



HAL
open science

Les mondes légumiers et maraîchers en Normandie : hétérogénéité sociale et renouvellement de filières agricoles et alimentaires

Pierre Guillemin

► **To cite this version:**

Pierre Guillemin. Les mondes légumiers et maraîchers en Normandie : hétérogénéité sociale et renouvellement de filières agricoles et alimentaires. Géographie. Normandie Université, 2020. Français. NNT : 2020NORMC024 . tel-03121125

HAL Id: tel-03121125

<https://theses.hal.science/tel-03121125>

Submitted on 26 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité GEOGRAPHIE

Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

**Les mondes légumiers et maraîchers en Normandie :
hétérogénéité sociale et renouvellement de filières agricoles et
alimentaires**

Présentée et soutenue par
Pierre GUILLEMIN

**Thèse soutenue publiquement le 14/12/2020
devant le jury composé de**

Mme MONIQUE POULOT-MOREAU	Professeur des universités, Université Paris-Nanterre	Rapporteur du jury
M. FREDERIC RICHARD	Maître de conférences, Université de Limoges	Rapporteur du jury
M. MICHAEL BERMOND	Maître de conférences, Université Caen Normandie	Membre du jury
Mme ISABELLE DUVERNOY	Chargé de recherche, INRAE de Toulouse	Membre du jury
M. BERNARD PECQUEUR	Professeur des universités, Université Grenoble Alpes	Président du jury
M. PHILIPPE MADELINE	Professeur des universités, Université Caen Normandie	Directeur de thèse

Thèse dirigée par PHILIPPE MADELINE, Espaces et sociétés (Rennes)



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Si nous avons raison, si effectivement 1 500 000 Guarani habitaient un territoire de 350 000 km², alors il faut transformer radicalement nos conceptions sur la vie économique des populations forestières (bêtise du concept d'économie de subsistance), refuser les sottises croyances sur l'incapacité prétendue de ce genre d'agriculture à soutenir une population importante et, bien entendu, repenser totalement la question du pouvoir politique.

Pierre Clastres, 1974. *La société contre l'État*, Les Éditions de Minit, Paris, p. 82

Remerciements

Le confinement lié à l'épidémie de coronavirus a renforcé l'incontournable isolement de la fin de thèse. Mais je n'oublie pas celles et ceux sans qui ce travail n'aurait jamais pu aboutir, notamment les agriculteurs et agricultrices qui m'ont ouvert leurs portes.

Je souhaite d'abord remercier Philippe Madeline et Michaël Bermond d'avoir accepté d'encadrer ce travail de thèse. Merci à Philippe pour avoir, dès la licence, puis en master 1, stimulé mon intérêt pour les sociétés rurales, avant de suggérer le sujet d'études de cette thèse. Merci à Michaël d'avoir insufflé à ce travail l'approche de la mobilité et de la stratification sociales en agriculture et pour l'accompagnement dans les traitements statistiques. Je suis reconnaissant de la liberté que vous m'avez accordée et vous remercie pour votre grande disponibilité, vos précieuses critiques et vos encouragements toujours bienvenus.

Je remercie ensuite les membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce travail : Monique Poulot, Frédéric Richard, Isabelle Duvernoy et Bernard Pecqueur.

Nombre de collègues auront fait part de leur surprise de ne pas compter Maxime Marie parmi ce jury. Maxime, personne ne sera surpris que je te dise un grand merci. Dès la licence, tes enseignements m'ont fait apprécier l'enquête auprès des agriculteurs. Je n'imaginai pas à l'époque notre collaboration scientifique pendant cette thèse. Ce compagnonnage, véritable socialisation au monde de la recherche, m'a permis de l'intégrer au plan salarial, ce qui a été décisif. Je n'oublie pas les bons moments de partage culinaire, musical et halieutique.

Je tiens à remercier la direction du laboratoire ESO-Caen qui m'a accueilli malgré l'absence de financement et m'a offert des conditions matérielles que bien des doctorants envient. Plus particulièrement, Jean-Marc Fournier puis Pierre Bergel, ont veillé à ce que la thèse s'effectue dans de bonnes conditions. Cet engagement en thèse doit beaucoup à l'émulation liée au Pôle Rural et à son fameux séminaire. Que Jean-Marc Moriceau et Philippe Madeline soient remerciés pour le précieux cadre de formation doctorale qu'ils offrent. Merci aussi à Cyril Darthenay et Blandine Parey, qui font tant pour la vie quotidienne de ce laboratoire et de ce pôle de recherche. Et je n'oublie pas les services toujours efficaces de Pierre-Yves Buard, Céline Chuiton, Viviane Cointrel, Élisabeth Féret, Anne Lacherez et Frédérique Turbout.

Voilà onze ans que je fréquente les couloirs de l'UFR de géographie devenu département. L'ancien étudiant veut remercier les enseignants charismatiques qui font devenir géographe : Patrice Caro, Stéphane Costa et à l'époque Lionel Rougé, Rémi Rouault et Laurent Lespez. La formation à la géographie doit beaucoup aux services avisés de Nicolas Blanpain : merci pour ta sympathie toujours encourageante. Je veux remercier l'ensemble du personnel administratif du département. D'abord Chantal Treangle, Karine Hermand et Françoise Clouet, auprès de qui j'aurai appris le sens du service public d'enseignement supérieur. Merci également à Nathalie Beudégel, Anne Breillot, Nathalie Burel, Didier Fontaine, Julien Frérot, Tony Grossin, Corinne Mouchel et Céline Riboulet qui, au quotidien, facilitent tellement le travail d'enseignement et de recherche. Merci à Carole Zouaoui et Robert Davidson, pour la bonne humeur qui est la leur. Pour leur appui lors de mes premières expériences pédagogiques, merci

à Jean-Michel Cador, David Gaillard, Fabien Guillot, Patrick Le Gouée, Stéphane Valognes, et aussi à Mathieu Uhel, Muriel Simon, Jean-François Thémines et Sébastien Caillault.

Cette thèse ne serait pas ce qu'elle est sans ma participation au programme PSDR 4 FRUGAL. Je dois beaucoup à l'accueil offert par Catherine Darrot et Bernard Pecqueur. Les postes d'ingénieurs d'études sur lesquels ils m'ont recruté n'ont pas seulement apporté une sécurité matérielle, ils ont nourri scientifiquement la thèse qui en porte l'empreinte. Cette recherche collective a été l'occasion de rencontres aussi belles qu'intéressantes avec Hélène Bailleul, Adrien Baysse-Lainé, Luc Bodiguel, Jennifer Buyck, Camille Hochedez, Louise de La Haye Saint Hilaire, Doriane Guennoc, Julien Noël et Nadia Sbiti. Celle avec Gilles Maréchal, qui m'a tant appris, a été décisive. Gilles, merci pour toutes les opportunités que tu m'as offertes. Un grand merci à Christine Margetic, dont le soutien s'est prolongé dans le cadre de la commission de géographie rurale du CNFG. Je n'oublie pas Serge Bonnefoy, rencontré très tôt en colloque à Cerisy. Merci à Karine Breton qui malgré la distance, apporte toujours un soutien utile. Ce programme aura été l'occasion d'un travail pédagogique prolongé sur le terrain lorientais. Merci à Benoît, David, Gabrielle et Marine pour les semaines passées ensemble.

Au registre des aventures collectives, je remercie mes camarades du Collectif ROCS, au premier rang desquels Laura Pauchard. Laura, merci pour ton énergie débordante et convaincante, sans laquelle cette enquête collective n'aurait jamais démarré. Outre ta rigueur méthodologique et déontologique, c'est toujours un plaisir de travailler à tes côtés. Évidemment Thibaut Preux et Louise Sagot étaient de cette aventure. Merci à vous deux pour vos travaux de recherche inspirants et pour les belles amitiés ruralistes qui se sont prolongées dans ce collectif. Thibaut, je te remercie particulièrement pour ta précieuse relecture critique d'une partie de la thèse. Ma reconnaissance est grande envers Nicolas Bautès, premier titulaire à nous avoir rejoints. Nicolas, merci car en licence, tu m'avais convaincu du sens qu'il y a à pratiquer la géographie sociale. Merci enfin à Camille Devaux, Mathieu Uhel et Pauline Seiller pour le souffle que vous avez apporté au collectif, dont la thèse porte également l'empreinte. J'ai aussi bénéficié de l'enquête collective caennaise relative aux Gilets Jaunes. Merci à Camille Frémont, Charif Elalaoui et Étienne Walker d'avoir fait avec mes rares participations. C'est un plaisir de retravailler avec mon compagnon de route, Étienne Walker. Merci à toi Étienne, tu m'as formé à l'écriture, tu as partagé l'engagement syndical au début de la thèse, et dans les dernières semaines de rédaction, tu as su trouver les mots justes pour apaiser mes doutes encombrants. Ta présence amicale dans ce dernier été doctoral a beaucoup compté pour moi.

Parmi toutes ces personnes, beaucoup sont des camarades. Merci particulièrement à Frédérique, Jocelyne et Laurent pour l'accueil syndical réservé, alors que la section n'était pas aussi nombreuse qu'aujourd'hui ! Ma dette est grande vis-à-vis Mathieu Uhel, qui m'a fait « passer le cap ». Outre l'accueil chaleureux dans le laboratoire, merci pour ta formation scientifique et politique qui compte beaucoup pour moi. Je veux dire combien mes camarades syndicaux m'ont apporté. Rien n'est plus important au travail que de le politiser, car les belles aventures humaines liées à ce parcours doctoral n'occultent pas la précarité salariale qui l'a caractérisé.

En plus des camarades, j'ai retrouvé à la MRSH des copains et copines de luttes qui m'ont beaucoup appris : Laure, Renaud et Simon, auprès de qui j'ai eu la chance de rencontrer Pauline

L. Pour leur accueil bienveillant, merci à Clément Marie dit Chirot et Kévin Mary qui finissaient leurs thèses au démarrage de celle-ci. Je remercie mes collègues doctorants et doctorantes pour la bonne ambiance qui a régné dans le bureau collectif. Nos pauses café n'auraient jamais eu la même saveur sans le service impeccable, les paroles réconfortantes et l'humour de Patricia puis Helena, que je remercie. Les années passant, j'ai été particulièrement content de retrouver au labo les camarades avec qui j'avais été représentant étudiant. Adeline, Antonin, Morgane et Quentin, merci à vous, la triste évolution de l'Université donne malheureusement raison à nos engagements de l'époque... Parmi les collègues du laboratoire, je veux remercier particulièrement Dima El Khouri-Tannous, avec qui j'ai passé d'excellentes semaines en fin de master 2. Ton aide en anglais m'aura souvent ôté des épines du pied ! Mais surtout, je ne te dirai jamais assez merci, ainsi qu'à Loai et Leila-Kaya, pour m'avoir accueilli la veille du jour où j'ai définitivement compris qu'une thèse n'est pas un bébé...

Des bébés, j'ai eu la joie d'en accueillir dans le cercle amical. Merci pour leur présence régénérante à Charlène, Éric, Léa et Camille ; Émilie, Marie et Olivia ; Claire, Julien et Augustine. Je dois beaucoup à des amis de longue date dont la présence est sans faille : Baptiste, Claudio, Éric et Catherine, Nico, Pauline et Rounette. Adèle, ma dette envers toi est immense. Tu as été mon oreille à des instants cruciaux, je ne pourrai jamais assez te remercier. Et grâce à toi j'ai rencontré Abdoul et Morgane. Quels plaisirs que de refaire le monde avec vous deux autour d'un verre, et aussi d'échanger quelques passes de handball ! Je remercie également Didier et Isabelle pour les moments festifs et musicaux en Épinette. Les amis, ce sont aussi ceux de la Place Leclerc : Anne-Marie, Christian, Pascale. Merci à vous trois, on aura traversé bien des affres résidentielles. Le GIFA m'aura guéri de bien des tracasseries sur les rails matinaux de la ligne Caen-Tour : Christophe, Stéphane nous sommes unis par liens de la Couarie !

D'autres liens, si essentiels, sont ceux de la famille. Depuis toujours, mes parents m'apportent un soutien inconditionnel et indéfectible. Un grand merci car, cette fois sans blaguer, vous avez été des grands parents pour nous. Sans vous, je ne sais pas comment nous aurions abouti deux thèses et accueilli un bébé. Merci particulièrement à mon père qui a relu attentivement le manuscrit. Mes sincères remerciements vont aussi à mon frère, qui a ouvert la voie universitaire. Thomas, merci pour ton écoute et ton soutien déterminants pendant la longue période de confinement, et pour les vérifications et finalisations du manuscrit. J'ai une pensée particulière pour mes grands-parents paternels, qui m'encouragent depuis toujours et n'oublient jamais de me garder le magazine de leurs collectivités. Je n'oublie pas Catherine, pour les accueils chaleureux lors des enquêtes de terrain parfois tardives dans la Manche. Marie Lou, merci pour toutes les informations que tu as partagées, si utiles à ce travail. Et merci pour les soirées auprès du feu avec Oliv'. Guillaume, Paula, merci pour votre accueil convivial outre-Atlantique.

Nino, la patience est déjà une de tes qualités. Après celle de ta maman, tu as attendu la fin de la thèse de ton papa, alors que le confinement t'arrachait notre Fripouille. Merci mon garçon. Merci pour tes bisous tigrés et à nous les attaques de châteaux-fort... Emmanuelle, tu m'as montré le chemin. Pour tout, merci. Sans ton soutien indéfectible, je n'aurais jamais abouti cette thèse. Promis, on reprendra un autre chemin, celui du Plomb du Cantal, mais à quatre cette fois.

Pour Nino, et la petite sœur qu'il attend avec impatience.

Sommaire

Remerciements	3
Introduction générale.....	11
1 ^{ERE} PARTIE : CONSTRUCTION DE L'OBJET, CADRAGE THEORIQUE ET PROBLEMATIQUE	33
Chapitre 1. Les légumes : de quoi parle-t-on ?	35
1.1.1. Les légumes dans le Recensement Agricole et le Registre Parcellaire Graphique	38
1.1.2. Les productions légumières en études rurales	51
Chapitre 2. Une étude rurale de géographie sociale en prise avec les sociologies des mondes agricoles et ruraux	92
1.2.1. Filières et bassins de production comme concepts transdisciplinaires.....	93
1.2.2. Démarche théorique et méthodologique pour l'étude de filières localisées et internationalisées	116
Conclusion de la première partie.....	136
2 ^E PARTIE : DE LA DIVERSITE DES SYSTEMES D'EXPLOITATION AGRICOLE AUX TRAJECTOIRES DIFFERENCIEES DES BASSINS LEGUMIERS ET ZONES MARAICHÈRES BAS-NORMANDES	139
2.1. Chapitre 3. Typologie des modes de production de légumes en Basse-Normandie	141
2.1.1. Typologie des exploitations agricoles produisant des légumes en 2010.....	142
2.1.2. Un complément à l'approche statistique : les installations post-2010 dans la presse	175
Conclusion du chapitre 3 (2.1.).....	198
2.2. Chapitre 4. Adaptation, crise, reconversion ou émergence : trajectoires des régions légumières et maraîchères bas-normandes	200
2.2.1. Intégration et internationalisation croissantes des productions légumières	202
2.2.2. Renouveau et développement du maraîchage de proximité dispersé	228
Conclusion du chapitre 4 (2.2.).....	256
2.3. Chapitre 5. (Micro) bassins légumiers et micro-bassins ou zones maraîchères : dimensions spatiales des filières régionales	258

2.3.1. Spécificités des filières maraîchères et légumières	258
2.3.2. Le « bassin légumier normand » : deux bassins et trois micro-bassins de production agricole de l'ex Basse-Normandie ?.....	292
2.3.3. Le maraîchage diversifié : entre zones et micro-bassins agricoles ou maraîcher	320
Conclusion du chapitre 5 (2.3.).....	343
Conclusion de la 2 ^e partie.....	345
3 ^E PARTIE : DE L'HETEROGENEITE SOCIALE AGRICOLE A LA DIFFERENCIATION SOCIO-TERRITORIALE DES MONDES LEGUMIER ET MARAICHER.....	349
3.1. Chapitre 6. La grande exploitation maraîchère : un modèle de réussite pour des fractions d'exploitants dominant la stratification agricole.....	354
3.1.1. Les « gros » légumiers manchots : des patrons toujours embourgeoisés ?.....	354
3.1.2. La production légumière, distinction bourgeoise en domaine de grandes cultures	377
Conclusion du chapitre 6 (3.1.).....	408
3.2. Chapitre 7. Petites bourgeoisies dégradée ou renouvelée	410
3.2.1. Des maraîchers paupérisés et dominés : une petite bourgeoisie dégradée.....	412
3.2.2. Des maraîchers « créateurs » : une petite bourgeoisie renouvelée.....	439
Conclusion du chapitre 7 (3.2.).....	473
3.3. Chapitre 8. Bassins légumiers et zones maraîchères constitutifs d'espaces sociaux localisés ?	476
3.3.1. Du <i>market gardening</i> aux légumes de la distinction.....	477
3.3.2. Bassins légumiers : une morphologie sociale ouvrière, produit de la division socio-spatiale agroalimentaire.....	535
Conclusion du chapitre 8 (3.3.).....	560
Conclusion de la 3 ^e partie.....	562
Conclusion générale.....	566

Bibliographie.....	576
Sources	596
Annexes	618
Index des cartes	630
Index des documents	630
Index des figures	631
Index des graphiques	631
Index des photographies.....	632
Index des schémas	632
Index des tableaux	632

Introduction générale

Les deux premières pages de cette thèse semblent à l'étroit, telle une famille confinée. Sa rédaction s'est déroulée pendant presque deux mois d'un confinement doctoral inhabituel : imposé et partagé, face à l'épidémie mondiale de la Covid-19. Ce confinement, associé à un « choc inédit sur la demande »¹, a constitué un catalyseur de la médiatisation de l'objet de la recherche : les filières légumière et maraîchère. Cette séquence médiatique a mis en lumière la production française de légumes dans sa diversité, sa complexité. Et c'est justement dans leur diversité (Samak, 2014 ; Dumont, 2017) que ces exploitations agricoles ont été étudiées, tant dans leurs structures que dans leurs fonctionnements : des micro-fermes maraîchères sur petite surface² (Morel, 2016) aux grandes exploitations légumière ou maraîchère³, qui s'apparentent parfois à des firmes agricoles (Purseigle *et al.*, 2017). La conjoncture sanitaire, politique et commerciale a révélé leurs enjeux contemporains : marché mondial et volatilité des prix⁴, intégration agroalimentaire⁵, main d'œuvre importante⁶, difficultés croissantes de recrutement et flexibilisation salariale⁷, coordinations commerciales⁸, citoyennes⁹, politiques¹⁰ et/ou

¹ DANIEL K., « Crise sanitaire et alimentation : un choc inédit sur la demande », *Ouest-France*, 4/04/2020.

² « Un maraîcher bio : "Par rapport à mes stocks, j'ai trop de clients" », *Ouest-France*, 31/03/2020.

³ LE DU G., « L'agriculture a besoin de 200 000 saisonniers », *Ouest-France*, 25/03/2020. « Fruits et légumes : un observatoire de crise de prix », *Ouest-France*, 24/04/2020.

⁴ « Trop de demande pour les maraîchers », *Ouest-France*, 20/03/2020. BON F., « Les prix de l'alimentation surveillés de près » ; JOURDAIN F., « Les fruits et légumes stables en prix », *Ouest-France*, 10/04/2020. « Légumes frais : les prix à la production bondissent », *Ouest-France*, 7/05/2020.

⁵ VIOLETTE C., « La coopérative bretonne Eureden sur le pied de guerre », *Ouest-France*, 21/03/2020. ROCHARD B., « Confinement : la Rosée des champs en mode combat », *Ouest-France*, 16/04/2020.

⁶ BONNARDEL X., « 200 000 volontaires pour aider les agriculteurs », *Ouest-France*, 2/04/2020. « Dans une quinzaine de jours, les fraises arrivent », *Ouest-France*, 5/04/2020.

⁷ LE DU G., « Légumes : les salariés étrangers bloqués », *Ouest-France*, 19/03/2020. GASNIER L., « Les migrants ne demandent qu'à travailler », *Ouest-France*, 8/04/2020. « Les saisonniers manquent partout en Europe » ; RIBOUT B., « Les asperges allemandes plus que le virus », *Ouest-France*, 18/04/2020. COURGEAU M., « Après le Covid-19, garantir le droit à une alimentation choisie », *Ouest-France*, 23/04/2020. VIOLETTE C., « Saisonniers : les frontières vont-elles rouvrir ? », *Ouest-France*, 15/05/2020.

⁸ LE NORMAND D., « Les commerces entre plan B et système D », *Ouest-France*, 27/03/2020. « La Halle Molière, neuf magasins totalement fermés » ; BOURGIN Y., « Quand la distribution soutient les producteurs locaux », *Ouest-France*, 4/04/2020. BRUN C., « Le directeur se prépare à l'après confinement », *Ouest-France*, 29/04/2020.

⁹ BOSCHER F., « Des produits du Perche livrés sans contact », *Ouest-France*, 4/04/2020. « À Ciral, ils relient consommateur et producteur », *Ouest-France*, 21/04/2020. « Une association crée un drive fermier », *Ouest-France*, 5/05/2020.

¹⁰ « Lettre ouverte de la Coordination au Président », *Ouest-France*, 28/03/2020. « Marchés : le PCF dit son "incompréhension" » ; « Les marchés autorisés dans 49 communes » ; « Marchés : Caen réfléchit à trois points de vente », *Ouest-France*, 1/04/2020. « Une plateforme web pour consommer local » ; « Des candidats pour les marchés à Alençon » ; « Le maire d'Alençon reste ferme : c'est non » ; « De nouvelles dérogations préfectorales » ; LENGLET M., « Les diverses fortunes des petits producteurs autour d'Argentan », *Ouest-France*, 4/04/2020. « Les marchés offrent des débouchés et font du bien », *Ouest-France*, 6/04/2020. « Une carte interactive pour aider les producteurs locaux » ; « Des producteurs préféreraient le marché », *Ouest-France*, 9/04/2020. « Didier Guillaume veut rouvrir tous les marchés », *Ouest-France*, 13/04/2020 ; BOSCHER F., « À Alençon, la liste Toussaint veut des marchés », *Ouest-France*, 14/04/2020. FONTAINE A., « Dérogation pour les marchés d'Alençon ? », *Ouest-France*, 16/04/2020. « Des marchés fermés, adopte ton maraîcher », *Ouest-France*, 18/04/2020. LAURENT R., « Une activité commerciale en pointillé » ; LECONTE C., « À Saint-Lô un cortège pour

agricoles¹¹ pour l'organisation de circuits courts de proximité, patriotisme alimentaire dans les grandes surfaces¹², ou régulation de l'épandage des produits phytosanitaires¹³. Ces enjeux structurent les débats autour des productions légumières et maraîchères. Avant de les analyser sur l'ancienne région Basse-Normandie, cette introduction dresse un panorama médiatique de ces filières, entre l'échelle nationale et celle du Grand Ouest français, qui compte des « bassins légumiers emblématiques » (Margetic, 2014a). Cette contextualisation situe le terrain d'études choisi par rapport aux grandes régions productrices. Avec l'Aquitaine et le Nord-Pas-de-Calais, la région bretonne concentrait la moitié des surfaces légumières en 2010 (Serrurier, 2013). C'est d'ailleurs une exploitation finistérienne qu'a visité le Président de la République pour honorer « ceux qui permettent aux Français de s'approvisionner » pendant le confinement¹⁴. Le maraîchage était plus important dans les Régions Centre et Pays de la Loire, et dominait le Sud-Est avec un quart des exploitations métropolitaines en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et dans le Languedoc-Roussillon (*Id.*). La Bretagne a supplanté l'Aquitaine pour devenir 1^{ère} région légumière française, avec 24 % des surfaces nationales (*Id.*). Sans s'attarder sur l'échelle nationale, on voit le Grand Ouest français bien placé en production de légumes. Au-delà des surfaces et des exploitations agricoles, qu'en est-il de ses filières (carte 1) ?

faire rouvrir les marchés », *Ouest-France*, 21/04/2020. « Ferrières-la-Verrerie : un coup de pouce à l'économie locale », *Ouest-France*, 22/04/2020. « Circuits courts : 700 producteurs inscrits sur Internet » ; « Le marché couvert de Mortagne va-t-il rouvrir samedi ? » ; « Pas de marché à la halle au Blé d'Alençon » ; « Vers une réouverture du marché hebdomadaire de Flers le mercredi 13 mai », *Ouest-France*, 23/04/2020. « Le marché couvert va rouvrir samedi matin avec ses commerçants habituels », *Ouest-France*, 24/04/2020. « Le marché alimentaire de nouveau autorisé le mardi », *Ouest-France*, 25 avril 2020.

¹¹ « Annulation du marché, des producteurs s'organisent », *Ouest-France*, 20/03/2020. « Un marché clairsemé, des règles respectées » ; RICHARD M.-A., « À Avranches, un marché "calme" », *Ouest-France*, 22/03/2020. « Avec les marchés fermés, que faire de tous ces fromages ? », *Ouest-France*, 24/03/2020. « Le marché bio s'est déplacé à Quibou » ; « Le marché du Bois Landelle monte en puissance », *Ouest-France*, 29/03/2020. FOUREY D., « Petit format mais grands étals au marché d'Argentan », *Ouest-France*, 30/03/2020. BONNET I., « Marchés fermés : la riposte des producteurs », *Ouest-France*, 4/04/2020. LÉCONTE C., « Faute de marché, le système D... comme "drive" » ; « L'Amap en confinement, c'est comment ? » ; « MIL Perche s'adresse aussi aux particuliers », *Ouest-France*, 7/04/2020. « Les Jardins d'Arlette innovent et séduisent » ; « Quels sont les autres producteurs qui livrent en ce moment ? », *Ouest-France*, 9/04/2020. « Quand confiné rime avec proximité », *Ouest-France*, 13/04/2020. GIRAUD N., « Pas un paysan de moins à l'issue de la crise ! », *Ouest-France*, 17/04/2020. « L'Ail des ours, une pharmacie à portée de main », *Ouest-France*, 18/04/2020. « La FDSEA lance une pétition pour la réouverture des marchés », *Ouest-France*, 27/07/2020.

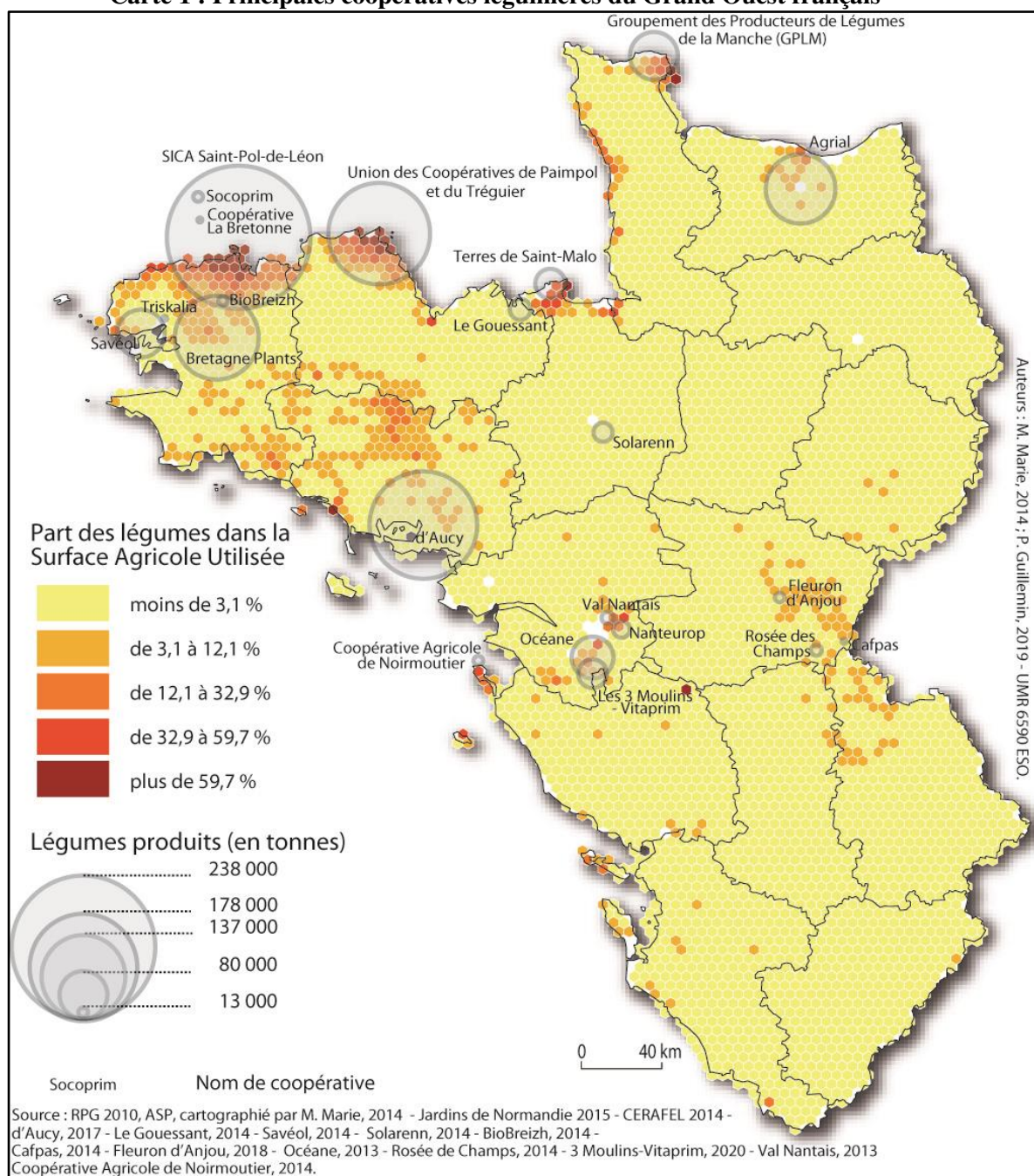
¹² BONNARDEL X., « Bras fidèles pour la primeur à Noirmoutier », *Ouest-France*, 1/04/2020. BON F. (recueilli par), « Face à la crise, " la chaîne alimentaire tient le choc" », *Ouest-France*, 3/04/2020 ; LAMBERT C., « Produire notre alimentation est stratégique », *Ouest-France*, 6/04/2020. BUBOIS M. (recueilli par) « Sophie et Yoann : "Nous avons fini le mois en positif" », *Ouest-France*, 7/04/2020. « Asperge », *Ouest-France*, 9/04/2020. BON F., « Manger français, nécessaire mais pas si simple », *Ouest-France*, 10/04/2020. VIOLETTE C., « Enfin une bonne nouvelle, un virus de moins ! », *Ouest-France*, 14/04/2020. BRUN C., « Dans les coulisses d'un hypermarché », *Ouest-France*, 29/04/2020.

¹³ GUIBERT C., « L'après-coronavirus sera-t-il plus écolo ? Pas sûr... », *Ouest-France*, 7/04/2020. « Pesticides : Eau et Rivières dénonce un scandale », *Ouest-France*, 9/04/2020. BONNARDEL X., « Pesticides : le virus avive la polémique », *Ouest-France*, 17/04/2020. LE DU G., « Le public consulté sur les chartes "phytos" », *Ouest-France*, 20/04/2020. « Le Conseil d'État rejette la réduction des épandages », *Ouest-France*, 21 avril 2020.

¹⁴ « Emmanuel Macron ce mercredi en Bretagne », *Ouest-France*, 22/04/2020.

1. Organisations coopératives et concentration agroalimentaire des secteurs légumiers et maraîchers de l'Ouest : concurrence, coopération et interdépendance régionale

Carte 1 : Principales coopératives légumières du Grand Ouest français



Dans le Grand Ouest, la Bretagne est pionnière quant à l'organisation coopérative et la concentration agroalimentaire des secteurs légumiers et maraîcher. Créé en 1964, le *Comité régional agricole de fruits et légumes (Cérafel)* dépose au début des années 1970 la marque *Prince de Bretagne*. Constitué aujourd'hui en association d'Organisations de Producteurs (OP), il en regroupe sept qui en 2014 commercialisaient 620 000 t. de légumes : la *SICA de Saint-*

Pol-de-Léon (238 300 t.), *l'Union des Coopératives de Paimpol et du Tréguier (UCPT)*, 175 000 t.), *Bretagne Plants* à Hanvec (137 000 t.), *Terres de Saint-Malo* à La Gouesnière (45 000 t.), *Socoprím* à Saint-Pol-de-Léon (13 200 t.), *Triskalia* à Landerneau (6 400 t.) et la *Coopérative La Bretonne* à Saint-Pol-de-Léon (5 700 t.). À Lamballe, la coopérative *Le Gouessant* produit surtout des pommes de terre (21 000 t. en 2014¹⁵). En 2014, la coopérative *Solarenn* (Saint-Armel), produit 26 000 t. de légumes sous serre, surtout en Ille-et-Vilaine. 84 000 t. sortent des serres de l'OP *Savéol* (Plougastel-Daoulas) en 2014¹⁶. À Landivisiau, *BioBreizh* commercialise 10 000 t. de légumes issus de l'AB en 2014¹⁷. En légume de plein champ pour la transformation, l'OP des légumiers bretons de la *Cecab (Centrale coopérative agricole bretonne)*, basée à Theix-Noyaló près de Vannes, produit 178 000 t. en 2017¹⁸ (marque *d'Aucy*). Le 13 décembre 2019, *Triskalia* et *d'Aucy* fusionnent dans *Eureden* (5 branches, 20 000 producteurs, 3 milliards d'€ de chiffre d'affaires - CA)¹⁹. Les usines de la coopérative s'approvisionnent dans d'autres bassins légumiers : Centre, Sud-Ouest, Nord-Picardie-Champagne et Pays de la Loire²⁰.

En effet, la vallée de la Loire est une terre maraîchère de prédilection (Jousseaume *et al.*, 2003 ; Jousseaume et Margetic, 2007 ; Serrurier, 2013 ; Latouille, 2013 ; Jousseaume, 2014 ; Margetic, 2014a ; Guillemín, 2016). Dans le bassin maraîcher nantais (20 % du CA agricole départemental sur 1 % de la surface agricole de Loire-Atlantique²¹), la filière se restructure. La fusion-absorption de *Divatte Légumes Primeurs* par *Nanteurop* en 2014, constitue une OP qui pèse 24 000 t. de légumes²². La même année, l'OP *Val Nantais*, fournisseur de *Bonduelle*, devient la branche légumes de la coopérative *Terrena* (20 000 t. de légumes en 1^e et 4^e gammes)²³. L'OP *Val Nantais* se renforce début 2016 en intégrant la coopérative *Rives de Loire*, (12 000 t. de légumes)²⁴. La coopérative *Océane*, basée à La Chevrolière, commercialisait 72 000 t. de légumes en 2013²⁵. À Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, l'OP *Les 3 Moulins-Vitaprim* traite 30 000 t. de légumes²⁶. En amont sur le cours de la Loire, on retrouve aux Ponts-de-Cé

¹⁵ GOULAN N., « Le Gouessant : la coopérative soutient ses éleveurs », *Paysan breton*, 5/06/2015.

¹⁶ « Savéol accélère sa croissance avec +7 % en volume prévisionnel sur 2014 », *Agra*, 25/02/2014.

¹⁷ « BioBreizh. 10.000 tonnes vendues », *Le Télégramme*, 9/07/2014.

¹⁸ LAURENT B., « Un objectif de plus 6 % de production légumière en 2017 », *Paysan Breton*, 7/04/2017.

¹⁹ VIOLETTE C., « Triskalia et d'Aucy donnent naissance à Eureden », *Ouest-France*, 14/12/2019.

²⁰ Voir le site internet de la marque : <http://www.daucy.fr/damour-daucy/daucy-vous/cest-meilleur-quand-sait-dou-ca-vient/dou-viennent-nos-legumes/> (consulté le 15/04/2020).

²¹ TIERS N., « Les maraîchers nantais innovent », *Ouest-France*, 4/10/2016.

²² VALLIN P., « Divatte Légumes Primeurs rejoint Nanteurop », *Réussir Fruit & Légumes*, 7/01/2015.

²³ GUIMARD E., « Terrena se dote d'une branche légumière avec Val Nantais », *Les Échos*, 19/02/2014.

²⁴ « Rives de Loire rejoint Terrena », *Ouest-France*, 26/08/2015. MARTIN D., « L'épinard façon La Nouvelle Agriculture® », <https://www.terrena.fr/impasses-de-fertilisation-toute-securite-7/> (consulté le 15/04/2020).

²⁵ GOUSSIN T., « Océane double la surface de sa plateforme d'expédition », *Les Marchés. Le média de l'alimentaire*, 6/06/2014.

²⁶ Voir le site internet de l'OP : <https://www.vitaprim.com/a-propos/> (consulté le 15/04/2020).

Fleuron d'Anjou, coopérative commercialisant 12 000 t. de légumes en 2018²⁷. À Doué la Fontaine dans le Saumurois, la coopérative *Rosée des Champs* traitait en 2014 environ 16 000 t. de légumes (4^e et 5^e gamme à destination de la restauration hors foyer – RHF) et rachète un spécialiste de la 4^e gamme basé à Châteaurenard (5 200 t. de légumes)²⁸. À la frontière avec l'Indre-et-Loire, à Allonnes, la *Coopérative Allonnaise Fruits Primeurs Approvisionnement et Semences (Cafpas)* est spécialisée dans l'échalion Cuisse de Poulet du Poitou (4 200 t. en 2014²⁹). L'appareil coopératif du Maine-et-Loire est moins important que celui de Loire-Atlantique, mais plus diversifié et tourné vers les marchés haut de gamme (Amissé et Muller, 2011). N'oublions pas les Marchés d'Intérêt National d'Angers et de Vivy, commercialisant 27 230 t. de fruits et légumes en 2014 (volume tombé à 20 055 t. en 2018)³⁰. Le MIN de Nantes traite des volumes comparables, mais une gamme plus spécialisée (Marie *et al.*, 2018).

À l'ouest du bassin maraîcher nantais, en 2014, la production insulaire de pommes de terre primeur représentait 12 000 t. pour la *Coopérative Agricole de Noirmoutier*³¹. Plus au sud, la production de pommes de terre primeur AOP (Appellation d'Origine Protégée) de l'Île de Ré est moins importante : une vingtaine de coopérateurs produit aujourd'hui environ 2 000 t./an³².

Ces productions de pommes de terre primeur et leur variété emblématique, la bonnotte, nous ramènent justement au terrain d'étude choisi. La pomme de terre ambassadrice de Noirmoutier y a été introduite entre les deux guerres par un agriculteur de Barfleur³³. Ironie du sort, la production de pommes de terre primeur recule dans la pointe du Cotentin, du fait de la concurrence hégémonique de celles de Noirmoutier ! À tel point que les légumiers de la Manche ont dû s'associer à d'autres coopératives françaises pour relancer des variétés plus précoces valorisées par des marques promouvant les « terroirs » du Sud-Est, du Nord, du Val de Saône, de Bretagne et de Normandie³⁴. Cet exemple montre les enjeux de structuration de la filière légumière normande vis-à-vis des autres filières régionales : entre concurrence et coopération.

²⁷ « Fleuron d'Anjou veut s'agrandir de 2 000 m² pour développer ses légumes frais », *Le Kiosque*, 18/12/2018.

²⁸ « "Rosée des Champs" a repris Soram-Vitacroc », <https://www.fructidor.fr/newsdetail.aspx?idn=27375> (consulté le 15/04/2020).

²⁹ « La récolte d'échalions démarre à la Cafpas », <https://www.reussir.fr/fruits-legumes/la-recolte-d-echalions-demarre-a-la-cafpas>, 12/08/2015 (consulté le 15/04/2020).

³⁰ SOMINVAL, *Rapport d'activités du MIN Angers-Vivy*, 2018, 44 p.

³¹ « Les patates nouvelles des îles Noirmoutier et Ré ce n'est pas donné... 12,95€ et 13,90€ le kg », <http://www.berthomeau.com/2016/05/les-patates-nouvelles-des-iles-noirmoutier-et-re-ce-n-est-pas-donne-12-95-et-13-90-le-kg.html>, 23/05/16 (consulté le 15/04/2020).

³² « Les producteurs & leur engagement », <http://www.ilederepommedeterre.com/producteurs-pommes-de-terre-ile-de-re.html> (consulté le 15/04/2020).

³³ « La pomme de terre bonnotte, prestige de Noirmoutier », *Ouest-France*, 6/05/2017.

³⁴ LE DU G., « Manche : la pomme de terre primeur relancée », *Ouest-France*, 2/07/2016.

Principal département légumier normand (Muller, 1977 ; Brunet et Roupsard, 2000), la Manche est le point de départ de restructurations entre coopératives aboutissant à l'association de deux OP, la branche légumes d'*Agrial* et le *Groupement des Producteurs de Légumes de la Manche (GPLM)*, dans *Jardins de Normandie*. Ses prérogatives d'organisation du marché sont établies par l'Union Européenne (UE) sur le périmètre de l'ancienne Région Basse-Normandie. Ces deux OP mettaient en marché 179 000 t. de légumes en 2015, produits dans la Manche et le Calvados. Avec la vingtaine d'exploitations liées au *Syndicat des producteurs de carottes et de poireaux de Créances*, au moins 200 000 t. sont produites à l'échelle du terrain d'études choisi, l'ancienne Basse-Normandie. Au moins, car la *Coopérative de Creully*, spécialisée en grandes cultures, garde secrètement les volumes de légumes qu'elle commercialise, à côté des pommes de terre (branche qui génère en moyenne 4 M€ de CA entre 2013 et 2018). N'omettons pas les productions intensives de maraîchers et légumiers indépendants (Guillemin, 2019), qui ajoutent des volumes importants à ceux des petits maraîchers des circuits courts de proximité. Une grande partie des enjeux de ces filières est commune à celles des régions voisines du Grand Ouest français, voire du territoire métropolitain. Il s'agit d'en dresser les grandes tendances.

L'une d'entre elles vient d'être évoquée : la concentration agroalimentaire par « rapprochements stratégiques » des coopératives à l'échelle de leur territoire ou des territoires limitrophes (Assens, 2013). C'est un analyseur du couple concurrence/coopération interrégionale. Si l'on considère cultures et marchés, la Bretagne est une sérieuse concurrente pour les pommes de terre et les choux manchots, le bassin nantais l'est aussi pour les carottes ou poireaux bas-normands. Mais *Le Gouessant*, coopérative bretonne, est aussi un expéditeur conventionné du *GPLM*. Ce dernier, fournisseur historique d'une usine vendéenne de 4^e gamme, l'a rachetée pour se positionner sur ce marché, en ciblant d'autres clients que l'OP partenaire de *Jardins de Normandie*, *Agrial*, présente sur ce marché depuis les années 1980. Pour ses approvisionnements sur ce marché de la 4^e gamme en salades et jeunes pousses, *Agrial* crée une *joint venture* avec un fournisseur historique du bassin nantais, *Nanteurop*. Ces fusions ou associations visent à constituer des partenariats de taille critique face à « la concentration dans la grande distribution » et à empêcher l'arrivée de concurrents internationaux sur le marché français (*Id.*). L'intégration de *Val Nantais* à *Terrena*, renforcée par l'absorption de *Rives de Loire*, s'inscrit dans cette « stratégie bipolaire des coopératives agricoles » entre territoire et marché (*Id.*), tout comme l'absorption de *Divatte Loire Primeurs* par *Nanteurop*, ou la fusion *Triskalia-d'Aucy* dans *Eureden*. Cette concentration agroalimentaire offre aux producteurs des économies d'échelle, notamment pour la recherche et développement (Amisse et Muller, 2011).

En la matière, les bassins légumiers du Grand Ouest français se sont historiquement dotés de systèmes d'encadrement technique (Sarrazin, 2016). Les coopératives et chambres d'agriculture bretonnes ont créé le Comité d'action technique et économique (*Caté*) à Saint-Pol-de-Léon en 1966. Géré par l'*Institut National de la Recherche Agronomique (Inra)* jusqu'en 1982, la profession a pris le relai, en partenariat avec le *Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL)*. La *Caté* intervient « dans les techniques culturales, les itinéraires de culture, le matériel végétal, la protection des plantes et les outils de production » (*Ibid.* : 28). Ces missions sont liées à celle de l'*Organisation bretonne de sélection (OBS)* qui améliore les variétés de légumes. Le *Caté* emploie 22 salariés et son budget de 1,7 M€ est financé à hauteur de 44 % par les cotisations professionnelles³⁵. La station finistérienne expérimente aujourd'hui les moyens de réduire les consommations d'eau, d'énergie, d'engrais et de pesticides, et d'améliorer la conservation des légumes par l'adaptation variétale³⁶. Les coopératives bretonnes développent aussi une recherche appliquée dans la gestion et la prévision des marchés, pour éviter les destructions d'invendus et optimiser la logistique et la transformation, afin de résister à la concurrence hivernale croissante de l'Espagne et de l'Italie sur le marché européen³⁷.

Dernièrement, c'est une étude de marché d'un autre type auquel s'est consacrée l'antenne nantaise du pôle *Végépolys Valley* : faire tester par les consommateurs des innovations variétales et/ou commerciales³⁸. Ce pôle de compétitivité créé en juin 2019 est issu de la fusion entre *Céréales Vallée-Nutravita* et *Végépolys*, et constitue une « concentration inédite de matière grise dans le végétal »³⁹. Il rassemble 526 adhérents, dont « six des plus grosses coopératives de France (*InVivo, Limagrain, Axereales, Triskalia, Agrial, Terrena*) [...] des grandes firmes semencières agropharmaceutiques privées (*Bayer, BASF, RAGT*) [...] une forte densité de centres de recherche agronomique (*Groupe d'études sur les semences, Institut de recherche en horticulture et semences...*), de grandes écoles (*Isara à Lyon, Esa, Istom, Agrocampus Ouest à Angers et Rennes*) et d'Universités (*Angers, Lyon, Clermont-Ferrand...*) », et agrège « 750 programmes de recherche pour un investissement de 2,2 milliards d'€ en recherche développement ». Localisé à Angers, ancien siège de *Végépolys*, et tête de réseau des stations maraîchères et légumières du Grand Ouest (antennes à Nantes,

³⁵ VIOLETTE C., « Serres : la cathédrale de verre du Finistère », *Ouest-France*, 13/04/2017.

³⁶ *Id.* VIOLETTE C., « La courge à la mode, c'est le potimarron », *Ouest-France*, 31/10/2019.

³⁷ JOURDAIN F., « Ils veulent prédire les récoltes de choux-fleurs », *Ouest-France*, 22/05/2019.

³⁸ BONNARDEL X., « Une boutique teste les nouvelles plantes », *Ouest-France*, 9/05/2019.

³⁹ BONNARDEL X., « Naissance d'un pôle mondial du végétal à Angers », *Ouest-France*, 28/06/2019.

Rennes et Saint-Pol-de-Léon), 7 OP maraîchères ligériennes en sont des membres historiques (Amissé et Muller, 2011). Fondé en 2004, ce « cluster du végétal spécialisé » (*Id.*) s'intéresse à l'innovation variétale, aux nouvelles technologies dans le machinisme, à l'agriculture urbaine et aux alternatives aux pesticides. *Agrial*, membre de *Végépolys Valley* (activités en Sarthe et *joint venture Nantial*), est davantage impliquée dans le pilotage d'une autre station expérimentale : la *Société d'investissement légumière et maraîchère de Basse-Normandie*.

Créé en 1973 à Gatteville-le-Phare par le *Comité Economique Agricole Fruits et Légumes (CEAFL)* et les légumiers manchots, le *Sileban* (Briard, 1990) est installé sur 6 ha de plein champ et 1 ha de serres (Brunet et Rouspard, 2000). Comme en Bretagne, les recherches portent sur l'innovation variétale, les itinéraires culturaux et la protection phytosanitaire. Les résultats environnementaux sont fructueux avec la diversification céréalière et légumière qui limitent les pollutions aux nitrates et améliorent rendements et calendrier de production (Briard, 1990 ; Brunet et Rouspard, 2000 ; Buléon, 2006). Comme le *Caté*⁴⁰, le *Sileban* est confronté à la fin des dotations récurrentes et à la baisse de financements⁴¹. Dans ce contexte instable on cherchera à analyser **le rôle de cet encadrement technique pour les productions bas-normandes. Répond-il aux enjeux spécifiques des différentes filières légumières et maraîchères ? On s'intéressera aussi aux rapports sociaux que ces salariés d'encadrement entretiennent avec les agriculteurs. Alors que l'objectif de réduction de l'emploi des produits phytosanitaires remet en cause les réussites de leurs programmes historiques, comment ces stations expérimentales adaptent-elles leurs modèles de recherche ?**

2. Régulation phytosanitaire et segmentations de marché

L'enjeu de la recherche d'alternatives semble de taille, car les dernières restrictions des molécules phytosanitaires par les pouvoirs publics ont particulièrement concerné les filières légumière et maraîchère du Grand Ouest : outre le dichloropropène en 2018, le diméthoate en 2016⁴², le linuron en désherbage⁴³, les insecticides néonicotinoïdes enrobant les semences de salades⁴⁴ et le métam-sodium en 2018⁴⁵, puis le chlorpyrifos, dont l'utilisation dérogatoire en

⁴⁰ VIOLETTE C., « Serres : la cathédrale de verre du Finistère », *Ouest-France*, 13/04/2017.

⁴¹ « Hervé Morin rencontre les Jardins de Normandie », *Ouest-France*, 24/08/2017. GUILLEMOT T., « Une filière "légumes" à cultiver aussi », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 29/08/2017.

⁴² « Des tomates contaminées par un insecticide interdit », *Ouest-France*, 31/01/2019.

⁴³ DUBON G., « Comment désherber sans linuron ? », *Réussir – Fruits & Légumes*, 5/02/2018.

⁴⁴ LE DU G., « Manche : retour aux sources pour Stéphane Travert », *Ouest-France*, 8/07/2017. « Les néonicotinoïdes bannis aujourd'hui », *Ouest-France*, 1/09/2018.

⁴⁵ DEUMIE M. avec HUTEAU M., « 61 personnes touchés par un épandage toxique », *Ouest-France*, 10/10/2018. BONNARDEL X., « Mâche : le pesticide pourrait être interdit », *Ouest-France*, 17/10/2018. BONNARDEL X., « Le métam-sodium suspendu trois mois », *Ouest-France*, 27/10/2018. BONNARDEL X., « Le métam-sodium banni de l'agriculture française », *Ouest-France*, 5/11/2018. BONNARDEL X., « Le métam-sodium expire, les légumiers

culture d'épinard ne sera plus possible fin 2020⁴⁶. Depuis c'est au tour des fongicides SDHI⁴⁷ d'inquiéter l'*Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm)* : ils sont notamment pulvérisés sur les cultures de fraises ou de laitues qui en présentent des résidus⁴⁸. Cette régulation politique et ces alertes scientifiques interviennent alors que, malgré deux plans Écophyto, la quantité de pesticides utilisés ne baisse pas⁴⁹. Des rapports montrent la présence de résidus de pesticides dans 41 % de légumes conventionnels⁵⁰, dont certains perturbateurs endocriniens⁵¹, que les légumes soient surgelés⁵² ou frais (dans ce cas, 3,4 % des légumes dépassent la limite maximale en résidus – LMR)⁵³. C'est aussi la contamination directe lors des pulvérisations qui est visée⁵⁴ et dont la réglementation⁵⁵ est dérégulée suite à la mobilisation de la *Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)*⁵⁶ grâce à une ordonnance publiée en contexte de covid-19. **La thèse analysera les mobilisations syndicales et professionnelles contestant ces régulations, notamment celle du dichloropropène. La 2^e partie montrera les effets de telles réglementations sur le fonctionnement des systèmes d'exploitation et des filières agroalimentaires. Sont-ils les mêmes dans tous les bassins de production ? Face à ces changements productifs, les légumiers ne sont pas égaux devant l'adaptation des itinéraires culturaux et la valorisation des légumes par des stratégies commerciales en phase avec les coopératives.**

Suivant la demande des enseignes de la grande distribution (*Auchan, Carrefour, Système U*)⁵⁷, les coopératives légumières⁵⁸ s'engagent dans la réduction des produits phytosanitaires. En 2017, *Savéol* présente sa gamme « zéro pesticide »⁵⁹. L'automne suivant, *Triskalia* lance 13 producteurs dans une gamme de choux fleurs sans herbicide, pour la filière « qualité » du groupe *Carrefour*⁶⁰. La coopérative de Landerneau obtient le niveau 2 (obligations de moyens)

toussent », *Ouest-France*, 06/11/2018. BONNARDEL X., « Barrage à la mâche dans la vallée de l'Authion », *Ouest-France*, 21/05/2019.

⁴⁶ « Chlorpyrifos », *Ouest-France*, 3/08/2019.

⁴⁷ Inhibiteurs de la succinate déshydrogénase

⁴⁸ GUIBERT C., « Ces nouveaux pesticides inquiètent les scientifiques », *Ouest-France*, 12/09/2019.

⁴⁹ VIOLETTE C., « Nouvelle hausse controversée des pesticides », *Ouest-France*, 6/11/2018.

⁵⁰ MOYON P., « Quand les pesticides s'invitent dans notre assiette », *Ouest-France*, 21/02/2018.

⁵¹ BON F., « Ces perturbateurs endocriniens dans nos assiettes », *Ouest-France*, 5/09/2018.

⁵² « Davantage de pesticides dans les aliments surgelés ? », *Ouest-France*, 29/09/2018.

⁵³ « Pesticides : des résidus dans plus de 71 % des fruits », *Ouest-France*, 7/06/2019.

⁵⁴ BAUDAIS P., « Pesticides : la consultation crée des remous », *Ouest-France*, 8/09/2019.

⁵⁵ BONNARDEL X., « Zones non traitées : les agriculteurs s'adaptent », *Ouest-France*, 23/01/2020.

⁵⁶ LE DU G., « Zones non traités : la FNSEA veut du "bon sens" », *Ouest-France*, 22/10/2019.

⁵⁷ LE DU G., « Fruits, légumes : course au zéro pesticide », *Ouest-France*, 18/12/2017. « Auchan augmente sa gamme sans résidu de pesticides », *Ouest-France*, 12/05/2018.

⁵⁸ THOMAS A., « Changer l'agriculture », *Ouest-France*, 7/03/2018.

⁵⁹ VIOLETTE C., « Savéol, le roi de la tomate, prépare l'avenir », *Ouest-France*, 1/03/2017.

⁶⁰ VIOLETTE C., « Du chou-fleur sans herbicide pour Carrefour », *Ouest-France*, 17/11/2017.

du label *Haute Valeur Environnementale (HVE)*⁶¹. Début 2018, c'est le *Cérafel* et *Solarenn* qui créent une gamme « *de tomates garantie sans résidus de pesticides* »⁶². La *SICA de Saint-Pol-de-Léon* s'associe à *Savéol* et *Solarenn* pour rédiger le cahier des charges d'un label commun pour la tomate « *zéro pesticide* », gamme qu'elle développe en culture de l'artichaut⁶³. En 2018, son nouveau président qui prend aussi la tête de *Prince de Bretagne*, annonce l'élargissement de la gamme *100 % Nature et Saveurs*⁶⁴. En janvier 2019, le label *Cultivées sans pesticides*, créé par *Prince de Bretagne*, *Savéol* et *Solarenn*, apparaît en rayon. En 2020, 200 légumiers de la *SICA* produisent sans pesticides 10 000 t. de tomate, échalote, brocolis chou romanesco et potimarron et visent en 2022 le niveau 3 de labellisation *HVE*, autorisant l'apposition du logo sur les légumes⁶⁵. Le déplacement présidentiel finistérien pendant la crise du coronavirus participe à la valorisation de ces pratiques culturelles sous serres chauffées et sans pesticides⁶⁶. Face aux critiques⁶⁷ d'« *une visite [mettant] en avant un modèle agricole et commerçant productiviste* », le Président l'a défendu : « *Il n'y a pas qu'un modèle ! [...] On n'aurait pas pu faire face avec un seul modèle* ». Et le marché est porteur. En 2018, Bonduelle publie un *manifesto* pro-environnemental développant l'offre de produits sans résidus de pesticides⁶⁸. *Fleurion d'Anjou* initie des « *cultures d'asperges et de [...] mâche en Zéro Résidu de Pesticides* » au printemps 2019⁶⁹. Cette même année, alors qu'elle produit ainsi des oignons depuis 2017, la coopérative normande *Agrial* « *sort une gamme de légumes garantie sans résidus de pesticides* »⁷⁰. **Ces segmentations portent parfois sur des légumes spécifiques et reposent sur des démarches volontaires. Pour les producteurs engagés dans la réduction des intrants, il s'agit d'en comprendre les implications d'un point de vue économique-productif. Au-delà de l'affichage médiatique et du marketing des coopératives, dans une perspective plus socio-politique, la thèse s'intéresse à ces démarches comme analyseur du rapport entre légumiers et encadrement agroindustriel et commercial.**

La segmentation de marché passe aussi par le développement de cultures en *Agriculture Biologique (AB)*, mode de production maraîcher qui a fait l'objet d'une thèse dédiée dans les

⁶¹ JOURDAIN F., « Le label HVE, une garantie d'engagement vert », *Ouest-France*, 06/09/2019.

⁶² JOURDAIN F., « Le zéro pesticide progresse en Bretagne », *Ouest-France*, 23/02/2018.

⁶³ JOURDAIN F., « La Sica innove pour séduire les clients », *Ouest-France*, 7/03/2018.

⁶⁴ JOURDAIN F., « Prince de Bretagne : un nouveau président », *Ouest-France*, 15/06/2018.

⁶⁵ JOURDAIN F., « Prince de Bretagne mise sur l'écoresponsable », *Ouest-France*, 24/04/2020.

⁶⁶ GOUEROU C., « En Finistère, Macron remercie la filière alimentaire », *Ouest-France*, 23/04/2020.

⁶⁷ « Bio : colère après la venue de Macron en Bretagne », *Ouest-France*, 25/04/2020.

⁶⁸ MOYON P., « Une croissance très nature pour Bonduelle », *Ouest-France*, 3/10/2018.

⁶⁹ PINTAT A., « France : Des asperges et de la mâche en Zéro Résidu de pesticides pour le printemps 2019 », *Fresh Plaza*, 05/02/2019.

⁷⁰ LE DU G., « Agrial : légumes sans résidu de pesticides », *Ouest-France*, 10/10/2019.

Alpes-Maritimes (Samak, 2014), terre de prédilection des agricultures biologiques (Barry, 2012 ; Bermond *et al.*, 2019). Mais en cultures de légumes, la 1^{ère} région productrice tous segments confondus, l'est aussi en AB. La SICA de Saint-Pol-de-Léon, premier groupement légumier français, développe cette production depuis 1997, autour d'une douzaine de pionniers⁷¹. Ils sont 46 producteurs bios en 2019 et produisent 7 232 t./an pour 8,55 M€ de CA en 2018⁷². La même année, *Prince de Bretagne* commercialisait 17 000 t. de légumes bio. *BioBreizh*, seule OP spécialisée en AB, segmente sa gamme autour des semences paysannes, et contractualise avec *Carrefour*⁷³. Parmi les 900 producteurs bretons et 600 extrarégionaux de la branche légumes du groupe *d'Aucy*, 120 produisent en AB (tous territoires confondus)⁷⁴. La coopérative lance en juin 2019 une gamme dédiée à mieux valoriser la conversion à l'AB des légumes produits en France⁷⁵. En 2019, *Danone* privilégie la production française pour la gamme bio de sa marque infantile *Blédina*⁷⁶. Dans la vallée de la Loire, la *Fédération des maraîchers nantais* compte « 10 à 20 entreprises bio [soit] environ 5 % des volumes produits »⁷⁷ et 3 des 8 exploitations de la *SAS Les 3 Moulins-Vitaprim* produisent des légumes en AB⁷⁸. *Fleuron d'Anjou* lance en 2018 sa gamme en AB⁷⁹. En 2019, *La Rosée des champs*, certifiée depuis 2003, réalise 5 % de son CA en AB (2,15 M€)⁸⁰. Des adhérents de *Val Nantais*, la branche légumes de *Terrena*, sont certifiés AB⁸¹. Pour *Agrial*, c'est à travers les purées de 5^e gamme *Créaline* que la gamme de légumes bio « cartonne »⁸². La coopérative prévoit la labellisation de 10 % de la production légumière pour 2025⁸³. **En Normandie, on verra que la production légumière AB se développe moins dans le giron des principales coopératives qu'au sein de grandes exploitations expéditrices indépendantes.**

⁷¹ VIOLETTE C., « Le bio de Prince de Bretagne a déjà 20 ans », *Ouest-France*, 13/06/2017.

⁷² VIOLETTE C., « Le gros appétit européen des rois des légumes », *Ouest-France*, 15/03/2019.

⁷³ JOURDAIN F., « Carrefour et les semences paysannes, saison 2 », *Ouest-France*, 5/10/2018.

⁷⁴ VIOLETTE C., « Légumes : d'aucy lance ses boîtes conversion en bio », *Ouest-France*, 6/06/2020.

⁷⁵ « Bonduelle s'étend sur le marché du Bio », <https://www.bonduelle.com/fr/actualites-bonduelle/bonduelle-setend-sur-le-marche-du-bio.html>, 24/08/2016 (consulté le 16/04/2020).

⁷⁶ MOYON P. (recueilli par), « Danone veut aider à une mutation », *Ouest-France*, 24/02/2020.

⁷⁷ ARGENTINI C., « À Divatte-sur-Loire, Légumaloire tente l'aventure du bio », *Ouest-France*, 01/07/2018.

⁷⁸ Voir le site internet : <https://www.vitaprim.com/nos-produits/legumes/produits-bio/> (consulté le 16/04/2020).

⁷⁹ PINTAT A., « France : Des asperges et de la mâche en Zéro Résidu de pesticides pour le printemps 2019 », *Fresh Plaza*, 05/02/2019.

⁸⁰ « Doué-en-Anjou : Rosée des Champs, la coopérative des producteurs légumiers », *Saumur Val de Loire Agglomération*, 28/11/2019.

⁸¹ Voir le site internet : <https://www.valnantais.fr/nos-engagements/> (consulté le 16/04/2020).

⁸² LE DU G., « Agrial a maintenu ses profits en 2017 », *Ouest-France*, 18/04/2020.

⁸³ LE DU G., « Agrial : ventes en hausse mais profits en baisse », *Ouest-France*, 11/04/2020.

Le développement du maraîchage *AB* en circuit court est aussi médiatisé dans la presse régionale, et la crise de la covid-19 a catalysé sa médiatisation⁸⁴. **C'est un double objectif de la thèse que d'en analyser l'importance dans les trois départements de l'ancienne Basse-Normandie, et la surmédiatisation dans cette source.** La presse visibilise aussi le maraîchage bio d'autres départements hors périmètre éditorial recensé (Calvados et Orne) : l'Eure⁸⁵, la Mayenne⁸⁶, l'Ille-et-Vilaine⁸⁷, la Sarthe⁸⁸, la Seine-Maritime⁸⁹, la Vendée⁹⁰. On retrouve des installations de jeunes diplômé.es en reconversion professionnelle, et des modes d'entrée en agriculture militants ou relevant d'une « démarche de mise en cohérence de leur vie (professionnelle) et de leurs principes éthiques et politiques » (Samak, 2016b). **On retrouve là des trajectoires qui renouvellent le classement social en agriculture. Le travail conceptuel qui en découle intéresse la 3^e partie de la thèse, et appelle au décloisonnement de la sociographie agricole.** Au-delà de ces petites exploitations individuelles, d'autres types de structures sont mises en avant, par exemple une structure associative du Maine-et-Loire, l'un des 130 *Jardins de Cocagne* basé à Saint-Macaire-des-Bois (15 salariés en insertion, 4 ha de maraîchage irrigué et 2 800 m² de serres pour 1 200 paniers/semaine)⁹¹ ; ou encore, à Longué-Jumelles, la grande exploitation (plus de 20 salariés sur 75 ha) d'un couple spécialisé dans la culture d'asperges expédiées en circuit long, et sur le marché haut de gamme des restaurateurs⁹². **On approche avec la brève évocation de ces structures différenciées, l'un des objectifs de cette thèse : analyser par une démarche typologique la diversité structurelle des exploitations maraîchères et légumières, qu'elles soient conventionnelles ou biologiques.**

⁸⁴ Outre les nombreuses parutions dans les pages régionales et locales de *Ouest-France*, on peut noter la mise en place le 23/04/2020 d'un *tchat* sur le *live* du site internet de l'hebdomadaire *Le Monde* avec un maraîcher bio : « *Métier : maraîcher. Il est 15 heures, c'est l'heure de notre chat avec Eric Roy, artisan maraîcher, fournisseur de restaurants gastronomiques et bistronomiques. Alors que 100 % de sa production était destinée aux restaurants, il a dû se réinventer en urgence avec la fermeture de ces établissements. Posez-lui toutes vos questions !* » : https://www.lemonde.fr/m-perso/live/2020/04/23/entrepreneurs-vous-avez-du-reinventer-votre-activite-a-cause-du-confinement-racontez-nous-en-direct_6037504_4497916.html (consulté en direct le 23/04/2020). Le *tchat* est transcrit dans un article en ligne le jour même, intitulé « Le confinement donne encore plus de sens à mon métier de maraîcher : nourrir le monde » : https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2020/04/23/le-confinement-donne-encore-plus-de-sens-a-mon-metier-de-maraicher-nourrir-le-monde_6037558_4497916.html.

⁸⁵ MOTTEAU G., « Dans l'Eure, on se forme à l'agriculture... en ligne », *Ouest-France*, 2/03/2018. LEBLOND J., « Anciens journalistes, ils sont devenus maraîchers », *Ouest-France*, 23/07/2018.

⁸⁶ « Les maraîchers lauréats de l'appel à projet », *Ouest-France*, 3/10/2018. « Les deux jeunes maraîchers créent une AMAP », *Ouest-France*, 13/06/2019.

⁸⁷ BON F., « Les maraîchers bio cultivent de nouvelles saveurs », *Ouest-France*, 06/10/2018.

⁸⁸ GERAULT F., « En un an, Bioterre n'a pas brassé que de l'air », *Ouest-France*, 29/03/2018.

⁸⁹ BARANGER F., « "Pas de gros soucis" pour les paysans », *Ouest-France*, 17/08/2017.

⁹⁰ WOLOCH T., « L'inquiétude d'un légumier : "Je crains 10 000€ de pertes" », *Ouest-France*, 17/07/2020.

⁹¹ BONNARDEL X. et ROGER M., « Des légumes bio pour reprendre goût au travail », *Ouest-France*, 2/12/2017.

⁹² BONNARDEL X., « En Anjou, l'asperge bio sur butte, ça les botte ! », *Ouest-France*, 06/10/2019.

Ces productions de légumes bio répondent à la demande croissante sur ce segment de marché, alors que pour les légumes, entre 2014 et 2016, « *les importations [...] repartent à la hausse faute de production française suffisante* »⁹³. À l'aval des exploitations, les filières du légume bio se structurent, de la transformation⁹⁴ à la distribution⁹⁵. Tandis que le marché de l'AB se massifie et s'internationalise, la *Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab)* dénonce « *un assouplissement du cahier des charges bio européen* ». Elle propose un nouveau label *Biologique Français Équitable* intégrant des conditions sociales⁹⁶. Cette segmentation plus exigeante fait suite au départ enflammé de la *Fnab* et de la *Confédération Paysanne* du comité bio d'*Interfel (Interprofession des fruits et légumes frais)*, en réaction à l'industrialisation de l'AB symbolisé dans le « *recours sans restriction au chauffage de serres [...] à contre saison* »⁹⁷. Pendant six mois, un antagonisme se structure entre organisations paysannes, environnementalistes, chaînes de grande distribution d'une part, et le syndicalisme majoritaires, organisations professionnelles maraîchères d'autre part. Le ministre de l'Agriculture tranche le débat six mois tard en faveur du premier camp⁹⁸. La France devient le premier pays à instaurer des règles contraignant davantage la production sous serre⁹⁹.

Ce conflit réglementaire de la production maraîchère AB contient une forte charge économique et symbolique : les légumes sont convoqués pour imager les enjeux de ce mode de production agricole. En témoigne la une de *Ouest-France*, partiellement reproduite ci-dessous (doc. 1)¹⁰⁰. Cette symbolique des légumes (Burzala-Ory *et al.*, 2017) ne doit pas occulter que leur production en AB partage des défis communs avec les cultures conventionnelles, dont celles engagées sur les voies du sans pesticides ou sans résidus de pesticides. Qu'on soit en production biologique ou conventionnelle, **les capacités de recrutement** de salarié(s)

⁹³ LE DU G., « Bio : comment répondre à la demande ? », *Ouest-France*, 13/12/2017.

⁹⁴ DARDENNE E., « À Rânes, la Sfan est en pleine renaissance », *Ouest-France*, 27/11/2017. « Les légumes bio mitonnés par la Marmite Bretonne », *Ouest-France*, 13/03/2018. DELEPINE L., « Picotti met le légume au cœur de l'apéritif », *Ouest-France*, 8/10/2019.

⁹⁵ « Depuis 6 mois, ils vendent des fruits et légumes bio », *Ouest-France*, 25/07/2017. ROUSSINE S. (propos recueillis par), « Inter bio cherche de nouveaux producteurs », *Ouest-France*, 30/04/2018. BONNET I., « Place du Point-du-Jour, des étals en ordre dispersé », *Ouest-France*, 7/11/2019.

⁹⁶ LOGVENOFF I., « La Fédération du bio lance un label français », *Ouest-France*, 12/02/2020.

⁹⁷ « La Conf' et la Fnab quittent le comité bio d'Interfel », *Ouest-France*, 25/05/2019.

⁹⁸ VIOLETTE C., « Vent debout contre le bio en serres chauffées », *Ouest-France*, 30/05/2019. BONNARDEL X. (recueilli par), « "La serre de demain de plus en plus high-tech" », *Ouest-France*, 20/06/2019. « Le ministre opposé aux serres chauffées en bio », *Ouest-France*, 20/06/2019. VIOLETTE C., « Serres chauffées en bio : pas de tomates d'hiver », *Ouest-France*, 12/07/2019.

⁹⁹ Interdiction de vendre des légumes d'été AB entre le 21 décembre et le 30 avril ; restriction au chauffage issu de ressources renouvelables, à partir de 2020 (conversion) et en 2025 (conversions engagées/serres certifiées).

¹⁰⁰ Alors que le titre évoque le débat sur les capacités d'autonomie alimentaire de l'AB, et que la légende de la photographie annonce un entretien avec un céréalier-agronome (les céréales constituent avec les pommes de terre de conservation les 4 premières cultures vivrières de première nécessité dans plusieurs aires alimentaires – Fumey, 2008), c'est une consommatrice choisissant une courge dans un rayon de légumes bio, qui est mise en avant.

agricole(s) ou d'investissement dans du matériel performant en termes de productivité et/ou de confort, sont inégales entre différentes fractions de producteurs. Ces inégalités économiques sont au fondement d'une stratification croissante parmi les maraîchers et légumiers, à mesure que certains s'embourgeoisent quand d'autres se paupérisent. Mieux saisir ces positions est un objectif heuristique de la 3^e partie de cette thèse, dont l'utilité se place aussi au niveau d'une réflexion sur un modèle de production de légumes biologiques qui soit socialement désirable. Et qu'il s'agisse de petites comme de grandes exploitations, on sait qu'en la matière il reste beaucoup à faire (Samak, 2016a ; Dumont, 2017).

Document 1 : Une du quotidien Ouest-France, parution du 15/11/2017



3. Durabilités agrialimentaires, rapport à l'objet et conditions de la recherche

Cette conviction appelle un éclaircissement, telle une déclaration d'intérêts, dont la transparence offrira je l'espère des gages quant aux efforts d'objectivation de la recherche. Il faut commencer par préciser que ce parcours doctoral fait suite à une proposition de Philippe Madeline à l'automne 2013, et non à une manifestation spontanée. En 2012, en fin de troisième année de licence géographie, après quelques mois de luttes mêlant contestation de la réforme des retraites 2010, combat anti-nucléaire (Guillemin et Lariagon, 2019) et « guérilla jardinière »

dans Caen (bombes à graines et jardins partagés), Michaël Bermond signait en qualité de Directeur des études, une recommandation pour mon inscription en Brevet Professionnel de Responsable d'exploitation agricole (BPREA) au Centre de Formation des Apprenti-e-s de Saint-Aubin du Cormier (Ille-et-Vilaine). Sa lettre visait un allègement du tronc commun par Validation des Acquis de l'Expérience afin de dégager du temps pour la formation au maraîchage biologique en partenariat avec le Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole (CFPPA) du Rheu (Ille-et-Vilaine). Ce projet d'installation professionnelle avait été mûri lors d'un travail étudiant comme saisonnier chez un maraîcher biologique de la Manche. La maraîchère auprès de qui mes parents s'approvisionnent en légumes bio acceptent en 2012 de m'accueillir en apprentissage, et me salarie comme saisonnier dès le mois de juillet. L'été passe, avec la visite de sa comptable, de mauvais augure : faute de trésorerie suffisante, l'apprentissage ne peut commencer. Si le travail saisonnier se poursuit en pointillé jusqu'à l'automne, c'est qu'en septembre a lieu la rentrée en master 1 de géographie, « concédée » à mon patron maraîcher de la Manche qui m'avait fortement incité à ne pas abandonner les études universitaires. Grâce au suivi d'une unité d'enseignements en histoire rurale en licence, et aux encouragements d'une enseignante, Eva Guillorel, j'avais contacté Philippe Madeline, intéressé par ses récentes publications relatives aux archives paysannes (Madeline et Moriceau, 2010 et 2012). Malgré l'inscription en BPREA, il accepte l'inscription en master 1, et le co-encadrement avec Jean-Marc Moriceau d'un mémoire consacré aux carnets de paysan de mon grand-père maternel (Guillemin, 2013). Avec l'annulation « de dernière minute » du contrat d'apprentissage, une participation plus active à la formation de master 1 devient envisageable et, en cours d'année, mon co-directeur géographe me propose une nouvelle recherche pour le master 2 : l'objet d'études de cette thèse, dont les dernières analyses régionales sont datées et géographiquement éclatées entre la Manche (Briard, 1990 ; Roupsard, 1995 ; Brunet et Roupsard, 2000) et le Calvados (Poirée, 1975 ; Muller, 1972 et 1977).

Les expériences comme ouvrier agricole en maraîchage permettent d'ancrer empiriquement une inscription en master 2 « parcours recherche », pour tenter d'obtenir le financement d'un contrat doctoral dédié à l'étude des filières légumière et maraîchère bas-normandes. Malgré un classement favorable par l'École doctorale (ED) *Homme, Sociétés, Risques, Territoires (HSRT)* et l'adéquation avec un « domaine de spécialisation » de la Région Basse-Normandie, sa direction de la recherche ne finance pas cette thèse. Le mémoire est pour autant soutenu (Guillemin, 2014) et la motivation reste intacte : l'inscription en thèse non financée est autorisée par l'ED *HSRT* et le laboratoire *Espaces et Sociétés (ESO-Caen)* qui l'accueille. L'arrêté « doctorat » du 25 mai 2016 et la réforme de l'assurance chômage de

l'automne 2019, combattus syndicalement, rendent très difficile la formation doctorale non financée, rupture fondamentale dans l'égalité des chances pour l'accès à ce diplôme. C'est contestable et regrettable, tout comme l'est la précarité de nombreux et nombreuses doctorant·es qui mènent ce parcours. La mobilisation contre la dégradation des conditions de travail de jeunes chercheur·es précaires a mis sur le devant de la scène universitaire régionale l'aliment qui intéresse cette thèse, à l'occasion d'une campagne d'affichage (doc. 2). Après avoir enchaîné un contrat de tuteur pédagogique en 2015, quatre contrats de vacataires entre 2015 et 2016, en parallèle de deux contrats d'ingénieur d'études entre 2016 et 2017, la relative stabilité apportée par trois demi-postes d'Attachés Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) n'altère en rien la conscience de cette précarité et l'adhésion aux revendications de cette affiche. D'autant que le détournement sémantique et le jeu de mots sont d'une grande pertinence au regard des aliments choisis, qui cristallisent les inégales conditions matérielles d'existence qui traversent la société française, notamment les habitus alimentaires.

Document 2 : Affiche du collectif des précaires de l'ESR de Rouen, publiée le 19/02/2020.



Source : <https://twitter.com/PrecairesRouen> (consulté le 17/04/2020)

4. Les légumes, marqueurs d'habitus alimentaires et de nouveaux paradigmes

En effet, les fruits et les légumes constituent un marqueur des inégalités sociales en matière d'alimentation (Laisney, 2013). Dans un rapport publié en août 2019, l'association *Familles rurales* déplore le coût important et croissant des légumes, qui ne facilite pas l'accès des ménages populaires à une alimentation saine. L'augmentation des prix en un an s'élève à 10 % en un an pour le panier de légumes conventionnels, et à 2 % pour le panier de légumes bio. Fruits et légumes confondus, le prix du panier issu de l'AB reste très largement supérieur et donc socialement sélectif (écart de 40,83 €).¹⁰¹ La même année et le même mois, l'association de consommateurs *UFC-Que Choisir* dénonce les marges excessives appliquées aux fruits et légumes bios¹⁰². L'association de consommateurs fait quant à elle pression sur *l'Observatoire de la formation des prix et des marges* pour des études dédiées, par enseigne et par rayon. L'organisme dépendant du ministère de l'Agriculture accepte d'organiser un groupe d'étude dédié réunissant l'ensemble des « *acteurs de la filière* ». Déterminer « *si les grandes surfaces "se gavent"* » est d'autant plus important que les inégalités sociales alimentaires sont manifestes pour l'alimentation issue de l'AB : « *un individu exerçant la profession de cadre ou ayant au minimum le bac en consomme deux fois plus qu'un ouvrier ayant arrêté son cursus au collège ou au lycée* »¹⁰³. **Il y a là des habitus de classe qu'il faut analyser pour en comprendre la logique, d'autant que ces pratiques de consommation éclairent aussi d'une manière relationnelle la position sociale de certains maraîchers. C'est un objectif de la thèse, qui envisage cette analyse dans la perspective des espaces sociaux localisés. Une des hypothèses est que ces habitus alimentaires n'ont pas les mêmes rôles suivant les espaces vécus des producteurs comme des consommateurs. Au-delà, on retrouve un enjeu problématique et opérationnel pour les filières légumière et maraîchère, en AB comme en production conventionnelle : accessibilité sociale et prix rémunérateurs.**

Tous modes de production confondus, l'enjeu du prix est sensible et complexe. En effet, en fruits et légumes, sa variabilité est multifactorielle (météorologique et politique) et parfois combinatoire (comme lorsque l'embargo russe s'ajoute à la douceur hivernale, reportant de nombreux lots destinés normalement à l'export, sur un marché intérieur en berne car déjà saturé de productions abondantes). Outre la géopolitique ou les accords de libre-échanges, les

¹⁰¹ BON F., « Le panier de fruits et légumes pèse lourd », *Ouest-France*, 27/08/2019.

¹⁰² BON F., « Bio : les marges de la grande distribution décriées », *Ouest-France*, 23/08/2019.

¹⁰³ LE FOLL C., « L'alimentation, grand marqueur des inégalités sociales en France », *Le Monde*, 18/07/2017. En ligne : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/07/18/1-alimentation-grand-marqueur-des-inegalites-sociales-en-france_5161988_4355770.html (consulté le 18/04/2020).

politiques intérieures telles celles de régulation phytosanitaire jouent aussi un rôle dans l'évolution des prix : par exemple le renchérissement de la mâche après l'interdiction du métam-sodium¹⁰⁴. Sensible, le prix l'est aussi car c'est de la rémunération des producteurs dont il s'agit. Paradoxalement, et alors que la crise du coronavirus a montré l'augmentation des prix en rayon avec la priorisation des approvisionnements français, quand la production nationale décline face aux importations, la tendance n'est pas forcément baissière en rayon¹⁰⁵. Si les segmentations de marché visant à conforter la rémunération des producteurs progressent¹⁰⁶, on ne peut ignorer les actions violentes des légumiers léonards mobilisés face à la baisse des prix et autour de revendications patronales et libérales (Guillemin, 2019b). **Les situations sont socialement et géographiquement contrastées et en Normandie, les mobilisations de 2014 n'ont pas été aussi violentes. C'est un enjeu de la thèse que d'analyser de manière localisée l'organisation sociale et politique des mondes légumiers et maraîchers, alors que certaines petites régions agricoles peinent à renouveler leurs exploitations.** Pourtant, à l'échelle nationale, dans un contexte de ralentissement de la baisse du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2016, les exploitations spécialisées en production végétales résistent : + 4 % en maraîchage/horticulture¹⁰⁷.

Les mobilisations sociales évoquées, et celles d'autres secteurs agricoles, ont trouvé une tentative de réponse politique avec la loi du 30 octobre 2018 *pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous* (dite aussi « loi EGalim »). Issue des *États Généraux de l'Alimentation*, à côté de la montée en gamme agricole française, la fixation des prix pour un revenu agricole rémunérateur en constitue un enjeu central. La jurisprudence européenne en matière de contrôle de la concurrence dans les filières légumières (l'arrêt « endives »¹⁰⁸) a même fait l'objet d'une transposition par les députés français, pour permettre l'échange d'informations stratégiques (les prix) entre producteurs d'une même OP ou d'une même AOP¹⁰⁹. Le renouvellement du modèle commercial agroalimentaire appelé par le gouvernement, d'inspiration libérale, prend exemple sur les dynamiques des filières maraîchère et légumière : regroupement des producteurs (en OP) et de leurs organisations (concentration agroalimentaire) d'une part, et une

¹⁰⁴ BONNARDEL X., « La mâche sera plus chère en magasin », *Ouest-France*, 20/04/2019.

¹⁰⁵ « La production de concombres baisse... » ; « ... celle des courgettes aussi », *Ouest-France*, 28/06/2018.

¹⁰⁶ « "C'est qui le patron ? !" ramène sa fraise », *Ouest-France*, 10/04/2018. JUANCHICH A., « Le commerce équitable français a la cote », *Ouest-France*, 25/10/2018.

¹⁰⁷ « La baisse du nombre d'exploitations ralentit », *Ouest-France*, 6/07/2018.

¹⁰⁸ VIOLETTE C., « Concurrence : l'Europe épargne la filière endives », *Ouest-France*, 15/11/2017.

¹⁰⁹ ROBERT M. et THOMAS A., « Loi Alimentation : des avancées pour les paysans », *Ouest-France*, 26/05/2018.

contractualisation historique d'autre part (Margetic, 2005). Plus globalement, **la charge symbolique que portent ces filières est forte**, au point d'incarner, en la maraîchère finistérienne Sandrine Le Feur élue députée LREM (La République en Marche), le rajeunissement et la féminisation de la représentation nationale à l'issue des élections législatives 2017 (doc. 3). Au-delà d'un tel événement national publié en une d'un quotidien, la thèse s'intéresse à la forte charge symbolique des légumes au niveau d'une vie quotidienne plus ordinaire, en pages locales de cette presse par exemple. **Les productions maraîchères y sont mobilisées au service d'un renouvellement de modèles politiques, gastronomiques et alimentaires**, cela constitue d'autres hypothèses de la recherche.

Document 3 : Une du quotidien Ouest-France, parution du 20/06/2017



Avant d'entrer au cœur de la problématique, et pour enfin mieux la situer, nous portons le projet que cette thèse ouvre des perspectives de progrès social pour « les jours d'après » des filières légumière et maraîchère. En effet, la Covid-19 et le confinement les auront mises sur le devant de la scène, offrant aux élites médiatiques et économiques des tribunes ressassant les solutions libérales « du jour d'avant », pour partie responsables de cette crise sanitaire et économique. En effet, pour les « *blouses bleues, ces héros de l'ombre qui prennent tous les*

risques [...] pour nous nourrir »¹¹⁰ et pour les « entreprises de l'agroalimentaire [...] plombées par des coûts de production supérieurs à ceux de nos voisins [en] urgence absolue »¹¹¹, et afin de ne pas voir le déficit agricole national s'envoler, les premières solutions assénées sont toujours et encore des coupes claires et un travail de sape du modèle de protection sociale français, basée sur les cotisations sociales et patronales. Ce qui reste de ce modèle attaqué a pourtant permis d'encaisser cette crise, mais évidemment, ces libéraux d'avant, qui confinés ne se seront pas « réinventés », passent outre et ne cessent de condamner ce qu'ils appellent les « charges salariales ». Par des analyses systémiques et multiscalaires, l'espoir qui fonde cette thèse est d'ouvrir la voie à des réflexions opérationnelles vraiment « réinventées ».

Pour clore cette introduction et à en croire les deux géographes de l'alimentation aujourd'hui les plus en vue, **la crise sanitaire historique que l'humanité vient de vivre montre tout l'intérêt du sujet de thèse étudié, au cœur des débats disciplinaires et politiques.** En plein confinement, Gilles Fumey répondait à une interview pour l'hebdomadaire *Télérama*. Interrogé sur **les enjeux de relocalisation alimentaire** mis en lumière par la crise de la Covid-19, il exhortait les pouvoirs publics à préempter du foncier agricole « en encourageant les producteurs locaux, en travaillant sur des ceintures maraîchères et avec la restauration collective »¹¹². Quelques semaines confinées plus tôt, dans une tribune parue dans la presse régionale, Sylvie Brunel prenait l'exemple de la « Bretagne nourricière [...] compétitive et innovante » pour rappeler **l'importance de son modèle agroalimentaire dans la sécurité alimentaire du pays.** Elle incitait à « ne pas privilégier uniquement des modèles qui produisent peu en demandant beaucoup de main d'œuvre, des aliments qui ne se conservent pas, des produits coûteux [au détriment] d'une agriculture de précision [...] mobilisant les solutions les plus innovantes, du biocontrôle à l'agriculture de conservation »¹¹³. Le mémoire de master 2 qui avait ébauché cette thèse commençait ainsi :

« Dans un documentaire intitulé *Solutions locales pour un désordre global* (Robin, 2010), des maraîchers de l'Ile-de-France s'inquiètent d'une situation tendue en matière d'approvisionnement alimentaire de la mégalopole francilienne : « des flux tendus de camions qui viennent du sud de l'Espagne, du Maroc ; des avions qui arrivent à Roissy ; 3 à 4 jours d'autonomie alimentaire pour 12 millions d'habitants ; 350-400 maraîchers en 2005, 150 en 2010 ». À ces réactions, on saisit bien l'enjeu que constitue la production légumière pour subvenir aux besoins des grandes concentrations urbaines et, au-delà, de l'ensemble de la société

¹¹⁰ PELLAN P., « Les blouses bleues, les héros de l'ombre et le jour d'après », *Ouest-France*, 24/04/2020.

¹¹¹ MOYON P., « Menaces sur la ferme France », *Ouest-France*, 24/04/2020.

¹¹² ZARACHOWICZ V. et RIVIERE G., « L'autonomie alimentaire, une illusion ? », *Télérama*, 15/04/2020, p.12-17.

¹¹³ BRUNEL S., « La Bretagne nourricière en perpétuelle réinvention », *Ouest-France*, 21/03/2020.

française. Pour autant, les réalités [nationales et] régionales de la production légumière restent peu connues. » (Guillemin, 2014 : 6).

Sans vouloir ni pouvoir prétendre trancher les débats géographique et politique, ce travail de thèse ambitionne, à partir d'une étude régionale, d'y participer en analysant la complexité des filières légumière et maraîchère face aux défis contemporains qui les concernent. Pour ce faire, une 1^{ère} partie (1.) constituée de deux chapitres est dédiée à la « Construction de l'objet [et au] cadrage théorique et méthodologique ». Le 1^{er} chapitre (1.1) est centré sur la construction d'un objet autour des filières légumière et maraîchère, quand le 2nd (1.2.) constitue le cadrage théorique et méthodologique de la thèse. La 2^e partie (2.), d'inspiration ruraliste, propose une approche de la construction sociale de ces filières dans l'ancienne Basse-Normandie, par une analyse multiscalaire : de l'exploitation agricole au bassin légumier régional, en passant par les formes infra-départementales de régions productives : zone, micro-bassin, voire bassin de production agricole (Sarrazin, 2016). Son 1^{er} chapitre (2.1.) analyse des typologies d'exploitations maraîchères ou légumières à partir de deux sources : le recensement agricole (2.1.1.) puis la presse régionale (2.1.2.). Son 2^e chapitre (2.2.) dresse empiriquement les trajectoires socio-économiques des principales régions de production de légumes des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, d'abord les régions légumières (2.2.1), puis celles maraîchères (2.2.2). Le 3^e et dernier chapitre de la 2^e partie (2.3.), propose une catégorisation conceptuelle des trajectoires de ces régions comme zones, micro-bassins voire bassins de production agricole. Enfin, la 3^e partie (3.) prolonge les approches de ces filières dans une perspective de géographie sociale qui s'intéresse à la stratification sociale des travailleurs engagés dans ces productions (3.1. et 3.2.), avant de restituer ces positions dans une approche relationnelle et localisée des rapports sociaux (3.3.).

1^{ERE} PARTIE : CONSTRUCTION DE L'OBJET, CADRAGE THEORIQUE ET PROBLEMATIQUE



En haut : serres en verre de La Grande Ferme à Fontenay-le-Marmion.
En bas : labour du dernier marais caennais.
Clichés : P. Guillemain, avril 2014 et mars 2016.

Cette première partie vise à exposer la construction de l'objet d'études et du cadre théorique et méthodologique de la recherche. Les deux premiers chapitres y sont respectivement dédiés.

Chapitre 1. Les légumes : de quoi parle-t-on ?

Étudier la production, la transformation et la distribution des légumes engage à réfléchir à son acception dans le langage courant, riche de sens. L'édition 2014 du dictionnaire de langue française *Le Petit Robert* en donne la définition suivante :

« plante potagère dont certaines parties (feuille, racine, tubercule, bulbe, fruit, graine, fleur, tige) peuvent entrer dans l'alimentation humaine. Légumes verts. Légumes secs. Conserves de légumes. Légumes frais, congelés, surgelés – Culture des légumes (cf. Culture maraîchère, potagère) » (Petit Robert, 2014)

Cette définition renvoie à la diversité d'espèces de légumes à travers les usages alimentaires des différentes parties de ces végétaux. Au-delà, les expressions qui y sont associées suggèrent les logiques culturelles et activités industrielles qui intéressent précisément cette thèse. La mention de « culture maraîchère » énonce une différenciation dans les itinéraires de productions. Enfin, les différents états selon lesquels les légumes peuvent être achetés par les consommateurs finaux (frais, secs, congelés ou surgelés) renseignent six gammes de légumes résultant de diverses transformations agroalimentaires :

- 1^{ère} gamme = légumes frais
- 2^e gamme = conserves de légumes (pasteurisation/appertisation)
- 3^e gamme = légumes surgelés
- 4^{ème} gamme = légumes ou préparations crues prêts à consommer
- 5^{ème} gamme = légumes cuits sous vide et prêts à consommer
- 6^{ème} gamme = produits agricoles déshydratés

Si les légumes constituent les plantes potagères, alors aborder l'espace qui leur est associé s'impose. Avec son ouvrage *Histoire du jardin potager* Florent Quellier retrace depuis le courtil médiéval, l'histoire du jardin potager en Occident. Il l'analyse comme le signe « d'un rapport au monde, d'un ordre social et politique réel ou souhaité » (Quellier, 2012 : 8). Cette mise en perspective temporelle permet de garder à l'esprit l'historicité de cet espace spécifique alors qu'« indéniablement, en ce début de millénaire, le potager est à la mode » (*Ibid.* : 174). Autour de nouveaux enjeux patrimoniaux et récréatifs, il démontre pour la période la plus contemporaine de l'ouvrage, la « tentative de muséification » (*Ibid.* : 178) qui affecte le jardin potager. Ce processus répond « à la nostalgie d'un monde disparu, à la quête de racines et de produits perçus comme plus naturels ou plus authentiques car plus anciens » (*Id.*). En présentant les principales associations de préservation des variétés anciennes, il montre aussi comment la culture et l'usage alimentaire des légumes, liés à des savoir-faire, constituent les objets d'une

praxis de résistance aux firmes semencières et aux organismes génétiquement modifiés (OGM). Le développement des cultures de légumes selon les « techniques de l'agriculture biologique s'inscrit dans un processus de muséification, qui correspond pour l'historien à une nouvelle forme du rôle historique « d'espace compensatoire » (*Id.*) du potager.

Cette fonction compensatoire des légumes se comprend aussi à l'aune de la géographie culturelle s'intéressant à l'alimentation. Alors que les industries agroalimentaires dominent les chaînes de l'approvisionnement alimentaire, elles « ont déplacé le terrain des luttes économiques : non plus sur les produits, mais sur les dispositifs de jugement » (Fumey, 2010 : 94). Dans ce contexte, le besoin de « nature » est l'un des quatre besoins sur lesquels s'appuient ces dispositifs de jugements. Or ce besoin contemporain est très lié aux légumes et à leurs espaces de culture. Il participe du processus de muséification du jardin potager (Quellier, 2012 : 174) et s'exprime dans les représentations des aliments. Dans *Géopolitique de l'alimentation*, Gilles Fumey cite une partie des résultats de l'*Observatoire Cniel des Habitudes Alimentaires (Ocha)*. Au cours d'une enquête menée dans cinq pays (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Suisse), la même question a été posée : « si je vous dis naturel, quels sont les trois mots qui vous viennent spontanément à l'esprit ? » (Fischler et Masson, 2008 cité par Fumey, 2008). Dans les cinq pays, le mot « légume » a été cité. Le traitement par ordre décroissant des occurrences montre qu'il arrive en 1^{ère} position en Italie et en Suisse, en 2^e position aux Etats-Unis et 3^e position en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne. Il côtoie d'autres occurrences telles que « air », « biologique », « campagne », « eau », « fruit ». Les critères de naturalité sont croissants dans les choix des mangeurs, et on voit la place que peuvent y prendre des aliments tels que les légumes, face à la crise d'un modèle alimentaire occidental historiquement fondé sur la viande et le lait (Fumey, 2008 : 18).

Les représentations contemporaines qui entourent les espèces de légumes structurent des pratiques de patrimonialisation assurant leur fonction compensatoire d'un besoin de nature, et participent en retour d'une sorte de contradiction historique. N'oublions-nous pas l'histoire des légumes et la fonction première de leurs espaces de production, pour ne pas dire d'invention ?

« Le potager a été un lieu des merveilles, d'innovation, d'acclimatation, de progrès techniques..., non un conservatoire d'anciennes variétés et de techniques horticoles perçues comme traditionnelles [...] Si l'on respectait l'esprit des lieux, entrer, aujourd'hui, dans un potager aristocratique reviendrait à pénétrer dans une parcelle expérimentale de l'INRA, y saluer les dernières plantes génétiquement modifiées, y admirer les cultures potagères hors-sol » (*Ibid.*, 181).

Alors qu'il appartient aujourd'hui au champ lexical de la naturalité, la polysémie du mot légume est importante et renvoie aussi aux champs lexicaux de l'innovation scientifique, technologique et de la production industrielle, ce dont témoigne très bien la définition du langage courant. Cette culture alimentaire marque aussi le vocabulaire historique de la géographie, d'autant plus que le modèle alimentaire des « pays industriels et urbains d'une vaste aire méditerranéenne et moyen-orientale [caractérisé par] des liens privilégiés avec les campagnes fournissant fruits et légumes en abondance [...] bénéficie d'une bonne image en Occident et [s'y] diffuse » (Fumey, 2008 : 19). Les transformations du modèle alimentaire occidental passent donc par un besoin accru de naturalité et de relations agricoles et alimentaires entre villes et campagnes.

En arrière-plan, on peut penser au modèle géographique radio-concentrique développé par Johann Heinrich von Thünen, selon lequel les cultures maraîchères (avec les produits laitiers, eux-aussi rapidement périssables) se trouvent dans un premier cercle concentrique autour de la ville-marché, où la rente foncière est maximale. Cette localisation privilégiée a pu longtemps être définie sous le terme de ceinture maraîchère, dont l'emploi n'apparaît plus très approprié pour décrire les systèmes agricoles des périphéries urbaines (Vaudois, 1994). Pour autant, cette expression du sens commun persiste, notamment par sa diffusion au-delà du champ scientifique. Par exemple, on en retrouve l'évocation détaillée dans un courrier des lecteurs paru dans *Ouest-France* le 5 juin 2020, alors que la rubrique du journal est animée par des débats sur les enjeux mis en lumière par l'épidémie de la Covid-19 et le confinement, notamment le sujet récurrent de l'autonomie alimentaire. Dans ce cadre, un habitant du Maine-et-Loire décline sa vision de cette autonomie en trois points, dont le troisième rappelle que « *jusqu'au milieu du XXe siècle, chaque ville disposait d'un périmètre maraîcher très réactif. Ainsi, les maraîchers intra-muros parisiens avaient développé, sur de très petites surfaces, une productivité hors-norme, reconnue par le monde entier* »¹¹⁴. On constate combien la production de légumes reste associée à ce modèle longtemps lié à des rentes de monopole, alors qu'au-delà des ceintures maraîchères, « la mondialisation a sérieusement mis à mal les protections monopolistiques rendues historiquement possible par le coût élevé des transports et des communications » (Harvey, 2018 : 37-38) et par des régulations institutionnelles (Bernard de Raymond, 2004). C'est leur disparition, ou leur caractère résiduel qui donnent à ces productions et ces paysages une valeur patrimoniale (Vaudois, 1994) et qui expliquent que le maraîchage constitue aujourd'hui un « horizon d'attentes des villes » qui s'attachent à le développer (Baysse-Lainé *et al.*, 2018). Il

¹¹⁴ BORE J.-Y., « L'autonomie alimentaire en trois points », *Ouest-France*, 5/06/2020.

s'agira de voir quels concepts géographiques permettent de penser ce renouveau en articulant les apports d'une analyse typologique de la fin du siècle dernier (Vaudois, 1994), à la revisite sociologique récente du concept de bassin de production agricole. Mais avant d'exposer l'intérêt des concepts de filières et bassins de production agricole pour saisir l'objet d'études de la thèse, il faut préciser la définition et l'acception des légumes dans différentes bases données incontournables en études agricoles. C'est d'autant plus nécessaire que les classifications produites par le Ministère de l'Agriculture ou l'Agence de Service de Paiement irriguent les réflexions scientifiques des recherches qui s'appuient justement sur les données que ces services produisent. C'est le cas dans cette thèse. Nous verrons donc dans un premier temps les acceptions et définitions des cultures de légumes dans le Recensement Agricole (RA) puis dans le Registre Parcellaire Graphique (RPG).

1.1.1. Les légumes dans le Recensement Agricole et le Registre Parcellaire Graphique

La dernière thèse caennaise consacrée aux fruits et légumes dans le Calvados avait opté, pour caractériser l'offre agricole, pour « les chiffres "officiels" fournis par le Ministère de l'Agriculture » (Muller, 1977 : 78). Pourquoi s'en détourner, alors que son Recensement Agricole (RA) décennal constitue l'une des rares bases de données agricoles contenant des variables décrivant l'organisation des exploitations à l'échelle d'un maillage « suffisamment fin » pour produire des régionalisations agricoles (Mignolet, 2005 : 116-117) ? Cette base de données fera l'objet d'analyses statistiques à visées typologiques dans la 2^e partie. Au préalable, il faut en expliciter l'acception des cultures de légumes, comme le Registre Parcellaire Graphique (RPG). Ce dernier pallie la périodicité du RA par le suivi régulier des usages agricoles des sols (Preux, 2019).

1.1.1.1. Le Recensement Agricole : des OTEX au fichier sur les cultures

Déjà dans les années 1970, pour approcher « une production mal connue » (Muller, 1977 : 82), Colette Muller utilisait la feuille de l'enquête consacrée aux cultures spéciales » (*Ibid.* : 83). Nous procéderons de la même manière avec la feuille « cultures » du millésime 2010, alors que dans le RA, est considéré comme légume :

« L'ensemble des cultures légumières, y compris fraises et melons, hors pommes de terre et racine d'endive. Les superficies consacrées aux cultures de légumes frais, fraises et melons sont réparties différemment selon qu'elles s'inscrivent ou non dans un assolement ordinaire » (Serrurier, 2013 : 100).

Ce critère de l'assolement « ordinaire ou non » différencie les cultures selon qu'elles sont classées :

- en maraîchage, c'est-à-dire les « parcelles de plein air ou sous abris bas toujours consacrées à des légumes au fil des campagnes » (*Id.*) ;

- en cultures de plein champ, c'est-à-dire « des parcelles aussi affectées à d'autres cultures » (*Id.*), comme les cultures céréalières (blé, orge, etc.) ou industrielles (betterave sucrière, lin, pommes de terre, etc.). Les cultures de plein champ que nous appellerons dans cette thèse cultures légumières (en différenciation des cultures maraîchères) se distinguent selon leur destination commerciale initiale : le marché du frais (première gamme) avec une consommation tel quel du légume, ou celui de la transformation avec les cinq dernières gammes alimentaires.

Les cultures maraîchères sont caractérisées quant à elles, soit comme cultures de plein air, soit comme culture sous serres ou abris hauts, c'est-à-dire « ensembles constitués en verre ou matière plastique, souples ou rigides, fixes ou mobiles, chauffés (ayant une installation générant une source de chaleur) ou non chauffés, sous lesquels on peut se tenir debout : serre, grand tunnel plastique, abris hauts dont les parois latérales sont amovibles, multichapelles... » (*Id.*).

Dès lors que les cultures maraîchères ou légumières contribuent à plus de 2/3 de la Production Brute Standard¹¹⁵ (PBS) d'une exploitation agricole, cette exploitation est classée dans l'Orientation Technico-économique des Exploitations (OTEX) correspondant à ladite production. La nomenclature en 10 postes des OTEX comporte une OTEX codée 2829, qui évoque directement les exploitations spécialisées en « maraîchage et horticulture ». Développée en 15 postes, la nomenclature OTEX isole la culture des légumes et champignons (2800) de l'horticulture et celle des fleurs (2829). En 64 postes, la culture des légumes est isolée de celle des champignons et divisée selon qu'elle est effectuée en intérieur (2811) ou en plein air (2821). Ces classifications en OTEX présentent l'intérêt de pouvoir isoler les exploitations spécialisées dans les différentes cultures des légumes. Mais, en France comme à l'échelle internationale, ces dernières peuvent être aussi le fait « de nombreuses exploitations agricoles non spécialisées pratiquant le maraîchage ou l'arboriculture comme activité complémentaire » (Mérenne-Shoumaker, 1999 : 80). Aussi, pour saisir l'ensemble des exploitations qui participent à la production des légumes et aux logiques de filières qui structurent la transformation et la distribution de ces denrées agricoles, il est nécessaire d'utiliser un autre critère que l'OTEX pour délimiter une population d'analyse (cohorte). C'est à partir du fichier des cultures que l'on

¹¹⁵ « Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens. Ces coefficients permettent une classification (typologie) des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation et leur dimension économique. » : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/N.3!/searchurl/listeTypeMethodon/> (consulté le 2/09/2020).

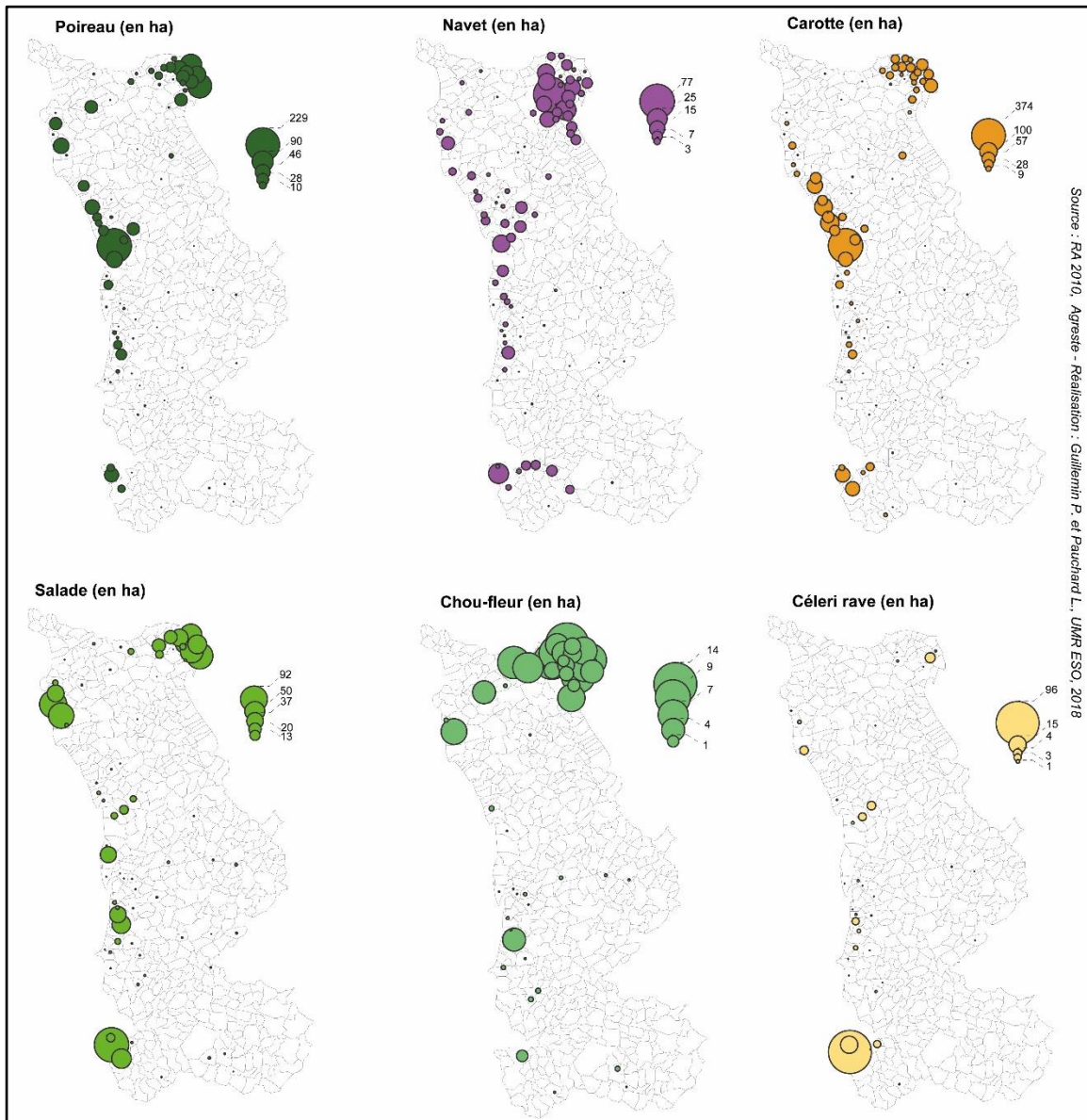
peut identifier, dans le recensement agricole, les exploitations qui produisent au moins un are de légumes (0,1 hectare). C'est ce critère de sélection qui sera utilisé pour l'analyse statistique multivariée des exploitations agricoles recensées par le Ministère de l'Agriculture en 2010 en Basse-Normandie (2^e partie de la thèse, 3^e chapitre – 2.1.).

Le RA offre aussi une photographie décennale très précise des surfaces emblavées en légumes pour une campagne culturale. Le fichier « cultures » détaille pour chaque exploitation enquêtée les surfaces en ares de 63 espèces ou variétés de légumes. Le tableau 1 en donne une agrégation pour l'ensemble des exploitations localisées dans les trois départements de l'ex-Basse-Normandie en 2010. Des variétés ont été agrégées : certains choux aux surfaces réduites dans la catégorie « autres choux » et les variétés d'oignons en une seule espèce.

Les productions emblématiques de la région se retrouvent logiquement en tête des surfaces en 2010, cultivées sur plus de 1 000 voire 1 500 ha : il s'agit du poireau et de la carotte (Margetic, 2014a ; Bressoud *et al.*, 2009). Emblématique de la Bretagne et moins connu en Normandie, si l'on additionne ses différentes variétés (chou-fleur, chou vert, blanc, de Bruxelles, à choucroute et autres choux), le chou apparaît pourtant comme une production légumière importante, avec 1 502,7 ha, sans compter 119,2 ha de brocolis. On a là des productions de légumes d'hiver typiques des bassins littoraux de l'Ouest français (Margetic, 2014a). Mais parmi les principales cultures maraîchères normandes, on retrouve un légume d'été dont la présence s'explique par le développement agroindustriel de la Manche sur le segment de la 4^e gamme des préparations crues prêtes à consommer : la salade (*id.*). En additionnant ses différentes variétés (laitue, autres salades, chicorée et mâche), les surfaces qu'elle occupe s'étendent en 2010 sur 821,5 ha. Bien qu'ils représentent des surfaces moindres, le céleri rave et le navet sont des productions importantes pour l'industrie régionale. Même avec moins de 500 ha cultivés, la Normandie domine la production nationale du navet avec la Manche premier département producteur (avec 15 000 t. produits¹¹⁶). Au-delà du navet, pour ces principaux légumes, c'est bien la Manche qui est le principal département légumier normand. Un des enjeux géographiques de cette thèse est d'étudier plus finement l'hétérogène localisation des différentes espèces voire variétés de légumes cultivées (carte 2).

¹¹⁶ « La Normandie, n° 1 du poireau et du navet », *Ouest-France*, 25/08/2017.

Carte 2 : Les principaux légumes cultivés dans le département de la Manche en 2010



Outre la cartographie des légumes cultivés par régions agricoles, ces surfaces autant détaillées sont utiles à l'analyse des systèmes alimentaires. Ces données permettent notamment le calcul de taux de couverture théoriques de la consommation d'une population donnée, par la production agricole d'un espace de référence (qui peut être le bassin de vie, l'aire urbaine, un périmètre territorial, etc.). Il faut disposer pour cela de références de rendements par espèce de légume et par unité de surface, à l'hectare par exemple. De telles références ont été recensées et des moyennes de rendements moyens ont été calculées dans le cadre de cette thèse et du programme de recherche PSDR4 (Pour et Sur le Développement Régional) intitulé FRUGAL pour *Formes Urbaines et Gouvernance Alimentaire*. Ce programme a développé une méthodologie d'évaluation de la consommation alimentaire en volume (tonnes) et valeur (euros) pour quatre familles de produits dont les fruits et légumes (Guennoc, 2016), eux-mêmes différenciées en deux catégories. Pour la catégorie des légumes frais, on comprend l'importance du détail des surfaces légumières et maraîchère dans le RA, jusqu'à la précision parfois du mode de production (tableau 1). En effet, pouvoir différencier la production de tomates en plein air ou serre apparaît impératif quand leurs rendements peuvent varier d'un à dix¹¹⁷. L'objectif du calcul d'un taux de couverture théorique est

Tableau 1 : Surfaces en légumes frais dans l'ex Basse-Normandie en 2010

Légume	Surface (en ha)
Carotte	1 676,8
Poireau	1 175,1
Chou-fleur	799,0
Autres légumes	700,6
Navet	442,7
Salade laitue	416,3
Chou vert	377,2
Oignons	242,0
Autres salades	234,9
Céleri-rave	178,3
Autres choux	160,1
Chou blanc	152,2
Brocolis	119,2
Salade chicorée	86,4
Mâche	74,9
Haricot vert	50,6
Betterave	45,4
Céleri-branche	44,2
Fraises plein air/sous abris bas	43,4
Radis	17,2
Potiron et courge	17,0
Raifort cultivé ou radis noir	16,6
Courgette plein air/sous abri bas	15,8
Poivron	15,1
Tomate plein air	12,5
Petit pois	12,4
Échalote	10,5
Épinard	10,4
Chou de Bruxelles	8,6
Asperge	7,9
Chou à choucroute	5,6
Fenouil	5,2
Artichaut	4,9
Concombres	4,3
Ail	3,3
Aubergine	3,1
Courgette sous serre/abri haut	3,0
Bette et cardé	2,5
Tomate sous serre	1,8
Melon sous serre/abri haut	1,2
Melon plein air/sous abri bas	0,8
Total	7 198,8

de confronter ces volumes consommés aux volumes produits, ce qui a été fait pour 11 aires urbaines françaises (Marie *et al.*, 2018). Deux d'entre elles s'inscrivent en tout ou partie dans la zone d'études retenue pour la thèse : les aires urbaines d'Alençon et Caen. Leurs taux de couverture théorique de la consommation de légumes dans l'aire urbaine par la production agricole professionnelle de l'aire urbaine s'établissent respectivement à 10 % et 104 %. Ces résultats du programme FRUGAL seront donc mobilisés plus loin pour l'analyse des couronnes maraîchères bas-normandes, en dépassant les limites de ces taux, liées à leur caractère précisément théorique, déconnecté des logiques de filières. Aux limites de cette méthodologie s'ajoute l'ancienneté de la base de données utilisée pour calculer les surfaces par espèces de légumes : 2010. Par exemple, à l'occasion d'évolutions réglementaires interdisant l'emploi de produits phytosanitaires par exemple, les surfaces emblavées peuvent considérablement varier d'une année à l'autre (ainsi, l'annulation en 2018 par le Ministère de l'Agriculture de la dérogation autorisant l'usage d'un nématicide, le dichloropropène, entraîne pour la campagne 2018-2019 une baisse de 11% des surfaces ensemencées en carottes¹¹⁸). Il faut donc aussi considérer l'intérêt et les limites des bases de données LPIS (*Land Parcel Identification System*) (Preux, 2018b) pour le suivi annuel des bassins de production légumiers et maraîchers : en France, il s'agit du Registre Parcellaire Graphique (RPG).

1.1.1.2. Le Recensement Parcellaire Graphique : un suivi annuel mais lacunaire des surfaces

La géographie rurale caennaise a montré l'intérêt des bases de données LPIS pour l'analyse de la géographie agricole française (Marie *et al.*, 2015) ; pour l'étude des conséquences paysagères de la transformation foncière des exploitations agricoles (Preux, 2019) ; et pour la mise en œuvre d'outils innovants au service des nouveaux modes d'aménagement foncier des exploitations agricoles comme les échanges parcellaires (Pauchard *et al.*, 2018). Toutefois, si le taux de couverture national du RPG était estimé à 94,9% de la surface agricole nationale en 2010 (Marie *et al.*, 2015) et qu'il a progressé depuis, cette couverture des surfaces est inégale selon les productions, au détriment des légumes (Preux, 2019 : 258). Ce faible taux de couverture des cultures de légumes, dû au fait qu'elles ne soient pas éligibles aux aides de la Politique Agricole Commune (PAC) (*ibid.* : 251), peut conduire à d'importantes sous-évaluations des surfaces d'un bassin de production, comme à Nantes où le RPG 2016 sous-estime de plus de 3 000 ha les surfaces maraîchères (Guillemin, 2016).

¹¹⁸ « Baisse de la production de carottes dans l'Ouest », *Ouest-France*, 20/042019

La figure 1 intitulée « Maraîchage, où es-tu ? », croise des images aériennes de l'Institut Géographique National (IGN) avec les îlots cultureux du RPG 2016, et montre bien, quatre exemples à l'appui témoignent de la mauvaise couverture des surfaces en légumes. Le premier, en haut à gauche de la figure présente deux exploitations maraîchères biologiques résultant de la division successorale et de reconversion d'une ancienne exploitation laitière à Héroulleville, dans l'Orne. Au nord-est de l'image, on repère quatre tunnels et deux voiles de protection localisés dans un îlot cultural vert, déclaré donc en prairie permanente. Cette déclaration correspond en effet à l'occupation du sol d'une partie de ce bloc cultural, dont une parcelle est d'ailleurs exploitée en pré-verger. Associant élevage allaitant et ovins-viande au maraîchage, cette exploitation agricole comporte une dizaine d'hectares de prairies permanentes et déclare ainsi sa production maraîchère selon cette culture d'herbe, qui ouvre le droit à des aides PAC spécifiques (maintien des prairies permanentes) contrairement au maraîchage.

L'image en haut à droite de la figure 1 montre les planches et deux tunnels des *Jardins dans la ville* à Argentan, branche maraîchère d'une association de réinsertion par le travail de la sous-préfecture ornaise. À l'ouest de l'image, on distingue l'angle d'un bloc cultural déclaré en prairie permanente et l'on constate que le maraîchage des *Jardins dans la ville* n'est pas couvert par la base de données. C'est aussi le cas des six tunnels et planches maraîchères du site des *Jardins d'Arlette* à Falaise (Calvados), autre association de réinsertion par le travail, en bas à gauche de la figure 1.

Quant aux tunnels de l'*Éco-domaine du Londel*, localisés à Biéville-Beuville, visibles sur l'image aérienne en bas à droite de la figure 1, ils sont bordés au nord-ouest par un bloc déclaré en prairie permanente, un bloc de parcelles déclarées en blé tendre au sud et à l'ouest, ainsi qu'une partie de lanière légumière (en rose). Il apparaît donc que ce sont les petits maraîchages diversifiés qui sont particulièrement mal couverts par le RPG, tandis que les cultures de légumes de plein champ intégrées à des assolements de grandes cultures paraissent mieux couvertes. Pour la Basse-Normandie, le RPG 2016 ne couvre que 77,8 % des surfaces légumières et maraîchères recensées par le Ministère de l'Agriculture en 2010.

Figure 1: Maraîchage, où es-tu ?



En haut à gauche : deux exploitations maraîchères aux Riderets, à Héroulleville (Orne)

En haut à droite : *Les Jardins dans la Ville*, à Argentan (Orne)

En bas à gauche : *Les Jardins d'Arlette*, à Falaise (Calvados)

En bas à droite : *L'éco-domaine du Londel*, à Biéville-Beuville (Calvados)

Source : IGN, 2016

Malgré cette limite, le RPG reste une source utile à la cartographie, d'autant qu'il est désormais librement disponible à l'échelle parcellaire, et non plus seulement celle de l'îlot. Dans le groupe de cultures « légumes-fleurs » (code 25), on retrouve 50 libellés d'espèces voire de variétés cultivées. Une fois retranchées les espèces horticoles et les pommes de terre, on accède à 36 libellés de cultures de légumes. Parmi ceux-ci, deux libellés ont trait au mode de production des cultures (culture sous serre hors sol et légume sous abri), ainsi que deux libellés liés au mode déclaratif du maraîchage diversifié (autre légume ou fruit annuel, autre légume ou fruit pérenne et légume sous abri). Certaines espèces sont agrégées par familles et d'autres par variétés (concombre/cornichon, courgette/citrouille, chicorée/endive/scarole, courge musquée/butternut, haricot/flageolet, laitue/batavia/feuille de chêne, oignon/échalote, potiron/potimarron et poivron/piment).

Tableau 2 : Surfaces en légumes frais dans l'ex Basse-Normandie en 2016

Légumes	Surface (en ha)
Carotte	1297,3
Chou	1241,2
Poireau	880,7
Autre fruit ou légume annuel	812,9
Laitue/batavia/feuille de chêne	344,1
Navet	214,8
Chicorée/endive/scarole	185,7
Céleri	184,6
Oignon/échalote	168,3
Autre fruit ou légume pérenne	72,6
Petit pois	54,3
Radis	34,8
Fraise	26,1
Panais	21,4
Potiron/potimarron	12,0
Roquette	10,4
Courgette/citrouille	8,5
Mâche	8,4
Épinard	8,0
Haricot/flageolet	5,1
Courge musquée/butternut	4,0
Culture sous serre	2,9
Tomate	1,7
Artichaut	1,2
Salsifis	0,7
Aubergine	0,6
Topinambour	0,4
Concombre/cornichon	0,3
Ail	0,1
Total général	5603,1

Pour les trois départements de l'ex Basse-Normandie, le RPG 2016 libelle 29 types de cultures de légumes sur les 34 références du RPG (tableau 2). Toutefois, seules huit (groupes d'espèces ou variétés et un mode de production dépassent la centaine d'ha). La carotte et le chou dépassent 1 200 ha, suivis par le poireau à presque 900 ha. Les maraîchages diversifiés, codés « autre fruit ou légume annuel », dépassent 800 ha. Sur des surfaces moins importantes,

figurent des légumes à forte valeur ajoutée : salades, navet et chicorée/endive/scarole. Le céleri et l'oignon sont aussi bien présents. L'ensemble des légumes cultivés totalise 5 603 ha.

Tableau 3 : Surfaces en légumes en Normandie et dans l'ex-Basse-Normandie en 2016 (en ha)

Légumes	Normandie	Basse-Normandie	% Basse-Normandie
Carotte	1 379,4	1 297,3	94
Chou	1 325,3	1 241,2	94
Autre fruit ou légume annuel	1 283,5	812,9	63
Poireau	980,0	880,7	90
Laitue/batavia/feuille de chêne	433,2	344,1	79
Chicorée/endive/scarole	259,5	185,7	72
Oignon/échalote	253,2	168,3	66
Céleri	224,3	184,6	82
Navet	218,2	214,8	98
Autre fruit ou légume pérenne	118,8	72,6	61
Haricot/flageolet	92,3	5,1	6
Salsifis	83,9	0,7	1
Petit pois	76,2	54,3	71
Courgette/citrouille	49,3	8,5	17
Radis	40,0	34,8	87
Fraise	38,7	26,1	67
Panais	21,6	21,4	99
Potiron/potimarron	17,8	12,0	68
Roquette	10,4	10,4	100
Épinard	9,0	8,0	89
Courge musquée/butternut	8,9	4,0	45
Mâche	8,4	8,4	100
Tomate	4,8	1,7	36
Culture sous serre	3,6	2,9	80
Artichaut	2,1	1,2	58
Cresson	1,9		0
Aubergine	0,7	0,6	89
Topinambour	0,6	0,4	64
Concombre/cornichon	0,3	0,3	100
Ail	0,1	0,1	78
Poivron/piment	0,1		0
Total général	6 945,9	5 603,1	81

Source : RPG 2016, ASP - Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2019

Cette source permet de conforter le choix fait au commencement de cette thèse, à savoir restreindre le terrain d'études à l'ex Basse-Normandie. Si l'argument lié à l'organisation des filières a déjà été exposé en introduction, la présentation des surfaces de légumes cultivés en

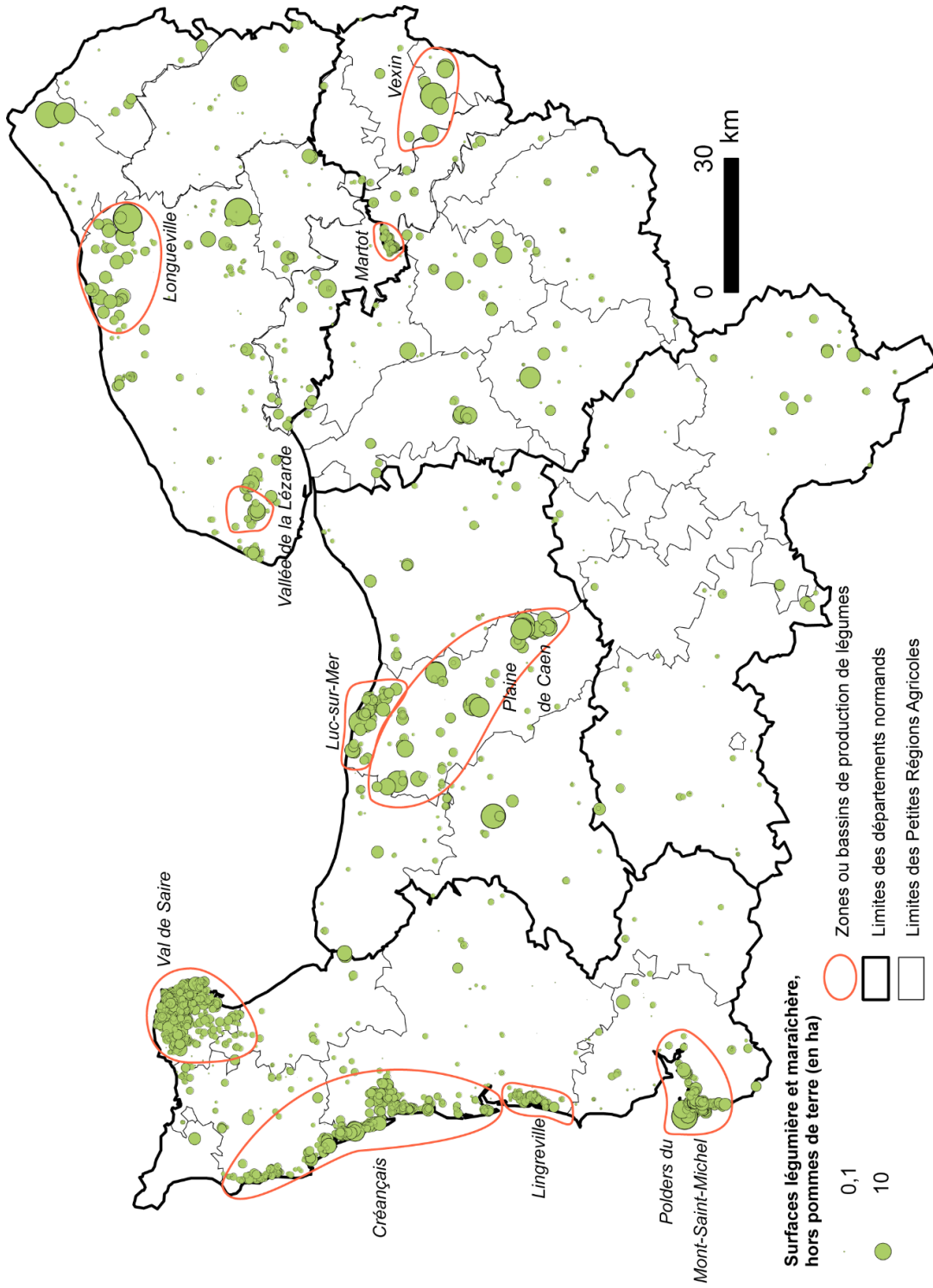
Normandie en 2016 apporte un nouvel élément de justification. Les trois départements bas-normands représentent 81% des cultures légumières et maraîchères. Le différentiel se joue autour des légumes les plus cultivés dans le principal département légumier régional (en gras dans le tableau 3 ci-dessus) : la Manche (carte 2). Les deux départements de la Haute-Normandie se distinguent par la culture du haricot vert (plateau du Vexin dans l'Eure), celle du salsifis au nord de Longueville-sur-Scie en Seine-Maritime, intégrées depuis longtemps à la filière industrielle de la conserverie (Muller, 1972) et enfin celle du salsifis au sud-ouest de Dieppe, dans une zone rétro-littorale du Pays de Caux (en gras et italique dans le tableau ci-dessous). L'Eure et la Seine-Maritime proposent du maraîchage diversifié aux portes des pôles urbains, approvisionnant parfois le MIN de Rouen : celui de la vallée de la Lézarde au nord-est du Havre et celui, en partie intégré à la *Coopérative Légumière de Criquebeuf-Martot (Crimart)*, en amont d'Elbeuf, en rive gauche d'une boucle de la Seine (*id.*)¹¹⁹. Mais il ne contribue qu'à hauteur de 37 % des cultures de proximité en Normandie. Dans les années 1990, les productions de légumes de l'ancienne Haute-Normandie statistiquement significatives étaient réduites aux cultures de la basse vallée du Durdent (Fruit, 1991), autour du pôle historique du Vittefleur (Muller, 1972), ainsi qu'aux cantons de Val-de-Reuil, Pont-de-l'Arche et Louviers-Nord (Fruit, 1991). Elles ont reculé depuis (carte 2 ; Vidal et Cezard, 2015). La zone maraîchère de Vittefleur apparaît réduite par rapport à celles des vallées de la Lézarde ou de la Scie (carte 2). Des « cantons contigus du confluent de la Seine et de l'Eure » (Fruit, 1991), seul celui de Pont-de-l'Arche a résisté à l'urbanisation autour des communes de Martot et Criquebeuf-sur-Seine.

L'essentiel reste concentré dans les trois départements bas-normands, où les zones et bassins de production sont plus denses et plus étendus (carte 3). De l'organisation des filières à l'occupation du sol agricole, il y a là les arguments expliquant le choix du périmètre retenu pour la thèse à son démarrage en 2014 : l'ancienne Basse-Normandie. Autour de Luc-sur-Mer et dans la Plaine de Caen (Calvados), persistent des productions qui avaient fait l'objet d'une thèse (Muller, 1977). La Manche prédomine avec « l'autre atout [du Cotentin] : les cultures légumières littorales » du Val de Saire et de Créances (Muller et Guermond, 1984). Ce dernier bassin et toute la côte ouest du département, constituent un paysage typique aux marges littorales du bocage normand, le « mini-openfield de labour » légumier « des côtes sableuses à havres », fruit d'un « aménagement rural original » lié à un peuplement précoce et dense et à une exploitation des ressources marines pour amender les sols en vue de productions favorisées par la douceur du climat (Brunet et Girardin, 2001). Avec les deux bassins du Cotentin, régions

¹¹⁹ « La Crimart : la petite coopérative à la grande histoire », *Le Journal d'Elbeuf*, 1/03/2019.

légumières de Lingreville et du Mont-Saint-Michel sont intégrées à la filière manchote, dont la structuration commerciale et industrielle a fait l'objet de recherches à la fin des années 2000 (Briard, 1990 ; Brunet et Roupsard, 2000). Au-delà du terrain d'études de la thèse, c'est tout l'état des connaissances produites sur ces filières légumière et maraîchère qu'il nous faut maintenant dresser, centré sur la seconde moitié du XX^e siècle et les recherches contemporaines, sans oublier un travail pionnier du début du siècle dernier (Kropotkine, 1910), qui déjà évoque les productions légumières du département de la Manche, et d'autres.

Carte 3 : Cultures de légumes en Normandie en 2016



1.1.2. Les productions légumières en études rurales

L'espace agricole à la périphérie des villes a connu de profondes transformations qui se sont accélérées après-guerre (Lebeau, 1969). En tant que type mondial de structure agraire, « l'agriculture périurbaine spécialisée [sous forme de] ceintures maraîchères » a fait l'objet de nombreuses recherches, au premier rang desquelles la banlieue parisienne (Kropotkine, 1910 ; Phlipponneau, 1956 ; Pédelaborde, 1961 ; Poulot et Rouyres, 2000). Autour de certaines villes, leur « décadence » (Lebeau, 1969) s'explique par la concurrence croissante de bassins ruraux et par la pression foncière associée à l'urbanisation (*Id.*). La première cause a fait l'objet d'autant d'études que de spécialisations maraîchère et légumière régionales ont pu exister (Fixot, 1970 ; Muller, 1977 ; Vaudois 1975 et 1983a/b ; Brunet et Rousard, 2000). La seconde cause a ouvert un champ de recherche sur la prise en compte de ces formes urbaines et agricoles par les politiques d'aménagement, dont certaines ont justement limité voire empêché leur décadence (Lebeau, 1969 ; Vaudois, 1994). A ces premières recherches, centrées sur les dynamiques urbaines et de filières, attentives à la modernisation et certaines grandes exploitations citées en modèles, succèdent dans les années 2000 et 2010 de nouvelles études, plus focalisées sur les productions maraîchères en agriculture biologique et/ou en circuits courts (Bressoud *et al.*, 2009 ; Bressoud et Parès, 2010 ; Aubry *et al.*, 2011 ; Dufour *et al.*, 2011 ; Samak, 2014 ; Hochedez, 2016), voire les microfermes (Morel, 2016) ou les jardins d'insertion (Doïdy et Dumont, 2014 ; Etard, 2014). En parallèle, des thèses saisissent ces productions dans une logique moins « segmentée », qu'elles concernent les conceptions de la distribution au cœur de la construction du marché des fruits et légumes française (Bernard de Raymond, 2013) ou le travail et l'emploi dans la production de légumes pour le marché en Wallonie (Dumont, 2017). En géographie et aménagement, les productions maraîchères sont souvent étudiées et citées dans l'analyse de la territorialisation des politiques agricoles et alimentaires et de leur intégration aux projets urbains des moyennes et grandes villes (Loudiyi *et al.*, 2011 ; Banzo et Courdechet, 2013) pour la relocalisation alimentaire (Baysse-Lainé, 2018). C'est de l'historicité et de la diversité de ces travaux dont il faut maintenant rendre compte.

1.1.2.1. Cultures périurbaines et bassins régionaux, diversité des terrains en sciences sociales

L'introduction de l'état de l'art relatif aux productions légumière et maraîchère omet un champ de recherches pour lesquelles elles ont constitué de précieuses études de cas : celui des migrations. Thème de recherche de la géographie sociale des années 1960 et 1970, étudié en Sicile (Rocheffort, 1961), dans le Vaucluse (Fixot, 1970) ou dans le *sureste* espagnol (Hérin,

1976 ; 2015), la géographie rurale a largement montré le rôle des étrangers dans la modernisation voire la spécialisation de certaines campagnes (Proveux, 1970 ; Diry, 2006). C'est aussi sur la base de migrations intérieures provinciales que le maraîchage s'est développé en banlieue parisienne (Phlipponneau, 1956).

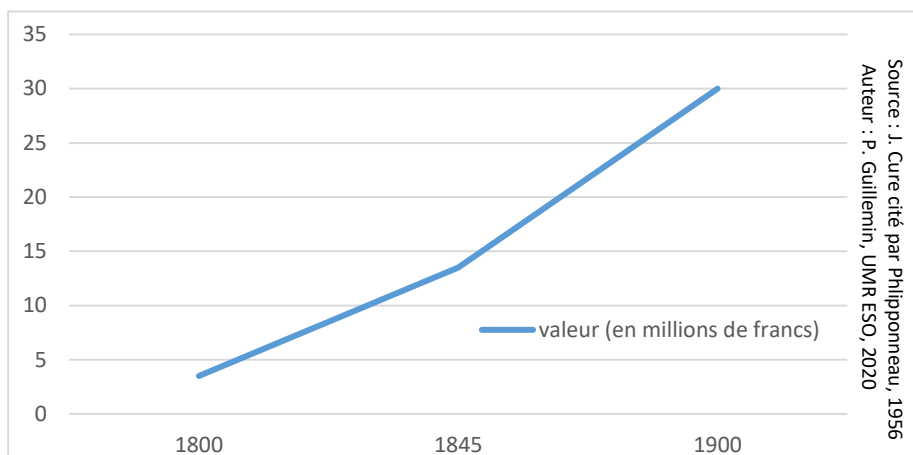
Les productions franciliennes, aujourd'hui largement disparues

On peut remonter au début du XX^e siècle pour lire les premières analyses géographiques du développement des cultures maraîchères de la ceinture parisienne (Kropotkine, 1910). Le géographe anarchiste russe rejette une approche déterministe du lien au sol des cultures maraîchères, en écrivant des maraîchers parisiens qu'ils « ne comprennent point que nous parlions de bons et de mauvais sols, parce qu'ils font le sol eux-mêmes, et en de telles quantités qu'ils sont contraints tous les ans d'en vendre pour ne pas exhausser le niveau de leurs jardins d'un demi-pouce par an. » (*Ibid.* : 106). Dans et autour de la capitale, au début du siècle dernier, il estime à 20 000 ha les cultures de plein champ et à 10 000 ha celles sous serres. Par une étude très précise des techniques culturales, il en vient à nuancer le modèle proposé par Von Thünen pour expliquer la localisation des productions agricoles autour de la ville. S'il reconnaît que les grands marchés urbains constituent une attraction pour les cultures maraîchères périurbaines, surtout au début de leur développement, il écrit : « ce qui attire ces jardiniers [...] c'est le fumier des écuries [qui maintient] le sol à une certaine température » (*Ibid.* : 108). Il relie cette cause à la rente foncière qui exige la recherche d'une forte valeur ajoutée avec « les primeurs qui rapportent le plus ». Il faut viser jusqu'à 20 000 francs de légumes/ha pour les 850 ha conduits selon des itinéraires les plus intensifs, sur des terres louées jusqu'à 2 000 francs/ha (*id.*). La productivité de ces cultures le fascine, sans idéaliser pour autant leur mode de production : le maraîcher parisien, qui jouit d'un trop court repos et n'accède à aucun loisir, vit en dehors de la société. Kropotkine gagnerait à être lu à l'heure on l'on parle parfois rapidement de « relocalisation » : ces productions sont bien vendues aux Halles pour alimenter 3 000 000 de Parisiens, mais sont insuffisantes et complétées par 4 000 t. et 3 000 t. de légumes en provenance respective de Roscoff et Barfleur. Loin des représentations de la ville autosuffisante et aussi paradoxal que cela pourrait paraître, une partie des productions maraîchères parisiennes est expédiée à Londres, où elles se retrouvent en concurrence avec les cargaisons de légumes de 300 vapeurs, expédiées depuis Roscoff, et 15 000 t. en provenance de Barfleur. Mais sans évoquer davantage cette internationalisation ancienne, revenons à la *vie rurale de la banlieue parisienne* (Phlipponneau, 1956) : un demi-siècle après les écrits de Kropotkine, les cultures

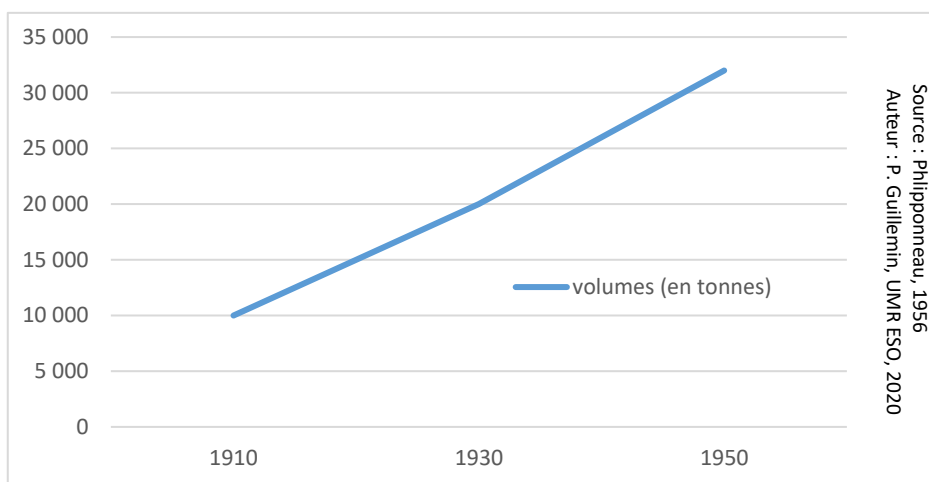
maraîchères y sont encore importantes et productives puisqu' « en 1944, *la banlieue a fourni 77 % des tonnages de fruits et légumes vendus sur le carreau des Halles* » (*Ibid.* : 17).

Le géographe reprend à son compte plusieurs observations de son prédécesseur russe, en se démarquant lui aussi de l'approche déterministe d'une agriculture indépendante des conditions naturelles grâce à l'usage d'engrais issus de la ville (*Ibid.* : 18), et liée à l'importance du marché urbain et au le haut niveau de rente foncière (*Ibid.* : 19). L'approche historique mise en œuvre au début de l'ouvrage montre les origines politiques des cultures commerciales parisiennes : l'autorisation par l'évêque de Paris en 1154 de mettre en cultures les marais de la Collégiale Sainte-Opportune jusque-là pâturés ; puis « la création par le Roi, en 1181, des nouvelles halles de Champeaux », qui substitue à la rémunération en nature ou en travail celle par l'argent (*Ibid.* : 30-33). Ces origines fondent un groupe social qui n'est déjà plus à l'époque paysan : formation exogène des « spécialistes » et double intensité en travail et en capital. Au XX^e siècle, il voit dans ces cultures de banlieue une forme hybride entre agriculture chinoise (main d'œuvre nombreuse) et agriculture américaine (importance du capital). Ces « spécialistes », nommés « maraîchers » depuis le XV^e siècle, n'en forment pas moins plusieurs fractions sociales hétérogènes : grands exploitants capitalistes avec leurs ouvriers salariés ; petits exploitants mobilisant une main d'œuvre familiale (*Ibid.* : 39). Dès l'Ancien Régime, la considération politique pour ces cultures est forte. Pour limiter leur expulsion sous l'effet de l'urbanisation parisienne croissante, « l'administration les exempte de taille pendant les six premières années et à perpétuité du logement des gens de guerre » (*Ibid.* : 33). L'intérêt porté au maraîchage perdure et leur valeur progresse tout au long du XIX^e siècle (graphique 1), comme d'ailleurs les volumes produits sur la première moitié du XX^e siècle (graphique 2). Les productions maraîchères franciliennes constituent encore en 1950 un contingent important de l'approvisionnement des mandataires des Halles (graphique 3), surtout entre mai et octobre (*Ibid.* : 113). C'est à la fin du XIX^e siècle que ces cultures spéciales connaissent leur apogée, après quoi les progrès du transport, notamment ferroviaire, leur fait perdre leur rente de monopole (*Ibid.* : 62 ; Harvey, 2018 : 37). Le développement de la voiture à cheval ou celui de l'assainissement des eaux usées, par les déchets générés, constituent des facteurs de développement décisifs, comme Kropotkine l'avait analysé au début du siècle dernier. L'usage du fumier ou des gadoues urbaines dessine une géographie typique : autour des villes de garnison pour l'un (Phlipponneau, 1956 : 73-74), à l'embouchure des conduites d'épandage de la ville de Paris, sur la Presqu'Île de Saint-Germain-en-Laye par exemple, pour l'autre (*Id.* ; Pédelaborde, 1961).

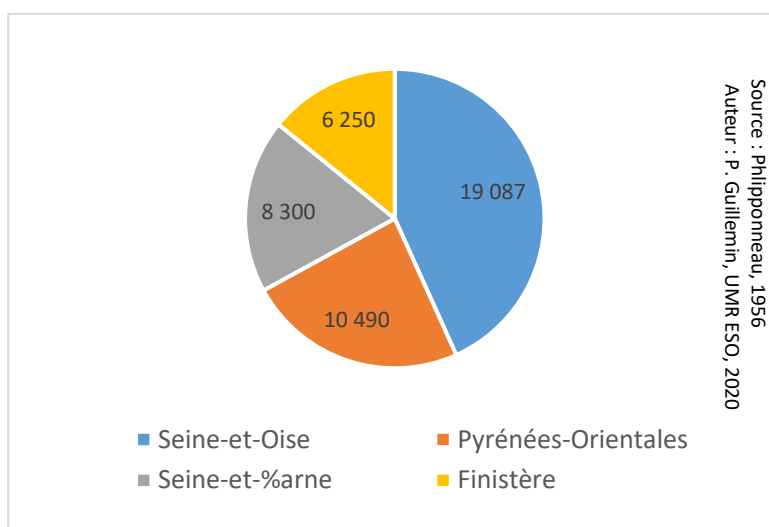
Graphique 1 : Évolution de la valeur des productions maraîchères parisiennes au XIXe siècle



Graphique 2 : Évolution des apports de la banlieue aux Halles de Paris (1910-1950)



Graphique 3 : Origine des envois aux mandataires des Halles de Paris en 1950 (en tonnes)



Mais l'or noir à l'origine de leur productivité et de leur important développement au XIX^e siècle, se raréfie avec la fin du trafic hippomobile qui « porte un coup fatal aux cultures

maraîchères » (Phlipponneau, 1956 : 106). La perte de rente de monopole provient également de la connexion ferroviaire entre Paris et certains terroirs français méridionaux, ainsi que du développement des expéditions depuis les colonies (Bernard de Raymond, 2013) et d'autres pays du Maghreb : « Montesson déplore l'importation des oignons d'Égypte, en avril et en mai » (Pédelaborde, 1961 : 198). En même temps que ces productions les concurrencent, elles renforcent en négatif l'attrait de la bourgeoisie urbaine pour ce qu'on appellerait aujourd'hui des produits locaux (Phlipponneau, 1956 : 40). Les produits maraîchers de la banlieue sont déjà considérés à l'époque tels des objets et manufactures de qualité artisanale (*id.*) et ces pratiques de consommation existent dès l'entre-deux-guerres : « alors que les primeurs d'Algérie concurrencent déjà [Montesson] la bourgeoisie de Neuilly préfère ces produits frais à ceux ayant voyagé par le fer » (Pédelaborde, 1961 : 168). Cette préférence des consommateurs les plus aisés semble même plus anciennement ancrée, puisque dès 1830, les maraîchers de Montesson pratiquent l'achat-revente au marché de gros de Saint-Germain-en-Laye pour les revendre à Paris en les faisant passer pour des légumes de Montesson (*Ibid.* : 166).

Si l'occupation allemande et la Seconde Guerre mondiale rendent temporairement à la banlieue son « monopole du ravitaillement de Paris en produits frais », sa contribution aux Halles diminue inexorablement sous le triple effet de la concurrence extérieure, de la disparition des derniers attelages de transport et de la pression foncière : de 80 % à l'apogée en 1895, à 30 % en 1956 (Phlipponneau, 1956 : 113). Les Halles restent un circuit de distribution majeur, mais pendant l'Occupation, s'est développée la vente sur les marchés de détail, adoptée « définitivement » par de nombreux producteurs (*Id.*), reconfigurant les systèmes d'exploitation qui deviennent plus diversifiés et produisent pour les quatre saisons : la place de marché se loue à l'année (*Ibid.* : 228). Déjà, les gammes cultivées s'adaptent au type de clientèle fréquentant les marchés (*Id.*). En 1950, on compte « 643 maraîchers de Bobigny à Stains, de Champigny à Bagneux » et leurs cultures s'étendent autour de Meaux (*Ibid.* : 118). Cet éloignement des marais s'accompagne de la diversification légumière croissante des assolements de grandes cultures, entamée dès les années 1920 (*Id.*). Entre les marais « dont la dimension varie de 8 000 à 15 000 mètres carrés » (*Ibid.* : 250) et les grandes exploitations, l'hétérogénéité sociale et politique s'ajoutent aux différences foncières. Dans les deux cas, avec la modernisation des exploitations (dans les marais, travail du sol au motoculteur, mécanisation du lavage des légumes, traitements insecticides, électrification du chauffage, motorisation des livraisons, etc.), le recours à la main d'œuvre diminue et se transforme. Dans les marais, artisanaux et familiaux, on retrouve, outre le patron et la patronne (qui part la nuit pour vendre aux Halles) : un homme et une femme logés, nourris et payés au mois ; un ou deux hommes et une femme,

non logés ni nourris, payés à l'heure pendant la saison (*Ibid.* : 254). Des retraités ou des ouvriers franciliens constituent des saisonniers d'appoint les jours de pic de production. Patrons et ouvriers « partagent la même existence très dure » (jusqu'à 16 voire 18 heures de travail par jour, entrecoupées des repas et d'une courte sieste) et si des conflits existent « on finit par se mettre d'accord entre gens qui s'estiment » (*Id.*). Toutefois, le recul des permanents logés et nourris et la dérégulation salariale défavorisent les mobilités professionnelles ascendantes et renforcent l'endogamie et la reproduction sociales, cependant contrariées par les nouvelles pratiques récréatives adolescentes (cinéma et sports).

Au cours de la première moitié du XX^e siècle, les maraîchers se singularisent en banlieue « rouge » par leur déplacement « vers la droite » (*Ibid.* : 385), et partagent ainsi des dispositions politiques avec les patrons des grandes exploitations légumières et entrent parfois en mobilisation, comme à l'hiver 1936, pendant lequel ils font la grève des livraisons aux Halles (doc. 4). *L'Union des syndicats agricoles de Seine et Seine-et-Oise* (74 syndicats et 10 000 maraîchers), de concert avec les producteurs du Sud-Ouest et de la banlieue de Lyon, s'associent alors aux comités de défense paysanne d'ogéristes, sollicités la même année par les notables légumiers léonards pour dissuader les grévistes du Front Populaire (Sénéchal, 2012). La mobilisation, parfois violente (agressions nocturnes de maraîchers de l'Essonne poursuivant le ravitaillement et piquets de grève nocturne sur la route d'Orléans bloquant les arrivages de légumes et primeurs¹²⁰ - doc. 4) conteste les avancées sociales issues des Accords de Matignon signés le 7 juin 1936 et constitue les prémices de la réaction patronale de juin-juillet 1937 (Farcy, 1996). Sur la Presqu'Île de Saint-Germain-en-Laye (les maraîchers de Montesson, gros fournisseurs de carotte, poireau et navet, ont été à la pointe de la grève des Halles¹²¹), « on se plaint [toujours] de la cherté de la main d'œuvre. Pourtant en 1938, un ouvrier agricole gagnait 30 F par jour et une femme 25 F. En 1954, les salaires passent à 110 F et 92,5 F l'heure, soit 33 fois plus » (Pédélaborde, 1961 : 201).

À dispositions politiques égales, les rapports sociaux ne sont pas les mêmes dans les grandes exploitations légumières d'Île-de-France où « l'ouvrier a le vague espoir d'une révolution sociale que lui promettent les doctrines d'extrême gauche [mais] il sait bien que c'est en trouvant du travail à la ville qu'il a le plus de chances d'améliorer sa condition » (Phlipponneau, 1956 : 396). Les dispositions antisociales et antifiscales de maraîchers comme des grands exploitants se greffent sur un individualisme fortifié par le développement de la vente directe (*Ibid.* : 544 ; Pédélaborde, 1961 : 178).

¹²⁰ VOGT G., « La grève des maraîchers s'étend... », *L'intransigeant*, 18/12/1936.

¹²¹ *Id.*

LES PRONOSTICS de Pabbé Gabriel

Temps probable pour le 18 décembre : Vent très calme, Sud-Ouest et Ouest modéré ou assez fort. Température avec éclaircies ; quelques pluies au nord de la vallée, amélioration. Température sans grand changement. — Abbé Gabriel.

Le Journal de Paris

TROISIEME EDITION

L'INTRANSIGEANT

NO. RUE RAYNAUD, PARIS 2^e - CH. POST. 1.437. — TÉLÉGRAMMES « INTRANSIPAR »

Directeur **JEAN FABRY**

Le Journal de Paris

Vendredi 18 Décembre 1936

TROISIEME EDITION

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
France et Colonies 24 24 50
Etranger 1 25 35 50
L'Édition 100
Le Numéro 0.10 30

Le Sénat discute le projet d'arbitrage

Recours obligatoire à la conciliation avant toute grève ou lock out

Le Sénat a adopté hier ce projet de loi...

LA GRÈVE des maraîchers s'étend...

Les arrivages aux Halles ont été, ce matin encore, suffisants pour assurer le ravitaillement de Paris, mais, chez les détaillants, les stocks s'épuisent



Le comité de grève des maraîchers s'est réuni hier, à Clamart...

LES PRIX-DE VERTU DE L'ACADÉMIE

Soucis, joie et fierté d'une maman de douze enfants



Un des prix Cognac-Jay est attribué à une famille pauvre...

VERS LA LUMIÈRE DANS L'AFFAIRE GAROLA

Le contrôleur du "Strasbourg-Nice" se présentera-t-il chez le juge d'instruction?

M. Veyrac, depuis dix jours, reste introuvable...



Nouveau drame de la montagne

Une avalanche emporte M. Lannay, conseiller d'Etat entraînant son corps au fond d'un ravin



Les conditions du nouvel emprunt de la Défense Nationale

1. — Trois ans en contre-partie de l'échéance prévue des 3 années, à compter du 15 septembre 1937.

2. — Trois ans en échange de l'air déposé dans les Caisse publiques bons 3 1/2 % à 6 mois et 4 % à 15 mois, jusqu'au 23 septembre 1936.

Les obsèques de notre confrère Louis Delapraie ont été célébrées ce matin

Un grand film est présenté ce soir « Nitchévo ! »

Sans nouvelles du contrôleur

Sur ce point fort important, voici les précisions que nous divulguons...

Ministre et ministres

M. Vincent Auriol, après six mois de pouvoir, a changé de thème. Ce n'est pas nous qui le lui reprochons...

Les sept occupants de l'avion disparu seraient morts de froid

Saint-Louis City, 17 décembre. — Malgré les nombreuses recherches, l'avion transporté de la ligne Los Angeles-Saint-Louis, qui s'écrasa avec sept occupants, dont deux enfants et deux hommes d'équipage, n'a pas été retrouvé.

« Nitchévo ! »

Un grand film est présenté ce soir



Marie Glory s'embarque demain pour l'Amérique

La Fête de la Glace

Michel Phlipponneau fait de l'étude de la structure sociale des cultures spéciales un élément de connaissance utile à leur préservation, notamment pour les services « de la Direction

57

de l'Aménagement du Territoire qui s'efforce de limiter les emprises de la ville » (Phlipponneau, 1956 : 543). Il constate leur régression face à l'urbanisation, alors qu'il juge ces cultures importantes pour l'approvisionnement de Paris comme, l'occupation d'une main d'œuvre nombreuse, et leur contribution positive à la balance commerciale nationale (*Ibid.* : 545). Leur avenir passe selon lui par le maintien des petites exploitations « plus aptes [...] à assurer la permanence des cultures spéciales » et à un aménagement du territoire protégeant « au voisinage des grandes agglomérations, les terres [les plus productives] » (*Ibid.* : 548). L'urbanisation galopante lui fait craindre autant pour les terres que pour les « bons travailleurs agricoles et nous sommes encore moins riches en hommes qu'en terres » (*Ibid.* : 549). Que sont donc devenus ces spécialistes de la banlieue parisienne ?

Dans sa typologie des zones maraîchères périurbaines à la fin de XX^e siècle, Jean Vaudois évoque la prise en compte de ces cultures dont dépendent la qualité de certaines zones de marais. À ce titre, les zones maraîchères intègrent les espaces ouverts associés à la planification prioritaire de la ceinture verte parisienne (Vaudois, 1994). S'il classe encore Montesson comme zone maraîchère périurbaine à fonction locale, bénéficiant (et c'est exceptionnel pour ce type) d'une structure groupant l'offre, il avance que « son évolution régressive rapide [...] hypothèque le devenir de la "ceinture verte parisienne" dans ce secteur » (Vaudois, 1994). Quelques années plus tard, cette régression est valable pour l'ensemble des cultures spéciales franciliennes (Poulot et Rouyres, 2000), bien qu'elles fassent encore de l'Île-de-France une grande région maraîchère et horticole (20 % des exploitations en 1988 contribuant à 30 % de la valeur de la production agricole régionale en 1997 – *Id.*). Au desserrement des cultures spéciales s'ajoutent une régression relative plus importante qu'en grandes cultures avec une profession vieillissante, alors même que les aménageurs souhaitent les préserver, notamment avec le Plan Vert régional de 1994 (*Id.*). L'analyse cartographique diachronique montre qu'« en 1970 les 11 000 hectares de cultures légumières ont une localisation très proche du schéma analysé par M. Phlipponneau » (*Ibid.* : 52). Douze ans plus tard, la tendance est à la rétractation des zones traditionnelles et à l'affirmation des secteurs éloignés de Paris, avec une baisse de 64 % des surfaces qui s'établissent à 4 000 ha (*Id.*). A la pression urbaine s'ajoutent la concurrence des régions mieux placées (conditions climatiques et/ou coût de la main d'œuvre) et les successions mal assurées en maraîchage (*Ibid.* : 55). L'absence de modernisation des exploitations, parfois l'enfrichement et la précarité foncière (création des nombreuses Zones d'Aménagement Différé – ZAD) n'encouragent pas les installations alors que l'individualisme persistant n'a pas

construit d'organisation économique¹²². Les déplacements en périphérie constituent, quand c'est possible, une stratégie de résistance à la crise alors que pour certaines exploitations en grandes cultures, la diversification légumière reste une solution (*Ibid.* : 56). Le développement de la contractualisation auprès de la grande distribution initie le regroupement d'agriculteurs en Groupement d'Intérêt Économique (GIE) tandis que la réforme de l'attribution des aides de 1996 a forcé, pour la principale production légumière régionale, la création de l'*Association des maraîchers franciliens* qui représente 3/4 de la production de salade (*Id.*). En parallèle, la SAFER d'Île-de-France et l'Agence des espaces verts appuient la création de Zones d'activités agricoles protégées (ZAP). Dans le cas de Périgny-sur-Yerre, la ZAP a intégré l'enjeu du bâti résidentiel maraîcher dans une visée agro-touristique. La régulation y permet un nouveau dynamisme agricole, même si la diffusion de ce modèle d'aménagement échoue à Achères ou dans l'ancien périmètre irrigué de Carrière-Triel et amène à préconiser une législation spécifique à ces territoires agricoles périurbains, prémunie d'une visée trop patrimoniale et pas assez économique (Poulot et Rouyres, 2000 : 57). Cette visée économique apparaît pourtant nécessaire au regard de la concurrence croissante de productions certes européennes, mais aussi nationales, sous l'effet de la modernisation et l'intégration de régions légumières françaises.

Les bassins de productions (infra)régionaux

Les productions légumières et maraîchères de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais ont fait l'objet de plusieurs publications dans les années 1970 et 1980 (Vaudois, 1975 ; 1983a/b ; Fourdrignier, 1983). Ces recherches ont d'abord été initiées autour du développement de la production de l'endive dans la région du Nord, localisées dans les bassins du Pévèle, du Cambrésis et de la vallée de la Lys (Vaudois, 1975). Au milieu des années 1970, cette culture est à un tournant, technique et économique. Premièrement, le progrès technique menace le forçage traditionnel et avec lui, les petites et moyennes exploitations. Socialement, le développement du forçage en salle climatisée peut « réduire la plupart des endiviers au rang de producteurs de racines à façon, pour le compte d'endiveries modernes, véritables entreprises industrielles spécialisées » (*Ibid.* : 68). Deuxièmement, la diffusion de ce progrès technique ne risque-t-il pas de transférer la production à d'autres producteurs dans d'autres régions ? Pour l'auteur, l'avenir de l'endive nordiste réside dans l'organisation économique (marché au cadran) pour fédérer les producteurs. Qu'en est-il la décennie suivante ?

¹²² 26 % des volumes sont vendus en direct – forte surreprésentation – 25 % sont écoulés à Rungis et 9 % sont négociés avec la grande distribution.

La production légumière du Nord-Pas-de-Calais constitue un axe stratégique et prioritaire de la politique agricole régionale, à des fins de renouvellement agricole, alors que l'urbanisation galopante s'accompagne d'une concentration foncière (Vaudois, 1983a). Cette production, plus extensive que la moyenne nationale, surtout de plein-champ et destinée au marché du frais, est déséquilibrée au profit de l'endive. Dans le Cambrésis, celle-ci est intégrée aux assolements de grandes cultures. Mais elle ne doit pas occulter pour les serristes intensifs de la périphérie de Lille, « le petit polyculteur-producteur de chou-fleur du pays de Weppes, le maraîcher de pleine terre du marais audomarois ou le spécialiste endivier du Pévèle » (*Ibid.* : 57). Outre l'endive, la demande croissante des conserveries a soutenu les cultures de légumes pour l'industrie et permis un maintien de la SAU maraîchère régionale (*Id.*). La mécanisation et l'amélioration du matériel variétal se sont accompagnées de l'amélioration des procédés de conservation et d'une organisation économique autour d'un réseau de marchés au cadran.

Autour des fleurons que sont la « plasticulture et [le] forçage des endives en atmosphère contrôlée », le développement légumier se fait au détriment des circuits courts qui conservent toutefois « leurs chauds partisans ». Ainsi, en 1980, 41% des exploitations régionales pratiquent la vente à la ferme (*Ibid.* : 60). Plutôt orienté vers un éclatement régional grâce au MIN créé en 1972, le bassin maraîcher lillois est plus dispersé que celui de Dunkerque, et son développement s'explique par la concentration d'exploitations intégrant le plein champ à leurs assolements. Ces deux bassins maraîchers périurbains se singularisent des zones régionales en voie de disparition ou stabilisés par des règlements d'urbanisme. Les bassins légumiers de la Lys et des Weppes, basés historiquement sur les cultures d'ail et d'échalote, se sont diversifiés autour du haricot sec, du chou fleur d'été et de l'endive. Leur extension spatiale prolonge *in fine* le bassin maraîcher lillois, et la même expansion caractérise les bassins endiviers, cressicoles, et celui de l'Ail d'Arleux (*Ibid.* : 63). Entre 1970 et 1980, les transformations de la filière légumes frais nordiste sont donc importantes et permettent d'élargir ses espaces régionaux de production. La construction d'un complexe légumier agroindustriel à Violaines-Lorgies, constitue un exemple emblématique des efforts des producteurs pour la maîtriser de leurs productions et de leurs débouchés (Vaudois, 1983b). La commune de Lorgies accueille en 1981 le siège administratif et social du *Centre d'Expérimentation, de Développement et de Recherche Eclatée (CEDRE)*. C'est une composante de la zone d'activité de l'*Union Régionale des Coopératives Agricoles des Marchés aux Enchères du Nord de la France (URAME)*, qui s'étend sur 13 ha dans la commune voisine de Violaines. La zone comporte le marché au cadran de la plus vieille des coopératives maraîchères nordistes, la *SIPÉWA*, par lequel transitait 28 300 t. de légumes en 1982-1983 (choux fleurs, endives et choux, choux de Bruxelles, laitues, oignons, etc.). Cette

même coopérative créée dans la zone en 1982, un centre de conditionnement pour les endives, et un autre pour le stockage et conditionnement des pommes de terre. Cinq coopératives de l'*URAME* se fédèrent dans la *SICA du Vivier* pour mutualiser et maîtriser leur approvisionnement en emballages : deux chaînes de montage sont installées en 1979 et 1982. Face à plusieurs invendus de choux fleurs d'été, l'*URAME* décide en décembre 1981, en partenariat avec des coopératives et industriels bretons, de construire dans la commune de Violaines une usine de surgélation, qui traite ses premiers choux fleurs en juillet 1982 (*Ibid.* : 67). Par étapes successives, à partir et autour du marché au cadran, la construction du complexe légumier de Violaines-Lorgies se distingue par sa rapidité, autorisée par l'appui des pouvoirs publics, des instances régionales, des banques et des organisations professionnelles. En 1983, le problème principal reste la desserte du complexe légumier, mal connecté aux autoroutes régionales (*Id.*). Avec ce pôle régional de l'économie légumière, les producteurs des bassins de la Lys et des Weppes « disposent ici d'un équipement de premier ordre pour mener à bien les programmes de développement légumier qu'ils ont engagé » (*Ibid.* : 68). Une démarche de type filière a effectivement été mise en œuvre et l'exemple des endives en témoigne, avec une industrialisation de sa production hors-sol pour les marchés de l'expédition et d'exportation (Manouvrier, 2008). En parallèle, l'irruption de nouveaux acteurs des politiques agricoles (Parcs Naturels Régionaux – PNR – et intercommunalités) a généré une démarche territoriale s'appuyant sur l'image de l'endive de pleine terre comme produit de terroir, et sur « la profusion de marques » territoriales (*Id.*). Ce marketing territorial d'initiative communale (Manouvrier, 2004) apparaît peu coordonné aux impulsions européennes d'organisation commune des marchés (OCM). L'enchevêtrement des espaces productifs révèle les intérêts contradictoires au sein de la filière nordiste de l'endive, qu'une stratégie régionale de segmentation de gamme pourrait permettre de dépasser (Manouvrier, 2008).

Dans les années 1970-1980 (tableau 4), un tel complexe agroalimentaire légumier se développe aussi en Basse-Normandie. Sa production phare, la carotte, connaît un « boom » rapidement suivi d'une crise en 1965 (Briard, 1990). Pour préserver les sols et améliorer les productions en quantité comme en qualité, les organisations professionnelles agricoles (OPA) telles que le CEAFL, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), les Chambres régionale et départementale d'agriculture de la Manche, mais aussi un industriel comme la CASAM, créent en 1973 le SILEBAN (*Société d'Investissement et de Développement pour les cultures légumières en Basse-Normandie*). Implanté à Gatteville-le-Phare dans le Val de Saire, cet encadrement technique est aussi dédié au développement des

cultures légumières de la côte ouest, où des restructurations agroalimentaires aboutissent à l'industrialisation de la filière départementale autour de la 4^e gamme à partir de 1986.

Tableau 4 : Organisation du complexe agroalimentaire légumier manchot (1970-1990)

Date	Structuration de la filière légumière manchotte
1970	Création d'un groupement d'expéditeurs dans l'Union des Producteurs de Légumes (UPL à Barfleur)
1971	L'UPL crée un marché au cadran
1973	Création du SILEBAN
1976	Création d'une SICA d'emballage du chou vert et du poireau
1980	Les 5 UPL de la Manche se rapprochent (Barfleur, Surtainville, Créances, Lingreville et Mont-Saint-Michel)
1985	Fusion des 5 UPL dans le Groupement des Producteurs de Légumes de la Manche (GPLM)
1986	Implantation de l'usine de la Société Légumière du Cotentin (SOLECO) à Lessay
1988	Fusion de la CASAM, la coopérative VDS et La Normande dans la SICA PRIM'CO
1989	Création de l'interprofession régionale : NORMANDIE PRODEX

Source : A. Briard, 1990 - Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2020

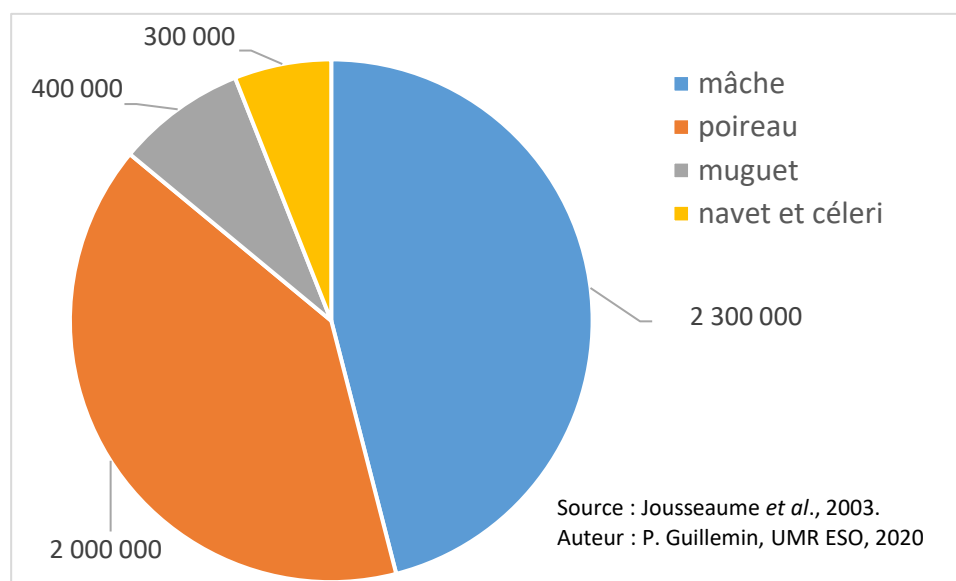
Comme dans le Nord-Pas-de-Calais, les légumiers manchots se dotent d'une station d'expérimentation, d'un marché au cadran et d'une usine de transformation. Sans entrer dans les détails des recherches produites sur la filière régionale¹²³, on retient l'effervescence des années 1970 et 1980 en termes de développement des filières légumières pour la France septentrionale. Ce type de structuration a même été un peu plus précoce en Bretagne (Philippe, 1994 ; Margetic, 2014a), où dès 1961, un marché au cadran est créé à Saint-Pol-de-Léon, suivi par une station d'expérimentation en 1965 : le Comité d'Action Technique et Économique (Caté). Au début des années 1970, les coopératives bretonnes créent la marque régionale Prince de Bretagne (1971) et organisent logistiquement l'export maritime vers le marché britannique historique en créant la Brittany Ferries (1972). Aujourd'hui, par l'expérimentation interrégionale ou par les concentrations agroindustrielles, les bassins légumiers normands et bretons sont intriqués à un troisième bassin du Grand Ouest français : celui organisé autour des productions maraîchères ligériennes, dont l'emblématique bassin nantais qui a fait l'objet de nombreuses recherches.

À la suite des travaux des années 1970 (Peyon, 1974 ; Renard ; 1975) et d'un article au tournant du millénaire (Chupin, 2000), le bassin nantais et le maraîchage en Loire-Atlantique ont fait l'objet d'études régulières dans les années 2000 et 2010. Sous l'angle de la monographie communale et à travers d'études de cas détaillées, Jousseume *et al.* (2003) rappellent le

¹²³ Les études des filières légumières et maraîchères bas-normandes (Muller, 1972 et 1977 ; Muller et Guermond, 1984 ; Briard, 1990 ; Brunet et Rousard, 2000) seront mobilisées au fil des analyses de la 2^e partie de la thèse.

drainage du fond de vallée de la Loire pour l'exploitation maraîchère de son lit majeur : les sables du fleuve amendent des terres argileuses. À mesure que les exploitations s'y agrandissent et se modernisent (serres et irrigation dès les années 1970 ; planteuses, arracheuses et laveuses dans les années 1980-1990), elles se spécialisent (arrêt de l'élevage bovin et simplification culturale en carotte/poireau dans les années 1990) et recourent à une main d'œuvre nombreuse (plus de 10 ETP permanents ou saisonniers par exploitation). De tels modes de production génèrent d'importants chiffres d'affaire (*Id.*) : 5 millions de francs pour une exploitation spécialisée de la Chapelle-Basse-Mer en 2000 (graphique 4). Les ventes sont réalisées à 95 % auprès de la coopérative *Val Nantais*, une partie du muguet étant vendue à des grossistes et fleuristes (*Id.*). En effet, entre La Chapelle-Basse-Mer et Machecoul, les exploitations du bassin maraîcher nantais sont intégrées à l'amont comme à l'aval à une complexe filière agroalimentaire, dont une partie des flux est drainée par le MIN de Nantes (*Id.*).

Graphique 4 : Répartition du chiffre d'affaires d'une exploitation maraîchère de la Chapelle-Basse-Mer en 2000



Les données financières à l'échelle des exploitations (graphique 4) témoignent dès 2000 du poids d'une culture qui bénéficie d'une Indication Géographique Protégée (IGP) depuis 1999 (Jousseume et Margetic, 2007). Il s'agit de la mâche, qui a supplanté la carotte nantaise depuis la crise de 1992, liée à la concurrence landaise. Deux types d'exploitations se dessinent à partir des recompositions culturales des années 1990 et 2000 : producteurs de mâche, poireau primeur et radis en plein champ et sous grands abris froids ; producteurs de tomates et concombres hors-sol et sous serres chauffées (*Id.*). L'itinéraire culturel de la mâche qui nécessite l'apport de sable à hauteur de 6 t./ha, et les fortes perspectives de croissance du marché conduisent les

producteurs à « une faim de terres maraîchères » qui les poussent hors du bassin historique. Étant donné les investissements nécessaires, cette expansion est surtout « conduite par les maraîchers déjà en place ». Elle « suppose l'obtention préalable d'un contrat de production » et construire un sol nécessite un savoir-faire. Cette production correspond enfin à des pratiques salariales et commerciales éloignées de la polyculture-élevage (*Id.*). L'expansion spatiale de la mâche, d'abord continue, s'est muée en tâches et le bassin se déplace au sud-ouest et au nord-est, au détriment des polyculteurs-éleveurs, marginalisés par les fermages plus élevés en maraîchage (*Id.*). Quatre modes d'agrandissement des exploitations existent : installation d'un frère/fils en GAEC avec l'exploitation-mère ; association maraîcher-polyculteur ; désignation d'un salarié comme chef d'exploitation ; organisation centralisée et déplacement du matériel selon les rotations. Diffusion spatiale rime donc avec division du travail et stratification salariale à l'échelle des exploitations. Au niveau de la filière, c'est l'intégration autour des OP *Val Nantais*, *Nanteurop* et *Océane*, alors que le développement de la production pour la 4^e gamme concurrence celle pour le marché du frais sous IGP (*Id.*). Ce développement intense du maraîchage atteint déjà ses limites dans les itinéraires maraîchers simplifiés (tomate/concombre ; mâche/poireau primeur ; mâche/radis) voire monocultureaux (*Id.*). Son « front pionnier » (Jousseaume, 2014) en Maine-et-Loire remet brusquement en cause le mode de production de tout le bassin nantais, avec l'interdiction du métam-sodium (cf. supra). La recherche d'alternatives culturelles est justement l'un des objets du cluster du végétal spécialisé de l'Ouest français (Amisse et Muller, 2011), dont une antenne est implantée dans le bassin nantais. Elle s'avère incontournable pour le bassin tant ses perspectives restent la production d'une « mine de légumes » peu diversifiée, destinée à la distribution nationale ou à l'export ainsi qu'aux industries de transformation (Guillemin, 2016). De ce point de vue, le déménagement du MIN financé par Nantes Métropole renforce l'intégration agroalimentaire du bassin maraîcher (Guillemin et Margetic, 2020).

Cette intégration agroalimentaire et l'internationalisation associée (Byé et Mollard, 1981) a d'ailleurs fait l'objet d'une recherche sur la performance à l'export des coopératives agroalimentaires, à partir des filières halieutiques et fruits et légumes des Pays de la Loire (Latouille, 2013). Face à un marché national qui plafonne avec le faible essor démographique, l'export devient une nécessité pour des nombreuses coopératives (*Id.*). Exporter implique à l'échelle des exploitations comme des coopératives, d'intégrer des démarches de rationalisation et certification productives (Lamanthe, 2007 ; Bernard de Raymond, 2013). L'étude ligérienne montre qu'en la matière, les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) ne

constituent pas un levier commercial pertinent (Latouille, 2013 : 80). Par contre, sur les marchés internationaux, l'origine française bénéficie de « l'atout gastronomie » qui peut se révéler différenciant, à condition de développer des marques dédiées à l'export et/ou d'engager les certifications garantissant la sécurité sanitaire des légumes, exigées pour pénétrer les marchés nord-européens. Pour les coopératives ligériennes, l'implantation à l'étranger reste rare, et le cas échéant circonscrite aux pays limitrophes (*Ibid.* : 82). Il y a une corrélation positive en termes d'internationalisation : les coopératives qui exportent le plus sont celles qui sont le plus implantées à l'étranger (*Id.*). Si l'internationalisation constitue une nécessité à l'échelle des coopératives, celle-ci peut s'avérer dommageable pour certains bassins de production. La stratégie territoriale bipolaire des firmes agroalimentaires s'appuie à la fois sur une insertion internationale croissante et sur un développement territorialisé à l'échelle des bassins historiques des coopératives (Assens, 2013 ; Latouille, 2013). La stratégie industrielle peut alors devenir défavorable à des bassins extrarégionaux, comme cela s'est passé avec la stratégie de la *Cecab* pour sa marque *d'Aucy*, au détriment de ses approvisionnements dans le Val de Saône (Martin et Tanguy, 2018).

Bassin légumier historique, le Val de Saône a fait l'objet d'une recherche comparée avec l'AOC *Crémant de Bourgogne*, financée dans le cadre de PSDR 4, et intitulée *L'innovation et la coopération dans les entreprises et les filières agroalimentaires* (INNOVFIL)¹²⁴. Deux filières légumières existent en Bourgogne (Martin et Tanguy, 2018) : les productions de plein champ pour la transformation (47 % des surfaces) et pour le marché du frais (53 % des surfaces), segment auquel contribue le maraîchage et la production sous serre qui reste marginale (2,7 % des surfaces). En Bourgogne, avec 75 % des surfaces légumières régionales, les exploitations en grandes cultures sont surreprésentées de 14 points de pourcentage par rapport à la moyenne nationale de l'exploitation de ces surfaces (61 %). Le Val de Saône est le principal bassin régional, à côté de la Plaine côte-d'Orienne, de la Bresse louhannaise et des environs de Verdun-sur-le-Doubs (*Ibid.* : 437). Entre 2000 et 2010, les surfaces légumières régionales régressent de 38 % pour s'établir à 2 320 ha, du fait de la concurrence d'autres régions et de « l'absence de projet collectif » des filières régionales (*Id.*). Historiquement, les acteurs aval des deux filières n'ont pas les mêmes pratiques d'approvisionnement : 100 % local pour les industriels de la transformation, contractualisant avec l'organisation de producteurs *Val Union* ; à hauteur de 60 % pour les expéditeurs auprès de qui les légumes et maraîchers vendent à court terme hors contrat (*Id.*). Les stratégies individuelles menaçant l'avenir du

¹²⁴ Lire le 4 pages de présentation du programme : <http://psdr.fr/archives/INS42PDFN3.pdf> (consulté le 13/05/2020)

bassin, les collectivités territoriales créent en 2005 le *Comité de pilotage économique du Val de Saône (Copiéval)* pour rassembler les acteurs et leur financer des outils en mobilisant des fonds européens. Un animateur coordonne alors plusieurs projets : restructuration parcellaire, essais techniques, points de vente et marque régionale, légumerie et stockage collectifs (*Ibid.* : 438). Pour autant, la dynamique n'est pas assez forte pour « fédérer les acteurs économiques autour d'une vision partagée » et l'individualisme persiste. Exception à la règle, l'intégration par contractualisation de producteurs de *Val d'Union* à l'usine *Val d'Aucy* (groupe breton *Cecab*). En parallèle, ces producteurs assurent 60 % des volumes d'oignons transformés par une filiale de la coopérative *Dijon Céréales (Id.)*. *Val d'Union* répond depuis 1992 à la stratégie de l'industriel breton d'implanter une usine dans l'est de la France pour « approvisionner les marchés des pays de l'est de l'Europe » (*Ibid.* : 438-439). Mais la crise du bassin vient de cette même stratégie qui, par nomadisme, s'adapte à la concurrence internationale croissante du secteur : la coopérative bretonne ferme l'usine *Val d'Aucy* en 2014. La même année, *Dijon Céréales* arrête l'activité de déshydratation d'oignon de sa filiale locale (*Ibid.* : 439). Autour de *Val Union*, s'organise une reconversion dans la multiplication de semences céréalières et fourragères hybrides mais aucun débouché local alternatif n'existe pour la transformation des oignons. Cette production est sur la sellette quand l'avenir de 1 600 ha mis en valeur par 160 exploitations est lié à la recherche de nouveaux débouchés auprès d'industriels de la transformation. En parallèle, de nouvelles coopérations s'organisent pour regrouper les volumes de producteurs indépendants autour de gammes élargies, afin de pouvoir contractualiser avec expéditeurs et grossistes. Mais ces alternatives marginales « ne permettent pas d'enrayer la régression de la production » (*Id.*) et c'est un défaut de proximité institutionnelle qui explique la crise du bassin, malgré une forte proximité géographique et « l'appui technique et financier des collectivités territoriales » (*Ibid.* : 441). L'intégration verticale par des coopératives s'est appuyée sur une forte proximité organisationnelle basée toutefois sur « des relations de donneurs d'ordre à sous-traitant ». L'avenir du bassin, qui représente 85 % des cultures légumières bourguignonnes, est finalement hypothéqué par sa vulnérabilité à la flexibilité territoriale des firmes multinationales (*Ibid.* : 442).

La volatilité des prix qui accompagne l'internationalisation des coopératives légumières, force à la recherche d'avantages comparatifs par le biais d'économies d'échelles internes aux exploitations et externes, au niveau des filières agroindustrielles. La recherche de ces économies d'échelle compte pour beaucoup dans la géographie légumière et maraîchère nationale. Au tournant des années 1900 et 2000, l'analyse des Comptes de l'Agriculture (1990-2006) selon

un indicateur de spécialisation, montre que les dynamiques spatiales des productions horticoles et maraîchères renvoient à une partition entre France méridionale et France septentrionale (Ben Arfa *et al.*, 2009). Au nord, les régions Nord-Pas-de-Calais se spécialisent en parallèle du recul relatif des grandes cultures, tandis qu'au sud, des régions maraîchères historiques, telles Rhône-Alpes, PACA et Languedoc-Roussillon, « voient diminuer le poids » de ce secteur (*Id.*). Ces dynamiques s'inscrivent dans une tendance européenne où « la production horticole/maraîchère tend à se concentrer au nord de l'Europe », pour un meilleur accès au marché de produits périssables (*Id.*). Cette tendance, déjà ancienne (Vaudois, 1983a : 57) concerne un secteur plutôt dispersé à l'échelle nationale (comparativement aux autres secteurs non soutenus par la PAC¹²⁵), mais dont la tendance à la concentration est marquée (Ben Arfa *et al.*, 2009 : 816) dans un faible nombre de départements non contigus (*Ibid.* : 819). Malgré le recul relatif du maraîchage dans le sud-est, la zone reste dynamique grâce aux Bouches-du-Rhône « qui demeurent le premier département producteur avec une production de 345 millions d'euros » et constitue un « moteur » régional qui agrège le Var, le Vaucluse et le Gard (*Ibid.* : 824-825). En PACA, comme en Aquitaine d'ailleurs, beaucoup d'exploitations maraîchères s'orientent dans les années 1990 vers la vente directe et les circuits-courts, plébiscités par les consommateurs. D'autres bassins méridionaux restent majoritairement orientés en circuits longs, comme le Roussillon qui exporte près de 70 % des légumes produits (Bressoud et Parès, 2010). Les plus grandes exploitations s'agrandissent davantage pour se spécialiser en productions hors sol : la salade pour la 1^{ère} et la 4^e gamme, les tomate, aubergine et piment (*Id.*). D'une manière générale, c'est dans le sud-est et le sud-ouest qu'on retrouve 62 % des coopératives agroalimentaires ayant pour activité principale les fruits et légumes (Latouille, 2013).

Le recul des bassins méridionaux historiques profite au Grand-Ouest français où les productions hors sol sous serres chauffées se développent. La carte des clusters de la valeur de la production maraîchère/horticole en 2006 en témoigne, avec des dynamiques particulièrement positives en Bretagne et dans les Pays de la Loire (Ben Arfa *et al.*, 2009 : 825-826). Dans cette dernière région, les coopératives ayant pour activité principale les fruits et légumes, génèrent un important chiffre d'affaires par rapport à leurs poids dans l'ensemble des coopératives françaises (Latouille, 2013 : 26). Quant à la Bretagne, grâce aux mobilisations syndicales et politiques et à l'émergence de couches sociales nouvelles parmi les dirigeants légumiers (Maresca, 1983 ; Fournis, 2006 ; Loyer et Guyader, 2014 ; Guillemin, 2019b), un pouvoir de marché s'est historiquement structuré de manière verticale (Philippe, 1994). Des OP très

¹²⁵ À savoir l'arboriculture, l'aviculture, l'élevage porcin et la viticulture.

puissantes dans la production et la commercialisation se sont progressivement imposées auprès des administrations locales et nationales et ont ainsi obtenu le financement d'infrastructures essentielles à leur développement (Fournis, 2006 : 179-181). Dans tout le Grand-Ouest en 2010, on retrouve au final un type principal de système de production : les pôles des littoraux bretons et normands et de la vallée de la Loire, qui assurent « un tiers de la production maraîchère nationale » (Preux, 2019 : 80). Entre 2007 et 2019, Thibaut Preux identifie plusieurs trajectoires atypiques d'usages du sol agricole, dont un type fortement spécialisé en maraîchage, qu'il localise dans la ceinture dorée du Léon et du Trégor, en Baie du Mont-Saint-Michel, sur la côte ouest de la Manche et dans le Val de Saire (*Ibid.* : 121). Les légumes de plein champ y « occupent plus de 50 % de la SAU en 2016 » et la spécialisation s'y est renforcée au détriment du fourrage et des céréales (*Id.*). En localisation rétro-littorale de ces pôles, il identifie un type moins spécialisé où « les légumes occupent environ un tiers de la SAU [et qui] semble témoigner d'une extension spatiale des pôles maraîchers historiques » (*Id.*). Cette structuration littorale/rétro littorale des pôles maraîchers du Grand-Ouest français est déjà identifiée par Maxime Marie dans les données 2010 du RPG (Margetic, 2014a). Elle résulte d'une diversification en productions végétales intensives « initiée au début des années 1950 [et qui marque] une première rupture avec [le] modèle de polyculture élevage intensif (Preux, 2019 : 80). Cette diversification s'est historiquement appuyée sur « l'existence d'économies d'échelles externes aux exploitations, liées aux infrastructures, l'existence de complexes agro-alimentaires » (Ben Arfa *et al.*, 2009 : 817) et son développement s'explique par le risque économique que représente la spécialisation des exploitations agricoles face à une volatilité des prix croissante (*Ibid.* : 809). À cette diversification des exploitations agricoles correspond un modèle régional et original de coopérative. Parmi les moins internationalisées du top 30 européen des coopératives agroalimentaires, on en retrouve trois dans le Grand-Ouest français et dotées d'une branche « légumes » : *Terrena*, *Triskalia* et *Agrial* (Latouille, 2013 : 128). Mais elles interviennent dans d'autres branches agroalimentaires (élevages, céréales, agrofournitures, etc.) et constituent un modèle polyvalent peu présent dans l'Union Européenne.

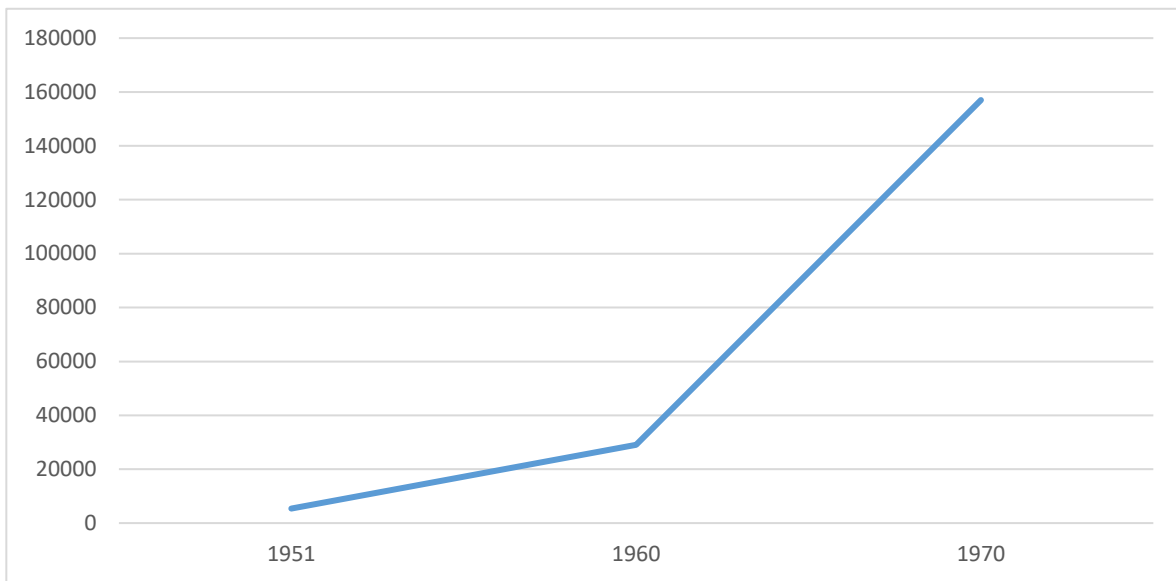
Dans les terrains d'études de cette thèse, on verra le rôle de la diversification légumière pour des exploitations agricoles céréalières ou d'élevage bovin, permise par le complexe agroalimentaire légumier du Grand-Ouest français présenté dans l'introduction générale. À l'importance des économies d'échelles externes s'ajoute, en production maraîchère, une économie interne aux exploitations agricoles et déterminante : la réduction du coût de la main

d'œuvre salariée. Celle-ci est ancienne et historiquement liées aux migrations rurales, qui ont aussi assuré le développement des cultures spéciales par l'installation d'exploitants agricoles.

Des productions étroitement liées aux migrations rurales

La spécialisation maraîchère de régions agricoles est historiquement et étroitement liée aux migrations rurales, qu'elles soient intérieures ou internationales. Les premières ont par exemple fourni des générations successives de maraîchers à la banlieue parisienne, d'abord les anciens ouvriers Normands venus au XIX^e siècle et établis à la suite de leurs patrons, puis les Bourguignons et enfin les Bretons à la fin du même siècle (Phlipponeau, 1956 : 77). En Province, les migrations internationales contribuent à l'essor des cultures spéciales de plusieurs régions agricoles. C'est le cas du Sénonais en Bourgogne, où des Néerlandais se sont installés en deux périodes, d'abord entre 1933 et 1938, puis à l'issue de la Seconde Guerre mondiale (Proveux, 1970). La colonie de la Vanne, fondée par des migrants de religion calviniste orthodoxe, originaires de la région de Zélande, est importante par les transformations agricoles qu'elle a suscitées (*Id.*). Si le manque de terre intervient dans les raisons de l'émigration, c'est surtout le niveau élevé d'éducation de ces calvinistes et l'aspiration d'ascension sociale, qui expliquent une migration spéculative fuyant le contrôle trop étroit de la production néerlandaise. Selon les migrants, ce contrôle est contraire à l'esprit d'entreprise et aux innovations (*Id.*). Ils s'installent dans le Sénonais où sévit une crise de la grande exploitation en fermage depuis 1930. La démographie nettement positive de la communauté fournit la main d'œuvre nombreuse nécessaire à l'exploitation de ces grandes fermes. Mais surtout, grâce à leur éducation, ces migrants rationalisent l'agriculture locale : ils utilisent de nouveaux engrais pour amender le sol, et mécanisent une production qu'ils diversifient par l'introduction des cultures du lin et de l'endive (*Id.*). Leur éthos entrepreneurial fait d'eux des exploitants capitalistes qui, contrairement aux agriculteurs français, utilisent massivement le crédit : « leurs emprunts sont en moyenne supérieurs de 9 fois à ceux des Français » (*Ibid.* : 265). Ainsi, les familles les plus anciennement installées investissent dans des serres et en 10 ans, la surface couverte est multipliée par 29 pour atteindre 157 000 m² (graphique 5). Certains migrants s'éloignent et diffusent ce modèle culturel en Seine-et-Marne. Dans le Sénonais, ils produisent des salades, du concombre, du melon, des tomates et des fleurs, selon les fluctuations du marché. Organisée sur le plan commercial (association pour expédier et vendre en direct sur Paris, contractualisation avec les jeunes enseignes de la grande distribution), la filière s'industrialise et des exploitants se reconvertissent en amont, dans la production de serres, qu'ils exportent jusqu'en Europe de l'Est.

Graphique 5 : Surfaces sous serre dans le Sénonais entre 1951 et 1970 (en m²)



Source : Forceries de la Vanne, cité par Proveux, 1970 – Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2020.

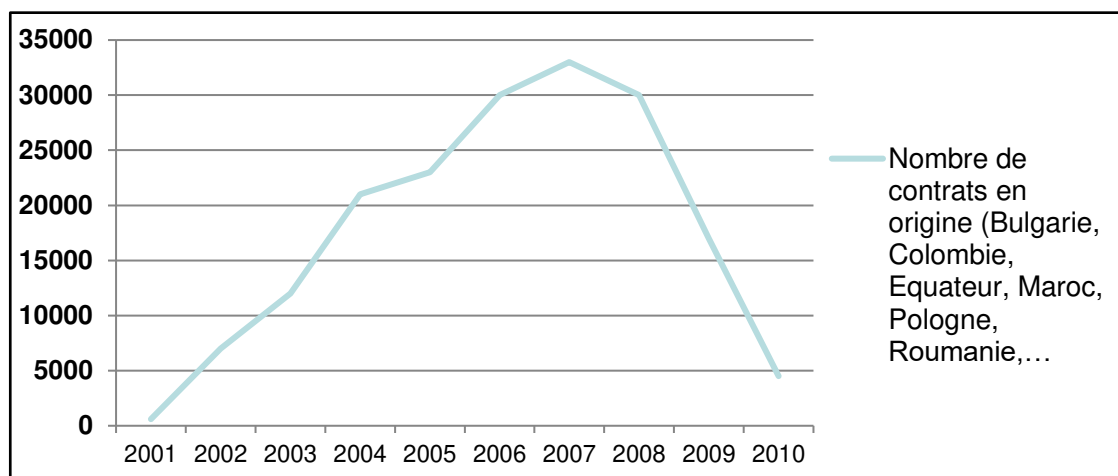
Avec des périodes d'installation similaires, le rôle historique des émigrants flamands en Normandie est aussi déterminant pour le développement agricole et agroalimentaire régional (Brunet, 2008). Alors que des Belges commencent à migrer saisonnièrement vers 1890 pour la culture de la betterave en plein essor, suite à la création de la sucrerie de Nassandre, c'est avec l'invasion allemande de 1914 que se massifie l'exil de foyers familiarisés avec la Normandie. Comme dans le Sénonais, ils y louent de grandes exploitations, dans le Pays-d'Auge et dans les plaines de Caen et Falaise (*Id.*). Comme en Bourgogne, ils introduisent la culture linicole dans les années 1930, puis celle de la pomme de terre. Plus que dans les serres, même si certaines familles développent ce modèle de grandes exploitations (Muller, 1977 ; Guillemain, 2019a), c'est la culture de plein champ qu'ils révolutionnent en initiant de nouvelles cultures céréalières et industrielles, pour lesquelles ils investissent dans des pôles d'irrigation, notamment celui de la vallée de la Dives. Cette thèse reviendra sur l'importance de ces innovations flamandes pour les cultures légumières normandes, et montrera l'implication des descendants de ces migrants dans le développement des filières régionales.

De telles modifications des structures productives par l'installation d'anciens saisonniers s'observent de nos jours, avec l'exemple des migrants portugais de la fraisculture en Dordogne (Hochedez et Clair-Caliot, 2019). C'est l'étape ultime d'un ancrage par le salariat agricole, qui voit aussi des saisonniers se sédentariser à travers différents modes résidentiels (*Id.*). Cette analyse récente est atypique, tant les filières maraîchères ont offert de terrains à l'étude des migrations saisonnières d'un prolétariat agricole aux origines diverses, analysées aussi pour les

filières fraisicole et mélonnière du Sud-Ouest (*Id.*). Depuis plusieurs années, « l'importation » (Hellio, 2009) des « dames de fraises » marocaines (Arab, 2018) pour la compétitivité des exportations agricoles espagnoles (Potot, 2012) en constitue un terrain emblématique.

À partir d'enquêtes de terrains réalisées au Maroc et dans la province de Huelva en Espagne, le recrutement par « contrats en origine », des ouvrières marocaines de fraise espagnole a été analysé dans un triple cadre conceptuel (Zeneidi, 2013), en termes de « *spatial fix* » (Harvey, 2018), de « biopouvoir » foucauldien et de « reconnaissance » d'après les travaux d'Axel Honneth. Dans le cadre du régime d'accumulation capitaliste néolibéral, le principe de "tolérance zéro" qui caractérisait la politique migratoire espagnole au début des années 2000 est amendé par une stratégie migratoire utilitaire, pour répondre à la demande de certaines fractions de la bourgeoisie agricole. Suite aux politiques de modernisation et de spécialisation agricoles liées à l'internationalisation des marchés agroalimentaires, le patronat agricole de Huelva recherche la compétitivité de ses filières inscrites dans l'approvisionnement mondial en fraises et agrumes (abolitions des saisons et des distances). Pour répondre à l'exigence concurrentielle, cette agriculture de type californien s'appuie sur une variable d'ajustement : celle de la main d'œuvre à bon marché. Ainsi chaque année, 88 000 saisonniers sont nécessaires au fonctionnement de ce mode de production (Zeneidi, 2013). Un réaménagement des échelles du pouvoir permet le soutien public à un secteur économique stratégique C'est en effet la municipalité de Cartaya qui gère le recrutement des ouvrières, *via* des fonds européens. La démarche est une illustration du couple décentralisation-néolibéralisation. Le recrutement de femmes marocaines, pauvres et originaires des mondes ruraux, souvent mariées et mères d'enfants en bas âge, concurrence les circuits de migrants en situation illégale, qui suivent les récoltes de Grenade à Albacete (axe nord-sud) et de Murcie à Huelva (axe est-ouest). Cette segmentation du marché de l'emploi a pour fonction d'absorber les contradictions liées à l'embauche d'hommes clandestins du Maroc ou d'Afrique subsaharienne (mouvements sociaux) et de femmes d'Europe de l'Est (installation définitive avec l'intégration européenne). Ces recrutements en origine, dont la temporalité est saisonnière et la spatialité circulaire (retour au Maroc après la récolte), entrent aussi en contradiction avec les structures du capitalisme espagnol. En effet, les recrutements en origine chutent à partir de 2008. La crise financière et immobilière transforme à leur tour les travailleuses marocaines en armée de réserve dans un contexte de préférence nationale à destination des chômeurs espagnols (graphique 6).

Graphique 6 : Recrutements de migrants dans la Province de Huelva 2001-2010



Source : mairie de Cartaya citée par Zeneidi, 2013 - Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2015.

L'exploitation des ouvrières marocaines de la fraise en Espagne est étroitement associée à un ensemble de dispositifs qui font du contrôle patronal un système de biopouvoir. Les corps, les comportements et les espaces de vie des travailleuses sont au cœur d'un paternalisme modernisé qui comporte trois phases : recrutement, réception et retour (*Id.*). La violence symbolique exercée lors du recrutement est signifiée par le registre logistique de l'outil de management mobilisé pour gérer des migrantes qui sont considérées comme des flux. Conçue comme un circuit, avec une entrée et une sortie, la migration est circulaire. Un fichier répertorie les travailleuses y compris par des critères biométriques. Une sanitisation de l'embauche s'exerce sur des critères de productivité qui écartent les femmes trop rondes, enceintes ou porteuses de maladies. Des cours de « savoir-vivre » et d'espagnol sont dispensés dans une perspective exclusivement liée au travail. Certains patrons vont jusqu'à interdire toute relation amoureuse des femmes qu'ils logent sur l'exploitation. Cette obligation résidentielle permet de maintenir les ouvrières sur le lieu de travail et parfois de les exclure de l'espace commun et du travail (retards, appels téléphoniques, grossesse). Cette résidence contrainte génère une forme de captivité car les exploitations sont éloignées des centres urbains et les foyers sont placés sous surveillance de vigiles qui assurent le respect de multiples interdits : alcool, drogue, sorties, visites extérieures. Le management libéral s'accommode d'un mode de logement paternaliste permettant de convoquer à l'heure souhaitée les ouvrières (matin et soir par exemple), et flexibilisant le travail grâce à la maîtrise d'un dernier levier : le contrôle des désirs.

L'exploitation des travailleuses est permise par l'espoir d'obtenir un contrat d'embauche d'un an, ouvrant droit à un permis de séjour en Espagne. La condition : avoir effectué quatre campagnes de récoltes en contrats en origine et respecter à chaque fois l'engagement au retour. La promesse d'embauche est au cœur du dispositif qui s'accompagne d'un assujettissement stratégique de la part des ouvrières (*Id.*). Dès lors, une compétition s'apparentant à une lutte de classement, s'ouvre au sein de ce prolétariat agricole. La dépendance morale à l'égard du patron entraîne une lutte pour la reconnaissance (Honneth, 2000). Malgré la domination et les attentes de reconnaissance bien souvent inassouvies, l'auteure montre que ces travailleuses connaissent à certains égards un sentiment d'expérience positive. La migration pour travail génère notamment une satisfaction d'affranchissement de l'autorité subie dans la société d'origine : « Ni père, ni frère, ni mari » (*Id.*). Exercer un travail économiquement rémunéré renforce l'estime sociale de ces ouvrières qui détournent le contrôle patronal du déplacement en le transformant en aventure impliquant une autre transgression : l'alliance avec un homme. L'appropriation de l'espace par les femmes marocaines participe à recomposer les rapports hommes-femmes, qui ne sont pourtant pas exempts de rapports de domination de sexe, qui tranchent avec les nouveaux modes de consommation liés à la migration (téléphone portable, sac à main, compte bancaire) qui participent de l'accès au statut de femme libre (Zeneidi, 2013).

Cet ouvrage offre une articulation théorique précieuse pour l'analyse des migrations saisonnières qui concernent la France également, particulièrement les bassins de production méridionaux. Dans le sillage des recherches fondatrices sur les travailleurs ruraux en Sicile (Rochefort, 1961), la géographie sociale de l'Ouest en a fait l'analyse il y a déjà plusieurs décennies, en étudiant *l'immigration des travailleurs saisonniers dans le Vaucluse* (Fixot, 1970). Déjà, dans une perspective marxiste, ce courant migratoire saisonnier était analysé comme structurellement lié au mode de production agricole du Vaucluse, mais aussi comme :

« l'expression de problèmes économiques et sociaux de pays « fournisseurs ». Ainsi les Espagnols quittent une société rurale, échappant pour quelques semaines, ou quelques mois, à ses contraintes de classes, pour en retrouver une autre au sein de laquelle existent d'autres rapports, et cette fois, de type industriel. » (*Ibid.* : 143-144)

Cette historicité disciplinaire correspond également à 50 années de recherches sur la région de Murcie (Hérin, 2015) dont la revisite amène Robert Hérin à identifier plusieurs facteurs conjoints tels que l'ouverture des marchés internationaux, l'arrivée de travailleurs pauvres migrants et les aménagements d'infrastructures de transports (*Ibid.* : 126). Il propose trois grilles d'analyses de l'évolution des modes de production, qu'il souhaite utiles aux comparaisons « d'époques à époques et d'espaces à espaces » (*Ibid.* : 128-129). La littérature

converge avec son modèle en montrant l'échelle européenne d'une mondialisation associée à la *construction d'un marché du travail multi-ethnique* en maraîchage (Potot, 2012). La prestation de services internationale se généralise, au détriment des normes de travail européennes (*Id.*), suite aux mobilisations du patronat légumier et arboricole, qui dans le Lot-et-Garonne par exemple, manifestaient « en juillet 2001 avec le slogan "Nous voulons des Polonais" » (Michalon et Potot, 2008 : 90-91). Face à leur mise en concurrence, les producteurs de différents bassins de production européens choisissent « la mise en concurrence des différentes catégories de migrants » originaires d'Europe de l'Est, du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, « en se débarrassant définitivement des contraintes sociales liées à la fonction d'accueil des pays bénéficiaires de cet apport de bras » (Potot, 2012 : 179). L'introduction générale de la thèse rappelle l'actualité de ces migrations. Avec la fermeture des frontières de l'UE face à l'épidémie de la Covid-19, leur médiatisation a été à la hauteur de leur importance, alors que le soutien à une journaliste victime de pressions et d'intimidations a fait l'objet d'une pétition¹²⁶ : Inès Léraud enquête notamment sur les pratiques salariales frauduleuses d'un grossiste en légumes du Trégor, condamné entre autres pour travail dissimulé par une main d'œuvre bulgare¹²⁷. Objet historique des études rurales, on retient donc la dérégulation salariale que ces migrations révèlent, à mesure de l'internationalisation d'un objet non moins historique : la grande exploitation agricole, qui a retenu l'attention de chercheurs de plusieurs disciplines.

1.1.2.2. De la grande exploitation modernisée aux petites exploitations en circuit court

Au début du XXI^e siècle, les priorités du champ des études agricoles des pays de l'Europe septentrionale, sont la construction de la qualité et des circuits courts ou la gouvernance alimentaire, surtout à travers de petites exploitations occupant une place prépondérante sur ces créneaux¹²⁸. Mais s'agissant des productions maraîchère et légumière, l'analyse de la grande exploitation reste un objet historique des études rurales alors qu'elle s'immisce sur le segment des circuits courts et entend bien participer à la montée en gamme de l'agriculture française.

¹²⁶ RECOURT G., « L'agrobusiness, le champ de bataille d'Inès Léraud », *Ouest-France*, 27/05/2020.

¹²⁷ LERAUD I., « Travail dissimulé, fraude sur étiquettes : les multiples abus d'un groupe agro-industriel breton », *Bastamag*, 26/03/2019.

¹²⁸ Appel à communications des Journées Rurales 2018 organisées par la Commission de Géographie Rurale du CNFG et les Unités Mixtes de Recherche 7533 LADYSS et 7218 LAVUE : « La grande exploitation : formes et contours dans un nouvel âge du capitalisme agricole et des rapports villes-campagnes ».

La grande exploitation maraîchère et légumière depuis les années 1950

Les grandes fermes maraîchères des banlieues européennes des années 1950 ont attiré l'attention des sociologues et des géographes. Les travaux d'Henri Lefebvre montrent le faible poids démographique des fermiers en Toscane et leur grande hétérogénéité, allant des petits *affittuari* aux « fermiers capitalistes » exploitant des parcelles maraîchères en périphérie des villes (Lefebvre, 1971). Au même moment, en banlieue parisienne, les « grandes fermes » intègrent déjà depuis 30 ans les légumes à l'assolement (Phlipponeau, 1956). Les conceptions de l'organisation du travail et le style de vie rapprochent les « grands patrons agricoles » d'une position sociale bourgeoise (*Ibid.* : 382-383). Sur un domaine de la ville de Paris dédié à l'épandage des eaux usées, la *Ferme de la Garenne* à Achères, Émile Morizet exploite 205 ha en 1953-1954, dont 131 ha en cultures légumières de plein champ arrosées (Pédelaborde, 1961 : 275). Pour ce faire, le fermier, son fils et son gendre, salarient 92 ouvriers permanents (45 français et 47 étrangers – Polonais, Belges et Tchèques) auxquels « il faut ajouter 2 comptables, 1 chef de culture, 1 maréchal-ferrant, 1 mécanicien [...] 1 bûcheron [...] 1 garde particulier [...] et 3 chauffeurs qui portent les légumes aux Halles » (*Ibid.* : 278), soit 102 salariés permanents. En saison, « une centaine de journaliers » est appelée en renfort (*Id.*). Le patron Émile Morizet, qui embauche sur contrats syndicaux, est décrit comme « un self made man ». Né à Chanteloup, il exploite d'abord 7 ha, avant de louer une ferme de Paris de 128 ha, puis s'installe à La Garenne. « Il a voyagé en Amérique, en Allemagne, en Russie, en Afrique du Nord, toujours curieux d'apprendre et de perfectionner sa technique » (*Ibid.*, 277). Il mécanise au maximum et pratique déjà la mutualisation de main d'œuvre et l'échange parcellaire. Il met en effet ses terres (8 ha) et ses ouvriers à disposition d'un Américain de Maison-Laffitte qui importe des semences de Philadelphie pour produire du maïs sucré vendu aux troupes états-uniennes (*Ibid.* : 276).

À une époque de « dépassement progressif de la tradition horticole » (Dumont, 1956), dans les bassins légumiers provinciaux, la grande ferme maraîchère prend des formes variées. Autour de Cavaillon, la modernisation des techniques culturales facilite le travail et augmente les bénéfices d'exploitations qui s'agrandissent. Des exploitants achètent alors leur ferme (faire valoir direct). Dans ce contexte, « moins de 6 % des exploitants, les gros, cultivent plus d'un quart du terroir » (*Ibid.* : 93- 94) avec de grandes exploitations de 10 à 50 ha. Dans le pays léonard (Finistère), c'est en fermage que la grande exploitation légumière d'une trentaine d'ha « hésite devant la spécialisation poussée [...] et la crainte de la surproduction et de l'effondrement des cours » (*Ibid.* : 117 et 119). Autour de Paimpol (Côtes-d'Armor), le fermage domine pour la grande exploitation d'une vingtaine d'ha, où les recettes suggèrent la

spécialisation (aux trois quarts dues à la pomme de terre et au chou-fleur) alors que l'assolement est plus agricole que maraîcher, plus extensif qu'intensif (*Ibid.* : 141-143).

La géographie rurale des années 1970 et 1980 a renseigné les structures de la grande ferme maraîchère des bassins légumiers provinciaux du nord-ouest français. Les endiviers polyculteurs de Pévèle, de la Bassée ou de la Vallée de la Lys ont ainsi été classés parmi les « gros producteurs » endiviers du Nord forçant plus de 5 ha d'endives, groupe surtout constitué de « grands polyculteurs » exploitant plus de 60 ha (Vaudois, 1975). Parmi ces « gros », le cas particulier des GAEC a parfois révélé la spécialisation d'un associé en production/commercialisation de l'endive (*Id.*). Dans le Cambrésis, la part des gros forceurs avait doublé en 10 ans, et l'augmentation conjointe du recours à une main d'œuvre non familiale allait « jusqu'à 10 salariés pendant 6 mois » (Fourdrignier, 1983). Les exploitations endivières nordistes n'ont cessé de s'agrandir, de s'industrialiser et d'accroître leurs effectifs salariés (Manouvrier, 2008). En Normandie, dans des bassins de production plus diversifiés, quelques rares grandes exploitations maraîchères du Calvados ont été enquêtées (Muller, 1977). Dans la 3^e partie de la thèse, on suivra la trajectoire de l'une d'entre elles sur presque un siècle. Dans le Val de Saire de la fin des années 1980, à partir de 50 ha « la grande exploitation [...] correspond à des exploitations d'élevage ou de lait dont l'implantation est localisée sur le plateau » (Briard, 1990 : 123). Une autre étude de cas de la 3^e partie montrera que la grande exploitation du bassin manchot s'est diversifiée, tant par ses productions que par sa géographie, délaissant l'élevage et gagnant les plaines littorales (Brunet et Rousard, 2000).

Depuis 10 ans, les formes de la grande exploitation légumière ou maraîchère restent sous le projecteur des études rurales. Elles s'appuient sur l'analyse fine de la statistique agricole pour repérer les très grandes entreprises agricoles aux allures de firmes non familiales, parmi lesquelles le maraîchage est surreprésenté (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017). La segmentation des marchés agricoles renouvelle les formes de la grande exploitation et ses organisations du travail, telle la grande exploitation maraîchère biologique des Alpes-Maritimes. Elle exploite les grandes et planes parcelles de plaine fluviale, avec d'importantes surfaces couvertes ; elle mobilise un salariat permanent et saisonnier flexibilisé *via* le recours à la main-d'œuvre étrangère et aux contrats précaires ; elle commercialise d'importants volumes vers la grande distribution ou les grossistes (Samak, 2016). C'est un parangon du profil national des producteurs légumiers biologiques fournissant les filières longues (Bressoud *et al.*, 2009).

Le salariat étranger et la commercialisation en circuits longs sont aussi les constantes d'une firme agricole du sud-ouest français, dont les sites sont spécialisés dans la culture de légumes haut de gamme ou standardisés. Ici, les innovations technologiques et la segmentation des produits et des marchés s'accompagnent des stratification et qualification salariales (Purseigle, *et al.*, 2017). Dans le Nord de la France, « les supermarchés des circuits courts » d'*O'Tera*, sélectionnent par le haut de grandes exploitations légumières ou maraîchères, majoritairement sociétaires et intensives en travail. Les exploitants voient dans un tel segment de marché (grande surface en circuit court) le moyen d'une moindre dépendance aux grossistes et centrales d'achats (Rouget *et al.*, 2016). Non loin du Nord-Pas-de-Calais, une thèse d'agronomie expose les systèmes de production biologique ou conventionnel du maraîchage sur grande surface en Wallonie, avec des tranches d'équivalents temps pleins (ETP) par exploitation pouvant s'élever à 14 ETP en agriculture biologique (AB) et 10 ETP en agriculture conventionnelle (Dumont, 2017). Au final, selon ces références empruntées à différents contextes spatio-temporels, les caractéristiques de la grande exploitation en production de légumes s'énoncent : surfaces importantes ; salariés permanents voire saisonniers nombreux, stratifiés et spécialisés ; intensité capitaliste ; innovations techniques, organisationnelles et commerciales ; production de masse écoulee en circuits longs ; style de vie bourgeois du patronat.

L'essor des alternatives agricoles en maraîchage et leur institutionnalisation suscitent la recherche. Il apparaît logique que la grande exploitation y participe car toutes OTEX confondues, l'agrandissement de la taille moyenne des exploitations agricoles est continu depuis les années 1970 (Preux, 2018b). Cet agrandissement s'accompagne « d'une intensification des systèmes techniques » (*Id.*) qui passe par la mécanisation et la chimisation accrues des itinéraires culturaux. Cette modernisation est porteuse de contradictions quand la méfiance des consommateurs à l'égard des produits phytosanitaires s'accroît. Ces attentes sont relayées dans la filière fruits et légumes par la grande distribution, les industriels de la transformation et les coopératives de producteurs qui segmentent le marché en initiant des gammes sans résidus de pesticides, ou en AB. Les pouvoirs publics tendent à limiter le recours aux pesticides de synthèse. Dès lors, le fonctionnement des exploitations est amené à changer alors que la diffusion de certaines innovations techniques est directement liée à la taille des exploitations agricoles. C'est le cas de la modernisation robotique qui est source d'investissements conséquents dont la rentabilité est mieux assurée dans le cadre d'exploitations agricoles de grande taille. En libérant les exploitants et salariés agricoles des tâches astreignantes et pénibles, ces innovations favorisent la diminution des troubles musculo-

squelettiques et des blessures. Les grandes exploitations ayant de plus en plus des difficultés à recruter, la robotique pourrait permettre de fidéliser salariés permanents et saisonniers. La diminution d'une main d'œuvre nombreuse redéfinirait les contours de la grande exploitation, surtout si la vente en circuits court se développe (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017), pour l'instant moins bien renseignée que celle des petites exploitations. En effet, la production maraîchère fait la part belle à une recherche qu'on pourrait qualifier de « légumocentrée ».

Circuits courts et production biologique : la revanche de la petite exploitation ?

Depuis 10 ans les travaux sur le maraîchage privilégient la production biologique. Très tôt, et contrairement à l'aperçu que peut parfois en donner la littérature, il a été montré que ce mode de production est moins homogène que la seule figure de petite exploitation diversifiée combinant plein champ et abri froid (Bressoud *et al.*, 2009). Même parmi ces dernières, les localisations différenciées témoignent de systèmes commerciaux légèrement différents, dès lors que dans le sud de la France ou en Bretagne, les structures d'expéditions autorisent une commercialisation complémentaire en circuit long. Car d'une manière générale, avec les exploitations périurbaines hors bassins d'expédition, ces maraîchers bio diversifiés (au moins 10 espèces) commercialisent surtout en circuit court (*Id.*). À l'inverse, les producteurs de légumes en grandes cultures, à partir de surfaces parfois importantes, commercialisent en circuit long (centrales d'achats, expéditeurs et grossistes) selon une logique de bassin de production : endive, haricot et oignon dans le nord ; choux, pomme de terre, poireau, asperge et artichaut en Bretagne ; salade et melon dans le sud et carotte et poireau en Normandie (*Id.*). Pour développer une production insuffisante face à une demande croissante satisfaite par les importations, et alors que le soutien était historiquement « peu incitatif en maraîchage, les montants de l'aide à la conversion et au maintien en AB ont été fortement réévalués en 2009 » (*Id.*).

En aval de la production, la transformation industrielle labellisée pour la 4^e ou la 5^e gammes, notamment à destination du marché porteur de la restauration collective s'installe dès la fin des années 2000 (*Id.*). À l'échelle des exploitations, la combinaison des débouchés commerciaux permet parfois de valoriser les différents calibres issus de productions moins voire non traitées chimiquement. Au niveau agronomique, les possibilités culturales pour respecter le cahier des charges des labels ne sont pas les mêmes selon les types d'exploitation. Dans les petits systèmes diversifiés, la grande diversité culturale et la longueur des rotations « réduisent les risques de développement d'une partie des pathogènes telluriques », mais l'intensivité annuelle de la production pouvant limiter les « pratiques d'entretien du sol », les risques ne disparaissent pas automatiquement (*Id.*). Pour les exploitations plus spécialisées qui

commercialisent en circuit long, les mêmes risques de contamination sont plus élevés : « elles mettent donc en œuvre des techniques de remédiation (engrais vert combinés ou non à une solarisation, apports d'amendements organiques), dont on sait qu'elles sont plus efficaces en préventif », mais inefficaces contre certains ravageurs tels les nématodes. La lutte contre ces derniers nécessite le déplacement très coûteux des serres dans des parcelles non infestées.

La connaissance des propriétés physico-chimiques et biologiques des sols est donc décisive pour déterminer les assolements. Si une rotation de trois ans assure la prévention contre nombre de ravageurs et maladies, elle reste insuffisante contre les « nématodes *Meloïdogyne* fréquents en sol sableux et secs, se conserv[ant] dans le sol jusqu'à 10 ans ». Les variétés hybrides peuvent constituer des alternatives temporaires, mais leur résistance aux nématodes et pucerons ou mildiou et oïdium peut vite être contournée par les ravageurs ou pathogènes. De plus, les variétés dites « populations » sont souvent utilisées par les maraîchers car prisées par les consommateurs (*Id.*). En cas d'infestation, des méthodes « douces » de désinfection des sols sont possibles¹²⁹. La littérature évoque l'intérêt du biocontrôle et rappelle que plusieurs recherches françaises et étrangères ont montré le fort potentiel de protection de la biodiversité naturelle hébergée dans les haies ou les bandes florales. Elles avancent que certains auxiliaires de cultures dont certains insectes sont mis en péril par l'utilisation des rares traitements autorisés en AB. En termes de protection des cultures, la diversité des légumes explique les perspectives de recherches qui existent, alors que « la conversion à l'AB en production légumière et maraîchère présente encore de nombreux écueils » (*Id.*). Pour l'écologisation maraîchère, les marges de manœuvre sont parfois limitées, « sauf à modifier en profondeur les systèmes sociotechniques » (Navarrete *et al.*, 2012), d'où la forte interaction et les coévolutions étudiées entre modes de production et de commercialisation (Bressoud *et al.*, 2009).

L'une d'entre elle a justement montré la nécessité de repenser l'accompagnement des porteurs (porteuses en l'occurrence) de projets maraîchers pluriactifs dans le Haut-Languedoc, en le rendant pluriel et en lui donnant un cadre réflexif et non normatif (Tallon et Tonneau, 2012). Il s'agit de reconnaître l'utilité de ces démarches dans le maintien de certaines exploitations agricoles peu performantes, et leur apport plus général aux dynamiques socio-économique locales. Aussi, les auteurs appellent à faire de l'accompagnement du projet pluriactif un projet de territoire, revoyant à la hausse sa temporalité du projet. La maturation ou

¹²⁹ Solarisation (pasteurisation estivale de 45 jours par couverture plastique transparente après arrosage), biodésinfection (broyages et incorporation de plantes biocides/biostatiques) ou stérilisation par injection de vapeur.

la phase de test peuvent être longues, car utiles par exemple à la constitution d'un réseau pour accéder à du foncier. Quand celui-ci est déjà disponible, il faut parfois du temps pour adapter les surfaces à cultiver au projet maraîcher désiré (*Id.*). Les résultats de cette recherche en Haut-Languedoc ont été suivis par ceux d'une recherche en sciences de l'éducation ayant pour terrain le réseau des AMAP d'Île-de-France, relative à l'apprentissage et à la phase de test en maraîchage biologique (Chrétien, 2014). Au-delà de la pluriactivité (Tallon et Tonneau, 2012), l'étude francilienne reprend certains enjeux soulevés par le terrain héraultais. Par un historique des politiques de soutien à l'AB, Fanny Chrétien montre la focalisation des aides sectorielles nationales et européennes sur l'appui à la conversion AB plus que sur l'installation (Chrétien, 2014 : 99). En parallèle, la recherche et l'enseignement agricole ont tardé à produire références sur l'AB, et l'offre de formation continue pour la reconversion de candidat.es à l'installation hors cadres familiaux (HCF) ne s'est diffusée qu'au tournant des années 2000 et 2010.

La territorialisation des politiques agricoles et alimentaires s'explique en partie de ce fait, car ce sont les collectivités territoriales, via leurs missions d'aide à la création d'entreprises, qui se sont chargées de l'accompagnement à l'installation en AB (*Id.*). Par rapport au renouvellement des exploitations agricoles, l'enjeu est important car les HCF représentent 35 % des installations aidées en 2008 alors qu'ils ne disposent pas toujours du capital nécessaire à l'installation (*Ibid.* : 101). Les régions Centre, Auvergne et Aquitaine ont par exemple décidé de considérer « les dossiers d'installations non traités par les chambres d'agriculture [...] en assouplissant les règles d'attribution des aides » (*Ibid.* : 102). L'atypicité des projets d'installation se traduit par la recherche d'autonomie chez les stagiaires en formation BPREA maraîchage bio, qui tendent à s'installer progressivement sur la base de faibles investissements, en circuits courts de proximité pour écouler des productions à haute valeur ajoutée, parfois comme pluriactifs (*Ibid.* : 104). Pour répondre aux besoins de maturation et de test des projets (Tallon et Tonneau, 2012), des collectivités et/ou des associations développent une offre de couveuses maraîchères (Samak, 2013b), qui constituent « le cadre juridique et statutaire de ce que l'on appelle les espaces-tests où des porteurs de projets peuvent tester leur activité en bénéficiant d'un cadre légal et d'un accompagnement spécifique » (Chrétien, 2014 : 109).

Quel que soit le type d'accompagnement à l'installation mis en œuvre (modalités d'accès au foncier et matériel, durée de la mise à disposition pour le test), la nécessité d'un parrainage se pose. Il passe souvent par la constitution d'un réseau de maraîchers du territoire, enrôlés au sein des Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB) départementaux, sur la base d'un

volontariat parfois rémunéré. Le terrain amapien francilien fait état d'un autre dispositif organisé par le réseau des AMAP, où des maraîchers professionnels s'engagent dans l'accueil de « couvés » au sein de leurs exploitations (*Ibid.* : 110). Cette collaboration remet au goût du jour une vieille « ressource cognitive pour l'action » (Joly, 2004) : les carnets paysans (Joly, 2004 et 2009 ; Madeline et Moriceau, 2012 ; Guillemain, 2013). Outil d'apprentissage et de transmission, le cahier de cultures est « essentiel pour développer l'autonomie des apprenants agricoles, car les traces écrites peuvent être interprétées indépendamment de l'intervention d'un professionnel » (Chrétien, 2014 : 111). Et de fait, ils sont utilisés par les couvés en ce sens.

Une autre collaboration concerne l'utilisation du matériel agricole. L'étude francilienne a montré les difficultés à catégoriser des styles opératoires au sein du réseau maraîcher régional, puisque maraîchers-experts et couvés l'enrichissent et le diversifient réciproquement (*Id.*). L'analyse met avant l'importance de la confiance dans le fonctionnement des couveuses maraîchères, sachant que la phase de test compte forcément dans le parcours des porteurs de projet, mais aussi pour les « "transmetteurs", qu'ils soient engagés dans la cession de leur ferme, volontaires dans le conseil ou maître de stage » (*Ibid.* : 116). Ces derniers apparaissent au milieu des années 2010 démunis de culture commune de la transmission du maraîchage AB, notamment face au manque de référentiel pour cette production. Plus généralement, cette enquête démontre un tournant dans l'appui à l'installation agricole en AB, par l'implication des CFPPA, d'associations de soutien, de collectivités locales qui les financent parfois, au même titre que les régions. Ce tournant s'appuie sur la diffusion de différents modèles d'espace test. Le terrain de thèse bas-normand en donnera trois exemples, localisés dans chaque département.

Au-delà des espaces-tests, la littérature sur les CCP montre la territorialisation de leur encadrement. Des formes d'encadrement sectoriel se sont historiquement développées autour d'organisation minoritaires tels les CIVAM, avant d'être relayées sur le plan commercial par les organisations majoritaires, qui créent en 1988 les marques *Bienvenue à la ferme (BALF)* et *Marchés de Producteurs de Pays* (Naves, 2016). Mais en Gironde, l'encadrement sectoriel s'adaptent encore difficilement aux demandes d'installation HCF, portés sur le maraîchage sur petite surface et en vente directe (*Id.*). Malgré le développement d'associations de producteurs et les attentes de la part des élus locaux, l'encadrement du maraîchage bio se heurte toujours au manque de références chiffrées sur ces modèles d'exploitation. Cette méconnaissance concerne aussi la demande locale en circuit court (*Id.*), même si l'étude de sept AMAP Rhône-alpines s'est intéressée aux prix pratiqués et a révélé que le panier de légumes est moins cher en AMAP qu'en magasin spécialisé ou AB, mais plus cher que sur les marchés traditionnels (Mundler,

2013). Au global, ces lacunes constituent un frein non négligeable pour les porteurs de projets, qui peinent à obtenir le soutien financier des organismes bancaires (Naves, 2016).

Face à de tels blocages, cette thèse montre comment des porteurs de projets les contournent par le recours aux plateformes numériques de financement participatif. Outre cette alternative financière, la recherche et les associations de producteurs ont commencé à pallier ces manques de données, à partir d'analyses financières et comptables. Le maraîchage est d'ailleurs la première OTEX pour les exploitations pratiquant la vente au détail en 2012, suivi par l'arboriculture, en même temps que ces productions rassemblent le plus d'exploitations en difficultés financières (Aubert et Enjolras, 2016). Elles sont conduites par des chefs d'exploitation plutôt jeunes (et dont le niveau de diplôme est polarisé, soit très élevé, soit faible), qui diversifient plus leurs cultures et « mobilisent moins de pesticides et d'engrais en valeur absolue que les autres exploitations » (*Id.*). On retrouve ainsi les modèles d'installation HCF évoqués précédemment. D'un point de vue financier, ces exploitations se caractérisent par des fonds de roulement positifs et des excédents de trésorerie, ces derniers étant affectés au développement des entreprises, particulièrement en maraîchage où la capacité d'autofinancement est élevée (*Id.*). Ce secteur se singularise également par des charges d'intérêts élevées « alors même [que les exploitations y] sont en moyenne moins endettées ». Ces taux d'intérêts élevés, facteur de risque de défaillance, les organismes bancaires les justifient par les risques de la production maraîchère. Cela suscite une méfiance chez certains maraîchers qui privilégient l'autofinancement (Lanciano *et al.*, 2010). Pourtant, au prix du temps de travail généralement très important en vente au détail (*Id.*), entre 2011 et 2012 c'est en maraîchage que baisse le niveau de difficultés financières (Aubert et Enjolras, 2016). Grâce cette résistance financière, « l'herbe est-elle plus verte dans le panier ? » (Dufour *et al.*, 2010).

La littérature apporte plusieurs éléments de réponse à cette question, sous les angles de l'organisation du travail (Aubry *et al.*, 2011), de l'éventuelle satisfaction qu'il procure (Dufour *et al.*, 2011) et des conditions pratiques de l'engagement dans le maraîchage biologique (Samak, 2013a). Le passage au circuit court s'accompagne d'une forte diversification, productive et commerciale (Aubry *et al.*, 2011 ; Dondeyne, 2012). Les systèmes d'exploitation en deviennent d'autant plus complexes, et nécessitent « des compétences particulières [et] un temps de travail important et/ou à des horaires précis » (Aubry *et al.*, 2011 : 24). Avec la charge de travail qui augmente et les nouvelles attentes des consommateurs, les maraîchers répondent souvent à cette complexification par une simplification des itinéraires culturels : remplacement de la fertilisation cyclique de chaque plante par un amendement organique annuel ou semestriel par

groupe de cultures ; arrêt des traitements phytosanitaires ou réduction des applications pour « ne traiter que certains bioagresseurs pour certaines cultures » (*Ibid.* : 28-29). Ces simplifications culturelles compensent la complexification de la planification culturelle, vécue comme une tâche très importante, qui nécessite le recours à l'écrit voire à des « logiciels maison » et s'effectue lors du creux hivernal (*Ibid.* : 29-30). Qu'en est-il alors de la satisfaction au travail des maraîchers, face à cette double diversification et la complexification associée ?

Cette question a été analysée selon trois dimensions : l'*homo faber*, l'*homo oeconomicus* et l'*homo sociologicus* (Dufour *et al.*, 2011). La liberté d'initiative et l'autonomie dans le travail (*homo faber*) sont souvent mises en avant par les producteurs. Elles impliquent de valoriser et d'enrichir de nombreux savoir-faire (techniques, commerciaux et organisationnels) qui, par leur large reconnaissance et valorisation¹³⁰, participent de l'accomplissement de soi (*Id.*). Cette reconnaissance est capitale car la pénibilité physique (et mentale) du maraîchage est importante et croît à mesure de la double diversification, en même temps que l'exploitation maraîchère devient de plus en plus chronophage. C'est là un enjeu central pour les maraîchers qui, plus que le temps de travail, pointent le mélange des temps sociaux entre famille et travail (*Id.*). Malgré un temps de travail très important, les maraîchers parlent quand même positivement de leur métier, grâce notamment aux nombreuses relations qu'ils nouent avec d'autres agriculteurs et les consommateurs (*homo sociologicus*) : une « identité collective de métier » se structure autour d' « une certaine distance par rapport à des objectifs de productivité et de rentabilité, d'agrandissement des exploitations et un intérêt pour des pratiques qui gardent le sol vivant et respectueuses de l'environnement » (*Id.*). *In fine*, c'est la satisfaction économique qui apparaît « plus nuancée » quand les difficultés financières riment avec « un revenu très faible (inférieur à 750 € mensuel) » (*Id.*). Pour autant, certains maraîchers compenseraient la fragilité économique (*homo oeconomicus*) par la satisfaction sur les plans de l'*homo faber* et de l'*homo sociologicus*, en restant sereins par rapport à l'avenir de leur exploitation comme de leur filière, sur la base d'une intégration professionnelle croissante (*Id.*).

L'approche ethnographique de l'engagement par le travail (Samak, 2014) apparaît plus nuancée avec la mobilisation du concept de « morale de la production », utile pour comprendre « les règles que les individus s'imposent parce qu'ils les jugent "meilleures" » (Samak, 2013a). Dans les Alpes-Maritimes, l'idéal du maraîchage biologique en vente directe s'accompagne de

¹³⁰ À ce sujet, cette thèse s'attache à montrer en quoi la surmédiatisation du petit maraîchage biologique en circuit court de proximité constitue une puissante infrastructure critique.

celui de saisonnalité qui valorise fortement la culture en plein champ (*Id.*). S’y ajoute une autre norme hétérodoxe : le « tabou de l’achat-revente ». Face à ces normes, les pratiques des maraîchers ne sont pas équivalentes et correspondent à des modes d’entrée en agriculture et de production agricoles différenciés : soit l’idéal éthique et politique de « néo-ruraux » travaillant sur des petites exploitations, soit l’aspiration au développement économique des exploitations familiales reprises par des maraîchers qui les ont converties, mais produisent sous serres chauffées. L’engagement et la satisfaction des maraîchers peuvent varier pendant leurs carrières, et pour les premiers, on observe « des processus de désengagement moral » (*Id.*). Outre la morale, la diversification et la charge de travail associée augmentent le ratio de main d’œuvre à l’ha (Aubry *et al.*, 2011 ; Bermond *et al.*, 2019) alors que souvent, une partie du travail effectué n’est pas prise en compte : les « coups de main » fournis par l’entourage familial ou amical, par le bénévolat des wwoofers¹³¹ ou par le travail salarié non déclaré (Samak, 2016a ; Plateau *et al.*, 2019). Qu’il s’agisse des pratiques d’emploi et commerciales des modes de production ou de l’invisibilisation du travail des conjointes « exploitées en couple » (Samak, 2017), Madlyne Samak met en avant les contradictions apparentes de producteurs associés à l’alternative pionnière de l’AB, dont les « pratiques apparaissent à certains comme le signe de reniement des principes fondateurs » (Samak, 2013a : 104).

Ces résultats rejoignent ceux d’une thèse sur la production de légumes frais en Wallonie (Dumont, 2017) qui rappellent que « construire des alternatives plus justes suppose de ne pas se voiler la face quand ces alternatives génèrent des situations insatisfaisantes » (*Id.*). Antoinette Dumont propose une typologie d’exploitations agricole croisant quatre types de systèmes (les petites, moyenne et grandes surfaces ainsi que les productions en grandes cultures) et trois modes de production (conventionnel, biologique et agroécologique)¹³². À rebours du contexte français ambiant, qui porte aux nues le modèle du maraîchage sur petite surface (MPS) fondé pourtant sur des cas expérimentaux atypiques, la thèse montre que le maraîchage sur moyenne surface (MMS) constitue le système agroécologique le plus satisfaisant pour les producteurs et leurs salariés (*Id.*). Grâce à une motorisation modérée et au chiffre d’affaires issu de l’achat-revente, le MMS peut permettre de dépasser « une situation de "verrouillage" » en maraîchage : l’incapacité à offrir de bonnes conditions salariales (*Id.*). Le levier commercial de l’achat-

¹³¹ Comme le définit Madlyne Samak, « le réseau World Wide Opportunities on Organic Farms (Wwoof) propose de mettre en relation des agriculteurs biologiques et des « volontaires » désireux de participer aux travaux de la ferme en échange du gîte et du couvert » (Samak, 2016a : 421).

¹³² La typologie n’est pas présentée dans cet état de l’art, car elle est mobilisée dans une logique comparative dans le 1^{er} chapitre de la 2^e partie de cette thèse, dans une section dédiée à la typologie des exploitations maraîchères et légumières bas-normandes.

revente (lié au régime fiscal belge) ne va pas sans controverses voire contradictions avec les principes de l'agroécologie, ce qu'on cherche à montrer dans cette thèse, à travers l'internationalisation amont du maraîchage alternatif bas-normand. Ces controverses et contradictions s'accompagnent de pratiques agroécologiques visant à dépasser le label AB avec la certification par des Systèmes participatifs de garantie (SPG – Mundler et Bellon, 2011).

Dans les Cévennes, il a été montré que l'invisibilité géographique, académique et institutionnelle des maraîchers du réseau *Nature & Progrès (N&P)* n'est pas un frein au développement de ce label de l'agriculture « rebelle » (Javelle et Tallon, 2016). Ces pratiques agricoles écologisées, comme celles plus classiques liées aux certifications des organismes tiers, sont articulées aux circuits courts de proximité (Praly *et al.*, 2014). En la matière, l'étude d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) sarthoise bio et dédiée à l'approvisionnement des restaurations collectives de la métropole du Mans (Gatien-Tournat *et al.*, 2016), montre en creux les conditions socio-politiques de développement d'un Système Agroalimentaire Localisé et Biologique (SYALB). Dans un département en déclin maraîcher, l'initiative vise à réimplanter une filière en AB sur la base de certains principes agroécologiques (Dumont, 2017). Mais faute de proximités fonctionnelle, géographique relationnelle et institutionnelle, le dépôt de bilan de la SCIC maraîchère bio équivaut à l'échec du SYALB, du fait de la triple concurrence foncière, productive et commerciale subie par la SCIC (Gatien-Tournat *et al.*, 2016). Cet article, comme plusieurs autres recherches, s'inscrit dans l'analyse de la gouvernance des systèmes alimentaires, dont les études de cas citent bien souvent les productions maraîchères. En ce sens, on pourrait presque parler d'études « légumocentrées ».

Une production parangon de l'étude des systèmes alimentaires et de leur gouvernance

Alors que les fruits et légumes restent le segment alimentaire pour lequel les parts de marché du commerce non sédentaire sont les plus importantes d'après les pratiques d'achats des ménages, les légumes, *via* les marchés, font l'objet d'un marketing territorial car ils participent de l'attractivité et de la qualité des villes (Arnal, 2012). La « qualité de la ville » rime ainsi avec la « qualité » de l'agriculture locale (*id.*), qui trouve une place dans les documents d'urbanisme. Cette prise en compte n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans la continuité des politiques d'aménagement de zones horticoles périurbaines des années 1970-1990, telles qu'elles ont pu être conduites dans l'Y Grenoblois, par les Régions urbaines, Lyon et Saint-Étienne autour d'une montée en gamme, ou autour de velléités commerciales extraverties comme à Brest, Dunkerque ou Saint-Omer (Vaudois, 1994). Au début des années 2000, comme la vigne, le maraîchage fait l'objet de stratégies foncières de relocalisation par la

Communauté d'Agglomération de Montpellier (Jarrige *et al.*, 2006). La recherche s'intéresse à la prise en compte croissante de l'agriculture par les collectivités locales, et l'analyse de son intégration au projet urbain clermontois a montré que l'entrée en scène d'acteurs autres que les organisations agricoles majoritaires, élargit les représentations de l'agriculture (Loudiyi *et al.*, 2011). Cela aboutit dans les zonages à une hiérarchisation des espaces au profit de certaines occupations du sol dont le maraîchage. Avec la vigne et les estives, cette production bénéficie d'un niveau de protection supérieur visant « l'auto approvisionnement de la ville », *via* un zonage à la parcelle avec obligation de conformité des documents d'urbanisme (*Id.*). En tant que nouveaux produits de terroir, certains « produits locaux du quotidien » s'intègrent de manière croissante aux projets de territoires métropolitains, et à côté des vignes et vergers, « aux limites de la ville [...] les collectivités territoriales réinvestissent l'agriculture maraîchère, voire reconstruisent des ceintures maraîchères » (Delfosse, 2013). Ainsi, en Île-de-France, c'est l'Agence des espaces verts qui assure la maîtrise d'œuvre de la relocalisation maraîchère biologique en Seine-Saint-Denis et dans l'Essonne (Poulot, 2014).

Cette nouvelle « policy window » (Naves, 2016) est aussi investie en 2011 par la Région Aquitaine, qui crée un plan pour le développement des circuits courts de proximité (*Id.*). Après des politiques centrées sur l'aval de la filière, ce plan veut soutenir la production en amont et cible notamment le maraîchage (*Id.*). La même année, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), corrige l'invisibilisation du maraîchage dans ses documents d'urbanisme en créant une direction de la nature (Banzo et Courdechet, 2013). Elle met en place un relais AMAP focalisé sur les petites exploitations en AB, et relance une variété locale, la pomme d'Eysines, peu reprise sur les exploitations conventionnelles organisées en circuit long (*Id.*). Mais le démarrage des projets, centrés sur des zonages et aménagements pour contraindre les spéculations et pérenniser la vocation maraîchère de la vallée des Jalles, « suscite une forte opposition des maraîchers qui voient dans le principe de protection une source de dévalorisation de leurs terres » (*Id.*). La coalition locale se recompose autour des organisations consulaires et de la CUB dans le cadre du plan régional, et débouche sur un nouveau projet : enrayer le déclin du carreau de producteurs du MIN de Brienne, en misant sur l'AB pour assurer un renouvellement (Naves, 2016). Les difficultés d'approvisionnement en bio, faute de volumes suffisants, voit la filière historique revalorisée car la direction du MIN contacte une coopérative conventionnelle (*Id.*). En conflits internes, cette dernière laisse finalement le champ libre à une quinzaine de maraîchers bio, pas seulement locaux (producteurs en Charente, dans les Landes et le Lot-et-

Garonne), qui s'organisent sur le carreau (*Id.*). La politique de zonage initiée n'est pas une réussite et les réalités commerciales l'emportent, sur une base partiellement extra-locale.

Il y a presque dix ans déjà, l'étude du cas clermontois montrait que la politique agriurbaine, limitée au zonage, rend l'avenir maraîcher incertain, faute de politique de soutien aux porteurs de projet dont les besoins restent méconnus (Loudiyi *et al.*, 2011). Ce décalage entre intentions des documents de planification et réalisations effectives est toujours d'actualité pour certaines villes moyennes, qui manquent autant de compétences que de légitimités sur les questions agricoles (Baysse-Lainé *et al.*, 2018). Ces dernières sont très souvent associées au maraîchage CCP (Duvernoy et Paradis, 2016 ; Baysse-Lainé *et al.*, 2018 ; Dumat *et al.*, 2018), devenu « un horizon d'attente des villes » et construit comme « un modèle agricole atypique [et] vertueux » (Baysse-Lainé *et al.*, 2018). La labellisation biologique est surreprésentée et de plus en plus systématique dans les réalisations maraîchères effectives : elle peut d'ailleurs être sécurisée juridiquement et à long terme avec un bail à clauses environnementales (Baysse-Lainé *et al.*, 2018). Sa territorialisation, élargit la représentation agricole (Loudiyi *et al.*, 2011) et fait émerger un nouvel encadrement sociotechnique, dont l'emblématique association *Terres de Liens (TDL)* qui, selon sa stratégie territoriale fondatrice, travaille avec de nombreuses collectivités territoriales *via* des conventionnements (Lombard et Baysse-Lainé, 2019). *TDL* participe donc du développement du maraîchage biologique et de sa pérennisation foncière, puisque 45 % de ses fermes sous baux ruraux environnementaux (BRE) sont exploitées en maraîchage (*Id.*). Si la mise en place de BRE par *TDL* relève d'un projet politique recomposant les principes de propriété et gestion du foncier agricole, sa base matérielle reste limitée puisque « 0,01 % de la SAU française appartient à [TDL] » (Baysse-Lainé, 2019). Structurellement, la précarité foncière du maraîchage périurbain demeure. C'est surtout vrai pour les micro-fermes urbaines dont les terres restent « une réserve financière pour les collectivités » pour qui, sans parler de BRE, le bail rural apparaît trop contraignant (Daniel, 2018). À l'inverse, les conventions d'occupation précaires n'usurpent par leur nom pour les maraîchers (*Id.*).

À partir d'un exemple déjà analysé (Guillemin et Marie, 2017), cette thèse aborde la dernière ferme maraîchère de Caen pour qui « garantir un droit d'exploiter sur une période suffisante » (*Id.*) reste un chantier à venir. La difficulté foncière se double d'une complexité statutaire et juridique (*Id.*), à mesure que les agricultures (péri)urbaines « de vallée » (Poulot, 2010) se publicisent (Clément et Soulard, 2016) et que dans « les mailles des territoires de gouvernance urbaine », les nouvelles agricultures multifonctionnelles sont difficilement

reconnues professionnellement (Poulot, 2014). Elles s'inscrivent dans des processus de « déprofessionalisation » ou « multiprofessionalisation » qui s'accompagnent de la progression de deux figures : « les agricultrices, conjointes, compagnes d'exploitants agricoles ou nouvelles installées » et/ou NIMA (non issus du milieu agricole – *Ibid.* : 24). En reconversion professionnelle depuis le travail social ou l'enseignement (*Id.*), le capital culturel de ces « néo-paysan·ne·s » est inversement proportionnel à leur capital économique et plus spécifiquement à dotation en foncier (Baysse-Lainé, 2019). En réservant leurs offres foncières aux porteurs de projets en CCP, voire en AB, les collectivités comme TDL « font œuvre de discrimination positive en favorisant une fraction agricole sous-dotée (*Id.*). Ce marché foncier géré par des associations et collectivités territoriales est basé sur la proximité socioculturelle entre acteurs publics et collectifs d'un côté, et porteurs de projet de l'autre, et *in fine* sur l'entre soi (*Id.*). Un terrain de la thèse a déjà fait l'objet d'une analyse de l'accès alternatif au foncier selon des logiques clientélares (Guillemin et Walker, 2016). Ailleurs cette discrimination positive « peut aussi être interprétée comme l'ébauche de liens clientélares » (Baysse-Lainé, 2019). Plus qu'entériner cette grille d'analyse, la thèse suit longitudinalement l'étude de cas en montrant les limites de cet entre-soi pour développer et coordonner une zone maraîchère périurbaine.

Au-delà des principales villes et de leurs périphéries, cet entre soi socioculturel est aussi caractéristique des rapports sociaux qui traversent les systèmes alimentaires territorialisés ruraux. Si les circuits courts et le maraîchage constituent un horizon d'attente en ville, ils concrétisent aussi des « désirs de campagnes authentiques et durables » (Richard *et al.*, 2014). Dans le Limousin, des enquêtes ont montré la consommation en CCP comme une pratique de distinction sociale. Elle fonctionne d'autant mieux que le profil socioculturel des consommateurs est souvent proche de celui des néo-agriculteurs, souvent néo-limousins (*Id.*). Sur la base d'intérêts complémentaires, une alliance se fonde entre producteurs et consommateurs, autour de valeurs communes (*Id.*). De telles alliances et de proximité sociale ont déjà été observées dans une AMAP du Maine-et-Loire, analysée comme un terrain de recrutement militant, du mouvement écologiste notamment (Paranthoën, 2013). On s'approche là des bases politiques fondatrices du mouvement des AMAP et de sa diffusion en Basse-Normandie (Ripoll, 2008). Dans le Maine-et-Loire, la dynamique de constitution de l'AMAP est certes distinctive, mais aussi symboliquement sélective. Elle consolide finalement un groupe en construction, « qui a vocation à intervenir au sein de l'espace local » (Paranthoën, 2013).

Avec deux études de cas ornaïses, la thèse prolonge ces approches, en bénéficiant pour un cas des résultats d'une enquête collective sur la multipositionnalité associative et politique qui

caractérise les membres d'une AMAP constituée pour l'installation de maraîchers (Collectif Rocs, 2019). Il faut sûrement voir dans cet entre-soi les permanences du fonctionnement historique de l'encadrement du segment professionnel biologique (Samak, 2013b). Alors marginalisés par les OPA majoritaires, les CIVAM et groupements de producteurs présentent cet entre-soi comme mode de protection vis-à-vis des syndicats traditionnels¹³³ (Samak, 2013b). Mais à partir de la fin des années 1990, à mesure de l'institutionnalisation de l'AB de plus en plus légitimée par l'État, cette segmentation de la profession, jusque dans sa représentation, finit par inquiéter les syndicats majoritaires (*Ibid.* : 135). « La normalisation des enjeux environnementaux dans le champ politique » suscite en effet le développement des structures d'encadrement et de représentation de l'AB, notamment en termes d'effectifs salariés (*Id.*). Cela entraîne une concurrence entre segments de la profession pour la recherche de financements (*Id.*), alors que le segment traditionnel fait face à des ressources financières qui s'amenuisent et développe en conséquence une marchandisation des prestations de conseils (Compagnone *et al.*, 2016). Outre la captation de subventions, les organisations de l'AB construisent une « image sociale » des producteurs en même temps qu'elles légitiment leur position comme interlocuteur de ces derniers auprès des pouvoirs publics (Samak, 2013b : 139-140). Cette fonction de représentation s'explique aussi par les trajectoires militantes de maraîchers bio aux modes d'entrée alternatifs en agriculture, au cours desquelles l'activisme procure un capital social et militant qui bénéficient d'un « taux de change » favorable (Matonti et Poupeau, 2004 : 11) en capital politique (Samak, 2013b : 145-146). La mise à l'agenda politique de la bio élargit l'espace institutionnel conquis par le mouvement, dans le cadre de la décentralisation agricole (*Ibid.* : 146-147), analysée par plusieurs autres travaux (cf. supra). Madlyne Samak, à partir d'enquêtes dans la filière maraîchère bio maralpine, soulève une hypothèse à portée générale et comparatiste : « les rapports entre pouvoir politique et syndicalisme agricole sont amenés à être redéfinis en fonction des configurations politiques locales, et au profit parfois d'*outsiders* » (*Id.*). Cette thèse tente d'y répondre à l'aune du terrain d'études bas-normands et du contexte de réforme territoriale dont les conséquences ont été délétères pour le mouvement agrobiologique régional, affaibli également par l'alternance politique régionale.

Foisonnement disciplinaire et thématique, diversité des cadres théoriques appellent la formation d'un cadre conceptuel, problématique et méthodologique propre à cette thèse. Mais

¹³³ À l'issue d'une communication sur les logiques clientélares de l'attribution des fermes TDL en Normandie, Yvon Le Caro et Catherine Darrot évoquaient des logiques similaires en Bretagne, que tous deux interprétaient telle Madlyne Samak (2013b), comme des modalités de résistance historique au syndicalisme majoritaire.

dénouons avant ce que l'état de l'art montre en creux : l'intérêt du terrain d'études choisi, à l'écart des publications récentes et des nouveaux paradigmes des études agricoles et rurales.

Les publications concernent majoritairement le sud de la France ou les périphéries urbaines : bassin du Roussillon (Bressoud et Parès, 2010 ; Potot, 2012) ainsi que Comtat-Venaissin et Costières en basse vallée du Rhône (Potot, 2012), Haut-Languedoc héraultais (*Id.* ; Tallon et Tonneau, 2012), Lyon et les départements de l'Ain et de l'Isère (Mundler, 2013), Alpes-Maritimes (Samak, 2014), Cévennes (Javelle et Tallon, 2016), Gironde (Banzo et Courdechet, 2013 ; Naves, 2016) et Aveyron (Baysse-Lainé, 2018). Dans le sillage des travaux de Michel Philipponeau (1956) et Jean Vaudois (1975, 1983 et 1994), l'Île-de-France (Poulot et Rouyres, 2000 ; Poulot, 2014) et le Nord de la France font l'objet de différentes recherches (Rouget *et al.*, 2016 ; Manouvrier, 2004 et 2008 ; Baysse-Lainé, 2018). Paradoxalement, la Bretagne se fait rare dans les travaux ayant pour terrain ou objet les filières légumière et maraîchère, hormis l'étude des régulations marchandes de leur vente directe en AB dans le Finistère (Dondeyne, 2012). Les Pays de la Loire sont la cible de plusieurs recherches (Jousseume *et al.*, 2003 ; Jousseume et Margetic, 2007 ; Ben Arfa *et al.*, 2009 ; Amisse et Muller, 2011 ; Latouille, 2013 ; Paranthoën, 2013 ; Jousseume, 2014 ; Guillemain, 2016). Ce fleuve constitue la limite méridionale du terrain d'une thèse remarquée sur les micro-fermes maraîchères (Morel, 2016). Si certaines micro-fermes analysées sont normandes, elles sont toutes localisées en Haute-Normandie. Dans la dernière décennie, les productions de légumes de l'ancienne Basse-Normandie ne constituent qu'un décor de crise agricole, investigué pour comprendre l'inscription spatiale de l'urbanité en campagne (Le Caro, 2016), alors qu'en économie, la branche légumes d'*Agrial* fait l'objet d'une étude sur la stratégie territoriale des coopératives agroalimentaires multinationales (Assens, 2013). Celle-ci s'effectue à trois échelles (Espagne, UE et Maroc, bassins légumiers français) à partir de trois filiales et consiste en une triple segmentation de la chaîne de valeur (*Id.* ; Margetic, 2014b). L'analyse de leur mise en proximité n'a été approfondie que pour le modèle des AMAP (Ripoll, 2008) et d'une manière générale, il faut remonter 20 ans, 30 ans, voire 50 ans en arrière pour trouver des analyses de ces filières dans leurs diversité et complexité (Muller, 1977 ; Briard, 1990 ; Brunet et Rounsard, 2000). Depuis, les études rurales deviennent résolument pluridisciplinaires. De nouveaux cadres d'analyse n'ont été que peu mis à l'épreuve du terrain bas-normand. Deux courants sociologiques apparaissent incontournables pour cadrer théoriquement et méthodologiquement cette thèse de géographie sociale.

Chapitre 2. Une étude rurale de géographie sociale en prise avec les sociologies des mondes agricoles et ruraux

Par son objet d'études, cette thèse s'intéresse donc aux mondes agricoles dont l'étude en sciences sociales s'est renouvelée sur la base de différents paradigmes (Hervieu et Purseigle, 2013). Les différences de conditions matérielles et styles de vie sont à la base de fractions agricoles différenciées et parfois antagonistes (*Id.*), qui peuvent être saisies « sur la scène des organisations professionnelles, des filières, des marchés et de l'organisation du travail dans les exploitations » (Bessière *et al.*, 2014 : 7). Considérant que leur hétérogénéité économique se structure selon les régions agricoles et productions associées, selon la dimension économique des exploitations mais aussi de plus en plus par la segmentation du marché agricole (*Ibid.* : 12), il apparaît incontournable de restituer cette hétérogénéisation agricole « dans les configurations sociales au sein desquelles elles s'actualisent » (*Ibid.* : 8). De ce point de vue, il faut d'abord dénationaliser l'étude de ces groupes sans omettre ce cadre « qui reste prégnant » (Hervieu et Purseigle, 2013 : 270). Il faut aussi penser les fractions agricoles « en référence à un espace local » (*Id.*) qui reste façonné à distance par « des pouvoirs centraux multiples, pour l'essentiel non coordonnés » (Laferté, 2014a : 425), qu'ils s'agissent des pouvoirs économiques et politiques s'exerçant aux échelles supranationale/régionale et globales (*Id.* ; Hervieu et Purseigle, 2013).

Du point de vue des mondes ruraux, la thèse fait dialoguer différents cadres conceptuels « frères », espaces sociaux localisés (Laferté, 2014a) ou configurations territoriales (Bruneau *et al.*, 2018), assez proche finalement de sa filiation disciplinaire qu'ils ignorent. Pourtant, la géographie sociale est depuis fort longtemps attentive « aux effets de lieu » (Frémont *et al.*, 1984) comme aux classes sociales (Rocheport, 1984). Du point de vue des mondes agricoles et de ce secteur économique, la thèse aborde leur dimension spatiale en termes de bassins, micro-bassins ou zone de production (Sarrazin, 2016) d'après une sociologie des organisations qui revisite ces concepts établis en géographie rurale. Le fil conducteur est le concept de filière, qui offre un cadre d'analyse utile autant à la 2^e partie de la thèse, d'inspiration ruraliste et focalisée sur les dynamiques économiques, qu'à la 3^e partie d'inspiration sociogéographique, tournée vers la stratification agricole et les rapports de classe entretenus par les légumiers et maraîchers selon leurs espaces de vie et leurs espaces vécus.

1.2.1. Filières et bassins de production comme concepts transdisciplinaires

Filières et bassins de production constituent des concepts historiques de la géographie rurale (Rieutort, 2009 ; Poulot, 2014), quelque peu tombés en désuétude avec le nouveau paradigme de la territorialisation agrialimentaire (*Id.*). Utilisés depuis longtemps par les sociologues (Lefebvre, 1971) et revisités récemment dans une perspective de sociologie des organisations (Sarrazin, 2016), il s'agit de définir les cadres dans lesquels le concept de filière sera utilisé dans la thèse, tout comme celui de bassin (ou zone) de production agricole qui constituent la dimension de filières de natures différenciées.

1.2.1.1. La filière : des études rurales à l'acception de la sociologie de la vie quotidienne

Cette thèse de géographie sociale reprend le cadre conceptuel des études rurales relatives au marché des fruits et des légumes. Cela se traduit notamment par l'utilisation du concept de filière, « c'est-à-dire l'ensemble des étapes jalonnant le parcours du produit depuis la production jusqu'à la consommation [considérant] que ces différentes scènes sociales sont intimement liées » (Bernard de Raymond, 2013 : 12). Les produits alimentaires traversent ainsi différents espaces sociaux (*id.*) qui, eux-mêmes, comme filières de la quotidienneté, révèlent des trajectoires professionnelles et la mobilité sociale. Partant, le concept de filière est mobilisé dans une acception élargie, de celle des études rurales à celle d'Henri Lefebvre :

« [Les réseaux et filières] constituent la trame sur laquelle se tisse la quotidienneté, qu'elle recouvre de broderies et d'ornements éclatants ou ternes, neufs ou démodés. Réseaux et filières relie à distance les petits groupes, en apparence fermés ou attachés à un territoire : familles, villages, quartiers des villes, groupements corporatifs, associations locales. » (Lefebvre, 1971 réédit. 2001 : 105)

Actualité d'un mot de la géographie et des recherches sur les systèmes agricoles et alimentaires

Au-delà de la géographie rurale, le concept de filière est un mot de la géographie. Nous ferons nôtre l'expression de « filière légumes », comme d'autres parleraient de « filière électronique », bien qu'elle ne corresponde pas à un langage soutenu (Brunet *et al.*, 1992 : 216). Tel l'usage qu'en a fait Antoine Bernard de Raymond dans son analyse du marché des fruits et légumes (2013), par l'emploi de filière, le géographe désigne l'« ensemble des stades successifs d'élaboration et de fabrications d'un produit » (Brunet *et al.*, 1992 : 216). Il l'étudie d'amont en aval, selon les stades de conception, fabrication et distribution. Si chaque stade constitue un système à part entière, celui de la fabrication se subdivise en sous-systèmes (*Id.*) bien spécifiés dans les schémas de filière réalisés en économie et géographie rurale/de l'alimentation (Rastoin, 1977 ; Mérenne-Shoumaker, 1999 : 161 ; Jousseume *et al.*, 2003 ; Guennoc, 2016 ; Marie *et al.*, 2018). Pour les filières qui nous intéressent, « la fabrication au sens-strict [d']élaboration

des composants » (*Id.*) correspond au sous-système médian de la production agricole, qui rassemble de nombreuses exploitations agricoles. Brunet *et al.* citent la recherche-développement pour le sous-système amont du système de fabrication (*Id.*). Pour l'agroalimentaire, on peut y ajouter le machinisme agricole, les firmes semencières et industries chimiques (engrais et produits phytosanitaires) entre autres. Rastoin (1977) comme Brunet *et al.* (1992) placent respectivement la transformation ou le montage et conditionnement dans un sous-système aval du système de la fabrication. À la suite de Mérenne-Shoumaker (1999), de Jousseume *et al.* (2003) et des travaux du PSDR 4 FRUGAL (Guennoc, 2016 ; Marie *et al.*, 2018), la transformation agroalimentaire sera considérée comme un système à part entière à l'aval de la production agricole. Il rassemble des unités économiques diverses (entreprises artisanales ou usines de transformation qui peuvent avoir le statut de coopératives de producteurs) et cette fonction agroalimentaire peut même être intégrée dès le stade de la production au sein des exploitations agricoles (*Id.*).

Pour la filière légumes, cette transformation se segmente en différentes gammes. À l'aval, un système de la distribution peut être subdivisé en deux sous-systèmes : un lié à la logistique-transport (dont on connaît le rôle primordial dans construction du marché des fruits et légumes en France (Bernard de Raymond, 2013)) ; et l'autre à l'expédition et au négoce qui rassemble des divers types d'opérateurs (expéditeurs, importateurs, grossistes hors ou sur carreau, marchés de gros et centrales d'achats). Ces dernières, avec la grande distribution, dominent le marché des fruits et légumes même si ces aliments sont ceux dont la consommation sur les marchés de plein vent a le mieux résisté (Guennoc, 2016). On retrouve là, en aval du système de distribution, le sous-système de la commercialisation qui s'est fortement segmenté en différentes modalités sous le double effet du renouveau des circuits courts de proximité (Maréchal, 2010) et de « l'explosion du e-commerce » (Dablanc et Frémont, 2015).

D'un point de vue spatial, les géographes savent depuis longtemps qu'« il est de plus en plus exceptionnel qu'un même lieu maîtrise la totalité d'une filière » (Brunet *et al.*, 1992) et les stratégies de localisation dépendent à la fois des types de filières et de la place de leurs systèmes et sous-systèmes dans la chaîne de valeur. Ces stratégies de localisations ont été analysées pour la filière légumière, à partir notamment d'un cas d'études bas-normand : la coopérative *Agrial*. On sait que la stratégie territoriale d'une telle firme correspond à un développement régional, national et international à tous les stades de la filière (production agricole, transformation, conditionnement et distribution) selon des logiques de segmentation haut ou bas de gamme (Assens, 2013 ; Margetic, 2014b). Pour les filières maraîchères en circuit court, la proximité

géographique compte de plus en plus et la réduction du nombre d'intermédiaires génère une internalisation croissante de la transformation, distribution et commercialisation à l'échelle du stade de production, dans les exploitations agricoles.

Grâce à ces différentes fonctions, les denrées agricoles circulent le long de la chaîne de leur élaboration comme aliments. Cette circulation est le fait de travailleurs, aux différents métiers et à l'hétérogénéité des statuts et positions sociales. S'ils font circuler des marchandises comme les légumes ou les intrants productifs, ces travailleurs ne sont pas cantonnés à un rôle dans la filière. Celles-ci peuvent leur offrir de trouver une nouvelle place : un vendeur de produits phytosanitaire salarié d'une coopérative se reconvertit maraîcher bio ; un maraîcher bio transmet son exploitation et se reconvertit formateur et encadrant technique salarié d'un espace test agricole associatif, ... C'est en cela que l'acception lefevbrienne des filières nous est utile.

Le maraîchage, c'est aussi des filières du vécu, du quotidien

Le 16 novembre 2019, un couple célèbre ses noces d'or en la mairie de la commune périurbaine de Condé-sur-Sarthe. L'édile rappelle des souvenirs à l'assemblée : « *En 1966, le jeune Bernard, natif de Nocé, au volant de sa Simca 1000, écume les bals musettes sous chaumière, pour rencontrer l'âme sœur. Grand spécialiste du tango et du twist, il repère une belle jeune fille, 16 ans, timide et réservée. Il lui faudra être patient [...]* »¹³⁴. Après leur mariage en 1969, Bernard est chauffeur-livreur à Gennevilliers et Nicole travaille comme vendeuse. En 1977, elle reprend avec son époux l'exploitation maraîchère parentale au 7 rue de la Jardinière de la cité condéenne : 25 ares en rive droite de la vallée de la Sarthe. Troisième génération de maraîchers sur l'exploitation familiale, ils vendent légumes et plants les jeudi et samedi sur les marchés d'Alençon, au pied de la basilique. Troisième et dernière génération de maraîchers condéens : à leur retraite en 2000, leurs enfants n'y trouvent pas leurs places.

¹³⁴ « Nicole et Bernard célèbrent leurs noces d'or », *Ouest-France*, 20 novembre 2019

Document 5 : Article paru en page locale « Alençon et sa région »

Nicole et Bernard célèbrent leurs noces d'or

Condé-sur-Sarthe — En prenant leur retraite en 2000, dans leur demeure, rue de la Jardinière, les époux Quatremer ont mis fin à la dernière activité maraîchère condéenne. 20/11/19

Les gens d'ici

Samedi matin, Nicole Dugas, épouse Quatremer, 69 ans, et Bernard Quatremer, 76 ans, avaient revêtu leurs plus beaux habits du dimanche, comme le 15 novembre 1969, quand le maire de Condé, Bernard Suard, les avait reçus pour la cérémonie solennelle de mariage.

Ce samedi, devant leurs deux enfants, Stéphane et Christelle, leurs trois petites filles, Morgane, Coleen, Olivia, et leurs familles et amis, les deux époux devaient, cinquante ans plus tard, renouveler dans une joyeuse ambiance, leurs vœux et engagements rappelés par Anne-Sophie Lemée, le maire, qui, tout émue, avait mis son écharpe tricolore à l'envers !

Une belle histoire d'amour

Anne-Sophie Lemée allait égrener quelques jolis souvenirs que les petites filles découvriraient avec surprise. « En 1966, le jeune Bernard, natif de Nocé, au volant de sa Simca 1000, écume les bals musettes sous chaumière, pour rencontrer l'âme sœur. Grand spécialiste du tango et du twist, il repère une belle jeune fille, 16 ans, timide et réservée. Il lui faudra être patient pour séduire la fille

des époux Dugas qui sont maraîchers, à la Jardinière à Condé. »

Après leur mariage, le 15 novembre 1969, Bernard exercera comme chauffeur livreur, à l'usine Citroën de Gennevilliers, et Nicole comme vendeuse. En 1977, Nicole et Bernard reprennent la petite exploitation maraîchère, créée en 1904, en gardant près d'eux, jusqu'à son décès, la maman respectée, Simone Dugas. C'est la troisième génération de maraîchers (*Ouest-France* du 15 novembre 2007).

La dernière exploitation maraîchère

Quand vous franchissez le porche discret de la demeure familiale, vous découvrez un terrain en pente douce qui descend vers la Sarthe. Sur une terre riche de 25 ares, pendant vingt-trois années, les époux vont fournir plants et légumes à leurs fidèles clients des marchés alençonnais du jeudi et du samedi.

« Pas de vacances, cela n'arrête jamais, beaucoup de travail à la main, pour fournir par exemple, 7 000 poireaux dans l'année. Les enfants n'ont pas voulu reprendre l'exploitation. » Désormais, la production potagère a laissé place à une



Nicole et Bernard Quatremer ont écouté la lecture de l'acte de mariage du 15 novembre 1969. PHOTO : OUEST-FRANCE

belle pelouse, un potager, des fruits... Bernard, grand pêcheur émérite, traque les gros brochets de la Sarthe ou les truites de Saint-Céneri. Nicole participée à la vie communale avec l'association du Temps retrouvé et la chorale Rayon de soleil. En bonne santé, ils coulent une retraite heureuse, ponctuée par les visites des petites filles, unanimes : « Ils sont disponibles, gentils et généreux. »

Source : *Ouest-France*, 20 novembre 2019

Cet article de presse (doc. 5) est ordinaire dans les pages locales d'un quotidien tel *Ouest-France*, tant les cérémonies de renouvellement de vœux attirent l'attention régulière des correspondants locaux (cette rubrique médiatique leur revenant préférentiellement, on remarque ainsi que l'article n'est pas signé). Celui-ci a attiré la nôtre du fait du métier exercé par les époux, mais aussi pour la citation du discours de l'édile, moins formel que certains articles rappelant les événements importants d'une vie, dans un format souvent ramassé. Avec cet exemple, plus de deux colonnes de texte et une photographie couleur témoignent des dimensions vécues, des aspects de la vie quotidienne d'une filière maraîchère, périurbaine en l'occurrence. Le lecteur de *La vie rurale de la banlieue parisienne* n'omet pas une hypothèse quant à l'espace vécu du jeune époux, qui, après un début de carrière dans une commune francilienne connue pour ses cultures spéciales irriguées (Phlipponeau, 1956 : 347), reprend « en couple » (Bertaux-Wiame, 2004) le petit maraîchage de ses beaux-parents. Et c'est frappant comme cet article de presse ordinaire exemplifie l'acceptation lefebvrienne des filières :

« Les filières diffèrent des réseaux en ce sens qu'elles véhiculent des gens et pas seulement des « bruits », informations et rumeurs. Par les filières, les jeunes gens trouvent des places, entrent dans un métier, viennent de la campagne à la ville. Avec leur aide, on découvre l'artisan qui viendra réparer cet objet, le libraire qui détient tel ouvrage, le médecin ou l'avocat qui conviendront. Le long des filières se poursuivent des ascensions sociales ; elles ouvrent la voie du succès ou de l'échec. Au niveau de la quotidienneté, elles supportent les relations formelles

et représentent les instances : la bureaucratie, l'organisation économique, l'application des règlements et des lois, les liaisons entre la ville et la campagne, entre Paris et la province, entre le pays et l'étranger. Elles jouent un rôle important dans la « mobilité sociale ». Au niveau du « vécu » quotidien, elles introduisent des perspectives plus larges » (Lefebvre, 1971 réédit. 2001 : 105-106).

En effet, pour trouver une épouse, Bernard va de sa campagne à la ville. Pour se lancer dans la vie conjugale et professionnelle, Nicolle quitte sa province ornaise pour la région parisienne. Par ces mobilités, géographiques et sociales, le couple trouve des places professionnelles, par lesquelles il participe à des liaisons entre la ville et la campagne. C'est par une relation formelle, le renouvellement des vœux en mairie, qu'on accède à leurs trajectoires de reproduction ou d'ascension sociale par l'exercice du maraîchage, filière agricole historiquement moins homogame (Phlipponeau, 1956 : 40 ; 77-78 et 385). Le couple reproduit ainsi une pratique courante chez la petite bourgeoisie urbaine (Van Gennepe, 1937-1938). La cessation d'activité de ces maraîchers a participé de la rétraction du maraîchage périurbain à proximité d'Alençon. Cela fera l'objet d'une réflexion dédiée dans cette thèse, mais évoquons rapidement ce déclin qui a duré jusqu'aux environs des années 2010, période à partir de laquelle un nouveau maraîchage périurbain s'est développé légèrement en aval de la vallée de Sarthe. Pour les habitants de l'agglomération alençonnaise, « consom'acteurs » adeptes de l'alimentation locale, s'approvisionner auprès de ces maraîchers comme « on découvre l'artisan qui viendra réparer [tel objet] » n'a pas toujours été simple. C'est en connaissance de cause que je l'écris, par l'expérience empirique des filières et réseaux lefebvriens. En effet, l'un des maraîchages créé autour de 2010 a été la première exploitation de ce type que j'ai visitée, dans le cadre familial et par le biais « du bouche à oreille » amical. C'est dans cette exploitation, et précisément dans le local de vente à la ferme, lieu d'échanges informels dépassant la transaction commerciale, que j'ai commencé à découvrir le réseau de consommation locale autour d'Alençon : telle AMAP de l'autre côté de la haie, tel couple en cours d'installation en élevage laitier caprin, de l'autre côté de l'agglomération en forêt d'Écouves, ou encore tel projet associatif et politique de veille foncière pour l'installation en circuit-courts. A ce défrichage préalable, à base d'informations parlées, s'est ajouté le relai de la « voie écrite » comme source d'information sur les réseaux de ces filières de la vie quotidienne, définis par Henri Lefebvre :

« Réseaux et filières ne coïncident pas avec les grands groupes dont l'étude déborde celle de la quotidienneté : classes, nations, syndicats, partis. Ils en sont pourtant un élément et un aspect ; ils situent les grands groupes dans le quotidien et réciproquement. Le long des réseaux, les nouvelles et les appréciations se transmettent, de bouche à oreille, parfois avec une vitesse étonnante, mais non sans déformation et filtrages. La presse et l'information parlées doublent la presse écrite et les informations officialisées ; mais les réseaux n'excluent pas la voie écrite [...] Mais « les jeunes », « les enfants », et même « les femmes » ont normalement des réseaux,

parfois aisés, parfois difficile à dépister, dont les maillons ou nœuds se situent chez tel commerçant, ou chez tel « leader », ou dans tel ou tel lieu moins accessible aux profanes. A l'occasion, de groupe de communication et d'information, un réseau se change en groupe de pression, sans perdre pour cela son lien avec la quotidienneté et sa fonction de liaison entre le quotidien et le non-quotidien » (Lefebvre, 1960 réédit. 2001 : 105).

En phase avec ce cadre théorique, ces premières expériences des réseaux de l'alimentation locale alençonnaise l'ont été jusque dans leur manifestation conflictuelle, comme la constitution en groupe de pression. C'est par le « bouche à oreille », assis à l'arrière du véhicule d'un leader local, que je prends connaissance de pressions internes au réseau, contestant la concrétisation de stratégies foncières. C'est par le relai de la « voie écrite » que le réseau se change publiquement « en groupe de pression » quand, par la multipositionnalité associative et politique au sein des ménages (Guillemin et Walker, 2016), l'AMAP d'Héloup devient groupe de pression médiatique relayée par le groupe de l'opposition municipale¹³⁵. S'il s'agira d'analyser plus loin ces éléments du système alimentaire, hors publicisation par la « voie écrite », il est de fait mal aisé d'accéder à certains « maillons ou nœuds » du réseau, pour qui serait éloigné d'un certain entre-soi socio-politique propre à ces réseaux alimentaires alternatifs (*Id.* ; Baysse-Lainé, 2019). Mais les réseaux des filières productivistes plus anciennes ne sont pas plus facilement accessibles aux profanes, tels ceux associés à la production de carotte de Créances (*Label Rouge*). Comme dans le cas d'autres produits de terroir, sa promotion collective passe par l'organisation d'une festivité locale (Sarrazin, 2016 : 47), historiquement la *Fête de la carotte*. Classiquement, la confrérie locale joue un rôle incontournable dans son organisation (*Id.*) : il s'agit en l'occurrence des *Mouôgeous d'carottes de Crianches*. Banquets, chapitres, processions et intronisations publiques en grandes pompes rythment son activité (*Id.*). Si lors d'une crise agricole du produit promu, la confrérie peut délaïsser son registre burlesque pour se changer en groupe de pression, dans le cas de Créances, on verra qu'elle se cantonne au discours public des organisations majoritaires sur le dossier des produits phytosanitaires. Au-delà des postures syndicales qu'elle relaie et de la promotion qu'elle assure, l'analyse de la confrérie constitue « une fausse évidence » (*Id.*) pour accéder aux « appréciations » et « nouvelles » (Lefebvre, 1971) que s'échangent les producteurs et qui fondent d'une manière plus complexe leur identité sociale et professionnelle (Sarrazin, 2016). Le « nœud » peut se situer dans telle assemblée de bassin, où tel « leader » (Lefebvre, 1971) va exprimer les essais et volontés de producteurs de se passer de certains pesticides. Et c'est finalement cette

¹³⁵ « Le vote du budget fait resurgir de vives tensions », *Ouest-France*, 6 avril 2017 ; « La location des salles communales en débat », *Ouest-France*, 21 novembre 2017 ; « Un climat contestataire au conseil municipal », *Ouest-France*, 21 février 2018 ; « Le collectif de citoyens veut participer au débat », *Ouest-France*, 23 mars 2018 et « 11 287 € votés au budget primitif 2019 », *Ouest-France*, 16 avril 2019.

assemblée, sélective et fermée, qui fait la liaison entre la quotidienneté des pratiques agricoles et la non-quotidienneté de la technocratisation et du cadrisme (Uhel, 2019) qui les contraignent.

Pour un autre légume, le chou, dans un autre bassin, le Val de Saire, les « nouvelles » de la filière s'échangent aussi dans un autre réseau resserré, celui de la « commission chou », qui se réunit dans un lieu confidentiel : la station locale de lavage et conditionnement de la coopérative. C'est dans les assemblées générales que les résultats et stratégies des « grands groupes » coopératifs se médiatisent. C'est dans les « *assemblée de bassin* », les « *commission chou* » ou « *commission poireau* » que se diffuse l'identité sociale et professionnelle d'un bassin de production légumière. Le bassin de production constitue l'échelle géographique la plus fine de la dimension spatiale des filières agroalimentaires. Ce concept établi de la géographie économique (Brunet *et al.*, 1992) a été remis sur le devant des études rurales par sa revisite à l'aune d'une sociologie des organisations le caractérisant telle une construction sociale localisée (Sarrazin, 2016).

1.2.1.2. L'approche dimensionnelle des filières : zones et bassins de production agricole

L'urbanisation de la société française bouleverse son rapport à l'agriculture. Les nouveaux territoires qui en émanent deviennent de nouvelles arènes « de négociations autour de l'agriculture puisque 75 % des surfaces agricoles se situent désormais dans les espaces périurbains et urbains » (Poulot, 2014 : 158). Par ailleurs, les crises de l'agriculture productiviste et la critique des politiques de modernisation agricole ont reconfiguré l'usage et le sens de concepts classiques de la géographie et des études rurales. En effet, avec l'écologisation et la territorialisation de l'agriculture animées par des nouveaux réseaux et structurées autour de nouvelles organisations, l'emploi de concepts comme bassin et filière de production, serait relégué à l'étude de « la seule logique agricole » (*Ibid.* : 157 ; Rieutort, 2009 : 38). Nous allons tenter à travers ce cadrage théorique, d'expliquer pourquoi nous utiliserons de tels concepts autant pour l'approche classique de l'économie agroalimentaire que pour celle renouvelée des dynamiques socio-territoriales agrialimentaires, selon une analyse en termes de « construction sociale des bassins de production agricole » (Sarrazin, 2016).

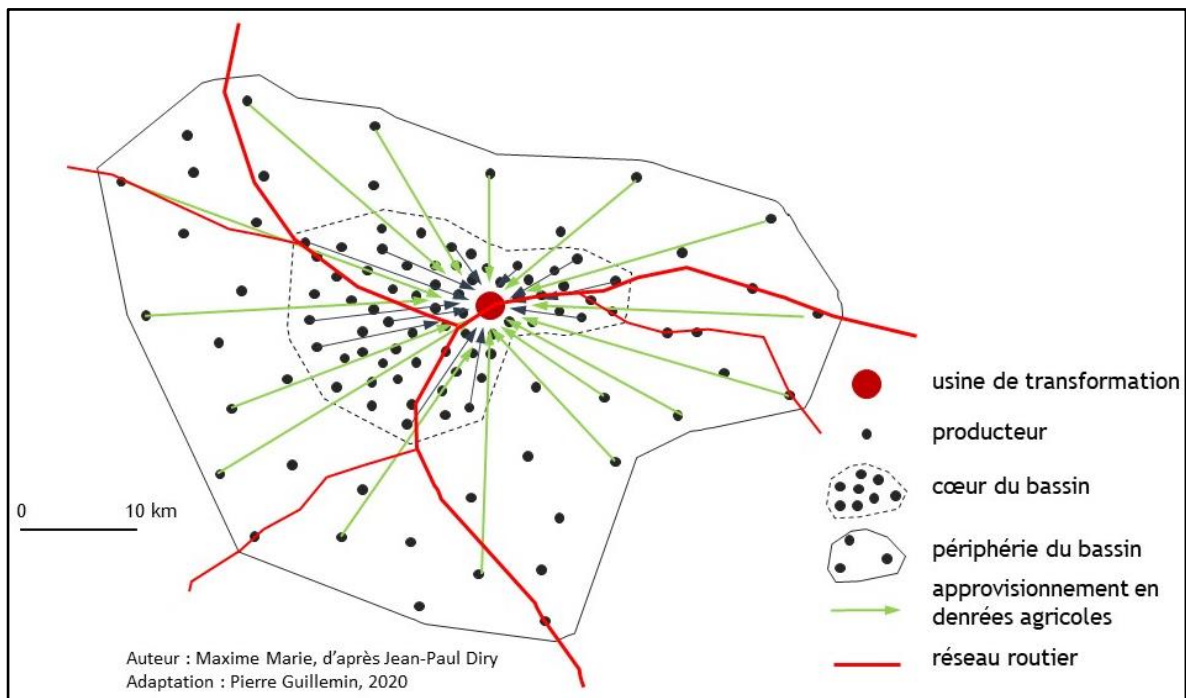
Les concepts classiques de la géographie...

À l'instar du concept de filière, celui de bassin (de production) est classique en géographie, particulièrement en géographie rurale, aussi paradoxal que cela puisse paraître du fait de la polarisation qu'il suggère. En effet, le bassin est un « espace d'activité centré, plus ou moins organisé autour d'un point [...] voire d'une forme de mise en valeur » (Brunet *et al.*, 1992 : 63-

64). En même temps qu'il rassemble, un bassin « se différencie de son environnement, même en dehors de toute forme de cuvette », parfois même sans constituer un espace centré. Dans ce dernier cas, c'est la communauté de mise en valeur qui compte, ajoutant au principe de polarisation celui de spécialisation. L'un des exemples qu'en donnent Brunet *et al.* tombe à point nommé pour cette thèse : bassin légumier (*Id.*). Dans ce cas, il est organisé autour « d'une usine notable » (fig. 2) qui s'appuie sur « un tissu dense » et implique des « mouvements complexes, entrecroisés » (*Id.*). Ces derniers sont constitués de flux de marchandises, mais peuvent aussi relever de flux de main d'œuvre. Alors, la « contrée spécialisée dans une production » constitue également un « bassin d'emploi [animé] de migrations quotidiennes du travail » (*Id.*). De ce fait, il relève autant d'une forme géographique que d'une organisation sociale. Polarisé par une usine, le bassin de production peut l'être aussi, voire simultanément, par une ville. Cette dernière « [draine] éventuellement à grande distance » le bassin de production, qui devient alors synonyme « d'aire d'approvisionnement » (*Id.*).

Comme « lieu central et polarisateur », le bassin de production constitue la dimension spatiale des filières agroalimentaires (Margetic, 2014b), et le type légumier se singularise par une moindre mobilité au sein du territoire des firmes, du fait de la périssabilité des produits (*Id.*). Si le cas du bassin légumier nordiste a montré que pour les industriels de la transformation, les périphéries urbaines peuvent constituer des « marges agricoles "à risques" », le cas du micro-bassin de la Plaine de Caen constituera un cas négatif (Hamid, 2012) en ce qu'il montrera la robustesse du modèle d'un « gisement de produits [...] génériques dotés d'une qualité-sécurité » (Margetic, 2014b). En effet, c'est parce que l'industriel régional trouve en périphérie urbaine des producteurs ouverts à ses prescriptions techniques (*Id.*) qu'il y développe une « politique d'achat contractuelle » (*Id.*) plus facilement dans les bassins historiques proches des usines et où la référence au terroir est plus forte. Dans les périphéries urbaines, de telles stratégies agroindustrielles amènent une imbrication entre (micro)bassin de production légumière (Sarrazin, 2016) et zones maraîchères périurbaines à fonctions locale/régionale (Vaudois, 1994). L'analyse doit alors démêler ce qui relève de la logique agroindustrielle de ce qui relève de la logique historique des ceintures maraîchères.

Figure 2 : Schématisation spatiale d'un bassin de production agricole



Lorsqu'un bassin de production est constitué d'un pôle urbain qui draine un espace spécialisé dans la production de légumes dédié à son approvisionnement, souvent organisé autour d'un marché physique notable, les géographes ont longtemps spécifié ce type de bassin avec le concept de ceinture. Définie comme « ce qui entoure une agglomération », on retrouve l'idée d'une mise en valeur spécifique avec cet « espace marqué par une communauté d'activité ou de paysage, quelle que soit sa forme » (Brunet *et al.*, 1992 : 95). Aussi appelée « ceinture verte », Brunet *et al.* précisent qu'aujourd'hui, « sa permanence suppose la maîtrise du foncier et une capacité de planification » (*Id.*). C'était d'ailleurs vrai par le passé, comme en témoigne l'histoire de la ceinture maraîchère francilienne (Phlipponneau, 1956). Si le dictionnaire des géographes évoque les ceintures vertes d'aujourd'hui ou de jadis, c'est que faute de planification foncière, certaines ont disparu. Ces ceintures peuvent apparaître comme des chimères à l'heure des attentes de relocalisation agricole aux portes des villes, et qu'ils soient matériels ou idéels, ces espaces productifs constituent l'objet parangon d'une réflexion à la croisée des formes urbaines et de la gouvernance alimentaire. Si certains maraîchages périurbains ont disparu ou décliné, c'est en partie le résultat d'une planification lacunaire qui n'a pas été à même de réguler et d'aménager la croissance urbaine. La coopération entre système politico-administratif et dirigeants agricoles locaux est en effet un élément caractérisant la construction sociale aboutie de ces formes agri-urbaines (Vaudois, 1994 ; Sarrazin, 2016). Sa faiblesse participe à l'inverse de la dispersion et de l'atomisation des

exploitations maraîchères. Dans ce cas, l'emploi du concept de zones de production est préférable, alors qu'à l'inverse, pour certaines zones maraîchères périurbaines contemporaines, d'un point de vue de l'organisation socio-économique, il serait préférable de parler de bassin de production (Sarrazin, 2016). « Produits de l'histoire des villes qui les a fait naître » (Vaudois, 1994), les zones maraîchères périurbaines sont typifiables :

- « les zones maraîchères périurbaines résiduelles [...] se réduisent à quelques sièges d'exploitation desservant les marchés locaux [...] et sont vouées à la disparition [...] sauf là où des mesures de protection et de sauvegarde sont prises pour les préserver » (*Id.*) ;
- les zones maraîchères périurbaines à fonction locale conservent « des liens économiques étroits avec les débouchés urbains de proximité [...] La gamme des légumes cultivés est étendue et les systèmes de production [...] sont très hétérogènes. Les modes de commercialisation induisent la primauté des stratégies individuelles sur les stratégies collectives [...] Souvent protégées dans les documents d'urbanisme ces zones sont fragilisées par le caractère aléatoire des débouchés locaux, par une faiblesse structurelle et organisationnelle chronique [Elles] sont sous dépendance urbaine et [dépendent] d'un projet politique fort » (*Id.*) ;
- « Les zones maraîchères et horticolas extraverties tournées vers les marchés d'expédition et d'exportation sont pratiquement indépendantes de la ville-centre en tant que centre d'activité économique » (*id.*) ;
- « Les zones horticolas périurbaines de création récente [...] localisées dans la 2^e ou 3^e couronne périurbaine [...] répondent dans leur conception aux objectifs des zones extraverties » (*Id.*).

Par « l'intensité des formes de solidarités » qui caractérise celles extraverties ou par le volontarisme qui anime les « trois logiques économiques » à l'origine de celles « de création récente » (*Id.*), ces deux derniers types de zones constituent véritablement des bassins, plus que des zones de production agricoles (Sarrazin, 2016). L'une des hypothèses pour le terrain bas-normand, ce n'est qu'aucune de ses principales villes n'est dotée de tels bassins (zones extraverties ou de création récente). Tout au mieux, Caen draine une zone hybride, cumulant une fonction extravertie dégradée par une expédition restreinte à un éclatement régional, avec une fonction locale faiblement protégée et organisée. Quant à Cherbourg, concessions automobiles et centres commerciaux ont largement succédé aux choux de Tourlaville, admirés il y a plus d'un siècle par Pierre Kropotkine (1910). Nous testerons ces hypothèses à l'aune d'une littérature géographique ayant renouvelé la définition de ces modèles, en ignorant parfois malheureusement les définitions disciplinaires canoniques et la typologie proposée par Jean Vaudois en 1994. Nous pensons ici à une étude postulant le retour d'une ceinture maraîchère de l'agglomération marseillaise, à partir d'une analyse de la localisation de ses AMAP et des maraîchers les approvisionnant (Guiraud, 2019). Cette recherche d'un grand intérêt empirique, tant ce type d'analyse géographique reste rare et précieux, recoupe des résultats existants (Ripoll, 2014 ; Graby et Guillemain, 2016) autorisant des comparaisons à vocation généralisante.

Mais son ambition théorique apparaît moins évidente. En effet, « dans une première ceinture de localisation [...] à moins de 35 km » de la ville centre, la cartographie repère 13 maraîchers localisés dans 12 communes différentes, non contiguës et même atomisées (Guiraud, 2019). Avec cette absence de communauté d'activité et de paysages, entourant l'agglomération à sa proximité, peut-on rigoureusement parler de ceinture ? Il semble que non, la littérature l'ayant établi depuis longtemps déjà, pas seulement sur les bases spatiales issues de la géographie quantitative, mais aussi selon « les logiques de fonctionnement très différentes [de celles des] ceintures maraîchères » (Vaudois, 1994). Plus récemment, elle propose d'ailleurs de nouveaux modèles graphiques (Baysse-Lainé, 2017). On retiendra pour autant du cas marseillais la démonstration que, pour une métropole ou une ville moyenne, de nouvelles zones maraîchères périurbaines à fonction locale tendent à se développer à une distance toujours plus grande vis-à-vis de la ville-centre (Guiraud, 2019). Il en résulte une tension « dans l'établissement de [la] proximité entre producteurs et consommateurs ». Elle aboutit à une typologie (*Id.*) intéressante des AMAP selon qu'elles sont urbaines (consommateurs à grande distance de l'exploitation mais à proximité du lieu de distribution), périurbaines (consommateurs-automobilistes dispersés autour du lieu de distribution plus proche de l'exploitation), ou agri urbaines (proximité idéale-typique maraîcher-lieu de distribution-consommateurs).

Tracer des demi-cercles sur une carte selon des distances à la ville ne suffit donc pas à ressusciter des ceintures maraîchères disparues. Cependant le « regain d'intérêt [...] pour les circuits alimentaires locaux génère une nouvelle « empreinte spatiale » qui actualise les modèles spatiaux de l'approvisionnement alimentaire des villes (Baysse-Lainé, 2017). Dans un « premier secteur », l'empreinte spatiale des circuits courts apparaît certes classiquement « sous la forme d'un gradient centre-périphérie » (Baysse-Lainé, 2017) mais intègre aussi l'hétérogénéité du milieu et des échanges (Mérenne-Schoumaker, 1999). En effet, à partir du cas de la ville de Millau, il apparaît que « le gradient [du premier secteur] est influencé par la forme du semis urbain, le maillage des axes de transport et le taux d'exploitation en circuits courts » (Baysse-Lainé, 2017). Par ailleurs, dans le cas de Millau, la morphologie du premier secteur présente des écarts au modèle graphique, qui sont influencés par une politique publique de zonage prioritaire pour le « développement d'une filière maraîchère biologique » dans la vallée du Tarn (*Id.*). Cette situation ne s'apparenterait-elle pas à un nouveau type de zone maraîchère périurbaine hybride : de création récente, non extravertie mais à fonction locale ? En tout cas, dans ce premier secteur, comme dans le deuxième dont « la morphologie suit celle des bassins de production », le modèle graphique tient toujours compte de critères autres que

les seules proximité géographique (à la ville, à l'usine) et rationalité économique, et qui sont aussi d'ordre historiques et sociaux (*Id.*). Ce modèle apparaît donc d'autant plus pertinent qu'un an avant sa publication, paraissait un ouvrage soulignant le rôle des « facteurs de coordination et de liens de coordination », parfois établis de longue date, dans la « construction sociale des bassins de production agricole » (Sarrazin, 2016). Il convient d'exposer ces facteurs, car dans cette thèse, ils sont articulés aux typologies géographiques (Vaudois, 1994 ; Baysse-Lainé, 2017) pour produire des régionalisations légumière et maraîchère bas-normandes.

... *revisités par la sociologie des organisations*

Dans son ouvrage consacré à la construction sociale des bassins de production agricole, François Sarrazin (2016) propose une définition descriptive de 13 points. L'objectif est de dépasser les prénotions historique, géographique et économique en cherchant « ce qui n'est pas perceptible à première vue [ou en convenant] de ce qui n'existe pas ou de ce qui n'est pas pertinent dans le cas étudié » (Sarrazin, 2016 : 14). Il ajoute à ces 13 facteurs 3 points renseignant les facteurs de coordination des bassins de production que seule l'enquête de terrain permet d'appréhender (*Id.*). En voici la liste, où chaque facteur est présenté de manière résumée et reliée à l'état de la littérature correspondante. La reprise de cette liste est aussi l'occasion de formuler des hypothèses propres à cette thèse.

1. ***Spécificité pédoclimatique*** : assimilable aux 411 régions agricoles ou 713 petites régions agricoles ou encore régions naturelles ou pays traditionnels dont les contenus sont parfois incertains et les limites relativement floues. On lui trouvera une correspondance plus précise et restrictive avec le concept de terroir. L'auteur revient sur la production sociale des terroirs et rappelle par le paradigme de la ressource territoriale (Pecqueur, 2006) que la « spécificité pédoclimatique des bassins de production n'est pas qu'un phénomène naturel » mais relève d'une « discrimination par les acteurs » (*Id.*) qui font « d'une ressource générique [...] un actif spécifique » (Sarrazin, 2016 : 17). Tels les bocages laitiers (Marie, 2009 ; Preux, 2019), les mielles ou polders légumiers normands sont bien le produit des pratiques agricoles.

2. ***Système sociotechnique*** : c'est un des éléments caractéristiques du mode de production compris dans son acception marxiste, à savoir « la combinaison de moyens de production [...] et de capacités de mise en œuvre de ces moyens par le développement d'apprentissages des savoirs et savoir-faire productifs » (Sarrazin, 2016 : 19). Il constitue une communauté de pratiques empreinte d'idéologies (agricoles et commerciales). C'est donc un système unifiant : il s'inscrit « dans une logique de justification qui permet de tenir dans l'adversité » (*Ibid.* : 24).

3. ***Système d'emploi*** : cela va de soi dans l'approche marxiste du mode production. L'approche socio-agronomique des bassins de production le rappelle : un système sociotechnique n'est rien sans un système d'emploi qui constitue « un mode spécifique plus ou moins maîtrisé et organisé de mobilisation et de gestion » des mains-d'œuvre familiale, locale ou extérieure au bassin (*Ibid.* : 24-25).

4. **Système d'encadrement technique** : également intégré au concept de mode de production. Dans l'approche socio-agronomique il convient de distinguer qui dans le système « accompagne les agriculteurs dans leurs pratiques quotidiennes » et qui à l'amont produit une recherche-expérimentation destinée à « améliorer le matériel végétal et génétique » (*Ibid.* : 29).

Les trois premiers facteurs relèvent bien du mode de production puisque la spécificité pédoclimatique valorisée par le système sociotechnique, renvoie aux forces productives, auxquelles on peut même ajouter les connaissances du système d'encadrement technique (Hérin, 2015 : 122). Mais le quatrième, articulé au système d'emploi relève aussi des rapports sociaux de production, lesquels intègrent les rapports des agriculteurs avec les groupes professionnels de la commercialisation alimentaire ou les fractions dirigeantes agricoles/politiques, et qui constituent différents systèmes (Sarrazin, 2016).

5. **Système marchand local** : dans la perspective d'analyse des zones et bassins de production agricole, la vente directe ou indirecte dans un espace de proximité géographique est significative à la condition d'être coordonnée collectivement (*Ibid.* : 31-32). Correspondant aux circuits courts alimentaires de proximité (CCP) (Praly *et al.*, 2014), son échelle est variable et dépend « de structures sociales localisées [dont les produits agricoles] sont issus et qu'ils contribuent à produire (Richard *et al.*, 2014 : 22).

6. **Système marchand de grande envergure** : les deux dernières caractéristiques (échelle variable et structures sociales) du système marchand local sont aussi valables pour le système marchand d'envergure qui fait intervenir comme intermédiaires commerciaux de « gros » opérateurs traitant des volumes importants qu'ils échangent à grande distance, voire à l'export grâce à leur compétitivité face à la concurrence extérieure (Sarrazin, 2016 : 32). De ce fait, ce système répercute dans le bassin des contraintes de normalisation croissantes à mesure que l'envergure commerciale s'élargit sous l'effet de la libéralisation politique des échanges (Lamanthe, 2007).

7. **Système politico-administratif local** : « il rend compte de l'état d'émulation, de concurrence et de coopération entre les différents élus politiques, entre les différents élus professionnels, entre les différents fonctionnaires » alors qu'en agriculture le cumul des mandats peut confondre les différents types de représentations et aboutir (ou pas) à la défense d'un intérêt et de projets locaux (Sarrazin, 2016 : 33-34). Pour les productions qui nous intéressent, notamment les ceintures maraîchères et ce qu'elles sont devenues, des politiques urbaines et de planification territoriale ont (dé)favorablement décidé de leurs sorts (Vaudois, 1994). Aujourd'hui, on sait que pour les villes intermédiaires (et notre terrain d'études ne présente aucune métropole), les actions foncières reposent de manière privilégiée et surreprésentée sur le modèle atypique du maraîchage biologique en CCP, « horizon d'attente des villes » (Baysse-Lainé *et al.*, 2018) Dans ces contextes urbains, la littérature offre des grilles d'analyse de ce qu'on appelle aussi « gouvernance alimentaire territoriale » (Perrin et Soulard, 2014). Pour certains bassins légumiers (Guillemin, 2019b), on sait combien le système politico-administratif peut reposer historiquement sur la violence syndicale et politique (Lynch, 2019).

8. **Système de banque-assurance** : il « permet une régulation économique de l'activité et une mutualisation des risques par l'absorption des variations du marché ou des aléas climatiques » (Sarrazin, 2016 : 36). L'auteur rattache ces services aux grands groupes de banque et assurance, le premier venant à l'idée étant la banque verte étroitement associée à la modernisation de l'agriculture et à l'embourgeoisement de certaines de ses fractions (Laferté, 2014b). Nous proposons dans cette thèse d'élargir ces services à des organisations de moindre envergure et de nature différente. Il s'agit de vérifier l'hypothèse selon laquelle des zones maraîchères alternatives émergent à condition qu'un système de banque-assurance alternatif se mette en place : investissements citoyens en foncier (Baysse-Lainé, 2019) mais aussi financements participatifs du foncier ou du matériel, l'installation par une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) ou la constitution d'une AMAP (Ripoll, 2009).

Dans la perspective de catégorisation scientifique, ces huit premiers facteurs diffèrent des suivants, car ils « ont une incidence directe sur le développement des bassins de production agricole » alors que les cinq autres, d'ordre symbolique, rendent compte de « la qualité de l'engagement de différents groupes sociaux dans le soutien à l'activité agricole » (Sarrazin, 2016 : 37). Si l'on reprend l'exemple des zones maraîchères périurbaines, on sait qu'« en termes d'aménagement et de développement, les fonctions territoriales et socio-culturelles jouent là comme ailleurs, un rôle de plus en plus important » (Vaudois, 1994). Ce sont ces fonctions que révèlent les facteurs suivants d'un point de vue plus descriptif qu'analytique (Sarrazin, 2016).

9. **Espace muséographique** : premier facteur symbolique, les espaces « de mises en scène des activités agroalimentaires peuvent être fédérés par le concept d'écomusée » (*Ibid.* : 37). Pour les productions étudiées, le terrain d'études choisi ne comporte pas une telle structure alors qu'il compte des espaces muséographiques dédiés aux produits fromagers et cidricoles sous appellation. On verra comment des initiatives numériques isolées ou institutionnelles peuvent s'approcher (ou pas) d'une fonction symbolique muséographique.

10. **Route agritouristique** : elles « permettent de renforcer le système marchand local en facilitant l'accès des touristes aux producteurs. La route touristique a également pour vocation la découverte paysagère des espaces productifs » (*Ibid.* : 38). L'un des bassins légumiers étudiés dans cette thèse comporte une route agritouristique, bien qu'elle semble davantage mobilisée pour l'expédition qu'au service des circuits courts de proximité. Par ailleurs, nous tâcherons d'explorer des formes de productions numériques et plus diffuses de ce qui s'apparenterait à une route agritouristique en contexte de micro-bassin maraîcher alternatif émergent.

11. **Salon professionnel** : entre système d'encadrement technique et promotion collective du bassin, il recouvre en fait une « diversité de rencontres professionnelles localisées avec la présentation d'équipements techniques et les démonstrations de matériel » (*Ibid.* : 40). Taille et fonction du bassin de production déterminent sa nature, « de la foire agricole de pays [au] salon interrégional à vocation européenne » (*Id.*). Le bassin légumier régional normand (Sarrazin, 2016) ne comporte pas de salon commercial spécifique et dédié. Il se trouve de ce fait polarisé, comme le bassin breton

d'ailleurs, par le Salon International des productions VégétALES (Sival) d'Angers (*Id.*). Une hypothèse est que la Foire de Lessay, événement d'envergure nationale et non spécifique (Graby, 2018), apporte certaines des fonctions d'un salon pour les bassins légumiers de la Manche.

12. **Fête populaire professionnelle promotionnelle** : « événement annuel unique en un lieu donné et à une date fixe entre mai et septembre, [la fête] est centrée sur un produit ou sa mise en scène [pour] établir un lien de complicité entre les producteurs et les consommateurs, afin qu'ils se fassent les ambassadeurs du produit » (Sarrazin, 2016 : 42-43). Son envergure et sa réussite dépendent du niveau d'organisation de la corporation professionnelle locale. Dans certains cas, le rôle des confréries dans la promotion collective des produits est incontournable. Ce fut longtemps le cas d'une telle fête dans un bassin légumier de la Manche, et l'on verra comment l'émergence de zones de production alternative plus récentes renouvelle la forme de la fête populaire professionnelle promotionnelle.

13. **Identité sociale et professionnelle** : permettant « de comprendre les sentiments d'appartenance, la reconnaissance sociale et la différenciation sociale » elle renvoie à « l'expérience vécue dans la communauté professionnelle de travail [qui] cimente de véritables modèles de relation [à la base des] stratégies offensives et défensives » autant symboliques que stratégiques (*Ibid.* : 45-46). Bien que « la référence aux confréries se révèlent souvent une fausse évidence » (*Ibid.* : 48), on verra dans l'exemple d'un des bassins de production étudié, qu'une confrérie associée à une fête cristallise cette identité sociale professionnelle. Dans les contextes d'émergence de zones de production alternative et plus récentes, comment ces identités se renouvellent-elles ?

Aussi pertinents et nécessaires que soient ces 13 premiers facteurs, identifier la contribution des groupes impliqués dans le fonctionnement systémique d'un bassin implique une analyse plus approfondie de 3 autres facteurs, dont fonctions sociales.

A. Les **Fonctions sociales** correspondent à cinq types de coordinations spécifiques :

- **La fonction leadorale** rassemble les porteurs « de l'idéal de la qualité du travail ou de la qualité du produit, de la réussite technique et économique, de la performance commerciale ». Elle a été analysée de longue date (Maresca, 1983).

- **Les fonctions organisatrices** sont aussi le fait de leaders en ce sens qu'ils recrutent les directeurs qui assurent les actions de management qui « vont traduire de manière ordonnée les exigences de l'obtention d'un standard de qualité et de sa commercialisation » (Sarrazin, 2016 : 49), et avec qui les leaders doteront le bassin en structures et personnels adaptés (*Id.*). C'est la fonction sur laquelle repose la « prescription industrielle [...] technique » (Margetic, 2014b).

- **La fonction entrepreneuriale** rassemble les producteurs qui reconnaissent les opportunités collectivement invisibles, mobilisent alliés et investisseurs pour valoriser de nouveaux produits et procédés sur le marché. L'autobiographie d'un entrepreneur emblématique de la filière légumière normande rappelle au besoin la dimension

collective et les collaborations qui permettent les innovations qui ne sont pas des aventures solitaires¹³⁶.

- Les leaders sont aussi impliqués dans *la fonction orchestratrice* qu'ils ont souvent impulsée et qu'ils dirigent. Ainsi dans les stations expérimentales, les techniciens « expérimentent, expliquent et préconisent ce qu'il faut faire pour que la production soit conforme aux attentes ou aux besoins des marchés » (Sarrazin, 2016 : 50-51) et de plus en plus aux contraintes réglementaires. L'enjeu d'un moindre recours aux produits phytosanitaires en est emblématique.

- *La fonction identitaire* revient encore aux leaders lors des salons ou congrès professionnels, mais sans exclusive. Élus des territoires et membres des confréries peuvent aussi porter publiquement le perfectionnement technique ou la réussite commerciale (*Ibid.* : 51), dans des fêtes professionnelles populaires et promotionnelles voire des arènes politiques nationales, comme nous tâcherons de le montrer.

Ces fonctions sociales sont incarnées, cela justifie que leur caractérisation peut se faire nommément, comme pour la présentation du groupe professionnel dirigeant.

B. *Groupe professionnel dirigeant* : il correspond « au groupe de personnes en situation de responsabilités directes au sein des structures opérationnelles du bassin », à savoir les entreprises et coopératives, les associations et collectivités locales. Par l'exemple à partir de l'enjeu de la réduction des produits phytosanitaires, nous essaierons de nuancer la vision selon laquelle « ce sont bien les représentants professionnels qui ont le dernier mot ou la primauté de l'engagement ». En agriculture comme ailleurs, une forme de technocratisation complexifie les rapports sociaux de production (Uhel, 2019). Dans les filières légumières ici étudiées, cela interroge les appartenances sociales des légumiers propriétaires de leurs moyens de production et actionnaires voire administrateurs de leurs coopératives. Cela pose aussi la question de leur rapport avec les cadres techniques et commerciaux de leurs coopératives. Les nouvelles approches marxistes de la classe de l'encadrement ou du cadrisme montrent que « si le propriétaire capitaliste détient l'autorité en dernière instance dans la relation contractuelle avec les salariés [il] ne concentre pas entre ses mains la totalité du pouvoir au sein de l'entreprise » (*id.*). Dans les bassins légumiers, la relation contractuelle redouble de complexité car, si les cadres techniques et commerciaux sont salariés par des contrats dans les coopératives administrées par les producteurs, ces derniers sont aussi liés par des contrats à la coopérative pour la commercialisation de leurs productions (Margetic, 2014b). Dans une approche systémique, nous montrerons que les paradoxes de ces relations contractuelles influencent l'équilibre dynamique des bassins légumiers manchots.

C. *Milieu innovateur* : distinct du système d'encadrement technique, il est fondé sur la production de connaissances scientifiques. Il est défini par une approche très descendante depuis les Unités Mixtes de Recherche (UMR) ou les Réseau Mixtes Technologiques (RMT) vers le groupe professionnel dirigeant assurant la fonction entrepreneuriale (Sarrazin, 2016 : 54-55). Cette thèse développe une approche

¹³⁶ RYCKBOER É. (avec la collaboration de LEROUX J.), 2016. *Paysan pionnier. Il a osé !*, OREP Éditions, Bayeux, 221 p. ISBN : 978-2815103466.

ascendante du développement des innovations dans les bassins de production, pas toujours liée directement à des unités de recherche scientifique. On le considère comme se distinguant « par sa capacité à formuler des projets, à identifier et à valoriser des ressources économiques nouvelles conduisant à l'adaptation et au renouvellement des systèmes de production » (Lacquement et Quéva, 2016). En ce sens, il est très lié à la fonction entrepreneuriale. Dans le cas des filières légumières intégrées, comme celles maraîchères alternatives, on verra en effet en quoi l'innovation renouvelle les systèmes d'exploitation agricole.

À partir de ces 16 points à identifier ou analyser, une approche socio-spatiale de la production agricole est développée en quatre notions descriptives (*Ibid.* : 56-57) :

- Avec une faible densité d'exploitations agricoles, la **zone de production agricole** est caractérisée par leur isolement associé à l'absence d'entraide, la faiblesse des relations professionnelles et l'éloignement de l'encadrement technique (*Id.*).
- Le développement des zones de production aboutit à la mise en place de **micro-bassins de production agricole** « où la proximité géographique entre les producteurs est forte mais rattachée à un ensemble beaucoup plus vaste [le bassin régional de production], où l'encadrement technique et la présence des structures de transformation et/ou de commercialisation génèrent un espace de proximité organisée » (*Id.*).
- La différenciation des **bassins de production agricole** relève non pas de la satisfaction des 13 ou 16 facteurs proposés « car les manques ne sont pas rédhibitoires », mais de leur fonctionnement en entité autonome (*Id.*).
- Micro-bassins et bassins peuvent constituer de « vastes ensembles productifs spécialisés » appelés **bassins régionaux de production agricole**. Par son lien étroit avec un milieu entrepreneurial flamand, son développement associé à une station d'expérimentation et de recherche (le *SILEBAN*) et son pilotage par une groupe professionnel dirigeant (Association des Organisations de Producteurs *Jardins de Normandie*), le bassin légumier normand en est un exemple (*Id.*).

Un des enjeux de cette thèse est d'analyser la composition et le fonctionnement de ces **bassins** et/ou **micro-bassins de production agricole**, sur la base de ces définitions. On tiendra compte de la littérature existante sur les filières légumière et maraîchère bas-normandes pour analyser leur dimension spatiale dans le Val de Saire, autour de Créance et du Mont-Saint-Michel dans la Manche, autour de Luc-sur-Mer et dans la Plaine de Caen pour le Calvados. Mais de nouvelles hypothèses animent la 2^e partie de la thèse : l'émergence de micro-bassins maraîchers autour de Lingreville et dans le Perche ornais. Avec ce dernier terrain, et à notre connaissance, la thèse constitue le premier travail approfondi sur le maraîchage ornais, d'autant

plus que la Communauté Urbaine d'Alençon constitue un autre terrain ainsi que le Bocage ornais. Ce dernier – c'est une autre hypothèse – fournit un bon exemple de zone de production agricole. Au-delà de cette *terra incognita* maraîchère dans l'Orne et si pour les régions légumières la thèse s'inscrit dans la continuité de travaux caennais déjà cités, elle en renouvelle aussi l'analyse. En effet, les micro-bassins ou bassins de production agricole constituent la dimension spatiale des filières agroalimentaires dans l'acception classique de la géographie rurale. Mais qu'en est-il de la dimension spatiale des filières telles que définie par la sociologie de la vie quotidienne (Lefebvre, 1971) ? Comment mobiliser une approche dimensionnelle pour mieux saisir les trajectoires et positions sociales en agriculture ?

1.2.1.3. Prendre part au débat sur la dimension spatiale de l'espace social et les approches configurationnelles

« Effets de lieux » (Frémont *et al.*, 1984), « groupes sociaux localisés » (Kayser, 1990), « espaces sociaux localisés » (Laferté, 2014a), « variations localisées intervenant dans [la] détermination des positions sociales » ou « production localisée des positions sociales » (Bruneau *et al.*, 2018), la littérature offre plusieurs cadres théoriques pour penser la dimension spatiale des structures sociales des filières légumière et maraîchère bas-normandes.

De l'effervescence théorique post-ATP au renouveau de la sociologie des classes sociales

Cette thèse peut-elle ne pas citer le « manuel de 84 », comme nous l'appelons si souvent dans les débats internes au laboratoire ESO-Caen ? N'y aurait-il pas d'ailleurs, à cet égard, un effet de lieu au sein de l'UMR ESO, cadre scientifique de ce parcours doctoral ? Plus que d'interroger l'actualité et les enjeux de la géographie sociale de l'Ouest français, revenons sur deux apports théoriques de l'Observation du Changement Social et Culturel (OCSC) liée aux Actions Thématiques Programmées (ATP) pluridisciplinaires des années 1970, dont la composante géographique est bien des fois oubliée dans leur fructueuse revisite contemporaine (Bruneau *et al.*, 2018). Le *manuel de géographie sociale* en fait partie (Frémont *et al.*, 1984). Il nous intéresse ici pour la définition fondatrice qu'il donne des effets de lieux comme « pratiques sociales polarisées autour d'associations de lieux impliqu[ant] pour chaque espace ainsi déterminé des solidarités ou des conflits, des adaptations ou inadaptations à l'environnement écologique, des répulsions ou des impulsions, dans les meilleurs cas des identités collectives qui font effet de lieu » (*Id.*). On peut déjà remarquer combien cet effet est utile pour penser plusieurs facteurs constitutifs des bassins de production agricole. Un système sociotechnique agricole localisé correspondrait *in fine* à des pratiques agricoles polarisées

autour d'une spécificité pédoclimatique (Sarrazin, 2016), « environnement écologique » dans le manuel, à laquelle elles peuvent être (in)adaptées. Sur les bases de la régulation des solidarités et conflits, se construit « l'identité sociale professionnelle » du bassin (Sarrazin, 2016), ici identité collective localisée. Et si identité collective localisée il y a, elle s'incarne dans des « groupes sociaux localisés » (Kayser, 1990) ? On touche là un deuxième apport théorique de la géographie des années 1980-1990, fortement basé sur les ATP de l'OCSC. Dans *La Renaissance rurale*, Bernard Kayser propose une telle approche théorique en rappelant que « "pour dépasser l'image d'Épinal d'une localité, il faut établir [...] son rapport histoire-structure [et] donner leur place aux déterminations structurelles [organisées] autour du couple activités économiques et fonctionnement sociopolitique" » (Vergès, 1983 ; cité par Kayser, 1990, p. 177). Cette double connaissance permet d'approcher les groupes sociaux « comme éléments de classe sociale », d'estimer leurs « poids relatifs », d'analyser « les rapports qu'ils entretiennent entre eux » (Kayser, 1990 : 178). Ce sont « les moyens mis en œuvre pour jouer leur rôle dans la localité qui les font déterminer comme groupes sociaux localisés ». Bernard Kayser les décrit comme « fractionnés, [...] positionnés par différenciation identitaire [et cherchant] à s'allier pour accroître leur force » (*Id.*).

Dès le début des années 1990, on a l'esquisse du programme contemporain de la sociologie des mondes agricoles et ruraux. Celui-ci cherche à les décloisonner « en distinguant différents groupes sociaux agricoles et en cherchant à les rapprocher des classes sociales et fractions de classe qui partagent les mêmes caractéristiques » (Bessière *et al.*, 2014). Dans une perspective bourdieusienne, on considère le « capital économique... mais aussi [d']autres espèces de capital (*Id.*), en évitant de plaquer *a priori* le schème général de la classe objet (Laferté, 2014a). Cette notion, utile à coup sûr pour saisir les fractions agricoles dominées (*Id.*), est d'autant mieux relativisée que la thèse n'est pas focalisée uniquement sur « une petite paysannerie de polyculture » (*Id.*), mais sur des « spécialistes » (Phlipponneau, 1956) dont on a vu plus haut que certaines fractions, comme en viticulture ou céréaliculture, relèvent historiquement « le pari de la modernisation et de l'enrichissement » (Laferté, 2014a). De ce fait, l'étude de l'hétérogénéisation des mondes agricoles ne peut pas omettre la dimension spatiale des spécialisations productives, les régions agricoles (*Id.*). L'approche classiste des groupes agricoles dans une perspective relationnelle, peut s'appuyer sur la notion bourdieusienne d'espace social : à savoir « le rapport de classe dans une hiérarchie multipositionnée » selon deux dimensions économique et culturelle (*Id.*), dont l'observation se doit d'être partiellement dénationalisée et plus localisée (Hervieu et Purseigle, 2013 ; Laferté, 2014a). Sans « revenir à

une quelconque forme de déterminisme géographique » (Bermond, 2007), cette observation localisée doit être attentive à l'influence que peut avoir la transformation de l'espace vécu des agriculteurs sur leurs productions agricoles et leur reproduction sociale (Bermond, 2004).

L'espace social localisé fait-il paradigme ?

Pour mettre en œuvre ce renouveau dans l'analyse des groupes agricoles « en référence à un espace local » (Hervieu et Purseigle, 2013 : 270), Gilles Laferté propose un nouveau cadre d'analyse : celui des espaces sociaux localisés (Laferté, 2014a). On notera en préalable la proximité de ce paradigme avec celui proposé par Bernard Kayser en 1990, pourtant ignoré. En effet, Gilles Laferté pointe deux écueils à éviter : présentisme de l'analyse et cloisonnement du groupe agricole. Le géographe-sociologue n'appelait-il pas déjà à rétablir l'étude du rapport histoire-structure, pour analyser des groupes fractionnés et chercher des alliances avec d'autres groupes ou fractions de classes ? De ce fait il prônait une approche relationnelle basée sur l'analyse de leur poids relatifs articulée à l'étude du couple activités économiques/fonctionnement sociopolitique. Ce premier chantier (calcul du poids relatif) a constitué un préalable aux théorisations nouvelles, à partir d'une exploitation quantitative des données sociodémographiques soulignant la diversité sociale des campagnes, majoritairement populaires et où le poids des agriculteurs s'affaiblit (Laferté, 2014a). Quant au couple analytique proposé par Kayser, il est présent tout au long de la définition des espaces sociaux localisés, notamment à travers les différents pouvoirs qui les façonnent à distance :

« [produits] de la localisation d'activités économiques spécialisées [...] et donc de franges singulières de la population [...] les espaces sociaux localisés des mondes ruraux s'incarnent donc d'abord dans une morphologie sociale spécifique [...] façonnée à distance par des pouvoirs centraux multiples, pour l'essentiel non coordonnés : les politiques nationales et européennes, les marchés nationaux et internationaux, les politiques des grands groupes économiques. [...] les rapports de classes [s'y] recomposent autour des rapports de production et de la lutte politique, mais tout autant autour des loisirs et des fonctions récréatives de campagnes » (*Id.*).

Si ce cadre paradigmatique convient tout à fait à la conduite de cette thèse de géographie, il ne semble pour autant pas faire l'unanimité dans sa discipline. En effet, l'ouvrage de synthèse sur la revisite de l'enquête collective du « Germanois » (Bruneau *et al.*, 2018), publié quatre ans après cette proposition paradigmatique, la cantonne à la note de bas de page n° 9 dans le chapitre de conclusion (*Ibid.* : 234). C'est que sa visée se place à un autre niveau, en déplaçant l'analyse localisée vers celle des socialisations individuelles, en tenant compte de la « dimension spatiale (ou géographique) des mécanismes de production et d'activation des dispositions » (*Id.*). Dans cette perspective, « espaces interactionnels » ou, « variations localisées intervenant dans [la] détermination des positions sociales » sont préférés à la notion

d'espaces sociaux localisés, plus utile en termes de « classification, de hiérarchisation et de différenciation » nationales (*Id.*). Ce faisant, l'ouvrage de synthèse opère un resserrement disciplinaire, alors que la proposition d'espaces sociaux localisés nous apparaît comme résolument pluridisciplinaire et à visée macrosociale/économique/politique, avec ce grand intérêt de ne pas opposer les échelles micro et macro. De ce fait, et par sa proximité avec une filiation géographique, notre thèse s'appuie davantage sur la notion d'espaces sociaux localisés, pour plusieurs autres raisons encore. Gilles Laferté ne réduit pas sa proposition aux mondes ruraux et renvoient à plusieurs travaux sur la ségrégation urbaine qui suivent des approches symétriques. En conséquence, son acception des espaces sociaux localisés intéresse la géographie en ce qu'il les considère comme « typifiables » (*Ibid.* : 435).

Comme paradigme multiscalair et critique, accordant un rôle explicatif aux stratégies des firmes comme aux politiques publiques et postulant des coordinations lacunaires, la notion d'espace social localisé apporte selon nous une plus-value scientifique. Non que, comme « cadre des expériences sociales pratiques » (*Id.*) ou « configurations territoriales intervenant dans la construction des positions sociales » (Bruneau *et al.*, 2018 : 13), l'intérêt théorique soit moindre. C'est plutôt qu'il apparaît moins novateur à l'étudiant formé à la géographie sociale, familier d'un concept éprouvé : l'espace vécu. Défini dès 1976 comme l'ensemble des lieux fréquentés par l'individu, les rapports sociaux qu'il y entretient, et les valeurs et représentations qu'il y associe (Frémont, 1976), qui interviennent de fait dans la socialisation. Sur cette base, la géographie sociale a prolongé le renversement fondateur de l'ordre des facteurs, qui définit ce courant disciplinaire comme l'étude de « la condition spatiale de l'homme » (Rochefort, 1983), en proposant d'arrêter « de considérer l'espace et la société comme deux réalités séparées, extérieures l'une à l'autre » (Ripoll et Tissot, 2010). Fabrice Ripoll et Sylvie Tissot rappellent, comme le font d'ailleurs les théories des groupes sociaux localisés (Kayser, 1990) ou des espaces sociaux localisés (Laferté, 2014a) pour sa dimension temporelle, que le social est aussi spatial (Ripoll et Tissot, 2010). On peut dès lors penser « la dimension spatiale des ressources sociales » (*Id.*) à partir d'une interaction permanente entre effets de classe et effets de lieux (*Id.*). L'appareil théorique et conceptuel était donc disponible depuis longtemps, bien fixé au début des années 2010, pour postuler que « les rapports à l'espace participent de la définition des positions sociales » (*Id.*). En cela, les espaces sociaux localisés nous semblent moins utiles à penser la condition spatiale des « expériences sociales » (Laferté, 2014a) que des classifications macrosociales à l'échelle locale (*Id.* ; Bruneau *et al.*, 2018).

Bien qu'il appelle à dénationaliser l'analyse de l'espace social et à considérer sa dimension spatiale produite par des pouvoirs multiples et non coordonnés, Gilles Laferté omet dans sa définition de dénationaliser à grande échelle les pouvoirs qui façonnent les espaces sociaux localisés (Laferté, 2014a). Il semble en effet dommageable de n'évoquer que les politiques nationales et européennes sectorielles, et d'oublier, surtout dans la visée typologique, la considération des politiques territoriales infranationales, alors que Renée Rochefort appelait dès les années 1980 à analyser l'action des pouvoirs « à tous les échelons » pour rendre signifiante la réalité observée » (Rochefort, 1983 : 399). De surcroît, évoquer l'effet des politiques supranationales dans les mondes ruraux, c'est inévitablement s'intéresser à la politique de développement local de l'Union Européenne, mise en œuvre et incarnée dans le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), qui transforme la politique publique française en redistribuant « des prérogatives et des compétences d'aménagement du territoire en faveur des échelons locaux » (Lacquement et Chevalier, 2016).

Sans faire nôtre l'usage de la notion de capital territorial du fait même de l'approche dimensionnelle choisie¹³⁷, la thèse souscrit à l'hypothèse selon laquelle la constitution de réseaux de coopération partenariale et la valorisation d'« éléments matériels et immatériels du territoire local [en] ressources économiques nouvelles [sont] sensible[s] aux effets de contextes géographiques (Lacquement et Quéva, 2016). L'intérêt de ces programmes relève certes de l'enjeu de « désétatiser » l'analyse des espaces sociaux localisés (Laferté, 2014a), mais aussi des comparaisons internationales qu'ils autorisent, élargissant d'autant les perspectives typologiques du paradigme proposé (*Id.*). En effet, le cas hongrois a montré que par l'analyse multivariée des « types d'acteurs impliqués dans la prise en charge des projets, les types de projets et les ressources réellement activées [...] il est possible de proposer une typologie des formes de coordination de l'action locale dans [un] GAL [Groupe d'Action Local] » (Lacquement et Chevalier, 2016 : 511).

Ainsi un 1^{er} type « renvoie à un pilotage essentiellement municipal [de projets d'aménagements publics] où la démarche de développement local n'est qu'un prétexte » (*Id.*). Le type 2, « dominé par l'associatif [communautaire, les projets] réaffirment [les] traditions culturelles en même temps qu'[ils] participent au regain du dynamisme économique [autour de

¹³⁷ Décliner les capitaux bourdieusiens en différents types de capitaux spatiaux pose plusieurs problèmes rappelés par Fabrice Ripoll et Sylvie Tissot : laisser « penser que l'espace peut constituer un capital en soi et à part et que les autres espèces de capitaux n'ont aucune dimension spatiale ; [se limiter] à l'idée de compétence [relationnelle et de coordination pour le capital territorial], or qui dit compétence dit [...] capital [social et politique en l'occurrence] » (Ripoll et Tissot, 2010).

la] promotion [des] produits locaux » (*Ibid.* : 513). Le pilotage entrepreneurial caractérise un 3^e type de projets d'achat de matériel dédié à la diversification de l'économie agricole par la transformation des produits locaux, avec un faible financement par projet et donc des « retombées sur l'emploi [...] minimales » (*Ibid.* : 513-514). Avec un pilotage bipartite entre municipalités et associations, le quatrième type renvoie à des projets majoritairement portés par des associations touristiques du fait de la multipositionnalité de maires/responsables associatifs (*Ibid.* : 514) Tripartite, la coordination entrepreneuriale, associative et municipale du cinquième type porte « une démarche globale de spécification relativement large des ressources, notamment environnementales (mise en valeur paysagère, préservation écologique, etc.), sociale (savoir-faire entrepreneurial et tradition) et culturelle (valorisation du folklore local, de la gastronomie, etc.) » (*Id.*). Cette typologie issue du cas hongrois doit être mise à l'épreuve d'autres cas nationaux, notamment français. On essaiera, dans le cas de l'étude de deux projets LEADER finançant le maraîchage bas-normand de manière déterminante, de rapprocher les GAL concernés de ces types, afin de vérifier s'ils relèvent de l'un d'eux ou d'une forme hybride. À force de comparaison, une telle typologie pourrait être affinée à mesure que sa robustesse grandirait, au profit d'une possible typologie plus large, considérant d'autres facteurs de définition des espaces sociaux localisés.

Au-delà des politiques publiques, d'autres typologies gagneraient à être articulées pour relever l'appel à la typologie d'espaces sociaux localisés. On pense à celle des bassins de vie industriels de France métropolitaine (Gros-Balthazard, 2019), à articuler aux « politiques des grands groupes économiques » (Laferté, 2014a) ; à celle de la localisation de la « radiographie des ouvriers et employés ruraux » (Mischì *et al.*, 2016) ; ou encore à celle des campagnes françaises par la DATAR (Hilal *et al.*, 2011). La liste des typologies pourrait s'égrainer davantage, au risque d'oublier la nécessité d'éprouver le paradigme proposé à l'aune de concepts géographiques : campagnes vivantes (Croix, 2000) ou campagnes fragiles (Couturier, 2007). On n'oubliera pas que la « géographie sociale doit dépasser la simple observation et l'analyse statique pour tenter de saisir la dynamique des phénomènes » (Rochefort, 1984 : 161-162). Ainsi, l'approche systémique (Auriac et Durand-Dastès, 1981) doit imprégner l'étude des espaces sociaux localisés pour « donner leurs places aux déterminations structurelles » dans « le couple histoire-structure », seule garantie d'éviter le localisme (Kayser, 1990). Dès lors, l'approche systémique nous fera nous intéresser à différents types de systèmes, à même de caractériser une ou des formes d'espaces sociaux localisés. La question du pluriel mérite d'être posée notamment au sujet des « systèmes productivo-résidentiels » qui viennent conforter les

aires métropolitaines et [dont] il est important d'analyser les logiques de réseaux et d'interdépendance entre les territoires » (Rieutort *et al.*, 2018 : 21). Nous faisons par exemple l'hypothèse, sur la base de l'émergence de filières maraîchères alternatives, que ce type de système peut aussi bien animer la dynamique d'un type de « campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées », comme de celui des « campagnes agricoles et industrielles » (*Ibid.* : 24). Plus qu'au niveau des approches quantitatives de petite échelle (bien évidemment nécessaires), la thèse se situe à ce niveau d'approche qualitative de grande échelle pour contribuer à alimenter le débat sur une typologie d'espaces sociaux localisés. Il s'agit donc maintenant d'en expliciter la démarche méthodologique, tout en continuant de la jalonner des cadres théoriques qui seront mobilisés pour répondre à des questionnements bien enchâssés dans le projet scientifique 2017-2021 de l'UMR ESO.

1.2.2. Démarche théorique et méthodologique pour l'étude de filières localisées et internationalisées

L'appareil théorique et conceptuel de la thèse a été partiellement établi au début de la 1^{ère} partie. L'assise scientifique du travail se poursuit en exposant conjointement cadrage théorique et démarche méthodologique. Dans la lignée de plusieurs thèses de géographie sociale caennaises (Rivière, 2009 ; Walker, 2018), dont certaines ayant des sujets plus spécifiquement agricoles (Bermond, 2004 ; Marie, 2009 ; Preux, 2019) celle-ci privilégie aussi la mixité ou combinaison des approches quantitatives et qualitatives spatialisées, quelquefois temporalisées. Alors que l'état de la littérature a montré qu'il faut en finir avec les oppositions micro/macro et dénationaliser l'analyse sociale des campagnes, la démarche multiscalaire de la thèse sera donc conjonctive, c'est-à-dire « à la fois » (Harvey, 2018 : 141) locale et régionale, « en référence [...] à un cadre national qui reste prégnant » (Hervieu et Purseigle, 2013) malgré le poids croissant du contexte supranational. Si l'on devait schématiser, on décrirait la 2^e partie de la thèse comme ayant un tropisme ruraliste (Bonnamour, 1997) tandis que la 3^e partie se rattacherait plutôt à une géographie sociale soucieuse de l'approche dimensionnelle des mondes ruraux et de leurs encadrements. En cela, elle suit chronologiquement la structuration des trois premiers axes du projet scientifique de l'UMR ESO, que l'on peut concevoir comment les moments successifs d'une recherche¹³⁸.

¹³⁸ Je tiens à remercier ici Jean Rivière, Maître de conférences à l'Université de Nantes (ESO-Nantes), pour ses précieuses interventions lors des débats internes relatifs au projet scientifique, qui auront aidé l'appropriation doctorale de ce texte selon une approche chronologique.

1.2.2.1. Productions et différenciations des espaces légumier et maraîcher

La 2^e partie de la thèse s’inspire et s’inscrit dans les réflexions de l’axe 1 de l’UMR ESO. Elle aborde la production et la différenciation des espaces légumiers et maraîchers « entre la mondialisation d’une part et des impulsions [...] locales d’autre part » et en s’appuyant sur les contenus productifs agricoles et commerciaux (UMR ESO, 2017 : 3) que constituent les exploitations agricoles et leurs filières.

Une typologie régionale structurelle ...

Le 1^{er} chapitre de la 2^e partie propose la description et l’analyse de la diversité des exploitations agricoles qui nous intéressent : celles qui produisent des légumes. La réflexion se construit d’abord à l’échelle de l’exploitation agricole. Comme unité de gestion et unité économique de l’agriculteur, c’est un niveau adéquat pour rapprocher usages de l’espace et système de production et aborder « les transformations de l’agriculture et leur différenciation spatiale » (Mignolet, 2005 : 116). D’un point de vue méthodologique, la thèse s’inscrit dans « une perspective assez classique de la géographie agricole et rurale [à partir de] méthodes de classification statistique, qui relèvent des techniques d’analyse multivariée » (Marie, 2009 : 53) des données du RA (Muller, 1977 ; Bermond, 2004 ; Marie, 2009 ; Preux, 2019). Bénéficiant d’analyses récentes du RA 2010 en termes de régionalisation agricole (Marie *et al.*, 2015 ; Preux, 2019), une seule matrice de données a été construite, sans passer par l’architecture préalable de l’analyse géographique. Elle repose sur une architecture comportant en ligne des exploitations agricoles géolocalisées (et non des unités géographiques), et des variables quantitatives et qualitatives en colonne. Dans cette perspective, les régionalisations sont produites *a posteriori*, par agrégation des exploitations agricoles au sein d’unités géographiques de grande échelle, pour analyser plus finement la répartition spatiale des types légumier et maraîcher. Les variables quantitatives sont présentées avant la typologie des exploitations, dans le 1^{er} chapitre de la 2^e partie (sous-partie 2.1.1.) de même que l’association de deux méthodes de classification, l’Analyse des Correspondances Multiples (ACM) et la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH), couramment utilisée (Bermond, 2004 ; Marie, 2009). Ici, présentons plutôt les grilles d’analyses adaptées à l’interprétation de telles méthodes.

Focalisée sur les exploitations laitières, la typologie de ces dernières à l’échelle de la Normandie en 2000 montre l’intérêt de l’analyse multidimensionnelle (Bermond, 2004) : l’intensification culturale ne se réduit pas au type d’exploitation de grande taille, de même que sur de petites exploitations, les stratégies productives peuvent varier en termes de

spécialisations productives et appui sur des revenus extérieurs. Il apparaît que l'intensification culturale et la modernisation agricole sont associées à certains statuts juridiques et que la présence d'ateliers de production complémentaires singularise des types d'exploitations (*Id*). Suivant ces analyses, certaines variables sont intégrées à notre typologie qui privilégie, à l'aune de la diversité agricole démontrée, une entrée par la présence des cultures étudiées plutôt que par la spécialisation légumière ou maraîchère selon les OTEX. De la typologie des exploitations d'élevage bovin d'Europe de l'Ouest, on retient que pour rendre compte de la diversité des exploitations en termes de taille foncière, d'orientations productives, d'itinéraires cultureux et de profils des chefs d'exploitation, une dizaine de type apparaît nécessaire (Marie, 2009 : 235). Il est bon de le rappeler car les typologies en cultures spéciales peuvent parfois apparaître comme moins complexes (c'est-à-dire comme combinant moins de facteurs).

Partons des classifications du RA (Serrurier, 2013) : l'assolement détermine 2 types, légumier ou maraîcher, ce dernier pouvant être conduit en plein air ou sous abri (3 types), qui peut être haut ou bas, voire chauffé (6 types). La culture pour le marché de la transformation peut induire un 8^e type. Mais ces types agrègent des dimensions foncière, salariale, économique trop différenciées. Sur ces bases hétérogènes recoupant les types d'assolement, Jean Vaudois (1975) proposait pour la région du Nord 8 autres types : parmi les petits producteurs, les non-agriculteurs ou les petits polyculteurs, les maraîchers ; parmi les moyens producteurs, les spécialistes ou « endiviers purs », les polyculteurs-endiviers ou les endiviers-polyculteurs ; les gros producteurs « se rattach[ant aux] groupes déjà décrits, donc ils ne sont que la forme supérieure d'organisation [mais parmi lesquels] les grands polyculteurs constituent une catégorie particulière » (*Ibid.* : 43). C'est à ce genre d'intégration de la complexité que nous souhaiterions parvenir, en intégrant des variables telles que la vente en circuits courts ou l'AB.

Cette dernière a fait l'objet d'une typologie récente, combinant une partition binaire (production labellisée ou agroécologique versus production conventionnelle) à la prise en compte de quatre tailles d'exploitation productrices de légumes (petits, moyens ou grands maraîchages), la plus grande correspondant à un assolement légumier en grandes cultures (Dumont, 2017). Dans un contexte politique visant l'augmentation des installations et conversions en AB, l'intérêt de construire des typologies concerne aussi les visées opérationnelles d'écologisation de la production de légumes. En effet, la possibilité d'« innovations techniques vari[e] suivant les types d'exploitations [...] spécialisées ou diversifiées, qui combinent ou pas du maraîchage et d'autres cultures, des cultures de plein champ et des abris » (Navarrete *et al.*, 2012). C'est pourquoi, selon nous, les exploitations en

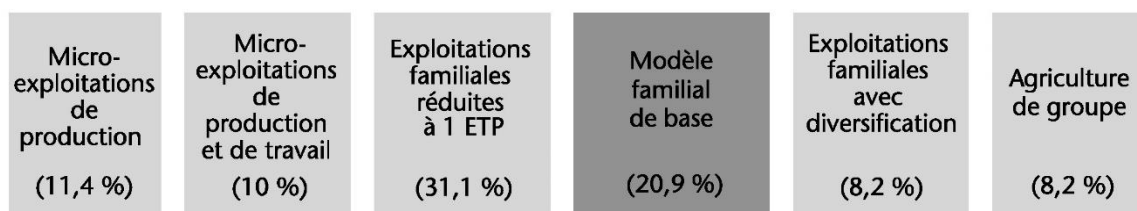
AB ne peuvent constituer un type *a priori*, et que l'AB correspond en fait à une variable d'analyse au même titre, par exemple, que les surfaces exploitées ou les types et quantité de main d'œuvre mobilisée. La variable AB s'intègre en fait au domaine de « la dimension économique et l'orientation productive des moyens de production » (Bermond, 2007 : 108).

Le raisonnement est le même pour les circuits courts, car une typologie concernant cette pratique de commercialisation des légumes a déjà montré l'hétérogénéité des exploitations qu'elle recouvre (Bressoud et Parès, 2010). Ainsi en Roussillon, on trouve :

- les exploitations arboricoles en vente directe qui développent une petite production maraîchère hivernale diversifiée pour palier la soudure fruitière ;
- des exploitations maraîchères intensives historiquement insérées en circuits longs et réalisant jusqu'à hauteur de 25 % du CA en vente directe estivale via « des stands sur des zones passantes » ;
- des exploitations combinant circuits courts et longs toute l'année, dont la production est diversifiée et vendue partiellement à la ferme, parfois en AB ;
- des petites exploitations diversifiées, parfois exclusivement estivales car montagnardes, conduites par des pluriactifs spécialisés en circuits courts et souvent en AB (*Ibid.* : 218-219).

Pour analyser la variable circuits courts, il est important de l'articuler à la variable chiffre d'affaires, afin d'intégrer son poids relatif dans la définition de types d'exploitations. Grâce à l'analyse de plusieurs variables décrivant les types de main d'œuvre mobilisées dans les exploitations agricoles, et selon la quantité, d'autres typologies peuvent servir la comparaison, comme celle cherchant à décrire les exploitations aux allures de firme (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017). Entre les exploitations proches du modèle familial (89,9 % des exploitations françaises en 2010) et celles aux allures de firme (10,1% de la cohorte nationale), Legagneux et Olivier-Salvagnac identifient parmi 6 types parmi les premières (fig. 3) :

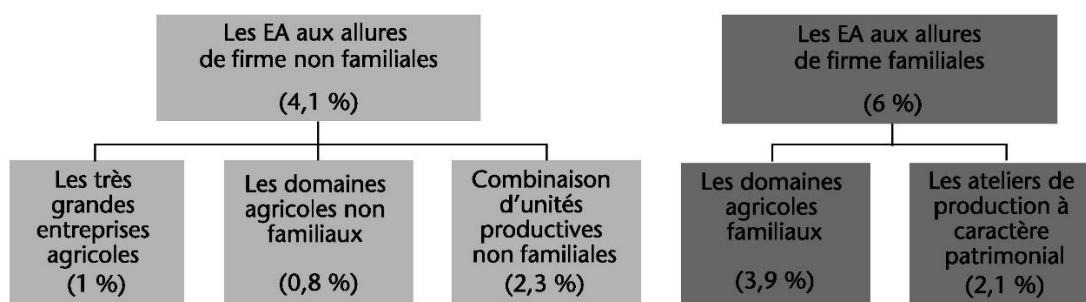
Figure 3 : Les six profils d'exploitation agricole proches du modèle familial



Source : Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017.

Parmi ces 6 premiers types, le 5^e est d'orientation maraîchère dans 6 % des cas (*Ibid.* : 286). Cinq autres types caractérisent les exploitations aux allures de firme. Trois types renvoient à des firmes non familiales et deux derniers types à des firmes familiales (fig. 4).

Figure 4 : Sous-groupes et profils des exploitations aux allures de firme



Source : Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017.

Les 7^e et 8^e types sont maraîchers dans 11 % des cas. Cette orientation productive caractérise relativement moins le type 9 (3,7 % des cas). La vente directe est plus ou moins développée pour ces 3 types aux allures de firme, caractéristique du type 8, moins présente mais très importante dès qu'elle l'est pour le type 7 (*Ibid.* 289-291). On sait que certaines exploitations maraîchères caractérisées comme très grandes entreprises agricoles investissent non seulement les circuits courts, mais aussi le segment de l'AB (Guillemin, 2019a).

Au sujet de l'écologisation et de la mise en proximité (Praly *et al.*, 2014) du maraîchage, la presse régionale et locale offre une source pour mettre à jour le suivi typologique des exploitations légumière et maraîchère. En effet, ses publications sont actualisées et elle « constitue un vecteur de l'information locale » (Le Lay et Germaine, 2017). Dans le cadre d'une thèse non financée, un des intérêts de la méthode de la revue de presse est « qu'elle offre à peu de frais un panorama de l'actualité agricole » (Duvernoy et Bacconnier-Baylet, 2011). Pour les filières d'études choisies, la presse locale et régionale est une source pertinente : durant l'automne-hiver 2015, elle représente 42 % des articles recensés comme traitant des légumes (Burzala-Ory, 2017). Dans cette approche, l'un des défauts de la presse « papier » pourrait se changer en atout : sa tendance à l'uniformisation (Le Lay et Germaine, 2017). Parce qu'il est *newsworthy*¹³⁹ – c'est une hypothèse –, le maraîchage est devenu une production qui a sa place dans la « vision synthétique du territoire couvert » (*Id.*). Aussi, son traitement, soumis comme les autres sujets à l'uniformisation tendancielle, offre autant de données comparables, classables et que l'on peut *in fine* analyser dans une approche typologique.

¹³⁹ Selon Yves-Marie LE LAY et Marie-Anne GERMAINE, « newsworthiness désigne ce qui mérite de faire l'actualité » (Le Lay et Germaine, 2017).

Le corpus qui sera analysé est de taille comparable au sous-corpus *Ouest-France* de l'étude sus citée (301 articles – *Id.*) : le nombre d'articles recensés s'élève à 438 articles en septembre 2020. L'analyse porte sur un corpus de 341 articles, arrêté fin août 2019. Le recensement s'est effectué par une revue de presse quotidienne dans l'édition ornaise du journal, et un dépouillement mensuel de l'édition calvadosienne, le tout sur format papier. L'approche typologique passe par la constitution d'une base de données où les variables (en colonnes) correspondent à des éléments de la structure des exploitations agricoles (individus statistiques, en lignes). L'analyse de la base de données constituée visant à actualiser celle du RA 2010, les types issus de l'analyse multivariée sont repris et leurs caractéristiques servent à classer les exploitations recensées grâce à des variables significatives et discriminantes. À l'heure du développement des bases de données de la presse en ligne et des logiciels d'analyse textométrique, la démarche quantitative qu'on peut qualifier « d'artisanale » revendique la mixité des approches et recourt à la mobilisation qualitative de citations, permises par le « contact direct avec [le] corpus [et qui rend] les analyses et les interprétations plus concrètes » (Le Lay et Germaine, 2017). Dans cette perspective méthodologique, outre l'approche structurelle, cette source permet parfois une approche fonctionnelle des systèmes d'exploitation agricole. Et parce que « nombre d'acteurs locaux – élus, gestionnaires, associations – s'y font entendre » et que « la presse s'efforce de [relayer] les différents points de vue développés à l'égard des questions couvertes » (*Id.*), elle sera une source utile pour dépasser l'échelle de l'exploitation agricole et analyser la construction locale de filières, dans la mesure où pour l'agriculture, elle « rend compte de l'actualité des organisations professionnelles [...] de recherche et d'enseignement [des] subventions agricoles » ou de « manifestations organisées sur une journée autour d'une production présente localement et destinée à la promouvoir [tels] les produits maraîchers » (Duvernoy et Bacconnier-Baylet, 2011) .

... articulée à l'analyse fonctionnelle de l'entreprise à la filière

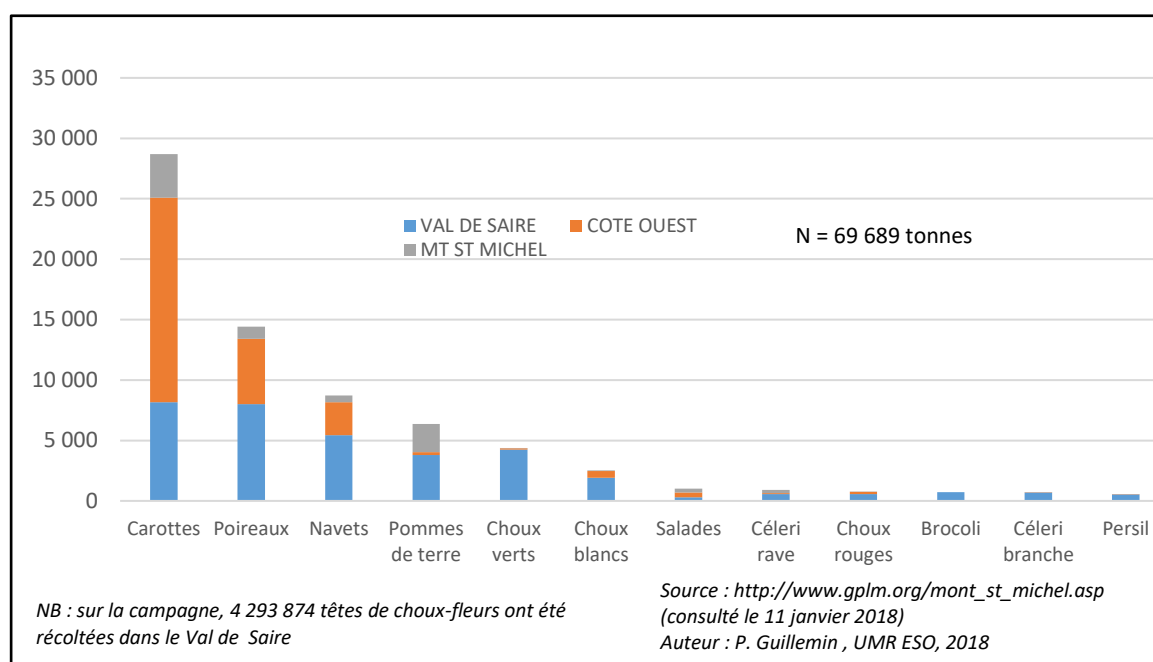
Cette analyse des dynamiques localisées des filières passe nécessairement par l'enquête de terrain (Sarrazin, 2016). D'un point de vue méthodologique, elle s'appuie aussi sur l'étude de la presse régionale, comme cela vient d'être dit, dont l'analyse lexicale sur un corpus médiatique français général (échantillonné grâce à *Google actualités*), a montré qu'on :

« perçoit les légumes comme des aliments de "qualité" ("bio", "logo"), dont on connaît la provenance ("local", "région", "français"), avec l'idée d'un retour à la tradition dans la production [...] comme dans les points de vente ("marché", "producteur") et la mise en avant de la saisonnalité [...] » (Burzala-Ory *et al.*, 2017).

Cette structure de la médiatisation des légumes offre donc diverses données sur les filières maraîchères, qu'il s'agisse des modes de production, des flux des aliments et des pratiques de consommation. Y compris dans les discours de type « terroir et gastronomique » relatifs aux légumes, se greffe un discours de type sanitaire à la tonalité « individualisante, responsabilisante et même culpabilisante » (*Id.*). Parmi les experts qui véhiculent médiatiquement ces discours, on retrouve divers professionnels de santé, mais aussi de chefs restaurateurs ou des célébrités (*Id.*). Dès lors, la presse régionale contient de données utiles à l'analyse relationnelle de la construction sociale localisée des filières comme celle visant à « situer les agriculteurs dans les multiples espaces d'interactions qui participent à leurs socialisations » (Bessière *et al.*, 2014 : 9). Comme pour l'étude des filières, la presse renseigne les propriétés et trajectoires sociales des maraîchers et légumiers, dont la compréhension passe toutefois et nécessairement par une enquête de terrain (sous-partie suivante).

Pour les filières agroalimentaires, on cherchera à articuler l'analyse quantitative et structurelle des entreprises agricoles, à celle qualitative du fonctionnement de systèmes d'exploitation agricoles regroupées à une échelle micro (bassin ou zone de production). On analysera ces zones et bassins en référence à leur place vis-à-vis du bassin légumier régional (échelle meso), inséré à la mondialisation (échelle macro). Cette articulation devra aboutir à des régionalisations agricoles (Mignolet, 2005 : 117), préalables à l'analyse combinée des filières économiques et de leur fonctionnement en zones ou bassins de productions agricoles (Sarrazin, 2016), dans une perspective systémique (Auriac et Durand-Dastes, 1981). Celle-ci implique une approche diachronique (dimension temporelle), permise par exemple par des données présentées dans le graphique 7, pour un pas de temps court. L'étude de pas de temps plus longs, remobilise les données de travaux caennais (Muller, 1972 et 1977 ; Briard, 1990 ; Brunet et Rousard, 2000). Cette 2^e partie, ruraliste, tâchera donc « de comparer, de tenir compte de la longue durée et de multiplier les échelles d'approche » (Bonnamour, 1997 : 14).

Graphique 7 : Les productions du GPLM en 2008 (en tonnes)



Le Val de Saire, dont le graphique 7 maintenant daté montre la diversité de ses productions légumières, donne un exemple d'un espace productif caractérisé tant par « la modernisation agricole » que par « la montée d'un référentiel de durabilité » (UMR ESO, 2017 : 3) dont les moteurs sont moins endogènes (*Id.*) qu'exogènes. C'est notre hypothèse. La démonstration passe par l'analyse des transformations de cet espace agricole produit certes par une agriculture parfois familiale, mais dont certaines entreprises prennent de plus en plus l'allure de firmes (Purseigle *et al.*, 2017). Dans une même dynamique de modernisation agricole moins diversifiée, l'exemple de Créances, sur la côte ouest de la Manche, nécessite d'articuler l'étude des systèmes d'exploitation agricole à l'analyse des régulations politiques. On montrera qu'à défaut de référentiel de durabilité, une politique publique sectorielle (phytosanitaire) peut déstructurer un espace productif local (UMR ESO, 2017 : 9-10), dont les ressources sont pourtant labellisées (*Ibid.* : 5).

Dans un autre registre, la région maraîchère de Lingreville offre un exemple, avec le Perche ornais, de territoires (plus que d'espaces) recomposés par des « mouvements alternatifs [faits] d'innovations sociales territorialisées [dont certaines relèvent de] signaux faibles » (UMR ESO, 2017 : 3). « Dans le domaine des finances solidaires » (*Ibid.* : 5), on pense à « des objets d'interface numérique », telles les plateformes de financement participatif, dont l'usage « [modifie le] rapport à l'espace » (*Ibid.* : 7) jusque dans sa production matérielle. Au-delà, c'est surtout la problématique ancrage local-divisions sociales de l'espace que posera l'étude de « la mise en place de circuits courts de proximité alimentaires », pris dans « la progression

de l'urbanisation et l'augmentation des mobilités » (*Ibid.* : 3 et 4). Cette problématisation prolonge la redéfinition d'une ancienne catégorisation spatiale (*Ibid.* : 4) de la géographie des transports, reprise par la géographie urbaine : l'arrière-pays (Suchet, 2017). Faisant l'actualité des études rurales¹⁴⁰, la mobilisation de cette catégorie au prisme des flux agricoles s'accompagne d'une hypothèse quant à la polarisation qu'elle décrit, qui peut dépasser la « région proche d'une ville »¹⁴¹ et s'établir à grande distance. Les effets à distance dans les relations villes-campagnes constituent un potentiel facteur explicatif de la géographie des transitions agricoles et alimentaires (Bermond *et al.*, 2019) de « systèmes productivo-résidentiels (Rieutort *et al.*, 2018), au même titre que les effets de proximité. On est là au cœur du débat sur les modèles concentriques de l'approvisionnement alimentaire des villes (UMR ESO, 2017 : 4 ; Baysse-Lainé, 2017 ; Guiraud, 2019) et des nouvelles formes urbaines associées, auquel cette partie de la thèse souhaite contribuer par l'étude de zones maraîchères périurbaines normandes. Mais on ne peut se contenter d'une analyse seulement spatiale. En effet, les anciennes ceintures maraîchères construites par des spécialistes pas tout à fait paysans, sont le résultat de pratiques agricoles nouvelles, mises en œuvre à la suite de trajectoires d'installation qui engagent à renouveler la catégorisation de la stratification agricole, des positions des agriculteurs dans l'espace social (Laferté, 2014 a et b).

1.2.2.2. Trajectoires et dispositions sociales du maraîcher ou du légumier

En effet, dans ou autour des villes, le métier d'agriculteur se recompose et s'incarne de plus en plus dans la figure de « l'entrepreneur agri-urbain qui pratique une multiplicité de lieux et d'espaces [et qui] est engagé dans des rapports nouveaux, individuels ou collectifs » (Poulot, 2014 : 158). Ces nouveaux rapports ne sont pas propres à la ville et ses périphéries, car, même quand ils s'en éloignent pour s'installer en maraîchage, ces néo-entrepreneurs s'engagent aussi dans un déplacement social (Paranthoën, 2014) qui complexifie la catégorisation de leur position sociale. C'est dans des travaux déjà anciens de sociologie marxiste et rurale qu'on peut trouver les cadres utiles pour situer les différentes fractions agricoles au sein d'espaces sociaux localisés. Pour ce faire, si la revue de presse peut être précieuse (Guillemin, 2019b ; Guillemin et Bermond, 2021), encore une fois l'enquête de terrain apparaît incontournable. Il s'agit maintenant d'en préciser les méthodes.

¹⁴⁰ La session B4 des *Journées Rurales 2020* propose d'analyser « l'agriculture dans les interactions entre les villes et leur hinterland ». Voir les thématiques et sessions : <https://journées.inrae.fr/jrm2020/Appel-a-communications/Thematiques-et-sessions> (consulté le 07/04/2020).

¹⁴¹ Voir la définition : <http://www.cnrtl.fr/definition/arri%C3%A8re-pays> (consulté le 07/04/2020).

L'entretien pour positionner socialement le maraîcher ou le légumier

Dans le cadre d'une thèse non financée, au travail haché (entrecoupé de contrats d'enseignements et de recherche) et au financement quasi inexistant de l'enquête de terrain¹⁴², l'entretien a été choisi car c'est « une méthode économique et facile d'accès » (Kaufmann, 1996 : 7). Surtout, c'est une méthode particulièrement adaptée aux cadres théoriques mobilisés, qui s'articulent autour de la construction sociale de la réalité (*Ibid.* : 59), tels les bassins de productions agricoles (Sarrazin, 2016). Ainsi, la grille de l'enquête compréhensive constituant un guide « très souple », a été élaborée « sous forme de thèmes » (Kaufmann, 1996 : 44) et (re)discutée avec mes directeurs après une première série d'entretiens, car produire une théorie fondée sur les faits renverse l'ordre de la construction de l'objet.

La formalisation des hypothèses, progressivement issues des observations de terrain, fonde la problématisation (*Ibid.* : 20-26). La grille d'entretien (jamais lue en situation d'enquête), s'est organisée autour de thèmes pouvant être classés en grandes thématiques. D'abord, l'histoire et le fonctionnement de l'exploitation. C'est souvent l'entrée choisie pour lancer l'échange avec l'agriculteur, qui est à l'aise pour retracer son parcours d'installation ou les différentes cultures de son exploitation. Ainsi, l'enquête peut commencer par des questions sur les assolements culturaux ou sur l'histoire foncière de l'exploitation. Cette thématique comporte les thèmes plus précis sur lesquelles portent les relances : itinéraires culturaux par production ; trajectoire d'installation dans ou hors cadre familial (reprise de terres ou pas, etc.) et évolution de la structure foncière au cours de la carrière professionnelle (agrandissement ou pas, acquisition ou fermage, etc.). Découlent des thèmes sur l'organisation du travail ou les intrants mobilisés pour la production. Cette dernière thématique appelle des thèmes plus ou moins évidents pour les producteurs. Ils parlent spontanément des fournisseurs de plants ou semences C'est moins le cas du matériel utilisé et de son approvisionnement, thèmes qui nécessitent des relances spécifiques. Pour les exploitations agricoles mobilisant une main d'œuvre salariée, ces thématiques sont souvent l'occasion d'interroger les pratiques d'emploi. Mais l'organisation du travail concerne aussi la commercialisation des productions. Les relances concernent alors un autre grand thème : l'insertion de l'exploitation agricole dans une filière. Selon le déroulement de l'entretien et les sujets abordés spontanément par l'agriculteur, ce thème de la filière peut aussi suivre les questions sur les intrants agricoles. Selon que l'enquête concerne un légumier ou un maraîcher, l'échange n'est alors plus le même et les relances doivent s'adapter. Dans le

¹⁴² Je profite de l'évocation des conditions matérielles de la recherche pour remercier Maxime Marie. Il a mobilisé un contrat de recherche qui lui était propre pour financer les frais de transport liés à deux entretiens concernant aussi le programme PSDR 4 FRUGAL, qui n'avait pas encore démarré.

premier cas, il s'agit plutôt d'interroger les relations avec les expéditeurs ou les industries de transformation qui, vu l'échantillon enquêté, appelaient rapidement une autre grande thématique, celles des engagements et responsabilités dans les OPA. Cette thématique a aussi été abordée avec les maraîchers qui, à l'inverse, dès qu'ils évoquent la commercialisation, parlent de leur clientèle finale. Partant, ils en viennent parfois à évoquer leurs engagements liés à des considérations politiques plus générales, mais rapportées à leurs pratiques agricoles, et s'inscrivent dès lors dans une « politisation du moindre geste » (Pruvost, 2015).

Le nombre d'entretiens réalisés et la présentation des matériaux collectés sont précisés en préambule de la 3^e partie. Il s'agit plutôt ici d'évoquer les grilles d'analyses mobilisées pour caractériser, à partir des discours, la position sociale, l'identité professionnelle voire les dispositions politiques des légumiers et maraîchers enquêtés. Si elle avait été centrée sur les pratiques agricoles et les écarts aux normes productives qu'elles constituent, l'analyse de l'enquête qualitative aurait pu tenter de transposer en productions maraîchères et légumières le rapport des meneurs, suiveurs, alternatifs ou atypiques « au modèle dominant d'exploitation » laitière (Marie, 2009). Sans reprendre ces idéaux-types, on retient que la dimension économique des exploitations (SAU, équipement en machinisme, etc.) comme les propriétés sociales des éleveurs (âge, niveau de formation, etc.) structurent le rapport des éleveurs aux normes productives dominantes, à la libéralisation des échanges, à la PAC, au développement de l'AB ou encore aux fractions non agricoles (*Id.*). Dans le Carcassonnais et en Roussillon, sur la base d'un échantillon de producteurs constitué notamment de maraîchers, le rapport à l'innovation est analysé à l'aune d'autres idéaux-types construits selon le rapport aux valeurs anciennes (travail, famille, terre) et valeurs nouvelles (choix, création, réaction-adaptative) : le « paysan-agriculteur », le « chef d'entreprise-paysan » et « l'agri-manager » (Lignerès, 2015 : 507-516). D'un point de vue des valeurs, ces idéaux types nous seront utiles pour affiner l'approche de la stratification agricole selon des grilles d'analyses marxistes.

En effet, l'approche classiste des groupes agricoles se justifie pour rendre compte des inégalités entre fractions agricoles. En bas de la structure sociale, malgré une relative accumulation patrimoniale, des modes de vie précarisés (Laferté, 2014a : 431) correspondent au « déclassé social de la petite paysannerie » (Bessière *et al.*, 2014 : 5). En haut « des fractions stabilisées de la bourgeoisie, voire de la haute-bourgeoisie » (Laferté, 2014a). Saisir ces appartenances de classes des agriculteurs à l'aune d'espaces sociaux localisés mobilise des catégorisations bourdieusiennes : bourgeoisies, petite bourgeoisie et classes populaires (*Id.*). La thèse y souscrit mais rejoint la critique d'approches ternaires des classes sociales qui omettent

un « champ aveugle de la lutte des classes » (Bihr, 1984). En effet, les approches ternaires tendent à homogénéiser des appartenances de classe pourtant différenciées dans le concept de petite bourgeoisie, comme ça peut être le cas avec l'étude de la structuration sociale des circuits de proximité, (Paranthoën, 2013 ; Richard *et al.*, 2014). En effet, si l'on s'accorde sur le fait que « tout se passe comme si la distance sociale séparant [certains] agriculteurs des professions intermédiaires ou supérieures du secteur tertiaire se réduisait » (Bermond, 2007 : 112), qu'y a-t-il en même temps « de commun entre la petite-bourgeoisie (composée [d'agriculteurs,] d'artisans et de petits commerçants) et les « couches moyennes salariées » (correspondant à ce qu'[Alain Bihr] nomme l'encadrement capitaliste) ? » (Bihr, 1984 : 103).

Cette question rhétorique intéresse les études rurales, alors qu'on remarque pourtant qu'Alain Bihr oublie les agriculteurs aux côtés des artisans et commerçants. Elle renvoie au schéma de Claude Servolin qui aura convaincu tant les marxistes que les empiristes, en considérant l'absorption de la petite production marchande (PPM) par le mode de production capitaliste (MPC) et définissant la première comme « un mode de production [...] précapitaliste, régi par la reproduction de la marchandise et non par le profit » (Robert, 1986 : 109). La PPM est le fait d'un agriculteur propriétaire des moyens de production et des produits de son travail, qu'il organise pour sa subsistance et celle de sa famille, et la reproduction de ses moyens de production (*Ibid.* : 109-110). Ce schéma rappelle une réalité peut-être triviale mais ô combien importante : si un·e maraîcher·ère bio peut être culturellement proche de sa clientèle travaillant dans « [l']éducation, [la] culture, [la] santé, [le] social » (Ripoll, 2010), contrairement à celle-ci, il ou elle est propriétaire de ses moyens de production. Au-delà, le schéma PPM/MPC partage un postulat avec Alain Bihr : le caractère pré-capitaliste de la petite bourgeoisie, « historiquement condamnée à disparaître dans et par le développement capitaliste, même si celui-ci la reproduit par ailleurs sous une forme subalterne et dégradée » (Bihr, 1984).

Cette forme subalterne et dégradée de la petite bourgeoisie nous intéresse doublement. Si, en bas de la structure sociale, des agriculteurs précaires se distinguent des classes populaires par leur patrimoine et la propriété de leurs moyens de production, ce trait dégradé sied bien aux trajectoires de déclassement évoquées plus haut (Bessière *et al.*, 2014). Mais dans le même temps, et c'est l'amendement que cette thèse souhaite apporter aux propositions conceptuelles d'Alain Bihr (1984), l'éclatement et les critiques du modèle agricole dominant ont ouvert la voie à des trajectoires agricoles fondée sur une politisation à gauche et guidées d'abord par l'accumulation de capital culturel, qui renouvellent le statut de certaines fractions se revendiquant de la paysannerie (qu'on rattache à la petite bourgeoisie).

Au-delà de Bihr, une des hypothèses fortes de la thèse postule que cette petite bourgeoisie peut ne pas être dégradée dans le mode de production capitaliste, mais voit au contraire son statut et sa position favorablement renouvelés. Nous tenterons donc de montrer que certaines fractions maraîchères appartiennent à une petite bourgeoisie renouvelée, dont l'usage n'est pas en soi une innovation conceptuelle en études rurales (Bruneau et Renahy, 2012), mais plutôt une clarification de son emploi, dans la lignée d'Alain Bihr. Contrairement à l'usage qui en a été fait pour étudier le renouvellement des élus en milieu rural (*Id.*), nous limitons cette catégorie à des indépendants dont les fractions peuvent être agricoles, artisanales ou commerçantes. Nous considérons par ailleurs les « cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques et des membres des professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilée » (Paranthoën, 2013) qui font « alliance » avec des producteurs en circuits courts (Richard *et al.*, 2014), comme les membres de ce qu'il convient d'appeler la « classe de l'encadrement » à savoir :

« l'agent subalterne du procès global de reproduction du capital, chargé de l'ensemble des tâches d'encadrement (de contrôle, d'organisation, de conception, de légitimation) de la pratique sociale, dont la direction reste cependant entre les mains de la classe dominante, personnification sociale du capital. » (Bihr, 1984 : 103)¹⁴³.

Gardant à l'esprit l'approche lefevbrienne des filières, une perspective processuelle « plus attentive à la succession des positions occupées qui s'actualise dans [...] diverses étapes » (Paranthoën, 2014), implique d'évoquer les trajectoires de la petite bourgeoisie agricole renouvelée, moins sous la forme d'une mobilité sociale que d'un déplacement social. Ce concept est plus à même de rendre compte du caractère dynamique des mobilités au long des filières. L'approche processuelle est aussi précieuse car elle renseigne bien l'analyse relationnelle du classement social en agriculture (*Id.*) en même temps qu'elle s'agence aux concepts établis par ce champ de recherche. Parler de déplacement pour analyser le renouvellement petit bourgeois « à gauche de l'espace social », c'est convenir que ces agriculteurs « ne s'embourgeoisent pas » (Laferté, 2014b : 45), car « l'embourgeoisement suppose de reconnaître une légitimité dans la hiérarchie sociale, un ordre normal voire naturel des choses, avec un respect des autorités sociales gardiennes de cet ordre. » (*Ibid.* : 46-47). Si

¹⁴³ Signalons au passage que si ce cadrage conceptuel peut faire avancer le chantier théorique visant à replacer l'étude de la stratification agricole et des mondes ruraux dans une sociologie des classes sociales, il en va de même pour l'unification des champs d'études géographiques sur la gentrification (colloque de Limoges, 21-23/11/2018). Ce concept de classe de l'encadrement est en effet plébiscité par une figure des études sur la gentrification urbaine : Anne Clerval. Lire le dossier paru dans *Politis* le 1^{er} juillet 2015 ("*Bobo : l'insulte qui fait mal*"), dont l'interview de la géographe : « Anne Clerval : "Le terme "bobo" participe de la confusion politique ambiante ». URL : <https://www.politis.fr/articles/2015/07/anne-clerval-le-terme-bobo-participe-de-la-confusion-politique-ambiante-31768/> (consulté le 18/06/2020).

des agriculteurs suivent cette dernière trajectoire, quelles fractions recouvrent la bourgeoisie agricole ? Cette strate agricole intéresse également la thèse, considérant que la « variété de trajectoires économiques est observable au sein d'une même région de production et d'un même statut d'emploi (propriétaires-exploitants » (Bessière *et al.*, 2014 : 12). Outre les viticulteurs de Cognac, l'hétérogénéisation de l'espace social des maraîchers biologiques maralpains en a fait la démonstration sur un segment de production pourtant spécifique (Samak, 2014).

Les pratiques d'emploi en constituent un bon analyseur (Samak, 2016). Suivant les paradigmes des espaces sociaux localisés et du décloisonnement des études agricoles, elles permettent de les appréhender à travers « les relations entretenues avec d'autres groupes sociaux » (Bessière *et al.*, 2014), dont le classement intéresse aussi les études rurales (Laferté, 2014a ; Bruneau *et al.*, 2018). Si l'entretien permet de collecter les données qualitatives nécessaires à ces chantiers scientifiques, le recours à d'autres méthodes peut s'avérer utile.

... L'observation pour situer les producteurs face à d'autres fractions de classes sociales

La démarche méthodologique présentée à l'aune des grilles théoriques associées n'est pas finalisée. Outre la mixité des méthodes quantitative et qualitative, la thèse mixe les méthodes qualitatives. En plus des entretiens, elle s'appuie sur la méthode de l'observation, en s'inspirant du protocole de la première approche ethnographique des circuits courts bas-normands, celle de la construction *des collectifs locaux de consommateurs et producteurs agricoles* (Ripoll, 2008). Celle-ci a combiné les entretiens à l'observation, du fait de leur complémentarité : chaque méthode compensant « les conditions de production des matériaux » de l'autre, tout en permettant la confrontation des discours et pratiques (*Ibid.* : 24). Les observations directes ou « (in situ) permettent notamment de voir [...] qu'elles sont les interactions sociales effectives, les modes de fonctionnements informels, les problèmes saillants comme les silences et les non-dits, en dehors de toute imposition de problématique » (*Id.*).

Explicitons maintenant la mise en œuvre de la méthode. Elle n'a pas été déployée de manière représentative sur l'ensemble du terrain régional analysé, ni tout au long de période d'enquête. Conduites dans plusieurs cadres différents, Le premier cadre est le plus volumineux en termes de matériaux collectés et de temps passé sur le terrain. Il résulte d'une invitation « es qualité » (*Ibid.* : 25) à participer au comité technique d'un « éco-domaine » maraîcher. Maxime Marie, maître de conférences à Caen, l'a été également en lien avec le démarrage du PSDR 4 FRUGAL. Les observations ont été menées en binôme ou seul. Elles ont principalement eu lieu

dans le cadre de 6 comités techniques¹⁴⁴, mais l'observation s'est aussi déployée lors de l'inauguration de l'« éco-domaine (23/06/2015) ou d'une soirée de promotion des parcelles à louer en jardins partagés ou familiaux (10/02/2016). L'entre-soi des acteurs engagés dans les CCP (Baysse-Lainé, 2019), a très vite pu être observé par la participation ponctuelle :

- à la *Journée de l'Agriculture de Proximité* organisée par le réseau bio et l'université le 27/11/2015 ;
- à la restitution d'une étude sur les références en maraîchage bio (réseau bio, 8/12/2015) ; à la formation « SALT » des étudiants de master 2 (CIVAM de Bretagne et CUA, 7/01/2016) ;
- à une conférence-débat sur l'agriculture urbaine (Agence d'Urbanisme de Caen Métropole – AUCAME –, 30/03/2016) ; à un voyage-atelier sur la biodiversité (Institut Régional du Développement Durable – ex IRD2, aujourd'hui ANBDD¹⁴⁵ –, le 15/03/2018) ;
- au lancement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Caen Métropole (16/10/2017).

Pour ces 4 dernières situations d'observation, la participation s'est faite encore une fois sur la base d'invitation « ès qualité ». Cette liste témoigne de la volonté de mener ces observations en différents points de l'espace social (Laferté, 2014a) des maraîchers ou de leurs encadrants techniques, commerciaux ou institutionnels. Au-delà, elles n'ont pas visé qu'à collecter des données utiles au classement social des acteurs des filières régionales, mais aussi à l'analyse des « modèles et normes de l'action politique » (UMR ESO, 2017 : 10) dont l'observation nécessite parfois des innovations méthodologiques. Cela a été le cas pour passer de l'étude du réseau social de proximité constitué autour d'une AMAP dans le Domfrontais (enquête par questionnaire et par observation d'une Assemblée Générale), à l'analyse de la multipositionnalité associative et politique dans cet espace social localisé. Pour ce faire, la recherche relève d'une double innovation puisqu'elle s'est inscrite dans le cadre d'une enquête du collectif pour la Revisite de l'Observation du Changement Social¹⁴⁶ (Collectif ROCS, 2020) qui a permis la création d'une base de données permettant l'automatisation de l'analyse de réseau (Collectif ROCS, 2019). On comprend donc au final que l'observation ethnographique menée dans le cadre de la thèse s'est inscrite également dans le programme de 2 recherches collectives : le collectif ROCS et le PSDR 4 FRUGAL. Cette dernière explique que les observations aient été concentrées sur les périmètres de Caen Métropole et de la Communauté Urbaine d'Alençon, du fait de leur intérêt empirique pour le volet de recherche dédié aux acteurs et modalités de la gouvernance alimentaire (volet de recherche n° 2) de FRUGAL¹⁴⁷.

¹⁴⁴ Ces comités techniques ont été réunis les 20/10/2014, 2/04/2015, 8/06/2015, 9/05/2016, 24/06/2016 et 12/07/2017.

¹⁴⁵ Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable

¹⁴⁶ Voir le blog du collectif : <https://rocs.hypotheses.org/> (consulté le 18/06/2020).

¹⁴⁷ Voir le site internet du programme de recherche : <http://projetfrugal.fr/presentation-du-projet/> (consulté le 18/06/2020).

1.2.2.3. Des filières qui « supportent [...] l'application des règlements et aux lois »

L'un des objectifs est notamment d'intégrer l'étude des politiques mises en œuvre par les collectivités locales, à l'analyse des espaces sociaux localisés, alors que ce paradigme focalise sa définition sur les politiques nationales et supranationales (Laferté, 2014a). C'est nécessaire car les réformes de la PAC (1999, 2003 et 2013) ont ouvert les financements de son second pilier à des « collectivités territoriales et acteurs privés ou associatifs réunis [autour] de la question agricole » (Naves, 2016 : 9). C'est faire un pont avec la géographie radicale qui récuse la vision d'une mondialisation uniformisante au profit de configurations géographiquement articulées « d'activités et de relations capitalistes mondiales » (Harvey, 2018 : 45). Celles-ci se fondent sur la montée en puissance de l'entrepreneurialisme urbain (*Ibid.* : 44), cadre conceptuel qui s'avère finalement proche de celui de gouvernance alimentaire urbaine/territoriale. Cette thèse concourt ainsi au volet de recherche n° 2 du programme FRUGAL, avec la liberté d'en diversifier l'appareillage théorique et empirique.

L'alimentation territorialisée comme projet de l'entrepreneurialisme urbain ...

L'institutionnalisation progressive de l'agriculture biologique (Samak, 2013) et des circuits courts (Naves, 2016) s'est accompagnée d'une concurrence croissante des encadrements agricoles sectoriels historiques par des encadrements territoriaux aux logiques plus ascendantes et trans-sectorielles (*Id.*). Cette dynamique trans-sectorielle se distingue d'une acception de l'alimentation restrictive centrée sur « les questions de production et de revenu des producteurs » (Maréchal *et al.*, 2018) pour redéfinir les enjeux alimentaires en termes de qualité de vie, d'emploi, de justice sociale, d'éducation, d'environnement, de santé, de transport et d'économie régionale (Billion, 2017). Trois pôles animent alors la gouvernance alimentaire, par des interactions, dont certaines s'avèrent récentes voire inédites (*Id.*). Leur schématisation s'interprète comme suit. Constituant l'offre et la demande, les opérateurs du pôle marchand voient leurs liens se recomposer avec le pôle de la société civile, des consommateurs qui politisent leur alimentation *via* des réseaux alternatifs (en ce qu'ils reconnectent producteurs et consommateurs – *Id.*). Sur la base de ces réseaux, la société civile s'immisce dans la gouvernance pour définir des stratégies alimentaires urbaines, en coalition avec le pôle gouvernemental des pouvoirs publics. Pour répondre aux mobilisations de la société civile, le secteur public se mobilise comme acteur du marché en cherchant à relocaliser ses approvisionnements alimentaires (*Id.*). Pour ce faire, les opérateurs des marchés intègrent cette gouvernance car s'il faut relocaliser pour mieux négocier, il faut aussi négocier pour mieux

relocaliser (Darly, 2013). La filiation entre ce cadre conceptuel de gouvernance alimentaire territoriale (GAT) et le paradigme théorique de la géographie radicale a déjà été fait (Loudiyi *et al.*, 2011). On le comprend d'autant mieux que la schématisation de gouvernance alimentaire présente plusieurs traits communs à celle de l'entrepreneurialisme urbain, défini comme :

« une structure de comportement qui rassemble, au sein de la gouvernance urbaine, des puissances étatiques (locales, métropolitaines, régionales, nationales ou supranationales), un très large éventail d'organisations issues de la société civile (chambres de commerce, églises, institutions d'éducation et de recherche, groupes communautaires, ONG et ainsi de suite) ainsi que des intérêts privés (particuliers ou entreprises), pour former des coalitions visant à promouvoir ou à administrer le développement urbain/régional » (Harvey, 2018 : 44)

L'état de l'art relatif à la gouvernance des systèmes alimentaires (section 1.2.2.2.) a exposé à travers plusieurs exemples les traits communs aux deux cadres conceptuels. Ajoutons ici l'évocation par David Harvey du rôle de l'enseignement et de la recherche qui se trouve confirmé dans le champ de la gouvernance alimentaire par « l'incursion des scientifiques dans l'organisation des marchés agricoles » (Paranthoën, 2015). Cette incursion est associée à « l'élaboration des "circuits courts" en instrument générique du développement territorial » (*Ibid.* : 130), dont la circulation s'est faite depuis les métropoles vers les espaces ruraux, par le relai « ambigu » des villes intermédiaires (Baysse-Lainé *et al.*, 2018).

L'ex-Basse-Normandie apparaît comme un terrain adéquat pour analyser la circulation d'une nouvelle norme de l'action publique (UMR ESO, 2017 : 10), qu'on peut considérer tel un modèle de *food planning* (Brand et Bonnefoy, 2011) qui n'est plus spécifiquement urbain : l'installation maraîchère en agriculture biologique et circuits de proximité, de plus en plus sur petite surface. La circulation de ce modèle s'explique d'abord par les nouveaux régimes de concurrence interurbaine qui déterminent des stratégies où les politiques d'attractivité doivent garantir « les bases d'un développement urbain durable » (Loudiyi *et al.*, 2011). Par le biais des programmes de développement territorial interrégionaux¹⁴⁸, les élus de différentes strates de l'armature territoriale (métropoles – villes moyennes – petites villes) délèguent aux techniciens de leurs services un *benchmarking* assurant la diffusion du modèle jusque dans des intercommunalités rurales. Le maraîchage constitue l'une des « nouvelles figures en construction [de] l'agriculture durable » (Duvernoy *et al.*, 2012), en ce qu'il est omniprésent dans ces politiques publiques (Baysse-Lainé *et al.*, 2018), indépendamment des contextes

¹⁴⁸ Pour notre terrain d'études, on pense d'abord au programme DEAL (Développement Économique par l'Alimentation Locale) qui a rassemblé des collectivités, associations et chambres consulaires de Bretagne, Normandie et du Sud de l'Angleterre, entre 2011 et 2015. Resserré à l'échelle nationale, on peut considérer qu'au niveau de la Bretagne et de la Normandie (et des régions Rhône-Alpes et Pays de la Loire, élargissant ainsi les écarts dans la hiérarchie urbaine), le programme PSDR 4 FRUGAL a pris le relai pour la période 2016-2020.

agricoles et gastronomiques locaux (terroirs), Cela nous amène à relancer une question déjà traitée pour l'agriculture de trois villes moyennes rhônalpines :

En quoi le maraîchage « participe à l'image qualitative des [bourgs ruraux, petites villes] et villes moyennes et peut être considéré comme un élément de leur identité, de leur qualité de vie et in fine de leur attractivité, leur permettant de se positionner face aux mutations territoriales » ? (Arnal, 2012 : 246)

Tel que nous y faisons référence, si la question se pose pour les villes moyennes, n'est-ce pas aussi le cas pour des petites villes voire des bourgs ruraux ? Finalement, le maraîchage ne participerait-il pas, dans certains espaces sociaux localisés, d'une certaine renaissance rurale ?

... et de coalitions de croissance pour une renaissance rurale

En termes d'analyse de la gouvernance alimentaire, l'hypothèse développée spécifie l'approche de l'agriculture comme facteur d'attractivité urbaine ou rurale, autour de la construction politique d'une nouvelle aménité générique : le maraîchage biologique et/ou en circuit court. Il faut alors analyser comment et où émergent de nouvelles coalitions de croissance (Pinson, 2005) associant « nouvelles structures territoriales et acteurs, jusque-là marginalisés, du développement agricole (Duvernoy *et al.*, 2012). Le « comment » implique de postuler que le « projet-processus » (Pinson, 2005) peut-être défailant, et ne pas aboutir au « projet-objet » (*Id.*), ou dans une mesure insatisfaisante/lacunaire. En d'autres termes, comme l'a montré l'étude des régimes politiques urbains, « pour mettre en œuvre des politiques, il ne suffit pas d'être élu, il faut former une coalition de gouvernement avec des intérêts privés et associatifs, et avec les segments de l'État. » (Le Galès, 1995 : 83).

Bien que ces grilles d'analyses aient été développées dans le cadre des études urbaines, on verra paradoxalement que pour les projets politiques maraîchers bas-normands, les logiques mises au jour par ces travaux se retrouvent autant, voire plus dans des contextes ruraux qu'urbains. En cela, cette transposition confronte le paradigme des espaces sociaux localisés aux réalités empiriques, dans la mesure où cette proposition théorique vise à décroiser études urbaines et études rurales (Laferté, 2014a). C'est une véritable problématique car la promotion des régimes urbains s'est construite en postulant la différenciation croissante entre systèmes locaux urbains et ruraux (Le Galès, 1995 : 64). Mais le gouvernement par projet (Pinson, 2005) n'est pas l'apanage des systèmes locaux urbains, qui n'ont pas davantage le monopole des innovations sociales (Lacquement et Quéva, 2016). Le cadre conceptuel des coalitions de croissance apparaît d'autant plus utile qu'il appelle à sociologiser l'analyse en prenant au sérieux « les régulations sociales locales dont la mobilisation peut être importante et

doit être prise en compte pour l'analyse de la politique locale » (Le Galès, 1995 : 88). N'est-ce pas finalement ce que propose François Sarrazin en montrant que le fonctionnement en entité autonome d'un bassin de production agricole dépend de l'émulation entre dirigeants professionnels et système politico-administratif local (Sarrazin, 2016) ?

Pour assurer cette transposition conceptuelle des études urbaines aux études rurales, une fois n'est pas coutume, la mixité des méthodes sera utilisée. On l'a écrit dans cette dernière sous-partie de cadrage, entretiens semi-directifs et observations directes seront combinés. Cette combinaison est articulée à l'analyse de plusieurs sources au premier rang desquels les documents d'urbanisme car « certaines dimensions de l'alimentation ont [été] prises en compte [dans des] schémas de cohérence territoriale (SCoT) [, des] plans locaux d'urbanisme (PLU) [, des] Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) [et des] Agendas 21 » (Billion, 2017).

La revue de presse permettra de comparer la diversité des transpositions dans les documents d'aménagement avec les prises de position publiques des élus, notamment dans le cadre des campagnes électorales (autant en termes de bilan que de projet). Cette source est aussi un autre moyen de voir comment une gouvernance alimentaire territoriale peut se mettre en place à la suite de mobilisations agricole et/ou alimentaires relayées justement par les médias. Avec cette presse quotidienne, telle la méthode mise en œuvre à l'échelle de l'aire urbaine de Toulouse, la presse institutionnelle des collectivités est mobilisée comme presse du système local qui donne « le point de vue de la communication institutionnelle » (Duvernoy et Bacconnier-Baylet, 2011), incontournable pour comprendre la construction du maraîchage en aménité. Sans être dépouillée de manière exhaustive sur tout le terrain d'études (ce qui en soi pourrait occuper une thèse), son échantillonnage répond à deux logiques. Cette revue de presse institutionnelle s'est d'abord effectuée, comme pour la revue dans la presse quotidienne régionale, par une lecture au format papier. Outre les publications reçues au domicile personnel, dans l'Orne, celles consultées à l'IUT d'Alençon (à l'occasion d'enseignements) ont permis des premières comparaisons entre la préfecture et une sous-préfecture du même département (Argentan, en l'occurrence). Les observations de terrain révélant rapidement la concurrence avec laquelle la Communauté Urbaine d'Alençon a pu développer sa politique en faveur d'une alimentation locale, l'opportunité familiale d'accéder aux publications papier de la Métropole du Mans a permis d'élargir l'échantillon analysé. La territorialisation des politiques alimentaires n'étant pas seulement un fait communal ou intercommunal, et considérant les concurrences historiques et structurelles entre villes-préfectures et départements (Le Galès, 1995 : 66), des publications départementales ont été prises en compte. Outre celle de l'Orne, et

toujours grâce à des opportunités familiales¹⁴⁹, les publications du département de la Sarthe ont pu être régulièrement consultées, au format papier. Que ce soit entre préfecture et département, ou entre départements voisins, cette revue de presse permet de voir la construction d'aménités par un mimétisme communicationnel lié à la concurrence interterritoriale. On verra qu'avec la distribution sur les marchés (Arnal, 2012), la production maraîchère constitue un puissant levier de marketing territorial, en ville comme à la campagne.

¹⁴⁹ Après l'évocation de ces opportunités familiales, je dois remercier tout particulièrement mes parents et grands-parents paternels d'avoir conservé ces documents qu'ils m'ont transmis le plus régulièrement possible.

Conclusion de la première partie

Cette 1^{ère} partie a présenté les productions légumières et maraîchères comme un objet historique des sciences sociales. Leur étude par différentes disciplines s'est renouvelée au fur et à mesure des grandes transformations de la société européenne (urbanisation, modernisation agricole, industrialisation agroalimentaire, internationalisation des échanges, crises économique et écologique et montée en charge des principes du développement durable, entre autres) et des changements de paradigmes ou d'objets scientifiques dominants. On retient la complexité épistémologique qui entoure ces objets de recherche, dont l'analyse s'est accompagnée d'un foisonnement conceptuel et théorique. L'un des modèles géographiques qui y est le plus anciennement associé, celui de Von Thünen, a produit le concept spécifique de ceinture maraîchère dont on saisit le caractère aujourd'hui désuet (Vaudois, 1994).

L'histoire de ces productions, étroitement liées à la ville, place leur analyse à l'interface des études rurales et urbaines. Elle nécessite les transferts conceptuels et théoriques, et dépassements des cadres disciplinaires. Alors que le développement de la géographie sociale doit beaucoup aux sociologies marxiste (Frémont *et al.*, 1984) et bourdieusienne (Ripoll, 2013) notamment, cette thèse revendique cette approche disciplinaire et s'inspire de ces imports théoriques. Elle propose l'analyse de la dimension spatiale des secteurs et mondes maraîcher et légumier de l'ex-Basse-Normandie, sur la base de trois orientations sociologiques posées dans trois ouvrages parus dans les années 2010 et dédiés aux études agricoles et rurales (Hervieu et Purseigle, 2013 ; Sarrazin, 2016 ; Bruneau *et al.*, 2018). La 2^e partie s'intéresse au « secteur » légumier tel qu'analysé par la sociologie des mondes agricoles (Hervieu et Purseigle, 2013) : à travers les « scène[s] des organisations professionnelles, des filières, des marchés et de l'organisation du travail dans les exploitations » (Bessière *et al.*, 2014). Ce secteur est approché à travers les formes de sa dimension spatiale : bassins, micro-bassins et zones de production (Sarrazin). Quant aux espaces sociaux localisés (Laferté, 2014a), comme dimension spatiale de mondes ruraux (Bruneau *et al.*, 2018) et urbains (Laferté, 2014a) ils intéressent la 3^e partie de la thèse. Le fil conducteur de ces deux approches s'articule autour du concept de filière. Elles véhiculent autant des marchandises (flux agroalimentaires) que des individus (trajectoires sociales).

Dans leurs deux dimensions économique et sociale, les filières agroalimentaires sont le produit d'impulsions de longue distance, à mesure qu'elles s'internationalisent. D'aucuns verraient dans cette dynamique spatiale mondialisée un moteur uniformisant, il n'en est rien

(Harvey, 2018) : les filières légumière et maraîchère bas-normandes sont internationalisées et localisées. En ce qu'elles sont localisées, elles sont intrinsèquement liées à des systèmes locaux (sociotechnique, d'emploi, marchand, politico-administratif, etc. – Sarrazin, 2016), en équilibre dynamique entre impulsions exogènes lointaines et fonctionnement endogène de proximité. La littérature présente les filières légumières et maraîchères étudiées sous la forme d'un bassin régional normand (Sarrazin, 2016), emblématique de bassins légumiers du Grand Ouest français (Margetic, 2014a) qui constituent des usages du sol et spécialisation productives atypiques à cette échelle interrégionale (Bermond, 2004 ; Preux, 2019). Mais qu'en est-il du périmètre du bassin régional ? Est-il autant normand que la fusion des Régions engage à l'écrire ? Au-delà des nécessaires approches typologiques de grande échelle (*Id.*), comment ce bassin régional se différencie-t-il à l'échelle locale en bassins de production autonomes, micro-bassins ou zones de production agricole (Sarrazin, 2016) ? Avec cette hypothèse de différenciation sociospatiale, certaines régions agricoles légumière ou maraîchère bas-normandes ne ressemblent-elles finalement pas à d'autres bassins de production légumiers du Grand Ouest et à un type, ou une forme d'espaces sociaux localisés ruraux ? De la même manière, dans le cadre de la hiérarchisation de l'armature urbaine régionale, les productions maraîchères périurbaines prennent-elles toutes la même forme de zone (Vaudois, 1994) ?

Pour finir sur les questionnements de cette 1^{ère} partie, alors que la position des producteurs de légumes dans l'espace social est analysée comme historiquement séparée du groupe agricole (Phlipponneau, 1956), en quoi ces spécialistes constituent une filière elle-même socialement hétérogène ? Véhicule-t-elle des trajectoires d'embourgeoisement (Laferté, 2014b) dans un secteur propice à ce que les exploitations agricoles prennent l'allure de firmes (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017) ? Production emblématique de la petite production marchande pré-capitaliste, quels types de trajectoires sociales les filières maraîchères supportent-elles ? En quoi le régime d'accumulation postfordiste recompose les grilles d'analyses classiques de la position de classe petite bourgeoise ? S'actualise-t-elle différemment (Bessière *et al.*, 2014) selon les types d'espaces sociaux localisés où les maraîchers produisent et commercialisent leurs légumes ?

**2^E PARTIE : DE LA DIVERSITE DES SYSTEMES
D'EXPLOITATION AGRICOLE AUX TRAJECTOIRES
DIFFERENCIEES DES BASSINS LEGUMIERS ET ZONES
MARAICHERES BAS-NORMANDES**



En haut : récoltes de jeunes pousses de salades à Montfarville.
En bas : désherbage des carottes à Saint-Germain-sur-Ay.
Clichés : P. Guillemin, mai 2014.

Cette seconde partie ouvre le cœur de la thèse, le travail de l'objet de recherche. Elle le fait à travers trois chapitres intitulés « Typologie des modes de production des légumes en Basse-Normandie » (2.1.), « Adaptations, crises, reconversion ou émergence : trajectoires des (micro)bassins légumiers et micro-bassins ou zones maraîchères bas-normandes » (2.2.) et « (Micro) bassins légumiers et micro-bassins ou zones maraîchères : dimensions spatiales des filières régionales » (2.3.). Les deux premiers, d'ordre empirique, constituent une approche classique de géographie rurale, structurée autour d'un changement d'échelle géographique de l'exploitation agricole à la zone ou bassin de production agricole. Ces chapitres s'inscrivent dans la lignée de la géographie rurale caennaise tant pour les filières légumières (Muller, 1972 et 1977 ; Briard, 1990 ; Brunet et Rousard, 2000) que d'élevage, notamment laitier (Bermond, 2004 ; Marie, 2009 ; Preux, 2019). Sur ces bases, le 3^e chapitre, d'ordre plus théorique et conceptuel, envisage de manière renouvelée (Sarrazin, 2016) ces zones ou (micro) bassins de production, après une 1^{ère} sous-partie consacrée à la structuration des filières légumière et maraîchère régionales.

2.1. Chapitre 3. Typologie des modes de production de légumes en Basse-Normandie

L'objectif de ce 3^e chapitre est de présenter les résultats de deux typologies des exploitations agricoles ayant des légumes dans leur assolement. Elles ont été construites à partir de deux sources différentes, aux intérêts analytiques complémentaires. Incontournable (Muller, 1977 ; Poulot et Rouyres, 2000 ; Bermond, 2004 ; Mignolet, 2005 ; Marie, 2009 ; Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017 ; Preux, 2019), la première source s'appuie sur le millésime 2010 du recensement agricole (RA). Elle permet de dresser un état des lieux sur des productions régionales méconnues car minoritaires, en les saisissant dans leur diversité de modes de productions. Pour ce faire, des analyses statistiques multivariées et combinées sont mises en œuvre pour décrire le champ de la production légumière et maraîchère bas-normande en 12 types d'exploitations. Mais, comme cela a déjà été mentionné, aussi riche soit-il, le RA 2010, daté, ne permettait pas une analyse de l'évolution récente des modes de production de légumes, particulièrement de la progression de certains types d'exploitations. Sous l'effet d'une remise en cause du modèle agricole productiviste et de l'industrialisation des filières agroalimentaires, des soutiens de plus en plus institutionnels appuient en effet un mouvement général de transitions agricole et alimentaire, dont le « boom » du petit maraîchage biologique diversifié

est emblématique. Dans un contexte de ralentissement¹⁵⁰ de la baisse continue du nombre d'exploitations agricoles depuis 1970 (Preux, 2019), ce « boom » maraîcher sur la période 2010-2016 s'inscrit dans un mouvement plus général de résistance et de progression des exploitations spécialisées en productions végétales (+ 1 % en grandes cultures et + 4 % en maraîchage-horticulture)¹⁵¹. Si l'on sait que dans certains départements cette progression est le fait du maraîchage agrobiologique (Samak, 2014), il nous faut vérifier pour la Basse-Normandie l'hypothèse selon laquelle cette progression est aussi et principalement le fait du maraîchage AB. Ainsi, comme cela a déjà été expliqué, une seconde approche statistique a été produite à partir d'une revue de presse dans le quotidien *Ouest-France*, afin d'éclairer quelques-unes des transformations majeures du monde légumier. Pour analyser la typologie issue de la revue de presse et appuyée sur un nombre plus réduit de variables (principalement la SAU, la surface de légumes cultivée, la labellisation en AB), les types issus du RA sont repris comme références, ou complétés pour décrire des types inexistant en 2010. Avant de présenter les résultats de la typologie issue du RA 2010, il faut rendre compte de la démarche méthodologique suivie pour aboutir à ces résultats.

2.1.1. Typologie des exploitations agricoles produisant des légumes en 2010

À partir des données non secrétisées¹⁵² et désagrégées du RA 2010, certaines méthodes statistiques sont utiles pour étudier la diversité régionale et les structures complexes des exploitations agricoles (Mignolet, 2005), à savoir les analyses multidimensionnelles et les classifications automatiques :

« Les classifications statistiques par méthodes d'analyse multidimensionnelles couplées ou non à des méthodes de classification automatique, constituent d'autres outils typologiques utilisés par la recherche, qui aboutissent au regroupement des individus (exploitations agricoles) et des variables qui les caractérisent suivant leur proximité dans des plans factoriels. » (*Ibid.*, p. 118)

La cohorte d'analyse retenue dans cette thèse correspond à l'ensemble des exploitations agricoles du Calvados, de la Manche et de l'Orne ayant déclaré en 2010 avoir cultivé au moins un are de légume frais. Elles sont 695 : 163 dans le Calvados, 489 dans la Manche et 43 dans l'Orne. L'analyse a retenu 17 variables qui ont fait l'objet d'un travail préparatoire de recodage

¹⁵⁰ « La baisse du nombre d'exploitations ralentit », *Ouest-France*, 6/07/2018.

¹⁵¹ « La baisse du nombre d'exploitations est moins rapide », *Ouest-France*, 29/06/2018.

¹⁵² Le recensement agricole non secrétisé présente les différentes bases de données (exploitations, cultures, cheptel et main d'œuvre) à l'échelle de toutes les exploitations agricoles recensées. Une ligne est alors égale à une exploitation. L'accès ces données individualisées fait donc l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et du Comité du Secret Statistique.

des données du RA en nouvelles classes¹⁵³ avec des modalités adaptées à la cohorte (ces variables et modalités sont présentées dans l'annexe 1, avec leurs effectifs absolus bruts). Six variables actives concernent le thème des « chefs d'exploitation, situations familiales et collectif de travail », cinq autres le thème des « structures d'exploitation [et] moyens de production » et enfin six dernières décrivent les « systèmes de conduite des surfaces » légumière et maraîchère (Bermond, 2004 : 239-241). Le siège d'exploitation agricole constitue la seule variable inactive, justifiée par nos objectifs de régionalisation agricole (Mignolet, 2005). Ce travail préparatoire a dû être validé et affiné par des essais de classifications automatiques, car « il est rare de procéder du premier coup « au bon découpage qui reste toujours un compromis par la perte d'information que l'on concède » (Bermond, 2004 : 238). Il a fallu préparer successivement plusieurs matrices à partir des données du RA¹⁵⁴, et de recoder certaines variables en classes, en veillant à ce que ces classes et leurs modalités ne présentent pas des effectifs trop faibles afin de ne pas trop augmenter l'inertie totale (qui progresse avec les modalités rares – *Id.*). Pour autant, certaines spécificités importantes justifient le maintien de modalités à petits effectifs (cultures de légumes pour l'industrie de transformation par exemple, qui ne pèsent que 5 % de la cohorte), « pour peu que l'on soit bien averti des conséquences que cela produit sur la structuration des premiers facteurs » (*Id.*).

Après un travail de préparation des données (test de différents découpages en modalités pour certaines variables), on a procédé à une analyse des Correspondances Multiples (ACM) sur le tableau des 695 exploitations agricoles décrites en colonne par 17 variables actives. Cette méthode se révèle bien adaptée pour traiter les relations statistiques entre variables de nature différente (Barouche et Saporta, 1998). Les coordonnées factorielles fournies par l'ACM ont ensuite fait l'objet d'une classification selon une méthode ascendante hiérarchique (CAH). Une partition des exploitations agricoles en 12 types a été retenue pour décrire la structuration productive des secteurs légumier et maraîcher. L'enchaînement de ces deux méthodes d'analyse de données (ACM et CAH) est plutôt bien adapté au traitement de données issue d'un questionnaire, comme le recensement agricole par exemple (Bermond, 2004 ; Marie, 2009 ; Preux, 2019). Les axes factoriels 1 et 2 de l'ACM résument respectivement 53,46 % et 13,95 % de l'inertie totale. Sur ce plan factoriel (fig. 5) ont été représentés par des ellipses de couleurs les différents types issus de la CAH.

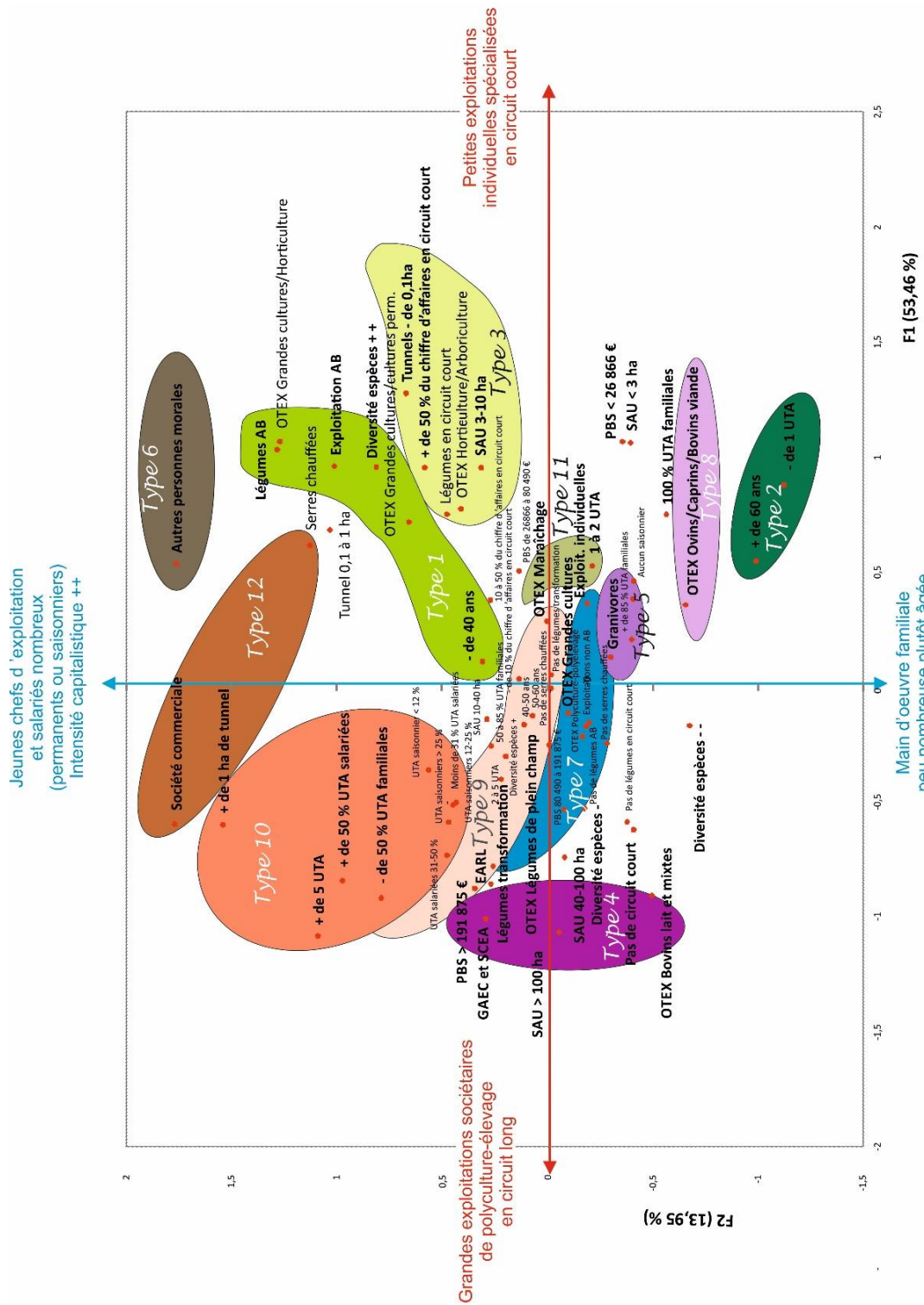
¹⁵³ (Dés)agrégations des OTEX ou agrégations de statuts juridiques notamment.

¹⁵⁴ Par exemple, nous avons écarté au fur et à mesure plus de 1 300 variables du fichier « culture » du RA.

La lecture du plan factoriel constitue une aide précieuse pour l'interprétation des classes d'exploitations. L'axe factoriel 1 (F1) révèle une opposition entre, d'un côté de grandes exploitations, souvent sociétaires – parfois sous statut commercial – et commercialisant en circuits longs (types **4, 7, 9, 10, et 12**), et d'un autre côté des exploitations individuelles ou associatives, spécialisées et produisant sur de petites surfaces (types **1, 3 et 6**). L'axe factoriel 2 (F2) différencie les exploitations selon la taille et la nature de leur collectif de travail. Les collectifs de travail sont d'autant plus importants qu'on remonte sur l'axe 2 du plan factoriel, où l'on retrouve des petites (types 1, 3 et 6) ou grandes (types 9, 10 et 12) exploitations plutôt conduites par de jeunes chefs d'exploitation qui salarient des permanents et/ou des saisonniers sur des structures à forte intensité capitaliste, notamment par l'importance et la nature des surfaces couvertes. En bas de l'axe F2 on retrouve des exploitations plus ou moins spécialisées, conduites par une main d'œuvre peu nombreuse, familiale voire âgée. De par les orientations productives (bovins viande ou autres herbivores) et la structure générationnelle (pré-retraite ou complément d'une faible pension agricole), ces types d'exploitation (**2 et 8**) peuvent correspondre parfois à des situations de « décapitalisation » (Bermond, 2004 : 346). Sur l'axe F1, on retrouve les différenciations identifiées en Wallonie par Dumont (2017), entre Maraîchage sur Petite Surface et Maraîchage sur Grande Surface voire Productions en Grandes Cultures. Le Maraîchage sur Moyenne Surface tendrait à se retrouver au centre du plan factoriel, plus difficile à interpréter, sauf à intégrer les oppositions qui structurent l'axe F2 en termes de spécialisation/diversification ou production conventionnelle/AB, et une perspective plus agroécologique (*Id.*). La proximité de certains types surprend dans la partition décrite par le dendrogramme (carte 4), ou dans l'un des trois principaux groupes (petits maraîchages, MGS-forte intensité capitaliste, exploitations non spécialisées), celui du MGS. On y retrouve en effet les petites associations d'insertion ou jardins du travail protégé, avec les grandes exploitations maraîchères, du fait de leur main d'œuvre pléthorique. Mais au-delà de cette quantité de main d'œuvre, quoi de commun entre ces types ? Il nous faut donc maintenant analyser plus précisément la structuration types par types (les variables et modalités détaillées sont présentées dans le tableau 5).

Au préalable, précisons que l'analyse de cette typologie sera nourrie de matériaux issus d'enquêtes de terrain, afin d'incarner ces types et d'en dépasser une lecture simplement structurelle. Dans ce cadre, il faut avoir à l'esprit que les exemples d'exploitations agricoles qui seront citées ne le sont pas à titre représentatif, mais dans une logique figurative et illustrative de leur fonctionnement. Cela n'empêchera pas la mobilisation des enquêtes de terrain pour des conclusions à portée plus générale, et donc cette fois détachées d'exemples précis.

Figure 5 : Représentation graphique des douze types d'exploitations légumières dans le plan factoriel 1 et 2 de l'ACM



Source : RA 2010, Agreste/CASD – Auteurs : P. Guillemain et M. Bermond, UMR ESO, 2018

Tableau 5 : Variables utilisées pour la typologie des exploitations agricoles

Variables et modalités	Types d'exploitations agricoles												Total
	42	83	111	118	7	7	139	28	118	21	14	7	
(OTEX)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Céréales, oléoprotéagineux et cultures générales	5%	7%	15%	12%	0%	0%	37%	0%	9%	0%	0%	13%	14%
Cultures de légumes frais de plein champ	9%	43%	16%	1%	0%	13%	33%	0%	60%	10%	6%	0%	26%
Maraîchage	34%	44%	35%	3%	0%	25%	19%	0%	28%	45%	0%	38%	24%
Fleurs, horticulture diverse, fruits et cultures permanentes	2%	1%	26%	0%	0%	25%	1%	0%	0%	10%	6%	25%	6%
Bovins lait et mixte	0%	1%	0%	64%	0%	13%	8%	0%	2%	0%	0%	13%	13%
Herbivores à viande	0%	0%	0%	1%	0%	0%	1%	100%	0%	0%	0%	0%	4%
Granivores	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%
Grandes cultures/horticulture combinées	43%	2%	8%	2%	0%	25%	1%	0%	1%	30%	6%	0%	6%
Polyculture	0%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	5%	81%	13%	2%
Polyélevage	7%	0%	0%	17%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	3%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Statut juridique	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Autre personne morale	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%
EARL	11%	0%	4%	34%	30%	0%	19%	4%	26%	25%	13%	0%	17%
GAEC / SCEA	5%	0%	5%	32%	10%	0%	6%	4%	21%	35%	0%	0%	13%
Exploitation individuelle	84%	100%	91%	34%	60%	0%	75%	92%	53%	40%	88%	0%	68%
Société commerciale	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	1%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Surface Agricole Utilisée (SAU)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
< 3 ha	36%	84%	46%	1%	10%	63%	2%	0%	0%	0%	31%	13%	22%
3 - 10 ha	50%	10%	31%	2%	10%	25%	13%	24%	1%	10%	44%	13%	15%
10 - 40 ha	14%	4%	19%	3%	30%	0%	42%	32%	41%	60%	13%	13%	24%
40 - 100 ha	0%	2%	4%	45%	40%	0%	33%	44%	53%	20%	13%	38%	27%
> 100 ha	0%	0%	0%	50%	10%	13%	10%	0%	6%	10%	0%	25%	12%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre total d'Unités de Travail Annuel (en unités)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
< 1 UTA	2%	79%	5%	3%	10%	13%	4%	20%	0%	0%	19%	0%	13%
1 à 2 UTA	55%	15%	57%	24%	50%	13%	54%	68%	2%	10%	75%	0%	35%
2 à 5 UTA	43%	6%	38%	67%	30%	25%	39%	12%	56%	35%	6%	50%	41%
> 5 UTA	0%	0%	0%	6%	10%	50%	3%	0%	42%	55%	0%	50%	12%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Volume de travail fourni par une main d'œuvre familiale non salariée (en %)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total

100%	41%	89%	44%	23%	50%	0%	35%	56%	0%	15%	63%	0%	35%
85 - 99 %	20%	9%	22%	25%	30%	0%	21%	24%	1%	0%	19%	0%	16%
50 - 85 %	34%	2%	28%	31%	10%	13%	37%	12%	13%	20%	19%	13%	23%
< 50 %	5%	0%	6%	21%	10%	88%	7%	8%	86%	65%	0%	88%	25%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Volume de travail fourni par une main d'œuvre salariée permanente (en %)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
> 50 %	2%	1%	4%	6%	10%	50%	0%	0%	53%	40%	0%	75%	14%
31 - 50 %	7%	0%	11%	23%	0%	13%	13%	8%	32%	35%	6%	13%	16%
< 31 %	14%	0%	9%	16%	0%	25%	13%	0%	9%	5%	0%	13%	10%
0%	77%	99%	76%	55%	90%	13%	75%	92%	6%	20%	94%	0%	61%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Volume de travail fourni par salariés saisonniers (en %)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
0%	52%	99%	58%	50%	70%	50%	62%	72%	22%	15%	69%	38%	55%
< 12 %	23%	0%	22%	24%	20%	0%	10%	12%	36%	50%	19%	13%	20%
12 - 25%	16%	0%	13%	15%	0%	0%	18%	4%	19%	25%	6%	25%	14%
> 25 %	9%	1%	7%	11%	10%	50%	11%	12%	23%	10%	6%	25%	12%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre d'espèces de légumes cultivés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
1	9%	47%	18%	71%	50%	0%	31%	52%	2%	30%	19%	25%	32%
2 -3	0%	7%	7%	20%	30%	0%	33%	16%	31%	20%	6%	0%	19%
4 - 10	7%	27%	15%	5%	10%	13%	28%	16%	59%	20%	25%	50%	25%
> 10	84%	19%	59%	3%	10%	88%	8%	16%	8%	30%	50%	25%	24%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Cultures de légumes pour l'industrie de transformation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Non	98%	100%	100%	97%	90%	100%	84%	100%	92%	95%	100%	88%	95%
Oui	2%	0%	0%	3%	10%	0%	16%	0%	8%	5%	0%	13%	5%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Surfaces de serres froides	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
0 ha	16%	85%	46%	97%	80%	50%	95%	96%	93%	0%	56%	63%	77%
< 0,1 ha	48%	9%	33%	0%	10%	25%	2%	4%	3%	0%	31%	13%	12%
0,1 - 1 ha	36%	6%	21%	3%	10%	25%	3%	0%	4%	0%	13%	25%	9%
> 1 ha	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	3%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Production en serres chauffées	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Non	100%	100%	100%	100%	100%	88%	100%	100%	100%	95%	69%	63%	99%

Oui	0%	0%	0%	0%	0%	13%	0%	0%	0%	5%	31%	38%	1%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Production de légumes certifiée en AB	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Non	2%	94%	92%	99%	70%	63%	90%	80%	97%	85%	81%	75%	87%
Oui	98%	6%	8%	1%	30%	38%	10%	20%	3%	15%	19%	25%	13%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Exploitation certifiée en AB	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Non	5%	88%	87%	99%	70%	100%	88%	80%	95%	85%	69%	75%	85%
Oui	95%	12%	13%	1%	30%	0%	12%	20%	5%	15%	31%	25%	15%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Commercialisation de légumes en circuit court	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Non	0%	59%	10%	90%	60%	13%	65%	52%	82%	50%	13%	50%	56%
Oui	100%	41%	90%	10%	40%	88%	35%	48%	18%	50%	88%	50%	44%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Part du chiffre d'affaires réalisé en circuit court (en %)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
0%	0%	57%	6%	86%	50%	13%	64%	48%	82%	25%	0%	38%	53%
< 10 %	5%	5%	2%	6%	0%	13%	24%	8%	3%	15%	13%	0%	8%
10 - 50 %	0%	10%	13%	4%	10%	25%	5%	16%	4%	20%	13%	38%	8%
> 50 %	95%	28%	79%	4%	40%	50%	7%	28%	11%	40%	75%	25%	31%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Production Brute Standard (PBS) par exploitation (en €)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
< 26 866 €	52%	88%	37%	2%	20%	63%	7%	40%	0%	0%	56%	0%	25%
26 866 - 80 490 €	43%	11%	45%	6%	20%	25%	38%	40%	14%	0%	31%	13%	25%
80 490 - 191 875 €	5%	1%	13%	36%	20%	0%	41%	20%	36%	30%	6%	13%	25%
> 191 875 €	0%	0%	5%	56%	40%	13%	13%	0%	50%	70%	6%	75%	25%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Âge du chef d'exploitation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
< 40 ans	45%	14%	24%	33%	10%	13%	13%	28%	20%	20%	31%	13%	23%
40 - 50 ans	36%	12%	33%	40%	30%	25%	32%	28%	30%	45%	38%	13%	31%
50 - 60 ans	18%	12%	35%	24%	40%	50%	46%	40%	44%	25%	25%	63%	33%
> 60 ans	0%	62%	8%	3%	20%	13%	9%	4%	6%	10%	6%	13%	13%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

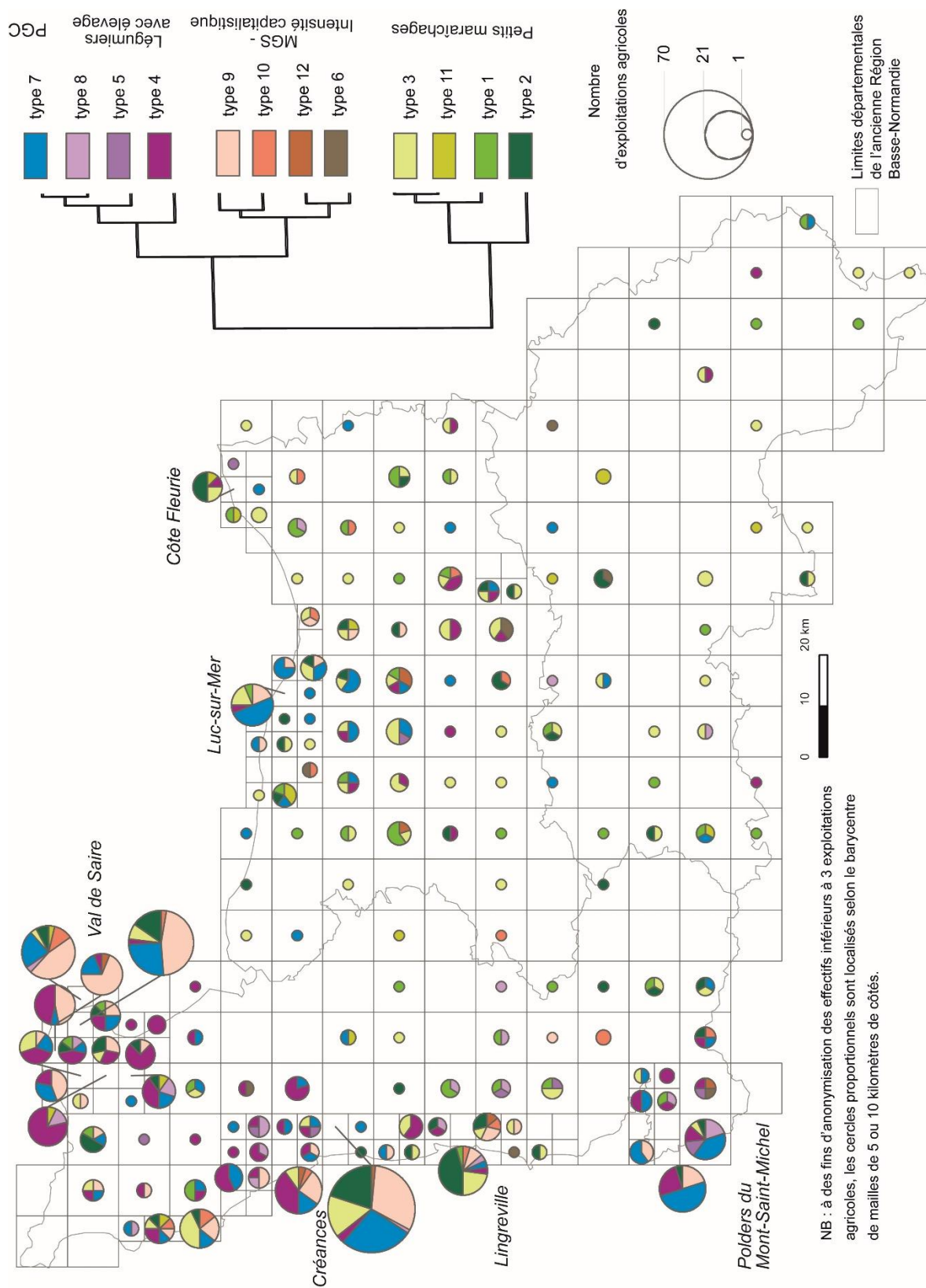
Source : RA 2010, Agreste/CASD - Réalisation : P. Guillemain et M. Bermond, UMR ESO, 2016

Le siège communal de chaque exploitation agricole ayant été conservé comme variable non active dans les matrices statistiques, il est donc possible de cartographier les résultats de cette typologie. L'analyse portant sur le RA 2010 non secrétisé mis à disposition dans le cadre d'une habilitation par le CASD, la régionalisation de la typologie doit respecter les règles du secret statistique interdisant la représentation d'effectifs inférieurs à trois individus statistiques. Dans les zones de faible densité maraîchère ou légumière, nombre de communes, voire de cantons (notamment dans l'Orne) rassemblent moins de trois exploitations légumière ou maraîchère¹⁵⁵. Pour ce faire, un carroyage a été créé pour y agréger les exploitations agricoles qui sont dès lors localisées selon le barycentre de deux types de mailles : celles mesurant 10 km² en contexte de faible densité (ce qui permet parfois, mais pas toujours, d'atteindre trois exploitations) ou celle de 5 km² en contexte de forte densité légumière (carte 4). Ces mailles de 5 km de côté dessinent des bassins légumiers littoraux historiques (Association pour l'atlas de Normandie, 1970 ; Muller, 1977 ; Brunet et Roupsard, 2000) emblématiques (Margetic, 2014a) : baie du Mont-Saint-Michel, Lingreville, Créances, Val de Saire, Luc-sur-Mer et celui oublié et vieillissant de la Côte Fleurie (Muller, 1977).

Une logique spatiale est commune à ces bassins avec une localisation littorale des exploitations maraîchères et une implantation rétro-littorale des productions légumières dans les arrières pays d'élevage (Manche) ou céréaliers (Calvados). On retrouve ainsi la logique spatiale de différenciation des surfaces légumières du grand-ouest français (Bermond, 2004 Margetic, 2014a ; Marie et al., 2015 ; Preux, 2019). On identifie une autre forme de localisation : celle du maraîchage périurbain, bien qu'à des fins d'anonymisation, l'armature urbaine ne soit pas représentée sur la carte 4. C'est donc par des cartographies complémentaires issues de bases de données produites par nos soins qu'on pourra s'intéresser plus particulièrement à la géographie du maraîchage périurbain bas-normand. Mais avant cela, décrivons en trois grandes familles (et autant de sections), les 12 types d'exploitations légumière ou maraîchère retenus à l'issue des analyses multivariées.

¹⁵⁵ Au-delà du canton, la finesse d'analyse n'est plus satisfaisante, il a donc fallu composer avec cette règle en éliminant les repères géographiques : s'abstenir des repères toponymiques (hors contextes denses de bassins de production) et administratifs, telles les limites de cantons. Ne pas indiquer les frontières communales et cantonales ne suffit pas au respect du secret, la localisation des exploitations a été finalement légèrement modifiée, à une échelle suffisamment grande pour garantir la finesse de l'analyse.

Carte 4 : Typologie des exploitations agricoles produisant des légumes en Basse-Normandie

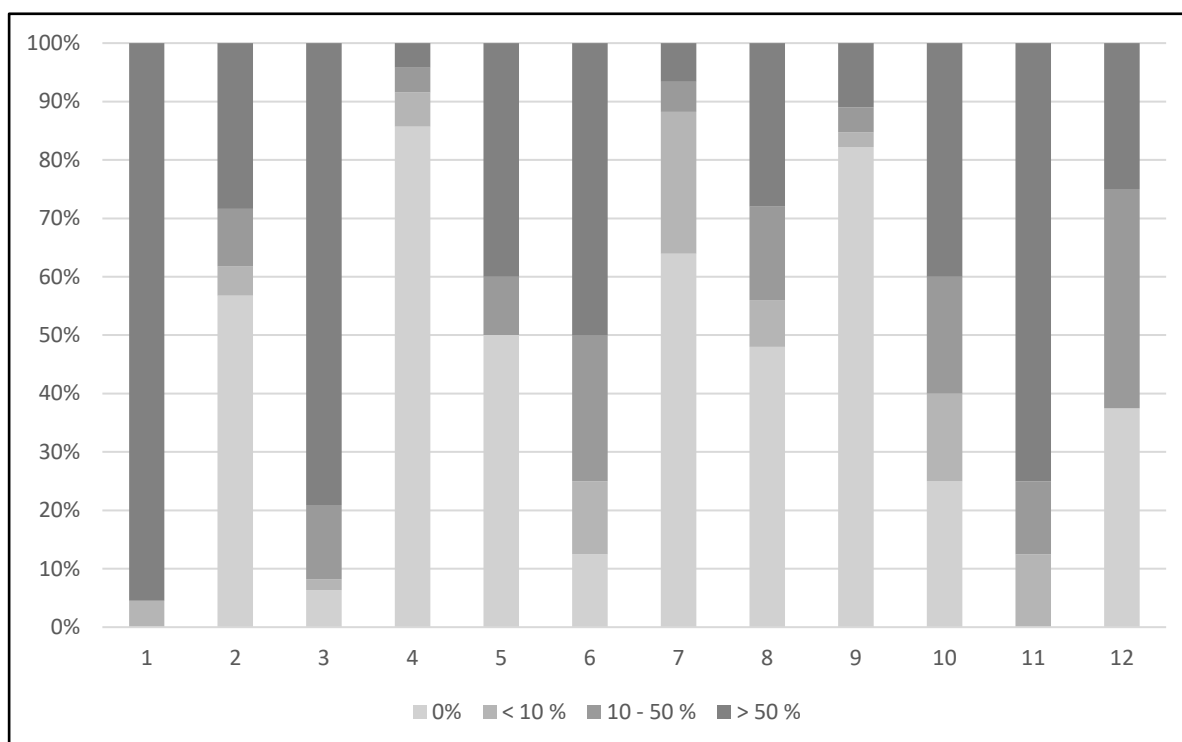


Source : RA 2010, Agreste/CASD – Auteurs : Guillemin P., UMR ESO, 2018

2.1.1.1. Les petits maraîchages diversifiés en circuits courts de proximité

Dans un premier temps, attardons-nous sur les petits ateliers maraîchers identifiés tout ou partie dans les **types** : **1, 2, 3, 5, 6, 8** et **11**. Avec des cultures maraîchères souvent diversifiées, l'autre point commun à ces sept types, est la forte part du chiffre d'affaires (CA) réalisée en circuit court (certes un peu moins marquée pour les types n° **2** et **8** – graphique 8).

Graphique 8 : Les parts de chiffre d'affaires issues des circuits courts par types d'exploitations



Source : RA 2010, Agreste/CASD – Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2020

Plutôt que de les étudier dans l'ordre de leur numérotation, il paraît préférable de caractériser ces types à la fois par groupe, sur la base de critères sociaux et productifs, tout en tenant compte de leur historicité. Ainsi, le **type 3**, qui pèse 16 % de la cohorte, correspond à l'un des systèmes d'exploitation les plus anciennement implantés : les maraîchages historiques de l'approvisionnement de proximité. Ils sont associés géographiquement aux premières couronnes urbaines ou périurbaines matérialisées dans le modèle de Von Thünen. Certains polyculteurs étant liés à ce groupe des historiques de la proximité, on commencera la présentation des maraîchages diversifiés de l'agroécologie par les petites exploitations du **type 11** (2 % de la cohorte). En effet, en 2010 presque un tiers d'entre elles s'y rattachent par leur labellisation. Dans ce groupe figurent les petites exploitations maraîchères labellisées en agriculture biologique (6 % de la cohorte). On peut y adjoindre une partie des **types 5** (1 % de

la cohorte) et **8** (4 % de la cohorte) caractéristiques des petits élevages. Le respect du secret statistique interdisant de révéler l'analyse de si faibles effectifs (les **types 5, 8 et 11** rassemblent respectivement 7, 28 et 14 exploitations à l'échelle régionale), on estime donc grossièrement ces maraîchages diversifiés de l'agroécologie à environ 10 % de la cohorte. Ces petits maraîchages sont aussi le fait de travailleurs précaires ou vulnérables, qu'il s'agisse du travail de réinsertion ou de la production en établissement protégé (1 % de la cohorte). Les plus anciennes de ces structures étaient insérées aux filières courtes des « historiques » de la proximité, mais celles-ci comme les plus récentes de ces structures agricoles atypiques tendent à s'insérer au maraîchage diversifié de l'agroécologie. Enfin, avant d'aborder les grandes productions maraîchères et légumières, le **type 2**, que l'on peut qualifier d'hybride, est évoqué. Difficile à saisir tant par son poids, 12 % de la cohorte, que par la diversité des systèmes de pré-retraite ou de retraite qu'il recouvre, il rassemble maraîchers ou légumiers.

Les « historiques » de l'approvisionnement de proximité

Les exploitations du **type 3**, horticoles, arboricoles ou maraîchères, mobilisent une main d'œuvre majoritairement familiale non salariée (jusqu'à 5 UTA) sur moins de 3 ha, ou 3 à 10 ha, rarement couverts. Les légumes conventionnels vendus en circuit court génèrent plus de 50 % du CA. La diversité culturelle est plutôt forte pour une PBS faible ou moyenne (45 % entre 26 866 et 80 490 €). Ce sont les « historiques » de l'approvisionnement de proximité dont les exploitations sont implantées à proximité des petites et moyennes villes des trois départements (carte 4). Dans le Calvados, ces petits maraîchers étaient nombreux sur le carreau du marché de gros de Caen (Muller, 1977 : 112). Ils l'ont délaissé au profit d'un renforcement des ventes sur les marchés de détail et parfois de l'approvisionnement de la grande distribution (enquêtes de terrain). Dans ce dernier cas, la diversité de légumes alimente les marchés de détail tandis que les ventes aux centrales d'achats ne concernent que quelques « *articles* » principaux, comme l'illustre l'exemple de la dernière exploitation maraîchère caennaise (tableau 6). Son chiffre d'affaires est constitué à 50 % des ventes à l'une des deux centrales d'achat de l'agglomération, et à 50 % des ventes sur 4 marchés hebdomadaires de la ville de Caen. Le premier débouché, qui tend à se réduire à l'approche de la retraite, absorbe 40 tonnes de céleri branche, de carotte botte (culture en recul car laborieuse) et de radis noir en 2016-2017. Ce marché est dynamique et l'exploitante ne s'en plaint pas, au contraire : le prix du radis noir est stable quand celui du céleri branche a augmenté de 0,25 € entre les campagnes 2018-2019 et 2019-2020.

Tableau 6 : Ventes en centrale d'achat de la dernière exploitation maraîchère caennaise (en tonnes)

Ventes en centrale d'achat de juillet 2016 à février 2017	Mois	Tonnage mensuel	Tonnage total
Céleri branche	Juillet	1 275	19055
	Août	4 050	
	Septembre	4 225	
	Octobre	5 130	
	Novembre	4 375	
Carotte botte	Août	473	5543
	Septembre	1 807	
	Octobre	1 453	
	Novembre	1 387	
	Décembre	423	
Radis noir	Septembre	3 120	15624
	Octobre	2 536	
	Novembre	2 138	
	Décembre	2 280	
	Janvier	2 940	
	Février	2 610	
<i>Source : facturation de la centrale d'achats 2016-2017</i>			

Une autre clientèle professionnelle s'approvisionne chez ces maraîchers : les restaurateurs (enquêtes de terrain). Faible en volume et en valeur, ce débouché est important pour ces professionnels en prise avec l'évolution des habitudes et goûts alimentaires. En effet, leurs demandes spécifiques conduisent les maraîchers à produire de nouveaux légumes ou de nouvelles variétés, ce qui élargit la gamme proposée aux particuliers sur les étals. Par ailleurs, certains de ces clients le sont devenus suite aux conseils de restaurateurs. Ces derniers ne manquent pas d'occasion pour valoriser leurs approvisionnements en légumes locaux auprès de leurs clients, et offrent ainsi à leurs maraîchers fournisseurs une publicité qui permet d'entretenir les clientèles sur différents marchés.

La prise directe et croissante avec les restaurateurs et particuliers transforme les pratiques culturales des maraîchers. Déjà soumis à des restrictions de molécules phytosanitaires, ces derniers adoptent des techniques de plus en plus en phase avec les attentes des consommateurs (enquêtes de terrain). Pour ces historiques de l'approvisionnement de proximité non labellisé AB, le mode de production conventionnelle ne s'accompagne pas systématiquement de la pulvérisation des produits phytosanitaires. Certains usent de l'ensemble des pesticides dans une

logique curative, quand d'autres limitent les traitements aux seuls herbicides sélectifs. D'autres encore diluent à faible dose les produits phytosanitaires conventionnels qu'ils complètent avec des produits autorisés en agriculture biologique. Certains ne recourent plus aux produits phytosanitaires, qu'ils soient autorisés ou non par le label. Certains producteurs conventionnels de la zone maraîchère périurbaine caennaise ont imité leurs collègues certifiés AB en se fournissant en larves de coccinelles auprès du Jardin des Plantes de Caen. Quant aux amendements et engrais, ils sont régulièrement constitués par des fumures, bovine ou, contexte périurbain aidant, équine. Il est même fréquent que ces fumiers compostés soient donnés aux maraîchers. Malgré ces apports peu onéreux et compatibles avec le label AB, plusieurs freins à l'absence de conversion de leurs serres et de leurs planches sont cités : coût du plan, coût de la certification, lourdeur de la démarche et risques de perte de récolte. Si la conversion en AB n'a pas été choisie, c'est parfois un horizon, de plus en plus un repère : par la vente sur les marchés, ces maraîchers côtoient de plus en plus de concurrents qui ont opté pour la labellisation

Spécialisés ou non, les maraîchages alternatifs

Bien que peu nombreux (2 % de la cohorte), les polyculteurs du **type 11** composent un groupe en transition. En effet, ils exploitent aussi de petites surfaces, souvent à partir d'un travail familial non salarié et un recours ponctuel aux saisonniers. Ils ressemblent aux exploitants du **type 3**, les historiques de la proximité. Plus que d'y ressembler, certaines exploitations du **type 11** s'y rattachent. Mais avec un profil générationnel composé de chefs d'exploitations plutôt jeunes, la forte commercialisation en circuit court s'accompagne de la labellisation AB de l'atelier maraîcher dans 19 % des cas, et de l'exploitation dans 31 % des cas. La moitié possède des tunnels et certains ont des serres chauffées. La diversité culturelle y est forte à très forte pour des PBS faibles (inférieures à 26 866 €).

Assez proches d'un point de vue générationnel, les très petites ou petites exploitations de **type 1** sont conduites par la deuxième génération de pionniers du maraîchage alternatif. Assises sur le travail familial non salarié, 4 sur 10 mobilisent entre 2 et 5 UTA. En circuit court et labellisées en agriculture biologique, ces exploitations offrent une grande diversité d'espèces, pour une production brute standard faible ou moyenne (43 % entre 26 866 € et 80 490 €). Ce type d'exploitation est sur-enquêté et sur-analysé, alors qu'il ne représente en Basse-Normandie en 2010 que 6 % des exploitations agricoles engagées dans la production de légumes. Il a fait l'objet de travaux méticuleux et représentatifs par le réseau des agriculteurs biologiques normands, qui a suivi un panel d'exploitations, y compris sur le plan comptable. L'enquête de terrain n'ayant pas donné accès à des données si précises, il est préférable de renvoyer à ces

études technico-économiques richement documentées¹⁵⁶. Le chapitre suivant, consacré au suivi des installations post-2010 par la revue de presse, analyse les derniers modèles d'installation en petit maraîchage bio. Plus loin dans ce manuscrit, seront abordées les filières dans lesquelles s'insèrent ces maraîchages diversifiés biologiques.

Si l'on ajoute aux **types 3, 11 et 1**, les petites ou moyennes structures d'élevage en AB et circuit court spécialisées en granivores ou bovins viande et petits herbivores (**types 5 et 8**, voir infra), on obtient un groupe plus important et cohérent. Caractérisé par des exploitations souvent individuelles et cultivant un nombre d'espèces important, il s'approche des « systèmes maraîchers sur petites surfaces » (MPS) wallons, où « en agroécologie on retrouve le plus souvent la présence de petit bétail » (Dumont, 2017 : 104). Dans le cas français et de l'agriculture biologique, c'est le sous-groupe des maraîchers diversifiés périurbains, avec une main d'œuvre d'abord familiale (Bressoud *et al.*, 2009 : 77 et 81). La structure de la main d'œuvre et le statut juridique d'exploitation discriminent justement un des 12 types s'apparentant pourtant au MPS : les associations d'insertion professionnelle (chômage de longue durée, sortie carcérale) et du travail protégé (handicap).

Les maraîchages de l'insertion et du travail protégé

Le recensement agricole datant de 2010, nous aurions pu agréger les exploitations du **type 6** aux historiques de la proximité, mais leur labellisation massive en AB les range aujourd'hui aux côtés des petits maraîchages diversifiés de l'agroécologie. De toute façon, la discrimination des exploitations du **type 6** (1 % de la cohorte) par leur statut juridique justifie leur caractérisation à part entière. Sous statut « autre personne morale », ce sont des jardins d'insertion ou des établissements du travail protégé et adapté. Une main d'œuvre nombreuse cultive beaucoup de légumes sur petite surface et une exploitation sur deux réalise plus de 50 % du CA en circuit court, exceptionnellement avec des serres chauffées. Par le travail social qu'elles impliquent, on connaît l'asymétrie de leurs collectifs de travail nombreux, entre ouvriers agricoles bénéficiaires des politiques sociales et encadrants en charge de les guider vers un retour à l'emploi (Doïdy et Dumont, 2014). Si ces exploitations peuvent contribuer à « réenchanter l'agriculture par le travail social » (*id.*), on sait aussi le rôle qu'elles ont eu dans certaines villes en tant qu'organisation pionnière de la transition agricole et alimentaire (Darrot

¹⁵⁶ MARQUET A. et GOMEZ A. (2015) *Maraîchage bio en Basse-Normandie : des clés pour se repérer*, Agrobio Basse-Normandie, 57 p ; FERET E. (2017) *Maraîchage bio en Normandie : trajectoires de fermes et évolution des systèmes*, Association Bio Normandie, 21 p. Voir le site de *Bio en Normandie* : <https://produirebio-normandie.org/les-publications-du-reseau-bio/donnees-techniques-et-economiques/> (consulté le 29/10/2019).

et al., 2019). La Basse-Normandie confirme ce rôle historique : avant le développement du maraîchage biologique, ces structures ont constitué la base de la recomposition des zones maraîchères périurbaines des petites, moyennes et grandes villes de la région. À la question « comment les préoccupations environnementales sont-elles prises en compte par l'aide sociale ? » (Doïdy et Dumont, 2014), la sous-partie suivante montrera la dynamique ayant abouti à la labellisation en agriculture biologique de ces maraîchages de l'insertion et du travail protégé¹⁵⁷. Ces associations participent des systèmes du MPS agroécologique régional, même si leur main d'œuvre nombreuse et l'asymétrie des collectifs de travail peuvent constituer un point commun avec les grandes exploitations maraîchères pourtant bien différentes. Avant de s'attarder sur les traits structurels et fonctionnels de ces grandes exploitations, reste un type statistique à évoquer dans cette section : la petite production rarement diversifiée.

Les petites structures des pré-retraites ou des retraites

Les exploitations agricoles du **type 2** sont très souvent petites ou comprises entre 3 et 10 ha. Elles se distinguent des MPS précédents par un mode de production très souvent conventionnel, faiblement diversifié, hors circuits courts et sans serres. C'est le type au profil générationnel le plus âgé, avec presque deux tiers de chefs d'exploitations au moins sexagénaires. Il s'agit de structures de pré-retraite ou persistantes malgré la retraite, qui recouvrent des structures socio-économiques hétérogènes du fait d'une bipolarisation entre spécialisations maraîchère ou légumière. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une poursuite d'activité de la part d'exploitants ayant exercé dans les régions légumières littorales de la région. On peut retrouver ce cas de figure en spécialisation maraîchère, ou encore la poursuite d'un maraîchage périurbain dont la diversité est réduite, dans l'attente de repreneurs. Avec 46 % d'exploitations cultivant plus de 4 légumes, la présence de retraités agricoles paupérisés peut s'interpréter comme une forme de « résistance paysanne » autour d'une production complétant une petite retraite agricole, en étant destinée à l'autoconsommation et à la vente (Bermond *et al.*, 2019). Quand cette dernière s'effectue dans des allées dédiées des marchés de détail, ces producteurs retraités sont appelés les « petits paniers » (Larroquelle *et al.*, 2016). Toutefois, ce type composé de 14 % des exploitants ayant moins de 40 ans, 12 % d'exploitations labellisées en AB et 28 % réalisant plus de 50 % du chiffre d'affaires en circuit court, recouvre aussi « des appropriations populaires des

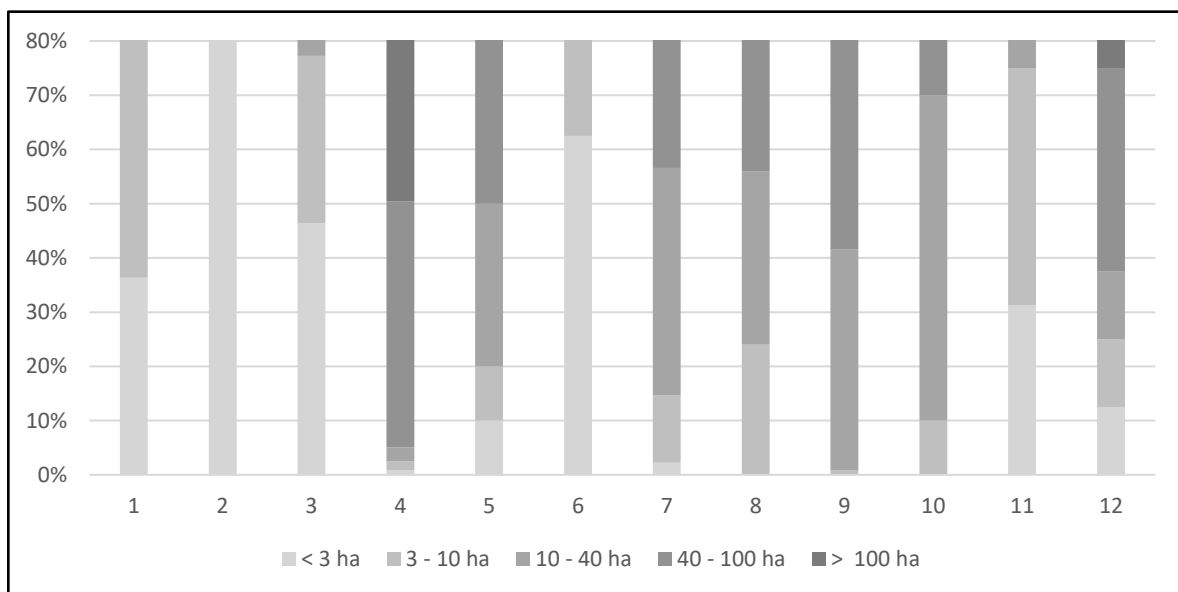
¹⁵⁷ Pour ce secteur d'activité, on peut prendre l'exemple du *Jardin Saint Jamais* dans le sud Manche, où seize travailleurs handicapés et deux encadrants produisent depuis 2011 une trentaine d'espèces de légumes labellisés AB. Ces produits sont vendus localement aux particuliers, notamment dans le magasin bio et solidaire de l'établissement de travail protégé de Saint-James, *Le Gourmet*. Ils sont aussi écoulés en région auprès de la grande distribution et d'un grossiste caennais. Voir les vidéos : <https://www.youtube.com/watch?v=adJaTDJERGO> et <https://www.youtube.com/watch?v=5mIcKso2JLk> (consultées le 31/10/2019).

alternatives agricoles [...] de jeunes aux capitaux économique et culturel faibles et découvrant la perspective d'accès facilité au métier d'agriculteur par l'installation progressive » (Malié et Nicolas, 2016) » (Bermond *et al.*, 2019). Ce peut être aussi des « modes d'entrée dans l'agriculture alternative de jeunes diplômés militants en reconversion professionnelle » (*Id.*), en maintenant une pluriactivité rurale-agricole/urbaine-tertiaire. Ce **type 2** caractérisé par des petites structures, une faible intensité en travail et une diversité socio-économique, a des parentés avec les petits maraîchages diversifiés de proximité, mais s'oppose bien aux grandes exploitations maraîchères et aux productions légumières en grandes cultures.

2.1.1.2. Les grandes exploitations maraîchères

L'étude de la grande exploitation agricole est d'actualité en géographie (thème des Journées Rurales 2018). Les types présentés dans cette section s'y apparentent-ils ? Il s'agit des productions légumières et maraîchères sur grande surface (**type 9** – graphique 9), du maraîchage sous abris sur moyenne ou grande surfaces (**type 10**) et des sociétés commerciales (**type 12**).

Graphique 9 : Les classes de SAU par types d'exploitations



Source : RA 2010, Agreste/CASD – Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2020

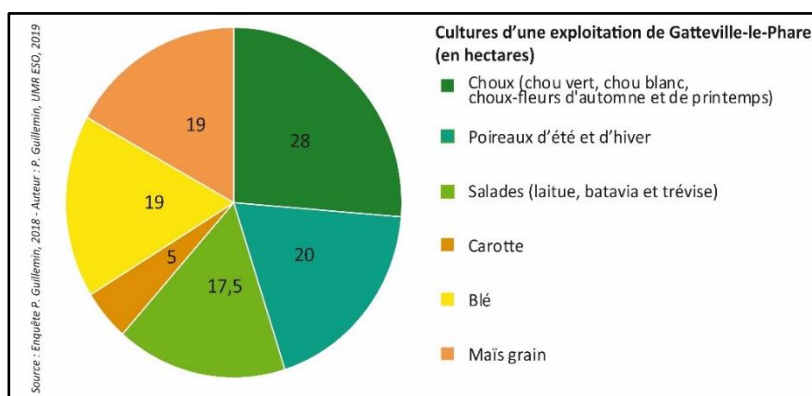
Les légumes de plein champ et le Maraîchage sur Grande Surface (MGS)

Avec 60 % de légumiers et 28 % de maraîchers, les 118 exploitations du **type 9** sont moyennes (10 à 40 ha) à grandes (40 à 100 ha) par leurs surfaces. Seulement 6 % dépassent les 100 ha. Avec une bonne moitié sous statut individuel, un quart regroupe des Entreprises

Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) et un cinquième des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) et autres sociétés civiles. Les chefs d'exploitations emploient des salariés permanents et du salariat saisonnier dans 78 % des cas, à des niveaux cependant très variables. Ces exploitations mobilisent le plus souvent entre 2 et 5 UTA mais aussi plus de 5 UTA dans 42 % des cas. Dans 8 cas sur 10, la main d'œuvre familiale non salariée représente moins de 50 % de la main d'œuvre totale. Surfaces sous serres et labellisation en agriculture biologique (3 %) sont marginales ; une petite dizaine d'entre elles destine des légumes à l'industrie de transformation et une vingtaine en commercialise en circuit court, à partir d'une gamme faible (2 ou 3 légumes cultivés) ou plus souvent moyenne (entre 4 et 10 légumes), avec des PBS fortes (36 %) à très fortes. La dimension économique de ces exploitations est dans la moitié des cas importante et dépasse les 190 000 € de PBS, mais un bon tiers se situe entre 80 000 et 190 000 € de PBS. Ce type correspond au profil wallon du Maraîchage sur Grande Surface (MGS) avec des « superficies totales [...] comprises entre 15 et 85 ha (45 ha en moyenne), dont 20 à 90 % sont alloués aux légumes (55 % en moyenne). Certains producteurs MGS (et producteurs MMS) ont également des parcelles céréalières » (Dumont, 2017, p. 102). Dans le Cotentin, les cultures de légumes d'hiver prédominent et les céréales sont très souvent intégrées aux assolements de ces systèmes d'exploitation, presque systématiquement dans le Val de Saire. Dans cette région légumière, selon que les productions sont livrées au *GPLM* ou à *Agrial*, les assolements légumiers peuvent varier, comme en témoignent les deux exploitations suivantes.

La première exploitation est en fait constituée aujourd'hui de deux entités juridiques dont les sièges sociaux sont chacun localisés au village de Rauville, dans la commune de Gatteville-le-Phare. Fils et père cultivent environ 110 ha, dont 50 ha sous statut d'EARL pour le fils, et 60 ha sous statut de SCEA pour le père. Mais d'un point de vue agronomique et commercial, le système d'exploitation comprend bien les 110 ha. Le père, administrateur d'*Agrial* préside la branche « légumes » de la multinationale. C'est donc à cette coopérative que sont livrés les légumes. L'importance de la surface cultivée en salades (17,5 ha), à partir de trois variétés différentes, est destinée à la transformation de 4^e gamme, pour les sachets de marque Florette. La production de salade implique l'irrigation, la rotation est donc organisée autour de cette culture d'été pour laquelle le parcellaire aménagé est réservé.

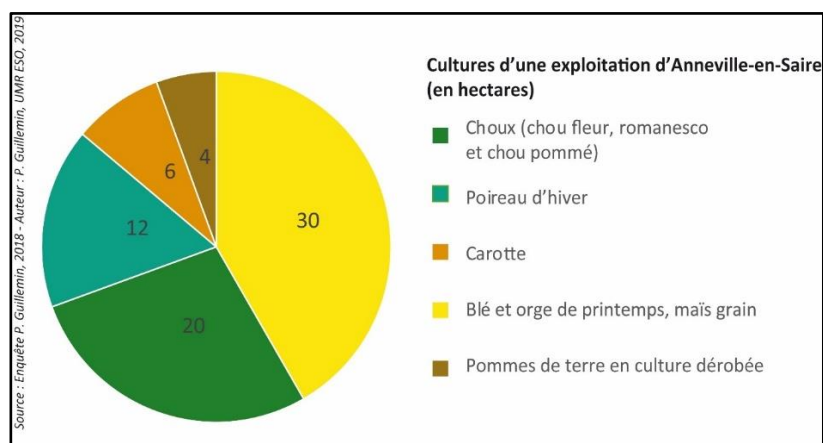
Graphique 10 : Assolement maraîcher du Val de Saire, en contrat avec Agrial



Dans ce système, les choux dominent la sole de légumes (graphique 10) mais ne pèsent que 25 % du CA, dont 1/3 revient à la salade et environ 40 % au poireau. En cela, les systèmes d'exploitation liés par contrat avec *Agrial* peuvent être plus diversifiés que les autres systèmes légumiers du Val de Saire où le poireau contribue facilement à la moitié du CA, talonné par les choux. Ces prépondérances se sont faites au détriment des surfaces en carottes et en pommes de terre dérochées. En effet, le difficile commerce de la pomme de terre rend contraignante sa place dans les assolements habituels, où la culture des choux lui succédait. En l'absence d'acheteur, le tubercule récolté normalement en juillet s'attarde en terre parfois jusqu'à la mi-août, au moment où le plant de chou est livré aux exploitants. La faible valeur ajoutée de cette production n'autorisant pas ce chevauchement, sa culture en dérochée a décliné voire quasiment disparu, même chez certains producteurs du *GPLM* (graphique 11) :

« On replante rarement, à part un ou deux producteurs qui le font encore, mais je vois que ça leur pose des problèmes assez fréquemment. [...] Je refais ou une céréale sur mes pommes de terre, ou je fais un couvert végétal, comme sur les céréales, pour me permettre d'avoir des terres prêtes à semer plus vite en poireau, enfin, à planter du poireau l'année d'après, ou du chou de bonne heure. » (Légumier d'Anneville-en-Saire, président du *GPLM*, 9 avril 2018).

Graphique 11 : Assolement maraîcher du Val de Saire, en contrat avec le GPLM



La principale transformation qui a donc affecté ces systèmes d'exploitation est la progression dans les années 1990 et 2000 de la culture du poireau, permise notamment par une mécanisation spécifique et l'embauche de salariés :

« Moi j'ai commencé dans les premiers même si je suis pas le plus moderne maintenant. Pas le premier, mais dans les premiers à m'équiper de matériel spécifique poireau, en 1991 ou 1992. Enfin moi j'étais pas encore installé à mon compte, mais j'étais à travailler avec mes parents. Mais bon, à l'époque voilà, on s'est équipé d'arracheuses à poireaux, bon, qui sont obsolètes maintenant ces machines-là, on a d'autres choses, mais de petits éplucheurs de poireaux... On faisait, on a commencé par 3 ou 4 hectares de poireaux, 5, 6, 7, on est monté jusqu'à 13 comme ça. » (Légumier d'Anneville-en-Saire, président du GPLM, 9 avril 2018)

« Légumier : Dans les années 90, toutes les surfaces, ben la surface en salades... la grandeur de l'exploitation a beaucoup bougé et les surfaces en salade, poireau ont pris les premières places de l'exploitation. Et on est passé de 4, ben de 2 salariés, à [longues hésitations] Là, le fils est arrivé aide familial dans les années, attendez... Là il a 31 ans, il est arrivé aide familial à 17 ans, il y a 15 ans, ben dans les années 2000 le fils est arrivé en aide familial et les surfaces poireau et salade ont augmenté. Ben en proportion aussi, par rapport à la salade, par rapport à Florette. Puisqu'on travaille exclusivement pour Florette.

Enquêteur : D'accord, par rapport aux commandes de Florette.

Légumier : Ben oui. Et là on est passé de... pff, dans les années 2000, à 7/8 salariés et l'exploitation faisait une soixantaine d'hectares, 70 ha, 60 ha. » (Légumier de Gatteville-le-Phare, administrateur d'Agrial, 10 octobre 2018).

Progression du poireau, des choux et des salades, recul de la pomme de terre et aussi de la carotte résumant la trajectoire de ces structures. Pour le maraîchage sur grande surface du Val de Saire, la culture de la carotte devient parfois une variable d'ajustement, qui subsiste chez les plus anciens peut-être par tradition et quand ils ont conservé le matériel dédié :

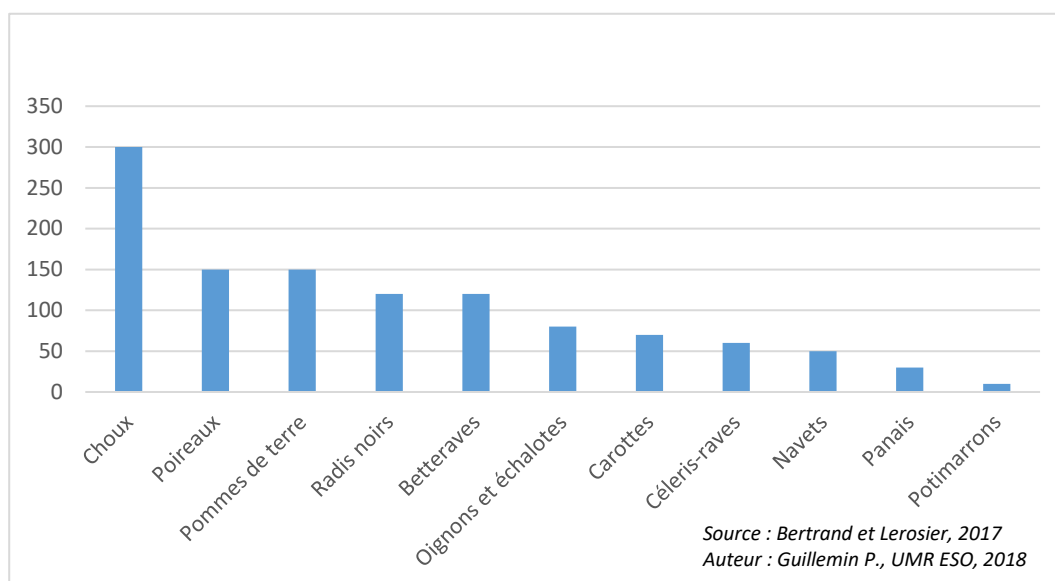
« C'est historique, on a le matériel, c'est moi qui le fais. Mais aujourd'hui, il n'y a que moi, c'est une culture, je suis presque tout seul à m'en occuper dans l'exploitation. [...] mais ça m'étonnerait que le fils, si je suis pas là, ça m'étonnerait qu'il continue, ah ouais. Bah moi c'est

historique, mais j'avais quand même arrêté dans les années 90-2000. J'avais arrêté 10 ans quand on s'est mis à faire des, je vous ai dit on a arrêté la pomme de terre. On avait arrêté la carotte aussi, parce que la carotte c'est au mois de juin qu'il faut la semer et ça demande du travail en plus. Et je pouvais pas être et au poireau et à la salade en même temps, plus les carottes. » (Légumier de Gatteville-le-Phare, administrateur d'Agrial, 10 octobre 2018)

Cette production tient une toute autre place dans le maraîchage sur grande surface créançais, où les systèmes d'exploitation reposaient jusqu'en 2018 sur l'alternance des cultures du poireau et de la carotte des sables, bénéficiant d'un label rouge. Nous verrons plus loin les limites de ces pratiques quasi monoculturelles. À l'inverse, n'oublions pas pour le MGS de la Manche, les 3 % d'exploitations labellisées en agriculture biologique. Elles correspondent au profil des « producteurs légumiers », déjà décrit au niveau national (Bressoud *et al.*, 2009 : 76), avec une spécialisation en carotte et poireau destinée aux filières longues.

Prenons l'exemple de l'exploitation voisine de celle du président du *GPLM* à Anneville-en-Saire. Douze espèces de légumes déclinés parfois en plusieurs variétés et cultivés sur 100 ha : cette gamme diversifiée provient d'une production conduite en plein champ, sans serre ni irrigation. Comme pour le MGS agroécologique en Wallonie, « la diversité de légumes cultivés est [...] comparable aux systèmes maraîchers de tailles inférieures (MMS et MPS) en biologique » (Dumont, 2017, p. 102 – graphique 12). Tous les plants sont produits en pépinières sur l'exploitation, excepté ceux de pommes de terre. Conformément au label de l'agriculture biologique, la protection des cultures ne recourt qu'à un fongicide homologué : « *après ce qu'on pulvérise c'est surtout le cuivre sur les patates, et puis après le reste, tout ce qui est carottes et navets on bâche, donc il n'y a pas de soucis là-dessus* ». Ici un système en agriculture biologique mobilisant peu d'intrants chimiques homologués atteint un rendement tous légumes confondus de 13 t/ha. Oignons, poireaux et pommes de terre sont récoltés mécaniquement à l'aide d'arracheuses. Ces trois légumes sont cultivés dans les plus grandes parcelles : « *Les grosses parcelles c'est [...] plutôt de la patate, du poireau ou de grands clos de céleris. Bon, ça peut être des choux aussi, mais voilà, quand faut mettre l'arracheuse à poireaux, vaut mieux que ce soit un grand clos qu'un petit clos* ». Toutes les autres cultures sont récoltées manuellement.

Graphique 12 : Récoltes du GAEC du Petit Vicel - campagne 2017 (en tonnes)



Une telle production, 1 140 tonnes, est écoulee en circuits longs extra régionaux : « *Ben pour vendre tout ce qu'on produit, il n'y a pas de demande ici. Par ici le bio est pas assez développé encore. Nous il y a des clients ça fait trente ans qu'on les a* ». Ces grossistes sont localisés dans le sud de la France, autour de Bordeaux, Carpentras, Grasse, Marseille ou Montpellier. Avec un faible nombre de grandes exploitations maraîchères biologiques en Normandie et même dans le Grand-Ouest français, les marchés sont concurrentiels comme en témoigne le secret commercial manifesté dans l'échange ci-dessous :

Enquêteur : *Et vous les grossistes ça se répartit de manière équitable ou y a vraiment un grossiste qui prend le plus gros [coupé]*

Maraîcher : *Oh oui, on en a un qui prend plus que les autres, mais après les autres [inaudible]*

Enquêteur : *Comment ?*

Maraîcher : *Ils se valent. Il y en a qu'est au-dessus, mais après les autres ils se valent.*

Enquêteur : *D'accord, celui qui prend le plus c'est quoi, c'est quel [coupé]*

Maraîcher : *Ah ça je vais pas le dire ! [rires] (Entretien, 19 mars 2018)*

Ce mode de production en plein champ n'a pas le monopole de la production de légumes AB sur grandes surfaces, comme nous allons le voir avec le type d'exploitation suivant : le maraîchage sur moyenne ou grande surface et sous d'importantes surfaces couvertes.

Sur Moyenne ou Grande Surface (MMS/MGS), le maraîchage sous abri

La vingtaine d'exploitations agricoles du **type 10** (3 % de la cohorte) réunit des GAEC, des EARL et des exploitations individuelles. Maraîchères ou mêlant grandes cultures et horticulture, elles sont moyennes à grandes. Elles exploitent toutes au moins un hectare de serres froides (photographies 1), avec des serres chauffées pour l'une d'entre elles.

Photographies 1 : Serres froides de tomates, rue des Chouers à Lingreville



Cliché : P. Guillemain, 13 août 2018. En haut, W, et N en bas.

Elles mobilisent souvent 2 à 5 UTA et majoritairement plus de 5 UTA, avec du salariat permanent et saisonnier. Six fois sur dix, la main d'œuvre familiale non salariée fournit moins de 50 % du volume de travail. Les trois quarts commercialisent en circuit court et la labellisation AB concerne 15 % des cas. Une exploitation cultive des légumes pour l'industrie de transformation. Un seul légume est produit dans un tiers des cas ou plus de dix légumes pour la même proportion d'exploitations. La diversité des stratégies productives génère de bons résultats économiques avec plus de 190 000 € de PBS dans 70 % des cas. Pour de plus grandes surfaces exploitées, on retrouve ici le type d'exploitation agricole wallonne en Maraîchage sur Moyenne Surface (MMS) dont la surface peut aller jusqu'à 60 ha mais surtout dont « la part de

culture sous abri peut être importante [...] c'est-à-dire à 0,75 ha » (*Ibid.*, p. 103) et qui apparaît systématiquement plus diversifié que le type bas-normand étudié. En effet, certaines de ces exploitations se spécialisent autour d'une espèce de légume, ce peut être la tomate déclinée en plusieurs variétés, telle cette production sous tunnel à Lingreville (photographies 1). Chaque tunnel est dédié à une variété de tomate destinée à l'expédition sur le marché du frais. Ce producteur indépendant livre les centrales d'achats régionales et des grossistes locaux¹⁵⁸.

Mais les productions sous d'importantes surfaces de serres froides ne sont pas limitées aux seuls producteurs indépendants. On en retrouve par exemple parmi les producteurs affiliés à *Agrial* et engagés dans la production de jeunes pousses de salades destinées au marché de la 4^e gamme, comme le long du chemin de la Saline à Réville. Quelques productions de ce type sont présentes dans le Val de Saire, et l'enquête de terrain laisse imaginer l'intensité capitalistique qu'elles impliquent. En plein mois de mai, alors que sous les tunnels les jeunes pousses de salades deviennent vulnérables aux rayonnements solaires, un serriste de Montfarville épand par hélicoptère de la chaux sur les bâches des tunnels pour atténuer l'exposition des jeunes pousses (photographie 2). Il est appuyé au sol par trois personnes qui rechargent l'appareil en chaux et de nettoyer la cabine entre chaque pulvérisation. Les PBS élevées de ces types d'exploitations couvrant plus d'un hectare de tunnels sont donc à rapporter à l'ampleur de la main d'œuvre et au coûteux matériel engagé pour de telles productions.

Photographie 2 : Serres de la ferme du Manoir à Montfarville



Cliché : P. Guillemin, 16 mai 2014, S-E-S.

¹⁵⁸ « Lingreville, pays des maraîchers », *Lingreville Bulletin municipal*, n° 9, 2012, p. 11-26.

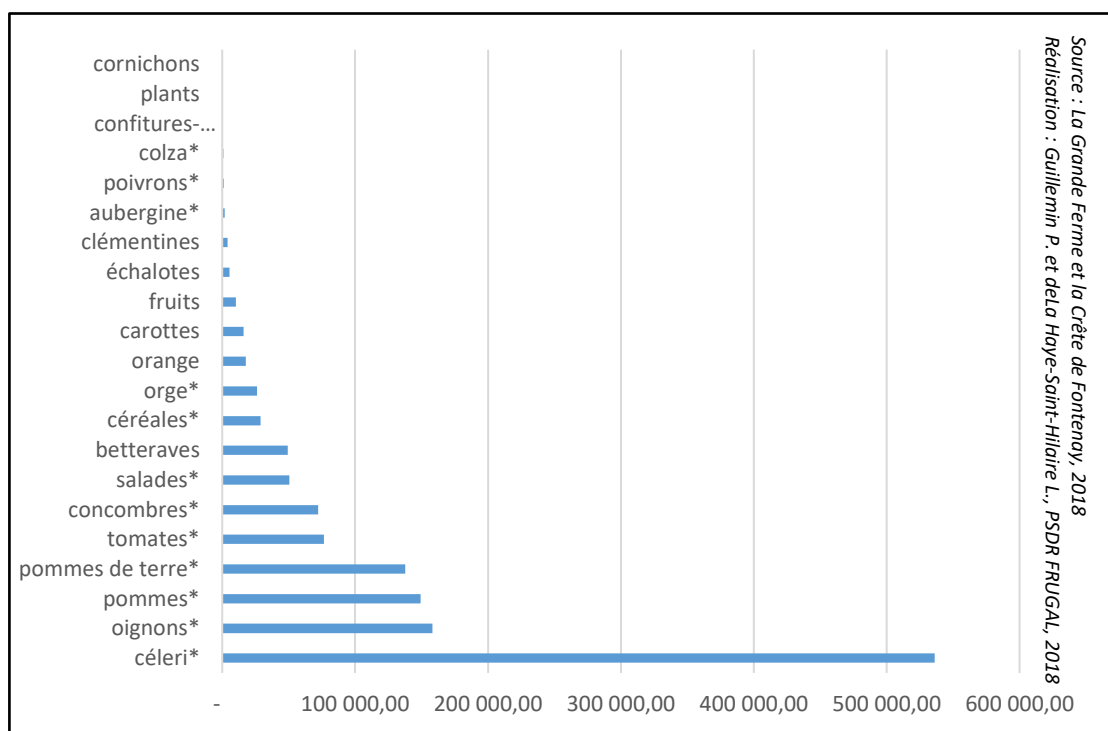
Hétérogénéité des sociétés commerciales

Avec les exploitations du **type 12**, on trouve une limite à la typologie structurelle par l'analyse statistique multivariée. Ce petit effectif (1 % de la cohorte) est discriminé sur la base du statut juridique alors que ce type rassemble des spécialisations maraîchères, horticole/arboricole, céréalières ou d'élevage. A cette diversité des orientations productives correspond une diversité de dimensions foncières avec de petites, moyennes, grandes voire très grandes exploitations. Mais toutes sont des sociétés commerciales, qui mobilisent entre 2 et 5 UTA ou plus de 5 UTA, toujours en salariat permanent combiné dans 63 % des cas avec du salariat saisonnier. La main d'œuvre familiale non salariée fournit moins de 50 % du volume de travail. La plupart en circuit court et plus rarement labellisées AB, elles se singularisent par l'utilisation de serres chauffées, et dans une moindre mesure par la culture de légumes pour la transformation. La diversité culturelle en légumes y est moyenne ou forte (plus de 10 légumes) avec plus de 190 000 € de PBS pour trois quarts d'entre elles. Malgré la culture de légumes pour l'industrie de transformation ou les niveaux de PBS importants qui suggèrent l'existence de grandes exploitations maraîchères parmi ce type, on ne peut affirmer que les huit entreprises agricoles du **type 12** sont toutes de grandes exploitations ou du MGS.

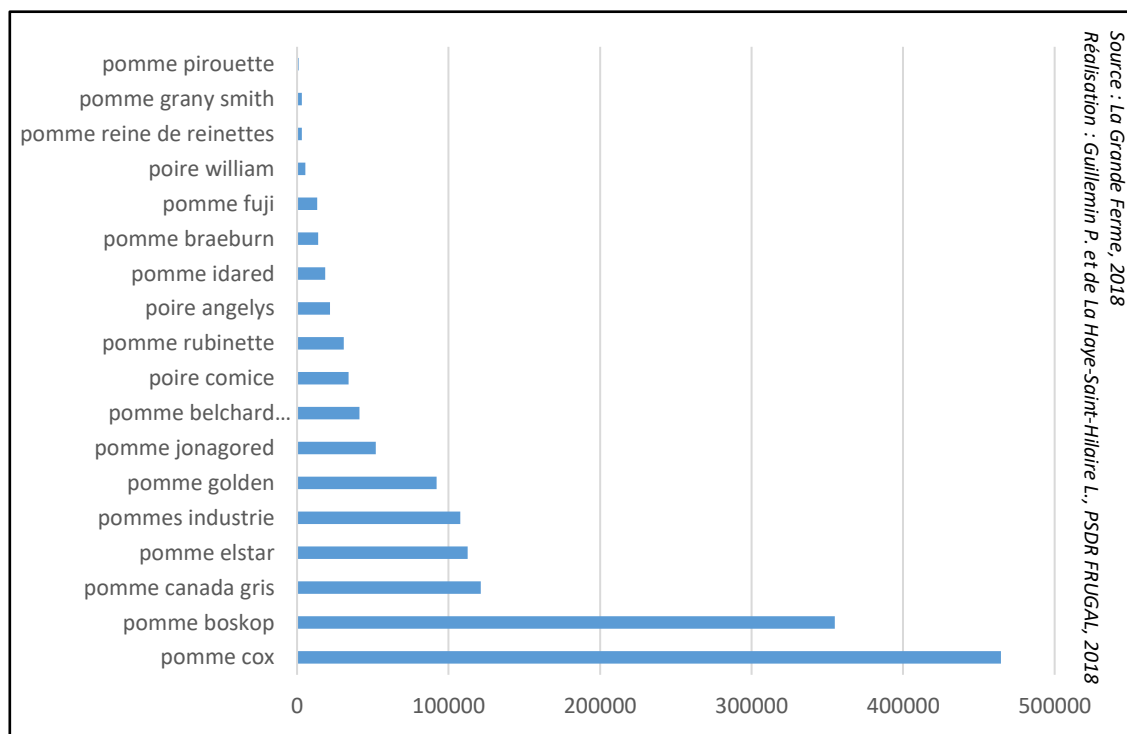
En effet, grâce à la cartographie de la typologie postérieure à certaines enquêtes, nous avons fortuitement repéré une société commerciale. Or cette entreprise n'est pas une grande exploitation mais renvoie au profil du petit maraîchage biologique en circuit court. Ce statut juridique est en l'occurrence lié à l'importante activité d'achat-revente de légumes AB. Même pour les sociétés commerciales, il est donc nécessaire de compléter l'analyse statistique par l'enquête de terrain pour identifier de grandes exploitations maraîchères.

Le programme de recherche FRUGAL a permis qu'une de ces sociétés commerciales soit enquêtée. Dans ce cas précis, aucun doute, il s'agit bien d'une grande exploitation pratiquant le maraîchage et d'autres productions spécialisées sur grandes surfaces. Depuis le recensement agricole, la société commerciale maraîchère a racheté le domaine arboricole voisin, dont les histoires patrimoniales et capitalistiques sont liées (Guillemin, 2019). La teneur des chiffres d'affaires de chaque entité (graphiques 13 et 14) témoigne du mode de production engagé et basé sur 120 ha de grandes cultures et cultures industrielles, 90 ha de cultures légumières de plein champ irriguées, 77 ha de vergers et 3 ha de serres en partie chauffées :

Graphique 13 : Chiffre d'affaires de *La Grande Ferme* en 2017 (en euros).
Les astérisques signalent les produits cultivés sur l'exploitation.



Graphique 14 : Chiffre d'affaires de *La Crête de Fontenay* selon les variétés de pommes et de poires pour la campagne 2017-2018 (en euros)



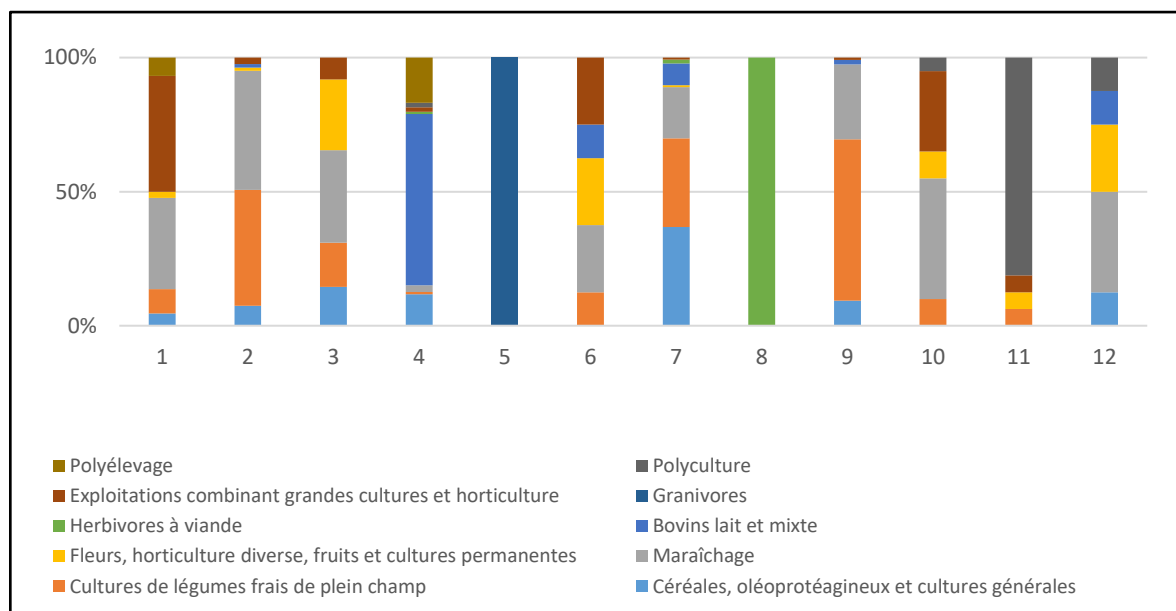
Avec les trois **types** d'exploitations agricoles **9, 10 et 12**, les formes de la grande exploitation maraîchère bas-normande sont-elles décrites ? Notre objet étant construit autour d'une

production (les légumes) et non d'une dimension d'exploitation, l'analyse multivariée d'une cohorte très diversifiée génèrent des seuils de taille bien distincts de ceux servant à identifier l'agriculture de firme. Le seuil maximal de PBS de notre étude (plus de 190 000 €) relève d'une tranche hétérogène qui en France, toutes productions confondues, « rassemble le plus grand nombre d'exploitations agricoles de taille moyenne à grande (de 50 k € à 500 k € de PBS) » (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017 : 277). La tranche supérieure du volume de travail total (plus de 5 UTA) est loin de celui, médian, des très grandes entreprises agricoles, égal à 12 ETP (*Ibid.* : 289). Ce différentiel dans les tranches maximales de volume de travail total apparaît à l'évidence dans les niveaux de contribution de la main d'œuvre familiale non salariée. Ces trois types regroupent les exploitations au taux le plus faible. Or « une diminution de ce ratio constitue le premier signe de l'éloignement du modèle familial » (*Ibid.* : 279-280), comme certains statuts juridiques (*Ibid.* : 283) bien présents pour les **types 9 et 10** et même discriminant pour le **type 12**. Toutefois, comme pour les agricultures aux allures de firme, les statuts juridiques classiques persistent pour les types 9 et 10 : exploitations individuelles et EARL.

Pourtant cette typologie révèle des structures proches de la grande exploitation ou des agricultures aux allures de firme. Avec son magasin à la ferme historique réalisant plusieurs centaines de milliers de CA (complété par l'ouverture d'un nouveau magasin), *La Grande Ferme*, mais aussi d'autres exploitations agricoles du **type 10** « déploient des stratégies de captation de la valeur par le développement d'activités complémentaires à l'activité agricole » (*Ibid.* : 283). Pour nos deux **types 10 et 12** comme pour les exploitations françaises aux allures de firme et pratiquant la vente directe (*Ibid.*, p. 289), une part non négligeable voire majeure du CA provient des circuits-courts. A titre de comparaison en Europe du Nord, les « fermes maraîchères au capital le plus conséquent » décrites par Antoinette Dumont en Wallonie se réfèrent au système de production des MGS (Dumont, 2017 : 102). C'est aussi le cas pour les exploitations agricoles du **type 9** (planteuses et arracheuses à carotte/poireaux, laveries, etc.) et les équivalents MPS ou MMS bas-normands des **types 10 et 12** présentent aussi une forte intensité capitalistique avec leurs dizaines d'ares de serres froides ou la présence de serres chauffées. Des investisseurs nord-européens développent justement le MGS en Normandie, avec force intrants. Inexistante en 2010, depuis 2019 une nouvelle exploitation de **type 12** dote la région de la plus grande serre à tomate française ! La famille belge Van den Bosch contrôle la société *Les Maraîchers du Mont-Saint-Michel* qui, avec 42 millions d'€ d'investissement, exploite à Brecey 17 ha de tomates sous serres chauffées à 18°. À partir de 500 000 pieds, le directeur de développement vise une récolte de 9 000 à 12 000 tonnes grâce à l'embauche de

160 salariés, dont 70 permanents¹⁵⁹. Le rôle des capitaux d'Europe du Nord dans la production maraîchère et légumière en Normandie est historique et caractérise d'autres modes de production de légumes au sein d'exploitation non spécialisées (graphique 15).

Graphique 15 : Les OTEX par types d'exploitations



Source : RA 2010, Agreste/CASD – Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2020.

2.1.1.3. Entre polyculture-élevage et productions végétales : les productions légumières

Dans les années 1970, Colette Muller évoque trois facteurs qui interviennent dans les variations des assolements cultureux intégrant les légumes, dans la Calvados : la fatigue des sols, la nécessité d'alterner les légumes avec les céréales et les plantes sarclées et la conjoncture économique et commerciale (Muller, 1977 : 94). A l'époque, la diversité caractérise les exploitations légumières de plein champ, souvent petites ou moyennes autour de Luc-sur-Mer et plus grandes autour des pôles irrigués linicoles au sud de la Plaine. Ces types d'assolements y persistent, avec des exploitations dont l'intégration s'est accompagnée de l'agrandissement. Mais ce type d'assolement a aussi fait son apparition dans les régions littorales de la Manche où depuis 1988, « les cultures légumières [sont] de plus en plus intégrées aux grandes cultures » (Bermond, 2004 : 133), notamment pour l'intérêt agronomique de ces dernières. Dans ce département, leur originalité tient aussi à leur place dans des systèmes d'exploitation d'élevage bovin notamment.

¹⁵⁹ Guillaume LE DU, « Serre géante pour tomates normandes », *Ouest-France*, 15/06/2019.

Intégrées aux assolements céréaliers, les productions légumières en grandes cultures (PGC)

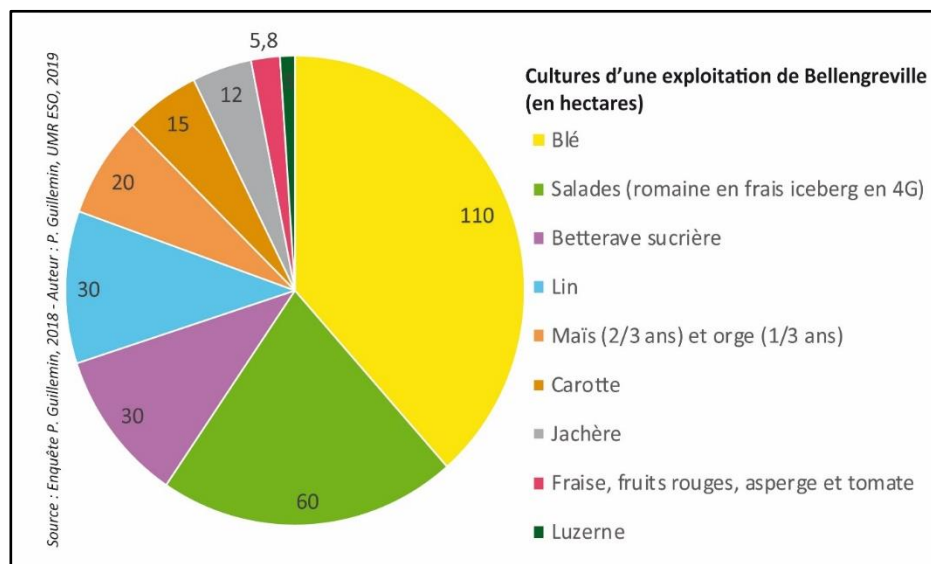
L'archétype de ces structures agricoles correspond aux exploitations individuelles du **type 7**, spécialisées en grandes cultures ou en cultures de légumes frais de plein champ généralement sur de grandes (entre 40 et 100 ha) ou très grandes surfaces, même si un tiers d'entre elles sont moyennes. Ces deux groupes de tailles correspondent à la répartition des exploitations selon deux principaux groupes de PBS : entre 26 000 € et 80 000 € ; entre 80 000 et 190 000 €. On ne trouve quasiment pas de cultures sous abri. Il y a là deux aspects proches des PGC wallones, de dimensions foncières certes supérieures (Dumont, 2017 : 101). Avec les « possibilités de motorisation des itinéraires techniques [qui] sont importantes », on retrouve également un faible nombre d'UTA (*Id.*), inférieur à 1 ou souvent entre 1 et 2 exploitants familiaux. Ces exploitants commercialisent peu en circuits courts et choisissent rarement la labellisation AB. Comme en Wallonie « le nombre d'espèces cultivées et la diversité génétique (variétale et d'espèces) à l'hectare sont faibles » (*Id.*) et la présence de la pomme de terre est fréquente. Dans le pôle irrigué de la vallée de la Dives, l'oignon y est fréquemment associé depuis les années 1970. Comme en Belgique, ces exploitants « produisent simultanément pour le marché du frais et de la transformation ». Contrairement à la Wallonie (*Id.*), le nombre d'UTA peut alors augmenter puisque, la tradition maraîchère de Luc-sur-Mer et l'intégration à la coopérative *Agrial* et sa marque *Florette* expliquent la présence de *brassicaceae* (choux et surtout salades) dans les assolements. Les chantiers de plantation et de récolte nécessitent une main d'œuvre nombreuse : jusqu'à 5 UTA constituée souvent de saisonniers mais aussi de permanents. Un producteur de Graye-sur-Mer (60 ha de céréales et 45 ha de légumes) nous confirme l'embauche en CDI de 6 habitants de sa commune pour la production de salades destinées au marché du frais *via* la grande distribution. Une autre grande exploitation de Bellengreville spécialisée dans la production de salades pour la quatrième gamme d'*Agrial* fait appel à des saisonniers :

« Donc quand on a commencé la salade, forcément on a embauché l'été je sais pas, ouais, 6, 7 saisonniers [...] Donc les salades, donc nous on est arrivé en 2004, 2 salariés permanents hein. Pendant deux ans. Donc quand on a développé les salades après on est vite monté à 12, 13 saisonniers et aujourd'hui on est... Aujourd'hui en saisonniers on tourne entre 17 et 20 l'été sur la partie salade. » (Entretien, céréalier-légumier membre du conseil de surveillance d'*Agrial*, 19 décembre 2018)

Avec des exploitations de cette dimension, on retrouve les 13 % de structures du **type 7** qui réalisent des PBS supérieures à 190 000 €. Dans ce cas précis, les assolements sont complexes et spécifiques et certains blocs culturels, eux-mêmes liés parfois à une société

juridique dédiée. La sole générale d'une exploitation de la plaine de Caen d'un peu plus de 280 ha s'organise autour de 9 cultures (graphique 16).

Graphique 16 : Assolement légumier de production en grandes cultures dans la Plaine de Caen



La première société est une EARL qui regroupe 60 ha de blé, betterave et lin. La deuxième, une SCEA, héberge les productions de fraises, framboises, fruits rouges, asperges, tomates ainsi que de blé, betterave sucrière et maïs ou orge. Une troisième SCEA est dédiée aux cultures de salades et carotte pour *Agrial*. Enfin une ETA sous statut SARL assure des prestations seulement en interne, auprès de l'EARL et des deux SCEA. Le premier bloc cultural autour du siège d'exploitation à Bellengreville, comprenant les serres de production hors-sol et pleine terre, s'établit sur des terres superficielles argilo-calcaires où sont menées les cultures de blé, betterave, colza, lin et orge. Le second, sur Banneville-la-Campagne/Sannerville s'établit sur des limons profonds où sont cultivés blé, betterave, carotte, lin et salades. L'assolement en grandes cultures y est limité par les contraintes sanitaires des productions légumières de plein champ : « *Alors j'évite le colza là où je fais du légume. Sclerotinia notamment et en salade on n'a qu'un désherbant qui s'appelle du Kerb et qui va sur colza dont sur crucifères. Donc si tu veux si je fais de la salade derrière du colza, je vais retrouver du colza dans la salade* » (Id.). Diversité culturelle et complexité juridique trouvent un écho dans la multiplicité des débouchés commerciaux, originale par le cumul de productions maraîchère, légumière, céréalière, oléoprotéagineuses et industrielles (Tableau 7).

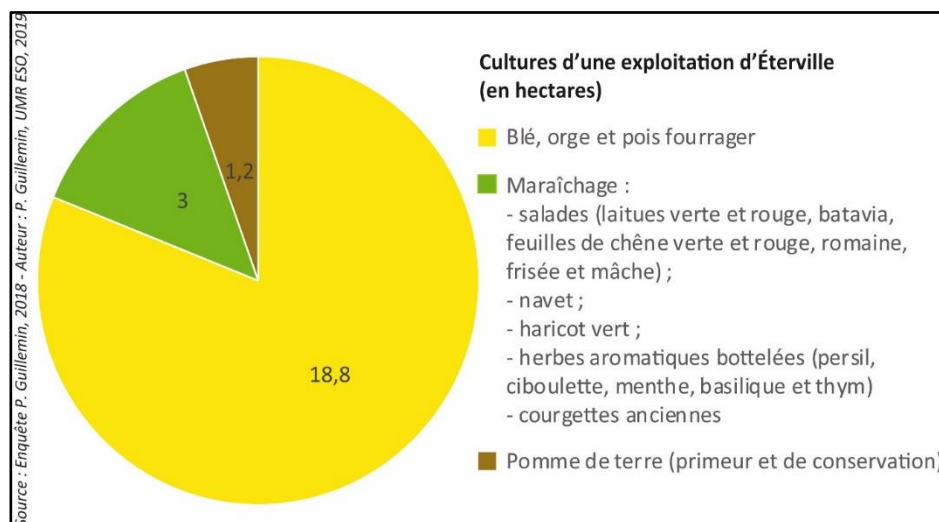
Tableau 7 : Débouchés commerciaux d'une grande exploitation de Bellengreville

Pôles culturaux	Cultures	Débouchés commerciaux	
Maraîchage sous abri, hors sol et en pleine terre (fraise, framboise, autres fruits rouges, asperge et tomate)		1 - Marchés de plein vent de la région	
		2 - Boulangers et restaurateurs du département	
		3 - GMS de l'agglomération caennaise	
		4 - Marché de Gros de l'Agglomération Caennaise	
		5 - Primeur haut de gamme à Paris	
Légumes de plein champ	Salade iceberg	6 - Branche légumes d'Agrial	6a - Florette
	Carotte et salade romaine		6b - Priméale
Céréales et oléoprotéagineux	Blé et maïs de l'îlot Pays d'Auge	7 - Négociant privé <i>Le Picard</i>	
	Blé, orge et colza de la Plaine	8 - Branche agricole de la coopérative <i>Agrial</i>	
Cultures industrielles	Betterave sucrière	9 - <i>Saint Louis Sucre</i>	
	Lin	10 - <i>Coopérative linière de Cagny</i>	
<i>Source : enquête de terrain, décembre 2018 - Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2019</i>			

Les cultures légumières, intégrées à l'assolement des grandes cultures, sont distribuées en circuits longs. L'atelier maraîcher est conduit de manière autonome, ses productions principalement vendues en circuit court. Cette coexistence caractérise plusieurs grandes exploitations du Calvados (comme la société commerciale *La Grande Ferme* de Fontenay-le-Marmion), mais aussi des exploitations de dimension moyenne, le point commun étant l'écoulement d'une partie de la production sur le carreau ou auprès des grossistes du *MGAC*. Le point commun s'arrête au lieu de commercialisation et à la coexistence céréales/maraîchage (graphique 17). On ne peut parler de production en grandes cultures dans ce cas précis. Cette exploitation, avec ses 23 ha est certes plus grande que les 13 % de structures du **type 7** comprises en 3 et 10 ha, mais ce n'est pas une grande exploitation légumière. Elle correspond à la composante minoritaire des 19 % de spécialisations maraîchères du **type 7**. Ce point consacré aux grandes cultures n'est pas des plus adaptés pour évoquer le fonctionnement de ces

exploitations¹⁶⁰. On l’analysera donc lors de l’étude de la recomposition de la zone maraîchère périurbaine caennaise. Si cet exemple n’illustre pas la production légumière, c’est par contre le cas de nombreuses exploitations d’élevage du département voisin : la Manche.

Graphique 17 : Coexistence maraîchère et céréalière entre Plaine et vallée de l’Odon à Éterville



Un ou des atelier(s) légumier(s) en polyculture-élevage

Les OTEX en élevage concernent 22 % de la cohorte. Moyennant l’exclusion de petits élevages associés aux maraîchages diversifiés en agroécologie, on doit avoisiner 20 % des élevages inclus dans la cohorte qui conduisent des productions légumières. Majoritaires, les exploitations du **type 4** rassemblent le plus de structures sociétaires en GAEC et autres sociétés civiles ou EARL (66 % du type). Elles sont orientées presque aux deux tiers en bovins lait et mixte ou polyélevage (17 %), souvent sur plus de 100 ha. Elles mobilisent 2 à 5 UTA familiales et non salariées, avec un recours aux saisonniers. Les chefs d’exploitation plutôt jeunes, vendent peu en circuit court et quelques-uns destinent des légumes à la transformation. La diversité culturelle très faible est déconnectée des PBS élevées générées par le lait. Cette faible diversité culturelle est caractérisée souvent par l’unique présence du navet, principalement cultivé dans la région légumière où l’on retrouve le plus d’exploitations du **type 4**, le Val de Saire :

« Mais les éleveurs, c’est que des gars à navets. Aujourd’hui un éleveur, c’est quelqu’un qui produit du navet. Autrefois ils produisaient des carottes, mais les éleveurs aujourd’hui, presque pas de carotte, c’est les navets. Alors les navets, alors c’est le gros coup, les navets sont produits

¹⁶⁰ Sauf à considérer la part de primeur de la production de pommes de terre qui sont parfois intégrées aux assolements céréalières dans la partie de Plaine, pour permettre quelques rotations céréalières sur le parcellaire irrigué proche du pavillon d’habitation siège de l’exploitation.

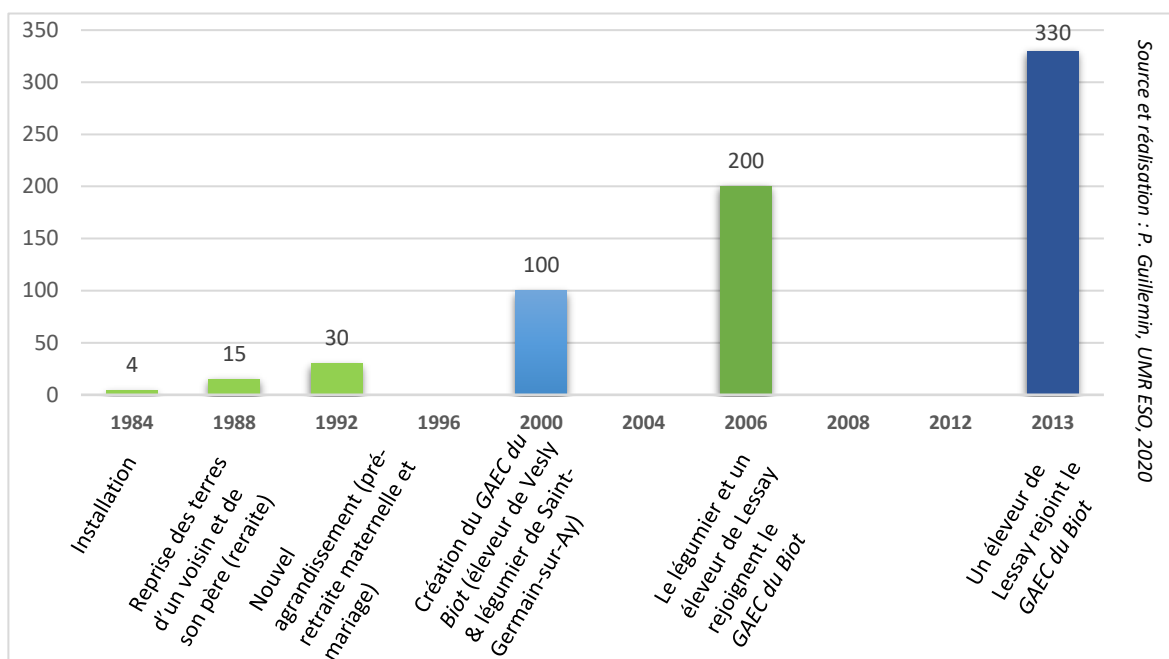
surtout au GPLM hein. Ils ont plus d'éleveurs que nous » (Légumier de Gatteville-le-Phare, administrateur d'Agrial, 10 octobre 2018)

Pour les éleveurs en contrats avec Agrial, les navets s'écoulent sous marque *Priméale*, principalement auprès de LIDL. Conduite sur de petites surfaces, cette culture apporte un bon complément de recettes au sein d'exploitations exposées à la volatilité du prix du lait :

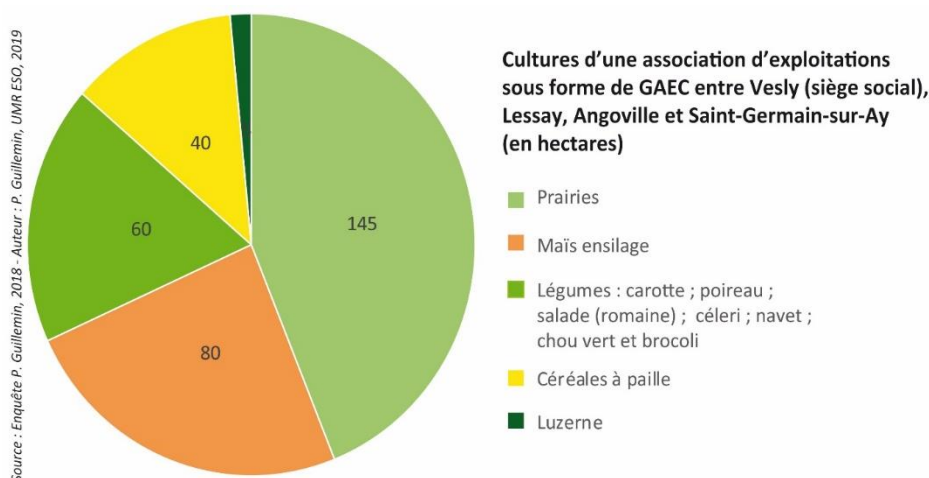
« Ouais, ouais, mais ça donne un bon coup de main. Parce que eux, le navet c'est pas compliqué. Parce que le navet est un assolement très compliqué. Faut un assolement long [...] vous êtes plutôt dans les 7-8 ans. [...] Ce qui fait qu'il faut avoir des grandes surfaces de labour, sans légumes à côté bien entendu. Parce que si vous faites des choux, c'est plus de l'assolement. Et alors c'est des gens qui font du maïs pour les vaches et du blé. Et ils ont ça en complément. Et c'est fait, généralement partout pareil. C'est des gens qui sèment une parcelle de deux ou trois hectares et où obligatoirement le navet est cueilli par des tâcherons » (Id.)

Outre ce système sociotechnique spécifique au Val de Saire, même si jusqu'en 2018, une majorité du navet cultivé dans le Créançais l'était aussi par des éleveurs. Une d'entre elles résulte de l'association d'exploitations agricoles sous forme d'un GAEC établi sur quatre communes différentes : Vesly (le siège social), Lessay, Angoville et Saint-Germain-sur-Ay. Au début des années 2000, deux maraîchers de Lessay et Saint-Germain-sur-Ay partagent une épilucheuse à poireau, investissent dans une CUMA (semoirs et buteuse à carotte, semoir à navet) et créent un groupement d'employeurs. En 2000, l'un d'eux s'associe à une exploitation laitière et donne naissance au *GAEC du Biot*. Le second maraîcher le rejoint en 2006, puis le GAEC accueille un second éleveur en 2013 (graphique 18). Aujourd'hui, le système d'exploitation est organisé autour d'un atelier laitier qui produit 1,2 millions de litres de lait livrés à la laiterie *Mont-Blanc* de Chef-du-Pont et de légumes destinés à Agrial. Malgré les cultures mobilisées pour alimenter les 180 vaches laitières, les 60 ha de légumes ne peuvent être assimilés à un atelier complémentaire : ils rapportent en moyenne 60 % du CA, même 70 % les années fastes. Quand la contribution financière des légumes tombe sous la barre des 50 % du CA, comme lors des années de calamités agricoles, l'équilibre sociétaire devient précaire.

Graphique 18 : Agrandissement d'une EARL légumière par association en GAEC diversifié (en ha)



Graphique 19 : Assolement d'un GAEC laitier et légumier dans le Créançais



Au-delà des mutualisations mécaniques et salariales historiques, la raison de l'association est aussi agronomique (graphique 19) :

« Le but du GAEC, c'est de faire une rotation. Et puis d'avoir du fumier pour mettre sur les légumes aussi. Et en général, on ne fait jamais deux fois maïs sur maïs, on fait jamais deux carottes à suivre. On diversifie, et bon il y a pas mal de légumes » (Légumier de Lessay, administrateur d'Agrial, 5 novembre 2018)

Ce système d'exploitation, nécessitant l'embauche d'une quinzaine de salariés (13 permanents et 3 à 4 saisonniers) est au final original et peu ordinaire dans le Cotentin. Avec la

nécessaire diversification de l'assolement typique créançais quasi monocultural (carotte-poireau), une telle association entre élevage et maraîchage représente une alternative intéressante et ce GAEC constitue aujourd'hui un modèle entrepreneurial et agronomique. Il a d'ailleurs fait l'objet du premier déplacement du précédent Ministre de l'agriculture, le député local Stéphane Travert, relaté dans la presse régionale¹⁶¹. Celle-ci constitue une source qui permet de suivre l'évolution des exploitations agricoles depuis 2010, date du recensement agricole d'où est extraite cette première cohorte qui vient d'être analysée.

2.1.2. Un complément à l'approche statistique : les installations post-2010 dans la presse

Cette thèse a commencé en 2014. Malgré tout l'intérêt de la typologie issue du RA 2010, elle ne permettait pas de saisir les évolutions des productions de légumes en Basse-Normandie. C'est un secteur des mondes agricoles qui a connu d'importantes mutations ces deux dernières décennies et celles-ci s'accélérent dans un contexte de transitions et de territorialisation agricole et alimentaire (Plumecocq *et al.*, 2018 ; Bermond *et al.*, 2019). La presse constitue un bon analyseur de ces mutations (Duvernoy et Bacconnier-Baylet, 2011), une source utile pour repérer des signaux de moins en moins faibles. Les nombreuses installations maraîchères constatées empiriquement nécessitaient un suivi quantitatif plus récent. Or la méthode des sondages utilisée pour la construction des cohortes d'exploitation par le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) ne permet pas des analyses géographiques à des échelles trop fines. En effet, dès l'échelle régionale, seules les spécialisations majoritaires fournissent un nombre d'exploitations suffisant pour produire des analyses statistiques significatives (Richard *et al.*, 2014). Ainsi selon les OTEX en 2010, les cultures de légumes représentaient à peine 1 % des exploitations agricoles bas-normandes¹⁶². Le RICA n'apparaissait donc pas comme la source adéquate, surtout pour suivre des installations sur petites exploitations alors qu'il ne traite que des moyennes et grandes exploitations agricoles. La réflexion aurait pu s'orienter vers d'autres producteurs de données parmi les Organisations Professionnelles Agricoles. L'hypothèse que les dynamiques d'installations maraîchères concernaient de plus en plus les circuits courts et l'agriculture biologique, offrait deux pistes : le réseau *Bienvenue à la ferme* pour les circuits courts, et celui des agriculteurs biologiques. Mais le biais du fonctionnement en réseau s'est posé, au regard des nombreuses installations en dehors des deux réseaux mentionnés. Ce constat s'est appuyé sur deux sources d'informations : mon inscription dans des réseaux de porteurs de

¹⁶¹ LE DU G., « Manche : retour aux sources pour Stéphane Travert », *Ouest-France*, 8/07/2017.

¹⁶² Précisément 0,8 % selon le RA 2010.

projets maraîchers et la lecture quotidienne de *Ouest-France*, des pages internationales aux pages locales de l'édition ornaise. Pourquoi *Ouest-France* ? Plus que pour sa place de premier quotidien francophone diffusé au monde (*Ouest-France*, 12 décembre 2017) ou premier quotidien français (ACPM, 2016). Ses piliers éditoriaux historiques et sa couverture géographique, confèrent à ce journal « une place particulière pour son traitement journalistique des informations agricoles » (Lemarchand, 2008). Par ailleurs, « l'éthique du pluralisme syndical [et] du pluralisme des modèles agricoles » (*id.*) au sein de la rédaction, offre une couverture médiatique qui dépasse le biais redouté des effets de réseaux syndicaux ou techniques. Et le maillage territorial des correspondants permet de suivre dans les pages locales les créations ou cessations d'entreprises à l'échelle communale.

Dès le Master 2 en 2013, une revue de presse avait compilé des articles de presse relatant des installations maraîchères, parfois sans labellisation AB ni adhésion au réseau *Bienvenue à la ferme*. Cette méthode a été systématisée quotidiennement en 2014 dans l'édition ornaise. Le classement des articles dans une base de données a répondu à deux critères de sélection : que l'article mentionne une exploitation productrice de légumes (qu'elle soit spécialisée ou non) ; que son siège d'exploitation soit localisé dans le Calvados, la Manche ou l'Orne (critère nécessitant parfois vérification au-delà de l'article). La revue de presse est effectuée dans tout le journal, c'est-à-dire des pages internationales et nationales, en passant par celles régionales, départementales et locales, sans oublier la page agricole quotidienne (exceptés les dimanche et lundi) et toutes les rubriques de fin de journal (par exemple celle intitulée « *Formation – Travail – Entreprendre* »). Le démarrage de la thèse au sein des locaux de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen offrant un accès à l'édition du Calvados, la méthode a été étendue et systématisée quotidiennement pour ce département en 2015, grâce à une collaboration avec Laura Pauchard, à l'époque doctorante et aujourd'hui ingénieure d'études du laboratoire ESO-Caen. La collecte a permis de rassembler, dans une base de données, 323 coupures de presse traitant de 114 exploitations agricoles produisant des légumes dans l'un des trois départements de l'ancienne région Basse-Normandie. Pour un faible nombre d'exploitations, plusieurs sites de production maraîchère relativement autonomes ont été recensés, ce qui en porte l'effectif total à 117, dont 50 dans le Calvados, 45 dans l'Orne et 22 dans la Manche. Si la base de données continue d'être renseignée, les analyses qui sont proposées portent, au maximum des effectifs statistiques, sur 341 médiatisations parues au plus tard à la fin du mois d'août 2019. La base de données élaborée rassemble plusieurs informations en colonnes d'un tableur, chaque article correspondant à une ligne. Les informations collectées

sont indiquées ci-dessous. En gras est précisé le taux de couverture pour chaque information, soit par nombre d'articles référencés (341¹⁶³) soit par nombre d'exploitations recensées (114) :

Tableau 8 : Structuration de la base de données issue de la revue de presse

Titre de l'article	341/341
Date de parution de l'article	341/341
Département de rattachement du siège de l'exploitation agricole médiatisée	341/341
Commune de rattachement du siège de l'exploitation agricole médiatisée	341/341
Date de création de l'exploitation agricole recensée	108/114
Code INSEE de la commune de rattachement	341/341
Code de l'exploitation agricole recensée	114/114
Nature du foncier ou mode d'accès au foncier	16/341
Structure de la main d'œuvre	190/341
Âge du/de la/des chef.fes d'exploitation	10/341
Formation du/de la/des chef.fes d'exploitation	38/341
Antécédent(s) professionnel(s) du/de la/des chef.fes d'exploitation	31/341
Statut juridique de l'exploitation	54/341
Surface Agricole Utilisée (en ha)	30/114
Surface cultivé en légumes (en ha)	53/114
Présence ou surface sous serres (en ha)	61/340
Nombre d'espèces et de variétés de légumes cultivées	13/341
Gamme de légumes citée et/ou photographiée dans l'article	125/341
Élevage : présence/absence ou type d'élevage	21/341
Cultures de céréales : présence/absence ou surface en ha	15/341
Arboriculture : présence/absence ou surface en ha par type de fruit	25/341
Prairies : présence/absence ou surface en ha	3/341
Labellisation AB ou Nature&Progrès	63/114
Commercialisation : liste des débouchés commerciaux	222/341
Chiffre d'affaires en circuit court (en €)	3/341
Chiffre d'affaires total (en €)	2/341
Diversification(s) : liste des activités	26/341
Photographie accompagnant éventuellement l'article : brève description de la photographie, parfois inspirée du commentaire du journaliste	304/341
Observations : prise de note relative aux autres informations contenues dans l'article	200/341

Toutes les variables de la base de données ne sont pas exploitables statistiquement car elles ne concernent qu'un trop faible nombre d'articles ou d'exploitations agricoles recensées (tableau 8). Toutefois, des variables descriptives sont renseignées de manière exhaustive et permettent notamment une analyse de la base de données ou de la cohorte associée, d'un point de vue spatio-temporel (géographie des exploitations et périodicité de leur médiatisation). Bien que les principales variables de structures soient inégalement renseignées selon les exploitations recensées, outre le code qui leur a été attribué, elles ont presque toutes été rattachées à l'un des types issus de l'analyse multivariée du recensement agricole. C'est le résultat de l'étude

¹⁶³ Nombre supérieur (341) au nombre de coupures référencées (323) car dès que plusieurs exploitations apparaissent dans un article, une ligne est insérée dans la base pour chaque exploitation.

approfondie de la base de données, articulant l'interprétation qualitative des articles¹⁶⁴ et plus rarement le croisement de variables quantitatives¹⁶⁵.

Avant d'analyser des dynamiques maraîchère et légumière régionales à travers ces articles, et pour mesurer l'intérêt de la base de données constituée, il semble important d'indiquer les générations d'exploitations maraîchères recensées.

2.1.2.1. Des installations maraîchères nombreuses après 2010, d'autres plus anciennes

Les efforts déployés au-delà de la lecture des articles, n'ont pas permis de collecter la date de création des exploitations agricoles recensées de manière exhaustive. Malgré nos recherches complémentaires sur le site internet *Société.com*, qui agrège des informations issues de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et du registre national du commerce et des sociétés (RCS)¹⁶⁶, 7 dates (sur 114) de création d'entreprise n'ont pu être renseignées. L'essentiel est donc connu et doit être présenté pour avoir en tête les biais de la base de données, mais aussi ses intérêts.

Cette revue de presse quotidienne débutée en 2014, recense 68 exploitations dont l'année d'installation est antérieure à cette date. Parmi elles, 46 exploitations agricoles existaient avant 2010, date du dernier RA qui justifie ce travail d'actualisation. La revue de presse ne traite donc pas que des installations ou d'exploitations agricoles récentes. Cela renseigne les dynamiques temporelles dont elle peut témoigner. L'hypothèse justifiant ce travail postulait un pic d'installation à la fin des années 2000 et surtout après 2010. Le graphique 20 la valide, mais sa lecture doit s'accompagner de précautions méthodologiques. En effet, les pics d'installations en 2015, 2016 et 2017 sont peut-être des effets inévitablement induits par la collecte d'articles de presse, qui a été étendue à l'édition du Calvados en 2015. Ces pics peuvent aussi être lié à un renforcement de l'intérêt médiatique pour les thématiques alimentaires à la suite des États généraux de l'alimentation. Avec ces précautions, on observe tout de même le nombre d'installations annuel le plus important entre 2008 et 2017 (seule l'année 1995 compte auparavant plus de 5 installations dans l'année). Si l'on considère cette période 2008-2017 propice en installations maraîchères (67 au total), on constate que 46 sont labellisées en agriculture biologique. Et sur la période 2010-2019 (selon notre hypothèse) la dynamique est

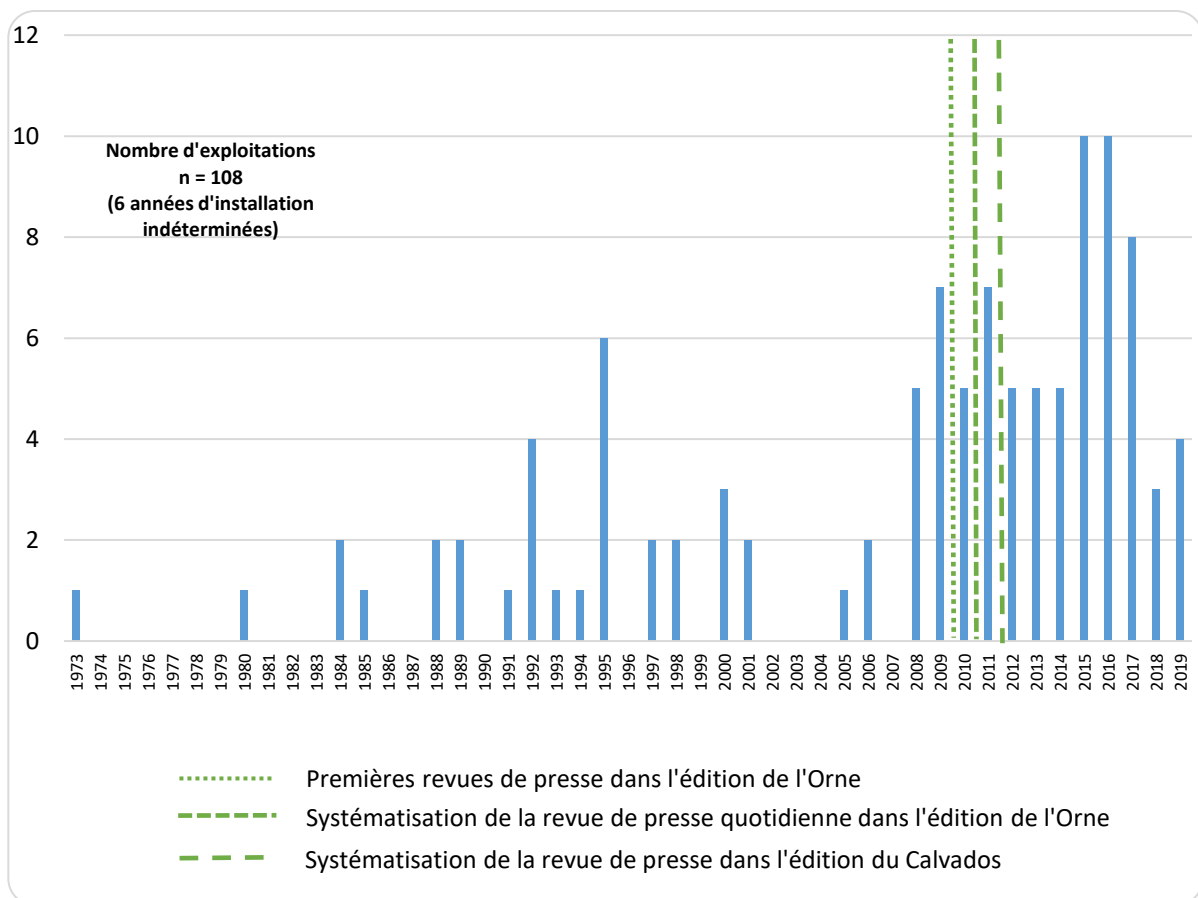
¹⁶⁴ Retour sur les informations clés de l'article, prise en compte du statut juridique ou de la labellisation, étude des débouchés commerciaux, analyse des photographies accompagnant parfois les articles, etc.

¹⁶⁵ SAU ou surface cultivée en légumes et structure de la main d'œuvre en nombre d'actifs selon leurs statuts.

¹⁶⁶ Sur son site internet, *Société.com* se présente comme le « Leader depuis 20 ans sur l'information légale, juridique et financière gratuite des entreprises françaises. » (voir le site <https://www.societe.com/> consulté le 06/01/2020)

moins exclusive car sur 62 installations, 39 sont labellisées AB. Avec 54 % des exploitations recensées, les années postérieures à 2010 présentent bien une dynamique positive pour la création d'exploitations agricoles maraîchères. On note même un pic d'installations en maraîchage bio, qui avait précisément démarré dans la seconde moitié des années 2000. Alors que ce label ne caractérise que 13 % des ateliers de productions de légumes en 2010, et 15 % des exploitations agricoles bas-normandes productrices de légumes, la cohorte constituée par la revue de presse traduit une surreprésentation de ce mode de production.

Graphique 20 : Les exploitations recensées dans *Ouest-France* selon l'année d'installation



Source : Ouest-France 14 et 61 entre 2013 et 2019 – Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2019





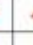







































































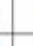
























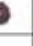







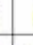














2.1.2.2. La surmédiatisation du petit maraîchage biologique et en circuit-court

Minoritaire au sein des filières régionales, la production de légumes bio est surreprésentée dans les éditions ornaïses et calvadosiennes de *Ouest-France* entre 2014 et 2019. Alors que la production bio représentait 13 % des exploitations maraîchères et légumières en 2010, sur 114 exploitations agricoles recensées, 61 sont labellisées AB ou *Nature & Progrès* (soit 53 %). Outre le label AB, le point commun entre ces exploitations et celles que l'on appellera pour le moment « conventionnelles », réside dans la commercialisation en circuit court, très médiatisée.

Saisonnalité de la médiatisation du maraîchage dans Ouest-France

La structuration mensuelle de la revue de presse permet d'en saisir la logique temporelle. Sur la période de recensement dans les deux éditions départementales de l'Orne et du Calvados (2015-août 2019), la périodicité de parution des articles recensés (graphique 21) montre des pics de médiatisation des exploitations maraîchères plus précoces que les pics de production réelle de l'AOP *Jardins de Normandie* (doc. 6) : les quatre mois les plus prolifiques s'étalent de septembre à décembre, pic de récoltes des légumes d'hiver des régions littorales.

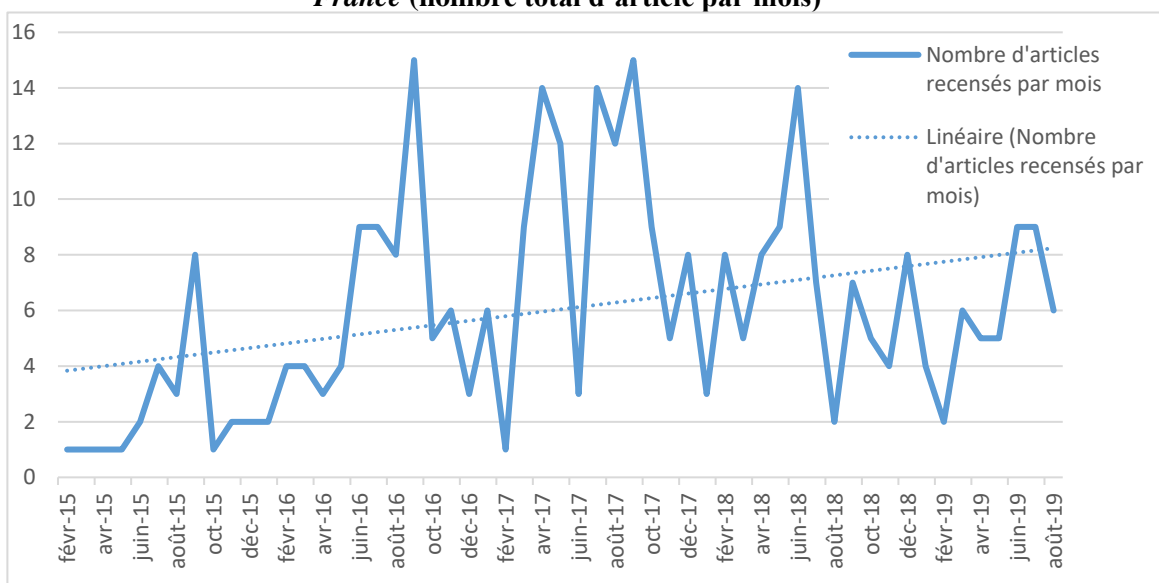
Document 6 : Calendrier des productions de la filière légumière de Normandie

Légumes	TONNAGE	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
CAROTTE	62 000												
POIREAU	35 000												
SALADE	30 000												
CHOU-FLEUR	12 000												
CHOU VERT	4 500												
NAVET	15 000												
PDT	9 000												
CELERI RAVE	4 500												
OIGNON	3 000												
CHOU BLANC/ROUGE	5 500												
CELERI BRANCHE	1 000												
BROCOLI	600												
PERSIL	600												

Source : AOP *Jardins de Normandie*, 2015

Le graphique 21 présente une courbe tendancielle (« linéaire » dans la légende) montrant, sur la période de la revue de presse, une hausse régulière de la médiatisation des exploitations agricoles recensées entre février 2015 et août 2019. Toutefois, cette médiatisation croissante connaît une périodicité mensuellement différenciée, avec des pics de parutions d'articles qui ont lieu l'été systématiquement, et parfois au printemps (en 2017 en l'occurrence). L'observation des valeurs maximales par année signale des mois estivaux : septembre en 2015 (8 articles), 2016 (15 articles) et 2017 (15 articles), juin en 2018 (14 articles) et juin-juillet en 2019 (9 articles). Les mois d'avril, mai, juin et juillet constituent, selon les années, des pics de médiatisation secondaires de ces exploitations maraîchères.

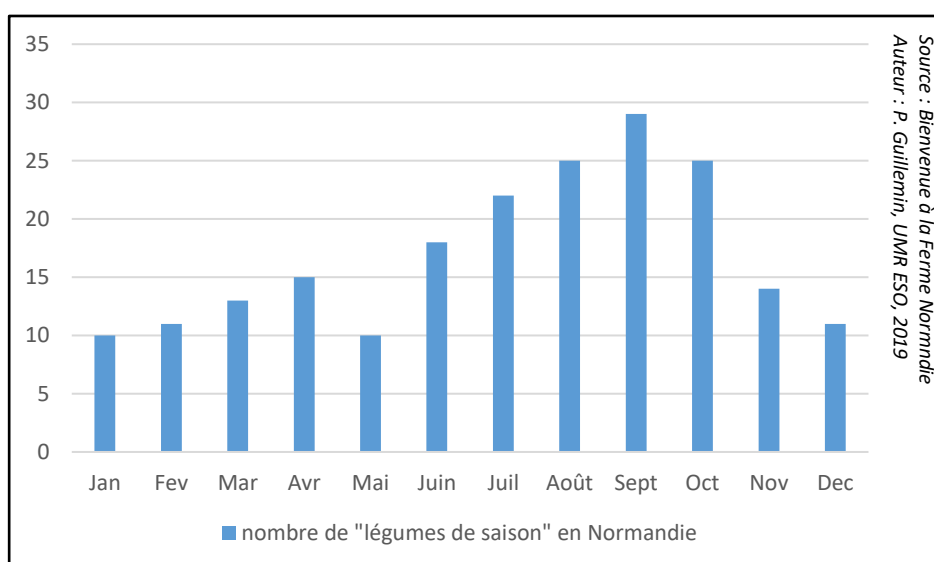
Graphique 21 : Médiatisation des exploitations maraîchères dans le quotidien *Ouest-France* (nombre total d'article par mois)



Source : *Ouest-France* (éd. 14 et 61), 2015-2018 – Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2019

Cette périodicité correspond aux logiques commerciales des systèmes en circuit court qui sont médiatisés, fondées sur les pics de la saisonnalité « potagère » régionale (graphique 22).

Graphique 22 : Saisonnalité des plantes potagères en Normandie selon Bienvenue à la ferme¹⁶⁷



Source : Bienvenue à la Ferme Normandie
Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2019

En Normandie, la fin du printemps et le début de l'été marquent l'accroissement des récoltes de légumes. La récurrence des plus fortes médiatisations en septembre correspond au

¹⁶⁷ La base de données est issue du site normand du réseau Bienvenue à la ferme, précisément de la page consacrée aux calendriers de saison par produit. Pour les légumes (y compris pommes de terre), voir le site : https://www.normandiealaferme.com/normandie/calendrier_saison/legumes-331945 (consulté le 25/11/2019)

pic des récoltes. Il faut à la fois écouler une production importante, et fidéliser ou capter une clientèle pour les mois suivants avec une moindre diversité de légumes d'hiver et de conservation. Le relai de la presse régionale et ses pages locales est donc précieux en septembre car c'est un relai commercial et publicitaire au moment où l'essentiel du travail est consacré à la production.

La médiatisation du maraîchage dans la presse régionale fait donc la part belle à la production AB et aux circuits courts. On verra qu'elle correspond à « une effervescence autour de la création des [AMAP et] d'autres initiatives [...] comme le développement de marchés de plein vent existants ou nouveaux, la vente directe à la ferme, le développement des magasins fermiers » (Duvernoy et Bacconnier-Baylet, 2011). Mais au-delà de ces modes de production et de commercialisation, quels types d'exploitations maraîchères sont médiatisés ?

Exploitations légumières sous-représentées, maraîchage bio et d'insertion surreprésentés

Chaque exploitation recensée a fait l'objet d'une étude approfondie, nécessitant parfois de dépasser la lecture des articles par des recherches sur le site de *société.com* mais aussi dans d'autres titres de la presse locale. L'interprétation qualitative du système articulée à la recherche des SAU ou surfaces de légumes cultivées, voire du nombre de salariés, a globalement permis de rattacher ces exploitations aux types issus de l'analyse multivariée précédemment exposée. Au final, trois exploitations n'ont pu être catégorisées, et l'une des entreprises recensées a nécessité la création d'un nouveau type : les systèmes maraîchers en aquaponie¹⁶⁸.

La comparaison entre la typologie issue du RA et celle de la revue de presse offre un premier constat. Les types d'exploitations majoritaires en Basse-Normandie en 2010, à savoir les productions maraîchère ou légumière sur grande surface (MGS de type 9), les productions légumières en grandes cultures céréalières (PGC de type 7) ou fourragères (PGC de type 4), sont largement sous-représentées dans *Ouest-France* (graphique 23) : moins 8 points de pourcentages pour les premières, moins 17 points pour les deuxièmes et moins 15 points pour les troisièmes. Les exploitations de ces types sous-représentés sont les entreprises les plus anciennes : sur les 10 exploitations de type MGS, 3 ont été créées dans les années 1980, 4 dans les années 1990, soit deux tiers. Trois des quatre exploitations de PGC céréalières datent

¹⁶⁸ L'aquaponie est un système de production circulaire qui repose sur « l'élevage d'animaux aquatiques et de plantes terrestres sur un même site. Les poissons – ou autres animaux marins élevés – produisent des déchets organiques. Des bactéries introduites dans les bassins vont transformer ces déchets en nutriment qui iront alimenter la terre de culture, et constituer de l'engrais. L'eau, filtrée et oxygénée grâce aux plantes, est ensuite récupérée pour l'élevage. » (De Marignan, 2017).

chacune d'une décennie antérieure : 1973, 1988, 1995 et 2010. Les deux exploitations en élevage laitier ou mixte datent de 1997 et 2000. Avec quelques élevages allaitants ou de petits herbivores, eux-aussi sous-représentés dans la presse, ces types d'exploitations pèsent plus d'un quart des installations antérieures à 2010. Cette sous-représentation des types d'exploitations MGS ou d'élevages laitiers/mixtes, majoritairement localisés dans la Manche, résulte pour partie d'un biais méthodologique : l'édition manchote de *Ouest-France* n'a pas été dépouillée systématiquement. Il est clair que plus d'exploitations agricoles parmi les types sous-représentés auraient pu être recensées dans les pages locales d'une telle édition. Deux coupures de ce genre ont d'ailleurs été collectées dans le cadre familial, de manière ponctuelle et non systématisée. Est-ce le reflet de la médiatisation de ces types d'exploitations maraîchère et légumière ? Ou bien un grand nombre d'articles nous aurait échappé ? Difficile de le savoir.

Toutefois, l'extension de la revue de presse à l'édition du Calvados témoigne de la sous-représentation du type d'exploitation le plus nombreux dans le RA 2010 : les PGC céréalières. Elle traduit une sous-médiatisation des exploitations agricoles productivistes, de dimensions foncières importantes et commercialisant en circuit long. C'est d'autant plus saisissant si l'on précise que 4 des 10 exploitations de type MGS ont certes été recensées dans la presse régionale, sans être des articles de presse proprement dits. Il s'agit en fait d'encarts ou d'une page publicitaire émanant respectivement de l'AOP *Jardins de Normandie* et du distributeur LIDL. C'est aussi le cas d'une des quatre exploitations de type PGC céréalière (doc. 7). Les rares articles qui les concernent sont publiés en page agricole interrégionale (fin de journal) à l'occasion des récoltes des principaux légumes régionaux¹⁶⁹ ou de décisions politiques affectant la filière¹⁷⁰. À ce titre, quelques rares exploitations légumières de la Manche apparaissent aussi en page régionale « Normandie » suite à l'interdiction d'un insecticide utilisé pour la production de la carotte de Créances¹⁷¹. On retrouve une logique d'entorse à la sous-représentation médiatique des grandes exploitations majoritaires par la presse régionale (Duvernoy et Bacconnier-Baylet, 2011) : la polémique liée aux modes de production (organismes génétiquement modifiés dans l'aire urbaine de Toulouse, dichloropropène à Créances).

¹⁶⁹ LE DU G., « Le poireau, roi du Val de Saire », *Ouest-France*, 20/10/2018.

¹⁷⁰ LE DU G., « Un pesticide controversé pour "sauver" la carotte », *Ouest-France*, 10/05/ 2018 ; LE DU G., « L'inquiétude des producteurs de carottes », *Ouest-France*, 31/01/2019.

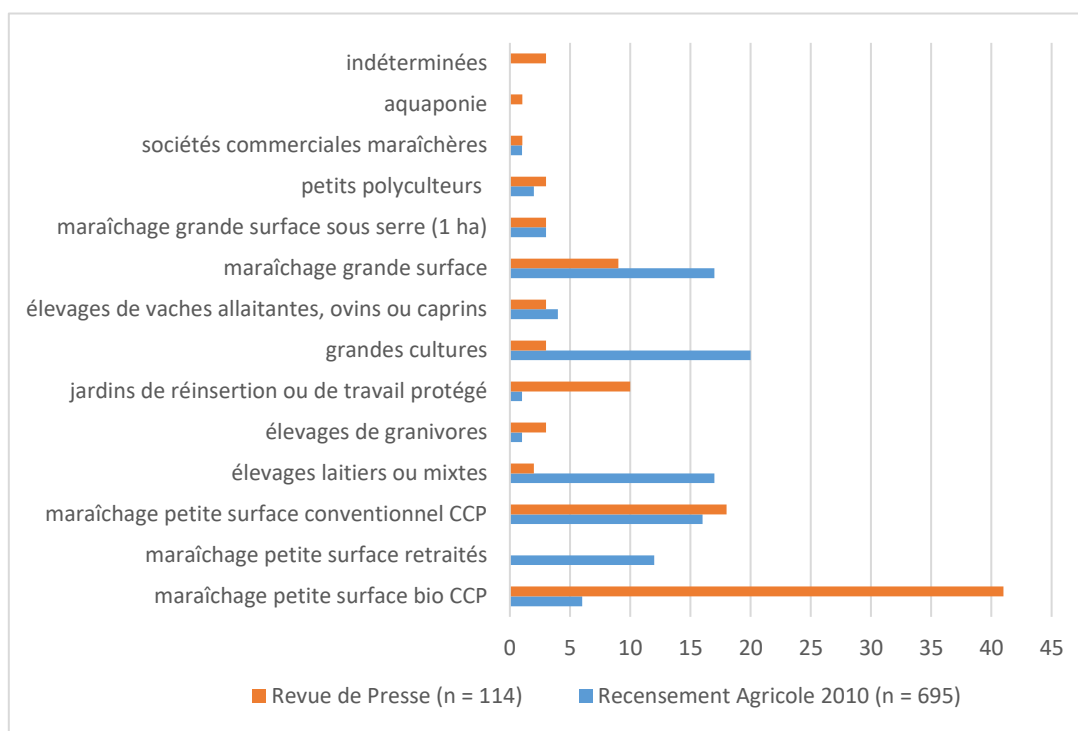
¹⁷¹ GOURET B., « Carottes de Créances : les producteurs coincés », *Ouest-France*, 15/05/2019.

Document 7 : Publicités de l'AOP Jardins de Normandie parues dans *Ouest-France* en 2016



La même comparaison avec l'aire urbaine toulousaine, montre « l'importance quantitative donnée aux circuits courts et aux [petites] productions locales pour rendre compte [du maraîchage dans la région], sans rapport sans doute avec les surfaces [et les exploitations] concernées mais signalant la construction d'un intérêt pour une agriculture de proximité » (*Id.*). Les types d'exploitations les moins répandus en Basse-Normandie en 2010 sont surreprésentés dans *Ouest-France*. C'est particulièrement marqué pour le maraîchage bio sur petite surface et en circuit court de proximité (+ 35 points de pourcentage) et pour les jardins de réinsertion ou du travail protégé (+ 9 points). Ces derniers expliquent le premier pic d'installations de 1995, avec quatre des six installations maraîchères, en conventionnel à l'époque. Ils sont depuis majoritairement labellisés en AB et participent ainsi à la surreprésentation du label dans la médiatisation régionale du maraîchage. Y contribue aussi, dans une moindre mesure, les exploitations en petite polyculture (+ 1 point). La vente en circuit court caractérise ces types de maraîchages. Sa surreprésentation relève aussi des petits maraîchages conventionnels (+ 2 points). Ces maraîchages sont diversifiés, notamment en cultures d'été (l'emblématique tomate est cultivée dans au moins 72 cas recensées - 63 %). Ces 4 types dominent les 10 plus fortes médiatisations : 17 exploitations avec celles au nombre d'articles identiques (tableau 9).

Graphique 23 : Répartition des types d'exploitation agricole selon les sources (en %)



Source : RA 2010 et Ouest-France 2014-2019 - Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2019

Tableau 9 : Les 10 exploitations maraîchères du Calvados et de l'Orne les plus médiatisées dans *Ouest-France* (2014 et 2019)

Rang	Nombre d'articles traitant de l'exploitation	Nom de l'exploitation maraîchère ou légumière	Type d'exploitation	Label
1	46	<i>Jardins dans la ville</i>	insertion/ESAT 6	AB
2	26	<i>Jardins d'Arlette</i>	insertion/ESAT 6	
3	15	<i>Kate Kitchen Garden</i>	MPS Conv CC 3	
4	13	<i>Ferme de la Bérquette</i>	MPS bio 1	AB
5	12	<i>Le Gros Pommier</i>	MPS Conv CC 3	
6	9	<i>Les Jardins de la Rue</i>	MPS bio 1	AB
7	8	<i>Ferme de TANGA</i>	MPS bio 1	AB
7	8	<i>Carotte et compagnie (AIFR)</i>	insertion/ESAT 6	AB
7	8	<i>AMAP La Croc'cinelle</i>	MPS bio 1	AB
7	8	<i>Jardins de l'espoir</i>	insertion/ESAT 6	AB
8	7	<i>Les Légumes du Désert</i>	MPS bio 1	AB
8	7	<i>EARL Autour du Potager</i>		AB
8	7	<i>Vit'actif (Potigny et Lisieux)</i>	insertion/ESAT 6	AB
9	6	<i>Christophe Renault</i>	MPS bio 1	AB
10	5	<i>Les Vergers de la Frestellée</i>	petits polyculteurs 11	AB
10	5	<i>Le Potaverger</i>	MPS bio 1	AB
10	5	<i>EARL Biocourtil</i>	MPS bio 1	AB

Source : *Ouest-France* 61 et 14, 2014-2019 - Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2019

Cette forte médiatisation est multifactorielle. Elle vise des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et peut se comprendre à l'aune des missions de ces jardins, contractualisées auprès des services de l'État et/ou des collectivités territoriales, ainsi que de Pôle Emploi. Cette médiatisation est une manière de rendre compte, auprès du plus grand nombre, de la mission d'intérêt général qui leur incombe, financée notamment par des subventions publiques. Par ailleurs, dans le cadre de leur mission, ces exploitations maraîchères dépassent ce strict secteur d'activité et organisent des manifestations socio-culturelles qui impliquent les ouvriers bénéficiaires, ou encore participent aux festivités locales. C'est notamment le cas des *Jardins dans la Ville* qui organisent chaque fin d'été une *Fête des artistes*, qui accueille des résidences d'artistes, des trocs et ventes de plants lorsque démarre la saison des potagers, ou qui accueille encore des fêtes de la philo, même après le départ conflictuel de l'*Université Populaire du Goût* de Michel Onfray¹⁷². Toute cette activité suscite l'intérêt des journalistes qui communiquent les horaires des événements, et leurs articles contribuent en retour à faire de la publicité pour les légumes vendus à la ferme. Dans cette mise en valeur de légumes bio, locaux et solidaires, les journalistes trouvent aussi des appuis auprès d'entrepreneurs locaux. En effet, les partenariats développés entre les restaurants gastronomiques d'Argentan et les *Jardins dans la Ville* font l'objet de nombreux articles¹⁷³. Le chef étoilé Arnaud Viel manque rarement l'occasion de valoriser ses fournisseurs de légumes, situés quelques dizaines de mètres à côté de son restaurant. Dans le cadre de la campagne présidentielle 2017, il déclare dans la rubrique « Si j'étais président » : « *A côté de mon restaurant, les Jardins dans la ville font un super-boulot [...]* »¹⁷⁴. Ce relai médiatique est aussi assuré par une blogueuse culinaire : « *La star de la recette. Une tomate rafraîchissante, faible en calorie (17 kcal/100 g), riche en eau (94 g/100 g), en vitamine C et en lycopène (puissant antioxydant) et surtout en goût ! Vous pouvez en profiter jusqu'à fin septembre, je vous conseille de courir aux jardins dans la ville d'Argentan, elles sont vraiment délicieuses !* »¹⁷⁵. Les journalistes donnent également des conseils culinaires¹⁷⁶, et peuvent mettre une exploitation sur le devant de la scène¹⁷⁷. Ce relai médiatique ne concerne pas que les jardins

¹⁷² Sur le sujet, on peut lire l'enquête de Nicolas CHEVASSUS-AU-LOUIS, intitulée « La petite usine de Michel Onfray », et publié sur le site de Médiapart le 11/06/2015 (voir l'article en ligne : <https://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/110615/la-petite-usine-de-michel-onfray> (consulté le 22/06/ 2015).

¹⁷³ « Du bio dans les assiettes des restaurants », *Ouest-France*, 14 décembre 2015 ; « Soupes », *Ouest-France*, 15/12/2017 ; LENGLET M., « La soupe des chefs ne fera pas grimacer les petits », *Ouest-France*, 13/12/2018.

¹⁷⁴ LIMON B. (recueilli par), « "Je voudrais qu'on retrouve la valeur travail " », *Ouest-France*, 5/04/2017.

¹⁷⁵ « Une tarte aux tomates fraîches proposée par Anaïs », *Ouest-France*, 21/09/2016.

¹⁷⁶ LIMON B., « Avez-vous goûté la "carotte de déprime", cette merveille ? », *Ouest-France*, 20/07/2018.

¹⁷⁷ Il conviendra d'analyser cela telle une infrastructure critique dans le 2^e chapitre de la 3^e partie.

maraîchers de réinsertion, mais aussi les nombreux petits maraîchages bio en circuit court de proximité.

En effet, parmi les plus fortes médiatisations, soit 17 exploitations, 8 correspondent au type du maraîchage bio sur petite surface. Plusieurs logiques animent cette médiatisation. Pour les deux premières, *La Ferme de la Béroquette* et *Les Jardins de la Rue*, leur histoire foncière explique cette médiatisation : elles ont toutes deux fait l'objet d'un portage foncier public. La première a été créée suite à un appel à projet lancé par le syndicat mixte du *Ciriam* (*Campus industriel de recherche appliquée aux matériaux*) et la Région Normandie, dans un fond de vallée n'ayant pas vocation à être aménagé et comprenant les bâtiments d'une ancienne exploitation laitière et 8 ha dont 5 cultivables¹⁷⁸. Cet espace agricole finalement agrandi à 17 ha fait l'objet de nouvelles installations juridiquement dissociées, mais mutualisant travail, matériel et terrain¹⁷⁹. Ces installations apportent leur lot d'articles. Mais c'est aussi l'implication du premier maraîcher dans la création d'un magasin de producteurs dont le projet a été suivi par la presse¹⁸⁰, qui place cette exploitation parmi les premières médiatisées avec 13 articles. Quant aux *Jardins de la Rue*, il s'agit du premier site et des premiers porteurs de projet de l'*Espace Test Agricole du Perche (ETAP)*¹⁸¹. Initié par le Parc Naturel Régional du Perche et les collectivités locales, cet *ETAP* est financé grâce aux subventions LEADER du FEADER. L'utilisation de fonds publics justifie certains articles de presse¹⁸², mais ce sont surtout la réussite et l'essaimage du portage foncier et juridique par l'*ETAP* qui motivent les nombreux articles relatant des visites d'élus et de techniciens de l'encadrement agricole ou des collectivités¹⁸³. La maraîchère, qui diversifie l'activité avec atelier de transformation de laine de moutons mérinos¹⁸⁴ et qui participe à un calendrier d'agricultrices au profit de la *Ligue contre le cancer*¹⁸⁵, suscite 3 des 9 articles. En termes de médiatisation, les *Jardins de la Rue* sont suivis par la *Ferme de TANGA*, elle aussi bénéficiaire de l'*ETAP*.

¹⁷⁸ LOPEZ M., « La ferme de la Béroquette s'installe au Ciriam », *Ouest-France*, 16/03/2015.

¹⁷⁹ CHAINAY J., « La Berouette, une ferme à la frontière de la ville », *Ouest-France*, 7/07/2017.

¹⁸⁰ DA SILVA A., « Des produits locaux à portée de main », *Ouest-France*, 21/02/2018 ; « La Halte Paysanne ravit les internautes », *Ouest-France*, 24/02/2018 ; GRILLET L., « La Halte Paysanne ouvre ses portes aujourd'hui », *Ouest-France*, 15/03/2018.

¹⁸¹ « A la Noé-Marmion, le premier lieu test agricole du Perche », *Ouest-France*, 25/05/2015.

¹⁸² « Développement de l'espace test agricole », *Ouest-France*, 21/07/2016.

¹⁸³ « Des espaces pour tester son projet agricole », *Ouest-France*, 27/11/2014 ; « Une ferme et des terres pour tester ses productions », *Ouest-France*, 2/7/2015 ; « L'Espace test agricole du Perche sert d'exemple à l'extérieur », *Ouest-France*, 6/02/2016.

¹⁸⁴ « Sarah présentera le fil d'Arcadie, samedi », *Ouest-France*, 13/01/2020 ; « Une boutique éphémère pour préparer les fêtes », *Ouest-France*, 8/12/2018.

¹⁸⁵ BOSCHER F., « Les agricultrices posent contre le cancer », *Ouest-France*, 5/09/2016.

Citée dans la presse à ce titre¹⁸⁶, une autre raison explique sa forte médiatisation : la sollicitation de la presse à l'occasion d'accueils à la ferme¹⁸⁷ visant à développer une clientèle pour des exploitations en difficultés commerciales. Difficultés confirmées par un membre de la CAE *Rhizome* qui accompagne l'*ETAP*. A l'occasion du comité technique d'un autre espace-test agricole, il évoque les revenus générés sur la *Ferme de TANGA* : « *c'est pas grand-chose mais c'est mieux qu'un RSA* » (observation directe, 12/07/2017). Une maraîchère, dont l'exploitation arrive au rang de huitième *ex aequo* et à qui je faisais remarquer sa forte médiatisation me répondait : « *Ah bon ! Avec des collègues, on a repéré que les maraîchers qui passent le plus dans le journal sont ceux qui galèrent le plus financièrement* » (immersion ethnographique 2018). Cette maraîchère est bien placée pour en parler, puisqu'après presque trois ans d'activité, elle ne prélève qu'environ 300 € de revenu tous les deux mois. Sur les sept articles publiés sur sa ferme, outre celui relatant la première porte ouverte l'année de l'installation¹⁸⁸, quatre articles paraissent pour annoncer les ventes à la ferme¹⁸⁹, les changements d'horaires des ventes à la ferme¹⁹⁰, des portes ouvertes avec vente à la ferme¹⁹¹ ou encore l'organisation d'un nouveau marché bio dans la ferme d'une éleveuse de chèvres¹⁹². Malgré cette médiatisation, en 2020, la clientèle n'est toujours pas suffisante et stabilisée. On comprend donc le rôle important joué par les correspondants locaux et journalistes de *Ouest-France* pour le relai publicitaire qu'ils assurent au maraîchage sur petite surface, labellisé AB ou pas. En effet, nous retrouvons au cinquième rang de ces exploitations agricoles les plus médiatisées *Le Gros Pommier*. Le maraîcher, rencontré le 10 septembre 2017 sur son stand à la *Fête de la terre* (organisée annuellement par les *Jeunes Agriculteurs* de l'Orne), évoquait ses difficultés à développer ou fidéliser sa clientèle et des problèmes d'écoulement de sa production : « *ce qu'il me faudrait, c'est un commercial !* » (entretien, 10/09/2017). Au sujet des nombreux articles parus sur son exploitation dans les pages locales de la presse régionale, il m'explique qu'avant les portes ouvertes et ventes à la ferme qu'il organise régulièrement, il envoie un mail à une liste de contacts, dont le correspondant local. Il s'entend bien avec le correspondant qui annonce presque systématiquement les portes ouvertes avec une photo du

¹⁸⁶ « Une conserverie de légumes aux Ateliers Buguet », *Ouest-France*, 15/05/2019.

¹⁸⁷ « La ferme de Tonga sensibilise à la permaculture », *Ouest-France*, 21/09/2016 ; « Journée conviviale autour du bio à la ferme Tanga », *Ouest-France*, 28/09/2016 ; « Une campagne "Manger bio et local, c'est l'idéal !" », *Ouest-France*, 16/09/2017 ; « Le bio et la permaculture à la ferme Tonga », *Ouest-France*, 27/09/2017 ; « Bio et permaculture à la ferme de Tonga », *Ouest-France*, 25/09/2018.

¹⁸⁸ « La maraîchère bio a le sol dans son cœur », *Ouest-France*, 26/06/2017.

¹⁸⁹ « Les légumes de Morgane à la vente », *Ouest-France*, 19/09/2019.

¹⁹⁰ « Vente de légumes : changement de dates », *Ouest-France*, 10/11/2017.

¹⁹¹ « Portes ouvertes à la ferme du Désert samedi », *Ouest-France*, 16/05/2018.

¹⁹² « Acheter sain dans un environnement sain », *Ouest-France*, 25/07/2019.

maraîcher¹⁹³, même si ce dernier trouve le correspondant « *très porté sur l'écologie* » (*id.*). Cette précision du maraîcher n'est pas anodine car ce même correspondant a écrit bon nombre des articles qui placent le *Kate Kitchen Garden* au troisième rang des exploitations maraîchères les plus médiatisées, avec 15 articles. Cette exploitation créée par une immigrée Galloise pluriactive (par ailleurs manipulatrice radio) sur l'exploitation agricole de son mari céréalier, est classée parmi les petits maraîchages conventionnels car elle n'est pas labellisée AB. Pour autant, grâce à ses cultures de plantes aromatiques et médicinales, elle met en avant des approches médicales plus naturelles grâce aux plantes et leurs « *bienfaits* »¹⁹⁴. D'une manière générale, son discours, relayé par le correspondant, met en avant la nature en réhabilitant « *les plantes qu'on appelle à tort "des mauvaises herbes" et qui s'avèrent d'excellentes plantes à consommer [...]* »¹⁹⁵ ou en promouvant le respect de l'environnement : « *"Prenons bien soin de notre biodiversité, végétale et animale. Pour nous et nos générations à venir"* »¹⁹⁶. « *Fête pour les plantes* » (4/07/2016), « *jardin extraordinaire* » (11/07/2017), « *vu, humé, dégusté* » (10/07/2018) « *Succès populaire* » (9/07/2019). Par ces extraits de titres d'articles évoquant le *Kate Kitchen Garden* dans *Ouest-France*, on saisit l'intérêt porté aux maraîchères et maraîchers sensibles à l'environnement, et leur meilleure présentation par les journalistes ou correspondants. C'est très net si l'on compare les titres des articles du même correspondant évoquant l'exploitation voisine du *Gros Pommier* référencées en note de bas de page n°34, et dont le ton est plus neutre est moins mélioratif. Cette disposition des journalistes et correspondants locaux est encore plus nette si l'on revient à la surmédiatisation du maraîchage labellisé AB.

Au final, cette forte médiatisation offre quantité d'informations sur les dynamiques maraîchères locales. Elle permet un suivi temporel mais aussi spatialisé des installations maraîchères post-2010. La presse régionale permet une analyse localisée du maraîchage et de ses dynamiques commerciales, de sa prise en compte dans les politiques municipales ou intercommunales, de sa vulnérabilité aux aléas météorologiques, etc. Au-delà des maraîchages

¹⁹³ « Des légumes en vente en circuit court », *Ouest-France*, 10/08/2016 ; « Le nouveau maraîcher propose ses produits sur place », *Ouest-France*, 17/08/2016 ; « A la cueillette des légumes au Gros-Pommier », *Ouest-France*, 24/09/2016 ; « Des légumes en circuit court chez Mickaël », *Ouest-France*, 27/09/2016 ; « L'An deux du potager Au Gros pommier », *Ouest-France*, 4/05/2017 ; « Mickaël Malandin a ouvert ses jardins », *Ouest-France*, 18/06/2018.

¹⁹⁴ « Le jardin extraordinaire de Kate », *Ouest-France*, 11/07/2017.

¹⁹⁵ « Un brunch marché chez Kate Blanchet », *Ouest-France*, 5/07/2018.

¹⁹⁶ « On a vu, humé et dégusté chez Kate », *Ouest-France*, 10/07/2018.

diversifiés de l'agriculture biologique, et bien qu'elles les sous-représentent, cette source contient des informations sur la dynamique des exploitations légumières régionales.

2.1.2.3. Les dynamiques maraîchères et légumières dans *Ouest-France*

Plus que les exploitations légumières, c'est surtout la filière légumière qui est évoquée. Au commencement de cette thèse, la filière légumière manchote fait la une de *Ouest-France* (doc. 8). Alors que la douceur météorologique s'ajoute à l'embargo russe, une crise commerciale amène les légumiers de la Manche à se mobiliser de manière spectaculaire (*id.*). Cette séquence médiatique permet d'ailleurs l'analyse du répertoire d'action patronal de dirigeants légumiers finistériens (Guillemin, 2019b). Dans la Manche, la couverture médiatique moins nourrie offre toutefois des éléments sur les coûts de production ou sur les revendications syndicales. Les articles associés permettent une approche exploratoire et l'accumulation d'informations sur des exploitations moins connues que le maraîchage diversifié.

Document 8 : Extrait de la une du quotidien *Ouest-France* paru le 6 novembre 2014



En page agricole ou régionale, l'actualité des filières légumières manchote ou calvadosienne

La couverture médiatique de la filière légumière en pages régionale, agricole, voire nationale, a permis grâce à une trentaine d'articles de suivre le développement de la branche

légumes d'*Agrial*, dont l'étude sera synthétisée dans le prochain chapitre. Ces articles ont permis de mieux comprendre l'internationalisation aval de ce groupe légumier normand. Cette revue de presse aura permis d'adapter la grille d'entretien auprès des exploitants du département en fonction des actualités industrielles ou commerciales de la filière, des stratégies des coopératives sur l'usage des produits phytosanitaires. Précisément sur cet enjeu, entre le 10 mai 2018 et 9 août 2019, 14 articles évoquent les craintes puis les difficultés des producteurs de carottes de Créances suite à l'interdiction du dichloropropène (un insecticide), dont il sera question dans le chapitre suivant (section 2.2.1.2.).

Malgré la rareté des articles concernant les exploitations légumières, la revue de presse fournit quelques informations, notamment dans la perspective d'un suivi dynamique des types analysés dans le dernier recensement agricole. Depuis 2010 et les crises du lait, certaines de ces exploitations ont nourri le type 8 des éleveurs allaitants, par abandon du troupeau laitier au profit de vaches de race Salers par exemple, en conservant la culture d'un légume comme le navet dans l'assolement fourrager¹⁹⁷. Le renouvellement de ces exploitations apparaît incertain, tel cet éleveur Montaigu-la-Brisette (haut Val de Saire), qui redoute une transmission difficile : « *Mes enfants ne souhaitent pas reprendre la ferme [...] ; « Après moi, les prairies partiront sans doute en bois. Pour la chasse »*¹⁹⁸.

En plus d'une approche des structures, c'est aussi le fonctionnement agronomique ou commercial et financier des exploitations qui est médiatisé, souvent à l'automne pendant la récolte légumière. Pour un coopérateur d'*Agrial*, c'est l'intérêt financier et organisationnel (planification du temps de travail des ouvriers) de la contractualisation qui est mis en avant¹⁹⁹. Pour un coopérateur du *GPLM*, c'est l'itinéraire culturel du poireau qui est expliqué, en mettant en avant les stratégies utilisées pour réduire l'usage des produits phytosanitaires²⁰⁰.

Comme les exploitations légumières manchotes, les grandes exploitations maraîchères du Calvados ont la faveur de la presse, qui médiatise leur besoin de main d'œuvre saisonnière²⁰¹ ou permanente²⁰². Ainsi, la caractérisation des types 10 et 12 issue du RA 2010 (MGS sous abri parfois chauffé et certaines sociétés commerciales) précise ce facteur de distinction. Ces deux

¹⁹⁷ Cette mutation des filières d'élevage sera-t-elle plus générale et visible à travers l'étude du prochain recensement agricole ?

¹⁹⁸ LE DU G., « Pascal a délaissé ses laitières pour les Salers », *Ouest-France*, 14/01/2017.

¹⁹⁹ « Les burgers de McDo auront le goût du Cotentin », *Ouest-France*, 30/10/2017.

²⁰⁰ LE DU G., « Le poireau, "roi" des légumes en Normandie », *Ouest-France*, 10/10/2019.

²⁰¹ LE DU G., « Fraises, tomates : les saisonniers à pieds d'œuvre », *Ouest-France*, 21/07/2018 et LE DU G., « Pénurie de saisonniers en agriculture », *Ouest-France*, 8/09/2018.

²⁰² LE DU G., « La "Crête de Fontenay" rachetée », *Ouest-France*, 18/06/2016.

types rassemblent beaucoup d'exploitations agricoles employant plus de 5 UTA, seuil maximal plutôt bas, lié à l'hétérogénéité statistique de la cohorte. Grâce à la revue de presse, on accède aux effectifs réels, qui s'avèrent parfois bien plus élevés : outre les salariés permanents, 25 saisonniers dans telle exploitation, 21 permanents et 30 saisonniers dans telle autre. Au-delà des effectifs salariés, ces articles dévoilent les logiques de recrutement basées sur des migrations circulaires et temporaires (Zeneidi, 2013)²⁰³. C'est donc grâce à la presse régionale que certaines de ces exploitations ont été retenues pour les enquêtes de terrain dans le Calvados. Mais pour ce département, comme pour l'Orne d'ailleurs, les pages locales offrent surtout une profusion d'informations sur les petits maraîchages diversifiés et de proximité.

En page locale, installation maraîchère et actualité des ventes de légumes en circuit court

La section 2.1.2.1. a montré l'intérêt de la revue de presse pour suivre les installations en maraîchage, particulièrement bien relayées par les correspondants locaux de *Ouest-France*. Le classement des exploitations les plus médiatisées (tableau 10) fait la part belle au maraîchage bio sur petite surface. Parmi ce type d'exploitations maraîchères on trouve deux fermes associées, voire intégrées à une AMAP dans l'un des deux cas : l'*AMAP de la Croc'cinnelle*. Si cette commercialisation en AMAP explique une forte médiatisation, c'est aussi le caractère public de la ferme, achetée en 2010 par la Communauté de communes (Cdc) du Pays de L'Aigle²⁰⁴ et la délégation de sa gestion confiée à l'association qui justifient les articles. Cette gestion est originale. En effet, les adhérents-bénévoles ne peuvent assurer seuls la production maraîchère sur 4 ha de plein champ et sous serres : ils salarient donc un maraîcher en CDI pour 28 heures hebdomadaires, appuyé certaines années par une personne en contrat d'avenir²⁰⁵. Les livraisons pour la restauration collective, le recrutement de nouveaux salariés²⁰⁶, les dégâts sur les récoltes liés aux intempéries, l'organisation de portes ouvertes pour recruter de nouveaux adhérents-bénévoles²⁰⁷ sont relayés dans la presse locale. Nombre de ces articles peuvent alimenter plusieurs rubriques de cette thèse, en particulier celle dédiée à la typologie de zones

²⁰³ Ces stratégies patronales seront étudiées pour caractériser l'embourgeoisement d'exploitants maraîchers de la périphérie caennaise dans la 3^e partie de la thèse.

²⁰⁴ Voir une page du site de l'intercommunalité : <http://www.paysdelaigne.com/vivre/maintenir-une-agriculture-paysanne/lamap/348-zoom-sur-la-croccinelle-de-la-risle> (consulté le 16/01/2020).

²⁰⁵ Voir le blog de l'association <http://lacroccinelledelarisle.blogspot.com/> (consulté le 16/01/2020) ainsi que l'article de presse suivant : « A la Vavassorie, les premiers paniers de légumes sont arrivés », *Ouest-France*, 1/07/2015.

²⁰⁶ « L'Amap La Croc'cinnelle recherche un maraîcher », *Ouest-France*, 26/09/2016.

²⁰⁷ « Les jeudis de l'été foisonnent de légumes », *Ouest-France*, 9/08/2017 ; « La Croc'cinnelle de la Risle s'ouvre au public », *Ouest-France*, 9/09/2017 ; « Porte ouverte à la Croc'cinnelle de la Risle », *Ouest-France*, 4/10/2018 ; « L'Amap propose un porte ouverte dimanche », *Ouest-France*, 22/06/2019 ; « A l'Amap, une porte ouverte au rythme de la nature », *Ouest-France*, 26/06/2019.

maraîchères périurbaines (section 2.3.3.1). La médiatisation de cette AMAP constitue également une source utile à l'approche lefebvrienne des filières, notamment du fait qu'elles « représentent [...] l'application des règlements et des lois [tout en jouant] un rôle important dans la "mobilité sociale" » (Lefebvre, 1971). En l'occurrence, une intercommunalité désireuse de se mettre en conformité avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement en matière de restauration collective, décide d'acheter du foncier dédié, en l'absence de maraîcher bio à proximité. La décision par les pouvoirs publics de stimuler une filière alimentaire issue de l'agriculture biologique locale entraîne le recrutement d'un maraîcher, qui trouve une première place dans la filière maraîchère départementale. En ce qu'elle supporte la bureaucratie appliquant lois et règlements (ici, une CAE qui met œuvre la politique d'installation d'un PNR), la filière permet à ce maraîcher d'augmenter son expérience et de poursuivre sa formation au sein du maraîchage ornais en appuyant, en 2016, la première ferme de l'*ETAP*. Il la quitte finalement en 2017 pour créer une nouvelle exploitation de la filière maraîchère départementale, dans la commune où il avait travaillé comme salarié de l'*AMAP de la Croc'cinnelle* ! Il y retrouve une troisième place, cette fois comme indépendant, témoignant ainsi du rôle des filières dans la mobilité sociale. Sans développer l'analyse de cette trajectoire saisie à grands traits grâce à la revue de presse, on comprend ce que cette source révèle de l'évolution des politiques agricoles et foncières qui se territorialisent. A la demande de nouvelles organisations collectives de consommateurs et en partenariat avec un nouvel encadrement agricole, ces politiques renouvèlent les modes d'entrée et d'exercice du métier d'agriculteur, et donc les propriétés sociales et identités qui y sont associées.

Revenons d'ailleurs à la deuxième AMAP fortement médiatisée. Elle n'est pas aisément identifiable dans le tableau 10 car l'exploitation maraîchère localisée à Héloup (commune périurbaine proche d'Alençon) en est cette fois-ci juridiquement dissociée. L'exploitation individuelle de Christophe Renault est une ferme commercialisant une grande partie de ses légumes au sein de l'*AMAP des Chênes*. Une fois de plus, l'originalité du portage foncier et l'organisation collective autour d'une AMAP²⁰⁸ expliquent sa forte médiatisation. Ici, la revue de presse signale l'émergence d'une nouvelle organisation de la gestion du foncier agricole désormais bien connue, puisqu'il s'agit de *Terres de Liens*²⁰⁹ (Lombard et Baysse-Lainé, 2019).

²⁰⁸ « Succès au marché du terroir », *Ouest-France*, 24/05/2017 ; LE NORMAND D. « Chaque jeudi ils font leurs courses autrement », *Ouest-France*, 7 /10/2017 ; « L'Amap des Chênes poursuit sa route », *Ouest-France*, 15/01/2018 ; « Amap des Chênes : de plus en plus d'adhérents », *Ouest-France*, 12/01/2019 ; « L'Amap des Chênes attire de nouveaux adhérents », *Ouest-France*, 4/09/2019.

²⁰⁹ « Terres de liens fait pousser des fermes », *Ouest-France*, 13/06/2019

La structuration de cette exploitation autour d'un portage foncier solidaire et de la commercialisation en AMAP, est caractéristique de plusieurs exploitations maraîchères recensées par la revue de presse²¹⁰. Tel le cas d'une AMAP ligérienne (Paranthoën, 2013 : 130), pour l'*AMAP des Chênes*, plusieurs articles décrivent aussi sa constitution comme l'organisation d'un groupe qui a vocation à intervenir politiquement dans l'espace local. C'est ici le cas avec au moins un amapien membre d'un groupe d'opposition au conseil municipal d'Héloup au sein duquel les demandes de subventions et l'attribution hebdomadaire d'une salle communale à l'AMAP font l'objet de conflits politiques²¹¹. En même temps que cette AMAP mobilise un encadrement agricole nouveau et alternatif, et qu'elle s'inscrit dans des luttes environnementales nouvelles, sa médiatisation témoigne aussi de ses liens à un encadrement agricole et rural plus ancien : l'Église catholique à travers une visite de l'Évêque du diocèse²¹².

La presse régionale renseigne plus largement l'actualité des ventes de légumes en circuit court (vente à la ferme, cueillette, marché de plein vent, magasin de producteurs, etc.). Cette médiatisation restitue parfois la politisation de ces alternatives agricoles et les conflits commerciaux et/politiques qui les concernent²¹³. De ce fait, cette source sera croisée aux enquêtes de terrain pour caractériser les espaces du maraîchage bas-normand comme micro-bassins ou zones de productions (sous-partie 2.3.3.).

Pour y parvenir, le suivi des installations maraîchères comme la médiatisation de celles déjà existantes a fait l'objet d'une géolocalisation de toute la cohorte recensée par la revue de presse. La cartographie qui en est issue (carte 5) superpose les exploitations agricoles produisant au moins un légume selon le RA 2010 (cercles gris) et celles recensées par la revue de presse (carrés noirs), à l'échelle communale (ici globalement anonymisée pour respecter le secret statistique qui s'applique au RA non secrétisé, excepté quelques repères toponymiques).

²¹⁰ Ces nouveaux systèmes de banque-assurance (Sarrazin, 2016) semblent même s'être diversifiés avec les financements participatifs d'exploitations *via* des plateformes en ligne. Ce signal faible fait l'objet d'une analyse plus spécifique à la section 2.3.1.2. Voir les articles suivants : « A la Belhomière, on cultive avec la lune », *Ouest-France*, 23/08/2016 ; « Le Self-Patates de Sébastien Cotreuil est prêt », *Ouest-France*, 29/05/2017.

²¹¹ « Le vote du budget fait resurgir de vives tensions », *Ouest-France*, 6/04/2017 ; « La location des salles communales en débat », *Ouest-France*, 22/11/2017 ; « Un climat contestataire au conseil municipal », *Ouest-France*, 21/02/2018 ; « 11 287 € votés au budget primitif 2019 », *Ouest-France*, 16/04/2019. L'AMAP des Chênes et d'autres organisations contestent aussi l'installation de compteurs LINKY à Héloup : « Le collectif de citoyens veut participer au débat », *Ouest-France*, 23/03/2018.

²¹² « Visite pastorale en monde rural mardi prochain », *Ouest-France*, 7/03/2019 ; « L'évêque découvre l'agriculture bio et locale », *Ouest-France*, 16/03/2019.

²¹³ On peut citer également l'exemple d'un magasin de producteurs à Vimoutiers dans l'Orne : « A 74 ans les époux Gilbert ont la pêche et la patate », *Ouest-France*, 14/09/2019 et « Des désaccords autour d'une subvention », *Ouest-France*, 28/09/2019.

Les carrés noirs renseignent en fait les sites de production des exploitations agricoles²¹⁴. Ces associations se développent parfois dans plusieurs communes, sans distinction juridique. Ainsi, les *Jardins d'Arlette* historiquement implantés à Falaise ont un temps exploité une ferme à Biéville-Beuville²¹⁵, puis à Caen²¹⁶. De même, l'association *Vit'actif* a développé du maraîchage dans plusieurs de ces sites historiques, dont Lisieux²¹⁷ et Potigny²¹⁸, référencés dans cette revue de presse. On comprend donc l'écart positif de trois sites.

Commençons d'ailleurs par la géographie de ces petits maraîchages diversifiés liés à l'insertion professionnelle. Ces associations sont toutes implantées dans ou en périphérie immédiate des villes (petites, moyennes et grandes) voire des bourgs-centres (Jousseume et Talandier, 2016) : Alençon, Argentan, Biéville-Beuville puis Caen, Falaise, Flers, La Ferté-Macé, Lisieux et Potigny. Ce type d'exploitation structure les zones maraîchères de l'Orne et du Calvados : il conviendra d'analyser sa place dans leur typologie (2.3.3.1.) et dans les recompositions du maraîchage périurbain de Caen et Alençon (2.2.2.3.) Une partie des carrés noirs se superpose parfois à des cercles gris, témoignant ainsi de la pérennité ou du renouvellement de certaines exploitations. Mais notons que plusieurs petites régions agricoles connaissent des installations maraîchères, alors qu'en 2010 la production de légumes y était marginale, comme à l'est de l'ancienne Basse-Normandie : Perche ornais (au sud-est de Mortagne-au-Perche), sud Pays d'Auge (au sud de Lisieux et au nord-est d'Argentan et Pays d'Ouche (au nord et à l'ouest de L'Aigle). Ces installations concernent aussi le bocage normand : les bocages virois et mortainais au sud de Vire, les bocages ornais, du sud de la Suisse-Normande (nord-nord est de Flers) au bocage domfrontais (autour de Domfront). Se démarquent aussi le versant nord-est de la Forêt d'Écouves et la Plaine d'Argentan (entre Alençon et Argentan), ainsi que le littoral nord-ouest du Calvados, dans les marais du Bessin au nord de Saint-Lô. Par les nombreuses et régulières informations collectées sur les exploitations maraîchères installées dans ces espaces, la revue de presse, articulée à l'enquête de terrain, permet la comparaison des petits maraîchages diversifiés de proximité dans le bocage Domfrontais (2.3.3.2.) et le Perche ornais (2.3.3.3.). La cartographie révèle enfin la médiatisation de rares exploitations légumières manchotes du Val de Saire, du créançais et de

²¹⁴ Cette précision est importante pour comprendre le décalage entre l'effectif annoncé et l'effectif d'exploitation recensée (n = 114) et le nombre de carrés noirs (n = 117). Ce différentiel est lié à un type d'exploitations maraîchères, les jardins d'insertion professionnelle.

²¹⁵ « La réinsertion passe par les Jardins d'Arlette », *Ouest-France*, 14/12/2016.

²¹⁶ « Les Jardins d'Arlette diversifient leur activité », *Ouest-France*, 3/05/2018.

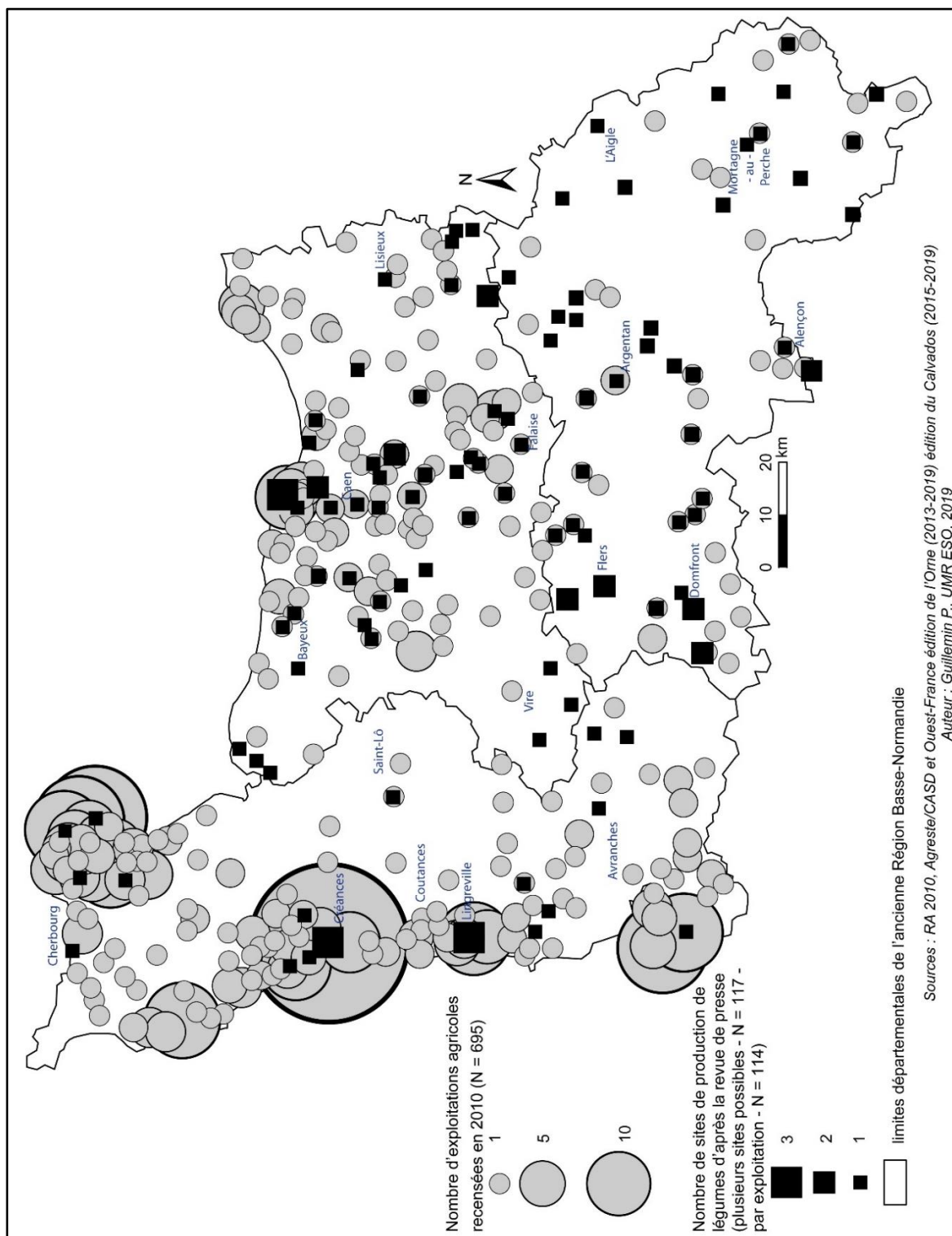
²¹⁷ ÉNEE V., « Si vous passiez aux paniers de légumes hebdo ? », *Ouest-France*, 21/09/2017.

²¹⁸ « Un premier loto au profit du jardin d'insertion », *Ouest-France*, 7/10/2017.

la baie du Mont-Saint-Michel. La séquence médiatique consacrée à l'interdiction d'un insecticide très utilisé dans la production créançaise sera étudiée pour analyser la crise de cette région légumière. Mais plus au sud de la côte des havres, à Lingreville, c'est un nouveau type d'exploitations maraîchères que révèle la revue de presse. Souvent présentée dans la continuité de Créances, avec l'appellation côte ouest de Manche, cette source permet de poser l'hypothèse de l'autonomisation de la région de Lingreville par la reconversion des modes de production, alors qu'en 2010, il s'agissait de l'espace légumier littoral le plus vieillissant (carte 4).

In fine, cette revue de presse permet une actualisation de l'étude des types d'exploitations maraîchères et légumières bas-normandes, en montrant la surmédiatisation des circuits courts en général, mais plus spécifiquement des petits maraîchages biologiques et des jardins d'insertion professionnelle. La géographie de cette médiatisation signale les dynamiques d'installation dans des régions agricoles historiquement peu tournées vers la production de légumes, et minorent à l'inverse des espaces où ces productions sont anciennement ancrées (Muller, 1977 ; Brunet et Rousard, 2000). Il est donc maintenant nécessaire d'élargir l'échelle d'analyse, depuis les exploitations, jusqu'à leur éventuelle organisation en zones ou bassins de production agricole.

Carte 5 : Le suivi des installations maraîchères post-2010 par la méthode de la revue de presse



Conclusion du chapitre 3 (2.1.)

L'objectif de ce chapitre a été de proposer une typologie des exploitations maraîchère et légumière bas-normandes issue du RA 2010 et de l'actualiser à partir d'une revue de presse dans le quotidien Ouest-France. Cette source, ainsi que des matériaux issus des enquêtes de terrain, permettent d'articuler de compléter une approche typologique structurelle par un éclairage de fonctionnement agronomique et commercial des exploitations agricoles. Revenons sur la dispersion des types issus de la CAH conduite sur le RA 2010. La variance intra-classe représente 59,98 % de la variance totale, et la variance interclasse représente 40,02 % de la variance totale. Cette précision pourrait paraître tant pointilleuse dans une conclusion intermédiaire, que révélatrice d'une importante dispersion en 12 types d'exploitations. Préférons la retenir comme enseignement de l'important degré d'éclatement des secteurs maraîcher et légumier sur le plan productif. En Basse-Normandie, ils se recomposent autour de grandes figures qu'on peut finalement rapprocher de certaines déjà établies dans la littérature.

La plupart des types du MPS (Dumont, 2017) diversifié en CCP correspondent aux « exploitations agricoles familiales avec diversification » ou aux « micro-exploitations » (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017 : 286). Ces dernières renvoient à la configuration roussillonnaise d'une production « estivale [conduite] par des pluriactifs [...] souvent producteurs en AB » (Bressoud et Parès, 2010 : 219), dont le développement national est celui des microfermes maraîchères biologiques (Morel, 2016). Les jardins d'insertion ou du travail protégé se distinguent de ces MPS diversifiés, comme une figure agricole nationale atypique. Quand la surface maraîchère se porte à 6 ha et nécessite des embauches, on a affaire au MMS souvent biologique (Dumont, 2017). Comme dans le sud de la France (Samak, 2014), ces modèles de MPS et MGS bio ont stimulé un pic d'installation maraîchère à partir de la fin des années 2000, et qui semble toujours en cours. Ces pics d'installations régionaux ont contribué à la progression nationale de 4% des exploitations maraîchères-horticoles entre 2010 et 2016 (Ministère de l'Agriculture, 2018). La typologie actualisée par la revue de presse a par ailleurs révélé un signal faible dans le domaine des micro productions intensives de légumes : les innovations autour du mode de production aquaponique. Présentée comme une solution nourricière et écologique, l'avenir dira si cette production dépasse son stade aujourd'hui marginal. Ces maraîchages sont médiatiquement surreprésentés.

L'autre pôle légumier et maraîcher bas-normand correspond à des exploitations de grandes tailles et plus ou moins spécialisées qui s'éloignent très souvent du modèle familial et prennent

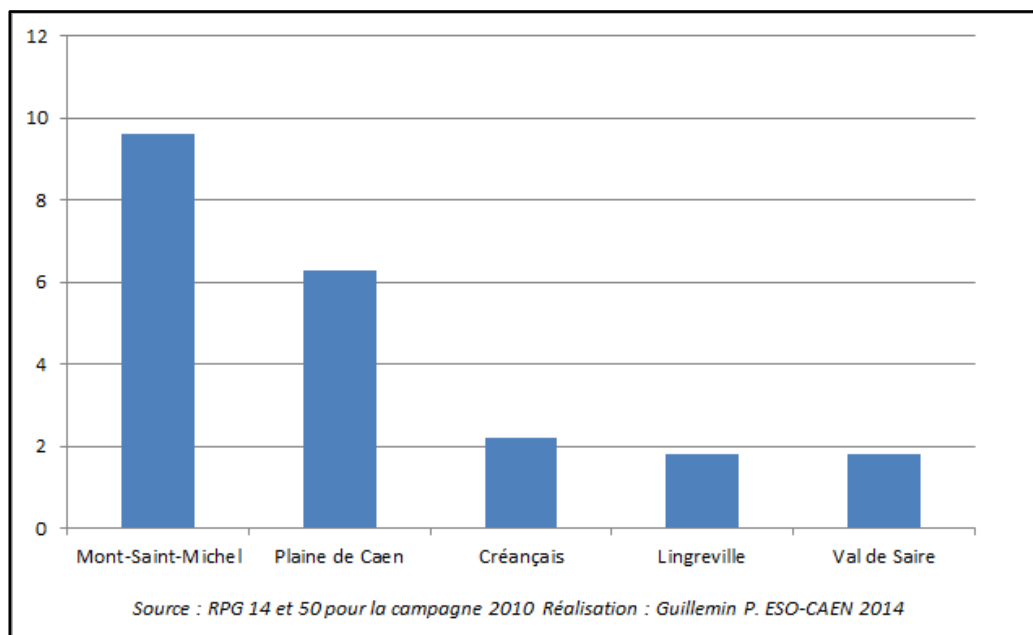
des allures de firme (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017 : 289-292). D'un point de vue agronomique et productif, les exploitations légumières de la Plaine de Caen s'apparentent aux productions en grandes cultures (PGC) wallones (Dumont, 2017). Dans la Manche d'autres productions légumières sont intégrées à des assolements céréaliers fourragers et relèvent donc de la polyculture-élevage. Elles constituent le pendant rétro-littoral du maraîchage littoral sur grande surface (MGS), typique des côtes normano-bretonnes (Margetic, 2014a ; Preux, 2019). Tel celui des vallées urbanisées ligériennes (Margetic *et al.*, 2014), le MGS bas-normand s'accompagne parfois d'importantes productions sous serre (Dumont, 2017) et/ou du développement de la vente directe comme des maraîchages intensifs et historiques du circuit long dans le roussillonnais (Bressoud et Parès, 2010). Ce MGS sous serre et en circuit court concerne aussi des PGC de la Plaine de Caen, qui sont d'autant plus diversifiées (céréales et oléoprotéagineux, cultures industrielles et légumières maraîchage et arboriculture), mécanisées et intensives en main d'œuvre. Toutes ces grandes exploitations, dont certaines constituent de véritables firmes (Purseigle *et al.*, 2017), sont sous-représentées par les pages locales de la presse régionale. Les rares articles qui les concernent, en pages agricole ou régionale, apportent toutefois de précieuses informations sur les filières qu'elles constituent, qui s'organisent localement et ne connaissent toutes les mêmes succès.

C'est ce que propose d'analyser le chapitre suivant, en étudiant les trajectoires productives de régions légumière et maraîchère bas-normandes. Il s'agit d'analyser en quoi elles constituent des bassins, micro-bassins ou zones de production agricole (Sarrazin, 2016).

2.2. Chapitre 4. Adaptation, crise, reconversion ou émergence : trajectoires des régions légumières et maraîchères bas-normandes

La médiatisation différenciée des modes de production de légumes bas-normands et par là-même, la médiatisation minorée des espaces dominants cette production rejoignent des questionnements de longue date²¹⁹. Ils s'appuyaient sur une approche spatiale des cultures de légumes, à partir de l'exploitation cartographique des îlots cultureux du Registre Parcellaire Graphique 2010. Les différences de dimension moyenne des îlots cultureux par petites régions agricoles ou fractions d'entre elles étaient alors très nettes (graphique 24) : un peu moins de 4 ha entre les polders de la baie du Mont-Saint-Michel et les lanières de Plaine de Caen ; plus de 4 ha entre ces lanières et les parcelles du Val de Saire, du Créançais et de Lingreville.

Graphique 24 : Dimension moyenne des îlots cultureux emblavés en légumes en 2010 (en ha)



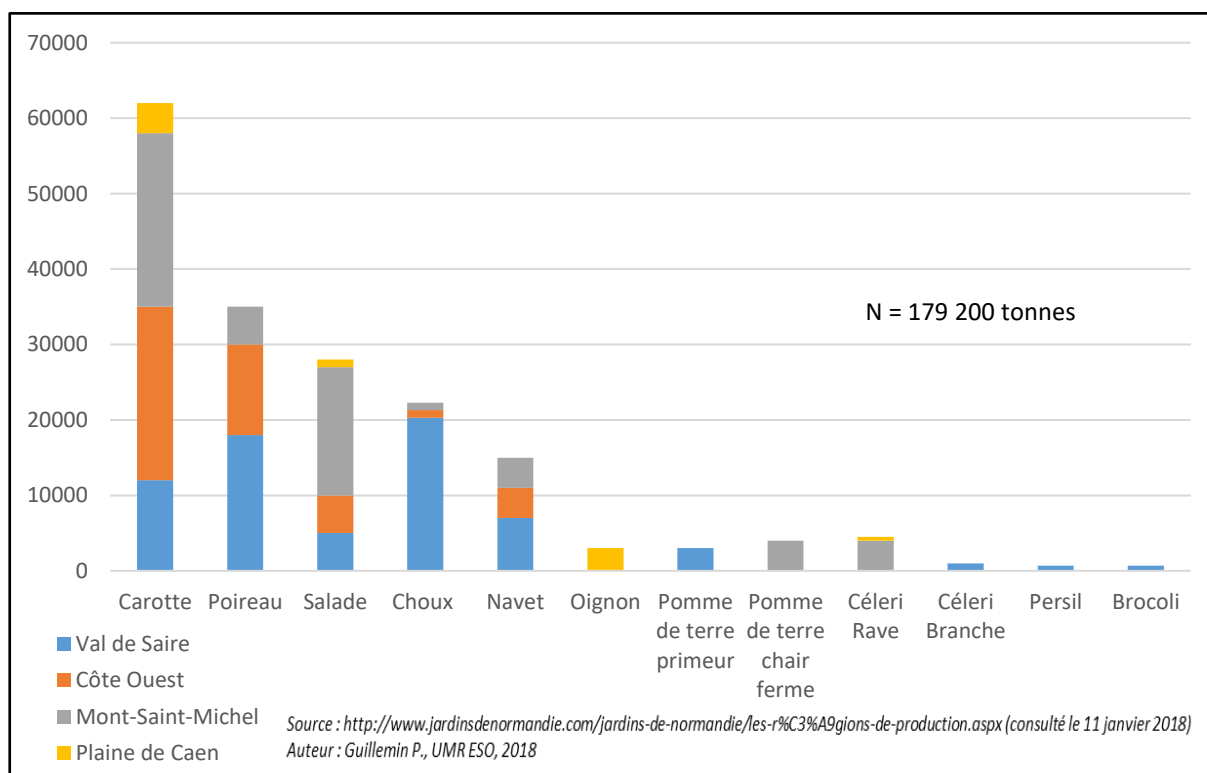
Cette variabilité spatiale de la dimension de îlots de culture légumière obéit à l'histoire de la structure foncière, particulièrement à la réalisation ou non d'un remembrement. Ces différences en témoignent, particulièrement dans la Manche où la Baie du Mont-Saint-Michel a été plus massivement et anciennement remembrée que la côte des havres (Lingreville et Créançais), qui l'a toutefois été contrairement au Val de Saire quasiment pas remembré (Pauchard *et al.*, 2016). Cette différenciation des structures foncières légumières se traduit les paysages. Plusieurs régions légumières participent de l'unité paysagère des côtes sableuses à

²¹⁹ Questionnements qui avaient émergé dès le master 2.

havres (Brunet et Girardin, 2004 : 177). Pour autant, quoi de commun entre « l’openfield légumier » de Lingreville au sud de la Côte des Havres (*Ibid.* : 181), revisité par du maraîchage diversifié, et la quasi monoculture de carottes et poireaux autour de Créances, au nord de la même côte ? Dans le Créançais, le parcellaire dunaire en damier régulier et aux « couleurs changeantes » (*Ibid.* : 184) et l’extension des labours légumiers sur la plateforme intérieure (*Ibid.* : 185) n’ont rien à voir avec le « damier irrégulier » de la Plaine de Caen (*Ibid.* : 290). Pourtant, ces deux régions produisent des carottes pour la filière régionale. Les grandes exploitations de cette Plaine fournissent de la salade, comme les producteurs du Val de Saire, mais le décor de cette production varie, du parcellaire « sans horizon de la Plaine » (*Id.*), au Val de Saire où l’intensification des cultures et la simplification « du dessin parcellaire » (*Ibid.* : 316) cohabitent avec un bocage dégradé et l’enclosure murale de petites parcelles.

Dans ces paysages légumiers variés, faut-il lire des modes de production différents, malgré l’intégration aux mêmes coopératives et à une même association de producteurs ? L’hétérogène localisation des principales cultures légumières et maraîchères de la Manche justifie de poser une telle question (carte 2 et graphique 7 – partie 1 – graphique 25).

Graphique 25 : Productions de l’AOP Jardins de Normandie en 2015 (en tonnes)



À la typologie des exploitations agricoles s’ajoute la comparaison des espaces de production. L’itinéraire culturel de la carotte sairaise est-il le même que pour la carotte de

Créances ? Leur commercialisation est-elle identique ? Quid de celle de la Plaine de Caen ? Quelles sont les complémentarités de ces régions légumières, leurs trajectoires ? Constitutives du bassin légumier normand (Sarrazin, 2016), constituent-elles des zones, des micro-bassins voire des bassins de production agricole à part entière ? Pour répondre à ces questions, il s'agit d'abord d'analyser indépendamment les espaces à dominante légumière et les espaces à dominante maraîchère. Dans un premier temps, l'intégration et l'internationalisation de deux régions légumières emblématiques de la Manche est comparée à la production légumière de la Plaine de Caen. Ensuite, Lingreville et ses alentours sont comparés au Perche ornais pour comprendre la dynamique localisée de filières du maraîchage diversifié. À ces deux études de cas, on ajoute l'analyse de la recomposition du maraîchage périurbain de Caen et Alençon. Ces développements empiriques conduisent à une synthèse sur les filières légumière et maraîchère régionales, avant d'aborder la caractérisation conceptuelle des cas étudiés.

2.2.1. Intégration et internationalisation croissantes des productions légumières

Les productions légumières bas-normandes s'internationalisent et s'industrialisent entre 1960 et 1980, telle l'agriculture française (Byé et Mollard, 1981). Les ruralistes caennais ont montré cette dynamique (Muller, 1972 ; Briard, 1990 ; Brunet et Roupsard, 2000), le plus souvent à l'échelle d'un département : Manche ou Calvados. La stratégie territoriale de développement de la filière régionale est analysée à partir de l'exemple d'une des principales coopératives légumières bas-normandes : *Agrial* (Assens, 2013). Développer ces études de cas dans une première optique empirique, permet de renseigner la construction socio-économique de ces (micro)bassins de production agricole (Sarrazin, 2016), puisque telle est notre hypothèse.

2.2.1.1. L'équilibre dynamique agronomique et commercial du Val de Saire

Barfleur, l'un des plus beaux villages de France, fait la réputation touristique du Val de Saire. Mais depuis le panorama de La Pernelle, c'est bien la marqueterie de poireaux et choux fleurs qui s'offre aux touristes le temps d'un weekend²²⁰. Ces paysages, récents, témoignent de la vocation légumière de cette région agricole, historiquement construite autour de la carotte.

Le développement rural au service d'une résilience agronomique

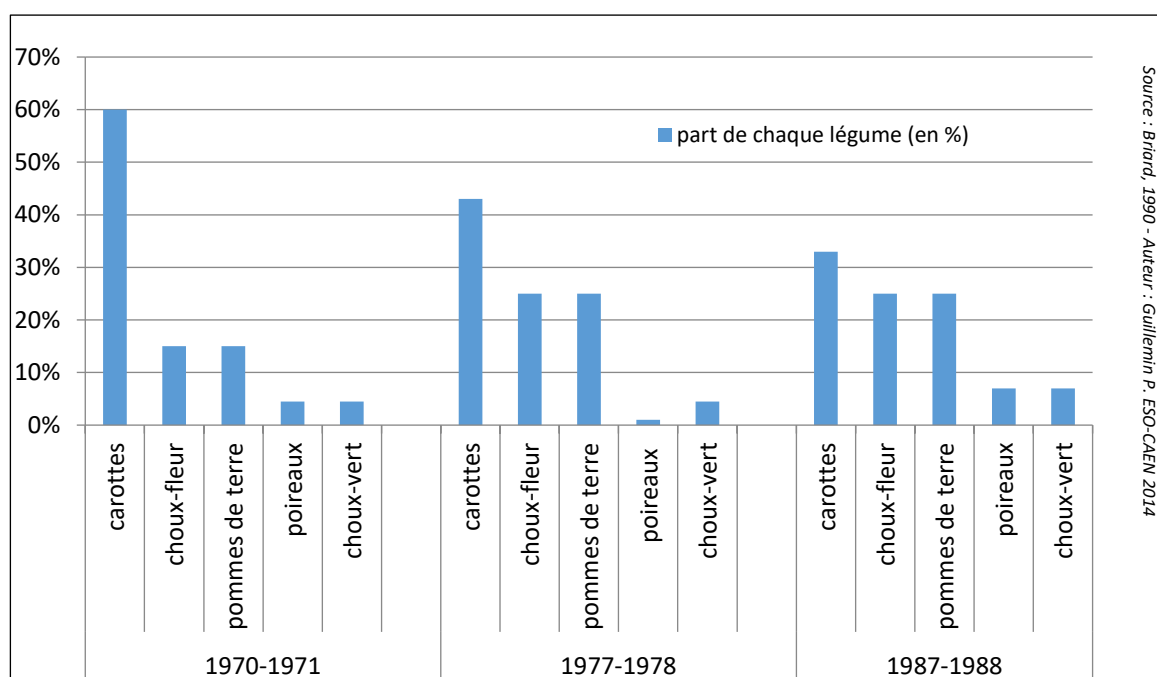
Dans le Cotentin de l'après la Seconde Guerre mondiale, le Val de Saire poursuit sa spécialisation légumière. Entre 1955 et 1960, les exploitations agricoles se convertissent à une

²²⁰ LE GOAZIOU M., « Le Val de Saire, un véritable havre de paix dans le Cotentin », *Ouest-France*, 14/07/2019.

nouvelle culture : c'est le « *boom de la carotte* » (Briard, 1990). Dix ans plus tard, sa consommation nationale décline et les limites d'une production en monoculture apparaissent : surproductions entre 1965 et 1970 et épuisement des sols, conduisent à des faillites. La diversification (graphique 26) passe par le chou-fleur, et la sélection de la variété de pays à la fin des années 1970 améliore la qualité du produit. Bonne tête de rotation, la pomme de terre primeur progresse aussi. Malgré des frais de main d'œuvre élevés, le poireau apparaît tandis que la carotte se maintient avec un travail sur la qualité. En 1973, le *CEAFL* et les Organisations Professionnelles Agricoles locales et régionales créent une station expérimentale, le *SILEBAN*. Il s'agit de pérenniser la diversification. La démarche est fructueuse :

« Grâce à une collaboration fructueuse avec l'INRA de Rennes pour lutter contre la maladie de la carotte, les conseils du SILEBAN font passer les rendements sairais de 36,9 t/ha à 55,8 t/ha et encouragent la production de carottes primeur. [Les rendements en] poireaux passent de 22 t/ha à 24,5 t/ha [et leur production s'oriente vers des] variétés précoces. » (Briard, 1990 : 90).

Graphique 26 : Diversification des productions de la Coopérative VDS entre 1970 et 1988



Malgré cette diversification, la fertilité des sols reste préoccupante : les intrants massivement utilisés polluent l'eau, essentielle aux activités ostréicoles et conchyliques. De plus, la carotte connaît une nouvelle « débâcle en 1991 » (Brunet et Rouspard, 2000). Dans ce contexte, un ancien jaciste, Denis Onfroy, tente d'organiser les producteurs sairais autour d'une démarche de qualité. En 1994, il emporte l'adhésion de 145 d'entre eux à la tête de 4 000 ha de cultures. En respectant un cahier des charges – utilisation de semences et plants de qualité, adaptation des fertilisations, réduction de l'usage des produits phytosanitaires et mise en œuvre

de la traçabilité –, ils sont prêts à souscrire à des mesures agroenvironnementales (MAE). Ce qu'ils obtiennent en 1996 avec le programme « produire autrement » (60 millions de francs financés à 50 % par l'UE). En parallèle, Denis Onfroy est à l'initiative d'un programme d'aménagement parcellaire centré sur l'irrigation (25 millions de francs financés par l'Etat et l'UE). La diversification légumière en profite avec les cultures du poireau et de salades sous serre qui progressent. Les exploitations s'agrandissent, leurs effectifs salariés s'accroissent. L'intégration de 30 % de céréales à l'assolement légumier porte ses fruits : « l'utilisation d'engrais chimique baisse de 40 % en moins de dix ans et la teneur en nitrates des eaux souterraines diminue » (*Id.*). La résilience agronomique du Val de Saire semble actée dans la durée. En effet, alors que nous lui demandions s'il vendait son maïs sous forme ensilée aux éleveurs du haut Val de Saire, le président du *GPLM* répondait : « *Le maïs on essaye de le moissonner. [...] l'inconvénient de l'ensilage c'est qu'on coupe la plante complète alors que le maïs qu'on va moissonner et ben on laisse toute la tige de maïs. Et elle laisse de la matière organique* ». (entretien, 9 avril 2018). On retrouve ici la trajectoire « à succès » d'un bien public « sous injonction », classiquement initié par une MAE. Le bien public devient « spontané ». Intégré à l'agrosystème sairais il marque l'identité professionnelle locale au profit d'autres biens publics tels que l'eau (Darrot et Girogis, 2016). Le type de trajectoire est « à succès » : le bien public préservé entretient les adaptations agronomiques des exploitations face à la réglementation phytosanitaire par exemple. Un producteur déclare dans la presse régionale que pour limiter l'usage des insecticides il s'appuie sur la ressource en eau préservée : « *l'irrigation a été utilisée pour chasser le thrips, une petite mouche qui aime le temps sec et chaud comme cet été* »²²¹. Aujourd'hui, le Val de Saire représente 42 000 t. des 70 000 t. de légumes traités par le *GPLM*. La diversification des productions apporte de nouvelles cultures à forte valeur ajoutée : avec 27 000 t., les carottes représentent le même CA que 9 000 t. de navets.

Rationalisation commerciale et productive en prise avec l'internationalisation des échanges

L'internationalisation des échanges de légumes produits dans le Val de Saire est au moins séculaire (Kropotkine, 1910). Le développement du marché commun et l'intégration européenne confortent les débouchés à l'export. En 1969, les exportations de l'ancienne coopérative *Val de Saire (VDS)* représentent 16 % de ses tonnages en carottes, soit 36 % des exportations françaises (Briard, 1990). Les techniques commerciales des opérateurs agroalimentaires nord-européens inspirent les coopérateurs sairais qui installent un marché au

²²¹ LE DU G., « Le poireau, “ roi ” des légumes en Normandie », *Ouest-France*, 10/10/2018.

cadran à Gatteville-le-Phare en 1971. Cette modernisation soutient le dynamisme commercial tant national qu'international : en 1984, 25 % des carottes et 5 % des choux verts ou rouge sont exportés en Grande-Bretagne ou en République Fédérale d'Allemagne. Le marché au cadran est délocalisé en 1989 à Anneville-en-Saire et son fonctionnement, informatisé seulement 20 ans plus tard en 1996. Les débouchés internationaux des légumes du Val de Saire ont été diversifiés : aujourd'hui le *GPLM* exporte aussi des légumes vers le sud et l'est de l'Europe. Pour son directeur, l'Allemagne et l'Espagne représentent des débouchés réguliers pour les choux et le poireau tandis que les pays de l'Europe de l'Est restent des marchés d'opportunités. Toujours en prise avec la circulation européenne des modèles commerciaux, le *GPLM* s'est inspiré des techniques de vente de ses fournisseurs hollandais de plants de poireaux adeptes du *category management*. Producteur de poireaux et choux verts de qualité, le *GPLM* tient à rester un fournisseur de référence, même en période de soudure. Ainsi, la coopérative achète du chou vert au Portugal et du poireau nantais pour approvisionner certains clients toute l'année. Si son internationalisation en aval comme en amont permet au *GPLM* d'être en phase avec les innovations commerciales, elle l'oblige aussi à s'engager dans des démarches de rationalisation productive basées sur la certification et la normalisation des produits (Lamanthe, 2007).

En 2014, un nouveau directeur prend les rênes du *GPLM*. Ancien responsable du commerce, du marketing et de la commercialisation chez *Savéol* où il avait initié les certifications *ISO* (coopérative maraîchère bretonne réalisant plus de 200 millions d'€ de CA²²²), il dirige désormais une coopérative de 35 millions d'€ de CA. Avec seulement 14 % des volumes commercialisés certifiés *GlobalGap*, le nouveau directeur lance un plan de certification concernant les exploitations agricoles, les stations de lavage et le conditionnement. Cette certification est en effet de plus en plus exigée pour les producteurs de fruits et légumes exportant vers l'Europe du Nord (Bernard de Raymond, 2013). Trois salariés renforcent le service qualité/traçabilité doté de cinq agents. En 2018, les stations sont certifiées *Globalgap* et *IFS* et 62 % des volumes sont certifiés *GlobalGap*. La totalité doit l'être progressivement avec un objectif fixé à 69 % pour mars 2019.

²²² Voir site internet de *Savéol* : <https://www.saveol.com/fr/actualites/assemblee-generale-2019.html> (consulté le 22/05/2019).

Depuis son arrivée, le directeur mise beaucoup sur le dépôt de marques (doc. 9), comme celle des *Pommes de terre de la baie du Mont-Saint-Michel*. Pour le Val de Saire, il projette la marque *Les Côtes de Barfleur* « *parce que le Val de Saire, ça dit rien aux gens* ». Il s'appuie sur les études du *Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL)* et de *l'Interprofession des fruits et légumes frais (INTERFEL)* et constate que si l'origine France importe au consommateur, plus encore, lorsqu'il consomme un melon charentais ou une tomate de Marmande, il a l'impression de manger un « *produit vrai, un produit artisanal* » (entretien, 9 avril 2018).

Vigilant aux évolutions de la demande et soucieux des contraintes réglementaires réduisant le nombre de produits phytosanitaires autorisés (dichloropropène, métam-sodium et néonicotinoïdes enrobant les semences de salades par exemples), le groupement développe aussi une stratégie de segmentation des produits reposant sur l'analyse de résidus de pesticides. Actuellement, le *GPLM* en réalise 300 par an. Son directeur tente de convaincre les coopérateurs d'atteindre 500 puis 700 analyses annuelles, « *c'est-à-dire des analyses avant le début de la récolte, avec des producteurs sélectionnés pour améliorer la stratégie des produits phytosanitaires, pour tendre vers zéro pesticide pour les résidus* » (*id.*). Mais cette stratégie de segmentation-certification fait face aux contradictions des filières, comme la grande distribution qui demande du sans résidu mais maintient certaines normes de commercialisation. L'exemple du poireau constitue un bon exemple avec les attaques du thrips, un insecte qui marque le vert de la feuille. Bien que ce soit surtout le blanc du légume qui se consomme, la grande distribution refuse les lots de poireaux thripsés. Le directeur pointe les incohérences de la grande distribution comme des freins pour les producteurs et souligne le besoin d'éducation des consommateurs, qui selon lui, devrait être mis en œuvre par l'interprofession. Résilience agronomique et rationalisation commerciale sont donc à la base de l'équilibre dynamique du Val de Saire, néanmoins confronté à des poussées régressives conjoncturelles.

L'équilibre dynamique sairais face aux crises commerciales : l'exemple de l'année 2014

En septembre 2014 les légumiers de la ceinture dorée du Léon incendient le centre des impôts et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Morlaix (Guillemin, 2019b), leurs confrères

Document 9 : Marques du GPLM



de la Manche se contentent de déverser leurs légumes devant la MSA et le *Crédit Agricole* de Saint-Lô, préfecture de la Manche²²³, non sans s'être interrogés sur la nature de leur action : « Il faudrait peut-être brûler des bâtiments publics, comme en Bretagne ? »²²⁴. En cet automne 2014, plusieurs bassins légumiers et arboricoles français connaissent des difficultés commerciales. Dans le Val de Saire, si les ventes de salades sont correctes, carottes, choux et poireaux sont vendus à perte. Le président de l'AOP *Jardins de Normandie* déclare que « Le coût de revient d'un hectare de poireau avoisine 17 000 €. Les producteurs sont en perte de 6 000 € par hectare ». Et encore, certains avaient anticipé l'engorgement du marché en broyant les poireaux dans les champs avant récolte à la fin du printemps et à l'été (Guillemin, 2014). La campagne 2013-2014 est en effet très mauvaise : la consommation est en berne alors que la douceur hivernale et la faible pression pathogène génèrent de très bons taux de coupe, même chez les voisins nord européens. Le contexte géopolitique de l'embargo russe ajoute à cet aléa météorologique un report massif des productions de fruits et légumes sur le marché intérieur européen. Le chiffre d'affaires du *GPLM* en poireau s'élève à 28 millions d'€. La campagne 2012-2013 qui avait bénéficié de l'effet positif des chutes de neiges au mois de mars et d'un hiver très froid en Europe, avait permis au *GPLM* de réaliser 42 millions d'€ de CA en poireau. L'enchaînement est d'autant plus délicat que ces bons résultats ont incité les producteurs à investir. Dans ce contexte, en tant que fournisseur de semences et de plants, le *GPLM* met en place des échéanciers de paiement et paye à l'inverse ses producteurs plus rapidement : une semaine contre un mois habituellement. Si le groupement n'a perdu aucun producteur, il aura fallu trois ans pour « éponger 2013-2014 » et cette crise commerciale a été majeure en ce qu'elle participe de recompositions dans la pratique d'emplois au sein des exploitations :

« Ils sont à temps plein, permanents chez moi, mais par un groupement d'employeur. Ah ça c'est un choix que j'ai fait quand on a eu des conjonctures difficiles. Je vais pas dire que c'est plus économique parce que ça l'est moins, parce qu'il y a quand même la marge du groupement d'employeurs. Par contre, quand vous vivez des moments incertains comme on a pu vivre en 2014 [...] si vous devez arrêter parce que ça se complique de trop, vous vous retrouvez pas avec les problèmes de licenciement et tout ça » (entretien, 9 avril 2018).

Les producteurs d'*Agrial* ont moins connu ces difficultés financières, grâce à la contractualisation qui les lie à leur coopérative, qui a attiré quatre producteurs du *GPLM* (entretien 9 avril 2018). La contractualisation dépasse le cadre de ces contrats « salade » historiques, parmi lesquels presque 14 000 t. sont dédiées à *McDonald's*. En 2017, l'enseigne de *fast food* teste en France et pour six semaines un burger végétarien : 60 t. de choux du Val

²²³ COUPARD M. et DENOYELLE N., « Les légumiers déversent leur colère », *Ouest-France*, 22/10/2014.

²²⁴ LE DU G., « Le désarroi de la filière légumière normande », *Ouest-France*, 25/09/2014

de Saire et de marque *Priméale* sont vendus pour la garniture. Outre les pistes de diversification commerciale prometteuse pour l'équilibre dynamique du Val de Saire, ce test constitue une campagne de communication auprès des jeunes alors que la consommation de choux diminue. Cet équilibre dynamique pourrait inspirer la région voisine de Créances, pour palier la crise qui l'éloigne de la *success story* qu'elle connaissait depuis plusieurs décennies.

2.2.1.2. Le Créançais : de la *success story* entrepreneuriale à la crise phytosanitaire

La carotte de Créances jouit d'une grande renommée au point d'avoir accompagné le homard bleu de Port-en-Bessin au menu du déjeuner entre Emmanuel Macron et Donald Trump à Caen le 6 juin 2019²²⁵. Pourtant, l'avenir de sa production est plus que jamais incertain.

*Une carotte renommée et une *success story* entrepreneuriale*

Le maraîchage existe à Créances depuis le XII^e siècle, mais c'est au début du XIX^e que la culture de légumes se développe dans les dunes littorales alors aménagées en petites parcelles rectangulaires de 25 ares : les mielles (Elhaï, 1957). Cette production séculaire a été organisée et intensifiée (Brunet et Rousard, 2000). Aujourd'hui la taille moyenne des îlots culturels en légumes autour de Créances reste petite, en moyenne un peu plus de 2 ha. Le poireau de Créances bénéficie d'une l'Identification Géographique Protégée (IGP – carte 6) et les carottes des sables sont quant à elles certifiées *Label Rouge*. Le *syndicat des producteurs de carottes et poireaux de Créances* compte une vingtaine d'adhérents. De la commune d'Agon-Coutainville à celle des Pieux sur la côte ouest, les 109 exploitations cultivant des légumes en 2010 occupaient 444 actifs agricoles et la valeur de leurs productions de légumes s'élevait à plus de 39 millions d'€ (environ 92 millions d'€ pour le département)²²⁶. Les communes littorales au nord du havre de la Sienne constituent donc la région légumière de Créances. Avec l'aval de la filière légumière, la commune de Lessay joue ses gammes (*Id.*). Après la 1^{ère} gamme (frais), un horsain de deuxième génération, immigré des Flandres belges, développe la 4^e gamme. Dans les années 1980, Émile Ryckeboer innove avec les légumes frais lavés, découpés, emballés et prêts à l'emploi. Les ventes progressent et des industriels sollicitent l'entrepreneur qui préfère développer le modèle coopératif manchois : il revend ses parts à la *Casam* bientôt fusionnée

²²⁵ « La carotte de Créances au menu des présidents », *Ouest-France*, 7/06/2019.

²²⁶ Cette section est malheureusement l'occasion de corriger des erreurs largement diffusées car publiées dans une planche de l'*Atlas de la Manche* (Guillemin et al., 2018) et intitulée « Créances : un bassin légumier pluriséculaire, labellisé et intégré » (p. 68-69). Les chiffres du bassin y ont été fortement surestimés du fait d'une erreur de saisie statistique ayant laissé actives les exploitations du Calvados dans le comptage. En 2010, le Créançais ne comptait donc pas 1 174 actifs légumiers (mais 444) qui ne produisaient pas 70 M€ mais 39 M€ de légumes. Quant au département, il ne comptait pas 1 930 actifs légumiers (mais 1 454) qui produisaient bien l'équivalent de 92 M€. Pour ces erreurs, je présente mes excuses à mes co-auteurs, à notre éditeur et à nos lecteurs.

dans *Agrial*. Il diffuse le modèle de la 4^e gamme à l'international, il revient dans la Manche et développe à Lessay, avec sa fille, la production pour la 5^e gamme des légumes cuits sous vide et pasteurisés ou stérilisés : la marque de purées et soupes *Créaline* est vendue à *Agrial* en 2009. Outre les 180 producteurs locaux, la branche légumes d'*Agrial* est aujourd'hui internationalisée (tableau 10) avec 35 000 ha et 64 sites industriels en Europe et en Afrique pour un volume traité avoisinant 1 million de tonnes et 1 milliard d'€ de CA (environ 20 % des activités d'*Agrial*).

Carte 6 : Aire de l'Indication Géographique Protégée du Poireau de Créances en 2017

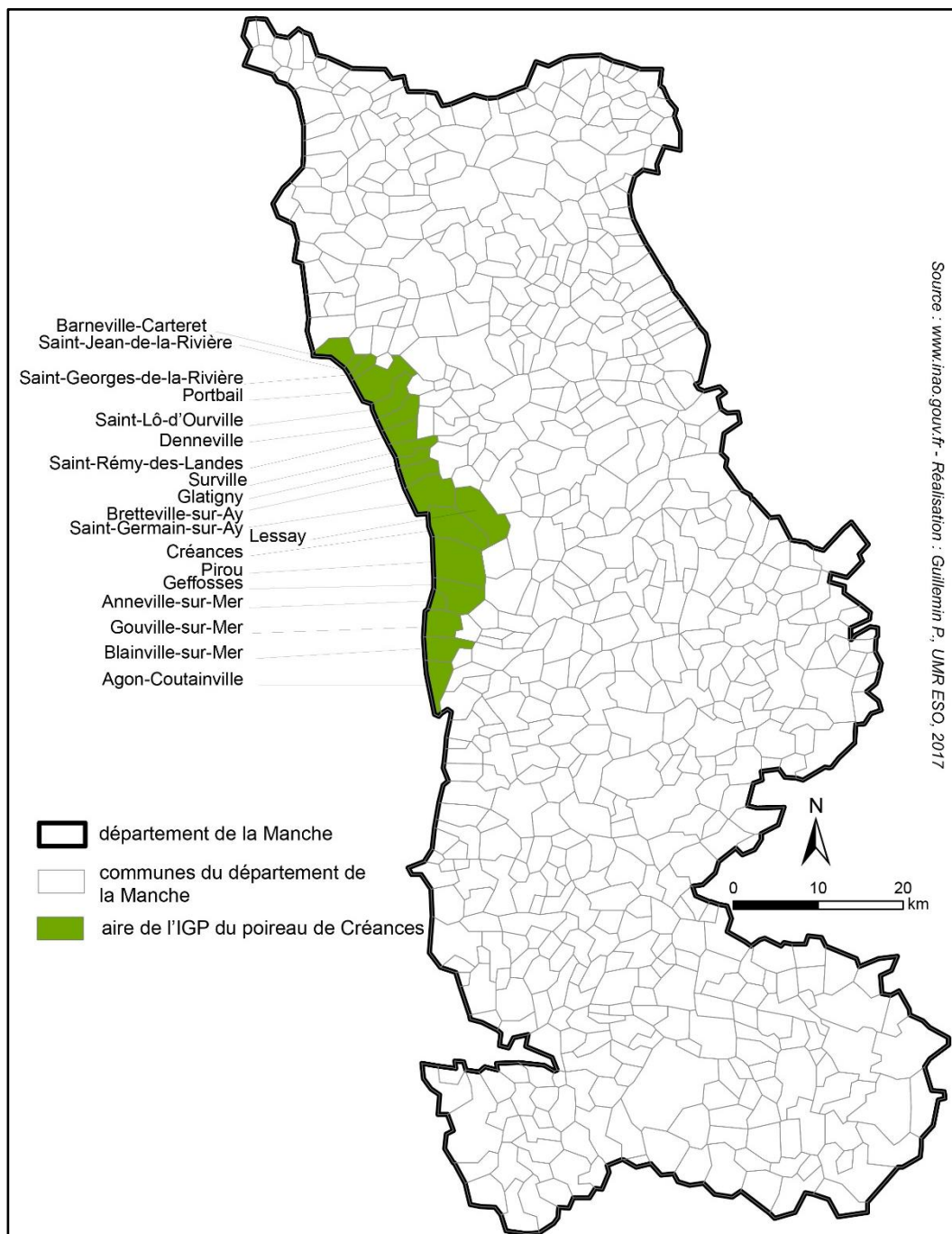


Tableau 10 : Organisation et internationalisation de la branche légumes d'Agrial

1910	- Loi définissant les statuts des coopératives agricoles
1912	- Création de la CASAM (<i>Coopérative d'Approvisionnement et de Services des Agriculteurs de la Manche</i>)
1943	- Création de la <i>Coopérative de Créances</i>
1952	- *Une famille belge, les Ryckeboer, défriche 130 ha de Landes à Pirou
1960	- *Émile Ryckeboer importe un ensacheuse et vend ses salades en sachet au <i>Monoprix</i> de Coutances
1985	- Industrialisation de la 4ème gamme, Emille Rickeboer revend 51% de ses parts à la CASAM
1987	- Création de la marque <i>Florette</i> ; usine à Lessay avec 350 salariés
1988	- Fusion des coopératives VDS-CASAM et <i>La Normande</i> dans la CASAM
1989	- Fusion de plusieurs coopératives dans PRIMCO
1990	- *Émile Ryckeboer quitte la CASAM et vend la 4ème gamme en Australie, aux Etats-Unis et en Irlande
1991	- * <i>Florette</i> s'exporte au Royaume-Uni ; ouverture d'un second site en Provence
1992	- La CASAM devient <i>Agralco</i>
1994	- *Certification qualité ISO 9002 des deux usines <i>Florette</i>
1997	- *Certification ISO 9001 de <i>Florette</i> (1ère mondiale pour le secteur des légumes frais p.à.c)
1997	- PRIMCO devient <i>Agralco-filière légumes</i>
1999	- La <i>Coopérative de Créances</i> fusionne avec <i>Agralco</i> ; *usine <i>Florette</i> à Lichfiels (Royaume-Uni)
2000	- Création d'Agrial ; *acquisition de Vegamayor (4ème gamme - production et conditionnement de légumes frais p.à.c en Espagne et au Portugal)
2002	- *Création de <i>Florette Ibérica</i> (Espagne et au Portugal)
2004	- *Création d'une usine <i>Florette</i> à Cambrai, pour les marchés du Nord de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, et des Pays-Bas (70 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km)
2005	- *Création de <i>Florette Italia</i>
2007	- *Acquisition de <i>Müller</i> (conditionnement de légumes frais en Suisse) ; *création de <i>Florette Agricola</i> (salades de grande qualité en Espagne)
2008	- Émile Ryckeboer vend <i>Créaline</i> , ses soupes et purées de 5ème gamme à <i>Florette</i> ; *acquisition de <i>Talla Verde</i> (4e gamme - salades et fruits frais p.à.c en Espagne)
2009	- *Acquisition de <i>Salads To Go</i> (salades et fruits frais pour la distribution et le foodservice au Royaume-Uni)
2011	- Acquisition de <i>Vert Frais</i> (conditionnement et commercialisation de jeunes pousses de salades) ; *certification LEAF (<i>Linking Environment and Farming</i>)
2013	- Signature d'un accord de jointventure avec <i>Nanteurop</i> pour créer <i>Nantial</i> (commercialisation de légume frais) ; * <i>Florette</i> rachète <i>Bakkavor</i> (4ème gamme fruits, légumes et salades-repas pour la RHF et la restauration commerciale en France et en Espagne)
2015	- *Signature d'un accord de jointventure avec <i>Lammefjords Gront</i> (Danemark) ; *Acquisition de <i>Van Oers United</i> (légumes frais aux Pays-Bas)
2016	- *Acquisition d' <i>Axgrofood Ltd</i> (4ème gamme - betteraves p.à.c au Royaume-Uni)
2017	- *Acquisition de <i>My Fresh Prepared Produce</i> (4ème gamme - salades et légumes frais p.à.c au Royaume-Uni) ; extensions des usines <i>Créaline</i> et <i>Florette</i> à Lessay (800-900 emplois) ; *annonce de l'ouverture d'une usine à Francfort en 2019 (légumes et fruits frais emballés en Allemagne)
2019	- *Acquisition de <i>Angflor</i> (salades et jeunes pousses p.à.c au Royaume-Uni) et cession des activités de légumes 4ème gamme en Suisse et en Italie
* : internationalisation ; p.à.c : prêt à consommer ; GMS : grandes et moyennes surfaces ; RHF : restauration hors foyer	

Sources : www.agrial.com ; Ouest-France, 2016-2018 ; Ryckeboer, 2016 ; Anne Briard, 1990 - Auteur ; Guillemain P, UMR-ESQ, 2017 (amendé en 2019)

Avec une demande croissante pour les segments de marché sans additif et sans conservateur mais aussi en légumes biologiques, le groupe coopératif souhaite y prendre part à hauteur de 10 à 15 % de la production. Les effectifs salariés pour la branche légume représentent aujourd'hui entre 800 et 900 travailleurs à Lessay et l'emprise spatiale des usines progresse également. En février 2017 débutent les travaux d'extension des usines *Créaline* sur 4 000 m² et *Florette* sur 400 m². L'investissement de 10 millions d'€ est soutenu à hauteur de presque 10 % par le Conseil Régional de Normandie et le Conseil Départemental de la Manche. Ce développement nécessite des aménagements à l'échelle départementale pour l'adduction d'eau potable, les forages de la commune étant insuffisants. En 2017, le Syndicat Mixte de Production d'Eau du Centre-Manche (SYMPEC) construit une canalisation de 13 km entre son réseau et l'usine de traitement d'eau potable de Lessay. Le SYMPEC engage alors 1,8 millions d'€ et l'Agence de l'eau finance le million complémentaire. Des mielles du XIX^e siècle aux usines du XXI^e siècle, la filière légumière créançaise est donc une histoire d'eau. Et ce sont notamment les enjeux de préservation de cette ressource qui viennent perturber sa trajectoire et ses systèmes d'exploitation agricole.

Les limites d'un mode de production sous régime dérogatoire

Comme nous l'affirmait à l'automne 2018 un producteur du Créançais et membre du conseil de surveillance d'Agrial : « *On représente pas forcément le bassin, parce qu'on est dans un système un petit peu à part des maraîchers de la côte Ouest. Bon un, on est en GAEC, on a une production laitière et on n'a presque pas de sable* » (entretien, 5 novembre 2018).

En effet, cette exploitation de polyculture-élevage et ses 8 productions légumières intégrées à de longues rotations (parfois sur plus de 10 ans), diffère de celles spécialisées de la bande sableuse côtière où sont principalement et alternativement cultivés carottes et poireaux. La production et la conservation de ces légumes dans le sable sont notamment des critères des cahiers des charges du label rouge et de l'IGP Poireau de Créances. Si cette ressource agronomique présente des avantages de conservation hivernale des légumes favorables à leur qualité, elle constitue aussi un potentiel agronomique limité et difficile à valoriser avec d'autres cultures végétales, de par la valeur de baux maraîchers élevés. De ce fait, la quasi absence de rotations s'accompagne rapidement d'une dépendance aux intrants, notamment dans un contexte d'infestation des parcelles par certains pathogènes. C'est le cas du nématode. Ce vers parasite des carottes assèche le feuillage, entraîne la prolifération de radicules dont le développement ne correspond plus aux critères commerciaux de calibrage du légume par ailleurs atrophié. C'est un enjeu sanitaire et économique important pour la profession qui

rappelle régulièrement, depuis son interdiction en 2009 par l'UE, qu'il n'existe pas d'alternatives au traitement des cultures au dichloropropène, pourtant soupçonné d'être cancérigène (règlement CE n° 1107/2009). Plusieurs années après son interdiction, cet insecticide est donc pulvérisé dans la Manche grâce à une dérogation ministérielle annuelle. D'autres pays européens l'autorisent également (Belgique, Espagne, Italie et Portugal) et d'autres productions françaises ont longtemps bénéficié de la dérogation : concombre, laitue, melon, pomme de terre et tomate.

Cette autorisation dérogatoire est localement contestée par une association de protection de l'environnement, *Terre, air, eau*, qui promeut le changement des pratiques agricoles et l'abandon des pesticides (Guillemin *et al.*, 2018a). Son président a fait l'objet d'agression et de menaces de morts à deux reprises. En août 2014, alors qu'il colle des tracts sur des panneaux d'affichage avant le weekend de la Fête de la carotte à Créances, un homme l'agresse. Quelques jours plus tard, un pendu est tagué sur le pignon de son pavillon à Bretteville-sur-Ay, également siège social de l'association. Celle-ci appelle au calme pour le bon déroulement de la Fête. En septembre 2015, la boîte à lettre de la même personne est détruite et son courrier disparaît. A la fin du mois, le message « on va tué » est inscrit au-dessus du pendu difficilement effacé et encore visible. Une plainte est déposée. Si les conflits d'usages sont classiques entre agriculteurs et riverains/militants écologistes (Le Caro *et al.*, 2007 ; Mischi, 2013), tout comme les actions conventionnelles des associations environnementalistes (saisines d'autorités administratives, affichage autorisé, ...), celui-ci reçoit un écho médiatique du fait de l'action directe non conventionnelle et illégale des opposants à l'association écologiste (destruction et dégradation de biens et menaces de mort). C'est un contre-mouvement typique des mobilisations conservatrices (Agrikolianski et Collovald, 2014) en réaction à l'activisme d'un groupe écologiste minoritaire localement. Si l'action est victorieuse dans la mesure où elle enrayer la mobilisation environnementaliste à cette échelle, elle n'a pas cette portée face à la montée en puissance nationale de la contestation de l'usage des produits phytosanitaires et de sa réglementation, qui affecte particulièrement la filière légumière française²²⁷.

À Créances, les carottes « sont cuites » : l'hystérésis phytosanitaire

Au printemps 2018, comme depuis neuf ans, les légumiers de la Manche et des Landes déposent une demande dérogatoire d'utilisation du dichloropropène auprès de la Direction

²²⁷ LE DU G., « La carotte privée du pesticide controversé », *Ouest-France*, 16/06/2018 ; BONNARDEL X., « Le métam-sodium expire, les légumiers toussent », *Ouest-France*, 6/11/2018 et « Phytos : l'homologation du chlorpyriphos contestée », *Ouest-France*, 17/11/2018.

Générale de l'Alimentation (DGAL). L'instruction du dossier traîne : les producteurs de carottes de Créances interpellent Stéphane Travert, le député local et à l'époque ministre de l'Agriculture. Ils rappellent l'absence d'alternatives à l'insecticide interdit et avancent le spectre d'une baisse de production de 45 000 t. de carottes²²⁸. Juste avant l'été et la fin de la période d'emblavement des carottes, la décision ministérielle est médiatisée : malgré le lobbying des producteurs, la dérogation n'a pas été renouvelée. Le directeur de la DGAL s'appuie sur un rapport de l'Agence européenne de sécurité des aliments pointant des « "risques de toxicité, de mutagénèse, de cancer, de perturbateur endocrinien" »²²⁹. Dans la foulée, la branche légumes de la FNSEA anticipe la revendication auprès des pouvoirs publics de financement d'un plan de cessation d'activité. Le syndicat enchaîne avec une lettre ouverte à Stéphane Travert et Nicolas Hulot, réclamant de revenir sur le non renouvellement de la dérogation, maintenue par d'autres pays européens²³⁰. A l'automne 2018, le *Syndicat des producteurs de carottes de Créances* (18 indépendants cultivant 340 ha sur les 840 du bassin) communiquent leur inquiétude face au non renouvellement de la dérogation et alors que certains d'entre eux ont essayé des méthodes alternatives qui ont toutes échouées²³¹. Cette inquiétude est décuplée par l'interdiction d'un autre produit phytosanitaire, le métam-sodium²³², que les producteurs envisageaient d'utiliser en remplacement pour la désinfection des sols. A l'occasion du *Salon des productions végétales* (Sival) en janvier 2019, le président de *Légumes de France*, Jacques Rouchassé, interpelle le nouveau ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, pour qu'il suspende l'interdiction de ces molécules. Ce dernier maintient la position ministérielle, invoquant la santé publique²³³. Les producteurs créançais comprennent alors qu'ils ne disposeront pas de produits avant d'éventuelles et longues homologations. Par voie de presse, la présidente du Syndicat des producteurs de carottes de Créances et membre du collège des employeurs de la Mutualité Sociale Agricole Côtes Normande²³⁴, dont la famille produit des légumes depuis 60 ans à Bretteville-sur-Ay, fait savoir qu'elle cesse son exploitation légumière sur 100 ha et employant jusqu'à 33 équivalents temps plein (ETP). Au-delà, un quart des surfaces habituelles n'a pas été semé en 2018, pour un manque à gagner potentiel de 4 millions d'€. Le Fond de

²²⁸ LE DU G., « Un pesticide controversé pour « sauver » la carotte », *Ouest-France*, 10/05/2018.

²²⁹ LE DU G., « La carotte privée du pesticide controversé », *Ouest-France*, 16/06/2018.

²³⁰ « La FNSEA contre l'arrêt du dichloropropène », *Ouest-France*, 26/06/2018.

²³¹ « Carottes de Créances : les producteurs inquiets », *Ouest-France*, 30/10/2018.

²³² BONNARDEL X., « Le métam-sodium expire, les légumiers toussent », *Ouest-France*, 6/11/2018.

²³³ BONNARDEL X., « Pesticides : fermeté du ministre de l'Agriculture », *Ouest-France*, 18/01/2019.

²³⁴ Voir le rapport d'activité 2016 :

https://cotesnormandes.msa.fr/lfy/documents/98930/23650095/MSA+CN+Brochure+Rapport+Activit%C3%A9_2016.pdf
(consulté le 29/05/2019).

mutualisation du Risque Sanitaire et Environnemental (FMSE) promet un accompagnement en 2019, mais son président en appelle à l'Etat pour financer un plan de rotation²³⁵. Cette réglementation fait reculer de 11 % les surfaces emblavées en carottes dans l'Ouest. Avec la météorologie défavorable, la production française recule de 10 % entre 2017 et 2018²³⁶. L'ensemencement en carottes à la baisse reconfigure les assolements des exploitations agricoles qui se maintiennent : un GAEC prévoit de diviser par deux ces surfaces, au profit du poireau, mais au détriment du chiffre d'affaires qui baissera d'autant. Sans compter la crainte d'une baisse de 20 % des rendements²³⁷. Pendant ce temps, le gouvernement refusant d'interdire les importations de légumes européens traités au dichloropropène, l'approvisionnement des étals de grandes surfaces est comblé par les carottes espagnoles ou italiennes, y compris dans la Manche. C'est ce que constatent les dirigeants syndicaux qui participent à des contrôles dans les rayons à La Haye-du-Puits, en dénonçant les distorsions de concurrence et invoquant l'extension du principe de précaution de la production à la consommation²³⁸.

Dans l'attente d'évolutions réglementaires (barrières sanitaires), agrochimiques (semences et/ou molécules) ou commerciales (changement des normes de calibrage, développement pérenne de gammes comme *Légumes Moches*), la crise semble affecter durablement le Créançais. Si la solution de la diversification légumière et céréalière des assolements est régulièrement évoquée, elle n'est pas simple à plusieurs titres. Signalons que la cessation de la grande exploitation est le fait d'une dirigeante agricole éclairée qui avait déjà diversifié et segmenté sa gamme avec des légumes anciens comme la betterave rose *chioggia*, la carotte violette, le navet jaune boule d'or²³⁹, le panais, le persil Racine et le topinambour²⁴⁰. C'est donc que les rotations ne permettent pas toujours actuellement d'éliminer le nématode ni de générer un chiffre d'affaires suffisant pour maintenir les effectifs salariés et les investissements²⁴¹ d'une grande exploitation maraîchère créançaise. Par ailleurs, certains de ses légumes comme le

²³⁵ LE DU G., « L'inquiétude des producteurs de carottes », *Ouest-France*, 31/01/2019.

²³⁶ « Baisse de la production de carottes dans l'Ouest », *Ouest-France*, 20/04/2019.

²³⁷ GOURET B., « Carottes de Créances : les producteurs coincés », *Ouest-France*, 15/05/2019.

²³⁸ GOURET B., « Carottes : action dans les supermarchés », *Ouest-France*, 27/05/2019.

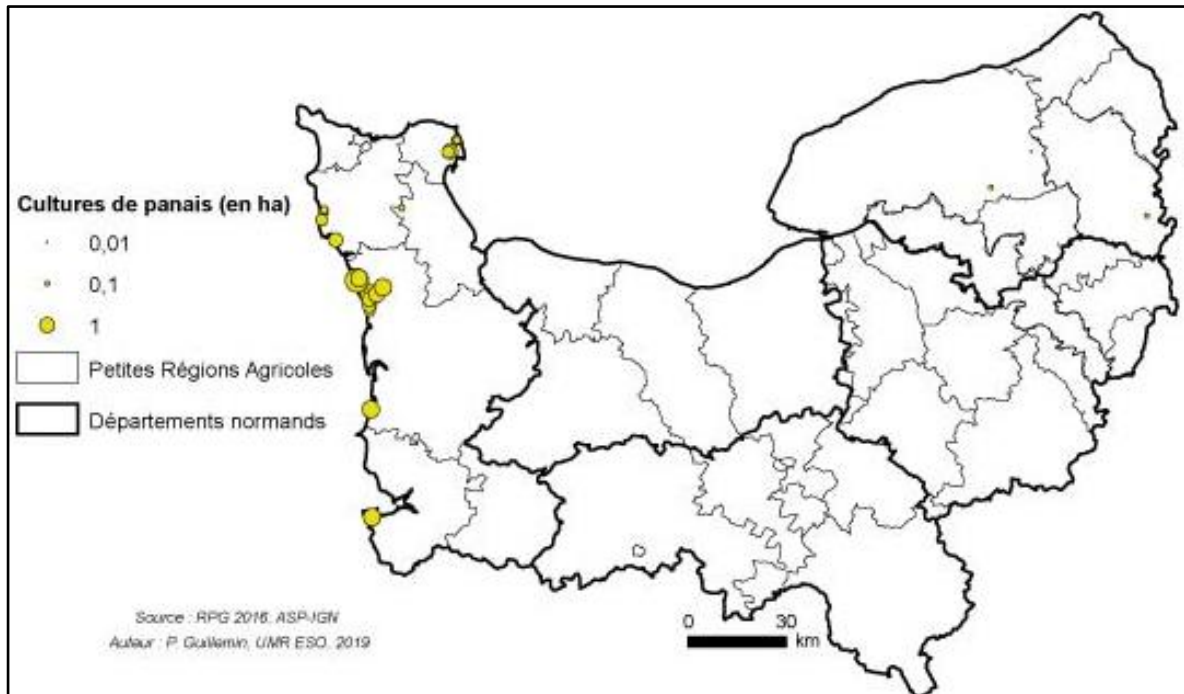
²³⁹ Voir les sites gastronomiques <https://www.likeachef.fr/bonnes-adresses/breteville-sur-ay/earl-les-pins-jacques-tirel> et <https://www.facebook.com/536434983112307/photos/a.536465979775874/797922573630212/?type=3&theater> (consultés le 29/05/2019)

²⁴⁰ Voir le site de l'agence de communication fournisseur de l'exploitation : https://www.adnpix.com/sites-internet-cherbourg.php?type=1&tag=Producteur&pcsd=1_1_0 (consulté le 29/05/2019)

²⁴¹ La structure de l'ancienne exploitation d'Alexandra Tirel est présentée dans un documentaire télévisuel : DELAISTRE, A.-L., *Une carotte presque parfaite*, documentaire télévisuel, 2015, diffusion France 5.

panais (carte 7) constituent un marché de niche et des producteurs du département l'occupent déjà *via* la distribution massifiée des filières, comme avec *Priméale*²⁴².

Carte 7 : Cultures du panais en 2016 en Normandie (en hectares)



La concurrence extérieure peut générer une systémogénèse agricole et les mesures réglementaires accompagner son équilibre dynamique (Auriac et Durand-Dastes, 1981). Dans le Créançais, c'est bien la réglementation sanitaire suivie d'une distorsion de concurrence qui provoque l'entrée en histéris, malgré sa renommée et sa labellisation. Si ces évolutions réglementaires menacent la production de carotte autour de Créances dès la fin des années 2000, la stratégie d'approvisionnement de la coopérative locale devenue *Agrial* accompagne le développement de cette production plus à l'est de la région, dans la Plaine de Caen.

2.2.1.3. L'intégration des productions légumières du Calvados aux coopératives régionales

Déconnexion entre Luc-sur-Mer et le marché de gros de Caen et développement coopératif

Dans sa thèse de doctorat soutenue en 1977 et analysant la production, le commerce et la consommation des fruits et légumes dans le Calvados, Colette Muller retient quatre localisations principales des cultures de légumes. Outre la Côte Fleurie, la périphérie de Caen et le sud de la Plaine de Caen, la principale d'entre elles s'établit autour de Luc-sur-Mer et des

²⁴² Voir la vidéo promotionnelle de la marque d'Agrial : <https://www.youtube.com/watch?v=qOPNqS0ei4s> (visionnée le 25/05/2019).

bourgs de Cresserons, Douvres-la-Délivrande, Hermanville-sur-Mer, Langrune-sur-Mer et Lion-sur-Mer. Dans cette région séculaire (Muller, 1977), une quarantaine d'exploitants légumiers « trop traditionnels » et de « petits » maraîchers « guère organisés » produisent environ 10 000 tonnes de manière « extensive » et peu modernisée (Muller, 1977). La production est vendue auprès de trois ou quatre mandataires qui l'écoulent vers le marché de gros caennais, les MIN de Rungis et Rouen ou l'exportent (Allemagne). A mesure du déclin des producteurs légumiers comme maraîchers (autour de Luc-sur-Mer, on ne compte plus que 20 exploitations produisant des légumes, soit une division par deux), la commercialisation par ces circuits a fortement reculé et le carreau de producteurs est quasi déserté : de 36 maraîchers importants, 24 maraîchers moyens et 15 petits « jardiniers » (*id.*), les halles qui s'appellent maintenant *MGAC* (*Marché de Gros de l'Agglomération Caennaise*) ne comptent plus que trois maraîchers importants et un maraîchers moyen. Parmi ces producteurs, deux seulement viennent de la région de Luc-sur-Mer. Déjà en 1972, une quarantaine de producteurs de gros légumes de plein champ (carottes et choux, associés à la culture de la pomme de terre) adhère à la *SICA LECO*, avec des obligations d'apports. Avec la *SICA FELC* (devenue *Copafelc*) au sud de Caen (pommes de terre et oignons autour de Fontenay-le-Marmion et Baron-sur-Odon), on a l'ébauche d'une organisation. Mais la collecte de la *SICA LECO* (pommes de terre, carottes et choux) ne couvre pas toute la Côte de Nacre et décroît rapidement : « dispersion » et « individualisme » persistent et les commandes des industries de la conserverie déclinent (*Ibid.*, p. 125). Alors que Colette Muller estime « l'organisation de la production impérative » pour équilibrer l'offre et le demande, la *SICA LECO* disparaît. Une disparition dont on ignore la date (absence de sources ou de réponses à nos questions auprès des dirigeants légumiers régionaux). La *Copafelc* se maintient dans les terres. Sur la côte, une autre voie coopérative s'est ouverte autour de la tradition légumière de Luc-sur-Mer. Une brève trajectoire biographique permet d'en comprendre l'histoire et le fonctionnement contemporain.

Fils d'agriculteurs, Pascal Desvages reprend en 1991 l'exploitation parentale à Graye-sur-Mer et constitue un GAEC avec son frère. La *Coop de Creully* est le débouché historique de l'exploitation pour écouler les récoltes issues des grandes cultures (blé, orge, colza, betterave et féverole). Il a déjà un fort attachement au système coopératif auquel il a été socialisé par son père qui avait fondé puis présidé pendant 25 ans une coopérative en viande bovine, la *CAPAVEC* devenue *Normandie Bovins*. L'élevage de 350 taurillons devenant moins rémunérateur, Pascal Desvages arrête cet atelier en 1995 pour diversifier le système d'exploitation en productions légumières, dont le marché est porteur (aujourd'hui il cultive 45

ha de légumes et 60 ha de grandes cultures). Il livre d'abord des salades de 4^e gamme à *Agrial*. Pendant deux ans seulement, car les refus de lots injustifiés, qui l'obligent à se déplacer à Lessay pour récupérer son dû, le découragent. Alors qu'il travaille déjà avec la *Coop de Creully*, il tente avec cinq autres coopérateurs d'utiliser les services logistiques liés à la station pommes de terre de la *Coop* (13 producteurs) pour écouler leurs productions légumières. Ces cinq autres producteurs sont installés dans les communes de Biéville-Beuville, Douvres-la-Délivrande, Hermanville-sur-Mer et Langrune-sur-Mer, soit dans un rayon d'environ 15 km autour de la *Coop*. La gamme s'est récemment segmentée avec l'arrivée d'un producteur d'oignons et courges de diverses variétés en agriculture biologique. Les producteurs externalisent grâce aux activités de la station pommes de terre, le chaînage logistique, la facturation et la gestion des consignes, pour un coût s'élevant à 1,8 % des ventes. Cette organisation leur facilite la commercialisation auprès de la grande distribution, même si l'agrégation interne reste individuel et si les producteurs assurent eux-mêmes les livraisons. De ce fait, ils sont connus par les clients et quelques-uns, après trois refus, ont arrêté le commerce des légumes avec la *Coop*.

Pour cette branche, la *Coop* n'a jamais fait la demande du statut d'Organisation de Producteurs (OP) et s'en tient à son organisation informelle. C'est Pascal Desvages, devenu président de la *Coop* en 2016 (après sept ans de vice-présidence), qui se charge tous les matins pendant deux heures de gérer la commercialisation des légumes auprès des deux centrales d'achats de l'agglomération caennaise, celles de *Système U* et de *Carrefour*. Il est rémunéré par la *Coop* pour cette activité. Ces centrales approvisionnent surtout les PMS régionales et les petits supermarchés. Quelques hypermarchés locaux sont historiquement livrés en direct.

La gamme se structure autour des salades, chou, chou-fleur, chou rouge, oignon, betterave cuite, persil, poireau et fraise. La *Coop* assure 6 mois/an 100 % des approvisionnements des deux centrales d'achats en choux verts et salades. L'organisation est réglée par cette demande locale : pas plus de trois des six producteurs pour une espèce de légume (Mokienko, 2019). De ce fait la branche légumes de la *Coop* ne recrute pas. Ce sont les producteurs qui la contactent. Tel le producteur de fraises qui a longtemps commercialisé une vingtaine d'espèces de légumes sur les marchés de plein air. L'affaire était peu rentable du fait du temps passé sur la route et derrière son étal, grevant le temps consacré à la production. Après des essais fructueux avec la *Coop*, il s'est dégagé du temps de travail aux champs pour améliorer la qualité de ses productions et livre aujourd'hui « quelques dizaines de tonnes de fraises ». Pascal Desvages décrit la coopérative comme « une structure d'interface entre un client qui massifie et un producteur modeste », souvent satisfait du prix : « c'est rare qu'il y ait besoin de demander des

augmentations ». Depuis 2 ou 3 ans, les prix à la production se maintiennent et « *et ne descend[ent] pas en dessous d'un plancher correspondant au coût de rémunération* ». Les faibles volumes de la *Coop* ne causent pas de baisse des prix par les GMS « *car en légumes frais, si vous fournissez un produit de qualité avec le service, ce n'est pas un argument* ». Il illustre ce principe avec l'exemple de ses deux livraisons quotidiennes de salades. La première a lieu à cinq heures du matin, et le camion est à quai à la plateforme à cinq heures dix pour livrer les premières salades coupées de la veille. La seconde livraison a lieu à huit heures et concerne les salades récoltées le matin même, qui représentent la moitié du volume des salades produites sur l'exploitation. Chaque matin, Pascal Desvages participe à cette récolte avant de se rendre à la *Coop* pour la commercialisation. Il pratique la récolte différenciée, la coupe n'est pas mécanisée et ne concerne ainsi que les salades arrivées à maturité. Trois ou quatre salariés coupent les salades et derrière le tracteur, deux autres lavent les colis au champ, avant palettisation. C'est le fils de Pascal Desvages, qui a obtenu un BTS en production végétale, qui gère le travail du sol et la mise en place des cultures (les plants de salades sont achetés à un producteur installé près de Saint-Malo). Depuis peu, cet atelier légumier bénéficie de l'appui de la Chambre Régionale d'Agriculture avec les techniciens « légumes » basés en Seine-Maritime. Mais cette attention apportée à la qualité des produits implique aussi l'embauche de six salariés en CDI sur l'atelier de légumes de plein champ. Le plus ancien travaille depuis 26 ans sur l'exploitation et tous habitent dans le bourg de Graye-sur-Mer ou dans les deux villages jouxtant l'exploitation. Rappelant que son exploitation agricole fait vivre huit familles, Pascal Desvages pointe son « *rôle social car les épouses ne travaillent pas* ». Lui, ses six confrères légumiers contribuent avec l'activité liée aux pommes de terre pour une moyenne de 4,3 % du CA de la *Coop de Creully* entre 2013 et 2018 (tableau 11).

Tableau 11 : Chiffre d'affaires de la *Coop de Creully* 2013-2018 (en M€)

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
en légumes et pommes de terre	4	3,3	4,5	5	3,9	4,4
en agrofournitures	34	33,6	32	30,1	31	34,4
en céréales	69	58,6	62	52,5	57,3	62,1
Chiffre d'affaires total	107	95,5	98,7	87,6	92,4	100,9
Part légumes et pommes de terre (en %)	3,7	3,5	4,6	5,7	4,2	4,4

Source : G. Le Du, *Ouest-France*, 2014-2019 – Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2019

Cette filière peu intégratrice de la région de Luc-sur-Mer s'est en partie substituée au marché de gros pour l'approvisionnement local et régional de PMS qui ont elles-mêmes remplacé bon nombre de petits détaillants et commerçants ambulants s'approvisionnant historiquement aux halles de Caen (Muller, 1977). Comme l'envisageait Collette Muller il y a 40 ans, par l'agrandissement, la modernisation, la spécialisation des exploitations et l'organisation collective commerciale, les producteurs locaux ont conservé des parts du marché local et régional des légumes. C'est vrai pour la *Coop de Creully*, ça l'est aussi pour les légumiers du Calvados aujourd'hui adhérents à la coopérative multinationale régionale : *Agrial*.

L'intégration des productions légumières de la Plaine de Caen à l'industrie régionale

En 2000, quand les coopératives *Agralco*, *Coop Can* et *Orcal* fusionnent pour créer *Agrial*²⁴³, les productions légumières d'*Agralco* sont exclusivement localisées dans la Manche, et aucune des coopératives de l'Orne et du Calvados n'hébergent de branche légumière. *Agralco* qui dispose de perspectives de développement avec sa marque *Florette*, en profite pour étendre et diversifier son territoire de production, à l'échelle locale. Arrivent alors dans la nouvelle coopérative des céréaliers « *indépendants* ». Dans la bouche des légumiers-dirigeants d'*Agrial*, « *indépendants* » doit s'entendre comme indépendant de toute coopérative légumière. Des céréaliers, dont certains pratiquent déjà la culture maraîchère intensive sous abri, sont intéressés par la culture de salades pour la 4^{ème} gamme : « *de gros morceaux, disons, de belles exploitations. Mais ça a commencé par la salade, c'est après qu'est venue la carotte* » (entretien téléphonique avec le président de la branche légumes d'*Agrial*, 06/09/2019). Parmi les nouveaux producteurs légumiers de la Plaine de Caen, l'un développe entre trois et cinq ha de salades à côté de son atelier de fraises sous serres.

En parallèle, dès sa création, *Agrial* fait l'acquisition de *Vegamayor*, spécialiste de la 4^e gamme en Espagne et au Portugal. Deux ans plus tard, *Florette Ibérica* est créée. En 2004, une nouvelle usine *Florette* sort de terre à Cambrai pour l'approvisionnement du nord de l'Europe ; l'année suivante la filiale italienne *Florette Italia* est créée. Les activités d'*Agrial* en 4^e gamme se développent et s'internationalisent. Pendant ce temps, le nouveau producteur de salades décide après deux campagnes de déménager cette production sur un deuxième site de son exploitation, car il augmente la production de fraises hors sol. Deux ans plus tard, ses deux fils

²⁴³ Voir sur le site d'*Agrial*, la page « notre histoire » : <https://www.agrial.com/fr/une-entreprise-cooperative-agricole-et-agroalimentaire/notre-identite-cooperative/notre-histoire> (consulté le 06/09/2019)

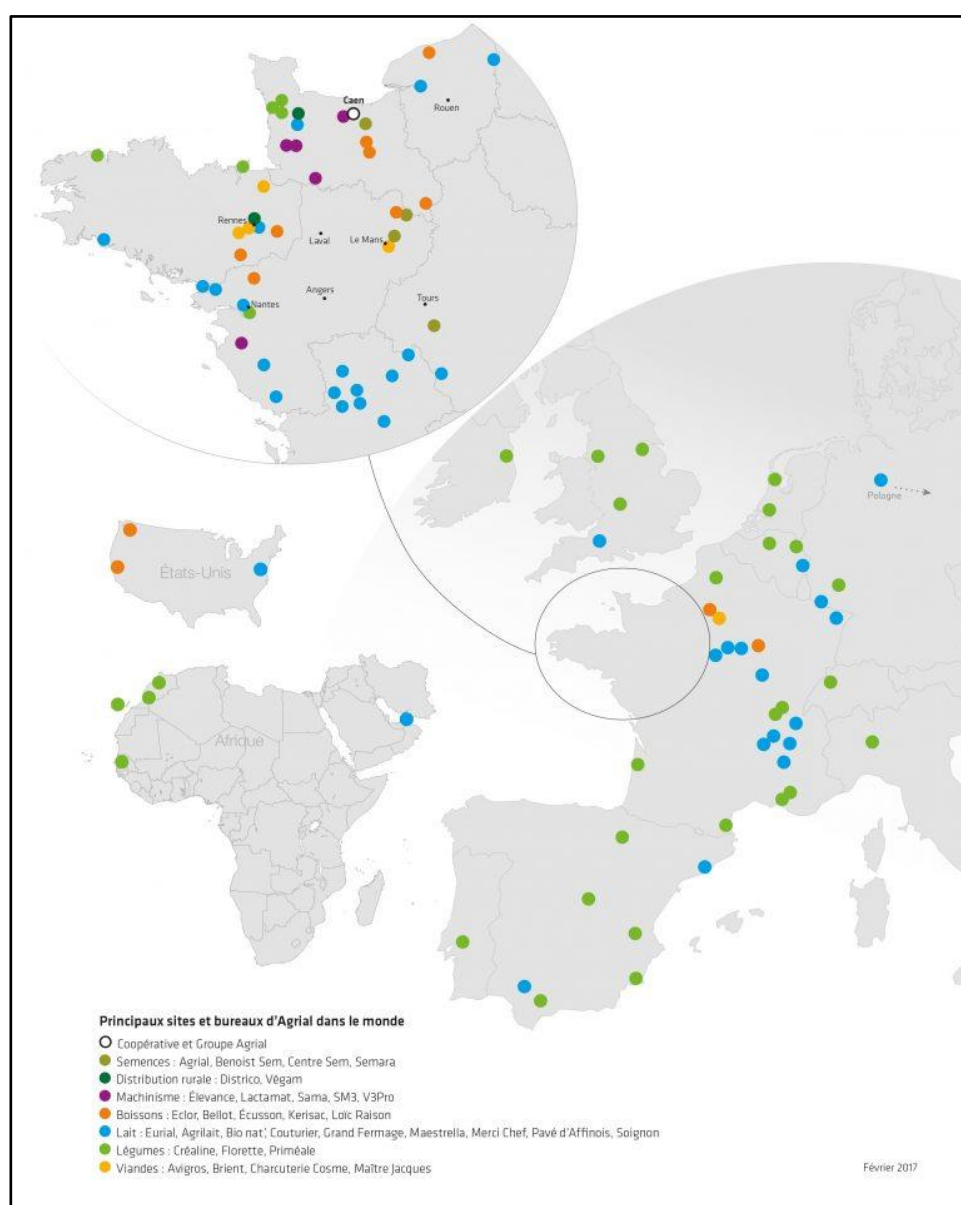
le rejoignent comme salariés, puis s'installent comme co-exploitants en 2004 : « *Quand mon frère et moi on s'est installé, moi j'ai redéveloppé pas mal l'activité salades, je pense qu'on a multiplié par* [interrompu par son frère qui rentre dans le bureau, il me présente puis reprend] *Développement des salades, donc aujourd'hui on fait, on va dire, 60 ha. En développé, ça s'est fait progressivement, dans le temps quoi* » (entretien, céréalier-légumier membre du conseil de surveillance d'Agrial, 19 décembre 2018). Cette multiplication progressive par 12 de la nouvelle culture maraîchère pour la 4^e gamme peut être mise en parallèle avec le développement national et international d'Agrial sur ce segment de marché (carte 8) : acquisition en 2007 de Müller en Suisse et segmentation haut de gamme sur la salade en Espagne ; en 2008, acquisition de Talla Verde en Espagne ; acquisition de Salads To Go au Royaume-Uni en 2009 ; acquisition de Vert Frais en 2011 ; création de la joint-venture Nantial avec Nanteurop et rachat de Bakkavor en Espagne en 2013 ; création d'une joint-venture avec Lammeflods Gront au Danemark en 2015 ; acquisition de My Fresh Prepared Produce au Royaume-Uni et extension de l'usine Florette à Lessay en 2017 ; acquisition de Angflor Ltd au Royaume-Uni en 2019 (tableau 10). Cette croissance de la demande correspond, dans la Plaine de Caen, à l'arrivée de jeunes exploitants au sein de grandes exploitations de grandes cultures. On vient de le voir avec l'exemple de Bellengreville, mais plus au sud c'est aussi le cas de quatre frères exploitant 400 ha à Vendevre :

« *Quand on a repris l'exploitation il n'y avait pas assez de travail pour nous quatre. Notre père avait installé l'irrigation sur les terres, alors du coup on pouvait faire des légumes. C'est pour ça qu'on s'est lancé dans l'iceberg, ça fait 14 ans qu'on fait de la salade maintenant* » (Florette Food Service, 2017)²⁴⁴.

Le développement des surfaces apporte progressivement les volumes utiles à la coopérative et ces deux exploitations développent ensuite une production de carottes d'abord destinées à être stockées l'hiver à la station de Tocqueville, dans le Val de Saire, puis être lavées à Créances au printemps, avant commercialisation pendant la soudure manchote. Mais la création d'Agrial s'accompagne de restructurations de l'appareil industriel de la coopérative et le port de Caen est préféré au site ferroviaire de la Coop Can de Moul, pour la station d'engrais. C'est l'occasion de réorganiser logistiquement la production de carotte du Calvados. Cette culture que les deux exploitations pionnières en salades ont démarrée, connaît un fort développement des surfaces. Par exemple, à Bellengreville la première campagne en 2011 est menée sur 4 ha alors que cette culture en occupe 15 à l'heure actuelle.

²⁴⁴ « Portrait d'agriculteur », Florette Food Service : https://www.youtube.com/watch?v=5aj9HE_QIyU (consulté le 06/09/2019).

Carte 8 : La coopérative Agrial dans le monde, en 2017



Source : <http://www.agrial.com/groupe/territoire-implantations/> (consulté le 18/01/2018)

Aujourd'hui, les 5 000 tonnes stockées à Moulton ne concernent qu'un petit nombre d'exploitations : « *en fait Moulton on est quatre à remplir le frigo. Les quatre avec qui on fait le chantier là, c'est nous qui remplissons Moulton. Les Haghbaert, nous, Luc Tesnières et il y a Arnaud Vermes aussi. D'ailleurs, c'est que des exploitations légumières tout ça* » (id.). La récolte des carottes est collective, car une partie du matériel est mutualisée entre coopérateurs. Le chantier qui a lieu fin octobre occupe huit chauffeurs qui conduisent une arracheuse, trois tracteurs-plateaux et quatre télescopiques. Une fois stockée en palox, les carottes sont conservées à 0,5 degrés « *et ça ressort au mois d'avril-mai. On est sur un dossier de*

conservation. [...] *En fait si tu veux Agrial ils arrivent à sortir de la carotte des champs dix mois sur douze en gros, avec les Landes, la Manche, tu vois. Et il y a un trou là, nous on est pour le trou là. On est sur un créneau très court quoi* ». Comme elles sont destinées au marché de la 1^{ère} gamme, la valorisation des carottes dépend du prix du moment, « *on connaît le prix quand on resème les autres quoi* » (*id.*). L'organisation de ce « *CacCarotte* » a été permise par le développement et l'intégration croissante de cultures de plein champ de la Plaine, qui a partie liée avec l'héritage de l'immigration flamande en Normandie (Brunet, 2008 ; Guillemain, 2019). D'ailleurs les échanges autour de certains noms de familles qui le composent en témoignent :

Enquêteur : *Luc ? ça s'écrit comment ?*

D : *Tesnières, c'est avec Anne-Christine Vandermesch, ça va peut-être plus te parler ça. C'est des cousins à La Grande Ferme !*

[...]

Enquêteur : *D'accord, ok, lui, oignon, céréales quoi.*

D : *Oignon, carotte.*

Enquêteur : *Oignon, carotte !*

D : *Bah oui, parce qu'il fait partie du CacCarotte !*

Enquêteur : *Bah, oui, oui, je suis con !*

D : [rires]

Enquêteur : *Et tout pareil, pour Agrial, vu que c'est à Moul.*

D : *Ah nan, nan, nan. Alors, carottes, Agrial, oignons, il commercialise (coupé)*

Enquêteur : *Tout seul, comme Vermes ? Vermes, l'oignon c'est de son côté, parce qu'ils ont les camions qui transitent là.*

D : *C'est ça. Arnaud c'est un ancien Copafelc. T'as connu la Copafelc ? (Id.)*

La *Copafelc*, anciennement *SICA FELC* (Muller, 1977), avait été créée comme la *SICA LECO* en 1972²⁴⁵. D'abord organisée autour de la distribution de pommes de terre (*id.*), la coopérative diversifie la gamme. Pour bon nombre d'enfants ou petits-enfants d'immigrés flamands, ces coopérateurs s'appuient sur le pôle d'irrigation de la vallée de la Dives développé en 1936 pour la culture du lin, qui avait été réintroduite dans les années 1920-1930 par la première vague d'immigration belge (Brunet, 2008). La destinée de la *Copafelc* reste liée aux trajectoires de ces grandes exploitations, qui diversifient l'assolement en périmètre irrigué avec la culture des oignons. Ce lien est d'ailleurs manifeste lors de la clôture du compte de l'entreprise, absorbée par *Agrial* en 2014²⁴⁶ : l'un des deux derniers dirigeants mandataires de la coopérative, entre 2005 et 2014, n'est autre qu'Hubert Vandermersch exploitant de *La Grande Ferme*²⁴⁷. En 2014, quand la branche légumes d'*Agrial* achète la *Copafelc*, elle compte 18 adhérents « dans un triangle Falaise-Caen-Bayeux » et une production de 9 000 tonnes de

²⁴⁵ GUILLEMOT T., « Coopération. Agrial embarque Coralys et la Copafelc », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 12/06/2014. (voir : <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/cooperation-agrial-embarque-coralys-et-la-copafelc:R733UBY2.html>, consulté le 06/09/2019).

²⁴⁶ *Id.*

²⁴⁷ <https://www.societe.com/societe/copafelc-334897212.html> (consulté le 11/09/2019)

pommes de terre et d'oignons, avec un potentiel de croissance²⁴⁸. Mais le potentiel de la fusion-absorption n'est pas exploité au maximum par la coopérative multinationale : « *Quand on a avalé la Copafelc, l'OP là, en fait on a récupéré les producteurs de la Copafelc. Donc il y en a beaucoup de barrés, parce que ça s'est pas super bien passé. Parce qu'Agrial s'y est pas toujours bien pris...* » (entretien, céréalier-légumier membre du conseil de surveillance d'Agrial, 19 décembre 2018). Toutefois, ce rachat apporte de nouveaux tonnages, en complément des régions légumières de la Manche et de la Sarthe²⁴⁹. C'est l'occasion d'équiper les producteurs de la Plaine qui accompagnent la segmentation de la gamme salade avec la production pour la 1^e gamme, en réorganisant l'appareil industriel dans la Plaine. L'ancienne station *Copafelc* de Fontenay-le-Marmion est délaissée au profit de la concentration des investissements dans la nouvelle station de Moulton, dont l'exploitation est optimisée par la complémentarité calendaire entre stockage des carottes et épluchage-stockage-conditionnement des salades : « *quand les Hagh ont démarré l'iceberg frais là, il y a trois ans, et ben ils ont monté le vacuum. En fait les frigos l'été ils servent à la salade quoi, salades, romaines. [...] Et après t'as le chou qu'est arrivé* » (*id.*). En effet, l'arrivée des ex-adhérents *Copafelc* permet d'étendre la gamme de légumes dans la Plaine avec la même logique que pour la carotte : combler la soudure de la production du Val de Saire. En 2016, la culture du chou blanc est initiée autour des communes de Cristot et Cagny²⁵⁰.

Si les cultures se diversifient, c'est le cas aussi des circuits de distribution internes à *Agrial*, qui répondent à différentes segmentations entre marchés d'entrée de gamme (*Florette*) et haut de gamme (*Priméale*). Cette stratégie s'organise à l'échelle multinationale de la coopérative (Assens, 2013). On peut également l'identifier à l'échelle de l'exploitation, à partir de l'exemple de la culture de salade dans la Plaine de Caen. En 2018, sur l'exploitation pionnière des salades de 4^e gamme dans la Plaine, 900 000 têtes de variétés romaines ont été plantées pour le marché du frais et 2 300 000 têtes de laitues pour le marché de 4^e gamme (entretien, céréalier-légumier membre du conseil de surveillance d'Agrial, 19 décembre 2018). Ces deux cultures correspondent à deux marchés et sont écoulées selon deux modes de récolte-conditionnement-stockage et trois circuits de distribution :

²⁴⁸ Guillemot T., « Coopération. Agrial embarque Coralys et la Copafelc », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 12/06/2014 (voir : <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/cooperation-agrial-embarque-coralys-et-la-copafelc:R733UBY2.html>, consulté le 06/09/2019)

²⁴⁹ *Id.*

²⁵⁰ « A la découverte des légumes de la Plaine de Caen », *publicité de l'AOP Jardins de Normandie parue dans Ouest-France*, 22/10/2016 ; entretien du 19 décembre 2018.

« moi j'ai un frigo sur l'autre site, avec un quai, où j'ai une capacité de stockage de deux camions quoi, deux semis quoi. Donc moi si tu veux l'été, je sors entre trois et quatre semis par jour [...] Sur ces trois, quatre semis par jour, il y en a deux qui partent refroidis on va dire. Coupées de la veille, qui sont dans le frigo. Il y en a un, c'est de la romaine frais, il y a Moul't qui vient chercher, ils ont un camion à Moul't. Ils viennent la chercher chez moi, ils la remmènent à Moul't. [...] Les deux autres, c'est de la quatrième gamme. [...] Refroidie quand c'est pas du Lessay, donc quand c'est du sud, du Cambrai, de l'Espagne, de l'Angleterre, de ce que tu veux. Et quand ça va à Lessay, ça part en direct, parce que deux heures après elle à l'usine » (Id.).

À l'échelle de la Plaine de Caen, la production de salade conduit même à quatre modes de récolte-conditionnement-stockage (a, b, c et d). La station de Moul't héberge donc pour le marché de frais (sous marque *Priméale*) la finition de la production de variété romaine partiellement épluchée au champ (a), ainsi que le stockage des pochons de variété iceberg emballée au champ (b), dans la grande exploitation co-gérée par quatre frères à Vendeuvre. Dans ce cas, le client principal est le distributeur allemand de hard-discount *Lidl*. Quant aux salades produites pour le marché de la 4^e gamme, selon la localisation de la commande industrielle, les laitues ou iceberg de la Plaine partent sitôt récoltées à l'usine de Lessay (c), soit refroidies dans les frigos des exploitations vers le complexe industriel national ou international (d). C'est le résultat de l'intégration progressive des productions légumières de la Plaine de Caen, à l'interface de la stratégie bipolaire d'*Agrial* « entre territoire et marché » (Assens, 2013). Les productions de carotte et chou blanc, de pochons d'iceberg ou de romaines fraîches s'inscrivent dans une segmentation haut de gamme par le développement « d'une gamme de légumes à plus forte valeur ajoutée sous l'appellation « Priméale » [...] vendus plus chers et dont la production et le conditionnement sont localisés en France, et sur le territoire de la coopérative » (*ibid.* : 44). L'apport des ex-adhérents *Copafelc*, intègre la Plaine de Caen à la politique de renforcement « des positions industrielles par croissance externe en rachetant des petites entreprises locales » (*id.*). Cette recherche « d'une taille régionale pour conserver l'avantage distinctif du terroir » sert aussi « la recherche d'une taille critique en Europe » (*id.*). Quand les salades de 4^e gamme s'écoulent vers les maillons délocalisés des segments d'entrée ou de milieu de gamme, la Plaine de Caen participe à la dessaisonnalisation de l'offre.

Agrial et la *Coop de Creully* écoulent l'essentiel des productions de légumes de la Plaine de Caen et en constituent les deux principales filières. Subsiste quand même une petite activité sur le carreau du *MGAC*. Des exploitations légumières moyennes de la côte de Nacre (30 ha par exemple, pour un GAEC père-fils employant un salarié au lieu-dit Tailleville à Douvres-la-Délivrande) y vendent encore leurs produits (salades, chou-fleur, choux blanc, rouge et vert, pomme de terre, carotte, oignon, céleri et brocoli) auprès des clients traditionnels : primeurs,

restaurateurs et demi-grossistes de l'Orne et de la Manche, et auprès des collectivités²⁵¹. Ces circuits ne sont plus représentatifs des volumes produits dans la Plaine de Caen, à l'inverse de ceux liés à quelques grandes exploitations indépendantes et intégrant la fonction d'expédition. Comme l'innovation dans la 4^e gamme à Lessay et comme le développement de la culture de l'oignon autour de périmètres irrigués dans les années 1970, ces grandes exploitations maraîchères sont souvent liées aux influences de l'immigration flamande (Guillemin, 2019). C'est le cas de l'entreprise familiale Decaen, localisée à Cambes-en-Plaine. Dans les années 1940, un immigré Belge décide de lancer la production d'endives dans le Calvados, mais il lui manque les plans des cadres²⁵² destinés en forçage. Il sollicite alors un dessinateur industriel, Charles Decaen, qui s'intéresse finalement à cette culture²⁵³. En 1951, la culture des racines dans les terres attenantes à la maison familiale complète le salaire insuffisant de ce pluriactif qui travaille encore à la *Société Métallurgique de Normandie*. L'arrivée de la deuxième génération en 1973, suite à l'agrandissement de l'exploitation par rétrocessions de la SAFER marque la reprise de l'exploitation familiale qui emploie à l'époque saisonniers espagnols et détenus de la prison de Caen. En 1979, les exploitants investissent un million de francs dans une ligne de production hydroponique qui est automatisée en 1992. L'activité de l'entreprise occupe non seulement père et fils à temps plein, mais aussi la mère qui se charge du travail administratif. La troisième génération s'installe en 1999 en EARL mère-fils²⁵⁴. L'exploitation compte aujourd'hui 30 ha de cultures de racines d'endives et 80 ha de céréales (Guillemin, 2014)²⁵⁵. Les racines une fois blanchies sont lavées, triées, épluchées et conditionnées par une vingtaine de salariés au plus fort de la production. Entre 1 000 et 1 500 tonnes sont vendues auprès des centrales d'achats de la région²⁵⁶. Ici²⁵⁷ comme ailleurs, à côté de l'expédition massive, la vente directe a été initiée ou développée. Avec l'absorption de l'ex *Copafelc* par

²⁵¹ PERTRIAUX J., « Le marché de gros va quitter Caen pour Soliers », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, n° 2498, 29/03/2018.

²⁵² Dans les forceries, les endives sont placées dans des cadres qui sont empilés et tenus dans l'obscurité pendant les 21 jours de production.

²⁵³ GUILLEMOT T., « L'endive Decaen depuis 70 ans », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 29 mars 2017. Voir l'article sur le site <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/l-endive-decaen-depuis-70-ans:VNNLOEHG.html> (consulté le 16/09/2019).

²⁵⁴ *Id.*

²⁵⁵ DESSILERE E., « L'endiverie Decaen en visite sur les terres du chicon », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 11/07/2019, p. 7.

²⁵⁶ MOTIN V., « Ration – Endives : bovins et éleveurs y trouvent leur compte », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 17/10/2007. Voir l'article sur le site <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/ration-endives-bovins-et-eleveurs-y-trouvent-leur-compte:5DDK9W2P.html> (consulté le 16/09/2019) et voir la vidéo sur <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/a-cambes-en-plaine-14-quand-le-ronnement-du-tracteur-conduit-au-tgi-tribunal-de-grande-instance:0GFJJP0Q.html> (consulté le 16/09/2019).

²⁵⁷ Voir le site d'achats auprès de producteurs : <https://www.acheteralsource.com/vente-directe-producteur/basse-normandie/calvados-14/decaen> (consulté le 16/09/2019).

Agrial, c'est aussi le cas d'exploitations qui se sont autonomisées pour la vente des oignons et pommes de terre, en complète indépendance de la branche légumes d'*Agrial* ou en complémentarité (plusieurs sociétés existent alors pour respecter la règle d'apport total).

Le renouvellement générationnel à la tête des exploitations a permis ces réorientations commerciales, basées sur des coopérations avec d'autres producteurs locaux pour proposer une large gamme d'aliments aux consommateurs²⁵⁸. Pour des productions de grande culture historiquement distribuées en circuits longs, l'image des produits devient un enjeu avec les circuits courts. Aussi, un travail graphique (doc. 10) et de communication relative aux itinéraires techniques (doc. 11), est mis en œuvre sur les réseaux sociaux notamment.

Document 10 : Logo de *La Ferme d'Ailly*, utilisé comme image de profil *Facebook*²⁵⁹



Document 11 : Capture d'écran d'une vidéo postée sur le profil *Facebook* de *La Ferme d'Ailly*



Cette revisite de la vente directe affecte aussi les productions légumières en grandes cultures de la côte de Nacre. On peut citer l'exemple de Jean-Luc Aubrée exploitant à Luc-sur-

²⁵⁸ BRIAND D. (recueilli par), « Mathilde Vermès parie et gagne sur la vente », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 16/01/2019. Voir l'article sur le site : <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/mathilde-vermes-parie-et-gagne-sur-la-vente:B1DV0H6K.html> (consulté le 16/09/2019).

²⁵⁹ Voir le profil Facebook de la Ferme d'Ailly : <https://www.facebook.com/La-Ferme-dAilly-1518546434869088/> (consulté le 16/09/2019).

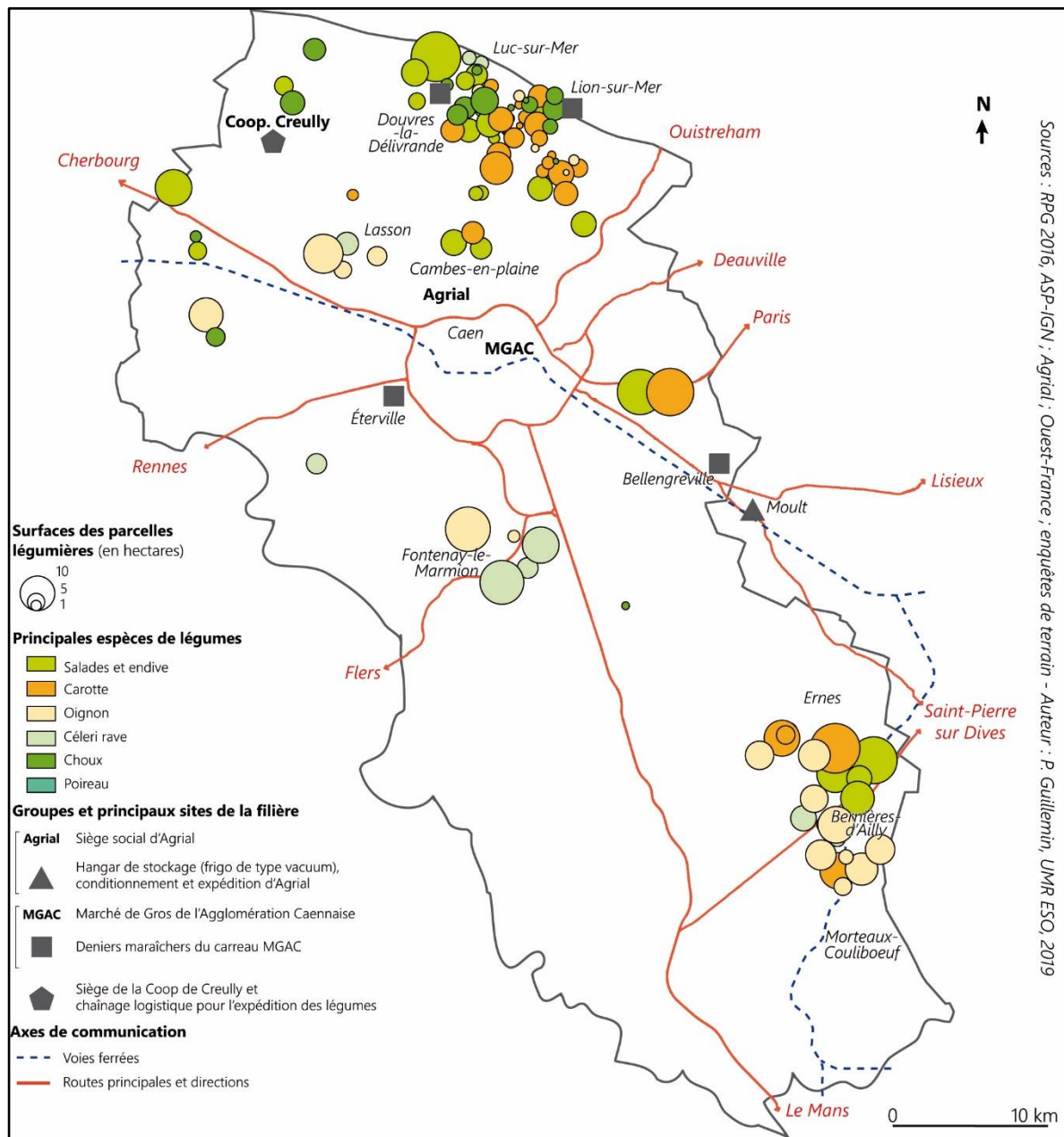
Mer, dont l'implantation agricole familiale remonte à environ 200 ans²⁶⁰. En 1914, son grand père expédiait des choux à Paris. Lui choisit 100 ans plus tard la vente directe, dans un contexte littoral où le tourisme la rend propice. Avec 7 salariés, il produit 50 ha de blé, pomme de terre primeur, carotte, poireau, céleri branche, épinard, choux (chou vert, chou rouge, chou blanc, chou-fleur) et salades (laitue rouge, laitue verte, feuille de chêne rouge, feuille de chêne verte, batavia et scarole) qu'il vend dans son magasin à la ferme ainsi qu'à un magasin de l'agglomération caennaise spécialisé dans les produits locaux²⁶¹.

Au final (carte 9), dans la Plaine de Caen, les productions légumières de plein champ sont durablement installées dans les assolements de grandes cultures et tendent à se développer. Elles ont résisté au déclin du marché de gros et du commerce de détail et leur commercialisation passe aujourd'hui par 5 grandes filières : *Agrial*, la *Coop de Creully*, l'expédition indépendante, le *MGAC* et les circuits courts de proximité. Cette diversité des circuits de commercialisation, parfois complémentaires au sein des exploitations en production de grandes cultures, a soutenu ce développement. Si la littérature évoque historiquement la région légumière de Luc-sur-Mer (Muller, 1977), la diffusion des cultures légumières au sud de la Plaine pose la question d'un bassin légumier (Sarrazin, 2016) à cette échelle. Le point 2.3.2.4. devra apporter les réponses à cette question, autant qu'à celle de leur imbrication parmi le maraîchage périurbain caennais (point 2.2.2.). On peut poser l'hypothèse de leur complémentarité, mais avant cela, l'exemple la Plaine de Caen nous sert de miroir inversé pour analyser cette fois les dynamiques maraîchères à l'échelle régionale. Le développement et l'intégration industrielle des cultures légumières n'a pas profité à certaines régions littorales historiques, comme celle Lingreville, qui va maintenant nous intéresser pour l'étude des maraîchages de proximité.

²⁶⁰ « Agriculteurs de père en fils depuis 200 ans », *Ouest-France*, 8/09/2015

²⁶¹ *Id.* et voir le site du magasin spécialisé en produits locaux : <https://goutetqualite.fr/producteur/rougeas/> (consulté le 16/09/2019)

Carte 9 : Cultures et filières légumières dans la Plaine de Caen



2.2.2. Renouvellement et développement du maraîchage de proximité dispersé

La carte (carte 9) de la sous-partie précédente présente des productions issues du maraîchage diversifié. On les distingue de façon lacunaire. En effet, en focalisant les filières légumières, la carte occulte une large part des productions de la zone maraîchère périurbaine de Caen. C'est à la fois un choix : des filières méconnues méritent des cartes dédiées et lisibles ; et une contrainte : le recensement parcellaire graphique ne renseigne pas les productions maraîchères de manière optimale. Pour étudier ces productions maraîchères, il nous faut donc

diversifier les sources : revues de presse, images aériennes, enquêtes de terrain, documents d'aménagement et d'urbanisme, communication des communes et intercommunalités. Mais avant l'étude des zones maraîchères périurbaines, un détour par des régions de production plus rurales offre deux études de cas du développement du maraîchage de proximité.

2.2.2.1. Reconversion de l'ancienne région légumière de Lingreville

Il y a 20 ans, l'étude de la production de légumes autour de Lingreville aurait trouvé sa place dans la section précédente, en tant que région légumière. Mais d'importantes transformations justifient que son étude ouvre cette sous-partie consacrée au maraîchage.

Lingreville : reconversion alternative et culturelle de productions légumières en déprise

Plutôt qu'une crise, une lente déprise affecte les productions légumières de Lingreville, dès les années 1980-1990. Rien ne les prédestinait à ce déclin. En effet, après le « boom » de la carotte d'après-guerre, c'est dans la bande rétro-littorale du bassin qu'Anne Ryckeboer poursuit les innovations familiales. En 1992, elle crée la marque *Créaline* autour des légumes 5^e gamme est récompensée au Salon International de l'Alimentation en 1994. L'année suivante, c'est la commune de Quetteville-sur-Sienne qui est choisie pour développer un outil industriel modernisé. Mais le modèle coopératif en croissance, grâce aux innovations et segmentations de marché initiées par la famille Ryckeboer, abandonne les outils industriels du bassin lingremais : arrêt du lavage des carottes en 1995 puis fin du lavage des légumes à Lingreville en 2005, avant fermeture du site en 2009, comme pour l'usine de Quetteville-sur-Sienne délocalisée la même année à Lessay, après sa vente à *Florette*²⁶². Dans le même temps, le nombre d'exploitations maraîchères et l'expédition de légumes déclinent, et certains exploitants font le choix de la spécialisation en élevage, en phase avec les principales filières départementales. Deux décennies de recul de la production et de déprise industrielle reconfigurent le littoral lingremais qui n'est plus légumier (Le Caro, 2016), et dont la vocation maraîchère est menacée à la fin des années 2000. En 2010 s'y concentrent de très petites exploitations maraîchères morcelées, conduites par une main d'œuvre âgée, en manque de repreneurs (Guillemin *et al.*, 2018a). Lingreville n'apparaît plus comme « bassin maraîcher littoral » dans la typologie des usages du sol en 2013 (Preux, 2018a). Demeurent toutefois trois exploitations intégrées à la filière régionale et quelques maraîchers indépendants. La filière locale se reconvertit d'abord à partir d'une diversification culturelle dédiée à la production estivale. En effet, après avoir investi dans

²⁶² « Lingreville, pays des maraîchers », *Lingreville Bulletin municipal*, n° 9, 2012, p. 11-26. RYCKEBOER É. et LEROUX J. (collab.), 2016, *Émile Ryckboer, paysan pionnier. Il a osé !*, Orep Éditions, 224 p.

18 000 m² de serres, un des gros indépendants (33 ha et 10 salariés permanents) se lance dans la production de tomates, aubergines et poivrons. Majoritairement expédiés vers les centrales d'achats régionales, comme depuis 1952, une partie des récoltes est vendue sur le marché de Coutances²⁶³. L'un de ses confrères historiques développe aussi les cultures d'été, mais cette fois en plein champ (photographie 3). Une production de concombre est lancée sous serre et la production de légumes d'hiver est valorisée par l'investissement dans un bâtiment de lavage et conditionnement, pour approvisionner les supermarchés locaux en barquettes de pot-au-feu prêtes à l'emploi. En plus de leur reconversion culturelle, certaines exploitations conventionnelles historiques se positionnent sur les marchés locaux en circuit court, en complément de l'expédition indépendante en circuit long. Puis, une dynamique de reconversion s'engage avec l'essor d'un maraîchage labellisé AB, inséré à des circuits courts de proximité et éloignés.

Photographie 3 : Culture de courgettes en plein champ, rue des Matelots à Lingreville



Cliché : P. Guillemin, 13 août 2018.

²⁶³ *Id.*

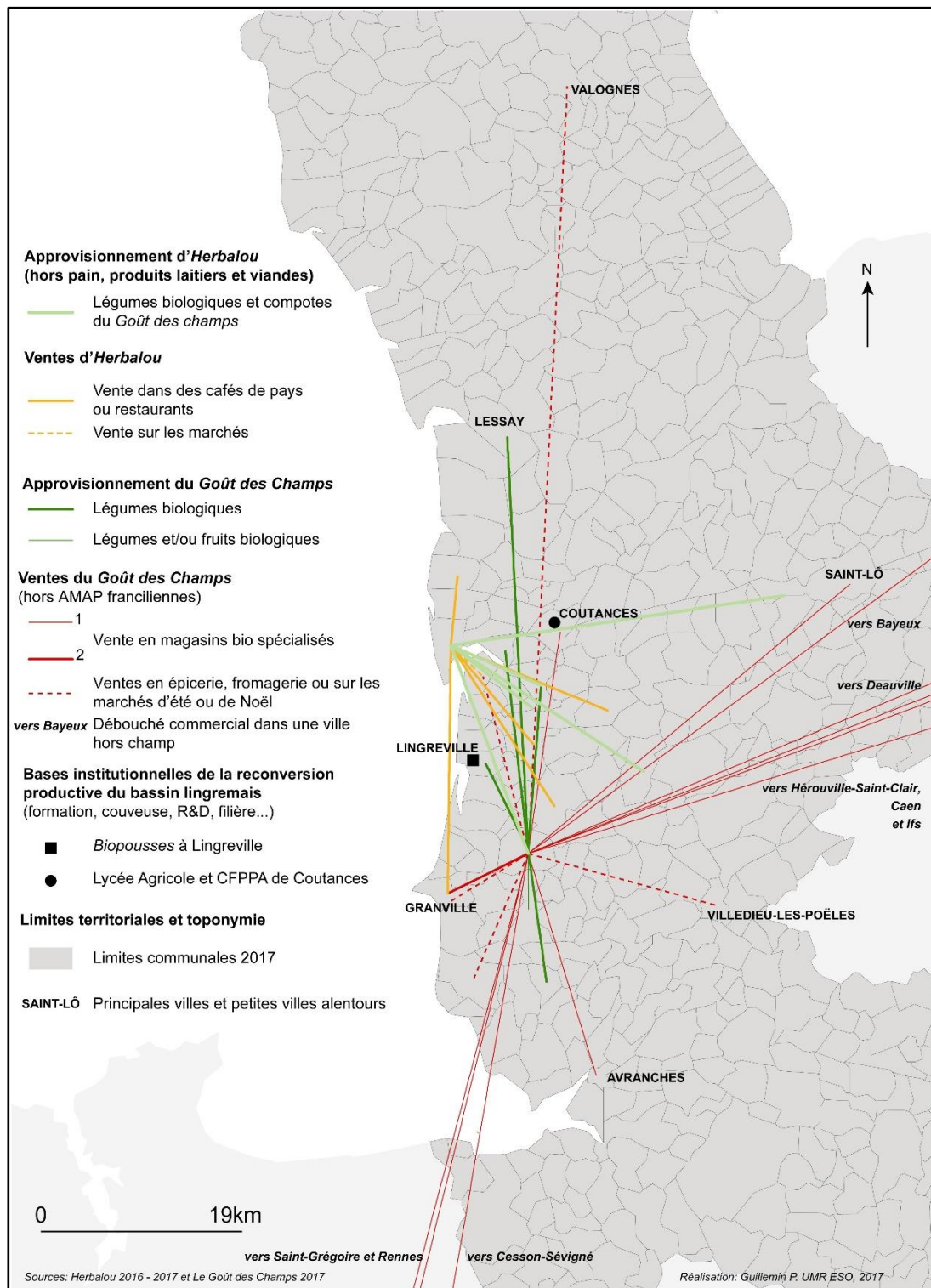
La coalition de croissance entre enseignement agricole et collectivités locales

Cette reconversion s'appuie sur la création au CFPPA de Coutances d'une formation dédiée au maraîchage biologique. S'ensuit la création de la couveuse d'entreprises *Biopousses* en 2011. Cette association, initiée par la commune de Lingreville et le CFPPA, soutenue par les collectivités locales et par les OPA, est financée par le Conseil Régional et l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Elle vise à sécuriser l'installation de maraîchers biologiques, pérenniser l'emploi maraîcher dans le pays de Coutances, développer l'approvisionnement en légumes frais de proximité – notamment en restauration collective – tout en préservant la qualité de l'eau. *Biopousses* intègre aussi des fonctions de recherche appliquées aux techniques productives et commerciales. Dans ce contexte, le CFPPA et la commune de Lingreville commandent, en 2014, une prospective sur l'avenir du maraîchage à l'horizon 2025. Dans le scénario n°4, « des dynamiques collectives se mettent en place sur le bassin [...] elles sont à l'origine de filières de proximité à haute performance environnementale et sociale »²⁶⁴.

En 2016, deux jeunes couples en reconversion professionnelle, formés au CFPPA et passés plusieurs mois par *Biopousses*, s'installent à Lingreville et Annoville. Face aux prix élevés du foncier littoral, ils prennent part en 2016 à un GFA initié par un autre couple installé au début des années 2010. Outre les terres et l'assolement (organisation synchronisée des cultures), les trois exploitations mutualisent la livraison de légumes à des AMAP de la région parisienne (150 paniers par semaine), en plus des ventes locales (magasins bios coopératifs de Coutances et Granville ; marchés de Montmartin-sur-Mer) où ces maraîchers côtoient leurs homologues installés en bio à Hyenville, Lingreville, Montpinchon ou Orval. Par ailleurs, des activités de transformation se structurent en aval de cette nouvelle filière : conserverie artisanale pour la fabrication de purées pour nourrissons (*Le goût des champs*), restauration ambulante (*Herbalou*). Ces deux entreprises s'approvisionnent en légumes, parfois déclassés, chez ces maraîchers bio, mais l'aire de chalandise de la première dépasse la région ligremaise avec une commercialisation d'échelle interrégionale (carte 10), notamment auprès des réseaux *Biocoop* des agglomérations caennaises et rennaises (Guillemin *et al.*, 2018a).

²⁶⁴ JOYEUX C., 2014d. *Présentation des scénarios*, compte-rendu n° 3, 10 p.

Carte 10 : Fournisseurs et clients des entreprises *Herbalou* et *Le Goût des Champs* en 2016-2017



À l'automne 2017, comme pour conjurer le sort de la déprise légumière lingremais, deux organisations maraîchères locales et deux maraîchers historiques rachètent le bâtiment industriel abandonné par *Agrial* il y a plusieurs décennies. Il s'agit des associations *Le Local* (constituée des trois couples de maraîchers biologiques) et de *Biopousses*. L'objectif de

maintenir la vocation initiale du bâtiment et de préserver la tradition maraîchère du bassin rencontre d'importants obstacles financiers. Les trois couples investissent des économies personnelles et mobilisent avec *Biopousses* une plateforme de financement participatif. Le tout permet un apport de 30 000 €. Les communes d'Annoville et Lingreville subventionnent le projet, comme la nouvelle intercommunalité Coutances Mer et Bocage qui verse 20 000 €, pour faire levier afin de solliciter 60 000 € de fonds européens, nécessaires à la rénovation et à la mise aux normes des bâtiments. Cette actualisation financière de la coalition de croissance par la réappropriation d'un lieu productif, symbole de la déprise enrayée du bassin, vise à créer une vitrine pour le maraîchage local, ouvrir un nouvel espace d'échanges productifs et de formation en rez-de-chaussée avec le CFPPA, développer un point de vente collectif, proposer des ateliers dédiés à la cuisine bio et réhabiliter 1 100 m² en lieux de stockage et lavage²⁶⁵.

Dans le même temps, les ruines du château de Régneville-sur-Mer, commune touristique à quelques kilomètres, sont investies par un marché estival de produits du terroir et/ou biologique, organisé par la municipalité qui finance aussi des animations musicales. La filière alternative y est mobilisée dans une logique de coopération. Sur la photographie n° 4, on voit au premier plan un maraîcher bio qui sert un client, tandis qu'au deuxième plan, la productrice des plantes et fleurs comestibles *Herbalou* transforme les légumes de son voisin en cuisine « nomade, végétale et sauvage, paysanne, bio et locale »²⁶⁶. Cet exemple de marché estival conforte l'analyse selon laquelle ces dynamiques productives de reconversion alternative s'appuient sur des dynamiques résidentielles extra-locales et touristiques (Le Caro, 2016). Entre 1999 et 2012, ces cantons passent du « profil intermédiaire » aux « profils sociaux favorisés ». La surreprésentation des cadres et professions intermédiaires est soutenue, dans la plupart des cantons du sud de la côte des havres, par des acheteurs de biens immobiliers aux profils majoritairement « plutôt aisés » voire « aisés : retraités et des cadres » (Colette, 2018a et b). La proximité de la ligne ferroviaire Paris-Granville n'est pas étrangère à ces dynamiques socio-spatiales favorables aux circuits courts et à l'agriculture biologique. Cela confirme l'importance de la prise en compte des contextes socio-territoriaux dans l'analyse des transitions agro-écologiques (Wezel *et al.*, 2016). En Normandie, l'influence francilienne est une composante de nombreuses agricultures littorales, mais aussi pour des productions à l'intérieur des terres, comme en témoigne l'émergence d'une zone maraîchère alternative dans le Perche ornais.

²⁶⁵ « Ensemble, ils rachètent l'ex-coopérative Agrial », *Ouest-France*, 17/10/2017.

²⁶⁶ Voir le site de l'entreprise : <http://www.herbalou.fr/> (consulté le 14/08/2019).

Photographie 4 : Marché d'été de Regnéville-sur-Mer



Cliché : P. Guillemain, 19 juillet 2019.

2.2.2.2. L'émergence du maraîchage alternatif dans le Perche ornais

Dans la typologie régionale des productions légumière et maraîchère en 2010, l'Orne est le département bas-normand le moins doté en exploitations agricoles. À ce titre, le Perche n'est pas mieux servi que le Bocage (Guillemain *et al.*, 2018b) : on recense alors deux exploitations de types petits maraîchages biologiques et deux autres exploitations de grandes cultures intégrant un atelier d'oignons en complément de pommes de terre. Mais à partir de 2010, l'espace du Parc Naturel Régional (PNR) connaît un pic d'installations en maraîchage alternatif.

Un pic d'installation polarisé par le premier espace test agricole départemental

En 2012 a lieu une première installation en AB à La Chapelle-Montligeon alors qu'un pluriactif développe, tout en conservant son activité de dessinateur industriel l'hiver, un maraîchage labellisé *Nature & Progrès (N&P)* en cultures d'été dans son jardin²⁶⁷. En 2015, un couple de Belges, lui ancien salarié en maraîchage et elle ancienne doctorante en sociologie,

²⁶⁷ « Des légumes, tout juste récoltés, au mini-marché », *Ouest-France*, 21/07/2017.

s'installe en AB à Bretoncelles, sur un premier espace test agricole (ETAP), *Les Jardins de la rue*²⁶⁸. En 2016, nouvelle installation en AB à Bocquencé : la maraîchère se présente aux élections à la chambre départementale d'agriculture en 2019 sur la liste de la Confédération Paysanne²⁶⁹. Dans le même temps, deux couples s'installent en AB à Moulicent²⁷⁰ sur la ferme de *Technique alternative de nouvelle gestion agricole* (TANGA), et un pluriactif professionnalise sa pratique potagère en ouvrant notamment le jardin permaculturel de son moulin à la cueillette, tout en restant graphiste²⁷¹. En 2017, un couple s'installe à Saint-Mars-de-Réno en AB, et ambitionne d'ouvrir un centre de formation à la permaculture²⁷².

Parmi toutes ces installations, deux s'inscrivent dans l'Espace Test Agricole du Perche (ETAP). Ce dispositif d'accompagnement à l'installation est le fruit d'une réflexion engagée en 2012, alors qu'avec deux départs en retraite parmi les quatre exploitations maraîchères locales, des élus s'inquiètent « *des maraîchers en voie de disparition sur le territoire* » (maire de Bretoncelles, observations directes, 15 mars 2018). Si au départ seulement trois élus sont convaincus, le projet de couveuse maraîchère aboutit en 2015. Un agriculteur accepte de louer des terres au couple de Belges porteurs de projet, qui bénéficie d'un investissement de 80 000 € de l'ex Cdc du Perche Rémalardais qui reprend le matériel du cédant (tracteur, serres et irrigation) et le met à disposition en location-vente. Le PNR finance de son côté le conseil technique. L'engagement du maire de la commune ne s'arrête pas à la location-vente et s'inscrit dans une stratégie de dynamisation commerciale cohérente. En même temps qu'elle facilite l'accès au foncier et matériel, elle participe à structurer la demande. Outre les collectifs de consommateurs d'Île-de-France, le couple dispose notamment de trois débouchés communaux. Les légumes sont vendus à l'épicerie rachetée par la municipalité ainsi qu'à la cantine de l'école, après que les élus aient mis en place auprès du prestataire *Sodexo* une politique volontariste de référencement des producteurs locaux, « *car les légumes, c'est l'angle d'attaque pour la restauration scolaire* » (*id.*). Enfin, Bretoncelles a contractualisé auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Orne l'organisation de huit marchés de producteurs de pays, sous la halle réhabilitée. Au-delà, après le passage d'une tempête qui a arraché les serres des *Jardins de la rue*, les services techniques municipaux aident à leur remontage. Si ce premier lieu de l'ETAP

²⁶⁸ « A la Noé-Marion, le premier lieu-test agricole du Perche », *Ouest-France*, 25/05/2015.

²⁶⁹ BRIONNE P., « La liste de la Conf° a 45 ans de moyenne d'âge », *Ouest-France*, 28/11/2018 ; « Une porte ouverte dans une "petite ferme" », *Ouest-France*, 17/12/2018.

²⁷⁰ « Aux Epasses, on cultive la biodiversité », *Ouest-France*, 17/06/2016.

²⁷¹ « Venez goûter les légumes de Nicolas, passionné à la main verte », *Ouest-France*, 25/07/2016.

²⁷² NICOLAS R., « La nouvelle ferme bio qui veut devenir école », *Ouest-France*, 2/10/2017.

sert d'exemple pour des collectivités locales de la région²⁷³, il essaime aussi localement : en 2018, sept projets agricoles sont à l'essai (six en maraîchage et un en plantes aromatiques et médicinales) dont la ferme de TANGA. Ces tests sont encadrés par l'autonomisation du chargé de mission « espace test » du PNR dans la Coopérative d'Activité et d'Emploi Agricole Rhizome, au périmètre d'accompagnement désormais régional²⁷⁴. Enfin, le PNR peut se satisfaire de l'émergence d'une zone maraîchère alternative, puisque le Perche compte aujourd'hui une petite dizaine d'exploitations maraîchères qui organisent collectivement leurs circuits courts locaux et franciliens.

Les franciliens et la restauration collective : organisation d'une filière alternative

L'influence francilienne est déterminante dans le pic de créations de maraîchages biologiques ou permaculturels dans l'est de l'Orne depuis 2010, surtout dans le Perche. En effet, en 2009, à l'initiative de la *Confédération Paysanne* de l'Orne, est créé le *Collectif percheron*. L'objectif est de faciliter une organisation collective de producteurs pour livrer des consommateurs franciliens en vente directe²⁷⁵ (carte 11). Plusieurs maraîchers le composent et la trajectoire de l'un d'entre eux éclaire les dynamiques de filières territorialisées qui traversent cette organisation collective agricole. Il s'agit d'Aurélien Asselin, de l'*EARL du Champ Devant*. Installé en 2009, il rejoint en 2012 le collectif²⁷⁶ pour diversifier ses débouchés locaux dont la restauration collective du lycée Monnet de Mortagne-au-Perche. En 2015, alors que le maraîcher local du marché de cette sous-préfecture s'appête à prendre sa retraite, il prépare sa relève en transmettant sa clientèle (notamment parisienne) au jeune maraîcher bio²⁷⁷. La même année, l'*EARL du Champ Devant* accueille la première édition d'un festival de musique *Y'aura du bruit dans les longères*, en y associant un marché du terroir²⁷⁸. En 2017, Aurélien Asselin et son associé améliorent la conservation de leurs légumes en aménageant une chambre froide en sollicitant *Eco-Pertica*, une filière locale en valorisant, depuis 2011, du chanvre percheron destiné à l'isolation thermique écologique. Dans une démarche de circuit court et de respect de l'environnement, l'*EARL* bénéficie d'une nouvelle projeteuse terre-chanvre et d'un matériau réputé pour la régulation thermique et hygrométrique²⁷⁹ (Madeline et Guillemin, 2019). Cet

²⁷³ « L'espace test agricole du Perche sert d'exemple à l'extérieur », *Ouest-France*, 6/02/2016.

²⁷⁴ Voir le site internet de *Rhizome* : <https://www.cae-rhizome.com/> (consulté le 6/06/2019).

²⁷⁵ Voir le site du *Collectif percheron* : <http://collectifpercheron.fr/> (consulté le 3/06/2019).

²⁷⁶ *Id.*

²⁷⁷ BEGUIN M., « La belle amitié entre l'ancien et le nouveau maraîcher », *Ouest-France*, 21/02/2015.

²⁷⁸ « Y'aura du bruit dans les longères, ce soir », *Ouest-France*, 5/09/2015 et « Du bruit dans les longères : pari gagné ! », *Ouest-France*, 8/09/2015.

²⁷⁹ « Des légumes aux petits oignons avec Eco-Pertica », *Ouest-France*, 6/11/2017.

exemple montre bien comment une installation en maraîchère bio dans le Perche s'appuie sur l'organisation collective de producteurs alternatifs engagés dans les circuits courts et les filières locales, tout en participant à l'animation du territoire. C'est la matrice de l'émergence du maraîchage alternatif percheron.

En effet, bon nombre de maraîchers ayant bénéficié du débouché francilien structuré par le *Collectif percheron* s'organisent pour l'approvisionnement de la restauration collective locale. La démarche déjà initiée par l'*EARL du Champ Devant* ou par *Les jardins de la rue* s'appuie sur la plateforme *Mil Perche*. Rassemblant une quinzaine de producteurs, ce « marché d'intérêt local » est accompagné par le PNR et financé à hauteur de 100 000 € par les fonds du FEADER. Sa création, début 2016, pallie le manque de moyens logistiques pour l'approvisionnement en circuit court des restaurations collective et privée, pointé lors du passage du *Tour de l'Economie Sociale et Solidaire* en 2015²⁸⁰. Cette structuration de filières territorialisées pour la restauration collective permet déjà à certaines petites cantines de répondre aux objectifs fixés par la loi Egalim, comme à l'école de Condé-sur-Huisne où plus de la moitié des légumes consommés sont produits dans le Perche²⁸¹. Toutes ces organisations collectives, comme l'*ETAP* d'ailleurs²⁸², sont permises pour la mobilisation de fonds européens : au printemps 2019, le Groupe d'Action Locale gérant le programme LEADER *Le Perche innovant par nature* sélectionne les deux organisations percheronnes de producteurs²⁸³. Une aide financière est apportée, avec le Département, au *Collectif Percheron* pour l'aménagement d'une plateforme logistique à Berd'huis. En partenariat avec la même collectivité, l'achat d'un véhicule réfrigéré est financé pour *Mil Perche*, afin d'optimiser le temps de livraison des producteurs qui sont maintenant une trentaine à s'organiser.

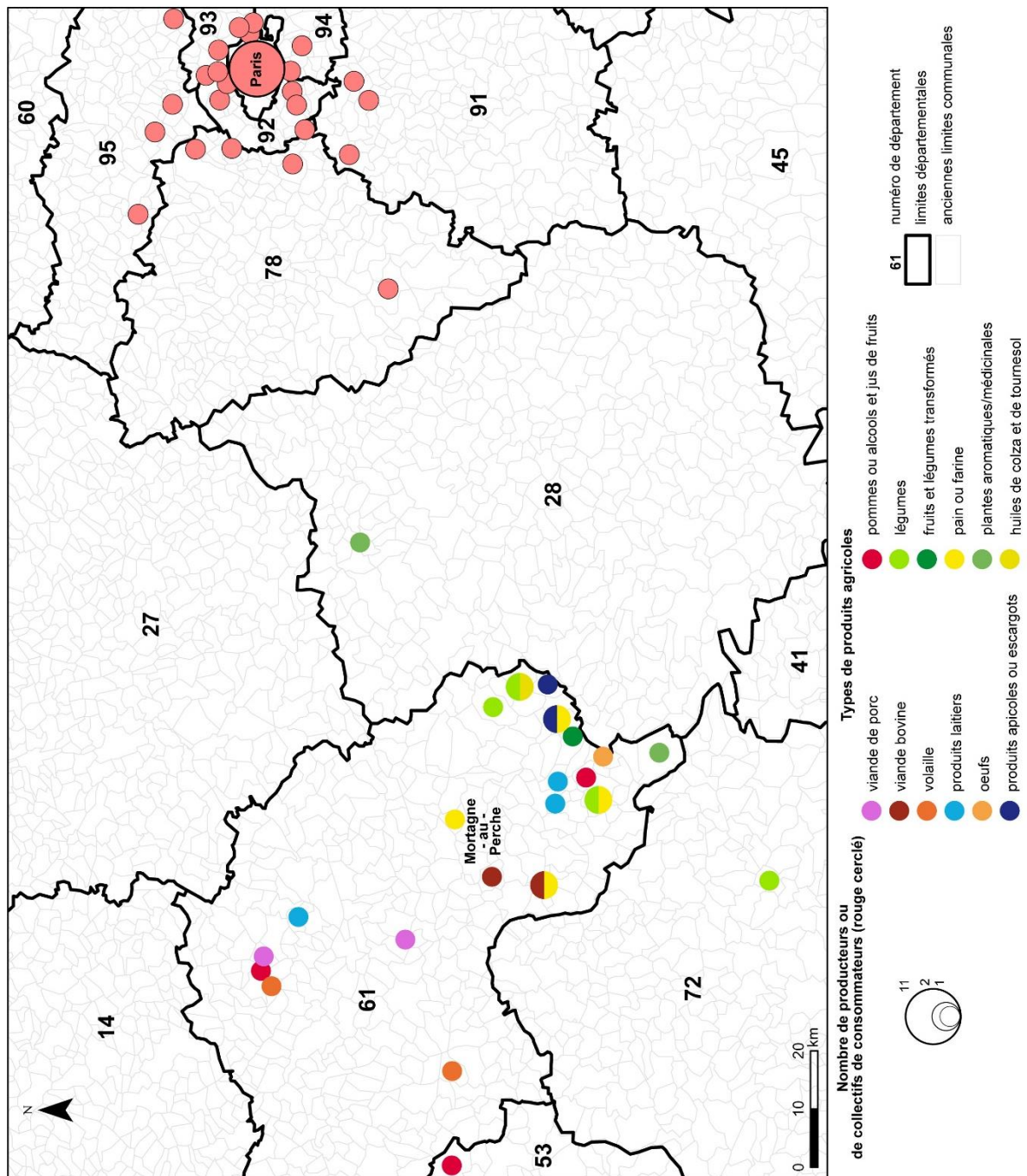
²⁸⁰ « Une association pour des circuits courts percherons », *Ouest-France*, 2/04/2016.

²⁸¹ « Un self pour manger à son rythme », *Ouest-France*, 4/12/2018.

²⁸² « Des aides européennes pour soutenir l'innovation », *Ouest-France*, 21/07/2016.

²⁸³ « 309 409 € de fonds européens pour le Perche », *Ouest-France*, 30/05/2019.

Carte 11 : Producteurs et collectifs de consommateurs du *Collectif percheron* en 2017



Source : <http://collectifpercheron.fr/> (consulté en décembre 2017)
Auteur : Guillemain P., UMR ESO, 2018

Le Perche ornais, sous influence de la polarisation et la rurbanisation franciliennes, bénéficie donc d'une demande captée par une organisation paysanne. Des politiques publiques locales la soutiennent, appuyées par l'ingénierie du PNR et financées par le 2^e pilier de la PAC. Ce contexte socio-territorial explique l'émergence d'une région agricole alternative, à forte composante maraîchère, et dont la transition repose sur l'AB et des circuits courts structurés. Les contextes urbains et périurbains régionaux, pourtant propices au *market gardening*, ne

connaissent pas toujours de tels développement maraîcher et dynamiques d'organisation des producteurs. C'est ce que révèlent les exemples de Caen et Alençon.

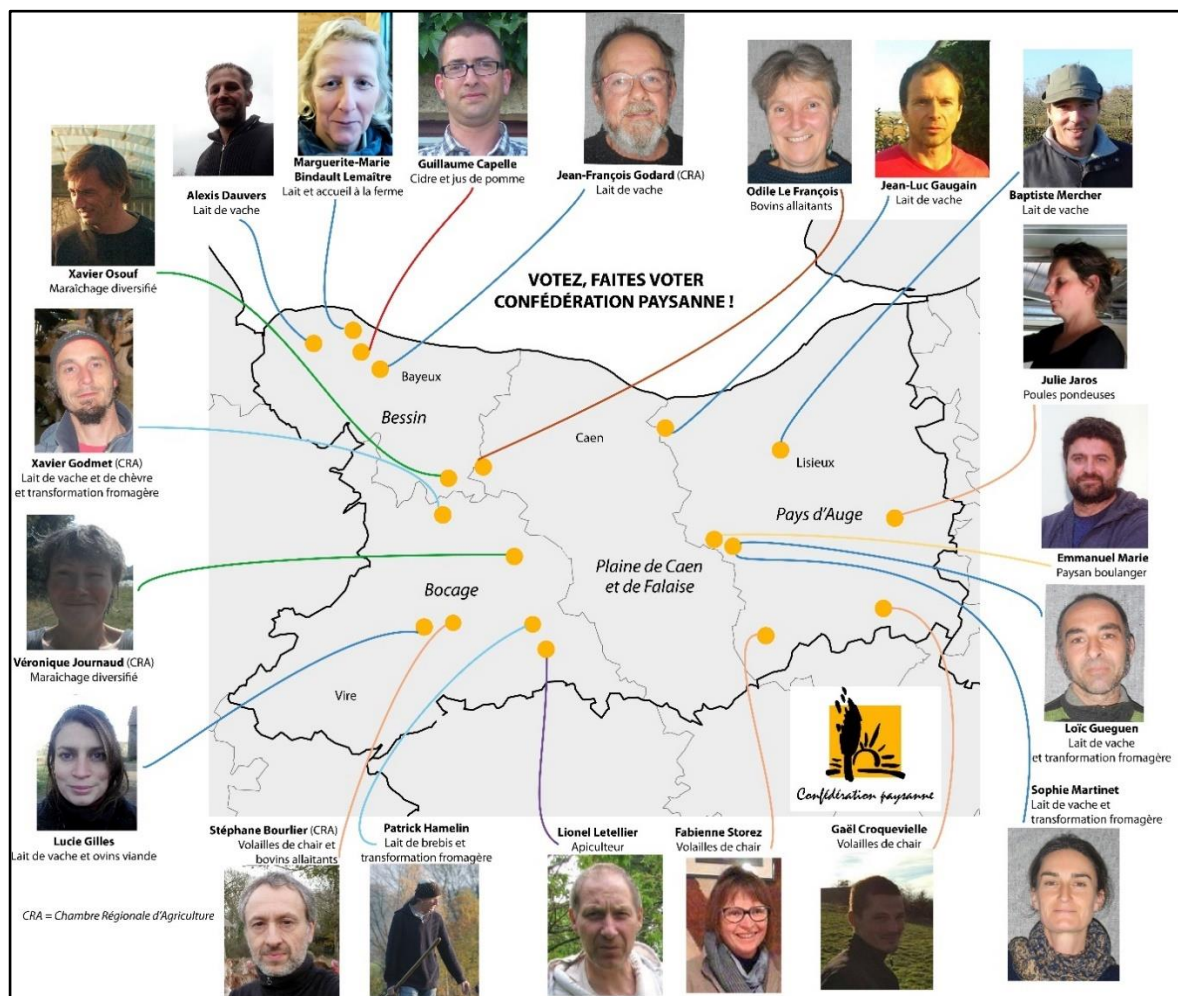
2.2.2.3. Recompositions des zones maraîchères périurbaines

Le croisement entre cette thèse et le programme PSDR 4 FRUGAL focalise l'attention sur deux aires urbaines : Caen et Alençon. La recherche collective a permis de produire ou d'accéder à des données nourrissant la réflexion sur deux types de zones maraîchères différentes (Marie *et al.*, 2018). Plus grand marché urbain de l'ancienne région Basse-Normandie caractérisé par la surreprésentation des professions intermédiaires et des employés, l'une est dotée d'un marché de gros de fruits et légumes, à proximité de régions légumières. L'autre, au sud de la région, constitue un marché urbain réduit (moins de 3 000 tonnes de légumes par an), caractérisé par une surreprésentation des classes populaires. La production maraîchère y est limitée et le commerce de gros de fruits et légumes est absent du territoire.

À Caen, la zone maraîchère résiduelle s'efface au profit d'un maraîchage éloigné et atomisé

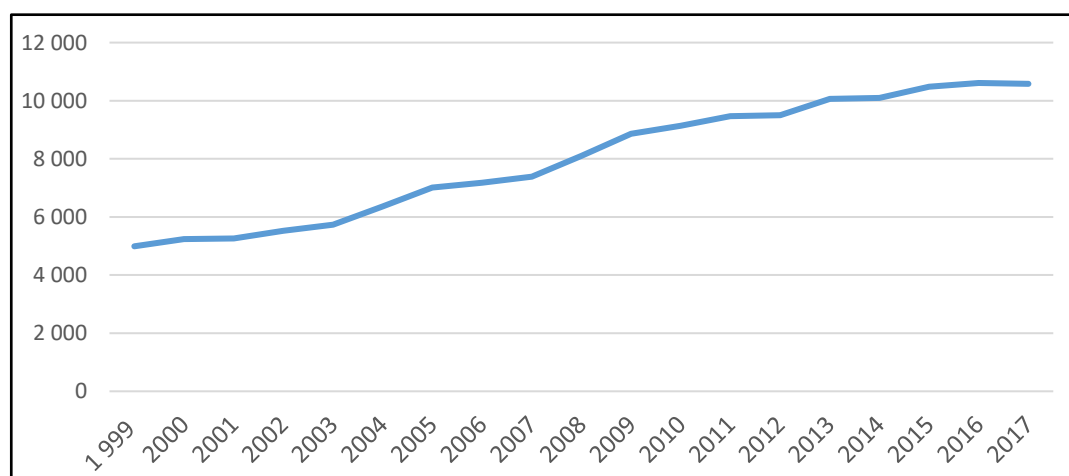
Le département du Calvados a compté deux types de productions de légumes séculaires : le maraîchage périurbain de Caen (Muller, 1977 : 57) et la « région » légumière de Luc-sur-Mer. La première constituait la ceinture maraîchère de la ville (*Id.* ; Guillemain et Marie, 2017). Résiduelle (Vaudois, 1994), elle n'a plus de zone que le nom : elle est aujourd'hui au stade de relique patrimoniale (Poulot et Rouyres, 2000 ; Guillemain et Marie, 2017). Cette ceinture s'est mue en zone maraîchère périurbaine « à fonction locale » (Vaudois, 1994). Ses liens au marché urbain, qu'il s'agisse des AMAP et collectifs de consommateurs (Ripoll, 2014) ou des marchés de plein vent (Graby et Guillemain, 2016), révèlent une zone éloignée, éclatée et atomisée. C'est le cas d'autres productions alternatives de proximité, en témoigne la carte 12, réalisée pour la *Confédération Paysanne* dans le cadre de sa campagne électorale pour les Chambres d'Agriculture en 2019. Les deux maraîchers candidats, comme l'ensemble de ces producteurs alternatifs et majoritairement sous label AB, sont installés hors de la Plaine de Caen. Ailleurs, une étude diachronique (2006-2015) des AMAP des Bouches-du-Rhône montre l'augmentation du nombre de maraîchers installés à plus de 60 km de leur(s) AMAP et la diminution de ceux installés à moins de 40 km (Guiraud, 2019). Pour Caen, ces localisations privilégiées dans les petites régions agricoles (PRA) limitrophes de sa Plaine, s'expliquent en partie par un foncier plus accessible : la Plaine de Caen est parmi les PRA normandes au coût du foncier agricole le plus élevé (10 585 € l'ha en moyenne en 2017) et qui croît de manière constante (graphique 27).

Carte 12 : Liste de la Confédération Paysanne pour l'élection des représentants des exploitants agricoles à la Chambre d'Agriculture du Calvados en 2019



Conception : E. Marie et P. Guillemain ; Réalisation : P. Guillemain, UMR ESO, 2018.

Graphique 27 : Prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares dans la Plaine de Caen, entre 1999 et 2000 (Plaines de Caen Nord et Sud agrégées, en € courant/ha)



Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr – Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2020

Malgré les intérêts communs que partagent les petits producteurs de proximité²⁸⁴ et dont cette candidature pourrait témoigner, entre petits maraîchers diversifiés, l'individualisme historique est toujours de mise et s'explique plus que jamais par la vente directe (Muller, 1977). La diversification des circuits courts au sein des exploitations tempère toutefois leur concurrence commerciale sur certains segments, comme les marchés de plein vent ou les AMAP. Mais cette diversification, qui accompagne la croissance de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique et de son commerce spécialisé, investit justement ce nouveau segment qui, lui, est très concurrentiel. À tel point que l'exploitation devenue premier fournisseur local du réseau *Biocoop* de l'agglomération (Graby et Guillemain, 2016), cultive un quasi « secret industriel » quant à l'innovation mise en place pour répondre à une demande du gérant d'une des deux *Biocoops*. Ce dernier constate que, malgré ses efforts pour l'approvisionnement en pommes de terre locales, les clients préfèrent les pommes de terre extrarégionales vendues en sacs kraft ajourés de 2,5 ou 5 kg. En 2013, il demande donc aux maraîchers locaux qui le fournissent de s'organiser collectivement pour lui livrer des pommes de terre selon ce conditionnement. Lors d'une réunion du réseau bio normand, ce même gérant nous avait confié le refus d'organisation collective. L'une des exploitations s'est donc positionnée sur ce segment, en témoigne l'échange suivant avec l'un des deux exploitants :

Maraîcher : [...] ça tombait sur une année où on avait sorti 10 tonnes de patates. On s'était dit "mais qu'est-ce qu'on va faire de ça ?! Comment on va les vendre ?!" Si on en vend 10 kilos au marché par semaine, c'est l'bout du monde. "Qu'est-ce qu'on va faire de 10 tonnes de patates !" Et donc on a commencé... Tout petit. A bricoler, à s'faire chier, à peser. "Comment on va faire ?" On mettait une plombe à faire nos sacs. Mais... "On va y' arriver, on va y' arriver !" Et à force de persévérer aujourd'hui, c'est... 750 sac par mois qui partent. Et on améliore encore le poste. C'est bien simple, le fait que, c'est Jonathan qui nous a lancé là-dedans, le fait d'avoir fait ça nous a permis d'embaucher une salariée. Le chiffre d'affaire supplémentaire paye le salarié sur l'année, et c'est deux heures par semaine de boulot. Donc...y' a pas photo. On est parti dedans et aujourd'hui on maîtrise... On maîtrise le truc et on est capable d'envoyer du volume quoi. Il suffit de demander... On fait.

Enquêteurs : C'est les sacs ajourés là, c'est ça ?

Maraîcher : Hum...

Enquêteurs : En kraft ajouré, c'est ça ?

Maraîcher : Ouais. Ouais.

Enquêteurs : D'accord.

Maraîcher : Donc maintenant, le risque c'est qu'il y en ait un autre qui se mette sur le créneau.

Enquêteurs : Ouais.

Maraîcher : Il peut, c'est moche à dire, c'est le marché mais... on peut baisser les prix. Donc on peut casser direct, entre guillemets, la concurrence. Nous, ça nous fait vivre hein ! C'est vraiment... C'est 25 000 euros le chiffre d'affaire les pommes de terre.

Enquêteurs : Ouais.

Maraîcher : On peut pas s'permettre de l'perdre. C'est quelque chose sur lequel, faut pas s'lurrer, on marge... Tout est relatif... Grosso modo... [calcul inaudible] 4,20 je le vends le sac de 2,5 kg, 4,20. Hors taxe. J'ai 41 centimes de sac. Donc ça veut dire 3,80 quoi. Grosso modo.

²⁸⁴ En termes de régulation foncière par exemple.

Faut payer les deux kilos et demi de patates et faut payer les deux salariés qui sont dessus, à sortir les sacs. Alors on marge pas énormément, moins que sur d'la vente en vrac mais on se récupère sur les volumes : 750 sacs de 2,5 kg par mois. Donc, deux heures de boulot et aujourd'hui on a notre technique, nos astuces... Qu'on garde bien précieusement ! [rire]. Et qui fait qu'on est... Enfin voilà, ça fait trois ans qu'on se l'a fait pendant des semaines et des semaines et des semaines et des semaines et des semaines... Toute la saison quoi. On attaque à la primeur et on finit... On a fini les sacs à pomme de terre... On les a finis là, mi-mars quoi. Donc on fait, grosso modo, de juillet à mi-mars. Donc... On a le... On a amélioré le process et... [après un blanc, il cherche à changer de sujet] (entretien, 18/04/2016).

Lors de cet entretienottes aux pieds réalisé avec une étudiante de master 1, nous avons cherché par nos relances à en savoir plus sur l'installation. Le silence marqué par le maraîcher était annonciateur du secret entretenu. Tout juste accepta-t-il d'expliquer la récupération de matériel de cantine scolaire pour construire le début de la chaîne de conditionnement et de préciser qu'à force d'optimisation, les postes de travail sont fixes et limitent les déplacements. On ne visitera pas l'espace de conditionnement : la technique est gardée secrète. Avec un volume de vente hebdomadaire important, complété par une gamme diversifiée de légumes, l'exploitation devient le premier fournisseur local des deux franchises *Biocoops*. Un maraîcher voisin, fréquentant le même marché de Caen et ayant essayé de vendre en *Biocoop* l'a bien compris. Il préfère alors développer les ventes sur les marchés en imitant l'innovation en process de ses concurrents, mais sur un autre produit :

« On envisage de faire cuire des betteraves ouais. Pour les marchés là. Sachant que je pense que la réglementation va changer parce que jusqu'à maintenant, on peut vendre de la betterave cuite vrac. Sauf que c'est un produit qui est vachement fragile. Et là... A mon avis, ça nous pend au nez, ils vont nous obliger à mettre sous vide. Moi j'ai envie de profiter de cette opportunité, y' a beaucoup de maraîchers qui feront pas l'investissement des machines sous vide et tout, parce que c'est un investissement conséquent. Et moi j'ai envie de prendre ce marché-là. Donc j'envisage de faire beaucoup plus de betterave, pour faire des cuissons et de les mettre sous vide. Je vais essayer d'être prêt avant les autres » (entretien, 14/03/2016)

Ces exemples témoignent de la concurrence qui règne entre maraîchers bio du périurbain caennais, et de l'éthos individualiste qui anime leurs stratégies commerciales. Militants de l'agriculture biologique, ils prônent pourtant parfois une sorte de malthusianisme économique, notamment pour les ventes sur les marchés de plein vent. A cela peut s'ajouter une critique des prix pratiqués par d'autres maraîchers bio, qui revendiquent l'accessibilité sociale de leurs légumes, en témoigne l'échange entre un maraîcher et d'un collègue éleveur laitier associés :

Éleveur : *Ouais les légumes au début ça marchait pas trop mal quand même ?*

Maraîcher : *Oui, ben il y avait beaucoup moins de concurrents forcément !*

Éleveur : *Alors voilà, il y avait moins d'maraîchers bio sur le marché.*

Maraîcher : *On était, j'étais le quatrième.*

Éleveur : *Mais fallait, faut partager l'gâteau maintenant !*

Maraîcher : *Oh ben maintenant, y en trois ou quatre de plus, dont un, là, qui casse tous les prix ! (entretien, 23/03/2016).*

La seule et timide initiative de coopération entre ces maraîchers, qu'ils produisent en AB ou de manière conventionnelle, concerne l'approvisionnement en plants. Et cette coopération s'est organisée sous la contrainte du fournisseur du bassin nantais, la *SCEA René Briand*. A sa demande et dans l'optique d'économiser des coûts de transport, les maraîchers ont accepté le groupement des livraisons chez un producteur bio du sud de l'agglomération, localisé à proximité de la Porte d'Espagne, en connexion avec le réseau autoroutier ligérien. Toutefois, quand les commandes de certaines exploitations atteignent un volume important, des maraîchers ont vite imposé la sortie de cette « coopérative d'achats » pour être livrés à la ferme. Le renouvellement de la zone maraîchère périurbaine, même dans sa composante bio et alternative, n'enraye donc pas « l'atomisation séculaire de la production » (Muller, 1977 : 172), celle-là même qui a pourtant affaibli sa composante historique.

En effet, faute d'organisation collective efficace, c'est un double déclin qui a affecté le maraîchage historique du périurbain caennais : foncier et commercial. Le déclin foncier est comparable à de nombreuses « zones maraîchères au passé souvent riche, qui n'ont plus de zones que le nom et qui se réduisent à quelques sièges d'exploitation desservant les marchés locaux » (Vaudois, 1994 : 127). La réduction la plus forte du nombre d'exploitations maraîchères date de l'urbanisation des années 1970 (Muller, 1977 ; Guillemain et Marie, 2017), les exploitants les plus âgés s'en souviennent :

« Bah, on est plus très nombreux sur Caen. Le plus près c'est monsieur Lebas. Parce que après. Avant il y avait quand même Labbé, il y avait Pertou et il y avait... Tout ça, c'était des terres maraîchères hein. Là où il y a le Zénith, c'était Labbé et là où ils vont faire la caserne de pompiers, je sais pas si vous en avez entendu parler, et ben c'était un maraîcher aussi hein. Nous, de l'autre côté-là, monsieur Quesnay, ils sont âgés maintenant mais c'est un maraîcher. Là où ils ont fait les jardins c'était un fraisiériste, Chaperon. Et puis après c'est devenu des terres céréalières et pis après, bon maintenant, ils ont fait les jardins dans les... Oh bah les terres sont bonnes hein, les terres sont bonnes. C'est bien des terres maraîchères en fait » (entretien, 7/03/2016).

« Submergées par l'urbanisation », ces zones résiduelles sont aussi le fait d'une adaptation commerciale difficile aux nouveaux circuits (Vaudois, 1994). A Caen, c'est le déclin du marché de gros (aujourd'hui MGAC) qui en témoigne, le carreau de producteurs étant passé de 74 maraîchers au début des années 1970 (Muller, 1972) à 4 maraîchers en 2020²⁸⁵ :

Maraîcher : Bah oui, parce que le problème, déjà nous, on n'est plus que trois maraîchers. Nous-mêmes, on n'est plus que trois. Avant, il y en avait soixante-neuf, ou un truc comme ça. Du temps de mon père, avant qu'il arrive à la retraite hein. Ils étaient, à une période, 69 maraîchers. On n'est plus que trois. Et tous les maraîchers qu'ont arrêté le marché de gros, ça n'a jamais été repris hein. Ni par les enfants, c'est un céréalier qu'a repris les terres ou certains,

²⁸⁵ Voir le site internet du MGAC : <http://www.marchedegros-caen.fr/nos-acteurs> (consulté le 28/01/2020).

ça a été vendu à construire, parce que il y avait des petits maraîchers, ils ont vendu à construire, ou des trucs comme ça. Parce que il n'y a personne.

Enquêteur : *C'était sur Luc, tout ça ?*

Maraîcher : *Ouais, sur le bord de la mer. Pis bon, sur Hérouville aussi. Il y avait Cauvin là-bas, qu'avait une grande surface et pis ils en ont piqué pour faire... Il y en a une partie sous le golf, qu'ils ont fait là, juste entre... après Hérouville, je sais plus comment ça s'appelle. Pis il a vendu beaucoup à construire, oh c'est un gars, il a gagné de la thune avec les constructions. (entretien, 5/03/2018)*

Ce double déclin est donc multifactoriel et structurel : pression urbaine face à la faiblesse des pensions de retraite agricole contraignant les exploitants à valoriser au plus fort la cession de leurs terres ; croissance de la grande distribution au détriment du petit commerce et de sa « centrale d'achat »²⁸⁶ historique, les marchés de gros (Bernard de Raymond, 2013). Mais localement, aucune organisation collective n'a tenté d'enrayer ou même de limiter ces dynamiques d'ensemble. La branche dédiée du syndicat majoritaire ne semble pas constituer une organisation ayant œuvré en ce sens. Ce même maraîcher l'a d'ailleurs quittée :

Maraîcher : *Avant je faisais partie du syndicat des maraîchers, mais nan. Je me suis retiré, je veux être tranquille.*

Enquêteur : *Il existe plus nan ?*

Maraîcher : *Si, il existe toujours mais bon. Avant on avait un, notre président était de la région, c'était Lebas, le père Lebas. Euh, il était très bien, bon, il tirait un peu les couvertures à lui, mais il défendait quand même les gars, faut pas dire. C'était quand même un bon. Mais après c'est un de la Haute-Normandie, et lui, il voit que pour eux, s'il peut chopper les... pour eux.*

Enquêteur : *Les terres ?*

Maraîcher : *Nan, nan, les subventions. Ouais, il est tout le temps en train de se plaindre. Oui mais bon, c'est ce que je dis, quand on est président de quelque chose, on gère pour tout le monde, on gère pas...*

Enquêteur : *pour soi ! Et ça, le syndicat des maraîchers, c'est avec la FNSEA ou c'est complètement ...*

Maraîcher : *Nan, c'était... oui, non, oui c'est [blanc]*

Enquêteur : *C'était une branche quoi.*

Maraîcher : *Ouais, mais maintenant je fais plus partie de rien. (entretien, 5/03/2018)*

À ce sujet, aucun des 10 maraîchers enquêtés n'a indiqué être syndiqué ou membre d'une organisation collective de maraîchers. Aucune mobilisation n'a donc existé pour défendre les terres maraîchères de l'ancienne ceinture caennaise, et les exploitations historiques ont dû s'adapter, comme en témoigne cet exploitant de troisième génération dont le grand-père avait délocalisé son exploitation de la première couronne caennaise dans une commune marécageuse de la Plaine de Caen²⁸⁷. Sur le plan foncier, la période contemporaine n'est guère plus favorable au maraîchage périurbain (Guillemin et Marie, 2017), comme va le montrer le dernier chapitre de la dernière partie (3.3.1.1.) Sur le plan commercial, la conséquence de cette atomisation est le désengagement public de l'administration du marché de gros et la poursuite de son déclin

²⁸⁶ C'est ainsi que se présente le gérant du *Marché de Gros de Caen* (MGAC).

²⁸⁷ « Bientôt 60 ans de marché pour la famille Bunot », *Ouest-France*, 24/02/2017.

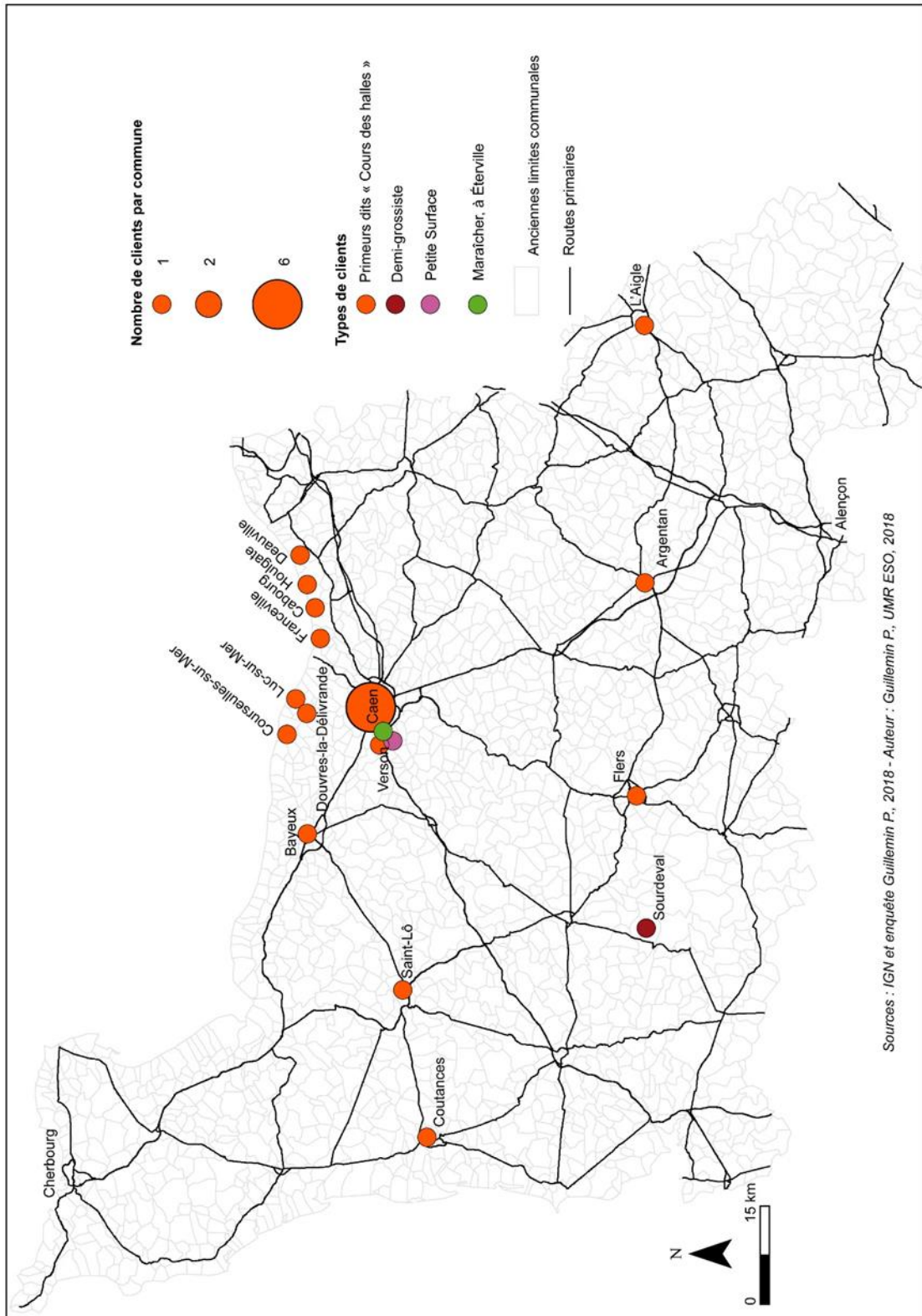
commercial. Face à cela, les réactions ont été diverses et peu coordonnées. La dernière exploitation de la ville de Caen, après plusieurs difficultés financières et déconvenues avec des grossistes, s'est positionnée avec succès sur les marchés de détails de la commune. Elle a conservé ses livraisons en centrale d'achats, à hauteur respectivement de 50 % du chiffre d'affaires. D'autres, comme le maraîcher ayant quitté le syndicat régional, perdurent sur le carreau de producteurs (carte 13). Cette persévérance s'est même accompagnée d'une résistance à l'organisation commerciale collective des producteurs historiques de la plaine et de la côte. En effet, une partie des productions de la zone de Luc-sur-Mer ayant déserté le carreau ou les cases du marché de gros, est distribuée par un nouveau groupe : la *Coop de Creully*. Le maraîcher enquêté s'approvisionnait en intrants auprès de cette coopérative, comme d'autres maraîchers conventionnels d'ailleurs (Guillemin et Marie, 2017). Mais il a changé de fournisseur dès le lancement de la branche légumes au sein de la *Coop* :

Maraîcher : J'ai travaillé avec eux au début, parce que c'était un peu familial aussi chez eux, au début. C'était pas comme Agrial, qu'est un gros groupe. Eux ils ont fait faire de la salade, ils ont fait faire plein de choses, pour nous expédier ça sur le marché à des prix, des fois... pfff, le gars il aurait mieux fait de se foutre une balle dans le pied parce que c'est, c'est pas rentable.

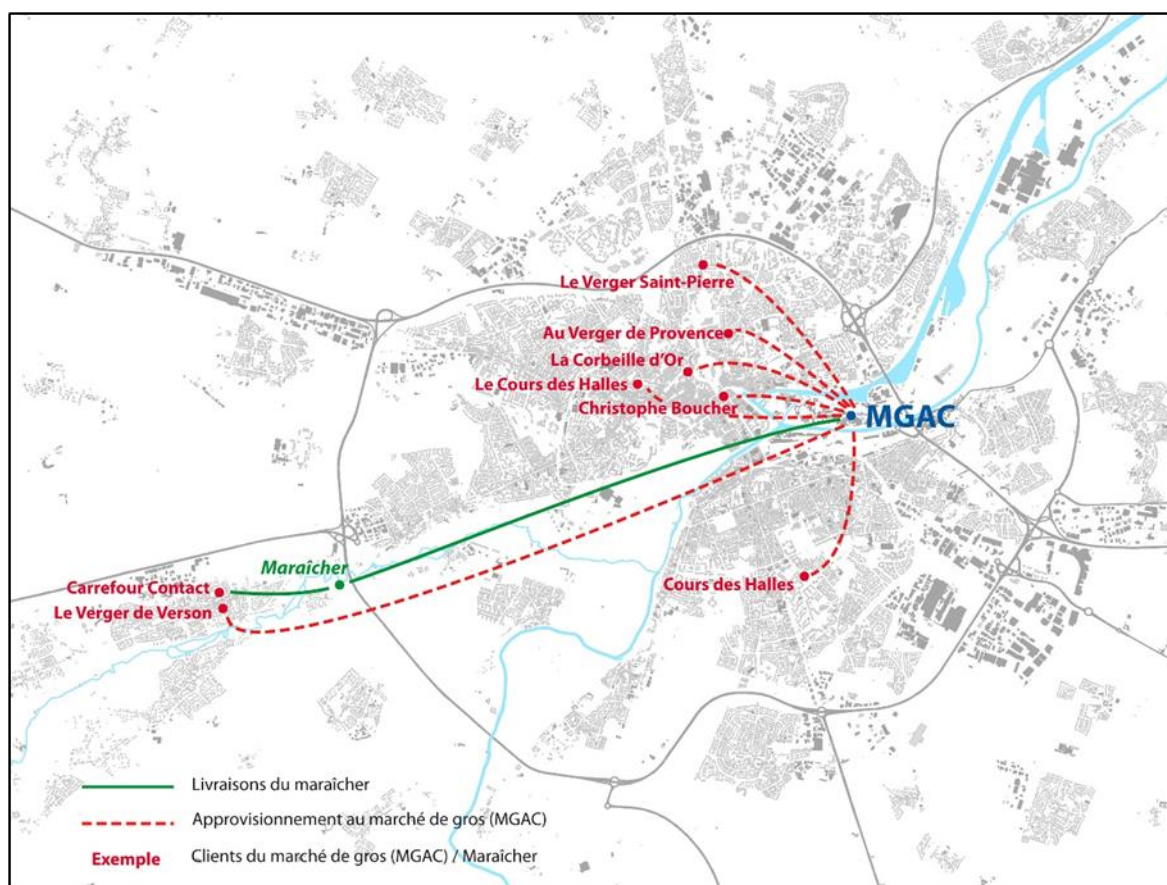
Enquêteur : Sur le marché ?

Maraîcher : Sur le marché de gros, ils mettaient chez les grossistes, ou ils démarchaient toutes les grandes surfaces, ils foutaient un peu la zizanie. Alors moi, dès la première année qu'ils ont fait ça, j'ai dit, le gars il est venu, j'ai dit « nan, vous pouvez repartir, je prends plus chez vous » (entretien, 5/032018).

Carte 13 : Clientèle d'un des quatre derniers maraîchers du carreau du Marché de Gros de Caen



Carte 14 : Localisation des primeurs de Caen, clients d'un des derniers maraîchers du MGAC



Source et réalisation : P. Guillemain, UMR ESO, 2018

Outre son refus d'intégrer le nouveau circuit commercial coopératif, ce maraîcher n'a pas beaucoup diversifié ses débouchés commerciaux, en restant fidèle au carreau du marché de gros, et aux commerçants spécialisés indépendants de Caen et de la côte du Calvados, les primeurs dits « Cours des halles » (cartes 13 et 14). Il aura fallu que le nouveau directeur de la petite surface franchisée de la commune limitrophe soit son voisin, pour qu'il accepte de la livrer en légumes. Dans un premier temps, il a même cherché à limiter ce nouveau débouché de proximité, malgré des prix avantageux et des volumes prometteurs. Avec les trois autres maraîchers, le marché se partage selon différentes logiques. Les plus grandes exploitations de la Côte de Nacre vendent plutôt aux demi-grossistes de l'Orne et de la Manche²⁸⁸ et aux grossistes de la halle. Un producteur de fraises, tomates et petits fruits sous serres vend saisonnièrement sur le carreau les cours de halles qu'il ne livre pas (Mokienko, 2019), sans pour autant concurrencer la gamme du petit maraîcher resté fidèle au carreau.

²⁸⁸ PERTRIAUX J., « Le marché de gros va quitter Caen pour Soliers », *Réussir – l'Agriculteur Normand*, n°2498, 29/03/2018, p. 6.

Au final, par les forces du marché, la diminution des apports maraîchers au marché de gros correspondrait à la diminution de 58 % du volume traité par le marché depuis 40 ans²⁸⁹. Les prises de parts de marché par les grossistes hors carreau (pour les restaurateurs qui ont déserté le MGAC – *id.*) l’expliquent, et surtout le développement de la grande distribution. Elle a récupéré une part du flux de légumes locaux, commercialisés selon des logiques coopératives ou individuelles. La vente directe a résisté et se renouvelle selon une double segmentation : les AMAP et autres systèmes de paniers complétant les traditionnels marchés et ventes à la ferme (Muller, 1977) ; la labellisation AB (Ripoll, 2014 ; Graby et Guillemin, 2016).

À défaut d’une ceinture maraîchère préservée, les consommateurs de l’agglomération caennaise peuvent s’approvisionner, *via* différents circuits, en légumes locaux. Partant des surfaces de légumes frais et secs cultivées dans l’aire urbaine de Caen en 2010 (560,5 ha au total, cf. tableau 12) et sur la base d’une modélisation développée dans le cadre du PSDR 4 FRUGAL, le taux de couverture théorique de la consommation locale par la production professionnelle locale s’élevait à 104 % à la fin des années 2000 (Marie *et al.*, 2018). Ce taux de couverture est tout à fait théorique. Les développements précédents relatifs à l’intégration des cultures légumières de la Plaine de Caen et de la Côte de Nacre, ainsi que l’étude de la clientèle de la zone maraîchère périurbaine caennaise, en expliquent le caractère théorique. Parmi les cultures de salades et de carottes, certaines sont expédiées hors de l’agglomération et de l’aire urbaine, vers les usines du groupe *Agrial*. Dans la Plaine de Caen, 8 500 tonnes sont collectées par cette coopérative, même si le tonnage est moindre à l’échelle de l’aire urbaine, ce sont au moins 2 000 tonnes qu’il faut retrancher à ce taux de couverture. Les légumes de la *Coop de Creully*, livrés aux centrales d’achats de l’agglomération caennaise, sont pour partie expédiés dans des PMS ou GMS extra-départementales, voire extrarégionales (notons que cette coopérative ne nous a communiqué aucun tonnage, pas même celui des légumes commercialisés). De même, une grande exploitation maraîchère de l’aire urbaine réalise plus de 50 % de son chiffre d’affaires hors de ce périmètre (Guillemin, 2019). Sans oublier le carreau du marché de gros où s’approvisionnent des commerçants de l’Orne et de la Manche, il apparaît

²⁸⁹ En 2017, le MGAC traitait 27 000 tonnes de fruits et légumes (Pertriaux, 2018) contre 65 000 tonnes dans les années 1970, dont 18 % provenait des maraîchers du Calvados (Muller, 1972). Il est dommageable de ne pouvoir actualiser ce taux de couverture. C’était prévu dans le double cadre de cette thèse et du projet du PSDR 4 FRUGAL. Des conventions ont été signées avec deux premiers grossistes, stipulant notamment l’analyse des données comptables à partir d’au moins trois grossistes partenaires (pour des raisons de secret commercial). Outre la défiance de grossistes dans un contexte de déménagement du marché et d’absorption des petites structures par les plus importantes, l’absence d’harmonisation des logiciels de comptabilité a freiné l’exploitation des données, au point d’en rendre l’analyse impossible dans le délai de cette thèse. L’espoir de pouvoir analyser ces chiffres est toujours d’actualité dans le cadre de FRUGAL ou des suites du programme.

que le taux de couverture réel est largement inférieur à 100 %, et ce taux peut même être divisé par deux. Toutefois, en l'absence de tonnages précis, impossible de l'établir clairement.

Tableau 12 : Les surfaces en légumes frais dans l'aire urbaine de Caen en 2010 (en ha)

Espèces de légume	Surface (en ha)	Espèces de légumes	Surface (ha)
Salades	158,44	Potiron, courges	2,84
Oignon	95,19	Concombre	1,83
Choux	88,58	Tomate plein air	1,32
Carotte	72,45	Echalote	1,2
Céleri rave	40,29	Artichaut	1
Poireau	17,15	Aubergine	0,87
Fraise	15,87	Céleri branche	0,8
Autres légumes	14,78	Poivron	0,72
Brocoli	8,1	Melon	0,59
Haricot	7,39	Bette et cardé	0,46
Betterave	7,15	Tomate sous serre	0,36
Epinard	5,28	Fenouil	0,21
Asperge	4,62	Ail	0,2
Navet	3,59	Radis noir ou raifort cultivé	0,18
Petit pois	3,03	Pastèque	0,1
Radis	2,94	Plants	0,09
Courgette	2,92	Salsifis	0,03

Source : RA 2010, Agreste/CASD - Auteur : Guillemain P., UMR ESO, 2018

Plusieurs projets en cours permettent d'envisager l'augmentation du taux de couverture. C'est le cas du projet de création de 20 ha de serres chauffées par l'usine d'incinération de déchets du Syvedac (*Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise*), exploitées par des investisseurs franco-hollandais pour la production de 8 000 tonnes de tomates par an²⁹⁰, destinées à la consommation locale comme à l'expédition. Toutefois, le projet est retardé. Un recours judiciaire a été déposé par les anciens fermiers ayant résilié leur bail rural sans indemnité face à un projet de zone industrielle. Ces exploitants de grandes cultures s'estiment lésés face à ce projet à vocation maraîchère, et donc agricole²⁹¹. Ce cas, en même temps qu'il suggère une potentielle diversification des filières maraîchères caennaises, témoigne aussi du manque de maîtrise foncière des pouvoirs publics locaux. Ces derniers, inactifs dans la protection de l'ancienne ceinture maraîchère aujourd'hui

²⁹⁰ LE DU G., « Près de Caen, 150 emplois pour cultiver des tomates », *Ouest-France*, 26/04/2017.

²⁹¹ FOUA E., « Près de Caen, des exploitants agricoles s'estiment spoliés, ils portent plainte contre l'agglomération », *Liberté - Le Bonhomme Libre*, 16/03/2018, voir l'article en ligne : https://actu.fr/normandie/colombelles_14167/pres-caen-exploitants-agricoles-sestiment-spolies-portent-plainte-contre-lagglomeration_15934708.html (consulté le 28/01/2020).

disparue, peinent à dynamiser sa reconstitution en zone maraîchère périurbaine. Au regard de la situation caennaise et à titre de comparaison, nous proposons maintenant l'étude des approvisionnements en légumes d'un autre terrain de recherche du PSDR 4 FRUGAL : Alençon, sa Communauté Urbaine (CUA), et au-delà son aire urbaine.

Alençon : le développement du maraîchage biologique en ordre dispersé

Contrairement à Caen, Alençon ne semble jamais avoir été approvisionnée en légumes frais par une ceinture maraîchère. Difficile de trouver les traces de telles productions aux portes de la préfecture ornaise, que ce soit dans la littérature ou dans les archives disponibles. Grâce au travail de master 1 qui a précédé cette thèse (Guillemin, 2013), sont connus des approvisionnements en pommes de terre depuis les communes proches du nord-est de la Mayenne, traversées par les affluents de la Sarthe. C'est autour de cette vallée que les productions de légumes destinées au marché alençonnais semblent être historiquement implantées. La revue de presse en donne un exemple évoqué plus haut pour illustrer l'acception lefevbrienne des filières. On retrouve en effet le couple Quatremer, derniers maraîchers de Condé-sur-Sarthe²⁹², commune de première couronne, dont l'exploitation était localisée en rive droite de ladite rivière (l'ancienne parcelle de 25 ares, encadrée en jaune sur l'orthophotoplan gauche du doc. 12, devient un jardin lui, encadré en orange sur l'orthophotoplan de droite).

Document 12 : Localisation de la dernière exploitation maraîchère de Condé-sur-Sarthe



Source : site internet <https://remonterletemps.ign.fr/> consulté le 20/11/2019

La fréquentation des marchés du centre-ville alençonnais pendant la première année de master a permis de constater la survivance de cet approvisionnement venant de la vallée de la Sarthe, au sud de la ville, grâce à la rencontre de productrices installées sur les emplacements réservés aux « petits paniers ». Venant de communes telles que Fresnay-sur-Sarthe, ces épouses

²⁹² « Nicolle et Bernard célèbrent leurs noces d'or », *Ouest-France*, 20/11/2019.

d'agriculteurs retraités continuent la commercialisation de surplus potagers et fruitiers, accompagnés parfois de fleurs coupées, d'œufs ou de miel. Mais cette production, plus tout à fait « professionnelle » et complémentaire des faibles pensions de retraites en agriculture, n'est que saisonnière (commercialisation interrompue l'automne et l'hiver), du fait d'une population vieillissante. Ce déclin du maraîchage de la vallée de la Sarthe autour d'Alençon n'est que récemment remplacée par des installations maraîchères, toujours éloignées d'Alençon. Par ailleurs, les cultures de légumes racines (carottes et navets) pour alimenter les élevages des grandes exploitations de la Plaine d'Alençon (Brunet, 2011 : 32) n'ont pas résisté aux révolutions fourragères du XX^e siècle. Elles n'ont pas non plus été réorientées vers l'alimentation humaine. Ces déficits légumier et maraîcher historiques expliquent qu'en 2010, le taux de couverture de la consommation en légumes frais par la production de l'aire urbaine est très faible (Marie *et al.*, 2018), au regard des surfaces cultivées en légumes (tableau 13). Par ailleurs, ce taux de couverture repose sur une faible diversité culturelle puisque 48 catégories de légumes frais présentes dans le recensement agricole sont absentes du tableau ci-dessous, car non cultivées dans l'aire urbaine alençonnaise.

L'un des tonnages les plus importants (tomates) semble en plus ne pas offrir la durabilité attendue du maraîchage local. En effet, la production de tomates sous serre chauffées (1 ha dans une commune sarthoise de première couronne), est remise en cause²⁹³ pour ses émissions de gaz à effet de serre. Déconnectée du marché alençonnais²⁹⁴ elle n'est pas durable socialement : le patron maraîcher a été condamné à six mois de prison ferme pour travail dissimulé, notamment d'ouvrières chinoise et nord-coréenne sans titre de séjour, en récidive²⁹⁵.

²⁹³ « Passe d'armes sur les serres chauffées », *Ouest-France*, 9/04/2019.

²⁹⁴ « À Alençon, un producteur offre ses tomates », *Ouest-France*, 25/04/2020.

²⁹⁵ Voir l'article sur le site du journal *Ouest-France* : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/prison-pour-le-producteur-de-tomates-3076171> (consulté le 21/01/2020).

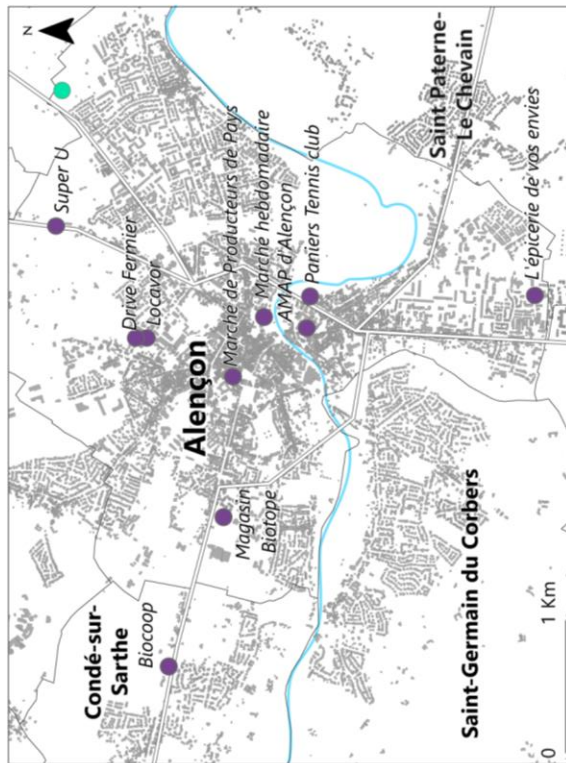
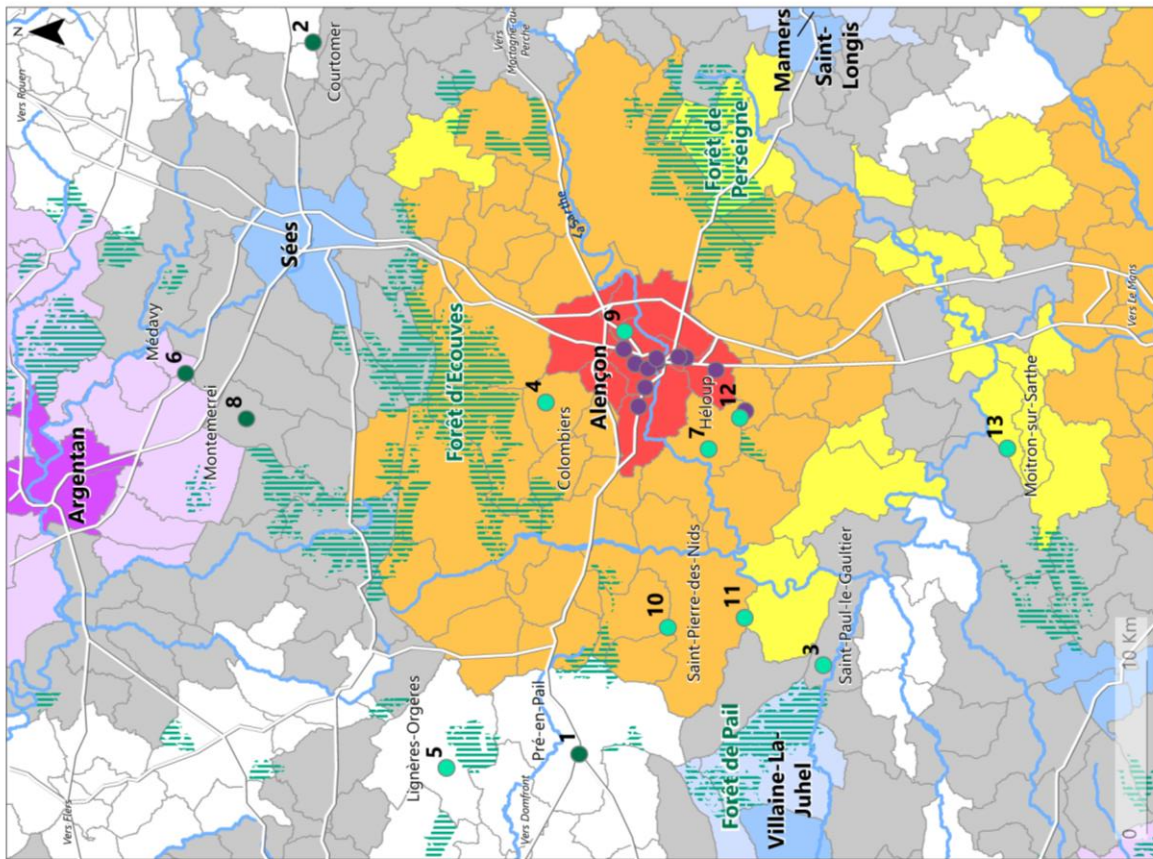
Tableau 13 : Cultures de légumes frais dans l'aire urbaine d'Alençon en 2010 (en ha)

Espèces de légumes	Surfaces (en ha)
Choux	2,2
Autres légumes	1,6
Tomates sous serres	1,0
Poireau	1,0
Potiron, courges	0,8
Carotte	0,4
Salades	0,4
Betterave	0,4
Radis noir ou raifort cultivé	0,2
Oignon	0,2
Épinard	0,1
Plant de légumes	0,1

Source : RA 2010, Agreste - Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2017

Outre ce mode de production doublement contestable, l'agglomération ne comporte en 2010 que deux petites exploitations conventionnelles (dont une vieillissante – carte 4). Depuis, le maraîchage s'est développé dans et autour de la de la CUA (carte 15) : dans les départements limitrophes (Lignéres-Orgères, Pré-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Pierre-des-Nids en Mayenne) ; Moitron-sur-Sarthe et Saint-Paul-le-Gaultier dans la Sarthe) ; dans des communes en aval de la vallée de la Sarthe (Héloup, Saint-Pierre-des-Nids, Saint-Paul-le-Gaultier et Moitron-sur-Sarthe). Sur 13 exploitations maraîchères des circuits courts alençonnais, 9 sont labellisées AB, surtout celles localisées au sud, dans la vallée. Les maraîchages non labellisés, sont plutôt localisés dans les plaines au nord et livrent le commerce de proximité, la grande distribution ou le e-commerce (*Locavor* et *Drive Fermier*). L'approvisionnement est segmenté (tableau 14), les productions AB s'orientant vers les magasins dédiés, les marchés hebdomadaires/de pays et les AMAP et autres paniers. Malgré cette segmentation efficace objectivée au niveau de la filière locale, ce développement maraîcher s'accompagne d'un individualisme et d'une concurrence parfois vive, vécus lors d'immersions ethnographiques.

Carte 15 : Le maraîchage diversifié approvisionnant les circuits courts de la CUA



Limites communales et zonage en aire urbaine

- Grands pôles
- Couronnes des grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines
- Pôles moyens
- Couronnes des pôles moyens
- Petits pôles
- Couronnes des petits pôles
- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées, hors influence des pôles

Filières maraîchères en circuits courts

- Débouchés commerciaux
- Maraîchers
- Maraîchers biologiques

Precision méthodologique : Les nombres font références aux producteurs cités dans le tableau ci-contre.

Quelques repères

- Routes principales
- Cours d'eau principaux
- Forêts

Sources : sites internet de la CUA, des Locavor et du Drive Fermier d'Alençon (consultés le 21/01/2020)
 Auteur : P. Guillemain, UMR ESQ, 2020. Conception : Pierre Guillemain. Réalisation : Laura Pauchard

Tableau 14 : Débouchés commerciaux des maraîchages approvisionnant la CUA

1 - Alain Fosset		2 - EARL de la Bonneville	3 - Ferme du Petit Chiantin	4 - Ferme de la Briante	5 - Ferme de Saint-Maurice	6 - Guillaume Desprès	7 - Kate Kitchen Garden	8 - Le Bio Potager	9 - Le Gros Pommier	10 - Le Jardin de l'Espoir	11 - Le Jardin de Vaucillon	12 - Les Jardins de la Payardière	13 - Ô Grand Jardin
Gamme maraîchère	Légumes	Pommes de terre	Légumes	Légumes	Légumes	Légumes	Légumes en conserve	Légumes	Légumes	Légumes	Légumes	Légumes	Légumes
AMAP (d'Alençon et/ou des Chênes)								X					
Biocop (Arçonny & Condé-sur-Sarthe)			X	X				X				X	X
Drive Fermier						X							
L'épicerie de vos envies		X											
Locavor							X		X				
Magasin Biotope			X		X						X		X
Marché de Producteurs de Pays										X			X
Marché hebdomadaire (jeudi/samedi)	X		X									X	X
Restauration collective										X			
Super U	X												
Paniers Tennis club											X		
VAF (excepté "sauf commande")		X	X						X	X	X	X	X

Sources : sites internet de la CUA, des Locavor et du Drive Fermier d'Alençon (consultés le 21/01/2020) - Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2020

Cet individualisme maraîcher, parfois conflictuel, a été éprouvé comme ouvrier agricole dans le cadre de contrats saisonniers estivaux. Lors d'une pause déjeuner, j'évoquais avec ma patronne l'un des premiers maraîchers bio des marchés d'Alençon. Elle se braqua : ce dernier, exploitant à Saint-Pierre-des-Nids, avait mal vécu l'installation d'une nouvelle maraîchère bio autour d'Alençon et lui avait signifié. Peu après le démarrage de son activité, il s'était introduit en voiture dans la cour de l'exploitation de la maraîchère, sans la prévenir et pour l'invectiver : « *"je te préviens, tu n'as pas intérêt à vendre le samedi matin à Alençon, c'est mon marché !"* » (immersion ethnographique, 2013). La maraîchère a de fait attendu qu'il cède son exploitation, pour répondre favorablement à une clientèle qui sollicitait ses légumes sur le marché d'Alençon.

En parallèle, dans le cadre de ce salariat saisonnier, ma patronne et moi furent sollicités par l'association *Terre de Liens (TDL)* et la CUA, pour participer au comité technique d'une veille foncière dédiée à l'installation en AB. Le refus de ma patronne éclaire les faiblesses d'une coordination locale de la filière : « *si c'est pour les aider à trouver des terres pour installer un concurrent, c'est bon, il y a déjà le voisin qui veut pas travailler avec moi !* ». Favorable à des réunions pour trouver de nouveaux débouchés et organiser la commercialisation, elle refusait d'aider l'installation de nouveaux maraîchers (*id.*). Elle l'explique à l'époque par une première expérience en la matière. Peu après son installation à la suite de son père à la fin des années 2000, un maraîcher s'installe chez son voisin éleveur, fermier de sa sœur qui loue la moitié de la ferme parentale. Alors que le maraîcher monte un tunnel, la maraîchère lui rend visite pour lui proposer de l'aide, dans la perspective d'une entraide pour les travaux agricoles et la mutualisation de matériel. Son nouveau voisin n'est pas intéressé. Dès lors, la relation devient concurrentielle. Avec des ventes directes complémentaires, ils cohabitent. Mais lorsque sa sœur met en vente des terres familiales, le voisin éleveur ne peut les acheter. Son élevage et le maraîchage qu'il accueille sont menacés alors qu'ils approvisionnent les deux seules AMAP de la CUA. Les collectifs de consommateurs militants se mobilisent avec *TDL* pour acquérir les terres. Un bénévole de *TDL* m'apprend officieusement la réussite de l'opération, et ajoute : « *n'en parle pas à [la maraîchère], elle n'est pas très heureuse de la situation et nous a mis des bâtons dans les pattes* » (immersion ethnographique, 2018). Si l'on peut comprendre les ressentiments d'une fille face à la vente des terres parentales, et d'une maraîchère face à la vente de terres à un voisin ayant refusé de coopérer, force est de constater que, malgré plusieurs années de cohabitation en bonne complémentarité commerciale, les rancœurs nourrissent un individualisme, historiquement ancré chez les maraîchers périurbains (Phlipponneau, 1956 ; Muller, 1977 ; Vaudois, 1994 ; Poulot et Rouyres, 2000).

Conclusion du chapitre 4 (2.2.)

L'individualisme qui caractérise encore les zones maraîchères périurbaines conduit à une concurrence parfois hostile, pas toujours bien prise en compte par les collectivités désireuses de leur développement et volontaristes sur le plan de l'offre foncière²⁹⁶. Elles révèlent déjà la différenciation de trajectoires maraîchères et légumières. Ce chapitre vient d'en offrir la démonstration empirique et, contre une prénotion existante au début de cette thèse, les zones périurbaines ne présentent pas les maraîchages les plus dynamiques, et aux développements les mieux coordonnés. Les cas étudiés nuancent quelque peu l'analyse des « campagnes périurbaines » sous l'angle des proximités organisées et de l'économie de la confiance (Poulot et Reveyaz, 2018). Mais à dire vrai, l'étude de la revue de presse, poursuivie en parallèle de la rédaction et dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, permettrait d'en renouveler l'analyse dans le sens de ces grilles théoriques, à l'aune des résistances collectives déployées face à « un choc inédit sur la demande »²⁹⁷. Le développement maraîcher associés à des coordinations abouties a plutôt été observé dans deux espaces ruraux différents : un ancien bassin légumier littoral et une région de polyculture-élevage sans grande tradition maraîchère. Il s'agit de deux trajectoires productives différentes, reconversion ou émergence, qui s'inscrivent toutefois dans un même type de campagnes « sensibles » (Rieutort, 2009), de par des dynamiques présentes liées à leur intégration au système métropolitain francilien.

Par l'intensification agricole et l'intégration industrielle qui les caractérisent, générant dans le cas de la crise créançaise autant de « sentiments d'appartenance locale » que des perspectives incertaines (*id.*), les trajectoires productives légumières du Cotentin s'inscrivent dans des « campagnes vivantes » (Croix, 2000). Leur industrialisation et leur internationalisation ont élargi leur marché légumier et stimulé le développement légumier intégré dans la Plaine de Caen. Dans le Calvados, l'historicité du maraîchage autour de Luc-sur-Mer explique une trajectoire davantage liée à l'agglomération caennaise. Cette réflexion typologique sera poursuivie dans la 3^e partie, à l'aune de la sociologie des « mondes ruraux et classes sociales » (Bruneau *et al.*, 2018). Mais il faut avant consolider cette géographie économique par la définition conceptuelle de la dimension spatiale des filières légumière et maraîchères bas-normandes. Au préalable, il faut établir les analyses synthétiques des spécificités de ces filières.

²⁹⁶ On reviendra sur les faiblesses des politiques publiques dans le dernier chapitre de la 3^e partie.

²⁹⁷ DANIEL K., « Crise sanitaire et alimentation : un choc inédit sur la demande », *Ouest-France*, 04/04/20.

2.3. Chapitre 5. (Micro) bassins légumiers et micro-bassins ou zones maraîchères : dimensions spatiales des filières régionales

Les deux premiers chapitres de cette 2^e partie constituent une approche « classique » de géographie rurale. À partir des développements empiriques précédents, elle propose un cadrage conceptuel approprié à l'analyse des structures et dynamiques agricoles mises à jour. Il s'agit de caractériser les dimensions spatiales des filières légumière et maraîchère étudiées, à des échelles variables : parfois la petite région agricole (PRA), parfois à une plus grande échelle, allant de quelques communes à des fractions de PRA regroupant un nombre de communes plus important. Ces ensembles géographiques et leurs dynamiques légumière/maraîchère constituent-ils des bassins de production agricoles, des micro-bassins ou des zones de production agricole (Sarrazin, 2016) ? Pour répondre à ces questions, nous reprendrons la grille des 16 facteurs proposés pour l'étude de la construction sociale des bassins de production agricole (*Id.*). Une approche diachronique articule ce cadre d'analyse à celui de l'approche des systèmes agricoles (Auriac et Durand-Dastes, 1981). Cinq terrains d'études (Créançais, Val de Saire, Plaine de Caen ; Lingreville et Perche ornais) font l'objet de tableaux synthétiques récapitulant tout ou partie des 16 facteurs et de schémas inspirés de celui du vignoble languedocien, analysant leur mise en place comme systèmes agricoles (*id.*). L'étude des recompositions de deux filières maraîchères périurbaines permettra d'actualiser la typologie des zones maraîchères périurbaines (Vaudois, 1994). Mais avant l'analyse de leurs dimensions spatiales, il s'agit d'étudier les filières, sur la base de schématisations (Rastoin, 1977 ; Mérenne-Shoumaker, 1999 : 161 ; Jousseume *et al.*, 2003) telles que revisitées par la recherche FRUGAL (Guennoc, 2016 ; Marie *et al.*, 2018).

2.3.1. Spécificités des filières maraîchères et légumières

La littérature propose des modèles de schématisation des filières alimentaires selon quatre sous-systèmes : l'amont qui fournit les intrants ; la production qui rassemble exploitations agricoles et industries agroalimentaires ; la distribution ; l'échange international (Rastoin, 1977). Ce modèle permet de quantifier des données macro-économiques à partir de chiffres nationaux (consommation intermédiaire, valeur ajoutée, etc. – *id.*). Pour les fruits et légumes frais, l'*Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires* en fournit des approches réactualisées (Chalmin, 2019 : 275-277). Sans vouloir ni pouvoir reproduire ces travaux, on peut les compléter en qualifiant les circuits économiques de filières spécifiques (les légumes frais et transformés) à l'échelle infranationale (un département ou une petite région

agricole), et en différenciant la production agricole des industries agroalimentaires (Mérenne-Shoumaker, 1999 : 160). Cela permet de recomposer les flux et services entre amont et aval des exploitations agricoles, considérées comme maillon central et pourtant défavorisées dans le partage de la valeur (*id.*). La schématisation des étapes concourant à l’approvisionnement des consommateurs finaux en légumes, montre les différences entre filières légumière et maraîchère, qui peuvent néanmoins être complémentaires. Ces filières ne sont pas a-spatiales, aussi la cartographie en révèle la géographie, parfois sous forme de (micro) bassins de production (Sarrazin, 2016). Les circuits longs légumiers ne faisant pas l’objet de recherches nombreuses et régulières, il apparaît incontournable de leur consacrer une section dédiée à l’analyse de la chaîne amont/exploitation agricole/aval. Le renouveau des filières maraîchères de proximité a quant à lui fait l’objet de nombreuses publications. Elles sont ici abordées sous deux aspects peu étudiés : les innovations de leur financement en amont, avec la croissance des plateformes de financement participatif ; leur internationalisation amont et aval, peu mise en avant car elles se sont en partie construites contre (une certaine) mondialisation (Ripoll, 2008 ; Samak, 2012), à l’inverse des productions légumières qui s’exportent depuis longtemps et dont l’internationalisation s’est accrue.

2.3.1.1. Les filières légumières du département de la Manche

Parce qu’il constitue le premier département légumier normand, que s’y trouvent des fonctions de commandement des filières légumières, leurs principaux outils industriels et marchands, cette section privilégie l’étude du département de la Manche. Ses trois principaux groupements de producteurs génèrent à eux-seuls des flux nombreux et complexes (schéma 1) et les filières légumières de la Plaine de Caen ont déjà été analysées dans la section 2.2.1.3.

À l’amont des filières légumières manchotes, on constate classiquement deux sources de financements : publique et privée. Pour les secondes arrive en tête le *Crédit Agricole*, très bien implanté dans le Val de Saire. Au-delà de cette région légumière, cette banque semble importante pour l’ensemble de la filière au point qu’à l’automne 2018, à l’occasion du 62^e congrès des producteurs de légumes de France au Mont-Saint-Michel, le directeur de la caisse régionale normande écrit une tribune dans le supplément à l’hebdomadaire syndical *L’Agriculteur Normand*. Il intervient d’ailleurs aux côtés du président d’Agrica, groupe d’assurances constitué en partie par le *Crédit Agricole*, mais aussi du groupe coopératif

*Humanis*²⁹⁸. Un système banque-assurance qui est partout présent dans les entreprises de l'amont (Sarrazin, 2016). A côté des opérateurs privés, les pouvoirs publics jouent un rôle dans le financement de la filière. Les fonds européens du second pilier de la PAC en irriguent plusieurs fonctions. La production agricole bénéficie de subventions, comme par exemple les mesures agroenvironnementales. Ces soutiens publics à la préservation de l'environnement par la filière s'adressent également à la recherche appliquée, en amont des exploitations agricoles : le *SILEBAN* reçoit en effet des subsides FEADER²⁹⁹. A l'aval des exploitations agricoles, les expéditeurs émargent eux-aussi à ces crédits européens destinés au développement rural. Par exemple, *Gosselin Normandie* a lancé en 2017 un plan d'investissement de 2 853 823 € financé à hauteur de 15 % par le FEADER et la Région Normandie³⁰⁰. D'autres financeurs publics, comme le conseil régional, interviennent donc dans la filière. Mais revenons à la fonction d'amont liée à la recherche développée par le *SILEBAN* : elle se trouve financée par l'Etat à travers différentes de ses composantes : les Ministères de l'Agriculture (l'INRA de l'Université de Caen héberge notamment certains de ses chercheurs) et de l'Environnement et les établissements publics associés comme France AgriMer et l'Agence de l'eau ; les collectivités territoriales comme la Région Normandie et le Département de la Manche³⁰¹. Cette pluralité de financements résulte de la fin des subventions régionales récurrentes au profit d'appels à projets et d'un relatif désengagement financier³⁰². On constate déjà, à l'examen des fonctions financières de la filière, son internationalisation, utile pour le financement de son équilibre dynamique tant agronomique que commercial. En effet les fonds européens financent aussi en aval, la modernisation des chaînes de triage avec l'acquisition de machines à reconnaissance optique utiles à la segmentation de marché et à une meilleure valorisation des légumes³⁰³.

Comme nous le déclarait le directeur du *SILEBAN*, jusque dans les années 1990, les recherches portent sur le développement de nouvelles variétés et le test de produits phytosanitaires. Les opérateurs en amont de la filière travaillent donc de concert pour la fourniture d'intrants aux exploitations. Ces intrants sont de différents types et les légumiers emblavent leurs champs autant avec des semences que du plant. Sans exhaustive, les semenciers

²⁹⁸ « 62^e congrès des producteurs de légumes de France », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 15/11/2018, supplément 4 p.

²⁹⁹ Voir l'onglet consacré aux financements de la station sur le site internet de l'AOP *Jardins de Normandie* : <http://www.jardinsdenormandie.com/sileban/la-station/partenaires-financiers.aspx> (consulté le 13/03/20).

³⁰⁰ « Dans le Val-de-Saire, la Société Gosselin, pépité de l'agroalimentaire », *Ouest-France*, 26/12/2017 et voir le site de l'expéditeur : <https://www.gosselin-normandie.com/> (consulté le 13/03/20).

³⁰¹ Voir l'onglet consacré aux financements de la station sur le site internet de l'AOP *Jardins de Normandie* : <http://www.jardinsdenormandie.com/sileban/la-station/partenaires-financiers.aspx> (consulté le 13/03/20).

³⁰² GUILLEMOT T., « Une filière "légumes" à cultiver aussi », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 29/08/2017.

³⁰³ « Dans le Val-de-Saire, la Société Gosselin, pépité de l'agroalimentaire », *Ouest-France*, 26/12/2017.

approvisionnement les filières manchotes sont : *Bejo*³⁰⁴, *BASF (Numens)*³⁰⁵, *Syngenta*³⁰⁶ et *Voltz*³⁰⁷. Concernant les légumiers adhérents au *GPLM* qui produisent encore leur plant de poireau en pépinière (de moins en moins nombreux), ils achètent directement leurs semences de marque *Numens* auprès de *BASF*, tandis que la coopérative bénéficie d'achats groupés auprès des trois autres groupes de semenciers et sert donc d'intermédiaire fournisseur. Cela concerne aussi la fourniture de plants achetés auprès de groupes comme *Briand*³⁰⁸, *Thomas*³⁰⁹ ou encore *WPG*³¹⁰. Il s'agit d'un modèle de filière classique où « les coopératives sont souvent actives non seulement dans l'approvisionnement des exploitations en semences, fertilisants ou outillage, mais encore dans la collecte [...] » (Mérenne-Shoumaker, 1999 : 161). De fait, cette double fonction du *GPLM* concerne aussi le machinisme, comme le déclarait son directeur :

« Au niveau des producteurs, il y a eu un axe qui a été pris cette année, notamment dans le Val de Saire, c'est d'aider les producteurs, quelque part, à moins investir. [Producteur] de carotte, c'est un métier qui est très mécanisé avec des gros investissements. Et l'idée c'est que la coopérative investisse à la place du producteur pour essayer de mutualiser des outils et faire en sorte que, au niveau des coûts, parce que c'est quelque chose très important quand même, de réduire les frais, de réduire les coûts, qu'on ait une prestation qui prenne ça en charge »³¹¹.

Cette offre de la coopérative n'empêche pas les producteurs d'investir par eux-mêmes (Guillemin, 2014 : 83) ou bien *via* des CUMA qui jouent un rôle structurant pour certaines cultures. C'est le cas du navet cultivé dans la région de Créances, pour moitié semé grâce à deux semoirs de la CUMA locale, constituée de producteurs du *GPLM* et d'*Agrial* (entretien, 5 novembre 2018). Dans ce cas, c'est à l'échelle de plusieurs exploitations que s'organisent les

³⁰⁴ *Bejo*, une entreprise hollandaise fondée en 1978, est implanté dans 28 pays et depuis plus de trente ans en France. Lire : LEVEQUE O., « Bejo Production fête ses 30 ans », *Médiafel*, 5/06/2018 <http://www.arboriculture-fruitiere.com/articles/technique-legume/bejo-production-fete-ses-30-ans> (consulté le 13/03/20).

³⁰⁵ *Via* sa marque *Numens*, le groupe de chimie allemande *BASF* fournit des semences : <https://www.nunhems.com/fr/fr.html> (consulté le 13/03/20).

³⁰⁶ *Syngenta* est une entreprise suisse du secteur de l'agrochimie fondée en 2002, voir son site <https://www.syngenta.fr/> (consulté le 13/03/20).

³⁰⁷ *Graines Voltz* est une entreprise française indépendante et fondée à Colmar en 1985 et aujourd'hui implantée à l'international. Voir le site du semencier : <https://www.graines-voltz.com/qui-sommes-nous/> (consulté le 13/03/2020). Voir aussi l'article suivante : LIENHARDT C., « Les Graines Voltz s'agrandissent. Le producteur de plans horticoles reprend Plan Ornemental. », *Les Echos*, 3/10/2013 : <https://www.lesechos.fr/2013/10/les-graines-voltz-sagrandissent-329280> (consulté le 13/03/2020).

³⁰⁸ *Briand Plants* est une entreprise du bassin maraîcher nantais fondée en 1968, voir son site internet : <http://www.briandplants.com/lentreprise/historique/historique1.html> (consulté le 13/03/2020).

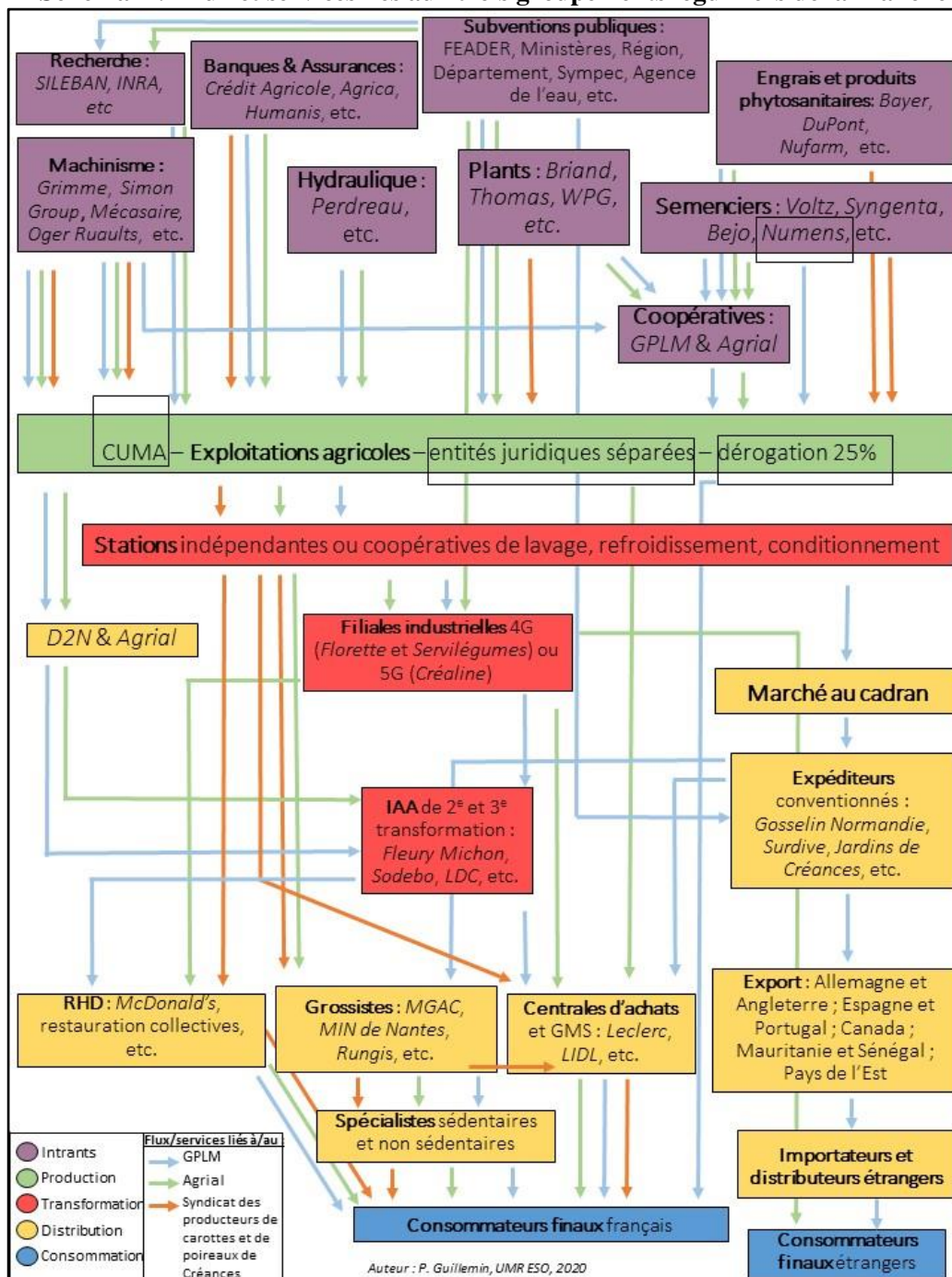
³⁰⁹ Fondée en 1979, *Thomas Plants* est une société bretonne spécialisée dans le greffage de jeunes plants, voir son site internet : http://www.thomas-plants.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=20&Itemid=11 (consulté le 13/03/2020).

³¹⁰ *WPG* pour *West Plant Group* est une société néerlandaise, voir son site internet : <https://www.westplantgroup.com/> (consulté le 13/03/2020).

³¹¹ Voir la vidéo : <https://www.dailymotion.com/video/x3tj4l2> (consulté le 13/03/20).

investissements en machinisme, comme dans le cas d'une récolteuse à pommes de terre utilisée par les producteurs de carottes de la *CUMA des Polders* (baie du Mont-Saint-Michel)³¹².

Schéma 1 : Flux et services liés aux trois groupements légumiers de la Manche



Pour le machinisme agricole, un secteur amont prépondérant en cultures légumières se détache : l'hydraulique. En effet, le recours à l'irrigation mobilise des entreprises spécialisées

³¹² BOSSIERE S., « Rester attractif et compétitif & La main d'œuvre manque aux poireaux », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 22/11/2018.

comme *Perdreau*, basée à Créances³¹³. Quant aux tracteurs et engins attelés, on distingue les constructeurs comme *Grimme*³¹⁴ ou *Simon Group*³¹⁵, d'entreprises plus locales spécialisées dans le machinisme dédié aux cultures de légumes, tels *Mécaisaire*³¹⁶, la *SARL Oger Ruaults*³¹⁷ ou la *CUMA des Polders*, qui en assurent la concession et la maintenance.

La trajectoire du bassin créançais évoquée précédemment montre l'importance des produits phytosanitaires et des engrais pour les exploitations légumières. L'apport de ces derniers définit même le cahier des charges de certains produits, tel le label rouge de la carotte des sables qui implique des « *apports fractionnés en bore et en potasse* » (Inao, 2016 : 4). Les coopératives fournissent engrais et produits phytosanitaires, mais quels en sont les fournisseurs en amont de la filière ? Sur la base de certains pesticides cités par les producteurs, on peut sans exhaustivité en donner des exemples : le fongicide *Contans* produit par *Bayer*³¹⁸ ; l'insecticide *Altacor* par *DuPont*³¹⁹ ; l'herbicide *KerbFlo* par *Nufarm*³²⁰, etc. Le biocontrôle est utilisé dans les exploitations légumières et maraîchères mais aucun fournisseur n'a été cité.

Ces approvisionnements en machines, semences, plants, engrais et produits phytosanitaires, montrent le mouvement d'intégration des exploitations légumières. Les liens se renforcent avec les coopératives qui deviennent des intermédiaires privilégiés de la fourniture d'intrants. De manière exceptionnelle mais significative, cela peut même aller jusqu'à la prise de participation : en 2012, l'expéditeur *Gosselin Normandie* achète une exploitation d'une centaine d'ha à Gouville-sur-Mer, au sud de Créances³²¹. Mais avant de s'intéresser à de tels acteurs de l'aval de la filière légumière, notons que, classiquement (Byé et Mollard, 1981 : 776)

³¹³ CALMETS C., « Lessay, belle vitrine pour les entreprises normandes », *Ouest-France*, 7/09/2017.

³¹⁴ *Grimme* est un constructeur allemand de machines agricoles fondé en 1861 et aujourd'hui implanté dans douze pays : <https://www.grimme.com/fr/page/grimmegroup-history> (consulté le 16/03/20).

³¹⁵ Fondée en 1978 et basée à La Chapelle-Basse-Mer dans le bassin maraîcher nantais, l'entreprise *Simon Group* est spécialisée dans la conception et la fabrication de matériel destiné au maraîchage : <https://www.machines-simon.com/simon/> (consulté le 23/03/2020).

³¹⁶ Basé dans le Val de Saire, *Mécaisaire* est un concessionnaire de matériel maraîcher neuf et d'occasion qui en assure la réparation : <https://www.societe.com/societe/mecasaire-2000-430188771.html> (consulté le 16/03/20).

³¹⁷ Basée à Créances, la *SARL Oger Ruaults* est spécialisée en mécanique agricole : <https://www.societe.com/societe/sarl-oger-ruaults-mecanique-agricole-819589987.html> (consulté le 16/03/20).

³¹⁸ *Bayer*, entreprise pharmaceutique et agrochimique allemande fondée en 1863 : <https://www.bayer.com/en/history.aspx> (consulté le 16/03/20).

³¹⁹ *DuPont*, entreprise de la chimie fondée aux États-Unis en 1802 : <https://www.dupont.com/about/our-history.html> (consulté le 16/03/20).

³²⁰ *Nufarm*, entreprise agrochimique australienne fondée en 1956 : <https://nufarm.com/fr/a-propos-de-nufarm/> (consulté le 16/03/20).

³²¹ Voir le site internet de l'expéditeur : <https://www.gosselin-normandie.com/historique-legumes-gosselin.php> (consulté le 16/03/20).

cette intégration des exploitations favorise leur internationalisation par les liens commerciaux avec des fournisseurs d'intrants allemand, australien, états-unien, néerlandais ou suisse.

L'aval de la filière concerne les opérateurs chargés de l'écoulement des productions des exploitations légumières. Ces dernières, du fait d'assolements en grandes cultures, ne vendent pas que des légumes, mais aussi des céréales. L'acheteur peut être la coopérative à laquelle elles adhèrent, quand elle est diversifiée comme *Agrial*. Sinon, les légumiers du *GPLM* peuvent livrer leurs céréales à des entreprises de négoce et de transformation, tel *D2N*, implantée en face du marché au cadran. Pour les principales ventes, à savoir les légumes, certaines exploitations pourtant adhérentes à des coopératives encadrées par la règle de l'apport total³²², écoulent une partie production en circuit court. On observe d'ailleurs deux pratiques différentes selon la coopérative. Chez *Agrial*, la règle de l'apport total est contournée par l'existence de plusieurs sociétés juridiques pour une même exploitation :

Légumier : *Ma femme est à son compte, toute seule et elle vend un peu aux grandes surfaces.*

Enquêteur : *D'accord, mais sur l'atelier légumes ?*

Légumier : *Sur l'atelier légumes. Puisqu'il faut tout mettre à Agrial, le GAEC met bien tout à Agrial, mais Florence est toute seule.*

Enquêteur : *D'accord, en EARL quoi ?*

Légumier : *Nan, nan, en individuel. Enfin bon, c'est des... ça représente pas des gros volumes. Après c'est la proximité, bon. Disons qu'on le faisait avant, et pis voilà.*

Enquêteur : *C'est historique.*

Légumier : *Ouais, ça fait longtemps qu'on travaille comme ça.*

Enquêteur : *Et c'est compris dans les 330 hectares ?*

Légumier : *Oui, ça fait partie.*

Enquêteur : *D'accord, ça représente quoi ? 5-10 hectares, 20 hectares ?*

Légumier : *Nan, plutôt 5 [...] C'est les grandes surfaces du coin. [...] Mais faut pas chanter ça trop loin parce qu'on aurait des soucis avec ça. (entretien, 5 novembre 2018)*

Vu la confidentialité entretenue autour de cette pratique, pourtant légale, on peut dire que la réglementation du *GPLM* apparaît plus formelle :

Enquêteur : *Vous avez l'autorisation de faire du circuit court un peu, à moins de 25% ?*

Légumier : *Hum*

Enquêteur : *Il y en a beaucoup qui le font ?*

Légumier : *Non, quelques-uns, mais nan, nan, nan, y en a pas...*

Enquêteur : *C'est monsieur Caen, de Quettehou qu'a fait le (coupé)*

Légumier : *C'est lui qu'est en train de faire sa trésorerie ! [me montrant un exploitant dans le service administratif]*

Enquêteur : *Qu'a fait le, le [distributeur de légumes], à la Pernelle là ?*

Légumier : *Oui. Oui, ben de toute façon, le vente au consommateur final c'est autorisé, maintenant faut que le producteur le demande à la coopérative et jusque-là on l'a jamais refusé à personne. (entretien, 9 avril 2018)*

³²² L'apport total est imposé aux coopérateurs, sous peine, pour la coopérative, de perdre la reconnaissance européenne du statut d'Organisation de Producteurs.

Si ces pratiques de ventes directes ou en circuit court existent, elles restent marginales en nombre d'exploitations et en parts du chiffre d'affaire. Les principaux circuits longs correspondent à trois schémas selon les principaux groupements de producteurs : *Agrial*, le *GPLM* et le *Syndicat des producteurs de carottes et de poireaux de Créances*.

Chez *Agrial*, selon les légumes et les espaces de production, l'écoulement des produits suit différents canaux. Dans le Val de Saire, les carottes sont par exemple livrées « brutes bout de champ », et des camions les transportent jusqu'à la station *Agrial* de Créances. D'autres légumes, comme le navet ou la pomme de terre, sont lavés à la station de Tocqueville, car aujourd'hui celle de Réville est presque devenue une annexe sans laverie, depuis que la plupart des adhérents légumiers d'*Agrial* se trouvent au nord du Val de Saire. D'autres légumes peuvent aussi être lavés et conditionnés dans les laveries des exploitations, comme le poireau 1^e gamme. Quant au « poireau industrie », sa destinée est la même que les salades et choux transformés par l'usine *Florette* pour la 4^e gamme, ou que certaines carottes, pommes de terre ou encore certains brocolis transformés en soupes et purées par l'usine *Créaline*. Avec un complexe industriel, un bureau commercial et le siège social de la branche légumes basés à Lessay, ainsi que deux stations localisées à Créances, les principales structures d'*Agrial* se trouvent dans le Créançais (carte 16). Ce complexe agroindustriel est soutenu par les pouvoirs publics locaux, par exemple quand l'*Agence de l'eau Seine-Normandie* et le *Syndicat mixte de production d'eau du Centre-Manche* financent respectivement 1 M € et 1,8 M € pour une nouvelle canalisation d'eau potable nécessaire à l'agrandissement de l'usine *Créaline* à Lessay en 2017³²³. Les adhérents *Agrial* des polders *Mont-Saint-Michel* s'appuient sur deux stations. Ceux de la région de Lingreville livrent leurs légumes dans le créançais depuis que la station locale a été vendue pour devenir la *Maison des maraîchers*, local que certains légumiers d'*Agrial* utilisent encore pour le stockage et le lavage mutualisé avec des petits maraîchers bio notamment³²⁴. D'une manière générale, pour les légumes 1^e gamme (carotte, choux, navet, et salades), un des principaux clients d'*Agrial* est le distributeur *LIDL*. En 4^e gamme, une contractualisation importante a été signée en 2016-2017 en RHD, auprès de l'enseigne de restauration rapide *McDonald's* : 300 t./an de batavia pendant trois ans et 500 t./an d'iceberg pendant deux ans. Hormis carotte et poireau vendus au jour le jour, 40 % des légumes d'*Agrial* sont vendus dans le cadre d'une contractualisation³²⁵. Pour ces ventes au jour le jour, les prix sont pour partie

³²³ MURAILLE G., « Une autoroute de l'eau dans la Manche », *Ouest-France*, 15/06/2017.

³²⁴ Notons qu'il s'agit de la seule structure d'*Agrial* qui n'était pas connectée au réseau routier primaire.

³²⁵ LE DU G., « McDo met le paquet sur les salades de Florette », *Ouest-France*, 30/04/2016.

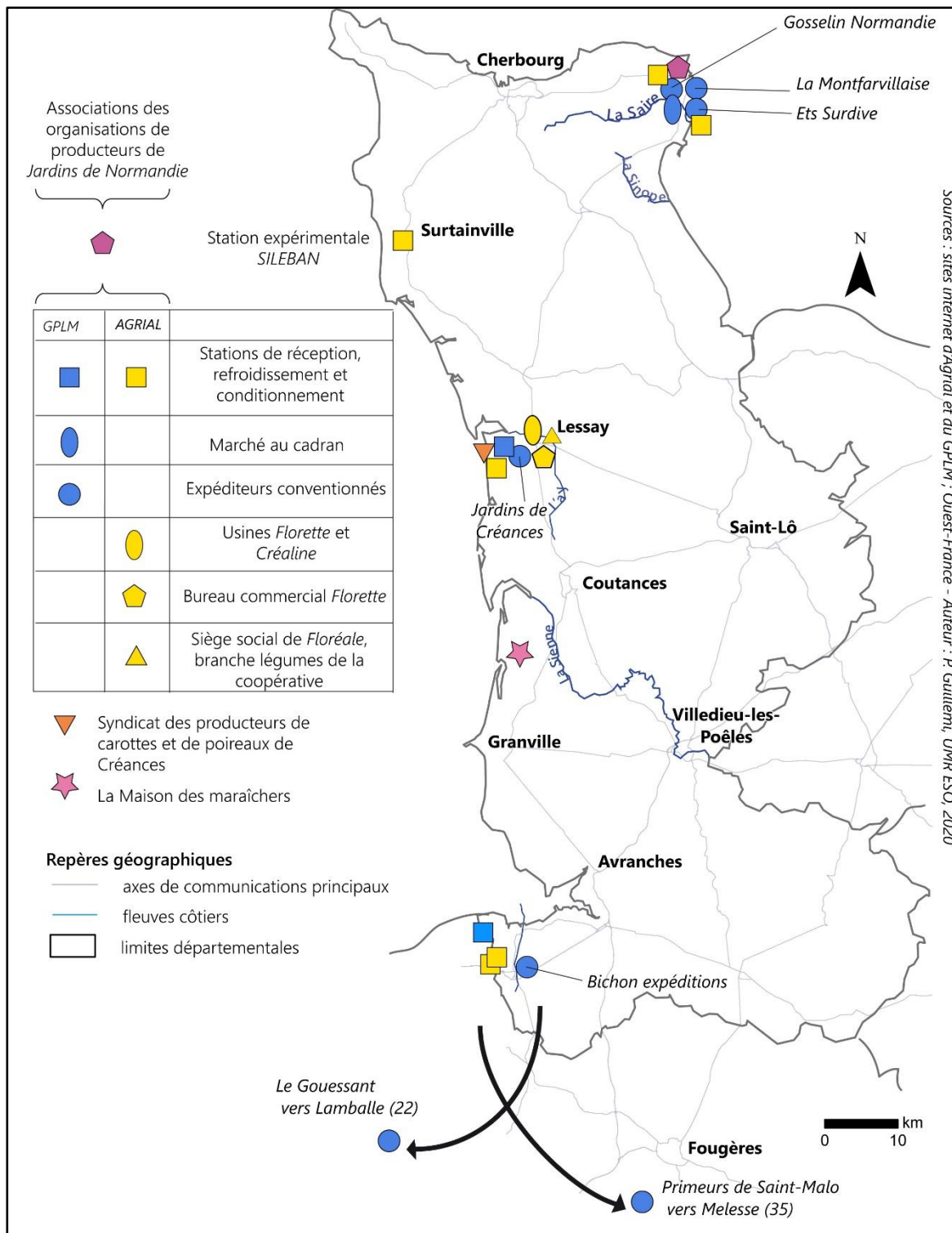
orientés par ceux pratiqués au marché au cadran du *GPLM*, comme pour le reste du territoire national d'ailleurs : en carotte, chou rouge, navet et poireau, le *GPLM* participe au Réseau des Nouvelles du Marché³²⁶, sur la base des enchères dégressives qui y sont pratiquées.

Une station de lavage et conditionnement est intégrée au siège social du *GPLM*, à côté de la salle du cadran. Les producteurs peuvent d'ailleurs y livrer leurs légumes une fois les enchères du matin terminées. Les achats sont réalisés par sept expéditeurs conventionnés, certifiés *IFS (International Featured Standard)*³²⁷ et engagés dans la certification *GlobalGap*. Ces opérateurs sont implantés dans trois régions légumières littorales manchotes : Val de Saire (3), Créances (1) et baie du Mont-Saint-Michel (1). On en retrouve deux en Bretagne. Si le Val de Saire concentre le plus de sites liés au *GPLM*, les producteurs et expéditeurs créançais et montois peuvent s'appuyer sur des stations de proximité (carte 16).

³²⁶ Piloté par *FranceAgriMer*, le RNM délivre les informations sur les cours, cotations et prix moyens des fruits et légumes et autres denrées périssables : <https://rnm.franceagrimer.fr/> (consulté le 17/03/2020).

³²⁷ Les *IFS* constituent huit référentiels d'audit du secteur alimentaire et qui comprend tous les processus de la chaîne d'approvisionnement : <https://www.ifs-certification.com/index.php/fr/> (consulté le 17/03/2020).

Carte 16 : Principales structures des filières légumières de la Manche



Ces expéditeurs ne pèsent pas de manière égale dans les ventes du GPLM. Jardins de Créances, filiale détenue à 100 % par le GPLM, représente 43 % des ventes de la coopérative et vend principalement auprès de la grande distribution française, les exportations constituant

une activité « mineure »³²⁸. *Gosselin Normandie*, basé à Sainte-Geneviève et en pays léonard en Bretagne, représente quant à lui 30 % des ventes du *GPLM*. L'entreprise commerce aussi avec la grande distribution, mais surtout des grossistes et des importateurs : la société qui traite 45 000 t./an de légumes (pour 42 M € de CA) expédie 40 000 t. à l'international³²⁹. Les exportations du groupe concernent principalement : « *l'Allemagne, l'Angleterre, la Pologne, la Suisse, la Russie, l'Espagne, le Portugal, la Hongrie, l'Italie, l'Afrique, la Slovaquie, le Canada* »³³⁰. *La Montfarvillaise*, établissement basé dans la commune éponyme et certifié *GlobalGap*, traite 10 000 t./an de légumes pour 8 M € de CA et expédie vers les pays d'Europe et les DOM-TOM³³¹. Pour les *Établissements Surdive* localisés à Réville, 40 % à 50 % des expéditions se font à l'export³³², mais aussi vers le marché de gros de Caen. En baie du Mont-Saint-Michel, *Bichon expéditions*, basé à Pontorson, réalisait en 2013, 2 278 200 € de CA³³³. Quant aux expéditeurs conventionnés et extrarégionaux, les *Primeurs de Saint-Malo*, à Melesse (en Ille-et-Vilaine), traitent près de 50 000 t./an de légumes, dont 25 % pour les industries de la transformation (surgélation, traiteurs et 4^e gamme), et réalisent 60 % de CA à l'export, vers plus de 20 pays. Cet expéditeur s'approvisionne dans plusieurs bassins légumiers, au premier lieu desquels, ceux rassemblés sous la marque *Prince de Bretagne*, concurrente du *GPLM*. Aussi, l'approvisionnement par le *GPLM* ne concerne pas toute la gamme traitée par *Primeurs de Saint-Malo* : seulement le chou-fleur blanc (mais pas de couleur, exclusivité bretonne), le chou vert frisé, le chou romanesco, les choux blanc et rouge, la carotte, le poireau, le brocoli, les pommes de terre, et les navet et céleri rave (exclusivité *GPLM*)³³⁴. L'autre expéditeur extrarégional est basé dans les Côtes-d'Armor, à Lamballe, il s'agit de la coopérative *Le Gouessant* dont l'activité légumes pèse 35 000 t./an³³⁵, essentiellement en pommes de terre malgré une récente diversification dans la transformation de légumes racines³³⁶. Le *GPLM*

³²⁸ Voir l'interview en 2015 de Régis Lhoutellier, directeur général des *Jardins de Créances* : <https://www.dailymotion.com/video/x2i20pn> (consulté le 17/03/2020).

³²⁹ « Dans le Val-de-Saire, la Société Gosselin, pépité de l'agroalimentaire », *Ouest-France*, 26/12/2020 ; Voir le site internet : <https://www.europages.fr/entreprises/France/Caen%20et%20Basse-Normandie/exportation%20de%20legumes.html> (consulté le 17/03/2020).

³³⁰ Voir le site internet de l'expéditeur : <https://www.gosselin-normandie.com/vente-legumes-france-et-europe.php> (consulté le 17/03/2020).

³³¹ Voir le site internet de l'expéditeur : <http://www.la-montfarvillaise.fr/expedition-legumes-en-gros.php> (consulté le 17/03/2020).

³³² Voir la page consacrée à l'expéditeur sur un site d'entrepreneurs normands : <https://www.iamnormand.fr/fr/adherents/les-legumes-surdive-dans-le-val-de-saire> (consulté le 17/03/2020).

³³³ Voir la fiche de l'entreprise : <https://www.societe.com/societe/bichon-expeditions-478136229.html> (consulté le 18/03/2020).

³³⁴ Voir le site internet de l'entreprise : <http://www.primeursdesaintmalo.com/FR/primeurs-saint-malo-presentation.aspx> (consulté le 18/03/2020).

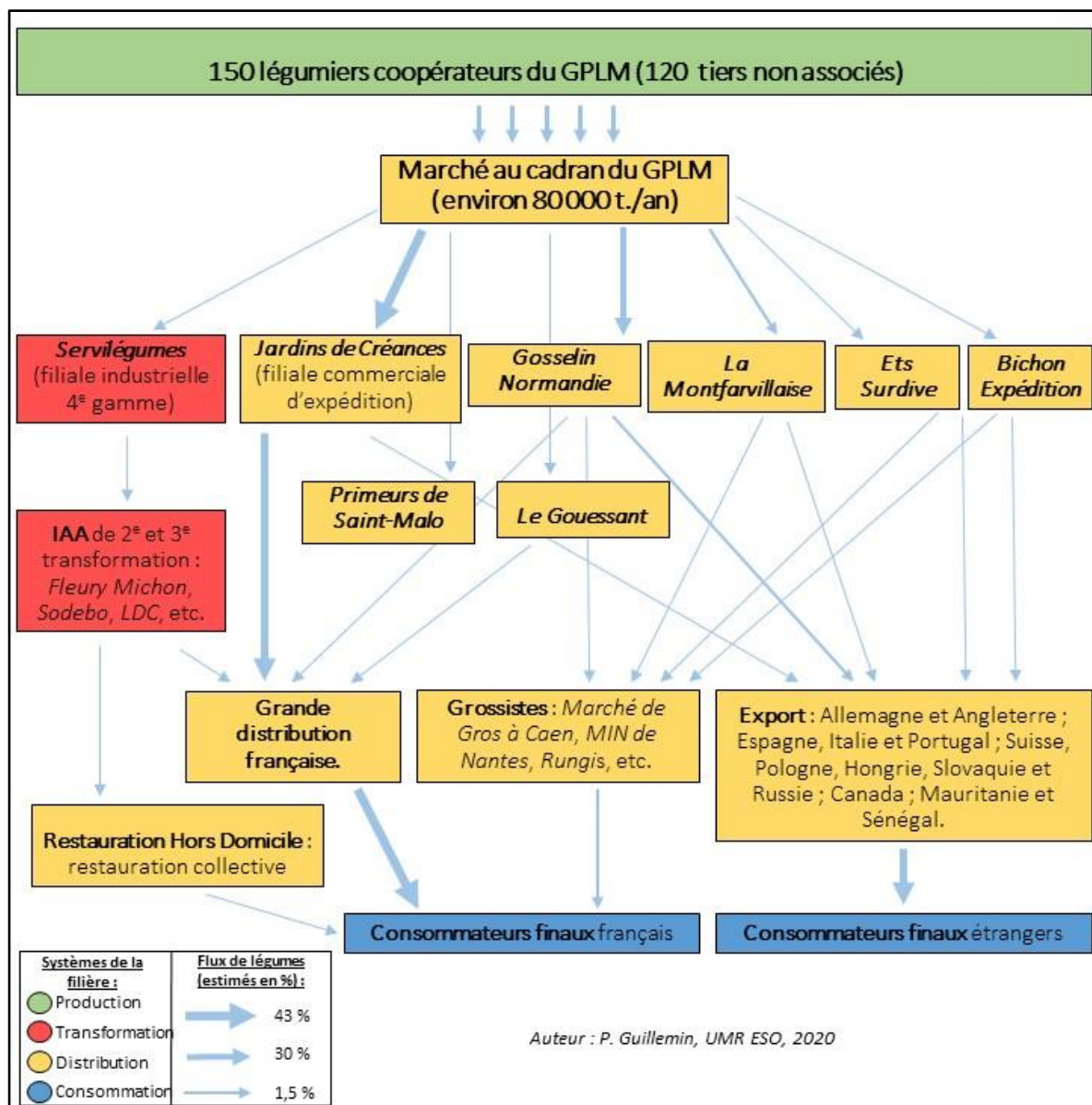
³³⁵ Voir le site internet de la coopérative : <https://www.legouessant.com/legumes/> (consulté le 18/03/2020).

³³⁶ JOURDAIN F., « Le Gouessant investit dans le légume », *Ouest-France*, 18/10/2018.

fournit à cette coopérative une part des 15 % de pommes de terre non bretonnes, à partir de la production du Mont-Saint-Michel, pour les revendre notamment au distributeur *E.Leclerc*.

On constate *in fine*, l'envergure de l'intégration légumière de la Manche, à l'échelle interrégionale, et l'internationalisation aval de la filière du fait de la vocation exportatrice de plusieurs expéditeurs du *GPLM* (schéma 2). Classiquement, cette internationalisation implique des démarches de rationalisation commerciale qui se traduisent par les différentes certifications des stations de ces expéditeurs (Lamanthe, 2005).

Schéma 2 : Filière du Groupement des Producteurs de Légumes de la Manche



Ces expéditeurs conventionnés ne constituent pas les seuls débouchés commerciaux du *GPLM*. Alors qu'il en était fournisseur, le groupement a acquis *Servilégumes* en 2007.

Implantée aux Brouzils, en Vendée à 30 km de Nantes, cette filiale produit des légumes de 4^e gamme pour les industries agroalimentaires de deuxième ou troisième transformation telles que *Sodébo*, *Fleury Michon*, *LDC*, etc. Cette activité représente un CA de 7 millions d'€. Pour développer la 5^e gamme, 1 million d'€ a été investi, subventionné en partie par le FEADER³³⁷. La croissance de cette filiale s'élève à 20 % par an et son avantage réside dans sa petite taille. Sous 10 jours, elle répond aux demandes de grands groupes industriels en fournissant des échantillons et des prix. L'objectif de développement vise à devenir le spécialiste français de la 4^e gamme issue de l'agriculture biologique, toujours destinée aux IAA et à la RHD (entretien, 9 avril 2018). Ce segment pourrait commencer à être développé à partir du chou sairais, mais les industriels veulent prioritairement du légume vendéen.

Les flux de poireaux et carottes liés au *Syndicat des producteurs de carottes et de poireaux de Créances* sont plus discrétionnaires : la vingtaine d'exploitants vend de manière indépendante. Ils paraissent plutôt positionnés sur le marché du commerce spécialisé, par l'intermédiaire des marchés de gros³³⁸ (observations de terrain, 14 mars 2018), mais aussi sur celui de la grande distribution, en concurrence avec les producteurs de carottes Label Rouge d'*Agrial* par exemple³³⁹. L'approvisionnement des grandes surfaces passe d'ailleurs parfois par des grossistes, comme ceux du MIN de Nantes³⁴⁰. Lavage et triage dans les stations permettent d'optimiser la segmentation de marché afin de valoriser l'ensemble de la production et limiter les écarts de tri. Ainsi les carottes petites, tordues ou cassées partent en fourrage pour l'alimentation animale, quand les carottes trop grosses sont vendues moins chères, à l'industrie de transformation ou aux collectivités pour la restauration collective.

Ce dernier débouché et la politisation croissante dont il fait l'objet génère de la part de consommateurs militants une remise en cause des filières légumières, notamment du fait de l'usage de pesticides controversés et interdits. Dans ce cadre, des citoyens opposent comme alternative aux légumes conventionnels les maraîchers bio³⁴¹ et remettent en cause la mobilisation par les élus de certains labels comme gage de la qualité des aliments servis dans leur restauration collective : c'est le cas à Alençon, où le maire avait mis en avant les

³³⁷ Voir le site internet de l'entreprise : <http://www.servilegume-industrie.com/> (consulté le 18/03/2020).

³³⁸ DELAISTRE, A.-L., *Une carotte presque parfaite*, documentaire télévisuel, 2015, diffusion France 5 ; Voir aussi la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=QcYxQ7JztU> (consulté le 19/03/20).

³³⁹ Voir la vidéo promotionnelle de *Priméale* sur le site internet de *Leclerc France* : <https://www.youtube.com/watch?v=4mbgaLGfXvs> (consulté le 19/03/2020).

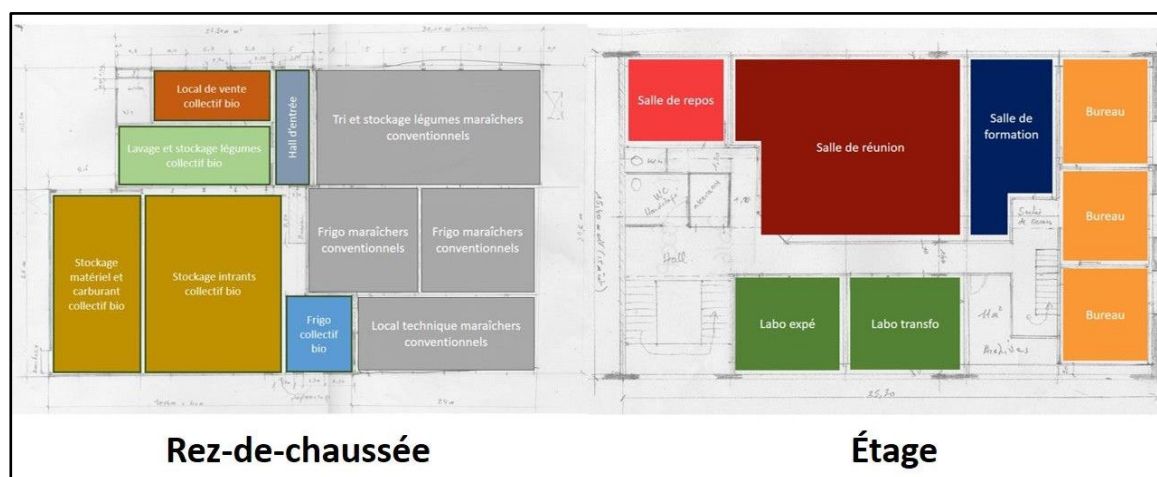
³⁴⁰ PALMIER L., « Où sont passées les carottes tordues ? », 24/05/2014. En ligne : <http://mondeacplanete.blog.lemonde.fr/2014/05/24/ou-sont-passees-les-carottes-tordues/> (consulté le 12/12/2017).

³⁴¹ BELLENFANT Joël, « Créances, les carottes sont cuites », <https://blogs.mediapart.fr/joel-bellenfant/blog/180618/creances-les-carottes-sont-cuites> (consulté le 19/03/2020).

approvisionnement en carottes de Créances dans un hebdomadaire local. Il est alors critiqué pour ces approvisionnements du fait de l'emploi du dichloropropène³⁴². Au-delà de leur concurrence sur les étals des marchés de plein vent, des primeurs ou des grandes surfaces, les filières maraîchères courtes et/ou alternatives ont pu se construire comme une alternative aux filières légumières longues productivistes. Pour autant, des complémentarités peuvent exister. Sur le marché des légumes biologiques, si des légumiers historiquement en circuits longs qui se positionnent en circuits courts peuvent être accusés par les maraîchers de faire baisser les prix, d'autres se placent plutôt comme fournisseurs de légumes aux maraîchers bio du département pour l'achat-revente (Guillemin, 2019). Mais l'une des complémentarités la plus aboutie entre filière légumière et filière maraîchère s'est organisée à Lingreville, où légumiers et nouveaux maraîchers bio se sont associés pour racheter la station de lavage et conditionnement abandonnée par *Agrial* (cf. section 2.2.2.1.), pour mutualiser l'investissement dans le stockage (document 13), qui reste utilisé par des adhérents anciennement propriétaires de la coopérative. Pour ce faire, ils ont bénéficié d'un financement participatif *via* une plateforme en ligne. Ces plateformes vont maintenant nous intéresser, puisqu'elles deviennent une source de financement importante à l'amont des filières maraîchères biologiques et en circuits courts.

³⁴² HAMEL René, « Le bien manger en Alençon », <https://blogs.mediapart.fr/rene-hamel/blog/080319/le-bien-manger-en-alencon> (consulté le 19/03/20).

Document 13 : Plans de réhabilitation de l'ex coopérative légumière de Lingreville

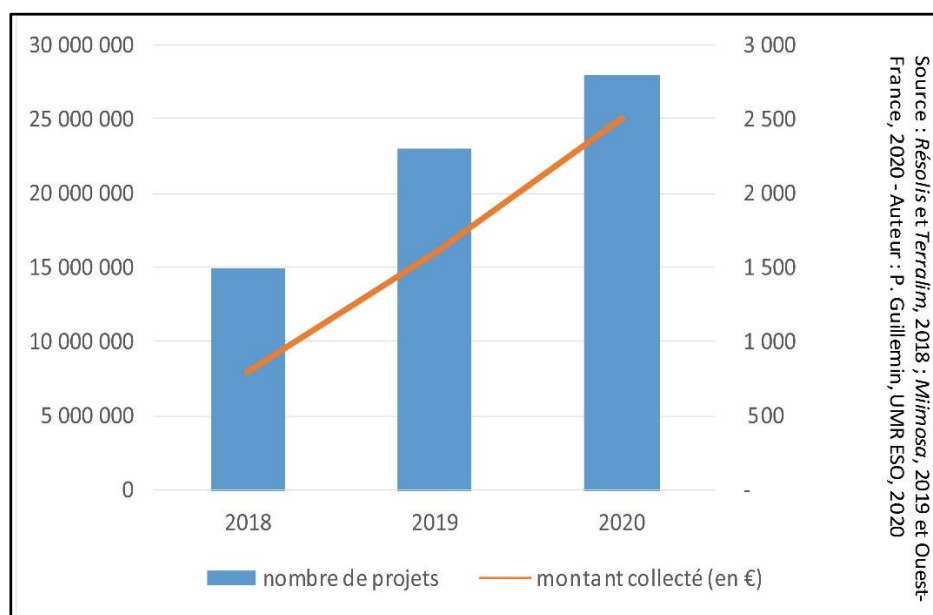


Source : La Maison des Maraîchers, 2016

2.3.1.2. À l'amont des filières maraîchères, les plateformes de financement participatif

Signal faible issu de la revue de presse, exposé par quelques exemples de maraîchages sur petite surface très médiatisés, le financement participatif des alternatives agricoles et alimentaires semble moins renseigné que celui des biens culturels par exemple. La littérature existante le mentionne, souvent sans analyse détaillée (Morel, 2016 ; Assadi, 2018 ; Chiffolleau, 2019 : 127) excepté deux études de cas rhône-alpine et ligérienne (Gatien-Tournat et Nicolay, 2017). Une des deux plateformes les plus citées pour le financement agricole (*BlueBees* et *Miimosa*) a fait l'objet d'une étude toutefois limitée aux formes de prêts : il s'agit de *BlueBees* (Mejri *et al.*, 2018). Cette faible place accordée aux plateformes de financement participatif et plus particulièrement aux formes de dons semble dommageable, alors que la littérature grise les considère « au service de la transition agricole et alimentaire » (Résolis et Terralim, 2018) et qu'elles sont en pleine croissance. *Miimosa* passe ainsi entre 2018 et 2019 de 1 500 à 2 300 projets et double les montants collectés à 16 M € (graphique 28).

Graphique 28 : L'essor de la plateforme de financement participatif *Miimosa* entre 2018 et 2020



Faisons l'hypothèse que « ces outils TIC en appui à la transition agroécologique » (Soulinac *et al.*, 2019) jouent désormais un rôle comparable aux AMAP ou au portage foncier citoyen *via* des GFA ou l'association *Terres de liens*. Les plateformes de financements participatifs constitueraient, à côté de ces bases foncières ou commerciales, le pilier financier de nouveaux systèmes de banque-assurance pour les filières agricoles alternatives (Sarrazin, 2016). C'est l'enjeu de la démonstration à suivre portant sur les filières maraîchères normandes, dont la base de données tient compte des types de segmentation « croissante du *crowdfunding* par thème [et] par zone géographique » (Bertrand et Jacobowski, 2016). Deux plateformes thématiques dédiées à l'agriculture et à l'alimentation ont été explorées, avec le double filtre d'une activité participant aux filières maraîchères (production agricole, transformation et commercialisation) et situés en Normandie. Les projets de financements correspondant à ces critères sur les sites internet de *Miimosa*³⁴³ et *BlueBees*³⁴⁴ ont été recensés de manière exhaustive au 25 novembre 2019, soit 18 projets pour la première et 5 pour la seconde. L'exhaustivité se justifie par la première place que tiennent ces deux plateformes dans le

³⁴³ Avec 1 500 projets et 8 M€ collectés en 2018, *Miimosa* est la première plateforme dédiée à l'agriculture et à l'alimentation (Résolis et Terralim, 2018 : 44). Fondée en 2014, elle bénéficie du soutien du syndicalisme majoritaire FNSEA-JA et des Chambres d'Agriculture. Elle repose sur le don avec contrepartie ou le prêt rémunéré. Voir le site internet : <https://www.miimosa.com/fr> (consulté le 28/11/2019).

³⁴⁴ Fondée aussi en 2014 (Mejri *et al.*, 2018), *BlueBees* est la plateforme de financement participatif dédiée à l'agriculture et l'alimentation écologiques, associée au réseau *Fermes d'Avenir* engagé pour l'agroécologie et la permaculture. Elle fonctionne sur la base du don avec ou sans contrepartie et du prêt rémunéré. En 2019 elle a collecté un total de 6 050 580 M€ pour des projets représentant 3 191,7 ha. Voir le site internet : <https://www.bluebees.fr/fr/> (consulté le 28/11/2019).

financement participatif dédié à l'agriculture (Résolis et Terralim, 2018). À ce titre (*id.*), la plateforme *Zeste*³⁴⁵ a aussi été prise en compte mais exclue du recensement : en Normandie au 25/11/2019, aucun projet n'explique précisément son lien au maraîchage normand hormis l'apparition des légumes dans de longues listes de produits « locaux ». Le même filtre thématique (agriculture et alimentation) et la même logique exhaustive ont été appliqués à la plateforme territoriale *Ozé*³⁴⁶, développée par le Conseil Départemental de la Manche : 5 projets identifiés. Ces trois dépouillements exhaustifs recensent donc 28 projets. Mais au total, ce sont 31 projets figurant dans la base de données. De fait, une méthode « opportuniste » a été mise en œuvre suivant les signaux faibles de la revue de presse et de l'enquête de terrain. La méthode est opportuniste par l'ajout de projets préalablement repérés et hébergés par des plateformes athématiques et aterritoriales et qui n'ont pas été dépouillées de manière exhaustive : *Helloasso*³⁴⁷ (1 projet) et *Ulule*³⁴⁸ (2 projets).

5 projets sont localisés dans le Calvados, 9 dans la Manche et 5 dans l'Orne, soit 19 dans le périmètre de cette thèse. L'Eure en compte sept et la Seine-Maritime quatre. Un projet concerne un magasin de producteurs bio à Nogent-le-Rotrou dans l'Eure-et-Loir. Il a été retenu car il implique un couple de maraîcher.es de l'Orne. Pour tous ces projets de financements participatifs, ont été recensés et calculés les types de financements (dons avec ou sans contrepartie, prêt), le nombre de contributeurs, le montant du financement demandé (premier palier), le financement obtenu, le rapport entre les deux montants, le label associé au projet et l'utilisation des fonds. Sur la base de cette dernière information, particulièrement détaillée, les montants des financements sont triés par types de dépenses à effectuer, puis agrégées selon 13 types de projets : agrandissement, bâtiment, conservation, foncier, installation, irrigation, machinisme, marketing, semences/plants, serre, commercialisation, transformation, trésorerie.

L'originalité de la base de données constituée tient aux types de financements concernés : quasi exclusivement des dons avec contrepartie (tableau 15). Avec cette surreprésentation du

³⁴⁵ Créée en 2016 par la Nef, une coopérative financière, *Zeste* est une plateforme qui fonctionne selon le mode du don avec contreparties. Un tiers des projets relèvent de l'agriculture et de l'alimentation (Résolis et Terralim, 2018) et en 2019, 2 538 494 € avaient été collectés pour le soutien de 403 projets depuis sa création. Voir le site internet : <https://www.zeste.coop/fr> (consulté le 29/11/2019).

³⁴⁶ Créée en 2015 par le Conseil Départemental de la Manche et par le syndicat mixte Manche Numérique, elle est dédiée aux projets de ce département (Bas, 2016). Avec 47 réussites sur 55 campagnes réalisées, 203 293 € ont été collectés sous la forme de dons *via* la plateforme *Ozé*. Voir le site internet : <https://www.ozecontribuer-manche.fr/fr> (consulté le 28/11/2019).

³⁴⁷ Créé en 2013, *Helloasso* est un site internet français qui offre des services de paiement aux associations, dont une plateforme de dons avec contrepartie et par laquelle l'intégralité d'une collecte est reversée dans condition d'objectif de collecte. Voir le site internet : <https://www.helloasso.com/outils/crowdfunding> (consulté le 29/11/2019).

³⁴⁸ *Ulule* est une plateforme de financement participatif qui fonctionne selon le mode du don avec contrepartie en nature, et par laquelle seuls les projets atteignant ou dépassant leur objectif de collecte sont financés. Voir le site internet : <https://fr.ulule.com/> (consulté le 28/11/2019).

crowdfunding, le montant moyen des financements obtenus s'élève à 7 848 €, alors que le montant moyen des 169 projets *BlueBees* de la campagne 2015 atteint 50 000 € (Mejri *et al.*, 2018 : 43) du fait de la présence de 50 projets de prêt (*crowdlending*). Le seul projet de prêt recensé s'approche de ce montant et constitue le financement obtenu maximal : 45 000 €. Notons que sur 31 projets, 13 seulement n'ont pas bénéficié du montant demandé pour le premier palier. Cinq projets présentent un niveau de collecte très bas, inférieur à 20 % du montant sollicité. En général, seuls 4 projets ne mettent pas en avant de marque ou de label. L'agriculture biologique est surreprésentée dans ces campagnes de financements participatif puisque 23 initiatives sont labellisées AB ou *N&Ps*. La marque *Bienvenue à la ferme* est mise en avant dans 4 projets. Pour 27 des 31 projets, les porteurs mettent donc « en valeur des signaux de qualité » (Tarteret, 2014 : 21) alors que l'accroissement des projets de financement participatif rend les contributeurs plus exigeants (Bertrand et Jacobowski, 2016 : 40).

L'exemple des filières maraîchères normandes renverse le classement des plateformes en termes de fonds collectés, puisque *BlueBees* se place en tête avec 100 684 €, suivi par *Miimosa* avec 76 714 €, puis *Ozé* (33 853 €) et *Helloasso* (24 530 €) et enfin *Ulule* avec 1 460 €. Si le projet de *crowdlending* place *BlueBees* en tête, le montant du financement moyen par contributeur est comparable pour les deux plateformes exclusivement dédiées à l'agriculture et l'alimentation, et conforme à ce qu'indique déjà la littérature grise (Résolis et Terralim, 2018) : 92 € pour *BlueBees* et 93 € pour *Miimosa*. C'est pour la plateforme *Ozé* que le montant moyen des dons est le plus élevé : 123 € par contributeur. Mais à quoi sert tout cet argent ?

Tableau 15 : Les financements participatifs des filières maraîchères en Normandie

Plateforme	Nom du projet	Commune	Type de financement	Nombre de contributeurs	Financement demandé	Financement obtenu	%	Label	Utilisation
Ozé (Conseil Départemental de la Manche)	<i>La Maison des Maraîchers à Lingreville</i>	Lingreville	Don avec contrepartie	72	10 000	10 338	103	AB	Achat d'une ancienne coopérative
	<i>Une conserverie artisanale pour les légumes du littoral</i>	Saint-Germain-sur-Ay	Don avec contrepartie	87	4 500	7 100	157	AB	Aménager un laboratoire de transformation
	<i>La Ferme St Ursin</i>	Saint-Ursin	Don avec contrepartie	61	5 000	6 415	128	AB	Forage destiné à l'irrigation
	<i>Faites pousser la micro-ferme bio au chant des sols</i>	Refluveille	Don avec contrepartie	33	5 000	5 000	100	AB	Aménager des ateliers de transformation dans des bungalows
	<i>La p'tite maraîchère</i>	Brectouville	Don avec contrepartie	38	5 000	5 000	100		2 serres + amendements + semences + semoir + grelinette + fruitiers + arrosage serres + filets à insectes
	Total Ozé				29 500	33 853			
Miimosa	<i>* Un distributeur pour Les Bons Légumes de Sophie !</i>	Cintheaux	Don AC		15 000	1 790	12	BALF	Terrassement
	<i>L'aquaponie en Normandie : le projet fou de la FADA !</i>	Saint-Victor-l'Abbaye	Don avec contrepartie	88	11 000	14 110	128		Dupliquer l'unité piscicole et développer les bacs de culture + chambre froide + fumoir à poisson
	<i>Participez à la pérennisation des Jardins des kami</i>	Ouville-la-Bien-Tournée	Don avec contrepartie	58	9 000	9 440	104	AB	Semences + réparation serre + bâches d'occultation réutilisables
	<i>Participez au succès de mes cultures de légumes bio !</i>	Brécey	Don AC	35	6 000	9 309	155	AB	Bineuse et éci-meuse
	<i>L'école de permaculture</i>	Saint-Mard-de-Réno	Don avec contrepartie	49	8 000	5 815	72	BALF	Réhabiliter un bâtiment (isolation, cloisons, escalier, électrification)
	<i>Encourager le bio dans la Baie du Mont-Saint-Michel</i>	Avranches	Don AC	75	6 900	5 090	73	AB	Micro-tracteur
	<i>14 agriculteurs normands engagés au Panier de la Carbonnière</i>	Barentin	Don avec contrepartie	104	8 000	5 025	62	AB/BALF	Signalétique intérieure et extérieure
	<i>Une serre pour respecter la terre</i>	Amfreville-sur-Iton	Don AC	61	6 000	4 140	69	AB	Achat d'une serre
	<i>Un coup de pouce pour une pompe à la Ferme de la Mercerie</i>	Le Tanu	Don avec contrepartie	65	3 500	3 615	103	AB	Système d'irrigation
	<i>Un nouveau tunnel pour les primeurs de printemps</i>	Le Tanu	Don avec contrepartie	46	3 500	3 500	100	AB	Achat d'une serre
	<i>Maraîchage bio OUI mais encore mieux : sans travail du sol !</i>	Saint-Philibert-sur-Risle	Don avec contrepartie	42	5 000	3 235	64	AB	100 fruitiers
	<i>Self potatoes - Vente à la ferme en libre-service</i>	Éperrais	Don avec contrepartie	52	3 000	3 160	105		Distributeur + signalétique + site web
	<i>Des serres pour un maraîcher bio</i>	Saint-Cyr-la-Rosière	Don AC	38	3 000	2 520	84	AB	Achat de serres
	<i>Du nouveau pour votre distributeur automatique de légumes !</i>	Saint-Sébastien-de-Morsent	Don avec contrepartie	35	3 500	2 130	60	BALF	Installer un module "carte bancaire" sur un distributeur
	<i>Aidez une jeune entreprise à démarrer en permaculture</i>	Sébécourt	Don avec contrepartie	17	2 000	1 805	90		Semences
<i>La Normandie à pleine bouche</i>	Évieux	Don AC	20	6 000	1 135	18		Chambre froide	
<i>De l'eau pour la vie</i>	Le Mesnil-Mauger	Don AC	18	5 500	710	12	AB	Retenue d'eau + irrigation	
<i>La Cressonnière Saint-Firmin</i>	Somesnil	Don AC	6	6 000	185	3	AB	Aménagement parcellaire	
	Total Miimosa				99 400	76 714			
BlueBees	<i>Le Pipi du Dragon: une boisson bio concentrée et énergisante !</i>	Chenedollé	Don avec contrepartie	125	5 000	5 812	116	AB	Chambre froide
	<i>Les Roches Noires : un potager avec vue</i>	Villerville	Prêt (2%)	202	45 000	45 000	100	AB	Fruitiers + haies + outillage divers + irrigation + serres et camionnette
	<i>La ferme des Rufaux, le bio qu'il nous faut !</i>	Bouquetot	Don avec contrepartie	352	20 000	20 020	100	AB	Bâtiment de vente à la ferme + serre à plants
	<i>Un toit sur la tête des Gobettes</i>	Saint-Sylvestre-Cormeilles	Don avec contrepartie	353	25 000	26 165	105	AB	Bâtiment de stockage des récoltes et du matériel
	<i>De l'eau pour des maraîchers normands ! Si, si.</i>	Domfront	Don AC	63	5 000	3 687	74	N&P	Forage destiné à l'irrigation
	Total BlueBees				5 000	100 684			
Helloasso	<i>Une perche pour un magasin de producteurs bio et locaux à Nogent-le-Rotrou !</i>	Nogent-le-Rotrou	Don avec contrepartie	244	22 000	24 530	111	AB	Éclairage du magasin + signalétique + ameublement + vitrines réfrigérées + logiciel de gestion + balance et caisse tactile
	Total Helloasso				22 000	24 530			
Ulule	<i>Laveuse à carotte mobile et autonome</i>	Le Château-d'Alemnêches	Don AC	13	1 000	1 000	100	AB	Laveuse à carotte
	<i>La Cressonnière Saint-Firmin</i>	Somesnil	Don AC	11	5 000	460	9,2	AB	Aménagement parcellaire
	Total Ulule				6 000	1 460			
	TOTAL NORMANDIE				155 900	237 241			

Sources : sites internet des plateformes de financement participatif consultés au 25/11/2019 (* pour ce projet, montant obtenu à la fin de la deuxième campagne, le 10/01/20 - Auteur P. Guillemin, UMR ESO, 2019)

La typologie des projets montre l'intérêt de considérer les filières maraîchères, et pas seulement les exploitations : des projets n'émanent pas des maraîchers mais concernent des artisans de la transformation (boissons ou conserves de légumes) ou des collectifs agricoles liés à un point de vente collectif. Au-delà, certains porteurs de projets sollicitent des financements destinés à la transformation, la commercialisation ou à l'organisation de formations. Ces financements participatifs concernent donc l'amont comme l'aval des filières, même si les financements de la production agricole sont nombreux. C'est ainsi une source précise du financement des intrants maraîchers. L'analyse des types de projet (tableau 16) indique que le

financement participatif concerne principalement du capital fixe (Aubert, 1987) : des bâtiments (5 projets), des serres ou de l'irrigation (respectivement 4 projets), et du machinisme ou des infrastructures commerciales (3 projets chacun). Cette utilisation des collectes n'est toutefois pas exclusive. Deux projets sollicitent le financement de semences et plants. Du capital circulant est donc aussi financé, parfois de manière combinée : avec l'exemple du type « trésorerie », les 2 000 premiers euros servent aux semences, et 7 440 € sont dédiés à du capital fixe au cycle productif plus ou moins long (serres et bâches réutilisables par exemple).

Tableau 16 : L'utilisation du financement participatif dans les filières maraîchères normandes

Type de projet	Projets concernés	Types d'utilisations des dons	Montants
Agrandissement	2	Achat/réhabilitation bâtiment	60 318
Bâtiment	5	Irrigation - arrosage	26 907
Conservation	2	Achat/réparation de serres	19 290
Foncier	2	Aménagement parcellaire	16 545
Installation	1	Fruitiers	15 476
Irrigation	4	Laboratoire de transformation	12 100
Machinisme	3	Vitrine réfrigérée	11 500
Marketing	1	Serres et camionnette	10 000
Semences/plants	2	Attelages pour désherbage	9 309
Serre	4	Grelinette, semoir et outillage divers	9 023
Commercialisation	3	Marketing - publicité	8 775
Transformation	2	Chambre froide	6 947
Trésorerie	1	Tracteur	5 090
		Amendements et semences	4 555
		Informatique gestion	4 500
		Haies	4 500
		Bâche d'occultation réutilisable	2 200
		Module carte bancaire pour distributeur	2 130
		Laveuse à légumes	1 000
		Meuble distributeur "vrac"	1 000
		Ameublement rayon et stocks	1 000
		Filets à insectes	255
Sources : sites internet des plateformes de financement participatif consultés au 25/11/2019 Auteur P. Guillemain, UMR ESO, 2019			

Projets et investissements font la part belle à l'achat et la réhabilitation de bâtiment qui absorbent le plus d'argent issu du financement participatif : ces doubles analyseurs (bâti agricole et financement participatif) « éclair[ant] les relations nouvelles entre l'agriculture et la société » (Madelaine et Moriceau, 2007). En effet, ce type de projets recouvre des vocations

différentes allant du stockage des récoltes et du matériel à la construction d'une école de permaculture ou d'un local dédié à un distributeur de légumes en libre-service. Deux projets de bâti multifonctionnel témoignent de démarches tant individuelles/conjugales que collectives : une boutique de producteurs bio associée à un atelier de soudure, un laboratoire de transformation, un bureau administratif et du stockage dans le premier cas ; une boutique de maraîchers associée à du stockage de matériel mutualisé, au lavage et stockage des légumes, une salle de réunion pour professionnels du maraîchage et jardiniers, une salle de formation pour un CFPPA et les bureaux administratifs d'un espace test. Arrivent ensuite des projets liés à deux facteurs limitant des cultures végétales, l'eau et la chaleur, qui pour le maraîchage, impliquent des techniques de forçage (culture sous abri) et d'irrigation. Les infrastructures (forage ou bassin) et systèmes d'irrigation et d'arrosage se placent donc en deuxième position des utilisations, suivis par les serres. Les dépenses liées à ces dernières recouvrent des raisons et vocations plurielles : agrandissement de la surface couverte au service des primeurs et des rotations, autoproduction des plants ou stockage du matériel. Un des projets sollicite notamment 860 € pour réparer une serre arrachée par une tempête. Ici, le financement correspond autant à une logique assurantielle que bancaire : financement de capital fixe et circulant (aide à l'achat de semences) après une tempête et une panne mécanique qui ont empêché les productions de printemps et d'été d'une campagne, et grevé la trésorerie d'une jeune et petite exploitation.

Sans détailler toutes les dépenses du tableau 15, les utilisations prévues par les porteurs de projets montrent leur double inscription dans les transitions agricole et alimentaire : les démarches agro-écologiques (souvent labellisées)³⁴⁹ et la commercialisation en CCP. Diverses modalités commerciales font l'objet de demandes de financement : espace de vente à la ferme, magasin de producteurs ou distributeur. Des postes budgétaires visent à moderniser ces dispositifs : écran tactile et nouvelle balance pour une caisse ou module pour carte bancaire sur un distributeur automatique. Les projets participent aussi d'une logique de réduction des déchets (ameublement d'achat en vrac) ou de la consommation énergétique (rénovation d'un système d'éclairage « énergivore »). La préservation de l'environnement caractérise les motivations des porteurs de projets, souvent en AB, mais certains investissements sont particulièrement en phase avec cette éthique. C'est le cas de financements dédiés à l'aménagement de haies et d'un verger haute tige³⁴⁹ ou à planter des fruitiers³⁵⁰. Ces deux

³⁴⁹ <https://bluebees.fr/fr/project/517-roches-noires> (consulté le 28/11/2019).

³⁵⁰ <https://www.miimosa.com/fr/projects/maraichage-bio-oui-mais-encore-mieux-sans-travail-du-sol?!=fr> (consulté le 28/11/2019).

projets hauts normands valorisent la biodiversité et le maraîchage sur sol vivant (MSV - sans travail du sol), comme un projet ornaïs de financement de machinisme agricole pour une microferme en MSV. La maraîchère met au défi un client et ami restaurateur : concevoir une laveuse à légumes mobile et autonome³⁵¹, après le test d'un premier prototype. Le financement participatif est sollicité pour la construction d'un second, à partir des améliorations qu'elle a suggérées : robustesse, rotation moins bruyante et plus linéaire, limitation de la déperdition d'eau. À ce projet président deux exigences écologiques : mobilité et autonomie. La mobilité vise à préserver le sol (limiter les exports liés au lavage) et économiser l'eau (la laveuse installée dans les parcelles, l'eau de lavage retourne au sol et aux légumes). L'autonomie, d'ordre pratique, vise une économie d'énergie : le panneau solaire couplé à la batterie permet le lavage dans les parcelles non électrifiées.

**Photographie 5 : La maraîchère avec le restaurateur
lui présentant le prototype de laveuse**



Cliché : A. Mocarovi, 2019.

Le financement participatif accompagne de fait la transition agroécologique du maraîchage normand, en témoigne un autre exemple de financement d'une bineuse et d'une écimeuse pour

³⁵¹ <https://fr.ulule.com/laveuse-legumes-mobile/> (consulté le 28/11/2019).

du désherbage mécanique dans le sud-Manche³⁵², ou des bâches d'occultation réutilisables³⁵³, pour réduire les déchets agricoles d'une micro-ferme du Calvados.

Par les informations qu'elle donne du financement des capitaux fixes et circulant du maraîchage bio ou alternatif en Normandie³⁵⁴, cette base de données est un analyseur des intrants maraîchers qui éclaire la territorialisation et la transition de ses filières. Comme nouvelle composante du système de banque-assurance en agriculture, le financement participatif apparaît comme un facteur à explorer pour comprendre la construction des bassins de production agricole en transitions. Ainsi, observons certaines petites régions agricoles concentrant les financements participatifs du maraîchage normand (carte 17) : le Perche (36 025 €), le Pays-d'Auge (35 605 €) et le Sud-Manche (32 839 €), avec des concentrations marquées dans le Perche et le Sud-Manche. Pour prolonger l'analyse de la construction sociale des micro-bassins de production(s) agricole(s), dimension spatiale des filières, il serait intéressant de mieux connaître l'origine géographique et les propriétés socio-culturelles des contributeurs ainsi que les logiques de réseau. Pour les financements participatifs en général, cela permettrait de mieux connaître l'ancrage géographique (Renault, 2018) ou « l'apparente symétrie dans la répartition géographique des porteurs et des financeurs » (Bernard *et al.*, 2018 : 139), pour leur rôle dans le développement localisé des transitions agricoles. Cela permettrait aussi d'articuler l'étude des bassins de production à celle des espaces sociaux localisés.

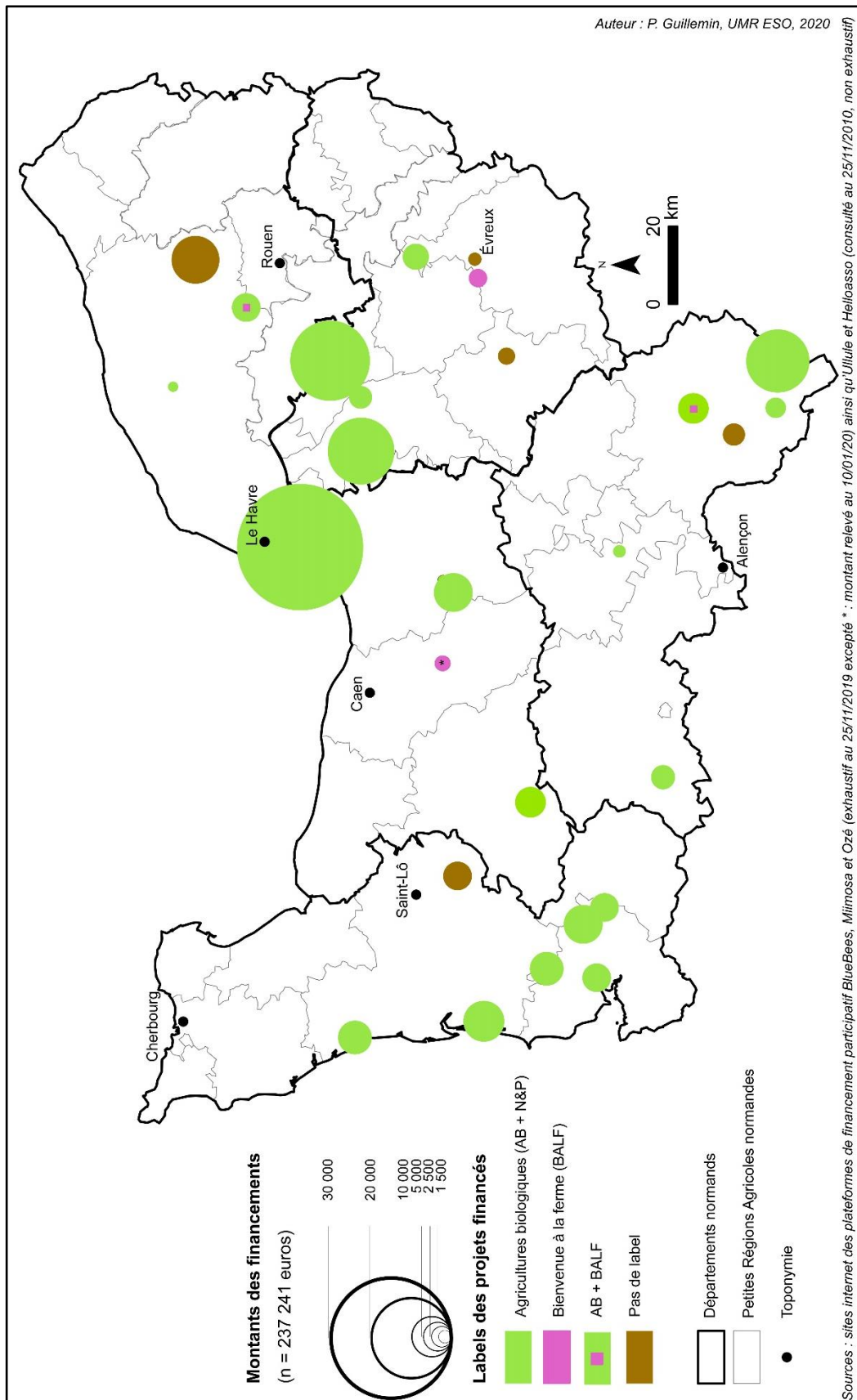
Dans le cas du maraîchage bas-normand, la cartographie signale des espaces où le développement de micro-bassins agricoles alternatifs connaît des influences franciliennes qu'on évoquera plus loin (le Perche ornais ou Lingreville). À la manière de Gatien-Tournat et Nicolay (2017), il serait intéressant de connaître l'éventuelle participation de contributeurs franciliens au financement des filières maraîchères en Normandie, bien qu'une base importante de contributeurs doit rester ancrée localement (*Id.*). Ces financements participent des dimensions spatiale, fonctionnelle (comme vecteur d'adaptation des produits aux consommateurs), relationnelle et économique caractérisent les CCP du maraîchage normand (Praly *et al.*, 2014). Mais si la proximité caractérise ces filières qui la revendiquent, leurs fonctions amont témoignent aussi d'une insertion à la mondialisation. Nous allons l'analyser, en exposant d'abord le schéma de ces filières, avant d'en montrer l'internationalisation.

³⁵² <https://www.miimosa.com/fr/projects/participez-au-succes-de-mes-cultures-de-legumes-bio?l=fr> (consulté le 28/11/2019).

³⁵³ <https://www.miimosa.com/fr/projects/participez-a-la-perennisation-des-jardins-des-kami/description?l=fr> (consulté le 28/11/2019).

³⁵⁴ Sur la base d'une estimation minimaliste car non exhaustive, la levée totale de fonds s'élèverait à 237 241 €.

Carte 17 : Le financement participatif des filières maraîchères normandes



2.3.1.3. L'internationalisation amont du maraîchage de proximité

Sur le modèle des filières légumières de la Manche (2.3.1.1.), on peut schématiser les filières maraîchères biologiques et conventionnelles bas-normandes. A l'amont, le *Crédit Agricole* est présent dans le système de banque-assurance, aux côtés des coopératives de finance solidaire : le *Crédit Coopératif* (enquêtes de terrain) ou la *Nef*³⁵⁵. L'amont des filières maraîchères se singularise par le rôle des plateformes de financement participatif (2.3.1.2), et par les levées de fonds citoyennes via des GFA ou la *Foncière Terre de Liens*. Les pouvoirs publics financent aussi le maraîchage normand : des fonds européens du FEADER aux subventions communales ou intercommunales, en passant par les conseils régional et départementaux, les Parcs Naturels Régionaux. Comme pour le financement participatif, les banques et pouvoirs publics financent des intrants variés. Mais quels en sont les fournisseurs ?

Une grande diversité de fournisseurs distribue des semences (schéma 3). Les maraîchers conventionnels se fournissent auprès du hollandais *Bejo* (cf. note de bas de page 304), de *HM-Clause*³⁵⁶, *Ducrettet*³⁵⁷, *Fabre graines*³⁵⁸ et *Voltz (Id.)*. Certains semenciers développent une gamme labellisée AB, et certains maraîchers conventionnels achètent parfois des semences bio, notamment chez *Bejo*. Ils se fournissent auprès de différents semenciers, selon les espèces de légumes :

« Alors Vilmorin on a la betterave rouge, la carotte, une carotte botte qu'est très bien. Et radis noir, c'est chez eux. Et après on a chez Voltz, le... chez eux on fait les cucurbitacées parce que ils sont imbattables là-dessus, courgettes, haricots, oui ils ont un haricot qu'est très bien. Euh, et on fait aussi une carotte chez Bejo, qui tient en sol. Si vous voulez, qu'on garde tout l'hiver dans la terre. Comme là, on en a une, c'est une variété qui, elle est imbattable au niveau de la conservation, parce que chez Vilmorin ils ont une carotte qu'est très bonne, bel aspect et tout, mai qui va prendre la tâche et tout ça [...] » (Entretien, 7 mars 2016).

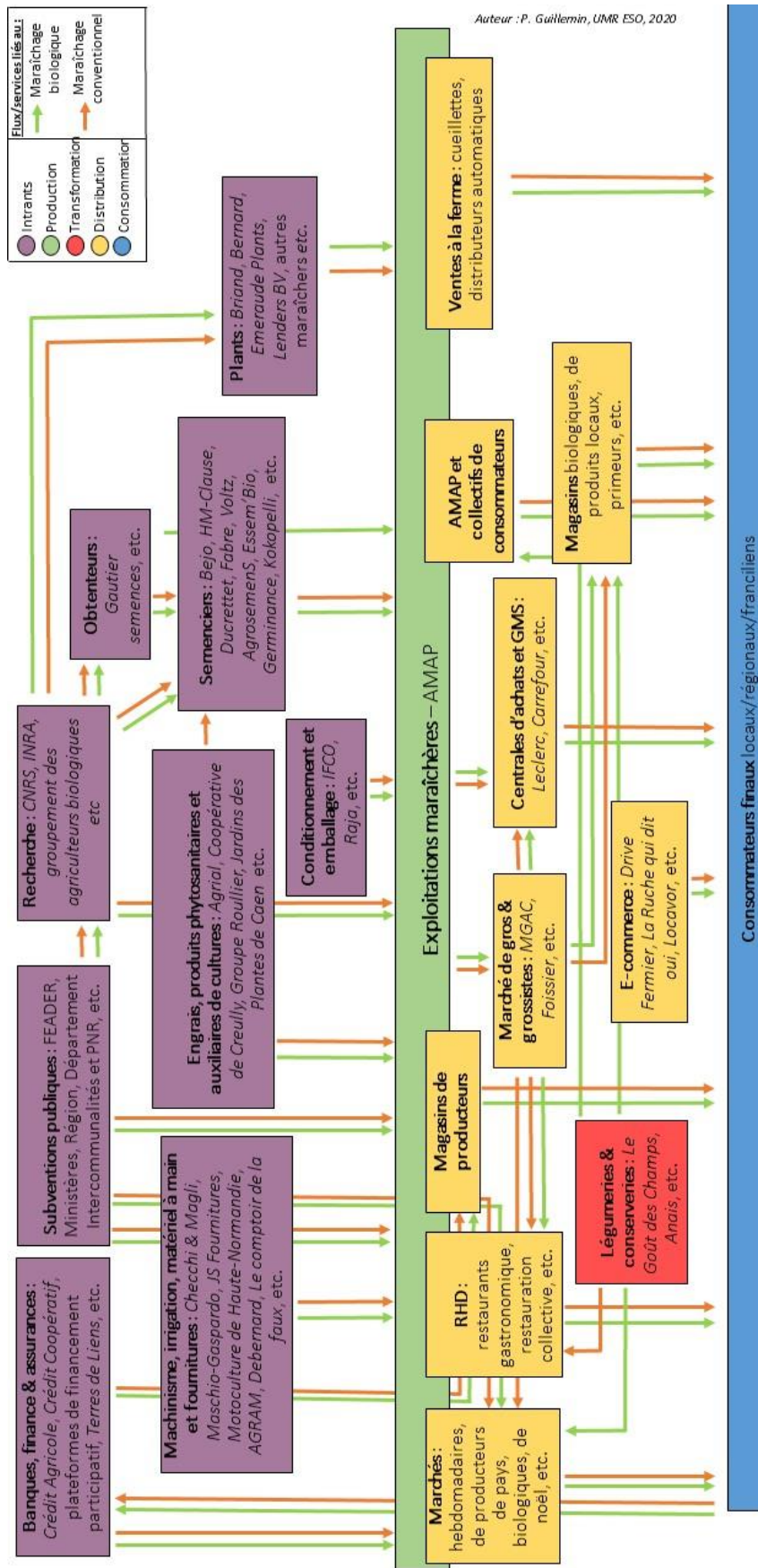
³⁵⁵ En 2016 en Normandie, sur 20 financements dont 17 sous formes de prêts bancaires, quatre crédits concernaient des exploitations maraîchères à Ouville-la-Bien-Tournée (14), à Lingreville et Saint-Jean-des-Champs (50) et à Caligny (61), pour un montant total prêté de 91 300 €. Voir la liste des financements en 2016 : https://www.lanef.com/wp-content/uploads/2015/02/Liste_financements_Nef_2016.pdf (consulté le 22/03/2020).

³⁵⁶ Filiale de *Limagrain*, *HM-Clause* résulte de la fusion en 2008 entre *Clause* (fondé en 1891 et fusionné en 2002 avec la société *Teizier*, fondé en 1785) et l'états-unien *Harris-Moran* (en 1984 *Moran Seeds* fusionne avec *Harris Moran*). Ce semencier franco-états-unien, implanté dans plus de 30 pays, réalise 355 M € de CA dans plus de 100 pays. Voir le site internet : <https://hmclause.com/fr/nous-sommes/> (consulté le 22/03/2020).

³⁵⁷ Fondé en 1927 en Haute-Savoie, *Ducrettet* est aujourd'hui implanté en France, en Belgique et en Suisse et fournir des semences et jeunes plants : <https://www.ducrettet.com/la-societe> (consulté le 22/03/2020).

³⁵⁸ *Fabre graines* est un fournisseur de semences et plants basé à Metz : <https://www.fabre-graines.com/fr/contact.html> (consulté le 22/03/2020).

Schéma 3 : Flux et services liés aux filières maraîchères bas-normandes



Si les maraîchers bio aux stratégies les plus entrepreneuriales se fournissent également en semences labellisées chez *Voltz*, comme ceux engagés dans des démarches plus alternatives, ils travaillent aussi avec des semenciers spécialisés sur ce segment de marché : *Agrosemens*³⁵⁹, *Essem'Bio*³⁶⁰, *Germinance*³⁶¹ ou encore *Kokopelli*³⁶². Certains maraîchers bio essaient également de s'approvisionner en direct chez les obtenteurs, tel *Gauthier semences*³⁶³, qui fournit des semenciers. L'intérêt est triple : accéder à une plus large gamme et à des variétés en prise directe avec le travail d'amélioration génétique, tout en réalisant une économie : « *Disons que... Les tarifs quoi, ça limite les intermédiaires donc... Quand la semence ça représente environ 7 000 / 8 000 euros par an... Si on arrive à gratter 15, 20% de moins... C'est pas insignifiant quoi !* » (entretien, 14 mars 2016). Mais cet approvisionnement peu habituel n'est pas aisé du fait de relations commerciales compliquées avec des entreprises dont ce n'est pas le cœur de métier (*id.*). Certains maraîchers bio n'hésitent pas non plus à passer des commandes directement à l'étranger, outre-Atlantique par exemple, pour accéder à des gammes très spécifiques, tel ce maraîcher de Lingreville. Avec les plantes aromatiques, il cultive jusqu'à 350 espèces de plantes. Il prépare son plan de semis en se basant sur le catalogue *Kokopelli*, « *la Bible* », mais certaines de ses graines de tomates viennent des États-Unis car il ne les trouve ni en France ni en Europe, même si « *les semenciers font un effort de diversification* » (entretien, 3 février 2015). Selon une maraîchère bio, un de ses collègues commande des semences certifiées directement en Croatie ou au Pays-Bas, pour s'approvisionner à moindre coûts (entretien téléphonique, 24 mars 2020).

Pour les plants, presque tous les maraîchers bio ou conventionnels s'approvisionnent auprès de *Briand Plants* (cf. note de bas de page 308). Dans la zone périurbaine caennaise, certains mutualisent même les livraisons chez l'un d'entre eux. Ce fournisseur gagne des parts

³⁵⁹ Basé à Aix-en-Provence et fondé en 2002, *Agrosemens* est spécialisé dans les semences potagères issues des agricultures biologique et biodynamique : <https://www.agrosemens.com/blog/qui-sommes-nous/> (consulté le 22/03/2020).

³⁶⁰ Fondé en 1998 et basé à Lectoure dans le Gers, *Essem'Bio* propose 750 variétés de semences potagères bio : <https://essembio.com/> et <https://www.societe.com/societe/essem-bio-420716920.html> (consulté le 22/03/2020).

³⁶¹ Fondé en 1997 et basé à Soucelles (Maine-et-Loire), *Germinance* est spécialisé dans les semences potagères issues des agricultures biologique et biodynamique : https://www.germinance.com/qui_sommes-nous_6.php et <https://www.societe.com/societe/sarl-unipersonnelle-germinance-410968630.html> (consulté le 22/03/2020).

³⁶² Prenant le relais de la *SARL Terre de Semences* fondée en 1994, l'association *Kokopelli* est créée en 1999 pour sauver des variétés libres et reproductibles de semences cultivées depuis 1993, d'abord à Saint-Menoux dans l'Allier, puis dans le Gard. L'association, aujourd'hui basée en Ariège, vend entre 1 400 et 2 000 variétés de bulbes, engrais verts, légumes et plantes à grains. *Kokopelli* s'est développée à l'international avec la création de *Kokopelli Belgique* en 2003, de deux antennes en Inde en 2000 et 2005, de *Kokopelli Suisse* en 2009, de *Kokopelli America Latina* en 2010 : <https://kokopelli-semences.fr/fr/page/qui-sommes-nous> (consulté le 22/03/2020).

³⁶³ Basé à Eyragues dans les Bouches-du-Rhône, *Gautier semences* produit des semences potagères depuis 1952, en partie certifiées AB : <https://www.gautiersemences.com/> (consulté le 22/03/2020).

de marché au détriment d'*Emeraude Plants*³⁶⁴, vers qui se tournent quand même quelques maraîchers conventionnels. Certains maraîchers bio choisissent la société *Bernard*³⁶⁵ pour s'approvisionner en plants de pomme de terre et bulbes d'échalote et d'oignon. Dans certaines exploitations, des cagettes de plants *Lenders BV*³⁶⁶ ont également été aperçues. Enfin, certains maraîchers (r)achètent du plant produit par des collègues qui sèment en pépinières ou qui achètent du plant et revendent les surplus sur les marchés (ainsi des petits maraîchers profitent de leur vente hebdomadaire pour s'approvisionner en plants).

Concernant les engrais azotés de type NPK ou les pesticides, face au déclin des fournisseurs indépendants, les petits maraîchers conventionnels se tournent vers les coopératives céréalières et légumières, comme *Agrial*, dont ils sont satisfaits du service qui accompagne la vente : « *c'est vrai qu'on est suivi par des techniciens, on est au courant quel produit il faut plus utiliser, quel produit on a encore le droit, mais eux n'ont plus le droit de le vendre, mais si on en a en stock, on a encore le droit jusqu'à telle date de l'utiliser* » (entretien, 5 mars 2018). Pour d'autres, cet approvisionnement auprès des coopératives est historique, au point qu'ils nomment le fournisseur par son ancien nom : la « *CASARC* » (*Coopérative Agricole de Stockage et d'Approvisionnement de la Région de Creully*), devenue la *Coopérative de Creully*. Ces deux coopératives comptent des adhérents producteurs de salades. Les petits maraîchers y trouvent l'herbicide homologué pour cette culture, le *Kerb Flo*. Pour les engrais, certains maraîchers bio utilisent du guano ou du *Calcimer*³⁶⁷, un amendement calcaire marin fabriqué par extraction et transformation du lithothamne. Le caractère renouvelable de cette ressource fait débat³⁶⁸, certains maraîchers bio renoncent à son usage. Quant au guano, son origine lointaine (Pérou,

³⁶⁴ Fondée en 1991 suite à la reprise d'une exploitation familiale à Saint-Médoir-des-Ondes, l'entreprise *Emeraude Plants* produit et distribue des plants de légumes conventionnels ou issus de l'agriculture biologique. Elle est partenaire des entreprises *Grow Group*, spécialistes du plant de légumes aux Pays-Bas : <http://www.emeraudeplants.fr/producteur-plants-maraichers-bretagne/> (consulté le 22/03/2020).

³⁶⁵ Basée à Gomiécourt dans le Pas-de-Calais et fondée en 1934, la société *Bernard* produit et distribue des plants de pomme de terre et des bulbes d'ail, échalote et oignon, en partie certifiés issus de l'agriculture biologique : <https://www.jbbernard.fr/la-societe/> (consulté le 22/03/2020).

³⁶⁶ Basée à Kessel dans la province de Limbourg, première région horticole des Pays-Bas, l'entreprise *Lenders BV* est aussi implantée au Maroc et au Portugal, afin de fournir du poireau précoce et couvrir une distribution de plants de la semaine 8 à la semaine 36 ; *Lenders BV* est aussi spécialiste de la culture du plant d'asperge : <https://lendersbv.nl/sur-lenders/?lang=fr> (consulté le 22/03/2020).

³⁶⁷ Le *Calcimer T400* est produit par *TIMAC AGRO*, filiale du groupe *Roullier*, fondé en 1959 sur les quais du port de Saint-Malo. Spécialiste du *Traitement Industriel du Maërl en Amendements Calcaires*, l'entreprise ajoute rapidement phosphate et potasse à sa gamme. A la fin des années 1970, l'internationalisation du groupe commence avec des implantations industrielles en Argentine, en Autriche, au Brésil, au Canada, au Chili, au Maroc, en Tunisie et en Uruguay. En 1997, *Roullier* construit la plus grande usine de granulation sur le Rio Grande, et acquiert une usine de magnésie en Espagne en 2000. En 2013, le groupe renforce son internationalisation avec des implantations en Afrique et en Chine : <https://www.roullier.com/fr/le-groupe/historique> (consulté le 22/03/2020).

³⁶⁸ Voir par exemple : <http://www.brest-ouvert.net/article1554.html> ; <http://www.onpeultefaire.com/forum/topic/8086-lithothamne-stop/page-2> (consulté le 23/03/2020).

Namibie ou Chili par exemple) est critiquée pour son bilan carbone et suscite des doutes quant à la certification compatible avec l'agriculture. Aussi, des maraîchers qui y ont accès, préfèrent les fumiers de bovins ou d'équins (fréquents en zone périurbaine) et/ou le compost issu de déchetteries. Pour le biocontrôle, il existe des pratiques d'approvisionnement plus en phase avec l'éthique des circuits courts de proximité et de la préservation de l'environnement. Plusieurs maraîchers biologiques et conventionnels du marché Saint-Sauveur de Caen déclarent s'approvisionner gratuitement en larves de coccinelles au Jardin des Plantes de la ville, dont les agents en distribuent tous les vendredis matin (jour de marché), d'avril à juillet³⁶⁹. C'est peut-être une pratique spécifique aux maraîchers de ce marché, de par la concordance et la proximité de la distribution avec leurs ventes, leurs étals étant installés à 600 mètres du Jardin.

Concernant le machinisme, notons d'abord que beaucoup d'investissements se font d'occasion, les petits maraîchers n'hésitant pas à parcourir parfois de longues distances vers les plaines de grandes cultures pour racheter du matériel déclassé. Cela pose d'ailleurs des problèmes aux pouvoirs publics qui mettent en place des dispositifs d'aide à l'investissement pour la filière, mais qui doivent se faire par des achats de matériel neuf pour respecter les normes des subventions européennes. Les deux principaux constructeurs de machines utilisées par les maraîchers sont italiens : *Maschio-Gaspardo*³⁷⁰ pour les outils de travail du sol et semoirs, et *Checchi & Magli*³⁷¹ pour les planteuses-repiqueuses, arracheuses et dérouleuses. Les maraîchers les achètent chez des intermédiaires tels *Agram*³⁷², *JS Fournitures*³⁷³, *Motoculture de Haute-Normandie*³⁷⁴ ou *Debernard*³⁷⁵, qui fournissent, voire installent ou assurent la maintenance des consommables plastiques (films, toiles, voiles et filets), du matériel

³⁶⁹ Voir la page du Jardin des Plantes sur le site de la ville de Caen : <https://caen.fr/annuaire-equipement/jardin-des-plantes-jardin-botanique> (consulté le 22/03/2020).

³⁷⁰ Fondé en 1964, *Maschio* acquiert en 1994 les semoirs *Gaspardo*, pour devenir *Maschio-Gaspardo*, constructeur de matériel de travail du sol, de semis, de suivi des cultures et de fenaison. Avec cinq usines en Italie, trois en Roumanie, Inde et Chine, ce groupe italien, basé à Campodargeso en Vénétie, réalise en 2018 80 % de son CA à l'étranger : <https://www.maschio.com/menu-istituzionale-fr-FR/le-groupe/le-groupe-et-l-histoire/> (consulté le 24/03/2020).

³⁷¹ La société italienne *Checchi & Magli*, fondée à Budrio dans la Province de Bologne en 1976, qui produit et distribue de machines dédiés à l'arboriculture, au maraîchage, à la ligniculture et à la tabaculture, réalise 80 % de son CA à l'export : <https://www.checchiemagli.com/fr/entreprise/> (consulté le 23/03/2020).

³⁷² Implanté à Gellainville (Eure-et-Loir), *Agram* conçoit et distribue du matériel agricole dans 21 points de vente, dont 3 en Belgique : <https://www.agram.fr/qui-sommes-nous> (consulté le 24/03/2020).

³⁷³ Basé à Gavray dans la Manche, avec une deuxième plateforme de stockage installée à La Vaupalière en Seine-Maritime, *JS Fournitures* réalise 77 M€ de CA en 2019 : <http://www.jsfournitures.com/medias/files/bat6chemisejsf.pdf> (consulté le 24/03/2020).

³⁷⁴ Fondée en 1988 à La Vaupalière en périphérie de Rouen, *Motoculture de Haute-Normandie* commercialise et entretient du matériel maraîcher en Normandie : <https://www.motoculture-haute-normandie-76.fr/materiel> (consulté le 24/03/2020).

³⁷⁵ Fondée en 1949, la société *Debernard* a d'abord commercialisé des serres dans le Saumurois. Elle s'est spécialisée depuis dans l'accompagnement des agriculteurs, maraîchers, arboriculteurs et vigneron dans la gestion de l'eau. Basée à Allonnes dans le Maine-et-Loire, elle assure la fourniture, l'installation et la maintenance de matériel d'irrigation, de serres et de protections antigel : <https://www.debernard.eu/> (consulté le 24/03/2020).

d'irrigation et du matériel à main. Une maraîchère bio doute de pouvoir trouver des consommables plastiques produits en France : « *presque tout est fabriqué en Chine, ou en Allemagne* » (entretien téléphonique, 24 mars 2020). Quant au matériel d'irrigation, il est presque systématiquement fabriqué en Israël (*id.*). En matériel à main, certains s'approvisionnent aussi à l'étranger : « *Je me demande si je ne vais pas m'acheter une faux cette année en Autriche, parce qu'en France on ne sait plus fabriquer ces choses malheureusement. Donc ça s'appelle Le Comptoir de la Faux* »³⁷⁶ (entretien, 7 mai 2018).

À l'amont des exploitations, mais pour des fonctions aval de distribution, on retrouve les fournisseurs d'emballages alimentaires. Les maraîchers qui vendent aux GMS conditionnent leurs livraisons dans les contenants imposés par les centrales d'achats. Dans ce cadre, *IFCO*³⁷⁷ est un fournisseur de référence, à partir d'un système de location-gestion basé sur des consignes. Pour les emballages utilisés en vente directe, les maraîchers passent commande auprès d'une multitude de revendeurs, s'approvisionnant principalement auprès de *Raja*³⁷⁸. Avec ces derniers fournisseurs, on atteint la fonction de distribution, bien souvent assurée par les exploitations maraîchères dans le cadre de circuits-courts de proximité. L'enjeu n'est pas ici de faire l'analyse synthétique de l'aval des filières maraîchères bas-normandes. D'une part, l'évocation de ces circuits jalonne la thèse, d'autre part ils sont déjà bien documentés en Basse-Normandie (Ripoll, 2008 et 2014 ; Esnault, 2016 ; Gigan, 2016 ; Graby et Guillemin, 2016 ; Lafont, 2016 ; Guillemin et Marie, 2017) comme en France d'ailleurs (cf. l'état de l'art de la première partie). Il s'agit plutôt d'éclairer l'internationalisation amont des filières maraîchères, méconnue, et parfois contradictoire avec les logiques ayant présidé au développement de ces filières biologiques et/ou en circuits courts.

En effet, en Basse-Normandie comme dans plusieurs villes de l'Ouest français (Darrot *et al.*, 2019), les initiatives pionnières de la transition émanent d'organisations citoyennes comme les AMAP (Ripoll, 2008). Elles résultent de la mobilisation de militants de l'économie solidaire et d'organisations altermondialistes dont les arguments en faveur de la relocalisation alimentaire relèvent de la défense de l'environnement, de la préservation de la santé mais aussi, plus localement, d'une vigilance citoyenne relative à la mondialisation ultralibérale (*id.*). Sans

³⁷⁶ Fondé en 2010 en Normandie et déménagé en 2019 en Occitanie, *Le Comptoir de la Faux* distribue des lames et manches autrichiens et italiens : <http://www.comptoirdelafaux.com/topic/index.html> (consulté le 23/03/2020).

³⁷⁷ Basé à Saint-Priest, en périphérie de Lyon, et implanté dans plus de 50 pays, *IFCO* loue et gère à partir de 1992 des caisses plastiques réutilisables : <https://www.ifco.com/fr/a-propos-ifco/monde/> (consulté le 24/03/2020).

³⁷⁸ Avec 25 sociétés et 14 centres de distribution implantés dans 18 pays européens, *Raja* réalise 730 M€ de CA en 2019 : https://www.raja.fr/groupe-raja/raja-en-bref_cms_000019.html (consulté le 24/03/2020).

être prédominantes, des organisations comme *ATTAC* ou la *Confédération Paysanne* ont joué un rôle important dans l'organisation d'AMAP privilégiant les approvisionnements en légumes bio et/ou locaux, à l'époque fortement lacunaires (*Id.*). Aussi, certains traits de l'internationalisation amont du maraîchage alternatif bas-normand apparaissent en contradiction avec les bases socio-politiques de son développement.

La commercialisation alternative en circuits courts de proximité ne doit pas occulter l'internationalisation des filières maraîchères à l'amont des exploitations agricoles. C'est ce que montrent les notes de bas de pages dédiées aux fournisseurs des maraîchers : des semences à l'emballage, des plants aux machines, etc. Pour certains intrants, cette internationalisation est historique : gisements localisés et éloignés pour le guano (Martin, 2015) dont l'exploitation paraît un peu plus intégrée aujourd'hui³⁷⁹ ; arrêt de la production industrielle nationale de matériel à main, telles les faux et faucilles³⁸⁰, aujourd'hui muséifiée (Jouenne, 2001) ; historicité de la recherche développement et des implantations industrielles en machinisme et équipement agricoles ; ou encore saisonnalité et primeur de bassins de production internationaux de plants maraîchers. Il n'en demeure pas moins que le plant d'un poireau vendu en direct par un maraîcher sur le marché de Caen, peut avoir été produit au Maroc ou au Portugal avant d'être transporté par camions jusqu'au Pays-Bas pour être réexpédié en Normandie par la route. La dimension locale du circuit alimentaire devient alors toute relative.

Si elle est souvent inévitable, parfois cette internationalisation surprend par les contradictions qu'elle comporte (tableau 17). Les approvisionnements en engrais venant d'Amérique du Sud ou d'Afrique australe surprennent par les émissions de gaz à effet de serre qu'ils impliquent et posent la question de leur substitution par des engrais issus de fientes de volailles ou d'amendements organiques plus locaux. Les approvisionnements en semences bio à l'étranger, malgré l'offre française certes plus chère, interrogent. On retrouve là, au détriment du bilan carbone des semences, une logique capitaliste ancienne, accrue par la mondialisation pourtant critiquée par plusieurs maraîchers et leurs consommateurs : la recherche de la production « *à bon marché en achetant au plus bas prix la matière première* » (Reclus, 1905-1908). De même, chercher à tout prix certaines variétés de tomates, y compris importées

³⁷⁹ « Le Pérou redécouvre et gère le guano, son autre or », *Le Point*, 7/10/2010. Voir l'article en ligne : https://www.lepoint.fr/monde/le-perou-redecouvre-et-gere-le-guano-son-autre-or-07-10-2010-1246475_24.php (consulté le 26/03/2020).

³⁸⁰ Voir le site associatif de recherche historique : <http://www.valleedesforges.com/pages/la-vallee-des-forges/la-vallee-des-forges-un-site-representatif-de-la-revolution-industrielle-the-factory-city.html> (consulté le 16/03/2020).

d'outre-Atlantique, paraît peu compatible pour le maraîcher qui le pratique, avec sa quête de « vraie durabilité » et de « résilience » (entretien, 3 février 2015).

L'exemple de ce maraîcher de Lingreville, qui vend en direct sur les marchés, constitue un bon analyseur d'une internationalisation contradictoire. Pour fidéliser une clientèle qui en demandeuse, il achalande son étal en fruits exotiques labellisés AB. Sensibilisé à la cause palestinienne dans le cadre familial, il n'est pas à l'aise avec cet achat-revente qui le contraint à acheter certains fruits produits dans des territoires palestiniens occupés illégalement au regard du droit international³⁸¹. C'est le cas des dattes, pour lesquelles existe aussi un fournisseur iranien. Mais, les dattes iraniennes se vendant moins bien sur les marchés littoraux du sud et centre Manche, il maintient son approvisionnement en dattes israéliennes (immersion ethnographique, 2015). Il reconnaît pour ce fruit qu'une alternative existe, contrairement au matériel d'irrigation par goutte à goutte. Plébiscité pour économiser la ressource en eau, ce système est souvent utilisé, notamment par les maraîchers bio. Une maraîchère, compagne d'une militante d'extrême gauche et sensibilisée à la campagne *Boycott Désinvestissement Sanctions*³⁸², sollicite son fournisseur d'irrigation, la société *Debernard*, pour que les systèmes installés sur sa ferme ne soient pas produits en Israël. Impossible pour son fournisseur, spécialiste de ces intrants hydrauliques quasi exclusivement israéliens (entretien téléphonique, 24 mars 2020)³⁸³. Ainsi, pour des maraîchers alternatifs adhérents ou sympathisants de la *Confédération Paysanne*, ou insérés dans des filières pour partie construites par des groupes d'*ATTAC France*, la contradiction est forte puisque ces organisations sont signataires de l'appel de 2009 à la campagne *BDS France*³⁸⁴. Ce contrôle militant de la traçabilité des produits éclaire un autre enjeu. Malgré l'existence historique (Woss, 2007) de certifications basées sur des systèmes participatifs de garantie (Mundler et Bellon, 2011) et la critique des organismes certificateurs tiers contrôlant les standards de cahiers des charges nationaux et supranationaux, ces derniers prédominent (*Id.*). Cela montre que le recours des maraîchers à la labellisation AB

³⁸¹ Résolution 242 adoptée à la majorité par le Conseil de sécurité de l'ONU le 22 novembre 1967.

³⁸² A travers la campagne *BDS* lancée en 2005, les Palestiniens « font appel aux citoyens de conscience du monde, afin que prenne fin le plus long conflit de l'histoire récente, en leur demandant de boycotter tous les produits israéliens, mais aussi de pratiquer un boycott sportif, culturel et universitaire ». Un appel relaye la campagne en France à partir de 2009, voir le blog : <https://www.bdsfrance.org/qui-sommes-nous/> (consulté le 25/03/2020). La Cour européenne a récemment reconnu la campagne *BDS* comme relevant du droit à la liberté d'expression : « Le boycott de produits d'Israël est un droit », *Ouest-France*, 23/06/2020.

³⁸³ BEHAR N., « L'arme du "goutte à goutte" face au désert », *Libération*, 13/01/2017. Voir l'article en ligne : https://www.liberation.fr/planete/2017/01/13/l-arme-du-goutte-a-goutte-face-au-desert_1541246 (consulté le 25/03/2020).

³⁸⁴ Voir les signataires de l'appel : <https://www.bdsfrance.org/qui-sommes-nous/signataires-de-la-campagne-bds-france/> (consulté le 25/03/2020).

reste « une des conditions à satisfaire pour entrer et se maintenir sur le marché » déterminée par la mondialisation (Lamanthe, 2007), bien qu'ils critiquent cette dernière.

Tableau 17 : La mondialisation du maraîchage normand alternatif, parfois contradictoire*

	<i>Union Européenne</i>	<i>Reste du monde</i>
<i>Intrants agricoles (financements, semences, matériel agricole, ...)</i>	- Financements LEADER du FEADER - Machinisme (Italie) et matériel (Autriche/Italie) - Semences biologiques (Croatie/Pays-Bas)* - Plants (Pays-Bas, Portugal)	- Irrigation goutte à goutte* (Israël) - Engrais type guano* (Pérou/Chili/Namibie) - Semences biologiques* (États-Unis) - Fruits bio exotiques* (Iran/Israël/Tunisie) - Plants (Maroc)
<i>Main d'œuvre « volontaire »</i>	- Wwoofeurs*	- Wwoofeurs* (Russie/Israël)
<i>Traçabilité des produits (du label au mouvement social)</i>	- Agriculture Biologique	- Campagne BDS* (Boycott Désinvestissement Sanctions) contre les politiques coloniales et d'apartheid d'Israël

Sources : revue de presse et enquêtes de terrain – Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2020

La dynamique d'installations maraîchères bio en Basse-Normandie a été parfois nourrie par des migrations de jeunes européens diplômés en quête d'un foncier moins onéreux que dans les pays de départ (Belgique ou Royaume-Uni par exemple). Ces migrations d'exploitants maraîchers en Europe s'accompagnent de mobilités voire de migrations d'ouvriers étrangers « volontaires ». En Basse-Normandie, au printemps 2020, 13 exploitations maraîchères bio accueillent des Wwoofeurs³⁸⁵. Les difficultés liées au temps de travail sont fréquentes, notamment en pleine saison (Agrobio Basse-Normandie, 2015 : 56) et comme ailleurs (Alpes-Maritimes – Samak, 2016a), dans certaines exploitations, les pratiques tendent à favoriser le recours au travail non déclaré de membres de la famille ou des amis (enquêtes de terrain), parfois qualifié de « coups de main » (*Id.*). Cela passe aussi par le réseau *World Wide Opportunities on Organic Farms (Wwoof)*. Le *wwoofing* élargit « la sphère du recrutement des "coups de mains" [...] à des personnes inconnues » (*Ibid.* : 421) et « les services de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) engagent régulièrement des procédures judiciaires

³⁸⁵ Sur la base d'un filtre retenant l'intégralité des labels (*AB, Demeter, N&P, Bio Cohérence* et *SIMPLES*) et des dix langages signalés sur le site internet : <https://wwoof.fr/hosts?activities=%5B%22market-gardening%22%5D&certifications=%5B%22ab%22%2C%22nature-progres%22%2C%22bio-coherence%22%2C%22simples%22%2C%22demeter%22%5D&languages=%5B%22fr%22%2C%22es%22%2C%22pt%22%2C%22nl%22%2C%22en%22%2C%22it%22%2C%22de%22%2C%22ar%22%5D&lat=48.94977981315142&lon=-0.5477877669582085&showMoreFilter=true&zoom=6.513717076112361> (consulté le 26/03/2020).

visant à requalifier cette pratique en travail dissimulé » (*Ibid.* : 422). La recherche n'a pas et ne peut trancher sur le caractère marchand ou non marchand du *woofing*, qui se présente comme un réseau d'échanges culturels et de partage des savoirs auquel adhèrent nombre de volontaires (*id.*). Mais, dans les Alpes-Maritimes (*id.*), comme en Basse-Normandie, force est de constater que les *woofeurs* participent bel et bien au travail agricole. Ils et elles en témoignent d'ailleurs parfois sur les profils des fermes hôtes : « *En dehors du travail nous sommes allés plusieurs fois à la plage [...]* »³⁸⁶. Pour certains maraîchers, c'est parfois l'occasion de déléguer la gestion de l'exploitation pendant leurs vacances (Dulong, 2018). Si cette pratique nous intéresse dans cette section, c'est que parmi ces bénévoles, on retrouve régulièrement des étrangers, par exemple Russes ou Israéliens (enquêtes de terrain). Ces pratiques, non majoritaires mais pas moins contradictoires, participent toutefois de l'internationalisation de la main d'œuvre dans les exploitations maraîchères.

Contradictoire ou pas, l'internationalisation du maraîchage alternatif bas-normand est bien réelle, et concerne aussi bien les intrants des exploitations que la main d'œuvre qui y travaille. D'ailleurs, le système d'emploi est un des éléments qui définit la dimension spatiale des filières légumières et maraîchères : les zones ou (micro)bassins de production agricole (Sarrazin, 2016). Le *woofing*, notamment d'origine étrangère, caractérise-t-il le système d'emploi de certaines régions maraîchères ou bien sa diffusion géographique est-elle indifférenciée ? La question mériterait des investigations dédiées. Dans la sous-partie suivante, on verra que, selon les régions légumières, le système d'emploi n'est pas identique et parfois, son internationalisation participe à singulariser un micro-bassin de production. Dans le cas du *woofing* en maraîchage biologique, ces migrations proviennent plutôt de pays dominant l'ordre économique mondial (Allemagne, Belgique, Etats-Unis, Japon, Israël, Russie, Nouvelle-Zélande, *etc.*) tandis que dans le cas des filières légumières intégrées, ces migrations proviennent de pays moins développés d'Europe de l'Est, d'Afrique ou d'Amérique Latine notamment.

³⁸⁶ Voir le premier commentaire : <https://woof.fr/host/5828-La-Ferme-o-VR> (consulté le 26/03/2020).

2.3.2. Le « bassin légumier normand » : deux bassins et trois micro-bassins de production agricole de l'ex Basse-Normandie ?

Intégrées et internationalisées, autant alternatives que mondialisées, ces filières légumières et maraîchères sont géographiquement organisées. La dimension spatiale de cette organisation peut recouvrir plusieurs degrés de coordination sociale et d'autonomie économique et politique. Aussi, nous proposons maintenant d'analyser la composition du bassin légumier régional normand (Sarrazin, 2016), qui est en fait bas-normand et constitué de :

- deux bassins de production légumières : le Val de Saire et la région de Créances
- et de trois micro-bassins de production légumière : les polders de la baie du Mont-Saint-Michel, la région de Luc-sur-Mer et la Plaine de Caen.

Pour en faire la caractérisation conceptuelle, sur la base des résultats empiriques des chapitres 3 (2.1. à l'échelle des exploitations agricoles) et 4 (2.2. à l'échelle des régions légumières ou maraîchères), nous récapitulons les 16 facteurs définissant les bassins de production agricole (Sarrazin, 2016), numérotés de 1 à 13 et A à C. En complément, pour les bassins sairais et créançais, trois lignes numérotées de I à III récapitulent systémo-génèse, crise et équilibre dynamique de ces systèmes agroalimentaires (tableau 18). Pour cette approche systémique, la prise en compte de la dimension temporelle passe par l'analyse de schémas inspirés de celui du vignoble languedocien (Auriac et Durand-Dastes, 1981). Nous proposons ainsi une approche de géographie rurale systémique, intégrant les connaissances de la sociologie des organisations agricoles et agroalimentaires.

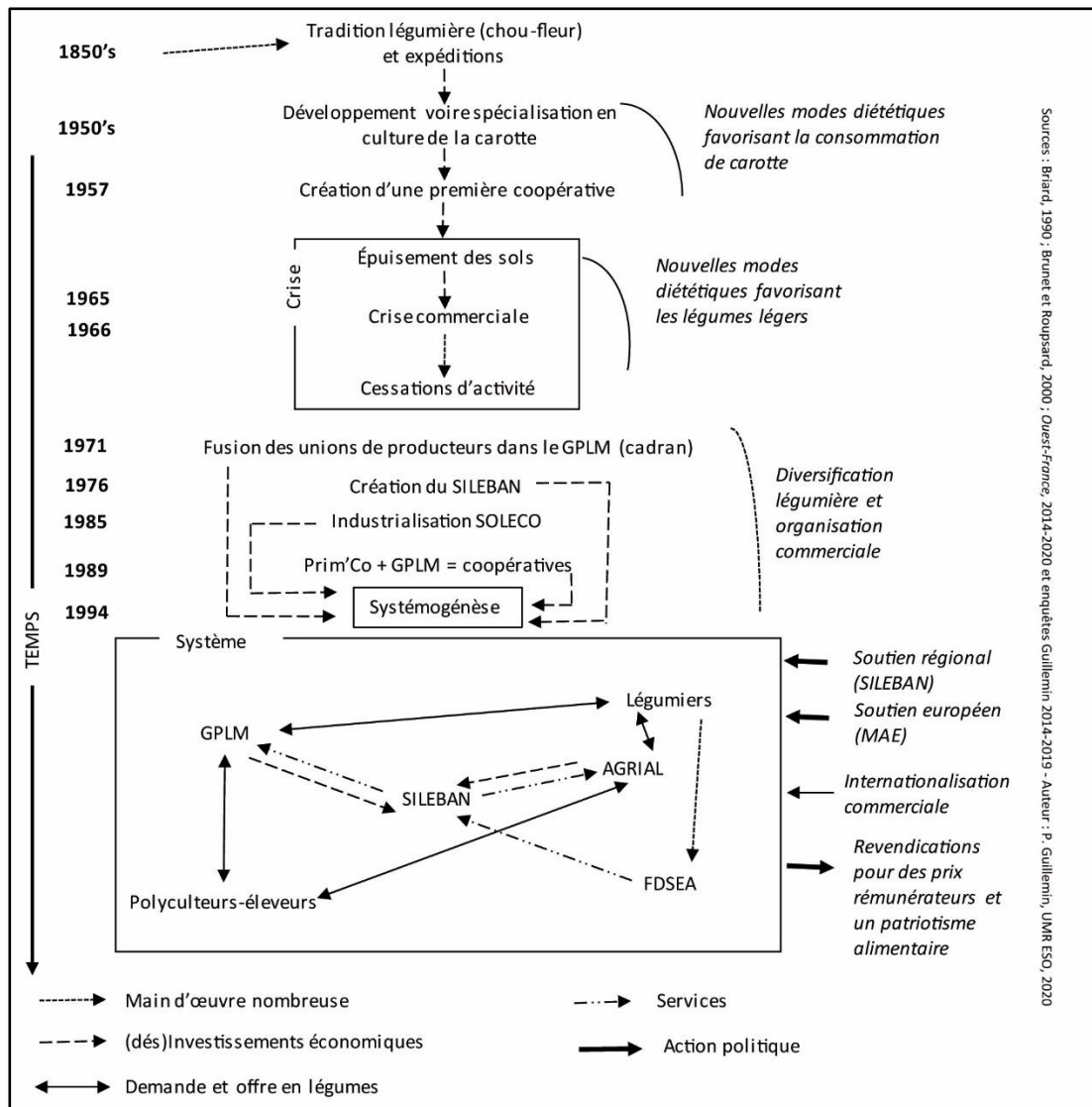
	Créançais	Val de Saire
1. Spécificité pédoclimatique	Bande côtière de sables blancs - Mielles exposées aux doux embruns	Limos très légers et microclimat tempéré
2. Système sociotechnique	Cultures de plein champ de la <i>Carotte de Créances</i> (Label Rouge) et <i>poireau de Créances</i> (IGP)	Légumes d'hiver en plein-champ (poireaux, choux, etc.), navet intégré aux assolements d'exploitations bovins-lait/viande et salades pour la 4G.
3. Système d'emploi	Salariés permanents locaux et étudiants saisonniers	Saisonniers libérés de la pêche côtière - Tâcheron.nes pour les navets
4. Système d'encadrement technique	<i>Agrial - SILEBAN</i>	<i>SILEBAN - Agrial</i>
5. Système marchand local	VAF et GMS locales, distributeur de légumes d'Agon-Coutainville (D2)	Magasin de producteur, <i>Le Bio Val de Saire</i> , distributeur de légumes de La Pernelle (D902), etc.
6. Système marchand de grande envergure	<i>Agrial - GPLM</i> - stations indépendantes	<i>GPLM</i> (marché au cadran) - <i>Agrial</i>
7. Système politico administratif local	Communes de Créances et Lessay, Conseil Général du Calvados et le SYMPEC (Syndicat Mixte de Production d'Eau du Centre-Manche)	Avec faible porosité professionnelle, conseils municipaux d'Anneville-en-Saire, Bafleur, Gatteville-le-Phare et Réville
8. Système de banque-assurance	<i>non renseigné</i>	<i>Caisse Val-de-Saire-Barfleur du Crédit Agricole</i> (6/10 des habitants sont clients, des maraîchers sont élus de la caisse locale)
9. Espace muséographique	<i>absence</i>	<i>absence</i>
10. Route agritouristique	La "Route des carottes" (D650)	<i>absence</i>
11. Salon professionnel	<i>Foire de Lessay (pas spécifique aux productions légumières)</i>	<i>Foire de Lessay (pas spécifique aux productions légumières)</i>
12. Fête populaire professionnelle promotionnelle	<i>Fête de la carotte</i> devenue <i>Fête du terroir</i>	<i>absence</i>
13. Identité sociale et professionnelle	Confrérie des " <i>Mouôgeous d'carottes de Crianches</i> " - Mobilisations sociales défensives pour la préservation de produits phytosanitaires	Mobilisations collectives pour la diversification légumière (MAE et aménagement parcellaire hydraulique) : bien public spontané
A. Fonctions sociales	Leadorale : Pierre-Yves et Mathieu Joret, Jean-Luc Leblond et Philippe Jean; organisatrice : Philippe Jean & Mathieu Joret ; entrepreneuriale : Émile puis Anne Ryckboer ; orchestratrice : techniciens <i>Agrial</i> ; identitaire : <i>Mouôgeous d'carottes de Crianches</i> .	Leadorale : Jean-Claude Caen & Denis Onfroy puis Jacques Laborde & Sylvain Legrand ; organisatrice : les leaders ; entrepreneuriale : Stanislas Caen, Étienne Godand, Philippe Lecler et Guillaume Leroy ; orchestratrice : Jacques Dubois et Jean-Marie Salaun ; identitaire : faiblement incarnée, pas publicisée.
B. Groupe professionnel dirigeant	Syndicat des producteurs de carottes et de poireaux de Créances & administrateurs de la branche légumes d'Agrial et du GPLM, coalisés dans la confrérie des <i>Mouôgeous d'carottes de Crianches</i> , dans l'AOP Jardins de Normandie et au sein de la FDSEA 50	Administrateurs de la branche légumes d'Agrial et du GPLM, coalisés dans l'AOP Jardins de Normandie et au sein de la FDSEA 50
C. Milieu innovateur	Émile Ryckboer - <i>SILEBAN</i> et <i>Agrial</i>	Denis Onfroy - <i>INRA</i> Rennes et <i>SILEBAN</i>
I. Systémogénèse	Création de la <i>Coopérative de Créances</i> en 1943 ; <i>Label Rouge</i> en 1962	Boom de la carotte dans les années 1960 sous l'effet de la demande
II. Crise	Fin de la dérogation autorisant le dichloropropène en 2018 - Cessations d'activités et baisse de 50% des surfaces en carottes	Surproduction et épuisement des sols dès 1965 - Cessations d'activités
III. Équilibre dynamique	Recherche de nouvelles rotations : poireau, navet, deux céréales puis carotte - En attente d'aides financières gouvernementales	Diversifications légumières en 1970, 1980 et 2000 - Mesures Agroenvironnementales (30% de céréales et gestion des résidus de culture) - Rationalisation commerciale (marché au cadran et certifications productives)
<i>Inspiré de F. Sarrazin, 2016 - Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2019</i>		

Tableau 18 : Les bassins légumiers du Cotentin (Créançais et Val de Saire)

2.3.2.1. Le bassin du Val de Saire

La tradition légumière et expéditrice du Val de Saire est séculaire (Kropotkine, 1910). C'est d'abord le bas Val de Saire qui diversifie son agriculture avec la pomme de terre primeur et le chou-fleur (Roupsard, 1995). Dans les années 1950, les spécificités pédoclimatiques sairaises sont valorisées par la culture de la carotte. Se met en place une production monospécialisée et le commerce s'organise avec la création d'une coopérative en 1957 (Brunet et Roupsard, 2000). La singularité du Val de Saire réside dans la précocité de la crise qui l'affecte, à peine dix ans après le « boom de la carotte ». Dès 1965 (schéma 4), l'épuisement des sols en monoculture déstabilise les plus petites exploitations. La mévente de 1967 liée à une saturation commerciale, s'accompagne de cessations d'activité (Briard, 1990 ; Brunet et Roupsard, 2000).

Schéma 4 : Système du bassin légumier du Val de Saire



Cette crise de la carotte est surmontée par le développement de facteurs de coordination du bassin. Un système sociotechnique légumier diversifié se met en place grâce à l'appui d'un nouveau système d'encadrement technique : le *SILEBAN*. En parallèle, la commercialisation s'organise et pose les bases du système marchand d'envergure contemporain : les fusions et structurations des coopératives aboutissent progressivement à deux groupes coopératifs concurrents et complémentaires : le *GPLM* et son marché au cadran, *Agrial* et son complexe agroindustriel. À ce stade, des dynamiques pré-systémiques sont à l'œuvre, et la systémogénèse peut dès lors s'envisager sur la base de la mobilisation du groupe professionnel dirigeant qui enrôle une large partie des légumiers sairais dans des pratiques à même d'assurer l'équilibre dynamique du bassin, notamment sa résilience agronomique.

Au début des années 1990, un producteur formé à la JAC endosse les fonctions sociales leadorale et entrepreneuriale à même de faire adhérer les légumiers à un programme, *Produire autrement*, qui repose sur deux volets : des mesures agroenvironnementales (MAE) et l'aménagement hydraulique du parcellaire destiné à l'irrigation. Il s'agit de Denis Onfroy (Brunet et Roupsard, 2000) pour *Prim'Co* (*Agrial*). Il trouve un allié en la personne de Jean-Claude Caen, ancien président du *GPLM*³⁸⁷. En ce début des années 1990, le programme fonctionne sur la base du renouvellement des exploitations qui voit arriver de jeunes chefs d'exploitation à la suite de leurs parents. Ils recomposent et modernisent alors les systèmes d'exploitation légumiers du Val de Saire. Dans la commune de Gatteville-le-Phare, alors qu'il avait déjà supprimé l'atelier d'élevage en s'installant au côté de ses parents, un jeune légumier accompagne leur départ en retraite de changements importants pour l'exploitation jusqu'alors familiale : « *Mais les tournants c'est dans les années 90, on est parti sur la salade et la culture du poireau [...] on a arrêté la pomme de terre* ». La stratégie contractuelle et industrielle d'*Agrial*, transforme la structure : augmentation des surfaces par le fermage et « *on est devenu une exploitation avec de la main d'œuvre* » (entretien, 10 octobre 2018). Même dynamique à Anneville-en-Saire, chez un adhérent du *GPLM* : « *J'ai commencé dans les premiers même si je suis pas le plus moderne maintenant. Pas le premier, mais dans les premiers à m'équiper de matériel spécifique poireau, en 1991 ou 1992* » (entretien, 9 avril 2018).

³⁸⁷ CHARON E., « Groupement des producteurs de légumes de la Manche. Départ du président Jean-Claude Caen », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 20/06/2006.

La mobilisation collective des légumiers obtient des investissements publics dans l'aménagement hydraulique. Ils concordent avec les investissements privés de jeunes exploitants qui endossent à l'époque la fonction sociale entrepreneuriale. Succédant à leurs parents ils identifient les opportunités offertes par les systèmes marchands d'envergure et d'encadrement technique, puis mobilisent des ressources nécessaires à la diversification et valorisent favorablement leurs nouvelles productions sur les marchés nationaux et internationaux. Leur réussite technique et commerciale conduit à l'agrandissement de leurs exploitations modernisées et au recrutement de nombreux salariés. Figures de référence, ils incarnent quelques années plus tard les fonctions leaderale et organisatrice du bassin en devenant président du *GPLM* en 2006 (entretien, 9 avril 2018) et président de la branche légumes d'*Agrial (Floréale Holding)* en 2016³⁸⁸. Le président du *GPLM* assume sa fonction organisatrice lors de la crise de 2014, car « organiser, c'est se doter de structures et de personnels adaptés au projet du bassin » (Sarrazin, 2016 : 49). En effet, il participe au recrutement d'un nouveau directeur qui renouvèle la fonction orchestratrice du bassin en préconisant la certification à même de faire « que la production soit conforme aux attentes et aux besoins du marché » (*Ibid.* : 50). Président et directeurs du *GPLM* se coordonnent lors de cette crise pour que la coopérative constitue conjoncturellement un système de banque-assurance (avancement du paiement des livraisons et échéancier de paiement des intrants), complémentaire du rôle structurel assuré en la matière par la *Caisse Val de Saire-Barfleur* du *Crédit Agricole* (tableau 18). Dans le Val de Saire, 6 habitants sur 10 en sont sociétaires et des maraîchers sont élus de cette caisse locale³⁸⁹. Les fonctions orchestratrice et organisatrices se déploient à court et long termes. Outre les certifications urgentes, le nouveau directeur dépose des marques territoriales, notamment celle des légumes *Côte de Barfleur*. C'est l'étape préalable à la construction d'une image de marque pour les légumes sairais, en retard sur cet aspect commercial vis-à-vis des pommes de terre de Noirmoutier ou du chou-fleur breton.

Ce marketing territorial constitue un enjeu identitaire du bassin. En termes de paysage alimentaire et d'identité sociale et professionnelle légumière, le Val de Saire présente un potentiel, comme l'indique le directeur d'une filiale d'expédition du *GPLM* : « Ici, il y a un terroir, une histoire locale à raconter au consommateur »³⁹⁰. Mais hormis quelques marques

³⁸⁸ Voir la fiche de la holding sur le site : <https://www.societe.com/dirigeants/floreale-holding-353721475.html> (consulté le 08/03/2020).

³⁸⁹ GUILLEMOT T., « Val de Saire-Barfleur : une banque verte entre terre et mer », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 5/09/2019.

³⁹⁰ LE DU G., « Manche : la pomme de terre primeur relancée », *Ouest-France*, 2/07/2016.

commerciales, ce potentiel est peu valorisé par les entrepreneurs qui peinent à transformer la segmentation de marché dans leurs exploitations, en promotion collective du bassin (excepté Philippe Lecler à Réville). En effet, malgré la médiatisation de la Route du Val de Saire, difficile de la définir comme route agritouristique du bassin légumier, tant cette activité agricole est peu mise en avant³⁹¹. De même, l'existence d'une fête populaire professionnelle et promotionnelle n'est pas évidente. La Foire-ès-morts perdure à Rauville-la-Place. Si la commune ne fait pas strictement partie du Val de Saire, on retrouve la recension de sa foire sur le blog d'un amateur promoteur de la région³⁹² et sa médiatisation signale les ventes maraîchères traditionnelles d'oignon et d'échalote, mais aussi de carotte, poireau et citrouille³⁹³. L'hypothèse faisant de cette foire la festività du bassin légumier du Val de Saire s'est posée, et la municipalité a fourni l'origine communale des huit maraîchers de l'édition 2019. La carte 18 montre la présence de maraîchers bio des marais du Cotentin, de maraîchers conventionnels de la côte des havres (de l'estuaire de l'Ay à celui de la Vanlée) et l'absence de maraîchers du Val de Saire. Cette foire déconnectée de ce bassin, n'en constitue donc pas sa festività populaire et promotionnelle.

Cette lacune s'explique peut-être par une faible émulation liée au système politico-administratif local. Souvenons-nous que les dynamiques d'organisation commerciale n'étaient guère venues du terrain mais plutôt de prescriptions descendantes du sous-préfet de l'époque (Briard, 1990 : 92-93). En 2020, le groupe professionnel dirigeant s'investit dans les mandats politiques locaux : à Barfleur, où le dirigeant d'une société d'expédition de légumes est candidat en tant que conseiller sortant³⁹⁴ ; à Anneville-en-Saire, où le chef d'une grande exploitation maraîchère biologique, maire-adjoint sortant de la commune, est candidat³⁹⁵ (mandat auquel il ne parvient d'ailleurs pas à consacrer autant de temps qu'il le voudrait - entretien, 19 mars 2018) ; à Gatteville-le-Phare où le président de la branche légumes d'Agrial est candidat en 2020, aux côtés d'une autre cheffe d'une exploitation légumière³⁹⁶ ; à Réville, où un légumier est candidat³⁹⁷. Mais cet investissement ne se traduit pas dans des politiques publiques valorisant l'identité légumière locale, activité économique pourtant structurante. C'est l'un des

³⁹¹ Les paysages légumiers sont absents des deux vidéos dédiées à cette route touristique sur la plateforme YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=9k0VNtETB9w> et https://www.youtube.com/watch?v=KqrJN-h4J_M. Cette activité agricole fait l'objet d'une seule phrase sur la page dédiée sur le site promotionnel de Manche Tourisme : <http://www.manchetourisme.com/barfleur> (consulté le 06/03/20).

³⁹² L. Ph. « Foire és morts à Rauville La Place », 7/11/2010, <http://www.vds-phl.fr/article-foire-es-morts-a-rauville-la-place-60429643.html> (consulté le 06/03/20).

³⁹³ « La Foire-ès-morts attire toujours, malgré la météo », *Ouest-France*, 3/11/2019.

³⁹⁴ « Maire sortant, Michel Mauger tête de liste », *Ouest-France*, 25/02/2020.

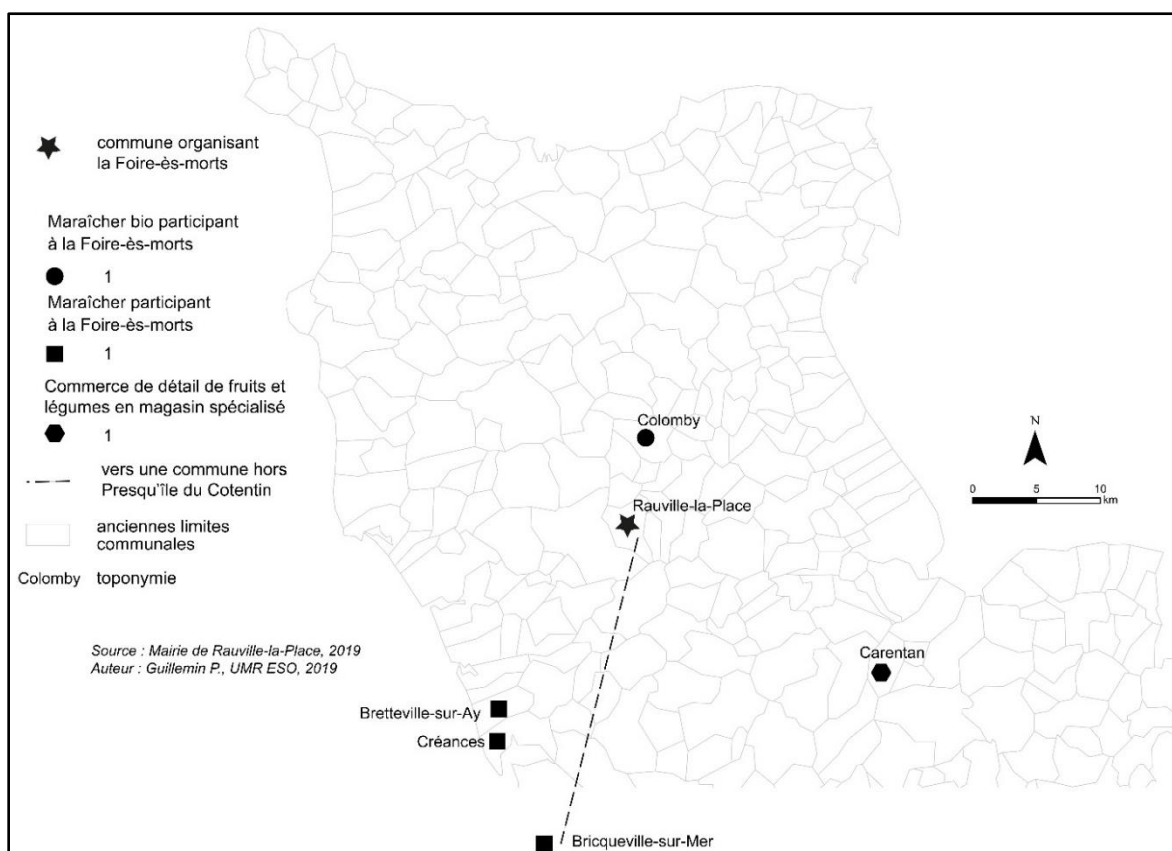
³⁹⁵ « Gérard Parent, maire, se représente aux municipales 2020 », *La Manche Libre*, 22/01/2020.

³⁹⁶ « Christine Léonard à la tête D'Union communale », *Ouest-France*, 21/01/2020.

³⁹⁷ « Yves Asseline mène la liste Tous pour Réville », *Ouest-France*, 16/02/2020.

points qui différencie le Val de Saire du bassin créançais. Dans ce dernier, nous allons montrer la forte émulation entre groupe professionnel dirigeant et système politico-administratif local. Le Val de Saire pourrait s'en inspirer pour construire l'image de marque territoriale de ses légumes. De la même manière, les légumiers créançais pourraient s'inspirer de l'identité sociale et professionnelle du Val de Saire, tournée vers la gestion d'un bien public environnemental à la base de son équilibre dynamique. Ils y trouveraient les logiques identitaires et des bases productives utiles pour traverser la crise qu'ils subissent actuellement.

Carte 18 : Origine communale et type de stand commercialisant des légumes à la Foire-ès-Mort du 02/11/2019



2.3.2.2. Le bassin Créançais et « la queue de comète » de Lingreville

La spécificité pédoclimatique du bassin créançais résulte de l'aménagement pluriséculaire des dunes sableuses de l'embouchure de l'Ay (Elhaï, 1957). La tradition maraîchère y est attestée depuis le XII^e siècle. Les mielles s'étendent avec la spécialisation des années 1950 en culture de carotte (*id.*). Se met en place un système sociotechnique qui bénéficie d'un label rouge dès 1962. La diversification légumière de la Manche apporte en 1996 au bassin créançais

un nouveau label : l'IGP du *Poireau de Créances*³⁹⁸. Ces labellisations valorisent notamment les spécificités pédoclimatiques locales : repiquage et buttage du poireau suivant un labour profond du sable, amendé par des algues marines récoltés sur le rivage³⁹⁹ ; sous-solage du sable avant semis, puis conservation hivernale des carottes dans le sable paillé⁴⁰⁰. Ce système sociotechnique repose sur un emploi classiquement pléthorique : le salariat permanent complété par un salariat saisonnier estival, basé notamment sur le retour d'étudiants dans leurs familles (notamment dans les familles de maraîchers – entretien, 5/11/2018). Dix voire quinze ETP sont des effectifs courants dans le créançais, toujours avec une petite dizaine de permanents. Dans une grande exploitation légumière bio, les effectifs saisonniers dépassent même 50 ouvriers :

« Ah mais chez Thierry, l'été, ils sont plutôt soixante. Ils partent en car, sarcler. [rires] le petit car passe, et puis il y a cinq-six voitures qui suivent derrière. Des jeunes souvent, des étudiants. » (Id.)

Ce système sociotechnique nécessite également des intrants particuliers dont la foire de Lessay, plus grand événement agricole normand (Graby, 2018), est un fournisseur attiré pour les installations d'irrigation⁴⁰¹. Ces exposants donnent à cet événement populaire et généraliste une allure de salon professionnel local qui participe de l'identité socioprofessionnelle. Elle repose sur des productions renommées qui constituent un paysage alimentaire (Fumey, 2010) médiatisé. La route agritouristique du bassin⁴⁰², la route départementale 650 appelée « Route de la carotte » caractérisée par l'aménagement d'un rond-point à l'entrée de la commune de Créances (photographies 6), dont les faces nord et sud représentent un poireau et une carotte, en est un symbole fort. Les ventes à la ferme, sur les marchés ou aux GMS du Cotentin constituent le système marchand local ouvert aux dernières innovations : un récent distributeur automatique de légumes installé sur la route départementale 2 à Agon-Coutainville, par un maraîcher de Tourville-sur-Sienne⁴⁰³. Les légumes créançais sont surtout écoulés selon un système marchand d'envergure basé sur trois circuits commerciaux : le *Syndicat des*

³⁹⁸ Voir la fiche de l'IGP *Poireau de Créances*. Site de l'INAO : <https://www.inao.gouv.fr/produit/3411> (consulté le 2/03/2020).

³⁹⁹ Id.

⁴⁰⁰ INAO (révisé en 2016), *Cahier des charges du Label Rouge n° LA 04/67 « Carottes des sables »*, 26 p. Voir le fichier en ligne : <https://extranet.inao.gouv.fr/fichier/PNOCDCLR0467> (consulté le 3/03/2020).

⁴⁰¹ CALMETS C., « Lessay, belle vitrine pour les entreprises normandes », *Ouest-France*, 7/09/2020.

⁴⁰² Lire l'article de FILLET A., « Sur les traces de la route touristique », *Ouest-France*, 2/01/2013 <https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-octeville-50100/sur-les-traces-de-la-route-touristique-875957> (consulté le 2/03/2020). Voir aussi DELAISTRE, A.-L., *Une carotte presque parfaite*, documentaire télévisuel, 2015, diffusion France 5. Voir encore le titre d'une vidéo postée sur le site internet de la ferme d'une famille de dirigeants maraîchers créançais « *Chez Joret & Fils sur la célèbre Route des Carottes dans le Cotentin, c'est le moment de planter les poireaux !* » : <http://www.legumes-joret.com/actualites.php> (consulté le 2/03/2020).

⁴⁰³ « En Vendée, ce producteur a installé un distributeur automatique de légumes », *Ouest-France*, 11/10/2018. Lire l'article en ligne : <https://www.ouest-france.fr/normandie/la-vendelee-50200/un-distributeur-automatique-de-legumes-installe-6012513> (consulté le 02/03/2020). NB : une erreur s'est glissée dans le titre de l'article, puisque la commune La Vendelée est située dans le département de la Manche.

producteurs de carottes et de poireaux de Créances et ses stations d'expédition indépendantes ; *Agrial* et le complexe agroindustriel local de Lessay ainsi que le *GPLM* et son marché au cadran sairais. Ces deux derniers groupes coopératifs contribuent au système d'encadrement technique ainsi qu'au milieu innovateur à travers le *SILEBAN* de l'AOP *Jardins de Normandie*.

**Photographies 6 : Rond-point à l'entrée sud de Créances,
à l'est le bourg, à l'ouest la plage**



Clichés : P. Guillemain, 28 mai 2014.

Ce milieu innovateur et ce système d'encadrement technique se sont montrés peu à même d'anticiper puis enrayer l'entrée en crise de ce bassin pluriséculaire et labellisé suite à la fin des mesures dérogatoires autorisant le dichloropropène en 2018, insecticide jusqu'alors utilisé pour éliminer le nématode. Le président de *Carottes de France* et de l'OP légumes d'*Agrial* le reconnaissait publiquement dès 2015, à l'occasion d'une journée technique :

« *On travaille depuis plusieurs années, dans la Manche, sur la rotation des cultures et sur des méthodes alternatives de lutte. Reste que, pour l'instant et concernant le nématode, nous n'avons pas d'autres solutions que de recourir au chimique avec un produit qui ne bénéficie pas d'autorisation pérenne.* »⁴⁰⁴

En 2018, le même argument est relayé par les dirigeants légumiers nationaux. Jacques Rouchassé pour *Légumes de France* et Céline Gentil pour *Carottes de France* évoquent la vingtaine d'années de partenariat de recherche avec l'*INRA* et le *CTIFL*, sans résultats⁴⁰⁵. L'absence d'alternative place le bassin créançais en crise. Un an après la décision ministérielle, « *on est passé de 80 à 60 producteurs dans le bassin de Créances, et la production a baissé de*

⁴⁰⁴ GUILLEMOT T., « Bernard Guillard (président de "Carottes de France") : "ne pas sacrifier une génération" », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 27/10/2015. Voir l'article en ligne : <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/bernard-guillard-president-de-carottes-de-france-ne-pas-sacrifier-une-generation:V72AZF5R.html> (consulté le 03/03/20).

⁴⁰⁵ CALMETS C., « La Fête de la carotte... sans producteurs », *Ouest-France*, 15/06/2018 ; LE DU G., « La carotte privée du pesticide controversé », *Ouest-France*, 16/06/2018.

50 % sur la saison 2018-2019 »⁴⁰⁶. Cette crise constitue un analyseur du groupe professionnel dirigeant créançais, qui se recompose d'ailleurs avec les cessations d'activités du moment, dont une est fortement médiatisée car elle concerne une exploitante agricole de 3^e génération qui licencie de nombreux salariés (l'équivalent de 33 ETP). Elle laisse ses mandats de présidente du *Syndicat des producteurs de Carottes et de Poireaux de Créances*⁴⁰⁷ et d'administratrice de la *Mutualité Sociale Agricole Côtes Normandes* (collège des employeurs de main d'œuvre)⁴⁰⁸. Mathieu Joret qui lui succède à la tête du syndicat, est lui aussi exploitant de 3^e génération. C'est le fils d'un producteur membre des *Mouôgeous d'carottes de Crianches*⁴⁰⁹ (photographie 7), qui a œuvré pour que la confrérie se mobilise contre le refus de renouvellement de la dérogation en boycottant la fête populaire promotionnelle professionnelle locale, la *Fête de la carotte de Créances*, comme nous le confiait un membre de la confrérie et administrateur de la branche légumes d'Agrial : « *On est un groupe. Comme disait Pierre-Yves Joret, "on peut pas s'en aller défilé la carotte, et puis qu'on peut plus en semer chez nous"* » (entretien, 5 novembre 2018).

Photographie 7 : La confrérie des *Mouôgeous d'carottes de Crianches* en 2017



Crédits : *La Manche Libre*, 2017

⁴⁰⁶ LYS S., « Carottes de Créances : les producteurs toujours dans l'attente », *France Bleu Cotentin*, 13/10/2019 : <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/carottes-de-creances-les-producteur-toujours-dans-l-attente-1570917906> (consulté le 02/03/2020).

⁴⁰⁷ GOURET B., « Carottes de Créances : les producteurs coincés », *Ouest-France*, 15/05/2019.

⁴⁰⁸ BOSSIERE S., « MSA Côtes Normandes : Sylviane Pralus élue nouvelle présidente », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 8/04/2015 : <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/msa-cotes-normandes-sylviane-pralus-elue-nouvelle-presidente:ZOY9O9KJ.html> (consulté le 03/03/2020).

⁴⁰⁹ Pour découvrir les activités de la confrérie lors de la Fête de la carotte de Créances, voir la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=9_g_ln0_W_w (consulté le 03/03/20).

Associée à cette fête qui sert autant la promotion du terroir que la défense des intérêts des producteurs légumiers, la confrérie, qui incarne et promeut l'identité socioprofessionnelle du bassin, ouvre la mobilisation agricole contestant l'absence de dérogation. Dix jours plus tard, la *FNSEA* s'associe à cette revendication⁴¹⁰, alors qu'au printemps, le président de la section légumes de la fédération départementale (*FDSEA 50*) et producteur dans le bassin, avait rappelé le caractère « *primordial* » de la dérogation⁴¹¹. L'automne 2018 le voit revenir à la charge, aux côtés du président de la *FDSEA 50*. Les deux dirigeants réclament tous deux la mise en œuvre du plan de soutien financier promis par l'ex Ministre de l'Agriculture, le député local Stéphane Travert. Ils revendiquent aussi, en vain, l'interdiction des importations de carottes traitées au dichloropropène, auprès du nouveau ministre⁴¹². La suite de la séquence médiatique marque les interventions d'un autre dirigeant légumier créançais, administrateur du *GPLM* et de *Légumes de France*. Alors que le milieu innovateur et le système d'encadrement technique des bassins du Cotentin essaient des alternatives non satisfaisantes en termes de rendement, il regrette l'interdiction d'un autre insecticide : le métam-sodium⁴¹³. Les alternatives phytosanitaires s'évanouissent et c'est le champ de la réglementation commerciale que réinvestit le groupe dirigeant professionnel local, suite à la loi Egalim. La mobilisation évolue alors vers une pratique qui devient récurrente dans le répertoire d'action des syndicats agricoles : le contrôle des aliments dans les rayons des supermarchés. La *FDSEA 50* et le président de sa section légumes en ciblent deux dans un bourg centre local pour constater et dénoncer la commercialisation de carottes espagnoles⁴¹⁴.

Cette séquence médiatique, éclairée par l'enquête de terrain montre comment le groupe professionnel dirigeant créançais se mobilise face au retrait du dichloropropène, d'abord autour de la confrérie qui fait office d'instance de coordination et qui représente l'identité sociale et professionnelle du bassin. Il y a là une singularité créançaise car d'une manière générale :

« La référence aux confréries se révèle une fausse évidence [car] trop souvent dominées par des retraités et personnes extérieures à la profession, d'autant plus que les leaders professionnels en sont absents » (Sarrazin, 2016 : 48).

⁴¹⁰ « La FNSEA contre l'arrêt du dichloropropène », *Ouest-France*, 26/06/2018.

⁴¹¹ LAVENU S., « Les carottes manchoises n'ont pas bonne mine », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 27/03/2018.

⁴¹² CHARRIER M., « Les producteurs de carotte inquiets », *Ouest-France*, 22/12/2018.

⁴¹³ LE DU G., « L'inquiétude des producteurs de carottes », *Ouest-France*, 31/01/2019.

⁴¹⁴ GOURET B., « Carottes : action dans les supermarchés », *Ouest-France*, 27/05/2019.

Ce n'est justement pas le cas à Créances, où la confrérie est même organisée de telle sorte qu'elle représente les trois principales filières du bassin, comme en témoigne cet échange avec un membre, au sujet de son avenir :

Légumier : *Si l'année prochaine on a un produit qui fait bien, qu'est sûr et tout, pourquoi pas. Mais autrement la confrérie ça va disparaître. Enfin je sais pas...*

Enquêteur : *Parce que là ça regroupait beaucoup de producteurs nan ?*

Légumier : *La confrérie ? Oh je sais pas, on était une bonne douzaine. Et là, plutôt tous gars qu'avaient des carottes de sable. Moi j'ai plutôt des carottes de terre, mais dans l'ensemble c'était tous les gars qu'ont du sable.*

Enquêteur : *Et tout, ouais, Agrial, GPLM, indépendants, peu importe.*

Légumier : *Ah oui, oui, oui. Dans la confrérie il y avait les trois bassins, comment, les trois groupements étaient représentés (entretien, 5 novembre 2018).*

Cet investissement dans la confrérie s'accompagne pour certains d'une multipositionnalité professionnelle, syndicale et politique. C'est le cas de Philippe Jean producteur à Créances adhérent au *GPLM*, ancien président de la section légumes de la *FDSEA 50*⁴¹⁵, et comme son successeur, administrateur de Légumes de France⁴¹⁶. À ce double titre, il intervient médiatiquement pour revendiquer le boycott de la Fête de la carotte⁴¹⁷, et l'opération commando devant la préfecture de la Manche avant les semis 2019⁴¹⁸. En tant que maire-adjoint de la commune de Créances⁴¹⁹ et vice-président de l'AOP *Jardins de Normandie*, il constitue un relai efficace pour mobiliser le système politico-administratif local et régional en accueillant le président du conseil régional en mairie de Créances⁴²⁰. Et les élus politiques répondent à l'appel, d'abord le maire de Créances qui interpelle le Président de la République lors du lancement du grand débat national dans l'Eure le 15 janvier 2019 :

*« Demain, les étals vont être pourvus de carottes espagnoles, italiennes et autres. Nous, nos agriculteurs maraîchers français n'auront que leurs yeux pour pleurer »*⁴²¹.

⁴¹⁵ Voir l'article lié à la vidéo : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/2014/10/30/manche-operation-coup-de-poiing-des-maraichers-581703.html> (consulté le 04/03/20).

⁴¹⁶ Voir le conseil d'administration de la fédération syndicale : <http://www.legumesdefrance.fr/sites/fnplegweb/pres/ca/> (consulté le 04/03/20).

⁴¹⁷ Voir la vidéo : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/privés-pesticide-agriculteurs-boycottent-fete-carotte-creances-1495123.html> (consulté le 04/03/20).

⁴¹⁸ Voir la vidéo : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/manche/celebre-carotte-creances-doit-apprendre-vivre-insecticide-1753551.html> (consulté le 04/03/20).

⁴¹⁹ « Créances (50) : sous le choc après le décès d'un jeune », *Ouest-France*, 17/04/2016.

⁴²⁰ COQUELIN P., « Carottes de Créances : 1000 emplois menacés après l'interdiction d'un pesticide », *France Bleu Normandie*, 29/01/2019. Voir : <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/carottes-de-creances-1000-emplois-menaces-apres-l-interdiction-d-un-pesticide-1548778173> (consulté le 04/03/2020).

⁴²¹ Voir la vidéo : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/manche/celebre-carotte-creances-doit-apprendre-vivre-insecticide-1753551.html> (consulté le 02/03/2020).

Il lui demande de laisser le temps aux producteurs de s'adapter et de ne pas leur imposer une distorsion de concurrence⁴²². La mobilisation politique est entendue puisque les services de l'Élysée répondent à une relance par courrier et qu'Emmanuel Macron y écrit sa position personnelle. Ainsi, le maire de Créances, accompagné des présidents des conseils départementaux et régionaux, est reçu par la conseillère agricole du Président le 12 avril 2019⁴²³. Entre temps et suite à sa visite dans le bassin, Hervé Morin avait relayé l'interpellation du maire de Créances, et plaidé pour l'autorisation d'utiliser le metam-sodium en remplacement⁴²⁴. Le groupe professionnel dirigeant du bassin créançais apparaît donc particulièrement mobilisé sur les plans syndicaux et politiques aux échelles locale et départementale. Tel Philippe Jean, il incarne localement les fonctions organisatrices (président d'une filiale du *GPLM*⁴²⁵) et leadorale, en mettant en avant la qualité du produit à travers une vidéo promotionnelle d'*Interfel*⁴²⁶ ou encore une publicité *Jardins de Normandie*⁴²⁷. La crise du mode de production créançais rebat les cartes au sein de groupe dirigeant, jusqu'à l'incarnation médiatique de cette fonction leadorale. En effet, la diminution des insecticides autorisés reconfigure ce qui relève de la qualité du produit ou de la réussite technique. Au printemps 2019, un exploitant installé au début des années 1990⁴²⁸, par ailleurs élu municipal⁴²⁹, apparaît sans solution autre qu'emblaver davantage de poireau, après les échecs d'une technique culturale alternative infructueuse⁴³⁰. Dès lors, et face à une réglementation qui limite les produits phytosanitaires à disposition, la jeune génération qui s'essaie à de nouvelles pratiques agronomiques est à même d'incarner médiatiquement cette fonction leadorale. C'est le nouveau président du Syndicat des producteurs de carottes et de poireaux de Créances qui s'en charge :

« On essaye plusieurs solutions. Donc ça c'est un sorgho dit nématicide. Naturellement dans le sol le nématode meurt chaque année. Sauf que nous, faut qu'on augmente sa vitesse de disparition dans le sol par des cultures. Donc il y a des cultures qui sont plus favorables et qui engendrent plus de mortalité chez ce nématode-là. » Pour continuer à produire des carottes,

⁴²² GOURET B., « Grand débat national. Pour Henri Lemoigne, "ne pas pénaliser les agriculteurs" », *Ouest-France*, 16/01/2019. Lire l'article : <https://www.ouest-france.fr/politique/grand-debat-national/creances-grand-debat-national-pour-henri-lemoigne-ne-pas-penaliser-les-agriculteurs-6177142> (consulté le 04/03/2020).

⁴²³ DESLANDES T., « Gérard Parent, maire, se représente aux municipales 2020 », *La Manche Libre*, 22/01/2020, <https://www.tendanceouest.com/actualite-318527-creances-grand-debat-emmanuel-macron-et-les-producteurs-de-carottes.html> (consulté le 01/03/20).

⁴²⁴ BLEAS F., « Créances. Carottes de Créances : le cri d'alarme d'Hervé Morin », 14/03/2019, <https://www.tendanceouest.com/actualite-314851-creances-carottes-de-creances-le-cri-d-alarme-d-herve-morin.html> (consulté le 04/03/20).

⁴²⁵ « Le Groupement des producteurs de légumes de la Manche (GPLM) actionnaire exclusif des Jardins de Créances », *Ouest-France*, 28/03/2013.

⁴²⁶ Voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=IScXni4RIIE> (consulté le 04/03/20).

⁴²⁷ Sur la Côte Ouest de la Manche les légumes poussent dans le sable ! *Jardins de Normandie*, automne 2016.

⁴²⁸ Voir la fiche de l'entreprise agricole : <https://www.societe.com/societe/monsieur-philippe-saint-lo-383690609.html> (consulté le 04/03/20).

⁴²⁹ Voir le site de la commune de Créances : <https://ville-creances.fr/mairie/commissions/> (consulté le 04/03/20)

⁴³⁰ GOURET B., « Carottes de Créances : les producteurs coincés », *Ouest-France*, 15/05/2019.

Mathieu Joret fait le choix de la mutation : jachère, rotation, méthodes alternatives. Il teste des solutions pour purifier le sable des vers qui y pullulent et dans les années à venir, y replanter de la carotte. *"Faut qu'on cherche nous-mêmes nos solutions. Donc le problème c'est qu'il faut qu'on cherche vite, parce qu'il faut quand même qu'on continue à vivre, donc c'est toute l'alternative. Donc il semblerait que des cultures de poireaux puissent accélérer un peu plus. Après, on sait pas si des céréales ça peut marcher. Sachant que dans le sol, dans le sable, des céréales, c'est juste pour le plaisir d'en faire, parce que c'est pas pour dégager du revenu, ce sera zéro."* Dans le champ voisin, Mathieu Joret a planté sa première production de carotte sans l'insecticide prohibé, mais aussi sans certains herbicides désormais interdits. Une double peine en somme pour l'agriculteur, qui embauchera plus de main d'œuvre pour arracher les mauvaises herbes. *« "On a pris le risque de la planter et de l'implanter en utilisant les méthodes qu'on avait essayées dans le passé, pour lesquelles on avait eu un résultat plus qu'aléatoire. [Arrachant et montrant une carotte] Celle-là va faire carotte. Après c'est aléatoire [faisant de même dans le rang voisin] Et puis celle-là fera pas carotte. Donc idéalement il faut que je récolte tout, et puis je vous les donne à vous, consommateurs et puis je vous dis "maintenant faut les acheter ! Comme vous les achetez au kilo c'est pas grave hein, proportionnellement, vous allez la payer au prix du kilo. Mais je suis-je suis pas sûr que dans un rayon vous allez sauter dessus. Mais en petit pois carotte, c'est pourtant bon." Mais enfin voilà, c'est toute la complexité, et pourtant elles sont distantes l'une de l'autre d'un mètre. Donc est-ce que celle-là a été plus attaquée, moins attaquée ? Levée plus tôt, plus tard ? Enfin c'est tellement complexe que dans le champ, et ben je ne sais pas. Et pourtant, d'un point de vue feuillage, on ne voit pas trop de différence."* Comme Mathieu Joret, les producteurs attendent un plan de mutation pour les aider à se diversifier, car attendant une solution miracle contre le ver mangeur de carotte, il va falloir réapprendre à cultiver comme avant, l'âge d'or, de l'agrochimie. »⁴³¹

Si l'avenir du bassin créançais passe inévitablement par des changements dans les pratiques agronomiques, des solutions pour revoir les normes de commercialisation devraient aussi être apportées par les filières. Le premier enjeu apparaît de taille pour le bassin créançais. Si l'on s'en tient à la médiatisation des stratégies de diversification, l'acceptation *Côte Ouest du Cotentin* est trompeuse. En effet, la marque *Priméale* choisit de mettre en avant la diversification autour des légumes anciens et réalise pour ce faire une vidéo sur le panais de Créances. L'exploitant qui présente cette culture et son conditionnement est en fait installé au sud de la Côte Ouest, à Bricqueville-sur-Mer⁴³², dans ce que nous considérons être le micro-bassin de Lingreville. Les filières ont en effet quelques producteurs adhérents installés entre le Mont-Saint-Michel et le bassin créançais à proprement dit. Si du point de vue de l'AOP *Jardins de Normandie* on peut considérer Lingreville comme « la queue de comète » du créançais, médiatiser ces exploitations pour illustrer la diversification créançaise apparaît inapproprié et dessert même, au final, les producteurs du bassin créançais. En effet, ils n'exploitent pas des systèmes agronomiques et commerciaux autant diversifiés que ceux de la région lingremaise. Quant aux solutions que peuvent apporter les filières pour revoir les standards de commercialisation et consommation, l'état des rapports de force interne ne semble pas jouer en la faveur des producteurs qui

⁴³¹ Voir la vidéo : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/manche/celebre-carotte-creances-doit-apprendre-vivre-insecticide-1753551.html> (consulté le 02/03/2020).

⁴³² Voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=qOPNqS0ei4s> (consulté le 02/03/2020).

attendent de telles avancées. Ce point relatif aux positions sociales des légumiers dirigeants, à leur place dans les filières et au sein d'espaces sociaux localisés, est abordé en 3^e partie.

Terminons l'analyse de ces deux bassins légumiers par un point de vue dynamique. Auriac et Durand-Dastes (1981) ont montré que la systémogénèse du vignoble languedocien était liée à la concurrence extérieure. Pour Créances c'est l'organisation puis la labellisation de la production de carotte des sables qui met en place le bassin. Et pour la Val de Saire, l'essor de la demande nationale en carotte explique les conversions-spécialisations soudaines et massives et quelques années après les banqueroutes. L'équilibre dynamique du bassin sairais doit à ses diversifications légumière et céréalière et à l'engagement dans des mesures agroenvironnementales. La conversion de l'identité professionnelle créançaise vers une réflexion agroécologique ne serait pas un supplément d'âme. Face à la fermeté sanitaire gouvernementale, le bassin créançais, en quête d'une sortie de crise, s'inspire de cette trajectoire à succès par l'intégration du navet à la sole légumière et de deux années de cultures céréalières, telle la rotation culturale pratiquée dans les polders légumiers du Mont-Saint-Michel.

2.3.2.3. Quid du Mont-Saint-Michel ?

Cette région n'a pas fait l'objet d'enquêtes de terrain dédiées, mais difficile de l'ignorer tant elle contribue aux tonnages régionaux. Par chance, du fait de son importance, les légumiers manchots l'évoquent souvent spontanément. Sur cette base articulée à la revue de presse, il est possible de caractériser cette région légumière, normano-bretonne. Évoquer les productions légumières du Mont-Saint-Michel, c'est commencer par dire que de cette région agricole émane la tête du groupe professionnel dirigeant le bassin légumier normand (Sarrazin, 2016) : Bernard Guillard. Président de l'AOP *Jardins de Normandie* et vice-président d'*Agrial*, il préside aussi le *SILEBAN*. Cette présence dirigeante et la situation d'interface avec la première région légumière nationale explique sûrement que cette région légumière au développement récent ait accueilli les 15 et 16 novembre 2018 le 62^e congrès des Producteurs de légumes de France. Représentant presque un tiers des récoltes de l'AOP, les polders du Mont-Saint-Michel devançant aujourd'hui les apports de ce que la profession appelle la Côte Ouest (Créances et Lingreville). En quoi cette région s'individualise-t-elle des bassins sairais et créançais ?

Comme à Lingreville, les cultures légumières des polders prennent leur essor dans les années 1950, stimulés par la demande nationale de carottes. Les spécificités pédoclimatiques favorables aux légumes résultent de l'aménagement du territoire : des endiguements séculaires ont émergé des limons très fertiles. Protégée du gel comme les autres bassins manchots, la Baie

du Mont-Saint-Michel dispose d'une spécificité pédologique majeure : « *l'irrigation est un mot inconnu car les sols des polders ont une réserve en eau exceptionnelle* »⁴³³.

Les productions légumières de la zone sont diversifiées. Par ordre décroissant, on y trouve carotte, salade, poireau, céleri-rave, navet et pomme de terre (chair ferme) à volumes égaux, et enfin du navet. Elles proviennent d'exploitations de grande dimension, en surfaces et en main d'œuvre, comme le signale le président de la branche légumes d'Agrial :

Légumier : *Ils sont plus de vingt-cinq, oui, une vingtaine. Mais c'est des gros morceaux hein. Là c'est des gros morceaux par rapport à nous. Les exploitations sont bien plus importantes là-bas. Mais c'est, de toute façon, c'est pas du tout les mêmes structures [...]*

Enquêteur : *Ouais, c'est plus de dix salariés permanents là-bas ?*

Légumier : *Ah bah ils en ont bien plus. Berthelot c'est trente. Alors c'est pas compliqué, lui c'est trente. Mais par rapport à nous, ils ont des structures plus importantes, même Bernard Guillard, c'est peut-être quinze salariés. Mais alors la différence c'est que c'est moins à l'année. Parce qu'ils font moins de sortes de cultures. Berthelot c'est un tout gros en salade, mais alors il va être trois mois par an, qu'il a pas grand-chose* » (entretien, 10/10/2018).

Les assolements légumiers y sont moins diversifiés et relèvent de la production légumière en grandes cultures : « *leur rotation c'est plutôt deux années de maïs grain, et une, légumes. C'est à l'envers de nous* » (*id.*). Dans les polders, un producteur de poireau ne cultive pas la salade, et vice-versa (*id.*), tel cet exploitant de Beauvoir dont la production hors grandes cultures repose sur 17 ha de carotte, 17 ha de poireau, 9 ha de pommes de terre et 5 ha de navet⁴³⁴. En 2010 ces exploitations produisaient beaucoup de céleri rave (carte 2), et même si les volumes fournis restent importants, la production a baissé : « *Il y a moins de producteurs de céleri aujourd'hui. C'était très important au Mont, je sais bien il y avait toujours la guerre, il y avait plus de place, il n'y avait pas assez de palox. Aujourd'hui, il y en a moins.* » (*Id.*). Ces conflits liés au problème de stockage évoqués par le dirigeant ne doivent pas nous tromper, et il faut plutôt souligner la coopération entre les légumiers du Mont-Saint-Michel, qui autorise une diversité culturelle supérieure au bassin créançais. La campagne culturale 2016-2017 en a donné une belle illustration. Les conditions humides ont sérieusement compliqué l'arrachage des carottes. Les adhérents de la CUMA locale décident d'abord de louer une récolteuse⁴³⁵, qu'ils achètent finalement pour la campagne 2017-2018, afin de « *palier aux problèmes de portance et de traction* ». De marque *Grimme*, la machine choisie n'est pas une arracheuse à carotte à proprement dit, mais une récolteuse à pommes de terre. Cette fonctionnalité originelle

⁴³³ Voir la page dédiée au Mont-Saint-Michel sur le site de l'AOP Jardins de Normandie : <http://www.jardinsdenormandie.com/jardins-de-normandie/les-r%C3%A9gions-de-production/le-mont-saint-michel.aspx> (consulté le 25/02/2020).

⁴³⁴ BOISSIERE S., « La main d'œuvre manque aux poireaux », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 22/11/2018.

⁴³⁵ LAVENU S., « Au secours des carottes », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 15/02/2018.

explique le choix productif car la récolteuse peut être utilisée pour quatre productions (pomme de terre, carotte, céleri et même betterave), outre qu'elle permet de diviser le temps d'arrachage par trois. Coordination et coopération des légumiers favorisent la pérennisation de leurs systèmes d'exploitation originaux : trois légumiers gèrent le planning d'utilisation pour 15 exploitations légumières, et pour chaque chantier d'arrachage, « *chacun amène sa remorque et aide à la tâche comme il peut* »⁴³⁶. Ainsi, c'est plus de 200 000 € de produits qui sont sauvés pour 23 producteurs en 2017⁴³⁷. C'est d'autant plus important qu'au-delà des aléas météorologiques, la mécanisation pallie les difficultés croissantes du recrutement salarial.

Ce système sociotechnique repose sur une main d'œuvre salariée très nombreuse. Dans l'extrait d'entretien précédent, le légumier du Val de Saire, un des plus gros employeurs agricoles sairais, précise combien les exploitations du Mont-Saint-Michel recourent plus encore au salariat. Ce système d'emploi est déstabilisé par le développement local du transport ou de la téléphonie qui offrent de nouvelles perspectives d'emploi. Il devient de plus en plus difficile pour les exploitants de recruter localement. En témoigne le jeune légumier interviewé à l'occasion du 62^e congrès national, à la recherche d'un neuvième salarié : « *On cherche mais on ne trouve pas. Le matin même, un coup de fil [a] été donné à Pôle Emploi. Sans issue* »⁴³⁸. Ces problèmes du système d'emploi éloignent ces exploitants légumiers du modèle familial (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017 : 279-280) en les orientent vers de nouvelles modalités de recrutement, pas toujours fructueuses. Le même légumier sollicite un groupement d'employeurs : « *par le biais du groupement d'employeurs, il avait accueilli quelques jours auparavant une personne qui n'est restée qu'une journée et demie* ». Alors que l'une des revendications associées au congrès des légumiers porte sur le maintien des allègements de cotisations sociales concernant les Travailleurs Occasionnels-Demandeurs d'Emploi (TO-DE), le jeune exploitant précise que malgré ses difficultés il parvient jusqu'ici à ne pas recourir à la main d'œuvre étrangère. La journaliste d'ajouter : « *Mais la question reste entière* »⁴³⁹, dans une région agricole où la flexibilisation accrue du rapport salarial paraît structurelle. La fermeture des frontières liée à la crise sanitaire du coronavirus l'a médiatisée, avec les craintes de manquer de la main d'œuvre roumaine, bulgare, polonaise et équatorienne,

⁴³⁶ *Id.*

⁴³⁷ BOISSIERE S., « La main d'œuvre manque aux poireaux », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 22/11/2018.

⁴³⁸ *Id.*

⁴³⁹ *Id.*

salariée habituellement à partir d'avril-mai pour la plantation des salades, et ce jusqu'au mois d'octobre⁴⁴⁰. Cela avait été confirmé par un légumier du Val de Saire :

Enquêteur : *C'est des saisonniers là du coup ?*

Légumier : *Ben saisonniers, ça fait neuf mois par an et comme c'est des étrangers, ça fait l'année à la limite. Parce qu'il commence de bonne heure et il finit plus tard. Alors vous arrivez presque... Il fait un peu de bricolage entre les plantations, il recommence au mois de février et il va finir au mois de novembre alors... Et pis, je voudrais pas dire, mais ça m'étonnerait qu'il y ait un fran, il y a quelques français, mais c'est que des étrangers.*

Enquêteur : *C'est des polonais nan, beaucoup ?*

Légumier : *D'origine c'est des polonais, ouais. Ce qui fait que, ben ils sont à l'année. Entre leurs vacances qu'il leur donne, et qu'ils reviennent l'année d'après.* (entretien, 10/10/2018)

Les polders du Mont-Saint-Michel se différencient donc par une spécificité pédoclimatique valorisée par des assolements différents de ceux du Cotentin. Ce système sociotechnique s'appuie sur la coopération agricole, tant pour le machinisme que pour les pratiques salariales d'un système d'emploi pléthorique et flexibilisé, parfois jusqu'au recours à une main d'œuvre étrangère temporaire et circulaire (Michalon et Poto, 2008 ; Zeneidi, 2013). Les stations d'Agrial et du GPLM structurent le système marchand d'envergure. Dépourvu d'espace muséographique (les cultures légumières y sont récentes), de route agritouristique, de salon professionnel et de fête populaire promotionnelle, les polders de la Baie du Mont-Saint-Michel constituent toutefois un micro-bassin singulier dans le bassin légumier régional.

L'absence d'enquête de terrain dédiées et approfondies empêche de renseigner précisément le système de banque-assurance⁴⁴¹ et le système politico administratif local. Outre qu'un de ses producteurs, Bernard Guillard, incarne les fonctions leadorale, organisatrice et orchestratrice de bassin régional, les fonctions leadorale et entrepreneuriale locales semblent assumées pour partie par Maxime Besnard et Stéphane Hubert, dont les innovations, les actions de coordination et l'incarnation de la qualité du travail et du produit sont médiatisées⁴⁴². Par ailleurs, le micro-bassin est bien identifié comme singulier par les dirigeants légumiers départementaux, comme le directeur du GPLM. Alors qu'il liste les expéditeurs agréés par la coopérative, il évoque l'intérêt de trois d'entre eux (*Bichon* à Pontorson, *Primeurs de Saint-Malo* à Melesse et *Le Gouessant* à Lamballe), porté uniquement sur les marques de légumes du Mont-Saint-Michel,

⁴⁴⁰ LE DU G., « Légumes : les salariés étrangers bloqués », *Ouest-France*, 19/03/2020.

⁴⁴¹ Notons toutefois, à ce sujet, que les présidents de la *Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie*, du groupe assurantiel *Agrica* et le groupe assurantiel *Humanis* ont des tribunes dédiées dans le supplément lié au 62^e congrès des légumiers, dans le n°2530 de *l'Agriculateur Normand*.

⁴⁴² « La Baie du Mont-Saint-Michel. Une région qui gagne à être connue pour ses légumes ! », *Jardins de Normandie*, automne 2016 ; LAVENU S., « Au secours des carottes », *Réussir-L'Agriculateur Normand*, 15/02/2018 ; BOISSIERE S., « La main d'œuvre manque aux poireaux », *Réussir-L'Agriculateur Normand*, 22/11/2018.

qu'il a lui-même déposées⁴⁴³. Il s'appuie sur la renommée internationale de ce site du patrimoine mondial de l'UNESCO pour en faire un paysage alimentaire (Fumey, 2010) au fort potentiel marketing : du mois d'août à la mi-novembre, les carottes de la baie du Mont-Saint-Michel s'exportent en Mauritanie et au Sénégal (entretien, 9 avril 2018). Ces polders forment donc un micro-bassin légumier à l'interface des bassins légumiers bretons et bas-normands. Par son histoire récente (2^e moitié du XX^e siècle), ses assolements légumiers en production de grandes cultures, l'importance des effectifs d'ouvriers saisonniers recrutés selon des pratiques salariales flexibilisées (jusqu'au recours à la migration temporaire et circulaire), le micro-bassin légumier du Mont-Saint-Michel présente des analogies avec celui de la Plaine de Caen.

2.3.2.4. La Plaine de Caen, deux micro-bassins de production légumière ?

Dans la Plaine de Caen, l'examen des spécificités pédoclimatiques dédouble la réflexion sur l'existence d'un bassin légumier à cette échelle. Si la Plaine de Caen se caractérise par des terres limono-argileuses profondes, dotées de réserves utiles en eau importantes (Le Gouée *et al.*, 2010), le climat différencie le nord du sud. La Côte de Nacre bénéficie d'un climat tempéré par la proximité marine, et donc d'une relative douceur hivernale favorable aux cultures de légumes (Muller, 1977 : 59-61). Cultures maraîchères et légumières occupent l'espace agricole autour de Luc-sur-Mer depuis des siècles (*Id.*). Ce n'est pas le cas au sud de la Plaine de Caen. L'industrie régionale la présente comme un ensemble homogène mais cette thèse montre que la Plaine de Caen recouvre en réalité deux espaces de production légumières différenciés. S'agit-il de zones, micro-bassins ou bassins de production agricole ? C'est la question à laquelle il nous faut répondre, outre l'affirmation ou l'infirmité de notre hypothèse.

Les cultures de légumes dans la Plaine de Caen reposent sur deux systèmes sociotechniques différenciés. Le premier système correspond à la région de Luc-sur-Mer où le maraîchage et les cultures légumières diversifiées constituent une tradition séculaire. La main d'œuvre historiquement familiale (Muller, 1977) s'est depuis légèrement accrue et spécialisée. Autour des chefs d'exploitation on retrouve des salariés permanents, un à deux⁴⁴⁴, trois à cinq⁴⁴⁵, voire

⁴⁴³ Le groupe *Le Gouessant* achète surtout des pommes de terre des polders de la Baie, pour les revendre à l'enseigne de grande distribution *E. Leclerc* notamment.

⁴⁴⁴ GAEC de Douvres-la-Délivrande commercialisant sur le carreau du marché de gros : <https://www.societe.com/societe/gaec-francois-410284848.html> (consulté le 06/02/2020).

⁴⁴⁵ GAEC présent sur le carreau du marché de gros et basé à Lion-sur-Mer et commercialisant : <https://www.societe.com/societe/gaec-reconnu-lechevalier-freres-382105435.html> (consulté le 06/02/2020).

six à neuf⁴⁴⁶. Leur recrutement est local, parfois exclusivement communal. Au sud, dans la Plaine de Caen, la culture légumière a suivi l'installation de pôles d'irrigation et du développement des cultures de pommes de terre par une première génération d'immigrés flamands (Brunet, 2008). Leurs enfants ont associé aux grandes cultures et cultures industrielles celles de l'oignon et parfois du chou. La troisième génération, à l'occasion de la fusion des coopératives régionales dans *Agrial*, a poursuivi cette diversification légumière autour des salades pour les marchés du frais et de la 4^e gamme, ainsi que celle de la carotte. Nous avons donc là deux systémogénèses d'origine et de nature différentes.

Ces systémogénèses s'appuient en effet sur des circuits de distribution et des systèmes marchands différents. La tradition maraîchère de Luc-sur-Mer a été stimulée par l'urbanisation régionale et extra-régionale à la fin du 19^e siècle et au 20^e siècle. Le développement des agglomérations rouennaises et parisiennes a dopé la demande en légumes frais. Ce micro-bassin approvisionne historiquement ces marchés par des expéditions maritimes *via* la baie de Seine (Muller, 1977). Puis, la modernisation des transports et l'essor du marché de gros caennais après-guerre, ont offert un nouveau circuit de distribution (Muller, 1972). Aujourd'hui, les apports au *MGAC* ont décliné au profit d'un nouveau circuit, en phase avec le développement de la grande distribution et ses centrales d'achats (Bernard de Raymond, 2013) : il s'agit du schéma peu intégrateur de la *Coop de Creully*. L'éclatement local et régional du *MGAC*, et l'éclatement régional et extra-régional organisé par la *Coop de Creully*, constituent au final le système marchand de grande envergure (Sarrazin, 2016) des productions de légumes de la région de Luc-sur-Mer. Une partie de l'éclatement local assuré par le carreau du *MGAC* relève de CCP, auxquels s'ajoutent les ventes directes à la ferme ou sur les marchés de plein vent de Caen ou sur la côte. On retrouve là différents dispositifs du système marchand local (Sarrazin, 2016). La densité des exploitations maraîchères et légumières couplée aux proximités professionnelles organisées autour des structures de commercialisation disqualifient le concept de zone pour caractériser la région maraîchère de Luc-sur-Mer. Constitue-t-elle un micro-bassin ? L'absence d'espace muséographique, de route agritouristique, de salon professionnel et de fête populaire professionnelle promotionnelle et la faiblesse du système politico-administratif local n'engagent pas à répondre franchement par l'affirmative. En effet, les rapports semblent ténus entre cette production locale, ses dirigeants et les techniciens et élus de l'agglomération caennaise. En témoigne la révision du Plan Local d'Urbanisme en cours de la

⁴⁴⁶ Exploitation convertie à la vente directe à Luc-sur-Mer : <https://www.societe.com/societe/earl-les-rougeas-351329180.html> (consulté le 06/02/2020) ou celle du président de la *Coop de Creully*, présentée dans la section 2.2.1.3.

Cdc Cœur de Nacre. L'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME) a été chargée d'assurer le diagnostic. L'une de ses chargées de mission confiait que le directeur, attaché à cette région, s'était saisi du dossier. Elle lui avait fait remarquer l'importance des cultures légumières sur le territoire de la CDN. Son directeur lui a répondu que l'enjeu agricole dans la révision de ce PLU était quasi inexistant (entretien, PS DR 4 FRUGAL). Pourtant, même si les régions légumières et maraîchères historiques sont à peine abordées dans les diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) approuvés dans le SCoT du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole en 2011⁴⁴⁷, elles sont prises en compte dans le Document d'Orientations Générales (DOG) du même schéma. Ce DOG vise leur préservation dans l'espace rétro-littoral⁴⁴⁸, mieux localisé dans le DOG du SCoT modifié en 2014, citant les coupures agricoles entre Luc-sur-Mer et Lion-sur-Mer et entre Courseulles-sur-Mer et Bernières-sur-Mer⁴⁴⁹. Ce DOG préconise même le développement des circuits courts maraîchers (Guillemin et Marie, 2017). La position d'un acteur important de l'aménagement comme le directeur de l'agence d'urbanisme locale symbolise l'émulation et coopération lacunaires entre système politico-administratif-local et dirigeants légumiers.

Une impression confirmée par le directeur de la *Coop de Creully*. Enquêté dans le cadre du lancement du Projet Alimentaire Territorial du Pôle Métropolitain, il doute de l'efficacité d'un tel dispositif face à l'absence de soutiens publics locaux aux filières (entretien PS DR 4 FRUGAL, 4 juillet 2018). Son président regrette aussi des politiques publiques focalisées sur les circuits courts des petites exploitations et ignorant les besoins logistiques locaux pour répondre aux appels d'offre de la restauration collective par exemple (Mokienko, 2019). Ce dirigeant pointe par ailleurs l'absence d'encadrement technique local en signalant la récente mise en place d'un partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture, qui met à disposition des légumiers les techniciens dédiés basés en Seine-Maritime (entretien, 14 mai 2019). Ce besoin d'encadrement technique ne révèle pas seulement son absence locale, il témoigne aussi des contraintes qui encadrent la sollicitation de la station régionale du *SILEBAN*, qui ne peut l'être que par les techniciens de la *Coop*. Cette contrainte masque en réalité un conflit entre les légumiers de la *Coop de Creully* et l'AOP *Jardins de Normandie*. Cette dernière bénéficie d'une reconnaissance ministérielle sur le périmètre de l'ancienne Région Basse-Normandie. A ce titre,

⁴⁴⁷ Diagnostic http://www.caen-metropole.fr/sites/default/files/fichier1_20111020_diagnostic_approuve.pdf et PADD http://www.caen-metropole.fr/sites/default/files/fichier_20111020_padd_approuve.pdf (consultés le 07/02/2020).

⁴⁴⁸ DOG approuvé en 2011 : http://www.caen-metropole.fr/sites/default/files/fichier_20111020_dog_approuve.pdf (consulté le 07/02/2020).

⁴⁴⁹ DOG approuvé en 2014 : http://www.caen-metropole.fr/sites/default/files/u28/fichier1_140318_dog_suite_modif1.pdf (consulté le 07/02/2020).

l'AOP peut lever auprès de tout producteur de légumes la Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO), à hauteur de 150 €/ha de légume cultivé. Elle a fait valoir ce droit auprès des légumiers de la *Coop de Creully* qui, n'étant pas adhérent de l'AOP et ne pouvant de ce fait utiliser son logo et ses services, ont refusé de payer la CVO. En première instance, la bataille juridique a donné gain de cause à la *Coop*. Mais l'AOP *Jardins de Normandie* s'est pourvue en cassation, pour finalement exiger la CVO. A l'issue de ce jugement et du paiement de la CVO, les cotisants de la *Coop* ont sollicité le *SILEBAN*, sans succès, au motif de la non adhésion à l'AOP. Mais l'AOP a autorisé ce recours aux techniciens de la *Coop*, qui ne sont pas exploitants agricoles. Les techniciens ont fait part de problèmes pour la culture des choux, liés à des infestations d'aleurodes. Le *SILEBAN* leur aurait répondu que le département de la Manche ne connaissait pas de problème lié à cette pression parasitaire et leur aurait suggéré : « "faites des essais et donnez-nous les résultats" » (*Id.*). La *Coop*, qui n'a alors pas cherché à développer de partenariat, reste hors de l'AOP, tout en devant abonder financièrement son fonctionnement.

Si la région légumière de Luc-sur-Mer constitue plus qu'une zone de production agricole, l'absence d'identité professionnelle locale, de coopérations avec le système politico-administratif local et son conflit avec le groupe professionnel dirigeant régional expliquent qu'elle n'est pas un bassin légumier autonome. Les proximités organisées autour de ses systèmes marchands locaux et d'envergure nationale, en font un micro-bassin légumier (tableau 19), sous formes dégradées d'identité et de coordination socioprofessionnelles. Au sud de la Plaine, l'identité socio-professionnelle légumière est faible, mais une forte coordination professionnelle s'est développée sur l'héritage d'un milieu entrepreneurial historique. Les immigrés flamands constituent les entrepreneurs historiques de la Plaine de Caen, ayant diversifié les assolements de grandes cultures par leur rôle et aménagé des pôles d'irrigation (Brunet, 2008). Leurs descendants ont développé la culture de l'oignon puis celles de la carotte, des choux et des salades. La troisième génération incarne à la fois les fonctions entrepreneuriale et leadorale, telle une exploitante multipositionnée qui s'était mobilisée à la tête des *Jeunes Agriculteurs* pour sauver une grande exploitation maraîchère de la Plaine (Guillemin, 2019) tout en changeant le système commercial de l'exploitation parentale, par la reconversion de l'atelier légumier en circuits courts⁴⁵⁰. Accueillant d'autres producteurs sur son marché à la

⁴⁵⁰ BRIAND D. (recueilli par), « Mathilde Vermès parie et gagne sur la vente », *Réussir – l'Agriculteur Normand*, 17/01/2019

ferme, elle reste active au sein du groupe professionnel dirigeant qui l'élit secrétaire du bureau de la Chambre d'Agriculture du Calvados⁴⁵¹.

Tableau 19 : Les micro-bassins légumiers du Calvados (Luc-sur-Mer et Plaine de Caen)

	Luc-sur-Mer	Plaine de Caen
1. Spécificité pédoclimatique	Terres limono-argileuses profondes et réserve utile en eau ++ Climat tempéré	Terres limono-argileuses profondes et réserve utile en eau ++
2. Système sociotechnique	Tradition maraîchère à Luc-sur-Mer depuis le XIXe siècle	Oignon et pomme de terre historiquement intégrés aux assolements de grandes cultures, développement des cultures de carotte, céleri, choux et salades dans les périmètres irrigués
3. Système d'emploi	Salariés permanents locaux (ancienneté)	Salariés permanents locaux et croissance de la main d'œuvre saisonnière, dont migration polonaise (temporaire et circulaire)
4. Système d'encadrement technique	<i>Coop de Creully</i> & Chambre d'Agriculture de Sein-Maritime	<i>Agrial</i>
5. Système marchand local	<i>Marché de Gros de Caen (MGAC)</i> , marchés hebdomadaires et VAF	<i>MGAC</i> , magasins de producteurs et VAF
6. Système marchand de grande envergure	Station logistique de la <i>Coop de Creully</i> et centrales d'achats <i>Logidis</i> et <i>Système U</i>	Station logistique à Moulton et usines d' <i>Agrial</i>
7. Système politico administratif local	Liens ténus	Liens ténus voire inexistant
8. Système de banque-assurance	<i>non renseigné</i>	<i>non renseigné</i>
A. Fonctions sociales	Leadorale et entrepreneuriale : Pascal Desvages ; organisatrice : président <i>Coop Creully</i> et gérant <i>MGAC</i>	Leadorale : Familles Haghbaert et Vermes, David Hardy ; organisatrice : administrateurs de la branche légumes d' <i>Agrial</i> , " <i>CacCarotte</i> " ; entrepreneuriale : famille Haghbaert, Pascal et David Hardy, Arnaud, Mathilde et Thierry Vermes
B. Groupe professionnel dirigeant	Président de la <i>Coop Creully</i> , secrétaire du bureau de la Chambre d'Agriculture	Administrateurs de la branche légumes d' <i>Agrial</i> et descendants d'immigrés flamands
C. Milieu innovateur	<i>Absent a priori</i>	Alexandre Hardy et techniciens d' <i>Agrial</i>
I. Systémogénèse	Développement du marché de gros de Caen	Création d' <i>Agrial</i> en 2000
II. Hystérésis	Déprise du marché de gros de Caen	
III. Équilibre dynamique	Recomposition des circuits commerciaux	

Sources : Muller, 1977 ; Brunet 2006 ; enquêtes Guillemin 2014-2019 - Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2020

Sur le plan des transitions agricoles, des descendants d'immigrés flamands innoveront par la labellisation AB des cultures légumières. Deux producteurs ont initié la conversion de cet atelier : Arnaud Vermes à Bernières-d'Ailly et Thierry Vermes à Baron-sur-Odon. Chez ce dernier, la conversion vise notamment l'approvisionnement de la restauration collective de l'agglomération :

⁴⁵¹ GUILLEMOT T., « Une Chambre pour des agriculteurs », *Réussir – l'Agriculteur Normand*, 7/03/2019

« C'est une finalité qui est importante pour nous, en tant qu'agriculteurs, de vraiment donner un sens profond à notre vocation. Nous allons développer des nouvelles parcelles en agriculture biologique et permettre à tous les enfants de pouvoir manger des produits frais, bons et en approvisionnement local. »⁴⁵²

Ces initiatives, comme celles de grandes exploitations maraîchères (*Id.* et Mokienko, 2019) constituent un « système marchand local » (Sarrazin, 2016). Outre les transitions agricoles, (section 2.2.1.3.), ces descendants d'immigrés flamands ont été parmi les pionniers de l'intégration des productions légumières à l'industrie régionale, qui a soutenu le développement de cultures à hautes valeurs ajoutées : carotte et salade écoulées sous marque *Priméale*, salades de 4^{ème} gamme expédiées par un nouveau « système marchand » d'envergure nationale (*Id.*). Le développement légumier dans la Plaine de Caen recompose en sa faveur la représentativité géographique au sein de la branche dédiée d'*Agrial*. Cette dynamique participe de l'intégration de ces producteurs au groupe professionnel dirigeant régional, comme en témoigne cet échange avec le premier administrateur de la branche légumes d'*Agrial* issu de la Plaine de Caen :

Légumier : *Si tu veux historiquement, le conseil d'administration, il est fait par rapport à la représentativité géographique. [...] C'est de dire, ben il y tant de tonnes de fait dans le Val de Saire, il y a tant de tonnes de fait sur Créances, il y a tant de tonnes de fait au Mont-Saint-Michel, il y a tant de tonnes de fait dans le Calvados. [...] en gros on dit, bah un administrateur c'est tant de tonnes, donc en gros maintenant, aujourd'hui on est trois du Calvados. Donc au début [...] moi j'étais tout seul au début dans le Calvados, pendant longtemps. Même avant que je rentre au conseil d'administration, il n'y avait pas d'administrateur Calvados, tu vois ?*

Enquêteur : *D'accord, donc maintenant il y a Haghbaert (coupé)*

Légumier : *Il y a Mathieu qu'est rentré il y a pas longtemps du tout, et il y a Mario Fornet, quand on a repris la COPAFELC (entretien, 19 décembre 2018).*

Les grandes exploitations historiques (Brunet, 2008) sont médiatisées par la mise en avant des innovations de la filière, un an après qu'un contrat ait été signé avec la firme *McDonald's*⁴⁵³ pour l'approvisionnement en salades. Dans une vidéo promotionnelle de la filiale d'*Agrial*, *Florette Food Service*, l'exploitation de quatre petits-fils d'un immigré flamand, dont l'un des représentants au conseil d'administration du groupe, est choisie comme exemple :

« Je m'appelle Mathieu Haghbaert, j'ai 35 ans et je suis exploitant agricole à Vendeuvre en Normandie. On est quatre frères, et ça fait trois générations qu'on est sur ces terres-là [...] ça fait quatorze ans qu'on fait de la salade [...] c'est une fierté pour nous que les salades qu'on cultive, elles sont à disposition des consommateurs et des restaurateurs [...] La richesse avec notre partenariat, c'est aussi beaucoup d'échanges avec la coopérative, ça nous permet de découvrir d'autres exploitations, en France et à l'international, d'échanger sur les bonnes pratiques agricoles, les différentes techniques et découvrir des nouveautés. Un des prérequis, c'est d'être certifié Globalgap, c'est une certification qui nous permet de montrer qu'on fait une alimentation de qualité [et] notre engagement pour le développement durable [...] On est aussi certifié LEAF,

⁴⁵² Voir la vidéo de la ville d'Hérouville Saint-Clair : « La cuisine centrale d'Hérouville Saint-Clair », *YouTube*, 9/10/2019, <https://www.youtube.com/watch?v=jimmFEDLOTg> (consultée le 04/02/2020).

⁴⁵³ LE DU G., « McDo met le paquet sur les salades de Florette », *Ouest-France*, 30/04/2016.

ce qui valorise toute la ferme sur les bonnes pratiques environnementales, ça nous permet de faire évoluer notre exploitation, ce ne sont pas que des contraintes. Le but c'est d'améliorer demain. »⁴⁵⁴

Ce témoignage publicitaire révèle que ce groupe professionnel dirigeant n'assume pas seulement la fonction organisatrice (Sarrazin, 2016), mais aussi les fonctions leadorale et entrepreneuriales (*Id.*). Entrepreneurs, ils ont les premiers « reconnu l'opportunité » de diversification culturelle offerte par la création du groupe *Agrial*, puis mobilisé « des financements » et coopéré pour « valoriser leur produit sur le marché » (*ibid.* : 50). Leur capital symbolique parmi les dirigeants régionaux historiques qui les intègrent montre qu'ils incarnent aussi la fonction leadorale reposant sur « l'idéal de la qualité du travail ou de la qualité du produit, de la réussite technique et économique, de la performance commerciale » (*ibid.* : 49). Mais ils n'assument pas toutes les fonctions sociales qui structurent un bassin de production agricole autonome, notamment la fonction orchestratrice portée par la station expérimentale extra-départementale et incarnée par des techniciens plus axés sur le produit que sur l'ancrage local. Comme pour le micro-bassin légumier de Luc-sur-Mer, l'absence d'espace muséographique, de route agritouristique et de salon professionnel (Sarrazin, 2016) n'est pas compensée par une émulation au sein d'un système politico-administratif local. En effet, les plus fortes densités légumières au sud de la Plaine de Caen, (communes de Bernières-d'Ailly, Ernes, Morteaux-Coulbœuf et Vendevre, membres de la Cdc du Pays de Falaise (CCPF) sont quasiment absentes du SCoT de la CCPF. Citée une fois dans la carte agricole du diagnostic⁴⁵⁵, la production de légumes n'apparaît ni dans le PADD ni dans le DOG⁴⁵⁶. C'est surprenant car certaines valorisent des aménagements parcellaires hydrauliques : les périmètres irrigués de la vallée de la Dives, eux aussi absents du diagnostic. Comment expliquer ce constat ?

Notre hypothèse repose sur un travail de terrain : la visite de la foire aux oignons de la commune de Trun, bourg ornais situé à 15-20 km de cette région légumière, hors CCPF. Nous considérons que cette foire aux oignons constitue la fête populaire professionnelle promotionnelle de la région légumière de la vallée de la Dives. Organisée chaque année en début d'automne, l'affluence y est importante : 18 000 visiteurs en deux jours, lors de l'édition

⁴⁵⁴ « Portrait d'agriculteur », *Florette Food Service* : https://www.youtube.com/watch?v=5aj9HE_QIyU (consulté le 06/09/2019).

⁴⁵⁵ Voir le diagnostic : <http://www.paysdefalaise.fr/wp-content/uploads/2017/09/RP-Volet-2-approuv%C2%AE-le-15-d%C2%AEc-2016-.pdf> (consulté le 07/02/2020)

⁴⁵⁶ Voir le rapport de présentation des volets 4 et 5 du SCoT : <http://www.paysdefalaise.fr/wp-content/uploads/2017/09/RP-Volets-4-et-5-approuv%C2%AE-le-15-d%C2%AEc-2016.pdf> (consulté le 07/02/2020).

2018⁴⁵⁷. Parmi les 251 exposants, les professionnels commercialisent pommes de terre et oignons en sacs de 5 ou 10 kg, qu'ils livrent jusque dans les voitures des chalands à l'aide de diables. Grâce aux réseaux sociaux, nous avons pu identifier la participation en 2018 de la *Ferme d'Ailly*, dirigée par une élue de la Chambre d'Agriculture du Calvados (photographie 8).

Photographie 8 : « Retrouvez-nous à la foire à l'oignon de Trun ce week end !! »



Source : Photographie publiée sur la page Facebook de la *Ferme d'Ailly* (post du 29/09/2018)

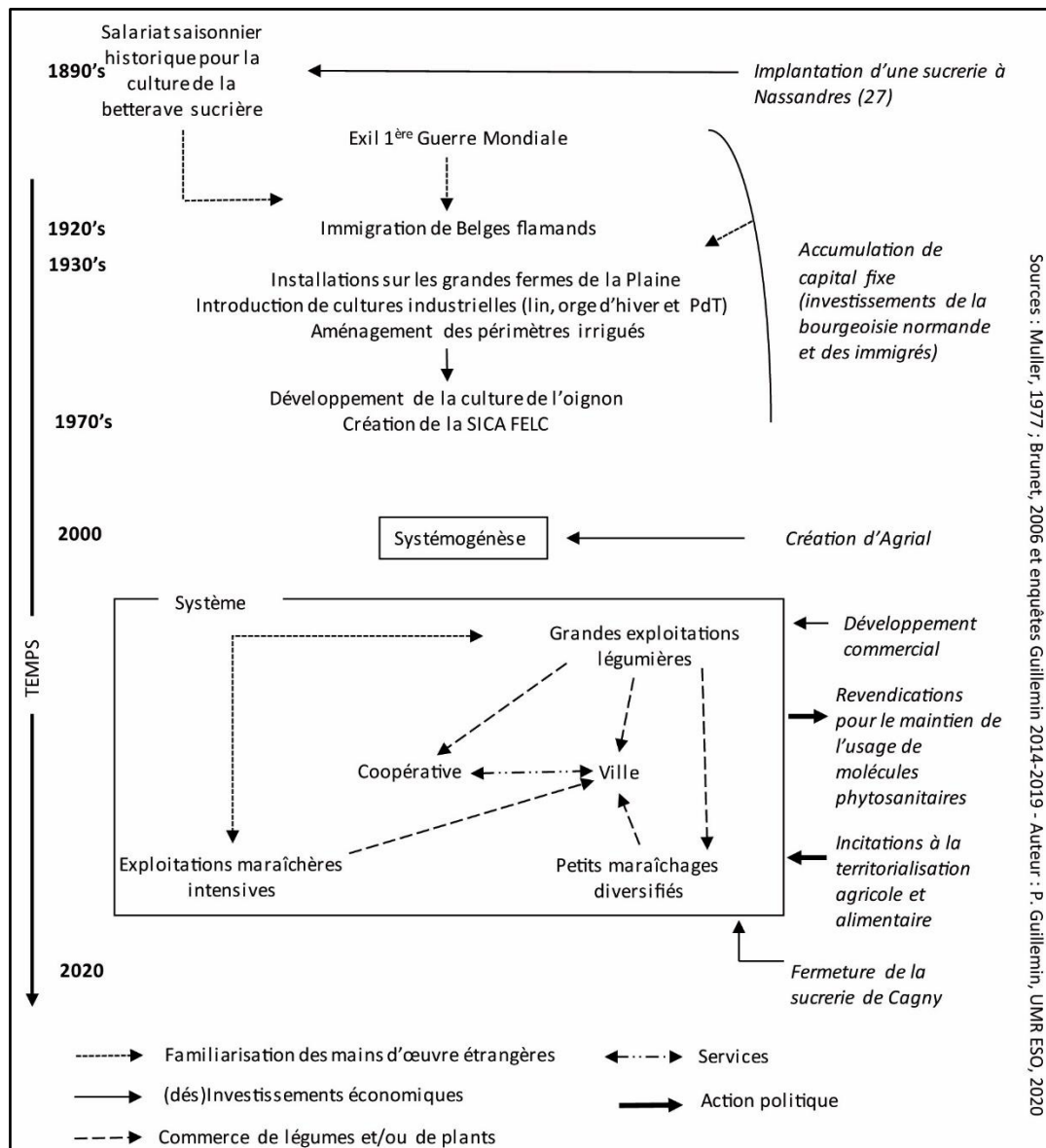
Vérifiant sur le même réseau social sa participation à l'édition 2019, nous avons mené une enquête pour vérifier notre hypothèse. Le protocole mis en place visait à commencer l'enquête par cette productrice. Arrivé par le sud de Trun, il a fallu pour ce faire remonter toute la foire vers le nord-ouest, par la rue de la République, puis la rue de Falaise. Le stand de la *Ferme d'Ailly*, finalement localisé au croisement des routes départementales n^{os} 13 et 247, a permis une observation d'importance : l'absence de signalisation de l'origine géographique des oignons et pommes de terre commercialisés sur les stands des professionnels. Cela ne semble alors pas surprendre l'agricultrice interrogée : « *Ce ne sont pas de producteurs, mais des vendeurs ambulants ! Peut-être qu'une partie des produits viennent de chez mes collègues, je ne sais pas !* » (entretien, 28 septembre 2019). La productrice indique en effet être la seule

⁴⁵⁷ « La Foire aux oignons a vu défilé 18 000 visiteurs », Ouest-France, 18/03/2019. Voir l'article en ligne : <https://www.ouest-france.fr/normandie/argentan-61200/trun-la-foire-aux-oignons-vu-defiler-18-000-visiteurs-6267986> (consulté le 07/02/2020).

agricultrice du périmètre irrigué de la Dives à participer à la fête. Sa présence y est même récente et résulte de la conversion de la ferme à la vente directe. Sa motivation : faire connaître son marché à la ferme, puisqu'une partie des chalands provient du pays de Falaise et constitue ainsi une clientèle potentielle. Son emplacement n'a d'ailleurs rien du hasard : localisé sur la route départementale 13 qui relie Trun à sa commune, elle vise avant tout des clients ornais. L'une des ardoises signalant la gamme proposée et les tarifs indique d'abord : « *Du producteur au consommateur – Produit à Bernières-d'Ailly à 15 km de Trun* ». Sa participation ne s'est pas accompagnée d'une adhésion au comité d'organisation de la Foire, de la même manière que les autres vendeurs d'oignons. À sa connaissance, les producteurs d'oignons de la vallée de la Dives n'ont jamais été membres du comité d'organisation de la foire, et on ne les y invite pas spécialement (*id.*). Malgré le succès populaire de cette foire à l'oignon, et bien qu'elle soit localisée à proximité d'une région de production de ce légume, l'hypothèse en faisant sa fête populaire professionnelle promotionnelle est infirmée. Cela témoigne d'un hiatus entre le groupe professionnel dirigeant des légumiers de la Dives et des élus locaux, puisque cette foire est un événement identitaire local important qui participe de la vie politique locale⁴⁵⁸.

⁴⁵⁸ « Jacques Prigent se représente pour un 6^e mandat », *Ouest-France*, 20/01/2020.

Schéma 5 : Système du micro-bassin légumier de la Plaine de Caen



Au final, cette production légumière du sud de la Plaine de Caen, particulièrement dense dans le périmètre irrigué de la vallée de la Dives au nord de Morteaux-Coulibœuf, constitue bien un micro-bassin de production légumière. Ce micro-bassin est presque comparable au bassin du kiwi de l'Adour (Sarrazin, 2016), notamment par « les stations de stockage et de commercialisation [qui] sont au centre de l'organisation du bassin » (*Ibid.* : 68). L'ancienne station ferroviaire de Moulton reconvertie pour la production légumière rassemble, à travers son « *CacCarrote* », le milieu entrepreneurial et le groupe professionnel dirigeant du bassin. Sa dynamique et son organisation relativisent « l'absence d'un salon professionnel ou équivalent, d'un espace muséographique, d'une route touristique d'une identité sociale et professionnelle » (*Ibid.* : 69), et même l'absence de fête populaire professionnelle promotionnelle, malgré le

potentiel d'une foire à l'oignon proche et populaire. Comme pour le kiwi de l'Adour, « la dynamique sociale de l'organisation du bassin semble faible, très certainement du fait de sa jeunesse relative » (*Id.*). En effet, si les entrepreneurs historiques ont initié la culture de l'oignon, le micro-bassin légumier prend forme à la création d'*Agrial* en 2000. C'est justement cette systémogénèse (schéma 5) qui en fait un micro-bassin et non un bassin autonome.

Le développement légumier de la Plaine dépend en effet de la politique de la branche légumes de la coopérative, déterminée depuis les sièges sociaux de Caen et Lessay, au service des bassins légumiers historiques de la Manche, qui fournissent à l'époque l'intégralité des dirigeants de la branche. Les assolements de grandes cultures de la Plaine de Caen sont perturbés par plusieurs facteurs : l'interdiction des insecticides, notamment les néonicotinoïdes, mais aussi par la fermeture de la sucrerie de Cagny⁴⁵⁹. Les opportunités commerciales comme les rotations agronomiques s'amenuisent. La fermeture de la sucrerie locale met à mal l'ensemble du système du bassin de production de grandes cultures de la Plaine de Caen (Preux *et al.*, 2020) alors même que cette filière est à l'origine de l'immigration de son milieu entrepreneurial. Mais de quelle nature sont les boucles de rétroaction associées : négatives ou positives ? Dans un contexte où les pouvoirs publics locaux soutiennent la territorialisation alimentaire⁴⁶⁰, la diversification légumière des assolements n'offrirait-elle pas une boucle de rétroaction positive grâce à ses marchés rémunérateurs ? Les céréaliers de la Plaine pourraient suivre les descendants des immigrés flamands. Le micro-bassin légumier de la Plaine de Caen s'imbrique d'ailleurs de manière complémentaire aux productions périurbaines de l'agglomération caennaise. Comment se caractérisent donc ces productions de proximité, au premier lieu desquelles les zones maraîchères périurbaines ?

2.3.3. Le maraîchage diversifié : entre zones et micro-bassins agricoles ou maraîcher

Alençon et Caen ont été les cas d'études privilégiés pour l'analyse du maraîchage périurbain, il s'agit donc d'en établir la caractérisation : zones agricoles ou micro-bassins maraîchers ? Cet enjeu vaut aussi pour les deux trajectoires de transitions agricole et maraîchère du Perche ornais et de Lingreville. Un préalable à cette section : il est évident que ces deux espaces étudiés constituent aussi les zones maraîchères périurbaines de Mortagne-au-Perche et

⁴⁵⁹ RICHARD T. et RENAULT P., « Les betteraviers de Caen ont l'Europe amère », *Ouest-France*, 2/05/2019 et LE DU G. (recueilli par), « Sucre : "On finira par un accord avec Südzucker" », *Ouest-France*, 31/05/2019.

⁴⁶⁰ Voir les présentations des six ateliers du Projet Alimentaire Territorial du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole : <http://www.caen-metropole.fr/content/projet-alimentaire-territorial> (consulté le 08/02/2020), lauréat de l'appel à projets national 2018-2019 du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Coutances. Mais les flux et organisations qui y sont associés dépassent cette seule fonction périurbaine. Pour autant, leur caractérisation vaudra aussi en tant que maraîchages périurbains de ces villes. Par ailleurs l'enjeu conceptuel n'empêchera pas quelques développements empiriques dédiés à d'autres petites villes bas-normandes ainsi qu'au Bocage ornais, afin d'élargir les typologies proposées. Ce dernier posant le même préalable de délimitation des études de cas : ce bocage intègre en effet trois zones maraîchères périurbaines : celles de Flers, la Ferté-Macé et Domfront-en-Poiraise.

2.3.3.1. Quelle typologie de zones maraîchères périurbaines ?

Dans la réflexion sur le caractère résiduel ou intégré du maraîchage périurbain à la fin du XX^e siècle, c'est la notion de zone qui est utilisée pour la typologie des situations nord-européennes (Vaudois, 1994). Dans cette typologie, les définitions des « zones maraîchères et horticoles extraverties » et des « zones horticoles périurbaines de création récente » (*id.*) s'appuient dans les deux cas sur des formes de solidarité et d'organisation agricoles articulées à des politiques urbaines de développement économique volontaristes. Ces deux types de zones maraîchères périurbaines correspondent ainsi à des types de (micro)bassins de production maraîchère, selon qu'elles fonctionnent de manière autonome ou pas (Sarrazin, 2016). Mais pour les deux autres types de zones maraîchères périurbaines, « résiduelles » ou « à fonction locale » (Vaudois, 1994), la notion de zone semble mieux correspondre à sa définition contemporaine (Sarrazin, 2016). Historiquement, la Basse-Normandie a compté une ceinture maraîchère à la double fonction locale et extravertie : Tourlaville, en première couronne périurbaine de Cherbourg. Cette zone incarne le type résiduel le plus dégradé, car avec seulement 4 maraîchers en 2010 (Agreste, 2010), elle semble déconnectée des approvisionnements cherbourgeois (Jégat *et al.*, 2020) et réduite à « un espace chargé d'histoire » (Vaudois, 1994). Dans *Nous irons tous en Arcadie*, un projet documentaire-multimédia impliquant cette thèse (finalement non financé par la DRAC), le photographe écrit :

« En 100 ans, les mutations des territoires agricoles français ont été profondes. Ces mutations touchent autant les hommes que les structures, autant les productions que les paysages, et ceci de manière à la fois diffuse et perceptible [...]. Michel Pouhier était le dernier maraîcher de l'Hôtel Giffard, une exploitation de Tourlaville (Manche) partagée entre les filles de Pierre Leblond son grand-père. Pierre Leblond avait des idées progressistes. Entre-deux guerres il s'était rendu à Jersey pour voir les techniques de culture sous serre des Anglo-Normands. A l'époque, « Tourlaville-les Choux » nourrissait Cherbourg en légumes, exportait à Paris grâce au train, mais aussi en Angleterre par bateau. En 2019, la quasi-totalité des terres agricoles de Tourlaville ont été transformées en parking de centres commerciaux et en résidences

pavillonnaires. Michel Pouhier nous racontera cette transformation des paysages, mais aussi sa pratique de l'agriculture dans les années 80. »⁴⁶¹

Historiquement moins emblématiques, les cas du maraîchage périurbain caennais et alençonnais offrent une approche plus hybride du maraîchage périurbain, entre caractère résiduel et fonction locale (Vaudois, 1994) peu coordonnée, qui les classent comme simples zones de production agricole (Sarrazin, 2016), tel le maraîchage périurbain des autres villes bas-normandes.

Commençons par la zone maraîchère périurbaine alençonnaise. La faible densité (*id.*) maraîchère y est historique, comme l'isolement des exploitations et leur éloignement géographique (*id.*). Les liens sont autant distendus entre maraîchers de la vallée de la Sarthe et ceux de la Plaine d'Argentan, que leurs exploitations sont éloignées, séparés par une ligne de partage des eaux occupée par un massif forestier. Si l'orographie et l'hydrographie n'y sont pas pour grand-chose, l'éloignement, pour ne pas dire l'absence d'encadrement technique (*id.*), est plus déterminant, comme en témoigne un maraîcher conventionnel de la Plaine d'Argentan, positionné sur le segment des circuits courts numériques de l'agglomération. Il déplore l'absence de soutien pour le maraîchage dans l'Orne. En cas de problème sanitaire, il lui faut solliciter les services de la région Angevine ou bien ceux de la Manche, où il a d'ailleurs effectué un stage au *SILEBAN* :

« C'est bien ce qu'ils font, mais c'est de l'expérimentation. Quand j'y étais, c'était sur les bâches roses, pour les serres. Soi-disant ça te faisait gagner une semaine. Une semaine, je m'en fous, je vais pas vendre plus ou plus cher pour autant, et pis c'était pas sûr ! Moi les problèmes c'est sur les mauvaises herbes par exemple. Alors ils travaillaient bien sur une herbe qui pousse dans la carotte à Créances. Mais moi, cette herbe-là, je l'ai pas ici ! » (entretien, 10/09/2017).

Ce défaut de l'encadrement technique ne stimule évidemment pas l'entre-aide technique, rare en zone périurbaine, tandis que d'un point de vue commercial, l'individualisme prime sur l'organisation collective (Vaudois, 1994). La faiblesse des relations professionnelles, et *in fine*, de l'identité maraîchère, n'est que difficilement compensée par des politiques territoriales infra départementales volontaristes. On peut même dire qu'autour d'Alençon, comme d'ailleurs à proximité des petites et moyennes villes bas-normandes, le renouvellement ou le développement d'exploitations maraîchères est davantage appuyé par une politique sectorielle non agricole : l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

⁴⁶¹ DEZ H., 2019. *Nous irons tous en Arcadie*, projet *Tulipe Mobile* – AAP DRAC Normandie, 9 p. (version de travail).

En 1991, est créé le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE)⁴⁶² dont l'action est départementalisée et inscrite dans le code du travail en 1998⁴⁶³. Cette politique, orchestrée et financée par le Ministère du Travail⁴⁶⁴, n'est pas étrangère au maintien du maraîchage en zone périurbaine. En effet, un type d'exploitation maraîchère s'est particulièrement développé depuis 2010, en zone périurbaine : celui des maraîchages de l'IAE. La typologie issue du RA 2010 témoigne de la présence de ces structures maraîchères à Falaise (*Les Jardins d'Arlette*) et Argentan (*Les Jardins dans la ville*), où elles existent depuis 1995⁴⁶⁵. Alors que ses sites sont présents à Lisieux, Potigny, Isigny-sur-Mer et Orbec depuis 1995⁴⁶⁶, on ne retrouve pas l'association *Vit'Actif* dans la typologie de 2010, sûrement pour cause de référencement juridique. De même, à Alençon le *Jardin de l'Espoir* existe depuis 2001⁴⁶⁷ sans que la typologie le mentionne. De par leur mission sociale d'insertion professionnelle, ces différentes associations se sont structurées en réseau pour partager sur leurs expériences maraîchères et initier des projets. Cela a débouché sur la labellisation AB de plusieurs de ces jardins maraîchers : *Vit'Actif* de Lisieux en 2011⁴⁶⁸ ; *Les Jardins dans la ville* d'Argentan en 2012⁴⁶⁹ ; l'*ESAT de La Bellaie* de Mesnil-Clinchamps en 2016⁴⁷⁰ (aux portes de Vire) ; l'*AIFR* de Flers en 2017⁴⁷¹ ; le *Jardin de l'Espoir* d'Alençon en 2018⁴⁷². Les sites falaisien et mondevillais sont en conversion depuis janvier 2019⁴⁷³. A l'image de leur origine politique, leur organisation productive relève plus d'une dynamique sectorielle que de logiques territoriales propres à chacune de ces zones périurbaines.

Ce rôle des politiques d'insertion dans le maintien du maraîchage périurbain existe aussi à Caen, mais son poids y est relativement moins important. Historiquement, l'*Association Institution Familiale Sainte Thérèse (AIFST)* exploite *Le Jardin des compagnons* à Biéville-Beuville (Vignet, 2014 : 287). En proie à des difficultés financières⁴⁷⁴, cette activité de

⁴⁶² Voir le site <https://www.senat.fr/questions/base/2017/qSEQ171102065.html> (consulté le 03/02/2020).

⁴⁶³ Voir le site Legifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000206894> (consulté le 03/02/2020).

⁴⁶⁴ Voir le site du Ministère : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/insertion-par-l-activite-economique-deplacement-a-bonneuil-sur-marne> (consulté le 03/02/2020).

⁴⁶⁵ Voir les sites : <https://www.societe.com/societe/les-jardins-d-arlette-401345046.html> et <https://www.jardins-dans-la-ville.fr/> (consulté le 03/02/2020).

⁴⁶⁶ « Vinci aide financièrement l'association Vit'Actif », *Ouest-France*, 14/02/2018.

⁴⁶⁷ « Le label biologique pour le Jardin de l'Espoir », *Ouest-France*, 3/04/2018.

⁴⁶⁸ « Vinci aide financièrement l'association Vit'Actif », *Ouest-France*, 14/02/2018.

⁴⁶⁹ « Les "bons plants" des Jardins dans la Ville », *Ouest-France*, 23/04/2019.

⁴⁷⁰ « Noues-de-Sienne. Le CAT Le Bellaie tire son épingle du jeu », *Ouest-France*, 25/04/2019.

⁴⁷¹ « L'insertion a retrouvé un équilibre financier », *Ouest-France*, 4/07/2017.

⁴⁷² « Le label biologique pour le Jardin de l'Espoir », *Ouest-France*, 3/04/2018.

⁴⁷³ FOURNIER M., « Les Jardins d'Arlette se préparent au bio », *Ouest-France*, 21/01/2019.

⁴⁷⁴ BEUVE J.-P., « Des menaces planent sur le Londel », *Ouest-France*, 8/02/2013.

l'association a été déléguée un temps aux *Jardins d'Arlette* falaisiens⁴⁷⁵ qui y ont développé le maraîchage, finalement repris en main par l'*AIFST*, propriétaire du foncier. Ayant développé une nouvelle clientèle caennaise, *Les Jardins d'Arlette* gèrent deux sites de production : dans la ville-centre et en première couronne périurbaine. L'association signe en effet un accord avec l'*Institut Lemmonier* de Caen, qui forme élèves et étudiants aux Baccalauréat Professionnel en conseil et vente de produits de jardinage et Brevet de Technicien Supérieur en commerce de produits alimentaires et boissons⁴⁷⁶. L'accord prévoit un accompagnement par les ouvriers en réinsertion pour la production sous 1 000 m² de serres, et une commercialisation par les élèves des légumes commandés en ligne grâce au partenariat conclu avec un commerçant de l'agglomération, spécialisé en circuit courts. Quelques mois après ce partenariat, la commune de Mondeville met 0,6 ha à disposition des *Jardins d'Arlette*, et finance à 30 % le projet d'installation à 100 000 €. La Région Normandie, la communauté urbaine Caen La Mer et une fondation complètent le financement⁴⁷⁷. Cette installation permet d'accroître l'accueil à la ferme et le site devient la « vitrine » départementale des *Jardins d'Arlette*⁴⁷⁸. Cette vitrine est d'autant plus importante que le secteur du maraîchage par l'insertion économique est localement concurrentiel. *Les Jardins d'Arlette* l'ont éprouvé par la hausse des loyers (bureaux et foncier agricole) par l'*AIFST* à Biéville-Beuville, qui les a obligés à ces relocalisations alors même que l'association falaisienne se développe commercialement à Caen, y compris sur le segment de marché distinctif des restaurants gastronomiques (*Café Mancel* et *Gibus Café*). Il faut faire sa place, même dans ce secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) largement financé par l'État et les collectivités territoriales.

En effet, la même année, à quelques kilomètres au nord-est dans la vallée de l'Orne, dans la commune de Colombelles, la CU de Caen La Mer décide de louer presque 7 ha à 8 chômeurs de longue durée. La démarche s'inscrit dans le dispositif *Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée* (TZCLD) expérimenté à Colombelles par l'association *Atipic*⁴⁷⁹. Permaculture et production biologique y sont promus, et une première subvention du Département du Calvados aide à paysager le site par la plantation d'une haie. Le segment de marché des paniers pour les

⁴⁷⁵ LE DU G., « Au Londel, on jardine de bons légumes », *Ouest-France*, 18/03/2017.

⁴⁷⁶ « A Lemmonier, le lycée vend ses légumes », *Ouest-France*, 5/02/2018.

⁴⁷⁷ « Près de Caen : les Jardins d'Arlette s'installent à Mondeville », *Liberté-Le Bonhomme Libre*, 16/12/2018. Voir l'article en ligne : https://actu.fr/normandie/mondeville_14437/pres-caen-jardins-darlette-sinstallent-mondeville_20311460.html (consulté le 25/02/2020) ; « Jardins d'Arlette : l'insertion grâce aux plantes », *Ouest-France*, 29/04/2019.

⁴⁷⁸ FOURNIER M., « Les Jardins d'Arlette se préparent au bio », *Ouest-France*, 21/01/2019.

⁴⁷⁹ Dix territoires ont été sélectionnés pour expérimenter ce dispositif porté nationalement par l'association *ATD Quart Monde*. Pour une durée de cinq ans, des personnes sans emploi depuis plus d'un an travaillent pour des associations de l'ESS financées par l'État et les collectivités.

particuliers de la commune est ciblé et certaines cultures de niche, comme celle du cornichon⁴⁸⁰. Bien que l'encadrant de cet atelier maraîcher précise ne pas faire concurrence aux maraîchages existants, l'absence d'instances de coordination interroge tout de même, d'autant plus que des subventions publiques sont engagées pour soutenir ce maraîchage périurbain non coordonné. Les collectivités locales gagneraient à organiser les flux issus de ces maraîchages de l'insertion, d'autant qu'ils approvisionnent déjà leurs restaurations collectives : cuisine centrale à Alençon⁴⁸¹, service de portage à domicile à Falaise⁴⁸², cantines scolaires à Flers⁴⁸³. Pire encore, à Argentan, *Les Jardins dans la ville* ne les approvisionnent plus (Desdevises *et al.*, 2020) ...

Dans ces conditions, les Projets Alimentaires Territoriaux et démarches politiques se revendiquant comme tels, devraient pouvoir ouvrir des situations d'échanges permettant de maintenir un processus d'action ouvert (Pinson, 2005) de manière coordonnée. Des arènes réunissant par exemple les associations d'insertion par les maraîchages, les petits maraîchers diversifiés et « gros » légumiers seraient bienvenus pour pallier l'absence d'interconnaissance et d'entraide, et au moins organiser collectivement l'approvisionnement des restaurations collectives. Les coopératives des filières légumières seraient des interlocuteurs incontournables, notamment pour la dimension logistique de filières à inventer. De tels projets-processus peinent à se mettre en branle (*id.*), tant les élus de plusieurs petites ou moyennes villes bas-normandes (Alençon, Argentan, Mortagne-au-Perche notamment)⁴⁸⁴ semblent obnubilés par un unique dispositif : installer davantage de maraîchers, plus que d'équiper et d'organiser ceux existants, même si certaines candidatures aux municipales de 2020 semblent dépasser ce qui apparaît comme un modèle stéréotypé de *food planing*. Faiblesse et individualisme concurrentiel des maraîchers périurbains exposés plus haut, ne peuvent encore constituer, pour l'heure, ces zones maraîchères bas-normandes en micro-bassins. Leur développement est le fait de politiques sectorielles et territoriales non coordonnées, et bien des politiques foncières apparaissent comme contradictoires voire défavorables (Guillemin et Marie, 2017 ; Boisgallais *et al.*,

⁴⁸⁰ MAUCORPS G., « Porté par des chômeurs, une exploitation de maraîchage bio voit le jour près de Caen », *Liberté-Le Bonhomme Libre*, 19/01/2018 [voir l'article en ligne : https://actu.fr/normandie/colombelles_14167/portee-par-chomeurs-une-exploitation-maraichage-bio-voit-jour-pres-caen_15143392.html (consulté le 25/02/2020)] ; MOSCHETTI C. et MAUGER R., « Colombelles : Atipic défriche les hectares pour cultiver de l'emploi », *France 3 Normandie*, 31/05/2018 [voir l'article et la vidéo : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/caen/colombelles-atipik-defriche-hectares-cultiver-emploi-1485907.html> (consulté le 25/02/2020)] ; DARDENNE E., « A Colombelles, les chômeurs ont pris la clé des champs », *Ouest-France*, 29/11/2018.

⁴⁸¹ LAURENT R., « Du bio, du local et du bon dans les cantines », *Ouest-France*, 25/02/2020.

⁴⁸² BAUMER P., « Portage de repas à domicile : un service pour tous », *Ouest-France*, 4/01/2018.

⁴⁸³ « L'AIFR regroupe ses antennes rue Nationale », *Ouest-France*, 26/06/2014.

⁴⁸⁴ « Qu'en pensent les candidats ? », *Ouest-France*, 25/02/2020 ; observations directes à Argentan, septembre 2019 ; « Thierry Jeantet souhaite lancer le débat », *Ouest-France*, 11/01/2020.

2020)⁴⁸⁵. En cela, les principales villes de l'Orne ne constituent pas un modèle pour celles plus petites du Bocage, où le maraîchage apparaît autant dispersé qu'atomisé.

2.3.3.2. Le Bocage ornais : une zone de production maraîchère dispersée et atomisée ?

« Lorsqu'on arrive, il y a déjà du monde dans le petit local. Jean⁴⁸⁶ parlait justement de nous à plusieurs personnes [...] Il y a déjà les deux maraîchers. Jérémy est installé dehors. On se croirait sur le marché, il a installé son étal avec des cagettes sous une sorte de préau, tandis que Baptiste est à l'intérieur avec des amapien-nes et que son fils joue sur le parking. » (Observations directes, Collectif ROCS, 18 octobre 2016).

Cet extrait du carnet de terrain du collectif ROCS incarne l'absence d'émulation collective ressentie auprès des maraîchers du Bocage lors d'une distribution de paniers, un soir de l'automne 2016. Ce soir-là, après la distribution de questionnaires concomitante à celle des paniers, nous assistons tard le soir à l'assemblée générale de l'*AMAP du Domfrontais*. Entre ces deux enquêtes formelles, nous déjeunons au kebab en compagnie d'un membre actif de l'AMAP, Jean, qui s'occupe beaucoup de l'accueil des nouveaux adhérents, de la distribution des paniers, outre la présidence de l'association d'accueil des réfugiés. Il est très impliqué dans le milieu militant local malgré son emménagement récent dans l'Orne. Pendant le dîner, après nous avoir présenté sa trajectoire de vie, il nous parle spontanément du dynamisme associatif de Domfront malgré de nombreux conflits internes aux associations et de ses implications politiques locales. Puis, alors que l'heure de l'assemblée générale approche, il évoque l'AMAP et liste cinq problèmes : d'abord les retards réguliers des réunions et l'individualisme de certains qui considèrent l'AMAP comme un marché de producteurs. Puis il cible trois problèmes spécifiques à l'*AMAP du Domfrontais*, dont le premier, dans l'ordre de citation est la concurrence entre les maraîchers. Jean ne trouve pas normal que chaque maraîcher ne livre pas le même nombre de paniers alors qu'ils fournissent les mêmes produits. Il souhaiterait un meilleur équilibre des commandes et une coopération entre les deux maraîchers : « *moi j'ai toujours dit qu'il y avait de la concurrence... Baptiste a dit qu'il n'est pas possible qu'ils travaillent ensemble car il dit de Jérémy "on sait même pas comment il produit"* » (enquêtes collectif ROCS, 18 octobre 2016). Après avoir évoqué rapidement deux autres problèmes interpersonnels, nous quittons le restaurant pour nous rendre à l'assemblée générale.

Dès le départ, on note la même asymétrie que celle révélée dans l'approche par la dimension spatiale de l'organisation de la distribution des stands de légumes en soirée. Coralie une professeure d'allemand, amapienne et animatrice de l'assemblée générale (ordre du jour,

⁴⁸⁵ Cela fera l'objet d'une section dédiée dans le dernier chapitre de la 3^e partie.

⁴⁸⁶ Les prénoms ont été modifiés.

rappel des règles de l'AMAP et distribution de la parole), désigne Baptiste pour présenter l'AMAP. Chose faite, elle propose un tour de table, pour se présenter. Chaque agriculteur se présente par la production qu'il livre à l'AMAP. Arrivé au tour de Jérémie, il dit : « *marâcher de l'AMAP de Domfront-en-Poiraise* ». Coralie le reprend : « *AMAP du Domfrontais* ». D'emblée, il apparaît que la parole des deux marâchers n'a pas la même légitimité auprès de Coralie, qui s'avère représenter la fraction la plus militante de l'AMAP. L'ordre du jour prévoit d'abord une présentation des produits par les producteurs et du bilan de leurs récoltes. Jérémie commence en évoquant la sécheresse et les ravageurs, et donc « *une année pas extraordinaire* ». Il rapporte avoir livré jusqu'à 13 paniers l'été, alors qu'il n'en livrait que 7 l'année précédente. Il estime « *que ce n'est pas beaucoup* ». Son installation est en cours, il dit travailler à « *améliorer la lutte contre les ravageurs, à améliorer la gamme de produits* ». Coralie lui demande : « *là, tu livres combien de paniers ?* ». Jérémie répète : 13. A cet instant, Catherine, une amapienne, demande : « *Vous êtes deux marâchers, est-ce que vous pouvez envisager une forme d'entraide ?* ». Après un long silence, et alors que Jérémie parlait, Baptiste répond : « *c'est compliqué, on a la même production, on a les mêmes problèmes. On est tous les deux en petite production* ». Jérémie ajoute : « *c'est compliqué en termes de quantité* ». Ils s'accordent sur une chose : quand arrive un problème : ils le subissent tous les deux. Leur collègue apiculteur suggère une mutualisation des rotations, qui reste sans réponse. Catherine pointe alors à Baptiste leurs pratiques d'achat-revente non coordonnées auprès de deux autres marâchers bio du bocage : « *quand Jérémie a pris à la Bérquette et quand toi t'as pris à Giovanni* ». Elle insiste sur son envie de sentir la solidarité au sein de l'AMAP. Josselin, un nouvel amapien tempère : « *ce sont de jeunes agriculteurs qui vont prendre de la bouteille, on peut pas forcer la solidarité, on en sait rien ça se trouve ils s'entendent pas, on pas la même vision de l'agriculture* ». Il suggère pourtant l'élaboration de demi panier par les deux marâchers puis le débat dérive sur la communication et les commandes informatiques. Un amapien et militant associatif historique trouve une issue à la discussion en proposant de la poursuivre sur un forum. Reprenant la parole, pour terminer son tour, Jérémie souhaite proposer à l'AMAP d'organiser une distribution supplémentaire en fin de semaine, le vendredi soir, « *pour étaler la récolte et l'intérêt serait aussi d'avoir des produits pour les clients le weekend* ». Catherine répond : « *en principe c'est pas au marâcher d'ouvrir...* ». Alors s'ouvre un débat sur la trop faible implication des adhérents, interrompue par l'éleveuse de porcs qui cite une modalité de fonctionnement de l'AMAP de Flers, ville moyenne la plus proche. Elle est coupée par Coralie : « *l'AMAP de Flers, c'est un garage* ». Le débat sur l'implication des adhérents reprend. Au final, une nouvelle amapienne prend en charge le nouveau créneau

proposé par le maraîcher le vendredi, mais l'éleveuse de porcs maintient l'horaire habituel, deux heures plus tôt.

C'est maintenant au tour de Baptiste d'évoquer sa production. La sécheresse a empêché des semis : *« l'hiver a été assez dur, les carottes sont ridicules, les feuilles c'est une catastrophe, c'est une mauvaise année »*. Coralie l'interrompt. *« Tu nous as écrit que tu envisageais de l'achat-revente, dans mes souvenirs, ça se fait pas »*, avance-t-elle en citant la charte des AMAP. Baptiste partage cet avis mais a *« peur que tous les amapiens n'aient pas ce niveau de conscience-là »*. Ce principe de paiement même en cas d'absence de panier, gêne Jérémy : *« il y a des limites quand même »*. Alors, un débat s'ouvre sur le revenu des maraîchers, que Baptiste conclut rapidement : *« de toute façon, on a déjà plus de revenus de l'AMAP, au jour d'aujourd'hui on vit avec l'argent de Marie, c'est 650 € par mois. J'ai déjà complété les paniers de fin d'été et début d'automne avec une bonne partie du stock de courges pour l'hiver... »*. Jérémy ajoute : *« Domfront c'est une petite ville, les gens vont dire que les paniers sont tous petits ou bien, "à l'AMAP avec le contrat, ils m'ont eu" »*. Le collègue solidaire de l'AMAP privilégie la décision au consensus et un désaccord existe sur la question qui reste en suspens, d'autant qu'une agricultrice fondatrice de l'AMAP, ancienne tête de liste aux élections municipales tranche : *« c'est leur réputation qui est en jeu »*. Catherine suggère des cultures plus faciles et abondantes, tel le topinambour : rire général ! Les maraîchers dubitatifs relatent les nombreux retours sur les problèmes de digestion. L'agricultrice et conseillère municipale d'opposition suggère la mise en conserve des surproductions estivales. Au final, rien n'est acté.

La concurrence entre maraîchers au sein de l'AMAP existe aussi sur les autres segments des circuits courts locaux, ce qui explique la réticence au paiement des commandes non honorées, en témoigne l'échange avec Baptiste presque deux ans plus tard :

Baptiste : *L'année dernière j'étais à 25 paniers en moyenne, l'été plutôt 60 mais l'hiver c'est beaucoup moins. [...] j'ai fini en janvier-février avec 15 paniers à l'AMAP. L'autre maraîcher de l'AMAP a fini en novembre, donc j'ai récupéré ses paniers et j'ai fini la saison avec 20 paniers à peu près.*

Enquêteur : *Ah oui il a arrêté carrément ou juste à l'AMAP ?*

Baptiste : *Il a arrêté l'AMAP, je crois qu'il a remboursé ses clients, parce qu'il avait prévu d'aller plus loin. Je sais pas pourquoi il a arrêté, on m'a dit qu'il avait retrouvé un boulot pour l'hiver, parce qu'il est élagueur. Il y a donc quelques clients à lui qui sont chez moi pour la fin de saison.*

Enquêteur : *D'accord, parce que je me rappelle, ça en avait discuté quand j'étais venu à l'AMAP, la question du partage des paniers...*

Baptiste : *Bah ouais, mais après c'est difficile de dire aux amapiens d'aller chez ce maraîcher ou ce maraîcher. Moi j'avais proposé de faire une liste avec les clients pour chaque maraîcher, comme ça si de nouveaux clients arrivent, bah ça permet de leur proposer d'aller chez lui. Mais*

ça ne s'est pas fait comme ça, ils font comme ils veulent [...] c'était assez déséquilibré... Je crois qu'il était à une petite dizaine de paniers, moi un tout petit peu plus...

Enquêteur : *Peut-être qu'il produirait plus du coup ?*

Baptiste : *Ah si, si, il reprend cette année, là. Il ne donne plus trop de nouvelles à l'AMAP mais il paraît qu'il continue. On se posait la question parce qu'il fait partie du groupe qui a monté le magasin de producteurs...*

Enquêteur : *Ouais je l'ai vu sur les photos.*

Baptiste : *On se demandait s'il arriverait à produire assez pour livrer encore l'AMAP et le magasin de producteurs (entretien, 19 mai 2018).*

Deux raisons expliquent ces deux transcriptions de terrain : l'absence de développement consacré au Bocage ornais dans le 2.2. sur les trajectoires des régions maraîchères bas-normandes ; elles témoignent de l'absence d'entraide et de la faiblesse des relations professionnelles entre les maraîchers de cette région agricole. Malgré une dynamique d'installation post-2010 positive (carte 5, section 2.1.2.3.), les exploitations maraîchères y sont éloignées, isolées et atomisées. L'absence d'encadrement technique local laisse les maraîchers dans le désarroi face aux aléas météorologiques et faunistiques. Cette absence est partiellement palliée par l'organisation de consommateurs militants au sein des trois AMAP du Bocage qui semblent au mieux s'ignorer, voire se positionner comme concurrentes. Quelques coopérations ont pu émerger à l'occasion de la création d'un magasin de producteurs en périphérie de Flers, confirmant la configuration des partenariats entre maraîchers initiés dans le cadre de l'achat-revente. Mais la vente directe confortant individualisme et concurrence, ce partenariat rassemble deux maraîchers de zones périurbaines distantes (Flers et Domfront-en-Poiraise). Ces faibles coopérations entre maraîchers du Bocage ornais en font une forme dégradée de zone de production maraîchère (Sarrazin, 2016), dispersée et atomisée.

Mais à l'avenir, un micro-bassin de production agricole alternative se développera peut-être au nord du Bocage ornais, sur la base d'une forte composante maraîchère en Suisse normande. Très récemment, à l'absence d'entraide caractéristique des zones de production, succèdent des coopérations professionnelles liées à l'émulation politique locale. Début 2020, dans le bocage athisien, le *Collectif local d'initiatives maintenant pour l'avenir du territoire (Climat)* est créé par des militants écologistes notamment, dont un ancien vice-président EELV de la Région Basse-Normandie. *Climat* s'inscrit dès sa constitution dans le débat politique local et envisage une liste d'opposition pour les élections municipales 2020 et 2026⁴⁸⁷. Quelques jours plus tard, une candidature émanant du collectif paraît dans la presse et met l'écologie au cœur du projet politique. Laurence Soubien, binôme du tête de liste⁴⁸⁸, est une artisane-

⁴⁸⁷ « Démocratie participative : un collectif a vu le jour », *Ouest-France*, 17/01/2020.

⁴⁸⁸ « Sylvain Lemoine va conduire une liste », *Ouest-France*, 8/02/2020.

confiseur insérée dans les circuits-courts de proximité départementaux (l'AMAP de Flers par exemple⁴⁸⁹) et les réseaux paysans alternatifs⁴⁹⁰. Deux jours plus tard, la presse annonce la constitution d'un groupe d'agriculteurs biologiques visant l'approvisionnement des cantines du Bocage ornais en légumes biologiques locaux, en lien avec des élus et citoyens locaux coalisés autour d'un nouveau tiers-lieu⁴⁹¹. On peut relier l'initiative à l'émulation politique locale : elle est notamment portée par un maraîcher bio historique du Bocage, qui fait partie des petits maraîchages bio parmi les plus médiatisés (voir supra, section 2.1.2.2.), fondateur d'une AMAP, membre du *Climat* et candidat sur la liste écologiste⁴⁹². Avec une maraîchère du sud de la Suisse-Normande labellisée *Nature & Progrès* et un permaculteur formateur, ils prennent « *"le risque de lancer une dynamique territoriale dans le pays du bocage ornais"* ». Deux éleveurs biologiques leur mettent à disposition deux hectares pour une production de plein champ de pommes de terre, choux, carottes, salades et poireaux destinée à être livrée à la restauration collective locale dès septembre 2020 : « *"Nous avons les terres et nos collègues maraîchers le savoir-faire pour nous aider à produire. Il n'y a pas de raison que nous ne puissions approvisionner les cantines où mangent nos enfants"* ». Encadrée par l'association des agriculteurs biologiques de Normandie et un collectif de cuisiniers formateurs (*les Pieds dans le Plat*), la démarche est inclusive puisqu'un appel à d'autres producteurs est lancé. Cette coopération agricole s'inscrit dans une campagne électorale locale qui, d'une manière générale, place l'écologie au cœur du débat : la liste du maire sortant projette la création d'un huitième pôle de compétence dédié à l'environnement « *"car ce sujet est omniprésent dans tous les pôles"* », et même si « *"chaque compétence est transversale et doit s'inscrire dans le développement durable"* »⁴⁹³. L'émulation politique relative à l'environnement et aux transitions agricoles est partagée, en témoigne un article sur les communes déléguées de la commune nouvelle d'Athis-Val-de-Rouvre un an avant les élections 2020. La maire déléguée de l'ancienne commune de Notre-Dame-du-Rocher (commune du siège de l'exploitation du maraîcher évoqué plus haut et de l'AMAP qu'il a fondé) met justement en avant ces alternatives agricoles et alimentaires⁴⁹⁴. Elle commence par évoquer la ferme en maraîchage agrobiologique et en vente directe, ainsi que l'existence de l'AMAP. Plus loin dans l'article, au sujet des restrictions résidentielles, elle incite à la restauration du bâti en ruine en mettant en avant les

⁴⁸⁹ Voir le site de l'AMAP : <https://www.paniersfleriens.fr/blog/chocolats-laurence-soubien/> (consulté le 08/02/2020).

⁴⁹⁰ Voir notamment son référencement sur le site : <https://www.accueil-paysan.com/fr/catalog/structure/1144/> (consulté le 08/02/2020).

⁴⁹¹ « Ils vont fournir la restauration collective du Bocage », *Ouest-France*, 8/02/2020.

⁴⁹² « La liste de Sylvain Lemoine dévoilée », *Ouest-France*, 27/02/2020.

⁴⁹³ « Le maire Alain Lange est candidat à sa succession », *Ouest-France*, 1/02/2020.

⁴⁹⁴ « "Déléguée, notre commune existe toujours" », *Ouest-France*, 14/02/2019.

aménités de la commune, dont les cultures en agrobiologie. Grâce à ce large soutien politique local, le scénario de développement d'un micro-bassin agricole (Sarrazin, 2016) alternatif et à forte composante maraîchère en Suisse-Normande, ne paraît pas improbable à la vue des dynamiques socio-résidentielles locales (Rivière et Bermond, 2014 ; Guillemain et Bermond, 2021). C'est d'ailleurs la trajectoire qu'a connu le Perche ornais depuis une décennie.

2.3.3.3. Le Perche Ornais : un micro-bassin agricole alternatif pour Paris(iens)

D'un point de vue pédologique, le Perche ornais est constitué d'une diversité de terroirs (Brunet et Girardin, 2004). L'absence de spécificité pédoclimatique se redouble de l'anhistoricité maraîchère. Comment s'est donc développé le maraîchage dans cette région agricole ? La revue de presse a permis d'identifier de nombreuses installations dans des communes dépourvues de maraîchage en 2010, mais dans trois communes, la carte 5 du chapitre 3 signale la préexistence du maraîchage. Dans deux communes, il s'agissait déjà en 2010 de petits maraîchages biologiques : une installation de 2008⁴⁹⁵ à La Chapelle-Montligeon, approvisionnant à l'époque les trois AMAP de Mortagne-au-Perche, Réveillon et le Mêle-sur-Sarthe⁴⁹⁶ ; une installation de 2009 à Saint-Cyr-la-Rosière, approvisionnant le marché couvert et la restauration collective de Mortagne-au-Perche avant de rejoindre en 2012 le *Collectif Percheron*. A la fin des années 2000, ces deux exploitations signalent le début du pic d'installations maraîchères biologiques dans le Perche ornais. Le système sociotechnique local très récent correspond dans un premier temps à celui du maraîchage diversifié et labellisé AB sur des surfaces pouvant aller jusqu'à 3 ha. Sur ce modèle, le maraîcher conventionnel de la commune de Bretoncelles est remplacé à sa retraite, grâce à la mise en place de l'*Espace Test Agricole du Perche (ETAP)* selon les modalités présentées dans la section 2.2.2.2. Ce dispositif résulte de la coalition de trois élus locaux (dont le maire de la commune, particulièrement actif) et de chargés de mission de PNR du Perche. Outre l'*ETAP*, cette commune est pionnière pour la mise en place de circuits courts de proximité sédentaires (épicerie et restauration scolaire municipales) et non sédentaires (marchés de producteurs de pays dans la commune).

L'*ETAP* s'autonomise quelque peu du PNR, sous la forme d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi, pour accompagner de nouvelles installations maraîchères (entre autres). En parallèle, d'autres installations ont lieu, selon le modèle de microferme maraîchère parfois saisonnière.

⁴⁹⁵ Voir la fiche de l'entreprise sur le site : <https://www.societe.com/societe/les-jardin-de-beillard-507989408.html> (consulté le 09/02/2020).

⁴⁹⁶ Voir le site du réseau des AMAP bas-normandes : <http://www.amap-bn.fr/Jardins-de-Beillard> (consulté le 09/02/2020).

Derrière ces jardinages professionnalisés, des résidents secondaires franciliens devenus résidents percheros permanents et pluriactifs, car ils conservent leur activité professionnelle francilienne l'hiver. Double trajectoire de néo-rural et néo-agriculteur (notamment maraîcher), déjà analysée à travers les liens entre circuits courts et dynamiques résidentielles en Limousin (Richard *et al.*, 2014 : 33). Au final, en moins d'une décennie, on constate de légères modifications concomitantes des systèmes sociotechniques et d'emploi du maraîchage percheros. Bien que commercialisant en vente directe, ces exploitations maraîchères sont à l'origine ou insérées à de nombreuses coopérations commerciales. Ces coopérations sont le fruit de la mobilisation syndicale de la *Confédération Paysanne*, qui organise à la fin des années 2000 une réponse à la demande de circuits courts alimentaires de consommateurs franciliens. La réussite de ce système marchand d'envergure et alternatif, le *Collectif Percheron*, pose la base de nouvelles coopérations paysannes pour compléter le système marchand local avec des dispositifs collectifs : Marché d'Intérêt Local à destination de la restauration (*MIL Perche*), marchés de producteurs de pays, magasin de producteurs *Le Chardon*. Ces transitions et territorialisations agricoles bénéficient d'innovations relatives aux systèmes de banque-assurance en agriculture. Outre la solidarité des collectifs de consommateurs locaux et éloignés, le développement du maraîchage dans le Perche ornais s'est particulièrement appuyé sur les plateformes en ligne de financement participatif (carte 17, section 2.3.1.2.). Les financements publics européens sont décisifs, entre autres pour la pérennisation des systèmes marchands locaux et d'envergure. Cet appui des pouvoirs publics est notamment lié au fait que des élus assument certaines fonctions entrepreneuriales de ce jeune micro-bassin de production agricole alternative. Attachés à l'attractivité de leur territoire, ils ont conscience du rôle de ces politiques agrialimentaires qui « concour[ent] à fabriquer ou conforter la campagne [que les franciliens] ont justement choisi d'investir » (Richard *et al.*, 2014 : 36 ; Céalis, 2016). Mais ces dispositifs volontaristes émanant du système politico-administratif local ne correspondent pas seulement à la satisfaction d'une demande sociale exogène et répondent aux mobilisations des composantes du mouvement écologiste percheros, comme en témoigne la campagne électorale des municipales 2020. En cette occasion, 11 associations se sont rassemblées pour écrire une charte pour un « Perche durable » et en proposer la signature aux candidats d'une centaine de communes⁴⁹⁷. Parmi ces associations, trois sont constitutives du système marchand local alternatif (*Mil Perche*, *Le chardon* et *Barnabé l'épicier*). Quant à *Mortagne en Transition*, cofondée et coprésidée un temps par un maraîcher pluriactif, labellisé *N&P*, elle publie un

⁴⁹⁷ « Onze associations pour des programmes écolos », *Ouest-France*, 4/02/2020.

manifeste dédié aux élections municipales 2020. Cette « perche tendue aux futurs élus » présente des axes programmatiques, dont celui pour « une ville de santé, de bien-être et [l']économie ». Pour « favoriser une alimentation saine, de qualité, responsable et durable en développant l'agroécologie », plusieurs actions soutiennent le micro-bassin alternatif percheron déjà en place :

- « • *Vers du 100 % bio, local et de saison dans les cantines et les collectivités au terme du mandat [...].*
- *Aider les écoles dans leur démarche pour réduire drastiquement le gaspillage alimentaire.*
- *Soutenir les producteurs locaux et bio.*
- *Développer les filières locales en acquérant des terres destinées à l'installation de maraîchers qui fourniront les cantines (maraîchers sous contrats sur des terres communales). Pérenniser les installations pour garantir l'approvisionnement régulier des cantines.*
- *Dynamiser le marché couvert en l'ouvrant en milieu de semaine pour un marché de producteurs bio.*
- *Mettre en place un arrêté municipal concernant l'épandage des pesticides. »*⁴⁹⁸

De la même manière *Mil Perche* politise son activité en organisant une soirée intitulée « *En mars, je vote aussi pour la cantine de l'école* »⁴⁹⁹. Elle choisit la commune emblématique des transitions alimentaires : Bretoncelles⁵⁰⁰, où le maire sortant, figure non agricole du milieu entrepreneurial, ne se représente pas. Cette émulation politique locale, issue pour partie de composantes agricoles percheronnes pourrait constituer une boucle de rétroaction positive (schéma 6) qui soutiendrait l'équilibre dynamique du micro-bassin agricole alternatif percheron. En effet, les candidats de l'équipe sortante déclarent lors de sa présentation à la presse : « *Un collectif de citoyens engagés (Mortagne en transition NDLR) a tendu la perche aux futurs élus à travers une plate-forme de propositions dont nous partageons les objectifs* »⁵⁰¹ alors que l'opposition sortante s'était positionnée quelques semaines plus tôt pour le développement du maraîchage⁵⁰². Plus tôt dans la campagne, c'était le sénateur suppléant local, candidat dans la commune nouvelle de Tourouvre-au-Perche, qui intégrait les circuits courts à son programme de campagne⁵⁰³. À Ceton, commune de 1 792 habitants où trois listes s'affrontent, des conseillers sortants s'opposant au maire souhaitent davantage de repas bio pour l'école primaire, en s'appuyant sur *Mil Perche*⁵⁰⁴, quand la troisième liste s'appuie sur la récente

⁴⁹⁸ Manifeste publié par l'association : <https://mortagneentransition.files.wordpress.com/2020/01/manifestemet.pdf> (consulté le 09/02/2020).

⁴⁹⁹ « *Mil Perche organise une soirée sur les cantines* », *Ouest-France*, 11/02/2020.

⁵⁰⁰ « *Le Perche, exemple de terrain pour les chercheurs* », *Ouest-France*, 15/03/2018 et « *La politique communale sera-t-elle primée ?* », *Ouest-France*, 5/11/2018.

⁵⁰¹ BOSCHER F., « *La liste de Virginie Valtier dévoilée* », *Ouest-France*, 11/02/2020.

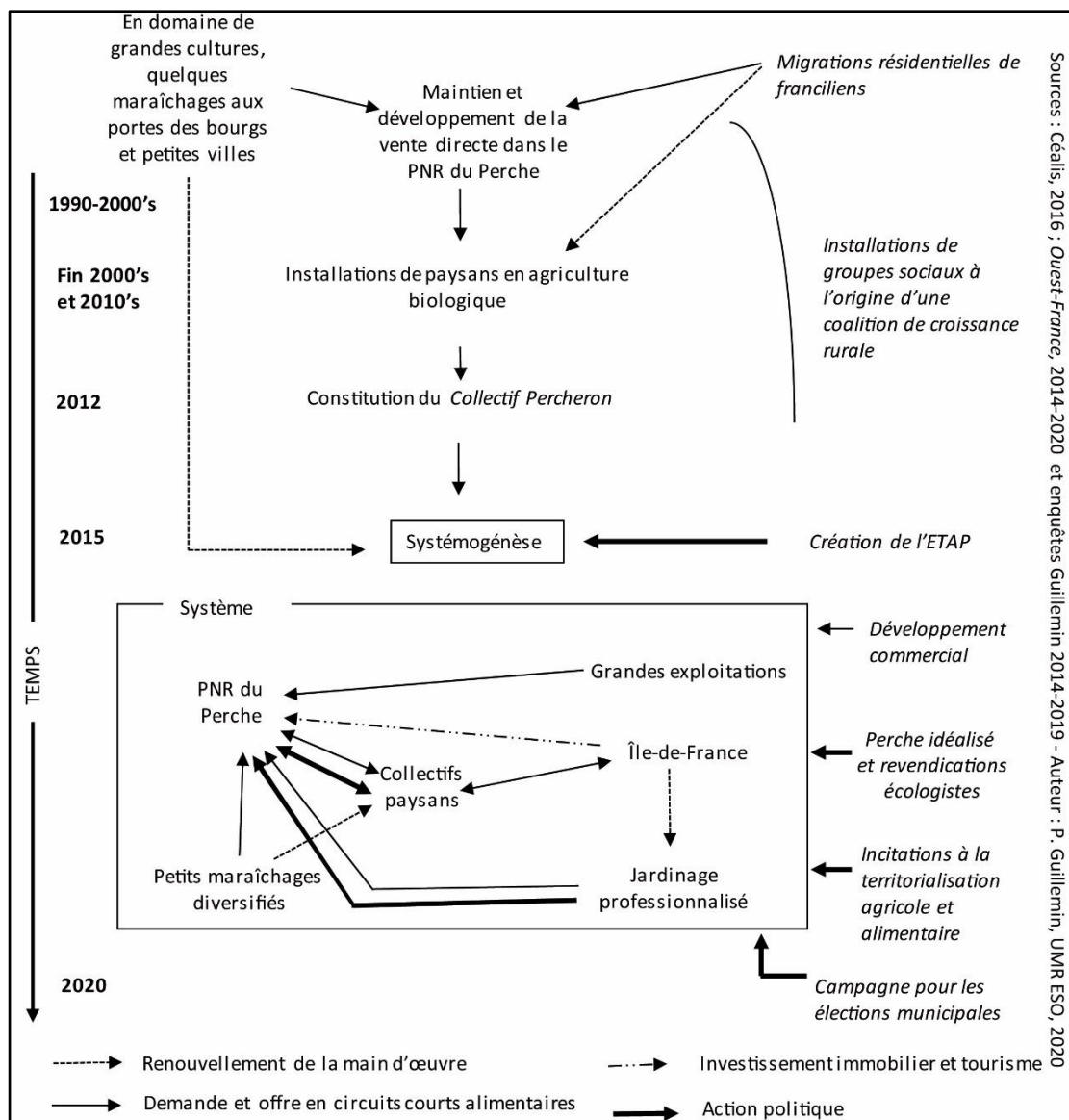
⁵⁰² « *Thierry Jeantet souhaite lancer le débat* », *Ouest-France*, 11/01/2020.

⁵⁰³ « *Franck Poirier sera candidat aux élections* », *Ouest-France*, 25/11/2019.

⁵⁰⁴ GERAULT F., « *"Ceton change de ton", un collectif, une liste* », *Ouest-France*, 7/03/2020.

installation d'une maraîchère pour relocaliser l'alimentation⁵⁰⁵. Dans la commune de Saint-Cyr-la-Rosière, on retrouve même un maraîcher bio, ancien informaticien francilien⁵⁰⁶ et bénéficiaire de l'*ETAP*, comme candidat aux élections municipales, sur une liste au programme écologiste et sur laquelle on retrouve un colistier paysan boulanger⁵⁰⁷.

Schéma 6 : Système du micro-bassin agricole alternatif percheron, à forte composante maraîchère



Partant, on comprend les volontés politiques à la base du Projet Alimentaire Territorial porté par le PNR. Il vise à labelliser les dispositifs existants et à leur donner une cohérence et

⁵⁰⁵ GERAULT F., « "Avec vous pour Ceton", une troisième alternative », *Ouest-France*, 7/03/2020.

⁵⁰⁶ DESHORS H. « Cyrille, maraîcher bio à Saint-Cyr-la-Rosière, veut créer son AMAP avec des légumes et fruits originaux », *Le Perche*, 2 mars 2018 : https://actu.fr/normandie/saint-cyr-la-rosiere_61379/cyrille-maraicher-bio-saint-cyr-rosiere-veut-creer-amap-legumes-fruits-originaux_15752625.html (consulté le 03/03/20).

⁵⁰⁷ « Une initiative citoyenne se présente à la mairie », *Ouest-France*, 3/03/2020.

une envergure plus importante. Son inauguration publicise la concertation citoyenne sur laquelle le système politico-administratif local souhaite s'appuyer. La presse relaie les attentes d'un premier débat public : le soutien à la rémunération ou à la territorialisation agricole. Deux productions retiennent l'attention médiatique : l'élevage et le maraîchage⁵⁰⁸. Ce micro-bassin de production agricole alternative constitue un type défini non par une seule filière, mais par la diversité de ses productions paysannes. La solide composante maraîchère du bassin y apparaît déterminante tant pour la gamme offerte localement et expédiée en circuits courts, que par l'intérêt porté par les politiques locales et les attentes qui la concernent. N'oublions pas le rôle des maraîchers dans l'incarnation des fonctions leadorale et entrepreneuriale du micro-bassin, au côté du syndicaliste Claude Bâcle⁵⁰⁹, du maire-entrepreneur David Lambert, d'orchestrateurs tels la chargée de mission Camille Henry ou Julien Kieffer (aussi élu local⁵¹⁰), ou d'une organisatrice, la restauratrice Fantine Olivier. C'est le cas d'Aurélien Asselin, qui s'implique dans les filières alternatives (*Collectif percheron* et *EcoPertica*) et l'animation culturelle locale avec le festival *Y aura du bruit dans les longères* (Madeline et Guillemain, 2019) ; de Mickaël Jodocius-Ouf qui cofonde *Mortagne en transition* ; de Sarah Gilsoul première maraîchère de l'*ETAP*, qui pose dans *Perche Rose*, crée une activité textile et cofonde *Le Chardon*.

Le système du micro-bassin percheron s'est mis en place sur la base d'une dualisation de l'identité professionnelle agricole locale (Céalis, 2016). La féminisation caractérisant ces transitions agricoles a été l'occasion d'un décloisonnement agricole. En effet, à côté de la coalition agricole syndicale et alternative originelle, qui organise la fête populaire professionnelle promotionnelle de l'agriculture biologique percheronne, *Geveuse une fête* (organisée annuellement depuis 2012), de nouvelles initiatives agricoles ont permis le dépassement de l'entre soi de départ. A l'occasion de l'opération *Octobre Rose* en 2017, des agricultrices du Perche ont posé pour un calendrier au bénéfice de la *Ligue contre le cancer*. Le collectif s'est constitué à partir des réseaux du syndicat des *Jeunes Agriculteurs* et des agriculteurs biologiques. Sur le site internet dédié, dressant le bilan de l'action avec 37 079 € collectés sur la base de 6 000 calendriers vendus, les agricultrices témoignent :

« *Mais le calendrier Perche Rose c'est aussi... 15 « nanas » du milieu agricole réunies et mobilisées pour une cause : Le Cancer. Une image positive de l'agriculture très diversifiée de notre*

⁵⁰⁸ « L'idée d'une alimentation locale les intéresse », *Ouest-France*, 17/12/2019.

⁵⁰⁹ Voir l'article en ligne sur les dix ans de la baguette du Perche : https://actu.fr/societe/la-baguette-du-perche-a-10-ans_6025722.html (consulté le 17/02/20).

⁵¹⁰ « Guy Rigot se présente pour un troisième mandat », *Ouest-France*, 4/03/2020.

région : *Le Perche* [...]. *De belles rencontres professionnelles, politiques, des échanges sur les pratiques dans notre travail. Montrer que l'impact est plus fort en avançant unis !* »⁵¹¹.

La forte médiatisation de cette action de solidarité⁵¹² met autant en avant les entrepreneures alternatives du micro-bassin alternatif percheron, que les agricultrices conventionnelles, assumant ce mode de production à travers ses machines et ses paysages, malgré les fortes condamnations locales (*Id.*). Dans un PNR, emblématique des territoires de projets, ce décloisonnement professionnel maintient le projet-processus en branle, et offre des échanges qui entretiennent un processus d'action ouvert (Pinson, 2005). En dépendent la construction sociale et la coordination politique du micro-bassin. En élargissant la coalition de départ, cette action solidaire canalise les conflits et assure une mobilisation transpartisane. Le projet devient en retour un élément programmatique du système politico-administratif local. L'identité sociale et professionnelle de l'agriculture percheronne dépasse les producteurs, et se trouve remobilisée autour de la gastronomie locale. *Perche gastronomie*, association historique du PNR promouvant les produits du terroir (créée en 2008), devient en 2020 *Perche gastronomie nature* et intègre de militants écologistes amateurs de produits issus de l'AB⁵¹³. À défaut d'espace muséographique ou de route agritouristique (tableau 20), cette gastronomie locale et paysanne est largement médiatisée. Par exemples : le Perche fait l'objet d'une publication récente valorisant ses paysages, son environnement et sa gastronomie autour de 15 lieux, 14 producteurs et 40 recettes⁵¹⁴ ; il est publicisé dans la vidéo⁵¹⁵ de *Périplétie*, chaîne *You Tube* dédiée aux voyages en camping-car⁵¹⁶ à travers la promotion, contre toute attente, de *Barnabé L'épicier*, une épicerie valorisant les produits biologiques issus des circuits courts percherons.

Alors que ce micro-bassin n'est pas spécifique à une production agricole, il n'est pas non plus spécifique aux paysans. L'identité sociale et professionnelle est « vécue [au-delà de] communauté professionnelle » bio (Sarrazin, 2016) et cristallise les sentiments d'appartenance de restaurateurs et d'artisans, de commerçants, d'élus, de nouveaux arrivants, de résidents secondaires, entre autres. Cette fonction identitaire de l'agriculture alternative percheronne

⁵¹¹ Voir le site internet : <https://percherose.jimdofree.com/> (consulté le 09/02/2020).

⁵¹² Voir les résultats de la recherche internet : https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&biw=1366&bih=567&ei=qDVAXpCdMNKYa6OrlWg&q=%22calendrier+Perche+Rose%22&oq=%22calendrier+Perche+Rose%22&gs_l=psy-ab.3..0i22i30i2.2007.9597..10292...0.2..0.135.1331.6j7.....0....1..gws-wiz.....0i71j0i7i30j0i30j0i8i30j0i8i7i30j0i13i30.yL6J43zM4y0&ved=0ahUKEwiQkZuW9MTnAhVSzBoKHaNVBQ0Q4dUDCAo&uact=5 (effectuée le 09/02/2020).

⁵¹³ « Bientôt le prochain cours de Perche gastronomie nature », *Ouest-France*, 28/01/2020.

⁵¹⁴ « Des photographes épicuriens font le tour du Perche », *Ouest-France*, 29/11/2019.

⁵¹⁵ Voir la vidéo intitulée « Parisiens et stars : qui sont les accourus du Perche ? » : <https://www.youtube.com/watch?v=LuDnc6kcwt8> (consulté le 17/02/2020).

⁵¹⁶ Voir la présentation de la chaîne : <https://www.youtube.com/watch?v=0lzK9H0u08c> (consulté le 17/02/2020).

irrigue même l'espace vécu de franciliens, qui se représentent ce PNR comme tel lors de pratiques récréatives. Pour le système du micro-bassin percheron, les boucles de rétroactions sont positives, car on peut faire l'hypothèse que cette identité largement appropriée (Céalis, 2016) sert les financements participatifs exposés plus haut, par des contributions exogènes. La non-spécificité agricole et l'identité socioprofessionnelle largement partagée caractérisent donc le micro-bassin de production agricole alternative percheron, à forte composante maraîchère. Un autre micro-bassin alternatif s'est mis en place de manière concomitante, cette fois autour d'une tradition maraîchère ancienne : à Lingreville.

	Lingreville	Perche
1. Spécificité pédoclimatique	Couverture sablo-limoneuse de la plateforme d'abrasion littorale, protégée du gel	Absence d'homogénéité, variété des terroirs et paysages
2. Système sociotechnique	Diversification des cultures de plein champ hivernales par un maraîchage estival sous serre et en plein air ; développement du maraîchage biologique	Maraîchage biologique diversifié (AB ou N&P) et jardinage permaculturel professionnalisé (pluriactivité)
3. Système d'emploi	Espace test agricole - Mutualisation des assolements - Stagiaires du BPREA maraîchage biologique	ETAP* - Rhizome*, Coopérative d'Activité Agricole et d'Emploi - Pluriactivité
4. Système d'encadrement technique	<i>Biopousses</i>	<i>Rhizome*</i>
5. Système marchand local	La <i>Maison des Maraîchers</i> , les marchés annuels et estivaux littoraux*, la restauration collective, etc.	MIL Perche*, les <i>Marchés de Producteurs de Pays*</i> , magasin de producteurs bio <i>Le Chardon*</i>
6. Système marchand de grande envergure	Les GIE* <i>Bio Divers Cités</i> (Rouffigny) et <i>Paysans et Fermiers Bio de Normandie</i> (Souleuvre-en-Bocage) -	<i>Collectif Percheron*</i>
7. Système politico administratif local	Communes de Lingreville et d'Annville, Intercommunalité Coutances Mer et Bocage et Lycée Agricole de Coutances	Commune de Bretoncelles, Intercommunalité Cœur de Perche et Pays et PNR du Perche (GAL LEADER <i>Le Perche, innovant par nature</i>) - Association <i>Mortagne en transition</i>
8. Système de banque-assurance	Financements participatifs via plateforme en ligne <i>Ozé</i>	ETAP - Financements participatifs via plateformes en ligne <i>Miimosa</i> et <i>Helloasso</i>
9. Espace muséographique	/	/
10. Route agritouristique	/	/
11. Salon professionnel	/	/
12. Fête populaire professionnelle promotionnelle	/	<i>Geveuse une fête*</i>
13. Identité sociale et professionnelle	Vidéo <i>Le métier de maraîcher - La Maison des Maraîchers</i>	Agriculture paysanne - groupe d'agricultrices <i>Perche Rose*</i>
A. Fonctions sociales	Leadorale : les entrepreneurs ; organisatrice : les leaders ; entrepreneuriale : Pascal Adam, Alain Lalos et Joël Labbé puis Annick Briand & Thibaut Champin, Nolwen Le Calvé & Sébastien Villedieu et Laure Pâris & Christophe Boisier ; orchestratrice Xavier Jacquet et Philippe Deshayes ; identitaire : les leaders et Xavier Jacquet.	Leadorale : les entrepreneurs ; organisatrice : Camille Henry (PNR)* et Fantine Olivier* ; entrepreneuriale : Aurélien Asselin, Sarah Gilsoul & Emmanuel Godinot, Mickaël Jodocius-Ouf et Jade Fructus ; orchestratrice : Camille Henry* et Julien Kieffer (<i>Rhizome</i>)* ; identitaire : les entrepreneurs, <i>Barnabé l'épicier*</i> .
B. Groupe professionnel dirigeant	<i>Confédération Paysanne*</i> - Leaders et orchestrateurs	<i>Confédération Paysanne*</i> - Aurélien Asselin - Sarah Gilsoul - Fantine Olivier* - Mickaël Jodocius-Ouf
C. Milieu innovateur	CFPPA de Coutances et <i>Biopousses</i>	PNR du Perche puis <i>Rhizome</i>
NB : * = pas spécifique au maraîchage - Inspiré de F. Sarrazin, 2016 - Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2019		

Tableau 20 : Micro-bassins de production agricole/maraîchère alternative (Lingreville et Perche ormais)

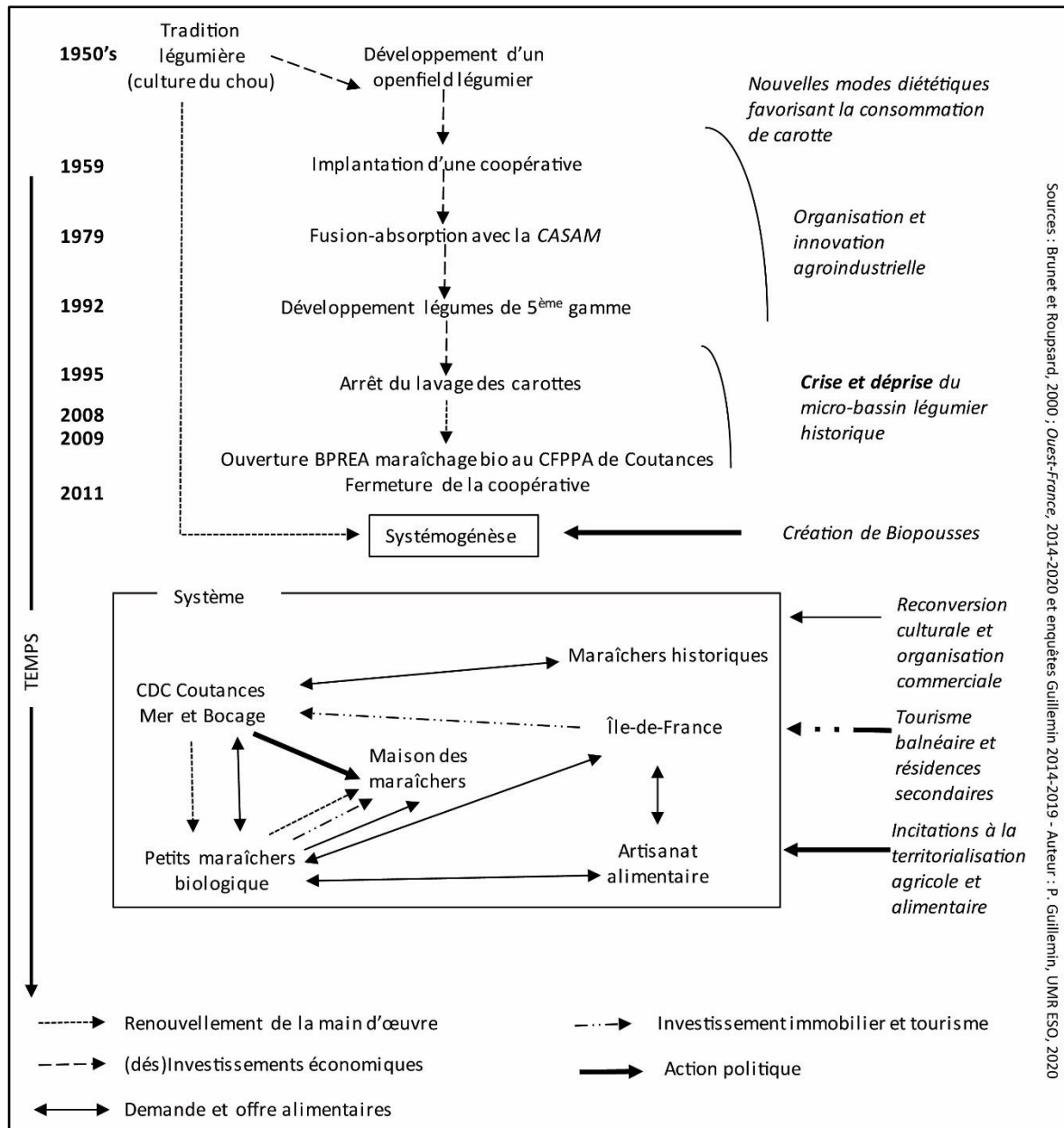
2.3.3.4. Lingreville : un micro-bassin légumier devenu micro-bassin maraîcher

La culture du chou est la spécialité historique du secteur légumier de Lingreville, qui s'est diversifié avec la culture de la carotte dans les années 1950. La spécificité pédoclimatique locale (couverture sablo-limoneuse de la plateforme d'abrasion littorale, protégée du gel) y est valorisée selon le système sociotechnique de la côte ouest de la Manche : la conservation des carottes dans le sable pour une vente en primeur inversée. Le développement d'un openfield légumier autour de Lingreville s'appuie sur l'organisation départementale des productions légumières avec l'implantation d'une coopérative en 1959, l'absorption par la *CASAM* en 1979, qui devient *Prim'co* puis *Agrial* en 2000 (Brunet et Rounsard, 2000). Alors que ce secteur légumier héberge l'usine où est développée en 1992 une nouvelle production avec les légumes de 5^e gamme, ce sont justement les stratégies agro-industrielles départementales qui ouvrent une lente déprise légumière (Le Caro, 2016) pour une décennie, de 1995 jusqu'à 2009, année paradoxale de crise et reprise (schéma 7). Si l'arrêt du lavage local des carottes en 1995 peut être considéré comme l'entrée en crise du micro-bassin légumier historique, c'est plutôt une longue déprise qui se met en place, et avec elle, un vieillissement des producteurs associé à un difficile renouvellement des exploitations agricoles. Bien que ce recul diffus du maraîchage ne s'accompagne pas de revendications professionnelles visant à l'enrayer, le système politico-administratif local se mobilise dans une perspective de reconversion du micro-bassin lingremais. Un conseiller municipal de la commune n'arrive pas à se résoudre au non-renouvellement des exploitations. Il se tourne alors vers le lycée agricole de Coutances et son Centre de Formation Professionnelle pour Adultes (CFPPA) : « "On a demandé au CFPPA ce qui marchait le mieux ? C'était le bio" »⁵¹⁷. En effet, en 2008, le CFPPA ouvre une formation au BPREA en maraîchage bio, qui connaît un franc succès. L'année suivante, Xavier Jacquet porte l'idée de créer un espace-test maraîcher. Il est soutenu par son maire et Lingreville porte ce projet au niveau de l'intercommunalité de l'époque, qui le soutient à son tour. Cette coalition entre élus et enseignants locaux parvient à capter des financements régionaux et auprès de l'Agence de l'eau. Sont ainsi posées les bases d'une coalition de croissance rurale dont l'action produit des effets depuis dix ans maintenant : de la création de *Biopousses* jusqu'à celle de la *Maison des maraîchers*. D'un point de vue agronomique et commercial, on a étudié plus haut la reconversion culturelle et alternative du micro-bassin, et sa territorialisation par le développement des circuits courts. Ces circuits courts ont aussi permis le renouvellement du

⁵¹⁷ « Un projet notamment porté par Xavier Jacquet », *Ouest-France*, 17/10/2017.

système marchand d'envergure avec la création d'une association de nouveaux maraîchers bio, rejoignant des collectifs paysans existants, pour des livraisons en Île-de-France (notamment dans les Yvelines)⁵¹⁸.

Schéma 7 : Système du micro-bassin maraîcher de Lingreville



Autour de ces projets-objets, c'est tout un projet-processus qui se met en branle (Pinson, 2005). Le nouveau système d'emploi qu'offre *Biopousses* à trois couples, initie plus qu'un renouvellement démographique : c'est aussi la recomposition du groupe professionnel dirigeant local. En effet, ces trois couples en petit maraîchage biologique incarnent une nouvelle fonction

⁵¹⁸ Voir le site de *La P'tite coop* : <http://lapititecoop.fr/lieux-de-retrait/> (consulté le 24/02/2020).

entrepreneuriale dans le micro-bassin reconverti : ils reconnaissent l'opportunité du marché de l'alimentation biologique et s'organisent sur les plans foncier, agronomiques et commercial pour y répondre à distance, et par des volumes plus importants que ceux permis par le seul système marchand local. Ces entrepreneurs incarnent aussi une fonction leadorale, reconnue par leur mise en avant dans une vidéo de la Chambre d'Agriculture départementale sur le métier de maraîcher. A travers leur pratique agrobiologique, c'est un nouvel idéal « de la qualité du travail ou de la qualité du produit, de la réussite technique et économique, de la performance commerciale » qui est mis en avant (Sarrazin, 2016). Forts de l'incarnation d'une fonction identitaire renouvelée, ces néo-maraîchers intègrent le groupe professionnel dirigeant en maintenant, comme dans le Perche, une situation d'échanges qui entretient un processus d'action ouvert (Pinson, 2005). Dans ce cas, ce sont les maraîchers conventionnels, les historiques du micro-bassin, qui intègrent une coalition élargie. Cet élargissement fonctionne car il s'appuie sur une proximité socio-professionnelle autour de producteurs ayant incarné par le passé les fonctions entrepreneuriales. En effet, se joignent aux projets portés par le système politico-administratif local et par les jeunes producteurs alternatifs, les maraîchers ayant résisté à la déprise du bassin par la reconversion en cultures d'été valorisées selon différents circuits. L'élargissement de la coalition est ainsi permis car l'ancienne fonction leadorale n'est ni contestée, ni occultée. Ces maraîchers historiques apparaissent dans la vidéo promotionnelle professionnelle locale réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Manche. Sur la base de ce projet-processus, ils s'engagent dans les actions initiées par le nouveau groupe professionnel dirigeant. Ironie du sort, on retrouve ainsi un administrateur d'*Agrial*, pionnier des cultures contractualisées de salades pour la 4^e gamme⁵¹⁹, dans le projet de rachat de la station légumière fermée par sa coopérative⁵²⁰.

La réalisation de ce dernier projet témoigne du caractère pérenne de la coalition de croissance rurale initiée en 2008-2009, puisque l'intercommunalité abonde le projet, permettant ainsi l'obtention de financements européens. Ce volontarisme politique local dépasse la seule visée agricole, alimentaire ou environnementale. En effet, la mise en place de ce micro-bassin maraîcher alternatif repose aussi les dynamiques touristiques et résidentielles locales. Pérenniser voire développer le maraîchage local, c'est aussi entretenir les aménités recherchées par les touristes ou les résidents secondaires. Et qui d'autre que Xavier Jacquet, ancien directeur

⁵¹⁹ « Lingreville, pays des maraîchers », *Lingreville Bulletin municipal*, n° 9, 2012, p. 11-26.
https://www.lingreville.fr/images/stories/pdf/bulletin_lingreville_09_web.pdf (consulté le 24/02/2020).

⁵²⁰ « Ensemble, ils rachètent l'ex-coopérative Agrial », *Ouest-France*, 17/10/2017.

d'entreprise et artiste peintre, pour mettre en avant ces paysages agricoles littoraux dans des aquarelles exposées dans les galeries des stations balnéaires locales (doc. 14)⁵²¹.

Document 14 : Lingreville, jardin de la Mer et de la Terre



Source : Aquarelle, Xavier Jacquet

Malgré l'absence de route agritouristique (même si la route submersible traverse l'openfield légumier comme certains chemins de randonnée littoraux) ou de fête populaire professionnelle promotionnelle dédiées, par les facteurs de coordination qu'il suppose, le maraîchage lingremais constitue un micro-bassin de production alternatif, dont les fonctions orchestratrices sont assumées par la fonction de recherche et développement de *Biopousses*, qui constitue de ce fait le milieu innovateur local. L'épicentre du bassin (re)devient la *Maison des Maraîchers*, qui accueille l'ensemble du groupe professionnel dirigeant et des fonctions sociales (et économiques) qui lui sont associées. La construction professionnelle de ce lieu pourrait aussi préfigurer l'une de ses fonctions futures : muséographique. En effet, l'argumentaire déployé sur le site de financement participatif s'est appuyé sur une démarche de ce type, en exhumant archives photographiques et histoire légumière locale⁵²².

⁵²¹ « Xavier Jacquet expose pastels et aquarelles » Ouest-France, 26/05/2015. Voir l'article en ligne : <https://www.ouest-france.fr/normandie/hauteville-sur-mer-50590/xavier-jacquet-expose-pastels-et-aquarelles-3433230> (consulté le 24/02/2020).

⁵²² Voir le projet de financement : <https://www.ozecontribuer-manche.fr/fr/maisondesmaraichers> (consulté le 24/02/2020).

Conclusion du chapitre 5 (2.3.)

Au-delà de son intérêt heuristique, l'analyse synthétique des filières légumières confirme de manière détaillée leur internationalisation, dont les effets se répercutent notamment sur leur organisation spatiale. Ainsi, le bassin légumier régional bas-normand (et non normand – Sarrazin, 2016) est constitué de deux bassins historiques, la Val de Saire et le Créançais, et de trois micro-bassins : les polders du Mont-Saint-Michel, Luc-sur-Mer et la Plaine de Caen. L'intégration coopérative des deux premiers bassins s'est accompagnée de l'expansion de régions légumières historiquement marginales, dont le développement est lié notamment aux exportations croissantes. Le micro-bassin montais se distingue des bassins légumiers du Cotentin par un système d'emploi davantage basé sur une main d'œuvre migrante temporaire. On retrouve ce système dans la Plaine de Caen, où le développement légumier se caractérise par les origines flamandes de nombreux dirigeants incarnant les fonctions sociales du micro-bassin. La trajectoire du micro-bassin de Luc-sur-Mer est plus timorée et aujourd'hui liée au marché interrégional d'une filière singulière, celle de la *Coop de Creully*.

Pour autant, ce micro-bassin légumier a mieux résisté au déclin du marché de gros que l'ancienne zone maraîchère périurbaine caennaise. Outre quelques exploitations résiduelles, elle s'est recomposée sous une forme éloignée et atomisée, et à fonction locale. Tel le maraîchage périurbain bas-normand, celui de Caen constitue une zone où les facteurs de coordinations sont très faibles. C'est moins le cas pour le maraîchage périurbain de Coutances et Mortagne-au-Perche, qui ne constituent plus tout à fait des zones maraîchères périurbaines.

Le développement de ces deux micro-bassins alternatifs liés au maraîchage agroécologique de proximité, résulte de la même influence de la rurbanisation et polarisation franciliennes, mais recouvre deux types de systémogénèse : diversification maraîchère et alternative d'un bassin légumier en déprise ; émergence d'un micro-bassin alternatif à forte composante maraîchère. On retrouve pourtant les mêmes invariants déterminants. Il faut noter le rôle historique de la *Confédération Paysanne* dans l'organisation commerciale collective afin d'approvisionner des collectifs de consommateurs en Île-de-France. Le long de la côte des havres au nord de Granville, comme dans le Perche ornais, cette demande francilienne se fait forte, périodiquement, dans le cadre de tourisms vert ou balnéaire. Ces maraîchages alternatifs correspondent à des aménités recherchées par les touristes et les acheteurs de biens immobiliers. Dans la rencontre entre ces offres agricoles et ces demandes alimentaires franciliennes, la proximité socio-culturelle compte (Richard *et al.*, 2014), mais aussi l'importance des

financements issus des fonds européens du développement rural. Les dispositifs LEADER stimulent les installations agricoles polarisées par des espaces-test. Ces micro-bassins alternatifs se développent aussi grâce aux plateformes de financement participatif⁵²³. Ces territorialisations agrialimentaires s'inscrivent dans la durée grâce au dépassement des entre soi professionnels (bio) et syndicaux (*Confédération Paysanne*) de départ, par la constitution de coalitions de croissance (Pinson, 2005) rurales, élargies aux maraîchers conventionnels historiques à Lingreville et aux *Jeunes Agriculteurs* dans le Perche.

Avec ces deux micro-bassins alternatifs, il y a fort à parier que les nombreuses installations de la décennie qui vient de s'écouler, reconfigurent la structuration de la production de légumes régionale. C'est le cas aussi de la recomposition de nombreuses zones maraîchères périurbaines. C'est là une perspective de recherche pour actualiser la typologie du premier chapitre de cette partie, sur laquelle nous allons maintenant revenir.

⁵²³ Plus généralement, l'analyse de ces plateformes comme système de banque-assurance du maraîchage alternatif, constitue un apport original de cette thèse aux études rurales.

Conclusion de la 2^e partie

Cette 2^e partie est construite sur un double mouvement analytique. Le premier relève d'un changement d'échelle, des exploitations aux régions de production agricole. Le second correspond à l'élaboration conceptuelle et théorique du chapitre 5, basée sur les analyses empiriques des chapitre 3 et 4, initiant justement le changement d'échelle.

Le chapitre 3 relève d'une ambition typologique d'inspiration quantitativiste. À travers des analyses multivariées, l'exploitation statistique du RA 2010 a montré l'éclatement important du secteur de production de cette « culture spéciale » : les légumes. Il est d'autant plus diversifié qu'en Basse-Normandie, les productions maraîchère et surtout légumière, ne sont pas qu'affaire de spécialistes. En cela, les résultats de cette typologie sont conformes à celle réalisée à partir du même secteur de production en Wallonie (Dumont, 2017), en même temps qu'ils recourent quelques types d'exploitations maraîchères identifiés dans le sud de la France, surtout pour les segments de l'AB et/ou des CCP (Bressoud et Parès, 2010 ; Samak, 2014). Notre typologie sectorielle présente des résultats qui s'approchent de la typologie généraliste montrant les mutations socio-productives d'une l'agriculture française s'éloignant du modèle familial historique, avec le développement d'exploitations aux allures de firmes (Lagagneux et Olivier-Salvagnac, 2017). Par ailleurs, comme la littérature l'a déjà identifié (Samak, 2014), une des hypothèses de ce chapitre concernait un pic d'installations maraîchères post-2010 et nécessitait donc l'exploration d'une autre source. C'est la presse régionale quotidienne qui a été choisie.

L'analyse de la cohorte recensée par revue de presse a confirmé un pic d'installations en petit maraîchage alternatif (notamment en AB) à la fin des années 2000, et qui s'est poursuivi toute la décennie 2010. Cette tendance se poursuivra-t-elle ? La question mérite d'être posée⁵²⁴. L'analyse de la revue de presse a également confirmé les logiques de la représentation de l'agriculture dans la presse locale et régionale (Duvernoy et Bacconnier-Baylet, 2011). Comme dans l'aire urbaine de Toulouse (*Id.*), mais cette fois à l'échelle d'une région et seulement pour les cultures de légumes, la petite exploitation maraîchère en circuits courts est surreprésentée⁵²⁵ alors que, « majoritaires en surfaces », les productions légumières en grandes cultures sont sous-représentées, essentiellement « au sein de l'actualité nationale ou européenne » (*Id.*). Avec

⁵²⁴ Dans l'Orne, une récente formation maraîchère pour adultes connaît une demande croissante suite au confinement : « Les formations en maraîchage sont très demandées », *Ouest-France*, 15 juin 2020.

⁵²⁵ La continuation de la revue après le 31/08/2019 (date de fixation de la cohorte pour les analyses) confirme cette logique puisque sur dix-neuf nouvelles exploitations recensées, quatorze relèvent du petit maraîchage biologique. Onze d'entre eux ont d'ailleurs été créés en 2011 et 2020, confirmant le pic d'installations pendant cette décennie.

l'exploration quantitative de cette source à des fins typologiques, cette partie de la thèse propose une exploration méthodologique utile aux études agricoles et rurales, alors que l'accès aux bases de données (RA et RPG), à un niveau détaillé, devient fastidieux ou rédhibitoire (Preux, 2019).

Qu'il s'agisse des cartographies issues des typologies du RA ou du recensement par la revue de presse, elles témoignent de la distribution spatiale hétérogène des différents types d'exploitation. L'analyse cartographique à l'échelle régionale pose des jalons dans l'analyse des régions légumières et maraîchères comme zones ou bassins de production agricole, d'autant que, contrairement au RPG ou au RA⁵²⁶, la revue de presse contient quantité d'informations localisées sur le fonctionnement des filières légumière et maraîchère. Articulé à l'enquête de terrain, cette source a permis d'en proposer des analyses synthétiques à travers des schématisations et cartographies dédiées. Dans la Plaine de Caen, on a montré la coexistence de cinq filières légumière et maraîchère, dont deux étroitement liées à la capitale régionale. En elle-même, l'analyse détaillée des filières manchotes suggère la différenciation des régions légumières départementales avec un syndicat de producteurs dédié au bassin créançais. C'est le bassin emblématique du bassin légumier régional, mais sa notoriété n'empêche pas son entrée en crise en 2018. Une crise, l'autre bassin manchot, le Val de Saire, en avait connu une il y a plusieurs décennies. Dans ce bassin, elle a été surmontée par la rationalisation commerciale et une modification des pratiques agronomiques autour d'un modèle plus durable qui participe aujourd'hui de son équilibre dynamique et l'identité socioprofessionnelle locale. Si les trajectoires de ces bassins ont été étudiées dans une perspective systémique, ils ont aussi été analysés et définis à l'aune de la grille d'analyse proposée par François Sarrazin. Cette thèse est donc l'occasion de mettre à l'épreuve de nouveaux terrains ce cadre théorique inspirant et qu'on peut désormais globalement conforter, nuancer et même enrichir dans le détail.

Cette grille d'analyse (Sarrazin, 2016) s'est révélée adéquate, certains de facteurs constitutifs (*Id.*) discriminant les régions légumières manchotes. C'est le cas de la spécificité pédoclimatique, des systèmes sociotechnique et d'emploi, qui singularisent les polders de la Baie du Mont-Saint-Michel comme micro-bassin légumier. Ce dernier n'est en effet pas autonome en termes de système marchand de grande envergure par exemple. Comme pour le bassin de production du Kiwi de l'Adour (*Id.*), on a vu que malgré l'absence de certains facteurs tels « un salon professionnel [...] un espace muséographique [ou] une route touristique » (*Ibid.* : 69), le Val de Saire et le Créançais constituent de véritables bassins légumiers. Ils

⁵²⁶ Bien qu'il renseigne partiellement les pratiques de commercialisation des exploitations agricoles.

amènent d'ailleurs à développer une acception parfois élargie de certains facteurs qui paraissent au prime abord absents. C'est le cas du salon professionnel, dont certaines foires pourtant non spécialisées peuvent parfois prendre l'allure. Le bassin créançais conduit même à nuancer l'acception de certains facteurs. C'est d'abord le cas du milieu innovateur, que l'auteur restreint aux UMR de l'INRA et du CNRS ou aux RMT du ministère de l'Agriculture (*Ibid.* : 54-55), dans une optique exclusivement descendante et exogène de la production de connaissance. La trajectoire du leader entrepreneurial inventeur de *Florette*, montre par exemple comment elle peut être plus ascendante et résulter de pratiques productives plus endogènes à un bassin. Ce même bassin offre de discuter l'analyse du rapport entre identité sociale et professionnelle et confrérie, car celle des *Mouôgeous d'carottes de Crianches* ne constitue pas « une fausse évidence » (*Ibid.* : 48) dans la mesure où plusieurs dirigeants professionnels l'investissement alors qu'ils sont en activité et aux responsabilités. D'ailleurs, l'analyse du groupe professionnel dirigeant par François Sarrazin semble par trop légaliste quand elle attribue « le dernier mot » décisionnel aux représentants professionnels (*Ibid.* : 53). C'est négliger la technocratisation et la bureaucratisation des bassins, concomitantes à leur industrialisation et leur internationalisation. Ainsi, le cadrisme recompose les rapports de pouvoirs internes au bassin en faveur de la classe de l'encadrement agroalimentaire, qui dans l'exercice de ses fonctions tend à monopoliser certains pouvoirs (Uhel, 2019 : 158-161).

Cette grille d'analyse de la construction sociale des bassins de production agricole est conçue pour analyser l'agrégation, par des très petites ou petites entreprises, de volumes de denrées agricoles significatifs sur les marchés (Sarrazin, 2016 : 7). C'est salubre à l'heure où les nombreuses recherches sur la petite exploitation alternative accompagnent la focalisation sur les circuits courts qui représentent très souvent des parts encore marginales du marché alimentaire. Pour autant, cette 2^e partie de la thèse montre en quoi la grille proposée (*Id.*) est tout autant utile à l'analyse des systèmes alimentaires territorialisés (SALT - Maréchal, 2008), une forme de système agroalimentaire localisé (SYAL) liée aux CCP (Praly *et al.*, 2014). Utile, elle renouvelle aussi leur approche en faisant cohabiter les paradigmes « filière » et « territoire » présentées souvent comme dichotomiques (Rieutort 2009 ; Poulot, 2014). On peut les articuler notamment pour l'étude des systèmes marchands (Sarrazin, 2016) des SALT.

Renouveler l'approche des SALT, c'est rappeler que la littérature s'est peu intéressée aux intrants du petit maraîchage bio. Les travaux qui évoquent l'internationalisation de certains approvisionnements sont encore plus rares (Plateau *et al.*, 2019). Le dernier chapitre de cette partie en a donné plusieurs illustrations, montrant parfois ses contradictions avec l'identité

socioprofessionnelle des CCP alternatifs, construits comme une mondialisation libérale et productiviste (Ripoll, 2008 ; Samak, 2012). L'internationalisation des approvisionnements en intrants concernent parfois les fonctions aval de distribution des SALT, notamment pour ceux destinés à l'achat-revente de produits exotiques. Mais les systèmes marchands des SALT ne débordent pas seulement le local par leurs *inputs*. Ils le font aussi à travers leurs *outputs*, qu'ils peuvent expédier dans une aire de chalandise extrarégionale *via* un système marchand de grande envergure (Sarrazin, 2016 : 32). Ses « grande distance » et « gros volumes » sont certes inférieurs à ceux des bassins légumiers agroindustriels, mais se situent dans la fourchette haute des tonnages et flux liés aux CCP. Ces expéditions ne se différencient pas seulement quantitativement, mais aussi qualitativement.

Dans le cas des micro-bassins alternatifs lingremois et percheron, et contrairement aux bassins du Cotentin où les légumes font davantage références à un terroir, l'ancrage territorial des légumes y relève « du caractère singulier des partenariats [...] constitués » qui satisfont différents besoins sociaux localisés (Pierre et Bioteau, 2017) pas seulement alimentaires. Ils composent ainsi un « panier de biens et de services » (Pecqueur, 2001). Si ce développement territorialisé (Pecqueur, 2006) vise à « produire pour son territoire » (Pierre, 2013), ses protagonistes n'ignorent pas les demandes exogènes et produisent pour d'autres territoires, comme l'Île-de-France, région métropolitaine dont ces bassins constituent des arrière-pays (Suchet, 2017). La logique de paniers de biens et service n'en fait pas des arrière-pays seulement à travers les flux alimentaires, mais aussi à travers les flux touristiques (un hébergeur vend à un dîner de légumes bio et locaux avec sa nuit en cabane dans les arbres, pour un weekend loin de la capitale) ou les dynamiques socio-résidentielles (la présence d'une vente directe maraîchère constitue une aménité recherchée pour un investissement immobilier permanent ou secondaire).

3^E PARTIE : DE L'HETEROGENEITE SOCIALE AGRICOLE A LA DIFFERENCIATION SOCIO-TERRITORIALE DES MONDES LEGUMIER ET MARAICHER



En haut : les stagiaires récoltent les poireaux à Lantheuil
En bas : plantation de poireaux à Créances
Clichés : P. Guillemain, mars 2016 et mai 2014.

Comme pour la 2^e partie, cette 3^e partie s'appuie sur la mixité méthodologique nécessaire à la complémentarité des approches. Le dispositif méthodologique repose sur une technique d'enquête principale : l'entretien. Dans le strict cadre du travail doctoral, 19 entretiens ont été conduits (carte 19), d'une durée moyenne d'une heure et demie⁵²⁷. Cette technique d'enquête a démarré au printemps 2016, à la suite d'une enquête par questionnaire qui s'est poursuivie par neuf entretiens auprès de petits maraîchers du marché Saint-Sauveur de Caen. Réalisées avec une étudiante de master 1, elles ont constitué un travail préparatoire au programme PSDR 4 FRUGAL (Graby et Guillemin, 2016). La politique du terrain mise en œuvre s'est voulue itérative (Olivier de Sardan, 1995) : ce premier bloc d'entretiens a constitué « autant d'occasions de trouver de nouvelles pistes de recherche, de modifier des hypothèses, d'en élaborer de nouvelles » (*Id.*).

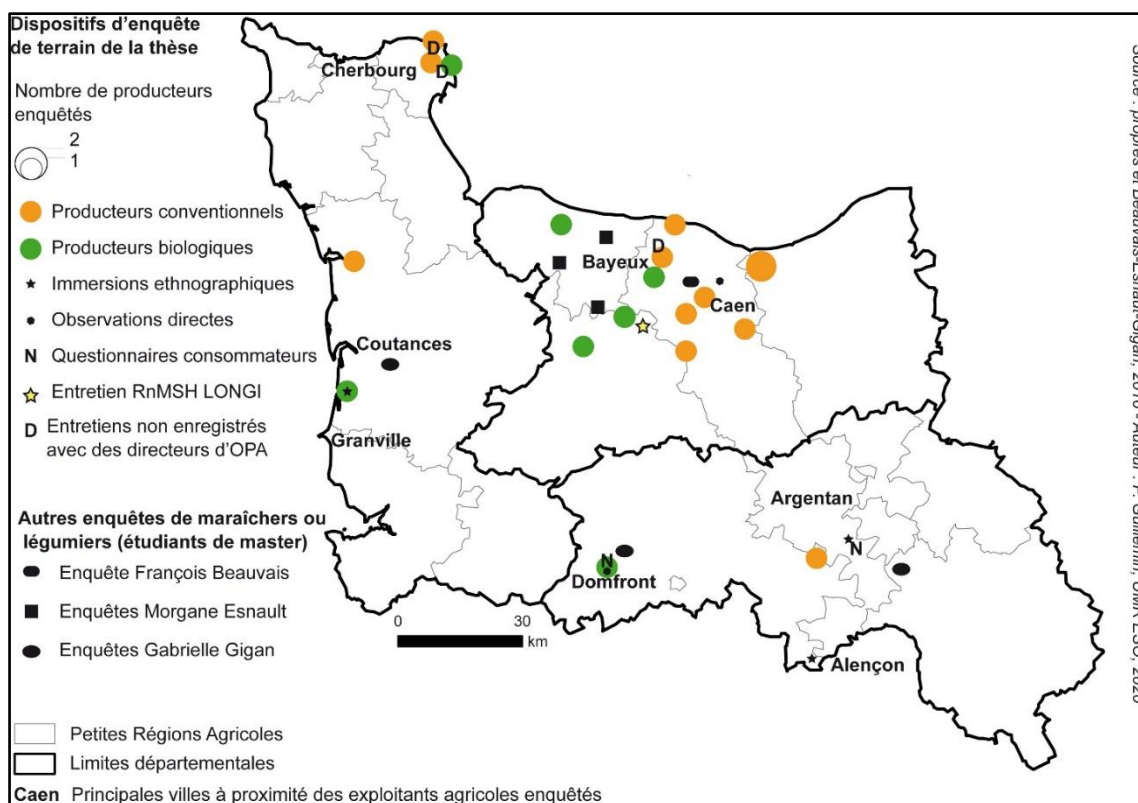
En parallèle, sur la base de la typologie statistique des exploitations légumière et maraîchère, des exploitations se rapprochant de différents types légumiers ont été repérées pour des enquêtes potentielles. Il s'agissait ainsi d'essayer de mieux comprendre les logiques sociales internes à ce secteur, moins accessible que celui du petit maraîchage. Mais plus que l'échantillonnage⁵²⁸, c'est finalement la dynamique propre à l'enquête qui a orienté le choix des enquêtés, au profit d'une triangulation nécessaire pour recouper les informations internes au « groupe stratégique » (*Id.*) des dirigeants. Au fil de l'eau, un rapport plus opportuniste au terrain a abouti à la conduite d'un entretien lors d'une fête agricole ou d'une enquête collective dans l'Orne, département finalement peu enquêté, du moins selon cette technique. Pour plusieurs raisons, les entretiens privilégient des producteurs du Calvados : facilité d'accès au terrain ; intersection de la recherche doctorale avec le PSDR 4 FRUGAL ; échantillonnage représentatif des différentes filières (en l'occurrence, conduite de deux entretiens avec un producteur du marché de gros et un producteur de la *Coop de Creully*). Cette dernière raison apparaît *a posteriori* d'autant plus pertinente que l'on verra que ces deux enquêtes aboutissent à deux analyses différenciées du classement social. Enfin, le financement en juillet 2020 du projet interMSH « Longi, une approche biographique des gilets jaunes »⁵²⁹, a permis d'enquêter un maraîcher gilet jaune selon une grille d'entretien dédiée, permettant l'ajustement de dernière minute de certains cadres interprétatifs de l'appartenance de classe.

⁵²⁷ Au total, cela représente 1 796 minutes de bandes son cumulées.

⁵²⁸ Ajoutons d'ailleurs que la carte 19 montre que nous avons été attentif à ne pas « surpâturer » le terrain en enquêtant des maraîchers déjà sollicités récemment par des étudiants.

⁵²⁹ Voir la page des résultats de l'appel à projets inter-MSH : <https://www.msh-reseau.fr/actualites/resultats-de-lappel-projets-blanc-inter-msh-2019-2020> (consulté le 28/07/2020).

Carte 19 : Localisation des enquêtes de terrain réalisées pour la thèse



Aujourd’hui, l’analyse du classement social des agriculteurs ne peut faire l’économie d’une approche relationnelle, pour saisir leurs rapports à d’autres fractions de classes (Bessière *et al.*, 2014). Ainsi, en face à face ou par téléphone, il a été choisi de réaliser trois entretiens (non enregistrés) avec des directeurs de coopératives et de station expérimentale (carte 19). Pour mener l’approche relationnelle au sein des mondes maraîchers, plusieurs techniques complémentaires ont été utilisées, dans une perspective combinatoire assez classique et déjà éprouvée pour l’analyse des circuits courts de proximité régionaux (Ripoll, 2008 : 24). Dans un souci d’objectivation des propriétés sociales de la clientèle des maraîchers bio, deux enquêtes par questionnaires ont été réalisées dans l’Orne. La première a été menée avec des collègues du collectif ROCS au sein de l’AMAP du Domfrontais. La seconde relève de l’entraide réciproque : pour aider une amie maraîchère à organiser ses ventes à la ferme, des questions relevant de l’étude de marché ont été posées aux participants d’une visite à la ferme. En retour, cette amie a autorisé des questions d’ordre plus sociographiques, utiles aux besoins de la thèse. On touche là une autre dimension du dispositif d’enquête : les observations participantes « malgré moi ». Et, pour citer encore une précédente ethnographie des circuits courts bas-normands, « si l’on peut considérer que toute observation est participante, celles-ci le sont tout

de même plus que d'autres » (Ripoll, 2008 : 25). En effet, quasi simultanément, au début de la thèse, un maraîcher et une maraîchère ont fait leur apparition dans mes cercles intimes. De ses interactions familiale et amicale, résultent de nombreuses observations, que j'ai d'ailleurs souvent transcrites pour passer à autre chose, ou, autrement dit, éviter que la thèse n'empiète sur tous les temps sociaux. Dès la première année, ma belle-sœur s'est mise en couple avec un maraîcher bio. S'ils sont depuis séparés, cela représente deux grosses années de vie de famille élargie en commun. En parallèle, alors que la thèse a correspondu à une nouvelle installation résidentielle, une des premières amies rencontrées dans ma nouvelle ville a accueilli une colocataire salariée d'une association de maraîchers agrobiologistes. La collocation s'est muée en concubinage, et le salariat para-agricole a laissé place à l'installation maraîchère en 2017. Depuis quatre ans, les soirées entre ami.es me voient échanger avec une maraîchère qui est aussi coéquipière sportive, cadre dans lequel elle développe d'ailleurs sa vente directe ! Dès lors, certaines informations de terrain sont référencées comme « immersion ethnographique ».

D'autres observations ont eu lieu dans un cadre plus formalisé : des « observations directes ». Il s'agit dans un premier temps d'une invitation ès qualité dans le cadre du comité technique d'un maraîchage d'insertion couplé à un espace test agricole. Démarré en 2014, le dispositif a été stoppé par l'association coordinatrice en 2017. La diversité des contextes dans lesquels ces observations ont été menées (périurbain d'une des capitales régionales, rural isolé ou bourg rural, et ancien bassin légumier en contexte littoral balnéaire) offre autant de situations intéressantes pour étudier la manière dont « s'actualisent [les] différenciations internes » (Bessière *et al.*, 2014) aux mondes légumiers et maraîchers. Parce qu'elles permettent de focaliser sur des dynamiques d'ordre socio-politique, les techniques d'observations apportent un complément à l'analyse en termes de classes sociales : l'étude d'espaces sociaux localisés (Laferté, 2014a). En effet, façonnées à distance et en proximité, les filières légumière et maraîchère sont tantôt majoritaires, tantôt minoritaires dans les activités et emplois des espaces ruraux et périurbains. Quel que soit leur poids (contemporain et historique), on peut se demander quels rôles jouent ces filières dans les évolutions macrosociales auxquelles les espaces sociaux localisés sont prédestinés (Laferté, 2014a : 435). Mais avant cela, la question posée par les deux premiers chapitres de cette dernière partie est la suivante : à quelles classes ou fractions de classes sociales appartiennent les légumiers et maraîchers enquêtés ?

3.1. Chapitre 6. La grande exploitation maraîchère : un modèle de réussite pour des fractions d'exploitants dominant la stratification agricole

Au cœur de l'actualité des études rurales, la grande exploitation se distingue. En 2017, avant l'appel à communications des *Journées Rurales* 2018 relatives aux formes et contours de la grande exploitation⁵³⁰, le sociologue Gilles Laferté participait au séminaire du Pôle Rural de Caen sur l'embourgeoisement des céréaliers. Le débat permit une comparaison dans le temps avec les grands fermiers d'Île-de-France, étudiés par Jean-Marc Moriceau. Fermiers du Vallois en 1730 – à la tête de 200 ha de cultures et de propriétés immobilières à Paris – et céréaliers du Châtillonnais, exploitant 200, 300 voire 1 000 ha et détenteurs d'appartements à Dijon, suscitent une question : « la grande exploitation céréalière est-elle un modèle qui s'est prêté à la réussite sociale à travers les siècles ? ». À partir de cette hypothèse, notre questionnement s'énonce dans les termes suivants : la grande exploitation légumière ou maraîchère est-elle un modèle de réussite économique et sociale depuis plusieurs décennies ? Si oui, quelle position sociale cette réussite confère-t-elle aux patrons de ces exploitations agricoles ?

3.1.1. Les « gros » légumiers manchots : des patrons toujours embourgeoisés ?

Pour répondre à ce questionnement, et considérant à la suite de Bernard Kayser que, les exploitations spécialisées sont un terrain privilégié pour identifier les « vrais capitalistes » (1990, citant Michel Blanc), nous proposons d'analyser discours et pratiques de la fraction dirigeante du patronat légumier de la Manche, particulièrement celui des bassins sairais et créançais. Tels les légumiers bretons qui ont eu leur « paysan-directeur général » avec Alexis Gourvennec, les normands ont eu leur « agri entrepreneur » à l'origine de leur multinationale agroalimentaire *Agrial* (Condor, 2018) : Émile Ryckeboer. L'ascension sociale fulgurante de ces deux dirigeants légumiers (Maresca, 1983) a fait l'objet d'une reconnaissance nationale pour leur rôle dans le développement économique de leurs régions, puisque chacun a été nommé chevalier de la Légion d'honneur⁵³¹. En Bretagne, la figure du paysan-directeur général correspond à des trajectoires d'embourgeoisement agricole notamment dans le cadre de la

⁵³⁰ Colloque de la Commission de Géographie Rurale du Comité National Français de géographie, Nanterre, 26-28 septembre 2018.

⁵³¹ DUPONT G., « Alexis Gourvennec, figure du syndicalisme agricole », *Le Monde*, 21 février 2007. https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2007/02/21/alexis-gourvennec-figure-du-syndicalisme-agricole_869971_3382.html (consulté le 13/06/2020). « Légion d'honneur : des Normands promus », *Ouest-France*, 16/07/2018.

succession d'Alexis Gourvenec à la tête des OPA finistériennes et bretonnes qu'il dirigeait (Guillemin, 2019b). On a montré comment cette fraction agricole bourgeoise se mobilise collectivement, voire n'hésite pas à recourir à l'action directe violente pour reproduire sa position sociale dominante, vis-à-vis d'autres fractions sociales léonardes, de salariés d'autres territoires conquis par ses firmes et aussi de l'État (*Id.*). On ne peut pas en dire autant des nouveaux dirigeants légumiers normands dont les mobilisations paraissent par exemple plus timorées, et qui semblent parfois hésiter entre entrepreneuriat et conservatisme agricole.

3.1.1.1. Une ascension sociale inachevée : devenir pleinement dirigeant

Le 9/04/2018, un rendez-vous est fixé au marché au cadran du *Groupement des Producteurs de Légumes de la Manche (GPLM)* pour une rencontre avec le directeur le matin et le président l'après-midi, sans qu'un horaire n'ait été précisé par ce dernier. Aussi, alors qu'il rend visite au directeur le matin, nous convenons d'une pause pour fixer la rencontre de l'après-midi. Ils en profitent pour prendre un café. La discussion dérive sur la vie quotidienne et nous en venons à évoquer un vignoble récemment implanté dans la Plaine de Caen. Le président le connaît bien, puisque qu'il s'est inscrit à des cours d'œnologie et que son professeur lui a proposé le vin des *Arpents du Soleil* à titre de comparaison, lors d'une dégustation de vins de Bourgogne. Cette activité de loisirs du président d'une coopérative légumière manchote éclaire une hypothèse plus générale quant à la position sociale des dirigeants légumiers manchots, en ce qu'elle soulève la recherche d'un capital culturel distinctif car « la connaissance des vins et leur "bonne appréciation" sont souvent un marqueur de classe » (Harvey, 2018 : 42). Mais justement, à quelle classe sociale appartiennent ces « gros » (Kayser, 1990 : 104) légumiers ?

Entre soi dirigeant et rapport dominé au cadrisme : « ils m'ont baisé la gueule sur ce coup-là »

C'est la première enquête réalisée dans le Val de Saire qui nous a fait prendre conscience de l'entre soi dirigeant des légumiers. Une fois terminé l'entretien avec un gros maraîcher bio dont il sera question dans la section suivante, il nous recommande la visite de nouveaux producteurs : son voisin (président du GPLM), un « gros », retraité (ancien président du GPLM) et un troisième producteur plus au nord, que j'avais découvert dans une publicité grand format de l'enseigne *LIDL* (président du conseil de surveillance de la branche légumes d'*Agrial*). Ce gros producteur bio n'est pas dirigeant agricole (il est par ailleurs élu local), mais les conseils qu'il donne sont utiles et renvoient à plusieurs aspects. Pourtant producteur-expéditeur indépendant et bio, cette recommandation montre une double conscience : celle des enjeux de la filière en m'orientant vers les dirigeants de deux principales OP (tout en recommandant un

ancien dirigeant dont le fils développe le circuit court en production conventionnelle) ; celle de sa fraction de classe, les « gros », patrons qui emploient les effectifs salariés les plus importants et incarnent les fonctions leadorale et entrepreneuriale du bassin de production (Sarrazin, 2016). Effectivement, pour l'enquête réalisée dans le Cotentin, il a été difficile de s'extraire de cet entre soi dirigeant, puisque ce sont le président du *GPLM* et le président de la branche légumes d'*Agrial* qui y ont été enquêtés. La poursuite des enquêtes dans l'autre bassin emblématique du Cotentin, le Créançais, s'est faite auprès de cette même fraction agricole puisque c'est vers un administrateur d'*Agrial*⁵³² que j'ai été orienté par le président de la branche. Ce dernier a même fourni le contact personnel d'un autre administrateur de la Plaine de Caen. C'est donc à une immersion parmi des dirigeants que correspondent les six entretiens réalisés pour comprendre les logiques de classement des gros légumiers en circuits longs. On pourrait y voir un biais dans le dispositif et la population d'enquête, certes. Mais on peut aussi faire de ces entretiens de proche en proche, sur la base des contacts d'enquêtés devenant informateurs, un analyseur de l'hétérogénéité du classement social interne à la fraction dirigeante des filières légumières bas-normandes. Tous ces dirigeants le sont devenus sur des bases communes : incarnation de la réussite technique, économique et commerciale (Sarrazin, 2016), agrandissement et modernisation de leurs exploitations. Pour autant, leurs socialisations diffèrent, leurs pratiques d'emploi et les rapports entretenus avec l'encadrement également. De ce fait, telles leurs exploitations, anciennement fermes familiales qui ont ou auront bientôt l'allure de firmes (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017), tous sont engagés sur une trajectoire d'embourgeoisement liée à leur position de classe de patron (Laferté, 2018), mais chez certains, cette ascension sociale prend une forme inachevée⁵³³.

Un moyen d'analyser leur ascension sociale inachevée est de la penser de manière relationnelle, dans leur rapport au cadrisme (Uhel, 2019). Et, au-delà de ces rapports, il s'agit de s'intéresser aux représentations qu'ont d'eux les « orchestrateurs [qui préconisent] ce qu'il faut faire pour que la production soit conforme aux attentes ou au besoin des marchés » (Sarrazin, 2016 : 50). Ce personnel est bien sûr présent dans les stations expérimentales, mais

⁵³² Cet administrateur incarne parfaitement l'idée d'entre soi dirigeant, au-delà de la filière légumière. En effet, son exploitation s'est agrandie sur la base d'association avec des éleveurs (cf. section 2.1.1.3.). Le premier éleveur avec qui il s'est historiquement associé n'est autre que le président de l'Organisation de Producteurs laitiers *Mont-Blanc* et le vice-président de la *FOPL (France OP Lait)*.

⁵³³ Reprendre cette idée exposée dans le titre de la section est l'occasion de remercier Kévin Mary, aujourd'hui maître de conférences en géographie à Perpignan et ancien doctorant de Caen. Démarrer cette thèse à ses côtés a été une chance pour les nombreux échanges partagés. Cette analyse en termes d'ascension sociale inachevée est directement inspirée de son travail doctoral, relatif à la reproduction sociale inachevée des élites maliennes en migrations universitaires internationales (Mary, 2014).

aussi dans les branches spécialisées des coopératives qui développent leurs services internes de recherche et développement. Dans les deux cas, théoriquement, ce sont les agriculteurs élus qui administrent ces structures et en assument les présidences. Cette section est l'occasion de discuter la théorie de Sarrazin sur l'équilibre des rapports « entre les personnes en fonction de leur statut d'élu [...] de salarié de droit privé ou de droit public, de responsable professionnel élu ou de technicien rémunéré » (Sarrazin, 2016 : 53). Selon l'auteur, ce groupe professionnel dirigeant « ne fait pas de différences » entre ses fractions et, « en dernier ressort ce sont bien les représentants professionnels qui ont le dernier mot ou la primauté de l'engagement » (*Id.*). Les enquêtes de terrain parmi les patrons légumiers dirigeants du Cotentin démontrent selon nous le contraire. Par leur intégration au mode de production capitaliste, certains patrons démarrent une trajectoire d'embourgeoisement. Mais ils peinent à le devenir pleinement, car, corollaire de cette intégration capitaliste, une classe de l'encadrement du marché agroalimentaire se développe et poursuit ses intérêts propres (Bihl, 1984), à savoir ceux des coopératives, et non pas ceux des entreprises des coopérateurs, petits ou gros :

« Ah j'ai dit oui, mais faut du sans résidu, mais faut que ce soit plus beau qu'avant ! Nan, nan mais c'est... Nan mais ce qu'il y a, bon, j'estime qu'ils m'ont baisé la gueule sur ce coup là. Mais je les ai prévenus que cette année je traitais plus [comprendre davantage]. Et cette année mon poireau, là j'ai un lot qu'a un petit peu de thrips, mais les autres parcelles, ils sont bien. Bon, ils sont mieux que l'année dernière, et pourtant cette année il y a eu plus de pression. Mais cette année, j'ai cartonné un peu plus, parce qu'ils m'ont baisé la gueule l'année dernière ! Faut pas que je reperde encore 20 000 euros cette année, vaut mieux dépenser 3 000 euros de produits que de perdre 20 000 euros sur les livraisons. » (entretien, 05/11/2018).

C'est un gros légumier du bassin créançais qui parle, administrateur d'*Agrial*. Il en vient à déclarer s'être fait « *baisé la gueule* » par les salariés de sa coopérative, dans le cadre d'un échange sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Comme son confrère sairais président du *GPLM*, il est ouvert à cette perspective, notamment pour certains traitements à vocation qu'on appelle « esthétique », ou de standardisation. Le thrips du poireau tâche le vert de la feuille, qui n'est pas la partie la plus consommée du légume d'une part, et ne la rend pas impropre à la consommation d'autre part. Les producteurs voudraient limiter ces traitements insecticides de standardisation, et non de protection « *phytopharmaceutique* » comme ils disent. Ainsi, l'administrateur d'*Agrial* décide de réduire ces traitements en 2017, alors que les fortes pluies réduisent la pression parasitaire. Pendant deux mois et demi, il livre du poireau légèrement thripsé, qui lui est finalement déclassé. Ce déclassement du poireau correspond à une baisse de 10 centimes/kg du prix payé la coopérative. Sur la base d'un rendement moyen de 30 t./ha, le manque à gagner s'élève à 3 000 €/ha. Le producteur ayant limité les traitements sur plusieurs parcelles de poireau, il estime donc la perte de chiffre d'affaires à 20 000 € sur

une campagne. S'il préserve l'environnement et protège sa santé en faisant ce choix, il perd de l'argent car l'économie réalisée en évitant deux traitements insecticides est dérisoire : le coût d'une dose s'élevant à 120 €. Sur la base de ses déclarations, en termes d'excédent brut d'exploitation, la perte dépasse 15 000 €. Ces difficultés sont déjà suffisantes pour comprendre les mots qu'il emploie. Mais le sentiment d'injustice qu'il ressent est plus grand encore. Il nous explique que la politique de déclassement est la même dans les deux coopératives, d'ailleurs plus durement sanctionnée au *GPLM* avec une baisse du prix de 20 cts/kg. En effet, si les tâches ne rendent pas impropre le poireau à la consommation, elles altèrent sa durée de conservation. Positionné principalement sur le marché du frais, le *GPLM* n'a donc pas intérêt à livrer du poireau thripsé. C'est moins le cas d'*Agrial*, positionnée sur le marché de la 4^e gamme. Avec l'usine de sa filiale *Florette*, le poireau thripsé trouve une valorisation alternative : l'épluchage du fût (partie blanche) pour la transformation en préparations prêtes à l'emploi de poireau à vinaigrette. C'est ce qui arrive aux livraisons thripsées de cet administrateur en 2017 :

« Mais ce qu'il y a, ce qui est le mieux, c'est que l'année dernière mon poireau, j'avais du poireau qu'avait le bon de blanc. Ils coupaient le vert pour le mettre en vinaigrette. Donc ils auraient pu me le payer le même prix. Parce que s'ils en avaient pas du comme ça, ils mettraient du beau et donc ils le paieraient plus cher » (Id.).

Il s'est d'ailleurs mobilisé pour un changement de politique tarifaire en cohérence avec les enjeux de limitation des traitements phytosanitaires. Il souhaite que les producteurs volontaires pour « lever le pied » sur ce type de traitements de standardisation, soient accompagnés par le maintien d'un prix de catégorie extra, même en cas de poireau tâché. Il s'appuie sur les comptes d'exploitation d'*Agrial*, qui réalise les meilleures marges sur les ventes de poireau prêt pour la consommation en vinaigrette : « c'est là que c'est le mieux valorisé » (Id.). En tant qu'administrateur, il fait valoir sa demande dans le cadre de l'assemblée générale de bassin :

Légumier : *Ah j'ai essayé de négocier l'année dernière, je leur ai dit à l'assemblée de bassin, "mais bon, puisque c'est ça, l'année prochaine, je traiterais à fond et puis c'est tout". Voilà.*

Enquêteur : *À l'assemblée de ?*

Légumier : *De bassin, oui, oui. Bon je me suis exprimé, bon je leur ai dit de toute façon.*

Enquêteur : *Et ils disent niet, quoi ?*

Légumier : *Ils n'ont pas dit grand-chose là-dessus. Mais bon, on m'a... L'année dernière on n'a pas été soutenu sur ce coup-là. Faut, donnant-donnant. On aurait pu me... Je trouve que l'année dernière, le poireau il faisait du beau vinaigrette et tout, qu'on aurait pu me le payer en extra. De me dire "t'as essayé de traiter un peu, t'as pas réussi, bon on va pas te pénaliser". Et si on veut du zéro résidu... Mais, bon, apparemment, [le responsable qualité-environnement de la branche légumes d'*Agrial*], il dit que de toute façon les insecticides on les retrouve pas.*

Enquêteur : *Ouais, ça trace pas.*

Légumier : *Ça trace pas, mais quand on peut éviter de mettre des tartinettes de trop, voilà.*

On comprend ici comment l'encadrement agricole a le dernier mot, pour reprendre l'expression de Sarrazin (2016). Et cette domination ne s'exerce pas dans le cadre informel de

la vie quotidienne, sur le quai de livraison, entre deux déchargements par exemple, à l'abri du contrôle des mandants. Ce rapport asymétrique, l'encadrement agroalimentaire le mène dans le cadre formel de l'assemblée de la coopérative, qui donne pourtant légalement le pouvoir aux producteurs. Si dans leur coopérative, les gros patrons légumiers deviennent dirigeants, ils semblent aussi dominés parmi les dominants, en l'occurrence par des fractions de la classe de l'encadrement. C'est le cas aussi au *GPLM*, où le président nous faisait part de sa prudence vis-à-vis des stratégies de segmentation commerciale autour du sans résidu de pesticides :

Légumier : *On est bien en-dessous de la LMR dans la plupart des cas, je crois dans 97%. On est même de temps en temps en zéro résidu, ça peut arriver. Mais ça, faut être prudent quand même, parce que zéro c'est vraiment zéro. Donc si vous avez une LMR à 0,1 et que vous retrouvez 0,01, on est franchement à 10% de la LMR, on, on est bon. Sauf que 0,01 c'est pas 0. C'est là où nous, on essaye d'y travailler, voir ce qu'on peut faire. Ce que d'autres, coopératives ou privés peu importe [...] ils sont partis un petit peu têtes baissées. Je sais pas, je pense que les gens réfléchissent quand même. Mais nous on est assez prudents là-dessus, parce que, voilà. Enquêteur : En Bretagne ils sont partis là-dessus nan ?*

Légumier : *Euh, exactement qui, euh ? Ouais, il y a plusieurs structures, mais nous on est assez prudents par rapport à ça. Par contre ce qu'on est sûr, c'est quand dans 97% des analyses qu'on a fait, on est bien en-dessous de la LMR, ça c'est clair. Et moi je préfère communiquer ça, que de communiquer un zéro résidu, parce que des fois on peut l'avoir. Et si, si on retrouve un tout petit peu, ben un tout petit peu c'est pas zéro. (entretien, 09/04/2018).*

Le matin même, nous nous entretenions avec son directeur qui nous expliquait sa stratégie à ce sujet. Le *GPLM* procède alors à 300 analyses de résidus par an et 120 analyses ne présentent pas de résidu. Quatre analyses n'ont pas été conformes aux normes, ce qui a entraîné le blocage des parcelles jusqu'à ce que les analyses deviennent conformes. La coopérative vise 500 analyses, soit une toutes les 130 t. de légumes. Cela représente un budget de 70 000 €, et le groupement voudrait atteindre 700 analyses, « *c'est-à-dire des analyses avant le début de la récolte, avec des producteurs sélectionnés pour améliorer la stratégie des produits phytosanitaires, pour tendre vers zéro pesticide pour les résidus* ».

Le directeur paraît un peu plus en phase avec son président, et pointe les contradictions de la grande distribution qui demande du « sans résidu » mais décline par exemple les poireaux thripsés. D'une manière générale, le contexte réglementaire sur l'usage des produits phytosanitaires lui apparaît comme une faiblesse qui peut devenir une force si les producteurs s'y adaptent en trouvant des alternatives différenciant leurs produits. Le recrutement de plus en plus difficile de la main d'œuvre et la pyramide des âges élevée des chefs d'exploitations constituent selon lui deux difficultés auxquels s'ajoute l'enjeu de la formation qui fait défaut pour lever les quelques « *résistances au changement* ». Alors qu'entre 1989 et 2014, il a accompagné et encadré la *success story* de *Savéol* en tant que responsable du commerce, du marketing et de la communication, il cite l'exemple des *study clubs* des serristes bretons : « *de*

tels groupes de progrès n'existent pas en plein champ. Ici, en mai, le gars est de 5h30 à 20h00 dans les champs. Pas la peine de lui proposer de réfléchir cinq ou dix heures après, il est occis. Et en plein champ, on n'aime pas se comparer ». Il va même plus loin, au détour d'une phrase qui révèle une forme de mépris culturel pour les producteurs qui l'ont recruté : « *Ici, on n'a pas compris les attentes du consommateur. Ils font de la grosse pomme de terre primeur, c'est un produit bâtard, ils ont privilégié les rendements à la qualité, on n'est pas allé chercher l'image d'un terroir* ». Ce rapport distant à la formation et aux innovations, les « *résistances au changement* » et limites des modèles agricoles qu'ils ont développés, les gros patrons et dirigeants légumiers du Cotentin les évoquent aussi, avec leurs mots à eux.

« *À un moment vous ne pouvez pas être partout hein, à un moment il y a une limite* »

C'est par une approche en termes de cas limite (Hamidi, 2012) malheureux que l'on peut ouvrir la réflexion sur les pratiques d'emploi des patrons légumiers du Cotentin, signe supplémentaire d'une ascension sociale inachevée. Cette approche « vise à mettre la théorie à l'épreuve dans ses marges afin de spécifier ses conditions de validité » (*Id.*). Cas limite malheureux, en ce qu'il résulte de la maladie d'un dirigeant légumier touché par un premier cancer en 2016, qui a récidivé en 2017. En 2018, la fatigue est toujours grande bien que la maladie semble maîtrisée. Du fait des raisons de ce cas limite, nous choisissons de ne pas référencer les extraits d'entretien par la date, afin de préserver le secret médical. En 2017, le traitement de la maladie nécessite une hospitalisation de deux mois et demi au centre régional de lutte contre le cancer *François Baclesse*, à partir du début du mois d'août :

Légumier : *Alors c'est bête à dire mais, mon arrêt, comme j'étais déjà souvent parti de mon exploitation en tant que responsable professionnel, il y avait déjà des habitudes prises en mon absence. Ce qui fait que mon absence due à la maladie a peut-être été moins brutale pour les salariés. Que quelqu'un qu'est là tous les jours, et paf, il est plus là.*

Enquêteur : *Ouais, du jour au lendemain.*

Légumier : *Du jour au lendemain. Ça a peut-être été un peu moins compliqué parce que ça arrivait souvent que j'étais pas là, mais bon, pas bien longtemps. Et puis souvent je passais, je donnais les consignes. Que là vous êtes... pis c'est des grosses périodes ça le mois d'août-septembre. Pas au niveau récolte, mais au niveau entretien des cultures, c'est vraiment les grosses périodes. Mais encore la plantation des cultures, en août on plante encore du chou et tout ça. Mais bon, qu'est-ce que vous voulez, bon. J'ai eu de la chance d'avoir mon père qu'est encore pas loin et qui... Et puis l'entraide de certains qui m'ont aidé, pis d'autres qui m'ont proposé, mais bon, j'ai pas... C'est pas que j'ai pas accepté de tout le monde, j'avais aussi ce que je savais que mes salariés pouvaient faire. Donc j'allais pas le faire faire à mes voisins si mes salariés pouvaient le faire. Donc c'est là où j'ai eu le plus d'entraide, bah, j'ai eu plus besoin d'aide, c'est tout simplement pour, et ben justement pour les traitements phytosanitaires des cultures. Parce qu'il faut avoir le certiphyto que mes gars n'avaient pas. Et puis, il y en a un qui l'a passé son certiphyto, au mois de septembre, mais bon. Le certiphyto... Bon voilà, il peut partir avec le tracteur et le pulvé, au niveau réglementaire c'est bon. Mais ben j'ai pas pu lui montrer comment que ça fonctionnait parce que j'étais pas là. Donc c'est vrai que c'est un*

autre exploitant, mon beau-frère, qu'est venu faire ça. Pour les carottes et les poireaux et pis deux autres exploitants qui m'ont aidé pour les choux [...] c'est vrai que mon gars avait son certiphyto quand je suis parti comme ça. L'outil de chez moi, y a que moi qui le connaissais. Parce que mon père est en retraite, même s'il m'aide encore, ça fait quinze ans qu'il a pas utilisé un pulvérisateur. Et pis le gars ben voilà, il va faire son certiphyto, mais il faudrait au moins lui indiquer comment que le matériel marche. Et j'allais pas lui indiquer par téléphone de mon lit d'hôpital. Maintenant ça donne des leçons aussi, qu'il faut préparer un peu plus ...
Enquêteur : *Les salariés.*

Légumier : *Ouais, mais c'est pas évident en phyto, en phyto c'est, le reste ça va, mais ça c'est pas évident. Entre celui qui veut pas y toucher, parce que, ben on voit bien un petit peu, c'est pas dans l'air du temps le phyto hein. Faut... Celui qu'a peur d'y toucher et puis... Et puis celui ben... voilà c'est... Qui veut bien y toucher, mais qui faut pas qu'il se trompe quand même, parce qu'on a pas le droit à l'erreur là-dedans.*

Ce cas limite est renforcé par son atypicité car, en plus d'être patron d'un collectif de salariés nombreux, cet exploitant n'est pas un légumier ordinaire, mais un dirigeant. Son témoignage et ses pratiques constituent donc un bon analyseur du rapport timoré à la qualification, spécialisation et stratification salariale, alors qu'*a priori*, ses responsabilités auraient pu l'y socialiser. La maladie, imprévue, révèle que non. Lors de l'enquête, six salariés travaillent sur son exploitation, il est encore en arrêt maladie. Il nous explique que deux d'entre eux sont permanents, salariés de l'exploitation. Les quatre autres travaillent à temps plein sur l'exploitation, mais *via* un groupement d'employeur. Ce choix, moins économique, est mûrement réfléchi et les difficultés financières liées à la crise légumière de 2014 confortent ses arguments : externaliser les coûts de gestion des ressources humaines et, dans le pire des cas, ceux de licenciement. Cela témoigne d'une incertitude quant à l'activité professionnelle, qui tempère l'assurance bourgeoise liée à l'accumulation économique (Laferté, 2018). Mais, moins conjoncturellement et plus profondément, cette pratique d'emploi, il l'explique par une mise à distance de la charge administrative patronale. On pourrait mettre en avant que ses responsabilités dirigeantes l'occupent déjà beaucoup. Mais, structurellement, c'est un manque de confiance en ses fonctions de patron qui justifie ce recours à un groupement d'employeurs :

Légumier : *Après, il y a aussi tout ce qu'est nouveau, même si on respecte bien sûr la réglementation, mais un agriculteur, je pense que c'est comme un petit entrepreneur, je dirais, dans l'artisanat et tout ça. C'est qu'il faut qu'on soit bon techniquement, ben le moins mauvais possible en tout cas. Il faut qu'on soit bon économiquement. Donc faut être un bon technicien, faut pratiquement être un bon comptable et pis ben... On voit bien dans les entreprises, tout ce qui est la gestion du social, ça occupe souvent une personne. Mais chez le paysan ou chez le petit artisan, ben, il faut qu'on fasse tout. Et voilà, même si ça se passe bien avec les salariés tout ça, et ben la crainte qu'on peut avoir, elle est tout bête, c'est de faire une erreur. C'est de faire une erreur dans la législation, alors forcément, si on fait travailler nos gars jour et nuit en les payant pas, c'est pas une erreur, c'est du... Mais, mais, un truc tout bête qu'on peut oublier, parce qu'on est pas des pros de ...*

Enquêteur : *De la ressource humaine ?*

Légumier : *Ouais, de la ressource humaine ou de la législation dans le domaine. Donc si vous voulez, ben par le groupement d'employeur, ils gèrent ça. Mais c'est quand même moi au*

quotidien qui travaille avec mes gars, ça leur change rien. Moi ça me coûte un peu plus cher et puis j'ai la TVA, tout ça.

L'analyse de cet extrait renvoie paradoxalement à deux dynamiques qui divergent, alors que théoriquement, on postulerait plutôt leur convergence. C'est qu'il faut différencier l'approche en termes de secteur agricole et de mondes agricoles (Bessière *et al.*, 2014). Notons que cet exploitant mobilise le groupement dans une logique de fidélisation, à la fois dans son intérêt et celui des salariés : *« il y en a deux qui sont à l'année chez moi par le groupement d'employeurs et deux autres qui sont, ils y sont les trois quarts de l'année. Ils vont un petit peu entre deux ailleurs, mais j'essaye aussi de les fidéliser parce que c'est pas évident d'avoir des gens... Alors pour nous c'est pas évident de changer tout le temps de salarié et puis pour les salariés c'est peut-être pas toujours évident non plus de changer ».*

Du point de vue du secteur agricole, et dans la mesure où cet exploitant ne cherche pas à partager le travail dans le groupement, cette mobilisation de l'emploi confère à l'exploitation une allure de firme (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017 : 279). Du point de vue des mondes agricoles et des classes sociales (Bessière *et al.*, 2014), cette pratique d'emploi révèle une difficulté à assumer les responsabilités patronales (Kayser, 1990) d'un légumier devenu dirigeant sur la base d'innovations entrepreneuriales au début de sa carrière, au sein d'une grande exploitation. Patron reconnu, il est devenu dirigeant. Il n'est pas pour autant bourgeois, sa trajectoire d'embourgeoisement apparaît comme inachevée et il s'identifie d'ailleurs à la petite bourgeoisie entrepreneuriale. Il insiste à la fin de cette partie de l'entretien : *« c'est compliqué la gestion du personnel ».* En effet, il est finalement dépendant du groupement pour le recrutement. Parfois, les salariés désignés commencent le matin et ne finissent pas la journée. Il prévient dans ce cas la responsable administrative du groupement qui lui demande si elle doit lui retrouver quelqu'un : *« Ben je dis "autant que possible, ce serait pas plus mal, mais si vous avez personne ..." ».* C'est finalement l'incertitude qui structure sa pratique d'emploi. L'entretien terminé, ce dirigeant m'emmène assister aux livraisons de soirée à la station de lavage. Il entame la conversation avec un homme dont le tracteur est en attente de déchargement. Passé l'échange sur les conditions météorologiques, les besoins en main d'œuvre sont évoqués. Il explique à son interlocuteur qu'il a interrogé un de ses salariés pour lui demander quand il retournerait sur le bateau pour la saison de pêche, car il aurait encore besoin de lui quelques jours. Incertitude, impréparation et lacunes dans la formation semblent dommageable, au point de ne pouvoir déléguer les traitements phytosanitaires et dépendre de l'entraide, alors même qu'un des deux permanents salariés de l'exploitation a 20 ans

d'ancienneté. Pourtant, à lui qui ne prenait qu'une semaine de congés par an, la maladie a rappelé « *qu'il n'y a pas non plus que le travail* ». Le temps libre devient pour lui une aspiration.

Le manque de disponibilité interpelle les directeurs des systèmes marchand et d'encadrement technique (Sarrazin, 2016), ainsi que leurs confrères dirigeants d'autres bassins de production comme la Plaine de Caen. On verra qu'ils n'ont ni les mêmes pratiques d'emploi et niveaux de formations, ni le même rapport au temps de travail et au temps libre :

« Nan mais eux ils sont à moitié barrés là-bas. Enfin t'es allé dans la Val de Saire ! [...] ils sortent du légume toute l'année quoi. Val de Saire, il y a tout le temps ! L'été, chez [un dirigeant], l'été c'est salade, après c'est poireau. Là poireau, chou, navet. Enfin navet, il en fait plus, bon. Poireau, chou tout l'hiver. Mais après c'est... Ils pourraient partir hein, surtout [ce même dirigeant], maintenant qu'il a [son fils]. D'ailleurs [...] il est beaucoup investi au niveau d'Agrial. Plus que moi. » (entretien, 19/12/2018).

Et ce dirigeant sairais évoqué par un jeune administrateur de la Plaine de Caen en convient : « *à un moment, vous ne pouvez pas être partout hein, à un moment il y a une limite* » (entretien, 10/10/2018). Intéressant à plusieurs titres, son cas n'est plus un cas limite (Hamidi, 2012) : ici pas de situation extraordinaire telle la maladie. Il s'agirait d'un cas plus typique, en phase avec la théorie : celle des directeurs de l'encadrement agricole local (*SILEBAN* et *GPLM*), ou celle énoncée par l'ex enseignant à la chaire d'agriculture comparée d'*AgroParisTech* :

« Et les agriculteurs le savent bien : au-delà de trois ou quatre travailleurs coopérant étroitement, on ne fait plus d'économie. Au-delà de six ou sept salariés agricoles apparaissent des coûts de direction et de surveillance, des gaspillages et des pertes, qui constituent autant de "déséconomies" d'échelle. » (Marcel Mazoyer, interrogé par le député François Ruffin, 2018)⁵³⁴.

Ce dirigeant légumier connaît bien cette théorie. Son cas nous intéresse car il désigne justement les pratiques d'emploi comme limites de l'agrandissement des exploitations et du développement agricole local : « *c'est un des gros problèmes d'avenir, et ben dans le développement. C'est la limite du développement.* » (entretien, 10/10/2018). Il le dit en connaissance de cause : avec 10 salariés, dans le Val de Saire, il fait partie des plus gros employeurs légumiers. Son rapport au temps libre est exclusivement consacré à ses fonctions de dirigeants. Entre les réunions locales et celles ayant lieu au siège social régional, à Caen, ainsi que les séjours à l'étranger pour contrôler les acquisitions industrielles de la coopérative, il ne peut se permettre de s'absenter davantage de l'exploitation, vis-à-vis de son fils coexploitant. C'est d'ailleurs l'installation de ce dernier qui lui a permis de s'investir davantage dans les fonctions dirigeantes qui l'éloignent de l'exploitation. Exploitation sur laquelle, du mois d'août à octobre, l'effectif n'est presque jamais au complet du fait de la combinaison des

⁵³⁴ Ruffin F., 2018, *Un député à la ferme*, Amiens, Fakir Éditions, p. 187

cinq semaines de congés des salariés, et de celles de son fils coexploitant. Divorcé d'un premier mariage, il a vu se transformer la fonction patronale, sous les effets combinés du développement légumier local, de l'agrandissement des exploitations et de l'hétérogamie agricole :

« Le chef d'exploitation a un rôle de plus en plus important ce qui fait que, quand vous agrandissez la surface, et ben ça devient très compliqué hein. A un moment vous ne pouvez pas être partout hein, à un moment il y a une limite. Bon encore les âges d'avant, nous, vous appreniez certaines contraintes, l'environnement, bon encore ça allait à peu près. Mais les nouveaux, les jeunes qu'arrivent, avec un environnement différent, la femme qui travaille ailleurs, les en... Là ça devient beaucoup plus compliqué à le vivre ça » (entretien, 10/10/2018).

Il identifie un enjeu, celui de la promotion de salariés afin de stratifier le collectif de travail autour de chef(s) d'équipes. Il explique que cet enjeu est transversal, qu'il concerne les deux OP et des exploitations aux effectifs hétérogènes, des plus importantes comme la sienne, aux employeurs moyens :

« Mais autrement, pff, et pis nous je sais que... Nous mais c'est toute l'OP pareil hein, j'en connais quand même beaucoup. Et du côté [du GPLM] aussi, même [le président] le premier, c'est de l'encadrement. Parce que là aujourd'hui, on a du mal à avoir du monde qui gère, même si on n'est pas là. C'est, de se faire remplacer... moi j'ai [mon fils], mais le problème c'est que, quand je suis pas là, je mets tout sur le dos à [mon fils]. Et là, c'est ça qui se complique » (Id.)

Sur son exploitation, il a bien cherché à initier une telle promotion interne. Ayant peiné à localiser son exploitation, j'avais interrogé des hommes récoltant des choux. Il s'avère qu'il s'agissait de ses ouvriers, il m'évoque donc l'un deux, que j'identifie donc comme celui m'ayant orienté. Son patron dit de lui qu'il est capable de conduire les engins, démarrer les tapis à récolte⁵³⁵ ou gérer la récolte d'une parcelle en organisant l'équipe : *« On lui dit "telle parcelle, tu coupes", il sait s'autogérer. Et puis il gère les deux autres » (Id.)*. Mais regrette-t-il, les responsabilités s'arrêtent là et *« c'est pas des gars qui peuvent mettre en place une culture »*, l'arrosage ou les traitements phytosanitaires.

La charge de travail que représente les traitements phytosanitaires constitue systématiquement un enjeu sensible de division du travail, presque jamais délégué aux salariés. Pourtant l'encadrement agricole du bassin pense que l'objectif de réduction de leur usage passe par une montée en compétence (entretien téléphonique, 10/04/2018). Le directeur du SILEBAN pointe le besoin de formation au sein *« des structures familiales qui sont passées aux logiques d'entreprise »*. Formation qui devrait s'accompagner de la réorganisation des collectifs de travail *« avec des seconds, un contremaître et un chef de cultures » (Id.)*. Ce n'est pourtant pas la voie qui semble privilégiée par les chefs d'exploitation. Ceux qui initient tout de même une

⁵³⁵ Le cahier des charges de *McDonald's* interdit l'entreposage de caisses au sol, d'où l'utilisation d'un tapis de récolte.

forme d'encadrement interne à la main d'œuvre salariée la limitent à confier « *des travaux un peu plus précis* » de récolte, lavage ou conditionnement, sur la base de l'ancienneté. C'est le cas de l'administrateur à travers lequel on avait ouvert cette section sur le rapport au cadrisme. Il distingue deux catégories d'ouvriers et d'ouvrières agricoles : celles et ceux qui sont responsables et « *d'autres qui sont bons qu'à couper le navet et pis, ou à éplucher le poireau, et terminé* » (entretien, 05/11/2018). Il considère que c'est à lui de gérer les équipes et « *de mettre les bonnes personnes au bon endroit* » (Id.). S'il peut se le permettre avec un effectif de 13 permanents et jusqu'à 4 saisonniers, c'est qu'il exploite ses terres en association. De ce fait, deux chefs d'exploitations légumiers coopèrent avec deux éleveurs. Une division du travail s'opère entre patrons de la même exploitation. En l'occurrence, lui s'occupe des traitements, et son comantataire des semis. Le premier délègue même certains traitements phytosanitaires au fils du second, salarié, et bientôt coexploitant. Cela lui permet de se consacrer davantage au travail administratif et de gestion des ressources humaines, alors que son collègue préside aussi la CUMA locale. Hors association d'exploitants et/ou installation de futurs successeurs, la promotion interne aux exploitations de salariés en charge de l'encadrement ou de la responsabilité des façons culturales ne semble pas d'actualité. C'est d'ailleurs plus sur la succession que mise l'exploitant associé, alors même que son fils ne semble pas intéressé par l'installation agricole (ses deux filles sont respectivement pharmacienne et vétérinaire) :

« Pourtant c'est ce que je disais à mon gars. Lui s'il aime bien le bureau, il pourrait passer deux jours, deux jours et demi dans le bureau toutes les semaines. S'il prenait toute la paperasserie qu'il y a à faire, qu'il s'en occuperait, ça l'occuperait déjà un moment. Parce que bon là, au niveau comptabilité, l'enregistrement c'est fait par le CER. S'il y avait quelqu'un qui serait vraiment intéressé, il pourrait saisir tout ça » (Id.)

Si l'on revient à l'autre dirigeant d'Agrial exploitant dans le Val de Saire, plus que la formation et la promotion interne, c'est le problème de la succession qui semble le préoccuper, alors même que son fils est déjà coexploitant :

« [...] tout dirigeant de chez Agrial, les dirigeants de toutes parts, et ben aujourd'hui c'est ça hein. C'est d'arriver à se remplacer. Les jeunes, pour se faire remplacer. Moi je sais que je vais arriver en retraite dans quelques années, faut qu'on me remplace. Et ben il y a pas, comme on dit, on m'éjecte pas du premier coup comme ça hein. On est pas... il y a pas une pression "dépêche-toi que j'arrive" » (entretien, 10/10/2018).

C'est comme si finalement, ces dirigeants et gros patrons légumiers visaient la reproduction d'une position sociale qu'ils n'ont pas complètement atteinte. Leur rapport timoré aux pratiques d'emploi semble entraver leur embourgeoisement, leurs faibles dotations en capital culturel paraît leur faire défaut pour aspirer à d'autres possibles sociaux. Ils sont même parfois à l'étroit dans leur costume de dirigeant, comme l'un des plus importants administrateurs de la branche

légumes d'Agrial. L'interrogeant sur les visites de contrôle des acquisitions étrangères, il répondait sans citer le nom des filiales anglaises. Juste avant, il racontait sa trajectoire dirigeante : « *c'est venu petit à petit en... Nan parce que le problème que j'ai moi, comme c'était pas prévu, et ben je parle pas anglais. Alors ça, aujourd'hui quand vous allez à l'étranger...* » (Id.). On revient finalement sur un rapport complexé au cadrisme, d'un dirigeant qui conçoit son mandat surtout dans l'optique de « *donner des droits à produire* » à ses mandants coopérateurs. Rapport timoré aux pratiques d'emploi, rapport complexé voire dominé aux différents fractions techniques et commerciales de l'encadrement agroalimentaire et rapport laborieux aux temps sociaux, voilà qui caractérise l'embourgeoisement inachevé de la fraction dirigeante des gros patrons légumiers du Cotentin. L'administrateur d'Agrial du Créançais en constituerait presque une figure idéale-typique jusque dans le renoncement aux vacances aux sports d'hiver dès l'entrée des enfants dans l'âge adulte. L'embourgeoisement agricole semble *a contrario* plus abouti chez d'autres franges du patronat légumier du Cotentin. À défaut d'être aboutie, cette trajectoire semble au moins correspondre à une aspiration et s'objective dans l'organisation du travail interne aux exploitations de gros maraîchers biologiques.

3.1.1.2. S'agrandir en maraîchage biologique, s'éloigner du modèle familial

La présence de grandes exploitations biologiques associant cultures légumières de plein champ et céréales est connue en Normandie et plus particulièrement dans le Cotentin, avec une spécialisation en carotte et poireau destinés avant tout aux filières longues (Bressoud *et al.*, 2009, p. 76). L'une d'entre elles, à Lessay dans la Manche, a fait l'objet d'une médiatisation très détaillée⁵³⁶ : 150 ha dont 60 de légumes, une vingtaine de salariés permanents spécialisés (« *une secrétaire, un responsable de cultures, un mécanicien, des chauffeurs de tracteurs, une personne en charge de la laverie et de former et d'encadrer les saisonniers l'été et enfin des personnes chargées du nettoyage et du conditionnement des légumes* ») et une cinquantaine de saisonniers estivaux chargés du désherbage. Cette exploitation affiche des dimensions et un fonctionnement comparable aux grandes fermes de la Plaine de Caen (Guillemin, 2019a), car cette Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) commercialise sa production auprès de grossistes spécialisés en produits biologiques, de la grande distribution, des maraîchers de l'ouest de la France ou du département et plus ponctuellement de la transformation artisanale locale⁵³⁷. Une enquête de terrain permet d'examiner la trajectoire d'un GAEC spécialisé en

⁵³⁶ KROON J., « Visite d'une grande exploitation maraîchère bio », blog *au Four et au Moulin. Manger {Durable} de la graine à l'assiette*, 13/11/2016. <http://www.aufouraumoulin.com/visite-dune-exploitation-maraichere-bio/> (consulté le 17/08/2018).

⁵³⁷ Id.

légumes biologiques, cette fois sur la façade orientale du Cotentin, afin d'interroger la position sociale de ces « gros patrons » maraîchers bio, héritiers d'exploitations légumières familiales.

Une allure de firme biologique, l'héritage d'une organisation familiale du travail

Dans les années 1970, une exploitation du Val de Saire associe élevage et cultures de légumes dans une pratique culturale qui exclut les intrants, dont l'usage connaît alors un fort développement. En 1981 la spécialisation maraîchère s'accompagne de la conversion à l'agriculture biologique. L'exploitant de l'époque (le grand-père, dans la généalogie familiale à suivre) exploite alors une petite surface, et vend ses légumes dans un petit commerce spécialisé en produits biologiques à Caen⁵³⁸. Son fils le rejoint et développe l'exploitation, en réorientant les débouchés en circuits-longs plus éloignés, du fait de l'agrandissement de l'entreprise et de l'augmentation de la production. En 1997, après des études de cuisine et de comptabilité infructueuses, le petit fils devient salarié d'une exploitation qui s'étend sur 20 ha. Cinq ans après, titulaire d'un Bac professionnel de tourneur-fraiseur, son frère cadet le rejoint. En 2004 le *GAEC du Petit Vicel* est créé et associe comme coexploitants père et fils, « manifestation concrète de la réussite de la famille dans toutes ses dimensions économiques, sociales et symboliques » (Bermond, 2007, p. 119). En 2018, le GAEC emploie 14 salariés permanents pour l'exploitation de 85 ha en légumes toujours certifiés biologiques. 70 ha constituent les fermages et 15 ha sont la propriété d'un Groupement Foncier Agricole (GFA) familial dans lequel le père détient une part. En mars 2018, au moment de notre entretien avec le frère aîné, l'achat de 15 ha supplémentaires au titre d'un nouveau GFA détenu par les deux frères de troisième génération attendait l'accord de la SAFER et ouvrait la perspective de deux nouvelles embauches, alors que la retraite paternelle approchait.

L'agrandissement procède de plusieurs logiques foncières : une, classique, liée à la démographie agricole et l'autre, plus récente, liée à l'évolution des mentalités des propriétaires. Dans le premier cas, le départ en retraite sans renouvellement de l'exploitant, fréquent dans le Val de Saire (Bermond, 2018), permet des recompositions foncière et paysagère « subtiles à l'échelle locale (arasement d'une haie, regroupement de parcelles [...]) » (Preux, 2018b, p. 220) :

Maraîcher : Et après, on a tout un lot ici aussi. Et puis là , il y a des producteurs qu'arrêtent et qui vont laisser les terres entre deux, comme ça on va pouvoir tout regrouper. [...] Il va nous les laisser parce que ça nous touche. Donc maintenant c'est beaucoup ça les agriculteurs. On va dire, c'est plus la guerre comme avant pour avoir les terres. Si ça nous

⁵³⁸ BERTRAND A. et LEROSIER, J.-J., « L'or vert du Val de Saire », *Cotentissime ! Pour les futurs et éternels amoureux du Cotentin*, Big Red 1 Editions, p. 99-101.

borde, si ça borde un tel, bah ils proposent d'abord à celui que ça borde, comme ça, au moins ça agrandit son champ. (entretien, 19/03/2018).

L'évolution plus récente concerne les propriétaires qui privilégient certains modes de production pour leurs fermages, situation qui favorise le GAEC : « *maintenant je sais qu'il y a des propriétaires qui préfèrent aussi que ce soit loué comme nous, bah en bio, que à des conventionnels* » (Id.). De façon générale, les fermages (30% de la SAU) contractés auprès de deux GFA familiaux (l'un père-oncles, l'autre frère-frère) « renseignent indiscutablement [...] l'émergence de nouvelles formes entrepreneuriales » (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017, p. 281) qui confèrent à cette ferme une allure de firme. Au-delà des structures foncière et juridique de l'exploitation, les pratiques d'emploi des coexploitants et l'organisation du travail signalent également la transformation de cette ferme familiale en firme maraîchère biologique. Il suffit parfois de s'asseoir pour commencer à comprendre.

Voici comment m'accueille le frère aîné au printemps 2018. Il me reçoit dans le bureau du bâtiment de conditionnement et d'expédition, dans le hameau du Petit Vicel. Nous nous installons à son bureau, lui, face à l'ordinateur et à la vitre depuis laquelle il peut voir ses salariés travailler. Sa belle-sœur prépare des commandes devant l'entrée de ce bureau. Bien qu'il participe encore directement à la production, ce bureau, il y passe de plus en plus de temps pour gérer les ventes, organiser et surveiller la main d'œuvre ou encore gérer le capital d'exploitation (Kayser, 1990 : 104-105). Cette charge de travail administratif ne va pas aller en s'allégeant :

Enquêteur : *Ouais, et en temps de gestion là, puisqu'on est dans le bureau, ça vous représente ?*
Maraîcher : *Beaucoup, de trop* [rires]. *Oh oui, parce que même, je vois, ma mère est tombée malade et mon père, bah du coup, il s'en occupe. Alors je prends tout ce qu'est factures, partie factures qu'elle faisait elle. Je reprends la relation clients là que mon père faisait. Plus, bah ses papiers qu'il faisait aussi, donc du coup [...] ça me prend les trois quarts de la journée. Le temps que je m'organise, à peu près, à mettre tout comme je veux.* (entretien, 19/03/2018).

Cet extrait d'entretien illustre à lui seul la dynamique de transformation du collectif de travail de cette grande exploitation sociétaire et les dispositions patronales d'un des deux héritiers coexploitants, l'aîné. On saisit les traces de l'organisation du travail d'une exploitation qui était familiale, au sein de laquelle on retrouvait classiquement une répartition du travail administratif calée sur une division genrée du travail conjugal. On comprend qu'à présent, des deux fils coexploitants, c'est l'aîné qui récupère le travail patronal (dont il reproduit d'ailleurs l'historique division conjugale, on le verra), opérant une spécialisation des tâches au sein même du collectif de coexploitants. Cette spécialisation et la tendance à la stratification interne qui l'accompagne concernent en réalité l'ensemble de la main d'œuvre de l'exploitation, qui emploie 17 salariés permanents. En effet, au fur et à mesure de sa modernisation, les

investissements en matériel ont répondu à l'agrandissement parcellaire et à la massification de la production, nécessitant l'augmentation croissante et continue de la main d'œuvre salariée. Le collectif de travail se décompose aujourd'hui en main d'œuvre familiale et main d'œuvre non familiale (schéma 8).

Schéma 8 : L'héritage d'une organisation familiale du travail



Source et réalisation : P. Guillemin, UMR ESO, 2018.

La main d'œuvre familiale non salariée rassemble trois figures masculines, le père et ses deux fils associés à la tête du GAEC (n'oublions pas la contribution plus récente et invisible de leur mère). Deux femmes renforcent cette base familiale, les épouses des fils coexploitants, salariées à temps de travail inégal. Une division du travail structure ce premier cercle familial. L'année de l'entretien, le père et les fils associés s'occupent des préparations du sol et de la gestion des circuits longs alors que les épouses salariées gèrent les circuits courts et l'administration des ressources humaines. Certaines préparations du sol sont du domaine des associés car : « *tout ce qu'est herse, brûlage, semis de pépinières, c'est mon frère, mon père et moi qui, c'est des trucs qui sont importants, faut faire attention »* (Id.). Outre leur participation à des niveaux différents aux récoltes manuelles ou mécaniques, les trois associés s'occupent de la commercialisation en circuits-longs auprès du réseau de grossistes historiquement constitué par le père. L'approche de la retraite pour ce dernier et la maladie de son épouse l'éloignent du travail sur l'exploitation. Le fils aîné intègre les fonctions commerciales en plus du suivi administratif, tâches dont il cherche parfois à se libérer pour son mandat d'adjoint au maire chargé des travaux et de la voirie.

À l'issue de notre entretien, alors que les salariés finissaient le lavage/conditionnement, son frère, aux manettes d'un chariot élévateur, régissait la logistique du quai de chargement en vue d'une livraison. Pendant ce temps, son épouse, commerciale en charge d'une vente directe locale, préparait ses derniers paniers. Cette nouvelle activité est en croissance. Réceptionner les commandes en ligne, préparer les paniers et les livrer aux points relais l'occupent à temps plein sur la semaine. L'épouse de l'aîné travaille à temps partiel sur l'exploitation, étant par ailleurs et principalement secrétaire-comptable d'un des magasins fournisseurs d'équipements agricoles du Val de Saire : « *elle me fait tout ce qu'est déclarations d'embauches et feuilles de paie, mais bon, c'est pas énorme sur la semaine. Voilà, mais elle est déclarée par contre, parce que [...] Au moins, on est couvert si y avait quelque chose sur les feuilles de paie* ». (Id.).

Outre le lavage et le conditionnement, la dizaine de salariés permanents est affectée aux tâches d'exécution : sarclage, plantation, récolte, épluchage et lavage. Avec l'augmentation annuelle du nombre de salariés, le mode de recrutement est passé du bouche à oreille au recours à *Pôle Emploi*, mais l'aire de recrutement reste locale (Val de Saire voire Cherbourg). La formation ou l'expérience du secteur maraîcher n'est pas une exigence des coexploitants. Les parcours professionnels antérieurs des salariés renvoient aux filières locales : ostréiculture, pêche côtière ... Avec l'approche de la retraite paternelle et de la segmentation commerciale croissante, une recomposition du collectif de travail s'esquisse : divisions du travail interne à la main d'œuvre coexploitante comme salariée, sur la base d'une stratification émergente :

Maraîcher : *Enfin les trois quarts des salariés ne font pas la préparation de sol. On en a formé un l'année dernière, parce que mon frère peut plus tout faire et après...*

Enquêteur : *Quand vous dites préparation ?*

Maraîcher : *Bah c'est tout ce qu'est préparer, passer le canadien, passer la herse rotative quand il faut planter.*

Enquêteur : *D'accord, les préparations dans les champs.*

Maraîcher : *Ouais, préparation de sol.*

Enquêteur : *Y a qu'un salarié qui le fait ça ?*

Maraîcher : *Pour l'instant, ouais, après... (entretien, 19/03/2018)*

Cet extrait d'entretien témoigne d'une promotion interne, qui, selon la dernière déclaration du chef d'exploitation, pourrait être renouvelée si l'agrandissement foncier nécessite d'élargir davantage l'effectif d'ouvriers et d'ouvrières agricoles. D'autant que l'intégration des épouses a ouvert la voie à une spécialisation/stratification au sein de la main d'œuvre salariée. En effet, lors de l'entretien, celle du frère cadet est déjà occupée à temps plein par l'augmentation régulière des livraisons liées au e-commerce :

Enquêteur : *Et vous vous démarchez ?*

Maraîcher : *Bah, pour l'instant la belle-sœur elle est bien occupée donc du coup, c'est pas, elle démarche encore un petit peu, mais voilà, déjà avec ce qu'elle a pour l'instant, ça l'occupe déjà pas mal.*

Enquêteur : *Pis comme vous avez déjà plus de demande que de (coupé)*

Maraîcher : *Oui, oui, comme la demande augmente déjà par rapport à ce qu'on produit déjà, c'est vrai que, de démarcher encore beaucoup plus. Si, faudrait reprendre quelqu'un pour l'aider, mais après, ce serait pas assez rentable. Faut... faut envoyer, mais faut y aller par étape.*

Enquêteur : *Et donc votre belle-sœur là elle fait que de la livraison et du démarchage (coupé)*

Maraîcher : *Bah là elle prépare ses paniers, le matin elle livre et pis l'après-midi elle prépare ses commandes, elle sort ses commandes et pis après elle les prépare là. (Id.)*

Si à l'époque le chef d'exploitation doutait de la rentabilité d'une embauche commerciale dédiée, la croissance de l'activité de circuits courts a changé la donne puisque le 18 juin, un post apparaît sur le site de vente en ligne : « *Une petite nouvelle dans l'équipe* »⁵³⁹. L'épouse du frère cadet présente sa nouvelle collègue aux clients : « *Le bio val de saire a rencontré un fort succès dès le démarrage de la 3^{ème} saison [...] Nous avons pu embaucher Pauline à mi-temps pour m'aider au quotidien dans ce travail* ». Ses missions sont exclusivement commerciales : « *prises de commandes, préparation de commandes, chargement, livraisons, gestion du site, des clients du site et des professionnels, vente à l'exploitation* »⁵⁴⁰. Cette embauche s'accompagne d'un développement commercial, puisque trois nouveaux point-relais sont créés pour étendre le retrait des paniers et que « *des professionnels aussi profitent de sa tournée pour acheter nos produits pour vous garantir une fraîcheur exceptionnelle dans leur rayon légumes* »⁵⁴¹. La croissance se poursuit : en 2020, les habitants du Cotentin peuvent retirer les paniers du *Bio Val de Saire* dans 29 points relais (associations, bars-tabac, boulangeries, caves, épicerie, fleuristes, magasins d'articles de pêche, restaurants et stations-service)⁵⁴², contre 21 en 2018. Trois points-relais historiques sont abandonnés dans les communes proches de l'exploitation (Montfarville, Quettehou et Saint-Pierre-Église – Guillemain, 2019a), peut-être pour moins concurrencer la vente à la ferme dans le bassin de consommation proche. Les livraisons sont redéployées en élargissant l'aire de chalandise à l'ouest et au sud de la presqu'île et de l'agglomération cherbourgeoise (carte 20). Bien que marginale en termes de chiffre d'affaires (environ 1 % en 2018), la trajectoire à succès de cette activité de diversification montre le potentiel d'une spécialisation et une stratification salariale

⁵³⁹ Voir le post sur le site : https://lebiovaldesaire.fr/smartblog/9_une-petite-nouvelle-dans-l-equipe.html#articleComments (consulté le 26/07/2020).

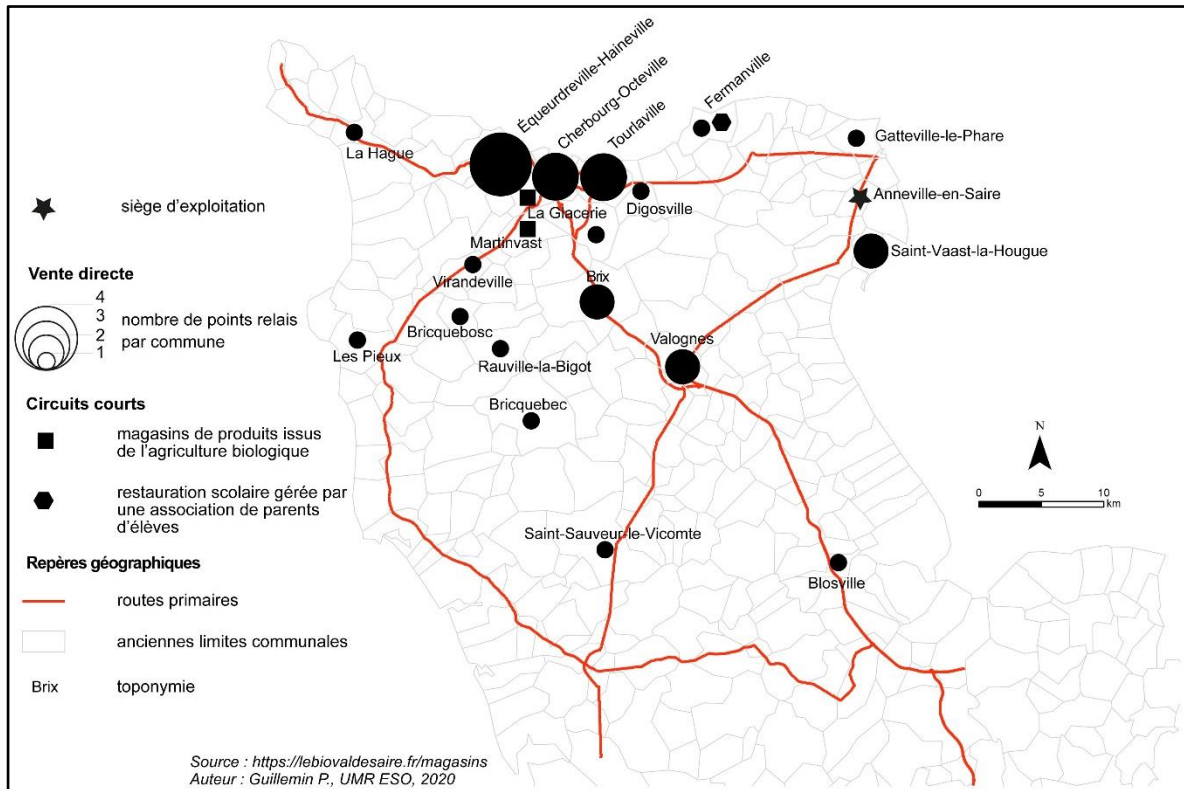
⁵⁴⁰ *Id.*

⁵⁴¹ *Id.*

⁵⁴² Auxquels il faut ajouter des petites et moyennes surfaces (parfois spécialisées dans l'alimentation biologique et quelques restaurations scolaires associatives).

qui offre notamment à l'épouse du cadet un poste certes salarié, mais valorisant l'éthos entrepreneurial familial.

Carte 20 : Les circuits courts de la marque *Bio Val de Saire*



Quand l'éthos entrepreneurial s'épanouit et se suffit à lui-même

Comme d'autres firmes maraîchères, le développement récent du *GAEC du Petit Vicel* passe par une quadruple innovation (Purseigle *et al.*, 2017 : 44) : d'abord une innovation en produit (création d'un service de retrait de paniers) liée à double innovation de procédé (e-commerce) et marketing (nouvelle stratégie commerciale par création d'une marque et sous-traitance de site commercial à une agence de publicité locale). Ces trois innovations s'accompagnent d'une innovation organisationnelle (*Id.*) : l'arrivée de salariées responsables de la commercialisation en circuits court. La dimension performative de cette innovation est importante pour l'autre innovation organisationnelle en cours : la promotion d'un, voire deux responsables de culture, pour aider le frère cadet en palliant la retraite du père et les nouvelles tâches patronales de l'aîné. En effet, cette fonction l'occupe de plus en plus, le temps de « *mettre tout comme je veux* », dit-il. S'il délègue à sa belle-sœur et une autre salariée le croissant mais petit segment de marché en circuit court, c'est qu'il se charge de l'activité commerciale la plus importante en chiffre d'affaires et en volume : l'écoulement de 1 140 tonnes de légumes (pour rappel, graphique 12)

via des circuits longs éloignés (cf. 2.1.1.2. sur les MGS en agriculture biologique). Attentif à pratiquer le plus possible des prix lissés, contrairement aux Bretons qui, en bio comme en conventionnel, ne « *savent pas vendre* », il s'intéresse de plus en plus au segment de marché en gros. En témoigne son intérêt croissant pour les prix des légumes biologiques au cadran breton justement, afin ne jamais baisser ou augmenter ses prix autant que ses voisins et concurrents :

« Paimpol je crois, j'ai regardé ce matin. Il me semble que mes clients c'est là qu'ils regardent pour voir en bio comment c'est. [...] Moi je sais pas, je suis pas le cours, alors... Mais je pense que je vais m'y mettre par contre » (entretien, 19/03/2018).

Sans être encore très au fait du travail marchand (il me demande par exemple de répéter le mot *mercuriales* qu'il méconnaît, contrairement à de nombreux petits maraîchers bio), il a un rapport assuré à ces débouchés, assez critique de ces concurrents les plus proches (avec ce niveau de production, il s'agit des Bretons). C'est l'historicité des débouchés construits par son père et l'ampleur de la demande qui permettent ce rapport au travail commercial :

Enquêteur : *Ouais, vous avez pas de problème pour écouler la (coupé)*

Maraîcher : *Nan, oh nan, nan, nan. On en a pas assez, alors...*

Enquêteur : *Pas assez de grossistes ?*

Maraîcher : *Nan, pas assez de légumes. Hum, là du poireau on est bientôt quitte, encore on force pas, mais sinon, on devrait être quitte. Et on aurait 1 ou 2 hectares de plus, on les vendrait.*

Enquêteur : *Ah ouais ?*

Maraîcher : *Ah oui.*

Enquêteur : *Les grossistes ils demandent quoi.*

Maraîcher : *Ah oui, oui, oui. De la carotte c'est pareil, on en a pas assez (Id.)*

La diversification en circuit court témoigne d'un éthos entrepreneurial qui se suffit à lui-même, ce rapport aux circuits longs le révèle également. Il fait état d'un rapport distant aux structures d'encadrement agricole du commerce, autant des principales coopératives légumières locales que du réseau bio. Livrer le *GPLM* reviendrait à renoncer aux grossistes du sud de la France, ce qui ne présente aucun intérêt pour l'exploitant qui y trouve les prix qui le satisfont :

Enquêteur : *D'accord, et vous travaillez pas du tout avec le GPLM par exemple ?*

Maraîcher : *Ah nan.*

Enquêteur : *Et ils vous ont contacté ?*

Maraîcher : *Pff, pour l'instant non, y a pas besoin [rires].*

Enquêteur : *Ouais, vous, vous avez pas besoin et eux ça les, ils ont pas les marchés ou [coupé]*

Maraîcher : *Oh peut-être qu'ils auraient le marché mais après nous ça nous intéresse pas. Pour l'instant on a notre marché donc ça suffit, pis euh, si c'est pour qu'ils nous baissent les prix c'est pas la peine. Si c'est pour qu'ils nous prennent des prix de misère (Id.)*

Son rapport à l'encadrement du réseau biologique est aussi distant. Il maîtrise les enjeux de son exploitation qui dépassent les animateurs du réseau dont les réunions apparaissent comme une perte de temps pour une exploitation comme la sienne :

Enquêteur : *Vous travaillez avec Agrobio ou des trucs comme ça ?*

Maraîcher : *Nan, oh nan, nous on se développe nous-mêmes, c'est, pis si c'est pour faire des réunions à tire larigot, c'est bon. Nous on a déjà un boulot qui prend déjà assez de temps. J'en*

ai fait une ou deux y a deux ans mais j'y [inaudible] c'est barbant, pis c'est des trucs que nous on connaît déjà, ça apporte pas grand-chose, à moi ça m'apportait pas grand-chose.

Enquêteur : *C'était pas sur la production en fait ?*

Maraîcher : *Nan, pis eux ils s'intéressent que aux petits, vraiment petits exploitants donc...*

Enquêteur : *Ouais, pour les AMAP, les trucs comme ça.*

Maraîcher : *Ouais, voilà, nous les gros [...] c'est pas eux qui vont nous aider. On se démerde. Qu'ils aident les petits à s'installer, c'est très bien, après, voilà. Faut bien qu'il y en ait des petits qui s'installent, autant qu'ils les aident, mais nous, ça va. On sait comment évoluer.*

Enquêteur : *Vous êtes déjà sur autre chose.*

Maraîcher : *Ouais, ouais. Pis même quand on leur dit la surface qu'on a : "Ah ouais, pff, en fait on sert pas à grand-chose pour vous". Bah oui, pas grand-chose (entretien, 19/03/2018).*

Que le réseau bio participe localement à construire une demande qu'il exploite à travers sa diversification commerciale ne semble pas lui effleurer l'esprit. Il conçoit le développement commercial de son exploitation maraîchère de manière autonome et, s'il évoque l'utilité du réseau pour les petits, il oublie ou ne sait pas que certains d'entre eux l'accusent de casser les prix dans la presque-île. Même vis-à-vis du système d'encadrement technique du bassin, le sentiment d'indépendance prédomine. Tous les quatre ou cinq ans, le *SILEBAN* les contacte pour des essais agronomiques. Le dernier échange concernait l'association de coriandre à la culture de carotte, pour ses effets insectifuges sur la mouche de la carotte : « *mais bon, comme on bâche, c'est pas... c'était pas... oui, ça apporte pas grand-chose* » (*Id.*).

Producteur-expéditeur indépendant, héritier de pionniers de la bio, il incarne à son tour une fonction entrepreneuriale, après avoir été capable d'enchaîner stratégiquement les trois séquences de l'innovation (Sarrazin, 2016 : 50). Il se tient à l'écart des autres fonctions sociales strictement liées aux mondes agricoles, même s'il incarne dans le bassin de production une fonction leadorale par la performance de son entreprise (*Ibid.* : 49). L'interrogeant sur son rapport au syndicalisme agricole, sa réponse en dit plus sur sa socialisation agricole et un besoin de reconnaissance extérieur aux mondes agricoles, que sur son positionnement syndical :

Enquêteur : *Vous êtes contacté par des syndicats agricoles des fois ?*

Maraîcher : *Nan, mon père peut-être, mais comme il s'en fout. Parce que là, moi, je prends du temps pour vous répondre, ou celui de la semaine dernière, ce serait mon père, il dirait "pff, il se démerde" [rires] Mais bon, après ça fait du bien aussi de... qu'on sache un peu comment on travaille et tout, ça nous permet d'être reconnu un peu par rapport à ce qu'on fait quand même (entretien, 19/03/2018)*

Sa réponse traduit une recherche de légitimation pour celui qui dit « *n'avoir pas fait d'école* » ou « *n'avoir rien du tout* ». Il a abandonné le baccalauréat comptabilité en classe de seconde. Sans formation agricole, il entretient un regard critique sur l'enseignement agricole :

« [...] *ça fait un peu plus de vingt ans maintenant que je bosse, mais quand on est allé les voir, mon père il dit "mais vous avez"... Par rapport au moment où lui il a été à l'école, ils avaient pas évolué. Y avait quinze-vingt ans d'écart, mais ils avaient pas évolué* » (*Id.*)

S'il se permet de tels discours malgré l'absence de capital culturel certifié, c'est que l'entreprise familiale est mise à l'honneur dans un ouvrage de « patrimoine & tourisme » sur « *l'art de vivre* » des habitants du Cotentin, paru chez l'éditeur régional OREP⁵⁴³. Ses légumes y sont présentés comme « *l'or vert* » du Cotentin : c'est une forme de rattrapage culturel qu'il mobilise dès le début de l'entretien. Je lui explique alors que j'ai découvert son exploitation dans un article paru dans la presse régionale :

Maraîcher : *Le gros est mis dans l'article qu'on a fait l'autre jour, quasiment tout est mis là.*

Enquêteur : *Ouais c'est 76, c'est ça l'installation ?*

Maraîcher : *Ouais, ouais, après, je sais pas si vous connaissez ce livre-là, [me montrant l'ouvrage] c'est sur la Manche. Et on a participé dedans aussi. Là c'est même un plus détaillé que, que sur l'article (Id.)*

Saisir son rapport au capital culturel, c'est aussi considérer la situation socio-professionnelle principale de son épouse, que le poste de secrétaire-comptable rattache aux professions intermédiaires (code 461a de la nomenclature des PCS). Son union conjugale représente aussi un rattrapage culturel, suite à une ascension sociale d'abord guidée par l'accumulation de capital économique, tels les indépendants d'origine populaire (Laferté, 2018 : 119). Son rapport au temps libre et au loisir traduit cette extraction, puisqu'il pratique un loisir populaire du Cotentin, la pêche à pied : « *ça aère bien la tête aussi, quand on est tout seul sur le caillou, ça fait du bien* ». Son embourgeoisement se lit aussi dans la transformation de son style de vie, signifié par le rapport aux vacances, qui le distingue de son frère :

Enquêteur : *[...] vu qu'y a toute la famille, vous prenez des congés ? Comment ça se passe ?*

Maraîcher : *On essaye [rires] Moi j'en prends, un peu. Mon frangin a plus de mal à en prendre lui, mais, il est pas très vacances.*

Enquêteur : *Ouais, vous arrivez à prendre combien à peu près ?*

Maraîcher : *Au moins une semaine aux sports d'hiver moi. Déjà, pis après ben, ça dépend, ça dépend. Peut-être une semaine en été ou après l'été, mais bon, ça dépend, ça dépend des vacances du personnel. Et pis euh, surtout ça. Parce qu'après, le personnel faut bien qu'il prenne ses vacances. Moi je me prends à peu près quinze jours en général, mais mon frère s'il prend une semaine, et encore, c'est rare (entretien, 19/03/2018).*

Marié, il a aussi deux filles. Il insiste sur ses pratiques de vacances :

Maraîcher : *Ça fait du bien, la neige surtout, ça aère la tête, y a que là-bas que je décompresse. Sinon [...] je pars beaucoup au soleil. Mais au soleil je décompresse pas. Fait chaud donc...*

Enquêteur : *Ouais, parce que vous aviez l'habitude d'y aller ?*

Maraîcher : *Oh non, non. Oh non, j'y allais pas beaucoup non plus [...] quelques fois jeune quand même, mais c'est pas pareil. Enfin pour moi, après chacun son point de vue, c'est vrai que je préfère la neige (Id.).*

Cette insistance pour la préférence des sports d'hiver dans ses pratiques de vacances, témoigne d'un dépassement *de l'héritage corporel paysan inadapté aux loisirs*,

⁵⁴³ Voir la présentation de *Cotentissime !* sur le site internet de l'éditeur : <http://www.orepeditions.com/1315-article-cotentissime-!.html> (consulté le 26/07/2020).

pour un agriculteur embourgeoisé « s'essay[ant] désormais à des pratiques imposant une hexis corporelle distinguée » (Laferté, 2014b : 42). Outre cette hexis, son ascension sociale se traduit aussi dans le dépassement du mutisme familial (son frère serait aussi peu enclin que leur père à répondre aux stagiaires, enquêteurs ou visiteurs) pour celui qui en 2018 regrettait le peu de temps à investir dans son mandat de troisième adjoint au maire, en charge des travaux et de la voirie : « Mais j'ai pas le temps d'y aller comme je veux. C'est ça qu'est, qu'est un petit peu embêtant » (entretien, 19/03/2018). Malgré le manque de temps consacré à son mandat d'élu, il est réélu en 2020 comme second adjoint par sept voix contre quatre face à une conseillère municipale⁵⁴⁴. C'est la traduction d'une reconnaissance locale et étant donné sa distance aux organisations professionnelles agricoles, c'est aussi une accumulation de capital politique en phase avec la fonction identitaire locale (Sarrazin, 2016 : 51) qu'il peut incarner à travers ses portraits littéraires et médiatiques. Son rapport à l'autochtonie l'amène d'ailleurs à défendre ses confrères en production conventionnelle au sein du conseil municipal :

« Bah les gens on voit qu'ils commencent à... parce que moi je fais partie de ma commune, au conseil. Des fois ils vont dire : " ah, il traite là-bas, il traite là-bas". Ben ouais mais bon, faut bien qu'ils vivent aussi. Pis c'est ce que je dis beaucoup, c'est que : "oh maintenant ils traitent peut-être moins, mais avant ils traitaient. Mais bon, qui c'est qui les a poussés à traiter ? C'est l'État hein." Voilà, ça les a bien arrangé l'État. Quand il a fallu leur dire "ben vous faites ça". Pis maintenant que, par contre, il faut diminuer. Bon on voit que ils veulent pas trop les aider hein. Donc c'est pas, je trouve pas ça très logique ».

La défense des pratiques de ses collègues, avec lesquelles sa famille a rompu, s'avère teintée de misérabilisme et empreinte de distinction. C'est comme s'il validait pour ses confrères maraîchers la théorie de la classe-objet : coincée entre l'État et ses ouvriers agricoles, qui entraveraient leurs potentielle transition agroenvironnementale :

Enquêteur : *Il y a pas de conversion ?*

Maraîcher : *Nan, ils veulent pas. Ils veulent pas se salir les pattes.*

Enquêteur : *Ouais, sarcler tout ça.*

Maraîcher : *Mais pas que les, pas que le... Pas que l'exploitant lui-même. Les salariés qu'ils ont, ils veulent pas. Il y en a, ils disent " si tu passes en bio, c'est fini, j'arrête, je m'en vais".*

Les témoignages des légumiers sur les difficultés de recrutement sembleraient accréditer cette dépendance vis-à-vis de la main d'œuvre en place et leur rapport timoré aux pratiques d'emploi. Parce qu'il emploie plus de dix permanents, ce gros maraîcher bio se distingue de ce rapport dépendant et se distingue socialement. En effet, contrairement à ses voisins, il ne fait pas qu'accroître l'effectif à mesure que son exploitation s'agrandit et se capitalise, il initie des spécialisations au sein de la main d'œuvre salariée. Ainsi, il stratifie le collectif de travail de l'exploitation au profit de l'éthos entrepreneurial des membres de sa famille et de ses propres

⁵⁴⁴ « Un nouveau mandat de maire pour Gérard Parent », *Ouest-France*, 5/07/2020.

dispositions patronales qui accaparent l'essentiel de son temps. En ce sens, l'agriculture biologique peut constituer une voie d'embourgeoisement en domaine légumier, déjà propice à la transformation de fermes en firmes (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017). De la même manière, la diversification légumière constitue une voie certaine d'embourgeoisement au sein d'historiques grandes exploitations en domaine de grandes cultures. Cet embourgeoisement diffère de celui de ce gros maraîcher bio, qui s'approche son extraction populaire de l'ascension des céréaliers argentés du Châtillonnais (Laferté, 2014b et 2018).

3.1.2. La production légumière, distinction bourgeoise en domaine de grandes cultures

L'objet de cette sous-partie est de réfléchir au classement social d'agriculteurs liés à deux grands modèles agraires historiques. D'une part, celui des grandes exploitations céréalières pour lesquelles le débat Moriceau/Laferté portait sur l'existence d'une forme agraire structurellement associée à l'embourgeoisement. D'autre part, le modèle de la ceinture maraîchère, avec parmi ses « spécialistes », la fraction des grands patrons cantonnés aux façons culturales les plus délicates et aux tâches de direction, de surveillance et de commercialisation (Phlipponneau, 1956 : 382). Cette figure est historiquement transnationale, puisqu'en Toscane, les fermiers capitalistes se trouvaient « au voisinage des villes (cultures maraîchères) » (Lefebvre, 1971 : 49). En Basse-Normandie, la Plaine de Caen hybride ces figures historiques. Région de grandes cultures et de grandes exploitations, elle se caractérise à la fois par les reliquats de la ceinture maraîchère de l'agglomération caennaise et l'intégration de cultures légumières aux assolements céréaliers et industriels. Ce contexte est propice au développement agricole selon un modèle de firme (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017) et gageons qu'il offre plusieurs exemples confortant les théories de l'agriculture comparée :

« Et si on dépasse vingt ou trente salariés, il faut un directeur, des chefs, des gardiens, et des bureaucrates qui ne produisent rien, mais qui coûtent cher » (Marcel Mazoyer, interrogé par le député François Ruffin, 2018)⁵⁴⁵

L'agrandissement selon des logiques de firme coûte cher. Sur le marché internationalisé des légumes, volatile et concurrentiel, il faut réduire les coûts de production. Pour ce faire, des stratégies caractérisent les dispositions patronales typiques de fractions agricoles bourgeoises.

⁵⁴⁵ Ruffin F., 2018, *Un député à la ferme*, Amiens, Fakir Éditions, p. 187

3.1.2.1. Hériter ou acheter de grandes exploitations, succéder aux pionniers

Introduisons cette section grâce aux notes de terrain prises par Philippe Madeline⁵⁴⁶ lors d'une sortie pédagogique Dans une ferme de Bernières-d'Ailly dirigée par un exploitant agricole de 35 ans à l'époque. Après un double BTS en production végétale/fruits et légumes, il partage son temps de travail comme salarié de l'exploitation de son père et commercial en agriculture. Installé en 2006 à la retraite de son père, il exerce à temps plein comme chef d'exploitation au moment de la retraite du salarié de son père. Descendant des pionniers d'origine flamande installés entre les deux guerres, son grand père est venu du Nord de la France et fut le précurseur bas-normands d'un système d'irrigation. Ses deux fils qui reprennent la ferme dans le cadre d'un GAEC, créent le syndicat des irrigants et une coopérative, le *SICA FELC*, devenue *Copafelc*. En 1990, ils réalisent un forage dans l'aquifère du Bathonien. Les deux frères transmettent les exploitations à leurs enfants respectifs. En 2011, hors structure juridique commune, l'exploitant travaille avec sa cousine : coups de main, matériel (semoirs et arracheuses à légumes, semoir à céréales) et achats d'engrais et produits phytosanitaires en commun. Par ailleurs, l'essentiel du stockage est fait sur le siège d'exploitation de sa cousine.

L'exploitant de la troisième génération est à la tête d'une structure de 140 ha : 55 ha de blé, 25 ha de betterave sucrière, une vingtaine d'ha de pois, 20 ha d'orge, 10 ha d'oignon et 5 ha de pomme de terre, sans oublier quelques prairies. 95 % des terres sont en fermage. Si un tel système réserve des marges à l'ha élevées, il nécessite beaucoup de travail (arrachage des betteraves externalisé), puisque 10 ha d'oignons réclament plus de temps que 110 ha de céréales. En contrepartie, les charges phytosanitaires sont par exemple élevées, environ 30 000 €/an. Au moment de la visite d'exploitation, les oignons sont encore livrés à la *Copafelc* (elle sera rachetée par *Agrial*). Les pommes de terre sont commercialisées en interne, la variété a été adaptée aux demandes des GMS qui réclamaient de l'Agatha. Conservée à 7/8° C jusqu'en mai, une partie de la production est expédiée dans les DOM-TOM. Le matériel est modernisé, déjà selon des principes de transition environnementale : semoir pour semis simplifié, pulvérisateur équipé d'un système GPS qui permet une réduction des doses. Si les cultures de printemps piègent les nitrates derrière les céréales, 80 % de la SAU sont couverts de facélie et moutarde l'hiver. Ces efforts environnementaux correspondent à l'époque à son inquiétude quant aux possibilités futures d'irrigation. Dès 2011 il anticipe aussi la fin des quotas betteraviers, et note l'extrême variabilité des cours et production légumière. S'il était satisfait

⁵⁴⁶ Sortie pédagogique du 22/10/2011. Mes remerciements à Philippe Madeline.

du prix du blé à 175 €/t., ces cours ont depuis chuté. Autant de raisons et dispositions qui amènent ce grand polyculteur à poursuivre la diversification et la segmentation de son système d'exploitation : intégrant *Agrial*, il développe la culture de carotte et intègre le *CacCarotte*, puis il convertit plusieurs dizaines d'hectares de cultures légumières à l'AB.

Descendant de pionniers, ce légumier perpétue les fonctions sociales entrepreneuriales, leadorales et organisatrice de la fraction d'origine flamande du groupe professionnel dirigeant de la Plaine de Caen (section 2.3.2.4.). Telle sa cousine, qui exploite 160 ha de grandes cultures⁵⁴⁷ dont 95 % des terres en fermage à ses parents et 50 ha (bail de 19 ans) auprès de propriétaires franciliens⁵⁴⁸. Elle assure la commercialisation des oignons et pommes de terre en en circuit court, à laquelle elle agrège d'autres producteurs forte de son rôle de membre du bureau de la Chambre d'Agriculture du Calvados. Les cousins sont porteurs d'un patronyme flamand qui résonne loin à travers les fonctions sociales dirigeantes, puisqu'au nord de la Plaine deux autres Vermes s'illustrent. L'un, à Baron-sur-Odon pour la conversion AB de sa production légumière livrée notamment à la restauration collective de l'agglomération caennaise⁵⁴⁹. L'autre à Lasson, qui, en tant qu'ex vice-président d'une coopérative céréalière, a orchestré la fusion dans *Agrial*, tout en restant administrateur d'un syndicat betteravier, de patatiers et d'un syndicat des eaux en tant qu'irrigant (Beauvais, 2016)⁵⁵⁰. Ce dernier exploitant de 3^e génération (grand-père venu des Flandres belges), s'installe en 1994 après son diplôme d'ingénieur agricole obtenu à Beauvais, et suite à « *une parenthèse en coopération au Nicaragua pour étudier le haricot rouge* »⁵⁵¹. Il exploite 163 ha (95 % en fermages), dont 69

⁵⁴⁷ BRIAND D., « Mathilde Vermès parie et gagne sur la vente », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 16/01/2019.

⁵⁴⁸ Il s'agit de la famille de Vigneral, famille de notables de la frontière de l'Orne et du Calvados. Christian de Vigneral, né en 1835 au château d'Ailly est décoré comme officier de la Légion d'honneur après une carrière militaire (colonel). S'il est propriétaire de son logement 132 Boulevard Haussman à Paris en 1878, il décède dans l'Orne en 1906, dans la commune de Ry. Son père, Gustave de Vigneral, décédé en 1869, avait été maire de cette commune et conseiller général de l'Orne (voir la fiche généalogique en ligne : <https://gw.geneanet.org/pierfit?lang=fr&n=de+vigneral&oc=1&p=christian> consultée le 22/07/2020). Leur descendant contemporain, qui porte le prénom d'un ancien vicomte d'Argentan décédé en 1619, gère une entreprise du 8^e arrondissement parisien spécialisée dans le conseil en gestion de patrimoine indépendant (audit, structuration juridique et financière, gestion financière^o et réalisant 159 700 € de CA en 2018 (voir la fiche de l'entreprise : <https://www.societe.com/societe/eventia-patrimoine-440826022.html> consulté le 22/07/2020)). Il est maire de la commune de Ri depuis 2008, et à ce titre, conseiller communautaire d'*Argentan Intercom*, qu'il qualifie de chambre d'enregistrement en 2018 (RIDEAU T., « Guillaume de Vigneral, maire de Ri, près d'Argentan : "les élus shadocks [dorment] sur leur siège" », https://actu.fr/normandie/argentan_61006/guillaume-vigneral-maire-ri-pres-dargentan-elus-shadocks-dorment-sur-leur-siege 16433316.html, 25/04/2018 (consulté le 22/07/2020)).

⁵⁴⁹ Ville d'Hérouville Saint-Clair, « La cuisine centrale d'Hérouville Saint-Clair », YouTube, 9/10/2019. Voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=jimmFEDLQTg> (consultée le 04/02/2020).

⁵⁵⁰ Je tiens ici à remercier François Beauvais, aujourd'hui doctorant en géographie, pour le partage de la transcription d'un entretien de son mémoire de master 1 soutenu en 2016.

⁵⁵¹ CARRE M., « Jean-François dans son champ de compétences », *Ouest-France*, 20/06/2020.

ha de blé (un quart du chiffre d'affaires), 11 ha d'orge, plusieurs ha de betterave sucrière, colza et lin ainsi que 30 ha de céleri rave, oignon et pomme de terre.

Cette introduction autour d'un patronyme répandu de dirigeants légumiers, gérant de grandes exploitations irriguées et modernisées, montre les origines flamandes récurrentes du petit monde qui gravite dans la production légumière de la Plaine de Caen : comme l'exploitant de Bernières d'Ailly le précisait, ils n'étaient que dix producteurs d'oignons en Basse-Normandie en 2011. Sur ces 10 producteurs, 3 autres portaient son nom de famille et 2 autres au moins étaient liés à la famille Vendermesch. L'origine flamande est un premier trait caractéristique de cette culture perpétuée dans le cadre de transmissions familiales. Un second point commun réside dans l'exploitation de périmètres irrigués. Un troisième a trait à la taille de ces exploitations de grandes cultures : souvent plus de 100 ha, voire plus de 150 ha. Les assolements diversifiés sont la règle, avec l'intégration historique et pionnière de cultures industrielles (betterave, lin et pommes de terre - Brunet, 2008). Le niveau de formation des exploitants de troisième génération est élevé : Bac + 2, voir Bac + 5. L'hétérogamie s'accroît, sans être forcément une règle systématique. Ils dirigent des exploitations qui embauchent souvent entre un et deux équivalents temps plein et, dès lors qu'un légume supplémentaire à l'oignon est intégré à l'assolement, le salariat augmente à des niveaux importants. Cette diversification agricole est une voie d'embourgeoisement en domaine de grandes cultures.

Nous allons maintenant décrire deux trajectoires de ce type, pour des exploitants légumiers embourgeoisés atypiques dans la Plaine de Caen. Ces derniers ne sont pas flamands, leurs exploitations dépassent 200 ha voire 300 ha, qu'ils exploitent à plus de 20 %, voire 30 % en faire valoir direct et emploient régulièrement une main d'œuvre migrante temporaire. Ils sont conscients d'appartenir à « un petit monde », au sein duquel ils coopèrent et commercent.

« Des exploitations comme nous, il n'y en a pas trente-six dans le département »

Cette déclaration de fin d'entretien de la part du chef d'exploitation dont il va maintenant être question fait en réalité référence à trois structures : la *Grande Ferme* (qui fait l'objet du prochain développement) et une grande exploitation endivière du nord de Caen. Celle qui nous intéresse ici compte 280 ha d'un assolement diversifié (graphique 16), dont les productions sont vendues dans un système complexe de 10 débouchés commerciaux, dont 4 en circuit court. Avant d'exposer la complexité du montage juridique de cette entreprise, revenons à l'histoire foncière de cette grande ferme aux portes de Caen.

L'exploitant que nous enquêtons et son frère représentent la troisième génération de cette histoire. Un agrandissement important est le fait de la deuxième génération, à l'occasion d'une union matrimoniale, celle de leurs parents. Leur père, toujours co-exploitant au moment de l'entretien (19/12/2018), s'est installé en 1981 sur 3 ha à Bellengreville, en production de plant de fraise. De son union maritale, naissent deux fils en 1982 et 1984. Au décès de son père en 1991, il reprend 80 ha de grandes cultures. Peu de temps avant, il a converti sa production de plant et production de fraises en plein champ. En 1995, son beau-père fait valoir ses droits à la retraite et transmet une partie de l'exploitation à son gendre en 1996. Une partie seulement, car le grand-père maternel de l'exploitant que nous enquêtons cultivait 250 ha de céréales, lin et betterave. Son père lance en 2000 la production de salade 4^e gamme pour la jeune coopérative *Agrial*. Les deux frères, co-exploitants en 2020 commencent comme salariés en 2004 et s'installent en 2006. Le cadet, diplômé d'un BTS ACSE de l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers en gestion/comptabilité, développe l'atelier salade sur le site d'exploitation hérité du côté maternel. L'aîné, diplômé d'un BTS en production végétale de l'Institut de Genech complété d'une licence professionnelle de l'ESA d'Angers (1 an d'études aux Pays-Bas), transforme l'atelier fraisicole en production hors-sols, et le diversifie avec la production de framboises et tomates hors-sols (quoiqu'une partie des solanacées est toujours cultivée en pleine terre). Le cadet semble regretter non seulement qu'une part de SAU n'ait pas été conservée lors de la transmission de ses grand-parents à son père (une cinquantaine d'ha, qui aurait porté sa surface d'exploitation à 335 ha), mais plus encore que tous les corps de ferme aient été cédés :

Légumier : Nous si tu veux, on n'a pas de corps de ferme historique. On a plus de corps de ferme historique. Parce que ici, le corps de ferme, c'était ce qui était là-bas, et ça, ça a été vendu en 1989, par les grands-parents.

Enquêteur : D'accord, ouais à la retraite quoi.

Légumier : Nan, nan, même pas. Ils ont vendu, moi j'étais petiot. En fait le grand père quand il a vendu là, il a refait le bâtiment là. Et ils sont partis habiter à Argences. Parce que là-bas, je sais pas, l'entretien ça devait être trop coûteux. Et l'autre ferme de mes grands-parents, à Banneville, en fait t'as un haras à côté. Un gros haras, en fait historiquement les terres, il y avait un corps de ferme dans le haras. Mais le haras, t'as 100 hectares murés. Des murs en pierres, tu vois c'est un mini village le truc. Et en fait mes grands-parents étaient locataires d'un corps de ferme dans l'enceinte du haras quoi. Et ils se sont faits, alors je sais plus (coupé)

Enquêteur : Et le propriétaire du haras était le propriétaire des fermes ?

Légumier : Nan, le propriétaire du haras était propriétaire du corps de ferme, pas des terres. Ouais, enfin, c'est comme ça. Du coup mes grands-parents ils sont partis en 1992 de ce corps de ferme là. Et ils sont allés dans une maison, pavillon d'habitation neuf entre guillemets, à Sannerville juste à côté. Et en fait on n'a plus de corps de ferme historique. Si je t'emmène sur l'autre site, c'est que des bâtiments bac acier comme ça. (entretien, 19/12/2018).

Alors que le bâti traditionnel est valorisé dans la dimension intime et affective des représentations des agriculteurs bas-normands (Marie, 2007) on retrouve la marque

générationnelle d'un exploitant installé après 1980, qui tend à associer plus souvent les bâtiments traditionnels « à leur outil de travail [...] cela peut s'expliquer par une plus grande ouverture aux populations extérieures au monde agricole » (*Id.*). On toucherait là, à travers le rapport au logement, un premier signal faible d'embourgeoisement. Tels les céréaliers du Châtillonnais de seconde génération qui se détournent de l'empavillonnement, de la première génération embourgeoisée, ce jeune légumier sembler partager « les dispositions des professions à capital économique [...] grosses poutres en bois, du fer forgé, des matériaux traditionnels [...] Les intérieurs laissent eux aussi la part belle aux matériaux nobles ou classiques [...] » (Laferté, 2014b : 42). La présence d'une piscine sur le logement éloigné de quelques centaines de mètres du siège administratif, l'apparente à la recherche de pratiques et d'une hexis corporelle distinctives, comme pour les céréaliers du Châtillonnais, (*Id.*). Mais comme le légumier du périurbain caennais le dit lui-même « *enfin, c'est comme ça* ». Et quel agriculteur de la Plaine se plaindrait du capital coexploité avec son frère, en partie hérité ?

Suite aux décès successifs de leurs grands-parents et aux donations de leurs parents divorcés, les deux frères exploitent en faire-valoir direct environ 70 ha, « *plus ou moins en propriété* » (entretien, 19/12/2018). En effet, si leurs grands-parents maternels exploitaient en propriété 180 ha sur 250 ha de SAU, « *bon après ma mère, elles sont quatre filles* » (*Id.*). Dans son acception élargie de faire-valoir direct, intégrant la part maternelle de l'indivision constituée également de leurs tantes, il évalue : « *on aura peut-être une centaine d'hectares quand même. Donc familial, nous, mes parents* » (*Id.*). Hors indivision familiale, les fermages restants sont constitués de nombreux lots, plutôt petits de son point de vue, une vingtaine ou une dizaine d'ha, parfois moins. Un tel capital d'exploitation est lié à « une position de classe de "patron" » (Laferté, 2018 : 126). Pour appréhender le rapport patronal des trois chefs de la grande exploitation qui nous intéresse (père et fils), il est possible de reprendre l'introduction à la transcription d'entretien réalisé avec le plus jeune des deux frères :

Après un court trajet depuis l'université, je me gare quelques dizaines de mètres face au portail donnant sur son pavillon, à l'entrée de la cour de cette exploitation périurbaine. J'aperçois une femme à l'intérieur d'un bâtiment. J'indique que j'ai rendez-vous avec le patron, elle me répond qu'il est dans son bureau, à droite du bâtiment, celui en « *bac acier* ». Il m'y reçoit. J'entre dans une vaste pièce carrelée, agencée avec trois bureaux distincts et tous équipés d'ordinateurs. La pièce est ouverte de fenêtres donnant sur la cour de la ferme (carnet de terrain).

Cette description du bâtiment agricole où a lieu l'entretien, compte déjà beaucoup car l'accueil y est nouveau pour moi. Il diffère de celui réservé par les dirigeants manchots de la même OP, au demeurant sympathique et confortable, et qui m'avaient reçu dans l'exigu *mobil*

home dédié aux salariés, ou dans un petit *Algeco* administratif, attenant au pavillon lui-même séparé des bâtiments d'exploitation. Dans une vaste pièce carrelée, aménagée de trois bureaux aux équipements informatiques modernes, on perçoit la dimension spatiale d'un rapport décomplexé au travail administratif, commercial et de ressources humaines, qui apparaît de prime abord comme un stade plus achevé d'embourgeoisement agricole. Il convient de le vérifier à l'aune de critères objectivant les stratégies patronales mises en œuvre suite à l'agrandissement de l'exploitation et à sa diversification légumière et maraîchère. Dans une perspective d'« organisation rationnelle du travail [par ces] gestionnaires agricoles » (Lignerès, 2015 : 345), la structure d'exploitation est d'abord organisée pour « perdre le moins d'argent possible » (*Ibid.* : 349), qu'il s'agisse de prélèvements fiscaux ou de cotisations sociales et patronales. Cela passe par « le choix stratégique de travailler en société » et d'appartenir parfois à plusieurs d'entre elles (*Id.*). Dans le cas de l'exploitation qui nous intéresse, il en existe cinq de quatre types différents (EARL, SCEA, SARL et holding), dont certains pas des plus courants (holding, voire SCEA). Légalement, la structuration commerciale de l'exploitation doit être assurée par deux sociétés. Ici, on en compte cinq. Cette nécessité résulte du positionnement croissant des exploitations agricoles aux allures du firme sur les segments de marché en circuit court (Purseigle *et al.*, 2017), en parallèle ici d'une diversification légumière permise par la contractualisation au sein d'une coopérative régie par la règle de l'apport total. D'où le rattachement des productions de salades et carottes à une SCEA dédiée, qui ne commerce qu'avec *Agrial*. Mais au-delà, que l'exploitant se limite de lui-même à l'explication restreinte du montage juridique sans envisager d'en évoquer les raisons, recèle comme une culture du secret. Mais qu'y-a-t-il donc à garder secret ? L'optimisation fiscale ? Non, banalisée, celle-là est assumée, comme en témoigne la fin de l'extrait d'entretien :

*« Alors, je vous donne le montage juridique mais je vous dis, enfin je vous donne le montage juridique point barre. Donc on a une société qui s'appelle EARL [X]⁵⁵² qui gère, qui exploite 60 ha. Alors elle, elle fait blé, betterave, lin. Ensuite on a une autre société qui s'appelle SCEA [X]. Alors, la SAU elle est à 185 ha sur celle-là. Donc celle-là c'est toute la production fraises, fruits rouges, asperges, tomates, framboises, plus la partie plaine blé, betterave, lin, maïs. Ensuite il y a une autre société SCEA [X], qui elle produit uniquement du légume, salade, carotte. Et uniquement pour *Agrial*. Voilà, ensuite on a une ETA, une entreprise de travaux agricoles SARL [X], qui fait le travail pour toutes les autres quoi. Par contre on fait pas de prestations extérieures. On fait pas chez des tiers quoi, c'est de l'interne. Après il y a une holding au-dessus de tout ça, mais pff, c'est plus des aspects fiscaux. Et en plus pour l'instant, on l'a faite, mais ouais, pour l'instant j'y vois pas forcément un intérêt, mais bon. » (entretien, 19/12/2018)*

⁵⁵² Les noms des sociétés juridiques sont anonymisés.

Outre l'optimisation fiscale, un montage juridique si complexe vise le contournement de la législation sociale et du droit du travail, régissant d'une part le prélèvement des cotisations sociales et d'autre part la représentation du personnel. Pour le premier enjeu, il s'agit d'abaisser le montant des cotisations sociales des coexploitants familiaux payées par un seul membre de la famille (seuil de 46 % du bénéfice net), si ce membre est minoritaire « dans quasiment toutes les sociétés [il] paie beaucoup moins de cotisations » (Lignerès, 2015 : 350). L'autre raison mise en avant par le producteur du Carcassonnais ou du Roussillon enquêté par Ingrid Lignerès, pour justifier la structuration de son exploitation maraîchère-arboricole en trois sociétés juridiques, relève du contournement du droit syndical des salariés (*Id.*). En effet, les entreprises d'au moins 11 salariés doivent mettre en place depuis le 1^{er} janvier 2018 un comité social et économique (CSE) remplaçant notamment les délégués du personnel⁵⁵³. Comme entreprise du secteur privé, l'exploitation légumière et maraîchère du périurbain caennais devrait se doter d'un représentant du personnel, d'après les règles de calcul de l'ordonnance n°2017-1386 :

- tout établissement distinct regroupant au moins 11 salariés pendant 12 mois au total et au cours des 3 années précédents est concerné ;
- le calcul s'effectue mensuellement au cours des 36 derniers mois et chaque salarié ayant travaillé le mois entier et à temps plein équivaut à une unité, critère de calcul de l'effectif ;
- un salarié à mi-temps correspond à 0,5 unité ;
- les salariés embauchés en cours de mois ou travaillant à temps partiel sont comptabilisés au prorata de leur présence⁵⁵⁴.

Répetons-le, une telle définition légale implique, dans la perspective d'un calcul précis, de disposer des contrats de travail. C'est nécessaire pour déterminer les temps de présence comme la main d'œuvre exclue du calcul, dès lors qu'elle est intérimaire ou mise à disposition par une entreprise extérieure. En effet, si l'Office des Migrations Internationales (OMI) devenu l'Agence Nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) a historiquement servi d'intermédiaire entre l'employeur et le contractant, depuis les années 1990 et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), la sous-traitance de main d'œuvre par des sociétés étrangères s'est développée, les exploitants la considérant plus flexible que les contrats ANAEM (Michalon et Potot, 2008). Devant l'incertitude, considérons-donc d'abord les permanents, dont l'embauche a démarré à l'arrivée des deux frères, puisque leur père ne salariait que des saisonniers (jusqu'à une trentaine l'été), exceptés deux permanents renouvelés par leur père à la reprise de l'exploitation du grand-père maternel : « *chauffeur de tracteur, mécano* ». Aujourd'hui, les coexploitants salarient toujours ces deux permanents, Depuis 2000, une

⁵⁵³ Voir le portail juridique *Droit Travail France* : <https://www.droit-travail-france.fr/entreprise-concernees-dp.php> (consulté le 23/07/2020).

⁵⁵⁴ *Id.*

secrétaire assure l'administratif tous les matins, et travaille donc 20 heures par semaine. La même année, le père avait embauché une salariée permanente pour la production fraisicole. En 2004, deux nouveaux permanents sont embauchés, pour la production de salades cette fois. En 2013, un nouveau permanent intègre l'exploitation pour s'occuper des grandes cultures. En 2016 et en 2017, le frère aîné embauche deux nouveaux permanents pour l'atelier fraisicole (entretien, 19/12/2018). Sur la base de l'enquête de terrain, le nombre de permanents s'établit donc à 9 salariés, dont la secrétaire qui compte pour 0,5 unité de travail. Récemment dans la presse, les deux frères déclarent employer dix salariés permanents⁵⁵⁵, qui doivent compter pour au moins 9 unités de travail, indépendamment de la cinquantaine de saisonniers qui interviennent dans l'entreprise. Des dires mêmes de leur patron, relayant le travail de sa secrétaire, difficile de comptabiliser ces ouvriers : « *Parce que je sais que là, il y a des mois, elle fait soixante bulletins, mais il y a des gens qui rentrent qui sortent hein. Qui font une journée, mais bon, ça fait un bulletin quand même* » (Id.). Parmi eux, laissons toujours de côté la main d'œuvre étrangère, constituant classiquement la moitié des effectifs saisonniers. Restent une vingtaine de permanents français, ou étrangers résidant en France. Leurs ouvrières qui témoignent dans la presse en 2016⁵⁵⁶ et en 2020⁵⁵⁷ expliquent travailler par exemple à la fraiserie entre février et fin septembre, voire décembre, ou encore prendre le poste en avril. Sur la période la plus courte (avril septembre), sur la base de journée démarrant à 6 heures du matin et finissant à 12h00 voire 14h30, cela représente pour un seul CDD au moins à une unité de travail par mois. Sur une base moyenne de 6 unités de travail par saisonnier et par an, on peut postuler un nombre d'unités de travail saisonnier équivalent à $6 \times 25 = 150$ unités. Ce calcul approximatif, vraisemblablement surestimé du fait des contrats de quelques jours évoqués par le frère cadet, permet tout de même d'entrevoir que la seule présence de deux saisonnières ajoute, sur la base d'un CDD estival de six mois, 12 unités aux 9 unités relevant des permanents. Il est clair que l'exploitation, dépassant sûrement 11 unités de travail par an, devrait appliquer le droit du travail en termes de représentation du personnel.

Mais comme pour l'exploitant du sud qui héberge les productions d'abricot, de cerise et maraîchère dans une société, celle des pêches dans une deuxième société et le machinisme (les « "salariés liés au...tractoristes" » dans une troisième (Lignerès, 2015 : 350), les exploitants du périurbain caennais peuvent s'appuyer sur quatre structures pour répartir les salariés

⁵⁵⁵ LE DU G., « La cueillette des fraises a pris l'accent français », *Ouest-France*, 27/06/2020.

⁵⁵⁶ LE DU G., « Fraises, tomates : les saisonniers à pied d'œuvre », *Ouest-France*, 21/07/2016.

⁵⁵⁷ LE DU G., « La cueillette des fraises a pris l'accent français », *Ouest-France*, 27/06/2020.

permanents et les embauches de saisonniers⁵⁵⁸. C'est ce que laisse entrevoir la spécialisation et la timide stratification salariale caractérisant l'organisation du travail. Commençons par les chauffeurs et « *mécano* ». Avec « *quarante véhicules motorisés sur la ferme* », un temps plein n'est pas de trop pour le mécanicien, qui, titulaire du certiphyto, aide aussi au traitement des cultures. De même, 280 ha de grandes cultures doivent occuper un temps plein de chauffeur sur l'ETA sous statut SARL, qui hébergerait au moins les unités liées à ces deux permanents :

Légumier : *En fait là le dernier que j'ai, c'est un petit jeune qu'a vingt ans, qui connaît pas beaucoup, donc faut lui apprendre, faut voir comment que ça réagit, comment il assimile, donc... Pour l'instant il a pas son permis encore, bon ça l'empêche pas de conduire sur la route les tracteurs, mais bon. Enfin j'y vais doucement quoi !*

Enquêteur : *D'accord, c'est plutôt conduite d'engins.*

Légumier : *Oui, conduite d'engins, euh. Travaux manuels, oui. C'est trois quart de conduite d'engins, facile.* (entretien 19/12/2018).

De la même manière, l'EARL peut héberger le contrat de la secrétaire, et les trois permanents de la fraiserie, « *plutôt des chefs d'équipes, des gens qui encadrent un peu les saisonniers* », peuvent être salariés de la SCEA maraîchère, comme d'ailleurs les huit vendeurs saisonniers qui « *sillonnent les marchés du Calvados et de l'Orne* »⁵⁵⁹. Quant aux deux permanents recrutés en 2004 pour le développement des cultures de salades, il apparaîtrait logique qu'ils soient salariés de l'autre SCEA dont la vocation légumière est l'exclusivité d'*Agrial*. Spéculer davantage sur la gestion des ressources humaines, sans source fiable, deviendrait hasardeux. On saisit déjà que la structuration juridique de l'exploitation ajoute à l'optimisation fiscale la possibilité de contourner le droit du travail. Et c'est finalement le recours à la main d'œuvre étrangère temporaire qui témoigne du rapport patronal au travail « *politiquement marqué à droite* » (Laferté, 2018 : 129). Selon ces dispositions :

« *Le travail est celui des heures que l'on ne compte pas, un travail éventuellement débordant le cadre institué du droit, une vision du travail de l'artisan, du petit patronat, de l'employeur, contre une philosophie de gauche du travail, celle du syndicaliste de la société salariale, protégé derrière son droit du travail et ses horaires planifiés* » (*Id.*).

Mis en place par le frère aîné, le recours à la main d'œuvre polonaise date des années 2010, et c'est lui qui en justifie médiatiquement le recours en 2016 : « *"55 à 60 % du coût de la fraise viennent de la main d'œuvre"* ». Il s'agit donc de limiter le coût du travail et d'éviter les erreurs de recrutement car « *"le boulot est physique"* ». De son point de vue, l'avantage de la main d'œuvre temporaire polonaise, qu'il loge dans des *bungalows* sur l'exploitation, c'est qu'avec elle, « *"pas d'absentéisme"* »⁵⁶⁰. Avec l'intégration européenne de la Pologne, ses

⁵⁵⁸ Partant du principe qu'aucun salarié agricole n'est en contrat avec la société de holding.

⁵⁵⁹ LE DU G., « La cueillette des fraises a pris l'accent français », *Ouest-France*, 27/06/2020.

⁵⁶⁰ LE DU G., « Fraises, tomates : les saisonniers à pied d'œuvre », *Ouest-France*, 21/07/2016.

ressortissants ont bénéficié de la liberté de circulation. De nombreux d'exploitants maraîchers, arboricoles ou viticoles européens ont cherché à « se connecter » à la Pologne (Michalon et Potot, 2008 ; Zeneidi, 2013). Pour ce fraiseur, sa trajectoire matrimoniale semble avoir été décisive :

Enquêteur : *J'avais vu dans le journal, le journaliste, que le frère il était marié avec une Polonaise du coup ?*

Légumier : *Ouais, mais il y est plus !* [rires]

Enquêteur : *Donc c'est plus d'actualités. Nan j'allais dire, est-ce que c'est une conséquence, ou est-ce que ça a joué un rôle, c'est ça ma* [coupé]

Légumier : *Nan, parce que ça c'est fait av... Attend, parce que mon frère, avant d'être avec cette Polonaise-là, il était avec une autre Polonaise. Donc là oui, quand il a démarré ça a pu...* (entretien, 19/12/2018).

Ce recours à la main d'œuvre temporaire et circulaire polonaise, est certes de moindre envergure que celui qui s'organise avec les Marocaines en Espagne (Zeneidi, 2013), mais relève pareillement d'une coopération interne la bourgeoisie agricole qui structure ainsi des mobilités migratoires départementales, régies par la saisonnalité. À l'issue des récoltes de fraises et tomates, les migrants partent chez le voisin et client gérant d'une firme agricole (étude de cas suivante). Mais cette bourgeoisie agricole se montre de plus en plus critique vis-à-vis de cette main d'œuvre polonaise, car les arrangements de départs ont une limite :

« Corollaire du recrutement via les réseaux personnels, la docilité des travailleurs polonais est une clé de voûte de l'édifice, mais une clé fragile : dès lors qu'ils sauront faire valoir leurs droits, qu'advient-il de leur présence ? » (Michalon et Potot, 2008 : 100).

La question posée en 2008 avait toute sa pertinence. Dès 2016, le directeur du domaine arboricole voisin déclarait déjà recruter moins de Polonais : « *"C'est plus compliqué désormais avec les travailleurs détachés..."* »⁵⁶¹. Deux ans plus tard, alors que son frère m'explique que l'aîné emploie 75 % d'étrangers parmi les saisonniers, il m'apprend qu'en 2018 des Bulgares ont succédé aux Polonais, mais que « *ça a pas été franchement concluant* » (entretien, 19/12/2018). De son côté, pour les productions de salades et carotte, lui aussi mobilise des étrangers, mais qui sont résidents français : « *j'en ai un petit peu quand même mine de rien* » (*Id.*). Il s'agit souvent de réfugiés politiques qui habitent à Caen, il évoque au moment de l'entretien des réfugiés d'origine mongole, arrivés depuis deux ou trois ans. C'est une pratique d'emploi courante au sein des grandes exploitations de la Plaine de Caen, telle une commercialisant en cueillette à la ferme et qui en 2018 recrutait pour leur 17^e saison d'anciens réfugiés cambodgiens, *via* le *Groupement d'employeur du Calvados*⁵⁶². De son côté le légumier administrateur d'*Agrial* justifie ces recrutements par la difficulté à embaucher des locaux

⁵⁶¹ *Id.*

⁵⁶² LE DU G., « Pénurie de saisonniers en agriculture », *Ouest-France*, 8/09/2018.

comme ouvriers agricoles : « *il y a beaucoup de gens qui ne se rendent pas compte de ce que c'est. Et beaucoup de gens physiquement ça suit pas, enfin c'est trop dur. Ou des gens qui sont là un matin sur deux, enfin comme partout quoi* » (entretien, 19/12/2018). On notera que des propres difficultés de recrutement de son exploitation agricole, le légumier généralise l'absentéisme à l'ensemble du salariat, sans même en interroger les raisons au-delà des difficultés physiques. Qu'un travail si matinal, si minutieux, cadencé, parfois courbé et dans la chaleur ne soit payé qu'au SMIC ne peut même pas être envisagé comme une explication tant pour ces fractions agricoles embourgeoisées « l'ordre social n'est finalement pas très loin d'une sanction naturelle des compétences » (Laferté, 2018 : 128). Selon un paternalisme méritocratique, lui et son frère n'attribuent-ils pas des primes au rendement⁵⁶³ ? Et au final, même la main d'œuvre polonaise ne semble plus être assez docile et rentable : « *C'est mieux, mais c'est pas non plus... parfait quoi. Bah les Polonais tu sais, ça devient, ça va devenir comme les Français. De toute façon, dans vingt ans ce sera pareil* » (Id.).

Dans ce contexte idéologique bourgeois, comme en Espagne en 2008 (Zeneidi, 2013), la crise économique et sociale liée à l'épidémie de Covid-19 va-t-elle rebattre les cartes des politiques d'emplois de ces patrons maraîchers et légumiers, alors que des plans sociaux sont annoncés et que le chômage augmente ? Cette dégradation du marché de l'emploi, en faisant pression sur des actifs inoccupés, ouvre-t-elle une fenêtre d'opportunités au patronat agricole ? C'est ce qu'a laissé entrevoir la période de confinement en tout cas. Si en Espagne en 2008, c'est la préférence nationale qui avait fait baisser brusquement le recours aux ouvrières marocaines (Id.), en 2020 en France, c'est la fermeture des frontières européennes au printemps, afin d'endiguer la pandémie, qui a empêché la migration temporaire habituelle des Polonais. Ces derniers ont craint la quatorzaine imposée et ont trouvé du travail grâce au « *"couloir vert"* » mis en place pour les saisonniers étrangers en Allemagne.

Le père, revenant prêter main forte sur l'exploitation, explique à la presse que cette année le recrutement a pu être local, *via Pôle Emploi*, le site internet le *Bon Coin* et le réseau d'interconnaissance : « *On a reçu beaucoup de demandes. Des gens qui n'avaient plus de boulot à cause du Covid-19 [...] deux foraines, des patronnes dont les manèges étaient à l'arrêt* »⁵⁶⁴. Quelques Espagnols présents en France avant le confinement ont été embauchés,

⁵⁶³ LE DU G., « Fraises, tomates : les saisonniers à pied d'œuvre », *Ouest-France*, 21/07/2016 ; LE DU G., « La cueillette des fraises a pris l'accent français », *Ouest-France*, 27/06/2020.

⁵⁶⁴ LE DU G., « La cueillette des fraises a pris l'accent français », *Ouest-France*, 27/06/2020.

ainsi qu'un Roumain et un Polonais, mais le recrutement local prédomine, auprès de salariés aux trajectoires un peu nouvelles. C'est le cas de l'ouvrière photographiée pour un article de presse, diplômée d'un BTS d'horticulture et d'un CAP de fleurissement, qui dispose finalement d'un niveau de diplôme équivalent au frère de son patron. Historiquement le père et les fils recrutent des fractions populaires peu qualifiées, comme l'ouvrier ayant le plus d'ancienneté, « *arrivé sur la ferme à 14 ans, il sait à peine lire, à peine écrire, pas très autonome* » (entretien, 19/12/2018), ces ouvrières de mère en fille ou encore celle qui enchaîne comme intérimaire dans l'industrie agroalimentaire de l'agglomération après la saison des fraises⁵⁶⁵. Avec la retraite de leur père, chaque frère sur les deux ateliers maraîcher et légumier cherche à stratifier l'organigramme en confiant des missions d'encadrements à certains permanents :

« Bon mon père il a bien, bien levé le pied au niveau de l'exploitation. Il est toujours exploitant, mais physiquement, au niveau du travail il est pas souvent là quoi. [...] Donc du coup on a peu commencé aussi à préparer le terrain, par rapport à lui quoi, au niveau des salariés quoi. Donc voilà, et puis moi au niveau salades j'en ai embauché un il y a cinq ans là, qu'est rentré comme chauffeur, et là qu'est passé chef d'équipe, qui me gère l'équipe de saisonniers quoi en gros. Parce qu'avant c'est moi qui y étais tout le temps, ben ça devenait un peu compliqué » (entretien, 19/12/2018).

Cette nouvelle organisation s'impose. Exposant le protocole mis en place pour respecter la distanciation physique, il déclare à la presse syndicale : « *Les salades n'attendent pas* »⁵⁶⁶. Ce rapport à la productivité n'appelle-t-il pas, comme dans d'autres grandes exploitations maraîchères, le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée aux postes d'encadrement ?

Si pour le moment, la promotion interne semble favorisée, cette recomposition du collectif de travail signe l'embourgeoisement achevé de cette troisième génération, héritière de grandes exploitations dont elle a intensifié et diversifié les productions à travers des ateliers à haute valeur ajoutée d'une part, et segmenté les débouchés commerciaux d'autre part, devenant par la même occasion une génération de dirigeants, pour le frère cadet au moins. C'est sur la base de la triple réussite technique, économique et commerciale qu'il a été recruté comme administrateur d'*Agrial*. À ce titre, son embourgeoisement s'exprime aussi dans son rapport au mandat et à certains dossiers politiques, tel celui de la réglementation phytosanitaire.

Rapport au productivisme et transformation des styles de vie

Avant d'évoquer en quoi ses mandats de dirigeants l'amènent à des positions politiques en phase avec le rapport productiviste qu'il entretient vis-à-vis de sa propre exploitation, on peut

⁵⁶⁵ LE DU G., « Fraises, tomates : les saisonniers à pied d'œuvre », *Ouest-France*, 21/07/2016.

⁵⁶⁶ PERTRIAUX J., « "Nous étions prêts avant le déconfinement" », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 2/06/2020.

commencer par dire que c'est finalement ce dirigeant d'Agrial, le plus jeune parmi ceux rencontrés, qui explique le plus précisément les activités de représentation, sans complexe. C'est un autre signe de la trajectoire d'embourgeoisement achevé, contrairement à ces collègues administrateurs manchots, plus dominés dans l'exercice de leurs mandats, bien que plus expérimentés. Le jeune légumier est le premier producteur du Calvados à avoir intégré le conseil de surveillance de la branche légumes d'Agrial, sur cooptation par le vice-président légumier du conseil d'administration de la coopérative. Il a été suivi par l'un de ses collègues et ami du « *CacCarotte* », descendant de flamands, ainsi que par un ancien administrateur de la *Copafelc*, absorbée par Agrial. Trois producteurs du Calvados siègent donc aujourd'hui dans ce conseil de surveillance. Avant d'intégrer le conseil de surveillance de la branche, il était devenu, peu de temps après son installation, administrateur de l'organisation de producteurs. Aucun producteur ne nous avait jamais autant détaillé le fonctionnement et les composantes de la branche légumes de la coopérative, jusqu'au nombre de sociétés de telle ou telle filiale :

Légumier : *Alors le conseil de surveillance de la branche légumes Agrial, donc la branche ça chapote toute l'activité légumes d'Agrial. Donc dans ça il y a l'OP, mais il n'y a pas que l'OP. Il y a Florette, il y a Priméale, il y a Créaline, il ya Van Oers qu'on a racheté il y a trois, quatre ans, euh. Enfin il y a toute l'activité légume d'Agrial. C'est pas uniquement que la partie production OP historique, territoire Agrial quoi. Parce que là-dedans t'as aussi les carottes qui sont faits dans les Landes, t'as Terre de France [coupé]*

Enquêteur : *Et Agro Food Limited, je sais plus quoi, le truc en Angleterre là [coupé]*

Légumier : *Alors si tu veux dans la branche légume [coupé]*

Enquêteur : *My Prepared je sais plus quoi [coupé]*

Légumier : *Ouais, ça, ça en fait partie. Dans la branche légume, à un moment donné, il y avait 70 sociétés commerciales. D'accord ? Donc euh, par exemple Florette, t'as déjà 15 sociétés tu vois ? Parce que t'as Florette France, t'as Florette Food Service, t'as Italia. En Espagne, il y en a je sais pas combien, euh. Enfin ouf... donc là c'est toute la branche légume. Là-dedans t'as Terre de France. Tu connais Terre de France ?*

Enquêteur : *Ça c'est en patate ça ?*

Légumier : *C'est le troisième opérateur patate français tu vois.*

Enquêteur : *Et ça c'est une filiale [coupé]*

Légumier : *Ça c'est une filiale d'Agrial ça, ça fait partie de la branche légume. Comme Créaline, Florette, enfin. Créaline, Florette, c'est des outils industriels si tu veux. Priméale c'est une marque, tu vois. Terre de France c'est du négoce quoi. T'as une partie production, une partie négoce. [...] Ben Terre de France c'est, en fait... Parce qu'alors l'organigramme, tu sais la branche, je le connais pas par cœur. Mais, en gros t'as Florette, t'as Priméale, t'as Terre de France, t'as Primeur de France. Enfin en fait, ce qu'il faut pas mélanger, t'as les structures de commerce, Priméale. Priméale c'est une marque, comme Florette tu vois. Après tu peux avoir des, des, dans Florette, t'as plein de trucs, t'as les usines, t'as le niveau national, la France, l'Espagne, t'as les outils industriels, t'as le commerce France. T'as Van Oers qu'est venu là-dedans, t'as Priméale, Priméale sur la partie première gamme tu vois, enfin c'est... Van Oers, quand ils sont rentrés eux, il y avait je sais plus combien de sociétés qui arrivaient avec pff. Tu sais, tu vois tous les comptes, t'as pas le temps de... » (entretien, 19/12/2018).*

Il estime que son mandat au conseil de surveillance l'occupe six jours par an, dont deux à l'international : « *là on était en Angleterre au mois de septembre. On a fait la Hollande l'année*

*d'avant. On a été au Maroc l'année d'avant » (Id.). Si ces déplacements et réunions de contrôle de comptes d'entreprises doivent l'amener à donner des avis au conseil d'administration de la coopérative dans les stratégies de fusions-absorptions, de signature de *joint-venture* ou de gestion de filiales industrielles et commerciales étrangères, son mandat le confronte aussi à des dossiers plus politiques. Blaguant sur le fait que l'OP pourrait remplacer les carottes créançaises par les siennes, en pleine crise liée à l'arrêt du dichloropropène, il est très informé sur les perspectives de production, moins bonnes à Créances qu'au Mont-Saint-Michel, sur les désinfections de sol déjà réalisées... Plus loin dans l'entretien, évoquant les itinéraires techniques, on reparle des traitements phytosanitaires, même si « *c'est secret ça, attend !* » (Id.).*

Pour un sujet secret, le légumier a finalement beaucoup d'éléments à préciser, notamment ses arguments sur les contradictions environnementales de la réglementation phytosanitaire, dont certaines interdictions lui paraissent d'ailleurs « *logiques* ». Mais il semble par exemple exaspéré par les alternatives destinées à la désinfection des sols : « *Donc là [...] il y en a deux, trois qui ont acheté des machines à vapeur, qui bouffent 3 000 litres de fioul à l'hectare. Pour faire de la vapeur pour remplacer le métam, pour faire une désinfection de sol quoi* » (Id.). S'il semble douter du caractère écologique de l'opération, sa réaction est plus vive encore par rapport à l'interdiction de certains traitements de semences. De la même manière qu'il maîtrise les filiales et sociétés d'Agrial, contrairement aux dirigeants manchots, pas d'hésitations sur les molécules phytosanitaires, leurs familles chimiques, les noms des produits commercialisés :

Légumier : *C'est une connerie ça...*

Enquêteur : *Mais ça, il y avait sur les semences de salade, ici aussi nan ?*

Légumier : *Betterave, blé, salade euh. Blé là si tu veux, avant, on traitait la semence de blé avec, ah, c'était pas du cruiser, c'était du gauchon. C'est la même famille que le cruiser. C'est tout ce qui est néonicotinoïde. Si tu veux, avant, tu vois ça c'est un terrain de foot [dessinant un rectangle]. Et pour traiter le terrain, on mettait ça en matière active, pour traiter de la semence de blé quoi [dessinant un minuscule carré au milieu du rectangle]. Tu vois ? Et aujourd'hui, on a plus de traitement de semence de blé, et ben on met tout en foliaire. En pulvé.*

Enquêteur : *Ouais, ouais.*

Légumier : *Alors qu'avant, on traitait juste la graine, et terminé quoi. Pour moi, si tu veux il y a des trucs je dis rien, qui sont plus ou moins logiques. Mais alors les traitements de semence putain. Qu'ils nous aient supprimé ça. Si tu veux, il n'y a pas d'abeille qui vient butiner du blé à l'automne [...] Ni en salade, et ni en betterave. Sur un colza, je dis pas. Mais, c'est con quoi.*

Cela lui paraît d'autant plus dommageable qu'avec ces traitements de semences, sur la quinzaine d'analyses annuelles de résidus phytosanitaires contrôlant la qualité de ses salades, jamais le néonicotinoïde d'enrobé n'a été détecté. D'une manière générale, il expose le risque d'augmentation de nombre de doses pulvérisées, et le risque de résidus associés. Citant un autre exemple comme le *Linuron*, un désherbant très sélectif en culture de carotte, il illustre la réduction croissante des molécules autorisées. Outre la recrudescence des pulvérisations, il

regrette les risques de « trous » dans la production, redevenant enherbée. Il revient toujours sur l'interdiction du *Cruiser* utilisé en enrobé des cultures de salades (rappelons qu'il en cultive 60 ha), alors qu'il présente son itinéraire cultural et phytosanitaire. Il explique qu'à partir de mai, une protection fongicide et insecticide est pulvérisée tous les huit ou dix jours. Je l'interroge sur le nom précis des produits évoqués, il me répond en me montrant deux photocopiés : « *Euh, tiens, tu la veux la liste [il me montre deux pages imprimées] ? C'est tout ça hein, ça, c'est que les légumes [rires] Je vais pas tout te donner, mais Altacor ouais, il est dedans, le Contans. Euh, l'Altacor il doit être dedans [...]* ». Il insiste sur l'incertitude suite à l'interdiction du *Cruiser* dont l'introduction avait réglé les infestations de pucerons et ouvert la voie à l'interdiction de nombreux insecticides en culture de salade, trois fois moins selon lui. Et pourtant, dès son installation, ce jeune légumier avait introduit l'usage de « *produits alternatifs, qui sont notamment utilisés en bio* ». Son frère utilise avec succès le biocontrôle dans les serres, et lui l'essaye dans la lutte contre le mildiou, la mouche de la carotte et même le puceron. Il s'y ouvre autant que faire se peut, son mandat l'exposant de près aux vellétés de segmentation commerciale de sa coopérative sur la base de légumes sans résidus de pesticides. Il prend l'exemple d'une réunion récente au siège social d'*Agrial*, pendant laquelle le responsable des approvisionnements de la branche légumes a présenté une sélection de produits de biocontrôle :

« Après le problème c'est le coût des fois. Et pis bah t'y vas progressivement, parce que faut pas trop se planter non plus quoi. T'as pas trop, la salade c'est un cycle qu'est très court. T'as pas le droit à l'erreur je veux dire. Si ta salade il y a du puceron dedans, c'est mort. Une fois qu'ils sont dedans, c'est mort. Faut pas de pucerons » (Id.).

On saisit l'identité professionnelle complexe de ce jeune dirigeant légumier, reconnu pour ses performances techniques et productives (premier administrateur de la branche légumes d'*Agrial* pour la Plaine de Caen sur la base de ses volumes de production), en même temps que sa socialisation familiale le prédispose à l'innovation agronomique (son père et son frère innovent en production hors sol et biocontrôle). De la même manière qu'il paraît développer un rapport positif au bâti agricole traditionnel, il ne semble pas condamner systématiquement la réglementation environnementale (interdiction des néonicotinoïdes en culture de colza pour protéger les abeilles) et se montre intéressé par certaines alternatives agroenvironnementales. Cet éthos productiviste complexe se lit aussi à travers les transformations du style de vie agricole, avec un recul de l'autoproduction pour l'autoconsommation familiale. Les variétés choisies pour la 4^e gamme sont sélectionnées pour viser des calibres à vocation industrielle, où volume rime avec rentabilité. Ainsi, la bourgeoisie légumière n'arrache pas un légume pour la consommation familiale, elle l'achète dans le commerce :

« Tu plantes pas la même variété pour faire de la 4^e gamme, ou du frais. Parce que tu cherches pas les mêmes choses quoi. Par exemple, j'ai acheté un chou rouge l'autre jour pour chez moi, le chou il était gros comme ça, tu vois. Tu vois, je l'ai coupé en deux, on est quatre à la maison, bah déjà t'as à bouffer quoi. Euh, si tu prends des choux de 4^e gamme, ils sont comme ça quoi. Mais parce que eux, ils vont en passer un, ils vont en éplucher un, ils vont en tirer 1,5 kg dedans, ils vont être contents quoi. » (entretien, 19/12/2018).

Au-delà du rapport à l'autoconsommation, le changement social que suggère cet extrait d'entretien a trait aux transformations relatives à la division genrée du travail domestique. Traditionnels domaines réservés des conjointes d'agriculteurs, il arrive manifestement à l'exploitant de faire les courses et de cuisiner. C'est que sa trajectoire d'embourgeoisement rompt avec l'homogamie sociale, en même temps qu'elle conforte l'analyse de sa bonne dotation en capital culturel. Après une licence professionnelle de cosmétologie à Nantes, sa conjointe travaille comme formulatrice pour une entreprise deauvillaise, avant de devenir chargée de recherche & développement pour les laboratoires *Gilbert*, au nord de Caen. Cette hétérogamie, est connue pour infléchir le style de vie de ces agriculteurs embourgeoisés en introduisant des acquis de la société salariale dont bénéficient les conjointes salariées à l'extérieure (Bessière et al., 2014 : 18). Dès lors, partir en vacances constitue un marqueur d'ascension sociale, notamment dans sa temporalité. Le jeune légumier est né dans une grande exploitation agricole où partir en vacances était déjà dans la culture familiale. Classiquement, en production légumière et maraîchère du moins, ce sont les sports d'hiver qui l'emportent, lors de la soudure. Comme avec la construction d'une piscine sur la résidence attenante au siège d'exploitation, les sports d'hiver constituent une pratique qui se démocratise en agriculture, à mesure que l'agriculteur s'embourgeoise (Laferté, 2014b : 41). Dans cette grande exploitation de la Plaine de Caen, avec l'important effectif de salariés permanents, la gestion des congés est facilitée par une fermeture de 15 jours au moment des fêtes de fin d'année. Si la soudure et l'organisation du travail justifient la reproduction des congés hivernaux, ce n'est pas le cas de la coupure estivale qu'il s'accorde. Pour cette nouvelle génération embourgeoisée, c'est la marque de l'influence des compagnes diplômées et travaillant à l'extérieur :

Légumier : Avec mes parents on partait jamais l'été par exemple, tu vois. Que là maintenant, avec ma femme qui pousse comme pas deux aussi, et ça, ça joue son rôle aussi si tu veux. Tu vois, moi j'arrive à me libérer fin août tu vois. Quand on a fini de planter la salade, tu vois ça devient un peu moins compliqué, ça pousse moins vite. De toute façon j'arrive à prendre, j'essaie de prendre une semaine avant la rentrée tu vois.

Enquêteur : Ouais, pouvoir partir.

Légumier : Ben pour pouvoir partir, profiter un peu de mes gamins, voilà quoi. (Id.)

C'est un cas typique des grandes exploitations spécialisées et intégrées au système productiviste, au sein desquelles les conjointes travaillent plus souvent à l'extérieur (Giraud et Rémy, 2008), souvent dans le tertiaire qualifié. Ces patrons « épousent de plus en plus des

employées, des professions intermédiaires – voire des cadres – à mesure que la surface agricole de l’exploitation et que le capital culturel de l’exploitant grimpent » (Laferté, 2018 : 127).

Dans le classement social des agriculteurs, le style de vie compte assurément. C’est dans la quotidienneté des rapports sociaux que j’ai pu l’expérimenter vis-à-vis du chef d’exploitation dont il est question dans la section suivante, client et ami du légumier dont on vient d’analyser la position et les dispositions sociales et politiques.

Comme lui et son frère, l’agriculteur PDG interrogé emploie notamment une main d’œuvre étrangère temporaire. Avant même d’échanger par téléphone puis de le rencontrer furtivement sur sa ferme, je l’avais croisé par hasard, en soirée dans une zone commerciale de l’échangeur sud du périphérique de Caen. Lui, comme moi, se rendait en famille pour le dîner dans une célèbre chaîne de *fast food*, cela arrive autant aux producteurs qu’aux universitaires travaillant autant en/sur les circuits courts que longs ! Pour autant, sans interagir autrement qu’en descendant de nos véhicules sur le parking, puis en se croisant dans la file d’attente devant les bornes de commandes, j’avais pu ressentir la distance sociale qui m’éloigne singulièrement de ces fractions agricoles. C’est en sortant de ma berline *low cost* que je l’aperçus d’abord descendre en famille de son rutilant *pick up*. Son aisance corporelle ne faisait aucun doute dans le restaurant, en manifestant avec assurance l’attente de ses plats, commandés en un temps record. Sûrement était-il pressé. Comme on dit, le temps, c’est de l’argent et l’entreprise elle, n’attend pas, même quand son histoire est déjà ancienne, bientôt séculaire. Mais avant d’évoquer le PDG conducteur de *pick up*, revenons d’abord sur l’histoire capitaliste et productive de sa *Grande Ferme* achetée en 2013. Un fait qui nous ramène encore une fois aux racines flamandes du développement légumier régional.

3.1.2.2. De La Ferme à la firme : La Grande Ferme

*En quête de terre*⁵⁶⁷, les Belges sont historiquement mêlés à l’innovation agricole normande, toutes productions confondues (Brunet, 2008). Figure régionale emblématique de la filière légumière, Émile Ryckboer innove dans les années 1960 en commercialisant des salades en sachet, avant de développer des marques et procédés dans les 4^e et 5^e gammes de légumes⁵⁶⁸. Mais c’est un autre flamand qui crée l’une des premières grandes exploitations céréalière et maraîchère calvadosienne dans la première moitié du vingtième siècle (Muller, 1977).

⁵⁶⁷ RINGOOT S., 2013. *En quête de terre. Des Belges en Normandie*, OREP Éditions, Bayeux, 200 p.

⁵⁶⁸ RYCKBOER É. (LEROUX J. collab.), 2017. *Paysan pionnier. Il a osé !*, OREP Éditions, Bayeux, 224 p.

De l'innovation flamande aux segmentations productive et commerciale

En France depuis l'âge de 11 ans, l'immigré flamand Gilbert Vandermesch crée en 1932 *La Ferme*, grâce aux capitaux d'une famille nobiliaire normande, à Fontenay-le-Marmion. Le maraîchage complète l'assolement d'abord céréalier. En 1961 les familles Vandermesh et d'Harcourt⁵⁶⁹ plantent des vergers sur des terres voisines de *La Ferme*, exploités avec le matériel et par le personnel de *La Ferme*. Dans les années 1970 les enfants de Gilbert Vandermesch reprennent *La Ferme*, forte alors de 40 ha cultivés et 3 ha de serres, dont quelques ha de fraises. La famille Vandermesch emploie alors 35 salariés à temps plein et quelques journaliers saisonniers tandis qu'un gérant développe les vergers de *La Crête* (*Ibid.* : 107). L'association de cultures spéciales et d'activités de commercialisation soumet *La Ferme* au régime de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), et l'exploitation dispose déjà d'un pôle administratif comptabilité – secrétariat tenu par un salariat permanent (*Ibid.* : 108). L'importante production de l'exploitation est principalement destinée à des circuits longs parfois internationaux :

« La commercialisation est essentiellement tournée vers les Marchés de Gros ; 5% du chiffre d'affaires provient des ventes directes aux particuliers des produits de la ferme ou des légumes en provenance des Halles, rapportées par le camion qui, quatre fois par semaine revient vide de Caen, Rouen, Le Havre ou Paris. Une partie est également exportée » (*Id.*).

Cette grande exploitation alliant grandes cultures et maraîchage fait l'actualité syndicale du début des années 2010. En juin 2012, les Jeunes Agriculteurs du Calvados (JA 14) et la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Calvados (FDSEA) manifestent contre le rachat par l'entreprise *Guy Dauphin Environnement* (GDE) de *La Grande Ferme*, mise en vente, proche d'un site de traitements des déchets du groupe⁵⁷⁰. La secrétaire départementale des JA qui porte la revendication, descend d'immigrés flamands : « *Pourquoi pas des J.A. sur cette ferme ?* ». Les pouvoirs publics et les organismes professionnels agricoles coopèrent alors pour permettre une reprise de *La Grande Ferme* à vocation agricole. En effet, les JA 14 et la FDSEA organisent une rencontre entre la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Basse-Normandie (SAFER BN) et le cédant, Gilles Vandermesch, fils du fondateur de l'exploitation⁵⁷¹. Une opération foncière innovante voit le jour, car la

⁵⁶⁹ Famille subsistante ancienne, la maison d'Harcourt, d'origine normande, a possédé beaucoup de terres dans la région, dont celles du marquis de Thury. Les armes de la commune éponyme, Thury-Harcourt, se blasonnent comme la maison d'Harcourt : « Deux gueules aux deux fasces d'or ». Ces deux blasons ressemblent à celui de la commune de Fontenay-le-Marmion, « fuselé de gueules d'or ». Doit-on y lire l'importance de la propriété nobiliaire dans la commune, seulement distante d'une quinzaine de kilomètre de l'ancien marquisat de Thury ?

⁵⁷⁰ « Un peu plus d'un an pour trouver un repreneur », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 17/10/2013.

⁵⁷¹ MOTIN V. (recueilli par), « Question à Patrice Lepointeur. Avec la Grande Ferme, nous préservons des terres agricoles », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 17/10/2013.

SAFER BN ne peut légalement préempter le foncier d'une société anonyme. L'opération tient de « *la volonté des anciens propriétaires [...] la famille Vandermesch [qui] a préféré la reprise totale de l'outil [...] par la Safer, à une offre financièrement plus avantageuse de GDE* »⁵⁷².

En octobre 2012 la SAFER BN rachète *La Grande Ferme* 5,65 millions d'€. L'enjeu financier est majeur, et le délai nécessaire à la recherche d'un repreneur incertain. Le Conseil Régional finance les 120 000 € d'intérêts de l'emprunt contracté par la SAFER BN. François Dufour, vice-président à l'agriculture, estime « *prioritaire de maintenir l'emploi et le savoir-faire agricole aux portes de Caen* »⁵⁷³. En octobre 2013, un ingénieur agronome de 37 ans (gérant d'un domaine viticole du *Crédit Agricole* de 200 ha et 50 salariés), est désigné repreneur de *La Grande Ferme*⁵⁷⁴. En janvier 2014, après le délai soumis à la présentation d'un plan de financement et à l'obtention du statut de jeune agriculteur, Hubert Achard de la Vente reprend l'exploitation qui compte alors 240 ha (100 ha exploités en faire valoir direct, plus de 50 ha en fermages familiaux et le reste en fermages à des tiers) et 26 salariés permanents. La *success story* foncière aurait pu s'arrêter là, mais les innovations flamandes communales du XX^e siècle attendaient de n'en faire qu'une au XXI^e siècle. En juin 2016, Marie-Constance et Hubert Achard de la Vente acquièrent les vergers de *La Crête de Fontenay* alors en difficulté financière. Selon eux : « *des synergies logistiques et commerciales sont possibles entre les deux entreprises* » (70 ha dont 20 ha en propriété et le reste en fermages à tiers, 28 salariés)⁵⁷⁵.

Avec le rachat de *La Crête de Fontenay* par *La Grande Ferme*, le plus grand domaine arboricole normand s'associe à l'une des plus grandes exploitations maraîchères de la région. Aux 240 ha de *La Grande Ferme* (3 ha de serres, 6 ha de vergers, 90 ha de cultures légumières et industrielles de plein-champ irriguées, 120 ha de cultures céréalières et industrielles) s'ajoutent les 70 ha de vergers de *La Crête de Fontenay* (pommes, poires, fraises, groseilles et framboises). 100 000 arbres y produisent 2 500 tonnes de fruits. La production conséquente et diversifiée des deux entités de l'exploitation (pour rappel, graphiques 13 et 14) est commercialisée selon une logique de segmentation productive et commerciale. Le graphique 29 montre d'ailleurs que certains débouchés sont le fait d'une seule des deux entités, telle l'industrie de transformation pour les fruits de *La Crête de Fontenay*. Par ailleurs, dès 2017 des segmentations productives sont initiées : des pommes sans résidu de pesticides sont déjà

⁵⁷² MOTIN V., « La Grande Ferme : la Safer a trouvé le repreneur », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 17/10/2013.

⁵⁷³ *Id.*

⁵⁷⁴ *Id.* ; MOTIN V., « Une installation XXL avec la SAFER... », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 23/01/2014 ; « Terres et emplois agricoles sauvés ! », *Reflets*, n° 94, mars-avril-mai 2014.

⁵⁷⁵ LE DU G., « La « Crête de Fontenay » rachetée », *Ouest-France*, 18/06/2016.

commercialisées et « *il y a une tendance à aller vers le bio. Cette année on a planté des poiriers et des pommiers pour faire du bio [...]. On va planter des pommes de terre déjà sur une parcelle bio donc ça sera vraiment du bio, et après on va avoir une tendance à essayer* » (entretien FRUGAL, 2017).

L'exemple des productions de légumes d'été sous serre en témoigne deux années plus tard. Entrer dans les serres, c'est d'abord passer devant des planches non cultivées et isolées par des protections, dans la perspective d'une production certifiée AB après deux années de jachère (entretien, 04/09/2019). Suivent des planches en conversion, déjà conduites selon le cahier des charges AB. Si le système de chauffage initial de serres en verre ne fonctionne plus, le PDG réfléchit à une solution de chauffage de la production bio tout en restant dans les cahiers des charges du label. Outre la labellisation croissante de surfaces en AB, les légumes d'été dans leur ensemble illustrent les stratégies de segmentation mises en œuvre. Après les planches en conversion AB, arrivent les cultures de poivron et d'aubergine, destinées exclusivement à la vente directe dans les deux magasins de l'exploitation. Puis dans l'allée à tomates, chaque variété a sa clientèle, en circuit long cette fois, comme l'explique la responsable commerciale :

« Là c'est pour Système U, c'est une tomate gustative, ils ne voulaient plus de tomates rondes. Celles-là sont pour Pomona, c'est une variété haut de gamme qu'on travaille en exclusivité. Et là, vous avez les tomates rondes, c'est pour tout le reste » (Id.).

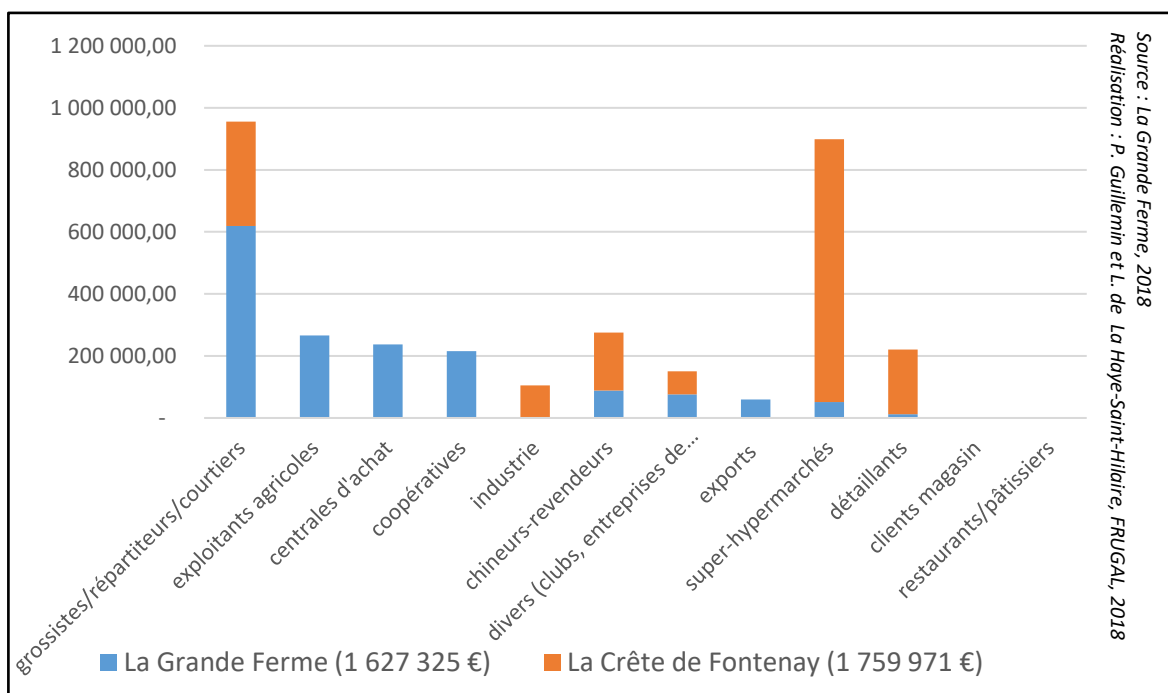
Sur la partie verger, le PDG a aussi souhaité segmenter la gamme commercialisée, en optimisant la valorisation des récoltes dans une logique de réduction des déchets. Les écarts de tri sont ainsi transformés en jus de fruit en 2018, et en compote en 2019. Pour développer les ventes, en plus de l'ouverture d'un nouveau magasin lié à l'exploitation au nord de Caen fin 2018⁵⁷⁶, en 2019 un projet de boutique en ligne est lancé en 2019 (entretien, 04/09/2019).

En 50 ans, la clientèle de *La Grande Ferme* s'est plus diversifiée que celle de *La Crête de Fontenay*, qui travaille avec 6 types de clients, mais les supers et hypermarchés totalisent presque la moitié du CA avec 847 457 € (graphique 29). Avec 12 familles de clients, le commerce de *La Grande Ferme* est moins spécialisé, même si grossistes, répartiteurs et courtiers représentent plus d' $\frac{1}{3}$ des ventes (le commerce de gros étant le débouché historique de l'exploitation - Muller, 1977). Le magasin n'est pas destiné qu'aux particuliers : « *en général les petits restaurateurs, tout ça, ils n'ont pas d'assez gros débits donc ils viennent [au magasin]. Quand ils passent au-dessus, on les envoie vers [le responsable du demi-gros pour] des prix un*

⁵⁷⁶ « Le plein de produits fermiers à la Ferme du village », *Ouest-France*, 18/10/2018.

peu plus intéressants ». En 2013, la vente directe et l'achat-revente généraient 800 000 € de CA⁵⁷⁷. La clientèle de *La Grande Ferme* est globalement stabilisée : « [les primeurs] *c'est à eux de venir, à part les grandes surfaces, on essaye de les chercher un peu, mais les petits comme ça c'est eux qui viennent* » (entretien FRUGAL, 2017). Avec 49,5 % du CA total, presque la moitié des ventes des deux entités est réalisée dans l'aire urbaine de Caen (carte 21), et la part monte à 75 % pour le nord-ouest⁵⁷⁸ de la France. Avec un peu plus de 70 000 € de ventes internationales, 2,1% du CA total est réalisé à l'export (l'essentiel au Portugal par *La Grande Ferme*).

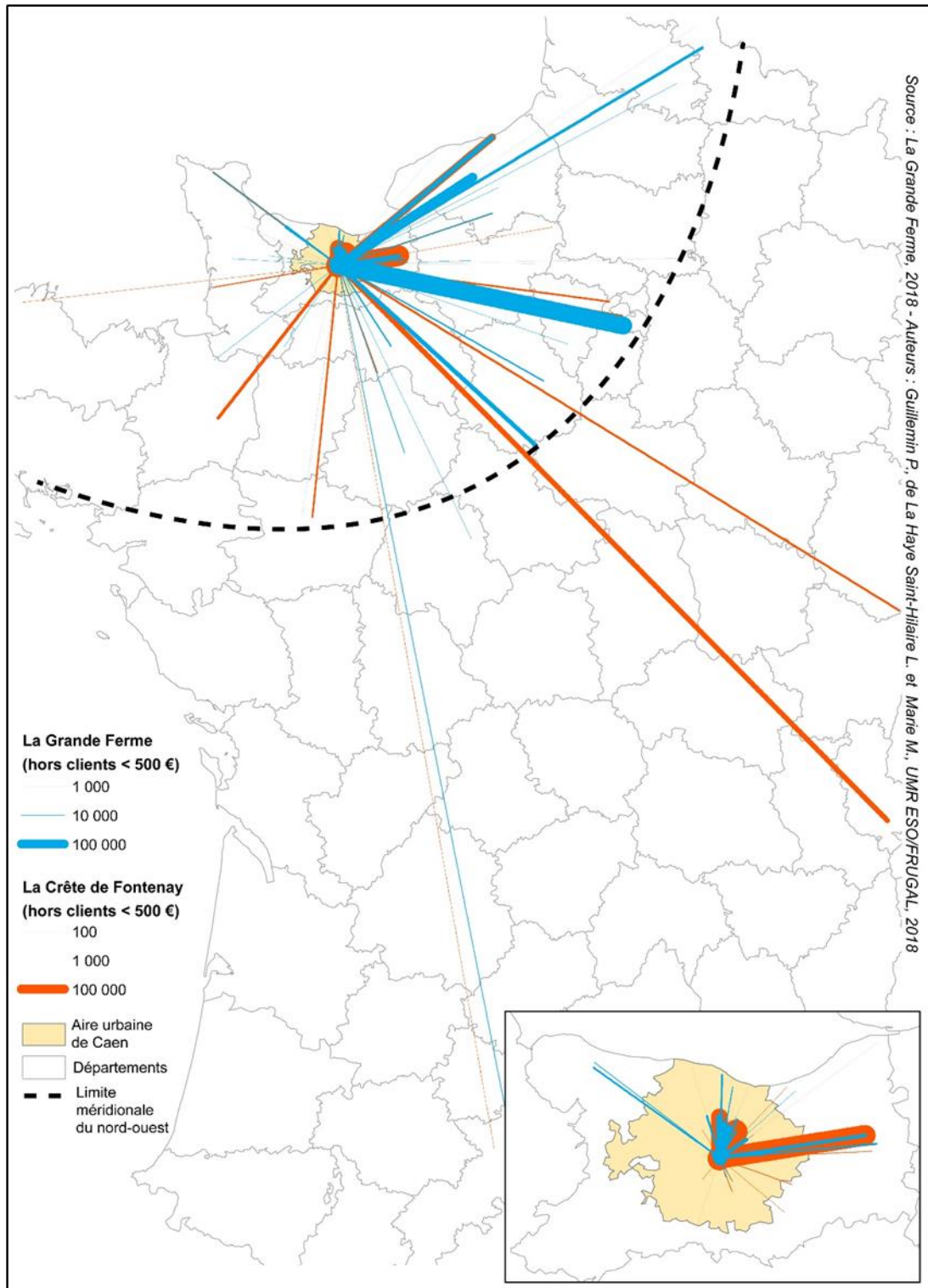
Graphique 29 : Chiffres d'affaires de *La Grande Ferme* et de *La Crête de Fontenay* selon les types de clients en 2017



⁵⁷⁷ MOTIN V., « La Grande Ferme : la Safer a trouvé le repreneur », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 17/10/2013.

⁵⁷⁸ Finistère, Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine ; Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe ; Indre-et-Loire et Eure-et-Loire ; départements normands ; Yvelines, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne ; Oise et Nord.

Carte 21 : Clientèles de La Grande Ferme et de La Crête de Fontenay selon le CA 2017-2018



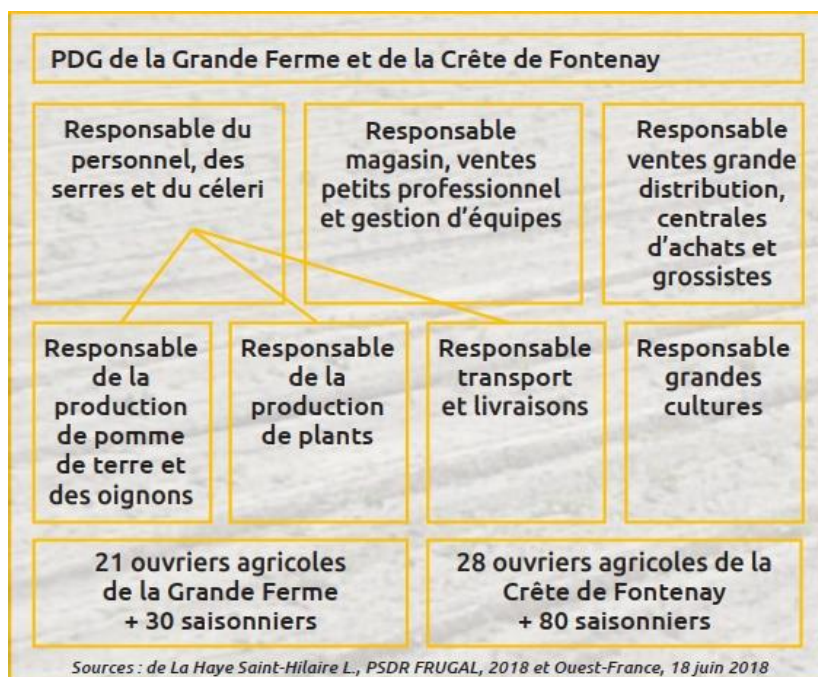
Qualification et flexibilisation salariales : des dispositions patronales bourgeoises

En un demi-siècle, *La Grande Ferme* s'est agrandie de 200 ha. En mécanisant la production et le conditionnement, elle a réduit de 14 postes de permanents. Avec 49 emplois pour les deux

entités en 2016, puis 40 en 2018⁵⁷⁹, la production et la commercialisation segmentées mobilisent une main d'œuvre pléthorique et résultent d'une division du travail sophistiquée (schéma 9).

Le chef d'exploitation s'appuie sur quatre responsables (entretien FRUGAL, 2017). Il est d'abord épaulé d'un responsable comptable et financier. Deux autres s'occupent de la commercialisation : un pour le magasin à la ferme, les ventes auprès des petits clients professionnels et la coordination des équipes et promu responsable du magasin que La Grande Ferme a ouvert au nord de Caen ; sa collègue gère les ventes à la grande distribution, aux centrales d'achats et aux grossistes. Une quatrième salariée dirige le personnel, les serres et la culture du céleri, et supervise trois responsables de deuxième niveau : pommes de terre et oignons, plants, transport et livraison. Un dernier sous-responsable s'occupe des grandes cultures. L'ensemble de ces salariés travaille d'ores et déjà sur les deux entités.

Schéma 9 : Une organisation du travail inspirée d'une logique de firme



Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2018.

Après ce 3^e niveau de responsabilité, en 2016, 21 salariés permanents œuvrent à la production et la commercialisation à *La Grande Ferme*, renforcés par l'embauche de 30 saisonniers. Quant à *La Crête de Fontenay*, elle employait la même année 28 permanents et jusqu'à 80 saisonniers, parmi lesquels des travailleurs détachés polonais. Ces derniers passent

⁵⁷⁹ Id.

d'abord plusieurs semaines à récolter les fraises et les tomates d'une grande exploitation serriste du périurbain caennais⁵⁸⁰ : ce recours à la main d'œuvre polonaise correspond à des pratiques d'emplois déjà connues pour les maraîchers du sud de la France (Michalon et Potot, 2008) et cette mobilité régionale de saisonniers étrangers s'apparente au modèle migratoire temporaire et circulaire pour les travaux des fraises et des agrumes en Andalousie (Zeneidi, 2013). Pour *La Grande Ferme* et *La Crête de Fontenay*, le recours aux saisonniers est rythmé par trois vagues de chantiers agricoles⁵⁸¹ : coupe de la salade et plantation du céleri en mars, puis cueillette des tomates et concombres en juin-juillet et enfin cueillette des pommes en septembre-octobre. Le recours à la main d'œuvre étrangère se développe et se diversifie, grâce au réseau du PDG :

Responsable commerciale : *Oh Monsieur Achard [...] a plein de connaissances, il leur dit "tu peux me trouver tant de personnes" et ces connaissances envoient du monde.*

Enquêteur : *Ce sont souvent des étrangers, il y a pas mal de Polonais je crois ?*

Responsable commerciale : *Oui, des Polonais et des Sénégalais, de plus en plus de Sénégalais. De toute façon, les habitants du coin, des Français, il n'y en a presque plus. Ils viennent un jour, l'autre pas, ils reviennent le troisième jour puis ne reviennent plus. D'ailleurs, je ne sais pas comment régler cela. Est-ce que ce sont des abandons de postes ?* (entretien, 04/09/2019).

Le fait que la responsable commerciale se pose cette dernière question peut surprendre. En quoi un problème de ressources humaines la concerne-t-elle ? La réponse tient à l'organisation d'un collectif qui tend à changer en à peine deux ans, entre l'entretien réalisé par Louise de La Haye Saint-Hilaire en 2019, et celui « improvisé » en septembre 2019, dans le cadre de la thèse. En effet, après son accord pour publication d'un article sur sa grande exploitation, je m'étais engagé auprès du PDG de *La Grande Ferme* à lui offrir un exemplaire de la revue. Le 4 septembre 2019, j'arrive donc dans la cour de l'exploitation en milieu de matinée : c'est l'effervescence. Dans un bâtiment, je vois un salarié derrière les vitres d'un box administratif. Il m'oriente vers les bureaux administratifs, dans la cour centrale, près du magasin à la ferme. J'arrive à l'improviste, le PDG est occupé. C'est donc la responsable commerciale qui me fait patienter. Elle comprend d'autant mieux l'objet de la visite que c'est avec elle que j'ai échangé pour le traitement de leurs données commerciales. Le PDG est en rendez-vous téléphonique au sujet d'un achat de matériel, un tracteur selon ce que j'en comprends. L'entretien téléphonique fini, il déclare à son interlocuteur : « *je crois que tu vas faire une vente !* ». Son rendez-vous suivant est arrivé. Entre deux, il me salue et me demande si j'ai eu le temps de visiter la ferme. Je lui réponds que non, alors il interpelle la responsable commerciale : « *faites-lui donc visiter l'exploitation !* ». Reprenant son rendez-vous, « *alors ce broyeur, il en est où ?* ».

⁵⁸⁰ LE DU G., « Fraises, tomates : les saisonniers à pieds d'œuvre », *Ouest-France*, 21/07/2018.

⁵⁸¹ PERTRIAUX J. (recueilli par), « Sans le TO/DE, " nous perdons l'équivalent d'un salarié permanent " », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 20/09/2018.

La visite commence donc avec la responsable commerciale, dans le bâtiment de triage et conditionnement des pommes de terre. Évoquant spontanément la gestion des clients, elle m'explique que le nouveau magasin au nord de Caen connaît un bon démarrage. La clientèle y est plus aisée et plus exigeante quant à la qualité. Nous traversons le hangar abritant une partie du parc machines, pour aller voir le bâtiment céleri. J'en profite pour demander à la responsable si elle connaît l'avancée du projet de distillation de betterave en biocarburant, dont le PDG nous avait parlé au moment des annonces de la fermeture de l'usine sucrière de Cagny. Elle me dit que non, qu'elle a vu passé ce projet dans des comptes rendus de réunion mais rien d'autre :

« M. Achard a plein de projets, trop de projets ! Là il a trois projets. On a lancé une valorisation des écarts de tri de la Crête de Fontenay l'an dernier, il a voulu produire du jus. Alors on a produit du jus, destiné à la grande distribution. Sauf que pour le moment, la grande distribution n'en a pas voulu. Cette année, il a dit « pas grave », on va faire de la compote en plus. Sauf que moi, avant de lancer la compote, j'aurais bien aimé terminé de placer le jus... Pour tout ça, j'ai dû solliciter la société Heula pour le graphisme. Et en plus, il veut lancer une boutique en ligne, donc j'ai dû solliciter [une société de conception du site informatique]. Mais ça prend du temps, il faut que je prépare un fichier Excel avec des fiches par produit. » (entretien, 4/09/2019).

Face à cette charge de travail croissante (en contrat pour 35 heures hebdomadaires, elle travaille en fait 41 à 42 h/semaine), elle fait part des problèmes d'organisation du travail, alors qu'elle espère être un peu déchargée par une stagiaire qui vient d'arriver :

« J'ai une stagiaire pour deux ans, ce qui va me libérer du temps, sachant qu'elle est spécialité conception graphique, ce qui est bien pour nos projets. Monsieur Achard lui a donné un organigramme. Il y avait lui, puis que des responsables. Et un salarié pour chaque responsable, ça ne va pas. Il faudrait quelqu'un entre lui et tous les responsables. Il y a des problèmes de communication, je lui ai dit. En plus, M. Achard a décidé de ne pas remplacer les départs en retraites et de recruter seulement des saisonniers. Seuls les responsables seront permanents. Le problème des saisonniers, je lui ai dit, c'est qu'il faut les former. Et la difficulté c'est qu'il est rarement là, il a plein de projets, là il rachète des terres par exemple, pour la partie plaine. Il a un projet de serres à Cormeilles, avec un autre investisseur. Et quand il n'est pas là, il y a des problèmes d'organisation. Par exemple l'autre jour, il était en vacances, il fallait recruter cinq ou six saisonniers, donc j'ai organisé le recrutement sur Facebook. Il a fallu faire aussi des commandes de fournitures et il y a eu un problème, c'était des étiquettes oignons sur les filets de pommes de terre. Il faudrait vraiment un numéro deux à qui il puisse déléguer » (Id.).

Elle ajoute finalement que l'épouse du patron est salariée à mi-temps, notamment pour s'occuper des fiches de paie et des contrats, « sauf qu'elle est à un mi-temps, d'un mi-temps d'un mi-temps, donc Monsieur Achard compense, alors qu'il est déjà peu disponible ». Je lui demande si elle n'occupe pas officieusement ce poste de numéro 2. Elle me répond : « Oui un peu, quand il est parti en vacances avec sa femme et ses enfants, il n'y avait personne pendant 15 jours, c'est moi qui ai géré. Et quand il n'est pas là, c'est moi qui prend son téléphone. »

Cet entretien imprévu montre combien le schéma 9 ne sera bientôt plus d'actualité, autant d'ailleurs que la structure d'exploitation (achats de terres de grandes cultures, investissements

dans de nouvelles serres sur un nouveau site). L'entrepreneuriat du patron l'éloigne en fait de l'exploitation, sans qu'il soit clairement établi qu'un salarié prenne son relai. Et l'historique division du travail finit par montrer ses limites, notamment à l'heure d'une flexibilisation accrue du travail. Sur la base des déclarations de sa responsable commerciale, on comprend mieux les dispositions patronales du chef d'exploitation exposées dans la presse syndicale régionale. Alors que les chiffres rendus publics témoignent de la suppression de 9 salariés permanents en deux ans (les départs en retraite non renouvelés évoqués par la commerciale ?), le patron mise de plus en plus sur le salariat saisonnier.

Fin 2018, un projet gouvernemental envisage de revenir sur l'allègement de cotisation patronales sur les contrats saisonniers, le syndicalisme majoritaire conteste, fédérations de spécialistes en tête (arboriculteurs, horticulteurs, maraîchers et viticulteurs). Le PDG de *La Grande Ferme*, qui en bonne logique patronale requalifie ces cotisations en « charges », conteste cette mesure qui réduirait de 6 points de pourcentage le niveau d'exonérations dont il bénéficie sur les contrats saisonniers. Avec son responsable comptable et financier, il a calculé le manque à gagner : 25 000 €/an, « soit le coût d'un salarié permanent »⁵⁸². Il met en avant les faibles marges en arboriculture et maraîchage, du fait de l'importance des « investissements en matériels et en homme ». On peut noter la comparaison des salariés aux machines qu'ils utilisent, avant de revenir sur les contradictions du discours patronal. User du chantage à l'emploi⁵⁸³ en évoquant la perte d'un salarié permanent interroge, quand la stratégie de gestion des ressources humaines en a supprimé neuf, alors que la charge de travail des permanents restants augmente. Enfin, rappeler les distorsions de concurrence sur la main d'œuvre européenne peut surprendre quand on sait que les ouvriers saisonniers sont très rarement français, et même de moins en moins européens. Cédant à la mobilisation patronale, le gouvernement décide de maintenir sa mesure en compensant pendant deux ans le manque à gagner financier⁵⁸⁴. Les craintes du patron de *La Grande Ferme* sont donc dissipées, lui qui

⁵⁸² PERTRIAUX J. (recueilli par), « Sans le TO/DE, "nous perdons l'équivalent d'un salarié permanent" », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 20/09/2018.

⁵⁸³ Alors qu'il se mobilise ici dans la presse syndicale majoritaire, il paraît utile de rappeler qu'entre janvier 2008 et septembre 2009, il était directeur d'une entreprise « de lobbying et de syndicalisme traditionnel pour le compte de la viticulture traditionnelle » : https://fr.linkedin.com/in/hubert-achard-de-la-vente-5979977?challengeId=AQFldwzla_O8UgAAAXN3wQOVCCsbOGRD_iOIJb8FYTD2sDhXa2qG_BA1832FG282SgBF6rG_J3Ym19PK6DT_Zni8JJ_6K5oOXyQ&submissionId=15b3f9d7-0c26-2416-40a7-d1ace8534d6e (consulté le 22/07/2020).

⁵⁸⁴ MALIGORNE C., « Travailleurs saisonniers : la fin de l'exonération de charges sera compensée », *Le Figaro*, 25/10/2018.

imaginait devoir « *ralentir les investissements et la production, diminuer les surfaces de culture. Soit l'inverse de ce que devrait envisager une entreprise pour l'avenir* »⁵⁸⁵.

En effet, en mars 2019, suite à une enquête d'étudiants en master de géographie, le PDG reprend contact par mail avec eux et le collègue responsable du module. Il leur demande si avec les moyens universitaires à disposition, il serait possible de réaliser un recensement des friches industrielles du Calvados ou de l'Orne. Il souhaite en effet réindustrialiser une friche d'environ 15 ha. Il anticipe ainsi la fermeture annoncée de la sucrerie de la Plaine de Caen et imagine investir dans un nouveau débouché : une unité de distillation en agrocarburant. En parallèle, il développe son exploitation en capitalisant : achats de terres de grandes cultures, création d'un second magasin hors site et d'une activité de e-commerce. Notre passage sur la ferme renseigne des investissements de modernisation ou renouvellement du parc de machines agricoles.

Les marges de manœuvre financière de l'exploitation semblent donc correctes et au service de l'éthos entrepreneurial de son propriétaire, pour qui la politique d'emploi ne semble pas prioritaire. La publication des offres d'emploi se développant sur Facebook, la page du réseau social de l'entreprise témoigne des nouvelles stratégies d'embauche du patron. Le 17 juillet 2020, pour préparer le départ en retraite du permanent responsable du Verger de la Crête de Fontenay en 2021, une offre de CDI est postée à destination de candidats expérimentés en production végétale. Le détail des tâches liées à la mission de conduite du verger de 70 ha témoigne d'un double mouvement de flexibilisation/qualification salariale. La première tâche relève de la gestion des nombreux ouvriers, dont le cortège temporaire ne s'élève plus à 80 mais 100 saisonniers⁵⁸⁶. Sans connaître le détail du reste de l'organigramme de la Crête de Fontenay, il serait étonnant qu'il y ait autant de postes de permanents que le delta entre les 28 permanents de 2016, et ceux de 2020, qui ne sont plus que 6, au verger en tout cas. D'après l'entretien avec la responsable commerciale de *La Grande Ferme*, la correspondance entre le recul des permanents et la hausse des saisonniers (autour de 20 emplois) ne semble pas liée au hasard. La précarisation des postes subalternes serait à l'œuvre, en parallèle d'une qualification croissante des postes d'encadrements sous statut permanent.

Depuis la reprise de l'exploitation, le PDG mène cette politique de qualification salariale par différents leviers. D'abord l'apprentissage par lequel il embauche un jeune en 2015. Il

⁵⁸⁵ PERTRIAUX J. (recueilli par), « Sans le TO/DE, "nous perdons l'équivalent d'un salarié permanent" », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 20/09/2018.

⁵⁸⁶ Voir le post du 17/07/2020 sur le réseau social de l'entreprise : <https://www.facebook.com/fruitsetlegumesnormandie/> (consulté le 20/07/2020).

évolue sur différents postes et développe un éthos de bonne réussite à l'égard d'un patron ouvert à la stratification salariale, donc à des perspectives d'évolution en interne : pour « *arriver là où j'en suis il fallait se donner les moyens. Après je m'intéresse aussi, il suffit de discuter avec toutes les parties.* » (entretien FRUGAL, 2017). En 2017, il signe son CDI comme responsable du magasin (approvisionnement, gestion d'équipes, commercialisation auprès des professionnels). En 2018 il gère l'ouverture du nouveau magasin. C'est aussi la voie de la promotion interne qui est choisie : après 32 années comme ouvrière dans les serres de *La Grande Ferme*, Maryse Verdun est promue responsable du personnel sur la ligne céleri en 2016. Elle doit désormais utiliser un *Fenwick*, charriot élévateur qu'elle ne conduisait jamais. Pour ce faire, elle doit passer un permis et obtient son Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces 3)⁵⁸⁷. Enfin, dans les mêmes années 2015-2016, *La Grande Ferme* recourt au recrutement externe directement en CDI de permanents qualifiés, comme pour la responsable commerciale qui nous fait visiter la ferme en 2019. Diplômée d'un DEUG de droit à l'Université de Caen en 2014, elle reprend un BTS Négociation et Relation Client de la même ville, puis enchaîne avec l'obtention d'une licence en négociation en 2017. En parallèle, pendant ses années d'études, elle travaille comme saisonnière dans le commerce en rayon pour un hypermarché *Leclerc* de Granville. Entre 2014 et 2016, ses stages professionnels la conduisent chez *Loc'Toit*, dans la région de Caen. C'est donc dans la foulée de sa diplomation professionnalisante de niveau Bac + 3, qu'elle intègre *La Grande Ferme*. Son expérience saisonnière dans un hypermarché trouve une continuité dans le portefeuille client de la grande distribution, dont elle a la responsabilité.

Cette double politique de stratification et qualification salariale se poursuit, notamment sur le mode de recrutement externe. Si l'on revient sur l'offre d'emploi comme responsable du verger, publiée en juillet 2020 sur la page Facebook de l'exploitation, on peut lire que le poste requiert un niveau Bac + 2 minimum ou une expérience en production arboricole ou végétale, doublé d'une première expérience indispensable en management⁵⁸⁸. En parallèle, malgré les fermetures de frontières pendant la pandémie printanière de la Covid-19, la politique de flexibilisation des postes d'exécution subalterne s'est poursuivie. Comme chez les fournisseurs et confrères de Bellengreville, l'absence de la main d'œuvre polonaise et sénégalaise a été compensée par un recrutement inhabituel d'ouvriers d'origine française, d'ailleurs valorisé sur

⁵⁸⁷ DESSILIERE E., Le chariot élévateur est leur allié du quotidien », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 20/02/2019.

⁵⁸⁸ Voir le post du 17/07/2020 sur le réseau social de l'entreprise : <https://www.facebook.com/fruitsetlegumesnormandie/> (consulté le 20/07/2020).

le réseau social de l'entreprise. Dès le 28 avril 2020, des portraits photographiques sont postés dans le cadre d'un rubrique « *Nos collaborateurs ont du courage* » :

- « *Nicolas a 38 ans, il est moniteur d'auto école depuis 10 ans, il a décidé de venir nous prêter main forte au magasin !*

👉 Sa motivation : " *j'avais besoin de me sentir utile* "

Pourquoi nous l'avons embauché ?

Comme moniteur d'auto-école, il est capable de répéter 300 fois par jour la même chose, à des gens qui n'écoutent pas toujours 🤪, sans s'énerver et en gardant le sourire ! » (28/04/2020) ;

- « *Norbert a 22 ans, il est chauffeur-livreur 🚚 et souhaitait aider les entreprises en attendant de pouvoir reprendre son poste.*

Nous l'avons embauché en tant qu'employé polyvalent 🧑🏻‍🔧

Pourquoi nous l'avons embauché ?

Habitué à la manutention, il arrive à déplacer nos palettes de pommes de terre comme personne 🧑🏻 » (05/05/2020) ;

- « *Philippe a 56 ans, il est boulanger 🧑🏻‍🍳 et avait un grand besoin de s'occuper.*

🛒 *Nous l'avons embauché en tant que préparateur de commande au magasin.*

Pourquoi nous l'avons embauché ?

Sa dextérité avec les baguettes nous a séduit, nous nous sommes dit qu'il prendrait autant soin de vos fruits et légumes que de ses baguettes 🤪 » (06/05/2020) ;

- « *Guillaume a 30 ans, il est tailleur de pierre depuis 3 ans 🪵*

👉 *Sa motivation : " En tant qu'auto entrepreneur, j'avais besoin de m'occuper les mains "* » (07/05/2020) ;

- « *Emmanuel a 45 ans, il est commercial 🧑🏻‍💼*

👉 *Sa motivation : " Je suis venu donner un coup de main "* » (08/05/2020) ;

- « *Quentin a 22 ans, il est intermittent du spectacle depuis maintenant 3ans !*

👉 *Sa motivation : " L'activité est à l'arrêt, j'avais besoin de compenser le manque de salaire pour subvenir à mes besoins "* » (09/05/2020).

Les différentes photographies et présentations laissent deviner les tâches d'exécution qui incombent aux salariés embauchés en CDD, même hors période de confinement : accueil des clients en magasins (surveillance des gestes barrière et prophylaxiques en l'occurrence) ; préparation de commande pour des tâches commerciales pourtant annuelles ; manutention en entrepôt ; conduite d'engins agricoles ou plantations de légumes certes plus saisonnières. Si l'inactivité liée au confinement a peut-être suscité un regain d'intérêts pour le salariat agricole de la part de travailleurs qualifiés, leur présentation témoigne souvent du caractère extraordinaire de ces embauches. Le problème de la formation de saisonniers ne réembauchant pas systématiquement d'année en année, mis en avant par la responsable commerciale, officieusement chargée des ressources humaines, ne risque donc pas de disparaître.

La stratification par multiplication d'un encadrement agricole sur la ferme, trait des grandes exploitations maraîchères et des dispositions patronales des fractions bourgeoises qui les dirigent, semble se reproduire à l'identique, voire se démultiplier, parfois au profit de salariés aux missions pléthoriques. Le jeune entré en apprentissage évoque la responsable cumulant le

plus de missions (encadrement des responsables pomme de terre, plant et transport, en parallèle de sa propre responsabilité du personnel, de la serre et du céleri) :

« Elle a beaucoup de fonctions, elle souffre [rires] Elle s'ennuie pas, de toutes façons vous allez la voir elle est toujours en sueur, elle court partout. La pauvre, j'aimerais pas avoir son poste. [...] Vu les heures qu'elle fait c'est pas possible de tenir » (entretien FRUGAL, 2017).

La promotion interne de l'ancienne ouvrière serriste semble donc strictement limitée à la ligne de lavage, conditionnement, d'où son intervention aussi sur la manutention des pommes de terre. Mais en cela, elle ne décharge pas la responsable la plus missionnée. On constate pourtant qu'une de ses fonctions concerne la gestion du personnel, la libérer pourrait dégager du temps de travail utile en gestion des ressources humaines. Mais c'est sans compter les luttes de classement au sein de l'encadrement agricole de la ferme, sur fond de renouvellement générationnel. En effet, en nous faisant visiter l'exploitation, la responsable commerciale évoque des problèmes d'étiquetage de pommes de terre et d'oignons en l'absence du patron (entretien, 4/09/2019). Deux ans avant, sur ce secteur, l'autre jeune responsable commercial confiait justement ses rapports difficiles avec le responsable pomme de terre et oignon : « *il fait mal son boulot surtout, son boulot va être remis en question rapidement* » (entretien FRUGAL, 2017). Si lui s'est éloigné des problèmes d'organisation du travail sur la ferme en devenant responsable du nouveau magasin hors site, sa jeune collègue y reste confrontée, compense les manques, sans redéfinition de son poste en ce sens, associée nécessairement à une revalorisation salariale. Par ailleurs, l'historique responsable du personnel ne serait-elle pas indiquée pour gérer les ressources humaines, en soutien à la co-exploitante, épouse du PDG ?

Ces questions relatives à l'encadrement agricole en révèlent d'autres, cette fois concernant le patron. Au sujet du statut flou (et sans contrepartie salariale) de sa responsable commerciale, outre l'exploitation de classe, ne reproduit-il pas des inégalités hommes-femmes ? Il accentue déjà les inégalités économiques du monde du travail, avec la précarisation croissante de l'emploi, notamment subalterne. Enfin, et il faudrait une enquête de terrain pour le renseigner, qu'en est-il des rapports sociaux de race (Clerval *et al.*, 2015) qu'il perpétue en étendant le recrutement d'une main d'œuvre temporaire à l'Afrique subsaharienne, alors que les scandales de l'exploitation de la main d'œuvre étrangère sont fréquents dans le monde du maraîchage⁵⁸⁹ ?

⁵⁸⁹ Pour l'un des derniers en date, lire : « Des saisonniers étrangers victimes d'abus dans les Fermes Larrère », *Réussir*, 23/03/2020. <https://www.reussir.fr/les-saisonniers-etrangeurs-victimes-dabus-dans-les-fermes-larriere> consulté le 24/03/2020).

Conclusion du chapitre 6 (3.1.)

Pour conclure sur ces fractions bourgeoises du patronat maraîcher et légumier bas-normand, et avec l'exemple du PDG de *La Grande Ferme*, reprenons l'affirmation des dirigeants légumiers du Cotentin, à l'ascension sociale inachevée : « *on ne peut pas être partout* ». En l'occurrence, les dispositions entrepreneuriales d'un bourgeois agricole ne ricochent-elles pas, par manque de disponibilité, sur les salariés d'encadrement et d'exécution de son entreprise ? Et ce à double titre : par revendications patronales d'une part pour réduire le coût du travail⁵⁹⁰ et augmenter les marges d'investissement ; par manque d'organisation du travail d'autre part, liée à des absences régulières ?

Pour autant, si les structures de la bourgeoisie légumière de la Plaine de Caen sont incomparables à celles du patronat manchot qui hésite face à l'ascension sociale, c'est le rapport au salariat qui apparaît déterminant. Dans cette catégorie, le développement des effectifs salariés s'entend dans la limite de sa gestion par eux-mêmes ou leurs coexploitants familiaux, survivance d'exploitations qui étaient encore familiales il y a quelques années. Malgré tout, l'augmentation des effectifs salariés a été conduite notamment chez les fractions dirigeantes des filières, que leur embourgeoisement soit accompli ou pas. Cela a permis de moderniser les exploitations sur la base de capitalisations qui préfigurent aussi des revenus patrimoniaux et la constitution d'un capital retraite. Cet accroissement du rapport salarial dans les exploitations n'est pas permis à tous, du fait de marges d'exploitation trop faibles. Il en va de même des capacités d'investissement, sans commune mesure avec des projets parfois industriels. On a là les fondements d'inégalités économiques entre différentes fractions d'agriculteurs pourtant chefs d'exploitation spécialisées en production de légumes. Ces inégalités, certaines fractions maraîchères petites-bourgeoises les subissent, quand d'autres s'en distinguent par d'autres logiques d'accumulation et de rapports sociaux. C'est ce que nous allons voir maintenant.

⁵⁹⁰ Ce que les salariés finissent toujours par payer, en perte de salaire socialisé par démantèlement progressif des prestations de protection sociale.

3.2. Chapitre 7. Petites bourgeoisies dégradée ou renouvelée

Le rapport salarial au sein des exploitations agricoles est évidemment un élément déterminant du classement social en agriculture. De ce point de vue, des effectifs plus réduits d'ouvriers agricoles cantonnés aux tâches subalternes, caractérisent le salariat des maraîchages conduits par une petite bourgeoisie agricole qui parfois même n'en embauche aucun. *En soi*, cette appartenance rassemble de nombreux petits maraîchers, qu'ils produisent en AB ou selon les diverses pratiques conventionnelles, et qui vendent en circuits courts. On a vu comment les chefs des plus grandes exploitations investissent stratégiquement ces circuits courts comme un segment de marché rémunérateur, dans une logique de firme. Cette pratique commerciale commune ne rapproche pourtant pas les fractions bourgeoises ou petites-bourgeoises du maraîchage bas-normand. La place qui leur est accordée dans la structuration du chiffre d'affaires n'est pas la même : opportuniste dans la logique de firme ; stratégique dans la logique de diversification. Quand la commercialisation est en partie effectuée par des salariés, l'organisation du travail qui en découle n'est pas la même : responsabilités commerciales de salariés spécialisés et/ou qualifiés selon les segments de marché dans la logique de firme ; rares exécutions de ventes directes par des ouvriers agricoles, alors que la commercialisation reste le domaine de la main d'œuvre familiale dirigeant les petites exploitations diversifiées. Les intérêts de ces fractions maraîchères sont même antagonistes, car elles deviennent concurrentes sur ces segments de marché, avec des capacités inégales d'abaissement des prix, du fait des écarts de volumes mis en marché. Mais au-delà de ces réalités matérielles, les diverses fractions maraîchère et légumière ont conscience de ces différences de classement et des inégalités sociales qui les structurent. Ces représentations s'organisent autour de deux figures : « *les petits* » et « *les gros* ». Il est fréquent que les « *gros* » évoquent les « *petits* » avec une sorte de respect misérabiliste. En témoigne le chef de la grande exploitation maraîchère AB analysée précédemment (3.1.1.2.), qui évoque son rapport à l'encadrement du réseau bio :

« Nous les gros [...] C'est pas eux qui vont nous aider. On se démerde. Qu'ils aident les petits à s'installer, c'est très bien, après, voilà. Faut bien qu'il y en ait des petits qui s'installent, autant qu'ils les aident, mais nous, ça va. On sait comment évoluer. » (entretien, 19/03/2018).

Même les « *gros* » producteurs de légumes en grandes cultures commercialisant uniquement en circuits longs se positionnent relativement aux petits maraîchers qui vendent en circuits courts. Alors que la demande sur ce segment augmente, ils ne la saisissent pas systématiquement. En effet, la faible structuration de ces circuits n'apparaît pas toujours profitable à des exploitations rôdées à la logistique de l'expédition en circuits longs. Un

dirigeant de coopérative, sollicité pour approvisionner les restaurations collectives locales nous confiait ses impressions suite à une réunion organisée en ce sens :

« Je me souviens il y a deux ans, je suis passé pour un abominable vilain parce que la première question que j'ai posée, j'ai dit "oui bon ben c'est bien, oui on est d'accord, on va alimenter les cantines scolaires, on va alimenter les prisons, on va alimenter les hôpitaux, les crèches et autres cantines. Et, où est la plateforme de distribution, de logistique quoi, pour faire tout ça ?". On m'a répondu "ah nan, nan, avec les circuits courts c'est pas possible, il faut que chaque producteur"... Donc ça veut dire qu'on met des véhicules dans tous les sens. Alors, le gars avec son C15, qu'a 25 ans [...] Alors effectivement, c'est très dans l'air du temps. Tous les reportages télévisés qu'on voit à longueur de soirées sur les 20 heures, hein. C'est le petit producteur, alors on le voit, il a trois caisses dans le camion et il s'en va livrer ça. Et c'est formidable parce qu'il en a livré pour 35 euros. » (entretien, 14/05/2019).

Les « gros » producteurs embourgeoisés sur la base de trajectoires productivistes ont d'autant plus conscience de la bonne image dont bénéficient les petits maraîchers, que, de leur côté, leurs modes de production et de commercialisation sont toujours plus remis en cause. Pour autant, ils n'envient pas leurs conditions matérielles, qu'ils peuvent estimer par trop magnifiées dans les représentations médiatiques qui circulent :

« Quand une industrie est productive et gagne en productivité et en qualité de travail, et en qualité pour les salariés, de vie. On encense ça. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, dans l'agriculture, ça un petit côté péjoratif et on aime mieux le petit producteur. De toute façon vous voyez bien, "bah oui, les petits producteurs, bah eh, vous vous rendez compte, ben ils dégagent quand même 600 € de revenus par mois !". J'ai envie de demander aux journalistes s'ils se satisferaient de 600 € de revenus. Donc voilà. Je pense qu'il y a moyen de faire du bon, du beau, du sain, mais en gagnant sa vie » (Id.)

Cet extrait d'entretien éclaire la complexité de la position sociale petite bourgeoise de nombreux producteurs. Ce dirigeant agricole insiste à juste titre sur le faible revenu généré par le maraîchage en circuit court. Le réseau bio normand a montré qu'en 2013, le prélèvement mensuel moyen des maraîchers bio dans leurs chiffres d'affaires, s'élevaient à 735 €. Si ce revenu moyen passe en 2016 à 1 240 €, un quart des maraîchers bio bas-normands se prélèvent moins de 1 000 €/mois et plus de la moitié moins de 1 500€/mois, pour un temps de travail hebdomadaire moyen très important : 38 heures en période creuse et 53 heures en période pleine⁵⁹¹. Malgré ces rudes conditions matérielles, selon l'étude (certes promotionnelle), 85 % des maraîchers se déclarent satisfaits de leur métier. Ce chiffre, à considérer avec précaution, interroge le cadre conceptuel marxiste du classement social. Si les 15 % de maraîchers bio « insatisfaits » de leur métier pourraient facilement être apparentés à la petite bourgeoisie dégradée définie par Alain Bihr (1984), difficile d'en faire autant des 85 % apparemment « satisfaits ». Pour le moins, ils n'apparaissent pas comme se sentant socialement dégradés.

⁵⁹¹ MARQUET A., GOMEZ A. et BOCQUET F., 2017. *Maraîchage bio en Normandie : trajectoires de fermes et évolutions des systèmes*. Association Bio Normandie, 22 p.

Revenons à notre dirigeant agricole dont la question adressée aux journalistes ne soulève-t-elle pas un enjeu important du classement social des agriculteurs, compréhensible à travers les rapports qu'ils entretiennent avec cette élite culturelle et les représentations qu'elle en véhicule ? C'est une des hypothèses qui mérite d'être travaillée pour réfléchir au renouvellement, au « rehaussement » du statut de certaines fractions de la petite bourgeoisie maraîchère. Mais avant cela, il s'agit de comprendre comment d'autres fractions, héritières de la petite production marchande (Robert, 1986) constituent un idéal type de petite bourgeoisie dégradée (Bihr, 1984), souvent désignées comme fractions paupérisées (Bessière *et al.*, 2014 ; Laferté, 2014a).

3.2.1. Des maraîchers paupérisés et dominés : une petite bourgeoisie dégradée

À l'heure de la remise en cause écologiste⁵⁹² de l'usage des produits phytosanitaires en agriculture⁵⁹³, au moment où les consom'acteurs scandent « *nous voulons des coquelicots* » et que le syndicat majoritaire⁵⁹⁴ et les conservateurs répondent par « *stop à l'agribashing* »⁵⁹⁵, ce conflit et les luttes symboliques qui le structurent auraient pu constituer un analyseur séduisant de la domination de petits maraîchers conventionnels. Ici d'autres focales ont été privilégiées, moins médiatiques et polémiques, plus classiques et résolument marxistes (Robert, 1986) mais d'une étonnante actualité : celles définissant la petite production marchande dans les rapports sociaux de production.

3.2.1.1. Une petite production marchande marginalisée dans le mode de production capitaliste

Si plusieurs théoriciens s'accordent sur la disparition et la dégradation progressive de la petite bourgeoisie (Poulantzas, 1974 ; Bihr, 1984) à mesure que la petite production marchande est absorbée par le mode de production capitaliste (Robert, 1986 citant Servolin, 1972), David Harvey en propose une explication historico-géographique. À rebours d'une lecture des rentes de monopole centralisées et concentrées uniquement « entre les mains de très grandes entreprises », il rappelle que ces rentes ont longtemps bénéficié à de multiples entreprises de la petite production marchande (Harvey, 2018 : 37). Citant la production alimentaire en exemple

⁵⁹² HERVIEU C., JADOT Y., AMRANE C., ASCHIERI P., LAVIGOGNE D., RIVASI M., FELIZIA J.-L., VANNI H., GIOVANNI F., PONZEVERRA J., LARNOES J., ROOSE-PERINETTI C., DARMUZY A., CAREME D., ALFONSI F., HULEUX J., CHAIMOVITCH P., BENARROCHE G., LUDIKOWSKI D., BITEAU B. et CORMAND D., « Environnement : le maire, premier rempart », *Ouest-France*, 14/09/2019.

⁵⁹³ LE FOLL S., « Produits phytosanitaires et courage en politique », *Ouest-France*, 31/08/2019.

⁵⁹⁴ SERGENT A., « Les agriculteurs n'ont pas à courber l'échine », *Ouest-France*, 10/09/2019.

⁵⁹⁵ MORANÇAIS C., « Stop à l'"agribashing" ! », *Ouest-France*, 24/10/2019.

et du fait de leur protection, il explique combien elles ont été « extrêmement difficile à briser » (*Id.*). Pour le cas des fruits et légumes, on sait que si les coûts du transport participaient de cette protection, elle a aussi été construite politiquement. Depuis le procès des Halles en 1896 jusqu'à la politique des MIN en 1953 (Bernard de Raymond, 2004 : 30-32), il s'agissait de protéger le commerce traditionnel (*Ibid.* : 50). Cette longue protection explique sûrement le décalage entre la persistance de cette petite production pourtant vouée à disparaître selon plusieurs théoriciens. Mais en anéantissant l'espace par le temps, la mondialisation et le régime d'accumulation fordiste ont « sérieusement mis à mal les protections monopolistiques » (Harvey, 2018 : 38). Sur le marché des fruits et légumes, c'est la distribution qui supprime le commerce (Bernard de Raymond, 2014 : 19), ou c'est la rationalité capitaliste qui en remplace une précapitaliste, « englobant l'ensemble des opérations qui jalonnent le parcours du produit du producteur jusqu'au consommateur » (*Id.*). Ce faisant, les cartes sont redistribuées et la position de certains producteurs historiquement protégés se dégrade, sans qu'ils ne disparaissent automatiquement. En effet, leur reproduction subalterne dans le mode de production capitaliste permet, un temps au moins, le maintien de structures garantissant une production à moindre coût. Si dans les années 1970 les auteurs marxistes voient l'illustration de ce schéma dans la contractualisation, le secteur historiquement protecteur du commerce de gros y trouve aussi (dans la reproduction subalterne) les sources de son profit.

Domination commerciale et sentiment de déclassement face au déclin des petits indépendants

« Le marché de gros, [...] c'est pire que les centrales d'achats, ça, c'est pas comparable. Et pis ils vous traitent comme de la merde hein, ni plus ni moins » (entretien, 07/03/2016).

Comment ne pas citer la dernière maraîchère de Caen pour introduire cette section visant à analyser en quoi une fraction de la petite bourgeoisie maraîchère se trouve dégradée. En l'occurrence, commercialement dominée. En parallèle des centrales d'achats, cette maraîchère a longtemps vendu ses légumes à des grossistes, pour finalement abandonner ce débouché auquel elle a substitué les marchés de plein vent, dont s'occupe son mari :

« Quand on faisait les marchés de gros et la centrale, on était toujours mieux payés avec la centrale qu'avec le marché de gros. Et pis la, la centrale on le savait, le prix, que le marché de gros, nan, ils nous disaient "ouais, j'ai vendu, j'ai vendu, tu peux m'en mettre", et c'est quand on touchait le bordereau, le paiement à la fin du moins, les salauds, ils nous ont payé que ça. Alors que bon, par rapport à la centrale, ils étaient toujours nettement, nettement en dessous hein. Ah nan, nan, nan, c'est pour ça, bon, quand j'en entends certains qui viennent, hum, dézinguer les centrales d'achats, ah je dis nan, faut être objectif et faut être honnête quand même, parce que... Je sais pas, je parle pour nous hein, maintenant je connais pas les tarifs au niveau des viandes ou des fruits ou des choses comme ça. Mais nous, pour avoir travaillé et avec les centrales, et avec les marchés de gros, ben c'est pas du tout la même chose. On sait où on va avec la centrale. Que les marchés de gros, ben non. C'est la surprise à la fin du mois hein.

Enfin c'était, mais je pense, ça a pas dû changer hein. Parce que, ils étaient pas très généreux, sans compter que des fois, ça arrive hein, les centrales d'achats qui nous refusent de la marchandise. Vous arrivez, ça leur plaît pas, pour une raison ou pour une autre, bon, ils vous renvoient la marchandise, enfin, elle est à votre disposition. Si vous êtes partis avant qu'ils la refusent, vous avez un fax en disant « refus pour tel ou tel problème ». Le marché de gros vous mettiez de la marchandise, "mais il m'en manque là des colis, pourquoi ils ont pas été ?", "ah bah nan, ils ont été détruit". Rien prouvait que c'était détruit. Qu'est-ce qui nous le prouvait ? Jamais ils nous redonnait nos colis de produits soi disant détruits. »

Cette maraîchère le reconnaît par ailleurs, si elle a cessé de vendre ses légumes au marché de gros, c'est aussi car le commerce y déclinait (Graby et Guillemin, 2016), au même rythme que les épiciers disparaissaient. En ce sens, c'est la même marginalisation commerciale qu'évoque l'un de ses confrères de la périphérie de l'agglomération caennaise :

Maraîcher : Voilà, pis c'est pareil, marché de gros... Ce que j'ai connu et ce que je vois aujourd'hui. Parce que moi, ça fait plus de 40 ans. J'y suis allé du temps de mon père, quand tu vois ce que c'était, c'est rien du tout là.

Enquêteur : Le carreau ?

Maraîcher : Bah oui, parce que le problème, déjà nous, on n'est plus que 3 maraîchers. Nous-mêmes, on n'est plus que 3. Avant, il y en avait 69, ou un truc comme ça. Du temps de mon père, avant quand même qu'il arrive à la retraite hein. Ils étaient, à une période, 69 maraîchers. On n'est plus que 3. Et tous les maraîchers qu'ont arrêté le marché de gros, ça n'a jamais été repris hein. Ni par les enfants, c'est un céréalier qu'a repris les terres ou certains, ça a été vendu à construire, parce que il y avait des petits maraîchers, ils ont vendu à construire, ou des trucs comme ça. Parce que il n'y a personne. » (Id.)

Sept minutes plus tard, pendant l'entretien, ce sont les demi-grossistes qui allongent la liste des indépendants n'ayant pas résisté à la modernisation capitaliste, de la distribution cette fois :

« Mais bon, le problème du marché de gros, c'est que moi j'ai connu le marché de gros il y avait à l'époque, les coops, qui se ravitaillaient au marché de gros. Il y avait pas mal de demi-grossistes, pff, 15, 20. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 2, demi-grossistes. » (Id.)

Et il faut à peine deux minutes d'échanges pour, qu'après la production et la distribution, la commercialisation soit aussi présentée par ce maraîcher comme un secteur sinistré :

Maraîcher : Mais sinon le problème c'est que, ben y a ça, pis y a aussi que, le cours des halles, que le gars il arrive à la retraite, ben c'est revendu. Le gars qui reprend ça, il y connaît rien. Oh ben le magasin il dure un an hein. Là, cette année, il y en a trois ou quatre qu'ont laissé des ardoises [inaudible]

Enquêteur : Des producteurs quoi ?

Maraîcher : Nan, nan, des commerçants. Oui parce que c'est un métier ça. [...] faut savoir, ben déjà, acheter machin, des fruits avec du goût. Et en plus, euh, avoir du choix. Et quand on s'installe, qu'on a le magasin à payer, le logement, s'il y a un logement au-dessus ou un logement ailleurs, euh, un camion pour aller faire les halles. Les charges, faut en sortir hein. C'est impossible, c'est un peu comme l'agriculture. Aujourd'hui, un agriculteur, vues les fermes qu'il y a, si c'est pas un enfant qui reprend derrière, ou c'est éclaté par un autre paysan, ou à deux paysans ils se divisent la ferme. Parce que sinon, un jeune est incapable. Rien qu'en matériel, il se fout une balle dans le, dans la tête le gars. Là c'est pas possible.

Enquêteur : Ouais, donc là avant il y en avait plus de demi-grossistes ?

Maraîcher : Oui, oui. Il y avait plus, de petits commerçants aussi. Je vois sur Caen il y en avait dans toutes les rues. Il y en avait deux ou trois dans toutes les rues, les grosses rues en fait.

Aujourd'hui il y a plus qu'un... de place en place, il y en a trois, quatre. Dans le centre de Caen il y en avait une quinzaine, vingt même. Mais c'est partout pareil, c'est ça le problème.

Bien qu'il s'identifie au déclin d'autres petits indépendants des filières agroalimentaires, ce maraîcher se représente l'agriculteur comme le métier dominé, car le plus précaire financièrement. Il pointe un problème spécifique de trésorerie, que n'ont pas les commerçants. Et ces derniers ne font preuve d'aucune solidarité lors des surproductions, dans l'optique de limiter les tendances baissières :

« Alors tout arrive au marché, il y a un temps gris qui fait que y a pas débit [...] ben le commerçant, il rebaisse pas ses prix lui. Il reste toute l'année stable. C'est ça le problème, il jouerait le jeu, il dirait bon, il y a une mévente, on brade, on baisse un peu, pour en écouler le plus. Le commerçant, les prix [montrant la stabilité avec sa main], ça c'est le meilleur des métiers par contre. Celui qui veut se donner du, du, un peu de mal, c'est pas un mauvais métier hein. Bah un truc qu'il achète 1€, c'est revendu 2€20. Il s'est fait, c'est ce que je dis moi, il achète un pied de salade, s'il lui en faut, mettons, 30 pieds de salades, il va pas en acheter 1 000. Bon, et lui, la cliente elle paye tout de suite hein, il a ramassé l'argent. Nous, on facture fin de mois, on est payé que le mois d'après. Plus, avant de vendre la salade, nous on a payé le plant, mais l'été, faut à peu près six semaines pour qu'elle arrive la salade, cinq, six semaines. On a tout payé, ben tout le boulot [...] avant de récolter. Et on peut avoir une grêlée, on peut avoir X trucs... en fait, nous on est des banquiers en fait. On avance l'argent partout [...] » (Id.)

Cette domination commerciale, il l'a vécue pire encore vis-à-vis de ses anciens clients restaurateurs, avec qui il ne travaille plus, à de rares exceptions :

« Pis bon les restaurateurs, vaut mieux qu'ils aillent à Métro, c'est les plus mauvais clients. Vous attendez après votre argent [...] Pourtant, quand on mange chez eux, faut payer aussitôt. C'est vrai, c'est la réputation en plus, c'est tout le monde qui dit ça, restaurateur c'est le plus mauvais payeur. Il va pas les sortir. » (Id.)

On peut analyser son sentiment croissant de déclassement à mesure que les modes de production, distribution et commercialisation précapitalistes déclinent face à l'intégration de « grosses taules » au mode de production capitaliste. « Grosse taule », c'est ainsi qu'il décrit les coopératives *Agrial* et *Coop de Creully*, mais aussi les acteurs du commerce de gros qui ont vite quitté la Presqu'île de Caen dans un double mouvement de marchandisation/modernisation (Guillemin et Marie, 2020) : c'est le cas du grossiste en produits de la mer *Le Quartier*, qui a remplacé la poissonnerie municipales, et de *Foissier*, grossiste en fruits et légumes le plus important du marché de gros dans les années 2000, qui a rejoint un groupe de distribution national pour s'établir en périphérie de Caen comme grossiste à service complet (GASC). La modernisation capitaliste qu'il évoque a été très bien décrite pour le cas britannique, dans l'ouvrage *Ville affamée. Comment l'alimentation façonne nos vies* (Steel, 2008). L'auteure rappelle le développement de GMS dans les décennies 1980 et 1990, sans contrainte d'urbanisme. Elle en dénombre plus de 1 000 en localisation périurbaine au début des années 1990, et de citer une étude gouvernementale de 1998 montrant que l'implantation d'un

hypermarché en périphérie d'agglomération peut réduire la part de marché du commerce indépendant de centre-ville de 75 % (*Id.*). On peut analyser la suite de cette dynamique économique telle une destruction-créatrice : après dix ans de déclin des petits commerces, l'enseigne de GMS *Tesco* rachète en 2002 une chaîne de 450 commerces de proximité. En 2006 en Grande-Bretagne, la grande distribution détient 12 % du segment du commerce de proximité, tandis que les magasins d'alimentation indépendants ferment au rythme de plus de 2 000 par an, soit – 50 % en dix ans (*Id.*). En France, la grande distribution investit également ce segment, et crée une deuxième vague concurrentielle pour les derniers indépendants, tout en maintenant le développement d'implantations périphériques. Celles ayant cassé le marché historique des grossistes et commerçants indépendants selon le maraîcher :

Maraîcher : Nan pis nous, sur Caen, on a trop de grandes surfaces. Bien de trop. Bah déjà là, ils se tirent tous dans les pattes, parce que ça y est ! Les gens ils vont pas faire trois fois plus de courses parce qu'on a trois fois plus de grandes surfaces... Partout, partout, c'est comme partout hein. Parce que Mondeville 2 ils ont agrandi, les Leclerc ça a agrandi [...] pis ils parlent d'un Auchan en plus. Mais en superficie, par rapport au nombre d'habitants, je crois qu'on est les premiers nous en France, dans la région de Caen-là. Nan, trop, ben, faut se séparer le gâteau comme dirait l'autre, c'est logique. (Id.)

Si les chiffres lui donnent raison quant au suréquipement de l'aire urbaine de Caen en hypermarchés et GMS (*Marie et al.*, 2018), la logique concurrentielle capitaliste semble par contre éloignée de sa propre logique marchande. Ses pratiques commerciales tendent même à s'y adapter à la marge, puisqu'il commence à vendre ses pommes de terre et haricots au *Carrefour Contact* installé dans le centre-bourg limitrophe de sa commune. C'est pourtant ces unités qui déstructurent le commerce de proximité, tel qu'il le décrit lui-même :

Maraîcher : Maintenant, la moindre ville de... moyenne ville a une grande surface. C'est pas trop logique non plus ça, c'est de trop, trop c'est trop.
Enquêteur : Ouais, c'était toutes les villes dont vous parliez, Villers-Bocage, tout ça, où ça s'est installé j'imagine, au détriment des [coupé]
Maraîcher : Oui, pis bon c'est que, ça fait perdre, y a moins de commerçants, ben tout ce qui est à côté, bouchers, charcutiers, y en a moins. Y a tout de moins en moins. Et en fait, ce que rapporte un grand magasin, et ce qu'il détruit avant... ils font pas leur calcul comme il faut. Parce que souvent une boucherie, elle a un à deux employés, une vendeuse ou deux gars en préparation. Que, une grande surface, ils sont pas... il y en a, mais ils sont pas nombreux par rapport aux boucheries qu'ils ont cassé dans un secteur. Parce qu'attention, moi je vois sur Venoix, il y en avait trois, quatre, trois, rien que la rue principale. Quatre boucheries-charcuteries, il n'y a en plus que deux. Il y en a une en haut, et une en bas. Mais bon, il y a pas qu'ici, partout, ça s'est cassé la... la figure. (Id.)

Cette contradiction montre bien la nécessité de ce débouché, dans la mesure où il y écoule davantage de production aux mêmes prix que ceux pratiqués avec les primeurs. Si l'on revient sur son abandon du débouché de la restauration commerciale, certes il correspond à l'usure de devoir réclamer le paiement des factures, mais c'est aussi, comme il l'indique, le fait que les

restaurateurs se sont reportés du marché de gros vers *Metro*. Alors que le marché de gros de Caen est amené à déménager en périphérie de l'agglomération, il est pessimiste et ne pense pas que l'ensemble de ses acteurs pourront s'y installer du fait du montant des investissements⁵⁹⁶. Au moment de l'entretien, lui non plus ne pense pas suivre, vu son âge et l'approche de la retraite : « *moi je demande qu'ils restent encore deux ans, trois ans. Pis j'irai pas là-bas, je ferai deux, trois livraisons, pis je ferai un peu plus de céréales et puis terminé.* » (*Id.*). Une fois l'enregistreur éteint, et avant de quitter son domicile le maraîcher insiste : il n'envisage pas la continuité du maraîchage sur sa parcelle irriguée, et imagine plutôt sa conversion céréalière. D'ailleurs, à la question de l'éventuelle reprise de son exploitation par l'un de ses deux fils, il ne répond pas par l'affirmative. Le cadet travaille chez *Gaz Réseau Distribution de France*. L'aîné est parti se former à Perpignan et travaille maintenant pour un bureau d'études spécialisé dans le secteur viticole (fabrication de matériel de triage et d'équipement de vendangeuses). Pourtant son père assure qu'il aime le métier de maraîcher :

Enquêteur : *Et, il parle des fois de reprendre ?*

Maraîcher : *Il aime, oui, il aime. Il aime le métier. Moi je vois, il vient en vacances. Dans la période où il est en vacances, il va bien prendre un couteau pis me couper de la salade. Nan, nan, c'est un gars, il y va hein. Moi je vois, avant qu'il parte en études là-bas, parce que il n'y avait que là-bas qu'il avait trouvé une école, il m'a fait une saison. Il a fait de la thune hein. Parce que ... Nan, pis c'est ce que je dis, il a raison. Faut arrêter, faut arrêter de nous prendre pour des charlots, parce que là on est en train de nous prendre pour des guignols. L'agriculture, ça va changer hein. Là aujourd'hui quand on voit un gars qui fait du lait, il est pris pour un moins que rien. Attention, le gars il bosse sept jours sur sept !* (*Id.*)

La reprise semble d'autant moins d'actualité que son fils qui travaille à Perpignan vient de s'y marier. C'est justement cette occasion qui a motivé les seuls jours de congés pris par le maraîcher au cours de sa carrière. Il explique qu'il s'est ennuyé pendant ces sept jours, qu'il se levait comme d'habitude à 5h30 du matin pour partir « *galvauder* » mais aussi pour appeler sans cesse ses collègues du *Calvados* pour s'enquérir de la météorologie. M'expliquant qu'il n'arrive pas à rester devant sa télévision et ayant remarqué le sanglier cousu sur la polaire verte qu'il porte pendant l'entretien, je l'interroge sur ses loisirs en dehors des vacances. Il chasse sur ses parcelles, dont une partie a été reboisée. Il précise que bien souvent, il ne charge pas son fusil et qu'il part chasser plutôt pour se promener, en fait, pour « visiter [s]on blé qu'est en train de lever ou qu'est levé », ou veiller à la présence de bioagresseurs telles les limaces. Insistant par une nouvelle question sur son loisir cynégétique, il conclut : « *Nan pis bon, c'est vrai que moi j'ai..., j'ai mon métier qui... j'ai ça dans le sang !* » (*Id.*). Sans remettre en question son

⁵⁹⁶ D'ailleurs, les enquêtes menées auprès des grossistes du marché dans le cadre du PSDR 4 FRUGAL nous apprennent déjà que des fusions-absorptions ont éliminé avant même le déménagement une des plus petites structures, rachetée par l'une des plus importantes, celle du directeur du marché.

attachement au métier de maraîcher, production qui génère le plus de recettes et qui l'occupe le plus, justifiant de travailler jusqu'à minuit l'été, on remarque que si son loisir est lié à son travail, il l'éloigne pourtant de ses planches de navets et le conduit dans les plaines, au chevet de ses grandes cultures. On peut l'analyser comme la signification d'une échappatoire, ou d'une aspiration professionnelle autre, comme il le dit lui-même.

Entre concurrence et pression foncière

En début d'entretien, à l'occasion des relances sur ses grandes cultures, plus que d'évoquer ses pratiques culturelles, il évoque spontanément du foncier dédié à ces productions :

« Enquêteur : *D'accord, pis vous vous occupez de la partie céréales à côté ?*

Maraîcher : *Oui, bon les céréales c'est moins de boulot. Aujourd'hui, moi on me dit "on te donne 120 ha à cultiver", je dis moi, le maraîchage c'est fini, parce que...*

Enquêteur : *Ah ouais ?*

Maraîcher : *Ben oui, pff, ça se fait tout seul, c'est pas de boulot ça. Tout est mécanisé hein !*

Enquêteur : *Et, justement, 120 hectares, ça vous, vous auriez voulu [coupé]*

Maraîcher : *Ah mais moi je sais que, j'aurais pu, je l'aurais fait hein. Mais on trouve rien dans la région, y a que des grosses fermes. Y a un coin qu'est à louer, vous le savez quand c'est le gars qui l'exploite. Nan c'est assez... Moi je vois, mon père il a acheté toutes ses terres mètre carré par mètre carré hein. Sinon, il pouvait pas louer un carré de terre hein. Moi j'ai acheté ici parce que bon, ben je m'installais, j'étais prioritaire. Mais, c'est vrai que c'est... Je vois quand mon père il a acheté, il a acheté en deux fois. Là, les 10 ha qu'il a achetés en face, les cinq premiers hectares, il y avait sept gars dessus. Et ça a fait marcher parce que j'avais une sœur qui travaillait aussi à la ferme. Alors on avait plus d'employés, et c'est pour ça que ça avait marché. Mais il y avait, les céréaliers ils étaient dessus hein. Nan, nan, ici c'est... c'est la guerre à l'hectare.*

Enquêteur : *Et il est pas donné ici !*

Maraîcher : *Ben c'est partout, même sur la mer, tout ça, dès qu'il y a un coin de terre. Sans ça, faut vraiment que ce soit un petit triangle, qui soit bien encastré avec des haies, ils peuvent plus y aller avec leur matériel, là il dit "tiens..."*

Enquêteur : *Pour un maraîcher !*

Maraîcher : *Oui, c'est ça le problème. Oui, moi je vois le céréalier qui me fait la moisson, parce que tout le restant c'est moi qui fais hein. Moisson, récolte paille, c'est lui qui gère, c'est lui qui fait. Mais sinon tout ce qu'est semis, traitement, déchaumage, tout, c'est moi qui le fais. Mais... bah il a 650 ha le gars. Ils sont deux hein, deux frères, et ils ont quatre fermes. [...] Ils ont une ferme à Falaise, du côté de leur père, en propriété. Ils ont à Louvigny, où c'était le beau-père, où il a acheté la totalité. Et il a des terres en location sur Evrecy, 80 ha et 80 ha auprès de Villers-Bocage. Et, tout est fait comme il faut, ils sont équipés. Leur barrique à traiter, c'est pas la mienne hein. Ils traitent en 36 mètres hein, de large. Bon c'est des gros tracteurs, ils ont des 250 chevaux. Il est Ford, bon en fait New Holland maintenant. [...] Il était Ford avant, il a toujours été bleu. Mais, ses tracteurs c'est, le plus vieux il doit peut-être avoir 5 ans. Ah ça vient, ça change souvent. »*

Alors qu'il nous a expliqué que son secteur de production n'est pas historiquement maraîcher, que c'est son père qui a lancé la culture de légumes dans cette partie de la plaine périphérique de l'agglomération, on comprend un peu mieux les raisons. Face à la concurrence foncière et au renchérissement du prix des terres avec l'agrandissements des exploitations de grandes cultures, le maraîchage a constitué une perspective d'intensification pour améliorer la production de valeur ajoutée sur un petite structure (23 ha). D'ailleurs, évoquant cette

spécialisation et la construction de ses débouchés commerciaux, le maraîcher insiste à plusieurs reprises et pour plusieurs légumes sur la qualité de ses produits. Sur le site internet du marché de gros, il est par exemple spécifié qu'il récolte ses pommes de terre à la main. Ce faisant, il se compare sans cesse aux plus gros producteurs : « *Oui parce qu'aujourd'hui, y a Duchemin qu'est à Tourville, il en fait 300 ha, c'est un gros truc. Mais les pommes de terre, quand ils arrachent avec les grosses machines automotrices, ben les pommes elles ont au moins une chute comme ça hein* [montrant un écart de plusieurs dizaines de centimètres avec ses mains] » (Id.). Même en termes de rendements céréaliers, plus que de donner sa moyenne de quintaux/ha, les « gros » servent d'étalon : « *Oui je suis dans les, je suis bien, je suis dans les clous. Je fais aussi bien qu'un gros céréalier qu'est...* » (Id.). La « guerre à l'hectare » qu'il décrit, où l'agrandissement s'articule à la spécialisation agricole (recul de la polyculture-élevage au profit des productions végétales), induit aussi des modifications subies de ses itinéraires culturels. Privé d'amendements, il n'utilise plus que des engrais : « *parce que le fumier avant, on en avait un peu, mais maintenant, c'est fini. Nan parce que, les céréaliers, avant bon, on arrivait à en choper un petit peu de droite et de gauche, on en achetait un peu. Mais maintenant c'est fini, les céréaliers ils gardent tout pour eux, c'est normal, ils vont faire des économies d'engrais pour ça. Pour les betteraves et tout ça.* » (Id.). C'est un renchérissement du coût des intrants à l'intérêt agronomique pourtant moindre (baisse du taux de matière organique des sols avec l'abandon des fumures). On constate l'ensemble du système de contraintes qui accompagne la conduite d'une petite structure de polyculture, dans une plaine où l'agrandissement bénéficie aux exploitants dont les dotations patrimoniales à l'installation sont plus importantes.

Même quand du foncier est disponible en plus grande quantité à l'installation, la trajectoire n'est pas toujours l'agrandissement de l'exploitation et l'embourgeoisement agricole. Là aussi, le déclassement peut guetter. Le cas des derniers maraîchers de Caen en fournit la preuve. Ces derniers subissent moins la concurrence foncière agricole que la pression foncière, qui menace leurs conditions matérielles d'existence à l'approche de la retraite. Mais avant la retraite, revenons à leur installation : l'arrivée du maraîcher, puis celle de la maraîchère, sur une grosse exploitation de la plaine au nord de Caen, entre 80 et 100 ha dans ses souvenirs :

« Ouais mon mari... on était sur Rouen, déjà. Et il s'était retrouvé sans boulot. Son frère avait une exploitation maraîchère sur la côte, plus du côté de Biéville-Beuville, enfin les plaines par là-bas. Et il lui a proposé de venir travailler avec lui, il est venu, ils ont travaillé ensemble pendant trois, quatre ans. Mon beau-frère a acheté une ferme dans le sud-ouest, enfin une exploitation. Et, nous ben on a saisi l'opportunité pour s'installer. Alors on a repris ici, on a un hectare juste ici, la maison, un hectare ici et on avait conservé des terres sur la côte. On alimentait le marché de gros, on vendait que sur le marché de gros. Et puis ben on s'est cassé la gueule, carrément. C'était rapide, ça dure une année, et donc là on a conservé juste un

hectare. On est allé travailler à l'extérieur tous les deux. On a été salariés pis on continuait d'exploiter. On avait des collègues qui nous prenaient la marchandise pour la vendre. Et puis petit à petit, ben on a remonté, et puis le voisin a arrêté son exploitation. Je sais plus en quelle année, ça fait plus de 30 ans qu'on est là en fait. Et le voisin a arrêté son exploitation, il nous a cédé ses terres. Et puis là ben on a arrêté de travailler, bon j'ai eu un, deux, trois, quatre enfants, donc euh, j'ai arrêté d'être salariée et puis on a travaillé là-dessus. Et puis alors là on a pris les centrales d'achats. » (entretien, 07/03/2016).

La 1^{ère} installation témoigne déjà d'une sorte de déclassement foncier, puisqu'ils ne conservent qu'une quinzaine d'ha au nord de Caen. Les cultures de choux (dont du chou à choucroute) et de persil (entre autres) sont expédiées sur le marché de gros de Caen, le MIN de Rouen et Strasbourg, ce dernier assurant l'export vers l'Allemagne. Le maraîcher caennais assurait à l'époque les livraisons en camion jusqu'à Strasbourg : *« c'était des grosses quantités hein. Mais bon, c'était pas, ça nécessitait beaucoup de main d'œuvre, beaucoup de frais d'emballages, les frais de route, le camion et tout ça. Il a arrêté un peu à cause de ça quoi. »* (Id.). Une première banqueroute les ramène au salariat, en tant que pluriactifs, puisqu'ils exploitent tout de même un ha de fermage à Caen. La pluriactivité dure environ 7 ans jusqu'à ce qu'un maraîcher voisin leur loue 4 ha attenants à leur parcelle, coïncidant avec les naissances de leurs enfants. Après une dizaine d'années où la ferme trouve sa vitesse de croisière, l'ancien maraîcher propriétaire des 4 ha décide de les mettre en vente. Le couple de maraîcher est prêt à acheter les terres quand le département décide de les préempter au titre de sa politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et donne trois mois aux deux exploitants pour cesser leur activité maraîchère (Guillemin et Marie, 2017). Les maraîchers doivent solliciter les services d'une avocate pour contraindre le Conseil Général (à l'époque) à signer un bail rural, qui en fixe le terme l'année où le maraîcher fera valoir ses droits à la retraite, qui signe alors la fin de la mise en valeur maraîchère. Aidé par l'avocate, le couple obtient que le bail court 18 ans, jusqu'à ce que l'exploitante atteigne l'âge légal de départ à la retraite⁵⁹⁷. Pour les maraîchers, c'est la double peine : empêchés d'investir de manière prioritaire dans du patrimoine, la transmission de l'exploitation à l'un ou plusieurs de leurs enfants est désormais plus qu'impossible : interdite. Et pourtant, un de leurs fils est entrepreneur et :

« Qui dit qu'il aurait pas envie de... D'autant qu'il connaît le boulot quand même. Il a toujours plus ou moins, quand il était gamin, il a travaillé avec nous et tout ça. On sait pas, on peut pas, pis, je l'installerais, je l'aiderais. Au contraire, j'ai un des enfants qui me dirait "je veux reprendre", mais oui, je lui dis "oui, vraiment, vas-y, fonce !" » (Id.).

⁵⁹⁷ PERTRIAUX J., « Trente ans de combat réduits dans une convention de trois ans », *Réussir – L'Agriculteur Normandie*, 8/02/2018. On reviendra sur ce cas d'études des politiques foncières territoriales et de la gouvernance alimentaire au début du chapitre suivant (3.3.1.1.).

Cette piste de reprise familiale ne s'affirme pas, face au manque de perspective lié à la précarité foncière. Mais en 2016, l'entretien conduit dans le cadre de la thèse entre en résonnance avec la recherche-action PSDR 4 FRUGAL et aboutit, suite à la mobilisation des collectivités locales et de la chambre d'agriculture, à une remise en cause de la clause du bail. Désormais, la préservation de la vocation maraîchère du site est envisagée avec la promesse d'une convention de trois ans. C'est une forme de reconnaissance pour les maraîchers, qui sont par ailleurs sollicités par des candidats à la reprise, ce qu'ils envisagent favorablement.

Le dispositif nous intéresse ici car il révèle la position sociale des maraîchers à l'approche de la retraite, exploitant un système rodé et rentable. Ils sont propriétaire de leur maison (siège d'exploitation) dont ils ont agrandi le jardin en parvenant à racheter au Département du Calvados une pointe enclavée entre leur propriété et la voie verte. La maraîchère signe la première convention qui court jusqu'en 2022. Fin 2019, elle rencontre des techniciens du Conseil Départemental, de la Chambre d'Agriculture et de Bio Normandie (reprise de la ferme en AB), pour préparer la transmission. La maraîchère annonce qu'elle va faire valoir ses droits à la retraite et donc renoncer à l'exploitation des 4 ha du Conseil Départemental. La maraîchère nous explique en juillet 2020 la réaction de l'encadrement agricole venu la rencontrer :

« La chambre d'agriculture constate que la parcelle du département est sans eau, sans bâtiment, sans habitation donc après, eux, ce qui les intéresserait c'est qu'ils prennent la parcelle de devant là, les 1 ha qui appartiennent aux Dupont⁵⁹⁸. Et donc j'ai dit "oui, mais moi ça m'intéresse pas trop, parce que même si j'arrête avec la parcelle du département, j'ai bien envie de continuer et de faire les marchés de détail avec ma parcelle de 1 ha, ça me suffira quoi » (entretien, 09/07/2020).

Si la réaction de la Chambre d'Agriculture concerne le parcellaire, le foncier bâti et les moyens de production, celle de *Bio Normandie* focalise sur les débouchés commerciaux :

« Nous c'est ce qu'on leur a dit, "on lâche la centrale, on peut transmettre les coordonnées". On transmet à la centrale, d'autant qu'après le confinement, la centrale inutile de vous dire qu'ils sont à fond sur acheter français. Donc nous on leur a dit. Alors après ils me disent « mais pourquoi vous, vous ne gardez pas la centrale ? ». Bah je lui ai dit que moi la centrale avec 1 ha, je peux pas la satisfaire. Parce que il y avait un bio, [...] vous connaissez peut-être, celui qui représente Bio en Normandie. [II] me dit pourquoi vous lâchez pas, vous gardez la centrale et vous abandonnez les marchés de détail. Nan ! De toute façon c'est pas réalisable, compte tenu de la quantité, il faut au minimum 1 ha de céleri branche plus tout le radis. Alors je lui ai dit, "nous on veut bien céder notre contrat avec la centrale en les mettant en relations" ». (Id.).

In fine, puisque la propriété revient au Conseil Départemental qui exerce la compétence ENS sur la zone, ce sont les techniciens de cette collectivité qui tranchent une discussion qui ne va pas dans le sens des institutions présentes :

« Ils me disent, "on va aller les voir pour qu'ils nous vendent la parcelle". Bah moi je dis "s'ils la vendent, moi je suis preneuse". Parce que, s'ils me piquent la parcelle, bah j'ai plus rien.

⁵⁹⁸ Le nom de famille a été modifié.

C'est ce que je leur ai dit, "le département m'a déjà privé de mon capital départ en retraite, en prenant la terre là, en prenant la terre des Labbé". Donc si en plus maintenant les Dupont vendaient, enfin l'indivision Dupont vendait et que, eux préemptent là-dessus, bon je suis marron hein, je sais. J'aurais pas gain de cause avec eux. Mais là ça m'ennuierait ». (Id.)

Effectivement, si la maraîchère souhaite faire valoir ses droits à la retraite, elle s'est renseignée sur la légalité de poursuivre partiellement son activité :

« Parce que moi j'ai dit "ok en 2022 vous voulez récupérez la parcelle, vous la reprenez, mais moi je conserve mes 1 ha quoi". Voilà où on en est, on a revu personne. Parce que, tant qu'on est en bonne santé, parce que, inutile de vous dire que si on prend notre retraite, euh, pff, ça va pas aller très-très loin. Les retraites agricoles, je sais pas si vous êtes au courant, mais c'est pas folichon-folichon » (Id.).

Plus loin dans l'entretien, elle insiste sur sa volonté de poursuivre une activité partielle, en mentionnant d'abord que pour « mener une vie décente », elle ne peut financièrement pas se permettre de prendre sa retraite sans travailler. Au-delà de l'aspect financier, elle ajoute son attachement, ainsi que celui de son mari, à vendre sur les marchés : « Les marchés c'est sympa, c'est intéressant, ça nous permet de rester dans le coup et pis je vous dis, on est pas gaga encore ! On a encore toute notre tête et puis on est encore alerte. » (Id.). Elle a pleinement conscience que l'encadrement agricole qui s'est immiscé dans son foncier puis dans sa préparation à la retraite (en la pressant au maximum), n'envisage pas l'avenir de l'exploitation en ces termes. À l'été 2020, malgré leurs détermination et motivation, les deux maraîchers sont dans l'incertitude quant à leur avenir foncier, d'autant que les propriétaires de l'ha bâti et foré, avec qui les rapports ont toujours été difficiles, changent finalement de dispositions. Le notaire apprend à la maraîchère que les membres de l'indivision sont finalement vendeurs. Elle craint dès lors une nouvelle préemption par le Département. Sans hypothéquer leurs chances de poursuite partielle de leur activité, on voit combien depuis leur première installation, ce couple de maraîcher rencontre des difficultés liées à la domination commerciale, comme à la précarité foncière. Si la mise en proximité de leur maraîchage (par la vente sur les marchés de plein vent de Caen) leur aura permis d'éviter d'importantes méventes faisant risquer une nouvelle faillite, le répit n'a été que très court puisque la précarité foncière leur a succédé. D'abord à la tête d'une exploitation moyenne et de salariés, ils seront repassés, contraints, par la pluriactivité, abandonnant leurs salariés pour le devenir eux-mêmes. Comble de la domination commerciale, après leur faillite, c'est auprès de leurs clients grossistes qu'ils ont dû se salarier, lui comme chauffeur-livreur, elle comme caissière. Ce rapport salarial temporaire s'ajoute à des relations commerciales asymétriques qui expliquent qu'aujourd'hui encore, la maraîchère garde « vraiment un très mauvais souvenir du marché de gros. Sans la précarité foncière qu'il subit toujours à l'approche de retraite, on pourrait peut-être analyser différemment la trajectoire du

couple de derniers maraîchers caennais, qui a fait l'objet d'un reportage télévisé de la chaîne régionale *France 3* pour mettre en avant leur savoir-faire dans la production d'endives de pleine terre, réputées sur le marché Saint-Sauveur de Caen. Par ailleurs, c'est une « direction normative [d']ascension sociale qu'ont suivi leurs enfants (Laferté, 2014b : 41). Par leur devenir professionnel ou universitaire, on devine pour certains d'entre eux un capital culturel certifié s'approchant de celui des enfants de « gros exploitants » qui sortent de l'agriculture « par le haut et les études supérieures » (*Id.*) : l'un des fils est donc chef d'entreprise, l'autre gendarme et le dernier infirmier, quant à leur fille elle réalisait en 2016 une thèse en imagerie médicale. Mais l'insertion socio-professionnelle et les qualifications de leurs enfants n'assurent pas pour autant des revenus suffisants pour envisager une retraite inactive, et c'est d'ailleurs le cas de bon nombre de maraîchers. Cette nécessité les classe selon nous dans les fractions dégradées de la petite bourgeoisie agricole, dépourvue ou pas suffisamment dotée de patrimoine pour pallier les faibles pensions de retraite.

3.2.1.2. Perpétuer une exploitation décapitalisée ou professionnaliser sa pratique potagère

Dans le cahier photographique commenté du mémoire de master 2 ayant précédé ce travail, les principaux terrains d'études de ce qui n'était alors qu'un projet de thèse, sont présentés à travers quelques photographies. Pour le bassin créançais, l'une d'entre elles présente cette scène de récolte de plant de poireau. Sur une parcelle d'1,2 ha, sur le bas-côté est de la route de la carotte, une maraîchère à un an de la retraite arrache des poireaux avec sa fille. Pour cette maraîchère, la tâche est indispensable pour compenser la trop faible pension du mari, exploitant retraité (Guillemin, 2014 : 87). Créances est, avec Lingreville et la Côte Fleurie, une des régions légumières qui concentraient en 2010 le plus de chefs d'exploitations de plus de 60 ans, conduisant à temps partiel de petites structures agricoles décapitalisées. Cette réalité concerne néanmoins toute la Basse-Normandie et, dans le cas où elle s'accompagne de ventes sur les marchés, elle donne lieu à la pratique des « petits-paniers ».

Photographie 9 : Arrachage et préparation de plant de poireaux à Créances



Cliché : P. Guillemain, 28/05/2014.

« *Les petits-paniers* » : compléter les maigres pensions de retraite agricole

Deux recherches bibliographiques, sur le portail *Cairn* et sur *Google Scholar*, n'auront apporté aucune référence abordant ces figures du commerce alimentaire non sédentaire : les petits-paniers. Selon notre lecture des résumés, pas une publication ne les définit ou les évoque. C'est pourtant une pratique récurrente sur les marchés bas-normands, et même au-delà. En témoigne le portrait d'Angèle Garnier, 95 ans, qui début 2018 vendait encore ses légumes sur le marché des Lys, à Rennes⁵⁹⁹. Commerçant des légumes sur ce marché depuis ses 18 ans, elle « *a toujours travaillé chez un maraîcher [et] elle a repris l'entreprise à la retraite de ses patrons* », à l'instar de la mobilité sociale ascendante qui caractérisait le maraîchage de la banlieue parisienne au XIX^e siècle, avec ses ouvriers qui avaient « l'espoir de s'établir un jour à leur compte » (Phlipponeau, 1956 : 117). Si son marché est une affaire de famille (du labour au montage du stand, en passant par l'approvisionnement en semences, ses enfants l'aident), c'est aussi sa vie et elle ne le fait plus pour en vivre. À son âge, elle sème, bine, éclaircit, cueille, achalande et encaisse. Sa production est diversifiée et prisée (en janvier son étal présente betteraves, carottes, endives, pommes de terre, potirons et l'été des petits fruits complètent les

⁵⁹⁹ CONQUER N. et BREGARDIS T., « À 95 ans, elle vend toujours ses légumes sur le marché à Rennes », *Ouest-France*, 10/01/2018.

légumes). Ses enfants craignent le jour où elle décidera d'arrêter, car elle fait son marché pour « *voir du monde* »⁶⁰⁰. Ce portrait médiatique révèle certaines propriétés de la figure idéaltypique des petits-paniers, bien qu'il s'en différencie également. Cette différenciation justifie une section sur cette figure agricole, dans une sous-partie sur les maraîchers paupérisés.

Aucun petit-panier n'a été enquêté dans le cadre de la thèse, mais nous avons la chance d'avoir eu accès à un excellent travail de troisième année de licence ayant enquêté ces producteurs-vendeurs⁶⁰¹ : *Devenirs de potagers : le cas des petits-paniers* (Larroquelle et al., 2016). Dans le cadre de l'unité d'enseignement « Agriculture, Espace, Société », encadrée par Michaël Bermond et Maxime Marie, l'objectif visait à conduire des entretiens, à les transcrire intégralement et les analyser pour confirmer ou infirmer les hypothèses développées autour d'une population spécifique. Deux étudiantes et un étudiant forment un groupe s'intéressant aux petits paniers et réalisent 10 entretiens auprès d'eux ou de personnes de leur entourage, à Argentan, Lisieux et Caen. Cette UE visant à préparer les futurs étudiants de master à l'enquête de terrain, la transcription est un attendu du contrôle des connaissances. Leur travail, très pertinent, nous offre à la fois de précieux matériaux (48 pages de transcription), et leurs hypothèses et tentatives de définition de la figure des petits-paniers. C'est l'opportunité de renseigner une trajectoire sociale de professionnalisation de la pratique potagère.

C'est le cas de Jacqueline, enquêtée sur le marché de Lisieux. Après avoir obtenu son certificat d'études, elle reste 10 ans chez ses parents. Sa mère vendait déjà les légumes du potager de son père. Avec son mari, elle reprend leur ferme. À cette époque, elle vend durant 7 ans comme petit-panier. Mais la naissance de son fils et des problèmes personnels la conduisent à arrêter. Son mari décède jeune et elle se retrouve seule sur la ferme avec son fils. Alors qu'il finit par s'installer sur la ferme, elle a repris ses ventes sur le marché depuis cinq ans. Elle ne fait pas le marché en décembre-janvier, quand elle n'a plus de légumes ni de pommes. Elle produit des fleurs, dont des tulipes, ainsi qu'une gamme potagère diversifiée (betterave, échalote, haricot, pomme de terre, potiron, salade et tomate), bien que la professionnalisation du potager s'accompagne d'une forme de spécialisation : « *J'essaie d'avoir des salades de bonne heure. [...] Je vends beaucoup de salades. Des fois, la semaine, l'été, j'en vends 50/60 pieds la semaine* ». Interrogée sur les raisons de faire le marché, elle répond : « *C'est une*

⁶⁰⁰ *Id.*

⁶⁰¹ Je tiens ici à remercier vivement Marie Larroquelle d'avoir pris le temps, une fois son parcours universitaire terminé, de rechercher la version numérique du travail qu'elle avait réalisé avec ses deux camarades Marion Roschbach et Simon Voltolini, et de m'y avoir donné accès.

question financièrement, parce que ma retraite de paysan elle est pas épaisse, elle est vraiment pas épaisse. » (Larroquelle et al., 2016). En parallèle, elle continue d'aider son fils sur la ferme, notamment en assurant les deux traites quotidiennes des vaches et en soignant les veaux. Comme elle le dit elle-même, elle travaille encore beaucoup « *pour être à la retraite* » (Id.).

Ce faible niveau des pensions de retraites en agriculture est connu. Un rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) montre qu'en 2015 la pension moyenne par mois pour une carrière complète s'élève à 730 €, contre 1 800 € pour l'ensemble des Français⁶⁰². La moyenne masque des inégalités que la MSA détaille pour l'année 2017 : pour une carrière complète, les anciens chefs d'exploitations perçoivent 855 € par mois, leurs conjointes 597 € et les aidants-familiaux 687 €. La même année, la pension de réversion en cas de veuvage s'établit à 1 014 € par mois⁶⁰³. Le montant du seuil de pauvreté s'élevait à 1 041 € constants en 2017. Ces populations retraitées de l'agriculture perçoivent donc des pensions qui lui sont inférieures. Augmenter ces niveaux de pension est une revendication syndicale⁶⁰⁴. Une loi proposée en 2016 par les députés communistes André Chassaigne et Huguette Bello est adoptée à l'unanimité le 29/06/2020 par le Sénat⁶⁰⁵. Les agriculteurs déjà retraités sont concernés par la réforme, mais en première lecture la majorité gouvernementale reporte son entrée en vigueur en (2022) et écarte les bénéficiaires polypensionnés⁶⁰⁶. Ce faisant, La République en Marche écarte d'anciens pluriactifs, dont ceux de nécessité. Avec une centaine d'euros supplémentaires, il n'est d'ailleurs pas sûr que certaines fractions agricoles retraitées sortent de la précarité. La faiblesse des pensions de retraite agricole constitue une raison de devenir petit- panier : « *on tient difficilement avec ce qu'on a ... le marché ça permet de mettre du beurre dans les épinards, mais parfois, à certaines périodes, ça permet plus. Bah là, par exemple, avec Noël qui approche, les cadeaux, la famille... Bah faut de l'argent ! Alors le marché c'est pas toujours une partie de plaisir mais faut y aller* » (Id.) Dès lors, professionnaliser son potager peut passer par son agrandissement, comme chez ces anciens éleveurs laitiers :

« On a aussi quelques champs où on fait des patates la plupart du temps. Bah ... le potager on l'a agrandi quand on a commencé à faire les marchés. Quand il fait meilleur on fait beaucoup plus de légumes. Puis on a les pommiers aussi ... Fallait qu'on agrandisse parce que sinon, il en restait plus pour nous et pour les enfants » (Id.).

⁶⁰² « Retraite : des anciens agriculteurs sous le seuil de pauvreté », *Ouest-France*, 18/04/2018.

⁶⁰³ Id.

⁶⁰⁴ LAMBERT C., « Retraités agricoles : il faut mettre fin à l'oubli ! », *Ouest-France*, 13/02/2020.

⁶⁰⁵ BISSUEL B., « Les pensions de retraite agricoles seront revalorisées en 2022 », *Le Monde*, 30/06/2020.

⁶⁰⁶ Id.

Dans l'introduction du dossier des étudiants, une définition du petit-panier est proposée : ce « serait une personne d'un certain âge, souvent, voire exclusivement à la retraite d'une profession agricole, qui aurait besoin d'un complément de revenu et qui aurait, depuis longtemps, une "culture du potager". Le "petit-panier" aurait un potager pour s'assurer une autosuffisance alimentaire et vendrait sur les marchés les surplus de son jardin » (Larroquelle *et al.*, 2016 : 2). En conclusion de leurs études de cas, ils reviennent sur les différentes dimensions de leur hypothèse. Celle qui nous intéresse le plus, la nécessité de complément de revenu, les amène à identifier deux figures sur la base de temporalités de ventes distinctes :

- ceux « qui sont présents régulièrement sur les marchés, voire plusieurs fois par semaine », c'est la première motivation (*Ibid.* : 10) ;
- ceux qui vendent une partie de l'année voire seulement quelques semaines (ces derniers vendant plutôt des fruits tels que les pommes et les noix).

Pour eux, même si la motivation financière existe, la recherche de lien social compte au moins autant. Pour les plus assidus, par nécessité financière, une des hypothèses concernant la seule vente de surplus est nuancée, voire infirmée. En effet, telle que le suggère la trajectoire de professionnalisation potagère, les stratégies d'agrandissement du potager ou de spécialisation culturelle dépassent la logique de surplus en dédiant des cultures à la vente. Enfin, tel que les étudiants pouvaient s'y attendre, la culture du potager comme tradition familiale héritée est quasi omniprésente, certains petits-paniers étant même fils ou fille de petits-paniers (soulignant ainsi l'historicité de cette pratique commerciale). Par contre, si un lien au moins indirect au milieu agricole est souvent mentionné, les petits-paniers ne sont pas tous et toutes d'anciens agriculteurs ou d'anciennes conjointes d'agriculteurs.

C'est notamment le cas de Mme L., rencontrée par les étudiants le 5/11/2016 sur le marché de Lisieux. La présentation qu'elle fait d'elle-même est doublement atypique : par sa longueur, tous les petits paniers se présentant très rapidement et de manière succincte ; et par sa carrière professionnelle, la plus qualifiée et diversifiée parmi les 8 petits paniers enquêtés. Avec elle, pas question de faible pension agricole, c'est à une autre situation de précarité que répond sa vente de légumes sur le marché. Laissons-lui la parole car elle éclaire parfaitement une autre figure idéale-typique de petite bourgeoisie dégradée : le maraîcher qui s'installe pour sortir du chômage, ce que, en tant que petit-panier, elle n'est pourtant pas :

« J'ai une formation... Un master 2 de petit panier [elle rit]. Alors, je sais pas par où commencer. J'ai une formation, au départ, de secrétariat. Donc j'ai fait toute ma carrière dans ce domaine-là. Dans l'administration de l'éducation nationale d'abord, dont j'ai démissionné après 7 ou 8 ans. Dans une association ensuite où j'ai travaillé 7 ans. Ensuite j'ai travaillé chez Hachette. Et depuis 25 ans maintenant je travaillais pour des collectivités locales. Pour le conseil général dans un premier temps, pendant quelques années dans le cadre d'une association de développement du sud Pays d'Auge et puis également je travaillais dans une

collectivité, dans une mairie du secteur pendant 15 ans. En tout dernier lieu, j'ai travaillé avec le maire de cette commune qui avait été élu sénateur. Il a travaillé au Sénat, pendant pas longtemps pour la simple raison que ce sénateur... que le compte de campagne de ce sénateur a été, comment dirais-je ? Rejeté par le conseil constitutionnel qui l'a déclaré inéligible. Et du coup les deux assistantes qu'il avait recrutées, ont vu leur contrat rompu immédiatement. Cela veut dire que depuis juin de l'année dernière, je n'ai plus de travail... J'ai 60 ans... Je suis donc maintenant inscrite à Pôle Emploi. Mais déjà une génération comme vous, dans un bassin d'emploi sinistré comme celui-ci, c'est un peu sportif ! Mais pour les anciens jeunes-jeunes comme moi, c'est encore plus sportif ! [...] Pécuniairement, c'est un peu plus tendu que ça ne le fut. Par ailleurs mon mari a eu un problème de santé sérieux qu'il l'a amené à arrêter son activité. Il a fait un infarctus. Donc c'est vrai qu'on a vu des temps un peu plus, comment dire, confortable » (Larroquelle et al., 2016).

Elle ne sort pas du chômage par sa pratique de petit-panier, mais complète ses allocations de retour à l'emploi et la pension que doit toucher son époux, alors que ces revenus affectent à la baisse leur niveau de vie. Le niveau de vie des maraîchers que l'on va maintenant aborder n'a sûrement jamais été aussi élevé que celui de cette ancienne assistante parlementaire, et leur culture et vente de légumes ne constituent pas un complément de pension, mais une nouvelle place professionnelle, un nouveau métier leur permettant de quitter le statut de chômeurs.

Après un licenciement : s'installer plutôt qu'être au chômage

Parmi les neufs maraîchers enquêtés du marché Saint-Sauveur de Caen (Graby et Guillemin, 2016), la trajectoire de l'un d'entre eux paraissait atypique, voire inclassable. C'est le discours de son épouse qui sème le trouble dans nos catégories de pensée : « *Pis après, demander la retraite ou pré-retraite, 'fin bon, ça aurait p't'être pu... 'fin difficilement, mais ça aurait p't'être pu passer quoi* » (entretien, 25/04/2016). A-t-on affaire à un petit-panier ? Pas tout à fait. Le maraîcher de 55 ans qui nous accueille à son domicile, siège de son exploitation, exerce là son troisième métier et cotise bien à la MSA. Il a commencé sa carrière en tant qu'ouvrier agricole pour un exploitant d'origine flamande : « *Vous devez connaître, Candelaere, y a 2 000 ha de lin déjà !* » (Id.). Il y travaille pendant une vingtaine d'année, selon un mode de production que son épouse décrit comme « *nocif* », avant de se reconvertir comme chauffeur routier, poste qu'il occupe pendant 12 ans. Alors que l'entreprise de transport frigorifique connaît des difficultés, lui et ses collègues sont licenciés. Son épouse explique qu'« *un soir ils sont rentrés, on leur a pris les clés du camion, on leur a dit que c'était fini. Vous avez pas l'temps d'vous... Dans vot' tête, vous dire... Parce que des fois on se prépare à un licenciement hein. On s'dit voilà, ça va fermer, on va voire quoi... Mais là, c'était du jour au lendemain* » (Id.). Outre l'incertitude relative aux droits de faire valoir une pré-retraite, elle ajoute les difficultés que rencontre son mari qui se retrouve au chômage. Alors qu'il se déplaçait dans toute la France et en Belgique pour son travail, « *le premier hiver à la maison, il bouillait,*

ça n'allait pas » (Id.). Voilà donc un an et demi (au printemps 2016) qu'il s'est installé comme maraîcher. La fin du premier hiver de chômage arrivant, il avait repris comme chaque saison son potager, tout en cherchant un nouveau poste de chauffeur routier. Mais il ne retrouve pas de travail. Il se rend régulièrement sur le marché caennais du samedi, sur le boulevard Leroy, où il apprécie discuter avec les maraîchers à qui il achète du plant. Les recherches d'emploi restent infructueuses et une proposition de reconversion salariale ne lui convient guère. Son épouse lui fait remarquer qu'il aime bien jardiner et lui demande pourquoi ne se ferait-il pas maraîcher. Elle décide de l'accompagner sur le marché du boulevard Leroy :

« Et c'est la dessus qu'il y a un jeune maraicher qui nous a dit : "mais si, lancez-vous, vous allez voir, c'est... C'est pas désagréable comme travail ! Bon voilà. Faut... " Après il me dit "faut avoir du terrain et tout mais si vous avez un coin d'terrain", comme il savait qu'on achetait, on lui achetait des plants. Il a dit : "Mais développez ça vous allez voir, vous allez p't'être, vous allez p't'être réussir à en vivre quoi." Mieux que rester à rien faire quoi. Mon mari voulait pas rester au chômage. Il aurait pu hein ! » (Id.)

Soutenu par son épouse, encouragé par ses fournisseurs de plant, le maraîcher décide de professionnaliser sa pratique potagère. Sur les 4 000 m² de jardin qu'il cultive depuis l'achat de leur maison, un tunnel froid de 300 m² est implanté de longue date (l'hiver précédant l'entretien, la bâche a « rendu l'âme » et a donc été remplacée). Le maraîcher retourne une partie de sa prairie pour tripler la surface de son potager. Il décide également d'augmenter la surface couverte en installant un nouveau tunnel froid de 210 m² : « *On l'a monté avec le licenciement ! On a mis le licenciement dans l'tunnel !* » (Id.). Et les investissements d'installation se limitent à cela, puisque le maraîcher réemploie son matériel de jardinier : rotovator, semoir à main. Dans la continuité du potager, la gamme cultivée est très diversifiée, hiver comme été, saison à laquelle les petits fruits rouges complètent les étals. En effet, habitué des marchés, c'est ce débouché commercial qu'il cible pour écouler sa production, même si l'intégration n'est pas toujours aisée : « *J'ai voulu faire le marché d'Cabourg, la première fois et... L'placier m'a viré.* » (Id.). Pourtant, des clients lui réclament de faire ce marché mais l'entre soi entre producteurs historiques et placier est trop important et puis, ayant réussi à intégrer trois marchés de Caen, il décide d'essayer d'y fidéliser une clientèle. Son épouse l'aide à démarcher des communes et prend même quelques congés pour l'aider au démarrage (elle travaille comme vendeuse dans une petite surface, y compris le dimanche matin). Plutôt renfermé, son entourage ne croit guère en ses capacités commerciales : « *Au début, tout le monde m'a dit : "Patrick ? Sur les marchés ?". Dans la famille : "Oh, mon dieu !" qu'i' m'disaient tous. Pas... Même sa mère ! "Oh, nan, il va faire fuir la clientèle !" [rire] C'est c'qu'elle m'a dit ta mère hein !* ». Elle décrit ses premières ventes, lui assis « *au cul d'son camion* », lui demandant de servir à l'arrivée

de clients. Ils ont ainsi tenté de participer à relancer des marchés disparus ou déclinant, dans des bourgs auvergnats et des communes de la périphérie caennaise :

Épouse : *En fin d'compte... J'avais appelé. C'est moi qu'avait appelé les mairies.*

Maraîcher : *Nan, c'est monsieur... MS... Où j'suis à la MSA, y' a un responsable [...] il habite à Troarn. [...] Et il voulait relancer le marché de Troarn alors pour... Pour lui faire plaisir j'étais... J'ai commencé à Troarn. Mais alors à Troarn ça... Ca a jamais marché !*

Enquêteur : *Ah ouais ?*

Maraîcher : *Ah, jamais !*

Épouse : *6, 7, 8 € l'matin... C'était un peu long là-bas, le marché ! [rire]*

[...]

Épouse : *On a fait des marchés à 25 €, mais là 7, 8 € à Troarn, c'était un peu dur ! Et ça va, la place était gratuite. Donc... [rire] (Id.).*

Même tentative dans la banlieue sud-est de Caen, à Colombelles, où une relance du marché hebdomadaire a lieu. Une clientèle âgée revient chaque semaine, l'encourage à rester car c'est le seul maraîcher, mais le débit reste trop faible comparativement aux trois marchés caennais et à celui de Mondeville, dans le même secteur. Si le débit devient suffisant pour justifier les déplacements, le maraîcher peine à fidéliser la clientèle car on ne lui attribue pas rapidement de place fixe. Lors de l'entretien, il n'en a toujours pas pour le marché caennais du samedi matin. Il remplit pourtant la liste de demandes, mais les places disponibles sont souvent mal situées et limitées à trois mètres linéaires, alors qu'il achalande six mètres. Installé dans une commune rétro-littorale de la Côte Fleurie, toujours aidé par son épouse, le maraîcher tente de profiter d'une clientèle estivale fréquentant les cités balnéaires voisines, Cabourg et Houlgate, ou les campings de la commune. Elle raconte une anecdote de l'été passé. Aidée par sa sœur pour la récolte de la rhubarbe, elles les vendent « à la ferme », comme chaque soirée d'été. Des touristes passant en vélo voient l'étal de rhubarbe et demandent si elle est à vendre. Se rendant compte de la quantité achalandée, la cyclotouriste fait demi-tour pour convier le reste de sa famille : « *Tout le monde est revenu en vélo, avec des paniers derrière... C'était des parisiens. C'était des parisiens, et quand ils ont vu... C'était au mois d'août. Elle me dit : "oh mais pour l'année prochaine je voudrais des groseilles, des machins, des bidules..."* ».

Bien que les ventes sur place ou sur les marchés se développent, le chiffre d'affaires reste limité. Pour fidéliser davantage de clientèle, notamment populaire, le maraîcher pratique des prix abordables, calculés selon ses coûts de production plus que selon un coût de rémunération. Il abandonne même certaines variétés anciennes de légumes, dont les prix lui paraissent excessifs. Ce modèle d'exploitation résiste finalement grâce à plusieurs facteurs.

D'abord le mode de production : la logique d'économie de l'ancienne pratique potagère limite les charges en intrants. Outre la parcelle en propriété (pas de fermage) et l'investissement

en tunnel permis grâce à l'indemnité de licenciement et la faible motorisation, le maraîcher ne recourt à aucun traitement phytosanitaire. Quant aux engrais et amendements, dans un contexte augeron riche en haras et élevages équin de loisirs, il récupère gracieusement du fumier de cheval à des clients qui ne « *savent pas quoi en faire* ». Cet apport est complété par le fumier du cochon élevé pour l'autoconsommation, bien que son intérêt agronomique soit moindre. Ensuite, ce qui rend possible cette résistance au chômage par l'installation maraîchère, c'est qu'il s'agit d'une affaire de couple (Bertaux-Wiame, 2004), dont témoigne d'ailleurs l'omniprésence de l'épouse tout au long de l'entretien. D'un point de vue du couple conjugal et couple de travail (*Id.*), on peut interpréter l'investissement de l'épouse dans le prolongement de leur pratique potagère d'autoconsommation : « *En fin de compte, son jardin... Moi j'faisais les conserves... On a toujours vécu comme ça nous. Nos vacances c'était faire notre jardin... Faire nos conserves, faire nos confitures...* ». Dans cette logique, elle se chargeait de la transformation, dans une nouvelle logique marchande, on constate son investissement dans la commercialisation (démarchage des communes pour trouver des marchés, participation aux premières ventes sur les marchés et ventes sur place) mais aussi pour la production (récoltes matinales des petits fruits ou des herbes aromatiques, pour une fraîcheur optimale sur l'étal). Malgré sa participation invisible et non déclarée, dont elle a bien conscience qu'elle est sans coût financier pour l'exploitation, l'épouse ne considère pas que cette dernière soit rentable : « *si on comptait toutes nos heures... On serait cher ! Moi j'vous l'dis ! Mais bon, ça on l'compte pas. Y'a un côté de notre travail qui n'est pas rémunéré. Notre temps. Si on faisait les calculs à l'ordinateur comme ils font tous, pour dire : "ça c'est pas rentable, faut l'enlever, ça c'est pas rentable faut l'enlever"... Nous on n'existerait pas hein ! C'est moi qui vous l'dis ! [rire]* ».

S'il faut bien sûr prendre en compte « la dimension privée du projet et le sens qu'il prend dans le cadre familial et plus précisément conjugal » (Bertaux-Wiame, 2004 : 16), il ne faut surtout pas oublier dans cette reconversion tardive comme indépendant, après une longue carrière ouvrière, le rôle complémentaire du couple (*Ibid.* : 30). Dans ce ménage d'extraction populaire, l'épouse est en effet employée comme vendeuse de fruits et légumes et c'est son revenu issu du salariat à l'extérieur qui fait vivre le ménage, ce dont chacun des époux convient :

Épouse : *On vit avec parce que j'travail à côté !*

Maraîcher : *Oui voilà.*

Épouse : *Parce que sinon, on vivrait pas ! [rire]*

Maraîcher : *Ouais.*

Épouse : *Bah ouais, mon mari est tout seul, on est quatre, on vivrait pas. On paierait pas nos factures hein. [...] Vu l'travail que c'est, et ce que ça donne au bout... Bah c'est minime hein ! Il gagnait mieux sa vie avant, quand il était routier. (entretien, 25/04/2016).*

Cette importance du couple-complémentaire compte aussi dans une situation similaire à laquelle l'enquête collective LonGI, c'est-à-dire une approche biographique des gilets jaunes, nous a donné accès⁶⁰⁷. C'est sur l'un des marchés fréquentés par le maraîcher ex-chauffeur routier, qu'elle a retrouvé un maraîcher GJ qui a accepté de réaliser un entretien le 7/07/2020. Cette enquête, parmi les premières de LonGI à Caen, est de dernière minute pour la thèse, mais d'une grande importance. Elle vient consolider la figure d'un idéal-type de petite bourgeoisie maraîchère dégradée : celle d'extraction ouvrière, où le devenir indépendant s'explique par une stratégie de résistance au chômage, intriquée à l'héritage d'un loisir populaire.

À la question « comment décririez-vous votre vie passée ? », celui qui ne participe plus aux manifestations de GJ depuis le printemps 2019 mais se sent encore GJ, répond : « *Bah avant j'ai grandi en banlieue hein, 33 ans de banlieue hein. Alors après c'était Guérinière, Guérinière après Cormelles quoi* » (entretien, 07/07/2020). Il nous reçoit dans son pavillon neuf, construit dans une commune du périurbain lointain de l'ouest de l'aire urbaine de Caen, desservie par l'autoroute A84. Lui, son épouse et leurs quatre enfants sont venus s'y installer pour qu'il se rapproche de son exploitation créée en 2011. Ce nécessaire rapprochement s'explique par une installation agricole imprévue : « *moi avant, j'étais tourneur-fraiseur* ». Il perd son emploi suite à un licenciement économique. Titulaire d'un baccalauréat professionnel en productique-mécanique, et du fait de problèmes de santé, il bénéficie d'un reclassement par lequel il obtient une licence professionnelle en management de la production et de la qualité. Il retrouve donc du travail comme manager chargé de superviser le montage de lignes de production industrielle, qu'il décrit comme de plus en plus robotisées. Plus enclin à s'occuper de l'ergonomie des postes de travail pour améliorer le quotidien de ses collègues, et critiquant une robotisation « *à outrance* », ses désaccords successifs avec différents employeurs conduisent à plusieurs licenciements qui concernent d'ailleurs l'ensemble des services dans lesquels il travaille : « *ils viraient les gens dès qu'il y avait un désaccord ou quoi que ce soit* » (*Id.*). Le sentiment d'injustice qui en découle, il le ressent plusieurs fois puisqu'il subit trois licenciements de ce type. En parallèle, la crise de 2008 produit ses effets et raréfie le travail, qu'il faut chercher de plus en plus loin. Il ne souhaite pas quitter sa ville d'origine et décide donc de s'installer comme maraîcher bio sur 3,5 ha en 2011, qu'il exploite en faire-valoir direct.

⁶⁰⁷ À ce titre, je tiens ici à remercier Camille Frémont, collègue sociologue, qui a transmis le contact d'un maraîcher qu'elle a rencontrée lors d'enquêtes par questionnaire pendant les manifestations caennaises des gilets jaunes (GJ).

Il débute la vente sur quatre marchés caennais, puis, aidé par le groupement des agriculteurs biologiques du Calvados, en 2013 il crée deux AMAP dans la périphérie sud-est de l'agglomération (35 % du CA), notamment dans la commune où il réside à l'époque. Aujourd'hui, il a réduit de moitié le nombre de marché de plein vent (débouché trop chronophage, 15-20 % du CA) au profit de la vente à un magasin caennais du réseau *Biocoop* (35 % du CA) ainsi qu'à la cantine scolaire d'une commune limitrophe (10 % du CA) de celle où est basée la seconde AMAP. Si lui aussi travaille seul, son épouse étant aide-soignante, son système d'exploitation créé pour sortir du chômage, apparaît bien différent de celui mis en place par l'ancien chauffeur routier évoqué précédemment : deux fois plus de surfaces bien que la surface de tunnels froids soit identique : 500 m². Autre différence notable : la diversité des débouchés commerciaux, à l'instar des autres maraîchers bio des marchés caennais (Graby et Guillemin, 2016) qui se distinguent des producteurs non labellisés par cette diversification commerciale. On a là une dernière différence : la certification biologique de l'exploitation.

Ces différences peuvent s'interpréter à l'aune des propriétés sociales de ces anciens ouvriers devenus maraîchers pour éviter le chômage. À 35 ans, le maraîcher GJ est d'abord beaucoup plus jeune, sa carrière est devant lui, alors qu'avec quatre enfants âgés de 8 à 1 an et dont deux en situation de handicap, il a une famille nombreuse à charge. Au moment de l'entretien, le crédit immobilier contracté par son épouse dure encore sept ans. Par ailleurs, si son extraction est populaire et qu'il commence sa carrière comme ouvrier tourneur-fraiseur, au gré de son reclassement, il accumule un capital culturel certifié supérieur au baccalauréat qui lui permet d'être « *assimilé cadre* ». Son niveau de formation est donc plus important et il reproduit finalement la position sociale paternelle puisque son père, cégétiste représentant du personnel, était technicien de maintenance. C'est sûrement parce qu'un technicien de maintenance ou qu'un manager-qualité restent subalternes dans la division hiérarchique du travail, qu'il définit son milieu d'origine et sa famille d'aujourd'hui comme « *prolo* ». Pour autant, de tels postes requièrent d'être responsables des activités pratiques d'une entreprise. Nul doute que la socialisation primaire puis professionnelle à de telles responsabilités peut bénéficier d'un taux de change favorable dans la perspective d'installation comme indépendant. On retrouve d'ailleurs dans le rapport au travail du maraîcher GJ une forme de prolongement de son attachement à l'amélioration ergonomique des postes des ouvriers à la chaîne. Interrogé sur son exploitation maraîchère, il la décrit comme « *basée à l'ancienne* » mais qu'il va quand même « *moderniser* » : « *Parce que bon, même physiquement, j'ai un peu plus de mal quoi. Et puis j'ai moins de temps, j'ai de moins en moins de temps.* ». Par moderniser, le maraîcher

entend l'achat d'un tracteur et l'équipement en attelage telle qu'une bineuse, pour optimiser le désherbage par exemple. Au final, la structure de son exploitation paraît plus importante et son fonctionnement plus stabilisé (il trouve de nouveaux débouchés, notamment les prisés magasins d'alimentation biologique, et peut se permettre d'abandonner des marchés de plein vent), que pour celle de l'ancien chauffeur routier. Mais d'un point de vue financier et familial, l'équilibre n'est guère différent, bien que le maraîcher la présente comme plutôt convenable :

« Ah bah c'est sûr, ma condition économique actuelle, elle est pas trop mal. Je manque de rien. Je veux dire, je suis pas riche, je suis pas pauvre, je ne manque de rien. Je manque de rien mais bon, faut faire quand même attention quoi. Pis bon moi, faut faire tout un peu soi-même aussi hein, ça baisse la facture. Après ben nous on est des smicards, on n'est pas, enfin on est des smicards hein. » (entretien, 07/07/2020).

À ce stade de l'entretien, je conclus devant lui que le prélèvement mensuel sur son CA équivaut environ au niveau du SMIC. Il me corrige : *« même pas, je dois être à 800 € »*. En réalité, son revenu mensuel est inférieur d'environ un tiers au montant du SMIC net. Dans ces conditions, on voit bien le rôle du couple complémentaire (Bertaux-Wiame, 2004) dans la structuration des ressources de la famille de celui qui est devenu maraîcher bio pour éviter le chômage. C'est une réalité qu'il partage avec son confrère ancien chauffeur routier, et les points communs ne s'arrêtent pas là.

Alors que l'enquête porte d'abord sur sa mobilisation comme GJ, l'entretien vise à comprendre sa socialisation politique au sein du milieu parental, d'autant que le maraîcher nous apprend le passé syndical de son père. À la question *« parliez-vous de politique à la maison ? »*, il répond par l'affirmative tout en apportant une nuance qui nous intéresse particulièrement :

« Oui, plus ou moins oui,. Bah après le, pff, pas plus que ça. Parce qu'après les gens d'un certain âge vous savez, ils sont un brin blasés. Quand on voit le cinéma entre ce qu'on a connu et pis maintenant. Faut pas rêver non plus quoi. [incompréhensible] Pis après on parle plutôt de sport, du, il fait beau, le jardin, machin, enfin de je veux dire on parle d'autres choses quoi » (entretien, 07/07/2020).

Cette question sur le rapport à la politique nous renseigne finalement sur la culture récréative populaire de ce maraîcher (Pluinage et Weber, 1992 et 1993 ; Weber, 1996), qui évoque deux autres sujets de conversation familiale, qui sont intimement liés : la météorologie et le jardinage. Le maraîcher GJ a une longue expérience du potager, pratique qu'il a connue très jeune dans le cadre de sa socialisation familiale, et qu'il a toujours poursuivi dans ce cadre :

Enquêteur : *Vous faisiez du jardin vous m'avez dit ?*

Maraîcher : *Oui, j'ai toujours fait. Mais j'ai toujours été d'un milieu traditionnel moi.*

Enquêteur : *À Cormelles là, dans les jardins familiaux ?*

Maraîcher : *Ouais, pis bon après, j'avais ma grand-mère. Je faisais le jardin pour ma grand-mère. Euh bon, c'était toujours un peu avec la terre, la nature.*

Ses « 33 ans de banlieue » n'y sont pas pour rien, car l'espace est plus qu'un simple support : c'est un contexte de socialisation (Bermond, 2007). En effet, il n'a pas grandi dans n'importe quel quartier périphérique de l'agglomération caennaise, mais dans ceux où la pratique du jardinage est particulièrement importante : d'abord à la Guérinière, quartier de grands ensembles à forte présence de jardins familiaux ; ensuite à Cormelles-le-Royal, une commune qui fait partie des « IRIS pavillonnaires et populaires de l'Est et du Sud de l'agglomération » dont le niveau de contribution alimentaire des potagers à l'échelle du quartier est comparable à celui d'une petite ville plus populaire (Marie, 2019). Dans son cas, comme dans celui de l'ex-chauffeur routier, le loisir populaire du jardinage est à la fois une ressource alimentaire et une affirmation de soi, par l'investissement en temps, le savoir-faire spécifique et l'art de la récupération qu'il implique (Pluinage et Weber, 1993).

Les propos de l'ex chauffeur routier et de son épouse sont à ce propos sans ambiguïté : « *nos vacances, c'était faire le jardin* », ce qui implique de savoir « *faire nos conserves, faire nos confitures* ». Le savoir-faire spécifique, c'est aussi la production, la récolte manuelle, à la fraîche, la préparation de légumes non lavés, gage d'une longue durée de conservation qui fidélise la clientèle : « *C'est toi qui m'disait ça. Le persil, tout ça, ils le gardent la semaine. Bon, bien sûr, j'le cueille le matin avant d'partir donc [...] C'qu'elle nous disait la dame, qu'elle t'avait pris et qu'c'était pas abimé... Bah c'est tes carottes : "Oh, j'en ai encore de la semaine dernière, elles ont pas bougé ! "* » (entretien, 25/04/2016). La récupération enfin, c'est celle du fumier des voisins, des clients, ou encore la cueillette de prêle pour les décoctions fertilisantes et insecticides. Mais ce loisir nourricier, c'est aussi « réduire ses dépenses [et] ne pas compter son temps » (Weber, 1996). Ce rapport au temps est souvent évoqué, car s'il est vrai pour le loisir jardinier, il l'est plus encore pour le travail maraîcher. L'épouse de l'ex-chauffeur routier l'évoque d'ailleurs pour démontrer la non-rentabilité de l'exploitation. Mais se limiter à une analyse comptable serait omettre, dans la compréhension de ces deux installations maraîchères, une rationalité héritée du jardin ouvrier, à savoir réduire les dépenses familiales par l'autoconsommation : « *On a toujours vécu sur nous-mêmes* », ce que l'épouse du maraîcher décrit comme vivre « *à l'ancienne* » (entretien, 25/04/2016).

Le maraîcher GJ, dont a vu plus haut qu'il explique qu'autoproduire ou autoconstruire « *ça baisse la facture* », ne dit finalement pas autre chose :

Maraîcher : *Bah de toute façon moi j'ai jamais suivi la société comme elle était. J'ai jamais vraiment suivi une société de consommation. Comme là, je vous dis, j'ai 35 ans, j'ai pas, j'ai jamais eu Internet. J'ai jamais suivi la société de consommation proprement dit quoi. J'ai un vieux portable, j'ai pas de smartphone, je suis pas... Mes parents étaient comme ça, et ça m'a*

jamais enthousiasmé de faire du clinquant, être toujours comme le... Je veux pas être comme tout le monde, ça m'intéresse pas.

Enquêteur : *Quand vous dites ils étaient comme ça, ils...*

Maraîcher : *Ouais c'était un peu ça, en fin de compte c'était un bon principe parce que [...] on manquait de rien, on était des pros et on s'en est toujours sorti (entretien, 07/07/2020).*

À la fin de l'entretien, alors qu'il déclare ne pas être inquiet pour son avenir professionnel, sur le registre de l'affirmation identitaire, il insiste pour la 3^e fois sur le fait qu'il est « assez traditionnel » : « *En fin de compte, je suis un gars d'antan moi.* » (*Id.*). Cet attachement à une forme de tradition, chez lui comme chez l'ex-chauffeur routier et son épouse, apparaît particulièrement signifiant de leur classement social.

Pour appuyer sa critique des marxistes orthodoxes qui défendent la bipolarité de la structure de classe face à l'émergence des concepts de couches ou classes moyennes, Alain Bihr pointe qu'ils n'accordent « aucune appartenance de classes [...] parmi ces couches, [à celles] traditionnelles, qui échappent au salariat (petit capital, petite bourgeoisie, etc.) » (Bihr, 1984 : 102). Nos deux maraîchers échappent justement au salariat et ses vicissitudes (le licenciement) par la valorisation d'un petit capital exploité dans le cadre d'une socialisation ouvrière à un loisir vivrier. Ils s'identifient à un mode de production et à un style de vie qu'ils définissent comme traditionnel, en référence à des modes de vie antérieurs. En ce sens, ces deux cas valident d'une certaine manière l'hétérogénéisation de la petite bourgeoisie faite par Poulantzas (1974), qui distingue une fraction traditionnelle d'une nouvelle petite bourgeoisie.

Dans les rapports de production, celle traditionnelle relève de la petite production marchande et de la petite propriété (Poulantzas, 1974), et participe du travail manuel en termes de division du travail (*Id.* ; Bihr, 1984 : 104). Si cette catégorisation fonctionne bien pour comprendre la position sociale des deux maraîchers d'extraction populaire, qui se sont installés pour résister au chômage, c'est le cas aussi pour les « petits paniers » et autres agriculteurs en (pré)retraite qui décapitalisent leur exploitation mais maintiennent une petite activité productive et marchande, nécessaire pour compléter les faibles pensions agricoles de ces agriculteurs paupérisés. Les exemples des deux couples de maraîchers de l'agglomération caennaise, par leur domination commerciale et/ou par leur marginalisation/précarité foncière, montrent que cette fraction sociale « est [...] condamnée à disparaître dans et par le » mode de production capitaliste, qui peut aussi les reproduire « sous une forme subalterne et dégradée » (*Ibid.* : 104).

Le constat rejoint l'analyse de Poulantzas qui voit dans la fraction petite bourgeoisie traditionnelle une classe de transition en voie d'élimination (Poulantzas, 1974). Tous ces

maraîchers font penser à d'autres fractions petites bourgeoises, tels les petits commerçants détaillants indépendants (épiciers), les petits artisans de l'alimentation (restaurateurs, bouchers-charcutiers, poissonniers, etc.) voire certains petits grossistes ou demi-grossistes) dont ils décrivent justement le déclin. La vacance commerciale constatée dans les petites villes et bourgs ruraux, voire dans certains quartiers péricentraux du centre urbain régional ne constituerait-elle pas la dimension spatiale de leur déclin et de la dégradation de leur fraction de classe ? De même, l'artificialisation des sols, l'agrandissement des grandes exploitations ou la concurrence des fonctions environnementale et récréative ne correspondent-ils pas à la dimension spatiale de la dynamique d'élimination de la petite bourgeoisie agricole ? Répondre par l'affirmative est tentant, mais peut-être un peu hâtif ou par trop systématique.

L'affirmer est tentant ! Réunies et concordantes, les dimensions spatiale et temporelle (longue transition entre petite production marchande et mode de production capitaliste) viendraient corroborer l'interprétation marxiste des transformations que connaissent certaines fractions sociales intermédiaires. On pourrait même se risquer à convoquer la *classe pour soi*, avec le maraîcher évoquant sa mobilisation comme GJ à l'automne 2018. Il explique que, s'il s'est rendu seul sur un rond-point du périphérique caennais le 17 novembre, il se mobilise ensuite chaque samedi, sur le rond-point de Bretteville-sur-Odon ou dans les manifestations caennaises, parmi un groupe affinitaire : « *comme on connaît pas mal de monde, moi je suis à mon compte, on connaît des artisans. Quand on fait le marché comme ça, on connaît pas mal de monde...* » (entretien, 7/07/2020). En l'écoutant parler de ses « *compagnons d'infortune* », on prend conscience de leur situation sociale dégradée. Et pour ces détenteurs d'un petit capital, la mobilisation fait écho à des « *gens qui ont quelque chose à perdre* » (*Id.*).

La catégorie de petite bourgeoisie traditionnelle, ou mieux, dégradée (Bihl, 1984), apparaît donc utile pour penser le classement de certains agriculteurs paupérisés, ici des maraîchers, à travers le rapport « entre famille et exploitation, les pratiques de consommation et les modes de vie [...] ou les types de relations entretenues avec d'autres groupes sociaux » et en les rapprochant d'autres fractions de même classe (Bessière *et al.*, 2014 : 9 et 13). Mais dans les deux cas étudiés de maraîchers résistant au chômage, le rapport famille-exploitation jette le trouble. Le rôle du couple-complémentaire (Bertaux-Wiame, 2004) indispensable aux ressources familiales, met à l'épreuve empirique la catégorie de petite bourgeoisie définie par le statut d'indépendant. En effet, tous deux étant en couple avec des employées, et vues leurs trajectoires ouvrières, les deux ménages apparaissent davantage populaires que petits-bourgeois. C'est le cas aussi de la secrétaire de mairie licenciée et devenue petit-panier par

nécessité (son court contrat d'attaché parlementaire – cadre – n'éclipse pas sa carrière d'employée). Ainsi le risque de surinterprétation sociologique liée à l'enquête par entretien sur un temps limité (Beaud et Pialoux, 1999 : 436) invite à adopter une perspective processuelle (Paranthoën, 2014) et donc recourir à « l'analyse en termes de carrière, sensible aux diverses socialisations et à leur négociation dans une perspective diachronique et synchronique » pour restituer des déplacements sociaux à l'échelle individuelle (*Ibid.* : 53). Dès lors, entre classes populaires (c'est bien là leur extraction sociale et la position qu'ils reproduisent par les premières positions professionnelles qu'ils occupent) et fractions agricoles de la petite bourgeoisie dégradée, les deux maraîchers soucieux de s'extraire du chômage s'inscrivent dans un déplacement social dont « le sens de la pente sociale ne saurait être univoque » (*Ibid.* : 72).

Pour l'ex-chauffeur routier, le déplacement tend au déclassement. Pour le GJ, on pourrait y lire une tendance à l'ascension car il parvient ainsi à s'extirper des liens de subordination du salariat suivant un parcours valorisé par une petite élite culturelle périurbaine qui le soutient.

Quant aux deux couples historiques du maraîchage de l'agglomération caennaise, l'analyse en termes de déclassement peut se baser sur plusieurs aspects : tous deux n'envisagent plus la transmission familiale des moyens de production à l'issue de leur carrière, et le foncier qu'ils exploitent tend à être intégré au mode de production capitaliste (absorption par de grosses exploitations céréalière aux allures de firme pour le couple périurbain, intégration aux fonctions métropolitaines pour le couple intra-urbain). Les seconds se sont lancés en agriculture sur une moyenne exploitation composée de plusieurs salariés. Après leur faillite, sur leur nouvelle petite exploitation, ils n'en ont plus jamais embauché. Chez les premiers, le père de l'exploitant recourait à des saisonniers, son fils n'a jamais pu y faire appel. Les seconds ne sont déjà plus propriétaires de leurs moyens de production. Si les premiers le sont encore, ils sont symboliquement dominés car ils incarnent « un mode vie stigmatisé par l'affirmation des loisirs et de la consommation du salariat urbain » (Laferté, 2014b : 429) : ne prenant pas de vacances, ils ne comprennent pas que les gens n'aient plus le temps de cuisiner de légumes frais au profit du jogging, pratique périurbaine qui les confronte parfois aux insultes condamnant leur circulation avec les cuves ou pulvérisateurs.

Cette domination symbolique ne semble pas être le lot de tous les petits maraîchers, certifiés ou non, qui semblent pourtant appartenir aussi à la petite bourgeoisie agricole. Loin d'être en voie d'élimination (Poulantzas, 1974 ; Bihl, 1984) ou d'être nécessairement

reproduites sous des formes dégradées et subalternes (Bihr, 1984), cette fraction semble renouvelée par son rapport au travail intellectuel et à la culture légitime.

3.2.2. Des maraîchers « créateurs » : une petite bourgeoisie renouvelée

Le titre de cette sous-partie emprunte la formule d'un chef restaurateur de Cabourg, sur la Côte Fleurie. Alors rendons à Jeff Guilbert ce qui lui revient : « *Ici, la star, c'est le produit. Je ne suis pas un créateur, ça, ce sont les producteurs. Moi, je suis un passeur d'émotion.* »⁶⁰⁸. Le cuisinier porte aux nues ces fournisseurs dans *Ouest-France*, alors qu'il ouvre son propre restaurant, après avoir tenu celui du *Garden tennis* de la cité balnéaire. D'une certaine manière, il valide 60 ans plus tard l'analyse de Michel Philipponneau (1956) : « La bourgeoisie urbaine considère le maraîcher comme un artisan produisant et vendant des légumes comme d'autres produisent et vendent objets et manufactures ».

Sans qu'elles appartiennent toujours à la bourgeoisie, plusieurs fractions de classes sociales contemporaines ne considèrent pas autrement les maraîchers, souvent bio, qui vendent leurs légumes en circuits courts. Ne disposant pas toujours d'un niveau de revenu important, plus souvent médian, ces agriculteurs s'engagent moins dans l'accumulation économique à partir de leurs activités commerciales, que dans une double accumulation culturelle et de capital social, structurée autour de la valorisation de leurs légumes (c'est vraisemblablement valable pour d'autres productions agricoles), qui aboutit parfois à la constitution d'un capital symbolique à l'échelle locale, voire régionale. Ces capitaux sont inégalement distribués dans l'espace social et les maraîchers en sont inégalement dotés. Mais, dans un contexte d'écologisation et de mise en proximité du maraîchage, ceux qui parviennent à mener à bien et de front travail de la terre et travail social d'accumulation de ressources, ne parviennent-ils pas à rehausser ou renouveler leur position petite bourgeoise qui n'a plus rien, dès lors, de dégradée ? Si, par le développement du mode de production capitaliste et de la division du travail, une nouvelle petite bourgeoisie a été caractérisée autour du travail intellectuel (Poulantzas, 1974), peut-on penser certains maraîchers comme membres d'une petite bourgeoisie renouvelée ? Le cas échéant, par quels rapports sociaux y parviennent-ils ?

3.2.2.1. Du couple au collectif de consommateurs : l'enjeu de l'alliance de classe

Pour comprendre l'hétérogénéité des mondes agricoles, il ne faut pas réduire les positions des agriculteurs au capital économique (Bessière *et al.*, 2014 : 14). Il s'agit aussi d'analyser

⁶⁰⁸ « Avec Jeff Cuisine sincère, le restaurateur revient », *Ouest-France*, 29/06/2017.

« les rapports entre famille et exploitation, les pratiques de consommation et les modes de vie [...] les rapports aux savoirs [...] ou les types de relations avec d'autres groupes sociaux » (*Ibid.* : 13). La caractérisation complexe de la position sociale d'une fraction renouvelée de la petite bourgeoisie maraîchère implique dans cette section d'évoquer ces différentes dimensions. Il s'agit de partir des pratiques professionnelles, car les mutations du modèle d'exploitation maraîchère en AB en font un champ d'investigation qui n'a rien d'exclusivement agricole. Il serait d'ailleurs trop simple d'analyser cela seulement comme un retour en force de la pluriactivité. Il convient aussi d'inscrire la pluralité de pratiques professionnelles dans la temporalité d'une carrière, qui invite alors à dépasser une approche statique du classement social (l'appartenance de classe une bonne fois pour toute), par une lecture dynamique, ou processuelle, en termes de déplacement social (Paranthoën, 2014). Cette approche révèle l'importance des bonnes dotations en capital culturel des maraîchers, qui structure autant l'hétérogamie courante dans ce monde agricole, que leurs pratiques commerciales, ou encore leur style de vie ou les représentations sociales dont ils font l'objet. Mais avant d'analyser de manière relationnelle le classement social de petits maraîchers bas-normands, voyons comment coévoluent modèles d'installation et situations professionnelles.

S'installer en maraîchage : un métier parmi d'autres et une affaire de couple

Quand cette thèse a démarré, le modèle d'installation qui a caractérisé le pic d'installations maraîchères biologiques de la fin des années 2000 et du début des années 2010, à savoir un maraîcher sur au moins 1 à 2 ha, commençait à s'étioler à profit des modèles de microfermes maraîchères/permacoles (Morel, 2016). La prise en compte de la dimension spatiale de ces modèles entrepreneuriaux est explicite, dans leur catégorisation même. Leur dimension temporelle l'est moins, exceptée l'analyse largement partagée que ces installations concernent majoritairement des personnes non issues du milieu agricole (directement en tout cas), fortement diplômés et ayant déjà exercé dans le tertiaire supérieur. Moins souvent on évoque leurs précédents professionnels, ou leur rapport temporaire au métier de maraîcher. Le maraîchage sur petite surface, peut-être plus encore dans le modèle d'installation qui l'avait précédé (1 à 3 ha sont, en agriculture, des petites surfaces), reste dans une grande partie des cas, une agriculture de petite durée. Elle relève alors d'une parenthèse au cours d'une carrière.

Ces petites durées restent inégales et relatives, et semblent se réduire. Elles pouvaient être plus longues chez la première génération de petits maraîchers bio bas-normands. En 2015-2016, deux d'entre eux cèdent leurs exploitations à des repreneurs. Le premier, installé dans une commune à l'interface de la Plaine de Caen et du Pays d'Auge, s'était installé en 2003 sur 3 ha.

Las de 70 heures de travail hebdomadaire, il met en vente son exploitation en fixant le prix sur la base de son chiffre d'affaires : 130 000 €. Après 13 ans de maraîchage, il souhaite se reconverter comme mécanicien automobile⁶⁰⁹.

Un confrère, pionnier du maraîchage bio dans le Domfrontais, s'était installé avec la même surface de plein champ en 1995, après un début de carrière professionnelle comme informaticien à Paris⁶¹⁰. Tel le premier qui a revendu son exploitation à son ouvrier agricole ayant un an d'ancienneté, ce maraîcher, qui subit des problèmes physiques, transmet l'exploitation au salarié qui travaille pour lui depuis 12 ans⁶¹¹. En nouvelle reconversion professionnelle, il bénéficie du dispositif régional EsPOIR (Espace personnel d'orientation d'insertion et de remobilisation). Alors qu'il envisageait retrouver un poste d'informaticien, ses convictions écologistes l'en détournent : « *Mes connaissances, mes expériences, j'ai à en faire quelque chose qui est de l'ordre de la transmission* »⁶¹². Il entre en formation pour obtenir un Brevet Professionnelle de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), spécialité éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD). Ce maraîcher ayant été enquêté par deux étudiantes de master (Esnault, 2016 ; Gigan, 2016), n'avait pas été retenu dans l'échantillonnage pour les entretiens. Mais nous l'avons retrouvé en situation d'enquête, comme formateur au sein d'un espace-test agricole et d'un maraîchage d'insertion professionnelle (observations directes, 12/07/2017), avant de prendre le poste de coordinateur de site productif associatif. Lui ou son ex-confrère reconverti mécanicien ont eu de belles carrières maraîchères.

En effet, 13 ans, 20 ans, c'est long, de la même manière que 3 ha c'est plus grand que les surfaces d'installations maraîchères plus récentes. Sans être en situation de transmission ou cession d'activités, plusieurs maraîchers et maraîchères bio sur petites surfaces anticipent le caractère temporaire de cette production agricole. Certains projettent leur exploitation sur une petite dizaine d'années⁶¹³ : « *Moi le maraîchage, c'est 10 ans. Le maraîchage à un moment donné, tu peux plus* » (entretiens, Dulong 2018)⁶¹⁴ ;

⁶⁰⁹ BELLINGHEN M. et LEFRANÇOIS C., « Fatigué des difficultés de son activité, un maraîcher vend son exploitation », *France 3 Normandie*, 28/07/2015.

⁶¹⁰ « L'informaticien est devenu maraîcher bio », *Ouest-France*, 26 août 2015.

⁶¹¹ Voir la présentation du couple de repreneurs sur le site de *La ruche qui dit oui !* : <https://laruchequiditoui.fr/fr-FR/producers/30968/farm> (consulté le 06/08/2020).

⁶¹² « Maraîcher bio pendant vingt ans, il se reconvertit », *Ouest-France*, 22/01/2016.

⁶¹³ Hors enquête de terrain, la revue de presse offre un autre exemple d'exploitation maraîchère pendant une petite dizaine d'années. Un informaticien parisien tombe malade d'un cancer en 2008. Il s'installe alors dans le Pays d'Auge et crée un maraîchage sur 1 ha. Après 9 ans de livraisons de ses légumes bio sur Paris, à l'approche de la retraite, il décide de « lever le pied », pour se consacrer à la course à pied sur longue distance : « Le maraîcher a levé le pied pour mieux avancer », *Ouest-France*, 17/10/2017.

⁶¹⁴ Les extraits d'entretiens ainsi référencés ont été réalisés dans le cadre de son mémoire de master 1 par Nicolas Dulong. Avec Maxime Marie, j'ai co-encadré ce mémoire de recherche.

« Dans quelques semaines je vais racheter la ferme de mon oncle, qui a une vingtaine d'hectares. J'y ferai du maraîchage bien entendu. Alors c'est un... Je rentrerai en possession dans 4 ou 5 ans parce qu'il va terminer ses activités. Mais c'est là-bas que je ferai ma production, je ferais quasiment que de la production de fruits. Physiquement, c'est un métier qui permet pas d'aller jusqu'à l'âge de la retraite. J'ai envie de prévoir une deuxième partie de carrière plus sur de la production de fruits [...] » (Id.).

Le premier maraîcher qui cite explicitement une durée de 10 ans s'est installé en 2010 dans le Cotentin, sur 1,5 ha. Quand il revient sur son parcours, on saisit que le maraîchage est davantage un moyen qu'une finalité, qui se trouve ailleurs :

« J'ai un bac agricole STAE, c'était la voie qui à l'époque me prenait, j'étais proche de la nature. Je suis rentré là un peu par hasard, j'avais pris comme option aménagement de l'espace [...] Du coup je suis rentré à la fac et j'en suis sorti avec un master de géographie [en politique urbaine] J'ai monté des projets au niveau associatif et arrivé à un âge, mes projets ne prenaient pas un chemin qui me plaisait. Je voulais créer un lieu [...] Le maraîchage bio permettait de s'installer sur une petite surface et permettait de créer un lieu [...] je me suis donné dix ans pour créer un lieu [...] On a créé un bâtiment, une maison, je suis à mi-temps et d'ici un an j'aurais accompli l'objectif [...] » (Id.)

En 2018, ce maraîcher se prépare à transmettre l'exploitation à son stagiaire pour se consacrer au projet initial, reposant sur l'accueil. Il a déjà commencé l'accueil à la journée de jeunes placés en Centre Éducatif Fermé (CEF), mais avec la construction d'un nouveau bâtiment, il projette de faire de l'exploitation un CEF à part entière et atypique. Dans un but de mixité sociale, il voudrait l'articuler à l'accueil touristique à la ferme. En attendant d'aboutir ce projet, il se reconvertisse en profitant du mi-temps agricole et afin de laisser le stagiaire prendre les rênes du maraîchage : *« Là je me recycle, je suis guide de plongée. On part en famille en Thaïlande deux mois, c'était une première approche. Je bosse là-bas et le but, c'est de trouver des solutions pour faire autre chose, pour laisser la place » (Id.).*

Pour lui comme pour l'ancien maraîcher du Domfrontais évoqué plus haut, on mesure le rôle de leurs qualifications initiales dans leurs reconversions professionnelles. Dans une perspective processuelle, leurs installations maraîchères constituent une parenthèse agricole « s'apparent[ant] à une mobilité sociale ascendante pour des enfants de salariés soucieux de s'extraire des liens de subordination du salariat » (Paranthoën, 2014 : 72). S'ils appartiennent aux fractions renouvelées de la petite bourgeoisie agricole le temps de leur activité maraîchère, à l'échelle de leur carrière, ils sont en déplacement social entre les franges culturelles d'un salariat plutôt qualifié et des activités indépendantes revalorisées. L'ambiguïté d'appartenance de classe est encore plus forte pour le maraîcher percheron évoquant sa reconversion arboricole.

Ce dernier est en effet pluriactif. Installé sur une très petite surface (1 200 m², dont 600 m² de serres), il est aussi dessinateur industriel, *« mais en termes de temps, ça me prend très peu*

de choses dans la journée. Environ une heure par jour, l'essentiel de mon temps c'est le jardin. Je ne produis pas toute l'année, environ six mois, de début juin à novembre-décembre » (entretiens, Dulong 2018). En ciblant les cultures d'été labélisées *Nature&Progrès*, il valorise au maximum sa très petite surface, considérant les légumes d'hiver comme peu rentables. Il considère qu'en produisant deux tiers de l'année, sa surface maraîchère lui génère environ 900 € de revenu mensuel, alors qu'il estime à 7 000 € la marge de progression de son CA pour les cinq dernières années de maraîchage (de 13 000 € à 20 000 €). Pour parvenir à de tels résultats économiques, il s'est spécialisé en production de tomates (avec 60 à 70 variétés, il en vend jusqu'à 300 kg la semaine en saison) et a développé la vente auprès des restaurants (dont trois sur cinq ne lui commandent que des tomates). Malgré ses bons résultats économiques, sa famille « *ne compte pas que sur le maraîchage pour vivre, ma femme a son travail [institutrice], moi aussi j'ai mon travail à côté* » (*Id.*) Ce profil de maraîcher pluriactif n'est pas unique dans le Perche. Et c'est une bloggeuse percheronne⁶¹⁵ qui dévoile le plus en détail le parcours professionnel d'un autre maraîcher/graphiste-designer installé en 2016 :

« Diplômé d'arts graphiques, tour à tour directeur artistique, designer, graphiste, chef de projets dans l'événementiel, photographe, créateur de sites web etc. Travaillant aussi bien sur des budgets colossaux (Durex, Jacques Vabre, Coca Cola, EDF ...) que plus modestes (Moulin de la Peltrie, Baguette du Perche, Ordre de Tiron, Muséales de Tourouvre, Za'farân ...) il a plusieurs fois fait le tour de la planète communication et a pendant de nombreuses années partagé son temps entre la capitale et sa région natale. »

Il n'y a qu'à consulter le site internet du *Jardin du Moulin de Vaujourns* pour comprendre le taux de change extrêmement favorable des premières qualifications professionnelles du maraîcher dans la promotion de son exploitation maraîchère-apicole⁶¹⁶. Celle-ci est ouverte à la vente deux jours par semaine sur une période et une durée comparable à celle du maraîcher/dessinateur industriel : d'avril à fin octobre. Chez lui aussi, la culture des tomates est importante, avec une dizaine de variétés. D'autres cultures à haute valeur ajoutée sont aussi commercialisées, telles que les plantes aromatiques, les fèves, et la commercialisation auprès de restaurants s'est développée puisque le pluriactif fournit six établissements percherons⁶¹⁷. Exploitant un site patrimonial remarquable, le pluriactif vend aussi les visites de son moulin qu'il organise le samedi. Au-delà du Perche ornais, on assiste au développement associé de la pluriactivité et des microfermes maraîchères.

⁶¹⁵ MEREL S., *Un week-end dans le Perche* : <http://unweekenddansleperche.fr/> (consulté le 6/08/2020).

⁶¹⁶ Voir le site internet du Jardin du Moulin de Vaujourns : <https://www.moulindevaujourns.com/> (consulté le 6/08/2020).

⁶¹⁷ Voir la liste des restaurants : <https://www.moulindevaujourns.com/enseignes/> (consulté le 6/08/2020).

Dans le PNR des marais du Bessin, un autre maraîcher bio s'installe en 2014 sur 7 000 m². S'il vend des légumes l'hiver, il explique qu'à partir de septembre, son rythme de travail ralentit et qu'il stoppe la commercialisation en début d'hiver : « *personnellement, je prends des vacances entre décembre et janvier, j'arrive à prendre deux ou trois semaines. Tenir 11 mois de marché, c'est du boulot* » (entretiens, Dulong 2018). S'il cite une période de pause en début d'hiver, il s'en accorde une autre en fin d'hiver, telle qu'en témoigne une page Facebook relayée sur le site de son exploitation. Et ces pauses maraîchères ne sont pas que récréatives : il met à profit des séjours dans son pays natal. Comme il le publicise sur son site, depuis son installation maraîchère, il sélectionne les dattes tunisiennes de première qualité dans la palmeraie de sa famille, pour les revendre en France⁶¹⁸. Son épouse est d'ailleurs commerçante sur éventaie et, en plus de l'aider à la vente et pour le travail administratif, son revenu participe à faire vivre le foyer (*Id.*). Par ailleurs, un autre onglet du site de la microferme s'intitule *Trek Désert* et renvoie vers le réseau social de son agence de voyage. Il guide en effet chaque année sept à huit touristes pour deux treks hivernaux de huit à dix jours, entre Noël et le jour de l'an, ainsi que fin février-début mars. Dès lors qu'un groupe d'au moins 10 randonneurs le contacte, il se rend disponible quelle que soit la semaine entre les mois d'octobre et mars. Aux tarifs d'une semaine de trek en Tunisie, cette autre activité indépendante doit générer un chiffre d'affaires non négligeable, pour compléter celui moins rentable du maraîchage.

Cinquante kilomètres au sud de son jardin, dans le département de la Manche, une autre maraîchère est pluriactive. Sur 4 000 m², c'est une éducatrice spécialisée travaillant à mi-temps qui s'est installée en AB d'inspiration permacole. La production de légumes n'est pas son revenu principal : « *c'est un complément de revenu pour payer ce que j'ai emprunté* » (entretiens, Dulong 2018). Évoquant son compte d'exploitation, elle insiste plus loin dans l'entretien : « *Moi je m'en fous si je suis à découvert, c'est pas bien grave. On a deux salaires de fonctionnaires, j'ai vraiment aucune pression* » (*Id.*). En effet, son mari assistant social subvient aussi aux besoins de leur famille (ils ont deux enfants adolescents).

Les hauts niveaux de qualification rendent possible la pluriactivité, telle cette autre maraîchère ornaise, d'abord installée sur 5 000 m², qu'elle agrandit de 3 000 m² la 2^e année de production. Ingénieure agronome et ancienne coordinatrice d'un réseau de maraîchers en non travail du sol, le CFPPA le plus proche de sa ferme lui propose de devenir formatrice en BPREA maraîchage bio. On peut considérer ce cumul d'activités comme de la pluriactivité, car ses

⁶¹⁸ Voir la page du site dédiée à ce commerce : <https://lejardinadelis.fr/vente-de-dattes/> (consulté le 7/08/2020).

vacations lui procurent un revenu annuel d'environ 2 000€, non négligeable. Elle ne se prélève de fait quasiment pas de revenu sur son CA, dédié au remboursement du crédit bancaire et à l'investissement dans l'outil de travail. Dans son cas, outre des droits à l'allocation chômage qu'elle peut épuiser au démarrage de son activité, comme pour ses collègues sur petite surface, ce sont les revenus de sa compagne qui font vivre le foyer les trois premières années (immersion ethnographique 2017-2020).

La pluriactivité est aussi une voie d'installation pour une conjointe d'agriculteur longtemps salariée à l'extérieur, notamment 13 ans à l'hôpital public. Une manipulatrice en radiologie d'origine britannique s'installe en 2017 sur 6 000 m² en friche sur l'exploitation céréalière de son mari, tout en conservant son poste hospitalier à mi-temps⁶¹⁹. Pour d'autres, ce peut être une voie de diversification, telle cette ancienne sociologue belge, pionnière avec son conjoint ex-musicien sur l'espace-test agricole du Perche, qui lance son entreprise de conception et commercialisation de laines naturelles françaises, issues de brebis Mérinos⁶²⁰.

Bien que le taux de main d'œuvre conjugale soit élevé en maraîchage (Dufour et Giraud, 2012), en Basse-Normandie, le « couple de travail » (Bertaux-Wiame, 2004 : 18) ne semble pas être aussi répandu que dans les Alpes-Maritimes, où sur « dix-neuf conjoint·e·s reconstruit·e·s, seules quatre (uniquement des femmes) occupent un emploi salarié en dehors de l'exploitation et ne participent pas régulièrement au travail agricole » (Samak, 2017 : 57). Sur notre terrain, parmi la population d'enquête, le couple complémentaire est très fréquent, « quand l'indépendance se conjugue avec le salariat » (Bertaux-Wiame, 2004 : 30). Si l'on restreint le calcul à nos 20 maraîchers et maraîchères enquêtés·e·s, sur toutes les exploitations confondues, exceptés une situation familiale indéterminée et un légumier divorcé, seulement cinq conjointes sont coexploitantes (trois petites maraîchères et deux légumières). Chez les petits maraîchers, on constate déjà que les trois exploitations conjugales ne sont pas labellisées AB. Il s'agit d'ailleurs de la fraction dégradée de la petite bourgeoisie maraîchère. On constate donc que dans huit petits maraîchages, les conjoint·e·s sont salarié·e·s hors de l'exploitation (dont deux conjoints). Ces huit conjoint·e·s salarié·e·s hors de l'exploitation appartiennent à parts égales aux fractions supérieures du salariat, qu'on peut assimiler à la classe de l'encadrement (Bihr, 1984), ainsi qu'aux fractions subalternes du salariat, qu'on peut assimiler aux classes populaires. En effet (tableau 21), trois conjointes appartiennent à la PCS 3 des cadres et

⁶¹⁹ « Kate a créé un "kitchen Garden" », *Ouest-France*, 8/05/2017.

⁶²⁰ « Sarah présentera le fil 'Arcadie, samedi », *Ouest-France*, 4/05/2018. Voir le site internet de l'entreprise : <https://www.lefildarcadie.com/accueil> (consulté le 7/08/2020).

professions libérales (médecin généraliste, maîtresse de conférences et enseignante en collège) et une quatrième à la PCS 4 des professions intermédiaires en tant que responsable de rayon. Un conjoint appartient à la PCS 6 des ouvriers (installateur d'alarmes), et trois conjointes à la PCS 5 des employées (vendeuse en grande distribution, aide-soignante et aide à domicile)⁶²¹.

Si la coopération financière participe de la bonne marche de l'exploitation maraîchère et du foyer, « il ne faudrait pas non plus conclure [que les conjoint·e·s] ne participent plus à l'exploitation » (Bessière *et al.*, 2014 : 18-19). La participation au travail agricole et/ou commercial est classiquement plus forte pour les conjoint·e·s les « plus fragiles sur le marché du travail salarié » (*Id.*). L'aide à domicile profite des trajets vers les jardins de ses particuliers employeurs pour assurer les livraisons de légumes en magasin bio ou de paniers à l'AMAP, sans oublier des coups de main aux champs, notamment pour de gros chantiers (immersion ethnographique, 2017-2020). Pendant le confinement, c'est elle aussi qui livre les magasins bio de la préfecture distante d'une trentaine de kilomètres. Cette contribution n'est d'ailleurs pas déclarée par sa compagne ingénieure agricole et ancienne coordinatrice d'un réseau de maraîcher. Par ailleurs, installée de longue date dans la commune, c'est sa conjointe qui a mobilisé son réseau pour trouver une opportunité foncière en vue de l'installation (*Id.*).

Mais la participation au travail concerne aussi des conjoint·e·s travaillant dans le tertiaire qualifié. L'enseignante mariée à un maraîcher ancien cadre de coopérative agricole participe aux tâches commerciales : « *On s'arrange avec ma femme en fait. Elle vient peser les légumes quand je prépare les paniers le mercredi, pendant deux heures. Mais mine de rien, ça me rend service* » (entretien, 23/04/2016). Chez la pluriactive éducatrice spécialisée, son mari assistant social participe au travail agricole sur « *tout ce qui va être plus physique et main d'œuvre* » (entretiens, Dulong 2018). Il mobilise aussi son réseau professionnel pour trouver un intrant rare dans la Manche : de la paille bio, produite par le frère d'une collègue. Ce type de participation plus invisible comptent parfois pour beaucoup, en témoigne l'exemple d'un maraîcher ex-conseiller comptable en agriculture, et premier fournisseur en légumes locaux d'un magasin bio dont une cheffe de rayon est sa compagne (Guillemin et Graby, 2016). Le rôle du réseau professionnel lié au salariat à l'extérieur de l'exploitation, surtout quand il s'agit de salariés qualifiés, compte dans le développement commercial de certaines exploitations. Le

⁶²¹ Cette hétérogamie n'est pas uniquement associée aux maraîchers récemment installés car la compagne retraitée d'un des plus anciens petits maraîchers enquêtés était salariée du secteur bancaire.

maraîcher bio en couple avec une maîtresse de conférence de l'université de Caen retrouve plusieurs de ses collègues sur les marchés caennais :

Maraîcher : *Bah 80% de la clientèle c'est des profs quoi. Surtout âgée quoi ! [rire]. Si, j'ai plein de profs de géo hein !*

Enquêteur : *Ah ouais ?!*

Père : *Je connais pas leur nom, alors je vais pas vous les donner ! Madame elle travaille à la fac. Et j'ai plein de profs de géo en clients, c'est marrant ça ! C'est une profession qui apparemment est sensible. Mais je pense que le dimanche, 80% de la clientèle c'est des profs, ça fait des vraies réunions parfois devant l'étalage. Ils y vont tous, ils se retrouvent tous, ça papote ! (entretien, 14/03/2016)*

Quand ce n'est pas le réseau professionnel, et particulièrement quand l'installation maraîchère a lieu suite à l'emménagement dans une région méconnue, le rôle de la conjointe est aussi important. Dans deux cas ornaï, pour une maraîchère et un maraîcher, l'intégration locale s'est faite par l'investissement des conjointes. Elles ont chacune travaillé comme saisonnières chez les maraîchers en place et les plus proches, afin de nouer des liens de coopération plutôt que de concurrence. Et pour le maraîcher, ce travail conjugal d'intégration a dépassé le milieu agricole et a participé du développement de la clientèle. Interrogé sur les nombreux engagements associatifs et politiques de ses clients et collègues au sein de l'AMAP qu'il a cofondé, on en vient à évoquer la liste municipale d'opposition liée à l'AMAP. Nous sommes en 2018, sera-t-elle reconduite en vue des élections municipales 2020 ?

« Je sais pas, moi je le ferais pas, ça ne m'intéresse pas. De toute façon pour moi c'est de la perte de temps, nous sommes dans un milieu hyper à droite, si c'est pour faire 3%... ça demande pas mal d'investissement les municipales. Ma femme l'avait fait et elle a regretté parce qu'avec le temps que ça demande... Après on se fait connaître mais bon il y a d'autres moyens [...] » (entretien, 07/05/2018).

On comprend le rôle de l'engagement politique local de sa femme pour le développement des ventes de paniers, prisés par les fractions militantes des franges stabilisées et qualifiées du salariat (Ripoll, 2008 ; Paranthoën, 2013). Notons que le mari de l'éducatrice spécialisée pluriactive a été élu municipal dans la commune où elle s'est installée, de même que l'épouse du guide de trek pluriactif est aussi conseillère municipale. La conjointe du maraîcher diplômé en botanique est membre du comité des fêtes de la commune où son mari est installé.

Formation initiale	Précédent(s) professionnel(s)	Installation (département)	Pluriactivité	Label	Surface cultivée (m ²)	Nombre d'actif(s)	CA (€)	CA/10 ares (€)	CA/actif (€)	Profession conjoint-e	Capital social local conjoint-e	Congés (semaines/an)
BEPA maraîchage	Aucun	1982 (14)	/	non	28 000	1	<i>Indéterminé</i>	-	-	Salariée du secteur bancaire	<i>Indéterminé</i>	2
BTS arts céramiques (ESAMA à Paris)	Intérim	2004 (14)	/	AB	13 000	1	36 000	2 769	36 000	Inconnue	<i>Indéterminé</i>	2
Sans diplôme (originaire d'Île-de-France)	Commerçant détaillant puis restaurateur (IDF) - Éleveur	2010 (14)	/	AB	60 000	4 (fils associé + 2 salariés)	110 000	1 833	27 500	Maîtresse de conférences	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>
DESS de botanique	Aucun	2009 (14)	/	AB	2 500	1	19 000	7 600	19 000	Kinésithérapeute	Comité des fêtes	4
DESS de géographie	Salarié associatif	2010 (50)	Reconversion guide de plongée	AB	15 000	1	60 000	4 000	60 000	Dessinatrice industrielle	<i>Indéterminé</i>	4
BTS agricole	Employé puis directeur de coopératives légumières normandes	2010 (14)	/	AB	20 000	1,3 (saisonnier 3 mois)	35 000	1 750	26 923	Enseignante en collège	<i>Indéterminé</i>	2
<i>Bac professionnel voire BTS</i>	Dessinateur industriel	2012 (61)	Dessinateur industriel	N&P	1 200	0,9	15 000	12 500	16 667	Institutrice	Secrétaire Mortagne en transition	<i>Indéterminé</i>
Ingénieur agronome	Conseiller comptable (chambre d'agriculture puis réseau bio)	2014 (14)	/	AB	60 000	4 (associé + 2 salariés)	140 000	2 333	35 000	Responsable de rayon en magasin bio	<i>Indéterminé</i>	5
<i>Indéterminé</i>	Guide de trek en Tunisie	2014 (14)	Guide de trek en Tunisie	AB	7 000	1,3 (un saisonnier)	20 000	2 857	15 385	Commercante au détail sur éventaire	Conseillère municipale (2014-2020)	3
BTS technico-commercial du végétal et de l'ornement	Jardinier chez Truffaut (Paris), vendeur puis assistant d'éducation	2015 (61)	/	N&P	3 000	1	11 000	3 667	11 000	Mère au foyer	Candidate élections municipales 2014	1
DEES (Bac + 3)	Éducatrice spécialisée	2017 (50)	Éducatrice spécialisée	AB	4 000	0,5	<i>Indéterminé</i>	-	-	Assistant social	Conseiller municipal (2008)	0
Ingénieure agronome	Coordinatrice (association nationale de maraîchers)	2017 (61)	Formatrice vacataire BPREA	AB	8 000	1	20 000	2 500	20 000	Jardinière pour des particuliers employeurs	Conseillère municipale (2020)	2
Diplômes ministériels Bac + 3	Manipulatrice en radiologie	2017 (61)	Manipulatrice en radiologie	non	6 000	1	<i>Indéterminé</i>	-	-	Céréalière	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>

Sources : enquêtes de terrain et revue de presse 2014-2019 ; entretiens, Dulong 2018 - Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2020.

Nombre de maraîcher·e·s membres d'une petite bourgeoisie agricole renouvelée bénéficient de la participation des conjoint·e·s salarié·e·s à l'extérieur pour le développement de l'exploitation. Outre leurs propres expériences universitaires et/ou professionnelles, les trajectoires de leurs conjoint·e·s « introduisent de nouvelles pratiques issues du salariat, notamment en termes d'usage du temps (week-end, congés, vacances). Dans cette fraction, on part par exemple en vacances (tableau 21), souvent l'hiver (comme chez les légumiers embourgeoisés/en voie d'embourgeoisement). Plusieurs partent même en été ou y aspirent :

« Un couple de wwoofeurs qu'on avait reçu, ils envisageaient de s'installer [...] Ils sont revenus pendant 15 jours en wwoofing de formation où on travaille ensemble : "Je vous explique, je vous forme d'une certaine manière, et si vous voulez, la troisième semaine vous êtes en autonomie. Vous vous démerdez et nous ça nous rend service parce qu'on part en vacances. Et donc ils ont géré à fond, ils ont géré des ventes » ;

« Socialement, le seul point qui m'a embêté et qui continue à m'embêter dans le maraîchage... Ma femme elle est instit' et elle a deux mois de vacances l'été. Mais pour moi c'est pas jouable » (entretiens, Dulong 2018).

Outre les vacances, plusieurs font le choix de ne pas vendre les samedi et dimanche, pour préserver leurs weekends, au moins le dimanche comme jour de repos. Et dès la fin de l'automne, certains s'autorisent plus de temps libre : « *je prends de gros week-ends* » (*Id.*). Ce rapport au temps les distingue de la petite bourgeoisie maraîchère dégradée qui ne part jamais ou presque, ne compte pas son temps et conserve un éthos du travail propre aux indépendants « politiquement marqués à droite » (Laferté, 2018 : 128-129). Ces mutations des styles de vie agricoles, et même spécifiquement maraîchers, renouvellent leur classement social en soi, mais aussi en ce qu'il les rapproche culturellement d'autres fractions de classe, notamment celle liée au développement d'un encadrement salarié (Bihl, 1984). En effet, au-delà de l'alliance conjugale avec certain·e·s de ses membres, il s'agit plus généralement d'une alliance de classe commerciale. On sait combien compte la proximité socio-culturelle dans le développement des circuits courts de proximité (Richard *et al.*, 2014). La Basse-Normandie ne déroge pas à la règle de clientèles parmi lesquelles cadres et professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et du travail social sont surreprésentées (Ripoll, 2008 ; Paranthoën, 2013).

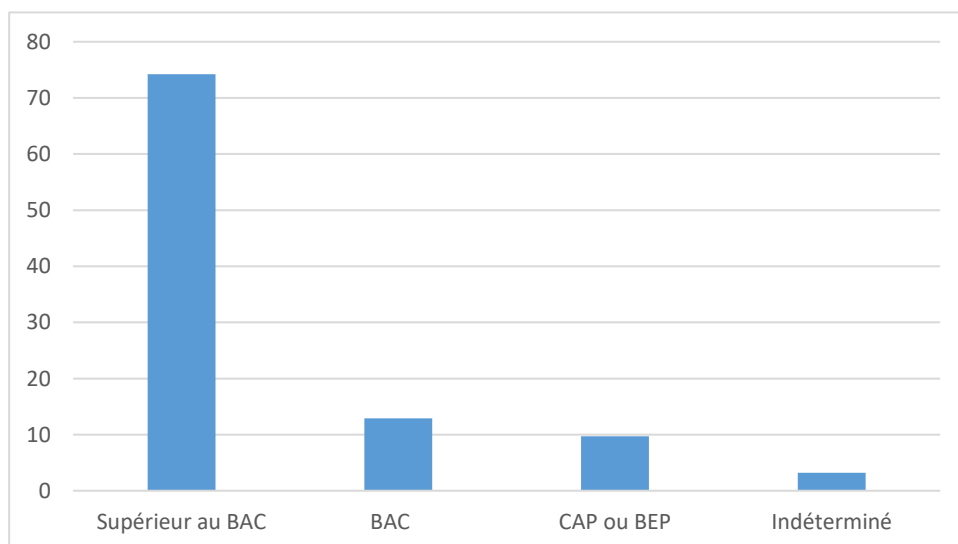
Il faut du capital culturel pour faire d'une carotte tordue plus qu'une carotte moche

Au-delà de l'alliance conjugale, il faut souligner l'importance du capital social de proximité (Ripoll, 2010) de certains maraîchers dans le renouvellement de leur position petite bourgeoise. Détournons l'idée « qu'il faut du capital culturel pour faire d'une architecture ancienne plus qu'une maison délabrée » (Ripoll et Tissot, 2010) pour signifier le rôle de ce capital dans l'échange marchand de légumes bio/ locaux. C'est la proximité socioculturelle qui

amène à la proximité géographique des CCP (Ripoll, 2008 ; Paranthoën, 2013 ; Richard *et al.*, 2014). C'est cette dimension relationnelle des CCP (Prally *et al.*, 2014), « consommation de classe de diplômés supérieurs » (Richard *et al.*, 2014 : 33), qui rehausse la fraction renouvelée petite bourgeoise maraîchère. Deux études de cas ornaises montrent la surreprésentation de consommateurs de types cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS) ou professions intermédiaires (PI) aux niveaux de diplômes élevés, déjà signalée dans la littérature (Ripoll, 2008 ; Mundler, 2013 ; Paranthoën, 2013 ; Richard *et al.*, 2014 ; Poulot, 2014).

La première étude de cas concerne l'AMAP du Domfrontais. Dans le cadre de la recherche collective du collectif ROCS, deux enquêtes par questionnaire ont été conduites à un an d'intervalle lors de la distribution des paniers (18/10/2016 et 24/10/2017). Au total, 31 membres de l'AMAP ont répondu à nos questions, notamment celle portant sur le niveau de diplôme. Excepté une réponse indéterminée, on peut noter chez une écrasante majorité de membres de l'AMAP du Domfrontais, un niveau de diplôme supérieur au baccalauréat (BAC – 74 %). En revanche, le niveau BAC ne concerne que 13 % des membres, et seulement 10 % pour le niveau CAP ou BEP (graphique 30). Or, les trois cantons du Domfrontais dit « authentique » (Hérin, 1981) appartenaient en 2009 aux cantons de l'Ouest français avec le maximum de sans diplôme (plus de 20 %), plus de 45 % de CAP-BEP et « une plus faible proportion d'adultes diplômés [du] niveau supérieur », autour de 15 % de la population (Rouault et Marie, 2014).

Graphique 30 : Niveaux de diplôme des membres de l'AMAP du Domfrontais (en % - N= 31)



Source : Collectif ROCS, 2016-2017 – Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2020

On constate la nette sous-représentation des diplômés d'un CAP ou BEP parmi les membres de l'AMAP du Domfrontais, alors que ce niveau de diplôme domine au sein de l'espace social local, tandis que la diplomation supérieure au BAC est très largement surreprésentée dans l'AMAP (presque plus 70 pts de %). Parmi les 31 personnes enquêtées, 2 agriculteurs sont en fait les 2 maraîchers de l'AMAP. Ils sont tous les deux diplômés du supérieur. Le premier, co-fondateur de l'AMAP a obtenu un BTS technico-commercial spécialité « jardins et végétaux d'ornement » en Île-de-France. Le second, à la suite d'un cursus entamé à Paris et terminé à Aix-en-Provence, est titulaire d'une maîtrise en langues étrangères. Le premier nous fait part de sa grande satisfaction quant aux prix qu'il pratique pour certains légumes. C'est le cas des carottes. Il estime bien les réussir, et ses ventes ne le démentissent pas. S'il commercialise en botte fraîches d'une livre, son calibre n'est pas celui de l'image classique des carottes en bottes. Les siennes, qu'il vend très cher, sont grosses et tordues. Ni cette conformation ni le prix que le maraîcher juge prohibitif ne semblent refouler sa clientèle :

Maraîcher : La carotte, c'est un truc que je réussis très bien, j'ai un très bon calibre avec un super bon goût. Donc je n'hésite pas à en faire de trop, je sais que je n'aurai pas de mal à les vendre. Et j'arrive à les vendre à un prix franchement, je pense qu'il y aurait pas mal de gens qui seraient jaloux [rire]. Je les vends en frais donc en botte avec les feuilles, je les vends 1.80 euros la botte de 500 grammes, donc 3.60 le kilo, c'est pas mal ! [...] Quand je vois les carottes des autres maraîchers bio, y a pas photo ! Les miennes elles sont super belles, eux ils ont des carottes toutes fines, il n'y a rien à manger dessus, alors que les miennes c'est les grosses carottes qui ont du goût.
Enquêteur : Bah celle de Julie⁶²² que tu as vu, une copine maraîchère en non travail, on a pris des carottes c'était des obus. Mais c'est vrai que ce n'est pas souvent qu'on trouve des [...]
Maraîcher : Je ne comprends pas comment ils font les autres maraîchers. Ils font des trucs c'est super beau en photo, ça fait des belles carottes toutes fines, bien longues. Moi elles sont tordues, mais ... (entretien, 07/05/2018)

Les clients de sa vente à la ferme consentent à acheter ses légumes à des prix élevés, et au sein de l'AMAP, c'est le maraîcher qui reçoit le plus de commande. Les membres de l'AMAP se sentent proches de lui, telle une amapienne, cadre du travail social au moment de l'enquête. Rencontrée lors d'une pièce de théâtre organisée par l'association locale d'accueil des réfugiés⁶²³, on se reconnaît à l'issue de la représentation. Elle m'interroge sur l'enquête du collectif ROCS (démarrée avec une collègue quelques semaines auparavant lors d'une distribution de paniers de l'AMAP) et me demande : « T'as vu [le maraîcher, qu'elle appelle par son prénom] ? Il est dans une démarche, il se définit comme décroissant. Il est pas mécanisé, il cultive sur buttes, y a plein de petites buttes chez lui et il fait tout à la force de ses bras » (enquête collectif ROCS, 20/11/2016). Plus que de me parler du goût de ses légumes, c'est

⁶²² Le prénom a été modifié

⁶²³ En 2016, le Domfrontais accueille une cinquantaine de migrants africains qui sont hébergés dans la commune de Perrou suite au démantèlement du campement de Stalingrad, début novembre 2016 à Paris.

l'engagement politique du maraîcher qu'elle cite, qu'elle relie à ses pratiques culturelles à travers une « politisation du moindre geste » (Pruvost, 2015). Le mouvement politique auquel s'identifie le maraîcher est socialement situé : des individus [...] plus dotés en capital culturel qu'économique, travaillant majoritairement dans des fonctions d'encadrement au sein de la fonction publique [voire⁶²⁴] bénéficiant de capital militant » (Pailloux, 2019). Il n'est pas anodin qu'il s'en revendique auprès de sa clientèle, puisqu'elle correspond spécifiquement à la sociographie du *Mouvement des objecteurs de croissance* (Id.), tant sur le plan du capital scolaire que des engagements associatifs⁶²⁵ et politiques⁶²⁶. Alors que la lecture reste une pratique inégale plus répandue chez les cadres⁶²⁷, deux livres jalonnent la manière dont ce maraîcher retrace son parcours vers l'installation :

Maraîcher : [...] *on est issu de la région parisienne, on a eu un déclic, j'ai lu un bouquin et on s'est dit faut qu'on arrête le mode de vie citadin, ce n'est pas du tout soutenable et faut qu'on aille à la campagne [...]*

Enquêteur : *Et le bouquin c'était quoi du coup ?*

Maraîcher : *Pétrole apocalypse, d'Yves Cochet. Super bouquin, à lire ! Il est vraiment pas mal, ça explique bien les enjeux énergétiques qu'on vit actuellement. Le dernier pic pétrolier c'est en 2006. La crise de 2008 c'est probablement dû à ça même si peu de gens le savent, et puis les prochaines crises qui vont arriver dans pas longtemps, ce sera encore à cause de ça. Donc quand on lit ça, on peut que se dire "mais c'est quoi ce mode de vie, vivre en ville c'est une aberration" ! Parce que tu peux pas produire ta bouffe sur place, tu es dépendant de ce qui vient à 3 000 kilomètres, et puis les boulots c'est que du service, c'est sûr que ça remet pas mal de choses en question... (entretien, 7/05/2020).*

Arrivé dans l'Orne pendant la crise qu'il analyse, l'emploi se fait rare et il enchaîne « *des boulots de merde* » (Id.). C'est alors qu'il décide de s'installer en maraîchage, d'autant qu'il dispose grâce à sa formation et son ancien emploi francilien, de connaissances et d'expérience dans le domaine du végétal. Comme il l'explique, ses lacunes concernent la planification et la conduite des cultures maraîchères, pour lesquelles il s'est formé autodidacte en s'appuyant sur une autre lecture⁶²⁸ : « *j'ai un peu tâtonné au début, un bouquin qui m'a beaucoup aidé c'est Jean-Martin Fortier, je pense que vous le connaissez, vraiment un super bouquin pour qui veut s'installer, tout est dedans, c'est super bien* » (Id.).

⁶²⁴ Ces dotations en capital militant sont inégales selon les organisations partisanes du mouvement social décroissant (Pailloux, 2019).

⁶²⁵ Voir le graphique lié au post « L'AMAP du Domfrontais, le retour », sur le blog du collectif ROCS : <https://rocs.hypotheses.org/travail-de-terrain>.

⁶²⁶ L'AMAP est un projet issu de la profession de foi d'une liste de gauche et écologiste battue dans le cadre des élections municipales 2014.

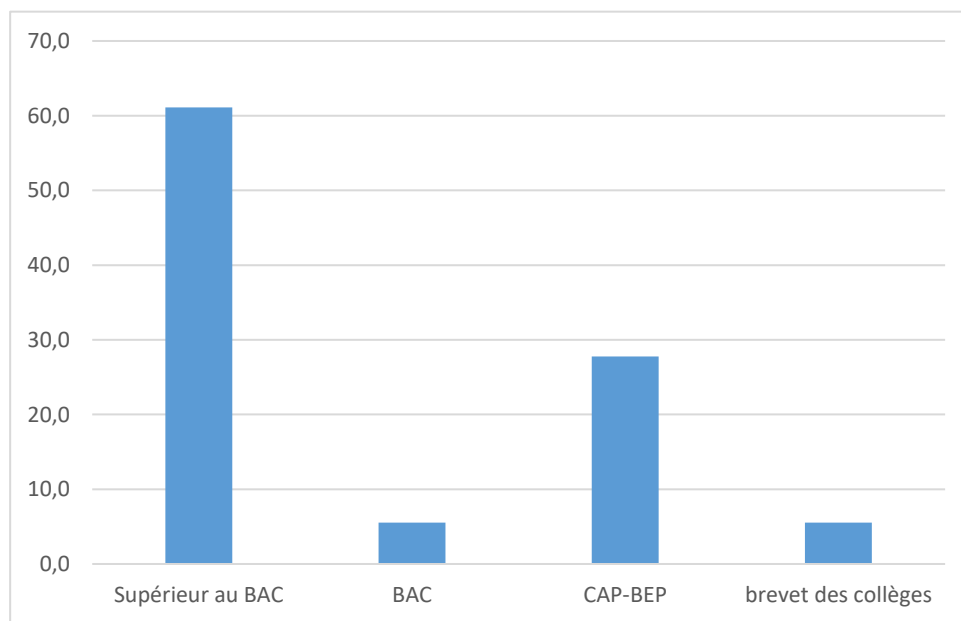
⁶²⁷ Selon le Ministère de la Culture, en 2008, 42% n'avaient pas lu de livres dans l'année, contre seulement 8% des cadres. En 2012, avec une acception plus stricte de la pratique, l'Insee montrait que 70% des ouvriers comme des agriculteurs n'avaient lu aucun livre dans l'année (excluant les bandes dessinées et livres pratiques).

⁶²⁸ FORTIER J.-M., 2012 (réédit. 2015). *Le jardinier-maraîcher. Manuel d'agriculture biologique sur petite surface*, Écosociété, Montréal, 224 p. ISBN : 978-2897192044.

Comme les néo-producteurs en CCP néo-limousin, ce néo-normand, néo-maraîcher sur petite surface, bénéficie de dotations culturelles supérieures à la population du Domfrontais. Peut-on reprendre pour toutes les campagnes ornaïses les observations faites dans les AMAP de région Rhône-Alpes et du Maine-et-Loire, ou pour les circuits courts du Limousin : à savoir une consommation en CCP dominée par les franges de la population diplômées du supérieur ?

À des fins de comparaison intradépartementale, hors bocage ornaï, une enquête par questionnaire a été conduite dans la CdC des Sources de l’Orne, au Château-d’Almenêches, lors d’une porte ouverte liée à l’installation d’une maraîchère originaire des Hauts-de-France. Cette petite commune (207 habitants en 2016⁶²⁹), localisée entre la petite ville diocésaine de Sées et la sous-préfecture d’Argentan⁶³⁰, est située à l’interface des plaines céréalières ornaïses et d’un bocage d’embouche historique, gagné par les haras (Brunet et Girardin, 2001 : 367-373). La passation de questionnaires le 24/06/2017, visait deux objectifs. Un premier questionnaire est dédié aux attentes des potentiels clients de la néo-maraîchère, une amie, pour l’aider à planifier son marché à la ferme (jour, horaire, produits recherchés, *etc.*). Un second (annexe n° 2) interroge leurs propriétés sociales, dont le niveau de diplôme (graphique 31).

Graphique 31 : Niveaux de diplôme des participants aux portes ouvertes des Légumes du Désert, organisées le 24/06/2017 (en % - N = 18)



Source et réalisation : P. Guillemin, UMR ESO, 2017.

⁶²⁹ Voir le dossier communal complet sur le site de l’INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-61101#chiffre-cle-1> (consulté le 27/06/2020).

⁶³⁰ Deux pôles urbains où la maraîchère commercialise des paniers de légumes en AMAP ou *via* du e-commerce.

Parmi les participants à la porte ouverte, dont plusieurs sont effectivement devenus clients, on remarque une fois de plus une large part de diplômés du supérieur (61 %), suivi du niveau de diplôme CAP ou BEP (28%) et des niveaux BAC ou brevet des collèges (respectivement 5,5 %). Or l'ancien canton de Mortrée, d'où proviennent plus de la moitié des personnes interrogées, appartenait en 2009 aux cantons de l'Ouest français avec une forte part de BEP-CAP et de sans diplôme (Rouault et Marie, 2014). Pour le niveau de diplôme BEP-CAP, la sous-représentation lors de la porte ouverte est très forte (environ moins 20 pts de %), tandis qu'encore une fois, la surreprésentation de personnes diplômées du supérieur apparaît marquée (trois fois plus présente à la porte ouverte que dans l'ancien canton de Mortrée). Dans le cas des *Légumes du Désert*, comme pour les maraîchers de l'*AMAP du Domfrontais*, la maraîchère est elle aussi diplômée du supérieur puisqu'elle est devenue ingénieur agronome à l'issue d'un cursus à *AgroParisTech*. Son capital culturel certifié est localement reconnu car le centre de formation départementale au BPREA maraîchage bio l'a sollicité en tant que formatrice.

Au-delà des campagnes ornaies, populaires, cette distinction culturelle par la consommation en circuit court existe aussi en ville, où les fractions diplômées du supérieur sont plus présentes. C'est ce dont témoignent les maraîchers enquêtés sur un marché de fin de semaine du centre-ville de Caen. Il s'agit du marché Saint-Sauveur, fréquenté par environ 30 % de cadres, entre 25 et 30 % de professions intermédiaires et près de 15 % de professions libérales (Guillemin *et al.*, 2020). L'offre alimentaire y est adaptée aux goûts et au pouvoir d'achat de ces catégories (offre importante en produits de la mer, produits locaux certifiés AB, etc.). C'est ce que nous confirment les producteurs et les revendeurs de fruits et légumes interrogés :

« Le vendredi [Saint Sauveur] vous avez des produits comme l'endive, le petit pois mange tout ou le petit pois à écosser, ces gens là ils achètent, ou la fraise, ils achètent beaucoup [...], la fraise c'est cher, l'endive c'est cher » (7/03/2016)

« C'est plutôt une clientèle... On va dire... bourgeoise retraitée » (14/03/2016)

« Soit tu cartonnais en prix et tu captais que les bourgeoises et les bourgeois [...] Moi j'ai pas envie de vendre qu'à des dentistes et à des médecins » (23/04/2016)

Les maraîchers développent donc une connaissance précise du style de vie de leur clientèle et adaptent l'achalandage en fonction des différents espaces sociaux localisés urbains dans lesquels se tiennent les marchés. Ils y parviennent d'autant mieux dans les espaces centraux et péri-centraux, que nombre d'entre eux sont culturellement proches de la clientèle qui y est surreprésentée (Guillemin *et al.*, 2020). S'ils fréquentent aussi plus de catégories populaires sur les marchés des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ils y proposent moins de fraises ou petits pois et privilégient la vente de plants à des clients usagers des jardins familiaux (*Id.*).

Parce qu'elle reste « largement corrélée à la détention d'un niveau relativement élevée de capital culturel » (Paranthoën, 2013 : 124), la réception des normes qui recommandent la consommation de légumes frais/de saison/locaux/bios, est inégale selon les classes sociales. Ces normes sont véhiculées par une élite culturelle qu'il s'agit de caractériser, car c'est elle aussi qui rehausse le statut de la fraction renouvelée de la petite bourgeoisie. Outre les alliances de classe conjugale et commerciale, ces maraîchers jouissent d'une alliance de classe normative dont l'intérêt est, sauf cas particuliers, plus culturel qu'économique. Ou plutôt, il est d'abord culturel avant d'être marchand, en ce que des normes gastronomiques sont traduites dans le champ de la consommation alimentaire quotidienne et ordinaire, au profit des petits maraîchers bio et/ou en en circuit court de proximité.

3.2.2.2. L'infrastructure critique exalte les légumes et les maraîchers

« Une feuille de laitue peut avoir un excellent goût, une histoire »⁶³¹, et c'est Gwendal Poullennec, directeur du *Guide Michelin*, qui le dit ! Mais c'est l'ensemble du monde des chefs étoilés qui semble captivé par les légumes, surtout quand ils sont de saison, locaux voire bio. Le guide rouge a même créé un nouveau label, *gastronomie durable*, qui met à l'honneur les producteurs, puisque ce ne sont plus les cuisines qu'on fait visiter, mais les jardins maraîchers⁶³². Les légumes sont en tout cas portés aux nues par les chefs restaurateurs, en témoigne la une du magazine télévisuel hebdomadaire diffusé par *Ouest-France* début février 2019. Elle met en scène la rencontre entre Alain Ducasse, « chef le plus étoilé du monde » et Philippe Etchebest, chef étoilé et animateur de télévision. Le premier accepte l'invitation télévisuelle du second pour la 10^e saison de l'émission *Top Chef*. Ils posent tous deux dans une cuisine, avec pour seuls ingrédients sur le plan de travail inox, un panier de légumes (on distingue une courge, un brocoli, du topinambour, des radis, du salsifis et une salade – cf. annexe n° 3). Interrogé sur ses préoccupations écologistes, Alain Ducasse répond :

« "Oui, on assiste à la prise de conscience qu'une meilleure planète passe par une nourriture meilleure. Il y a trois ans, quand j'ai décidé de faire au Plaza de la gastronomie avec moins de sel, de gras, de sucre, de protéines animales, et plus de légumes, de céréales et de poissons de pêche durable, ma direction était contre. Ça a pourtant ouvert la voie et montré que l'on peut faire de la gastronomie durable et éthique" »⁶³³.

Dans cette section, l'objectif est de voir comment les chefs restaurateurs, alliés à d'autres professions, constituent une infrastructure critique alimentaire qui façonnent les goûts d'un répertoire culturel de l'alimentation éthique (Johnston *et al.*, 2012), structurés notamment

⁶³¹ COULAIS J., « Le Michelin prône une gastronomie durable », *Ouest-France*, 12/07/2020.

⁶³² *Id.*

⁶³³ LITAUD E. (recueillis par), « Alain Ducasse : "Top Chef crée des vocations" », *TV Magazine Ouest*, 3/02/2019.

autour des légumes et des pratiques d'achats de saison, locales et associées à des labels tel que l'AB. Ce faisant, notre hypothèse est que l'infrastructure critique n'entretient pas seulement un marché, mais qu'elle rehausse symboliquement le statut social des maraîchers. Ainsi, loin d'être condamnés à disparaître ou de voir leurs conditions se dégrader (Poulantzas, 1974 ; Bihr, 1984), certains maraîchers renouent avec un statut social historiquement valorisé par une bourgeoisie urbaine, considérant la production de légumes comme un artisanat (Phlipponneau, 1956 : 40). Ces maraîchers voient ainsi leur capital culturel converti en capital symbolique, tels les styles de vie et modes de consommation esthétisés des gentrificateurs (Rousseau, 2015). Dans le domaine du cadre de vie et de l'attractivité urbaine, le rôle de reconnaissance et de diffusion des goûts culturels légitimes est le fait de ce que Sharon Zukin qualifie d'infrastructure critique :

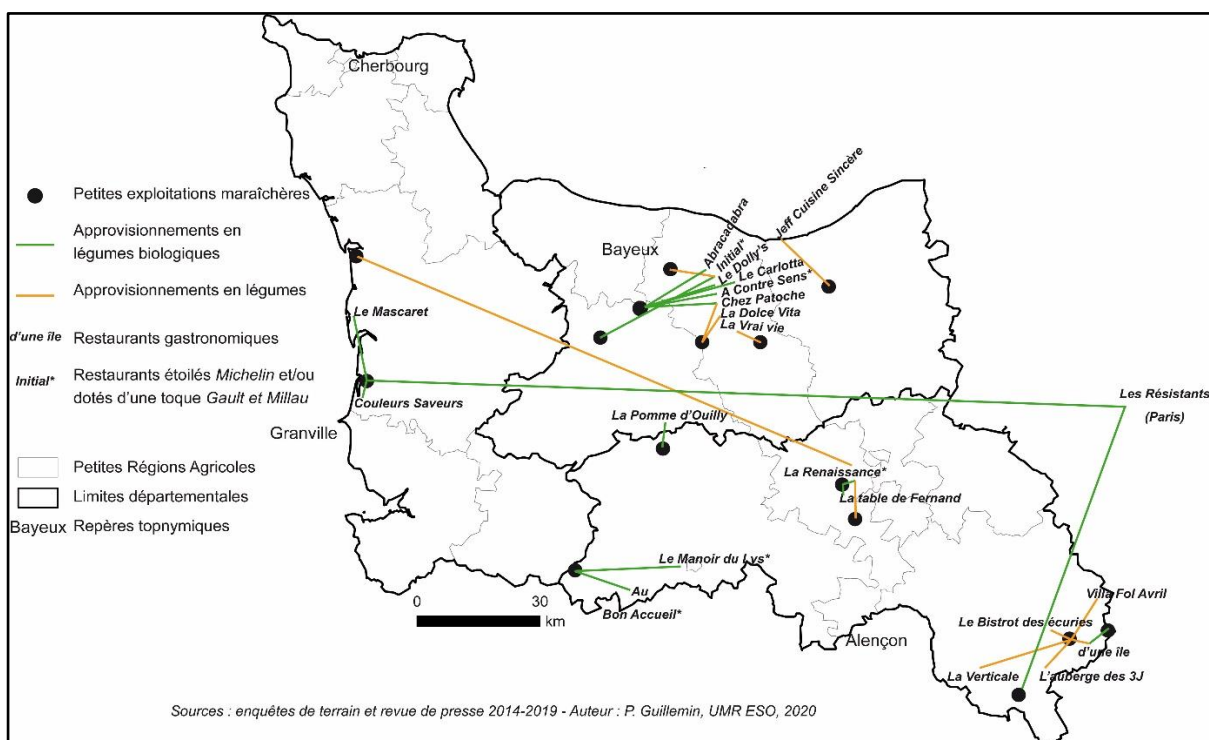
« Sharon Zukin pointe en particulier le rôle de ce qu'elle qualifie d'« infrastructure critique » de la culture, désignant l'ensemble des individus (journalistes, universitaires, critiques d'art etc.) qui façonnent les goûts culturels et les traduisent dans la sphère de la consommation en contribuant à leur attribuer une valeur » (Rousseau, 2015).

Les chefs restaurateurs, étoilés ou non, jouent un rôle prépondérant dans cette construction des goûts alimentaires. Mais les journalistes de la presse régionale y contribuent également, tout comme des acteurs de l'encadrement agricole, des blogueurs, des auteurs, etc. Parfois, cette infrastructure se densifie et se diversifie à l'échelle locale. A partir d'une étude de cas, on verra comment on peut la définir telle une coalition de croissance (Pinson, 2005) gastronomique.

Du rôle d'une infrastructure critique pour le développement du maraîchage...

La carte 22 traite de l'approvisionnement de restaurants gastronomiques bas-normands par de petits maraîchers, labellisés AB ou pas. Elle s'appuie sur des informations collectées dans le cadre des enquêtes de terrain ou de la revue de presse. Sans être exhaustive, elle montre combien ces approvisionnements sont fréquents, quels que soient les contextes géographiques. En effet, de tels flux alimentaires existent vers les restaurants de l'agglomération caennaise ou de la Côte Fleurie, sur la Côte des Havres dans la Manche, en Suisse-Normande ou dans le Domfrontais pour le Bocage ornais, ou encore dans les plaines du centre de l'Orne comme dans le Perche ornais. Certains maraîchers lingremais et percherons approvisionnent même un restaurant du 10^e arrondissement parisien. Selon les exploitations, ce débouché commercial génère une part plus ou moins importante de chiffre d'affaires, mais d'une manière générale, l'enjeu de ces relations commerciales semble être ailleurs, dans ce que produisent ces rapports sociaux.

Carte 22 : L’approvisionnement maraîcher de restaurants gastronomiques bas-normands



Pour comprendre les intérêts complémentaires qui unissent maraîchers et chefs restaurateurs, on peut d’abord s’appuyer sur une vidéo présentant un portrait de chef, en compagnie de son maraîcher fournisseur. La vidéo⁶³⁴ est postée le 19/11/2019 sur le compte *Facebook* de la société *Good’épices*, une entreprise caennaise implantée à Colombelles, qui livre dans l’agglomération et sur la Côte Fleurie des restaurateurs, traiteurs et collectivités en produits d’épicerie⁶³⁵. Le chef présenté dans cette vidéo, Jeff Guibert, tient un restaurant de la cité balnéaire de Cabourg, *Jeff Cuisine Sincère* : un « *p’tit restaurant de quartier* ». La vidéo démarre dans une voiture, le chef cuisinier conduit et explique où il se dirige :

« Là où on va c’est euh, ben c’est un p’tit peu mon fief. Déjà c’est en plein cœur du pays d’Auge, c’est chez... c’est chez mon maraîcher, Antoine Chauvel. Et euh, et pour moi c’est une, une belle symbolique puisque j’y ai passé... les vingt premières années de ma vie. Allez, à deux minutes de où, où on va aller filmer.

[titre vidéo] *Good’épices présente « Portraits de chefs »*

Pour moi c’est lourd de sens et puis c’est important puisque c’est... Ben c’est, c’est le pays d’Auge. Enfin je le dis toujours, on a quand même un coin qui est exceptionnel en terme de produits, d’inspiration. Et j’aime beaucoup aller me ressourcer là-bas, donc je suis d’autant et très fier de vous y emmener.

⁶³⁴ Voir la vidéo : <https://www.facebook.com/goodepicesfrance/videos/2161766934128412> (consulté le 05/07/2020).

⁶³⁵ Lire la présentation de l’entreprise sur son site internet : <https://www.goodepices.com/site-web/qui-sommes-nous.html> (consulté le 05/07/2020).

Les guides touristiques présentent depuis le début du XX^e siècle le Pays d’Auge comme l’archétype paysager normand « sous l’aspect d’un ensemble de maisons en colombage, de pommiers de vaches et de haies » (Brunet et Girardin, 2001 : 817). On aurait donc pu penser que le chef restaurateur mette en avant un polyculteur-éleveur produisant les aliments typiques du terroir augeron : les fromages d’origine protégée (camembert, livarot et pont-l’Évêque) ou les alcools cidricoles sous appellations similaires (cidre, pommeau et calvados), puisque le Pays d’Auge est couvert par sept à huit aires d’AOP (Margetic *et al.*, 2014 : 214-215.). Ce n’est pas qu’il ne les évoque pas, il cite en effet les goûts oubliés de produits « *fabuleux* » comme la crème fermière et le lait cru, ou d’aliments « *extraordinaires* » comme le beurre fermier et le lait ribot. Mais sa cuisine est « *très légumière* », comme il le dit en réponse à la question « *Si vous deviez garder quelques produits avec vous ?* ». Pour accompagner les légumes, c’est bien sûr les épices qu’il garderait (c’est une vidéo promotionnelle d’un distributeur d’épices, ne l’oublions pas). Citant plusieurs goûts « *qui se sont perdus* », ce chef restaurateur évoque le sens du travail pour lui et son ami maraîcher :

« Nous on a cette mission, Antoine avec effectivement ses légumes, moi avec le restaurant. On a, si nous on l’a fait pas, personne le fera ! [...] Ben quand j’mè lève le matin [coupe] ben j’mè dis voilà, moi j’veux être fier de ce que je fais, et j’veux transmettre ce message-là »⁶³⁶.

Leur mission, leur message, ce sont la culture et la cuisine « responsables ». Mais de quoi s’agit-il ?

Jeff Guibert : *C’est déjà être au plus près de la saison. Donc ça, ça aujourd’hui ça paraît être un poncif, mais euh, mais je l’vois pas partout. Donc voilà, ça veut dire que bah on mange pas de fraises à Noël. Forcément, euh, y’a des produits, on suit la nature. La nature nous amène des produits, ces produits-là faut les consommer quand i’ sont là, et quand i’ sont plus là, eh ben on les consomme plus et on fait autre chose. On travaille avec autre chose. Donc ça c’est la première chose. Prendre bien entendu conscience de son environnement, où on travaille. C’est-à-dire que, quand on ouvre un restaurant, il faut savoir que, euh. Moi avant d’ouvrir le restaurant, j’ai quand même fait le tour euh du coin, et de savoir bah, les trésors qui se cachaient à 10, 15, 20, 30 bornes autour de moi quoi. Et euh, et c’est avec des gens comme ça [montre le maraîcher du doigt] que j’ai envie de travailler, c’est pas... Voilà, moi je sais, on est ensemble, on voit les légumes, on discute, on échange. J’connais la qualité de ses produits, et euh, et ça c’est cuisiner responsable, c’est-à-dire que...*

Antoine Chauvel : *Circuits courts !*

Jeff Guibert : *Ouais, circuits courts. Et puis euh, et puis donc, saisons, circuits courts. Bien entendu, alors là c’est avant même le circuit court, c’est avant tout français quoi. On peut plus s’permettre d’aller acheter de la viande en Pologne ou des choses comme ça. C’est des gestes tout cons, mais c’est des gestes qui euh, qui, qui, qui rendraient l’économie agricole ou en tous cas euh, l’économie ouais c’est ça, l’économie agricole, de la terre, euh, plus simple aujourd’hui [coupe]*

Antoine Chauvel : *Donc y’a ça, y’a le circuit court, comme on le disait, que les cli.. je connais tous mes clients...*

Interviewer : *Ok*

⁶³⁶ Voir la vidéo : <https://www.facebook.com/goodepicesfrance/videos/2161766934128412> (consulté le 05/07/2020).

Jeffe Guibert : *Ouais, c'est important qu'i'y ait un vrai rapport...*

Antoine Chauvel : *J'pourrai vendre en biocoop aussi, ce s'rait, ce s'rait pas loin de connaître ses clients. Mais même pas, c'est AMAP euh [coupe] les gens à 5-6-7 kilomètres à la ronde et les chefs, j'ai un autre chef qu'est étoilé aussi*

Jeff Guibert : *Enfin dit pas "aussi", parce que je le suis pas, hein...*

Antoine Chauvel : *Chhutt... tu le sais pas encore...*

Outre le circuit court et le lien au consommateur, produire responsable pour le maraîcher, c'est n'amender qu'avec du fumier, protéger les cultures de manière mécanique (filets anti insectes) et cultiver des variétés anciennes, peu productives mais « *qui ont du goût* ». Ces légumes anciens, le cuisinier les propose à sa carte pour « *redonner le goût des choses* » :

Jeff Guibert : *C'est-à-dire qu'en fait, aujourd'hui, quand tu fais manger de la blette au restaurant, quand tu fais manger de la betterave, quand tu fais manger euh, du persil racine, du cerfeuil tubéreux, euh. J'peux t'dire quand l'assiette arrive, euh, le mec il a pas le, il a pas le sourire jusqu'aux oreilles, tu vois, i's'dit "Oh putain d'la blette, aaahh vade retro" [coupe] et là c'est [coupé]*

Antoine Chauvel : *Ou des choux de Bruxelles...*

Jeff Guibert : *Ouais, ou des choux de Bruxelles !*

Au-delà du circuit de proximité et de la production agroécologique, cette vidéo montre que l'infrastructure critique redonne de la valeur culinaire à des légumes anciens, qui retrouvent une place agronomique utile dans les rotations diversifiées et une place à bon prix sur les étals des petits maraîchers. Souvent, ce sont en effet des espèces peu ordinaires qui sont valorisées par les chefs restaurateurs. La presse écrite révèle également ce lien chef restaurateur-maraîcher.

Direction le Domfrontais, chez un des premiers maraîchers bio de cette région du bocage ornais. Reconverti en 2008 du travail en hôpital psychiatrique, il explique à la presse le choix de certaines espèces ou variétés dès son installation en maraîchage bio : « *"D'emblée, on a commencé à faire plein de variétés anciennes"* »⁶³⁷. Cet article s'inscrit dans une rubrique de valorisation des « *saveurs du bocage* », mise en place par l'agence flérienne de *Ouest-France*. Le média l'introduit ainsi : « *Le maraîcher Miguel Huette et le chef Franck Quinton évoquent le salsifis. Une racine souvent dépréciée mais qui se révèle être un excellent compagnon dans les assiettes* ». Excellent aliment selon la presse, mais culture laborieuse selon le maraîcher qui évoque un légume sensible à la déformation en terre, qui demande aussi un important travail de lavage et épluchage des radicules : « *On ne peut pas faire de volume [...] Le salsifis blanc est donc moins rentable [...] Il est plus fin et plus tendre [que la scorsonère, plus courant]* ». Si la culture reste rentable malgré un faible volume et un travail important, c'est que le goût de ce légume autorise la vente sur le segment de marché valorisant de la restauration gastronomique.

⁶³⁷ « Le salsifis blanc du potager de Miguel Huette », *Ouest-France*, 26/12/2012.

Et le chef qui présente pour *Ouest-France* le maraîcher producteur des salsifis blanc qu'il cuisine, n'est pas n'importe quel chef restaurateur du bocage ornais. Son hôtel-restaurant basé dans la station thermale de Bagnoles-de-l'Orne, *Le Manoir du Lys*, est étoilé au *Guide Michelin* depuis 1998⁶³⁸. La politique tarifaire du maraîcher peut en effet s'adapter à celle pratiquée sur ce type de tables. Et ce n'est pas le seul chef classé qu'il fournit, puisqu'en 2013, son client le restaurateur Gaëtan Crespin, reçoit une 1^{ère} toque « jeune talent » du guide *Gault et Millau*. Ce même guide lui attribue une 2^e toque en 2017, à cette occasion, il déclare au journaliste de *Ouest-France* qui l'interroge sur « *ses plats fétiches* », qu'il n'en a pas vraiment : « *Nous travaillons le plus possible avec des produits du terroir et des fournisseurs locaux, comme les légumes de la Ségotière, à Saint-Mars-d'Égrenne [...]* »⁶³⁹. Cette valorisation systématique des légumes locaux voire bio par les chefs les plus reconnus crée une sorte de norme, d'attendu pour les restaurateurs, au point de tordre parfois la réalité. Le 22/02/2019, un article annonce la réouverture d'un hôtel-restaurant dans la commune d'une amie maraîchère. Le nouveau gérant présente ses menus à prix ouvriers, cuisinés « *"avec le maximum de produits locaux à l'image de nos légumes qui viennent de chez [la] maraîchère [de la commune]"* »⁶⁴⁰. Interrogée quelques jours plus tard sur ce nouveau débouché, la maraîchère répond qu'il ne s'agissait que d'affichage, les deux gérants ne lui ayant jamais commandé le moindre légume !

On voit comment des restaurateurs ordinaires sont maintenant dépendants des normes d'approvisionnement médiatisées dans le cadre d'une infrastructure critique. La médiatisation de l'ouverture ou de la reprise d'un restaurant gastronomique implique de plus en plus la mise en avant d'un approvisionnement local, particulièrement en légumes. Ces déclarations correspondent souvent à des pratiques effectives, tels ces jeunes repreneurs d'un hôtel-restaurant percheron déjà fourni par un maraîcher local. Le couple explique : « *"Nous avons toujours eu l'idée d'ouvrir notre propre établissement dans le Perche avec l'avantage de bien connaître les producteurs et distributeurs locaux." C'est ainsi qu'ils ont formé une nouvelle équipe qui propose une cuisine délicate avec ses légumes frais, locaux et de saison [...]* »⁶⁴¹.

Si les maraîchers ne sont pas nécessairement dépendants économiquement des ventes sur le segment gastronomique de la restauration commerciale, certains y sont liés symboliquement en termes de valorisation de leurs légumes. Sur les marchés de Caen, l'approvisionnement des

⁶³⁸ Voir le site du Manoir du Lys : <https://manoir-du-lys.fr/> (consulté le 1/08/2020).

⁶³⁹ « *Au bon accueil vient d'obtenir une deuxième toque* », *Ouest-France*, 17/11/2016.

⁶⁴⁰ « *Le bar hôtel-restaurant La Petite France rouvre lundi* », *Ouest-France*, 22 février 2019.

⁶⁴¹ « *Le couple Raymond reprend la VillaFol Avril* », *Ouest-France*, 18/07/2020.

restaurateurs est une voie de distinction entre maraîchers qui y trouvent une forme de reconnaissance du travail accompli et de valorisation de la qualité des légumes qu'ils produisent. L'une des figures maraîchères des marchés caennais, à qui l'on demande s'il commercialise autrement que sur les marchés, nous répond : « *avec les bons restaurateurs* » (entretien, 29/03/2016). Il reconnaît que ce débouché reste limité en termes de CA, mais y voit un gage de reconnaissance de la fraîcheur de sa production, achetée par le chef étoilé choisi pour le menu du déjeuner entre Emmanuel Macron et Donald Trump, le 6 juin 2019⁶⁴² :

Maraîcher : [...] *moi j'ai pas de frigo, j'ai rien ! C'est du direct !*

Enquêteur : *Ouais.*

Maraîcher : *Ouais ! Ouais ! Comme si vous alliez au restaurant, chez Initial, y'a ni congélateur, ni micro-onde !*

Enquêteur : *Ouais.*

Maraîcher : *C'est du direct ! Il achète, il transforme et c'est servi !* (entretien, 29/03/2016).

Ce sentiment de reconnaissance est partagé par d'autres maraîchers chez qui ce chef étoilé achète une partie de ses ingrédients. C'est le cas de deux associés en AB qui se plaignent de devoir justifier la culture de tomates de variétés hybrides, à l'heure où celles-ci sont critiquées par les consommateurs au profit des variétés anciennes :

Maraîcher : *J'pense, côté goût et qualité, si [l'Initial] vient toutes les semaines nous prendre nos légumes c'est que...*

Enquêteur : *C'est lui qui se déplace ?*

Maraîcher : *Oui, il fait ses marchés tous les jours. [...] Il fait son marché tous les jours, ils reviennent systématiquement toutes les semaines chez nous chercher des légumes ! Bon, il prend pas tout chez nous, bien évidemment. Mais s'il prend des légumes chez nous c'est qu'y'a une raison quoi. Parce qu'on est exigeant, on va faire du tri. Y'a des trucs qu'on va jeter : "ça c'est abimé on va jeter, ça c'est trop biscornu tout le monde va se faire chier à l'éplucher !" Mais voilà... C'est... On est hyper exigeant sur ce qu'on fait ! Et on est exigeant sur ce qu'on va faire et... Mais là l'hybride, c'est en train de nous faire... Nous faire mal.* (entretien, 18/04/2016).

Sans passer par l'intermédiaire des chefs restaurateurs, ce sont parfois directement les journalistes qui se chargent de façonner les goûts culinaires et les « bonnes » pratiques de consommation alimentaire, telle Virginie Énée. Avant de devenir adjointe au chef de la rédaction de Rennes (siège social de *Ouest-France*), elle est en poste à l'agence de Lisieux. En septembre 2017, elle se charge de publier un article sur les différentes offres de paniers de légumes hebdomadaires proposés sur l'agglomération lexovienne : « *Vous n'avez jamais le temps d'acheter des fruits et légumes frais ? Dommage, dans une région qui compte de nombreux maraîchers ! Voici quelques pistes* »⁶⁴³. Et la journaliste de présenter quatre

⁶⁴² « La carotte de Créances au menu des présidents », *Ouest-France*, 7/06/2019.

⁶⁴³ ÉNÉE V., « Si vous passiez au panier de légumes hebdo ? », *Ouest-France*, 21/09/2017.

dispositifs possibles tout en détaillant la composition de son panier à 10 €, acheté à une micro-exploitation (4 000 m²) en maraîchage sur sols vivants (annexe n° 4).

Les journalistes participent ainsi à traduire dans la consommation quotidienne les goûts alimentaires liés à la culture légitime. C'est le cas avec la présentation de l'exploitation d'un couple de maraîchers bio de Vaux-sur-Aure, qui écoule 40% de sa production auprès de restaurants gastronomiques de Caen et du Bessin (et espérant conquérir quelques tables parisiennes). Certains de leurs clients étant référencés au *Guide Michelin*, le chef de l'agence *Ouest-France* de Bayeux qualifie la production de ce couple de « légumes étoilés »⁶⁴⁴. Les journalistes édictent ainsi les bonnes pratiques alimentaires, en associant le « mieux manger »⁶⁴⁵ à la consommation locale et de saison. L'organisation de nouveaux circuits courts en soutien aux producteurs pendant le confinement lié à l'épidémie de coronavirus, en donne un bon exemple. En plein cœur d'un massif forestier ornaïs, une habitante explique la mise en place d'une initiative citoyenne pour organiser des commandes aux producteurs locaux empêchés de vendre sur les marchés ou livrer certaines collectivités :

« J'ai très bien vécu le confinement. [...] Avec d'autres habitants de Ciral, on a contacté des producteurs, on a regroupé des commandes et ils sont venus nous livrer [...] C'est vrai que la panier est plus cher sur le moment. Mais c'est meilleur. On mange moins car les aliments sont plus riches et surtout, ça se perd moins. J'ai fait la comparaison avec les carottes du supermarché. Celles du producteur se conservent bien plus longtemps »⁶⁴⁶.

Au-delà des journalistes, d'autres professions participent de l'infrastructure critique alimentaire. Le point suivant donnera les exemples d'artistes ou d'une bloggeuse culinaire, intéressons-nous ici à l'entrepreneuriat qui se développe dans les champs de l'alimentation et de l'environnement. Dans le centre-Manche, une éducatrice à l'environnement propose depuis 2010 des « balades gourmandes » autour des plantes sauvages et médicinales (entreprise classée dans les activités d'enseignement culturel⁶⁴⁷). Le relai médiatique de son activité montre qu'elle est adepte des visites d'exploitations maraîchères dans le cadre des sorties qu'elle anime. En 2019, c'est une exploitation biologique du micro-bassin de Lingreville qui est choisie pour une initiation à la consommation des adventices des cultures maraîchères⁶⁴⁸. Un an plus tard, dans le cadre du festival manchot des *Pluies de juillet* (festival promoteur de la transition écologique), l'entrepreneuse choisit un nouvel itinéraire pour une randonnée sur les mêmes

⁶⁴⁴ MARIE É., « Maud et Bruno cultivent des légumes étoilés », *Ouest-France*, 4/03/2017.

⁶⁴⁵ LAURENT R. (recueilli par), « Pendant le confinement elle a "mieux consommé" », *Ouest-France*, 2/06/2020.

⁶⁴⁶ *Id.*

⁶⁴⁷ Voir la fiche de l'entrepreneuse : <https://www.societe.com/societe/madame-linda-lebrec-752330548.html> (consulté le 04/08/2020).

⁶⁴⁸ « Des sorties plantes avec Linda Lebrec d'Épic et Simple », *Côté Manche*, n° 364, 19 juin 2019, p. 17.

thématiques. L'article qui en rend compte est illustré par plusieurs photographies, dont celle d'un maraîcher présentant son exploitation biologique au groupe de randonneurs masqués. Le journaliste profite de cette couverture culturelle pour glisser le conseil d'achat bio et local, en mentionnant le contact téléphonique de l'exploitation maraîchère.

Telle la consécration du capital culturel des gentrificateurs par l'infrastructure critique de la gentrification (Rousseau, 2015), la distinction culturelle qui accompagne la consommation et la promotion d'aliments sains et de qualité (Johnston *et al.*, 2012) passe par le relai d'une infrastructure alimentaire. La consécration du répertoire éthique à l'alimentation des fractions privilégiées et fortement dotées en capital culturel trace au final des frontières symboliques vis-à-vis des mondes populaires (*Id.*). Ce faisant, cette distinction d'ordre culturelle classe les producteurs d'aliments sains que sont les maraîchers, bio de surcroît, du côté des styles de vie légitimes. Ces fractions de la petite bourgeoisie maraîchère ainsi renouvelée s'éloignent précisément d'un statut subalterne, par ces rapports économiques, sociaux et symboliques avec les fractions culturelles dominantes de l'infrastructure critique alimentaire. Le confinement lié à l'épidémie de coronavirus a même révélé plus avant la proximité socioculturelle entre petite bourgeoisie maraîchère renouvelée et chefs restaurateurs. En effet, ces derniers ont parfois profité de la fermeture de leurs établissements pour s'immerger plus longuement que le temps d'une visite ou d'une commande dans le quotidien de leurs fournisseurs de légumes. Les maraîchers n'ont pas manqué de le médiatiser :

« 🐼 *Le confinement, c'est aussi le moment de travailler nos relations avec nos amis restaurateurs parisiens. 🥰
La semaine dernière, nous avons effectué l'extraction de Morvane de son appartement parisien. C'est la pâtissière du restaurant [Les Résistants](#). Elle a passé avec son amie Marine une folle semaine à nos côtés à la ferme. 🧑🌾
Cette semaine a été riche en rigolades, semis, plantations, désherbage, récoltes, apéros et bonne bouffe (comme d'hab). Nous avons pu en apprendre mutuellement plus sur nos métiers respectifs et ainsi renforcer nos liens. 🍰🥞🥞
Morvane, reviens !!! 🥰* »⁶⁴⁹.

« *Merci à mes clients restaurateurs pour leur confiance, leur soutien et leur aide...
Bien manger, c'est un art qui se cultive...
De la terre à l'assiette 🥰
Cette semaine de partage avec Mathieu et Elodie, restaurant la Vraie Vie à Caen 🥕🥬🥰
[#mangezfermier](#) [#icalvados](#) [#lavraieviecaen](#) [#lesbonslegumesdesophie](#)
[#bienvenuealaferme](#) »⁶⁵⁰.*

⁶⁴⁹ Post du 4 mai 2019 sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/lafermeovr> (consulté le 5/08/2020).

⁶⁵⁰ Post du 2 avril 2019 sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/sophiedhoine/> (consulté le 5/08/2020).

Le partenariat évoqué par ce second post a fait l'objet d'un reportage télévisé par *France 3 Normandie*. Le couple gérant le restaurant gastronomique *La Vraie vie* a saisi l'appel du ministre de l'Agriculture pour aller aider leur maraîchère dans la plaine à partir du 30 mars 2020. Les restaurateurs néophytes en agriculture occupent plusieurs postes : préparation des commandes pour différents points *drive*, récolte des carottes ou pose de bâches avant les plantations de fraises⁶⁵¹. S'ils n'en doutaient pas, ils peuvent expérimenter par eux-mêmes les pratiques culturales respectueuses des produits, et, participant à la récolte du légume emblématique de l'exploitation, ils comprennent d'autant mieux les prix pratiqués par la maraîchère : « *"Lundi on arrive il fait 5 degrés on va dans le champ avec notre couteau ramasser des asperges, et là on comprend mieux pourquoi les asperges sont chères !"* »⁶⁵².

Les discours de l'infrastructure critique habituellement centrée sur la qualité et les goûts des produits, se focalise maintenant sur les conditions de travail ou les prix pratiqués par les maraîchers fournisseurs. La traduction du bon goût alimentaire dans les pratiques de consommation normalise aussi les prix souvent élevés des légumes bio et/ou circuits courts, alors même que les maraîchers se distinguent d'un point de vue culturel sans pour autant prélever toujours un revenu mensuel à la hauteur du travail effectué. L'extrait d'interview d'une consommatrice ornaise citée deux pages plus haut montre bien comment le consentement au prix plus élevé est intégré sur la base de la qualité supérieure des légumes achetés en circuits courts. Au-delà des circuit court et de la Normandie, le patriotisme alimentaire promu pendant le confinement a montré combien les normes véhiculées par l'infrastructure alimentaire se sont diffusées dans les pratiques d'achats les plus ordinaires. En témoigne une consommatrice mayennaise début avril 2020, qui cite spécifiquement ses achats de légumes :

« *"[...] je dépense davantage au supermarché. Je privilégie les courses au drive en évitant les folies. Pour quatre, je dépense environ 200 € par chariot pour une semaine. En temps normal, je suis plutôt à 150-170 € pour dix jours. Je choisis en priorité des produits français, notamment les légumes. Je ne faisais pas ça avant. [...] les agriculteurs ont besoin de notre soutien."* »⁶⁵³.

L'infrastructure critique alimentaire n'est pas particulièrement normande, c'est la raison pour laquelle cette section s'est ouverte sur la « une » du magazine télévisuel de *Ouest-France*, dont l'édition est interrégionale. Pour autant, comment émerge donc une telle infrastructure critique à l'échelle locale ? Comment ses différentes composantes s'organisent ? Il s'agit

⁶⁵¹ PINAULT A., « Les chefs aident leurs fournisseurs aux travaux des champs : "on comprend mieux pourquoi les asperges sont chères..." », *France 3 Normandie*, 1/04/2020. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/caen/coronavirus-du-restaurant-au-champ-maraichage-solidaire-plaine-caen-1810084.html> (consulté le 5/08/2020).

⁶⁵² *Id.*

⁶⁵³ DUBOIS M. (recueilli par) « Sophie et Yoann : "Nous avons fini le mois en positif" », *Ouest-France*, 7/04/2020

maintenant d'analyser comment s'opère ce traçage symbolique des frontières culturelles dans une configuration plus populaire que les plus grandes villes régionales, où les cadres et professions intermédiaires sont proportionnellement plus présents. Dans cette perspective, la petite ville d'Argentan (13 823 habitants en 2017) permet l'étude d'une forte émulation gastronomique et maraîchère dans un contexte où les ouvriers et les employés sont les deux catégories d'actifs qui dominent la population locale⁶⁵⁴.

... à l'archétype d'une coalition de croissance gastronomique...

Argentan, petite ville désindustrialisée de l'Orne constitue un bon analyseur de l'espace social et de la construction d'une infrastructure critique gastronomique. Toute proportion gardée, on peut considérer cette infrastructure critique comme une forme de coalition de croissance (Pinson, 2005) car sa mise en place s'est faite par « le caractère indéterminé des *outputs* [et] l'effacement relatif du contrôle politique » (*Ibid.* : 18) dans le cadre de formes d'organisations publiques-privées (Le Galès, 1995) typiques des nouvelles politiques publiques urbaines. Hors quelques coups d'éclats interpersonnels, plusieurs camps politiques y prennent part loin d'une logique d'affrontement (Pinson, 2005 : 14). Cette coalition de croissance s'appuyant sur une infrastructure critique issue de la société locale, elle peut trouver aujourd'hui un débouché politique à travers une démarche de Projet Alimentaire Territorial, conçu comme « *un levier de développement économique* »⁶⁵⁵. L'initiation de la démarche réunit majorité et minorité municipales, tandis que, malgré l'opposition de figures associatives sur des listes concurrentes aux élections municipales de 2020, le projet ne s'affaiblit pas. Une délégation intercommunale y est même dédiée⁶⁵⁶. Des volontés actuelles d'installation agricole⁶⁵⁷ aux premières initiatives alimentaires pour relancer l'activité de la ville, le maraîchage est omniprésent et valorisé par une multitude d'acteurs qui constituent une infrastructure critique ou coalition de croissance gastronomique.

Les activités à l'initiative du philosophe Michel Onfray à Argentan ne sont pas étrangères à la place du maraîchage dans l'effervescence culturelle locale. L'infrastructure critique qu'il a

⁶⁵⁴ Voir le dossier communal sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-61006> (consulté le 04/08/2020).

⁶⁵⁵ LENGLET M. (recueilli par), « Qualité et local avec Argentan Intercom », *Ouest-France*, 18/12/2018.

⁶⁵⁶ Voir le site internet intercommunal : <https://www.argentan-intercom.fr/citoyennete/argentan-intercom/lescompetences/les-elus/> (consulté le 5/08/2020).

⁶⁵⁷ En phase préliminaire, le projet de PAT s'incarne pour l'ancien président de l'intercommunalité par l'installation de maraîchers (observations directes, octobre 2019). Lors de la présentation de la phase de diagnostic (Desdevises *et al.*, 2020), cette même idée est reprise par le maire de ville, réélu aux dernières élections municipales.

participé à faire émerger a survécu à son départ fracassant de la sous-préfecture ornaise. L'*Université Populaire* qu'il a fondée à Caen en 2002-2003 est sûrement plus connue que l'*Université Populaire du Goût (UPG)* née à Argentan en 2006⁶⁵⁸. L'*UPG* a pour objet l'éducation à la gastronomie et invite pour ce faire de grands chefs qui donnent des conférences et cours de cuisine dans la salle des fêtes communale. Dans le même temps, l'association *Epicure & Co* est créée en 2007 et s'implante sur des terrains communaux exploités en maraîchage, par l'association d'insertion *Les Jardins dans la Ville*. Pour accueillir l'*UPG*, un chapiteau est installé grâce à l'obtention d'une subvention de 75 000 € par le Conseil Régional de Basse-Normandie. L'association maraîchère assure « *la maintenance du chapiteau et l'intendance des évènements* », moyennant 5 000 € de prestations versées par *Epicure & Co*⁶⁵⁹. La dérive élitiste des dégustations gastronomiques et du programme culturel éloigne socialement les membres et bénéficiaires de l'association maraîchère de l'*UPG*. Son fondateur médiatise même dans un n° de l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, et avec la plus grande violence symbolique, le mépris de classe qu'il ressent vis-à-vis des ouvriers en insertion professionnelle : « *anciens alcooliques, drogués repentis [...] pédophile ayant effectué sa peine [...] tatoué ayant renoncé aux coups et blessures* »⁶⁶⁰. Ce sont pourtant ces ouvriers qui produisent une partie des légumes approvisionnant la table locale (voisine) de *La Renaissance*, louée par le philosophe telle « *une enclave, un écart déconnecté du temps, une pause de sagesse* »⁶⁶¹. Sur cette contradiction grandissante, se greffent des conflits dont les implications judiciaires courent jusqu'en 2019⁶⁶². Exceptées quelques menaces qui en restent au stade de la polémique médiatique locale⁶⁶³, le philosophe est relativement épargné des suites judiciaires et son départ d'Argentan est précipité par la force des éléments : en plein conflit à l'hiver 2013, la tempête *Dirk* détruit le chapiteau de l'*UPG* dont ne subsistent que les loges⁶⁶⁴.

Malgré l'influence du philosophe, toute une infrastructure gastronomique locale se met en place et résiste à son départ en 2012. L'*UPG* en a posé les bases événementielles. En 2011, le chef restaurateur Arnaud Viel⁶⁶⁵ et l'artiste-peintre argentanaise Agnès Taisne publient et

⁶⁵⁸ CHEVASSUS-AU-LOUIS N., « La petite usine de Michel Onfray », *Médiapart*, 11 juin 2015.

⁶⁵⁹ *Id.*

⁶⁶⁰ *Id.*

⁶⁶¹ VIEL A. et TAISNE A., 2011. *Ma cuisine des légumes*, Hostellerie de La Renaissance et Atelier Agnès Taisne, Argentan, 97 p. ISBN : 978-295407200.

⁶⁶² LENGLET M., « Les bisbilles internes finissent devant la justice », *Ouest-France*, 26/07/2019.

⁶⁶³ DARDENNE E., « Entre Michel Onfray et Argentan, ça dégénère », *Ouest-France*, 14/04/2017.

⁶⁶⁴ « Argentan : le chapiteau de l'Université populaire du goût détruit », *Ouest-France*, 24/12/2013.

⁶⁶⁵ Normand d'origine et formé à l'hôtel *Sofitel* de la Défense à Paris, Arnaud Viel revient en terres natales comme chef cuisinier d'une auberge à Argentan. Avec son épouse, il y crée à la fin des années 1990 l'hôtel-restaurant *La Renaissance*. En 2016, il reçoit sa première étoile du guide *Michelin*, renouvelée en 2017 et 2018 :

autoéditent *Ma cuisine des légumes*, préfacé par Michel Onfray. On a là le fondement éditorial et les bases socio-professionnelles d'une infrastructure critique locale qui façonne depuis une dizaine d'années les goûts alimentaires autour des légumes, en valorisant plus spécifiquement ceux présentés comme « anciens », « du terroir » ou encore labellisés en AB. Le chef cuisinier décline dans cet ouvrage 8 légumes (asperge, petit pois, carotte, pomme de terre, oignon, courgette, tomate et poireau) et les champignons en 35 recettes illustrées par l'artiste-peintre invitée en cuisine pour « un dialogue gourmand », « de l'assiette à la palette »⁶⁶⁶. Dans les dernières pages, le chef livre son carnet d'adresse en indiquant la liste de ses fournisseurs, parmi lesquels les maraîchers sont en bonne place et bénéficient, contrairement aux autres producteurs (éleveurs et cidriculteurs), de courtes présentations :

« carnet d'adresses

Légumes Gérard Legruel. Ses légumes oubliés sont connus des plus grands restaurateurs et remettent au goût du jour les saveurs d'antan. Maraîcher passionné, fondu de légumes et ardent défenseur des produits originels : Gérard Legruel cultive, à Créances dans la Manche, depuis une vingtaine d'années, la diversité, le goût et l'originalité. Sur ses sols, à l'air libre ou sous serre, il fait pousser des légumes de saison et exotiques. Des produits capables de bouleverser un plat et les idées toutes faites [...]

Légumes Grégoire Desnoulet "Une petite entreprise qui n'a pas de rêve de grandeur". Grégoire Desnoulet préfère la qualité à la quantité. Ce Lillois d'origine, né en 1967, est installé à Lignière-Orgères, dans l'Orne, depuis 2000. Sur près de 1 hectare et 1 200 m² de tunnels froids, il cultive, à la main, des légumes de saison qu'il vend directement aux particuliers sur les marchés et à certains professionnels, comme le chef Arnaud Viel. [...]

Jean-Luc Tabesse. Au cœur d'Argentan, le chantier de réinsertion "Les Jardins dans la ville", dont Jean-Luc Tabesse est le responsable, accueille une quinzaine de personnes. Sur 8 000 m² de terrain appartenant à la ville, on y cultive de façon biologique, et depuis 1995, des légumes variés, de saison et anciens. Si la production approvisionne une épicerie sociale, les "Restos du cœur" et le Secours populaire, elle est aussi vendue au public, via un abonnement, et fournit le restaurant du chef Arnaud Viel. »⁶⁶⁷

<https://www.arnaudviel.com/arnaud-viel> (consulté le 29/06/2020). Cette même année, il est distingué par le guide *Gault et Millau* lors du *Trophée des chefs* de la région Ouest, organisé à Deauville : <https://www.ouest-france.fr/normandie/argentan-61200/argentan-le-gault-et-millau-tour-2018-recompense-arnaud-viel-6012733> (consulté le 29/06/2020).

⁶⁶⁶ VIEL A. et TAISNE A., 2011. *Ma cuisine des légumes*, Hostellerie de La Renaissance et Atelier Agnès Taisne, Argentan, 97 p. ISBN : 978-295407200.

⁶⁶⁷ *Id.*

On retrouve donc parmi les fournisseurs de légumes *Les Jardins dans la Ville*, dont la boutique jouxte le terrain de l'hôtel-restaurant *La Renaissance*. Cet approvisionnement de proximité (les deux autres maraîchers sont installés à plusieurs dizaines de kilomètres, dans les départements voisins de la Manche et de la Mayenne) est médiatisé dans les pages locales de la presse régionale : « *Les légumes cultivés aux Jardins dans la ville ont acquis une belle notoriété* »⁶⁶⁸. Outre Arnaud Viel, un autre chef gastronomique d'Argentan y achète des légumes. Les deux cuisiniers s'affichent dans un article de presse aux côtés des membres et encadrants de l'association, dans la boutique de vente directe, courges et poireau à la main (doc. 15). La proximité relationnelle est structurée par une promotion qui se veut réciproque. Les salariés en insertion promeuvent leurs légumes auprès des chefs (enjeu de formation), et ces derniers les valorisent auprès des journalistes, plus particulièrement leur encadrant technique.

Cette mise en avant est alors reprise directement par les journalistes dans les nombreux articles publiés sur ce maraîchage d'insertion (rappelons qu'avec 46 articles, *Les Jardins dans la Ville* sont, de loin, l'exploitation maraîchère la plus médiatisée dans notre revue de presse). Ainsi, à l'été 2016, la journaliste de la rédaction locale écrit un reportage d'une demi page dans lequel elle se change en chroniqueuse gastronomique, en s'appuyant justement sur certains approvisionnements spécifiques aux chefs restaurateurs :

« *Avez-vous goûté la "carotte de déresse", cette merveille ? Cette petite carotte tirée tiède de la terre, pour faire de la place dans un rang trop serré, celle qu'on cuisine volontiers avec du*

Document 15 : Les chefs restaurateurs aux Jardins dans la Ville

on : 13, place Henri IV
31 12 21 90
: redaction.argentan@ouest-france.fr

Ouest-France
Lundi 14 décembre 2015

Du bio dans les assiettes des restaurants

Deux enseignes ont conclu un partenariat avec les Jardins dans la ville qui les approvisionnent en fruits et légumes.



Les produits cultivés aux Jardins dans la ville ne cessent d'évoluer, tant en qualité qu'en quantité.

Les légumes cultivés aux Jardins dans la ville ont acquis une belle notoriété. Commercialisés depuis 2005, ils attirent de plus en plus d'adhérents ainsi que deux chefs restaurateurs, Arnaud Viel, de La Renaissance et Jérémy Domingo, du Donjon.

« Nous sommes fiers de savoir que nos produits finissent dans les assiettes des grands chefs, avoue le président de l'association, Roger Jouadé. Cette mise en valeur de la qualité bio est le résultat d'un travail d'insertion et de remise au travail. » Un partenariat qui valorise le rôle des encadrants des Jardins dans la ville et ceux qui cultivent.

« On est en progression constante sur la qualité et la quantité de nos produits, confirme Franck Decrucq, encadrant technique. Travailler avec de vrais professionnels de la gastronomie est important pour faire évoluer le jardin. Un échange important sur le plan humain s'est mis en place, car nos salariés vont à la rencontre des chefs faire la promotion de nos produits... »

De leur côté, les deux restaurateurs se réjouissent de la qualité des produits qu'ils peuvent offrir à leur clientèle. « Franck est un vrai patron, il gère les jardins comme une vraie entreprise, souligne Arnaud Viel. Par sa rigueur et sa bonne humeur, les produits ont évolué. » Un challenge réussi, tant sur le nombre des adhérents qui augmente que la finalité du travail réalisé.

Source : Ouest-France, 14 décembre 2015.

⁶⁶⁸ « Du bio dans les assiettes des restaurants », *Ouest-France*, 14/12/2015.

petit pois tout frais, celle qui est sucrée comme un bonbon orange : c'est la "carotte de dépresse", presque introuvable chez les marchands de légumes. Les restaurateurs se les arrachent car, en plus, elles ornent joliment les assiettes. Les Jardins dans la ville en proposent à 2 € le kg. Mais il n'y a pas que ça »⁶⁶⁹.

Ce même été 2016, c'est justement une chroniqueuse spécialisée, bloggeuse culinaire⁶⁷⁰, qui s'invite dans les colonnes locales du quotidien régional. Elle propose une recette de saison chaque mercredi. Cette « rubrique gourmande », hebdomadaire, est encore l'occasion de promouvoir les légumes des *Jardins dans la ville*, cette fois par une experte développant une approche de la cuisine moins élitiste. Fin septembre 2016, c'est une tarte aux tomates fraîches qu'elle propose aux lecteurs. Outre la recette, elle glisse un conseil d'achat local, sur fond de « polyphonie » des discours de types « terroir » et « nutritionnel » (Burzala-Ory *et al.*, 2017) :

« La tomate est rafraîchissante, faible en calories (17kcal/100 g), riche en eau (94g/100g), en vitamine C, en lycopène (puissant antioxydant) et surtout en goût ! Vous pouvez en profiter jusqu'à fin septembre, je vous conseille de courir aux jardins dans la ville d'Argentan, elles y sont vraiment délicieuses ! »⁶⁷¹

Le conseil d'achat de la bloggeuse reprend de fait trois des quatre thématiques qui organise le discours « terroir » : « la qualité du produit (fraîcheur, label) [...] leur origine locale liée à leur qualité [...] avec une importance accordée au respect de la saisonnalité » (*Id.*). Après l'arrêt pendant quelques mois de la rubrique gourmande, le retour de ses chroniques, à la périodicité désormais mensuelle, s'effectue encore sous le signe, cette fois explicite, du discours « terroir ». En effet, chaque premier mercredi du mois, la bloggeuse rencontre un producteur local. Début octobre 2018, elle se rend aux *Jardins dans la Ville* qu'elle présente comme « *un lieu argentanais dont je suis très fière* ». En tant que cliente régulière, elle met en avant la certification AB « *grand gage de qualité* » et la saisonnalité des légumes commercialisés. En conséquence, elle décline deux recettes, sucrée et salée, de pancakes à la courge⁶⁷².

À Argentan, les chroniques de cette bloggeuse s'inscrivent dans un mouvement plus général de promotion gastronomique, dont le tandem *Jardins dans la Ville-La Renaissance* est emblématique. Au début de l'hiver 2016, le *Rotary Club* d'Argentan lance l'opération « Soupe de chefs », en solidarité financière avec un Esat du département. Pour répondre à l'objectif de vendre 400 litres en marge des achats préparatifs aux fêtes de fin d'année, l'association contacte « *"deux chefs, Arnaud Viel (La Renaissance à Argentan) et Catherine Coiffard (Le Faisan doré, Fontenai-sur-Orne), [qui] vont chacun créer deux recettes"* ». L'un et l'autre acceptent et le

⁶⁶⁹ LIMON B., « Avez-vous goûté la "carotte de dépresse", cette merveille ? », *Ouest-France*, 20/07/2018

⁶⁷⁰ Voir le blog créé en 2009 : <http://www.anaiscuisine.fr/> (consulté le 29/06/2020).

⁶⁷¹ « Une tarte aux tomates fraîches proposée par Anaïs », *Ouest-France*, 21/09/2016.

⁶⁷² « Cuisiner avec les légumes des Jardins dans la ville », *Ouest-France*, 7/11/2018.

chef argentanais, récemment étoilé, suggère au président du *Rotary Club* de solliciter les *Jardins dans la ville* pour les légumes, car « *il y a ce qu'il faut de bon et de bio* »⁶⁷³. Les salariés en insertion sont mobilisés pour éplucher 90 kg de légumes et deux soupes sont concoctées, une « *"autour du céleri, de la mâche, des pommes de terre et des châtaignes"* » et l'autre sur « *"le potiron et l'huile de noisette"* ». L'opération est plébiscitée puisque plus de 2 000 € sont collectés pour financer des bourses d'études⁶⁷⁴. L'initiative reconduite en 2017, suit la même formule mais avec un volume plus important : les salariés des *Jardins dans la ville* épluchent cette fois 250 kg de légumes ; quatre nouvelles recettes sont prévues par les mêmes chefs. Entre temps, le chef étoilé n'a pas manqué une autre occasion de valoriser les *Jardins dans la ville*. Pendant la campagne électorale présidentielle 2017, il fait partie des huit Argentanais interrogés par la rédaction locale de *Ouest-France*, sur le thème « *Si j'étais président* ». Pour cet exercice prospectif, le chef étoilé déclare qu'au pouvoir, il œuvrerait dans le social par la réinsertion en entreprise : « *à côté de mon restaurant, les Jardins dans la ville font un super-boulot [...]* »⁶⁷⁵.

Malgré le départ de l'*UPG* et Michel Onfray, la poursuite d'animations culturelles structurent cette infrastructure critique gastronomique autour des légumes des *Jardins dans la ville*. Depuis 2013, les serres et le plein champ accueillent un samedi de septembre « *Les artistes aux jardins* ». En 2015, sept peintres amateurs y peignent « *en s'inspirant du jardin en pleine mutation automnale, avec ses tomates finissant de rougir et ses fleurs colorées* ». Accompagnés par le club photo de la ville, une artiste présente aussi des créations en tissage végétal⁶⁷⁶. En 2016, l'événement s'allonge le temps d'un weekend et s'enrichit de concerts. Dans une logique d'entraide, les *Jardins dans la ville* accueillent l'*AMAP d'Argentan* qui présente ses produits⁶⁷⁷. Des maraîchers extérieurs à la ville bénéficient donc de la promotion par l'infrastructure critique locale. Outre cet événement qui se réinvente chaque année pour fêter la fin de l'été, une nouvelle animation culturelle (re)voit le jour en juin 2018. Le *collectif interprofessionnel de philosophie pour tous* y organise une *Fête de la philo*, sur une demi-journée, avec les souvenirs de l'*UPG* en arrière-plan : « *"c'est un peu une continuité de ce qui a pu se faire de 2007 à 2012"* »⁶⁷⁸. En parallèle, certaines figures locales de l'*UPG* ont réinvesti l'événementiel de grande envergure. L'ancien trésorier de l'*UPG*, boucher en centre-ville d'Argentan, y crée en 2014 la *Fête de la Normandie*. Attelée au *Festival de l'Élevage* (1^{er} concours régional en vaches

⁶⁷³ DARDENNE E., « Chaud devant, le partage est dans le potage », *Ouest-France*, 9/12/2016.

⁶⁷⁴ CHATET J., « Des soupes de chefs pour des échanges », *Ouest-France*, 8/12/2017.

⁶⁷⁵ LIMON B. (recueilli par), « "Je voudrais qu'on retrouve la valeur travail" », *Ouest-France*, 5/04/2017.

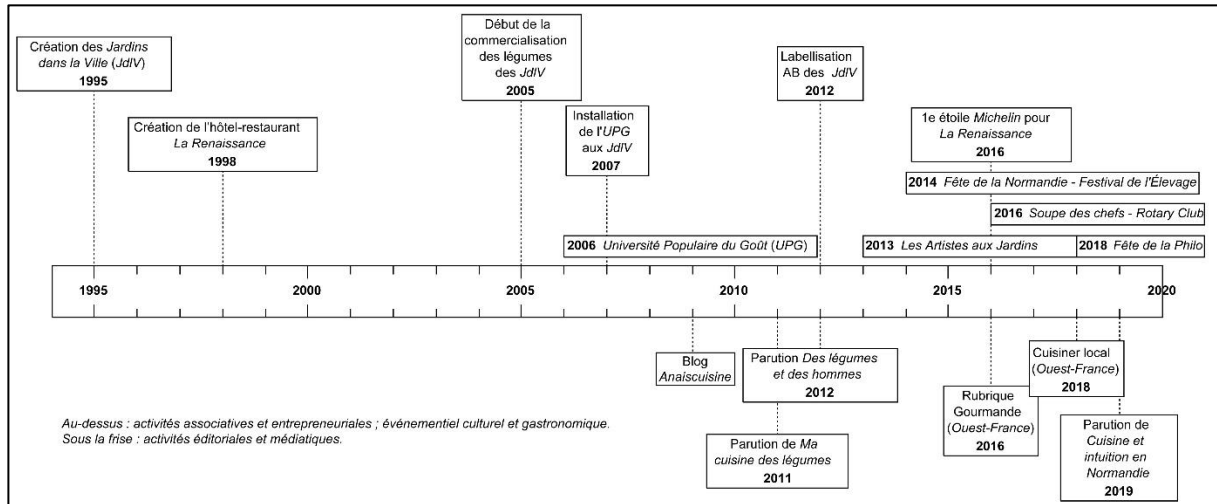
⁶⁷⁶ DARDENNE E., « Les artistes prennent racine aux Jardins dans la ville », *Ouest-France*, 15/09/2015.

⁶⁷⁷ « Les Jardins dans la ville en fête les 17 et 18 », *Ouest-France*, 8/09/2016.

⁶⁷⁸ FOURNIER M., « Trois bonnes raisons de fêter la philo », *Ouest-France*, 27/06/2019.

en race normande, 130-140 animaux sont présentés chaque année), cet événement vise à « rassembler tout ce qui fait la Normandie d'aujourd'hui, d'hier et de demain »⁶⁷⁹, et valorise pour ce faire la gastronomie régionale dans sa diversité, en s'appuyant sur les chefs locaux.

Figure 6 : La mise en place d'une infrastructure critique gastronomique à Argentan



Source : *Ouest-France*, 2013- 2019 ; *Médiapart*, 2015 ; Viel, 2011 et 2019 ; Dollé, 2013
Auteur : P. Guillemain, UMR ESO, 2020.

Cet exemple d'émulation culturelle structurée autour du maraîchage d'insertion argentanais constitue un archétype d'infrastructure critique rassemblant des chefs restaurateurs (dont un étoilé), des intellectuels (notamment philosophes) et des artistes (amateurs ou professionnels), des journalistes et une influenceuse locale et une association de leaders entrepreneuriaux. L'influence de la figure nationale qu'est Michel Onfray est certaine, à tel point que l'infrastructure résiste à son départ conflictuel et se densifie à partir de 2012 (fig. 6). Les réseaux de la vie quotidienne ou la presse locale véhiculent le bon goût alimentaire qu'elle façonne, mais une entreprise éditoriale jalonne également l'édiction de normes de consommation. Au livre de recettes de cuisines des légumes publié en 2011, succède en 2012 un catalogue d'exposition photographique : des portraits d'anonymes ou de personnalités posant avec des légumes⁶⁸⁰. La photographe a « voulu apporter un nouveau regard sur ces légumes des plus courants aux oubliés ». C'est en recevant des paniers bio qu'elle a vu pour la première fois des salsifis. Elle témoigne : « Mon manque de culture était impressionnant ! J'ai pensé que tous ces légumes méritaient d'être re-connus ». L'ouvrage se pense aussi comme une

⁶⁷⁹ Voir la présentation sur le site de la ville d'Argentan : <https://www.argentan.fr/annuaire/fete-de-la-normandie/> (consulté le 1/07/2020)

⁶⁸⁰ DOLLE J. et OPEC C., 2012. *Des légumes et des hommes. Portraits*, Hachette Livre, Paris. ISBN : 978-2812306914.

démarche de soutien envers trois associations dont les deux auteurs apprécient « *les démarches solidaires liées au jardin* ». Outre *Les Jardins de Cocagne* et les *Jardins Familiaux et Collectifs*, l'ouvrage mentionne *Les Jardins dans la ville*, qui accueillent encore l'UPG. Ces deux premiers ouvrages sont tous deux préfacés par Michel Onfray. Ce n'est plus le cas de celui venant parachever le parcours étoilé de Cécilia et Arnaud Viel, qui publient en 2019, chez l'éditeur de gastronomie *Menu Fretin, Cuisine et intuition en Normandie – La Renaissance à Argentan*. Il est préfacé par le journaliste et critique vinicole et gastronomique, Périco Légasse⁶⁸¹.

Au final, cette infrastructure critique attribue bien une valeur aux légumes du terroir, en témoigne le commentaire de la journaliste locale Marie Lenglet, au sujet du prix de la *Soupe des chefs*, annoncé par les présidents des associations organisatrices : « *Bref, à en croire ces deux convaincus : "La soupe des chefs, ça n'a pas de prix". Tout de même, vendu à raison de 6 € le litre (10 € les 2 litres) la soupe fera grandir une bonne action* »⁶⁸². Ce commentaire de la journaliste, ne trace-t-il finalement pas une frontière symbolique entre « gens bien » impliqués dans un répertoire éthique à l'alimentation (Jonhston *et al.*, 2012) et le reste de la population ?

Ces « gens bien » qui « mangent bien » (*Id.*), ou disent comment bien manger, ce sont des chefs restaurateurs, des journalistes, des présidents et bénévoles d'associations, des artistes, un intellectuel, un boucher et des travailleurs sociaux. Ironie d'un chapitre consacrée à la petite bourgeoisie maraîchère renouvelée : on ne trouve pas de maraîcher dans cette liste. Certes des ouvriers agricoles en (ré)insertion professionnelle et un encadrant chef de culture et de ventes travaillent aux *Jardins dans la Ville*. Mais tous sont salariés, membres des classes populaires ou de la classe de l'encadrement. En outre, n'ont pas encore été évoqués les élus et chargés de communication municipaux qui participent également de cette infrastructure critique, mise au service de l'attractivité de la ville. Évoquer cette absence de maraîchers (n'oublions tout de même pas les deux producteurs cités dans le premier ouvrage d'Arnaud Viel), c'est s'engager plus avant dans une approche en termes d'espaces sociaux localisés, au sein desquels il s'agit de comprendre le rôle et la place des production légumières et maraîchères. Mais avant cela, revenons à l'objet du chapitre, que ce détour par le rôle et la construction d'une infrastructure alimentaire permet de bien cerner : le classement de certains maraîchers petits-bourgeois, dont

⁶⁸¹ VIEL C. et VIEL A., 2019. *Cuisine et intuition en Normandie – La Renaissance à Argentan*, Menu Fretin, Chartres, 224 p. ISBN : 979-1096339624.

⁶⁸² LENGLET M., « La soupe des chefs ne fera pas grimacer les petits », *Ouest-France*, 13/12/2018.

la position sociale s'analyse comme renouvelée à travers une approche relationnelle (Bessière *et al.*, 2014) et configurationnelle (Laferté, 2014a) de leur appartenance de classe.

Conclusion du chapitre 7 (3.2.)

Cette position de classe petite bourgeoise relève classiquement de deux types de trajectoires, qui distinguent ainsi deux fractions dégradée ou renouvelée (Poulantzas, 1974). Ces détours par le rôle de l'infrastructure critique alimentaire, puis par l'exemple de mise en place d'une coalition de croissance gastronomique localisée, se justifient par l'importance de l'accumulation des capitaux culturel et symbolique pour les maraîchers engagés dans des « mobilités à gauche de l'espace social » (Laferté, 2014b : 47). Si cette accumulation classe certains maraîchers parmi le *pôle culturel agricole (Id.)*, selon nous, c'est plus sa reconnaissance par une infrastructure critique qui consacre cette accumulation en capital symbolique, et fait ainsi appartenir certains d'entre eux au *pôle culturel des élites agricoles (Id.)*. Cette élite culturelle n'est pas bourgeoise (*Id.*), elle s'apparente à une nouvelle petite bourgeoisie agricole. Mais, dans l'optique de rapprocher ces maraîchers des « fractions de classe qui partagent les mêmes caractéristiques » (Bessière *et al.*, 2014), il apparaît préférable de parler de fraction agricole (voire maraîchère) d'une petite bourgeoisie indépendante renouvelée, qui compte aussi ses micro-brasseurs, ses artisans savonniers, ses éleveuses de chèvres ou encore ses artisanes transformatrices (il y a là en tout cas une piste prometteuse pour actualiser l'approche marxiste en sciences sociales).

Il importe aussi de ne pas figer la position de classe de ces maraîchers et maraîchères qu'il faut considérer dans une perspective processuelle (Paranthoën, 2014). De plus en plus d'installations ont lieu sur petite surface, il s'agit parfois (souvent ?) d'un maraîchage de petite durée. Combien de producteurs identifiés pendant cette thèse ne le sont déjà plus avant même d'en écrire la conclusion finale ? Ces trajectoires de déplacement social (*Id.*) sont permises par les dotations importantes en capital culturel des fractions maraîchères petites bourgeoises renouvelées. Leur style de vie est très proche voire identique à celui de certaines fractions de la classe de l'encadrement (Bihl, 1984), parmi lesquelles ils trouvent souvent leurs conjoint·e·s, leur clientèle, et leurs influenceurs, qu'on préfère catégoriser telle une infrastructure critique alimentaire. D'un point de vue économique, notamment en termes de revenus liés à leurs exploitations agricoles, cette petite bourgeoisie maraîchère renouvelée est assez hétérogène, en

témoignent la dispersion des chiffres d'affaires par actif ou par are⁶⁸³ (tableau 21), qui bien souvent ne suffisent pas pour vivre. Leurs dotations culturelles et symboliques les éloignent de fait « du schème du déclassement » qui a dominé longtemps l'analyse du « mouvement de retour à la terre » ou de l'installation des « néo-ruraux » (Paranthoën, 2014 : 52).

En effet, ces dynamiques sociodémographiques agricoles participent de l'hétérogénéisation de la profession, car certains déplacements sociaux depuis les classes populaires correspondent bien, *a contrario*, à des positions sociales moins favorisées de maraîchers qui se pensent comme dominés. Cette situation les rapproche de fractions maraîchères qui s'inscrivent dans une longue histoire précapitaliste et que l'intégration au mode de production capitaliste reproduit comme fractions dégradées voire subalternes (Poulantzas, 1974 ; Bihr, 1984) : dominées commercialement, marginalisées dans l'accès au foncier agricole.

La diversité de ces positions petites-bourgeoises devrait amener selon nous à des approches bourdieusiennes plus précises de catégorisation de l'appartenance de classe en agriculture, en intégrant les apports des théories marxistes contemporaines. En abandonnant le concept de petite bourgeoisie renouvelée pour évoquer les membres des professions intermédiaires ou les cadres de secteurs privés ou publics de l'enseignement, de la santé, du travail social ou de la culture (Bruneau et Renahy, 2012 ; Paranthoën, 2013 ; Laferté, 2014a), les sciences sociales seraient selon nous à même de mieux comprendre l'actualisation des rapports sociaux au sein de différents types d'espaces sociaux localisés, qui n'impliquent pas toujours les mêmes alliances de classe pour les mêmes dominations. C'est en tout cas sous l'angle de l'hybridation des catégorisations marxistes à l'approche bourdieusienne des espaces sociaux, qu'il s'agit maintenant d'aborder la place et le rôle de différentes fractions légumières et maraîchères au sein de différents types d'espaces sociaux localisés (*Id.*). Cela passe notamment par l'analyse de la prise en compte de leurs productions par différentes politiques publiques d'aménagement et d'attractivité. Ces politiques répondent et/construisent des besoins sociaux pour satisfaire ou attirer différentes fractions de classes sociales qui, selon les contextes géographiques, sont plus ou moins présentes et constituent donc des morphologies sociales spécifiques. L'étude de ces morphologies sociales différenciées nous ramènent inévitablement aux objets de la seconde et précédente partie de la thèse. En effet, selon que l'on se trouve dans un bassin légumier ou une zone maraîchère (Sarrazin, 2016), ces morphologies ne sont pas façonnées par les mêmes

⁶⁸³ Unité de surface qui semble être une unité de mesure adaptée aux nouveaux modèles entrepreneuriaux qui se déclinent par tranches de milliers de mètres carrés.

politiques publiques, ou par les mêmes stratégies des grands groupes économiques. Ce n'est socialement pas pareil d'être un petit maraîcher bio quand on exploite à dix kilomètres d'une laverie de carotte du Cotentin, dans un bocage cidricole clairsemé en maraîchage, ou près de collines forestières et vallées bocagères proches de Paris.

3.3. Chapitre 8. Bassins légumiers et zones maraîchères constitutifs d'espaces sociaux localisés ?

Le propre d'une notion scientifique est de circuler, de plus en plus, d'une discipline à une autre. Elle est ainsi appropriée selon différents paradigmes et amendée dans sa définition. Le propre de la géographie, même sociale, est plus d'écrire que discourir (Pelletier, 2013 : 80) : écrire et décrire l'espace en ce qu'il est organisé et analyser ses principes d'organisation. La géographie est ainsi une situation (*Id.*) : « un ensemble de lieux et de positions où se placent choses et êtres, des portions d'espaces-temps occupés par les individus et les sociétés (*Id.*). Dès lors, s'il est certainement impossible de donner à lire un espace social localisé comme stabilisé (Bruneau *et al.*, 2018 : 25), il ne nous paraît pas impossible de l'analyser comme unifié (*Id.*). Cette notion n'est pour nous pas restreinte à l'étude des « point(s) de vue d'un groupe donné et [d]es conflits d'appartenance ou d'image sociale entre groupe » (*Id.*). Elle permet cela, mais aussi d'analyser des types de localités, en renouant avec la théorie des groupes sociaux localisés et la connaissance du couple activités économiques-fonctionnement sociopolitique (Kayser, 1990 : 148). En géographie, cette analyse caractérise et délimite (cartographie) des types de « portions d'espaces-temps » sociaux (Pelletier, 2013 : 80), par une double attention au rapport histoire-structure et aux déterminations structurelles liées (Kayser, 1990 : 177).

Ce postulat étant établi, nous détournons bien volontiers les questions de la sociologie des mondes ruraux, et surtout des classes sociales (Bruneau *et al.*, 2018 : 9). Si 43% des actifs de Paris sont des cadres et professions intellectuelles supérieures, contre 7% des actifs dans les espaces ruraux (*Id.*), alors les socialisations d'une amapienne professeure d'allemand lors d'une distribution de paniers à Paris ou dans l'Orne ne diffèrent-elles pas ? C'est la question plus générale de la place des contextes géographiques dans l'analyse des groupes sociaux (Frémont *et al.*, 1984 ; Kayser, 1990). On peut la décliner de nombreuses manières. Pour cette thèse, on peut, par exemple, se demander si être un gros légumier a la même signification sociale dans le Val de Saire que dans la Plaine de Caen ? Ou encore si un maraîcher bio vend pareillement ses tomates dans le Perche ou le Domfrontais ? Les interrogations mêmes impliquent nécessairement d'y répondre de manière localisée. Cette réponse ne peut omettre que si tel ou tel type d'espace social localisé se caractérise par l'importance de telles ou telles « franges singulières de la population », il faut le comprendre comme phénomène lié à telles ou telles spécialisations économiques locales (Laferté, 2014a : 425). Cette situation (Pelletier, 2013) résulte des influences de pouvoirs centraux, distants, souvent non coordonnés : les politiques nationales et supranationales, les grandes entreprises, les marchés (Laferté, 2014a : 425).

Cette thèse ne peut ni ne veut décrire et cartographier des types d'espaces sociaux localisés dans ses terrains urbains, périurbains et ruraux. Ce projet doit être collectif (Collectif Rocs, 2020) et partiellement statistique et cartographique (Hilal *et al.*, 2011 ; Margetic *et al.*, 2014). Mais, notamment imprégné de la coprésence multisituée sur le terrain rural domfrontais (*Id.*) ou dans les terrains urbains et périurbains caennais et alençonnais (FRUGAL, 2016-2020), ce dernier chapitre de la thèse propose l'étude surtout qualitative d'éléments caractéristiques de types d'espaces sociaux localisés. Il cherche à comprendre la place des filières maraîchère et légumière (dans leurs acceptions tant classique que lefevbrienne) au sein de différents espaces sociaux localisés. Il s'agit aussi de considérer l'influence de pouvoirs moins distants, mais pas forcément mieux coordonnés, qui façonnent à leur mesure des espaces sociaux localisés.

3.3.1. Du *market gardening* aux légumes de la distinction

Cette sous-partie vise à interroger la place et le statut du maraîcher spécialiste (Phlipponneau, 1956) dans « les relations formelles [de] l'application des règlements et des lois » (Lefebvre, 1971 : 106), avant de voir en ville comme à la campagne, comment leurs filières maraîchères « véhiculent des gens », mobiles socialement, dont les réseaux « se change[nt] parfois en groupe de pression » (*Id.*). Il s'agit notamment de voir comment les fractions du groupe de spécialistes se reconstituent aujourd'hui dans leur prise en charge par les collectivités territoriales (Poulot, 2020) en générant, c'est une hypothèse, un modèle hégémonique et circulant de *food planning* : l'installation maraîchère sur petite surface. Ce modèle politique domine, se diffuse, car il répond à des demandes sociales. Celle des consommateurs, n'oublions pas le terme anglo-saxon de *market-gardens*, des jardins pour le marché (Phlipponneau, 1956 : 242) et pour une distinction sociale, c'est une autre hypothèse. Mais la demande sociale, c'est aussi celle des nouveaux agriculteurs spécialistes, porteurs de projets hors cadre familial, sur de petites fermes très diversifiées (Poulot, 2020). En effet, comme nous le disait un amie maraîchère sur petite surface et formatrice en BPREA maraîchage, les porteurs de projet en reconversion : « ils veulent tous voir du Fortier⁶⁸⁴ » (immersion ethnographique, 2019). Il en résulte que les élus aussi veulent tous créer du Fortier, dans une logique de distinction territoriale, c'est une troisième hypothèse. L'offre correspondant aux demandes, nourrissant l'offre à leur tour, serait-ce que ces terres nourricières de mesdames et messieurs les maires sont les plus belles fermes, et maraîchers et maraîchères les meilleurs des spécialistes possibles ? Ce n'est pas certain car bien souvent, le meilleur des mondes s'avère être « un tout

⁶⁸⁴ En référence au manuel québécois de maraîchage bio sur petite surface.

petit monde » (Baysse-Lainé, 2019), quelques fois prisonnier de son éthos et de ses normes qui conduisent parfois à l'échec. Si le Perche ornais ou Lingreville ont donné dans la deuxième partie des exemples réussis de portages politiques fonciers liés à des demandes notamment franciliennes, cette sous-partie propose d'analyser d'autres études de cas. Deux sont des terrains du PSDR 4 FRUGAL : les agglomérations de Caen et Alençon. Un troisième participe de l'enquête du collectif ROCS en Domfrontais. Une dernière est liée à l'immersion ethnographique de la vie quotidienne, autour de cercles amicaux proches ma ville de résidence.

3.3.1.1. Les stratégies alimentaires de l'agglomération caennaise achoppent sur le foncier

Déployons un emboîtement d'échelles de pouvoir en ouvrant la réflexion sur le premier centre urbain du terrain d'études, l'agglomération caennaise. Ses collectivités ne sont pas pionnières régionalement pour le portage foncier maraîcher. Le SCoT de 2014 en reste à des déclarations d'intention, alors des projets-objets (Pinson, 2005) ruraux ont déjà abouti ou sont en passe d'aboutir. Si le contexte matériel complique la donne politique (pression foncière et proximité littorale, rente agricole élevée dans une riche plaine aux sols fertiles), quelques opportunités foncières restent gérées en demi-teinte, faute d'un projet-processus (*Id.*) digne d'une gouvernance alimentaire à la hauteur d'aspirations métropolitaines de la ville.

Le dernier marais caennais à l'épreuve de politiques contradictoires et stéréotypées

À défaut de pouvoir livrer l'épilogue d'un dossier d'aménagement en cours, la section 3.2.1.1. a donné une vision la plus actualisée du devenir incertain du dernier marais caennais. Mais revenons plus que cela ne l'a été évoqué sur la politisation de ce dossier foncier, qui révèle combien les pouvoirs centraux, pourtant moins distants géographiquement que dans l'espace rural, peuvent produire des politiques agricoles et alimentaires non coordonnées⁶⁸⁵.

Remontons au 6 février 2014, jour où les élus de Caen Métropole approuvent le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son diagnostic cible des parcelles moins adaptées à l'agriculture intensive, où il faut développer des cultures raisonnées destinées à la consommation locale en circuits-courts (PADD⁶⁸⁶, 2014, p. 17). Caen Métropole s'engage ainsi à accompagner l'agriculture vers de nouvelles pratiques culturelles « *en partenariat étroit avec les professionnels, sur des bases d'expérimentations volontaires et novatrices* ». Le Document

⁶⁸⁵ Ces matériaux ont été récoltés dans le cadre de la thèse et du PSDR 4 FRUGAL, et je tiens à remercier très sincèrement les techniciennes de l'AUCAME et de la Chambre d'agriculture pour avoir partagé leurs informations au fil de l'eau, et pour les réunions régulières au cours desquelles ce dossier foncier a toujours été abordé.

⁶⁸⁶ Programme d'Aménagement et de Développement Durable.

d'orientations Générales vise la production qui nous intéresse : « *les circuits courts et la satisfaction d'une demande locale, par exemple en produits maraîchers.* » (DOG, 2014, p. 8).

Dans la perspective de la mise en œuvre de ces grandes orientations, les acteurs de la planification agrialimentaire caennaise étaient invités le 30 mars 2016, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'AUCAME, pour un débat sur les potentialités agri-urbaines du territoire entre une vingtaine d'agents et d'institutions concernés par la question. La liste des invités fournit un premier indicateur des faiblesses des politiques agrialimentaires caennaises. Seuls neuf invités étaient présents ce qui témoigne d'un investissement relatif sur ces enjeux, particulièrement si l'on s'intéresse aux absents : aucun des trois élus référents à l'agriculture pour le Pôle Métropolitain et aucun élu membre du bureau de l'AUCAME alors même que l'agence pourrait apparaître comme fédératrice pour les questions agrialimentaires⁶⁸⁷. Pour un débat sur l'avenir agricole local, aucun représentant de la MSA ou de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) n'est présent. Une grande partie des échanges a porté sur la densification urbaine. Ce thème, soulevé à plusieurs reprises par des aménageuses pour préserver les terres arables, a dérivé en débat en soi. Les potentialités agri-urbaines à proprement parlé ont néanmoins été débattues à travers le cas du dernier marais caennais.

Lors du tour de table, le directeur de l'environnement et de la biodiversité au département du Calvados (CD14) s'est présenté comme le co-porteur du projet de valorisation des vallées de l'Orne et de l'Odon *via* l'aménagement de voies vertes et dépositaire de la compétence des espaces naturels sensibles (ENS) pour laquelle le CD14 confie la gestion de propriétés à des agriculteurs. C'est le cas du dernier marais caennais avec 4 ha loués au CD14 (Fig. 1) qui les a justement préemptés au titre des ENS en concédant la poursuite de l'activité maraîchère en cours : « *Mais le Conseil Général nous a fait stipuler sur le bail que personne ne pourrait reprendre après nous.* » (entretien avec la maraîchère, 7/03/2016). Cette clause imposée par le CD14 apparaît contradictoire. Cette collectivité est dans le même temps engagée dans l'approvisionnement local de la restauration collective (Agrilocal 14). Son agenda 21 vise à « *renforcer l'économie responsable dans le Calvados* », notamment « *aider le développement du maraîchage* ». Lors du débat, nous avons interpellé le directeur du service « environnement et biodiversité » du CD14 pour pointer les risques que font peser sur le dernier marais caennais les contradictions internes au CD14. Il se montre à l'écoute et conscient de la situation :

« *Cette parcelle a été achetée au titre des espaces naturels sensibles il y a un certain nombre d'années. Il y a longtemps en fait, et je pense que ce questionnement autour de l'agriculture*

⁶⁸⁷ Un bureau décentralisé de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) avait lieu en même temps.

urbaine, il n'existait pas à l'époque. Donc y a pas eu... c'est un petit peu ce qu'on essaye d'ébaucher à l'heure actuelle avec Caen et Caen La Mer. C'est de réfléchir collectivement, globalement à l'échelle des territoires des vallées de l'Orne et de l'Odon. Et on a eu cette impulsion liée aux Jeux Équestres Mondiaux, parce qu'il en fallait une, ça a mis tout le monde autour de la table. [...] On n'avait pas de réflexion globale sur cette zone, c'est ce qui manque et c'est ce qu'il faut mettre en place maintenant. Pour que le département, dont ce n'est pas la vocation, puisse discuter avec la Chambre, avec Caen La Mer, avec la Ville, sur comment on pérennise ces exploitations agricoles au cœur de la ville » (observation directe, 30 mars 2016).

Outre la coordination entre acteurs de la planification agrialimentaire caennaise, on voit qu'un seul acteur peine à résoudre ses contradictions internes. En effet, le CD14 contrevient à l'action 9 de son agenda 21 du fait d'un bail contracté antérieurement, dans le cadre de sa politique des ENS liée à des contraintes réglementaires propres. Pourtant des dispositifs existent pour dépasser la contradiction entre le recours aux engrais et herbicides et la protection de la ressource en eau renforcée par arrêté préfectoral. Les maraîchers envisagent favorablement une conversion à l'AB et ont même prévu un plan d'investissement le cas échéant. Cette conversion pourrait être aidée financièrement par des collectivités, dont le Conseil Régional de Normandie qui gère les aides à l'investissement, bonifiées en AB. Avec son SCoT, Caen Métropole s'engage à accompagner l'évolution de l'agriculture vers de nouvelles pratiques culturelles.

Les arènes d'une « coalition d'intérêts » (Le Galès, 1995) ou d'une « coalition de croissance » (Pinson, 2005) alimentaire normande impliquent le réseau bio (Guillemin et Walker, 2016). Il a déjà mis en place des baux ruraux environnementaux en lien avec la SAFER, notamment pour une exploitation en périmètre géré par le Syndicat d'Eau du Centre Manche⁶⁸⁸. L'encadrement alternatif (*Terres de Liens* et réseau bio) à qui les enjeux du dossier ont été présentés, n'y voient pas d'intérêt et ne s'en emparent pas. C'est lié au fait que le projet s'adresse plus à une agricultrice qu'à l'agriculture (Poulot, 2014), de surcroît à une agricultrice exclue du « tout petit monde » (Baysse-Lainé, 2019) de la relocalisation alimentaire caennaise (Guillemin et Walker, 2016). Dans la production de la ville par projets, le projet vaut au moins autant par le « processus qu'il met en branle que par les objets sur lesquels il débouche » (Pinson, 2005). On constate la faiblesse du « projet-processus » agrialimentaire caennais, du fait du nombre et de la division des acteurs publics (Rastoin, 2015, p. 1160), comme l'a déjà montré le cas de Perpignan (Perrin et Toussaint-Soulard, 2014, p. 132).

En portant à connaissance la situation foncière de la dernière exploitation maraîchère de Caen, les chercheurs et acteurs caennais de FRUGAL tentent de pallier la division classique du système politique local : une ville-préfecture et un conseil départemental, malgré leur proximité

⁶⁸⁸ LE DU G., « Un loyer réduit pour respecter l'environnement », *Ouest-France*, 25/04/2015.

partisane⁶⁸⁹ (Le Galès, 1995). Un article scientifique dédié (Guillemin et Marie, 2017) est transmis au service chargé des ENS au CD 14. Le mail reste à ce jour sans réponse. C'est par le relai de l'AUCAME que la ville de Caen se positionne à travers son adjoint au maire chargé de l'environnement et du développement durable, par ailleurs élu référent pour le PSDR 4 FRUGAL. Il trouve un allié inattendu (Le Gales, 1995) dans l'élu référent FRUGAL pour la Chambre d'Agriculture (CA14) du Calvados qui décident de se mobiliser conjointement sur le dossier. Ils choisissent notamment le dernier marais caennais comme première visite de terrain le jour du lancement du PAT du Caen Normandie Métropole, en octobre 2017 à laquelle les élus sont présents. Le dossier est désormais connu par la vingtaine de participants. Le CA14 initie alors l'accompagnement de la maraîchère dans ses démarches auprès du CD14.

Mais la médiatisation du dossier dépasse celle imaginée par la recherche action, par ses retombées pédagogiques. La ferme devient un cas d'étude exemplaire pour différentes promotions avec l'organisation de sorties sur le terrain. Sans qu'elle m'en informe, une étudiante se sent concernée par la situation de la ferme et l'histoire du couple de maraîchers, au point qu'elle contacte une amie journaliste à l'*Agriculteur Normand*, presse régionale de la FNSEA. Le syndicat national majoritaire, qui a déjà en tête la reconquête de la Chambre départementale⁶⁹⁰ se positionne *via* sa presse hebdomadaire sur ce dossier emblématique. Après une interview, la recherche FRUGAL est mise à contribution dans l'article qui donne la parole à la maraîchère et à la vice-présidente (VP) départementale chargée des ENS⁶⁹¹. Si le CD14 temporise et concède une adaptation constructive de sa gestion jusque-là stéréotypée des ENS (pâturage extensif avec une Unité Gros Bovin moindre par ha ; prairie de fauche⁶⁹²), il reste maître de la situation et se garde le droit de choisir le successeur dans un cadre juridique qui reste précaire : une convention d'occupation de trois ans, avec un cahier des charges en phase avec la politique des ENS. Si l'élue s'affiche diplomate dans la presse, allant jusqu'à suggérer éventuelle une modulation de la durée de la convention, en coulisse les élus départementaux sont furieux de cette médiatisation syndicale, relayée par l'élu caennais qui poste le 9 février :

« *J'espère qu'une issue favorable au maintien de la dernière exploitation maraîchère sur [#Caen](#) & à son passage en [#bio](#) (périmètre captage d'eau) sera trouvée ! Enjeu circuit court, vente directe, maintien de l'[#agriculture](#) en ville... [#Calvados](#) [#eau](#) [#zoneshumides](#) [#alimentation](#)* »⁶⁹³.

⁶⁸⁹ L'Union des Démocrates et Indépendants (UDI) et Les Républicains (LR) sont alliés dans des coalitions majoritaires dirigeant la ville de Caen (LR) et le département du Calvados (UDI).

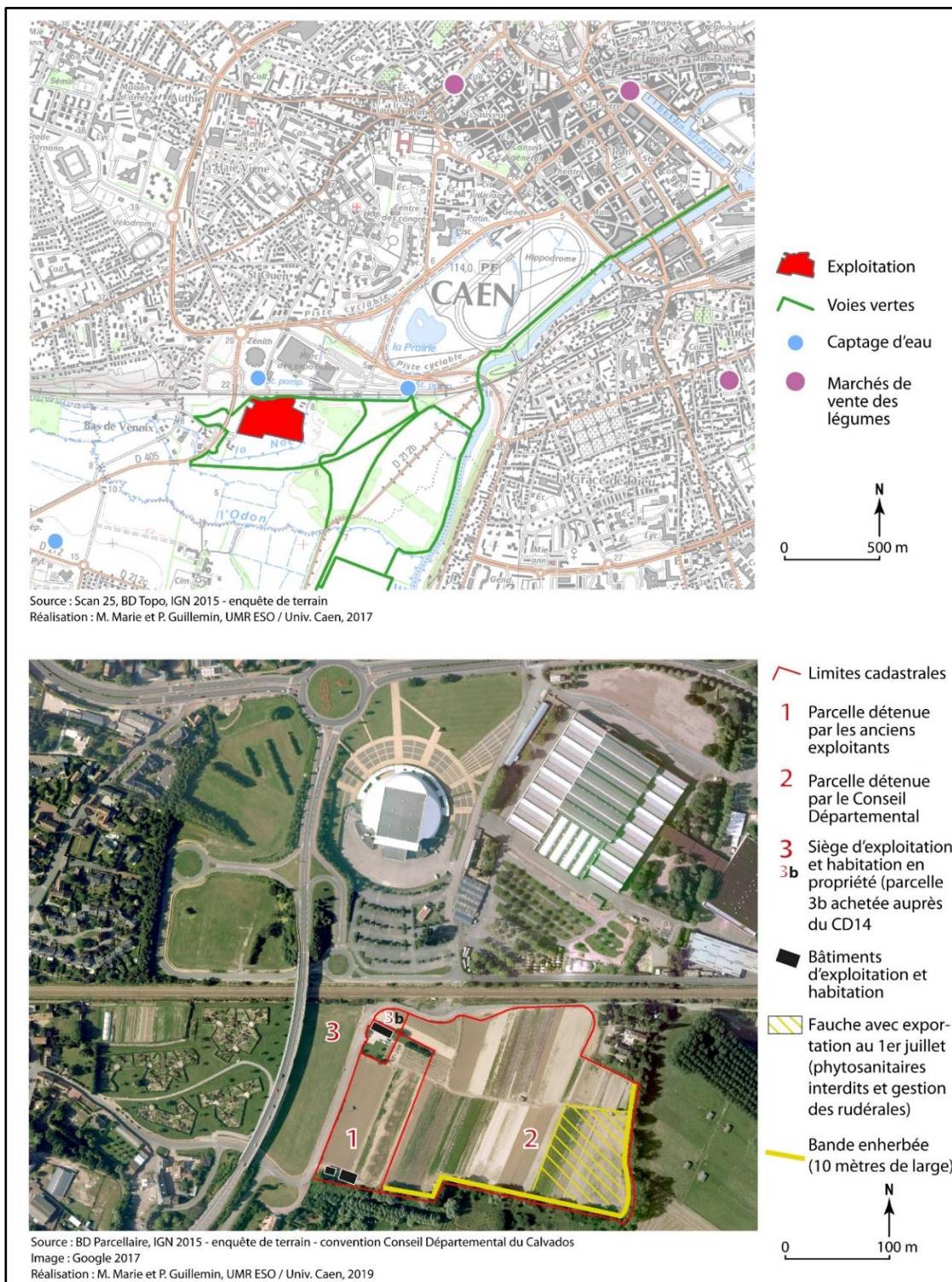
⁶⁹⁰ Conquis en 2001, le Calvados était en 2013 l'une des quatre chambres dirigées par la Coordination Rurale.

⁶⁹¹ PERTRIAUX J. (dossier), « Trente ans de combat réduits dans une convention de trois ans » et « Le Département se garde le droit de choisir l'exploitant », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 8/02/2018.

⁶⁹² « Tout un foin à la Prairie », *Ouest-France*, 5/08/2020.

⁶⁹³ Voir le tweet : <https://twitter.com/JoyauNicolas/status/961941782442512384> (consulté le 10/08/2020).

Carte 23 : Site et situation du dernier marais caennais



L'éluée caennaise en charge du commerce rencontre également la maraîchère suite à la parution de l'article. En mars 2018 elle envoie un courrier au CD14 pour proposer de signer un Bail Rural Environnemental dans lequel elle demande la mention de la vocation maraîchère du site et la recherche d'un repreneur en ce sens. Un mois plus tard, c'est le président de la CA14 qui

écrit au vice-président en charge de l'agriculture au CD14 pour demander le maintien de la possibilité d'une exploitation maraîchère d'un ENS, l'accompagnement à la conversion en AB et à la recherche de nouveaux débouchés, et l'accompagnement à la recherche d'un repreneur. En mai 2018, c'est le maire de Caen qui rencontre la maraîchère, à la suite de quoi la ville et la CA14 sollicitent une rencontre avec les élus du CD14 pour acter la vocation maraîchère du site et leurs volontés respectives sur ce dossier.

Le CD14 conditionne l'engagement dans une convention pérennisant l'exploitation maraîchère du site, à l'exclusivité de la communication sur le dossier : ses partenaires consulaire et caennais ne doivent pas communiquer sur la ferme. Cinq mois après l'article syndical, en juillet, les élus du CD14 (VP à l'agriculture et à l'environnement) convoquent au château de Bénouville les élus de la Chambre d'Agriculture et de la ville de Caen, les techniciennes du CD14, de la CA 14 et de l'AUCAME. Un compromis politique s'esquisse : proposer une convention jusqu'au départ en retraite de la maraîchère ; demander une conversion à l'AB ; allonger à 9 ans la durée de la convention pour les repreneurs ; définir des critères de sélection avec la CA14 en engageant un appel à candidature pour la reprise de l'exploitation. En septembre, alors que le bail arrive à termes en novembre, la CA14 propose ses services au CD14 pour la rédaction du cahier des charges de la convention. L'organisme consulaire relance le CD14 en novembre, et à la fin du mois, ce dernier invite la CA14 au comité de gestion des ENS des berges de l'Orne, dont dépend la ferme maraîchère. La CA14 y prend part le mois suivant et en janvier 2019 le service ENS du CD14 propose une convention d'occupation à la CA14. Cette dernière rencontre la maraîchère pour valider/amender la convention, dont le cahier des charges ne compte déjà plus l'obligation de conversion à l'AB. En février, le service départemental des ENS reçoit la CA14 pour amender la convention et acter un partenariat au-delà de la signature. Les amendements sont au nombre de quatre :

- allonger la durée de la convention jusqu'à la retraite de la maraîchère (fin 2022) ;
- possibilité de résiliation pour l'exploitant, au même titre que le Département ;
- précision du zonage des prairies et bandes enherbées ;
- précision des modalités de fauche de la prairie.

Le partenariat vise quant à lui à préparer une communication sur la disponibilité foncière, les conditions de reprise et les critères de l'appel à candidature. Fin février, la maraîchère signe la convention amendée. Cette version acte l'arrêt par les fermiers de l'exploitation maraîchère au sud-est de la parcelle, inondable. Un zonage en prairie naturelle (avec une fauche exportée au plus tard au 1^{er} juillet pour éviter la contamination en azote des nappes d'eau souterraines et une élimination des plantes non spontanées et colonisatrices) est associé à des bandes enherbées

le long d'un drain bordant le sud et l'est de la parcelle (carte 23). Cette conditionnalité environnementale du cahier des charges va dans le sens d'une bonne gestion agroécologique du site, utile au maraîchage, en favorisant le maintien d'habitants pour les micro et méso-faunes auxiliaires des cultures. Par contre, l'abandon de la conversion à l'AB, à laquelle la maraîchère était pourtant prête, est une aberration tant écologique qu'économique, puisqu'elle fera reposer les coûts et risques de la conversion sur les repreneurs, alors que deux exploitants rôtés et en fin de carrière, connaisseurs de leurs terres, auraient aisément assumé cette conversion (capacités d'investissement en bineuse attelée pour arrêter le désherbage chimique, trésorerie pour encaisser le surcoût d'approvisionnement en semences et plants et le prix de la certification). Tout se passe comme si le CD14 voulait systématiquement défavoriser l'exploitation maraîchère de cet ENS. Cela paraît contradictoire avec l'évolution du dossier, puisqu'en avril 2019, l'action est intégrée à la convention qui lie le CD14 à la CA14, avec le projet de rédiger une future convention de reprise de neuf ans, avec un nouveau cahier des charges imposant l'AB. Associer à la sécurité foncière la plus-value d'une exploitation déjà convertie apparaît évident, alors qu'en septembre 2019, le CD14 organise un comité de pilotage de l'action incluant la CA14 mais aussi l'association *Bio en Normandie*.

La division de collectivités locales n'exerçant qu'extraordinairement de véritables fonctions métropolitaines, explique l'avenir incertain du dernier marais caennais. Sa gestion inaboutie et maladroite se comprend aussi à l'aune des représentations sociales dominantes de la gouvernance alimentaire urbaine. Le couple de maraîchers a montré sa capacité à faire face à une déprofessionnalisation en diversifiant son exploitation et en incarnant une identité de substitution commerciale, l'ensemble d'un nouvel encadrement agricole territorialisé et associatif peine à voir dans ce souple la « nouvelle catégorie d'agriculteurs qui revendique cette [multiprofessionnalisation] comme un mode de vie » (Poulot, 2014). Nous en avons fait l'expérience lors d'un comité technique de gestion d'un espace test agricole (section à suivre), au cours duquel ce dossier foncier avait été présenté aux associations d'encadrement agricole (domaines du foncier, de l'AB et de l'environnement). Un chargé de mission du CREPAN (Comité régionale d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature en Basse-Normandie) avait coupé court, dévoilant son mépris pour des exploitants âgés non labellisés en AB, espérant que le renforcement des mesures de protections préfectorales condamne leur exploitation : « *ils sont pas en bio, ils sont dépassés politiquement* » (observations directes, 16/12/16). Cela révèle une incapacité de l'encadrement agricole alternatif à penser la multiprofessionnalisation au-delà des figures imposées des exploitations non professionnelles

et des NIMA, en prise avec la demande urbaine (Poulot, 2014). Les dernières informations collectées sur le dossier auprès de la maraîchère en témoignent (entretien, 9/07/2020).

En effet, la section 3.1.2.1. a montré comment la domination foncière se perpétue jusque dans l'encadrement de la convention d'occupation et la préparation de la reprise. Ironie du sort, même l'encadrement agricole historique consulaire est gagné par les représentations sociales hégémoniques de la gouvernance alimentaire urbaine, en étant dans l'incapacité d'imaginer une reprise de la parcelle départementale sans la petite parcelle privée irriguée et bâtie... On y reviendra, mais notons déjà l'alliance de circonstance avec le réseau bio, qui demande quant à lui, prisonnier aussi de ses représentations d'un modèle d'installation unique, que la maraîchère cède sa place sur les marchés de détails au profit du repreneur. C'est perpétuer un mépris de classe (de l'encadrement envers une petite bourgeoisie dégradée pré-capitaliste) et une domination envers une productrice souhaitant perpétuer son activité et ainsi éviter une paupérisation liée à la retraite. Quant à la Chambre d'Agriculture, elle semble ignorer que la maraîchère est prête à partager son forage et ses machines avec un repreneur, qu'elle et son mari veulent bien mettre en contact avec le responsable de la centrale d'achats locale qu'ils livrent. Cette surdit   r  v  le les limites du cadrisme et de la technocratisation qui gagne les chambres d'agriculture, o   les propri  taires capitalistes   lus « ne concentre[nt] pas entre [leurs] mains la totalit   du pouvoir » (Uhel, 2019 : 161) de l'organisme consulaire. En effet, l'un des six secr  taires-adjoints du bureau de la Chambre d'Agriculture du Calvados n'est autre que le pr  sident de la *Coop  rative de Creully*, qui fournit pr  cis  ment la m  me centrale d'achats que le couple de mara  chers caennais. Alors qu'   la coop  rative, sept producteurs de l  gumes se partagent le march   de la centrale, la perspective de cession des livraisons par les derniers mara  chers caennais lib  re de fait un part de march   sur une gamme de l  gumes peu commercialis  e par la coop  rative. On peut imaginer que cela offre une perspective de diversification qui pourrait int  resser l'un des producteurs de la coop  rative qui exploitent dans des communes distantes d'une vingtaine de kilom  tres de Caen. Sans la contrainte de d  placement de machines, un utilitaire suffirait    transporter jusqu'   la centrale des l  gumes dont les r  coltes sont manuelles (carotte botte, c  leri branche et radis noir).    tout le moins, les techniciens consulaires devraient le demander    leur   lu. Ils m  neraient de front deux accompagnements compl  mentaires, plut  t que d'aller contre les strat  gies d'une mara  ch  re dont ils sont au service. Outre cette piste, le r  seau bio pourrait quant    lui solliciter ses adh  rents mara  chers de la zone p  riurbaine caennaise pour savoir si un agrandissement de quatre hectares en plein champ int  resse l'un d'entre eux, quasi assur   d'un d  bouch  

commercial rémunérateur. Cette piste apparaît de surcroît politiquement compatible en ce qu'elle aboutirait à une production AB en gros/demi-gros, plus adaptée aux besoins réglementaires de la restauration collective. Il est très surprenant que l'encadrement du réseau du réseau bio n'y pense pas, d'autant que fin 2015, lors de la présentation régionale d'une étude sur la viabilité du maraîchage bio en Basse-Normandie, le technicien maraîchage évoquait certaines saturations commerciales localisées, notamment sur le marché Saint-Sauveur où avec huit maraîchers bio, « *il n'en faudrait pas un neuvième* » (observations directes, 8/12/2020). Insister sur la cession de la parcelle privée d'un hectare et des places sur les marchés de détail pour installer un maraîcher bio apparaît donc contradictoire puisque c'est justement le marché Saint-Sauveur qui est l'un des plus rentables pour les maraîchers caennais.

Face à ces contradictions, lacunes et faiblesses de la composante institutionnelle de la gouvernance alimentaire caennaise, ce sont finalement les rapports sociaux de production qui prennent le dessus. La collectivité propriétaire qui dispose d'un droit de préemption et de sélection de l'exploitant (point de la convention signée par la maraîchère), envisage de régler son manque d'imagination par l'appropriation des moyens de production, avec une possible éviction. Mais la composante issue de la société civile fait-elle mieux que les collectivités locales ? Ce n'est pas sûr non plus à en analyser les dysfonctionnements d'un lieu qui s'est révélé éco-domaine sur les modèles hauts-normands du Boucquetot et du Bec-Hellouin. Localisé dans le hameau du Londel à Biéville-Beuville, il a catalysé en 2015-2016 les efforts de la base associative de la gouvernance alimentaire caennaise, avant qu'elle ne s'y divise sur fond, là encore, de domination liée à la propriété privée des moyens de production.

Sur l'autel permacole, « on a perdu le fait qu'ici, les terres accueillent des hommes »

La citation de ce sous-titre, on la doit à un encadrant de jardin d'insertion, qui évoque ainsi la longue histoire du site du Londel. Par délégation associative, l'agglomération de Caen La Mer y a financé une potentielle mise en œuvre des objectifs de son SCoT en termes de soutien au maraîchage local. Ce site a déjà « fait terrain » et constitue l'une des monographies d'une thèse sur l'éthos associationniste (Vignet, 2014). Étudiés dans le cadre du *Réseau urgence alimentaire*, *Les jardins du Londel* sont un exemple de l'économie solidaire. Créé en 1985 par l'AIFST⁶⁹⁴, le *Centre Horticole du Londel* développe deux axes : la formation dans le domaine des travaux paysagers et de l'horticulture pour des personnes sans emploi ou en reconversion ;

⁶⁹⁴ L'Association institution familiale Sainte-Thérèse (AIFST), fondée en 1928, accueille à ses débuts des orphelins, et développe plus tard de nouvelles activités liées à la formation et l'insertion professionnelle.

et l'insertion par l'activité économique, dont le *Jardin des compagnons* du Londel, destiné à des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. Fermé en 2013, faute de subventions (Vignet, 2014 : 287), le sociologue analyse que le site du Londel domine le réseau, et le décrit comme peu bureaucratisé et marchandisé. Mais il se caractérise par une stratification sociale reproduisant les inégalités sociales pourtant combattues par son projet (*Ibid.* : 293).

L'hypothèse développée s'appuie principalement sur des observations directes en tant que membre invité *es qualité* d'un comité technique (CT), destiné à apporter « *une caution quant à la qualité, faisabilité* » du projet de relance du site (observations directes, 20/10/2014). Outre les réunions de ce CT⁶⁹⁵, le dispositif d'enquête s'appuie sur la participation à l'événementiel ou à des réunions de travail organisés sur le site, et sur des rencontres avec certains de ses acteurs dans la vie quotidienne caennaise. Focalisées sur les enjeux fonciers, ces analyses amènent à penser que si le projet de relance a partiellement échoué, c'est parce que la bureaucratisation et la marchandisation de la gestion du site se sont ajoutées à sa stratification, dans une logique de domination plus que de partenariat. Avant de présenter le projet de relance, évoquons rapidement le contexte dans lequel les politiques publiques et initiatives associatives alimentaires ont lieu.

Le site du Londel, dans la commune de Biéville-Beuville, fait partie du « Neuilly Caennais » (Rivière, 2014a) :

« un secteur résidentiel très prisé [...] en deuxième couronne de l'aire urbaine caennaise [entre] la capitale régionale et les plages touristiques de la Côte de Nacre [avec une] surreprésentation ancienne des catégories supérieures [...] constituée à partir des années 1970 avec l'implantation [...] d'un plateau d'activités [du] secteur tertiaire supérieur, [...] Dès 1975, les cadres (parmi lesquels les professions libérales de santé sont localement très nombreuses) constituent la première catégorie socioprofessionnelle [du secteur] » (*Ibid.* : 28).

Dans ce Neuilly Caennais (*Id.*), en 2013, la baisse des subventions des collectivités régionale et départementale menace l'équilibre financier du maraîchage d'insertion et conduit l'*AIFST* à licencier l'équivalent de 5 ETP et hypothéquer des terrains constructibles⁶⁹⁶. Le président de l'association justifie « *le licenciement d'une douzaine de collaborateurs pour maintenir l'outil de production* », dont l'exploitation est déléguée dans le cadre d'une convention d'occupation à un maraîchage d'insertion falaisien, *Les Jardins d'Arlette* (*JA* – observations directes 20/10/2014). Avec l'*AIFST*, les *JA* sont les seuls membres du comité opérationnel (CO), dont la direction politique relève de l'association propriétaire. Son président

⁶⁹⁵ Constitué notamment de Terres de Liens Normandie (TDLN), du réseau bio normand, de l'Association Régionale pour le développement de l'Economie Solidaire (ARDES).

⁶⁹⁶ BEUVE J.-P., « Des menaces planent sur le Londel », *Ouest-France*, 8/02/2013.

explique que le centre horticole n'est que partiellement utilisé du fait de l'arrêt de l'activité d'insertion. Il s'agit de repenser l'articulation entre maraîchage et structure de formation sur de nouvelles bases. L'association assume donc financièrement l'embauche d'une coordinatrice sur une première période de juin à décembre 2014 (*Id.*). Lors de ce premier CT, cette coordinatrice présente le projet (la logique clientélaire de constitution du CT a déjà été analysée – Guillemin et Walker, 2016 –, et structure le recrutement de cette coordinatrice). Contentons-nous d'en préciser les quatre objectifs, qui permettront d'évaluer sa portée :

- produire des aliments de qualité en quantité (fruits, légumes et petit élevage), notamment pour des consommateurs en difficultés ;
- expérimenter des techniques de production écologiquement intensives, pour en faire un modèle d'installation local ;
- organiser le travail et l'économie du site pour faire cohabiter particuliers et professionnels en allégeant la pénibilité du travail et en offrant l'accès à l'autoproduction à des particuliers ;
- développer l'accueil de différents publics (riverains, salariés d'entreprises proches, habitants des quartiers populaires, personnes de la rue, jeunes porteurs de projets agricoles (*Id.*)).

De tous les échanges de ce premier CT, retenons deux enjeux fonciers et une observation ethnographique. Le premier concentre l'attention des administrateurs de l'*AIFST*, qui louent 1,5 ha à un agriculteur qui y fait pâturer ses bovins, classé parmi « *les uns et les autres qui profitent du droit rural* » (*Id.*). La réflexion conduit au départ de la *Confédération Paysanne* dès le deuxième CT, mais l'entre-gens politique du président (ancien adjoint au maire de Caen) doit permettre la récupération intégrale des 4 ha. En effet, avant les élections municipales 2014, l'indemnité d'éviction s'élevait à 20 000 €. Elle s'élève à l'automne à 32 500 € et l'*AIFST* ne peut les déboursier. L'association souhaite vendre bon marché 5 ha à Caen La Mer, dans une commune proche où l'agglomération a planifié un aménagement routier. En contrepartie, l'association espère « *un jeu d'échange foncier* » (*Id.*). L'agrandissement répond en effet aux attentes fortes de la nouvelle coordinatrice autour de l'expérimentation d'installation agricole par « *des modèles atypiques [...] pour que l'agroécologie devienne plus conventionnelle que le conventionnel* ». Difficile de savoir si cet enjeu accompagne son diagnostic de l'histoire du site : « *une démarche d'insertion classique, alors que maintenant, l'idée est d'aller au-delà et de susciter des vocations agricoles* ». Une telle critique interroge : chez qui s'agit-il de susciter des vocations ? L'observation ethnographique de la salle de réunion ne conduit pas à penser qu'il s'agit des bénéficiaires de l'insertion. Les photographies des ouvriers de l'ancien *Jardin des Compagnons* ont été décrochées : elles sont entassées au pied d'un mur nouvellement décoré d'affiche de sensibilisation sur le rôle des entomophages et amphibiens au jardin.

Lors du deuxième CT, organisé dans le centre de formation caennais de l'*AIFST*, deux nouveaux membres intègrent l'instance : le directeur et l'encadrant au Londel des *JA* (ancien

encadrant de l'AIFST, licencié et reclassé aux JA), déjà membres du CO. Le président rappelle que la convention d'occupation de ce partenaire court jusqu'en juin 2015. Le salarié de TDLN se présente aux nouveaux membres et se réjouit « *de la récupération des terres qui constituent du foncier pour les couvées si le projet débouche sur un espace test agricole* » (observations directes, 5/02/2015). En effet, le président de l'AIFST confirme la vente des 5 ha à l'agglomération et la résiliation du bail du fermier. L'usage de la prairie va donc être retrouvé pour agrandir le site et « *on le baptisera d'ici le mois de juin-juillet* » (Id.). La coordinatrice actualise la présentation du projet et commence par un état des lieux foncier : entre 6 000 et 7 000 m² sont en production avec quatre serres sur 1 400 m². Son président intervient pour demander « *de la clarté dans l'affectation des surfaces et de la responsabilité de chaque acteur sur la surface, et donc une charte commune* ». La coordinatrice continue en rappelant l'inspiration du modèle permacole développé au Bec-Hellouin et que le Londel compte « *déjà du maraîchage avec de la densité sur les buttes cultivées par les JA. Il va falloir penser ensemble les plans de culture* » (Id.). Elle poursuit sur le volet commercial du projet : « *une boutique à la ferme, un collectif d'achat en quartier populaire, des marchés privés comme la vente aux entreprises, aux restaurants mais aussi à la restauration collective* ». Le premier débouché, existant, rassure le responsable de l'ARDES quant aux jeunes porteurs de projets attendus sur l'espace test : « *c'est bien qu'il y ait un marché captif, les quatre qui arrivent ils ont un débouché acquis* » (Id.). La boutique à la ferme, exploitée par les JA, correspond pour des membres du CT au débouché naturel de l'espace test. Plutôt que de convenir de cela en CT avec les JA, la coordinatrice persiste dans un projet de légumerie sur site. Pourtant des membres du CT y sont défavorables, car ils en portent déjà un dans le département. Le sujet reste en suspens au profit de celui des ressources humaines. La coordinatrice explique :

« Moi je suis là en CDI renouvel... euh en CDD renouvelable. Le fonctionnement du site nécessite a priori une personne pour la gestion du projet, et assez vite, l'embauche d'un maraîcher, salarié car on lui demande de faire une démonstration, puis en CAPE ou CAE. Dans l'idéal quelqu'un qui ait été maraîcher auparavant, plutôt classique, et qui se serait formé au Bec Hellouin ou qui serait, dans l'idéal, au moins passé au Bec Hellouin » (Id.).

Le CT se termine sur la présentation d'un budget prévisionnel et la stratégie de recherche du financement qui semble préoccuper davantage TDLN et l'ARDES que l'AIFST. C'est d'ailleurs le coordinateur de TDLN qui conclut le CT (Id.). Tel qu'annoncé par son président le 5/02/2015, l'AIFST invite en juin ses partenaires pour fêter la recouvrance de l'usage de ses terres. Le détournement des inaugurations publiques par la président et l'encadrement de

l'association a déjà été publicisé⁶⁹⁷, il paraît ici plus utile de révéler la ségrégation temporaire lors de cette fête. Après avoir sectionné le barbelé clôturant la prairie, le président de l'*AIFST* prononce un discours inaugural auprès d'une cabane utilisée par les ouvriers des *JA*. S'en suit un pot convivial dans la prairie *réappropriée* (photographies 10), qui témoigne des « inégalités sociales et rapports de force ou de pouvoir qui traversent » (Ripoll et Veschambre, 2005 : 7) ce maraîchage du Neuilly Caennais (Rivière, 2014a). Ils ont préparé les tables et commenceront à mettre en valeur la prairie, mais les ouvriers des *JA* ne sont pas conviés à prendre part au pot, au cours duquel est annoncée une subvention de 80 000 € pour l'année 2015, versée par Caen La Mer à l'*AIFST*.

Photographies 10 : Inauguration de l'éco-domaine du Londel



À gauche : membres de l'*AIFST* et partenaires partagent un pot convivial. L'encadrement féminin des *Jardins d'Arlette (JA)* fait le service.

À droite : pendant le pot, les ouvriers des *JA* restent sur la parcelle qu'ils exploitent.

Clichés : P. Guillemin, UMR ESO, 23/06/15.

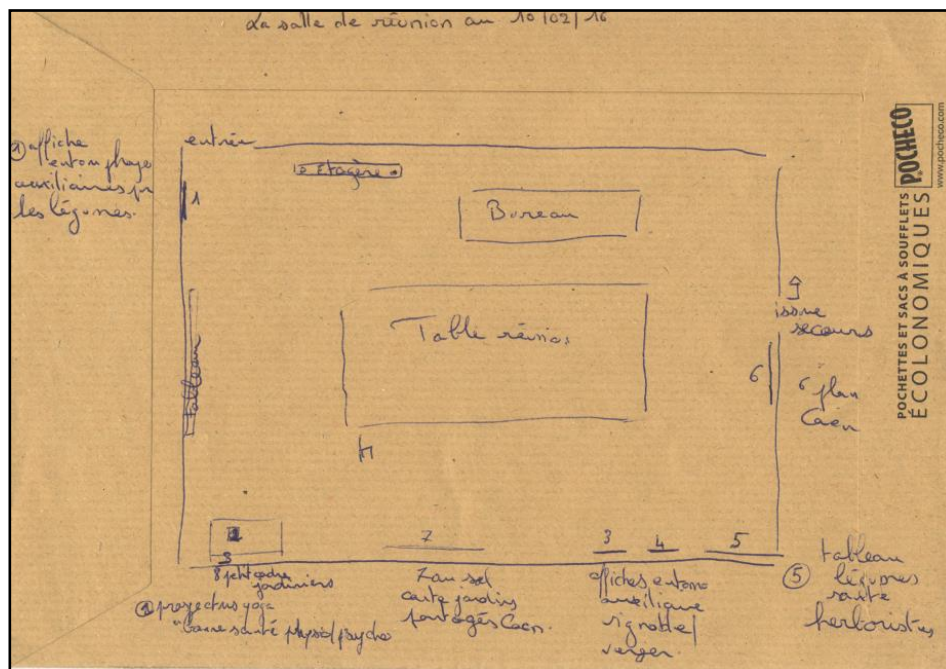
Lors de cette inauguration, une stagiaire du master de géographie m'interpelle pour faire un point sur son stage. D'abord elle se plaint de devoir venir au Londel le weekend pour arroser les sacs de marc de café sur lesquelles la coordinatrice expérimente la production de pleurotes. Elle me rappelle que ce n'est pas prévu dans sa convention. C'est à ce moment qu'elle souhaite me présenter une travailleuse sociale des *JA* avec qui elle a sympathisé (celle qui servait pendant le pot). Elle m'explique que l'*AIFST* a négocié le reclassement de deux salariés licenciés auprès des *JA* (elle-même et l'encadrant technique participant au CT) en libérant une partie de la prairie pour les *JA* qui maintenant « lâchent quand même deux serres productives » pour l'espace test. Elle ajoute que depuis la relance du site, le loyer des bureaux occupés par les *JA* dans le bâtiment

⁶⁹⁷ Voir la photographie commentée sur la forge numérique de la MRSH de Caen : P. Guillemin, « Les fils barbelés du Londel », 25/03/2016. <http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/forge/3932> (consulté le 17/08/2020).

de l'AIFST ont significativement augmenté. Elle témoigne d'une ambiance délétère entre partenaires opérationnels (observations directes, 23/06/2015).

La marginalisation de la vocation d'insertion du site se confirme dans l'appropriation symbolique des locaux du Londel, qu'on découvre en février 2016, à l'occasion d'une soirée « Rêve de jardin ». La coordinatrice y invite des particuliers souhaitant investir l'espace destiné à l'autoproduction en jardins partagés et individuels. L'animation du collectif est en partie externalisée à un salarié de l'ARDES qui est présent. Ce temps moins formel que les CT permet de réaliser un croquis de la décoration de la salle de réunion du Londel (doc. 16).

Document 16 : Croquis de la salle de réunion du Londel au 10/02/2016/



Source et réalisation : P. Guillemin, UMR ESO, 2016.

Décrivons-le rapidement, avec sa numérotation. En entrant dans la pièce, on retrouve immédiatement à gauche l'affiche sur les entomophages au jardin (1). Un tableau *weleda* complète ce mur. Dans l'angle du mur face à l'entrée, deux ou trois petits cadres photographiques (type 15x10 cm) des ouvriers du *Jardin des Compagnons* ont été conservés (8) au-dessus d'une table garnie de prospectus promouvant des cours de yoga pour « *une bonne santé physique et psychologique* » (2). Observant ce mur de face, à gauche de la table, une grande carte des jardins partagés de Caen est posée au sol (7). À sa gauche on trouve deux nouvelles affiches sur les entomophages, auxiliaires du verger et du vignoble cette fois (3 et 4). Dans l'angle, est fixé un tableau des herboristes-conseils, présentant la teneur en vitamines, sels

minéraux, nutriments et oligo-éléments de plusieurs espèces de légumes (5). Sur le mur face au tableau, un plan de Caen est affiché, à droite de l'issue de secours. Le long du mur à gauche de l'entrée, on retrouve une étagère qui jouxte le bureau de la coordinatrice. Outre cette décoration, les échanges de la soirée confirment le peu de cas fait de l'activité d'insertion.

La soirée commence par une animation participative sur les attentes des potentielles jardinières (il s'agit exclusivement de femmes) et l'ébauche d'un règlement ou d'une charte. Alors que la plupart des anciennes photographies du *Jardin des Compagnons* qui étaient entassées au sol ont été débarrassées, l'une des futures jardinières qui connaît bien le site exprime ses attentes : « *en fait, il y avait des salariés et maintenant c'est nous, j'aimerais bien retrouver l'avant* » (observations directes, 10/02/2016). Difficile d'imaginer son vœu bientôt exaucé, à l'aune de la suite de la soirée. Le CT du 5/02/2015 révélait déjà deux dynamiques qui gagnent le Londel : une bureaucratisation qui implique une marchandisation croissante du site, pour financer les ressources humaines d'encadrement. La soirée « *Rêve de Jardin* » le confirme.

Les possibles se dévoilent : créer une association dédiée, pour signer une convention d'occupation avec l'AIFST propriétaire et qui fixera les montants des loyers des jardins. La coordinatrice précise : « *le jardin partagé, c'est un des objectifs de mon emploi, dont vous pouvez compter sur moi au début* ». Elle suggère à celles qu'elle nomme le « *noyau dur* » du projet, qu'elles peuvent la solliciter pour modifier « *le design* » du site. La coordinatrice emploie très souvent ce terme, qui imprègne plus généralement les discours sur la permaculture, au premier rang desquels celui des propriétaires de la ferme du *Bec Hellouin*, que la coordinatrice cite à chaque rencontre comme le modèle à reproduire. Dans cette perspective de « *design* », elle se permet d'évoquer l'aide des JA, dont elle ne gère pourtant pas les ressources humaines : « *Si à un moment vous voulez agrandir la mare par exemple, à côté il y a des bras nombreux aux Jardins d'Arlette, avec des hommes forts [rires]* » (*Id.*). Le peu de considération de la coordinatrice pour cette structure, ses ouvriers en réinsertion comme ses encadrants, montre qu'elle les perçoit comme une main d'œuvre gratuite pour la mise en valeur du site, même hors des parties que les JA occupe dans le cadre de la convention. C'est clairement une stratégie d'aménagement à moindre frais de ce qu'elle imagine devenir un éco-domaine. Pour autant, réduire les dépenses ne crée pas pour autant des recettes, qui font défaut.

Après une nouvelle animation ludique, la coordinatrice interroge les participantes sur leur intérêt pour des formations à la permaculture qu'elle pourrait proposer. Elle sonde l'investissement en temps que les futures jardinières seraient prêtes à consentir, entre une demi-

journée à deux jours. Les participantes pourraient être intéressées mais s'interrogent sur le coût. La coordinatrice répond que « *pour une formation de deux jours, il faut compter entre 150 et 400 € en fonction de la participation d'un intervenant extérieur ou pas, et des frais de repas et d'hébergement* ». Les futures jardinières répondent par des moues dubitatives et le salarié de l'ARDES ajoute : « *Après, ça c'est le modèle anglo-saxon de la permaculture, avec des formations qui coûtent cher ! Alors que nous [l'ARDES] on en organise des gratuites avec des subventions du conseil régional* » (Id.). Cette soirée d'animation éclaire les échanges des CT. La coordinatrice comme le salarié de l'ARDES imaginent tous les deux une bureaucratisation du site, renforçant sa stratification historique, par l'intervention croissante de salariés ou prestataires d'encadrement. Mais ils la conçoivent différemment. On comprend mieux l'intérêt marqué des salariés de l'ARDES comme de TDLN à faire du site une nouvelle vitrine pour décrocher des appels à projets régionaux, auxquels leurs associations employeurs pourraient émarger. Quant à la coordinatrice, mal à l'aise avec l'exercice budgétaire pour les négociations politiques, elle envisage plutôt des ressources internes par marchandisation croissante du site.

Trois mois plus tard, la décoration de la salle de réunion du Londel s'est étoffée (les trombinoscopes des 107 conseillers communautaires et 35 maires de Caen La Mer sont affichés à gauche d'une l'horloge, derrière le bureau de la coordinatrice). Un nouveau salarié de l'AIFST participe à ce troisième CT : ancien maraîcher bio ornais, il est recruté pour encadrer l'espace test et appuyer l'aménagement global du site. Avec lui, un candidat à l'expérimentation participe au CT : titulaire d'un double BTS Technologie végétale/Gestion et Protection de la Nature, c'est un ancien animateur en protection de l'environnement. L'espace-test est l'objet principal du CT, « *puisque après une vingtaine de candidatures, seules trois présentaient un potentiel, les deux autres issues d'ingénieurs en agriculture* » (observations directes, 9/05/2016). C'est l'obsession de la coordinatrice de l'AIFST et du coordinateur de TDLN, car le Conseil Régional apporte une importante subvention à l'association propriétaire. Elle s'achève en décembre 2016, mais, émanant de financements LEADER, une évaluation à mi-parcours conditionne l'engagement de la dernière tranche budgétaire de 50 000 € :

« l'expérimentation est un point important du projet, extrêmement valorisé dans le dossier Synergie Partenariale avec la Région. À ce sujet, il y aura un point en juin pour l'engagement réel du montant initial [...] donc faut pas qu'on se rate pour améliorer l'état du site pour l'installation à l'automne » (Id.).

L'essentiel du CT concerne les stratégies partenariales et marketing à mettre en œuvre pour continuer de convaincre les élus des différentes collectivités d'attribuer des subventions à l'AIFST. Il faut décentrer l'attention de l'expérimentation car l'engagement du candidat reste

incertain : « *A cause des problèmes techniques autour de l'irrigation, je ne me sens pas prêt pour reprendre ici* ». Dans le cadre d'une instance où le président de l'AIFST perd de plus en plus la main sur les échanges, au profit du coordinateur TDLN, le premier en profite pour analyser que « *le projet disparaît au fur et à mesure que la mise en place de l'éco-domaine se fait sur le terrain* ». Cette évocation d'un projet-objet se développant au détriment du projet-processus, ses propres salariés l'ignorent et continuent leurs échanges sur l'espace test en cherchant à convaincre le candidat. Ce dernier en profite pour accroître ses exigences : il ne souhaite pas se tester dans le cadre d'une association mais désirerait plus de surfaces couvertes. Le directeur des JA blague aussitôt : « *t'as fini de nous piquer nos tunnels [rires]* » (Id.). Son intervention ne retient aucunement l'attention du CT. Pourtant le salarié de l'ARDES tente de rappeler l'enjeu d'accessibilité culturelle et « *l'histoire longue et fructueuse du site* », incarnée aujourd'hui par les JA, dont le directeur évoque d'ailleurs leur « *situation économique délicate* » au cours du CT. Mais invariablement, l'instance se prolonge sur la recherche de financement, sans évoquer la coordination quotidienne du site, alors que l'encadrant des JA s'était contenté pour son tour de parole d'un « *ça va mieux, tout le monde se salue* » (Id.)

Cet euphémisme ne pouvait que refaire surface lors d'un nouveau CT le mois suivant, car l'ambiance sur le site se dégrade. Le président de l'AIFST profite d'un CT restreint (absence des représentants de TDLN, d'Agrobio, de l'Adear 14, de l'encadrant de l'espace test, du directeur des JA) pour revenir aux fondements du projet et appelle à : « *une refondation sur la base de l'objectif principal de l'association propriétaire du site [...] que la réflexion technique soit au service du fond* » (observations directes, 24/06/2016). Il rappelle la mission de l'AIFST auprès des « *publics en difficultés* » et craint « *pour le projet que la notion de chiffre d'affaires, de structure, d'organisation, nous éloigne petit à petit, inconsciemment et involontairement, de notre objectif* ». L'encadrant des JA confirme : « *on a perdu le fait qu'ici, les terres accueillent des hommes* » (Id.). Le président de l'AIFST s'adresse à la coordinatrice : « *le dire c'est facile, le mettre en œuvre, c'est-à-dire, la tâche qui est la vôtre, c'est plus difficile* ». Dans une tentative de médiation, le représentant de l'ARDES rappelle que « *le rapport entre technocratie et travail de terrain nécessite une grande limpidité du projet [alors que] le lieu a une histoire très longue et très riche* ». Le président de l'AIFST signale que la « *logique gestionnaire de l'ESS est en tension avec la solidarité* ». Je quitte la stricte observation directe pour prendre part aux échanges utilisant le croquis de la salle de réunion. J'explique qu'au premier CT, les photos d'ouvriers en réinsertion étaient entassées au sol, remplacées par des posters naturalistes.

J'ajoute que si des hommes et des femmes sont réapparues sur les murs de la salle, il s'agit d'élus locaux et qu'il ne subsiste que deux petites photographies des ouvriers en réinsertion.

La coordinatrice se justifie : « *En fait cette histoire-là, je la connais pas et pour les photos, je dois le dire, j'ai gardé ce qui était propre, parce que c'était poussiéreux, les photos étaient jaunies* ». Ne relevant pas une réponse renforçant le néo-hygiénisme durable par lequel elle gère le site (Tozzi, 2013), je note que l'affichage de la photographie du président humanise la décoration. L'intéressée d'ajouter : « *c'est moi, entre les deux, qui fait le lien.* ». Le représentant de l'ARDES l'interrompt : « *enfin le lien c'est du barbelé !* » (observations directes, 24/06/2016). L'encadrant des JA insiste sur le contexte « *On est sur Biéville-Beuville, [...] une des communes qui paye le plus d'impôts. D'un côté on a des gens qu'ont plein de pognon, et de l'autre pas* ». C'est comme s'il voulait évoquer que la distance sociale localisée, que lui et ses « *gars* » éprouvent lors des ventes à la ferme, est en train de gagner le site en lui-même. Le président de l'AIFST conclut avant l'ordre du jour et veut rompre avec certaines obsessions : « *l'important c'est "Jardiland a vendu tant, nous on a vendu tant !"* ». Il pointe les risques que court : « *le Londel, si ça devenait un label, une marque de la solidarité* » (Id.).

L'ordre du jour est discuté mais les tensions ne s'apaisent pas et la coordinatrice semble sourde aux appels à la vigilance du CT. Le président termine sur l'inauguration de l'éco-domaine tel qu'annoncé dans le projet, et sollicite l'instance pour identifier un conférencier reconnu. Le représentant de l'ARDES suggère l'invitation de Pierre Rabhi. La coordinatrice propose plutôt d'inviter le couple de maraîchers du Bec Hellouin⁶⁹⁸. Son président n'y est pas favorable : « *si on était entre nous, je vous dirais "c'est des vendeurs de pommes de terre", une image de marque* ». L'encadrant des JA soutient l'idée du représentant de l'ARDES car « *Pierre Rabhi, il connaît le Londel [un ancien salarié de l'AIFST] a fait sa formation là-bas* » (Id.). Sa prise de parole irrite la coordinatrice qui manifeste ses doutes quant à la véracité du propos. C'est qu'il a cité un des salariés licenciés qui avait écrit le projet d'éco-domaine du Londel où il n'a pas été reclassé, au profit de l'embauche de la coordinatrice. Celle-ci s'agace qu'on revienne toujours « *au temps béni des chantiers d'insertion* ». Son président appelle au calme car « *la séparation avec* » une ancienne travailleuse sociale liée au salarié évoqué [depuis en conflit ouvert avec la coordinatrice] « *aurait pu être dramatique* » (Id.). Devant l'ampleur des tensions, le salarié de l'ARDES suggère une médiation par le théâtre-forum au sein du comité

⁶⁹⁸ Où elle a d'ailleurs emmené une délégation d'élus et de membres du CT, sans inviter aucun salarié en insertion des JA, ce qui ne fait que creuser un peu plus le fossé entre partenaires.

opérationnel, par une association « *qui va nous faire travailler nos démons, "le bio bobo", "la permaculture des grands domaines"* » (Id.).

Ce n'est que six mois plus tard⁶⁹⁹ qu'on constate qu'il n'a pas été entendu. Un CT élargi se réunit en décembre : la maraîchère du Bec Hellouin y fait son entrée, ainsi qu'un chargé de mission biodiversité et pesticides du *Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie (CREPAN)*. Le président de l'*AIFST* souhaite cette fois évaluer « *le chemin parcouru, les avancées de l'organisation et du fonctionnement* ». Il relaie le vœu du conseil d'administration (CA) qui demande une prospective quant aux aspects fonciers et immobiliers (observations directes, 16/12/2016). Un autre membre du CA ajoute que l'éco-domaine reste un projet à construire. La coordinatrice commence par évoquer le jardin partagé qui constitue à ses yeux « *la symbolique de ce qui s'est passé les derniers mois* ». Elle précise que la cotisation annuelle pour les jardiniers amateurs s'élève à 50 €/an. Sur le plan de l'insertion, elle relate une visite à l'écopôle alimentaire du réseau des *Jardins de Cocagne*, en présence des encadrants et du président des *Jardins d'Arlette*, d'elle-même et son collègue encadrant technique, ainsi que d'une administratrice de l'*AIFST*. Elle en retient « *des outils de production sous-utilisés, le minimum du label bio, peu de biodiversité sur des terres à nu* ». Il faut une intervention de l'administratrice *AIFST* pour nuancer cette critique de l'écopôle labellisé PTCE (Pôle territoriaux de coopération économique). Il se développe dans « *une zone en difficulté, avec un rayonnement de 60 kilomètres et sur la base d'un projet de territoire* ». Et d'ajouter « *ils ont des gens qui sont passés par l'insertion et qui se sont installés* ». Elle en fait un modèle, valorisé par l'encadrant des JA : « *si on arrivait à ça !* » (Id.).

Alors que ces visiteurs évoquent la production commercialisée en paniers locaux, bios et solidaires, le coordinateur de *TDLN* souhaite « *qu'on se départisse d'indicateurs classiques comme les volumes de production, parce que dans la profession ce qu'on va renvoyer c'est du bricolage* ». Évoque-t-il la profession agricole ou celle de l'ESS ? Face aux déboires des expérimentations productives, il insiste sur son thème de prédilection, la quête de subventions : « *quand je vois 3 millions d'investissement, c'est pas une obsession, mais quand et où cela pourrait arriver pour le projet ?* ». Il pose cette question car il a déjà eu des échos du bilan annuel, qui n'est pas très bon. La coordinatrice poursuit toutefois sur le volet de l'espace-test : « *on sait tous qu'on est trop à l'étroit et le maraîcher arrive* » (Id.). Ce dernier, d'une trentaine d'année, est originaire de l'Eure. Il a travaillé comme berger et en maraîchage. Il est titulaire

⁶⁹⁹ L'irrégularité des convocations du CT devenant une règle révélatrice de la faiblesse du projet-processus local.

du BPREA après un stage dans une micro-ferme de 2 500 m² en Corrèze. Au sujet des objectifs de l'expérimentation, en deuxième année, le montant des charges de production s'élève au même montant que l'investissement : 5 000 €. Le chiffre d'affaire attendu est de 12 000 €. En troisième année, charges et investissement restent inchangés, mais le résultat attendu s'élève à 20 000 €. Le maraîcher s'est engagé sur un an. Elle conclut : « *c'est pas cette année qu'on aura avancé sur le volet production-expérimentation. J'ai aussi décidé de ne pas investir sur les pleurotes* ». En effet, son expérimentation a été conduite à pertes. Le coordinateur de TDLN essaye de pointer les perspectives commerciales. Il s'adresse à une étudiante représentant un groupe du master 2 de géographie qui réalise un dossier sur la consommation alimentaire. Ancien doctorant en géographie, il lui demande une « *approche ethnographique car plusieurs catégories sociales viennent sur le site, et de quantifier et spatialiser leur approche socio-spatiale, "ils viennent d'où ?"* ». Cette demande d'étude de marché ne rassure pas le président de l'AIFST qui coupe court : « *où va-t-on ? Qu'est-ce que c'est que ce foutoir ?* » (Id.).

Alors intervient la maraîchère du Bec Hellouin, qui projetterait presque le modèle de son entreprise : « *il faut consolider le projet et les investissements pour devenir un acteur important, qui a de l'influence et pour qui la production est presque l'excuse* ». Elle vole au secours du projet, dont la coordinatrice est une alliée qui lui assure des visites payantes de son exploitation et des prestations de conseil et « *design* » du site. Cette dernière évoque une subvention de 10 000 € de l'Agence de l'eau, dédiée à 40 % à l'investissement et 60 % au fonctionnement. Ce second poste a financé les dix jours de prestations du réseau bio et les prestations du CREPAN. Le président s'agace car « *il faut équilibrer les deux postes d'encadrement alors que l'expérimentation pleurote s'est faite à perte* ». Sa coordinatrice répond en évoquant la contribution mensuelle des Jardins d'Arlette et son président l'interrompt pour la qualifier « *de modeste* » (Id.). Un article de presse a médiatisé récemment l'activité des JA au Londel et je m'interroge sur les volumes communiqués (notamment 30 t./an de pommes de terre). L'encadrant des JA n'a pas le temps de répondre car le président s'énervé : « *je bous, je suis ulcéré* ». Il s'exaspère de cet article de presse⁷⁰⁰ qui n'évoque ni l'éco-domaine, ni l'AIFST. C'est pourtant ce que stipule la convention d'occupation, qui régleme aussi la couverture médiatique des activités du site. L'évocation de ce partenariat conflictuel clôture un CT pendant lequel ont principalement été pointés les échecs et déséquilibres financiers.

⁷⁰⁰ LE DU G., « La réinsertion passe par les Jardins d'Arlette », *Ouest-France*, 14/12/2016.

Cette ambiance tendue raréfie la convocation des CT. Mais la vie quotidienne offre quelques nouvelles de l'éco-domaine en construction. Jeudi 19 janvier 2017, vers 17h50 à la gare de Caen, l'encadrant technique des JA livre des commandes de légumes sur un stand de la *Ruche qui dit oui* (LRQDO). Il regrette l'ambiance déplorable qui fait suite à la parution de l'article *Ouest-France*. Il m'assure avoir présenté l'organisation de l'éco-domaine et évoque le journaliste : « *mais le gars il a fait ce qu'il a voulu. Il venait pour les Jardins après...* » (entretien, 19/01/2017). Il s'agace de l'attitude du partenaire-propriétaire : « *Je sais pas ce qu'ils cherchent, ils vont nous faire crever... Enfin, on va tout monter et puis ils vont nous dégager...* ». Il m'explique qu'en cette nouvelle année, l'AIFST a augmenté de nouveau le montant du loyer des JA d'environ 300 €, et d'ajouter :

« Ils [l'AIFST] entrent dans les bureaux quand ils veulent, pour des réunions, le conseil d'administration. Ils se garent sur le parking en bas, c'est le bordel, les gars peuvent plus bosser. Nan ils se comportent comme des seigneurs. Et puis il y a aucun partenaire sur les panneaux là-bas, sur l'éco-domaine du Londel... » (Id.).

Un mois plus tard, croisé par hasard dans le centre-ville de Caen, il m'explique que la situation partenariale ne s'arrange pas :

« Hier matin, à la pause, mes gars arrivent dans une salle qu'on utilise d'habitude. Le nouveau maraîcher, il était là à faire un cours de permaculture... Je lui ai dit : "c'est des gars à qui j'essaie d'apprendre des règles...". Par exemple, je leur apprends toujours, parce qu'on utilise des outils dangereux, je leur apprends à utiliser des protections pour passer la débroussailleuse. Et la nana qui vient l'aider, elle passait ça limite en mini-jupe... C'est pareil, je leur dis aux gars de pas poser ça n'importe où, jamais sur les arceaux métalliques. Ben là c'était appuyé dessus, c'est du plastique la serre, ça perce tout seul... Nan mais faut qu'on apprenne à vivre ensemble... » (entretien, 16/02/17).

Trois mois plus tard, la situation s'envenime et prend une ampleur financière rédhitoire, sur le stand de *LRQDO*, l'encadrant me confie :

« Tu sais ça s'arrange pas avec l'AIFST. Je les vois pas de l'année. Et là, ils arrivent, tout un groupe et ils se mettent à table alors que moi j'ai mes gars. Les portes ouvertes comme ça, c'est pour mettre en valeur le travail de mes gars. Et même, on avait des membres qui vendaient de la confiture qu'ils ont fabriquée. Et là, on me dit, « et tu leur as pas fait payer un emplacement là ? ». Nan mais c'est ridicule, c'est trois pots de confiture. Et c'est pareil pour les loyers, ça augmente. Là on est à 600 euros et faudrait monter à 1 500, progressivement, nan mais là c'est plus possible. Nan mais c'est vraiment pas agréable de travailler dans cette ambiance-là. Je vais te dire, enfin nan, je peux pas tout te dire, mais je suis sur un truc. Parce que moi, à l'âge que j'ai, ça me fait pas peur de repartir sur autre chose. Je suis contacté par des communes, là j'ai moyen de reprendre 1 500 m² de serres, et du terrain. » (entretien, 4/05/2017).

C'est un CT de fin de cycle qui s'ouvre en juillet 2017 (le dernier d'ailleurs, qui sonne la fin du dispositif d'observation). Le président commence par mentionner « *la volonté de rétablir le plein exercice de l'AIFST sur l'ensemble de la structure [...] : un seul opérateur, un seul leader pour un seul projet* » (observations directes, 12/07/2017). En présence du maraîcher embauché en test, la coordinatrice cite les aménagements productifs : bi-tunnel de plus de 500

m², parking d'accueil des visiteurs, lieu de stockage, serre à plants, équipements maraîchers, et « *la mise en place d'un réseau d'irrigation qui a occasionné des retards de la production* ». L'éducatrice « nature » de l'AIFST évoque le jardin partagé : une personne en autoproduction individuelle et une parcelle collective. Sur la dizaine de jardinières, seulement trois s'investissent encore. Elle évoque une sortie naturaliste qui n'a retenu aucune inscription : « *est-ce qu'on était trop cher ?* » (Id.). Le président raille alors la communication de l'événement et appelle à plus de professionnalisation, de coordination et d'opérationnalisation. Les deux salariées de l'AIFST évoquent de nouveaux publics pour les prestations. Le président rappelle que « *le calendrier doit être programmé un an, voire un an et demi à l'avance* » (Id.)

Le salarié TDLN enchaîne alors sur « *les rails du projet, la production [...] il y a eu des gamelles* ». Le président estime « *avoir réussi notre projet qui est labellisé et reconnu* ». Le maraîcher en test insiste sur les problèmes de production évoqués. Il évoque le sous-effectif (3 maraîchers nécessaires), le « *fiasco* » productif lié au manque d'outillage, et « *le mirage propagé par l'étude sur la ferme du Bec Hellouin qui dit qu'on peut vivre avec un petit lopin de terre et qu'on peut nourrir l'Afrique* » (Id.). Il pointe le manque de clarté du projet, suggère plus de réunions et tire « *un bilan négatif tant à titre personnel que pour le projet d'éco-domaine, que j'appelle projet parce que l'éco-domaine là, on le voit pas* ». La coordinatrice, plus ou moins d'accord, reconnaît avoir surdimensionné le poste et son collègue encadrant pense « *qu'en test, on ne peut pas dire que du négatif* ». Si le maraîcher voit certes du positif « *dans le détail* » (il est satisfait de sa stagiaire, du partage avec les « *gens agréables du chantier d'insertion* » et d'avoir « *trouvé quelques clients* »), il interroge le CT : « *est-ce qu'on est là pour l'autosatisfaction ?* ». Le salarié TDLN lui indique qu'il va répondre « *franco* » et commence par revenir sur son propre parcours nourri d'utopie. Il s'agace : « *comment ne pas perdre les perspectives de production professionnelle après les deux passages de maraîchers qui chahutent la tentative d'un amalgame collectif* ». (Id.). L'invité de ce CT, gérant d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) qui accompagne des maraîchers en test, indique que la situation n'est pas surprenante pour une année d'installation. Le maraîcher s'agace : « *qu'est-ce que t'y connais-toi au maraîchage ? T'as déjà mis les mains dans la terre ? C'était pas une année d'installation, j'ai été embauché pour une année de production, avec un objectif à termes de 20 000 €* ». La coordinatrice précise : « *l'année d'installation était programmée l'année précédente* » et le président ne tolère pas « *le procès d'intention* » (Id.).

J'en profite pour mentionner que les étudiants ont montré le développement de la fréquentation par les populations aisées des communes alentours de la boutique du Londel.

J'interroge ainsi l'absence au CT des JA, car il semblerait opportun que le maraîcher en test bénéficie en partie de ce débouché, tandis que l'important volume des JA peut les orienter vers d'autres demandes que celle des particuliers. Le président me répond : « *l'AIFST souhaite que les JA quittent l'éco-domaine du Londel courant 2018* ». Le maraîcher réinterroge l'objectif de l'expérimentation : « *le fait qu'un maraîcher sur petite surface génère 20 000 € ? Rien n'est prouvé, à part que le gars c'est le bon cheval. Ou bien des techniques, pour la profession ? Pour le grand public ?* ». Il annonce qu'il ne poursuivra pas son test au Londel et ajoute : « *si quelqu'un me dit qu'il a vu l'offre de contrat CAPE au Londel, je lui dis "n'y va pas"* ». Ce désaveu inquiète la coordinatrice : « *que faire sur la surface, quid des JA ?* ». Le président indique qu'il ne souhaite pas que le maraîcher quitte le Londel, le membre invité distribue alors des plaquettes de sa CAE dont il présente le fonctionnement. Il cite des exemples de tests en cours, plus ou moins difficiles, avec des relocalisations commerciales en restauration collective et auprès des commerces de proximité. Le maraîcher en test l'interrompt de nouveau : « *le maraîchage sur petite surface, c'est pour la vente en détail aux particuliers. Les JA partent, moi je pars en fin d'année. [Sa collègue animatrice nature] on ne sait pas si elle sera renouvelée. [La coordinatrice] est en CDI. Voilà ce qu'on sait pour le Londel* ». Le salarié TDLN lui demande de se départir de sa posture. Le maraîcher lui répond qu'il n'en est rien, qu'« *il retient le travail dans un container où il fait 45 degrés l'été, les heures sup' que je ne compte pas, sur un site où je ne t'ai jamais vu. Sauf que moi, j'ai pas de plan de carrière au Londel* » (*Id.*). Le président répond que ce n'est le cas de personne. La coordinatrice insiste sur le rôle des JA « *qui apportent par un loyer tous les mois, du fond de roulement. L'AIFST faisait 30 000 € de chiffre d'affaires en 2013, les JA font 80 000 €* ». Son président la coupe, rappelle l'arrêt programmé du partenariat, « *que le moment est venu de reprendre en main cette affaire [et de] reprendre contact avec [le gérant de la CAE]* » (*Id.*).

C'est seulement deux ans plus tard que nous aurons des nouvelles du Londel, en croisant l'encadrant de l'espace-test en *Biocoop*. Il est devenu coordinateur du site, après le départ de sa collègue qui a développé son entreprise de conseil en agroécologie et permaculture et d'accompagnement de projets multipartenariaux... L'AIFST s'étant recentré, plus besoin de CT. L'ancienne page Facebook du projet d'éco-domaine a été remaniée au profit de deux nouvelles pages⁷⁰¹ qui mettent en valeur les travailleurs en insertion, contrairement à l'ancienne qui ignorait ceux des JA. Le projet, renommé *1 PACTE* est relancé en 2019 : formation d'une

⁷⁰¹ Voir les pages :

<https://www.facebook.com/people/Eco-Domaine-Du-Londel/100015467806060> et <https://www.facebook.com/1pacte.aifst/> (consulté le 18/08/2020).

trentaine d'ouvriers en insertion, les ventes du magasin se développent auprès des particuliers, dans l'attente de la certification AB. L'association imagine un projet immobilier de déménagement des premières serres (d'autres ont été montées depuis, équipées d'irrigation aérienne) pour bâtir un nouveau centre de formation professionnelle et une légumerie-conserverie, qui sera partagée avec des petits maraîchers. L'objectif est de former une centaine de stagiaires Pôle Emploi par an (maraîchage, informatique, vente, etc.) et le président espère des subsides départementaux⁷⁰² alors que le projet est lauréat en 2019 d'un appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire (Région, État et *Ademe*)⁷⁰³.

D'un point de vue du projet initial (2014), le verre est à moitié plein. Le maraîchage d'insertion est relancé et les ventes se développent (cf. page *Facebook*). L'espace d'autoproduction amateur est pérennisé. Un appel à candidature est posté en novembre 2017 et annonce l'accompagnement par la CAE (annexe n° 5), mais le site internet de cette dernière ne mentionne aucun entrepreneur à l'essai au Londel au 1^{er} octobre 2019 (voir la carte en annexe n° 6). L'activité de formation reprend à un rythme modéré et l'outil de transformation reste à l'état de projet. Hors financeurs publics (UE, DIRECCTE, Région, intercommunalité), la dynamique partenariale est neutralisée, malgré le potentiel initial d'envergure intercommunale. Plusieurs citations de membres de l'ancien CT, s'avèrent au final prémonitoires. La salarié TDLN avait dès premier CT qu'« *on ne remet pas en cause la ségrégation, on l'utilise* » (observations directes, 20/10/2014). C'est effectivement ce qui s'est passé : une association aux abondantes propriétés immobilières rationalise son parc en soustrayant la mise en valeur de ses terres à une association d'insertion en difficultés économiques : « *on va tout monter et puis ils vont nous dégager...* » (entretien, 19/01/2017). Celle-ci a trouvé auprès des habitants du Neuilly caennais (Rivière, 2014a) une clientèle à fort pouvoir d'achats à même d'augmenter son chiffre d'affaires, lui permettant de s'implanter sur l'agglomération⁷⁰⁴. Ce faisant, elle a permis à l'association propriétaire d'augmenter sa rente agricole, jusqu'à ce qu'elle se sépare de ce partenaire dominé par la bureaucratisation du site, sur fond d'un néo-hygiénisme durable vite rattrapé par un paternalisme catholique historique. L'instrumentalisation du site et de l'association par l'encadrement associatif de l'espace social agricole alternatif caennais en vue de reproduire ses places professionnelles (Guillemin et

⁷⁰² « Maraîchage et conserverie bio : l'ambitieux projet », *Ouest-France*, 3/10/2019.

⁷⁰³ Voir :

<https://neci.normandie.fr/actualites/laureats-2019-de-l-ami-economie-circulaire?fbclid=IwAR3CPRcWpvo7b2ek85pvWq7n3hDOC6UE3np9KQePO95-CzCknGJZO5XCrPQ> (consulté le 18/08/2020).

⁷⁰⁴ « À Lemonnier, le lycée vend ses légumes », *Ouest-France*, 5/02/2018.

Walker, 2016) n'est finalement que de courte durée, annihilée par l'aveuglement lié à son propre entre-soi (*Id.*).

En termes d'espace social localisé, ce nouveau maraîcher relève de la production d'une nouvelle aménité paysagère et environnementale entretenant une « *rupture verte* » (voir l'image aérienne en annexe n° 7) historiquement construite par les élus de ce périurbain « clubbisé » (Rivière, 2014a : 42-45). Si dans le cadre des compétitions électorales municipales tous les camps convergent pour préserver le « *cadre résidentiel et rural* », le renouvellement générationnel des élus menace le *statu quo* urbanistique des listes aux moyennes d'âge les plus élevées, dominées par les indépendants et cadres du privé et marquées à droite du champ politique (*Id.*). Le cas du dernier marais caennais, vu précédemment, illustre quant à lui les contradictions politiques dans l'aménagement des espaces agricoles et dits « naturels » les plus proches des centres des grandes villes. Les tergiversations caennaises sont-elles à la hauteur des fonctions récréatives compatibles avec les prétentions métropolitaines locales ? L'avenir le dira. Mais qu'en est-il de la place du maraîchage dans d'autres types d'espaces sociaux localisés, associés à de plus petites villes et aux espaces ruraux ?

3.3.1.2. De la ville au bourg rural : le maraîchage comme cadre de vie

Telle l'infrastructure critique alimentaire présentant les maraîchers comme des créateurs, montrons comment les collectivités territoriales, à travers la presse institutionnelle, construisent le maraîchage en aménité d'appel. La source mobilisée, les publications des collectivités locales, offre « le point de vue de la communication institutionnelle sur [l'agriculture des aires ou périphéries urbaines] » (Duvernoy et Bacconnier-Baylet, 2011). Il s'agit de prolonger la connaissance de l'intérêt des villes pour l'agriculture, focalisé sur le maraîchage (Baysse-Lainé *et al.*, 2018). Analysé pour l'intervention foncière, nous souhaitons y ajouter les stratégies de communication au service des politiques d'attractivité. On s'appuiera sur l'analyse qualitative d'une revue de presse principalement papier des magazines de quelques collectivités pour montrer l'omniprésence des légumes dans un marketing territorial qu'on qualifiera de « légumocentré ». La communication focalisée sur le maraîchage en fait une production surreprésentée quant à son poids réel dans les économies agricoles des collectivités (tableau 22)⁷⁰⁵.

⁷⁰⁵ Il était prévu initialement d'en mener une analyse quantitative et une base de données est d'ores et déjà établie en partenariat avec Morgane Esnault (portant sur huit villes du Grand Ouest français et de rangs différenciés : Nantes, Rennes, Le Mans, Caen, Hérouville-Saint-Clair, Alençon, Bayeux et Argentan). L'exploitation statistique n'a pas été possible, faute de temps pour standardiser la base de données.

Tableau 22 : Illustrations des activités du secteur primaire dans le *Magazine de destination* du Comité Départemental du Tourisme de la Manche en 2018

	Toutes images	Activités et produits agricoles	Légumes et maraîchage	Pommes et produits cidricoles	Moutons et prés salés	Appellations fromagères et vaches normandes	Activités et produits de la mer
Nombre d'images	143	12	5	3	2	2	9
Pourcentage (%)	100,0	8,4	3,5	2,1	1,4	1,4	6,3
Source : La Manche. Changez de point de vue, #2, 2018 - Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2019							

Le tableau 22 introduit cette hypothèse en présentant le résultat d'un comptage et d'une analyse de l'iconographie de l'édition 2018 de la publication annuelle du Comité Départemental du Tourisme de la Manche. Les légumes et le maraîchage constituent ainsi, avec 3,5 % des images du magazine, le premier secteur agricole représenté. Or, dans ce département, c'est l'élevage bovin laitier qui domine la spécialisation agricole, le lait et la viande bovine représentant 69 % des ventes du secteur en 2018⁷⁰⁶. De tels résultats appellent à analyser la place du maraîchage comme aménité d'appel des politiques d'attractivité de différentes collectivités en situation de concurrence territoriale. Pour ce faire, on mobilise :

- les publications communales d'Alençon (*Alençon magazine* – bimestriel), d'Argentan (*Argentan aujourd'hui* – mensuel), de la commune nouvelle de La Hague (*Horizons* – bimestriel) et du Mans (*Le Mans notre ville métropole* – 8 n°/an) ;
- et des publications départementales (Orne et Calvados).

Deux collectivités retenues sont ligériennes (hors terrain d'études), car Le Mans constitue un pôle métropolitain concurrentiel pour Alençon (desserte ferroviaire, zones commerciales, système hospitalier, etc.) de même que la Sarthe et l'Orne sont des départements concurrents sur certains segments du marché touristique par exemple.

Une aménité d'appel en vitrine de la concurrence territoriale

L'ensemble des scans de couverture de publications départementales ou communales rassemblés ci-dessous (docs. 17), montre déjà la représentation courante de maraîchers et maraîchères, ou de paniers de légumes en une de ces magazines. Mais dans quelle mesure le maraîchage est-il représentatif de ces territoires en question ?

⁷⁰⁶ GUEUTI C., « Agriculture : cette eau vitale à surveiller », *Ouest-France*, 10/08/2020.

Commençons par le département du Calvados, d'ouest en est, il présente différentes spécialisations productives. Frontaliers de la Manche, certains cantons sont comme ce département spécialisés dans l'élevage bovin laitier (Preux, 2019 : 78-80). Plus à l'est, l'influence de la céréaliculture se fait sentir dans des systèmes à dominantes de polyculture et polyélevage et dans la Plaine de Caen les grandes cultures sont dominantes (*Id.*). Dans le Pays d'Auge, on retrouve des cantons spécialisés dans l'élevage bovin mixte associé à l'arboriculture. Certes *Le Calvados* cible sa « une » sur les produits locaux, commercialisés en circuits courts. Même sur ce segment commercial, les légumes ne sont pas nécessairement la production agricole la plus représentée. Par exemple, dans l'aire urbaine de Caen, plus dense en maraîchage que l'ensemble du département, ce n'est pas l'OTEX qui domine les types les plus nombreux d'exploitations agricoles (EA) en circuit court (tableau 23). Celui des EA conventionnelles réalisant moins de 50 % du CA en CC est dominé par la polyculture-polyélevage et la céréaliculture ; celui des EA conventionnelles réalisant plus de 50 % du CA en CC est composé d'un quart d'exploitations céréalières. Ce n'est que pour le type des EA biologiques réalisant plus de 50 % du CA en CC, que l'OTEX maraîchage arrive en tête du classement des 5 premières OTEX par type. Et le poids de ce type est marginal dans l'aire urbaine, avec 0,8 % des 1 826 EA, celles en circuit long comprises.

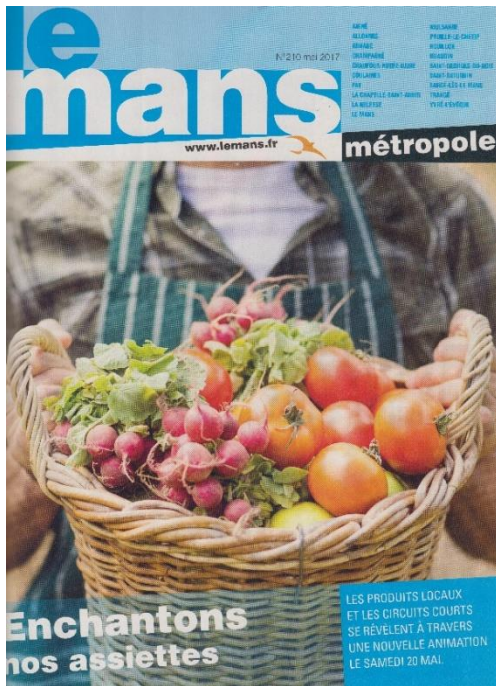
Tableau 23 : Les 5 premières OTEX des types d'EA en CC dans l'aire urbaine de Caen en 2010

Type d'EA	OTEX	Part	Type d'EA	OTEX	Part	Type d'EA	OTEX	Part	Type d'EA	OTEX	Part
EA conventionnelles réalisant - de 50 % du CA en CC	polyculture et polyélevage	32%	EA biologiques réalisant - de 50 % du CA en CC	bovins viande	29%	EA conventionnelles réalisant + de 50 % du CA en CC	autres grandes	25%	EA biologiques réalisant + de 50 % du CA en CC	maraîchage	31%
	autres grandes cultures	31%		polyculture et polyélevage	16%		volailles	15%		polyculture, polyélevage	31%
	herbivores	6%		autres grandes cultures	14%		maraîchage	13%		autres grandes cultures	13%
	céréales et oléoprotéagineux	5%		fleurs, horticulture diverse	14%		polyculture, polyélevage	12%		fruits et autres	13%
	bovins lait	5%		maraîchage	14%		ovins et caprins	10%		bovins lait	6%
Type dans le total des EA de l'AU		7,1%	Type dans le total des EA de l'AU		0,3%	Type dans le total des EA de l'AU		3,6%	Type dans le total des EA de l'AU		0,8%
<i>Source : RA 2010 - Agreste/CASD - Réalisation : M. Bermond et P. Guillemain, UMR ESO, 2017.</i>											

Choisir de présenter un maraîcher parmi ses planches de salades ne va donc pas de soi. C'est le cas aussi du département ornaïsi qui choisit la première maraîchère de l'Espace-Test Agricole du Perche pour sa une « *L'Orne, terre de bio* ». La SAU départementale en AB (5,7 % en 2017) est fourragère à 77 % et céréalière à 16 %. Les surfaces en légumes frais ne sont même pas spécifiées et sont agrégées dans la catégorie « autres » (usages du sol agricole)⁷⁰⁷.

⁷⁰⁷ ASSOCIATION BIO NORMANDIE, 2017. *Observatoire Normand de l'Agriculture Biologique*, 46 p. <https://produirebio-normandie.org/wp-content/uploads/2018/04/ONAB-2017-VF-WEB.pdf> (consulté le 11/08/2020).

Documents 17 : Une aménité d'appel



Sources : *Le Calvados. Le magazine de votre département*, n° 117, automne 2014 ; *L'Orne Magazine*, n° 106, janvier 2017 ; *Le Mans métropole*, n° 210, mai 2017 et *Horizons, La Hague*, n°1, janvier 2019.

C'est donc une production emblématique mais minoritaire qui est mise en avant. Le cœur du dossier ornais évoque davantage la polyculture-élevage⁷⁰⁸ et rappelle que le département comptait en 2015 le premier troupeau allaitant normand conduit en AB⁷⁰⁹. C'est finalement

⁷⁰⁸ « Ils ont choisi "la bio" », *Orne Magazine*, janvier 2017, p. 28-29.

⁷⁰⁹ « L'Orne, terre de bio », *Orne Magazine*, janvier 2017, p. 26-27.

sous l'angle de la consommation en AMAP que le dossier donne la parole à un couple de maraîcher-éleveurs, pour témoigner de la croissance de leurs ventes de légumes auxquelles sont abonnés 40 clients locaux⁷¹⁰. C'est bien l'enjeu de la mise en avant du maraîchage en « une » du magazine : son intérêt en termes d'économie présentielle et d'attractivité résidentielle.

C'est ce que confirme un article de presse régionale cette fois. Un an avant les élections municipales 2020, *Ouest-France* interroge les maires des petites communes déléguées des communes nouvelles. Un reportage a lieu dans la commune des deux maraîchers justement interrogés par *Orne Magazine*. L'élue déléguée de Notre-Dame-du-Rocher (54 habitants), adjointe d'Athis-Val-de-Rouvre, explique que sa commune n'est pas marginalisée par la fusion. Elle met en avant son économie : « *une ferme en maraîchage en agrobiologie avec vente directe ; et une AMAP* »⁷¹¹. Citant les aménités paysagères et environnementales de cette commune de Suisse-Normande, elle pointe « *le revers de la médaille* » : l'absence de terrain constructible. Mais d'ajouter, « *toutefois, il est toujours possible d'acheter une ruine et de la restaurer* » avant de citer à nouveau les atouts que représentent la présence d'un centre équestre, les cultures agrobiologiques et des gîtes labellisés *Suisse Normande territoire préservé*. Tant cadre paysager que services (commercial avec l'AMAP et vente à la ferme ; environnemental), le maraîchage est valorisé par l'élue pour attirer des investisseurs capables de voir dans une ruine autre chose qu'une bâtisse délabrée (Ripoll et Tissot, 2010) et dans « *le vrai goût de la betterave et de la tomate normande* »⁷¹² autre chose que des légumes chers. En effet, l'article d'*Orne Magazine* évoque aussi le prix élevé de ce circuit court biologique à travers l'interview du même client : « *Acheter bio, c'est accepter de payer le vrai prix des produits et du travail. Et au final, c'est plus sain* »⁷¹³. C'est donc l'acceptation d'un prix d'option qui est promue, à travers lequel la population locale consent « à payer pour la préservation d'un actif naturel en vue d'un usage futur [ou présent] probable » (Pecqueur, 2001 : 44).

Cette valorisation des paniers de légumes par les élus et publications institutionnelles consiste à mettre en avant la présence dans leurs collectivités, de « paniers de biens et services territorialisés » (*Ibid.* : 43-44) structurés autour du maraîchage. Cela se comprend par une acception élargie « de la composition du panier [qui] peut également associer la jouissance d'aménités environnementales ou sociales » (*Ibid.* : 44). Alors que l'alimentation locale prend

⁷¹⁰ « Le bio, ils sont clients... », *Orne Magazine*, janvier 2017, p. 30.

⁷¹¹ « "Déléguée, notre commune existe toujours" », *Ouest-France*, 14/02/2019.

⁷¹² « Le bio, ils sont clients... », *Orne Magazine*, janvier 2017, p. 30.

une place croissante de les publications institutionnelles à mesure des évolutions réglementaires, cette mise en avant des petits maraîchers des territoires est fréquente, et parfois déconnectée des principaux enjeux traités dans les dossiers dédiés à l'alimentation.

La une du n°1 d'*Horizons*, journal de la commune nouvelle de La Hague, met justement en scène la maraîchère bio (3 ha) de la commune, avec des carottes fraîchement récoltées à la main (documents 3). On la retrouve comme « *ambassadrice* » en fin de journal, dans la rubrique « *Portrait de celles et ceux qui font vivre le territoire* ». Si ces légumes sont accessibles dans la commune en vente à la ferme ou dans la boutique d'un maraîchage d'insertion, ses autres ventes ont lieu sur deux marchés de la ville de Cherbourg où elle livre aussi le restaurant *Le Pilly*, ainsi que *La Malle aux épices* à Auderville⁷¹⁴. On constate qu'elle ne livre pas de restauration collective, ni dans la commune, ni dans de l'agglomération du Cotentin. C'est pourtant ce circuit alimentaire dont traite le dossier thématique du numéro, qui ambitionne de traduire la philosophie du « *bien manger* » en restauration collective⁷¹⁵. La page 15 du dossier, comme la vidéo promotionnelle associée à la consultation numérique d'*Horizons* sur le site internet de la commune, mettent à l'honneur un fournisseur local en légumes : Sébastien Quentin, légumier à Surtainville. De lui, on ne sait pas grand-chose : il cultive 4 ha de carottes, en produit 400 t./an et les récoltent à la main⁷¹⁶. C'est peut-être qu'il n'incarne pas la figure du petit maraîcher, « horizon d'attente » (Baysse-Lainé *et al.*, 2018) des collectivités. En effet, cet exploitant d'une SCEA comptant deux associés⁷¹⁷ et employant trois à cinq salariés⁷¹⁸ (qu'on voit d'ailleurs sur la vidéo communale), livre par exemple en radis une autre restauration collective bretonne⁷¹⁹. Avec une de ses deux associés agricoles, il est aussi comandataire d'un chalet de vente de produits du terroir dans la cité balnéaire de Barneville-Carteret⁷²⁰, pour lequel il et elle emploient encore trois à cinq salariés. Cette exploitation aux allures de firme (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017) produit les volumes adaptés aux commandes des cantines, mais ne semble pas idoine pour l'image de marque territoriale. La décrire plus que par ses récoltes

⁷¹⁴ « Mélanie Bellec : "On n'a rien sans rien" », *Horizons*, janvier 2019, p. 22-23.

⁷¹⁵ « Dossier le "bien manger". Un choix collectif ! », *Horizons*, janvier 2019, p. 15-19.

⁷¹⁶ Voir la vidéo : <http://www.lahague.com/index.php?ThemeID=4&CatID=46&SousCatID=753> (consulté le 11/08/2020).

⁷¹⁷ Voir la fiche de l'entreprise : <http://entreprises.lefigaro.fr/earl-des-sables-primeurs-50/entreprise-792116899> (consulté le 11/08/2020).

⁷¹⁸ Voir une autre fiche de l'entreprise : <https://www.societe.com/societe/scea-des-sables-primeurs-792116899.html> (consulté le 11/08/2020).

⁷¹⁹ Voir les fournisseurs du collège Saint-Joseph à Châteaubourg : <http://www.saint-joseph-chateaubourg.fr/college-st-joseph/vie-au-college/les-repas/> (consulté le 11/08/2020).

⁷²⁰ Voir la fiche de la SARL : <https://www.societe.com/societe/sarl-au-chalet-gourmand-792865701.html> (consulté le 11/08/2020).

manuelles, ce serait s'engager dans l'évocation des itinéraires techniques. Et dans les sables de Surtainville, comme dans ceux de Créances ou de Nantes, produire des radis ou des carottes s'accompagne souvent de nombreux traitements phytosanitaires, notamment ceux controversés et réglementés de désinfection des sols. Impossible d'avoir la certitude d'un tel usage de pesticides pour le fournisseur de carottes de La Hague, mais sa production légumière volumineuse ne correspond pas à l'image de « petit producteur »⁷²¹, « élément de la qualité de vie des villes moyennes » (Arnal, 2012), mais aussi des bourgs ruraux et des petites villes.

En effet, Notre-Dame-du-Rocher, commune déléguée d'Athis-Val-de-Rouvre dans l'Orne, et Vasteville, commune déléguée de La Hague dans la Manche, en donnent des exemples pour les bourgs ruraux. Pour une approche plus englobante, qui d'autre qu'un conseil départemental pour témoigner du maraîchage comme aménité d'appel ou élément de la qualité de vie des campagnes ? Cette strate territoriale semble en effet active sur cette stratégie de communication, tel le département de l'Orne, qui construit médiatiquement cette aménité à des fins d'attractivité résidentielle pour ses habitants, et les futurs habitants que le département cherche à attirer. En cela, les publications institutionnelles post-confinement constituent un bon analyseur.

Le n° 119 d'*Orne Magazine*, paru en juillet 2020 est titré « *Orne jamais je ne te quitterai* ». Dans l'éditorial, le président du Conseil Départemental explique qu'il doit ce titre à la déclaration ancienne d'un ami : « *Lui et moi savions tout sur l'Orne : la qualité de vie, notre proximité avec tous les points névralgiques du pays et de la région, notre maillage digital, notre couverture médicale, [...] notre héritage gastronomique et culturel [...]* »⁷²². La couverture donne le ton végétal (des feuilles vertes), et la 4^e de couverture conclut sur le thème de l'alimentation « *je consomme local dans l'Orne !* », en faisant la promotion d'une application dédiée aux producteurs ornaïes. Cette ultime page est illustrée d'une photographie suggérant un étal (on voit l'angle d'un cageot) achalandé de denrées végétales : pommes, rhubarbe et concombre. L'article du numéro traitant de l'application donne bien la parole à des éleveurs⁷²³, mais en termes d'image, rien ne vaut les légumes. Annoncée dans l'éditorial, la campagne de communication destinée à développer l'attractivité résidentielle ornaïse auprès des franciliens en atteste. La collectivité investit 150 000 € pour diffuser des témoignages de franciliens néo-ornaïes sur les réseaux sociaux, des publicités de rue en Île-de-France et dans la presse papier

⁷²¹ Par quatre fois, c'est ainsi que l'auteur présente les agriculteurs vendant sur les marchés, dont la réactivation témoigne, dans son article, de leur rôle comme facteur d'attractivité urbaine (Arnal, 2012).

⁷²² DE BALORRE C., « Orne, jamais je ne te quitterai », *Orne Magazine*, juillet 2020, p. 2.

⁷²³ « "Je consomme local" : des producteurs et une appli pour mieux se connecter », *Orne Magazine*, juillet 2020, p. 18-19.

(Marianne, Le Figaro Magazine et Courrier International). C'est une stratégie de marketing territorial post-Covid-19, comme l'explique le président dans la presse régionale :

« Pendant le confinement, des milliers d'habitants ont quitté leurs logements étriqués, la capitale, sa banlieue [...] Beaucoup ont gagné notre département pour un style de vie aux antipodes de leur course folle. Le travail à distance a fait prendre conscience que le présentiel n'était pas nécessaire toute la semaine et que des méthodes alternatives [...] permettaient de concilier la vie professionnelle avec un cadre de vie à taille humaine »⁷²⁴.

Il base son marketing territorial sur l'explosion des mises en vente de biens immobiliers dans les XI^e, XII^e et XVIII^e arrondissements parisiens (25 000 offres), alors que la population ornaise, en déclin structurel, s'est accrue de 10 % entre mars et avril 2020. *S'installer dans l'Orne*⁷²⁵, la campagne de communication destinée à attirer de nouveaux résidents permanents s'organise, outre les témoignages, autour de cinq affiches dont voici les descriptions :

- sur fond de granit faillé d'un abrupt rocheux, le slogan emblématique de la campagne « *Le choix d'une vie n'est pas secondaire* » ;
- la seconde détourne la robe d'une vache normande avec le symbole de géolocalisation de l'internet couleur caille, dans une tâche blonde « *Quand le bonheur est géolocalisé. Vous hésitez ?* » ;
- la troisième, sur fond de feuillage herbacé « *Partir en week-end tous les soirs. Vous hésitez ?* » ;
- un ciel bleu azur et des cumulus cotonneux, « *Se réveiller ici chaque matin. Vous hésitez ?* » ;
- la cinquième, que le site présente affichée sur un abribus francilien, montre de haut en bas des radis, des pommes, des pommes de terre, un poivron jaune, des courgettes, des tomates et des carottes « *Si vous pouvez consommer ici ce qui est produit là. Vous hésitez ?* ».

Sur le plan explicitement alimentaire, pour subsumer l'offre locale disponible pour une consommation distinctive en circuit court prisée des néo-ruraux, les légumes sont décidément la figure imposée du marketing territorial. Tel le rapport entre CCP et migrations résidentielles en Limousin (Richard *et al.*, 2014 : 36), les légumes participent bien de l'image de la campagne que ces néo-ornais « ont justement choisi d'investir » (*Id.*). C'est ce que montre l'un des témoignages intitulés « *Pourquoi Cécilia s'est-elle installée dans l'Orne ?* » (trois témoins sur quatre sont des couples d'entrepreneurs franciliens – communication et textile – installés dans le Perche). Le mari, associé à son épouse et accompagnateur indépendant d'e-commerçant, télétravaille depuis leur maison du centre de Bellême, petite ville dont il fait la promotion. Parmi les productions agricoles il cite les maraîchers et paysans-boulangers. Il se reprend sur leur catégorisation, à juste titre d'ailleurs, car les premiers, les « *permaculteurs* » comme il le dit, sont rarement fermiers. Comme lui, ce sont des néo-percherons, et ils exploitent en faire-valoir direct un jardin d'abord résidentiel (cf. sections 2.2.2.2. et 2.3.3.3.) :

« Bellême est une ville très bien desservie par les commerçants. On trouve tout, des métiers de bouche avec des gens qui sont extrêmement compétents. Un bon boucher, vous avez un maître chocolatier, un fromager, on a le marché le jeudi. Beaucoup de, de, de fermes, enfin de

⁷²⁴ BRIONNE P., « Une campagne pour attirer de nouveaux habitants », *Ouest-France*, 14/07/2020.

⁷²⁵ Voir la page sur le site internet du Conseil Départemental : <https://sinstallerdanslorne.fr/> (consulté le 11/08/2020).

permaculteurs, de plus en plus. Des gens qui font leurs propres pains. Donc il y a une vraie qualité culinaire qui est indéniable et c'est quelque chose qui est primordial pour nous »⁷²⁶.

Mais cette communication départementale « légumocentrée » concurrentielle ne vise pas que l'attractivité résidentielle, et concerne aussi le rayonnement touristique. C'est une des raisons qui justifie la présence de la « une » de la publication des ville et métropole du Mans (docs. 17). En effet, cette ville et le Département de la Sarthe sont en concurrence territoriale directe avec le Département de l'Orne sur le segment touristique des week-ends et courts séjours. Ce segment correspond justement à la stratégie de développement touristique ornaise⁷²⁷, qui mise notamment sur des « week-ends gourmand »⁷²⁸. Le Département de la Sarthe, misant sur un tourisme plus urbain, conforte la communication de la ville-métropole du Mans avec sa marque territoriale *Sarthe me up*. En avril 2017, la 4^e de couverture du magazine départemental relaie la communication sur le concours organisé par la marque pour « *gagner des weekends exceptionnels* ». Cette campagne « *En Sarthe, chaque heure est la meilleure* », décline des idées d'activités autour de quatre photographies correspondant à différents moments de la journée (annexe n° 8). Pour le matin (11 heures), qui occupe le plus de place sur la page en bas à droite, une photographie met en scène un couple et leurs deux enfants avec lesquels ils remplissent un panier de légumes (courges et poireaux) sur le marché de la Place des Jacobins. Cette expérience matinale côtoie sur la 4^e de couverture celles du départ des 24 heures du Mans à 15 heures ; d'une création artisanale chocolatée à 16 heures ; et d'un cours de danse à 17h heures. Cette communication départementale prolonge celle de la cité mancelle qui a fait des étals maraîchers de ses marchés un élément d'attractivité résidentielle.

Ces types de campagnes de communication ne sont nullement spécifiques à l'Orne ou la Sarthe, puisqu'après le confinement, les départements de la Manche et de la Haute-Vienne ont entrepris des stratégies similaires vers les aires urbaines. Et nous partageons l'analyse de la fondatrice et directrice du magazine *Village* : outre que ces campagnes encouragent une concurrence territoriale discutable, « *le risque est grand de créer des désillusions auprès des candidats à l'installation* » permanente, notamment la difficulté à trouver du foncier pour certains porteurs de projet « *agri-rural* »⁷²⁹. Car, même dans le cas où des portages fonciers sont assortis d'appels à porteurs de projet, les conditions d'accueil ne sont pas toujours réunies. Imprégnées de ce marketing territorial légumocentré, ces stratégies foncières sont en prise avec

⁷²⁶ Voir la vidéo, entre 1'50'' et 2'00'' : <https://sinstallerdanslorne.fr/#> (consulté le 11/08/2020).

⁷²⁷ « Le tourisme prend du poids », *Orne Magazine*, avril 2017, p. 9.

⁷²⁸ Voir le site de réservation de l'Orne : <https://www.normandie-weekend.com/vacances-gourmandes-orne-normandie.html> (consulté le 11/08/2020).

⁷²⁹ LE CALVEZ S., « Préparer l'arrivée des urbains à la campagne... », *Ouest-France*, 17/06/2020.

des modèles stéréotypés d'installation, s'imposant par le mimétisme paradoxal de la concurrence territoriale. Ce modèle de *food planning* n'est pourtant pas adapté à tous les contextes socio-territoriaux, tels les exemples caennais, ou comme le montre le cas alençonnais.

Petite Communauté Urbaine cherche désespérément maraîcher bio

En 2016, en parallèle du programme FRUGAL et dans les suites du programme INTERREG Deal (*Développement économique par l'alimentation locale*), la minorité altermondialiste et communiste de la majorité de gauche alençonnaise cherche à convaincre la composante majoritaire socialiste de s'engager dans une politique agricole et alimentaire promouvant les CCP. Pour ce faire, elle prolonge son partenariat avec la fédération bretonne des CIVAM pour former des étudiants de l'Université à la méthode SALT⁷³⁰. Une élue alençonnaise en charge de la transition écologique à la CUA commande, dans le cadre d'un projet tuteuré avec des étudiants de master de géographie, un tel diagnostic de son territoire. La méthode vise à insuffler un projet-processus (Pinson, 2005) selon une stratégie expliquée par un chargé de mission des CIVAM : lancer une étude économique, thème « *assez consensuel pour créer un mouvement collectif* » (observations directes, 11/01/2016).

Une fois la méthode présentée, la chargée de mission de la CUA pour l'alimentation durable et la biodiversité, explique les attendus de la recension des modalités de circuit court : « *est-ce qu'il y a une modalité qui est très développée sur d'autres territoires et chez nous pas du tout, et sur laquelle il faut donc mettre le paquet* » (Id.). Entre la matinée et l'après-midi, on change de registre de justification de l'étude. Là où elle visait à montrer l'importance des emplois non délocalisables et du chiffre d'affaire générés par les circuits courts⁷³¹, elle devient un outil de *benchmarking* au service de la concurrence territoriale. Mais quels territoires sont donc à rattraper ? On peut y répondre à l'aune des publications institutionnelles de pôles urbains concurrents, Le Mans et Argentan, deux villes situées juste au sud et au nord des limites méridionale et septentrionale de l'aire de chalandise d'Alençon citées par la chargée de mission de la CUA (à savoir Beaumont-sur-Sarthe et Mortrée). Sur une période comprise entre mai 2015 et juillet 2017, leurs publications font état, à des niveaux différents certes, de la diversité des modalités et dispositifs de circuits courts maraîchers dans leurs territoires (tableau 24).

⁷³⁰ Système Alimentaire Territorialisé.

⁷³¹ Dans une tribune libre d'*Alençon magazine*, le groupe « Front de Gauche et Pôle Citoyen » de la majorité municipale rappelle cette stratégie en critiquant le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) : « Le développement par la proximité plutôt que par les cadeaux », *Alençon magazine*, novembre 2016, p. 30.

Tableau 24 : Modalités et dispositifs de CCP maraîchers médiatisés par Argentan et Le Mans

Date	Le Mans notre ville métropole	Argentan aujourd'hui
mai-15	marché de centre ville	/
juil-15	/	jardin d'insertion
sept-15	<i>idem</i>	
nov-15	/	AMAP
déc-15	cuisine centrale	/
janv-16	jardin d'insertion	/
févr-16	enseignement agricole	/
mai-16	/	marché bio
nov-16	drive sarthois	/
mai-17	vente à la ferme	/
juil-17	magasin bio	/
<i>Sources : Publications citées - Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2020</i>		

Sur la même période, *Alençon magazine* ne médiatise les emblématiques légumes que dans deux articles (disco-soupe et l'épicerie sociale) et un petit encart (*Marchés de Producteurs de Pays*). Le territoire compte d'autres types de circuits courts maraîchers, on saisit donc la volonté d'affichage et de rattrapage de la technicienne. Par le « *benchmarking* », ce rattrapage est en prise avec les modèles dominants de *food planning*. Risquant de les plaquer de manière décontextualisée, la stratégie agrialimentaire alençonnaise ne repart pas sur de bons rails.

Il faut revenir en 2010 pour trouver les bases de la focalisation maraîchère de sa politique alimentaire. La CUA vote un *Agenda 21* qui comprend 123 actions dont certaines mettent à l'agenda politique local l'enjeu de la consommation locale, bio et en circuit court. Il s'agit des actions n° 70 et 71. La première vise spécifiquement à « *développer le maraîchage (notamment biologique) en périphérie urbaine* » (*Agenda 21, CUA, 2010-2014*). La seconde action alimentaire durable cible les cantines scolaires, qu'il s'agit d'approvisionner en produits locaux et AB (*Id.*). Pour mener à bien ces actions, la CUA bénéficie de deux financements par projet : l'*INTERREG Deal* de fin 2012 à mi 2015, et le PIDIL d'avril 2013 à fin 2015 (tableau 25). Le bilan de cette politique publique est hétérogène. L'embauche de la chargée de mission assortie d'un budget conséquent de prestations extérieures permet une montée en charge de l'animation territoriale, au-delà du maraîchage et de la restauration collective.

Tableau 25 : Le budget 2012-2015 de la politique alimentaire durable de la CUA

Budget	Montants (€)	Parts (%)	Coût/habitant CUA (€)
Frais de personnel	105 715	26,2	
Frais de déplacement	6 743	1,7	
Prestations extérieures	191 002	47,4	
Convention partenariat Terres de Liens	70 000	17,4	
Coûts communs	29 326	7,3	
Partenariat salles Alençon	10 927	2,7	
Total dépenses (hors salles Alençon)	402 787	100,0	7,01
DEAL (INTERREG Union Européenne)	177 133	44,0	
PIDIL (Conseil Régional Basse-Normandie)	45 000	11,2	
Total recettes	222 133	55,1	
Reste à charges CUA	180 654	44,9	3,14

Source : Communauté Urbaine d'Alençon, 2015 - Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2015

La CUA fournit « *des contacts et des relations pour que ça marche assez vite* » (observations directes, 7/01/2016) et met en relation l'offre et de la demande alimentaires :

- organisation de *showroom* ou *Rencontres Commerciales* ;
- création de *Marchés de Producteurs de Pays* (4 en 2015, 5 en 2015) ;
- visites de fermes pour les élus/cuisiniers ;
- visites de la cuisine centrale et d'une légumerie ;
- soutien à la création d'un drive fermier ;
- soutien à la création de la plate-forme *Agrilocal 61*, pour la restauration collective ;
- réalisation d'une pré-étude de faisabilité d'une plateforme logistique ;
- accompagnement individuel des chefs de cuisine ;
- publication d'une carte des producteurs locaux *Croquez local* (actualisée depuis).

Une politique de formation et sensibilisation est menée vers quatre publics. D'abord scolaire, avec la création en 2014 de trois classes expérimentales *Alimentation, goût et agriculture locale*, qui sont reconduites dans 22 classes en 2015 (507 enfants concernés). Quant au « grand public », il est ciblé à travers l'événementiel local (exposition *Des légumes et des Hommes*, foire annuelle *Ferme en fête* et festival *Eco-Errance* sur les transitions) et des ateliers culinaires. Les chefs des restaurations collectives de la CUA bénéficient de formations sur les cuisines évolutive et alternative. Les élus se forment sur les liens entre foncier et production agricole et sur l'intégration des produits locaux en cantine scolaire. Pour cette action de l'*Agenda 21*, le projet-processus (Pinson, 2005) débouche sur des réalisations concrètes.

Mais pour l'autre action maraîchère, l'absence de concrétisation en projet-objet (*Id.*) trouble le bilan de cette stratégie alimentaire. Heureusement que la chargée de mission peut faire valoir le rôle d'animation de *Terres de Liens Normandie* pour justifier le budget qui lui est

alloué, dépassant 15 % du budget total : « *on a fait venir l'association avec [son] convertisseur alimentaire* » (observations directes, 7/01/2016). Car sur le plan de l'installation, sa prestation est nulle. Pourtant, une belle opportunité foncière se présentait dans une des rares reliques du maraîchage intra-urbain. Exploitée en plein champ après-guerre (IGN *Remonter le temps*, photographie aérienne de 1949), dans les années 1970, un horticulteur s'installe comme producteur de plants de légumes et pépiniériste en rive droite de la Sarthe. Il développe la production sous serre (on en dénombre huit aujourd'hui – *Id.*, photographie aérienne contemporaine) puis la certification AB. Début des années 2010, il fait savoir qu'il cède son exploitation dans laquelle peu de repreneurs se présentent. C'est donc une opportunité pour la CUA qui charge *TDLN* d'organiser une reprise du site par des porteurs de projets maraîchers. L'affaire traîne, si bien qu'un investisseur rachète l'entreprise indépendamment des projets de la CUA : commerçant nord-sartheois de fruits et légumes AB, qui vend sur les marchés alençonnais depuis 1995⁷³². De celui qui maintient donc la production de plants bio tout en diversifiant commercialement la pépinière par la vente sédentaire de fruits et légumes bio, la chargée de mission déclare : « *un privé nous a doublés* » (observations directes, 1/03/2017). Plutôt que d'approuver une initiative privée compatible avec la politique de la CUA et la potentielle écologisation d'une pratique populaire bien ancrée localement (Marie, 2019), elle regrette qu'elle se soit substituée à l'action publique. Cela évite de reconnaître l'échec de la prestation de veille et d'installation foncière de *TDLN*, association qui semble avoir découragé le commerçant repreneur des pépinières : « *les pauses cafés et les réunions, ça ils savent faire* » (immersion ethnographique, 31/03/2016). Le propos de la chargée de mission révèle, en creux, qu'il s'agissait de l'unique piste sérieuse de *TDLN*, alors que de nombreuses exploitations périurbaines de la CUA étaient à transmettre à l'époque (à Héloup, Mieuxcé ou Saint-Paterne).

La section 2.2.2.3. a montré comment de rares initiatives indépendantes pallient la faiblesse historique du maraîchage (qui plus est bio) et les difficultés politiques à le développer. Dans le cadre d'une nouvelle mandature balisée par un nouvel *Agenda 21* 2015-2020, le conseil communautaire poursuit sa politique alimentaire qu'il inscrit dans la stratégie d'attractivité du territoire. Un *Programme Alimentation Durable* 2017-2020 vise à développer les flux inter-entreprises et à stimuler la demande en produits locaux. Il se traduit par quatre actions générales : soutenir une production bio ou à faible impact environnemental ; créer de nouveaux emplois et favoriser la solidité économique des activités existantes ; approvisionner localement

⁷³² « "Faire vivre une entreprise de plus de 40 ans" », *Ouest-France*, 11/03/2015.

la restauration collective en délégation de service public (DSP) ; et orienter vers les débouchés non satisfaits pour limiter la concurrence avec les maraîchers déjà installés.

Les deux dernières actions s'articulent bien, sur le papier en tout cas. C'est ce qu'explique l'élue chargée de la transition écologique à la CUA, lorsqu'elle présente à l'automne 2017 un projet de couveuse maraîchère. L'offre maraîchère locale vers sa restauration en DSP « *n'est pas suffisante* ». De ce fait, la CUA qui gère déjà d'autres pépinières d'entreprises sur son territoire, « *souhaite mettre de la terre à disposition des porteurs de projet [...] il faut au moins 2,5 hectares* ». Son président d'ajouter : « *La CUA possède déjà une centaine d'hectares de terres agricoles* »⁷³³. Les élus précisent la nécessaire viabilisation des parcelles, idéalement situées en première couronne, à des fins d'optimisation logistique. La CUA lance un appel aux maires pour identifier des parcelles. L'appel est reçu : un mois après, la veille foncière est diffusée en conseil municipal⁷³⁴. Mais ce sont des communes plus éloignées qui se manifestent. La CUA retient quatre parcelles repérées : une à Alençon, une à Ciral, une à Héroulleville et une à la Ferrière-Bochard. Outre celle de la ville centre, la parcelle d'Héroulleville se trouve en limite de première couronne, mais dans une commune où exploitent déjà deux maraîchers bio. Dans les autres communes, plus éloignées, le parcellaire n'est pas optimal (taille, nature du sol, accessibilité, etc. – observations directes, 24/10/2018). Malgré le décalage entre les attendus de la veille foncière et ses résultats, notons que son internalisation reposant sur les élus s'avère moins coûteuse et plus efficace que l'externalisation à TDLN à grand frais. Après sa première tentative d'installation ratée, la CUA s'implique davantage : partenariat avec les OPA internalisé et pré-étude de marché sur la base de ses données issues de la cuisine centrale.

La CUA revoit sa méthode et saisit l'opportunité régionale de création de la CAE *Rhizome*, offrant à des porteurs de projets néo-ruraux « *un hébergement fiscal, juridique et comptable* ». Ils conservent leurs droits sociaux et une couverture sociale liée à leurs bénéfices reversés sous forme de salaire, dans le cadre d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape)⁷³⁵. L'encadrement territorialisé s'appuie sur un nouvel encadrement agricole et pas sur les acteurs consulaires historiques, car le public visé ne vient « *pas forcément du milieu agricole* »⁷³⁶. Pour ce nouveau départ, la CUA s'adresse à l'agriculture et non aux agriculteurs (Poulot, 2014) car selon ses élus, les maraîchers en place ont déjà leurs marchés et des gammes trop diversifiées⁷³⁷. En oubliant les agriculteurs engagés dans d'autres productions, la composante communiste et

⁷³³ BOSCHER F., « Une pépinière agricole maraîchère en projet », *Ouest-France*, 9/10/2017.

⁷³⁴ « Plan d'urbanisme communautaire : des réserves », *Ouest-France*, 2/11/2017.

⁷³⁵ VINCENT F., « Crescendo, "un sas avant le grand saut" », *Ouest-France*, 25/10/2017.

⁷³⁶ BOSCHER F., « Une pépinière agricole maraîchère en projet », *Ouest-France*, 9/10/2017.

⁷³⁷ LAMBERT A.-E., « Collectivité cherche maraîcher prêt à se lancer », *Ouest-France*, 11/09/2020.

écologiste de la CUA concède sa première erreur. Imprégné par les modèles de *food planning* stéréotypés et souhaitant créer des emplois, ce groupe n'envisage pas la diversification et s'enferme dans une politique d'installation *ex nihilo* (pourtant, diversifier ce peut être aussi s'associer ou embaucher). Avant d'évoquer l'appel à porteur de projets, notons que dans sa perspective d'installation *ex nihilo*, la CUA fait aussi appel à *Rhizome* pour l'étude de faisabilité sur la parcelle focalisant toute l'attention : celle située au nord d'Alençon, à la frontière du périurbain. Elle correspond à l'imaginaire spatial de ceinture maraîchère, en première couronne.

Document 18 : Site et situation d'une parcelle étudiée pour la couveuse de la CUA



Source : CUA, 2017.

Cette parcelle de 2,7 ha appartenant à la CUA, est exploitée en grandes cultures dans le cadre d'un bail précaire. Les analyses de sol sont correctes, des puits existent à proximité et un agrandissement apparaît possible, mais les servitudes aéronautiques (doc. 18) interdisent l'implantation de serres. L'étude menée par Rhizome en 2017 conclut une difficile installation

sur la parcelle car la nappe phréatique est polluée et contraint à une irrigation onéreuse. Par ailleurs, sa situation en entrée de ville nécessite de la clôturer (coût évalué à 35 000 €). L'aménagement lié à la probable fonction d'accueil du site renchérit le coût de mise en œuvre, sans parler des investissements en matériel agricole. Le coût total estimé pour minimum 2 ETP s'élève à 190 000 €, avec un reste à charge de 100 000 € pour la CUA. En bureau communautaire, la majorité socialiste de l'époque ne valide pas le projet qui n'est donc pas adopté en conseil communautaire.

C'est une grande déception pour l'élue en charge de la transition écologique, car dans le cadre de sa politique de pépinières d'entreprises, « *la CUA* a déjà investi davantage pour des projets moins voire pas durables » (observations directes, 1/03/2017). La déception est d'autant plus grande que l'appel à projets (AAP) est en préparation, de fait ralenti par ce premier blocage. Ce n'est que quelques mois plus tard qu'il est diffusé, au printemps-été 2018⁷³⁸. Sans en analyser l'intégralité car les parties « contexte » et « constat » recourent partiellement ce qui vient d'être écrit, observons les conditions de l'AAP horizon 2020 :

- le siège de l'exploitation doit se trouver sur le territoire de la CUA, comme les parcelles s'ajoutant aux quatre déjà repérées, afin de gérer l'assolement ;
- la production est AB ou à défaut, respectueuse de l'environnement ;
- fonctionnement de l'exploitation et organisation du travail garantissent la viabilité économique ;
- les débouchés envisagés correspondent à la restauration collective et/ou aux GMS, bien que des ventes directes peuvent compléter la stratégie de commercialisation pour équilibrer l'activité ;
- la ferme accueillera différents types de publics au choix (scolaires, familiaux, élus, *etc.*)⁷³⁹.

En novembre 2018, trois dossiers sont retenus : un couple manquant de technique, un binôme technique et un projet individuel à développement progressif. D'autres candidats se révèlent finalement moins avancés dans leurs projets. Les candidats sont intéressés par une structuration commune de l'offre pour la restauration collective. Hors candidatures formelles, la diffusion de l'AAP provoque une émulation locale. Un producteur de pomme et de fraise manifeste son souhait de se développer, la légumerie locale y voit l'opportunité de se diversifier et se convertir à l'AB, une réflexion émerge pour créer localement une nouvelle plateforme de produits locaux. Les candidats retenus visitent les parcelles mises à disposition, avec l'animateur maraîchage du réseau bio⁷⁴⁰. L'AAP est rediffusée en mai 2019. Six mois plus tard, au total, 14 dossiers ont été déposés. Un seul semble se concrétiser et, nouvel effet collatéral,

⁷³⁸ « Recherche maraîcher pour les cantines », *Ouest-France*, 28/05/2019.

⁷³⁹ Voir l'AAP : http://www.cu-alencon.fr/fileadmin/user_upload/CUA/Actualites-CUA/CUA-Actus-2020/Actu-2020-05/05-14_DOSSIER_APPEL_projet_agricole_2020.pdf (consulté le 12/08/2020).

⁷⁴⁰ LAMBERT A.-E., « Collectivité recherche maraîcher prêt à se lancer », *Ouest-France*, 11/09/2020.

un contact a été établi avec un céréalier exploitant 300 ha et projetant une conversion à l'AB. Un projet finit par se concrétiser, mais il s'écarte des attendus de la CUA.

Un ancien intermittent du spectacle, formé au maraîchage, achète 6 ha dans la commune sarthoise de Champfleur. Un associé, pas formé, l'y rejoint. Cette initiative privée, conduite indépendamment de la CUA (entretien, été 2019), n'a pas lieu sur l'une des quatre parcelles repérées par les élus communautaires, pas plus qu'en 1^{ère} couronne (mais en 2^e couronne). La CUA refuse encore d'accompagner financièrement les investissements en foncier et matériel agricole (cette fois inférieurs à 100 000 €). D'autres blocages résultent de l'échelle communale. Les bâtiments agricoles (*mobile home* et bâti léger de type containers) ne sont pas « *qualitatifs* » (*Id.*). La commune impose une mise en conformité du bâti agricole par un habillage bois et le dépôt d'un permis de construire pour le raccordement aux réseaux. En cas d'arrêt de l'activité maraîchère, *Rhizome* remettra en état la parcelle, car la CAE porte l'autorisation d'urbanisme. Sur ces bases, l'installation est validée par le vote d'une délibération en conseil municipal le 17 octobre 2019. Les porteurs de projets déclarent alors à l'élue communautaire qu'ils envisagent de démarrer par un test commercial en vente au détail auprès des Champflorains, sans négliger la piste de la cantine de l'Ephad de la commune. Ils évoquent aussi une prise de contact avec la cantine associative de l'école de Condé-sur-Sarthe, pour pallier le contact tendu avec les responsable *Sodexo* gérant la DSP. Leur installation a bien lieu et lors des premières ventes de plants au printemps 2020⁷⁴¹, un client les interroge sur leurs perspectives de ventes en restauration collective à l'Ephad et à Condé-sur-Sarthe. Les maraîchers répondent que ces débouchés commerciaux ne sont plus d'actualité (immersion ethnographique, mai 2020).

À la déconvenue foncière, s'ajoute le mécompte commercial pour la CUA, qui y contribue d'ailleurs par sa propre compétence de restauration collective. En effet, la CUA annihile purement et simplement l'un des potentiels débouchés des maraîchers champflorains, initié avec la restauration scolaire de Condé-sur-Sarthe, gérée par une association de parents d'élèves. Après qu'Héloup ait intégré la DSP de la CUA, cette commune et celle de Radon sont les dernières restaurations scolaires associatives dans l'intercommunalité. Du fait de sa compétence intercommunale, la CUA reçoit des subventions étatiques pour gérer sa restauration collective. En 2013, un rapport de de Cour régionale des comptes (CRC) demande à la CUA d'exercer entièrement la compétence. En 2016, dans 26 communes la gestion était distincte de la CUA et nombre d'entre elles sont alors intégrées à la DSP⁷⁴². La CRC vérifie en 2018 le suivi de ses recommandations qui valent maintenant obligation. Avec la nouvelle gestion, les deux

⁷⁴¹ « Première vente de plants à Champfleur le 18 mai 2020 », *Champfleur Info*, juillet 2020, p. 2.

⁷⁴² BOSCHER F., « Cantine scolaire : la communauté urbaine se justifie », *Ouest-France*, 3/10/2019.

maraîchers voient s'échapper un marché public de petits lots au profit de celui de la *Sodexo* auprès de laquelle il faut être référencé. Il n'en faut pas plus pour abandonner le projet, alors que leur rencontre avec le responsable de la restauration collective s'est soldée par des tensions.

C'est en fait le maraîchage d'insertion qui vient au secours de la CUA pour approvisionner son prestataire en DSP, puisque les *Jardins de l'Espoir* livrent la *Sodexo*⁷⁴³. Enfin, la déconvenue concerne aussi le marketing territorial de la CUA, puisque toutes les informations transmises sur le dossier champflorain par l'élue communautaire, ne doivent pas être publicisées avant l'installation. La CUA appuie le projet mais ne le publicise pas : en conditionnant l'installation à des contraintes d'urbanisme relatives au bâti agricole, la commune exige aussi la primauté communicationnelle. Ce que le maire avait déjà fait à l'occasion des vœux présentés début 2019 : « *Un projet d'installation d'une exploitation maraîchère bio, en vente directe et demi-gros, est en cours. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir ce projet, qui viendrait étoffer notre tissu local d'artisans et commerçants* »⁷⁴⁴. Mais en 2020 la communication de la nouvelle équipe municipale ne paraît pas à la hauteur de la primauté⁷⁴⁵. Elle visibilise pour autant cette nouvelle aménité dans une commune dont un cinquième de la population détient au moins un bac + 2 et dont les habitants sont stabilisés dans leur rapport à l'emploi (la population active est composée à 70 % d'actifs occupés, parmi lesquels 84 % des salariés sont en CDI ou titulaires de la fonction publique)⁷⁴⁶. En ces termes, l'enjeu de l'installation dépasse la commune puisqu'elle rééquilibre la géographie maraîchère bio intercommunale, inexistante jusqu'à alors à l'est d'Alençon (cf. section 2.2.2.3.).

Elle montre par ailleurs les difficultés persistantes de la CUA à développer l'approvisionnement en légumes bio de sa restauration collective en créant de nouveaux emplois. Prisonnière d'un modèle de *food planning*, l'installation maraîchère par appel à projets, la collectivité devrait plutôt s'appuyer désormais sur les effets collatéraux de ses deux AAP, pour lesquels se sont manifestés des producteurs déjà installés sur son territoire. Destiner sa politique alimentaire aux agriculteurs et non plus à l'agriculture (Poulot, 2014), ne lui permettrait-il pas d'éviter l'échec d'un nouvel AAP, car en matière d'agriculture alternative comme d'immobilier, la CUA, n'est pas le PNR du Perche⁷⁴⁷ ! Hostile au financement

⁷⁴³ C'est aussi auprès du secteur de l'insertion professionnelle locale que le prestataire s'approvisionne en légumes lavés et découpés : LAURENT R., « Du bio, du local mais surtout du bon dans les cantines d'Alençon », *Ouest-France*, 24/02/2020.

⁷⁴⁴ « La construction d'un nouvel Ehpad à l'ordre du jour », *Ouest-France*, 16/01/2019.

⁷⁴⁵ Une simple photographie, de la taille d'un encart, présente les maraîchers sous leurs tunnels en construction (pas encore couverts de bâches) et s'accompagne seulement d'un titre qui annonce leur première vente de plants.

⁷⁴⁶ Voir le dossier communal de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-72056#chiffre-cle-4> (consulté, 13/08/2020).

⁷⁴⁷ BORDET A., « Ces Parisiens un peu trop pressés de quitter la capitale », *Ouest-France*, 13/08/2020.

d'installations agricoles qui lui paraissent trop coûteuses, avec une stratégie de diversification légumière d'exploitations existantes par des agriculteurs volontaires, la politique de la CUA serait moins onéreuse. Des investissements en matériel devenant inutiles, le budget se limiterait à des équipements spécifiques (bineuse, planteuse, souleveuse et/ou arracheuse) plus adaptés aux productions volumineuses que nécessite la restauration collective. En deçà de l'objectif intercommunal, l'installation champfloraine répond néanmoins à une demande sociale typique d'espaces sociaux périurbains. Mais qu'en est-il du rôle social et politique de telles installations dans des communes rurales ? C'est à cette question que souhaite répondre la section suivante.

3.3.1.3. Les légumes de la distinction dans des campagnes populaires et productivistes

La 2^e partie de la thèse a montré comment l'organisation paysanne sous influences franciliennes et soutenue par des politiques locales s'est accompagnée dans différents types de campagnes de l'émergence de micro-bassins alternatifs à forte composante maraîchère. Mais toutes les campagnes bas-normandes n'ont pas le solde migratoire favorable de la Côte des Havres ou de certains secteurs du PNR du Perche (Rougé et Bermond, 2014), sans que ces premières campagnes littorales soient des espaces sociaux localisés similaires à la campagne du Perche. Observons maintenant des campagnes où les dynamiques maraîchères sont plus marginales, moins emblématiques, en s'inspirant de l'étude des groupes sociaux localisés.

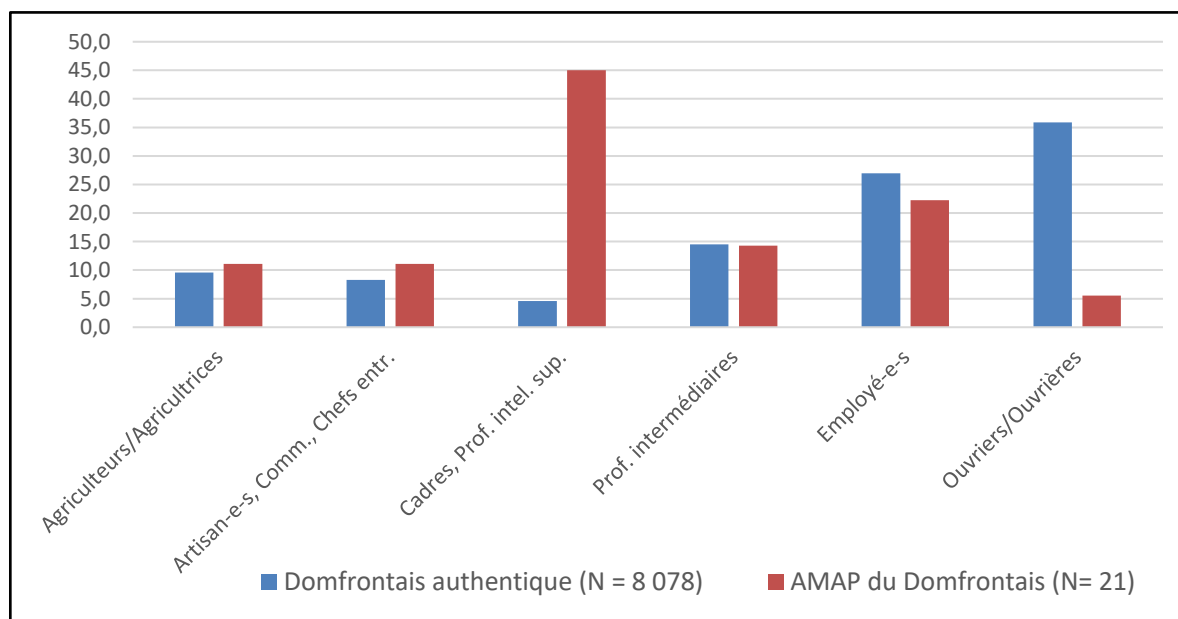
Dans l'analyse du couple activités économiques-fonctionnement sociopolitique, pour connaître les premières, il faut renseigner les « implantations et crises économiques [qui] tracent les contours de la démographie, de l'emploi, [mais également] l'évolution des modes de vie [qui] se traduit en consommations collectives et individuelles » (Vergès, 1983 ; cité par Kayser, 1990, p. 177). L'attention portée à certaines consommations renseigne certes les styles de vie, mais constitue aussi une fenêtre d'analyse du fonctionnement sociopolitique local (*Id.*), en ce qu'elles participent de la recomposition des rapports de classes autour de la lutte politique (Mischi et Renahy, 2008). Cette approche, qui est celle aussi du collectif Rocs (2020), nous conduira donc dans le bocage Domfrontais, puis toujours dans l'Orne, dans l'ancien canton de Mortrée, où une immersion ethnographique prolongée a été menée. Il s'agit de saisir la place du maraîchage dans les dynamiques sociopolitiques des « campagnes agricoles et industrielles

sous faible influence urbaine »⁷⁴⁸ et des « campagnes vieilles [et] à faibles revenus, économie agricole et présentielle »⁷⁴⁹ (Hilal *et al.*, 2011).

L'AMAP du Domfrontais : se distinguer et reproduire un groupe militant

Le Domfrontais constitue un exemple de ce type de campagne caractérisée par « la surreprésentation de classes populaires, le chômage des fractions ouvrières victimes des délocalisations industrielles, la faiblesse des niveaux de qualification, le déclin démographique et la déprise des centres bourgs historiques » (Collectif ROCS, 2020 : 115). La section 3.2.2.1. a montré le rôle de la proximité culturelle entre un maraîcher de l'AMAP du Domfrontais et sa clientèle, aux niveaux de diplôme supérieurs à celui de la population locale. Pour le maraîcher, la proximité socioculturelle facilite son développement commercial. En achetant ses légumes bio à l'AMAP, ses clients adoptent une pratique de consommation qui les distingue du reste de la population locale et offre de fréquenter ses rares fractions diplômées, notamment les cadres et professions intellectuelles supérieures surreprésentées dans l'AMAP (graphique 32).

Graphique 32 : PCS dans le Domfrontais et au sein de l'AMAP du Domfrontais



Sources : INSEE, 2013 et collectif ROCS, 2016. Réalisation : collectif ROCS, 2017

Parmi les 21 membres de l'AMAP interrogés, sur 19 actifs, tous sont occupés et 17 sont salariés (les deux indépendants étant les maraîchers). Presque la moitié d'entre elles (8)⁷⁵⁰

⁷⁴⁸ Hors pôle urbain de Domfront, ce type caractérise 13 des 31 anciennes communes des 3 anciens cantons du Domfrontais authentique. Dans l'ancien canton de Mortrée, ce type caractérise 7 des 13 anciennes communes.

⁷⁴⁹ Hors pôle urbain de Domfront, ce type caractérise 16 des 31 anciennes communes des 3 anciens cantons du Domfrontais authentique. Dans l'ancien canton de Mortrée, ce type caractérise 6 des 13 anciennes communes.

⁷⁵⁰ La phrase est féminisée sur dix-sept salariés, seulement deux sont des hommes.

travaille pour des services publics non marchands, et le tertiaire domine les secteurs professionnels avec 13 emplois sur 17. Les CDI constituent l'écrasante majorité des contrats de travail (14) de même que le travail à temps plein (13), et les 4 femmes qui travaillent à temps partiel en sont satisfaites (item « à temps partiel et c'est bien », voir annexe n° 9 – enquêtes ROCS 2016-2017). On retrouve la sociographie classique des AMAP rurales qui recrutent notamment parmi les « franges stabilisées du salariat public » (Paranthoën, 2013 : 130). Cette stabilité dans le rapport à des emplois qualifiés n'est pas anodine alors que 20 communes du Domfrontais se caractérisent par la faiblesse des revenus de leurs habitants (Hilal *et al.*, 2011).

Politiquement, on retrouverait « la main gauche de l'État » (Bourdieu, 1998 : 9), avec les secteurs de l'éducation (professeure en lycée), de la santé et du social (psychologue scolaire, assistante sociale en hôpital public ou conseillère en économie sociale et familiale). Les amapiens et amapiennes sont acteurs et actrices de leur consommation, mais pas seulement puisque 10 membres interrogés s'investissent dans d'autres associations (en moyenne 2,7), 7 comme membres de bureau (dont 3 présidents et 1 présidente d'associations). La section 3.2.2.1. a montré l'attachement d'une amapienne à l'identité politique décroissante d'un des deux maraîchers. Certains engagements associatifs des membres de l'AMAP renvoient plus généralement à des systèmes de valeurs ancrés à gauche et liés à l'écologie politique⁷⁵¹.

Ces pratiques militantes trouvent écho dans les raisons ayant motivé l'engagement dans l'AMAP. La question ouverte a généré 39 réponses pour 9 personnes enquêtées. On peut d'abord noter que seulement trois réponses concernent spécifiquement la qualité de l'alimentation achetée à l'AMAP : « *nourriture saine* », « *produits frais et sans pesticides* » et « *produits de saison* ». Certes, l'agriculture biologique est citée huit fois et peut renvoyer à la qualité recherchée des aliments, comme elle peut tout autant signifier un rapport écologiste à l'alimentation. Même en optant pour le premier sens, la qualité des aliments ne représente au final que 11 réponses sur 39. Le lien social est mentionné à quatre reprises : « *apprendre et transmettre* », « *lien social* », « *faire plaisir à une amie* » et « *remplacer ma fille amapienne partie un an en Allemagne* ». Les raisons principales sont à rechercher ailleurs, en tête dans l'approvisionnement local, cité 12 fois. Certains le mobilise dans une volonté locavoriste de réduire les « *food miles* » (Poulot, 2012), mais la majorité le conçoit plutôt dans une perspective

⁷⁵¹ Association locale d'accueil des réfugiés (6 membres) ; *Terres de Liens*, *Amnesty International*, *Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture*, *Association Régionale pour la Promotion de l'Écoconstruction en Normandie*, *Chrétiens en Milieu Rural*, *Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement – Terre Solidaire* et *Le Champ des Possibles* (un membre par association). Voir le graphique sur le blog du Collectif ROCS.

de « *développement local* » (cité deux fois en tant que tel) : « *économie locale* », « *développement d'une activité locale* », « *soutien à la filière* », etc. Une des deux personnes citant explicitement le développement local y ajoute l'enjeu « *d'animation de la ville* » quand une autre personne mentionne un projet « *innovant* ». Trois réponses ciblent le soutien à l'installation de « *paysans bios* », de « *producteurs* ». Le caractère alternatif du développement local promu à travers cette pratique de consommation alimentaire, apparaît clairement à travers cinq réponses qui la qualifie de « *solidaire* » (enquête ROCS, 2016-2017).

La dimension militante de la consommation alimentaire chez certains membres de l'AMAP se comprend à l'aune de l'histoire de l'association. Souvenons-nous du maraîcher qui expliquait que la participation de son épouse à une campagne électorale locale les avait fait connaître auprès d'une plus large clientèle. Dans le Maine-et-Loire l'observation d'une AMAP conclut qu'elle « constitue un terrain de recrutement militant privilégié » (Paranthoën, 2013 : 129), celle du Domfrontais relève plutôt de la reproduction d'un groupe militant vaincu aux élections municipales 2014. Dans un bocage Domfrontais « où la droite et le centre-droit totalisent les meilleurs scores, voire où le centre-droit décline au profit de la droite modérée et de l'extrême droite » (Rivière, 2014b), trois listes s'opposent à Domfront, aux élections municipales 2014. Celle du maire sortant (Didier Leduc), celle du maire actuel (Bernard Soul, candidat pour l'UDI aux législatives 2017) et celle d'Adèle Laurent. Les deux premières sont marquées à droite et au centre-droit du champ politique, quand la troisième, « *Une alternative innovante pour Domfront* », correspond à une liste d'union de la gauche⁷⁵². La troisième candidate est adhérente d'*Europe Écologie – Les Verts*, qu'elle représente aux élections cantonales de 2015⁷⁵³. La septième candidate était co-déléguée nationale du *Parti de gauche* et suppléante aux élections législatives 2012⁷⁵⁴. L'avant-dernier candidat, ancien adjoint au maire de la ville, milite au *Parti Socialiste*, qu'il représentait aux élections cantonales 2011⁷⁵⁵. Le programme de la gauche locale veut « *soutenir les associations, créer un lien intergénérationnel, accueillir les nouveaux habitants [...] développer l'activité économique, artisanale, industrielle, favoriser les circuits courts [...]* »⁷⁵⁶. Cette liste d'union se qualifie au second tour, qu'elle perd avec 24,44 % des suffrages exprimés (382 voix), soit 3 sièges au conseil municipal⁷⁵⁷.

⁷⁵² « La liste "Une alternative innovante pour Domfront" », <https://www.ouest-france.fr/normandie/domfront-61700/la-liste-une-alternative-innovante-pour-domfront-1975371>, 1/03/2014, (consulté le 19/08/2020).

⁷⁵³ « C. Jourdan et M. Lhomer présentent leur équipe », *Ouest-France*, 30/01/2015.

⁷⁵⁴ « À gauche, les tractations pour les municipales », *Ouest-France*, 22/04/2013.

⁷⁵⁵ « Chantal Jourdan, candidate du Parti socialiste à Domfront », *Ouest-France*, 31/01/2011.

⁷⁵⁶ LAMBERT A.-E., « "Notre tête de liste, c'est notre programme" », *Ouest-France*, 11/12/2013.

⁷⁵⁷ Voir les résultats : <https://www.lemonde.fr/resultats-elections/domfront-en-poiraise-61145/> (consulté le 19/08/2020).

Alors que cette minorité se pose en opposition constructive, ses trois élu·e·s déclarent vite : « *on est frustré et déçu* »⁷⁵⁸. Les conseils municipaux sont expéditifs, enregistrent des décisions prises en amont et aucun élément de leur programme est repris par la majorité. Aussi, quatre jours après cette déclaration médiatique, les deux conseillères municipales d'opposition, chacune agricultrice biologique, publicise la création d'une nouvelle association : *Domfront En'Vie*. Ses objets sont le soutien à l'économie et « *aux initiatives locales solidaires, dans le respect de l'environnement* » et la sensibilisation « *aux alternatives innovantes* »⁷⁵⁹. Les deux élues inscrivent l'association dans la continuité de leur engagement politique : « *Nous trouvons dommage de perdre le bénéfice des travaux et projets initiés lors de la campagne des élections municipales. Notre but est de poursuivre le travail par le biais de cette association* ». L'ex-tête de liste est élue trésorière-adjointe et l'ex-candidate en troisième position est élue présidente de l'association. Leur colistier élu en est le trésorier. Un de leur colistier devient responsable du pôle d'accompagnement solidaire de l'association. En effet, celle-ci souhaite développer une offre solidaire de transport « à tous ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion » et que des bénévoles pourraient conduire localement pour les démarches de la vie quotidienne. Un autre projet concerne la mise en place d'une mutuelle solidaire. Mais le premier projet appelé à se concrétiser au printemps 2015 est celui d'une AMAP, coordonné par un néo-domfrontais installé en maraîchage bio. Contrairement à la charte d'Alliance Provence, cette AMAP réunit d'autres producteurs (produits cidricoles, farine, fromages au lait de vache ou de chèvre, miel, œufs, viandes). L'association annonce la recherche d'un local de distribution⁷⁶⁰. En mai 2015, *Domfront En'Vie* organise le démarrage de l'AMAP sur la base de contrats solidaires liant consommateurs et producteurs pour des durées minimale et maximale de trois mois à un an. Fin mai les premiers paniers pour deux personnes sont distribués⁷⁶¹.

Après à peine un an de fonctionnement, *Domfront En'Vie* convoque une réunion du pôle AMAP. L'assemblée réunie décide de s'autonomiser par la création d'une association collégiale dédiée. Collégiale, la nouvelle *Amap du Domfrontais* n'a ni présidence, ni trésorerie, ni secrétariat mais un conseil solidaire qui rassemble au moins sept membres. Ce conseil solidaire est décisionnel, selon un fonctionnement au consensus. Onze membres décident de l'intégrer. Malgré l'autonomisation associative, le lien avec l'opposition politique domfrontaise est

⁷⁵⁸ BIRET V., « Minorité municipale : "On est frustré et déçu" », *Le Publicateur Libre*, 27/10/2014.

⁷⁵⁹ GUERIN N., « Association En'vie : création d'une AMAP en 2015 », *Le Publicateur Libre*, 31/10/2014.

⁷⁶⁰ *Id.*

⁷⁶¹ GUERIN N., « Domfront En'vie : un panier de produits frais pour les adhérents de l'AMAP », *Le Publicateur Libre*, 3/05/2015.

maintenu, puisque les deux conseillères sont membres de ce collège⁷⁶². Elles en sont par ailleurs productrices, puisque l'ex-tête de liste vend de la farine à l'AMAP, et sa colistière, présidente de *Domfront En'Vie*, vend des produits cidricoles, jus de pomme et confitures à l'AMAP (observations collectif ROCS, 18/10/2016). Au-delà du bourg de Domfront (Domfront-en-Poiraise après une fusion de commune – Collectif ROCS, 2020), c'est l'opposition municipale d'autres communes domfrontaises qu'on retrouve dans l'AMAP, avec le chevrier producteur de fromages, membre du conseil solidaire. Ce dernier s'était présenté pour construire une liste à Passais-la-Conception en 2008⁷⁶³. Il échoue à rallier des élus sortants (mandature 2001-2008)⁷⁶⁴ qui se présentent contre le maire sortant, figure de la droite ornaise, passé de l'*Union pour un Mouvement Populaire* à *Debout la République*⁷⁶⁵ puis *Debout la France*⁷⁶⁶.

Dans un contexte de progression de l'extrême droite et de la droite au détriment d'un centre-droit historique (Rivière, 2014b), l'AMAP rassemble dans le Domfrontais plusieurs fractions des forces de la gauche et de l'écologie politique, au-delà des « thématiques environnementales » (Paranthoën, 2013 : 129) et du développement local. Cela se confirme en 2016, par une observation qui n'est pourtant d'abord pas liée à l'AMAP. Le 20 novembre, l'*Association d'accueil des réfugiés en Domfrontais (ACRED)* reçoit au théâtre intercommunal de Domfront-en-Poiraise, le *Théâtre du Tiroir* de Laval venu jouer *Les Suppliantes* avec une troupe de migrant.es. Approchant du théâtre, je rencontre une connaissance, un amapien déjà enquêté par questionnaire : « *Je suis sur le coup* » (observation participante, 20/11/2016). Avec d'autres bénévoles de l'*ACRED*, il s'est chargé du transport des réfugiés vers Domfront, puisqu'ils sont logés depuis dix jours dans la commune limitrophe de Perrou (après avoir été expulsés d'un campement parisien). Depuis le poulailler du théâtre à l'italienne, j'aperçois assis au premier rang l'un des fondateurs de l'AMAP, aujourd'hui président de l'*ACRED*. Une autre amapienne est là, ancienne maire d'une commune voisine et suppléante du député socialiste de la circonscription (le député titulaire, maire d'Alençon, attribue une partie de sa réserve parlementaire à l'*ACRED*). À l'issue de la représentation, le président rejoint la troupe et les réfugiés sur scène. Une amapienne membre du conseil solidaire de l'AMAP vient offrir deux bouquets de fleurs au président et au metteur en scène. La soirée se clôture par le partage de

⁷⁶² « L'Amap du Domfrontais, un nouveau nom et de l'autonomie », *Ouest-France*, 22/03/2016.

⁷⁶³ « Municipales : Ghislain Lemercier est candidat », *Ouest-France*, 31/01/2008. Voir la quatrième page propagande du candidat de *Debout la France* à la présidentielle 2012 : http://www.debout-la-france.fr/sites/default/files/plaquette_nda_2012_nouvelle_version.pdf (consulté le 20/08/2020).

⁷⁶⁴ « Passais-la-Conception : le maire sortant retrouve son opposant », *Ouest-France*, 5/03/2008.

⁷⁶⁵ « Nicolas Dupont-Aignan de passage mercredi dans l'Orne », *Ouest-France*, 14/12/2011.

⁷⁶⁶ Voir la quatrième page propagande du candidat de *Debout la France* à la présidentielle 2012 : http://www.debout-la-france.fr/sites/default/files/plaquette_nda_2012_nouvelle_version.pdf (consulté le 20/08/2020).

brioche et jus de fruits locaux. Pendant ce moment convivial, je rencontre l'une des agricultrices fondatrices de l'AMAP et ancienne tête de liste aux municipales, en charge de la billetterie pour cette soirée : « *Ah, vous êtes là vous aussi !* » (*Id.*).

Face à la multipositionnalité associative et politique ambiante, j'aurais pu répondre la même chose, mais j'ai trop vite été interpellé par une quatrième membre du conseil solidaire de l'AMAP. Celle-là même qui évoquait l'engagement décroissant du maraîcher, et qui est devenue en 2020 conseillère municipale d'une petite commune du Domfrontais⁷⁶⁷. Dans la commune nouvelle de Domfront-en-Poiraie, après les trois listes de 2014, c'est une liste unique et transpartisane qui se présente et propulse ainsi l'une des productrices-fondatrice de l'AMAP adjointe aux affaires culturelles, à l'animation et à la communication⁷⁶⁸ (après un mandat dans l'opposition et alors qu'elle est toujours présidente de *Domfront En Vie*⁷⁶⁹). Lors de ce même scrutin du printemps-été 2020, le député d'Alençon-Domfront qui avait dû céder sa place de maire de la ville-préfecture, est réélu dans son fief électoral. Cette fois, il avait annoncé qu'il ne laisserait pas son fauteuil pour les bancs de l'Assemblée Nationale : une amapienne du Domfrontais devient donc députée de la circonscription⁷⁷⁰.

L'engagement dans l'AMAP constitue une pratique de consommation individuelle et collective distinctive, guidée par une trajectoire d'accumulation de capital culturel. Il actualise chez certains membres un capital militant accumulé au sein d'autres associations, de syndicats, voire de partis politiques. L'alliance entre fraction agricole d'une petite bourgeoisie renouvelée et classe de l'encadrement (Bühr, 1984) s'accompagne de l'accumulation d'un capital social de proximité (Ripoll, 2010) qui entretient en retour la proximité culturelle au sein de l'AMAP. On a donc bien affaire à la reproduction et à « la consolidation d'un groupe en construction » qui intervient sur l'action politique et dans l'espace local (Paranthoën, 2013 : 127-129). Ses membres les plus politisés retirent une reconnaissance et des pouvoirs qui les dotent d'un capital politique (Bourdieu, 1981 : 14). Mais l'envergure du capital politique ainsi constitué est parfois limitée par la dynamique d'entre soi culturel (Richard *et al.*, 2014 ; Baysse-Lainé, 2019) ayant structuré son accumulation : « *On n'est pas très actif, on manque un peu de communication envers l'extérieur. On n'est pas très connu, il y a pleins de gens qui ne sont pas au courant qu'il y a une AMAP* » (entretien, 07/05/2020). La limite du capital politique qui en résulte est telle

⁷⁶⁷ Voir les résultats du premier tour : <https://www.lemonde.fr/resultats-elections/saint-clair-de-halouze-61376/> (consulté le 20/08/2020).

⁷⁶⁸ Voir le site de la ville : <http://www.ville-domfront.fr/cecile-rousselet/> (consulté le 20/08/2020).

⁷⁶⁹ « A Domfront, le service Ça roule recherche des chauffeurs bénévoles », *Le Publicateur Libre*, 10/09/2019.

⁷⁷⁰ « Chantal Jourdan, une bosseuse à l'Assemblée », *Ouest-France*, 28/06/2020.

que ces élues de la gauche socialiste et écologiste ne sont pas toujours reconnues comme telles par d'autres forces de gauche, plus en phase avec l'espace social localisé domfrontais.

C'est ce dont témoigne l'entretien avec un jeune délégué syndical de la *Société Normande de la Volaille*. La *SNV*, une filiale d'abattage de la multinationale *LDC* (Collectif ROCS, 2020) qui, avec 1 200 salariés l'employeur agroalimentaire⁷⁷¹, est le plus important du Domfrontais, et même du bocage ornais (Vannier, 2019 : 21). Originaire d'une famille ouvrière et cégétiste du Nord-Pas-de-Calais, le syndicaliste enquêté arrive dans le Domfrontais en 2010 comme intérimaire à la *SNV*. Devenu salarié, il intègre comme secrétaire le comité d'entreprise en 2012, pour la *Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)*. Il quitte la *CFTC* pour créer une section *Force Ouvrière* en 2016, qu'il représente en tant que délégué du personnel (entretien ROCS, 20/12/2017). Marié à une ouvrière de la *SNV* et père de deux enfants, il habite dans le périurbain pavillonnaire de Domfront-en-Poiraie et pratique des loisirs populaires (football et pétanque) dans des clubs du nord du département mayennais. Lui qui est approché en 2017 pour représenter *La France Insoumise* aux élections législatives (il décline), valorise le maire de sa ville, « *de droite mais avec des valeurs de gauche* ». *A contrario*, il critique les deux listes d'opposition candidates en 2014, dont *Une alternative innovante pour Domfront*, qu'il ne trouve pas « *vraiment de gauche* » et dont il pointe le manque de « *modernité* » (*Id.*).

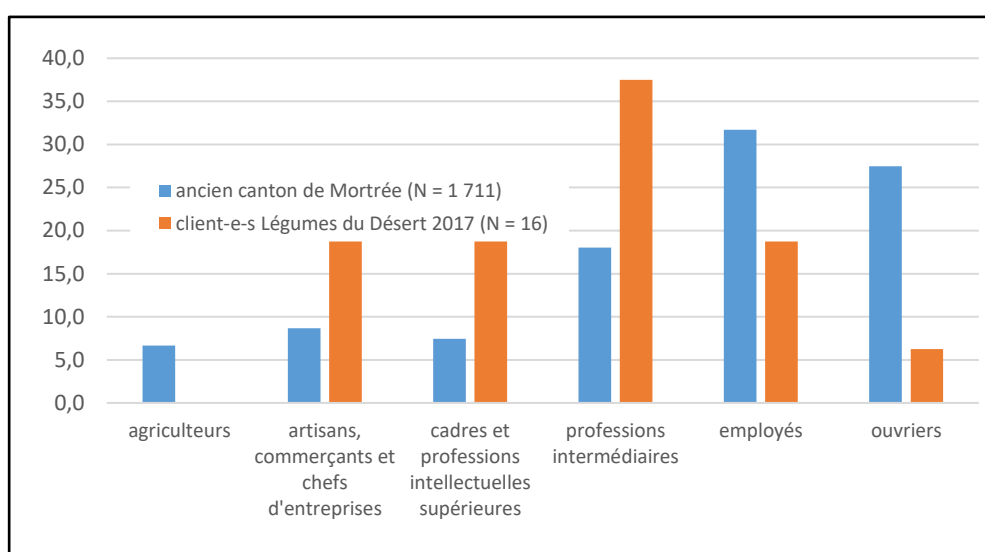
Cette observation domfrontaise montre que par la consommation en AMAP se développe un répertoire éthique à l'alimentation, qui trace des frontières symboliques vis-à-vis des classes populaires (Johnston *et al.*, 2012). Mais ce peut être aussi le cas vis-à-vis de fractions dominant les campagnes agricoles et industrielles, au premier rang desquelles on retrouve « les gros » exploitants agricoles (Kayser, 1990) « gagnants du productivisme » (Laferté, 2014b : 28). Toutefois le développement du maraîchage biologique en vente directe peut aussi « travailler » leur éthos entrepreneurial, et leurs trajectoires d'embourgeoisement amplifier l'ouverture à d'autres fractions sociales empreintes d'autres idéologies. C'est ce qu'on va maintenant tenter de montrer par l'articulation d'une enquête par questionnaire à une immersion ethnographique de cinq ans. Elle a été mise en œuvre dans le cadre d'une interconnaissance liée à des amitiés nouées suite à l'emménagement dans une nouvelle ville de l'Orne.

⁷⁷¹ L'agroalimentaire est d'ailleurs le secteur industriel qui a le mieux résisté aux délocalisations dans le Domfrontais (Collectif ROCS, 2020).

L'homme privé et public a installé une maraîchère bio

C'est ainsi pour rendre service à une amie qu'une enquête par questionnaire a été réalisée lors de la première porte ouverte de son exploitation en maraîchage bio sur sol vivant, l'année de son installation en 2017. Sans attendre, notons que cette enquête révèle des similitudes entre la sociographie des membres de l'AMAP du Domfrontais et les participants à cette visite d'exploitation. C'est comme si cette visite constituait l'initiation à une consommation distinctive (des participants deviennent en effet clients de la maraîchère) pour des membres de l'encadrement salarié au sein d'une campagne populaire (graphique 33).

Graphique 33 : PCS des actifs occupés de l'ancien canton de Mortrée en 2012 et des participants à la porte ouverte des légumes du Désert du 24/06/2017



Source : RP 2012, INSEE et enquête Guillemin, 2017 – Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2017.

Le graphique 33 confirme la proximité socio-culturelle entre la maraîchère, ingénieure et encadrante agricole en reconversion, et une clientèle qu'elle recrute majoritairement parmi les fractions qualifiées et stabilisées du salariat local (parmi les salariés enquêtés, une seule est en CDD et sur quatre temps partiels, un seul est subi). Plus de la moitié des participants viennent de l'ancien canton de Mortrée, ancien rattachement de la commune d'installation : le Château-d'Almenêches. Par rapport à la morphologie sociale de cet ancien canton, lors de la porte ouverte, les membres des cadres et professions intellectuelles supérieures et surtout des professions intermédiaires sont nettement surreprésentés. Inversement, les classes populaires majoritaires localement (presque 60 % du canton en 2012) sont sous-représentées pendant la visite (un quart des participants). Si la proximité socioculturelle existe avec la maraîchère, cela semble aussi le cas avec l'agriculteur qui lui loue 2,5 ha dont elle exploite d'abord 6 000 m². C'est l'analyse de cette proximité qui va maintenant être menée. Dès les premières

médiatisations de son installation, c'est aussi cet aviculteur maire de la commune qui est largement mis en avant, au point d'agacer la maraîchère et sa compagne, féministes, qui y voient un traitement médiatique patriarcal : « Pour l'agriculteur [...] qui est aussi maire de la commune, cette installation est une belle bouffée d'oxygène dans le paysage local : "Cela me ravit. Elle est courageuse, elle sait ce qu'elle veut, l'homme, public et privé, ne peut que l'encourager" »⁷⁷². Encore une fois, le développement d'une vente directe maraîchère bio semble l'occasion d'un marquage de frontière symbolique entre une élite culturelle rurale et les fractions populaires locales. Mais la prise de position publique faisant sa promotion révèle d'autres frontières symboliques, pas plus loin que de l'autre côté de la haie de la ferme. Le soutien personnel apporté par le maire de la commune ne fait pas l'unanimité auprès de l'élite économique agricole locale, notamment son voisin, qui en représente la fraction dirigeante.

Ce dernier, figure de la FNSEA en tant qu'ancien président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (2007-2019), ne voit pas d'un bon œil l'installation de la maraîchère. Il vit l'appui du maire de la commune comme une trahison professionnelle et lui fait savoir. Il reproche à l'aviculteur son soutien à un mode de production qui menace la profession agricole en la décrédibilisant. Selon lui, la stature publique de son voisin contribue d'autant plus au problème. Il perd au passage quelques hectares de maïs fourrage qu'il lui achetait sur pied, sans grande conséquence pour autant. En effet, il exploite avec son épouse et son fils une grande exploitation de polyculture-élevage, qui emploie depuis 30 ans un salarié. Le GAEC parents-fils livre annuellement 700 000 litres de lait par an⁷⁷³ (¾ de prim'holstein et ¼ de normandes qui disposent d'une vingtaine d'hectares de pâture) et élève 200 taurillons, grâce à 200 ha de cultures. Les volumes de lait et le nombre de taurillons avaient doublé à l'installation du fils en 2011, titulaire d'un BTS technico-commercial en agrofourniture et d'un BTS ACSE. Outre la transmission filiale par un GAEC qui consacre la réussite économique, sociale et symbolique de cette famille agricole (Bermond, 2007 : 119), c'est le statut de dirigeant qui est transmis de père en fils. Ce dernier est élu trésorier de la section *Jeunes Agriculteurs* du canton de Mortrée et membre de la commission départementale du syndicat dédié à la transmission-installation. En plus de l'engagement professionnel, il hérite de l'idéologie productiviste paternelle, promue dans le cadre du « *modèle agricole familial*

⁷⁷² « La maraîchère bio a le sol dans son cœur », *Ouest-France*, 26/07/2017.

⁷⁷³ C'est presque le double de la moyenne de lait livré par une exploitation française en 2015, à savoir 382 595 l./an. « 56 : le nombre moyen de vaches laitières par troupeau en France », <https://www.produits-laitiers.com/article/le-chiffre-du-mois-56> (consulté le 25 avril 2019).

français », dont il conteste la critique écologiste : « *quand je vois les militants Greenpeace qui dénoncent les fermes-usines, je me dis qu'ils devraient regarder ce qu'il y a ailleurs* »⁷⁷⁴.

On comprend mieux, à travers ces propriétés sociales, la réaction d'opposition à cette installation soutenue par leur voisin maire et aviculteur. Elle relève peut-être aussi d'une part de surprise, car leur voisin n'est *a priori* ni une figure de l'agriculture alternative, ni un militant écologiste patenté. Aviculteur spécialisé, il conduit plusieurs types d'élevage de poulets, ne cultive pas de surfaces fourragères et achète donc l'intégralité de son alimentation animale. Sur le siège d'exploitation où il réside et où il a installé la maraîchère, il exploite quatre bâtiments. Deux de 1 000 m² sont dédiés à la production *Label Rouge* et accueillent 4 000 volailles/lot. Un autre bâtiment est dédié à la production de poulets standard, à raison de 8 000 têtes/lot. Le siège d'exploitation héberge dans un quatrième bâtiment une production de gros poulets destinés à la rôtisserie. Dans un hameau proche, il exploite deux autres bâtiments pour l'élevage de poulets standard, à raison de 28 000 volailles par lot. Dans deux poussinières, il élève des poulets démarrés, à raison de 1 000 poussins par lot. En poulet label, gros poulets à rôtir et poulets à démarrer, il pratique une part de vente directe vers les particuliers du canton et même de la sous-préfecture distante d'une quinzaine de kilomètres (Argentan). Mais l'essentiel de l'élevage est écoulé à l'occasion d'enlèvements de lots commercialisés en circuit long.

Ce maire ne cache pas son attachement aux idées politiques de droite (il a parrainé François Fillon, candidat *Les Républicains*, à l'élection présidentielle 2017⁷⁷⁵). Ses idées, il les partage dans la vie quotidienne avec son entourage, notamment la compagne de la maraîchère récemment installée (immersion ethnographique, 2014-2020). Sa compagne est une « néo-rurale » de la commune, qu'il avait chaleureusement accueillie autour des années 2010, alors qu'il était maire. Restaurant une maison vétuste le long de la voie ferrée (Caen-Tour/Paris-Granville), elle bénéficie du soutien renouvelé et durable de l'édile, malgré son militantisme anticapitaliste et écologiste qu'elle ne cache pas non plus et pour lequel elle est connue dans le sud du département. C'est d'ailleurs par ses réseaux militants que la compagne de la maraîchère accueille l'année de l'installation, un mineur isolé étranger arrivé clandestinement sur le territoire français. Elle devient même sa tutrice en partenariat avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Pas nécessairement favorable à cet accueil d'un point de vue général et à l'échelle

⁷⁷⁴ PERTRIAUX J. (recueilli par), « Denis Génissel : le syndicalisme par la voie de l'installation », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 5/12/2018.

⁷⁷⁵ Voir la tableau récapitulatif sur le site du Conseil Constitutionnel : <https://presidentielle2017.conseil-constitutionnel.fr/les-parrainages/tous-les-parrainages/> (consulté le 20/08/2020).

nationale, le maire n'ignore pourtant pas l'initiative. Il ouvre même son exploitation au mineur isolé une fois sa scolarisation démarrée, car le jeune cherche des stages de découverte en entreprise. Tant sur le plan agricole que politique, la dynamique socio-économique qui entoure le maire de la commune ébranle les idées reçues et les schémas préétablis. La trajectoire et les socialisations du maire-aviculteur de droite, livrent des indices de prédispositions à cette ouverture agricole et politique. L'installation d'une jeune maraîchère bio néo-ornaise semble en réalité cohérente avec ses parcours personnel et politique, comme son éthos entrepreneurial.

L'étude plus détaillée de son entreprise constitue un premier analyseur. Comparons certaines dimensions économiques de son exploitation, en se référant aux données de régions plus avicoles, tels les Pays de Loire, en deuxième position nationale derrière la Bretagne. En Normandie où la volaille de chair ne pèse que 2 % du produit agricole régional⁷⁷⁶, ce maire conduit certes une belle exploitation, mais on peut remarquer qu'il ne l'a pas développée selon l'unique schéma de l'intensification⁷⁷⁷. Il n'ignore pas cette voie de développement, puisqu'avec 28 000 poulets standard par lot élevé sur le deuxième site de l'exploitation, il se situe dans les standards de production ligériens en 2019, avec 20 animaux/m² (Olivier, 2019)⁷⁷⁸. Mais d'une manière générale, il a opté pour une segmentation en différents élevages, qui s'articule à deux premières stratégies de diversification : la production sous signe de qualité (Label Rouge) et la commercialisation en vente directe ou en circuit court. Une troisième activité vient diversifier les recettes de l'exploitation, dans une optique de production d'énergie renouvelable : il installe 650 m² de panneaux photovoltaïques sur les toits de deux bâtiments du siège de l'exploitation. N'a-t-on pas finalement affaire à une grande exploitation avicole ? En effet en 2018⁷⁷⁹, la surface moyenne des exploitations françaises de poulet s'élevait à 2 420 m² de bâtiment. Le maire en exploite presque le double avec 4 600 m², et développe des activités typiques d'une logique de firme (Legagneux et Olivier-Salvagnac, 2017).

Au-delà de la dimension économique, n'est-ce pas un maire-aviculteur dont l'embourgeoisement n'est passé ni par l'accroissement du rapport patronal, ni par l'exercice de

⁷⁷⁶ CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, 2019. *Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie*, 74 p. https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Normandie/pep-panorama-normandie.pdf (consulté le 23/08/2020).

⁷⁷⁷ Chez son voisin dirigeant, la race prim'holstien dominante, l'engraissement de taurillons et l'importance de surfaces en cultures témoignent d'une voie classique d'intensification de grandes exploitations de polyculture-polyélevage (Preux, 2019 : 392).

⁷⁷⁸ $1\ 000 + 400 = 1\ 400\ m^2$. $1\ 400 \times 20 = 28\ 000$.

⁷⁷⁹ LA VOLAILLE FRANÇAISE, 2018. *Chiffres clés*. Rapport d'activité, 129 p. <https://www.volaille-francaise.fr/wp-content/uploads/rapport2018chiffres-cles.pdf> (consulté le 21/08/2020).

responsabilités professionnelles, mais pas la construction d'une légitimité sociale à l'extérieur des mondes agricoles ? En cela, l'installation contestée d'une maraîchère bio constitue un recentrement professionnel hors de l'ordre agricole dominant, mais cohérent avec les attentes d'autres mondes sociaux qu'il fréquente. Cette analyse passe d'abord par une expérience personnelle. Je ne me souviens pas une seule fois être allé au théâtre à Argentan sans y avoir croisé ce maire-aviculteur. Comme chez certains céréaliers : la pratique du « théâtre se démocratis[e] en même temps que les agriculteurs s'embourgeoisent » (Laferté, 2014b : 41). Sa propre pratique du théâtre témoigne précisément d'une ouverture à d'autres mondes sociaux et politiques. Croisé à la sortie d'un spectacle du chroniqueur Guillaume Meurice, connu pour ses idées de gauche et condamnant l'élevage intensif, l'aviculteur ne paraît pas scandalisé par le discours politique du spectacle *Que demande le peuple ?*, dans lequel (on est en 2017), l'humoriste condamne par un comique de répétition les délits du candidat à l'élection présidentielle justement parrainé par l'édile (immersion ethnographique, 2014-2020).

Comme souvent, « c'est surtout dans le réseau des relations familiales des agriculteurs que ce rapport "à l'extérieur" se marque le plus et exerce sans doute les effets les plus importants » (Champagne, 1987 : 58) sur « la progressive modification des modes de vie » qu'accompagne l'embourgeoisement agricole (Laferté, 2014b : 46). On peut le comprendre à travers son épouse, alors que classiquement, en aviculture spécialisée, l'exploitant peut se passer de main d'œuvre conjugale et travailler seul (Bessière *et al.*, 2014 : 18). Si elle est bien salariée du tertiaire, ce n'est pas dans les secteurs ruraux féminisés (*Id.*), mais à l'hôpital public de la sous-préfecture d'Argentan. En tant que pharmacienne, elle y est cadre-chef de service. Sa pratique des loisirs est aussi distinctive, puisqu'elle suit des cours de barres à terres sur les pauses méridiennes, avec une professeure indépendante dans un studio de danse de centre-ville. C'est dans cette ville que s'est jouée la réussite de leurs enfants dans le domaine du sport de haut niveau.

Visitant son élevage avicole, l'exploitant me fait entrer dans un bâtiment sans volailles, pour cause de vide sanitaire. J'y découvre un stockage original : plusieurs canoës-kayaks rutilants, qui représentent des investissements conséquents m'explique-t-il. Ses enfants sont licenciés dans le club de la sous-préfecture, et leurs résultats personnels et en équipe participent à faire du *Patronage Laïc d'Argentan* le quatrième club français de canoë-kayak. Effectivement, son fils est champion du monde junior en sprint par équipe en 2015, puis triple champion d'Europe junior en 2016. Il se place souvent sur les podiums des compétitions mondiales en catégorie senior. Dans le bâtiment vidé de ses volailles, son père m'explique que ces performances l'amènent souvent à voyager à l'étranger : Autriche, États-Unis, République

Tchèque ... En 2015, sa fille aînée est championne d'Europe et du monde par équipe, et la jumelle de son fils cadet championne de France en biplace. Les déplacements sont donc souvent effectués en famille. Ces performances sportives n'empêchent pas ces enfants d'agriculteurs de s'engager dans les études supérieures (IUT Génie mécanique en parallèle des entraînements au pôle national toulousain pour l'un, Master de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives pour l'une, et Master en ingénierie des matériaux finalisé en Indonésie pour l'autre), autre indicateur de l'embourgeoisement paternel (Laferté, 2014b : 46).

Par les trajectoires de ses enfants, le maire-aviculteur est socialement et culturellement proche de la néo-ornaise qui cherche à s'installer en maraîchage après son diplôme d'ingénieure agronome. Faut-il voir dans sa socialisation à un sport aquatique une forme de sensibilisation environnementale l'amenant à soutenir une installation en AB, après avoir investi lui-même dans les énergies renouvelables ? Et dans sa socialisation à un sport de plein air, la compréhension d'une jeune ingénieure qui ne cesse de déclarer qu'elle n'aspire plus aux tâches bureautiques d'intérieur ? Elle répète sa lassitude du travail bureautique d'encadrante agricole, et qu'elle a « *l'énergie pour entreprendre et surtout [...] la possibilité de travailler en plein air* »⁷⁸⁰ (immersion ethnographique, 2014-2020). Cette déclaration pour le magazine de l'intercommunalité, dont son propriétaire est vice-président, renvoie aussi à un ethos entrepreneurial auquel ce dernier a été sensible et qu'il met souvent en avant (immersion ethnographique, 2014-2020). C'est la propre socialisation de la jeune maraîchère qui explique cette disposition à l'entrepreneuriat, son père étant chef d'une SARL spécialisée dans le commerce de gros interentreprises de la région de Roubaix. Quant à sa mère, elle est cadre pour une *holding* de grande distribution, en connaissance des marchés. Issue d'une famille de tradition catholique et qu'elle classe volontiers à droite, la maraîchère témoigne d'un attachement à l'entrepreneuriat, les indépendants constituant d'ailleurs une part importante de son réseau amical (autres producteurs en circuit court avec qui elle coopère, élagueur et restaurateur notamment). Elle développe un rapport entrepreneurial à son chiffre d'affaires, qu'elle réinvestit quasi intégralement dans la modernisation de sa ferme les trois premières années. Ceci est lié au fait qu'elle conçoit son maraîchage comme une première étape de sa carrière, répétant à l'envie qu'elle cherchera à la transmettre à moyen terme (un des projets est de reprendre l'élevage ovin de son oncle, dans les prés salés de la Baie de Somme).

⁷⁸⁰ « Morgane Fournier, à la conquête du désert », *le Mag de la CdC*, septembre 2018, p. 14-15. <https://fr.calameo.com/books/005430392aa3c620eaaca> (consulté le 22/08/2020).

Pour autant, elle n'a pas seulement développé un rapport individualiste à l'agriculture, en cohérence avec son expérience professionnelle dans l'encadrement agricole. Contre les *a priori* du voisin du maire-aviculteur, elle se syndique chez les *Jeunes Agriculteurs (JA)* et s'implique dans la préparation de la *Fête de la Terre*, festivité départementale annuelle des *JA61*, organisée l'année de son installation dans le canton de sa section syndicale. C'est dans ce cadre qu'elle fréquente le fils de son voisin (dirigeant régional), trésorier de la section. Il a vraisemblablement été sensible à l'engagement de la maraîchère et à ses positions non dogmatiques. Promotrice du maraîchage sur sols vivants, elle soutient plus généralement le non-travail du sol et le non-labour en grandes cultures. De ce fait, elle entre parfois en contradiction auprès de ses collègues producteurs bio avec qui elle organise des marchés à la ferme. Tel son syndicat, elle conteste l'objectif d'interdiction du glyphosate, qu'elle présente comme le garant de techniques culturales simplifiées considérées comme écologiquement vertueuses. Ironie de l'histoire, à l'été 2020, le fils de l'ancien président de la Chambre Régionale convertit l'exploitation familiale à l'AB, alors que son père avait critiqué le soutien à ce mode de production son voisin maire-aviculteur ! La socialisation auprès de sa voisine maraîchère a sûrement participé à l'en convaincre, indépendamment du prix du lait conventionnel de moins en moins rémunérateur.

Au final, l'installation d'une maraîchère bio dont le style de vie remet plus en cause l'ordre social familial traditionnel que l'ordre agricole dominant, s'inscrit chez le maire-aviculteur en continuité avec sa recherche de légitimité sociale extérieure aux mondes agricoles dominants. Compatible avec son propre ethos entrepreneurial, l'accueil d'une ingénieure en reconversion, d'extraction sociale idéologiquement proche de ses dispositions politiques, participe aussi d'un engagement pour le développement local : installation de jeunes ménages et créations d'entreprises dans sa commune. Il cède son écharpe lors des dernières élections municipales, après avoir rempli ses deux objectifs politiques : la reconversion post-industrielle d'une friche ferroviaire polluée en centrale solaire de 17,6 ha et la rénovation de la salle communale. Deux projets qui témoignent d'une distinction sociale extérieure à la profession agricole, en cohérence avec son mode de production et son style de vie. Du premier projet, qui rappelle sa propre diversification dans la production d'énergie solaire, il déclare lors de son inauguration :

« En 2009 j'espérais que mon projet de centrale photovoltaïque voit le jour, c'est fait ! [...] En produisant un peu plus de 6 mégawatts, cette centrale solaire permet de fournir, hors chauffage, 9 500 personnes sur les 12 500 que compte la communauté de communes (CDC) des Sources de l'Orne, soit près de trois quarts des habitants ».

Il a mis en branle un projet-processus abouti autour d'un partenariat public (État, Région, Département et intercommunalité investissent 7,5 millions d'€) et privé (*Enolya* et *IEL*)⁷⁸¹ pour un projet d'aménagement du territoire en phase avec des valeurs écologiques. Quant au projet de salle communale, il le met par exemple à disposition d'une initiative en phase avec ses pratiques culturelles. Il fait partie des 14 maires du centre de l'Orne, partenaires d'un festival cinématographique itinérant et à prix libre qui organise de l'automne au printemps, de communes en communes, des cinés-débats sur les initiatives rurales⁷⁸². Abonné du théâtre le plus proche, il ne pouvait qu'accéder aux attentes d'habitants de petites communes de très faible densité et où les faibles revenus dominant (Hilal *et al.*, 2011) : à savoir des lieux et des occasions de rencontres conviviales (Sagot, 2014). C'est aussi soutenir un festival à la programmation pro-écologiste. Chez ce maire-aviculteur, l'installation d'une maraîchère bio actualise une voie de distinction dans une campagne agricole et industrielle (*Id.*) productiviste. On a vu la transgression qu'a pu y représenter cet accueil aux yeux des fractions dirigeantes de la profession agricole. Dans des campagnes spécialisées en productions légumière et maraîchère, ce rapport au productivisme constitue également un point de clivage entre différentes fractions d'espaces sociaux localisés *a priori* quelque peu différents.

3.3.2. Bassins légumiers : une morphologie sociale ouvrière, produit de la division socio-spatiale agroalimentaire

Si la place de la production de légumes est différente dans des espaces sociaux localisés dont c'est une spécialisation économique, c'est que ces filières n'y sont pas vécues à travers l'éthos alimentaire mais *via* le rapport au travail et à l'emploi. Dès lors, parler d'espaces sociaux localisés, c'est articuler une morphologie sociale locale à des processus plus globaux (politiques publiques nationales ou supranationales et stratégies des groupes multinationaux) qui prédestinent les espaces monographiquement étudiés (Laferté, 2014a : 435). Ces espaces sociaux localisés sont ainsi « le produit de la localisation d'activités économiques spécialisées » (*Ibid.* : 425), et alors que les activités industrielles ont bien résisté dans l'espace rural (*Ibid.* : 435), beaucoup d'espaces sociaux localisés ruraux et industriels sont « marqués par la prégnance de l'industrie agro-alimentaire » (Gros-Balthazard, 2019). On peut ainsi penser ces espaces sociaux localisés comme des lieux constituant le territoire de firmes agro-industrielles internationalisées (Margetic, 2014b). Ces bassins agroindustriels légumiers se caractérisent par

⁷⁸¹ BOLINHAS M., « Dans l'Orne, la première centrale solaire du département voit le jour », *Ouest-France*, 23/08/2020.

⁷⁸² Voir le site du festival : <http://cinetraction.org/index.php/histoire/> (consulté le 23/08/2020) ou le mémoire de master 2 de géographie à l'origine du projet (Sagot, 2014).

une morphologie sociale typique des espaces ruraux, où les fractions ouvrières des classes populaires dominent la population active. Elles n'échappent pas à la déstabilisation de leur condition (Margetic, 2020 : 309), notamment car elles subissent les effets de certaines politiques publiques décidées à distance et de manière non coordonnée (Laferté, 2014a : 425), et qui peuvent déstabiliser des bassins tout entiers.

3.3.2.1. Des bassins façonnés à distance et construits localement

Si les espaces sociaux localisés sont le produit de pouvoirs de petite échelle géographique (État, Union Européenne, marchés mondiaux et entreprises transnationales – Laferté, 2014a), ils résultent aussi d'une construction politique locale. Alors que les politiques industrielles se complexifient dans des dispositifs multiscalaires, le développement industriel légumier « tient pour partie à la capacité [de l'encadrement agroalimentaire et des élus] à se les approprier » (Margetic, 2020 : 314), en cohérence avec les stratégies des firmes locales.

Les lieux de territoires de firmes légumières

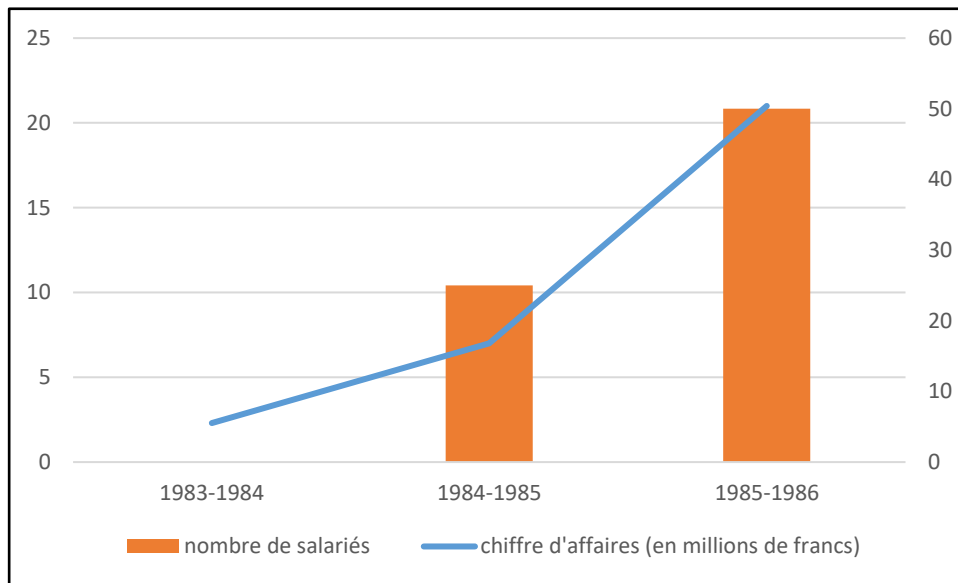
Pour que ces acteurs accompagnent un développement agroindustriel local, encore faut-il que les entrepreneurs initient leurs innovations à l'échelle des bassins de production légumiers :

« Octobre 1984. Avec l'acquisition des bâtiments industriels de Madame Sélect à Pirou et ce succès rencontré au Sial dépassant toutes mes attentes, j'ai fait l'objet de multiples sollicitations de grands industriels nationaux, solidement implantés dans l'activité légumière. Intéressés par mes produits frais emballés prêts à cuire ou à consommer, ils voulaient participer au capital de ma petite société. Ces candidats n'avaient nullement l'intention de s'installer dans la Manche. »⁷⁸³

Émile Ryckboer ouvre ainsi le 13^e chapitre de son autobiographie, dédié au choix du partenaire industriel pour développer ses innovations en 4^e gamme. Il ajoute : « *La conjoncture économique n'était guère brillante [...] La laiterie Claudel de Pont-Hébert venait de fermer son usine, entraînant son cortège de chômage et sous-emploi. C'est ici et maintenant que je voulais créer des emplois et générer des richesses* ». Le graphique 34 montre que le succès de ses innovations lui donne tant les moyens de ses ambitions, que des gages de réussite.

⁷⁸³ RYCKBOER É. (LEROUX J. collab.), 2017. *Paysan pionnier. Il a osé !*, OREP Éditions, Bayeux, p. 129.

Graphique 34 : Chiffres d'affaires et effectifs de la SARL puis SA Ryckboer



Source : Ryckboer, 2017 – Auteur P. Guillemin, UMR ESO, 2020.

Ce chapitre autobiographique est riche d'enseignements quant à l'histoire industrielle du bassin légumier créançais. On a déjà évoqué le rôle de cet innovateur flamand, moins le contexte dans lequel il diversifie son activité légumière : une campagne agroindustrielle. Alors que le secteur agroalimentaire départemental et régional est majoritairement tourné vers l'élevage bovin, la diversification agroindustrielle légumière répond aux besoins d'emplois locaux, au détriment des régions déjà spécialisées et dotées d'agroindustries légumières (Lot et Nord). Le développement de la 4^e gamme à Lessay est donc multifactoriel : proximité de matières premières abondantes, infrastructures et main d'œuvre industrielles disponibles, segmentation de marché hors segments historiques des régions légumières agroindustrielles concurrentes (2^e et 3^e gamme bretonnes et nordiste). Cette segmentation non concurrentielle montre que c'est déjà une affaire de territoire de firme. Les pourparlers avec une coopérative légumière du département, la *CASAM*, le confirment. La négociation achoppe sur le modèle agroalimentaire. Alors que l'entrepreneur flamand défend la contractualisation auprès des producteurs, le président de la coopérative imagine apporter avec la 4^e gamme, des débouchés à la coopérative de Lingreville. La *CASAM* a intégré cette coopérative déjà en difficultés et en recherche de nouveaux marchés. Mais les conditions de l'entrepreneur l'emportent et il cède la moitié de ses parts à une coopérative qui, adoptant l'industrialisation, pose les prémices de la recomposition de son territoire départemental. Dès 1985, la *CASAM* délaisse le bassin de Lingreville : arrêt du lavage des carottes en 1995 et des autres légumes en 2005. En 2009 la coopérative ferme sa station de Lingreville et ferme l'usine de 5^e gamme du bassin. Avec l'autobiographie d'un de

ses fondateurs, on accède à l'historicité de décisions économiques qui façonnent en proximité⁷⁸⁴ les trajectoires à succès ou de déclin de bassins agroindustriels, qui deviennent de ce fait des espaces sociaux localisés différenciés (Hilal *et al.*, 2011).

Mais revenons à l'industrialisation de la transformation des salades dans les années 1980. Elle sature rapidement les locaux historiques de Pirou. La concurrence qui s'établit entre communes désireuses d'accueillir une nouvelle usine constitue un bon analyseur des facteurs présidant à l'implantation industrielle et des politiques publiques locales d'industrialisation rurale. Le maire de Pirou propose à l'époque un terrain en bordure d'une route touristique inondable ; celui de Créances offre 3 ha isolés où l'eau est peu disponible et de mauvaise qualité ; Fernand Finel, maire de Lessay, propose un terrain accessible et proche de deux forages. La zone industrielle historique de *Florette-Créaline* porte aujourd'hui son nom. L'entrepreneur flamand rappelle dans son autobiographie l'intérêt de l'implantation à Lessay en matière d'approvisionnement : proximité immédiate des productions créançaises et bonnes connexions routières au Val de Saire et aux polders du Mont-Saint-Michel. Cette logique d'implantation agroindustrielle, exploitant « un gisement de production agricole » (Margetic, 2014b), s'entremêle à des facteurs explicatifs décidés à plus petite échelle et à distance.

C'est ce que l'on peut comprendre à travers la 1^{ère} étape de la seconde innovation industrielle légumière de la Manche. Il s'agit de l'activité de 5^e gamme développée par le même entrepreneur flamand et sa fille, au début des années 1990. La transformation des légumes en soupes et purées démarre dans la commune du siège de l'exploitation agricole paternelle : Geffosses. Mais l'atelier est vite saturé par la croissance de la production qui ne peut y dépasser le stade artisanal. La famille Ryckboer envisage donc un déménagement. C'est à Quettreville-sur-Sienne, dans une commune rétro-littorale du bassin légumier de Lingreville, qu'une opportunité se présente. La laiterie d'*Elle&Vire* est à vendre, « *ses locaux carrelés et ses installations frigorifiques en très bon état répondaient aux nécessités* » de l'industrialisation. Il faut comprendre cette opportunité comme un effet de la politique européenne des quotas laitiers mise en œuvre en 1984. En Normandie, elle a plus « figé les situations [agricoles] qu'elle n'a eu un effet restructurant très puissant » (Bermond, 2004 : 79). De ce fait, cette mesure a maintenu une faible intensification laitière dans le bocage coutançais (*Ibid.* : 77). Ce type de contexte agricole peu favorable « à la réduction des frais de collecte et de livraison » (Margetic, 2014b) devient rédhibitoire pour la coopérative bientôt fusionnée avec la *SA Bongrain*. Et on

⁷⁸⁴ L'échelle est départementale jusqu'en 2000 : elle devient alors régionale avec la création à Caen d'*Agrial*.

voit bien aujourd'hui en Normandie, comment le territoire de cette firme agroalimentaire s'est resserré dans ou autour des cantons aux plus fortes densités de vaches laitières (Preux, 2019 : 188). L'opportunité foncière et immobilière pour l'industrialisation de la 5^e gamme manchote a donc aussi à voir avec une politique européenne de régulation de la production laitière.

Mais au final, « logiques de concentration des exploitations et des sites industriels et proximité métrique se nourrissent l'une l'autre » (Margetic, 2014b), car en 2009, l'industrie de 5^e gamme *Créaline* vient renforcer le site de l'agroindustrie légumière manchotte : la zone Fernand Finel de Lessay. C'est là qu'est relocalisée la production de soupes et purées prêtes à l'emploi. Cette commune constitue le haut lieu du territoire de la branche légumes d'*Agrial* (usines de 4^e et 5^e gammes, siège social de la branche, bureau commercial de la marque *Florette*), dont l'activité s'appuie sur trois échelles spatiales de segmentation (Assens, 2013). Le lien avec la plus petite échelle est principalement fait de services puisqu'en entrée de gamme, l'intégralité de la chaîne de valeur est délocalisée en et hors Union Européenne. L'échelle intermédiaire est celle du milieu de gamme, segment pour lequel les bassins européens et nord-africain, avec des bassins français, approvisionnent cette fois les sites industriels français, au premier rang desquels celui de Lessay. Quant à la stratégie de segmentation haut de gamme, c'est elle qui produit ou conforte des campagnes légumières industrielles localisées, dans une optique d'image de marque mettant en avant un terroir qui réunit productions agricole et industrielle des légumes. L'acceptation de production industrielle est ici élargie au conditionnement agroalimentaire. Dans la Manche, on retrouve bien trois territoires de cette firme basés sur une espace agricole (bassins créançais et sairais, micro-bassin montais) associé à un site de la coopérative multinationale (stations de lavage et conditionnement de Créances et Surtainville, Réville et Tocqueville dans le Val de Saire, Saint-George-de-Gréhaigne en baie du Mont-Saint-Michel). Cette identification des *sites* et *territoires* agroindustriels légumiers dans la Manche, appelle celle de leur production *politique* (Margetic, 2020 : 304).

Des politiques publiques multiples et pas toujours coordonnées

L'évocation des offres foncières concurrentes à l'époque du projet industriel de la *CASAM*, suggère que si les espaces sociaux localisés sont façonnés à distance (Laferté, 2014a), ils le sont aussi localement, et pas seulement à travers le soutien public à l'industrialisation. Celui-ci s'est exprimé précocement avec l'investissement coopératif dans une usine de 4^e gamme, puisque l'achat du terrain a été financé pour moitié par les collectivités locales : les 225 000 Fr du Conseil Général et 75 000 Fr de la commune de Lessay représentant respectivement 37,5 % et

12,5 % du montant. L'usine, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la Chambre de commerce de Granville, a été financée à hauteur d'1 974 000 Fr par le Conseil Général.

Le paradigme des espaces sociaux localisés appelle à « dénationaliser et désétatiser l'analyse des systèmes de contraintes en articulant la morphologie sociale à des processus plus globaux » (Laferté, 2014 : 435). Si les politiques européennes de développement rural compte beaucoup dans le développement légumier manchot, les espaces sociaux localisés qui lui sont associés ne sont pas « réductibles aux effets des processus extra-locaux » (Bruneau *et al.*, 2018 : 251). Leur étude ne doit pas omettre l'analyse des systèmes d'opportunités plus locaux, liés aux subsides de la décentralisation. Dans la continuité des régimes urbains, et puisque le paradigme des espaces sociaux localisés n'est pas dédié aux espaces ruraux (Laferté, 2014a), on peut appeler ces systèmes locaux d'opportunités des coalitions de croissance (Pinson, 2005) ou d'intérêts (Le Galès, 1995). Dans une optique d'« économie politique sociologisée, [il s'agirait de s'intéresser] particulièrement aux forme d'interpénétration entre le marché, l'État ou les autorités locales, groupes sociaux et groupes d'intérêt » (*Ibid.* : 78).

Très tôt l'exemple de *Florette* à Lessay montre l'intérêt de cette approche. Les négociations entre communes du bassins créançais pour l'accueil de l'usine en 1985, ont lieu sous l'égide du conseiller général du canton de Lessay. Dans les anecdotes qu'il livre sur ses innovations, Émile Ryckeboer explique que ce conseiller général et un député du département sont parmi les premiers cobayes qui goûtent ses recettes⁷⁸⁵. Avec cette proximité, on comprend que le premier orchestre les négociations. Fils de l'ancien maire de Lessay, il est conseiller général du canton depuis 1976, mais aussi sénateur de la Manche depuis 1982. Alors que l'usine est inaugurée en 1987, rien d'étonnant à ce qu'il devienne maire de de Lessay en 1989, et premier vice-président du conseil général. Il en devient le président en 1998. Si à l'échelle départementale et nationale il a représenté une figure écologiste de la droite gaulliste, son crédit politique local est certainement lié en grande partie à son implication efficace dans le dossier industriel légumier départemental. Il en a d'ailleurs fait lui-même un projet pilote pour la coopération intercommunale et la coordination des collectivités territoriales. La presse locale relate ses prises de paroles lors des négociations entre communes désireuses d'accueillir l'usine :

*« Ce qu'il faut retenir également, toujours d'après Jean-François Le Grand, c'est l'effet amplificateur qu'une telle opération peut avoir auprès des collectivités. "Je pense à l'impact départemental. Localement, je souhaite que le SIVOM du canton s'associe, d'une manière ou d'une autre, à la vie de l'usine" »*⁷⁸⁶.

⁷⁸⁵ *Ibid.* : 119.

⁷⁸⁶ *Ibid.* : 134.

Cet effet amplificateur semble bel et bien avoir eu lieu, tant la récente histoire du complexe agroindustriel légumier de Lessay permet de prendre au pied de la lettre la troisième piste d'analyse des industries rurales françaises : « de multiples politiques irriguent le monde rural en faveur [d'un développement industriel] » (Margetic, 2020 : 305). Le triplement de la surface de l'usine *Créaline* en 2017 se chiffre à 10 M€ d'investissement : la Région Normandie abonde alors pour 400 000 € au projet et la participation du département de la Manche s'élève à 500 000 €⁷⁸⁷. Pour les besoins de cette usine agrandie et celle de 4^e gamme qui s'étend de 400m², comme pour les besoins d'une laiterie voisine, les forages, qui avaient fait de Lessay la commune choisie en 1985, ne suffisent plus à la consommation industrielle croissante d'une eau de qualité. En 2017, un autre projet d'aménagement est mis en œuvre, en lien direct avec celui visant à agrandir l'usine. Une canalisation de 13 km est construite pour connecter la commune de Lessay aux nappes phréatiques gérées par le Syndicat mixte de production d'eau du Centre-Manche (SYMPEC). Le premier adjoint au maire de Lessay rappelle à la presse le nombre important d'emplois locaux liés aux usines : « *Il fallait rassurer les industriels sur notre capacité à sécuriser l'approvisionnement en eau* ». Pour cet aménagement coûtant 2,8 M€, *Agrial* et la commune reçoivent deux soutiens financiers majeurs : le SYMPEC, à hauteur d'1,8 M€, et l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui se charge du million restant⁷⁸⁸. On voit le poids financier de collectivités territoriales et d'une agence déconcentrée, dans la pérennisation d'un bassin légumier agroindustriel. Ce rôle n'est pas seulement financier, et son histoire renverse même l'approche de la détermination extra-locale des espaces sociaux localisés ruraux (Laferté, 2014a). Dans son autobiographie, l'auteur cite souvent des réunions décisives auxquelles il participe à Paris. Alors qu'il évoque sa société de conseil dédiée au marché international de la 4^e gamme, il remercie le comité départemental *Manche Expansion* (créé en 1962) pour la location de bureaux dédiés aux PME manchotes dans le 8^e arrondissement parisien, qui permettent un meilleur accès aux centres des pouvoirs politiques et des affaires⁷⁸⁹.

Ce type de coordination locale pour accéder aux centres décisionnels atteste du rôle déterminant de pouvoirs centraux multiples et distants (Laferté, 2014a). Les bassins légumiers manchots, particulièrement celui créançais, montre bien qu'ils sont « pour l'essentiel non coordonnés » (*Ibid.* : 425). Intéressons-nous d'abord aux quelques coordinations fonctionnelles, qui témoignent d'ailleurs du repli relatif de l'État, dans le cadre d'un redéploiement politique à l'échelle européenne qui favorise l'échelon décentralisé régional. On

⁷⁸⁷ CALMETS C., « Créaline : extension et 130 emplois à la clé », *Ouest-France*, 14/02/2017.

⁷⁸⁸ MURAILLE G., « Une autoroute de l'eau dans la Manche », *Ouest-France*, 15/06/2017.

⁷⁸⁹ RYCKBOER É. (LEROUX J. collab.), 2017. *Paysan pionnier. Il a osé !*, OREP Éditions, Bayeux, p. 176.

en trouve une illustration à travers le rôle du deuxième pilier de la PAC et ses Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). C'est la Région qui est l'autorité de gestion des subsides européens de cette politique de développement rural, et en Normandie, une MAEC est dédiée à l'orientation agroécologique des exploitations légumières :

- création de Zones de Régulation Écologique augmentant la biodiversité et régulant les ravageurs ;
- rotations pour réduire la pression des bioagresseurs aériens et telluriques ;
- désherbage mécanique pour réduire les traitements herbicides.

Si l'État central est partenaire de cette politique à travers son ministère de l'Agriculture et son agence de l'eau déconcentrée, les chefs d'orchestre restent bien le couple UE-Région. Ce binôme d'action publique se place en deçà de ses résultats historiques (en 1994, le programme *Produire Autrement* avait rassemblé 145 producteurs pour 4 000 ha dans le Val de Saire) puisque la MAEC contemporaine rassemble 33 producteurs pour 1 450 ha dans le Cotentin. De même, le couple État-UE n'est pas en mesure de compléter les aménagements hydrauliques des années 1990 (25 millions de Frc)⁷⁹⁰. Il reste 1 000 ha à irriguer, ce qu'espèrent les légumiers sairais pour 2019. Mais ces aménagements, au coût estimé entre 1 et 8 M€, ne trouvent pas de financeurs. Pour autant, d'autres investissements sont accompagnés par le binôme UE-Région, avec un appel à projets dédié au secteur agroalimentaire (fonds du FEADER). Le plan d'investissement de la société d'expédition *Gosselin*, conventionnée avec le *GPLM*, est lauréat de l'AAP qui finance des machines de tri à reconnaissance optique, permettant de segmenter la gamme de légumes au plus près des demandes des clients. Le plan se chiffre à 2 853 823 €, l'UE et la Région abondent à hauteur de 30 %, soit 856 147 €⁷⁹¹.

Ce dernier exemple traduit d'ailleurs l'évolution des dispositifs publics qui façonnent ces bassins à distance (Caen, Strasbourg-Bruxelles) : la fin des financements contractuels au profit d'appels à projets, stratégie du nouveau président de Région dont l'imprévisibilité financière inquiète les dirigeants légumiers. La déstabilisation du système d'encadrement technique arrive au moment où la dépendance à tous ces pouvoirs distants se fait durement sentir. On pourrait penser que c'est une coordination tardive vis-à-vis de l'UE que l'État met en œuvre en 2018 en ne renouvelant pas la dérogation pour le dichloropropène (interdit en 2009 par l'UE). Mais la crise dans laquelle le bassin créançais est plongé révèle et relève plutôt d'une dépendance à des pouvoirs non coordonnés. Sans revenir sur cette crise, rappelons seulement que les craintes des producteurs se sont révélées fondées lors d'actions de contrôle de l'origine des carottes dans les

⁷⁹⁰ MASSIEU J.-P., « Val de Saire (Manche) : 1 à 8 millions d'euros pour terminer l'irrigation des terres », *La Presse de la Manche*, 15/06/2017.

⁷⁹¹ « Dans le Val-de-Saire, la Société Gosselin, pépite de l'agroalimentaire », *Ouest-France*, 28/12/2017.

rayons de supermarché. Des carottes importées, toujours traitées au dichloropropène, sont achalandées dans les rayons en 2019. Les syndicalistes dénoncent les contradictions de l'État qui applique le principe de précaution « *pour la production, mais pas pour la consommation* » et la grande distribution qui « *déroge à la réglementation [interdisant] de proposer à la vente des denrées alimentaires ou produits agricoles pour lesquels il a été fait usage de produits phytomarmaceutiques [...] non autorisés par la réglementation européenne* »⁷⁹².

Ce faisant, les syndicalistes en appellent à l'article 44 de la loi Egalim, votée la même année que l'interdiction nationale de l'insecticide. L'article 44 offre une brèche pour lutter contre la distorsion de concurrence en élargissant les modalités réglementaires pour interdire des importations sur la base du principe de précaution appliqué au niveau de la production⁷⁹³. Mais cela ne reste qu'un principe car l'importation demeure une compétence exclusive de l'UE, qui n'a pourtant pas attaqué la loi Egalim ; la Commission Européenne connaît l'inertie d'un tel dossier politique. En attendant, la coordination politique et la cohérence environnementale et sanitaire attendront. Celles-ci pourraient venir de négociations bilatérales (accords Ceta et Mercosur par exemples) pour appliquer des standards de production identiques. L'autre levier réglementaire est multilatéral, soit par la révision du *Codex alimentarius* (normes mondiales), soit par l'élargissement d'accords de l'Organisation Mondiale du Commerce à la restriction des importations sur la base d'un principe de précaution environnemental, et plus seulement sanitaire. Mais pour le cas du dichloropropène, les importations françaises de carottes sont intracommunautaires : espagnoles et italiennes. Le levier relève donc aussi de la réglementation intérieure, qui pourrait suspendre la possibilité d'autorisation dérogatoire nationale de l'emploi du dichloropropène. Mais cette solution ne paraît même pas évoquée.

Dans les bassins agroindustriels ruraux ce *statu quo* conduit à la crise. L'État ne palie sa faiblesse politique qu'en jouant un rôle de pompier, alors que les premiers licenciements inquiètent : 33 ETP pour une seule exploitation agricole⁷⁹⁴. Plusieurs exploitations indépendantes ont leurs propres laveries avec souvent une dizaine de salariés. En comptant les laveries des stations des deux principales coopératives, les cessations d'activités ressembleraient vite à un plan social... Un administrateur de la branche légumes d'*Agrial*, explique que la crise de la carotte des sables bouleverse l'amortissement des laveries coopératives : « *bon, on passe de la terre jusqu'au mois de décembre et puis de décembre à mai*

⁷⁹² GOURET B., « Carottes : action dans les supermarchés », *Ouest-France*, 27/05/2019.

⁷⁹³ LOGVENOFF I. et ROBERT M., « Pesticides : un article nommé désir », *Ouest-France*, 1/02/2020

⁷⁹⁴ GOURET B., « Carotte de Créances : les producteurs coincés », *Ouest-France*, 15/05/2019.

c'est le sable. Mais le jour qu'il y a plus le sable, c'est ça qui est inquiétant. » (entretien, 5/11/2018). Et l'État intervient tardivement. Dès 2018 le ministère décide de compensations financières sans évoquer de montant, pas plus qu'en 2019. Il requiert un plan quinquennal de rotations que des producteurs mettent en œuvre, à pertes. Aussi, à l'été 2020, la FDSEA réclame du gouvernement qu'il adopte le volet financier du plan quinquennal, pour compenser les pertes de 2018-2019⁷⁹⁵, alors que le nouveau ministre de l'Agriculteur fait sa première visite dans une exploitation de la Manche⁷⁹⁶. Son cabinet annonce une semaine plus tard une enveloppe maximale d'1 M€, pour les producteurs ayant perdu en 2018 au moins 30 % du chiffre d'affaires de l'atelier carotte. Le cabinet estime les potentiels bénéficiaires à une centaine de légumiers⁷⁹⁷.

Le ministère enjoint à la diversification des assolements, face à des producteurs qui ne cessent d'évoquer que, malgré les recherches, ils n'ont pas d'alternatives à la désinfection de sols. Dans ce contexte, il est dommageable que par sa nouvelle stratégie, la Région oblige l'encadrement agronomique du *SILEBAN* à dédier du temps du travail aux réponses à des AAP, plutôt qu'à consacrer tout son travail à la recherche d'alternatives. Par ailleurs, en gérant la politique de développement rural européenne (qui paraît secondaire, au regard de ses compétences commerciales), la Région privilégie la modernisation de l'aval de la filière, gage de valeur ajoutée pour les exploitants. C'est faire une bien grande confiance aux expéditeurs ou coopératives, dont on connaît les pratiques commerciales pas toujours scrupuleuses, notamment pour soutenir les producteurs limitant l'usage des produits phytosanitaires.

L'absence de coordination des politiques publiques et des stratégies des grandes coopératives menace finalement les morphologies sociales populaires qu'elles ont historiquement confortées dans les bassins légumiers agroindustriels. Car c'est bien cela qui motivait la politique d'industrialisation des années 1980 : « *Ce qui compte selon Jean-François Legrand, ce sont les soixante emplois environ, non qualifiés et mixtes, qui correspondent parfaitement aux profils des demandeurs d'emploi du canton* »⁷⁹⁸. Ces emplois non qualifiés et mixtes ne se trouvent pas seulement à l'usine, mais aussi aux champs et dans les laveries.

⁷⁹⁵ PERTRIAUX J., « Carottes de créances : Jean-Luc Leblond n'a pas vu les aides », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 28/07/2020.

⁷⁹⁶ LE GALL A., « Le nouveau ministre à la table des agriculteurs », *Ouest-France*, 14/07/2020.

⁷⁹⁷ « Carottes de Créances (50) : un million d'euros d'aides », *Ouest-France*, 22/07/2020.

⁷⁹⁸ RYCKBOER É. (LEROUX J. collab.), 2017. *Paysan pionnier. Il a osé !*, OREP Éditions, Bayeux, p. 134.

3.3.2.2. Champs, laveries et usines : développement localisé de l'emploi ouvrier

Et s'inspirant du titre d'une des premières enquêtes géographiques sur les cultures légumières du Cotentin (Kropotkine, 1910), c'est une question ancienne que cette ultime section propose de traiter. Au colloque de géographie agraire tenu à Rennes en 1963, Guy Lasserre interrogeait Pierre Brunet à l'issue de sa communication sur les cultures maraîchères du Cotentin : « Le passage de l'économie herbagère à l'économie maraîchère n'a-t-il pas posé de problèmes de main d'œuvre aux propriétaires ayant besoin d'ouvriers agricoles ? » (Brunet, 1963 : 120). Le géographe caennais répondit que les maraîchers recrutent hors bassin, dans le Cotentin intérieur, d'où n'hésite pas à venir une main d'œuvre payée 10 000 anciens francs de plus que dans les exploitations d'élevage (*Id.*). Qu'en est-il aujourd'hui de l'origine et des conditions de ce salariat agricole, au sein d'exploitations légumières qui y ont eu d'autant plus recours qu'elles se sont agrandies ? Leur agrandissement concomitant à leur intégration agroalimentaire, implique de détourner la question posée à Pierre Brunet : le passage d'une économie des légumes frais à une économie des légumes transformés n'a-t-il pas posé des problèmes de main d'œuvre industrielle aux exploitants-coopérateurs ? Selon les segments de marchés des deux coopératives, les besoins en main d'œuvre diffèrent. Mais avant cela, intéressons-nous à celles et ceux qui représentent en France « 8,7 % de la population ouvrière dans les communes rurales hors pôles » (Mischi *et al.*, 2016 : 29) : les ouvriers agricoles.

L'hétérogénéisation du salariat agricole légumier dans la Manche

On sait qu'on retrouve dans les espaces ruraux plus d'ouvriers non qualifiés que dans les grandes aires urbaines (*Id.*). C'est le cas du Val de Saire où l'on compte beaucoup de non diplômés ou faiblement diplômés (Rouault et Marie, 2014). En termes d'emplois et d'activités économiques, les communes agricoles les plus légumières de cette petite région⁷⁹⁹ se caractérisent toutes par une croissance économique incertaine et des niveaux de formation et de chômage moyens (Hilal *et al.*, 2011). Dans ces communes appartenant très souvent aux campagnes vieilles et de très faibles densité, où les revenus sont faibles et où le tourisme complète parfois l'économie présente (*Id.*), le nombre d'emplois agricoles par km² reste parmi les plus importants du Grand Ouest français (Jousseau et Kali, 2014). La spécialisation légumière y est pour beaucoup et offre donc des perspectives d'emplois accessibles à des fractions ouvrières rurales peu qualifiées. C'est même une filière professionnelle recherchée.

⁷⁹⁹ Anneville-en-Saire, Barfleur, Gatteville-le-Phare, Montfarville, Réville et Tocqueville.

Dès les enquêtes exploratoires du master 2, l'enjeu des filières ouvrières cotentines s'était imposé. Souvent lorsqu'on s'arrête le long d'un champ pour interroger ceux qui y travaillent, on y interpelle alors des ouvriers agricoles. C'est ce qui c'était passé à Montfarville, avec un ancien marin-pêcheur qui avait présenté l'exploitation légumière de son patron employant un second salarié (Guillemin, 2014 : 83). Ce salarié agricole avait dit combien il était satisfait d'avoir trouvé ce nouveau travail : « *on rentre le soir et on a un salaire fixe !* » (entretien exploratoire, 16/05/2014). En effet, jusqu'à une dizaine de salariés, les plus gros légumiers ne peinent pas à recruter par le bouche à oreille ou des petites annonces, et même à débaucher des ouvriers d'autres filières qui trouvent dans ces exploitations de meilleures conditions de travail :

« Dans les trois-là que j'avais, y en a un, il avait quasiment pas travaillé là-dedans non plus donc... J'en ai qui viennent de la pêche ou des huîtres, c'est... c'est un métier où si on est motivé et courageux, on peut réussir à bosser, on peut trouver du boulot » (entretien, 19/03/2018) ;

« Nous en légumes, notre gros avantage [on fait] des horaires réguliers. On travaille jamais ni le samedi ni le dimanche. Les horaires du matin et du soir sont vraiment calés. Ils prennent à 8h00, ils finissent à 6h00, bah à un quart d'heure près ! Mais on est vraiment de plus en plus précis. [...] par rapport à des gens qui viennent d'ailleurs, qui travaillent le weekend, qui travaillent le soir, et ben ils trouvent que c'est aussi bien » (entretien, 10/10/2018).

Ces deux légumiers recrutent leurs salariés permanents dans le Val de Saire. Le premier fixe même Cherbourg comme limite du recrutement : « *ça fait de la route de Cherbourg. Quand on prend de bonne heure euh, là on prend à 7h30 le matin, bon, l'été quand on fait des journées de 7 heures, jusqu'à 7h00 le soir, vaut mieux habiter auprès, c'est mieux. Bah, même si Cherbourg c'est pas trop loin* ». Comme dans les années 1960, certains légumiers recrutent toujours dans le Cotentin intérieur (Brunet, 1963 : 120), dépourvu ou moins pourvu en emplois halieutiques ou touristiques. C'est ce qu'explique indirectement le second légumier, qui s'excuse de l'état du bungalow dans lequel l'entretien a lieu : « *C'est pas trop propre, mais c'est là qu'ils mangent à cinq, six personnes. Il y a cinq, six personnes qui mangent là le midi. Dès qu'ils dépassent 10 km en gros, le midi, ils restent là à manger* ». Cette distance renvoie aux communes rétro-littorales du haut Val de Saire, où la polyculture-élevage domine. On observe une permanence partielle dans l'aire de recrutement (car les ouvriers du secteur halieutique viennent sûrement du Bas Val de Saire littoral), mais la main d'œuvre change.

C'est ce que montre la scène agricole reconstituée avec les photographies 11. Il faut imaginer qu'en parallèle de cette scène, trois ouvriers récoltent des choux dans une parcelle de la même exploitation à Gatteville-le-Phare. Les photographies ont été prises dans un bâtiment du siège d'exploitation. Sur la chaîne de lavage, le chef d'exploitation a déposé, à l'aide d'un chariot élévateur, le rouleau d'une arracheuse chargé de poireaux. En tête de chaîne, la salariée

la plus âgée dont le poste est dédié à la laverie, épluche les poireaux avant leur passage au lavage. Une autre salariée au profil plus polyvalent apporte un bac plastique à sa collègue, contenant des poireaux déjà passés sur la chaîne, mal lavés ou mal épluchés. Cette salariée gère aussi la logistique des caisses vides, et l'apport de caquettes de conditionnement, quand elle n'aide pas aux tri et conditionnement du légume. Trois autres ouvrières épluchent et conditionnent les poireaux lavés, tandis que le chef d'exploitation palettise les caquettes étiquetées *Priméale*.

Photographies 11 : Lavage, épluchage et conditionnement du poireau dans le Val de Saire



Clichés : P. Guillemain, 10 octobre 2018.

« Et dans l'effectif, le gros changement aussi c'est qu'aujourd'hui vous avez autant de femmes que d'hommes ! » (entretien, 10/10/2018). En ce jour d'automne 2018, 2 salariés sont en congés. Ils sont habituellement 5, comme les femmes qui lavent, épluchent et conditionnent les poireaux. La féminisation du salariat légumier permanent vaut aussi pour le Créançais. Ce changement social s'articule à la modernisation des exploitations, liée notamment aux cahiers des charges et certifications exigées par la grande distribution ou la restauration commerciale. On peut citer plusieurs types d'équipements agricoles qui expliquent selon le même exploitant

la féminisation des effectifs. D'abord, pour la production phare du département, l'enroulage des poireaux lors de l'arrachage mécanique a supprimé des tâches de manutention de lourdes caisses au moment du lavage : « *on ne porte plus les poireaux [...] Il n'y a qu'un gars à faire les palettes derrière. Sur cinq-six personnes, il n'y a qu'un homme* ». En salade, parce que le cahier des charges imposé par *McDonald's* exige qu'une fois récoltées les légumes ne touchent plus le sol, le plateau a été équipé d'un tapis auto-chargeant (photographie 12). C'est le cas aussi pour les choux, puisque *Lidl* a les mêmes exigences. Le port des bacs vides et pleins a donc été limité. Résulte de cette mécanisation une division sexuée du travail avec les femmes qui récoltent dans la parcelle, et « *les gars qui sont dans la remorque qui mettent en caisses* » (*Id.*).

Photographie 12 : Plateau de récolte des salades, le tapis est replié à l'arrière.



Cliché : P. Guillemin, 10 octobre 2018.

Ces ouvrières permanentes, travaillant à horaires fixes dans des exploitations mécanisées, n'ont pas les mêmes statuts et conditions de travail que « *les tâcheronnes* » employées par les « *gars à navets* »⁸⁰⁰ du Val de Saire (*Id.*). Ces éleveurs diversifiés entretiennent un réseau de « *tâcherons* » et « *tâcheronnes* » qu'ils sollicitent par téléphone, la veille pour le lendemain. Ils convoquent un nombre de tâcherons et tâcheronnes suivant le volume commandé par la

⁸⁰⁰ Dans le Créançais, la culture du navet apporte de la souplesse dans la gestion des équipes. Les légumiers peuvent accorder des arrangements de temps de travail. En cas de rendez-vous impératif, l'ouvrier·e sera posté·e à la récolte des navets qui peut s'arrêter n'importe quand, contrairement à la chaîne de lavage des poireaux.

coopérative, et leur indiquent la parcelle de navets prête à être récoltée. Sans être exclusivement féminine, cette main d'œuvre est saisonnière et féminisée. Travail manuel non qualifié et nécessitant un simple couteau, il n'exige pas de pointer. Sans obligation de temps de travail et d'horaires fixes, ce travail est payé à la tâche (au nombre de caisses de navets), d'où le nom des ouvriers et ouvrières qui le réalisent. Nombreuses sont de jeunes mères de famille qui embauchent en milieu de matinée, après avoir déposé leurs enfants à l'école. Mais ces journaliers ne constituent pas le seul salariat mobilisé pour récolter les navets. Le salariat légumier saisonnier du Val de Saire est diversifié, dans ses contrats comme dans ses logiques. En témoigne un échange avec un autre ouvrier, interpellé à l'occasion d'un trajet estival.

Photographie 13 : Ouvriers saisonniers sarclant les choux à Réville



Cliché : Pierre Guillemain, 3 août 2017.

Début d'après-midi le 3 août 2017 (photographie 13) : derrière sa ripisylve, la Saire descend avec la mer et trois ouvriers saisonniers sarclent les choux à Réville, à quelques dizaines de mètres du Pont de Saire. L'un travaille comme ouvrier agricole depuis un an, l'autre fait la saison avant de reprendre sa formation en BTS de chauffeur routier. Le dernier, le plus bavard, est le plus expérimenté. Il travaille pour le patron, exploitant agricole dans la commune du Vicel, depuis six ans. Auparavant monteur-échafaudeur pour un sous-traitant d'*Areva*, c'est quand son entreprise a fermé que son patron a bien voulu l'embaucher pour les saisons : « *je travaille neuf mois de l'année, et trois mois je suis en pause, enfin au chômage quoi* ». Satisfait

du travail, l'exploitant agricole réitère l'embauche chaque année. Après le sarclage des choux, ils récolteront les pommes de terre. L'ouvrier énumère les cultures : chou rouge, chou vert, chou blanc, carotte, céleri, navet et poireau. Aidé d'un autre ouvrier permanent, son patron élève aussi des vaches allaitantes. Les questions s'inversent et le géographe en vacances doit révéler sa région d'origine. L'ouvrier la connaît bien, car en dehors du travail, il s'adonne à la chasse, parfois dans les forêts ornaises à l'occasion d'un weekend. Si son statut paraît plus favorable que celui de tâcheron, la saisonnalité des productions légumières du Cotentin implique pour lui une précarité du travail salarié agricole de par l'intermittence des embauches, ponctuées par des périodes de chômage. Cette intermittence intéresse par contre d'autres demandeurs d'emplois temporaires, comme les étudiants en formation. Ceux-là connaîtront peut-être des trajectoires sociales ascendantes le long d'autres filières. Pour ceux qui subissent la saisonnalité et la durée déterminée de l'embauche, ce travail salarié reproduit l'appartenance aux fractions ouvrières des classes populaires, professionnellement déstabilisées au sein d'autres filières industrielle (nucléaire) ou halieutique locales. La chasse au fusil, très répandue dans les marais littoraux du Cotentin, marque cette appartenance de classe dans le cadre des loisirs (Mischi, 2013).

À la seule échelle du Cotentin, alors que le recrutement y reste local, on saisit la diversité du salariat agricole légumier. Classiquement (Cahuzac et Détang-Dessendre, 2011), il y est très majoritairement subalterne et d'exécution. Pour les ouvriers permanents et en CDI, on distingue ceux directement salariés par des exploitants agricoles, et ceux salariés par des groupements d'employeurs. Les conditions de travail ne sont alors pas les mêmes. Les seconds, travaillant parfois au sein de différentes exploitations agricoles, doivent le cas échéant s'adapter à différents systèmes agricoles et différentes consignes patronales. Dans leur propre intérêt, certains légumiers cherchent d'ailleurs à limiter cette situation en proposant au maximum du travail à temps complet, pour fidéliser les salariés du groupement d'employeurs.

Cette stratégie de fidélisation semble aussi caractériser les catégories de saisonniers. L'ouvrier chasseur dont il a été question plus haut s'apparenterait presque au « saisonnier-permanent [qui enchaîne des] contrats saisonniers, peu de CDI, [avec du] chômage fréquent, mais bref, [et] quelques passages hors de l'agriculture » (Bellit et Détang-Dessendre, 2014 : 96). Le conditionnel est employé car la durée de ses CCD non saisonniers (9 mois sur 12, ce n'est plus une saison) reste inférieure à celle identifiée dans la littérature (*Id.*). La fidélisation des ouvriers aux contrats les plus précaires et les plus courts, comme les tâcheronnes, est aussi nécessaire par la flexibilité salariale qu'elles acceptent et la réactivité marchande qu'elles apportent. Sans en savoir plus sur les trajectoires de ces journaliers, difficile de classer

précisément ces salariés agricoles entre la figure du « chômeur récurrent [...] peu agricole [avec] quelques contrats saisonniers [et du] chômage long » (*Id.*) et celle des contractuels non agricoles, pour qui l'agriculture constitue un moyen de rester en emploi (*Ibid.* : 98).

Sans idéaliser les rapports salariaux internes aux exploitations légumières du Cotentin, qui constitue un sujet de recherche à part entière qui n'a pas été investigué, il ressort des enquêtes de terrain la volonté des exploitants légumiers de fidéliser cette main d'œuvre, dans sa diversité de statuts. Dans le Val de Saire comme à Créances, *via* les réseaux des OP, les exploitants ont en tête le spectre de la Baie du Mont-Saint-Michel ou de la Plaine de Caen, où les légumiers peinent à recruter des salariés parmi la population locale et recourent de manière croissante à une main d'œuvre étrangère de « saisonniers récurrents » (*Ibid.* : 97)⁸⁰¹. On peut analyser cette différence en termes d'espaces sociaux localisés alors que certaines communes de la Baie sont en croissance résidentielle et connaissent un dynamisme économique parfois diversifié (Hilal *et al.*, 2011). Dans ce haut lieu touristique mondial, il est clair que les emplois manuels peu qualifiés des exploitations légumières sont moins attractifs que d'autres opportunités du secteur tertiaire (téléphonie par exemple) ou du transport⁸⁰². Et dans les communes périurbaines de la Plaine de Caen, l'attractivité professionnelle réside dans la ville centre et son agglomération. Inversement, si la diversification légumière a historiquement permis le maintien d'une population nombreuse dans le Val de Saire (Roupsard, 1995) cette spécialisation offre aujourd'hui, comme dans le Créançais, un gisement d'emplois non négligeable. Vu leurs poids, les faibles rémunérations des salariés agricoles participent de la faiblesse des revenus qui caractérise bon nombre des communes de ces deux bassins. C'est qu'il faut avoir en tête le nombre d'actifs agricoles liés à la production légumière. Dans le Créançais, il s'élevait en 2010 à 444 ETP pour 109 exploitations agricoles. Avec fréquemment une dizaine de salariés par exploitation, des centaines d'emplois d'ouvriers sont donc liés aux cultures légumières, sans compter ceux des industries associées et dont le bassin créançais offre un exemple parangon. Le nombre important de ces ouvriers d'industrie agroalimentaire et leurs faibles niveaux de salaire participent également de la faiblesse des revenus dans ces communes agroindustrielles.

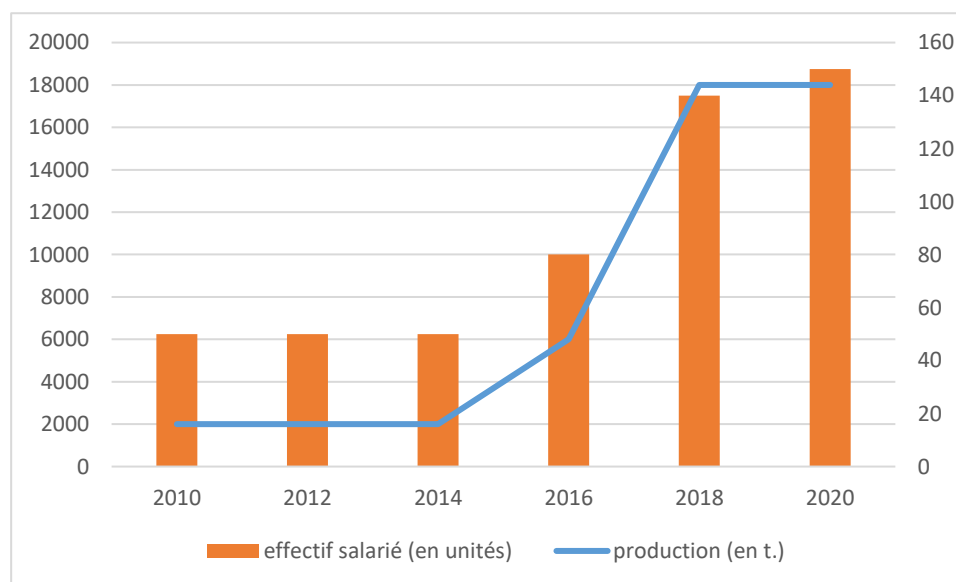
⁸⁰¹ Dans le Créançais, si le recrutement d'ouvriers permanents locaux est très fréquent, le recours à des saisonniers étrangers est aussi une pratique usuelle révélée par la crise du Covid-19. Le président de la section légumes de la FDSEA 50 explique à la radio, à l'annonce de la prolongation de confinement, que l'absentéisme se développe pour cause de garde d'enfants. Il pointe l'absence de la main d'œuvre étrangère, bloquée par la fermeture des frontières, et qui est habituellement présente pour la saison de plantation. Lire : CANN R., « Marchés suspendus et prolongement du confinement : les légumiers manchois sont inquiets », *France Bleu Cotentin*, 25/03/2020.

⁸⁰² BOSSIERE S., « La main d'œuvre manque aux poireaux », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 22/11/2018.

Les littoraux légumiers sont aussi des campagnes agroindustrielles et ouvrières

En déménageant en 2010 son unité industrielle de 5^e gamme de Quetteville-sur-Sienne à Lessay⁸⁰³, *Agrial* renforce la composante légumière de la zone d'emploi locale. Dans le département de la Manche en 2011, la transformation industrielle de fruits et légumes dans les établissements agroalimentaires de plus de 10 salariés est le 3^e secteur agroalimentaire en termes d'effectifs salariés (Guillemin *et al.*, 2018). Ces derniers se concentrent principalement à Lessay, qui compte 631 des 641 emplois du secteur : 50 sont employés par *Créaline*, 53 relèvent de la société *Florette* et 528 de la *SOLECO*. À mesure qu'*Agrial* joue ses gammes à Lessay (*Id.*), à coups d'investissements publics-privés et d'agrandissements industriels, il faut démêler les chiffres des annonces politico-médiatiques de création d'emplois, venant légitimer la participation de l'État et des collectivités au développement de la coopérative. Si l'on s'en tient à la lecture des journalistes, la branche légumes d'*Agrial*, c'est plus de 800 emplois dans un bourg rural de 2 000 habitants, et l'agrandissement de l'usine de 5^e gamme devait créer 100 emplois⁸⁰⁴. Un premier comptage à l'échelle de *Créaline*, montre qu'effectivement, trois ans après l'agrandissement de son usine, la filiale a bien créé une centaine d'emplois par rapport à 2010, en multipliant sa production locale par neuf (graphique 35).

Graphique 35 : Évolution de la production et des effectifs de *Créaline* à Lessay 2010-2020



Source : Ouest-France, 2014-2020 – Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2020.

⁸⁰³ ASCENSIO A., « Créaline inaugure ses nouvelles installations », *L'usine nouvelle*, 14/10/2010.

⁸⁰⁴ LE DU G., « Légumes : Créaline va créer 100 emplois », *Ouest-France*, 12/12/2016.

Mais en reprenant les effectifs du bureau commercial et de l'usine *Florette*, on n'atteint pas 800 emplois⁸⁰⁵. D'autant plus que l'outil industriel de *Florette* semble se recomposer dans le sens d'une réduction et d'une précarisation des équipes de travail. En 2016, ce sont en effet 450 salariés qui travaillent à l'usine et si une cinquantaine d'embauches est annoncée⁸⁰⁶, c'est plutôt le recrutement d'une centaine d'intérimaires saisonniers (agents de production, manutentionnaires, agents de conditionnement et préparateurs de commandes) qui paraît privilégié ces dernières années⁸⁰⁷. Sans accès au fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié 2017⁸⁰⁸, passer par la fiche *société.com* de la *SOLECO* (qui indique une tranche d'effectif de 500 à 999 salariés⁸⁰⁹), n'apporte pas de précision quant au nombre et la répartition statutaire de ces ouvriers. Mais il est clair qu'en mobilisant entre 750 et 800 emplois majoritairement manufacturiers, la branche légumes d'*Agrial* reste le principal employeur d'une commune isolée hors influence des pôles (Margetic, 2020 : 307) et représentant une zone totalisant 1 783 emplois en 2017⁸¹⁰. Au-delà, en ajoutant à minima les actifs agricoles légumiers du bassin, dont une part d'ouvriers agricoles, et la dizaine de salariés de la station locale du *GPLM*⁸¹¹, on atteint 1 110 à 1 200 emplois liés à la filière légumière locale. C'est par exemple autant que le SPL de la vallée des Alliages dans le centre Manche (Madeline, 2018), ou presque autant que les 1 400 emplois conchylicoles de cette même zone littorale (Duroy, 2018). Cette morphologie sociale agricole et ouvrière caractérise à sa mesure un type d'espace social localisé rural-littoral, alors même qu'il s'agit d'une campagne du littoral à forte croissance résidentielle et de l'économie présente, et alors que cette dernière et le tourisme structurent les communes rurales de la côte ouest de la Manche (Hilal *et al.*, 2011). Mais c'est aussi la résistance à la « déstabilisation de la condition ouvrière » dans l'industrie légumière lessayaise qui rappelle que ces campagnes sont aussi ouvrières (Margetic, 2020 : 309).

En mars 2019, la direction de *Florette* impose dans ces usines françaises le travail obligatoires les jours fériés, et non plus sur la base du volontariat. Le 29 mars, comme dans les autres usines françaises de la filiale d'*Agrial*, sur une centaine d'ouvriers de l'équipe du matin,

⁸⁰⁵ 528+150+53=731.

⁸⁰⁶ « À Lessay, Florette cultive la proximité et l'innovation », *Ouest-France*, 11/03/2016.

⁸⁰⁷ « Manche : pour sa saison, l'entreprise Florette recrute une centaine d'intérimaires », *Côté Manche*, 22/09/2019.

⁸⁰⁸ Enquête remplaçant la base de données de l'INSEE dédiée à la Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) et nécessitant une demande auprès du Comité de Secret Statistique.

⁸⁰⁹ Voir la fiche mise à jour au 01/08/2020 : <https://www.societe.com/societe/florette-france-gms-451353734.html> (consulté le 24/08/2020).

⁸¹⁰ Voir le dossier complet de la commune de Lessay : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-50267#chiffre-cle-5> (consulté le 24/08/2020).

⁸¹¹ Voir la fiche de la filiale : <https://www.societe.com/societe/jardins-de-creances-323416537.html> (consulté le 25/08/2020).

70 entrent en grève reconductible sur le site lessayais. Les grévistes, qui occupent le parking de l'usine avec un piquet de grève organisé devant le portique d'entrée, dénoncent le travail imposé les jours fériés et revendiquent une prime de 25 € net par jour férié travaillé. Au 4^e jour de grève et alors que plusieurs chaînes de transformation de salades sont à l'arrêt, la direction accède au retour du volontariat et à l'absence d'heures supplémentaires les jours fériés, ainsi qu'à la possibilité de prendre la journée de solidarité sur un férié. Mais elle refuse d'accorder une prime dédiée⁸¹². Dans la Manche, les salariés reconduisent la grève et le piquet de grève. Un jeune ouvrier et une jeune ouvrière, embauchés récemment, témoignent de leurs conditions salariales :

« On commence à travailler les jours fériés... Après ce sera le samedi après-midi, les nuits et on n'a pas plus de récompenses que ça ! Même les gens en repos sont là et nous soutiennent. C'est un ras le bol général. On va continuer en espérant que la direction réagisse, même si financièrement ça ne va pas être facile »⁸¹³.

Des ouvrières plus âgées évoquent les faibles niveaux de salaire et un ouvrier de maintenance dénonce l'insuffisante reconnaissance salariale de l'ancienneté :

« On nous demande d'en faire plus, sans rien au bout. La seule réponse c'est vous bossez et vous vous taisez On a besoin d'un salaire à la fin du mois mais si c'est pour ne rien gagner je ne vois pas l'intérêt » ;

« Au bout de 20 ans je suis à 1400 euros net. On se lève tous les matins à 4h. Plus ça va dans le temps moins on a de choses, il faut toujours donner plus. Les gens sont blasés et fatigués »⁸¹⁴.

Les syndicats expliquent aux médias locaux qu'en plein audit lié à la certification *IFS* pour la grande distribution, la direction a menacé de licencier une partie du personnel. Trois jours plus tard et après une semaine de grève, le mouvement est levé car partiellement victorieux : syndicats et direction s'accordent le 3 avril 2019 sur l'instauration d'une prime de 20 € bruts par jour férié travaillé. La direction y consent car, avec le développement de l'ouverture des *GMS* les jours fériés, elle annonce que l'usine adaptera toujours son planning de production à celui de la demande. Le délégué syndical de la *Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)* annonce avoir obtenu en outre un jour de récupération pour quatre jours fériés travaillés, la sanctuarisation de trois jours fériés (25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai) et le renoncement aux heures supplémentaires les jours fériés⁸¹⁵.

⁸¹² BORDES I., « Troisième jour de grève chez Florette », *Ouest-France*, 31/03/2019.

⁸¹³ FARDEL J., « Grève à l'usine Florette à Lessay : "La seule réponse c'est vous bossez et vous vous taisez !" », *France Bleu Cotentin*, 1/04/2019.

⁸¹⁴ *Id.*

⁸¹⁵ DELMOTTE D., « Les salariés de Florette obtiennent une prime auprès de leur direction », *La Manche Libre*, 4/04/2019.

Dans un autre micro-bassins légumes manchots, où le poids de la filière est moins important⁸¹⁶, l'autre principale coopérative manchote développe une stratégie salariale différente. La direction du *GPLM*, connaît bien les difficultés de recrutement de ses coopérateurs des polders du Mont-Saint-Michel. Aussi, pour fidéliser son noyau dur de travailleurs qui reviennent tous les ans d'août à décembre dans la station bretonne de Roz-sur-Couesnon à la frontière de la Manche (entre 20 et 49 salariés⁸¹⁷), le *GPLM* a aménagé des locaux pour manger sur place. La coopérative propose aussi des conditions salariales favorables en assurant toujours une paye équivalente à 35 heures travaillées, malgré certaines semaines où la charge de travail s'élève à 20 heures. Pour les périodes de pic de travail, lors de semaines où les salariés travaillent jusqu'à 40 heures à la station, le dépassement des 35 heures est payé en heures supplémentaires. Cette politique salariale favorable semble réservée à ce micro-bassin ou à sa filiale extrarégionale⁸¹⁸, qui dans les deux cas s'inscrivent dans des campagnes au marché de l'emploi dynamique et diversifié.

Dans un Val de Saire à la croissance économique incertaine, cette même coopérative offre d'avantage d'emplois, soit directement, soit à travers ses expéditeurs conventionnés. Son siège social, son marché au cadran et sa station, à Anneville-en-Saire, nécessitaient 32 employés en 2013⁸¹⁹, et 3 salariés ont intégré le service traçabilité à partir de 2014. Ses effectifs sairais s'élèvent donc *a priori* à 35 salariés, d'ailleurs pas tous ouvriers. Son principal expéditeur conventionné, la société *Gosselin*, embauche 90 salariés dans sa station de Sainte-Geneviève⁸²⁰. L'expéditeur *Surdive*, basé lui à Réville, emploie entre 10 et 19 salariés⁸²¹, comme le troisième expéditeur sairais du *GPLM* : *La Montfarvillaise*⁸²². L'expédition de légumes frais liée au *GPLM* représente donc entre 145 et 163 emplois partiellement ouvriers. On peut y ajouter les

⁸¹⁶ Bien qu'*Agrial* y emploie 50 à 99 salariés dans sa station de Saint-Georges-de-Gréhaignes : <https://www.societe.com/etablissement/societe-cooperative-agricole-et-agro-alimentaire-agrial-42861171900074.html> (consulté le 25/08/2020).

⁸¹⁷ Voir la fiche de la station : <https://fr.kompass.com/c/group-producteurs-legumes-de-la-manche/fr4423469/> (consulté le 25/08/2020).

⁸¹⁸ De la même manière, lors du rachat de sa filiale vendéenne *Servilégumes*, en périphérie de « l'aire maraîchère vendéenne autochtone » et du front pionnier de la mâche nantaise (Jousseume, 2014), le *GPLM* a cherché à fidéliser la main d'œuvre ouvrière. Entre l'aire urbaine de Nantes et un « triangle encore très industriel » (Gros-Balthazard, 2019), il est clair que son usine de transformation en 4^e gamme de légumes est une opportunité d'emploi parmi beaucoup d'autres. Aussi, alors que le travail était assuré par 30 % d'intérimaires, des CDI leur ont été proposés, mais ils ont préféré garder leurs statuts d'intérimaires.

⁸¹⁹ « *GPLM* : 80 000 tonnes de légumes en transit chaque année », *Ouest-France*, 6/11/2013.

⁸²⁰ « Dans le Val-de-Saire, la Société Gosselin, pépite de l'agroalimentaire », *Ouest-France*, 28/12/2017.

⁸²¹ Voir la fiche de l'expéditeur : <https://www.societe.com/societe/surdive-328972211.html> (consulté le 25/08/2020).

⁸²² Voir la fiche de l'expéditeur : <https://www.societe.com/societe/la-montfarvillaise-602650020.html> (consulté le 25/08/2020).

10 à 19 salariés dans chacune des stations d'*Agrial* implantées à Réville⁸²³ et Tocqueville⁸²⁴, et atteindre ainsi 165 à 201 salariés de la filière légumière sairaise. De la même manière que « comptabiliser les effectifs des établissements n'est pas toujours suffisant pour comprendre les effets induits » par une industrie locale et qu'il faut considérer également les sous-traitants (Margetic, 2020 : 306), on ne peut se contenter du décompte des entreprises explicitement légumières. Et c'est l'enquête de terrain qui révèle par exemple que tel ou tel établissement de réparation mécanique ne travaille presque que pour des légumiers. Aussi, en termes d'emplois ouvriers liés à la filière légumière dans le Val de Saire, on peut ajouter une part des 10 à 19 salariés de *Mécaire 2000*, concessionnaire de Sainte-Geneviève⁸²⁵. Ces quelques 200 emplois, à forte composante ouvrière, comptent pour une région agricole où l'INSEE ne comptabilise aucun établissement agroalimentaire de plus de 10 salariés (Guillemin *et al.*, 2018 : 78). C'est qu'il s'agit moins d'industries agroalimentaires que d'établissements de négoce et commerce de gros. Ils sont atomisés et dispersés, contrairement à l'industrie lessyaise, et mobilisent de plus faibles effectifs, quelquefois stratifiés par un encadrement commercial, technique et administratif. Le Val de Saire hébergeant le système d'encadrement technique de la filière départementale, il faut ajouter à ces emplois la vingtaine de salariés du *SILEBAN*, dont une douzaine sont ingénieurs ou techniciens⁸²⁶.

Malgré tous ces emplois ouvriers dans le Val de Saire, ce bassin légumier constitue-t-il le même type d'espace social localisé que le bassin créançais ? Ce n'est pas certain. Doté d'un complexe agroindustriel, le canton de Lessay faisait partie en 2012 des derniers cantons « à forte population ouvrière » (Collette, 2016). Dans le même temps, la sociographie des cantons du Val de Saire était caractéristique du déclin agricole et ouvrier départemental (*Id.*), puisqu'ils passaient de compositions ouvrières (moyenne ou forte) à des profils à surreprésentations soit d'indépendants et d'employés, soit de cadres et professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (*Id.*). Les rapports sociaux associés aux mondes légumiers (entendus comme agricoles et ouvriers) sont dès lors bien plus marqués dans le Créançais, tel que l'identification des facteurs de ce bassin de production (Sarrazin, 2016) le suggérait en 2^e partie.

⁸²³ Voir la fiche de la station : <https://www.societe.com/etablissement/agrial-42861171900561.html> (consulté le 25/08/2020).

⁸²⁴ Voir la fiche de la station : <https://www.societe.com/etablissement/agrial-42861171900504.html> (consulté le 25/08/2020).

⁸²⁵ Voir la fiche de l'entreprise : <https://www.societe.com/societe/mecasaire-2000-430188771.html> (consulté le 28/08/2020).

⁸²⁶ HAMON J.-F., « Sciences, ça pousse ! », *Reflets*, janvier-février 2014, p. 26-27.

Dans ce bassin qui comporte une fête populaire locale promotionnelle, une confrérie et une route agritouristique, l'identité légumière est plus inclusive socio-professionnellement que dans le Val de Saire, où elle relève de mondes agricoles animés par la gestion d'un bien public spontané (Darrot et Giorgis, 2016). Dans le Créançais, la structure sociale légumière s'éprouve plus largement, par exemple dans une ambiance festive et conviviale, comme en 2017 avec plus de 20 000 personnes qui affluent dans la ville éponyme pour la *Fête de la carotte*. Mais elle s'éprouve aussi dans la violence politique, comme lorsqu'un militant écologiste se fait agresser alors qu'il colle des affiches et distribue des tracts anti-pesticides, ou qu'il reçoit deux années de suite des menaces de mort publiques (taguées sur le pignon de son pavillon – section 2.2.1.2.). Les enquêtes judiciaires n'ont jamais permis d'en retrouver les auteurs⁸²⁷, et vus les différents travailleurs devant leur emploi à l'usage dérogatoire d'un produit phytosanitaire controversé, comment savoir s'il s'agit d'un ou de légumier(s), d'un ou d'ouvrier(s) agricoles ou de laveries coopératives ? C'est à l'aune des enjeux économiques qu'on peut analyser dans cet espace social localisé les conflits politiques comme les tensions familiales.

Pour étayer l'une des ultimes analyses de cette 3^e partie, c'est finalement à une expérience d'enseignement qu'on peut avoir recours, en analysant le document 19. Il a été produit le 28 janvier 2019, par une étudiante en histoire, dans le cadre d'un cours magistral (CM) d'introduction à la géographie sociale. La séance était intitulée « *Productions, usages et représentations sociales des espaces ruraux* ». La séance de travaux dirigés (TD) dédiée à l'étude des représentations sociales, avait été confiée l'année précédente à Laura Pauchard (alors ATER) qui avait imaginé que les étudiants analysent leurs propres représentations des espaces ruraux. Pour ce faire, ils répondaient à trois questions sur papier libre en début de CM :

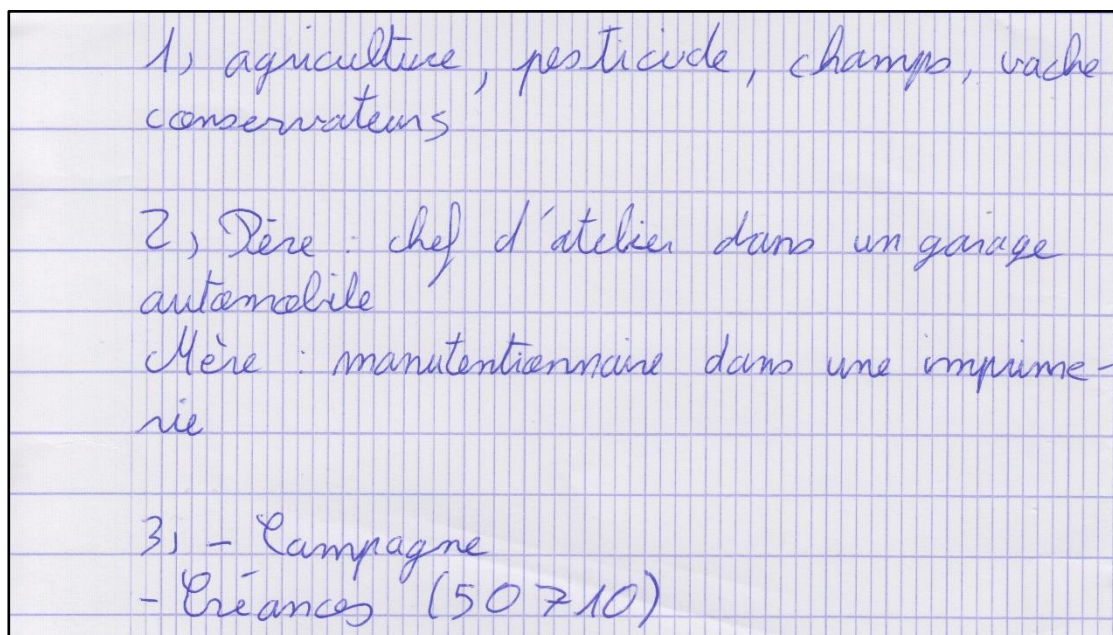
- Si l'on vous demande de parler de l'espace rural, quels sont les premiers mots qui vous viennent à l'esprit ? (5 mots)
- Situation socioprofessionnelle de vos parents (précisez le plus possible)
- D'où venez-vous (deux réponses) ? Ville ou campagne ? Nom de la commune.

En TD, par groupe de quatre, les étudiants dépouillent les questionnaires (N = 270) et construisent collectivement une base de données à partir de laquelle quelques analyses sont produites : rapport entre représentation de l'origine géographique et nomenclature communale, différenciations des représentations selon les milieux sociaux d'origine, *etc.* Entre deux TD, les enseignants avancent la construction de la base de données. Dans ce cadre, Maxime Marie remarque qu'un seul questionnaire mentionne le mot « pesticide » pour évoquer les espaces

⁸²⁷ BERSAUTER D., « Bretteville-sur-Ay : un militant anti-pesticides menacé de mort », *La Manche Libre*, 26/10/2015.

ruraux. Il ne manque pas de m'indiquer que l'étudiant·e est originaire de Créances ! L'appel est lancé en TD et l'étudiante concernée se manifeste lors d'un intercoures. Elle accepte de répondre à quelques questions sur les raisons de la mention du mot « pesticide ». Cet intercoures est alors l'occasion de plonger au cœur de l'ambiance de ses repas de famille créançais. Elle m'explique combien ils sont houleux, du fait de conflits entre son père et ses oncles paternels. Ses désaccords sont anciens et remontent à l'époque où son père n'a pas souhaité reprendre avec ses frères l'exploitation légumière parentale. N'approuvant pas le mode de production reposant sur un emploi massif de produits phytosanitaires, il a préféré se former à la mécanique. Il est d'ailleurs devenu chef d'atelier dans un garage automobile. Les repas de familles sont l'occasion de réveiller ces désaccords. Ceux de l'été précédant l'inscription universitaire de l'étudiante ont été particulièrement tendus, le gouvernement donnant raison à son père en supprimant l'usage dérogatoire du dichloropropène. Au-delà de la famille, elle dit le soulagement lié à son installation caennaise, expliquant que pour son dernier été créançais, les débats sur les pesticides auront été de toutes les discussions. De là, six mois plus tard, à en faire un des mots évoquant l'espace rural, il aura suffi d'un pas !

Document 19 : Questionnaire pédagogique d'une étudiante en histoire



Source : P. Guillemin et Maxime Marie, UFR SEGGAT, 2019.

Pour saisir l'importance des pesticides dans le bassin créançais, on peut se référer aux chiffres des ventes de produits phytosanitaires de 2017, publicisées par l'association *Génération Futures*. Le tableau 26 présente les 10 pesticides les plus vendus dans le département de la Manche. En tête arrive justement le dichloropropène, avec 219 t.

commercialisées. Il devance le glyphosate (194 t.) qui est suivi d'un autre gaz fumigeant utilisé pour la désinfection des sols avant les semis de carottes ou jeunes pousses : le métam-sodium. Dans la Manche, ces deux insecticides sont utilisés principalement à Créances, dans les polders du Mont-Saint-Michel, et marginalement dans le Val de Saire. Deux bassins qui ne représentent qu'une part largement minoritaire de la surface agricole départementale, sont donc responsables de 30 % de la consommation agricole de pesticides du département.

Tableau 26 : Les dix pesticides les plus vendus dans le département de la Manche en 2017

Rang	Substance active	Vente (kg)	% des ventes	Culture(s) cible(s)
1	1,3-dichloropropene	219 059	17,22	Carotte des sables
2	glyphosate	194 253	15,27	Grandes cultures
3	metam-sodium	165 330	13,00	Jeunes pousses Florette et carotte des sables
4	prosulfoarbe	89 696	7,05	Céréales d'hiver
5	s-metolachlore	61 812	4,86	Mais
6	chlormequat chlorure	35 581	2,80	Blé/orge
7	pendimethaline	32 052	2,52	Légumes racines et tubercules, cultures de crucifères, légumes bulbes, légumes feuilles et céréales
8	dimethenamide-p (dmta-p)	28 465	2,24	Colza
9	chlorothalonil	26 793	2,11	Blé/orge
10	sulfate de fer (sulfate ferreux heptahydrate)	26 651	2,09	Arboriculture
Source : Générations Futures, 2017 - Auteur : P. Guillemin, UMR ESO, 2019				

Un tel poids explique largement la récurrence des pesticides dans les discussions créançaises de l'été/automne 2018, alors que les deux gaz fumigeant légumiers ont justement été interdits par l'État. Si cela peut paraître considérable en termes de réduction de l'exposition des légumiers, des habitants et de l'environnement à ces produits dangereux, ça l'est aussi en termes de déstabilisation économique et sociale, d'où les préoccupations locales. 800 à 1 000 ha en moins en 2019, des pertes évaluées à 4 M€, un plan de soutien ministériel d'1 M€... Mais, les oncles de l'étudiante en histoire ont-ils maintenu à flots leur exploitation ? Pour les légumiers créançais, à moins que des alternatives agronomiques, productives ou commerciales ne combleront la déstabilisation d'un légume *Label Rouge*, combien de cessations d'activités ? Combien d'ouvriers agricoles ou de coopératives licenciés ? Ces questions il est sûrement trop

tôt pour y répondre, mais elles révèlent à quoi peuvent tenir des activités économiques spécialisées et très localisées, et les fractions sociales qui leur sont associées. Ces questions témoignent d'un exemple supplémentaire d'espace social localisé rural « profondément remanié par des politiques et par des évolutions sociales de longue distance » (Laferté, 2014a : 425). Quand le gouvernement interdit aux légumiers créançais d'utiliser tel insecticide, c'est que l'UE en avait décidé ainsi, mais aussi parce que chaque mois, des coquelicots fleurissent, été comme hiver, dans les centres-villes de France. Quand on impose aux ouvriers de *Florette* de travailler davantage les weekends ou les jours fériés, c'est parce que les gouvernements libéraux successifs dérèglent toujours plus le monde du travail et les protections salariales, mais aussi parce que des consommateurs se rendent toujours plus dans les grands centres commerciaux des grandes villes, qui représentent la demande alimentaire la plus importante.

Conclusion du chapitre 8 (3.3.)

En ouvrant ce dernier chapitre par des terrains urbains ou périurbains, on a montré comment le maraîchage y est parfois (mal)façonné, notamment par des pouvoirs locaux qui ne sont pas nécessairement mieux coordonnés que les pouvoirs distants qui produisent les espaces sociaux localisés ruraux (Laferté, 2014a). Mais, en prise avec un modèle de *food planning* stéréotypé, l'installation de néo-maraîchers sur petite surface à la suite d'appels à projets (AAP), la production maraîchère y résulte aussi de pouvoirs distants, qui produisent et diffusent cette norme de l'aménagement agrialimentaire des territoires. L'un des cadres politiques nationaux distants, n'est autre que le Programme National de l'Alimentation (PNA) qui se décline en démarches labélisées ou de type Projet Alimentaire Territorial (PAT). S'il y a fort à parier, vu la surreprésentation des grandes aires urbaines parmi les lauréats de l'AAP du PNA (Maréchal *et al.*, 2018), que ce modèle est impulsé par de grandes villes, parfois éloignées géographiquement des plus petites villes qui l'appliquent, celles-ci le font aussi sous l'influence des projets de territoires ruraux. On peut tirer cette conclusion en articulant ce chapitre aux résultats de la 2^e partie sur l'espace test agricole du PNR du Perche. D'ailleurs qu'il s'agisse d'espaces ruraux, de petites, moyennes ou grandes villes, on a aussi montré en quoi le maraîchage constitue une aménité d'appel surreprésentée dans un marketing public au service de la concurrence territoriale et des politiques d'attractivité. Ces deux types de politiques publiques territoriales légumocentrées (AAP pour installation maraîchère, édition de publications institutionnelles dans une logique de marketing territorial) répondent en fait à une demande socialement située. Par l'articulation d'approches quantitatives et qualitatives, on a vu qu'elle concerne des fractions diplômées et stabilisées d'un salariat parmi lequel la main gauche

de l'État (Bourdieu, 1998) est surreprésentée. De ce point de vue, cela ajoute de nouvelles études de cas pour conforter de telles analyses déjà présentes dans la littérature (Ripoll, 2008 ; Mundler, 2013 ; Paranthoën, 2013 ; Richard *et al.*, 2014). Des immersions ethnographiques ont montré en quoi la consommation de légumes bio en circuit court s'inscrit dans un rapport éthique à l'alimentation (Johnston *et al.*, 2012), pratiquée dans une logique de distinction de classe qui trace des frontières symboliques vis-à-vis de fractions populaires ou agricoles productivistes dans différents espaces ruraux. Ce faisant, l'étude de politiques publiques ou d'initiatives associatives constitue aussi un révélateur des rapports sociaux qui encadrent la production maraîchère, et apporte un autre éclairage de la position dégradée ou renouvelée de fractions de la petite bourgeoisie agricole. Le maraîchage, comme l'agriculture bien souvent, restent des activités économiques minoritaires des économies d'espaces sociaux localisés urbains ou périurbains. Son étude ne peut suffire à en dégager des types (Laferté, 2014a) mais offre une porte d'entrée pour approcher leur recomposition à l'aune de ses fonctions récréatives et de sa place dans la lutte politique et les compétitions électorales.

À l'inverse, d'après la dernière sous-partie exploratoire focalisée notamment sur le bassin créançais, la division sociospatiale de la production agroalimentaire internationalisée ferait de ce bassin légumier une forme (à défaut d'un type) d'espaces sociaux localisés du Grand Ouest français. Celle-ci hybriderait des dynamiques socio-économiques liées à la littoralisation (Hilal *et al.*, 2011) au maintien d'un nombre élevé d'actifs agricoles (Jousseaume et Kali, 2014), notamment ouvriers. On retrouve ces fractions salariées subalternes dans les filières aval de l'industrie et de la distribution de bassins légumiers normano-bretons, emblématiques de la côte de la Manche (Margetic, 2014a) où les ouvriers représentent souvent une part encore importante de la population locale (Rivière et Bermond, 2014). Dans le Créançais, ce type de contexte offre des rapports sociaux où les légumes comptent moins pour une distinction culturelle que pour leur poids économique et social, certes façonné par des pouvoirs politiques et économiques distants, mais aussi plus locaux. S'y crée alors une culture populaire locale légumière, faite de rapports interclassistes que domine plus le cadrisme agroalimentaire qu'une fraction agricole dont l'embourgeoisement reste souvent inachevé.

Conclusion de la 3^e partie

L'embourgeoisement agricole inachevé de certains dirigeants légumiers du Cotentin a fait l'objet du premier chapitre de cette 3^e partie. Dans ces bassins régionaux historiques, les carrières dirigeantes actent les performances techniques et économiques de légumiers à la tête de grandes exploitations, qui font d'eux les patrons d'effectifs importants de salariés permanents. Leur entre soi dirigeant lié aux organisations de producteurs ne s'accompagne pas d'une émancipation vis-à-vis de l'encadrement agroalimentaire et des directions de leurs filières. Ce cadrisme technocratique (Uhel, 2019), dans ses plus hautes fractions (directeurs de coopérative ou de station expérimentale) les renvoie d'ailleurs à cette situation dominée : rapport petit bourgeois au travail, qui entrave la formation et l'innovation, ainsi que la stratification et qualification parmi leurs salariés. Alors que l'agrandissement et la modernisation de leurs exploitations leur a conféré une allure de firme, ils semblent hésiter à la développer pleinement et leurs possibles sociaux restent liés à des référentiels purement agricoles, tels que l'expose Marcel Mazoyer⁸²⁸.

En parallèle, et parfois de l'autre côté de la haie, dans des exploitations qui passaient pour rétrogrades en s'engageant voilà quelques décennies dans l'agriculture biologique, ces conversions ont fondé une rupture à l'ordre agricole établi sans nécessairement passer par le choix d'une agriculture paysanne. C'est plutôt par une stratégie résolument entrepreneuriale que ces légumiers bio sont devenus des « gros » assimilant pleinement les logiques de firme. En faisant sauter les verrous d'un référentiel purement agricole, l'AB a constitué dans les bassins légumiers du Cotentin une voie de distinction pour des légumiers à l'embourgeoisement plus accompli. La dimension de leurs exploitations, leurs pratiques salariales et commerciales les rapprochent d'autres légumiers embourgeoisés, ceux qui ont fait de cette production une voie de distinction en domaine de grandes cultures.

Ces grandes exploitations du Calvados sont souvent associées à des périmètres irrigués comme celui de vallée de la Dives. Bien souvent, ces exploitants se distinguent culturellement comme enfants d'immigrés flamands de 3^e génération. Fils de dirigeants de coopératives, ils ont participé à leur tour à construire la coopérative régionale multinationale, qui leur a apporté des marchés à haute valeur ajoutée. Avec d'autres grands exploitants initialement extérieurs à ce monde flamand de la Plaine de Caen, ils ont créé un micro-bassin légumier caractérisé par

⁸²⁸ Ruffin F., 2018, *Un député à la ferme*, Amiens, Fakir Éditions, p. 187.

leur propre consécration économique, sociale et dirigeante, symbolisée dans leur « *CacCarotte* ». Dans leurs firmes de grandes tailles foncières, ils embauchent des effectifs conséquents, suivant une logique de flexibilisation salariale accrue. Leurs dispositions patronales sont par exemple décomplexées avec recours croissant aux contrats précaires et à une main d'œuvre migrante temporaire. Insérés de longue date sur les marchés nationaux et européens qu'ils approvisionnent massivement, ils se positionnent de plus en plus sur les segments de marché de l'AB et du circuit court.

Dans le cadre de ce marché local, ils fréquentent d'autres mondes maraîchers vis-à-vis desquels ils développent au mieux un respect misérabiliste, et parfois même une forme de mépris vis-à-vis de certaines fractions petites bourgeoises. Pour certains légumiers embourgeoisés, c'est comme si la position petite bourgeoise dégradée de certains maraîchers relève d'un « ordre social [conçu comme] une sanction naturelle des compétences de chacun » (Laferté, 2018 : 128), alors qu'ils ne disposent objectivement pas du même patrimoine et des mêmes facilités commerciales que ces « *petits* » maraîchers. Parmi ces derniers, certains sont pris dans un dynamique capitaliste de déclin et de reproduction dégradée, comme d'autres petits indépendants. Ce mouvement se caractérise dans le maraîchage par une domination commerciale et foncière, et la poursuite d'une activité à l'âge de la retraite, pour compléter de maigres pensions et maintenir une surface sociale structurée autour du commerce. Pour d'autres, cette position dégradée résulte d'un déplacement social depuis les classes populaires et de la professionnalisation d'une pratique potagère, comme alternative au chômage.

Ce déplacement social vers les mondes maraîchers est aussi le fait d'une fraction renouvelée de la petite bourgeoisie indépendante, en provenance du secteur tertiaire qualifié et parfois de la classe de l'encadrement. Ces trajectoires sociales et les modes de production alternatifs qui y sont associés, reconstituent le groupe des maraîchers spécialistes de l'agriurbain (Poulot, 2020) et du rural. Est-il nécessairement « trop tôt pour cerner les contours de ce groupe de nouveaux installés » (*Id.*) ? Ou bien est-ce que leur position petite bourgeoise renouvelée n'est et ne sera forcément que temporaire et partielle, du fait d'un déplacement social permanent (Paranthoën, 2014) depuis et vers les mondes salariés de l'encadrement notamment ? La réponse à ces questions se trouve sûrement dans la comparaison à d'autres membres de cette fraction agricole, mais engagés et engagées (c'est une fraction très féminine) dans d'autres filières de l'urbain, du périurbain et du rural. Partout, ce groupe trouve sa légitimité (et ses débouchés) grâce aux ressources liées justement à ces trajectoires de déplacement, qui

les rapprochent fortement d'autres fractions sociales (Richard *et al.*, 2014) dont certaines, comme infrastructure critique, en font maintenant une figure gastronomique par excellence.

En s'attachant à montrer la diversité de ces fractions, cette 3^e partie s'est inspirée de travaux actualisant la compréhension classiste marxiste de la société (Poulantzas, 1974 ; Bihr, 1984). Cette analyse de la stratification agricole, notamment de sa composante petite-bourgeoise, s'est faite en cherchant à les rapprocher d'autres fractions de classes non agricoles et en réinscrivant son hétérogénéité dans « les configurations sociales [et politiques] au sein desquelles [elle s'actualise] » (Bessière *et al.*, 2014). Ici, notre acception de projet paradigmatique de l'analyse des espaces sociaux localisés (Laferté, 2014a), intègre la prise en compte des politiques locales (d'installation maraîchère, de marketing territorial ou de soutien industriel). Dans un cas, ces politiques mettent à jour l'historique *market gardening* (Phlipponneau, 1956) en répondant à et en renforçant un rapport éthique et distinctif au maraîchage, qui rehausse précisément certaines fraction agricoles petites bourgeoises. Dans l'autre cas, des pouvoirs centraux politiques et économiques, relayés par des pouvoirs locaux désireux de développer des emplois « *mixtes et non qualifiés* », ont produit des campagnes agroindustrielles. Les légumes y comptent pour leur poids économique et social. Les légumiers y achèveront-ils leur embourgeoisement, alors qu'ils sont déstabilisés par une remise en cause sociale et politique de leurs techniques productives ?

Conclusion générale

Cette thèse d'études rurales en géographie sociale a cherché à analyser les filières légumière et maraîchère bas-normandes, à l'aune de trois principales grilles d'analyses en sociologie rurale, en sociologie des organisations et en sociologie des classes sociales. Schématiquement, on pourrait dire que ces cadres théoriques ont été mobilisés selon une démarche réflexive chronologique.

En effet, le 1^{er} chapitre de la 2^e partie, consacré à une **typologie des exploitations légumière et maraîchère**, s'est pleinement inscrit dans le paradigme de la sociologie rurale d'inspiration mendrasienne, qui pense l'agriculture française comme des mondes éclatés. L'exploitation statistique multivariée du recensement agricole 2010 a de fait montré, à travers 12 types d'exploitations agricoles, **l'important degré d'éclatement d'un secteur souvent présenté comme spécialisé** et historiquement associé à la figure du « spécialiste ». Non seulement toutes les exploitations du secteur ne sont pas spécialisées (certaines s'inscrivent dans la polyculture-élevage ou la polyculture), mais les exploitations spécialisées sont elles-mêmes très diversifiées en taille foncière, structure de la main d'œuvre, statuts juridiques, modes de production et de commercialisation. La cartographie de la typologie confirme que **ces exploitations se localisent selon une logique de concentration et de spécialisation**. Cette dynamique spatiale des productions de légumes en Basse-Normandie relève, comme l'ont noté Bertrand Hervieu et François Purseigle, de la concentration des principaux volumes agricoles « sur le littoral de la Manche [...] de la Bretagne au Danemark ». La typologie proposée s'inscrit dans les efforts d'actualisation de leur analyse de « l'éclatement des formes d'organisation sociale et économique du travail en agriculture ». En effet, le mouvement de **spécialisation et standardisation légumière** a concerné historiquement **des exploitations familiales, auxquelles la modernisation continue confère de plus en plus l'allure de firmes**. On a spécifiquement identifié que des types de Maraîchage sur Grande Surface ou de Productions Légumières en Grande Culture, semblables aux exploitations wallonnes du même secteur, s'éloignent du modèle familial à travers plusieurs marqueurs : structure du collectif de travail, dimension économique et statut juridique, diversification.

Ces activités de diversification sont aussi caractéristiques de plusieurs types d'exploitations maraîchères. Il s'agit d'un **maraîchage sur petite surface** qui correspond au modèle plus général de l'**exploitation familiale diversifiée** voire de la **micro-exploitation** aussi appelée micro-ferme. On retrouve là **les mondes de l'agriculture pluriactive et territoriale ou**

paysanne, parfois paupérisée. La revue de presse dans un quotidien régional a permis de mettre à jour l'analyse des petits maraîchages, alors que ces modèles agricoles connaissent un fort développement depuis la fin des années 2000 jusqu'à aujourd'hui. Sans qu'ils soient systématiquement localisés en périphérie des villes, on a vu comment les types de microfermes biologiques ou de jardins d'insertion professionnelle recomposent le *market gardening* historique de l'agriurbain. L'actualisation de notre typologie par la méthode de la revue de presse a aussi confirmé **la surreprésentation des petits maraîchages** biologiques et/ou en circuit court **dans les pages locales de la presse quotidienne régionale.** Inversement à leur poids majoritaire dans l'économie agricole, les grandes exploitations maraîchères et légumières sont sous-représentées dans ce média, surtout en pages nationales. Quand elles sont médiatisées, c'est souvent à travers les enjeux des filières. Complémentaires et capables de coordination, elles agrègent des volumes de légumes significatifs sur le marché alimentaire.

C'est là qu'intervient le second paradigme mobilisé dans cette thèse, celui d'une sociologie des organisations s'intéressant à la construction sociale d'ensembles concentrés et spécialisés de petites ou moyennes entreprises, au sein de bassins ou zones de production agricole. Et c'est autour de ces concepts que se densifie **le dialogue entre géographie et sociologie, par l'analyse de la dimension spatiale des filières.** En cohérence avec la tradition ruraliste décrite par Jacqueline Bonnamour, l'approche typologique du 1^{er} chapitre (chapitre 3/2.1.) a laissé place à deux chapitres basés sur **une démarche comparatiste dans le temps et dans l'espace.** Ces analyses se sont appuyées certes sur les données issues de la revue de presse, mais aussi sur l'enquête de terrain (entretiens, observations directes et participantes) et des recherches documentaires complémentaires. François Sarrazin considère notre terrain d'études comme un exemple de bassin légumier régional. C'est une réalité matérialisée dans l'AOP *Jardins de Normandie*. Mais la mobilisation de sa grille théorique fondée sur 16 facteurs d'analyses, récapitulés dans des tableaux de synthèse, a mis au jour **l'existence de bassins, micro-bassins et zones de production de légumes à l'échelle infrarégionale.** Après le chapitre 4 (2.2.) décrivant de manière empirique des trajectoires d'adaptation, crise, reconversion ou émergence productives, l'analyse synthétique du 5^e chapitre (2.3.) s'est articulée autour d'une **approche systémique.** Sans surprise, l'existence de **deux bassins légumiers dans le Cotentin** est confirmée. Les adaptations agronomiques et commerciales engagées il y a trois voire quatre décennies sont à l'origine de l'équilibre dynamique du Val de Saire. À l'inverse, lors de la 4^e année de thèse, les limites du développement légumier créançais ont été mises sur le devant de la scène politico-médiatique avec l'entrée en crise du bassin. Son jusqu'au-boutisme

productiviste face à la concurrence internationale n'a pas résisté aux réglementations supranationale et nationale de l'usage des produits phytosanitaires. L'internationalisation des marchés et l'intégration agroalimentaire permet pourtant à des régions légumières plus récentes de prendre la forme de **micro-bassins** : autour des polders de la **baie du Mont-Saint-Michel** et dans la **Plaine de Caen**.

Inversement, dans d'autres régions légumières en déprise ou sans historicité maraîchère, des acteurs se sont appuyés sur ce que Bernard Pecqueur appelle « le tournant territorial de l'économie globale » pour reconverter ou développer des modèles maraîchers basés sur la qualité, maintenant de ce fait des prix élevés sur la base de gouvernances locales performantes (*Id.*). Les exemples de la partie ornaise du PNR du Perche et de l'ancien bassin maraîcher de Lingreville ont confirmé **l'existence de facteurs socio-résidentiels favorisant le développement local des transitions agrialimentaires**. Associées à l'installation de nouveaux arrivants notamment franciliens, liée une historicité des résidences secondaires et d'un tourisme vert ou balnéaire, ces deux trajectoires renouvellent l'approche de l'**arrière-pays** en géographie, alors qu'ils peuvent émerger à longue distance du pôle, francilien en l'occurrence. Cette analyse renouvelle aussi la grille théorique de la construction sociale des bassins de production agricole, en proposant de **considérer ces régions maraîchères comme des micro-bassins maraîchers/agricoles alternatifs**. C'est l'étude spécifique de ce caractère alternatif qui permet d'identifier l'identité socioprofessionnelle et les fonctions sociales liées à ce type de micro-bassins. C'est précisément l'incarnation lacunaire, pour ne pas dire défailante des fonctions sociales liées au **maraîchage périurbain**, qui fait de ces filières bas-normandes de proximité des formes de **zones de production dégradées**, du fait de la vivacité de l'individualisme historique du *market gardening*.

À tous ces apports empiriques, s'ajoute le principal apport théorique de la 2^e partie de la thèse : à partir du terrain bas-normand, **avoir validé la pertinence d'une grille théorique importé de la sociologie des organisations**. Elle s'avère reproductible pour comprendre les facteurs explicatifs des dynamiques de régionalisation agricole. Gageons qu'elle soit réutilisée par les géographes, et aussi enseignée dans les départements de géographie. C'est une illustration du phénomène districale appliqué à l'agriculture, et qui s'approprie aisément. Elle vient renforcer l'appareil conceptuel pour **penser la dimension spatiale des filières agricoles, dans une acception socio-économique**.

Considérant avec Henri Lefebvre, que ces filières ne véhiculent pas seulement des marchandises, mais supportent aussi des trajectoires sociales et offrent des places professionnelles, c'est ce deuxième champ de recherche que la thèse a proposé d'ouvrir en 3^e partie. Si la sociologie rurale contemporaine postule bien la diversité de la population agricole, elle se limite à l'analyse du secteur agricole et ne propose guère de grille théorique pour penser comme elle y invite « les mondes agricoles [...] en référence à un espace local ». Nous nous sommes donc tournés vers l'actualité de la sociologie des mondes ruraux et des classes sociales, en focalisant sur la proposition la plus à même d'appareiller l'analyse de la dimension spatiale des filières légumière et maraîchère dans une approche plus sociologique : celle proposée par Gilles Laferté autour des espaces sociaux localisés. C'est selon ce paradigme que la 3^e partie a cherché à comprendre la fonction et la place de ces filières dans les rapports sociaux saisis sur leurs scènes locales. De telles analyses ont été développées pour leur valeur heuristique, mais aussi pour mieux situer socialement, c'est-à-dire relationnellement, les positions de classes des maraîchers et légumiers. **Si ce secteur productif apparaît éclaté en différents types d'exploitations, il est également stratifié en termes de mondes agricoles.**

Le 1^{er} chapitre de la 3^e partie (chapitre 6/3.1.) s'est intéressé aux fractions dominant la stratification légumière. Alors que la 2^e partie a montré la différenciation entre bassins légumiers du Cotentin et micro-bassin légumier de la Plaine de Caen (de la typologie d'exploitations aux trajectoires productives), le chapitre 6 révèle qu'ils constituent des espaces sociaux différenciés au sein desquels les trajectoires de dirigeants agricoles ne s'épanouissent pas de la même manière. Cette analyse s'appuie d'ailleurs sur les récents apports de la sociologie rurale, relatifs à la diffusion des logiques de firme en agriculture. Il apparaît clairement que **parmi les dirigeants légumiers régionaux, ceux de la Plaine de Caen** exploitant de véritables firmes agricoles, **constituent une bourgeoisie agricole bien établie.** En-cela, ils diffèrent de **leurs confrères du Cotentin**, qu'on peut qualifier avec Gilles Laferté d'enfants de la modernisation agricole, et **dont l'embourgeoisement reste inachevé.** Dans des exploitations qui prennent l'allure de firmes sans le devenir complètement et sur les scènes professionnelles, ces dirigeants restent dominés matériellement et symboliquement par l'encadrement technique et commercial. Dans ces bassins légumiers du Cotentin, de même que la diversification légumière en domaine de grandes cultures dans la Plaine de Caen, **le développement en agriculture biologique ouvre des voies de distinction entrepreneuriale** au sein de grandes exploitations n'hésitant pas à s'engager dans une logique de firme. **La stratification et la spécialisation des collectifs de travail**, parfois la qualification salariale,

constituent dans le monde légumier bas-normand **un critère discriminant les** exploitations aux allures de firmes d'agriculteurs embourgeoisés, des **grandes firmes agricoles de la bourgeoisie légumière et maraîchère**. Au final, et à l'image de l'actualité de la géographie rurale française, ce chapitre participe du retour de la grande exploitation comme objet de recherche à interroger, dans une perspective de dialogue avec la sociologie des classes sociales. L'étude de ces grandes exploitations dans le cadre du programme PSDR 4 FRUGAL a montré leur importance dans les systèmes alimentaires territorialisés urbains. À travers ces flux agricoles locaux, on trouve une 1^{ère} fenêtre d'analyse relationnelle de la position sociale de cette bourgeoisie légumière vue les petits maraîchers, qui s'en distinguent comme fractions de la petite bourgeoisie agricole.

Le 2^e chapitre de la 3^e partie (chapitre 7/3.2.) a cherché à différencier deux fractions maraîchères de la petite bourgeoisie agricole. C'est là pour nous un apport au projet scientifique de Céline Bessière et ses coauteurs : « rapprocher [les agriculteurs] des classes sociales et fractions de classe qui partagent les mêmes caractéristiques ». Ce projet, d'inspiration nécessairement marxiste, reste dominé par la grille ternaire de l'approche bourdieusienne des classes sociales. Cette grille ignore le « champ aveugle de la lutte de classes » caractérisé par Alain Bihl, en associant rapidement certaines fractions culturelles agricoles à une petite bourgeoisie qui n'est pas une (les salariés membres des professions intermédiaires et les cadres), et en n'utilisant pas les concepts marxistes caractérisant pourtant bien les fractions agricoles qui se paupérisent. Dans le cadre de FRUGAL, l'enquête de petits producteurs exploitant les reliques de l'ancienne ceinture maraîchère caennaise, a permis d'analyser **des trajectoires incarnant parfaitement la reproduction de la petite bourgeoisie marchande précapitaliste sous une forme dégradée et subalterne**. Marginalisés du jeu foncier par les gros céréaliers, dominés commercialement sur le secteur déclinant du commerce de gros, ces maraîchers le sont aussi par le nouvel encadrement agricole lié à la territorialisation des politiques agricoles, qui les exposent à différentes formes de pression foncière. Symboliquement, ils s'identifient à d'autres petits indépendants qui déclinent dans les filières alimentaires. De fait, avec eux, ils appartiennent à la petite bourgeoisie dégradée dont ils constituent la fraction agricole, avec également les retraités de l'agriculture qui deviennent « petits-paniers » par nécessité. Dans le maraîchage périurbain, on retrouve d'autres maraîchers paupérisés qui n'appartiennent pourtant pas à cette fraction petite-bourgeoise. Leurs trajectoires sociales les rapprochent des fractions populaires dont ils sont issus et les confrontent au chômage qu'ils cherchent à éviter par l'activité maraîchère.

L'appartenance de classe de ces différentes fractions de petits maraîchers n'est pas la même que celle **d'autres petits producteurs dont le statut est socialement et symboliquement rehaussé**. Nous aurions pu l'appeler nouvelle petite bourgeoisie, mais cela aurait reproduit l'abus conceptuel de Nicos Poulantzas et des bourdieusiens, critiqué par Alain Bihr car ils y associent les travailleurs intellectuels salariés (ingénieurs, techniciens, enseignants, *etc.*). Cela aurait été d'autant plus dommageable que ce chapitre montre précisément que c'est **l'alliance avec des membres de cette classe de l'encadrement qui rehausse le statut de cette fraction petite bourgeoise**. Notre proposition, petite bourgeoisie renouvelée, n'est peut-être pas suffisamment distincte, mais elle tente de faire écho à l'autre fraction agricole petite bourgeoisie dégradée. Empiriquement, elle recoupe bien des approches bourdieusiennes et géographiques du nouveau maraîcher autour de l'AB et de la vente directe : installation hors cadre familial et reconversion professionnelle de diplômés du supérieur, précédents professionnels dans la « main gauche de l'État » et dans les secteurs des arts, du marketing et de la communication ; rapport temporaire à l'exploitation maraîchère. Cette dernière propriété oblige, comme l'a montré Jean-Baptiste Paranthoën, à des analyses processuelles en termes de déplacement social et contredit une analyse figée de l'appartenance de classe. Il faut d'autant plus l'éviter que le capital social et le capital symbolique de cette petite bourgeoisie maraîchère les rapprochent fortement d'une fraction qualifiée du salariat d'encadrement, qui leur ressemble culturellement. Ils ne les retrouvent pas seulement dans leurs activités commerciales, mais aussi dans leurs pratiques récréatives (qui sont en soi un marqueur de classe) ou dans leur engagement politique. Ce chapitre a proposé une approche inédite du capital symbolique dont jouit cette fraction maraîchère de la petite bourgeoisie renouvelée, à travers **l'infrastructure critique gastronomique** qui l'encense. Avec **la construction du maraîchage comme aménité d'appel**, les élus comme les fonctionnaires territoriaux des services de communication des collectivités, participent aussi de cette infrastructure critique. On touche là aux apports issus du 3^e chapitre de la 3^e partie (chapitre 8/3.3.), qui s'est inscrit dans une approche résolument relationnelle et configurationnelle des positions de classes de ces légumiers et maraîchers.

C'est en cela qu'apparaît utile le paradigme des espaces sociaux localisés, auquel s'est consacré ce dernier chapitre, en s'intéressant particulièrement aux politiques publiques locales et d'aménagement du territoire. L'analyse s'est déployée des plus grandes villes régionales (qui concentrent les pouvoirs centraux comme les sièges d'IAA ou les conseils régionaux ou intercommunaux) aux bourgs ruraux, en passant par de plus petites villes. **Si les espaces ruraux sont façonnés à distance par des pouvoirs centraux non coordonnés, l'analyse du**

maraîchage périurbain caennais a montré en quoi des pouvoirs publics urbains plus locaux ne sont pas forcément mieux coordonnés. Divisés, ils sont aussi prisonniers d'un modèle de *food planning* qui circule de manière indifférenciée au sein de territoires pourtant différents d'un point de vue socio-résidentiel et agricole. En cherchant à plaquer le modèle d'installation maraîchère par appel à projets et destiné à des reconversions professionnelles sur petite surface, **les politiques publiques achoppent sur le portage foncier.** Les élus et techniciens sont d'autant plus prisonniers de ce modèle qu'ils l'utilisent dans la communication institutionnelle comme une aménité d'appel au service de leurs politiques d'attractivité (résidentielle et touristique). **Ces politiques butent aussi sur des logiques commerciales qu'elles peinent à infléchir** dans leur intérêt, pour respecter par exemple les objectifs réglementaires fixés à la restauration collective à l'horizon 2022. En termes de maraîchage périurbain, l'agglomération caennaise offre donc un cas de gouvernance alimentaire timorée et lacunaire. Dans le cadre de l'entrepreneurialisme urbain, à travers les collectivités territoriales, l'État décentralisé se désengage en déléguant ces politiques à la société civile. L'exemple caennais montre que **les associations n'apparaissent pas forcément mieux coordonnées que les pouvoirs publics dont elles dépendent financièrement.**

Inversement, dans des espaces ruraux sans grande tradition maraîchère, on a pu observer l'émulation sociopolitique qui entoure le développement du maraîchage biologique de proximité. **Dans des campagnes majoritairement populaires, l'investissement dans ce développement local alimentaire constitue une pratique de distinction sociale pour les fractions minoritaires des salariés qualifiés et statutairement stabilisés.** L'enquête dans le Domfrontais, en partie menée avec le collectif ROCS, a développé cette analyse dans une optique sociopolitique. Cette étude de cas a confirmé que la formation d'une AMAP autour d'un maraîcher constitue une alliance de classe à vocation politique locale. Cette alliance structurée autour d'un entre-soi partisan participe de la reproduction d'un groupe militant ancré à gauche, dans une campagne historiquement marquée à droite de l'espace politique. Une autre étude de cas ethnographique, dans un même contexte rural populaire, productiviste et conservateur, a cherché à renverser la focale pour comprendre comment la trajectoire d'une néo-maraîchère bio actualise l'embourgeoisement agricole atypique d'un éleveur élu local, fondée sur la recherche d'une légitimité sociale, culturelle et politique à l'extérieur des mondes agricoles dominants. Dans ces espaces ruraux, **le rapport interclassiste qui se structure autour de la production de légumes, relève du style de vie.**

Dans les espaces ruraux des **bassins légumiers agroindustriels**, cette production génère des rapports interclassistes qui s'inscrivent davantage dans le salariat et le rapport à l'emploi. On a montré comment les politiques locales et régionales se coordonnent dans l'aménagement du territoire et l'investissement industriel pour soutenir la création d'emplois peu qualifiés dans **ces lieux populaires des territoires des firmes agroalimentaires** tels qu'analysés par Christine Margetic. Cette coordination locale et régionale reste dépendante de cadres réglementaires nationaux et européens qui peuvent déstabiliser un bassin de production et menacer des fractions de la population locale : les ouvriers de l'agroindustrie et les ouvriers agricoles. Si les premiers constituent une part importante de l'emploi dans ces espaces sociaux localisés, les seconds voient leur effectif s'accroître dans une dynamique de changement social caractérisé par une féminisation et une hétérogénéisation de leurs statuts.

Au registre des résultats de la thèse, retenons aussi **des apports d'ordre méthodologique et empirique**. La **méthode de la revue de presse** a montré son intérêt dans l'analyse typologique d'exploitations agricoles. Elle a aussi révélé des signaux faibles, dont **le rôle des plateformes en ligne de financement participatif** dans le développement du maraîchage alternatif. Il y a là une composante du système de banque-assurance des micro-bassins de production agricole alternative. Avec l'articulation aux portages fonciers citoyens et aux AMAP et autres systèmes commerciaux solidaires, ces types de financement permettent de renouveler l'approche de ce facteur constitutif tel que défini par François Sarrazin, pour diffuser sa grille d'analyse dans l'étude des transitions agricoles. L'analyse plus systématique et généraliste des financements agricoles issus de ces plateformes permettrait de mieux expliquer la géographie de ces transitions, dès lors qu'un accès à des données géoréférencées relatives aux contributeurs serait permis par les plateformes. Elles constituent un objet intéressant en ce qu'elles sont aussi un bon analyseur des intrants maraîchers. À ce niveau, on trouve un autre apport empirique de la thèse qui n'a pas réservé la problématique de la globalisation aux figures agricoles spécialisées et standardisées. La thèse l'a aussi développée pour **le maraîchage diversifié et territorialisé**, en montrant **son internationalisation amont**, par les intrants qu'il mobilise et qui entrent parfois en contradiction avec les fondements politiques de ce maraîchage alternatif.

Après avoir rappelé les connaissances scientifiques qu'elle a produites, évoquons maintenant **les perspectives de recherche** ouvertes par cette thèse. Restons sur l'exemple du maraîchage alternatif dont le développement incite bien sûr à suivre l'évolution de ses formes. Le recensement agricole 2010 est maintenant daté et le nouveau millésime a commencé en octobre 2020. Nous pourrions donc **actualiser la typologie mise en œuvre** à l'aune du boom

du maraîchage sur petite surface. À l'opposé du secteur légumier-maraîcher, la crise du bassin créançais débutée en 2018 laissera-t-elle des premières traces dans le recensement agricole 2020 ? Il y a aura là une source utile pour mesurer les effets en termes de démographie agricole, de baisse de l'emploi local avec d'éventuels licenciements de salariés agricoles, mais aussi en termes de changements dans les assolements cultureux ou les modes de commercialisation. Par ailleurs, il faudra surveiller le poids de la production de légumes biologiques qui devrait se diversifier en types d'exploitations, notamment avec les conversions dans la Plaine de Caen.

Au-delà de ces aspects économique-productifs, et c'est autant un léger regret qu'une limite de la typologie proposée : il faudra à l'avenir analyser l'éclatement du secteur légumier à l'aune de variables aussi sociales (niveau de diplômes des chefs d'exploitation et des conjoints, profession principale de la 1^{ère} personne de la main d'œuvre familiale, *etc.*). Ce serait là une manière d'accentuer le pont entre sociologie du secteur agricole et sociologie des mondes agricoles. Par ailleurs, ces données pourraient venir enrichir des typologies développées en lien avec et à côté de la thèse, dans le cadre de FRUGAL, pour l'étude des systèmes alimentaires (Marie *et al.*, 2018) et des **transitions agricoles** (Bermond *et al.*, 2019). Si ces perspectives peuvent participer de l'**observatoire national** développé dans le cadre du RMT Alimentation Locale⁸²⁹, elles pourraient aussi faire l'objet d'analyses approfondies à l'échelle de la Normandie.

Les perspectives ainsi ouvertes sont l'occasion de rappeler que cette thèse a été à bien des égards **une aventure collective**, et c'est dans cette logique qu'elles pourront se déployer. Je pense notamment au terrain Domfrontais, investi avec le **collectif ROCS**. Plusieurs questionnements de la 3^e partie de la thèse recourent ceux du collectif, notamment son axe de recherche sur les transformations de l'agriculture. Pour l'étude des classes populaires, comme l'a suggéré la dernière section exploratoire sur le salariat agricole légumier du Cotentin, **des réflexions similaires sur les ouvriers agricoles en domaine laitier** offriraient d'intéressantes pistes comparatives. Se développe-t-il de la même manière dans les exploitations laitières modernisées (sélection génétique, méthanisation, *etc.*) ou diversifiées (transformation à la ferme et vente directe, accueil agritouristique) ? Le secteur de la production de légumes a montré que ces deux types de stratégies entrepreneuriales pouvaient en effet se caractériser par un développement des effectifs de salariés agricoles. Après le vignoble de Cognac étudié par Céline Bessière et les plaines du Châtillonnais enquêtées par Gilles Laferté, et maintenant les

⁸²⁹ Voir le site internet : <https://www.rmt-alimentation-locale.org/presentation-observatoire> (consulté le 18/09/2020).

bassins légumiers du Cotentin et de la Plaine de Caen, avec l'analyse des mondes ouvriers agricoles, **le bocage Domfrontais offrirait un beau terrain de recherche sur les fractions dominant la stratification laitière**, vraisemblablement constituée des mêmes enfants de la modernisation agricole. Dans une perspective interclassiste et configurationnelle, alors qu'à l'instar du Créançais le Domfrontais a connu un développement agroindustriel tardif, il y a là une comparaison intéressante à mener pour saisir les rapports sociaux-politiques qui l'accompagnent. C'est par une telle démarche comparatiste qu'on cheminera collectivement vers une typologie d'espaces sociaux localisés. Alors que nous évoquons le terrain Domfrontais, rappelons que par l'étude de cas sur son AMAP, la thèse a contribué à l'avancée de l'enquête collective autour d'une question de recherche sur **la mutlipositionnalité associative et politique**. Cette question de recherche serait d'ailleurs une manière de poursuivre des réflexions engagées dans le cadre de FRUGAL sur la gouvernance alimentaire.

Cette perspective de recherche se situe clairement dans ce que Nicolas Bautès et Clément Marie dit Chiroit appellent une géographie sociale de l'action. Vigilant quant à l'un des apports opérationnels de la thèse, nous souhaiterions être associés au suivi du dossier de la dernière ferme maraîchère de Caen, pour laquelle l'expertise doctorale apporterait des solutions pour plus de justice sociale. De la même manière, **la critique du modèle stéréotypé de *food planning* par l'AAP d'installation maraîchère** pourrait aider des collectivités à réorienter leurs stratégies politiques vers des modèles plus à même de leur fournir localement les 20 % de légumes bio exigés en 2022. Elles soutiendraient certains modèles dont la meilleure durabilité sociale a été montrée. Comme y invite Monique Poulot, de telles perspectives de recherche offrirait des terrains d'observation privilégiée pour **mieux relire Michel Phlipponneau et « cerner les contours [du] groupe de nouveaux » spécialistes** de l'agriurbain, afin d'en repositionner les membres au sein des fractions de classes auxquelles ils appartiennent ou entre lesquelles ils se déplacent au long de leur vie professionnelle. Ces mêmes terrains permettraient en outre de prolonger les réflexions du programme FRUGAL sur les formes urbaines alimentaires. Ce serait l'occasion de **réhabiliter la typologie de zones maraîchères périurbaines** proposée à la fin du siècle dernier par Jean Vaudois, et qui apparaît toujours d'une grande actualité.

À la manière de cette thèse, ces pistes de recherche sont à considérer dans une optique résolument pluridisciplinaire, l'approche de géographie sociale ayant montré sa capacité **à faire dialoguer les géographie et sociologie rurales avec la sociologie des classes sociales**.

Bibliographie

AGRIKOLIANSKY E., COLLOVALD A., 2014. Mobilisations conservatrices : comment les dominants contestent, *Politix*, n° 106, p. 7-29. DOI : 10.3917/pox.106.0007.

AMISSE S., MULLER P., 2011. Les logiques à l'origine des dynamiques de coopération dans les clusters : l'exemple de filières du végétal spécialisé, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. 1, p. 115-149. DOI : 10.3917/ru.111.0115.

ARAB C., 2018. *Dames de fraises, doigts de fée, les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*, En toutes lettres, Casablanca, Collection : Enquêtes, 188 p. ISBN : 978-9954987902.

ARNAL C., 2012. L'agriculture, élément de la qualité de vie des villes moyennes, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 12, p. 245-264. DOI : 10.3917/ru.122.0245.

ASSADI D., 2018. Crowdfunding : vers de nouveaux paradigmes de l'innovation ?, *Innovations*, n° 56, p. 5-14. DOI : 10.3917/inno.056.0005.

ASSENS C., 2013. Entre territoire et marché. La stratégie bipolaire des coopératives agricoles françaises, *Revue française de gestion*, n°230, p. 35-54. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2013-1-page-35.htm>.

ASSOCIATION POUR L'ATLAS DE NORMANDIE, 1970. *Atlas de Normandie*, Université de Caen.

AUBERT D., 1987. Le capital en agriculture. Les données macro-économiques et leur évolution, *Économie Rurale*, n° 181, p. 11-19. DOI : 10.3406/ecoru.1987.3845.

AUBERT M., ENJOLRAS G., 2016. Analyse financière des exploitations fruitières et maraîchères françaises qui vendent au détail, *Économie rurale*, n° 356, p. 98-113. DOI : 10.4000/economierurale.5076/.

AUBRY C., BRESSOUD F., PETIT C., 2011. Les circuits-courts en agriculture revisitent-ils l'organisation du travail dans l'exploitation ?, in BEGUIN P., et al. (dir.), *Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l'innovation*, Paris, L'Harmattan, p. 19-35.

AURIAC F., DURAND-DASTES F., 1981. Réflexions sur quelques développements récents de l'analyse de systèmes dans la géographie française, *Brouillons Dupont*, n° 7, p. 71-80. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02447682/document>.

BANZO M., COURDECHET L., 2013. Intégration de l'agriculture aux politiques et projets territoriaux urbains. Le cas bordelais, *Sud-Ouest Européen*, n° 35, p. 5-16. DOI : 10.4000/soe.532.

BAROUCHE J.-M. et SAPORTA G., 1998. *L'analyse des données*, Presses Universitaires de France, Paris, Collection Que sais-je ?, 128 p. ISBN : 978-2130584612.

BAS P., 2016. Soutenir financièrement et collectivement les projets manchois valorisant le territoire : le département de la Manche à la pointe du financement participatif, *Annales des Mines*, p. 44-45. DOI : 10.3917/rindu1.161.0044.

BAUTES N., MARIE DIT CHIRO C., 2012. Pour une géographie sociale de l'action, *Carnets de géographes*, n° 4. DOI : 10.4000/cdg.982.

BAYSSE-LAINE A., 2017. L'empreinte spatiale des approvisionnements alimentaires locaux : un modèle graphique, *Mappemonde*, n° 112, 20 p. URL : <http://mappemonde.mgm.fr/122as4/>.

BAYSSE-LAINE A., 2018. *Terres nourricières ? : la gestion de l'accès au foncier agricole en France face aux demandes de relocalisation alimentaire : enquêtes dans l'Amiénois, le Lyonnais et le sud-est de l'Aveyron*. Thèse de doctorat en géographie, Université Lyon 2, 508 p. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01854422>.

- BAYSSE-LAINE A., PERRIN C., DELFOSSE C., 2018. Le nouvel intérêt des villes intermédiaires pour les terres agricoles : actions foncières et relocalisation alimentaire, *Géocarrefour*, n° 92, 21 p. DOI : 10.4000/geocarrefour.10417.
- BAYSSE-LAINE A., 2019. Le foncier, un outil de discrimination positive pour la relocalisation alimentaire ?, *Science et Société Alimentation Mondes Agricoles et Environnement* [En ligne]. URL : <https://revue-sesame-inrae.fr/le-foncier-un-outil-de-discrimination-positive-pour-la-relocalisation-alimentaire/>.
- BEAUD S., PIALOUX M., 1999. *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Fayard, Paris, 468 p.
- BELLIT S., DETANG-DESSENDRE C., 2014. Les salariés agricoles. Entre ancrage sectoriel et précarité », *Économie rurale*, n° 342, p. 87-106. URL : <https://www.cairn-int.info/revue-economie-rurale-2014-4-page-87.htm>.
- BEN ARFA N., RODRIGUEZ C., DANIEL K., 2009. Dynamiques spatiales de la production agricole en France, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 4, p. 807-834. DOI : 10.3917/reru.094.0807.
- BERMOND M., 2004. *Agricultures, familles, exploitations en Normandie au début du XXIème siècle : produire et se reproduire dans la crise : éléments de géographie sociale*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Caen Basse-Normandie, 462 p.
- BERMOND M., 2007. Familles agricoles, mobilité sociale et stratégies d'installation à la terre dans la région d'Alençon, in LE CARO Y. et al. (dir.), *Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales.*, Rennes, PUR, 2007, p. 105-120.
- BERMOND M., 2018. Le renouvellement des exploitations agricoles, in GUILLEMIN P. et al. (coord.), *Atlas de la Manche. Des polders au pôle d'air*, Bayeux, Orep Éditions, p. 66-67.
- BERMOND M., GUILLEMIN P., MARECHAL G., 2019. Quelle géographie des transitions agricoles en France ? Une approche exploratoire à partir de l'agriculture biologique et des circuits courts dans le recensement agricole 2010, *Cahiers Agricultures*, vol. 28, 13 p. DOI : 10.1051/cagri/2019013.
- BERNARD A., GAZEL M., CARIOU C., ROCHELANDET F., LE BEHEC M., DEJEAN S., ALLOING C., MERIC J., 2018. Seconde partie. Effets du financement participatif, in MOREAU F., NICOLAS Y. (dir.), *Financement participatif : une voie d'avenir pour la culture ?*, Paris, Ministère de la Culture – DEPS, Collection : Questions de culture, p. 103-218. URL : <https://www.cairn.info/financement-participatif-une-voie-d-avenir--9782724623253-page-103.htm>.
- BERNARD DE RAYMOND A., 2004. La construction d'un marché national des fruits et légumes : entre économie, espace et droit (1896-1995), *Genèses*, n° 56, p. 28-50. DOI : 10.3917/gen.056.0028.
- BERNARD DE RAYMOND A., 2013. *En toute saison. Le marché des fruits et légumes en France*, PUR/François Rabelais, Rennes et Tours, Collection : Tables des Hommes, 306 p. ISBN : 978-2-7535-2866-6
- BERTAUX-WIAME I., 2004. Devenir indépendant, une affaire de couple, *Cahiers du Genre*, n° 37, p. 13-40. DOI : 10.3917/cdge.037.0013.
- BERTRAND C., JACUBOWSKI B., 2016. Le fric, c'est chic : panorama du crowdfunding en 2016, *Annales des Mines*, p. 38-43. DOI : 10.3917/rindu1.161.0038.
- BESSIERE C., BRUNEAU Y., et LAFERTE G., 2014. Les agriculteurs dans la France contemporaine, *Sociétés contemporaines*, n°96, p. 5-26. DOI : 10.3917/soco.096.0005.
- BIHR A., 1984. Le champ aveugle de la lutte de classe, *L'Homme et la société*, n° 71-72, p. 99-124. DOI : 10.3406/homso.1984.3194.

- BILLION C., 2017. La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France, *Géocarrefour*, n° 91, 21 p. DOI : 10.4000/geocarrefour.10288.
- BOISGALLAIS A.-S., SALMON F., GUILLEMIN P., MARIE M., 2020 à paraître. Sauver les derniers légumes du marais caennais, in CARO P. et FOURNIER J.-M. (dir.), *Atlas social de Caen. De l'agglomération à la métropole ?* [En ligne] . URL : à venir.
- BONNAMOUR J., 1997. La géographie rurale pendant le dernier quart de siècle, *Ruralia* [en ligne], n° 1. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/5>.
- BOURDIEU P., 1981. La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 36-37, p. 3-24. DOI : 10.3406/arss.1981.2105.
- BOURDIEU P., 1998. *Contre-feux*, Liber-Raisons d'agir, Paris, 125 p. ISBN : 978-2912107046.
- BRAND C., BONNEFOY S., 2011. L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ?, *Vertigo*, vol. 11, n° 2, 17 p. DOI : 10.4000/vertigo.11199.
- BRESSOUD F., NAVARRETE, M., MAZOLIER C., 2009. Le maraîchage et la production de légumes biologiques : ajuster la production et la commercialisation, in LAMINE C., BELLON S. (dir.), *Transitions vers l'agriculture biologique*, Versailles, Éditions Quae, Collection : Sciences en partage p. 76-101. ISBN : 978-2759205028.
- BRESSOUD F., PARES L., 2010. Quelles références pour une production de légumes de territoire ?, in Muchnik J. et al. (dir.), *Le temps des Syal*, Versailles, Éditions Quae, Collection : Update Sciences & Technologie, p. 221-228. ISBN : 978-2759205004.
- BRIARD A., 1990. *Le val de Saire : évolution d'une région légumière depuis 25 ans*. Mémoire de maîtrise, Université de Caen, 158 p.
- BRUNEAU Y., RENAHY N., 2012. Une petite bourgeoisie au pouvoir. Sur le renouvellement des élus en milieu rural, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°191-192, p. 48-67.
- BRUNEAU I., LAFERTE G., MISCHI J., RENAHY N., 2018. *Mondes ruraux et classes sociales*, Éditions EHESS, Paris, Collection : En temps & lieux, 265 p. ISBN : 978-2713227646.
- BRUNET P., 1963. Cultures maraîchères et structures agraires dans la presqu'île du Cotentin, *Actes du colloque de géographie agraire*, Rennes, p. 107-121.
- BRUNET P., ROUPSARD M., 2000. Évolutions des cultures légumières dans le département de la Manche, *Méditerranée*, tome 95, p. 59-63. DOI : 10.3406/medit.2000.3176.
- BRUNET P., GIRARDIN P., 2004. *Inventaire régional des paysages en Basse-Normandie*, Conseil Régional et DREAL de Basse-Normandie, Caen, 871 p.
- BRUNET P., 2008. Les agriculteurs étrangers en Basse-Normandie, in DIRY J.-P. (dir.), *Les Étrangers dans les campagnes*, Clermont-Ferrand, PU Blaise-Pascal - Ceramac, p. 361-368.
- BRUNET P., 2011. Les grandes exploitations agricoles du Second Empire dans la plaine d'Alençon : Avoise (Radon), Briante (Colombiers) et La Normanderie (Ménil-Erreux), *Bulletin trimestriel de la Société historique et archéologique de l'Orne*, n° 130, p. 7-38
- BRUNET R., FERRAS R. ET THERY H., 1992. *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, RECLUS-La Documentation Française, Montpellier-Paris, Collection : Dynamiques du territoire, 470 p. ISBN : 978-2110059437.
- BULEON P., 2006. *Atlas de la Basse-Normandie*, Autrement, Paris, 120 p. ISBN : 978-2746708877.

BURZALA-ORY H., HUGOL-GENTIAL C., BOUTAUD J.-J., 2017. L'image des légumes : circulation des discours dans l'espace médiatique et désenchantement, *Anthropology of food* [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/aof/8172>.

BYE P., MOLLARD A., 1981. Analyse du processus d'internationalisation du complexe agroalimentaire français (1955-1980), *Tiers-Monde*, n°88, p. 775-787. DOI : 10.3406/tiers.1981.4066

CAHUZAC É., DETANG-DESSENDRE C., 2011. Le salariat agricole. Une part croissante dans l'emploi des exploitations mais une précarité de statuts, *Économie Rurale*, n° 323, p. 82-92. DOI : 10.4000/economierurale.3050.

CEALIS A., 2016. *Malaise agricole et politiques territoriales. Quelles réalités, quelles adéquations ? Étude à partir du cas du canton de Nocé siège du Parc Naturel Régional du Perche*, L'Harmattan, Paris, 202 p. ISBN : 978-2343093130.

CHALMIN P. (dir.), 2019. *Rapport au Parlement*, Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, Montreuil, 365 p.
URL : <https://www.franceagrimer.fr/content/download/61145/document/RapportOfPM2019-integral.pdf>.

CHAMPAGNE P., 1987. Capital culturel et patrimoine économique [Le cas de l'agriculture bressane], *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 69, p. 51-66. DOI : 10.3406/arss.1987.2381.

CHIFFOLEAU Y., 2019. *Les circuits courts alimentaires. Entre marché et innovation sociale*, Eres, Toulouse, Collection : Sociologie économique, 176 p. ISBN : 978-2749262345.

CHRETIEN F., 2014. Apprendre et se tester avant de s'installer en maraîchage biologique, in CARDONA A. et al. (dir.), *Dynamiques des agricultures biologiques*, Versailles, Éditions Quae, Collection : Sciences en partage, p. 93-116. ISBN : 978-2759221608.

CHUPIN O., 2000. Place et évolution du maraîchage nantais en Loire-Atlantique, *Méditerranée*, tome 95, p.43-50. DOI : 10.3406/medit.2000.3174.

CLASTRES P., 1974. *La société contre l'Etat*, Les éditions de minuit, Paris, 186 p.

CLEMENT C., SOULARD C., 2016. La publicisation des espaces agricoles périurbains dans le Lunellois, Languedoc. Un cadre d'analyse en géographie, *Annales de géographie*, n° 712, p. 590-614. DOI : 10.3917/ag.712.0590.

COLLECTIF ROCS, 2019. « Ah vous êtes là vous aussi ! » Proposition méthodologique pour l'enquête collective de la multipositionnalité associative et politique, *Approches critiques de la dimension spatiale des rapports sociaux : débats transdisciplinaires et transnationaux*, UMR Espaces et Sociétés et Labex Futurs Urbains-JEDI, Caen, 26 juin

COLLECTIF ROCS, 2020. Retours dans le Domfrontais. Premiers jalons pour la revisite d'une enquête collective, in POUZENC M. et al. (dir.), *Étudier les ruralités contemporaines*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, Collection : Ruralités Nord-Sud, p. 99-115. ISBN : 978-2810706839.

COLLETTE L., 2016. *Changement social et mobilités résidentielles en milieu périurbain et rural. : Le rôle des politiques et des acteurs locaux dans le département de la Manche*. Mémoire de master 1, Université de Caen Normandie, 187 p.

COMPAGNOGNE C., PETIT S., BARTHES C., 2016. Service public ou service marchand ? Les Chambres d'agriculture face à la reconfiguration du conseil, in BLANCARD S. et al. (coord.), *Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français*, Versailles, Éditions Quae, Collection Up date Sciences & technologies, p. 73-84.

- CONDOR R., 2018. Émile Ryckeboer, paysan pionnier. Il a osé !. Émile Ryckboer, Jean Leroux (collab.), Paris, Orep Éditions, 2016, 224 p., *Systèmes alimentaires/Food Systems*, n° 3, p. 287-292. DOI : 10.15122/isbn.978-2-406-08722-9.p.0287.
- COUTURIER P., 2007. Espaces ruraux marginaux ou fragiles : les catégories analytiques à l'épreuve des pratiques socio-spatiales dans le Haut-Forez, *Norois*, n° 202, p. 21-33. DOI : 10.4000/norois.1607.
- CROIX N., (2000). *Les campagnes vivantes, un modèle pour l'Europe ?*, PUR, Rennes, 696 p. ISBN : 2-86847-500-0.
- DABLANC L. ET FREMONT A. (dir.), 2015. *La métropole logistique. Le transport de marchandises et le territoire des grandes villes*, Armand Colin, Paris, 316 p. ISBN : 978-2200287672.
- DANIEL A.-C., 2018. Les micro-fermes urbaines, de nouvelles fabriques agri-urbaines, *Vertigo*, Hors-série 31, 26 p. DOI : 10.4000/vertigo.20986.
- DARLY S., 2013. Relocaliser pour mieux négocier ou négocier pour mieux relocaliser ? Négociations et compromis pour la construction des réseaux locaux de l'approvisionnement des cantines, *Sud-Ouest Européen*, n° 35, p. 31-42. DOI : 10.4000/soe.562.
- DARROT C., GIROGIS D., 2016. Les biens publics en agriculture : au carrefour entre cadres professionnels et cadres de l'action publique, in BERRIET-SOLLIEC M. (dir.), *La production de biens publics en agriculture. Quelle prise en compte par la PAC ?*, Dijon, Éducagri éditions, p. 113-146. ISBN : 979-10-275-0030-7.
- DARROT C., MARIE M., HOCHEDÉZ C., GUILLEMIN P., GUILLERMIN P., 2019. Frises chronologiques de la gouvernance de la transition agricole dans 4 villes de l'Ouest de la France : quels enseignements ?, *13^e JRSS de la Société Française d'Économie Rurale*, Bordeaux, 12 décembre. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-02413167>.
- DELFOSSÉ C., 2013. Produits de terroir et territoires. Des riches heures du développement rural à la gouvernance métropolitaine, *Sud-Ouest Européen*, n° 35, p. 17-29. DOI : /10.4000/soe.549.
- DE MARIGNAN C., 2017. L'aquaculture. Ou quand l'homme domestique la mer, *Études*, vol. avril, n° 4, p. 19-30. DOI : 10.3917/etu.4237.0019.
- DESDEVISES M., GUILLOUET M., LOUESDON M., OUEDRAOGO L., 2020. *Étude et préconisations relatives à la restauration collective d'Argentan Intercom et à l'approvisionnement local du territoire*. Rapport de projet tuteuré, Université de Caen Normandie, 38 p.
- DIRY J.-P., 2008. *Les étrangers dans les campagnes*, Presses de l'Université Blaise-Pascal – Ceramac, Clermont-Ferrand, 643 p. ISBN : 978-2845163737.
- DOIDY E., DUMONT E., 2014. Maraîchage et accompagnement à l'insertion en France et aux États-Unis. Un ré-enchantement de l'agriculture par le travail social ?, *Revue française des affaires sociales*, n° 3, p. 137-154. DOI : 10.3917/rfas.143.0137.
- DONDEYNE C., 2012. La vente directe en bio dans le Finistère. L'émergence d'une régulation professionnelle, *Terrains & Travaux*, vol. 21, n° 2, p. 181-198. DOI : 10.3917/tt.021.0181.
- DUFOUR A., HERAULT-FOURNIER, C., LANCIANO E., PENNEC N., 2011. L'herbe est-elle plus verte dans le panier ? Satisfaction au travail et intégration professionnelle de maraîchers qui commercialisent sous forme de paniers, in TRAVERSAC J.-B. (dir.), *Contributions des circuits courts alimentaires au développement régional*, Dijon, Éditions Educagri, 14 p.
- DUFOUR A., GIRAUD C., 2012. Le travail dans les exploitations d'élevage bovin laitier est-il toujours conjugal ?, *INRA productions animales*, vol. 25, n° 2, p. 169-180. DOI: 10.20870/productions-animales.2012.25.2.3206.

- DULONG N., 2018. *Étude de la viabilité économique et sociale du maraîchage biologique sur petite surface. Le cas de l'ex Basse-Normandie*. Mémoire de master 1, Université de Caen Normandie, 113 p.
- DUMAT C., SOCHAKI L., SHAHID M., 2018. Les projets d'agriculture urbaines : des vecteurs de transitions. Introduction, *Vertigo*, Hors-série 31, 6 p. DOI : 10.4000/vertigo.20986.
- DUMONT A., 2017. *Analyse systémique des conditions de travail et d'emploi dans la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne (Belgique), dans une perspective de transition agroécologique*. Thèse de doctorat en agronomie, Université catholique de Louvain, 312 p.
- DUMONT, R., 1951 (réédit. 1956). *Voyage en France d'un agronome*, Éditions M.-Th. Génin, Paris, 485 p.
- DUROY C., 2018. La conchyliculture : un vivier d'emplois pour les interfaces terre-mer, in GUILLEMIN P. et al. (coord.), *Atlas de la Manche. Des polders au pôle d'air*, Bayeux, Orep Éditions, p. 72-73.
- DUVERNOY I., BACCONNIER-BAYLET S., 2011. L'agriculture dans l'aire urbaine de Toulouse. Enseignements de la presse locale, *Sud-Ouest Européen*, n° 31, p. 67-77. DOI : 10.4000/soe.859.
- DUVERNOY I., BARTHE L., LIMA S., 2012. Les représentations de l'activité agricole dans les projets de territoires périurbains : exemple de trois Pays en Midi-Pyrénées, *Norois*, n° 224, p. 49-59. DOI : 10.4000/norois.4273.
- DUVERNOY I., PARADIS S., 2016. Les producteurs de grandes cultures dans le périurbain toulousain. Quelle insertion dans les territoires de la demande urbaine ? *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne]. DOI : 10.4000/cybergeo.27478.
- ETARD, A., 2014. Abeilles maraîchères, un jardin d'insertion par l'activité économique francilien, *Pour*, n° 224, p. 215-224. DOI : 10.3917/POUR.224.0215.
- FARCY J.-C., 1996. Les grèves agricoles de 1936-1937 dans le Bassin parisien, in Huscher R. et Farcy J.-C. (dir.), *La Moisson des Autres*, Grane, Créaphis, Collection : Rencontres à Royaumont, p. 303-326. URL : 978-2907150415.
- FIXOT A.-M., 1970. *L'immigration des travailleurs saisonniers dans le Vaucluse. Étude de géographie rurale*. Mémoire de maîtrise, Université de Caen, 154 p.
- FOURDRIGNIER M. 1983. Les endiviers du Cambrésis, *Hommes et Terres du Nord*, n° 2, p. 69-72. DOI : 10.3406/HTN.1983.1870.
- FOURNIS Y., 2006. *Les régionalismes en Bretagne : la région et l'État (1950-2000)*, Peter Lang, Bruxelles, Collection : Régionalisme et Fédéralisme, 252 p. ISBN : 978-9052010953.
- FUMEY G., 2008. *Géopolitique de l'alimentation*, Éditions Sciences Humaines, Auxerre, 127 p. ISBN : 978-2361064815.
- FUMEY G., 2010. *Manger local, manger global. L'alimentation géographique*, CNRS éditions, Paris, 160 p. ISBN : 978-2271067289.
- FREMONT A., 1976. L'Espace vécu, in Bertrand M.-J. et al. (dir.), *Actes du colloque de Rouen*, Publications des Universités de Caen, Orléans, Paris I, Rouen et Vincennes, 275 p.
- FREMONT A., HERIN R., CHEVALIER J. et RENARD J., 1984. *Géographie sociale*, Masson, Paris, 382 p. ISBN : 978-2225803062.
- FRUIT J.-P., 1991. L'évolution récente de l'agriculture en Haute-Normandie », *Études Rurales*, n° 1, p. 73-95.

- ELHAÏ H., 1957. La culture maraîchère à Créances, *Noroi*, n° 13, p. 91-95. DOI : 10.3406/NOROI.1957.1173.
- ESNAULT M., 2016. *La restauration scolaire dans le premier degré : quelle place pour un approvisionnement bio de proximité ? Étude centrée sur six communes du Calvados*. Mémoire de master 1, Université de Caen Normandie, 149 p. URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01831163/document>.
- GATIEN-TOURNAT A., FORTUNEL F., NOEL J., 2016. Qualité et proximité dans l'approvisionnement de la restauration collective en Sarthe (France) : jeux d'acteurs entre volontés et réalités territoriales, *Annales de géographie*, n° 712, p. 666-691. DOI : 10.3917/ag.712.0666.
- GATIEN-TOURNAT A., NICOLAY C., 2017. When eaters fund farming: crowdfunding on the rise in agricultural development. Comparison between two French regions (Pays-de-la-Loire and Rhone-Alpes), *2nd RuralGeo Conference*, Groningen (poster scientifique)
- GIGAN G., 2016. *Stratégies de commercialisation des agriculteurs biologiques en Basse-Normandie ?* Mémoire de master 1, Université de Caen Normandie, 215 p.
- GIRAUD C., REMY J., 2008. Le choix des conjoints en agriculture, *Revue d'études en agriculture et environnement*, n° 88, p. 21-46.
- GRABY A. et GUILLEMIN P., 2016. De l'approvisionnement en légumes d'un marché de plein-vent aux débouchés commerciaux de ses maraîchers : l'exemple du marché Saint-Sauveur à Caen, *Pour*, n° 229, p. 7-19. DOI : 10.3917/pour.229.0007.
- GRABY A., 2018. Lessay : une foire millénaire, in GUILLEMIN P. et al. (coord.), *Atlas de la Manche. Des polders au pôle d'air*, Bayeux, OREP Éditions, p. 110-111
- GUENNOC D., 2016. *Étude systémique des flux d'approvisionnement alimentaire urbains par la recherche-action : le cas de Frugal*. Mémoire de master 2, Université de Rennes 1, 89 p. URL : http://projetfrugal.fr/wp-content/uploads/2016/12/M%C3%A9moire_Version-finale_Doriane-Guennoc-1.pdf.
- GUILLEMIN P., 2013. *Étude de trajectoires d'exploitations et de familles agricoles. Le cas de Saint-Pierre-des-Nids des années 1930 à nos jours*. Mémoire de master 1, Université de Caen Basse-Normandie, 203 p.
- GUILLEMIN P., 2014. *Produire des légumes : entre marché et demande sociale. L'exemple de la Basse-Normandie*. Mémoire de master 2, Université de Caen Basse-Normandie, 105 p.
- GUILLEMIN P., 2016. L'aire urbaine de Nantes : une mine de légumes, *Pour*, n° 232, p. 5-15. DOI : 10.3917/pour.232.0005.
- GUILLEMIN P., WALKER É., 2016. Une action publique ordinaire ? Réflexion sur production de l'espace : rapports aux institutions locales et classe de l'encadrement, *ESO Travaux et Documents*, n° 40, p. 49-58. URL : <http://eso.cnrs.fr/fr/publications/eso-travaux-et-documents/n-40-mars-2016.html>.
- GUILLEMIN P., MARIE M., 2017. La dernière exploitation maraîchère de Caen à l'épreuve de zonages contradictoires, *Systèmes Alimentaires – Food Systems*, n° 2, p. 243-253. DOI : 10.15122/isbn.978-2-406-07196-9.p.0243.
- GUILLEMIN P., BROUARD-SALA Q., VALOGNES S., MADELINE P., 2018. *Atlas de la Manche. Des polders au pôle d'air*, OREP Éditions, Bayeux, 176 p. ISBN : 978-2-8151-0421-0.
- GUILLEMIN P., 2019a. La grande exploitation maraîchère en Normandie : entre intensité productive et alternatives agrialimentaires, *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 51, n° 1, p. 159-188. DOI : 10.3917/hsr.051.0159.

GUILLEMIN P., 2019b. Saboter la fiscalité et briser la grève. Quand la bourgeoisie légumière léonarde entre en action, *Carnets de géographes*, n° 12. DOI : [10.4000/cdg.4475](https://doi.org/10.4000/cdg.4475).

GUILLEMIN P., LARIAGON R., 2019. Dimensions scalaires de l'appropriation antinucléaire des territoires. Retours sur l'après Fukushima dans la Manche (Normandie, France), *2e Conférence Internationale des Géographes Anarchistes et Libertaires (CIGAL#2/ICAGG#2)*, Réseau des Géographes Libertaires, Rabastens, 13 juin. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02158734>.

GUILLEMIN P., MARGETIC C., 2020. Le troisième déménagement de l'histoire du Marché d'intérêt national de Nantes (MIN), in MADORE F. et RIVIERE J. (dir.), *Atlas social de la métropole nantaise. Au-delà de la ville attractive*, [en ligne] URL : <https://asmn.univ-nantes.fr/index.php?id=453>.

GUILLEMIN P., GRABY A., MARIE M., 2020. Marchés de plein vent et divisions sociales à Caen « J'ai pas envie de vendre qu'à des dentistes », in CARO P. et FOURNIER J.-M. (dir.), *Atlas social de Caen. De l'agglomération à la métropole ?* [En ligne] . URL : <https://atlas-social-de-caen.fr/index.php?id=326>.

GUILLEMIN P., BERMOND M., 2021 (à paraître). Néorurales, elles résistent à la séparation conjugale. Modes d'entrée en agriculture et contextes d'installation pour deux éleveuses atypiques, *Travail, genre et sociétés*, dossier thématique 'Femmes en agriculture », n° 45, pagination à définir.

GUIRAUD N., LAPERRIERE V., ROUCHIER J., 2014. Une géographie des circuits courts en région Provence-Alpes-Côte d'azur. État des lieux et potentialités de développement, *L'Espace géographique*, tome 43, p. 356-373. DOI : 10.3917/eg.434.0356.

GUIRAUD N., 2019. Le retour des ceintures maraîchères ? Une étude de la proximité géographique des AMAP en Bouches-du-Rhône (2006-2015), *Géocarrefour*, n° 93, 18 p. DOI : 10.4000/geocarrefour.13873.

GROS-BALTHAZARD M., 2019. À la découverte des territoires néo-industriels français, *Géococonfluences*. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-france-des-territoires-en-mutation/articles-scientifiques/territoires-neoindustriels>.

HAMIDI C., 2012. De quoi un cas est-il le cas ? Penser les cas limites, *Politix*, n° 100, p. 85-98. DOI : 10.3917/pox.100.0085.

HARVEY D. (2018), *Géographie de la domination. Capitalisme et production de l'espace*, Éditions Amsterdam, Paris, 143 p. ISBN : 978-2354801809.

HELLIO E., 2009. Importer des femmes pour exporter des fraises (Huelva), *Études rurales*, n° 182, p. 185-200. DOI : 10.4000/etudesrurales.8867.

HERIN R., 1976. *Le Bassin du Segura (Sud-Est de l'Espagne). Essai de géographie rurale*. Thèse de doctorat d'Etat. Université de Caen, 893 p.

HERIN R., 1981. *Le Domfrontais, déracinement et nouveaux ancrages*, Université de Caen et C.N.R.S., 358 p.

HERIN R., 2015. Modes de production et rapports sociaux de domination : une relecture de cinquante ans de recherches dans l'Espagne du sud-est, in CLERVAL A., et al. (dir), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 121-133. URL : <https://books.openedition.org/pur/59330>.

HERVIEU B., PURSEIGLE F., 2013. *Sociologie des mondes agricoles*, Armand Colin, Paris, Collection : U Sociologie, 318 p. ISBN : 978-2200354404.

HILAL M., BARCZAK A., TOURNEU F.-P., SCHAEFFER Y., HOUDART M., CREMER-SCHULTE D., 2011. *Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagnes et DOM)*, DATAR, 78 p. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00911232>.

- HOCHEDÉZ C., 2016. Les réseaux d'agriculteurs biologiques : des incubateurs d'innovation dans les campagnes périurbaines suédoises, *Annales de géographie*, n° 712, p. 615-641. DOI : 10.3917/ag.712.0615.
- HOCHEDÉZ C., CLAIR-CALIOT S., 2019. Working for the large-scale farm. French Southwestern strawberry and melon farms challenged by foreign labour, *European Rural History Organization Conference*, EHESS Paris. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02534722/document>.
- INAO, 2016. *Cahier des charges du label rouge n° LA 04/67 « carottes des sables »*, 27 p. URL : <file:///C:/Users/ADMINI~1/AppData/Local/Temp/PNOCDCLR0467.pdf>.
- JARRIGE F., THINON P., NOUGAREDES B., 2006. La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, p. 393-414. DOI : 10.3917/reru.063.0393.
- JAVELLE A., TALLON H., 2016. Les maraîchers cévenols du réseau Nature et Progrès, des agriculteurs invisibles ?, *Pour*, n° 231, p. 9-14. DOI : 10.3917/pour.231.0009.
- JEGAT L., MOKIENKO J., REGNAULT J., TEGA Y. et BADER M., (2020). *Les enjeux de la production, de la distribution et de la consommation alimentaire dans le Pays du Cotentin. Étude préalable à la mise en place d'un projet alimentaire territorial*. Rapport de projet tuteuré, Université de Caen Normandie, 43 p.
- JOHNSTON J., RODNEY A., SZABO M., 2012. Les gens bien mangent bien : comprendre le répertoire culturel de l'alimentation éthique, *IdeAs*, n° 3 [En ligne]. DOI : 10.4000/ideas.475.
- JOLY N., 2004. Écrire l'événement : le travail agricole mis en mémoire, *Sociologie du travail*, n° 46, p. 511-527. DOI : 10.2307/41929060.
- JOLY N., 2009. Vaches et blé sur le papier. Socialisation à l'écrit du monde agricole, *Communication et langage*, n° 159, p. 77-90. DOI : 10.4074/S0336150009001070.
- JOUENNE N., 2001. *De l'utopie à la réalité : la manufacture de faux et de faucilles Dorian-Holtzer à Pont-Salomon*. Recherche-action pour le projet d'orientation scientifique et culturel, Commune de Pont-Salomon & Conseil Général de la Haute-Loire, 145 p. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00195613/document>.
- JOUSSEAUME V., CROIX N., MERCIER D., 2003. *La Chapelle-Basse-Mer commune ligérienne. Guide de géographie locale*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 95 p. ISBN : 978-2868478719.
- JOUSSEAUME V., MARGETIC C., 2007. Autre légume, autres lieux. La mâche dans le bassin maraîcher nantais, *Méditerranée*, n° 109, p. 47-53. DOI : 10.4000/mediterranee.84.
- JOUSSEAUME V., KALI A., 2014. L'effondrement de l'emploi dans l'agriculture, in MARGETIC C., et al. (dir.), *Atlas des campagnes de l'ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 32-33.
- JOUSSEAUME V., 2014. Le « front pionnier » du bassin maraîcher nantais », in MARGETIC C., et al. (dir.), *Atlas des campagnes de l'ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 186-187
- JOUSSEAUME V., TALANDIER M., 2016. Bourgs-centres et petites villes en France. Méthode pour une base harmonisée de l'armature urbaine française, *Territoires en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement*, n° 32. DOI : 10.4000/tem.3887.
- KAUFMANN J.-C., 1996. *L'entretien compréhensif*, Nathan Université, Paris, Collection Sociologie 128, 128 p. ISBN : 209190469-0.

- KAYSER B., 1990. *La Renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Armand Colin, Paris, Collection : U Sociologie, 316 p. ISBN : 978-2200312619.
- KROPOTKINE P., 1910. *Champs, usines et ateliers. Ou l'industrie combinée avec l'agriculture et le travail cérébral avec le travail manuel*, P.-V. Stock Éditeur, Paris, 486 p. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54558316>.
- LACQUEMENT G., CHEVALIER P., 2016. Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologies de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique, *Annales de géographie*, n° 711, p. 490-518. DOI : 10.3917/ag.711.0490.
- LACQUEMENT G., QUEVA C., 2016. Introduction. Innovations sociales et développement des territoires dans les campagnes européennes, *Norois*, n° 241, p. 7-13. DOI : 10.4000/norois.5978.
- LAFERTE G., 2014a. Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés, *Sociologie*, vol. 5, n° 4, p. 423-439. DOI : 10.3917/socio.054.0423.
- LAFERTE G., 2014b. L'embourgeoisement agricole. Les céréaliers du Châtillonnais, de la modernisation agricole à nos jours, *Sociétés contemporaines*, vol. 96, n° 4, p. 27-50. DOI : 10.3917/soco.096.0027.
- LAFERTE G., 2018. Capital économique des agriculteurs et construction relationnelle d'une position de classe, in BRUNEAU Y. et al. (dir.), *Mondes ruraux et classes sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, Collection : En temps & lieux, p. 117-149.
- LAFONT M., 2016. *Le commerce de détail une solution pour le développement des circuits courts ? : l'exemple des commerçants sédentaires de Caen et des communes limitrophes*. Mémoire de master 1, Université de Caen Normandie, 139 p.
- LAISNEY C., 2013. Les différences sociales en matière d'alimentation, *Centre d'études et de perspectives*, n° 64, 4 p. URL : <https://agriculture.gouv.fr/les-differences-sociales-en-matiere-dalimentation-analyse-ndeg64>.
- LAMANTHE A., 2007. Extension des marchés et normalisation : les systèmes agroalimentaires dans la mondialisation, *Géographie, économie, société*, vol. 9, n° 3, p. 257-270. DOI : 10.3166/ges.9.257-270.
- LANCIANO E., BON N., HERAULT-FOURNIER C., AUBREE P., 2010. Diversité des logiques de travail dans les exploitations maraîchères en circuits courts », *4^e Journées de la recherche en Sciences Sociales*, INRA-SFER-CIRAD, Rennes, 19 p. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00676845/document>.
- LARROUELLE M., ROSCHBACH M., VOLTOLINI S., 2016. *Devenirs de potagers : le cas des petits-paniers. Entretiens*. Dossier pédagogique de 3^e année de licence de géographie, Université de Caen Normandie, 22 p.
- LATOUILLE N., 2013. *Les coopératives agroalimentaires françaises et leur performance à l'export. Étude des filières fruits et légumes et produits de la mer et de la Région Pays de la Loire*. Mémoire de master 2, Université de Rennes 1, 147 p. URL : http://recma.org/sites/default/files/memoire_latouille.pdf.
- LEBEAU R., (1969 réédit. 2002). *Les grands types de structures agraires dans le monde*, Armand Colin, Paris, 182 p. ISBN : 978-2200264512.
- LE CARO Y., MADELINE P., PIERRE G., 2007. *Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, Collection : Espace et Territoires, 270 p. ISBN : 978-2-7535-0486-8

LE CARO Y., 2016. Inscriptions spatiales de l'urbanité en campagne : une approche topologique de l'expérience des agriculteurs dans l'ouest de la France, *Annales de géographie*, n° 712, p. 564-589. DOI : 10.3917/ag.712.0564.

LEFEBVRE H., 2001 (réédit. 1971). *Du Rural à l'Urbain*, Anthropos, Paris, 299 p.

LE GALES P., 1995. Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, n°1, p. 57-95. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-1995-1-page-57.htm>.

LEGAGNEUX B., OLIVIER-SALVAGNAC V. 2017. Les exploitations agricoles françaises aux allures de firmes. Lecture statistique d'une nouvelle diversité, in PURSEIGLE F., et al. (dir.), *Le nouveau capitalisme agricole. De la ferme à la firme*, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 275-302.

LE GOUEE P., CANTAT O., BENSÂÏD A., SAVOURET E., 2010. La sensibilité des systèmes de production agricole en Normandie face au changement climatique (2000-2100), *Actes du 23^e Colloque de l'Association Internationale de Climatologie, Risques et changement climatique*, p. 331-336. URL : https://www6.rennes.inrae.fr/climaster/layout/set/print/content/download/3248/32909/version/1/file/LEGOUEE-et-al_AIC-2010_ARTICLE.pdf.

LE LAY Y.-F., GERMAINE M.-A., 2017. Déconstruire ? L'exemple des barrages de la Sélune (Manche), *Annales de géographie*, n° 715, p. 259-286. DOI : 10.3917/ag.715.0259.

LEMARCHAND F., 2008. L'évolution de la place des questions agricoles dans les médias : l'exemple de *Ouest-France*, *Pour*, n° 196-197, p. 261-265. DOI : 10.3917/pour.196.0261.

LIGNERES I., 2015. *Les valeurs de la culture paysanne dans le monde agricole contemporain : une enquête sociologique en Carcassonnais et en Roussillon*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Perpignan via Domitia, 623 p. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01286013/document>.

LOMBARD P., BAYSSE-LAINE A., 2019. Terre de Liens, un levier foncier militant au service d'un projet politique pour l'agriculture, *Économie rurale*, n° 369, p. 83-101. DOI : 10.4000/economierurale.7010.

LOUDIYI S., MAURY C., LARDON S., 2011. Agriculture(s) et projet urbain durable : issues incertaines, destinés imprévisibles. Le SCoT du Grand Clermont (Auvergne, France), *Vertigo*, vol. 11, n° 2, 30 p. DOI : 10.4000/vertigo.11481.

LOYER B., GUYADER B., 2014. Les Bonnets rouges : un mouvement pour un projet géopolitique, *Hérodote*, vol. 154, n° 3, p. 223-242. DOI : 10.3917/her.154.0223.

LYNCH É., 2019. *Insurrections paysannes. De la terre à la rue. Usages de la violence au XX^e siècle*, Vendémiaire, Paris, 456 p. ISBN : 978-2363583215.

MADÉLINE P., MORICEAU J.-M., 2007. *Bâtir dans les campagnes. Les enjeux de la construction agricole de la Protohistoire au XXI^e siècle*, Presses Universitaires de Caen, Caen, Collection : Bibliothèque du Pôle Rural, 368 p. ISBN : 978-2951079632.

MADÉLINE P., MORICEAU J.-M., 2010. *Un paysan et son univers de la guerre au Marché commun. A travers les agendas de Pierre Lebugle*, Belin, Paris, 429 p. ISBN : 978-2701152905.

MADÉLINE P., MORICEAU J.-M., 2012. *Les Paysans. Récits, témoignages et archives de la France agricole (1870-1970)*, Les Arènes, Paris, 111 p. ISBN : 978-2352042051.

MADÉLINE P., 2018. Quand l'industrie des métaux fait rayonner la Manche dans le monde, in GUILLEMIN P. et al. (coord.), *Atlas de la Manche. Des polders au pôle d'air*, Bayeux, Orep Éditions, p. 90-91.

- MADÉLINE P., GUILLEMIN P., 2019. Un local en terre/chanvre : des légumes bien conservés, *Maisons Paysannes de France*, n° 213, p. 21.
- MALIE A., NICOLAS F., 2016. Des loisirs productifs aux « alternatives ». Le rapport ambivalent des classes populaires aux pratiques agricoles et alimentaires en milieu rural, *Savoir/Agir*, n° 38, p. 37-43. DOI : 10.3917/sava.038.0037.
- MANOUVRIER E., 2004. L'endive, un produit de terroir du Nord-Pas-de-Calais ?, *Ruralia* [en ligne], n° 15. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/1031>.
- MANOUVRIER E., 2008. Une filière en recomposition et ses incidences territoriales : l'endive dans la France du Nord, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. 2, p. 211-224. DOI : 10.3917/reru.082.0211.
- MARECHAL G., 2008. *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, Educagri, Dijon, Collection : Références, 213 p. ISBN : 978-2844447104.
- MARECHAL G., NOEL J., WALLET F., 2018. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : entre rupture, transition et immobilisme ?, *Pour*, n°234-235, p. 261-270. DOI : 10.3917/pour.234.0261.
- MARESCA S., 1983. *Les dirigeants paysans*, Les éditions de minuit, Paris, Collection : Le sens commun, 312 p. ISBN : 978-2707306517.
- MARGETIC C., 2005. L'agro-alimentaire chez les géographes des campagnes en France au xxe siècle, *Norois*, n° 197, p. 37-53. DOI : 10.4000/noroi.301.
- MARGETIC C., BERMOND M., JOUSSEAUME V., MARIE M., 2014. *Atlas des campagnes de l'Ouest*, PUR, Rennes, 299 p. ISBN : 978-2753533738.
- MARGETIC C., 2014a. Des bassins légumiers emblématiques, in MARGETIC C., et al. (dir.), *Atlas des campagnes de l'ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 184-185.
- MARGETIC C., 2014b. Des industries agroalimentaires françaises face à des enjeux majeurs, *L'Information géographique*, vol. 78, n° 4, p. 27-47. DOI : 10.3917/lig.784.0027.
- MARGETIC C., 2020. Peut-on parler de « renaissance » des industries rurales en France ?, in POUZENC M. et al. (dir.), *Étudier les ruralités contemporaines*, Toulouse, PU du Midi, p. 301-314.
- MARIE M., 2007. Le bâti rural dans les représentations paysagères des agriculteurs en Basse-Normandie, in MADÉLINE P. et MORICEAU J.-M. (dir.), *Bâtir dans les campagnes. Les enjeux de la construction, de la Protohistoire au XXIe siècle*, Caen, Presses Universitaires de Caen, Collection : Bibliothèque du Pôle Rural, p. 351-366.
- MARIE M., 2009. *Des pratiques des agriculteurs à la production de paysage de bocage : étude comparée des dynamiques et des logiques d'organisation spatiale des systèmes agricoles laitiers en Europe (Basse-Normandie, Galice, Sud de l'Angleterre)*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Caen Basse-Normandie, 513 p. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00441117/>.
- MARIE M., BERMOND M., MADÉLINE P., COINAUD C., 2015. Une typologie des combinaisons d'utilisation agricole du sol en France en 2010 : propositions méthodologiques, *Mappemonde*, n° 114, 25 p. URL : <https://mappemonde-archivage.mgm.fr/num42/articles/art14203.html>.
- MARIE M., GUILLEMIN P., GUENNOG D., BERMOND M., MARECHAL G., BAILLEUL H., DARROT C., PECQUEUR B., 2018. Décrire et comparer les systèmes alimentaires urbains. Proposition d'un jeu d'indicateurs pour onze aires urbaines françaises, *12^e JRSS de la Société Française d'Économie Rurale*, Nantes, 15 p. URL : https://www.sfer.asso.fr/source/jrss2018/articles/D23_Marie.pdf.

- MARIE M., 2019. Estimation de la contribution de la production potagère domestique au système alimentaire local. Enseignements à partir de l'étude des cas de Rennes, Caen et Alençon., *Vertigo*, vol. 19, n° 2 [en ligne]. DOI : 10.4000/vertigo.26215
- MARTIN M., TANGUY C., 2018. Proximités et construction d'une stratégie collective : application au cas de deux filières agroalimentaires, *Géographie, économie et société*, vol. 20, n° 4, p. 423-447. DOI : 10.3166/ges.2019.0003.
- MARTIN P., 2015. La production de guano artificiel, une étape dans la professionnalisation des fabricants d'engrais : l'exemple d'Édouard Derrien à Nantes (1840-1860), *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 122, n° 1, p. 161-190. URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-bretagne-et-des-pays-de-l-ouest-2015-1-page-161.htm>.
- MARY K., 2014. *Les élites maliennes en quête d'Amérique : Migrations internationales pour études et enjeux d'une reproduction sociale inachevée*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Caen Normandie, 419 p. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01100649/document>.
- MATONTI F., POUPEAU F., 2004. Le capital militant. Essai de définition, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 5, n° 55, p. 4-11. DOI : 10.3917/arss.155.0004.
- MEJRI I., HAMOUDA M., TRABELSI D., 2018. Crowdequity et Crowdlending : deux alternatives de financement des TPE/PME. Le cas de l'entreprise Gifts for Change, *Annales des Mines – Gérer et comprendre*, n° 131, p. 36-50. DOI : 10.3917/geco1.131.0036.
- MERENNE-SHOUMAKER B., 1999. *La localisation des productions agricoles*, Nathan Université, Paris, Collection : Géographie d'aujourd'hui, 192 p. ISBN : 978-2091907994.
- MICHALON B., POTOT S., 2008. Quand la France recrute en Pologne. Réseaux transnationaux et main d'œuvre agricole, *Études Rurales*, n° 182, p. 87-102. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2008-2-page-87.htm>.
- MIGNOLET C., 2005. Diversité régionale des exploitations agricoles et de leurs dynamiques : méthode de spatialisation, in LAURENT C., THINON P. (dir.), *Agricultures et territoires*, Cachan, Éditions Lavoisier, p.115-133. ISBN : 978-2746227361.
- MISCHI J., RENAHY N., 2008. Pour une sociologie politique des mondes ruraux, *Politix*, n° 83, p. 9-21. DOI : 10.3917/POX.083.0009.
- MISCHI J., 2013. Ouvriers ruraux, pouvoir local et conflits de classes, *AGONE*, n° 51, p. 7-25.
- MISCHI J., RENAHY N., DIALLO A., 2016. Les classes populaires en milieu rural, in BLANCARD S. et al. (coord.), *Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français*, Versailles, Éditions Quae, Collection Up date Sciences & technologies, p. 23-33.
- MOKIENKO J., 2019. *Le commerce de gros de fruits et légumes de l'agglomération caennaise à l'heure de la reterritorialisation des systèmes alimentaires*. Mémoire de master 1, Université de Caen Normandie, 116 p.
- MOREL K., 2016. *Viabilité des microfermes maraîchères biologiques. Une étude inductive combinant méthodes qualitatives et modélisation*. Thèse de doctorat en agronomie, Université Paris-Saclay, 353 p. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01557495/document>.
- MULLER C., 1972. Les marchés de gros de consommation de fruits et légumes en Normandie, *Norois*, n° 73, p. 47-65. DOI : 10.3406/noroi.1972.3230.
- MULLER C., 1977. *Les fruits et légumes dans le Calvados. Consommation Production Commerce*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Caen, 281 p.

MULLER C., GUERMOND Y., 1984. *Le Cotentin d'aujourd'hui*, Gérard Monfort, Brionne, 178 p. ISBN : 978-2852261891.

MUNDLER P., BELLON S., 2011. Les Systèmes participatifs de garantie : une alternative à la certification par organismes tiers ?, *Pour*, n° 212, p. 57-65. DOI : 10.3917/pour.212.0057.

MUNDLER P., 2013. Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes, *Économie rurale*, n° 336, p. 3-19. DOI : 10.4000/economierurale.3983.

NAVARRETE M., BELLON S., GENIAUX G., LAMINE C., PENVERN S., SAUTEREAU N., TCHAMITCHIAN M., 2012. L'écologisation des pratiques en arboriculture et maraîchage. Enjeux et perspectives de recherches, *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 62, p. 57-70. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01222184/>.

NAVES P., 2016. L'encadrement des circuits courts. Du secteur agricole aux territoires ?, *Économie Rurale*, n° 355, p. 3-19. DOI : 10.4000/economierurale.4978.

OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995. La politique du terrain, *Enquête* [en ligne], 25 p. URL : <https://journals.openedition.org/enquete/263#tocto2n11>.

OLIVIER J., 2019. Les pratiques d'élevage dans les exploitations de volailles en Pays de la Loire, *Agreste*, 6 p. URL : http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste_2019_11_PE_Vol_cle01376d.pdf (consulté le 21/08/2020).

PAILLOUX A.-L., 2019. Une enquête ethnographique multi-située du militantisme pour la décroissance en France et au Québec, *Espaces et Sociétés*, n° 178, p. 21-37. DOI : 10.3917/esp.178.0021.

PARANTHOËN J.-B., 2013. Processus de distinction d'une petite bourgeoisie rurale. Le cas d'une « association pour le maintien d'une agriculture paysanne » (AMAP), *AGONE*, n° 51, p. 117-130. DOI : 10.3917/agone.051.0117.

PARANTHOËN J.-B., 2014. Déplacement social et entrées en agriculture. Carrières croisées de deux jeunes urbains devenus maraîchers, *Sociétés contemporaines*, n° 96, p. 51-76. DOI : 10.3917/soco.096.0051.

PARANTHOËN J.-B., 2015. L'incursion scientifique dans l'organisation des marchés agricoles. La promotion des circuits courts », n° 111, p. 119-140. DOI : 10.3917/pox.111.0119.

PAUCHARD L., 2016. L'échange parcellaire : une nouvelle étape dans l'aménagement foncier de l'Ouest français, *Norois*, n° 240, p. 7-24. DOI : 10.4000/norois.5928.

PAUCHARD L., MARIE M., MADELINE P. 2018. Les échanges parcellaires dans l'ouest français : du diagnostic à la proposition de groupes de travail, in PAÛL CARRIL V., et al. (dir.), *Infinite Rural Systems in a Finite Planet: Bridging Gaps towards Sustainability*, Universidade de Santiago de Compostela, Publicacións, Collection : Cursos y congresos, p. 115-122. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-01913271>.

PECQUEUR B., 2001. Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés, *Économie rurale*, n° 261, p. 37-49. DOI : 10.3406/ecoru.2001.5217.

PECQUEUR B., 2006. Le tournant territorial de l'économie globale, *Espaces et Sociétés*, n° 124-125, p. 17-32. DOI : 10.3917/esp.124.0017.

PEDELABORDE P., 1961. *L'agriculture dans les plaines alluviales de la presqu'île de Saint-Germain-en-Laye*, Armand Colin, Paris, Collection : Études et Mémoires du Centre d'Études Économiques, 379 p.

PELLETIER P., 2013. *Géographie et anarchie. Elisée Reclus, Pierre Kropotkine, Léon Metchnikoff et d'autres*, Éditions du Monde Libertaire et Éditions libertaires, Paris, 632 p. ISBN : 978-2915514490.

PERRIN C., TOUSSAINT-SOULARD C., 2014. Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan », *Géocarrefour*, n° 89, p. 125-134. DOI : 10.4000/geocarrefour.9456.

PEYON J.-P., 1974. Un regroupement coopératif : la SICA maraîchère du Val de Loire nantais, *Norois*, n° 81, p. 65-86. DOI : 10.3406/noroi.1974.3349.

PHILIPPE F., 1994. L'économie légumière en Bretagne : structures, acteurs et stratégies. Thèse de doctorat en économie, Université de Rennes 1, 350 p.

PHILIPPONNEAU M., 1956. *La vie rurale de la banlieue Parisienne. Etude de géographie humaine*, Armand Colin, Paris, Collection : Études et mémoires, 593 p. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3348654h/f11>.

PIERRE G., 2013. *Produire pour son territoire. De l'autonomie agricole au projet collectif agro-énergétique. Illustration dans l'Ouest français*. Habilitation à Diriger les Recherches, Université de Caen Basse-Normandie, 358 p. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00976045/file/HDR-Volume1-complet.pdf>.

PIERRE G., BIOTEAU E., 2017. L'ancrage territorial des coopératives de proximité en réponse à des besoins sociaux localisés. Études de cas dans l'Ouest français, *Norois*, n° 242, p. 25-37. DOI : 10.4000/noroi.6035.

PINSON G., 2005. L'idéologie des projets urbains. L'analyse des politiques urbaines entre précédent anglo-saxon et « détour » italien, *Sciences de la Société*, n° 65, p. 28-51. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00514388>.

PLATEAU L., MAUGHAN N., PIPART N., VISSER M., HERMESSE J., MARECHAL K., 2019. La viabilité du maraîchage urbain à l'épreuve de l'installation professionnelle, *Cahiers Agricultures*, vol. 28, 8 p. DOI : 10.1051/cagri/2019005.

PLUMECOCQ G., DEBRIL T., DURU M., MAGRINI M.-B., SARTHOU J.-P., THEROND O., 2018. Caractérisation socio-économique des formes d'agriculture durable, *Économie rurale*, n° 363, p. 99-120. DOI : 10.4000/economierurale.5430.

PLUVINAGE M., WEBER F., 1992. *Les jardins populaires : pratiques culturelles, usages de l'espace, enjeux culturels. Éléments d'histoire et d'ethnographie*, Rapport de recherche pour la Mission du Patrimoine ethnologique du ministère de la Culture, 208 p.

PLUVINAGE M., WEBER F., 1993, Le jardin ouvrier : ressource alimentaire et affirmation de soi, *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 27, p. 95-122.

POIREE D., 1975. *Les productions légumières à Luc-sur-mer*. Mémoire de maîtrise, Université de Caen, 135 p.

POTOT S., 2012. Mondialisation et construction d'un marché du travail multi-ethnique : enquêtes dans le maraîchage européen, in MENDEZ A. et al. (dir.), *Travail, compétences et mondialisation*, Paris, Armand Colin, Collection : Recherches, p. 169-180. ISBN : 978-2200272685.

POULANTZAS N., 1974. *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Seuil, Paris, Collection : Sociologie Politique, 367 p. ISBN : 978-2020044417.

POULOT M., ROUYRES T., 2000. La difficile évolution des campagnes franciliennes vers un espace rural multifonctionnel. *Hommes et Terres du Nord*, n° 4, p. 253-260. DOI : 10.3406/htn.2000.2746.

POULOT M., 2010. L'agriculture francilienne dans la seconde moitié du XXe siècle : vers un postproductivisme de proximité ?, *Pour*, n° 205-206, p. 161-177. DOI : 10.3917/pour.205.0161.

POULOT M., 2012. Vous avez dit « locavore » ? De l'invention du locavorisme aux États-Unis, *Pour*, n° 215-216, p. 349-354. DOI : 10.3917/pour.215.0349.

POULOT M., 2014. Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ?, *Espaces et Sociétés*, n° 158, p. 13-30.

POULOT M., REVEYAZ N., 2018. Les espaces ruraux et périurbains en France : populations, activités, mobilités, *Géoconfluences*. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/cadrage>.

POULOT M., 2020. Relire Phlipponneau en 2020 : de la vie rurale de banlieue à l'agriurbain ?, *Territoires en mouvement Revue de géographie et aménagement*, [En ligne], n° 44-45, 6. p URL : <https://journals-openedition-org.ezproxy.normandie-univ.fr/tem/6522>.

PRALY C., CHAZOULE C., DELFOSSE C., MUNDLER P., 2014. Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires, *Géographie, économie, société*, vol. 16, p. 455-478. DOI : 10.3166/ges.16.455-478.

PREUX T., 2018a. La Manche, un écrin de verdure agricole ?, in GUILLEMIN P. et al. (coord.) *Atlas de la Manche. Des polders au pôle d'air*, Bayeux, OREP Éditions, p. 60-61

PREUX T., 2018b. Intérêts des bases de données LPIS (Land Parcel Identification System) pour l'étude des conséquences paysagères de la transformation foncière des exploitations agricoles, in PAÛL CARRIL V., et al. (dir.), *Infinite Rural Systems in a Finite Planet: Bridging Gaps towards Sustainability*, Universidade Santiago de Compostela, Publicacións, Collection : Cursos y congresos, p. 219-227

PREUX T., 2019. *De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage : analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Caen Normandie, 603 p. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/THESES-NU/tel-02460556v2>.

PREUX T., BEAUVAIS F., PAUCHARD L., 2020. Le système agro-alimentaire des grandes cultures en Plaine de Caen : une déconnexion entre production, transformation et consommation ?, in CARO P. et FOURNIER J.-M. (dir.), *Atlas social de Caen. De l'agglomération à la métropole ?* [En ligne] . URL : <https://atlas-social-de-caen.fr/index.php?id=390>.

PROVEUX J., 1970. Les Néerlandais dans le Sénonais : un exemple de migration rurale, *Actes du 93^e congrès des sociétés savantes*, p. 261-266.

PRUVOST G., 2015. Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : la politisation du moindre geste, *Sociologie du Travail*, vol. 57, p. 81-103. DOI : 10.4000/sdt.1819.

PURSEIGLE F., NGUYEN G., BLANC P., 2017. *Le nouveau capitalisme agricole. De la ferme à la firme*, Les Presses de Sciences Po, Paris, Collection : Économie politique, 305 p. ISBN : 978-2724621358.

QUELLIER F., 2012. *Histoire du jardin potager*, Armand Colin, Paris, 191 p.

RASTOIN J.-L., 1977. La distribution dans le système alimentaire français, *Économie rurale*, n° 121, p. 33-38. DOI : 10.3406/ecoru.1977.2511.

RASTOIN J.-L., 2015. Les systèmes alimentaires territorialisés : considérations théoriques et justifications empiriques, *Économies et Sociétés*, Série « Systèmes agroalimentaires », n° 37, p. 1155-1164.

- RECLUS E., 1905-1908. *L'Homme et la Terre*, Librairie universelle, Paris. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65596472/f11>.
- RENARD J., 1975. *Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région nantaise (Loire-Atlantique, bocages vendéens, Mauges)*. Thèse de doctorat d'État, Université de Paris I, 432 p.
- RENAULT S., 2018. Quand un maire fait appel au financement participatif pour reconstruire une école. Décryptage et analyse, *Annales des Mines – Gérer et comprendre*, n° 131, p. 51-67. DOI : 10.3917/geco1.131.0051.
- RESOLIS et TERRALIM, 2018. *Impact de la transition agricole et alimentaire sur l'emploi. État des lieux et propositions*, Rapport final pour le Ministère de la transition écologique et solidaire, la Caisse des Dépôts et la Fondation Daniel & Nina Carasso, 51 p. URL : https://www.resolis.org/upload/journal/document/54_20190411_rapport_etude_emploi_et_taa_resolis_terralim.pdf.
- RICHARD F., CHEVALLIER M., DELLIER J., LAGARDE V., 2014. Circuits courts agroalimentaires de proximité en Limousin : performance économique et processus de gentrification rurale, *Norois*, n° 230, p. 21-39. DOI : 10.4000/norois.4997.
- RIEUTORT L., 2009. Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture, *L'Information géographique*, n° 73, p. 30-48.
- RIEUTORT L., MADELINE P., DELFOSSE C., 2018. Quelles géographies de la France rurale ? Réflexions à propos de la nouvelle question de géographie aux concours de l'enseignement secondaire, *Histoire & Sociétés Rurales*, n° 50, p. 7-30. DOI : 10.3917/hsr.050.0007.
- RIPOLL F., VESCHAMBRE V., 2005. L'appropriation de l'espace : une problématique à reprendre et à développer, *Norois*, n° 195, p. 7-15. URL : <http://journals.openedition.org/norois/477>.
- RIPOLL F., 2008. *De la vente directe à la solidarité ? Les collectifs locaux de consommateurs et producteurs agricoles en Basse-Normandie*, Rapport final pour la Mission ethnologie – Ministère de la Culture et de la Communication, CRÉCET/CRESO-UMR ESO, 313 p.
- RIPOLL F., 2009. Le concept "AMAP". Promotion et mise en pratique(s) d'une nouvelle norme d'échange entre consommateurs et producteurs agricoles, *Géographie et cultures*, n° 72, p. 99-116. DOI : 10.4000/gc.2247.
- RIPOLL F., 2010. L'économie « solidaire » et « relocalisée » comme construction d'un capital social de proximité. Le cas des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), *Regards sociologiques*, n° 40, p. 59-75. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-01665986>.
- RIPOLL F., TISSOT S., 2010. La dimension spatiale des ressources sociales, *Regards Sociologiques*, n° 40, p. 5-7. URL : <http://www.regards-sociologiques.fr/n40-2010-01>.
- RIPOLL F., 2013. Quelle dimension spatiale des structures sociales chez Bourdieu ? Localisation résidentielles et jeux d'échelles dans La Distinction, in COULANGEON P. et DUVAL J. (dir.), *Trente ans après La Distinction, de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, p. 365-377
- RIPOLL F., 2014. Le développement des AMAP et autres paniers « bio », in MARGETIC C., et al. (dir.), *Atlas des campagnes de l'ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 202-203.
- RIVIERE J., 2009. *Le pavillon et l'isoloir. Géographie sociale et électorale des espaces périurbains français (1968-2008). À travers les cas de trois aires urbaines moyennes (Caen, Metz et Perpignan)*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Caen Basse-Normandie, 822 p. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00460099/document>.

- RIVIERE J., 2014a. Le « Neuilly caennais » en campagne municipale, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 204, vol. 4, p. 24-45. DOI : 10.3917/arss.204.0024.
- RIVIERE J., 2014b. Les mutations de la géographie électorale, in MARGETIC C. et al. (dir.), *Atlas des campagnes de l'Ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 50-51.
- RIVIERE J., BERMOND M., 2014. Une géographie sociale en pleine évolution, in MARGETIC C., et al. (dir.), *Atlas des campagnes de l'ouest*, Rennes, PUR, p. 24-25.
- ROBERT M., 1986. *Sociologie rurale*, Presses Universitaires de France, Paris, Collection : Que sais-je ?, 125 p. ISBN : 978-2130394624.
- ROCHEFORT R., 1961. *Le travail en Sicile. Étude de géographie sociale*. Thèse d'État en géographie, Université de Lyon, 363 p.
- ROCHEFORT R., 1983. Réflexions liminaires sur la géographie sociale, in NOIN D. (dir.), *Actes du Colloque de Lyon, 14-16 oct. 1982*, Paris, Centre de Polycopie de l'Université de Paris 1, p. 11-15.
- ROCHEFORT R., 1984. Les classes sociales, l'Etat et les cultures en géographie sociale, *Revue de géographie de Lyon*, vol. 59, n° 3, 1984, p. 147-172. DOI : 10.3406/geoca.1984.4030.
- ROUAULT R. et MARIE M., 2014. Des niveaux de diplôme très contrastés, in MARGETIC C., et al. (dir.), *Atlas des campagnes de l'ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 36-37.
- ROUGE L. ET BERMOND M., 2014. L'accueil des « nouveaux arrivants » en Basse-Normandie, in MARGETIC C. et al. (dir.), *Atlas des campagnes de l'Ouest*, Rennes, PUR, p. 22-23.
- ROUGET N., LESCUREUX F., LETNIEWSKA-SWIAT S., SCHMITT G., HEUDE J., PFIRSCH T., 2016. Innover pour nourrir la ville : comment un intermédiaire de la grande distribution renouvelle la pratique des circuits courts (O'Tera dans le Nord-Pas-de-Calais), *Annales de géographie*, n° 712, p. 642-665. DOI : 10.3917/ag.712.0642.
- ROUPSARD M., 1995. Les deux Val de Saire, *Cahier des Annales de Normandie*, n° 26, p. 577-584. URL : https://www.persee.fr/doc/annor_0570-1600_1995_hos_26_1_6648.
- ROUSSEAU M., 2015. La paradoxale domination de la « nouvelle classe moyenne » sur les espaces urbains désindustrialisés, in CLERVAL A. et al. (dir.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, Collection : Géographie sociale, p. 177-187
- SAGOT L., 2014. *Comment une structure associative porte-t-elle un projet de territoire en milieu rural ?* Mémoire de master de 2 de géographie, Université de Caen Normandie, 84 p.
- SAMAK M., 2012. Des agriculteurs contre le marché ? Itinéraire d'un mode alternatif de commercialisation des fruits et légumes, *L'Homme et la société*, n° 183-184, p. 207-224. DOI : 10.3917/lhs.183.0207.
- SAMAK M., 2013a. Les conditions pratiques d'un engagement économique et moral. Les maraîchers biologiques et la saisonnalité des fruits et légumes, *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, vol. 94, p. 93-116.
- SAMAK M., 2013b. Quand la « bio » rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes, *Politix*, n°103, pp. 125-148. DOI : 10.3917/pox.103.0125.
- SAMAK M., 2014. *Un engagement par le travail ? : enquête sur les maraîchers biologiques des Alpes-Maritimes*. Thèse de doctorat en sociologie, École des hautes études en sciences sociales, 503 p.

- SAMAK M., 2016a. Pratiques d'emploi et figures du patron en agriculture biologique. Contribution à une sociologie du travail indépendant, *Sociologie du travail*, vol. 58, n° 4, p. 412-434. DOI: 10.4000/travailemploi.7523.
- SAMAK M., 2016b. La politisation variable des alternatives agricoles, *Savoir/Agir*, vol. 38, n° 4, p. 29-35. DOI : 10.3917/sava.038.0029.
- SAMAK M., 2017. Le prix du "retour" chez les agriculteurs "néo-ruraux". Travail en couple et travail invisible des femmes, *Travail et emploi*, n° 150, p. 53-78. URL : <https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2017-2-page-53.htm>.
- SARRAZIN F., 2016. *La construction sociale des bassins de production agricole. Entre facteurs de coopération et liens de coordination*. Éditions Quæ, Versailles, Collection : Nature et société 168 p. ISBN : 9782759225354.
- SENECHAL J.-P., 2012. Les contours incertains d'un enjeu hégémonique : les ouvriers agricoles dans le Finistère du Front Populaire », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°119, p. 115-136. DOI : 10.4000/abpo.2499.
- SERRURIER M., 2013. *Structure des exploitations fruitières et légumières. Évolutions entre les recensements agricoles de 2000 et 2010*, Agreste Les Dossiers, n° 13, 104 p. ISSN : 1760-8341.
- SOULIGNAC V., LEVEAU L., PINET F., BERGEZ J.-E., 2019. Les technologies de l'information et de la communication dans la transition agroécologique, *Sciences Eaux & Territoires*, n° 29, p. 34-37. DOI : 10.3917/set.029.0034.
- STEEL C., 2008. *Ville affamée. Comment l'alimentation façonne nos vies*, Rue de l'échiquier, Paris, 447 p. ISBN : 978-2374250458.
- SUCHET A., 2017. Le concept d'arrière-pays en géographie : une promenade dans la littérature, *Eria*, vol. 37, p. 125-130. URL : <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=6192065>.
- TALLON H., TONNEAU J.-P., 2012. Le projet pluriactif entre autonomie et précarité. Les défis de l'accompagnement, *Économie rurale*, n° 330-331, p. 42-55. DOI : 10.4000/economierurale.3485.
- TARTERET O., 2014. *La dynamique du crowdfunding : revue critique de la littérature et facteurs du succès d'une collecte*. Mémoire de master 2 en économie appliquée, Université Paris 1, 61 p. URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01092302/document>.
- TOZZI P., 2013. Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français, *Noroi*, n° 227, p. 97-112. DOI : 10.4000/noroi.4700.
- UHEL M., 2019. Capitalisme technocratique et rapports de classe. Discussion autour de l'hypothèse d'une nouvelle classe dirigeante technocratique, in LE ROULLEY S. et UHEL M. (dir.), *Technocratie ou capitalisme ? Sociologie des transformations sociales et politiques contemporaines*, Paris, L'Harmattan, Collection : Sociologies et environnement, p. 129-130. ISBN : 978-2343157726.
- UMR 6590 ESPACES ET SOCIÉTÉS, 2017. *Projet scientifique 2017-2021*, Dossier final HCERES-CNRS, Rennes, 16 p. URL : <http://eso.cnrs.fr/fr/axes-de-recherche.html>.
- VAN GENNEP A., 1937-1938. *Manuel du folklore français contemporain*, Éditions Auguste Picard, Paris, 552 p. & 526 p.
- VANNIER M., 2019. *Les mobilités et modes de vie des salariés de l'industrie agroalimentaire dans le Bocage ornais*. Mémoire de master 1 en géographie, Université de Caen Normandie, 128 p.

- VAUDOIS J., 1975. Production légumière, progrès technique et organisation économique des producteurs : l'endive dans la région du Nord, *Hommes et Terres du Nord*, n° 1, p. 29-78. DOI : 10.3406/htn.1975.1498.
- VAUDOIS J., 1983a. Mutations et développement des productions légumières et maraîchères dans la région Nord-Pas-de-Calais, *Hommes et Terres du Nord*, n° 2, p. 56-64. DOI : 10.3406/htn.1983.1868.
- VAUDOIS J., 1983b. Le complexe agro-industriel légumier de Violae-Lorgies, *Hommes et Terres du Nord*, n° 2, p. 65-68. DOI : 10.3406/htn.1983.1869.
- VAUDOIS J., 1994. Les zones maraîchères périurbaines : espaces résiduels ou nouvelles formes d'intégration des espaces agricoles aux stratégies urbaines ?, *Bulletin de l'Association de géographes français*, n° 71, p. 123-134. DOI : 10.3406/bagf.1994.1726.
- VIDAL E., CEZARD J., 2015. *Atlas agricole et rural de Normandie. L'agriculture et le monde rural en chiffres*, Agreste, 41 p. ISSN : 1961-5787.
- VIGNET J., 2014. *L'ambivalence des associations. Du capitalisme associatif à l'espace public oppositionnel*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Caen Basse-Normandie, 416 p.
- WALKER É., 2018. *Quand la ville ne dort pas : s'approprier l'espace-temps hypercentral nocturne par et autour de l'usage récréatif. Les exemples de Caen et Rennes. (Pour une approche aussi sonore des rapports sociaux de proximité)*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Caen Normandie, 803 p. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02280750v2/document>.
- WEBER F., 1996. Réduire ses dépenses, ne pas compter son temps. Comment mesurer l'économie domestique ?, *Genèses*, n° 25, p. 5-28. DOI : 10.3406/genes.1996.1413.
- WEZEL A., BRIVES H., CASAGRANDE M., CLEMENT C., DUFOUR A., VANDENBROUCKE P., 2016. Agroecology territories: places for sustainable agricultural and foodsystems and biodiversity conservation, *Agroecology and Sustainable Food Systems*, n° 40, p. 132-144. DOI: 10.1080/21683565.2015.1115799.
- WOSS N., 2007. Un monde agricole insoumis : agriculture biologique et agrarisme à travers la revue *Nature et progrès* (1964-1974), in CORNU P., MAYAUD J.-L., *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19^e siècle à nos jours*, Paris, La Boutique de l'Histoire, p. 349-360. ISBN : 978-2910828448.
- ZENEIDI J., 2013. *Femmes/Fraises Import/Export*, Presses Universitaires de France, Paris, Collection : Souffrance et théorie, 177 p. ISBN : 978-2130624585.

Sources

Corpus de la base de données constituée à partir de *Ouest-France* (extraction excel sans ponctuation des titres d'articles)

- « Razzias de légumes en série dans la ferme bio », 09-juil-13
- « Quand la Safer sauve 26 emplois... », 18-oct-13
- « L'AIFR regroupe ses antennes rue Nationale », 26-juin-14
- « "Les pieds dans la terre, la tête dans les nuages" », 13-août-14
- « De la culture sous serre à la culture des arts », 06-sept-14
- « Le maraîchage bio va changer de mains : "Place aux jeunes" », 25-sept-14
- « Des espaces pour tester son projet agricole », 27-nov-14
- « La belle amitié entre l'ancien et le nouveau maraîcher », 21-févr-15
- « La ferme de la Béroutte s'installe au Ciriam », 16-mars-15
- « Bourse d'échange et vente de plants, aux jardins dans la ville, dimanche », 20-avr-15
- « De plus en plus de plantes au vide-greniers », 11-mai-15
- « L'insertion mise sur le maraîchage », 17-juin-15
- « À la Noé-Marion, le premier lieu-test agricole du Perche », 25-juin-15
- « À la Vavassorie, les premiers paniers de légumes sont arrivés », 01-juil-15
- « À la Ségotière, "le plaisir de produire des légumes sains" », 01-juil-15
- « Une ferme et des terres pour tester ses productions », 02-juil-15
- « Pas de vacances pour le nouveau maraîcher », 12-août-15
- « Les jardins dans la ville produisent bio », 12-août-15
- « L'informaticien est devenu maraîcher bio », 26-août-15
- « Le maraîcher musicien se la joue en sol majeur », 02-sept-15
- « Y'aura Du Bruit Dans Les Longères, ce soir », 05-sept-15
- « Du Bruit dans les longères : pari gagné ! », 08-sept-15
- « Les partenaires de l'espace test en visite », 10-oct-15
- « Les artistes prennent racine aux Jardins dans la ville », 15-sept-15
- « De nombreux visiteurs au Gaec des Rotours à la terre », 15-sept-15
- « Des paniers de légumes chez Romain et Céline Luchard », 03-nov-15
- « Un peu moins de monde à la Sainte-Catherine », 25-nov-15
- « Du bio dans les assiettes des restaurants », 14-déc-15
- « "Une belle année" pour le maraîcher bio », 26-déc-15
- « Maraîcher bio pendant vingt ans, il se reconvertit », 22-janv-16
- « Le devenir de la Maison Collin, dossier de l'année », 26-janv-16
- « Le jardin Adelis produit des légumes bio au goût authentique », 24-juil-15
- « Agriculteurs de père en fils depuis 200 ans ! », 08-sept-15
- « Un chèque pour le potager, un autre pour les arts », 28-sept-15
- « L'espace test agricole du Perche sert d'exemple à l'extérieur », 06-févr-16
- « Véronique Journaud, maraîchère bio, arrive sur le marché », 13-févr-16
- « Pauline Gaignard cultive la biodiversité », 24-févr-16
- « Matthieu Philibert cultive des légumes anciens », 16-févr-16
- « Le potager au Salon de l'agriculture », 02-mars-16
- « Un Pakistanais trouve refuge à Caumont-l'Eventé », 09-mars-16
- « Ils ont créé du lien social au milieu des fraisiers », 31-mars-16
- « Les légumes se découvrent aux Jardins d'Arlette », 13-avr-16
- « Jardins dans la ville : des plants bio à vendre », 19-avr-16
- « Pousses bio et troc de plantes pour les jardins », 25-avr-16
- « Les maraîchers bio mutualisent leur foncier », 19-mars-16
- « Troc plantes, le rendez-vous des mains vertes », 02-mai-16
- « "Avec le maraîchage, j'ai repris confiance en moi" », 10-mai-16
- « Décès suspect d'un maraîcher : émotion et interrogations », 07-mai-16
- « Le maraîchage ouvre ses portes à Saint-Michel », 21-mai-16
- « Les agriculteurs victimes de conflits de voisinage », 15-juin-16
- « "Concurrence déloyale" : l'insertion reste désunie », 10-juin-16
- « Les Jardins ça va, ASI et Régie moins bien », 13-juin-16
- « Aux Épasses, on cultive la biodiversité », 17-juin-16
- « La "Crête de Fonéay" rachetée », 18-juin-16
- « Rachat des pommes et poires "Crête de Fontenay" », 18-juin-16

« Mis en examen pour meurtre à Luc-sur-Mer », 18-juin-16
 « Meurtre d'un maraîcher : un homme mis en examen », 18-juin-16
 « Kate vous souhaite la bienvenue dans son jardin », 22-juin-16
 « Chez Kate, c'est tous les jours fête pour les plantes », 04-juil-16
 « À Lisores, la cueillette bio fait rougir de plaisir », 07-juil-16
 « Marché hebdomadaire chaque jeudi place de l'Eglise », 09-juil-16
 « Venu de Belgique, il devient maraîcher bio », 19-juil-16
 « Des légumes beaux et bios aux Jardins dans la ville », 20-juil-16
 « Développement de l'espace test agricole », 21-juil-16
 « Fraises, tomates : les saisonniers à pied d'œuvre », 21-juil-16
 « Venez goûter les légumes de Nicolas, passionné à la main verte », 25-juil-16
 « Marché à la ferme et visite du moulin », 27-juil-16
 « Parc animalier : son premier marché du terroir », 06-août-16
 « Des légumes en vente en circuit court », 10-août-16
 « Un camp scout européen de passage à l'éco-domaine du Londel », 10-août-16
 « Le nouveau maraîcher propose ses produits sur place », 17-août-16
 « Légumes et fruits à portée de main à la Frestellée », 18-août-16
 « Le marché du mercredi, à l'heure estivale », 22-août-16
 « À la Belhomière, on cultive avec la lune », 23-août-16
 « Les derniers rendez-vous de l'été », 23-août-16
 « Une récolte de pommes de terre chez Kate 06-sept-16
 « Les Jardins dans la ville en fête les 17 et 18 », 08-sept-16
 « Autour du potager c'est du bio et de la vente directe », 16-sept-16
 « Des médailles du Travail aux Jardins dans la ville », 16-sept-16
 « Les journées du patrimoine se déclinent au naturel », 17-sept-16
 « Manger bio et local, c'est l'idéal...dans le Perche », 17-sept-16
 « Les bons plans du week-end », 17-sept-16
 « Artistes et jardins font toujours bon ménage », 19-sept-16
 « Plus de 150 personnes à Autour du potager », 20-sept-16
 « Une tarte aux tomates fraîches proposée par Anaïs », 21-sept-16
 « La ferme de Tonga sensibilise à la permaculture », 21-sept-16
 « À la cueillette des légumes au Gros-Pommier », 24-sept-16
 « L'Amap la Croc'cinelle recherche un maraîcher », 26-sept-16
 « Des légumes en circuit court chez Mickaël », 27-sept-16
 « Journée conviviale autour du bio à la ferme Tanga », 28-sept-16
 « Du producteur local aux consommateurs », 13-oct-16
 « Une matinée à la cuisine unique de proximité », 18-oct-16
 « À la découverte des légumes de la Plaine de Caen », 23-oct-16
 « Sur la Côte Ouest de la Manche les légumes poussent dans le sable ! », 28-oct-16
 « L'Amap organise désormais un marché le jeudi », 01-nov-16
 « Un Croq'gourmand à savourer sans modération », 02-nov-16
 « Les légumes aiment la douceur du Val-de-Saire ! », 05-nov-16
 « Au bon accueil vient d'obtenir une deuxième toque », 17-nov-16
 « Saveurs de nos régions », 18-sept-15
 « Des cageots de légumes vendus à l'école Saint-Patrice », 12-nov-16
 « L'association Amap a Doz vient de voir le jour », 23-nov-16
 « À la ferme de la Suée, Lucie réalise son rêve », 08-déc-16
 « Chaud devant, le partage est dans le potage », 09-déc-16
 « La réinsertion passe par les Jardins d'Arlette », 14-déc-16
 « La tempête fait s'envoler les bâches de la serre », 14-janv-17
 « Au Potaverger, mère et fille creusent leur sillon », 23-janv-17
 « Ils retrouvent le sourire et le goût du travail » 24-janv-17
 « Seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin ! » 24-janv-17
 « Christine, maraîchère, ne redoute pas le froid », 18-janv-17
 « Arnaud Poupet livre ses légumes bio à l'Ehpad », 31-janv-17
 « L'Orne au salon de l'agriculture », 01-mars-17
 « Jean-Luc Tabesse tire sa révérence », 09-mars-17
 « Pascal a délaissé les laitières pour les Salers », 13-mars-17
 « Maud et Bruno cultivent des légumes étoilés », 04-mars-17
 « Bientôt 60 ans de marché pour la famille Bunot », 24-févr-17

« Bourse d'échange et vente de plants aux Jardins », 24-mars-17
 « Pour l'emploi, il croit aux missions d'insertion », 27-mars-17
 « Aux Champs-Romet, on a développé la diversité », 28-mars-17
 « Je voudrais qu'on retrouve la valeur travail », 05-avr-17
 « Bourse d'échange et vente de plants aux Jardins », 12-avr-17
 « Entre Michel Onfray et Argentan, ça dégénère », 14-avr-17
 « Bourse d'échange et vente de plants aux Jardins », 20-avr-17
 « Au distributeur, des légumes frais en libre-service », 20-avr-17
 « Étudiants : les bons plants pour finir le mois », 20-avr-17
 « Un maraîcher s'installe grâce à l'espace test », 20-avr-17
 « Le Centre d'aide par le travail ouvre ses portes », 26-avr-17
 « Le Gros Pommier ouvre son jardin », 29-avr-17
 « L'an deux du potager Au Gros pommier », 04-mai-17
 « Kate a créé un "kitchen Garden" », 08-mai-17
 « Le Gros Pommier ouvre son potager », 20-mai-17
 « Les Jardins d'Arlette se découvrent, samedi », 03-mai-17
 « L'Éco-domaine du Londel ouvre ses portes samedi », avr-17
 « Avec l'Amap, des produits frais et bio toute l'année », avr-17
 « Association Amap : précision », 28-avr-17
 « Avec l'Amap, des produits locaux dans le panier », 26-avr-17
 « "On ne va plus du tout au supermarché" », 26-avr-17
 « Le Self-Patates de Sébastien Cotreuil est prêt », 29-mai-17
 « Aux Jardins, la récup' des architectes tient bon », 05-juin-17
 « Manable », 05-juin-17
 « La maraîchère bio a le sol dans son cœur », 26-juin-17
 « L'insertion a retrouvé un équilibre financier », 04-juil-17
 « À l'agenda de vos communes 1/2 », 05-juil-17
 « La Berouette, une ferme à la frontière de la ville », 07-juil-17
 « La Berouette, une ferme à la frontière de la ville », 08-juil-17
 « Le jardin des plantes de Kate ouvert dimanche », 07-juil-17
 « Manche : retour aux sources pour Stéphane Travert », 08-juil-17
 « Les bons plans du week-end », 08-juil-17
 « Le jardin extraordinaire de Kate », 11-juil-17
 « Des producteurs du Pays de Falaise s'unissent », 25-mai-17
 « Membres », 25-mai-17
 « Des légumes tout juste récoltés au mini-marché », 21-juil-17
 « À la découverte des légumes de Michaël Malandin ce weekend », 22-juil-17
 « Des légumes et des fruits de qualité ? Cueillez-les », 27-juil-17
 « Création d'une épicerie itinérante le samedi matin », 27-juil-17
 « Le maraîcher ouvre grand ses cultures », 02-août-17
 « Les jeudis de l'été foisonnent de légumes », 09-août-17
 « Les producteurs font leur marché jeudi à 16 h », 16-août-17
 « Axel Féraud visite les Fermes d'Avenir », 18-août-17
 « Gilles Clavreul a choisi le maraîchage bio », 28-août-17
 « Carottes et compagnie élargit son champ », 29-août-17
 « Les artistes s'invitent aux Jardins dans la ville », 30-août-17
 « Les bons plans du week-end », 31-août-17
 « Une projection sur la permaculture », 05-sept-17
 « La Croc'cinelle de la Risle s'ouvre au public », 09-sept-17
 « Carottes et compagnie ouvre ses portes samedi », 12-sept-17
 « Des légumes pour tous les goûts à la Croc'cinelle », 13-sept-17
 « Une campagne "Manger bio et local, c'est l'idéal !" », 16-sept-17
 « Une agriculture biologique locale et sociale », 18-sept-17
 « Les légumes de Morgane à la vente », 19-sept-17
 « Si vous passiez aux paniers de légumes hebdo ? », 21-sept-17
 « Panier », 21-sept-17
 « La Régie des Quartiers doit changer pour survivre », 23-sept-17
 « Le bio et la permaculture à la ferme Tonga », 27-sept-17
 « Trois prix pour des entrepreneurs de l'Orne », 29-sept-17
 « La nouvelle ferme bio qui veut devenir école », 02-oct-17

« Le jardin de l'espoir sera bientôt labellisé bio », 24-oct-17
 « Les élèves de la MFR préparent un repas végétarien bio », 24-oct-17
 « Au Potaverger, mère et fille creusent leur sillon », 25-oct-17
 « Kate a créé un "kitchen Garden" », 25-oct-17
 « Les burgers de McDo auront le goût du Cotentin », 30-oct-17
 « Dernier marché de producteurs de pays samedi », 04-nov-17
 « Des légumes aux petits oignons avec Eco-pertica », 06-nov-17
 « Quand McDonald's se fournit dans le Cotentin », 07-nov-17
 « Vente de légumes : changement de dates », 10-nov-17
 « Un coup de pouce pour le Collectif d'urgence », 02-déc-17
 « Un panier de légumes pour Céline », 08-déc-17
 « Des soupes de chefs pour des échanges », 08-déc-17
 « Le maraîcher a levé le pied pour mieux avancer », 17-oct-17
 « Les Jardins d'Arlette seront à visiter samedi », 12-oct-17
 « Soupes », 15-déc-17
 « Un premier loto au profit du jardin d'insertion », 07-oct-17
 « L'agriculture bio mise sur le local », 12-sept-17
 « Quelle chouette planète lance un appel pour un local », 05-août-17
 « Le vendredi, le marché a retrouvé sa place », 22-déc-17
 « Visite d'un jardin potager bio », 11-août-17
 « Au marché de bons produits pour remplir son panier », 11-août-17
 « Des éleveurs qui proposent un cochon de qualité », 10-août-17
 « C'est l'été des promos aux Jardins d'Arlette », 27-juil-17
 « Pour des légumes et des fruits de qualité, cueillez-les », 21-juil-17
 « Portage de repas à domicile : un service pour tous », 04-janv-18
 « L'Amap des Chênes poursuit sa route », 15-janv-18
 « Une année en images avec nos correspondants », 17-janv-18
 « Le photographe met le circuit court à l'honneur », 03-févr-18
 « Quatorze variétés aux Jardins de l'espoir », 03-févr-18
 « Le marché de Saint-Rémi mérite d'être connu », 21-déc-17
 « La ferme du Hôme privilégie la vente directe », 15-déc-17
 « Lancement réussi pour le marché du village », 15-déc-17
 « Des sapins à vendre aux Jardins d'Arlette », 14-nov-17
 « Les boissons de Damien et América cartonnent », 22-févr-18
 « L'école prend la clef du potager avec Yoann », 06-juil-18
 « L'école primaire a aussi créé son potager », 06-juil-18
 « Au Londel, on jardine de bons légumes », 18-mars-17
 « Le jardin d'insertion leur a ouvert la route du travail », 12-mai-17
 « La Halte paysanne ouvre ses portes aujourd'hui », 15-mars-18
 « Au Café des images on parle aussi agriculture », 02-mars-18
 « Les Jardins d'Arlette font face au froid », 28-févr-18
 « Au marché du port fruit et légumes s'enrhumant », 26-févr-18
 « Des agrumes en direct de la Sicile pour l'Amap », 17-févr-18
 « Vinci aide financièrement l'association Vit'actif », 14-févr-18
 « À Lemonnier le lycée vend ses légumes », 05-févr-18
 « Le label biologique pour le Jardin de l'espoir », 03-avr-18
 « Produire ses semences et pourquoi ? Conférence ce soir », 06-avr-18
 « Achats et trocs de plants bios aux Jardins », 09-avr-18
 « Marianne Siméon cultive son jardin », 16-avr-18
 « Le marché local devient quotidien », 27-mars-18
 « Sarah présentera le fil d'Arcadie samedi », 04-mai-18
 « Un pesticide controversé pour "sauver" la carotte », 10-mai-18
 « Les plants de Rose bientôt dans les jardins », 10-mai-18
 « Bénédicte Lehodey cultive sa passion pour le bio », 27-avr-18
 « À l'agenda de vos communes », 26-avr-18
 « L'Éco-domaine du Londel ouvre ses portes samedi », 26-avr-18
 « Tour d'horizon des commerces de la commune », 19-avr-18
 « Portes ouvertes à la ferme du Désert samedi », 16-mai-18
 « Ils cherchent des bénévoles pour une collecte », 24-mai-18
 « Une chèvre à la cantine de Joliot-Curie et Colbert », 02-juin-18

« Stéphanie Leneveu a repris l'épicerie Rapid' Market », 08-juin-18
 « Les secondes du lycée agricole en béroutte », 09-juin-18
 « Des évolutions et des projets au jardin d'insertion », 24-mai-18
 « À Argentan la décrue est aussi amorcée », 15-juin-18
 « Les Jardins d'Arlette diversifient leur activité », 03-mai-18
 « Produits locaux stars des portes ouvertes », 03-mai-18
 « Saison », 03-mai-18
 « Sur le web trombes d'eau et de réactions », 16-juin-18
 « Mickaël Malandin a ouvert son jardin », 18-juin-18
 « Maraîchage sol vivant s'implante dans l'Orne », 20-juin-18
 « Maraîchage sol vivant s'implante dans l'Orne », 21-juin-18
 « Un brunch marché chez Kate Blanchet », 05-juil-18
 « Ils croient en l'économie sociale et solidaire », 26-juin-18
 « L'Amap de la ferme des Béliers a 22 adhérents », 11-juin-18
 « Produits de la ferme un gage de qualité », 05-juin-18
 « Vente directe : un panorama vaste », 05-juin-18
 « On a vu, humé, dégusté chez Kate », 10-juil-18
 « Les légumes de Nicolas sont de retour », 12-juil-18
 « Une nouvelle maraîchère sera sur le marché dimanche », 14-juil-18
 « Le petit marché aura lieu le samedi place des Écoles », 22-juil-18
 « Les légumes bio de Pauline ont du succès », 10-août-18
 « La Saint-Gilles dure, mais "le cœur n'y est plus" », 30-août-18
 « Pénurie de saisonniers en agriculture », 08-sept-18
 « À Bréel légumes et jardins dans tous leurs états », 09-sept-18
 « Une belle Noire de Crimée reine d'un étal », 11-sept-18
 « À la découverte du jardin bio Vit'actif », 23-sept-18
 « Bio et permaculture à la ferme de Tonga », 25-sept-18
 « Portes ouvertes à la ferme de la Sué », 26-sept-18
 « L'AMAP du Biocage a été créée il y a dix ans déjà », 26-sept-18
 « Du monde à l'inauguration de la Halte paysanne », 02-oct-18
 « Portes ouvertes à la Croc'cinelle de la Risle », 04-oct-18
 « Les poissons font pousser les fruits et légumes », 05-oct-18
 « Le poireau, "roi" des légumes en Normandie », 10-oct-18
 « Le poireau, roi du val de Saire », 20-oct-18
 « Cuisiner avec des légumes des Jardins dans la ville », 07-nov-18
 « Nature Andaines mûrit son projet bio à La Gravelle », 13-nov-18
 « Un marché des producteurs de pays vendredi », 21-nov-18
 « Les enfants de la maternelle ont découvert les légumes », 18-déc-18
 « La liste de la Conf' a 45 ans de moyenne d'âge », 28-nov-18
 « La soupe des chefs ne fera pas grimacer les petits », 13-déc-18
 « Les bons plans du weekend », 15-déc-18
 « Un marché de Noël bio et sauvage dimanche », 15-déc-18
 « Une porte ouverte dans une "petite ferme" », 17-déc-18
 « L'épicerie libre-service sociale a 20 ans », 18-déc-18
 « Des serres mobiles... avec des rails d'autoroute », 26-déc-18
 « Ingénieux. Des serres mobiles avec des rails », 30-déc-18
 « Amap des Chênes : de plus en plus d'adhérents », 12-janv-19
 « Sophie-Elodie, maraîchère au sud de Caen, à l'Amour est dans le pré », 25-janv-19
 « Cyril Lecomte : enracinement réussi dans le bio », 28-janv-19
 « L'inquiétude des producteurs de carottes », 31-janv-19
 « Le bar hôtel-restaurant La Petite France rouvre lundi », 22-févr-19
 « Au Salon la fierté de l'agriculture normande », 26-févr-19
 « Une soirée de promotion de Ciné-Environnement », 04-mars-19
 « Visite pastorale en monde rural mardi prochain », 07-mars-19
 « Le maraîcher bio de Saint-Barthélémy va accueillir l'évêque », 07-mars-19
 « Une serre géante de tomates normandes », 07-mars-19
 « L'évêque découvre l'agriculture bio et locale », 16-mars-19
 « Le meurtre d'un maraîcher jugé aux assises », 21-mars-19
 « L'Amap est amenée à se développer », 02-avr-19
 « Deux maraîchers à la Fête du printemps », 05-avr-19

« À la ferme, le public découvre des animaux atypiques », 07-avr-19
 « Les "bons plants" des Jardins dans la ville », 23-avr-19
 « 102 contrats d'emploi en insertion proposés », 02-mai-19
 « Carottes de Créances : les producteurs coincés », 15-mai-19
 « Une conserverie de légumes aux Ateliers Buguet », 15-mai-19
 « Le Potager ouvre son jardin à la cueillette », 05-juin-19
 « Tom's Garden du quinoa dans la Manche », 05-juin-19
 « Terre de liens fait pousser les fermes », 13-juin-19
 « Serre géante pour tomates normandes », 15-juin-19
 « L'Amap propose une porte ouverte dimanche », 22-juin-19
 « Un vent nouveau souffle sur Argentan Solidarité », 22-juin-19
 « À l'Amap une porte ouverte au rythme de la nature », 26-juin-19
 « Trois bonnes raisons de fêter la philo », 27-juin-19
 « La fête de la philo une édition ensoleillée », 29-juin-19
 « Avec Kate dimanche c'est "L'esprit du terroir" », 01-juil-19
 « Les Arts j'entends ouvrent l'été », 01-juil-19
 « La ferme de La Béroutte est en fête samedi », 03-juil-19
 « Portes ouvertes chez Kate Blanchet dimanche », 06-juil-19
 « Succès populaire pour les jardins de Kate Blanchet », 09-juil-19
 « Ils ont créé une Vachement Web TV », 11-juil-19
 « Acheter sain dans un environnement sain », 25-juil-19
 « Les bisbilles internes finissent devant la justice », 26-juil-19
 « Elles vendent leurs légumes sur les marchés », 31-juil-19
 « Treize producteurs bio ont pignon sur rue en ville », 04-août-19
 « Une semaine rythmée par les polémiques », 10-août-19
 « La fête des artistes aux Jardins dans la ville », 28-août-19
 « La baie du Mont-Saint-Michel. Une région qui gagne à être connue pour ses légumes ! », 14-oct-16
 « À l'agenda de vos communes », 30-août-19 (dernier article intégré à l'analyse de la base de données)
 « L'art d'attendre aux Jardins... », 03-sept-19
 « Geveuse une fête la 8e édition a lieu samedi », 05-sept-19
 « Le potager de la mer : une réalisation audacieuse », 09-avr-19
 « Un bazar végétal savamment organisé », 09-avr-19
 « La fête de la Saint-Fiacre », 10-sept-19
 « Carottes et Compagnies : que du bio local », 23-sept-19
 « Manger bio et local : "la demande augmente" », 24-sept-19
 « La courgette bio pousse aux Jardins dans la ville », 12-oct-19
 « Quatre saveurs à goûter au rallye soupe le 19 octobre », 14-oct-19
 « Argentan Solidarité Insertion a déménagé », 16-oct-19
 « Septième festival du développement durable 17-oct-19
 « Après un an le Panier d'Isa se porte bien », 21-oct-19
 « Hervé Pennec la passion du maraîchage », 26-oct-19
 « Le Dédé fait son ciné va dévoiler son palmarès », 26-oct-19
 « Une épicière propose des produits bio et locaux », 13-nov-19
 « Vendredi les producteurs de pays font leur marché », 20-nov-19
 « La spaghetti est une spécialité normande ! », 23-nov-19
 « La recette de Marc Pouzet du Bistrot de Fernand à Almenêches », 23-nov-19
 « Argentan solidarité le conflit s'enlise », 29-nov-19
 « Un air de Noël pour le dernier marché du terroir », 29-nov-19
 « Le gagnant de la Ferme en fête a reçu son lot », 10-déc-19
 « Magalie a eu un coup de foudre pour les escargots », 12-déc-19
 « À l'agenda de vos communes 1/2" », 13-déc-19
 « Une nouvelle recette pour la Soupe des chefs », 13-déc-19
 « Marché de Noël de l'AMAP du Biocage mercredi », 17-déc-19
 « Dans le Cotentin un bâtiment agricole ravagé par le feu », 28-déc-19
 « Quels légumes dans les potagers d'hiver ? », 06-janv-20
 « Journée d'échanges autour de Villages en transition », 17-janv-20
 « Une journée à succès pour Villages en transition », 22-janv-20
 « Ils vont fournir la restauration collective du Bocage », 08-févr-20
 « Marie-Odile Tavernier postule à un cinquième mandat », 25-févr-20
 « Du bio du local et du bon dans les cantines », 25-févr-20

« La liste de Sylvain Lemoine dévoilée », 27-févr-20
« Les jardins Vit'actif renaissent de leurs cendres », 01-mars-20
« Marie-Odile Tavernier présente ses colistiers », 03-mars-20
« Une initiative citoyenne se présente à la mairie », 03-mars-20
« Beaux légumes et soupes bio au Potaverger », 04-mars-20
« Annulation du marché des producteurs s'organisent », 20-mars-20
« À Avranches un marché "calme" », 22-mars-20
« L'agriculture a besoin de 200 000 saisonniers », 25-mars-20
« Le marché bio s'est déplacé à Quibou », 28-mars-20
« Petit format mais grands étals au marché d'Argentan », 30-mars-20
« Un maraîcher bio : "Par rapport à mes stocks, j'ai trop de clients" », 31-mars-20
« Marchés fermés : la riposte des producteurs », 04-avr-20
« Quand la distribution soutient les producteurs locaux », 04-avr-20
« Les diverses fortunes des petits producteurs autour d'Argentan », 04-avr-20
« Faute de marché le système D... comme "drive" », 05-avr-20
« Dans une quinzaine de jours les fraises arrivent », 05-avr-20
« Les marchés offrent des débouchés et font du bien », 06-avr-20
« L'Amap en confinement c'est comment ? », 07-avr-20
« Les Jardins d'Arlette innovent et séduisent », 09-avr-20
« Quels sont les autres producteurs qui livrent en ce moment ? », 09-avr-20
« Les commerçants bellémois solidaires », 10-avr-20
« Quand confiné rime avec proximité », 13-avr-20
« L'Amap de Rémalard cherche un nouveau local », 17-avr-20
« L'Ail des ours une pharmacie à portée de main », 18-avr-20
« À Ciral ils relient consommateur et producteur », 21-avr-20
« Quand l'insertion pâtit aussi du confinement », 06-mai-20
« Production de légumes bio locaux et saisonniers », 07-mai-20
« Nouvel espace de vente à la ferme de la Béroutte », 25-mai-20
« Gérard Tanguy réélu au premier tour de scrutin », 25-mai-20
« Un nouveau mandat pour Marie-Odile Tavernier », 01-juin-20
« Un marché hebdomadaire à la ferme de Cutesson », 03-juin-20
« Kate's kitchen : légumes et tasse de thé ! », 05-juin-20
« Les Jardins dans la ville rouvrent boutique », 06-juin-20
« Les vergers de la Frestellée manquent de bras », 09-juin-20
« Succès du premier marché à la ferme de Cutesson », 09-juin-20
« La formation à distance réalité au lycée agricole », 18-juin-20
« Cidre et calvados se marient au terroir », 19-juin-20
« Jean-François dans son champ de compétences », 20-juin-20
« La Croc' attaque une belle saison », 22-juin-20
« De bons produits chaque mardi au marché couvert », 25-juin-20
« Des maraîchers rejoignent l'Amap du Domfrontais », 27-juin-20
« La cueillette des fraises a pris l'accent français », 27-juin-20
« Mais si, on peut sortir ce week-end dans l'Orne ! », 04-juil-20
« Un marché pour les producteurs locaux », 06-juil-20
« Les subventions municipales », 15-juil-20
« Un couple s'initie au maraîchage bio », 22-juil-20
« Ce couple s'initie au maraîchage bio dans l'Orne », 22-juil-20
« Des légumes bio pour la restauration collective », 23-juil-20
« Des spécialistes du bio au jardin de la Bourdonnière », 23-juil-20
« Les plantes mettent les promeneurs en appétit », 26-juil-20
« On achète ses légumes dans le jardin de Nicolas », 08-août-20
« Catherine et Pascal Hubert : 12 ans de légumes bio », 11-août-20
« Le marché de producteurs tient ses promesses », 12-août-20
« Sur le marché le port du masque simplifie la vie », 19-août-20
« Chômage : Colombelles devient une ville exemple », 03-sept-20

Ouest-France (hors base de données)

ARGENTINI C., « À Divatte-sur-Loire, Légumaloire tente l'aventure du bio », 01/07/2018.
BARANGER F., « "Pas de gros soucis" pour les paysans », 17/08/2017.
BAUDAIS P., « Pesticides : la consultation crée des remous », 8/09/2019.

BEUVE J.-P., « Des menaces planent sur le Londel », 8/02/2013.

BOLINHAS M., « Dans l'Orne, la première centrale solaire du département voit le jour », 23/08/2020.

BON F., « Ces perturbateurs endocriniens dans nos assiettes », 5/09/2018.

BON F., « Les maraîchers bio cultivent de nouvelles saveurs », 06/10/2018.

BON F., « Bio : les marges de la grande distribution décriées », 23/08/2019.

BON F., « Le panier de fruits et légumes pèse lourd », 27/08/2019.

BON F. (recueilli par), « Face à la crise, " la chaîne alimentaire tient le choc " », 3/04/2020.

BON F., « Les prix de l'alimentation surveillés de près », 10/04/2020.

BON F., « Manger français, nécessaire mais pas si simple », 10/04/2020.

BONNARDEL X. et ROGER M., « Des légumes bio pour reprendre goût au travail », 2/12/2017.

BONNARDEL X., « Mâche : le pesticide pourrait être interdit », 17/10/2018.

BONNARDEL X., « Le métam-sodium suspendu trois mois », 27/10/2018.

BONNARDEL X., « Le métam-sodium banni de l'agriculture française », 5/11/2018.

BONNARDEL X., « Le métam-sodium expire, les légumiers toussent », 6/11/2018.

BONNARDEL X., « Pesticides : fermeté du ministre de l'Agriculture », 18/01/2019.

BONNARDEL X., « La mâche sera plus chère en magasin », 20/04/2019.

BONNARDEL X., « Une boutique teste les nouvelles plantes », 9/05/2019.

BONNARDEL X., « Barrage à la mâche dans la vallée de l'Authion », 21/05/2019.

BONNARDEL X. (recueilli par), « " La serre de demain de plus en plus high-tech " », 20/06/2019.

BONNARDEL X., « Naissance d'un pôle mondial du végétal à Angers », 28/06/2019.

BONNARDEL X., « En Anjou, l'asperge bio sur butte, ça les botte ! », 06/10/2019.

BONNARDEL X., « Zones non traitées : les agriculteurs s'adaptent », 23/01/2020.

BONNARDEL X., « Bras fidèles pour la primeur à Noirmoutier », 1/04/2020.

BONNARDEL X., « 200 000 volontaires pour aider les agriculteurs », 2/04/2020.

BONNARDEL X., « Pesticides : le virus avive la polémique », 17/04/2020.

BONNET I., « Place du Point-du-Jour, des étals en ordre dispersé », 7/11/2019.

BORDES I., « Troisième jour de grève chez Florette », 31/03/2019.

BORDET A., « Ces Parisiens un peu trop pressés de quitter la capitale », 13/08/2020.

BORE J.-Y., « "L'autonomie alimentaire en trois points" », 5/06/2020.

BOSCHER F., « Les agricultrices posent contre le cancer », 5/09/2016.

BOSCHER F., « Une pépinière agricole maraîchère en projet », 9/10/2017.

BOSCHER F., « Cantine scolaire : la communauté urbaine se justifie », 3/10/2019.

BOSCHER F., « La liste de Virginie Valtier dévoilée », 11/02/2020.

BOSCHER F., « Des produits du Perche livrés sans contact », 4/04/2020.

BOSCHER F., « À Alençon, la liste Toussaint veut des marchés », 14/04/2020.

BOURGIN Y., « Quand la distribution soutient les producteurs locaux », 4/04/2020.

BRIONNE P., « Une campagne pour attirer de nouveaux habitants », 14/07/2020.

BRUN C., « Le directeur se prépare à l'après confinement », 29/04/2020.

BRUN C., « Dans les coulisses d'un hypermarché », 29/04/2020.

BRUNEL S., « La Bretagne nourricière en perpétuelle réinvention », 21/03/2020.

BUBOIS M. (recueilli par), « Sophie et Yoann : "Nous avons fini le mois en positif" », 7/04/2020.

CALMETS C., « Créaline : extension et 130 emplois à la clé », 14/02/2017.

CALMETS C., « Lessay, belle vitrine pour les entreprises normandes », 7/09/2017.

CALMETS C., « La Fête de la carotte... sans producteurs », 15/06/2018.

CHARRIER M., « Les producteurs de carotte inquiets », 22/12/2018.

CONQUER N. et BREGARDIS T., « À 95 ans, elle vend toujours ses légumes sur le marché à Rennes », 10/01/2018.

COULAIS J., « Le Michelin prône une gastronomie durable », 12/07/2020.

COUPARD M. et DENOYELLE N., « Les légumiers déversent leur colère », 22/10/2014.

COURGEAU M., « Après le Covid-19, garantir le droit à une alimentation choisie », 23/04/2020.

DANIEL K., « Crise sanitaire et alimentation : un choc inédit sur la demande », 04/04/20.

DARDENNE E., « À Rânes, la Sfan est en pleine renaissance », 27/11/2017.

DARDENNE E., « A Colombelles, les chômeurs ont pris la clé des champs », 29/11/2018.

DA SILVA A., « Des produits locaux à portée de main », 21/02/2018.

DELEPINE L., « Picotti met le légume au cœur de l'apéritif », 8/10/2019.

DEUMIE M. avec HUTEAU M., « 61 personnes touchés par un épandage toxique », 10/10/2018.

ÉNEE V., « Si vous passiez au panier de légumes hebdo ? », 21/09/2017.

FILLET A., « Sur les traces de la route touristique », 2/01/2013, <https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-octeville-50100/sur-les-traces-de-la-route-touristique-875957> (consulté le 2/03/20).

FONTAINE A., « Dérogation pour les marchés d'Alençon ? », 16/04/2020.

FOURNIER M., « Les Jardins d'Arlette se préparent au bio », 21/01/2019.

GASNIER L., « "Les migrants ne demandent qu'à travailler" », 8/04/2020.

GERAULT F., « En un an, Bioterre n'a pas brassé que de l'air », 29/03/2018.

GERAULT F., « "Ceton change de ton", un collectif, une liste », 7/03/2020.

GERAULT F., « "Avec vous pour Ceton", une troisième alternative », 7/03/2020.

GIRAUD N., « Pas un paysan de moins à l'issue de la crise ! », 17/04/2020.

GOUEROU C., « En Finistère, Macron remercie la filière alimentaire », 23/04/2020.

GOURET B., « Grand débat national. Pour Henri Lemoigne, "ne pas pénaliser les agriculteurs" », 16/01/2019, <https://www.ouest-france.fr/politique/grand-debat-national/creances-grand-debat-national-pour-henri-lemoigne-ne-pas-penaliser-les-agriculteurs-6177142> (consulté le 04/03/2020).

GOURET B., « Carottes de Créances : les producteurs coincés », 15/05/2019.

GOURET B., « Carottes : action dans les supermarchés », 27/05/2019.

GUEUTI C., « Agriculture : cette eau vitale à surveiller », 10/08/2020.

GUIBERT C., « Ces nouveaux pesticides inquiètent les scientifiques », 12/09/2019.

GUIBERT C., « L'après-coronavirus sera-t-il plus écolo ? Pas sûr... », 7/04/2020.

HERVIEU C., JADOT Y., AMRANE C., ASCHIERI P., LAVIGOGNE D., RIVASI M., FELIZIA J.-L., VANNI H., GIOVANNI F., PONZEVERRA J., LARNOES J., ROOSE-PERINETTI C., DARMUZY A., CAREME D., ALFONSI F., HULEUX J., CHAIMOVITCH P., BENARROCHE G., LUDIKOWSKI D., BITEAU B. ET CORMAND D., « Environnement : le maire, premier rempart », 14/09/2019.

JOURDAIN F., « Le zéro pesticide progresse en Bretagne », 23/02/2018.

JOURDAIN F., « La Sica innove pour séduire les clients », 7/03/2018.

JOURDAIN F., « Prince de Bretagne : un nouveau président », 15/06/2018.

JOURDAIN F., « Carrefour et les semences paysannes, saison 2 », 5/10/2018.

JOURDAIN F., « Le Gouessant investit dans le légume », 18/10/2018.

JOURDAIN F., « Ils veulent prédire les récoltes de choux-fleurs », 22/05/2019.

JOURDAIN F., « Le label HVE, une garantie d'engagement vert », 06/09/2019.

JOURDAIN F., « Les fruits et légumes stables en prix », 10/04/2020.

JOURDAIN F., « Prince de Bretagne mise sur l'écoresponsable », 24/04/2020.

JUANCHICH A., « Le commerce équitable français a la cote », 25/10/2018.

L. J., « Prison pour le producteur de tomates », 20/12/2014, <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/prison-pour-le-producteur-de-tomates-3076171> (consulté le 21/01/2020).

LAMBERT A.-E., « "Notre tête de liste, c'est notre programme" », 11/12/2013.

LAMBERT A.-E., « Collectivité cherche maraîcher prêt à se lancer », 11/09/2020.

LAMBERT C., « Retraités agricoles : il faut mettre fin à l'oubli ! », 13/02/2020.

LAMBERT C., « Produire notre alimentation est stratégique », 6/04/2020.

LAURENT R., « Du bio, du local mais surtout du bon dans les cantines d'Alençon », 24/02/2020.

LAURENT R., « Une activité commerciale en pointillé », 21/04/2020.

LAURENT R. (recueilli par), « Pendant le confinement elle a "mieux consommé" », 2/06/2020.

LEBLOND J., « Anciens journalistes, ils sont devenus maraîchers », 23/07/2018.

LE CALVEZ S., « Préparer l'arrivée des urbains à la campagne... », 17/06/2020.

LECONTE C., « À Saint-Lô un cortège pour faire rouvrir les marchés », 21/04/2020.

LE DU G., « Le désarroi de la filière légumière normande », 25/09/2014.

LE DU G., « Un loyer réduit pour respecter l'environnement », 25-26/04/2015.

LE DU G., « McDo met le paquet sur les salades de Florette », 30/04/2016.

LE DU G., « Manche : la pomme de terre primeur relancée », 2/07/2016.

LE DU G., « Légumes : Créaline va créer 100 emplois », 12/12/2016.

LE DU G., « Près de Caen, 150 emplois pour cultiver des tomates », 26/04/2017.

LE DU G., « Bio : comment répondre à la demande ? », 13/12/2017.

LE DU G., « Fruits, légumes : course au zéro pesticide », 18/12/2017.

LE DU G., « Un pesticide controversé pour "sauver" la carotte », 10/05/ 2018.

LE DU G., « La carotte privée du pesticide controversé », 16/06/2018.

LE DU G., « Le poireau, roi du Val de Saire », 20/10/2018.

LE DU G., « L'inquiétude des producteurs de carottes », 31/01/2019.

LE DU G. (recueilli par), « Sucre : "On finira par un accord avec Südzucker" », 31/05/2019.

LE DU G., « Agrial : légumes sans résidu de pesticides », 10/10/2019.

LE DU G., « Zones non traitées : la FNSEA veut du "bon sens" », 22/10/2019.

LE DU G., « Légumes : les salariés étrangers bloqués », 19/03/2020.

LE DU G., « L'agriculture a besoin de 200 000 saisonniers », 25/03/2020.

LE DU G., « Agrial : ventes en hausse mais profits en baisse », 11/04/2020.

LE DU G., « Agrial a maintenu ses profits en 2017 », 18/04/2020.

LE DU G., « Le public consulté sur les chartes "phytos" », 20/04/2020.

LE FOLL S., « Produits phytosanitaires et courage en politique », 31/08/2019.

LE GALL A., « Le nouveau ministre à la table des agriculteurs », 14/07/2020.

LE GOAZIOU M., « Le Val de Saire, un véritable havre de paix dans le Cotentin », 14/07/2019.

LENGLET M. (recueilli par), « Qualité et local avec Argentan Intercom », 18/12/2018.

LENGLET M., « Les diverses fortunes des petits producteurs autour d'Argentan », 4/04/2020.

LE NORMAND D., « Chaque jeudi ils font leurs courses autrement », 7 /10/2017.

LE NORMAND D., « Les commerces entre plan B et système D », 27/03/2020.

LIMON B., « Avez-vous goûté la "carotte de déresse", cette merveille ? », 20/07/2018.

LOGVENOFF I. et Robert M., « Pesticides : un article nommé désir », 1/02/2020.

LOGVENOFF I., « La Fédération du bio lance un label français », 12/02/2020.

MORANÇAIS C., « Stop à l'"agribashing" ! », 24/10/2019.

MOTTEAU G., « Dans l'Eure, on se forme à l'agriculture... en ligne », 2/03/2018.

MOYON P., « Quand les pesticides s'invitent dans notre assiette », 21/02/2018.

MOYON P., « Une croissance très nature pour Bonduelle », 3/10/2018.

MOYON P. (recueilli par), « Danone veut aider à une mutation », 24/02/2020.

MOYON P., « Menaces sur la ferme France », 24/04/2020.

MURAILLE G., « Une autoroute de l'eau dans la Manche », 15/06/2017.

PELLAN P., « "Les blouses bleues, les héros de l'ombre et le jour d'après" », 24/04/2020.

RECOURT G., « L'agrobusiness, le champ de bataille d'Inès Léraud », 27/05/2020.

RICHARD T. et RENAULT P., « Les betteraviers de Caen ont l'Europe amère », 2/05/2019.

RIBOUT B., « Les asperges allemandes plus que le virus », 18/04/2020.

ROBERT M. et THOMAS A., « Loi Alimentation : des avancées pour les paysans », 26/05/2018.

ROCHARD B., « Confinement : la Rosée des champs en mode combat », 16/04/2020.

ROUSSINE S. (propos recueillis par), « Inter bio cherche de nouveaux producteurs », 30/04/2018

SERGENT A., « Les agriculteurs n'ont pas à courber l'échine », 10/09/2019.

THOMAS A., « Changer l'agriculture », 7/03/2018.

TIERS N., « Les maraîchers nantais innovent », 4/10/2016.

VINCENT F., « Crescendo, "un sas avant le grand saut" », 25/10/2017.

VIOLETTE C., « Savéol, le roi de la tomate, prépare l'avenir », 1/03/2017.

VIOLETTE C., « Serres : la cathédrale de verre du Finistère », 13/04/2017.

VIOLETTE C., « Le bio de Prince de Bretagne a déjà 20 ans », 13/06/2017.

VIOLETTE C., « Concurrence : l'Europe épargne la filière endives », 15/11/2017.

VIOLETTE C., « Du chou-fleur sans herbicide pour Carrefour », 17/11/2017.

VIOLETTE C., « Nouvelle hausse controversée des pesticides », 6/11/2018.

VIOLETTE C., « Le gros appétit européen des rois des légumes », 15/03/2019.

VIOLETTE C., « Vent debout contre le bio en serres chauffées », 30/05/2019.

VIOLETTE C., « Serres chauffées en bio : pas de tomates d'hiver », 12/07/2019.

VIOLETTE C., « La courge à la mode, c'est le potimarron », 31/10/2019.

VIOLETTE C., « Triskalia et d'Aucy donnent naissance à Eureden », 14/12/2019.

VIOLETTE C., « La coopérative bretonne Eureden sur le pied de guerre », 21/03/2020.

VIOLETTE C., « Enfin une bonne nouvelle, un virus de moins ! », 14/04/2020.

VIOLETTE C., « Saisonnières : les frontières vont-elles rouvrir ? », 15/05/2020.

VIOLETTE C., « Légumes : d'aucy lance ses boîtes conversion en bio », 6/06/2020.

WOLOCH T., « L'inquiétude d'un légumier : "Je crains 10 000€ de pertes" », 17/07/2020.

« 11 287 € votés au budget primitif 2019 », 16/04/2019.

« 309 409 € de fonds européens pour le Perche », 30/05/2019.

« A 74 ans les époux Gilbert ont la pêche et la patate », 14/09/2019.

« À Alençon, un producteur offre ses tomates », 25/04/2020.

« À gauche, les tractations pour les municipales », 22/04/2013.

« A la Noé-Marmion, le premier lieu test agricole du Perche », 25/05/2015.

« À Lemonnier, le lycée vend ses légumes », 5/02/2018.

« À Lessay, Florette cultive la proximité et l'innovation », 11/03/2016.

« Argentan : le chapiteau de l'Université populaire du goût détruit », 24/12/2013.

« Argentan. Le Gault et Millau Tour 2018 récompense Arnaud Viel », <https://www.ouest-france.fr/normandie/argentan-61200/argentan-le-gault-et-millau-tour-2018-recompense-arnaud-viel-6012733> (consulté le 29/06/2020).

« Asperge », 9/04/2020.

« Auchan augmente sa gamme sans résidu de pesticides », 12/05/2018.

« Avec Jeff Cuisine sincère, le restaurateur revient », 29/06/2017.

« Avec les marchés fermés, que faire de tous ces fromages ? », 24/03/2020.

« Baisse de la production de carottes dans l'Ouest », 20/04/2019.

« Bientôt le prochain cours de Perche gastronomie nature », 28/01/2020.

« Bio : colère après la venue de Macron en Bretagne », 25/04/2020.

« Carottes de Créances : les producteurs inquiets », 30/10/2018.

« Carottes de Créances (50) : un million d'euros d'aides », 22/07/2020.

« "C'est qui le patron ? !" ramène sa fraise », 10/04/2018.

« Chantal Jourdan, candidate du Parti socialiste à Domfront », 31/01/2011.

« Chantal Jourdan, une bosseuse à l'Assemblée », 28/06/2020.

« Recherche maraîcher pour les cantines », 28/05/2019.

« Chlorpyrifos », 3/08/2019.

« Circuits courts : 700 producteurs inscrits sur Internet », 23/04/2020.

« C. Jourdan et M. Lhomer présentent leur équipe », 30/01/2015.

« Christine Léonard à la tête D'Union communale », 21/01/2020.

« Créances (50) : sous le choc après le décès d'un jeune », 17/04/2016.

« Dans une quinzaine de jours, les fraises arrivent », 5/04/2020.

« Dans le Val-de-Saire, la Société Gosselin, pépite de l'agroalimentaire », 26/12/2017.

« Davantage de pesticides dans les aliments surgelés ? », 29/09/2018.

« "Déléguée, notre commune existe toujours" », 14/02/2019.

« Démocratie participative : un collectif a vu le jour », 17/01/2020.

« De nouvelles dérogations préfectorales », 4/04/2020.

« Depuis 6 mois, ils vendent des fruits et légumes bio », 25/07/2017.

« Des aides européennes pour soutenir l'innovation », 21/07/2016.

« Des candidats pour les marchés à Alençon », 4/04/2020.

« Des désaccords autour d'une subvention », 28/09/2019.

« Des marchés fermés, adopte ton maraîcher », 18/04/2020.

« Des photographes épcuriens font le tour du Perche », 29/11/2019.

« Des producteurs préféreraient le marché », 9/04/2020.

« Des tomates contaminées par un insecticide interdit », 31/01/2019.

« Didier Guillaume veut rouvrir tous les marchés », 13/04/2020.

« Emmanuel Macron ce mercredi en Bretagne », 22/04/2020.

« Ensemble, ils rachètent l'ex-coopérative Agrial », 17/10/2017.

« En Vendée, ce producteur a installé un distributeur automatique de légumes », 11/10/2018, <https://www.ouest-france.fr/normandie/la-vendelee-50200/un-distributeur-automatique-de-legumes-installe-6012513> (consulté le 02/03/20).

« "Faire vivre une entreprise de plus de 40 ans" », 11/03/2015.

« Ferrières-la-Verrerie : un coup de pouce à l'économie locale », 22/04/2020.

« Franck Poirier sera candidat aux élections », 25/11/2019.

« Fruits et légumes : un observatoire de crise de prix », 24/04/2020.

« GPLM : 80 000 tonnes de légumes en transit chaque année », 6/11/2013.

« Guy Rigot se présente pour un troisième mandat », 4/03/2020.

« Hervé Morin rencontre les Jardins de Normandie », 24/08/2017.

« Jacques Prigent se représente pour un 6^e mandat », 20/01/2020.

« Jardins d'Arlette : l'insertion grâce aux plantes », 29/04/2019.

« L'Amap des Chênes attire de nouveaux adhérents », 4/09/2019.

« L'Amap du Domfrontais, un nouveau nom et de l'autonomie », 22/03/2016.

« La Conf^o et la Fnab quittent le comité bio d'Interfel », 25/05/2019.

« La construction d'un nouvel Ehpad à l'ordre du jour », 16/01/2019.

« L'idée d'une alimentation locale les intéresse », 17/12/2019.

« La baisse du nombre d'exploitations est moins rapide », 29/06/2018.

« La baisse du nombre d'exploitations ralentit », 6/07/2018.

« La carotte de Créances au menu des présidents », 7/06/2019.

« La FDSEA lance une pétition pour la réouverture des marchés », 27/07/2020.

« La FNSEA contre l'arrêt du dichloropropène », 26/06/2018.

« La Foire aux oignons a vu défiler 18 000 visiteurs », 18/03/2019, <https://www.ouest-france.fr/normandie/argentan-61200/trun-la-foire-aux-oignons-vu-defiler-18-000-visiteurs-6267986> (consulté le 07/02/2020).

« La Foire-ès-morts attire toujours, malgré la météo », 3/11/2019.

« La Halle Molière, neuf magasins totalement fermés », 4/04/2020.

« La Halte Paysanne ravit les internautes », 24/02/2018.

« La liste « Une alternative innovante pour Domfront » », <https://www.ouest-france.fr/normandie/domfront-61700/la-liste-une-alternative-innovante-pour-domfront-1975371>, 1/03/2014 (consulté le 19/08/2020).

« La location des salles communales en débat », 22/11/2017.

« La Normandie, n° 1 du poireau et du navet », 25/08/2017.

« La politique communale sera-t-elle primée ? », 5/11/2018.

« La pomme de terre bonnotte, prestige de Noirmoutier », *Ouest-France*, 6/05/2017.

« La production de concombres baisse... » ; « ... celle des courgettes aussi », 28/06/2018.

« Le boycott de produits d'Israël est un droit », 23/06/2020.

« Le collectif de citoyens veut participer au débat », 23/03/2018.

« Le Conseil d'État rejette la réduction des épandages », 21 avril 2020.

« Le couple Raymond reprend la VillaFol Avril », 18/07/2020.

« Légion d'honneur : des Normands promus », 16/07/2018.

« Le Groupement des producteurs de légumes de la Manche (GPLM) actionnaire exclusif des Jardins de Créances », 28/03/2013.

« Légumes frais : les prix à la production bondissent », 7/05/2020.

« Le maire Alain est candidat à sa succession », 1/02/2020.

« Le maire d'Alençon reste ferme : c'est non », 4/04/2020.

« Le marché alimentaire de nouveau autorisé le mardi », 25 avril 2020.

« Le marché couvert de Mortagne va-t-il rouvrir samedi ? », 23/04/2020.

« Le marché couvert va rouvrir samedi matin avec ses commerçants habituels », 24/04/2020.

« Le marché du Bois Landelle monte en puissance », 29/03/2020.

« Le ministre opposé aux serres chauffées en bio », 20/06/2019.

« Le Perche, exemple de terrain pour les chercheurs », 15/03/2018.

« Le plein de produits fermiers à la Ferme du village », 18/10/2018.

« Le salsifis blanc du potager de Miguel Huette », 26/12/2012.

« Les deux jeunes maraîchers créent une AMAP », 13/06/2019.

« Les formations en maraîchage sont très demandées », 15 juin 2020.

« Les légumes bio mitonnés par la Marmite Bretonne », 13/03/2018.

« Les maraîchers lauréats de l'appel à projet », 3/10/2018.

« Les marchés autorisés dans 49 communes », 1/04/2020.

« Les néonicotinoïdes bannis aujourd'hui », 1/09/2018.

« Les saisonniers manquent partout en Europe », 18/04/2020.

« Lettre ouverte de la Coordination au Président », 28/03/2020.

« Le vote du budget fait resurgir de vives tensions », 6/04/2017.

« Maire sortant, Michel Mauger tête de liste », 25/02/2020.

« Maraîchage et conserverie bio : l'ambitieux projet », 3/10/2019.

« Marchés : Caen réfléchit à trois points de vente », 1/04/2020.

« Marchés : le PCF dit son "incompréhension" », 1/04/2020.

« Mil Perche organise une soirée sur les cantines », 11/02/2020.

« MIL Perche s'adresse aussi aux particuliers », 7/04/2020.

« Municipales : Ghislain Lemercier est candidat », *Ouest-France*, 31/01/2008.

« Nicolas Dupont-Aignan de passage mercredi dans l'Orne », 14/12/2011.

« Nicolle et Bernard célèbrent leurs noces d'or », 20/11/2019.

« Noues-de-Sienne. Le CAT Le Bellaie tire son épingle du jeu », 25/04/2019.

« Onze associations pour des programmes écolos », 4/02/2020.

« Pas de marché à la halle au Blé d'Alençon », 23/04/2020.

« Passais-la-Conception : le maire sortant retrouve son opposant », 5/03/2008.

« Passe d'armes sur les serres chauffées », 9/04/2019.

« Pesticides : des résidus dans plus de 71 % des fruits », 7/06/2019.

« Pesticides : Eau et Rivières dénonce un « scandale », 9/04/2020.

« Phytos : l'homologation du chlorpyrifos contestée », 17/11/2018.

« Plan d'urbanisme communautaire : des réserves », 2/11/2017.

« Qu'en pensent les candidats ? », 25/02/2020.

« Retraite : des anciens agriculteurs sous le seuil de pauvreté », 18/04/2018.

« Rives de Loire rejoint Terrena », 26/08/2015.

« Succès au marché du terroir », 24/05/2017.

« Sylvain Lemoine va conduire une liste », 8/02/2020.

« Thierry Jeantet souhaite lancer le débat », 11/01/2020.

« Tout un foin à la Prairie », 5/08/2020.

« Trop de demande pour les maraîchers », 20/03/2020.

« Un climat contestataire au conseil municipal », 21/02/2018.
 « Une association crée un drive fermier », 5/05/2020.
 « Une association pour des circuits courts percheros », 2/04/2016.
 « Une boutique éphémère pour préparer les fêtes », 8/12/2018.
 « Une carte interactive pour aider les producteurs locaux », 9/04/2020.
 « Une plateforme web pour consommer local », 4/04/2020.
 « Un maraîcher bio : "Par rapport à mes stocks, j'ai trop de clients" », 31/03/2020.
 « Un marché clairsemé, des règles respectées », 22/03/2020.
 « Un nouveau mandat de maire pour Gérard Parent », 5/07/2020.
 « Un projet notamment porté par Xavier Jacquet », 17/10/2017.
 « Un self pour manger à son rythme », 4/12/2018.
 « Vers une réouverture du marché hebdomadaire de Flers le mercredi 13 mai », 23/04/2020.
 « Xavier Jacquet expose pastels et aquarelles », 26/05/2015, <https://www.ouest-france.fr/normandie/hauteville-sur-mer-50590/xavier-jacquet-expose-pastels-et-aquarelles-3433230> (consulté le 24/02/2020).
 « Yves Asseline mène la liste Tous pour Réville », 16/02/2020.

Autre presse généraliste

« A Domfront, le service Ça roule recherche des chauffeurs bénévoles », *Le Publicateur Libre*, 10/09/2019.
 AFP, « Le Pérou redécouvre et gère le guano, son autre or », https://www.lepoint.fr/monde/le-perou-redecouvre-et-gere-le-guano-son-autre-or-07-10-2010-1246475_24.php (consulté le 26/03/2020) « Anne Clerval : "Le terme "bobo" participe de la confusion politique ambiante ». *Politis*, 1^{er} juillet 2015, <https://www.politis.fr/articles/2015/07/anne-clerval-le-terme-bobo-participe-de-la-confusion-politique-ambiante-31768/> (consulté le 18/06/2020).
 BEHAR N., « L'arme du "goutte à goutte" face au désert », *Libération*, 13/01/2017, <https://www.liberation.fr/planete/2017/01/13/l-arme-du-goutte-a-goutte-face-au-desert-1541246> (consulté le 25/03/2020).
 BELLINGHEN M. et LEFRANÇOIS C., « Fatigué des difficultés de son activité, un maraîcher vend son exploitation », *France 3 Normandie*, 28/07/2015.
 BERSAUTER D., « Bretteville-sur-Ay : un militant anti-pesticides menacé de mort », *La Manche Libre*, 26/10/2015.
 BIRET V., « Minorité municipale : "On est frustré et déçu" », *Le Publicateur Libre*, 27/10/2014.
 « BioBreizh. 10.000 tonnes vendues », *Le Télégramme*, 9/07/2014.
 BLEAS F., « Créances. Carottes de Créances : le cri d'alarme d'Hervé Morin », 14 mars 2019, <https://www.tendanceouest.com/actualite-314851-creances-carottes-de-creances-le-cri-d-alarme-d-herve-morin.html> (consulté le 04/03/20).
 BISSUEL B., « Les pensions de retraite agricoles seront revalorisées en 2022 », *Le Monde*, 30/06/2020.
 CANN R., « Marchés suspendus et prolongement du confinement : les légumiers manchois sont inquiets », *France Bleu Cotentin*, 25/03/2020.
 CARPON A., « Tous les prix 2017 des terres agricoles en Normandie par petite région », *Terre-net*, 17/08/2018, <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/tous-les-prix-2017-des-terres-agricoles-en-normandie-202-139423.html>, (consulté le 21/02/2020).
 CHEVASSUS-AU-LOUIS N., « La petite usine de Michel Onfray », *Médiapart*, 11/06/2015, <https://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/110615/la-petite-usine-de-michel-onfray> (consulté le 22/06/2015).
 COQUELIN P., « Carottes de Créances : 1000 emplois menacés après l'interdiction d'un pesticide », *France Bleu Normandie*, 29/01/2019, <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/carottes-de-creances-1000-emplois-menaces-apres-l-interdiction-d-un-pesticide-1548778173> (consulté le 04/03/2020).
 DELMOTTE D., « Les salariés de Florette obtiennent une prime auprès de leur direction », *La Manche Libre*, 4/04/2019.
 DESHORS H., « Cyrille, maraîcher bio à Saint-Cyr-la-Rosière, veut créer son AMAP avec des légumes et fruits originaux », *Le Perche*, 2 mars 2018, <https://actu.fr/normandie/saint-cyr-la-rosiere-61379/cyrille-maraicher-bio-saint-cyr-rosiere-veut-creer-amap-legumes-fruits-originaux-15752625.html> (consulté le 03/03/20).
 DESLANDES T., « Gérard Parent, maire, se représente aux municipales 2020 », *La Manche Libre*, 22/01/2020, <https://www.tendanceouest.com/actualite-318527-creances-grand-debat-emmanuel-macron-et-les-producteurs-de-carottes.html> (consulté le 01/03/20).
 « Des sorties plantes avec Linda Lebrech d'Épic et Simple », *Côté Manche*, n° 364, 19 juin 2019, p. 17.
 « Domfront en Poiraise 61700 », <https://www.lemonde.fr/resultats-elections/domfront-en-poiraise-61145/> (consulté le 19/08/2020).
 « Dossier le "bien manger". Un choix collectif ! », *Horizons*, janvier 2019, p. 15-19.

DUPONT G., « Alexis Gourvennec, figure du syndicalisme agricole », *Le Monde*, 21 février 2007, https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2007/02/21/alexis-gourvennec-figure-du-syndicalisme-agricole_869971_3382.html (consulté le 13/06/2020).

EL HASNAOUI A., « La baguette du Perche a 10 ans », 22/12/2013, https://actu.fr/societe/la-baguette-du-perche-a-10-ans_6025722.html (consulté le 17/02/20).

FARDEL J., « Grève à l'usine Florette à Lessay : "La seule réponse c'est vous bossez et vous vous taisez !" », *France Bleu Cotentin*, 1/04/2019.

« Fleuron d'Anjou veut s'agrandir de 2 000 m² pour développer ses légumes frais », *Le Kiosque*, 18/12/2018.

FOUDA E., « Près de Caen, des exploitants agricoles s'estiment spoliés, ils portent plainte contre l'agglomération », *Liberté - Le Bonhomme Libre*, 16/03/2018, https://actu.fr/normandie/colombelles_14167/pres-caen-exploitants-agricoles-sestiment-spolies-portent-plainte-contre-lagglomeration_15934708.html (consulté le 28/01/2020).

GUERIN N., « Association En'vie : création d'une AMAP en 2015 », *Le Publicateur Libre*, 31/10/2014.

GUERIN N., « Domfront En'vie : un panier de produits frais pour les adhérents de l'AMAP », *Le Publicateur Libre*, 3/05/2015.

HAMON J.-F., « Sciences, ça pousse ! », *Reflets*, janvier-février 2014, p. 26-27.

« La Crimart : la petite coopérative à la grande histoire », *Le Journal d'Elbeuf*, 1/03/2019, https://actu.fr/normandie/criquebeuf-sur-seine_27188/la-crimart-petite-cooperative-la-grande-histoire_21766947.html (consulté le 12 novembre 2019).

« "Le confinement donne encore plus de sens à mon métier de maraîcher : nourrir le monde" » : https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2020/04/23/le-confinement-donne-encore-plus-de-sens-a-mon-metier-de-maraicher-nourrir-le-monde_6037558_4497916.html, 23/04/2020 (consulté le 04/10/2020).

LE FOLL C., « L'alimentation, grand marqueur des inégalités sociales en France », *Le Monde*, 18/07/2017, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/07/18/l-alimentation-grand-marqueur-des-inegalites-sociales-en-france_5161988_4355770.html (consulté le 18/04/2020).

LERAUD I., « Travail dissimulé, fraude sur étiquettes : les multiples abus d'un groupe agro-industriel breton », *Bastamag*, 26/03/2019.

LIENHARDT C., « Les Graines Voltz s'agrandissent. Le producteur de plans horticoles reprend Plan Ornamental. », *Les Échos*, 3/10/2013, <https://www.lesechos.fr/2013/10/les-graines-voltz-sagrandissent-329280> (consulté le 13/03/2020).

LITAUD E. (recueillis par), « Alain Ducasse : "Top Chef crée des vocations" », *TV Magazine Ouest*, 3/02/2019.

LYS S., « Carottes de Créances : les producteurs toujours dans l'attente », *France Bleu Cotentin*, 13/10/2019, <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/carottes-de-creances-les-producteur-toujours-dans-l-attente-1570917906> (consulté le 02/03/2020).

MALIGORNE C., « Travailleurs saisonniers : la fin de l'exonération de charges sera compensée », *Le Figaro*, 25/10/2018.

MASSIEU J.-P., « Val de Saire (Manche) : 1 à 8 millions d'euros pour terminer l'irrigation des terres », *La Presse de la Manche*, 15/06/2017.

MAUCORPS G., « Porté par des chômeurs, une exploitation de maraîchage bio voit le jour près de Caen », *Liberté - Le Bonhomme Libre*, 19/01/2018, https://actu.fr/normandie/colombelles_14167/portee-par-chomeurs-une-exploitation-maraichage-bio-voit-jour-pres-caen_15143392.html (consulté le 25/02/2020).

« Mélanie Bellec : "On n'a rien sans rien" », *Horizons*, janvier 2019, p. 22-23.

MOSCHETTI C. et MAUGER R., « Colombelles : Atipic défriche les hectares pour cultiver de l'emploi », *France 3 Normandie*, 31/05/2018, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/caen/colombelles-atipik-defriche-hectares-cultiver-emploi-1485907.html> (consulté le 25/02/2020).

PALMIER L., « Où sont passées les carottes tordues ? », 24/05/2014, <http://mondeacplanete.blog.lemonde.fr/2014/05/24/ou-sont-passees-les-carottes-tordues/> (consulté le 12/12/2017).

PINAULT A., « Les chefs aident leurs fournisseurs aux travaux des champs : "on comprend mieux pourquoi les asperges sont chères..." », *France 3 Normandie*, 1/04/2020, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/caen/coronavirus-du-restaurant-au-champ-maraichage-solidaire-plaine-caen-1810084.html>, (consulté le 5/08/2020).

« Près de Caen : les Jardins d'Arlette s'installent à Mondeville », *Liberté - Le Bonhomme Libre*, 16/12/2018, https://actu.fr/normandie/mondeville_14437/pres-caen-jardins-darlette-sinstallent-mondeville_20311460.html (consulté le 25/02/2020).

RIDEAU T., « Guillaume de Vigneral, maire de Ri, près d'Argentan : « les élus shadocks [dorment] sur leur siège » », https://actu.fr/normandie/argentan_61006/guillaume-vigneral-maire-ri-pres-dargentan-elus-shadocks-dorment-sur-leur-siege_16433316.html, 25/04/2018 (consulté le 22/07/2020).

« Saint-Clair-de-Halouze 61490 », <https://www.lemonde.fr/resultats-elections/saint-clair-de-halouze-61376/> (consulté le 20/08/2020).

« Terres et emplois agricoles sauvés ! », *Reflets*, n° 94, mars-avril-mai 2014.

VOGT G., « La grève des maraîchers s'étend... », *L'intransigeant*, 18/12/1936.

ZARACHOWICZ V. ET RIVIERE G., « L'autonomie alimentaire, une illusion ? », *Télérama*, 15/04/2020, p. 12-17.

Publications institutionnelles (par ordre alphabétique de ville et d'institutions)

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/N.3!/searchurl/listeTypeMethodon/> (consulté le 2/09/2020).

« Front de Gauche et Pôle Citoyen, « Le développement par la proximité plutôt que par les cadeaux », *Alençon magazine*, novembre 2016, p. 30.

« Appel à projet Année 2020 Production de légumes pour la restauration collective et la vente de proximité », http://www.cu-alencon.fr/fileadmin/user_upload/CUA/Actualites-CUA/CUA-Actus-2020/Actu-2020-05/05-14_DOSSIER_APPEL_projet_agricole_2020.pdf (consulté le 12/08/2020).

<https://www.argentan.fr/annuaire/fete-de-la-normandie/> (consulté le 1/07/2020).

<https://www.argentan-intercom.fr/citoyennete/argentan-intercom/lescompetences/les-elus/> (consulté le 5/08/2020).

<https://caen.fr/annuaire-equipement/jardin-des-plantes-jardin-botanique> (consulté le 22/03/2020).

http://www.caen-metropole.fr/sites/default/files/u28/fichier1_140318_dog_suite_modif1.pdf (consulté le 07/02/2020).

http://www.caen-metropole.fr/sites/default/files/fichier1_20111020_diagnostic_approuve.pdf (consulté le 07/02/2020).

http://www.caen-metropole.fr/sites/default/files/fichier_20111020_padd_approuve.pdf (consultés le 07/02/2020).

http://www.caen-metropole.fr/sites/default/files/fichier_20111020_dog_approuve.pdf (consulté le 07/02/2020).

<http://www.caen-metropole.fr/content/projet-alimentaire-territorial> (consulté le 08/02/2020).

<https://ville-creances.fr/mairie/commissions/> (consulté le 04/03/20).

<http://www.ville-domfront.fr/cecile-rousselet/> (consulté le 20/08/2020).

<http://www.paysdefalaise.fr/wp-content/uploads/2017/09/RP-Volet-2-approuv%C2%AE-le-15-d%C2%AEc-2016-.pdf> (consulté le 07/02/2020).

<http://www.paysdefalaise.fr/wp-content/uploads/2017/09/RP-Volets-4-et-5-approuv%C2%AE-le-15-d%C2%AEc-2016.pdf> (consulté le 07/02/2020).

<https://www.inao.gouv.fr/produit/3411> (consulté le 2/03/2020).

INAO (révisé en 2016), *Cahier des charges du Label Rouge n° LA 04/67 « Carottes des sables »*, 26 p., <https://extranet.inao.gouv.fr/>fichier>PNOCDCLR0467> (consulté le 3/03/2020).

« Insertion par l'activité économique | déplacement à Bonneuil-sur-Marne », 10/09/2019, <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/insertion-par-l-activite-economique-deplacement-a-bonneuil-sur-marne> (consulté le 03/02/2020).

<http://www.paysdelaigne.com/vivre/maintenir-une-agriculture-paysanne/lamap/348-zoom-sur-la-croccinelle-de-la-risle> (consulté le 16/01/2020).

<http://www.lahague.com/index.php?ThemeID=4&CatID=46&SousCatID=753> (consulté le 11/08/2020).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000206894> (consulté le 03/02/2020).

« Lingreville, pays des maraîchers », *Lingreville Bulletin municipal*, n° 9, 2012, p. 11-26,

https://www.lingreville.fr/images/stories/pdf/bulletin_lingreville_09_web.pdf (consulté le 24/02/2020).

<https://produirebio-normandie.org/les-publications-du-reseau-bio/donnees-techniques-et-economiques/> (consulté le 29/10/2019).

« Manche : pour sa saison, l'entreprise Florette recrute une centaine d'intérimaires », *Côté Manche*, 22/09/2019.

<http://www.manchetourisme.com/barfleur> (consulté le 06/03/20).

https://www.normandiealaferme.com/normandie/calendrier_saison/legumes-331945 (consulté le 25/11/2019).

https://cotesnormandes.msa.fr/lfy/documents/98930/23650095/MSA+CN+Brochure+Rapport+Activit%C3%A9_2016.pdf (consulté le 29/05/2019).

« Ils ont choisi "la bio" », *Orne magazine*, janvier 2017, p. 28-29.

« "Je consomme local" : des producteurs et une appli pour mieux se connecter », *Orne magazine*, juillet 2020, p. 18-19.

« Le bio, ils sont clients... », *Orne Magazine*, janvier 2017, p. 30.

« L'Orne, terre de bio », *Orne magazine*, janvier 2017, p. 26-27.

« Le tourisme prend du poids », *Orne magazine*, avril 2017, p. 9.

<https://sinstallerdanslorne.fr/> (consulté le 11/08/2020).

<https://sinstallerdanslorne.fr/#> (consulté le 11/08/2020).

DE BALORRE C., « Orne, jamais je ne te quitterai », *Orne magazine*, juillet 2020, p. 2.

<https://www.rmt-alimentation-locale.org/presentation-observatoire> (consulté le 18/09/2020).

« Doué-en-Anjou : Rosée des Champs, la coopérative des producteurs légumiers », *Saumur Val de Loire Agglomération*, 28/11/2019.

« Morgane Fournier, à la conquête du désert », *le Mag de la CdC*, septembre 2018, p. 14-15, <https://fr.calameo.com/books/005430392aa3c620eaaca> (consulté le 22/08/2020).
<https://www.senat.fr/questions/base/2017/qSEQ171102065.html> (consulté le 03/02/2020).
« Les repas au self », <http://www.saint-joseph-chateaubourg.fr/college-st-joseph/vie-au-college/les-repas/> (consulté le 11/08/2020).

Publications professionnelles

« 56 : le nombre moyen de vaches laitières par troupeau en France », <https://www.produits-laitiers.com/article/le-chiffre-du-mois-56>, (consulté le 25 avril 2019).
« 62^e congrès des producteurs de légumes de France », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 15/11/2018, supplément 4 p.
ASCENSIO A., « Créaline inaugure ses nouvelles installations », *L'usine nouvelle*, 14/10/2010.
Association Bio Normandie, 2017. *Observatoire Normand de l'Agriculture Biologique*, 46 p., <https://produirebio-normandie.org/wp-content/uploads/2018/04/ONAB-2017-VF-WEB.pdf> (consulté le 11/08/2020).
BOSSIERE S., « MSA Côtes Normandes : Sylviane Pralus élue nouvelle présidente », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 8/04/2015, <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/msa-cotes-normandes-sylviane-pralus-elue-nouvelle-presidente:ZOY9O9KJ.html> (consulté le 03/03/2020).
BOSSIERE S., « La main d'œuvre manque aux poireaux », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 22/11/2018.
BOSSIERE S., « Rester attractif et compétitif & La main d'œuvre manque aux poireaux », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 22/11/2018.
BOISSIERE S., « La main d'œuvre manque aux poireaux », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 22/11/2018.
BRIAND D., « Mathilde Vermès parie et gagne sur la vente », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 16/01/2019, <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/mathilde-vermes-parie-et-gagne-sur-la-vente:BDV0H6K.html> (consulté le 16/09/2019).
BRIAND D. (recueilli par), « Mathilde Vermès parie et gagne sur la vente », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 17/01/2019.
Chambres d'agriculture de Normandie, 2019, *Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie*, 74 p., https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Normandie/pep-panorama-normandie.pdf (consulté le 23/08/2020).
CHARON E., « Groupement des producteurs de légumes de la Manche. Départ du président Jean-Claude Caen », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 20/06/2006.
« Délégués du personnel - Entreprises concernées », <https://www.droit-travail-france.fr/entreprise-concernees-dp.php> (consulté le 23/07/2020).
« Des saisonniers étrangers victimes d'abus dans les Fermes Larrère », *Réussir*, 23/03/2020, <https://www.reussir.fr/les-saisonniers-etrangers-victimes-dabus-dans-les-fermes-larriere> (consulté le 24/03/2020).
DESSILIERE E., « Le chariot élévateur est leur allié du quotidien », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 20/02/2019.
DESSILIERE E., « L'endiverie Decaen en visite sur les terres du chicon », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 11/07/2019, p. 7.
DUBON G., « Comment désherber sans linuron ? », *Réussir - Fruits & Légumes*, 5/02/2018.
FERET E., 2017. *Marâtchage bio en Normandie : trajectoires de fermes et évolution des systèmes*, Association Bio Normandie, 21 p.
GOULAN N., « Le Gouessant : la coopérative soutient ses éleveurs », *Paysan breton*, 5/06/2015.
GOUSSIN T., « Océane double la surface de sa plateforme d'expédition », *Les Marchés. Le média de l'alimentaire*, 6/06/2014.
GUILLEMOT T., « Coopération. Agrial embarque Coralie et la Copafelc », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 12/06/2014, <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/cooperation-agrial-embarque-coralie-et-la-copafelc:R733UBY2.html> (consulté le 06/09/2019).
GUILLEMOT T., « Bernard Guillard (président de "Carottes de France") : "ne pas sacrifier une génération" », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 27/10/2015, <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/bernard-guillard-president-de-carottes-de-france-ne-pas-sacrifier-une-generation:V72AZF5R.html> (consulté le 03/03/2020).
GUILLEMOT T., « L'endive Decaen depuis 70 ans », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 29 mars 2017, <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/l-endive-decaen-depuis-70-ans:VNNLOEHG.html> (consulté le 16/09/2019).
GUILLEMOT T., « Une filière "légumes" à cultiver aussi », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 29/08/2017.
GUILLEMOT T., « Une Chambre pour des agriculteurs », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 7/03/2019.
GUILLEMOT T., « Val de Saire-Barfleur : une banque verte entre terre et mer », *Réussir - L'Agriculteur Normand*, 5/09/2019.
<http://www.jardinsdenormandie.com/sileban/la-station/partenaires-financiers.aspx> (consulté le 13/03/2020).

<http://www.jardinsdenormandie.com/jardins-de-normandie/les-r%C3%A9gions-de-production/le-mont-saint-michel.aspx> (consulté le 25/02/2020).

GUIMARD E., « Terrena se dote d'une branche légumière avec Val Nantais », *Les Échos*, 19/02/2014.

« La récolte d'échalions démarre à la Cafpas », <https://www.reussir.fr/fruits-legumes/la-recolte-d-echalions-demarre-a-la-cafpas>, 12/08/2015 (consulté le 15/04/2020).

LAVENU S., « Au secours des carottes », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 15/02/2018.

LAVENU S., « Les carottes manchoises n'ont pas bonne mine », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 27/03/2018, <http://www.legumesdefrance.fr/sites/fnplegweb/pres/ca/> (consulté le 04/03/20).

LEVEQUE O., « Bejo Production fête ses 30 ans », *Médiafel*, 5/06/2018, <http://www.arboriculture-fruitiere.com/articles/technique-legume/bejo-production-fete-ses-30-ans> (consulté le 13/03/20).

La Volaille Française, 2018. *Chiffres clés*. Rapport d'activité, 129 p., <https://www.volaille-francaise.fr/wp-content/uploads/rapport2018chiffres-cles.pdf> (consulté le 21/08/2020).

LAURENT B., « Un objectif de plus 6% de production légumière en 2017 », *Paysan Breton*, 7/04/2017.

MARQUET A. et GOMEZ A., 2015. *Maraîchage bio en Basse-Normandie : des clés pour se repérer*, Agrobio Basse-Normandie, 57 p.

MOTIN V., « Ration – Endives : bovins et éleveurs y trouvent leur compte », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 17/10/2007, <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/ration-endives-bovins-et-eleveurs-y-trouvent-leur-compte:5DDK9W2P.html> (consulté le 16/09/2019).

MOTIN V. (recueilli par), « Question à Patrice Lepainteur. Avec la Grande Ferme, nous préservons des terres agricoles », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 17/10/2013.

MOTIN V., « La Grande Ferme : la Safer a trouvé le repreneur », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 17/10/2013.

MOTIN V., « Une installation XXL avec la SAFER... », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 23/01/2014.

PERTRIAUX J., « Le Département se garde le droit de choisir l'exploitant », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 8/02/2018.

PERTRIAUX J., « Trente ans de combat réduits dans une convention de trois ans », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 8/02/2018.

PERTRIAUX J., « Le marché de gros va quitter Caen pour Soliers », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 9/03/2018.

PERTRIAUX J. (recueilli par), « Sans le TO/DE, "nous perdons l'équivalent d'un salarié permanent" », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 20/09/2018.

PERTRIAUX J. (recueilli par), « Denis Génissel : le syndicalisme par la voie de l'installation », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 5/12/2018.

PERTRIAUX J., « "Nous étions prêts avant le déconfinement" », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 2/06/2020.

PERTRIAUX J., « Carottes de créances : Jean-Luc Leblond n'a pas vu les aides », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 28/07/2020.

PINTAT A., « France : Des asperges et de la mâche en Zéro Résidu de pesticides pour le printemps 2019 », *Fresh Plaza*, 05/02/2019.

<https://www.cae-rhizome.com/> (consulté le 6/06/2019).

« Savéol accélère sa croissance avec +7 % en volume prévisionnel sur 2014 », *Agra*, 25/02/2014.

Sominval, *Rapport d'activités du MIN Angers-Vivry*, 2018, 44 p.

« Un peu plus d'un an pour trouver un repreneur », *Réussir – L'Agriculteur Normand*, 17/10/2013.

VALLIN P., « Divatte Légumes Primeurs rejoint Nanteurop », *Réussir – Fruit & Légumes*, 7/01/2015.

Publications d'exploitation (dont plateformes de financement participatif)

Le Bio Val de Saire : « Une petite nouvelle dans l'équipe », https://lebiovaldesaire.fr/smartblog/9_une-petite-nouvelle-dans-l-equipe-.html#articleComments (consulté le 26/07/2020).

La Croc'cinelle de la Risle : <http://lacroccinelledelarisle.blogspot.com/> (consulté le 16/01/2020).

Les bons légumes de Sophie : <https://www.facebook.com/sophiedhoine/> (consulté le 5/08/2020).

Eco-domaine du Londel : <https://www.facebook.com/people/Eco-Domaine-Du-Londel/100015467806060> (consulté le 18/08/2020) et <https://www.facebook.com/1pacte.aifst/> (consulté le 18/08/2020).

La Ferme d'Ailly : <https://www.facebook.com/La-Ferme-dAilly-1518546434869088/> (consulté le 16/09/2019).

La ferme ô VR : <https://wwoof.fr/host/5828-La-Ferme-o-VR> (consulté le 26/03/2020).

La ferme ô VR : <https://www.facebook.com/lafermeovr> (consulté le 5/08/2020).

La Grande Ferme - La Crête de Fontenay : <https://www.facebook.com/fruitsetlegumesnormandie/> (consulté le 20/07/2020).

Herbalou : <http://www.herbalou.fr/> (consulté le 14/08/2019).

Le jardin Adelis : <https://lejardinadelis.fr/vente-de-dattes/> (consulté le 7/08/2020).

Joret & Fils : « Chez Joret & Fils sur la célèbre Route des Carottes dans le Cotentin, c'est le moment de planter les poireaux ! » : <http://www.legumes-joret.com/actualites.php> (consulté le 2/03/2020).

La ptite Coop : <http://laptitecoop.fr/lieux-de-retrait/> (consulté le 24/02/2020).

Cathy Lelièvre : « Les produits de Cathy Lelièvre, Maraîcher, Saint-Bômer-les-Forges », <https://laruchequiditoui.fr/fr-FR/producers/30968/farm> (consulté le 06/08/2020).
Le Moulin de Vaujourns : <https://www.moulindevaujourns.com/> et <https://www.moulindevaujourns.com/enseignes/> (consulté le 6/08/2020).
Les Rougeas : <https://goutetqualite.fr/producteur/rougeas/> (consulté le 16/09/2019).

<https://www.bluebees.fr/fr/> (consulté le 28/11/2019).
<https://bluebees.fr/fr/project/517-roches-noires> (consulté le 28/11/2019).
<https://www.miimosa.com/fr> (consulté le 28/11/2019).
<https://www.miimosa.com/fr/projects/maraichage-bio-oui-mais-encore-mieux-sans-travail-du-sol?l=fr> (consulté le 28/11/2019).
<https://www.miimosa.com/fr/projects/participez-au-succes-de-mes-cultures-de-legumes-bio?l=fr> (consulté le 28/11/2019).
<https://www.miimosa.com/fr/projects/participez-a-la-perennisation-des-jardins-des-kami/description?l=fr> (consulté le 28/11/2019).
<https://www.ozecontribuer-manche.fr/fr> (consulté le 28/11/2019).
<https://www.ozecontribuer-manche.fr/fr/maisondesmaraichers> (consulté le 24/02/2020).
<https://www.helloasso.com/outils/crowdfunding> (consulté le 29/11/2019).
<https://fr.ulule.com/> (consulté le 28/11/2019).
<https://fr.ulule.com/laveuse-legumes-mobile/> (consulté le 28/11/2019).
<https://www.zeste.coop/fr> (consulté le 29/11/2019).

Publications commerciales (par ordre alphabétique de structure)

ADN Pix : https://www.adnpix.com/sites-internet-cherbourg.php?type=1&tag=Producteur&pcsd=1_1_0 (consulté le 29/05/2019).
Agram : <https://www.agram.fr/qui-sommes-nous> (consulté le 24/03/2020).
Agrial : <https://www.agrial.com/fr/une-entreprise-cooperative-agricole-et-agroalimentaire/notre-identite-cooperative/notre-histoire> (consulté le 06/09/2019).
Agrial : <https://www.societe.com/etablissement/societe-cooperative-agricole-et-agro-alimentaire-agrial-42861171900074.html> (consulté le 25/08/2020).
Agrial : <https://www.societe.com/etablissement/agrial-42861171900504.html> (consulté le 25/08/2020).
Agrial : <https://www.societe.com/etablissement/agrial-42861171900561.html> (consulté le 25/08/2020).
Agrosemens : <https://www.agrosemens.com/blog/qui-sommes-nous/> (consulté le 22/03/2020).
Arnaud Viel : <https://www.arnaudviel.com/arnaud-viel> (consulté le 29/06/2020).
Association Kokopelli : <https://kokopelli-semences.fr/fr/page/qui-sommes-nous> (consulté le 22/03/2020).
Au Chalet gourmand : <https://www.societe.com/societe/sarl-au-chalet-gourmand-792865701.html> (consulté le 11/08/2020).
Bayer : <https://www.bayer.com/en/history.aspx> (consulté le 16/03/20).
Bernard SAS : <https://www.jbbernard.fr/la-societe/> (consulté le 22/03/2020).
Bichon Expéditions : <https://www.societe.com/societe/bichon-expeditions-478136229.html> (consulté le 18/03/2020).
Bonduel : « Bonduelle s'étend sur le marché du Bio », <https://www.bonduelle.com/fr/actualites-bonduelle/bonduelle-setend-sur-le-marche-du-bio.html>, 24/08/2016 (consulté le 4/10/2020).
Briand Plants : <http://www.briandplants.com/lentreprise/historique/historique1.html> (consulté le 13/03/2020).
Checchi & Magli : <https://www.checchiemagli.com/fr/entreprise/> (consulté le 23/03/2020).
Collectif Percheron : <http://collectifpercheron.fr/> (consulté le 3/06/2019).
Comptoir de la faux : <http://www.comptoirdelafaux.com/topic/index.html> (consulté le 23/03/2020).
Copafelc : <https://www.societe.com/societe/copafelc-334897212.html> (consulté le 11/09/2019).
Daucy : <http://www.daucy.fr/damour-daucy/daucy-vous/cest-meilleur-quand-sait-dou-ca-vient/dou-viennent-nos-legumes/> (consulté le 15/04/2020).
De Bernard Irrigation : <https://www.debernard.eu/> (consulté le 24/03/2020).
Decaen : <https://www.acheteralsource.com/vente-directe-producteur/basse-normandie/calvados-14/decaen> (consulté le 16/09/2019).
Ducrettet : <https://www.ducrettet.com/la-societe> (consulté le 22/03/2020).
Dupont : <https://www.dupont.com/about/our-history.html> (consulté le 16/03/2020).
Emeraude Plants : <http://www.emeraudeplants.fr/producteur-plants-maraichers-bretagne/> (consulté le 22/03/2020).
Essem'bio : <https://essembio.com/> (consulté le 22/03/2020).
Essem'bio : <https://www.societe.com/societe/essem-bio-420716920.html> (consulté le 22/03/2020).
Eventia : <https://www.societe.com/societe/eventia-patrimoine-440826022.html>, (consulté le 22/07/2020).

Fabre Graines : <https://www.fabre-graines.com/fr/contact.html> (consulté le 22/03/2020).

Floréale Holding : <https://www.societe.com/dirigeants/floreale-holding-353721475.html> (consulté le 08/03/2020).

Florette : <https://www.societe.com/societe/florette-france-gms-451353734.html> (consulté le 24/08/2020).

Gaec François : <https://www.societe.com/societe/gaec-francois-410284848.html> (consulté le 06/02/2020).

GAEC Reconnu Lechevalier Freres : <https://www.societe.com/societe/gaec-reconnu-lechevalier-freres-382105435.html> (consulté le 06/02/2020).

Gautier Semences : <https://www.gautiersemences.com/> (consulté le 22/03/2020).

Germinance : https://www.germinance.com/qui_sommes-nous_6.php (consulté le 22/03/2020).

Germinance : <https://www.societe.com/societe/sarl-unipersonnelle-germinance-410968630.html> (consulté le 22/03/2020).

Gosselin Normandie : <https://www.gosselin-normandie.com/> (consulté le 13/03/20).

Gosselin Normandie : <https://www.gosselin-normandie.com/historique-legumes-gosselin.php> (consulté le 16/03/20).

Gosselin Normandie : <https://www.gosselin-normandie.com/vente-legumes-france-et-europe.php> (consulté le 17/03/2020).

GPLM : <https://fr.kompass.com/c/group-producteurs-legumes-de-la-manche/fr4423469/> (consulté le 25/08/2020).

Graines Voltz : <https://www.graines-voltz.com/qui-sommes-nous> (consulté le 13/03/2020).

Grimme : <https://www.grimme.com/fr/page/grimmegroup-history> (consulté le 16/03/20).

Goodépices : <https://www.goodepices.com/site-web/qui-sommes-nous.html> (consulté le 05/07/2020).

Groupe Roullier : <https://www.roullier.com/fr/le-groupe/historique> (consulté le 22/03/2020).

HM Clause : <https://hmclause.com/fr/nous-sommes/> (consulté le 22/03/2020).

IFCO : <https://www.ifco.com/fr/a-propos-ifco/monde/> (consulté le 24/03/2020).

International Features Standards : <https://www.ifs-certification.com/index.php/fr/> (consulté le 17/03/2020).

Jardins de Créances : <https://www.societe.com/societe/jardins-de-creances-323416537.html> (consulté le 25/08/2020).

JS Fourniture : <http://www.jsfournitures.com/medias/files/bat6chemisejsf.pdf> (consulté le 24/03/2020).

« Lauréats 2019 de l'Ami économie circulaire », <https://neci.normandie.fr/actualites/laureats-2019-de-l-ami-economie-circulaire?fbclid=IwAR3CPRcWpvo7b2ek85pvWq7n3hDOC6UE3np9KQePO95-CzCknGJZO5XCrPQ> (consulté le 18/08/2020).

La boutique de Laurence : <https://www.accueil-paysan.com/fr/catalog/structure/1144/> (consulté le 08/02/2020).

La Montfarvillaise : <http://www.la-montfarvillaise.fr/expedition-legumes-en-gros.php> (consulté le 17/03/2020).

La Montfarvillaise : <https://www.societe.com/societe/la-montfarvillaise-602650020.html> (consulté le 25/08/2020).

Linda Lebrec : <https://www.societe.com/societe/madame-linda-lebrec-752330548.html> (consulté le 04/08/2020).

Le fil d'Arcadie : <https://www.lefildarcadie.com/accueil> (consulté le 7/08/2020).

Le Gouessant : <https://www.legouessant.com/legumes/> (consulté le 18/03/2020).

Lenders : <https://lendersbv.nl/sur-lenders/?lang=fr> (consulté le 22/03/2020).

Les Jardins d'Arlette : <https://www.societe.com/societe/les-jardins-d-arlette-401345046.html> (consulté le 03/02/2020).

Les Jardins de Beillard : <http://www.amap-bn.fr/Jardins-de-Beillard> (consulté le 09/02/2020).

Les Jardins de Beillard : <https://www.societe.com/societe/les-jardin-de-beillard-507989408.html> (consulté le 09/02/2020).

Les Pins – Jacques Tirel : <https://www.likeachef.fr/bonnes-adresses/bretille-sur-ay/earl-les-pins-jacques-tirel> (consulté le 29/05/2019).

Les Rougeas : <https://www.societe.com/societe/earl-les-rougeas-351329180.html> (consulté le 06/02/2020).

Les Sables primeurs : <http://entreprises.lefigaro.fr/earl-des-sables-primeurs-50/entreprise-792116899> (consulté le 11/08/2020).

Les Sables primeurs : <https://www.societe.com/societe/scea-des-sables-primeurs-792116899.html> (consulté le 11/08/2020).

Manoir du Lys : <https://manoir-du-lys.fr/> (consulté le 1/08/2020).

Martin D., « L'épinard façon La Nouvelle Agriculture® », <https://www.terrena.fr/impasses-de-fertilisation-toute-securite-7/> (consulté le 15/04/2020).

Maschio Gaspardo : <https://www.maschio.com/menu-istituzionale-fr-FR/le-groupe/le-groupe-et-l-histoire/> (consulté le 24/03/2020).

MGAC : <http://www.marchedegros-caen.fr/nos-acteurs> (consulté le 28/01/2020).

Mecasaire 2000 : <https://www.societe.com/societe/mecasaire-2000-430188771.html> (consulté le 16/03/20 et le 28/08/2020).

Motoculture de Haute-Normandie : <https://www.motoculture-haute-normandie-76.fr/materiel> (consulté le 24/03/2020).

Normandie week-end : <https://www.normandie-weekend.com/vacances-gourmandes-orne-normandie.html> (consulté le 11/08/2020).

Nufarm : <https://nufarm.com/fr/a-propos-de-nufarm/> (consulté le 16/03/20).

Nunhems : <https://www.nunhems.com/fr/fr.html> (consulté le 13/03/20).

Oger Ruaults Mécanique Agricole : <https://www.societe.com/societe/sarl-oger-ruaults-mecanique-agricole-819589987.html> (consulté le 16/03/20).

Paniers flériens : <https://www.paniersfleriens.fr/blog/chocolats-laurence-soubien/> (consulté le 08/02/2020).

Primeurs de Saint-Malo : <http://www.primeursdesaintmalo.com/FR/primeurs-saint-malo-presentation.aspx> (consulté le 18/03/2020).

Raja : https://www.raja.fr/groupe-raja/raja-en-bref_cms_000019.html (consulté le 24/03/2020).

« Les producteurs & leur engagement », <http://www.ilederepommedeterre.com/producteurs-pommes-de-terre-ile-de-re.html> (consulté le 15/04/2020).

Réseau des Nouvelles des Marchés : <https://rnm.franceagrimer.fr/> (consulté le 17/03/2020).

« "Rosée des Champs" a repris Soram-Vitacroc », <https://www.fructidor.fr/newsdetail.aspx?idn=27375> (consulté le 04/10/2020).

Saint-Lo Philippe : <https://www.societe.com/societe/monsieur-philippe-saint-lo-383690609.html> (consulté le 04/03/20).

Saveol : <https://www.saveol.com/fr/actualites/assemblee-generale-2019.html> (consulté le 22/05/2019).

Servilegume Industrie : <http://www.servilegume-industrie.com/> (consulté le 18/03/2020).

Simon Group : <https://www.machines-simon.com/simon/> (consulté le 23/03/2020).

Surdive : <https://www.societe.com/societe/surdive-328972211.html> (consulté le 25/08/2020).

Syngenta : <https://www.syngenta.fr/> (consulté le 13/03/20).

Thomas Plants : http://www.thomas-plants.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=20&Itemid=11 (consulté le 13/03/2020).

Val nantais : <https://www.valnantais.fr/nos-engagements/> (consulté le 16/04/2020).

Vitaprim : <https://www.vitaprim.com/a-propos/> et <https://www.vitaprim.com/nos-produits/legumes/produits-bio/> (consulté le 15/04/ et le 16/04/2020).

West Plant Group : <https://www.westplantgroup.com/> (consulté le 13/03/2020).

<https://www.europages.fr/entreprises/France/Caen%20et%20Basse-Normandie/exportation%20de%20legumes.html> (consulté le 17/03/2020).

Ouvrages généraux

BERTRAND A. et LEROSIER J.-J., « L'or vert du Val de Saire », *Cotentissime ! Pour les futurs et éternels amoureux du Cotentin*, Big Red 1 Editions, p. 99-101.

DOLLE J. et OPEC C., 2012. *Des légumes et des hommes. Portraits*, Hachette Livre, Paris, Collection : Chêne. ISBN : 978-2812306914.

FORTIER J.-M., 2012 (réédit. 2015). *Le jardinier-maraîcher. Manuel d'agriculture biologique sur petite surface*, Écosociété, Montréal, 224 p. ISBN : 978-2897192044.

RINGOOT S., 2013. *En quête de terre. Des Belges en Normandie*, OREP Éditions, Bayeux, 200 p.

RUFFIN F., 2018, *Un député à la ferme*, Amiens, Fakir Éditions, p. 187

RYCKBOER É. (Leroux J. collab.), 2017. *Paysan pionnier. Il a osé !*, OREP Éditions, Bayeux, 224 p.

VIEL A. et TAISNE A., 2011. *Ma cuisine des légumes*, Hostellerie de La Renaissance et Atelier Agnès Taisne, Argentan, 97 p. ISBN : 978-295407200.

VIEL C. et VIEL A., 2019. *Cuisine et intuition en Normandie – La Renaissance à Argentan*, Menu Fretin, Chartres, 224 p. ISBN : 979-1096339624.

Autres publications

https://fr.linkedin.com/in/hubert-achard-de-la-vente-5979977?challengeId=AQFIdwzIa_O8UgAAAXN3wQOVCCsbOGRD_iOIJb8FYTD2sDhXa2qG_BA1832FG2_82SgBF6rGJ3Vm19PK6DT_Zni8JJ_6K5oOXyQ&submissionId=15b3f9d7-0c26-2416-40a7-d1ace8534d6e (consulté le 22/07/2020).

<http://www.anaiscuisine.fr/> (consulté le 29/06/2020).

Argentan, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-61006> (consulté le 04/08/2020).

BELLENFANT J., « Créances, les carottes sont cuites », <https://blogs.mediapart.fr/joel-bellenfant/blog/180618/creances-les-carottes-sont-cuites> (consulté le 19/03/2020).

BERTHOMEAU J., « Les patates nouvelles des îles Noirmoutier et Ré ce n'est pas donné... 12,95€ et 13,90€ le kg », <http://www.berthomeau.com/2016/05/les-patates-nouvelles-des-iles-noirmoutier-et-re-ce-n-est-pas-donne-12-95-et-13-90-le-kg.html>, 23/05/2016, (consulté le 15/04/2020).

<https://www.bdsfrance.org/qui-sommes-nous/> (consulté le 25/03/2020).

<https://www.bdsfrance.org/qui-sommes-nous/signataires-de-la-campagne-bds-france/> (consulté le 25/03/2020).

BEUCHERT M., « Extraction de maërl : Bretagne Vivante s'oppose à la fuite en avant ! », 30/03/2005, <http://www.brest-ouvert.net/article1554.html> (consulté le 23/03/2020).

Champfleury, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-72056#chiffre-cle-4> (consulté, 13/08/2020).

Château-d'Almenêches, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-61101#chiffre-cle-1> (consulté le 27/06/2020).

<http://cinetraxion.org/index.php/histoire/> (consulté le 23/08/2020).

« Cotentissime ! », Jean-Jacques Lerosier », <http://www.orepeditions.com/1315-article-cotentissime-!.html> (consulté le 26/07/2020).

DEZ H., 2019. *Nous irons tous en Arcadie*, projet *Tulipe Mobile* – AAP DRAC Normandie, 9 p. (version de travail). « Fiche 7 : Tomates : choix des variétés et réorientation de la conduite de culture », http://www.reseaucpc.org/IMG/pdf/7_maraichage_inpactpc_tomates.pdf (consulté le 13/11/2019).

HAMEL R., « Le bien manger en Alençon », <https://blogs.mediapart.fr/rene-hamel/blog/080319/le-bien-manger-en-alencon> (consulté le 19/03/2020).

<https://www.iamnormand.fr/fr/adherents/les-legumes-surdive-dans-le-val-de-saire> (consulté le 17/03/2020).

Jardins dans la ville (Argentan): <https://www.jardins-dans-la-ville.fr/> (consulté le 03/02/2020).

JOYAU N., <https://twitter.com/JoyauNicolas/status/961941782442512384> (consulté le 10/08/2020).

JOYEUX C., 2014d. *Présentation des scénarios*, compte-rendu n° 3, 10 p.

KROON J., « Visite d'une grande exploitation maraîchère bio », blog *au Four et au Moulin. Manger {Durable} de la graine à l'assiette*, 13/11/2016. <http://www.aufouraumoulin.com/visite-dune-exploitation-maraichere-bio/>. https://www.lanef.com/wp-content/uploads/2015/02/Liste_financements_Nef_2016.pdf (consulté le 22/03/2020).

« La vallée des forges : un site représentatif de la révolution industrielle », <http://www.valleedesforges.com/pages/la-vallee-des-forges/la-vallee-des-forges-un-site-representatif-de-la-revolution-industrielle-the-factory-city.html> (consulté le 16/03/2020).

[Tchat du site internet du journal *Le Monde*], https://www.lemonde.fr/m-perso/live/2020/04/23/entrepreneurs-vous-avez-du-reinventer-votre-activite-a-cause-du-confinement-racontez-nous-en-direct_6037504_4497916.html (consulté en direct le 23/04/2020).

Lessay, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-50267#chiffre-cle-5> (consulté le 24/08/2020).

« Lithothamne : stop! » : <http://www.onpeutlefaire.com/forum/topic/8086-lithothamne-stop/page-2> (consulté le 23/03/2020).

L. Ph. « Foire és morts à Rauville La Place », 7/11/2010, <http://www.vds-phl.fr/article-foire-es-morts-a-rauville-la-place-60429643.html> (consulté le 06/03/2020).

L. Ph. « Rauville la Place : "la foire és morts" », 9/11/214, <http://www.vds-phl.fr/2014/11/rauville-la-place-la-foire-es-morts.html> (consulté le 06/03/2020).

Manifeste du groupe citoyen « Mortagne en transition » : <https://mortagneentransition.files.wordpress.com/2020/01/manifestemet.pdf> (consulté le 09/02/2020).

MARQUET A., GOMEZ A. et BOCQUET F., 2017. *Maraîchage bio en Normandie : trajectoires de fermes et évolutions des systèmes*. Association Bio Normandie, 22 p.

MEREL S., *Un week-end dans le Perche*, <http://unweekenddansleperche.fr/> (consulté le 6/08/2020).

« Nicolas Dupont-Aignan, un maire de terrain, un homme de conviction », http://www.debout-la-france.fr/sites/default/files/plaquette_nda_2012_nouvelle_version.pdf, 20/08/2020.

Normands en cuisine : <https://www.facebook.com/536434983112307/photos/a.536465979775874/797922573630212/?type=3&theater> (consulté le 29/05/2019).

<https://percherose.jimdofree.com/> (consulté le 09/02/2020).

« Tous les parrainages validés », <https://presidentielle2017.conseil-constitutionnel.fr/les-parrainages/tous-les-parrainages/> (consulté le 20/08/2020).

Christian de Vigneral, <https://gw.geneanet.org/pierfit?lang=fr&n=de+vigneral&oc=1&p=christian> consultée le 22/07/2020).

<https://wwoof.fr> (consulté le 26/03/2020).

Multimédia

Télévision

CORBARD, N., « Manche : opération coup de poing des maraîchers », 30/10/2014, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/2014/10/30/manche-operation-coup-de-poing-des-maraichers-581703.html> (consulté le 04/03/2020).

DELAISTRE, A.-L., *Une carotte presque parfaite*, documentaire télévisuel, 2015, diffusion France 5.

« Privés d'un pesticide, les agriculteurs boycottent la fête de la carotte de Créances », 15/06/2018, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/privés-pesticide-agriculteurs-boycottent-fête-carotte-creances-1495123.html> (consulté le 04/03/2020).

PUAUD, P.-M., « La célèbre carotte de Créances doit apprendre à vivre sans insecticide », 23/11/2019, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/manche/celebre-carotte-creances-doit-apprendre-vivre-insecticide-1753551.html> (consulté le 04/03/20).

Vidéo

« Carottes des sables de Créances : l'or rouge du Cotentin », 15/02/2018, <https://www.youtube.com/watch?v=QcYxQ7JztU> (consulté le 19/03/20).

« ETP ST JAMES LE MAGASIN », 23/08/2016, <https://www.youtube.com/watch?v=adJaTDJERGQ> (consultées le 31/10/2019).

« ETP Saint-James », 27/02/2017, <https://www.youtube.com/watch?v=5mIcKso2JLk> (consultées le 31/10/2019).

« De la route des Caps au Val de Saire, notre escapade dans le Cotentin. », 29/05/2017, https://www.youtube.com/watch?v=KqrJN-h4J_M. (consulté le 06/03/20).

« La cuisine centrale d'Hérouville Saint-Clair », 9/10/2019, <https://www.youtube.com/watch?v=jimmFEDLQTg> (consultée le 04/02/2020).

« Les jardins de Créances : « Nous mettons en place des bulles de progrès pour accompagner et améliorer techniquement les producteurs » », 25/02/2016, <https://www.dailymotion.com/video/x3tj412> (consulté le 13/03/20).

« Le panais du pays de Créances », 12/01/2016, <https://www.youtube.com/watch?v=qOPNqS0ei4s> (consulté le 02/03/2020).

« Les Mouôgeous d'carottes de Crianches. », 01/05/2014, https://www.youtube.com/watch?v=9_g_In0_W_w (consulté le 03/03/20).

« PARISIENS et STARS : qui sont les ACCOURUS du PERCHE ? », 04/09/2018, <https://www.youtube.com/watch?v=LuDnc6kcwt8> (consulté le 17/02/2020).

« Philippe Jean : producteur de carottes (Emission : "Du champ au fourneau" - Campagnes TV- Interfel) », 16/5/2015, <https://www.youtube.com/watch?v=IScXni4RIIE> (consulté le 04/03/20).

« Portrait d'agriculteur | Florette Food Service », 13/06/2017, https://www.youtube.com/watch?v=5aj9HE_QIyU (consulté le 06/09/2019).

« Portrait de chef – Jeff Guilbert », <https://www.facebook.com/goodepicesfrance/videos/2161766934128412>, 14/11/2019, (consulté le 05/07/2020).

« Pourquoi suivre nos Péripléties ? », 10/01/2020, <https://www.youtube.com/watch?v=0lzK9H0u08c> (consulté le 17/02/2020).

« PRIMEALE - La carotte des sables », 19/09/2013, <https://www.youtube.com/watch?v=4mbgaLGfXvs> (consulté le 19/03/2020).

« Quand le ronronnement du tracteur conduit au TGI (Tribunal de Grande Instance) » <http://www.agriculteur-normand.com/actualites/a-cambes-en-plaine-14-quand-le-ronronnement-du-tracteur-conduit-au-tgi-tribunal-de-grande-instance:0GFJJP0Q.html> (consulté le 16/09/2019).

« Régis Lhoutellier - Directeur général Les Jardins de Créances », 25/02/2015, <https://www.dailymotion.com/video/x2i20pn> (consulté le 17/03/2020).

« SUIVEZ LE GUIDE : La Saire, un trait d'union entre terre et mer », 27/03/2015, <https://www.youtube.com/watch?v=9k0VNtETB9w> (consulté le 06/03/20).

Publications grises universitaires

Appel à communications des Journées Rurales 2020 : <https://journées.inrae.fr/jrm2020/Appel-a-communications/Thematiques-et-sessions> (consulté le 07/04/2020).

Collectif ROCS, <https://rocs.hypotheses.org/> (consulté le 18/06/2020).

Collectif ROCS, « Au croisement de recherches collectives, une étude de cas : les Farines de la Touche », <https://rocs.hypotheses.org/travail-de-terrain> (consulté le 5/10/2020).

GUILLEMIN P., « Les fils barbelés du Londel », 25/03/2016, <http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/forge/3932> (consulté le 17/08/2020).

PSDR 4 FRUGAL : <http://projetfrugal.fr/presentation-du-projet/> (consulté le 18/06/2020).

PSDR 4 INNOVFIL : <http://psdr.fr/archives/INS42PDFN3.pdf> (consulté le 13/05/2020).

Résultats de l'appel à projets inter-MSH : <https://www.msh-reseau.fr/actualites/resultats-de-lappel-projets-blanc-inter-msh-2019-2020> (consulté le 28/07/2020).

Annexes

Annexe 1 : Travail préparatoire de recodage des variables en classes (ou modalités)

Variables actives dans l'ACM :

A. Chef d'exploitation, situations familiales et collectif de travail

- Classes d'âge du chef d'exploitation

1. < 40 ans	157
2. 40-50 ans	216
3. 50-60 ans	232
5 > 60 ans	90

- Nombre d'Unités de Travail Annuel

1. > 5 UTA	81
2. 2-5 UTA	285
3. 1-2 UTA	240
4. < 1 UTA	89

- Part de la main d'œuvre familiale non salariée

1. 100 %	244
2. 85-99 %	112
3. 50-85 %	163
4. < 50 %	176

- Part du salariat permanent

1. > 50 %	94
2. 31-50 %	109
3. < 31 %	67
4. 0 %	425

- Part du salariat saisonnier (en pourcentage de millièmes d'UTA)

1. > 25 %	81
2. 12-25 %	94
3. < 12 %	137
4. 0 %	383

- Statut juridique

1. Autre personne morale	8
2. Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)	118
3. Groupement d'Exploitation Agricole en Commun (GAEC) et Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	88
4. Exploitation individuelle	473
5. Société commerciale	8

B. Structures d'exploitation, moyens de production

- Classes de SAU

1. < 3 ha	151
2. 3-10 ha	103

3. 10-40 ha	164
4. 40-100 ha	191
5. > 100 ha	86

- Orientation Technico-économique des Exploitations (OTEX)

1. OTEX 1500-1610-1620-1660 (excepté 1630) « Céréales, oléoprotéagineux et cultures générales »	100
2. OTEX 1620 « Cultures de légumes frais de plein champ »	178
3. OTEX 2800 « Maraîchage »	165
4. OTEX 2900-3900 «Fleurs, horticulture diverse, fruits et cultures permanentes »	39
5. OTEX 4500-4700 « Bovins lait ou mixtes »	92
6. OTEX 4600-4813-4840 « Bovins viandes, ovins, caprins et autres herbivores » (simplifiée après comme « herbivores à viande »)	28
7. OTEX 5100-5200-5374 « Porcins, volailles, granivores mixtes » (simplifiée après comme « granivores »)	10
8. OTEX 6120 « grandes cultures et horticulture »	43
9. OTEX 6184 « Polyculture, polyélevage »	23

- Production Brute Standard (PBS en €)

1. < 26 866 €	173
2. 26 866-80 490 €	173
3. 80 490-191 875 €	173
4. > 191 875 €	176

- Part des circuits-courts dans le chiffre d'affaires

1. > 50 %	216
2. 10-50 %	55
3. < 10 %	59
4. 0 %.	365

- Labellisation de l'exploitation en agriculture biologique

1. Présence	107
2. Absence	588

C. Systèmes de conduite des surfaces légumière et maraîchère

- Nombre de légumes cultivés

1. 1	220
2. 2-3	132
3. 4-10	174
4. > 10	169

- Surfaces couvertes en tunnels froids

1. 0 ha	532
2. < 0,1 ha	80
3. 0,1-1 ha	63

4. > 1 ha	20
- Serres chauffées	
1. Présence	10
2. Absence	685
- Culture de légumes pour l'industrie de la transformation	
1. présence	38
2. absence	657
- Commercialisation des légumes en circuits courts	
1. Présence	307
2. Absence	388
- Labellisation des légumes en agriculture biologique (AB)	
1. Présence	93
2. Absence	602

**Annexe 2 : 2^e feuille du questionnaire passé lors des portes ouvertes des Légumes du Désert
organisées le 24/06/2017**

Ce questionnaire vous est distribué par Pierre Guillemain, un ami de XXX qui lui donne un coup de main ce matin. Il est aussi doctorant en géographie à l'université de Caen et mène sa thèse sur les productions légumières et maraîchères et les systèmes alimentaires locaux en Normandie. Ainsi, si vous le souhaitez, vous pouvez répondre aux questions suivantes afin de l'aider dans ses recherches. Ces questions seront traitées séparément de la première feuille, de manière anonymisée et utilisées dans un cadre uniquement scientifique.

Questions complémentaires (entourez vos réponses) :

1) Vous êtes : un homme ; une femme

2) Votre âge :

3) Votre niveau de formation (plusieurs réponses possibles) : certificat d'études ; brevet des collèges ; CAP ou BEP ; Bac professionnel ; Bac général/technologique ; Bac + 2 ; Bac + 3 ou Bac + 4 ; Bac + 5 et plus

4) Intitulé(s) de votre/vos formations (précisez le plus possible) :
.....
.....

5) Vous êtes (si vous n'êtes ni salarié ni indépendant, allez directement question 10) : salarié-e ; indépendant-e ; sans emploi ; étudiant-e ; retraité-e.

6) Votre/vos métier(s) (précisez le plus possible/plusieurs réponses possibles) :
.....

7) Secteur d'activité : agriculture, sylviculture ; industrie, production d'énergie ; bâtiment, génie civil, transports ; commerces ; services aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités ; services financiers ou immobiliers ; services publics non marchands.

8) Vous êtes : en CDI ; en CDD ; en intérim ; en stage

9) Vous êtes : à temps plein ; à temps partiel (et c'est bien) ; à temps partiel (et ce n'est pas assez)

10) Si vous êtes retraité-e, dernier emploi occupé (précisez le plus possible) :
.....

Expression libre :

.....
.....
.....
.....

Merci d'avoir répondu à ces questions, pour toute demande complémentaire, n'hésitez pas à me contacter à l'adresse suivante : pierre.guillemain@unicaen.fr



TV
MAGAZINE
OUEST

Alain Ducasse
Philippe Etchebest

La rencontre
des chefs

Le chef le plus étoilé du monde
a reçu le chef star de M6 dans
son restaurant du Plaza Athénée
avant la saison 10 de *Top chef*. P. 8

SUPPLÉMENT À VOTRE QUOTIDIEN OUEST-FRANCE DU VENDREDI 01/02/2019 ET VOTRE QUOTIDIEN COURRIER DE L'OUEST,
MAINE LIBRE, PRESSE Océan DU SAMEDI 02/02/2019 - C.P. N° 0520C86666 / 0420C86764 / 0420C86811

DU DIMANCHE 3 AU SAMEDI 9 FÉVRIER 2019

Annexe 4 : Conseils d'une journaliste pour la consommation de paniers de légumes

ellivu

Lisieux

Si vous passiez aux paniers de légumes hebdo ?

Vous n'avez jamais le temps d'acheter des fruits et légumes frais ? Dommage, dans une région qui compte de nombreux maraîchers ! Voici quelques pistes.

Le concept
Vous allez le chercher un jour de la semaine bien précis. Un « panier » à la taille de votre choix, à prix incomparable, qui fait vivre les producteurs locaux et vous assure que vos légumes n'ont pas traversé la planète en avion. Bonus : ils sont bons ! Car de saison.

Les Jardins du CEP de Bernard Lorber
Bernard Lorber cultive un terrain de 4 000 m² à Saint-Martin-de-Bienfaite. Ici, on travaille en accord avec la nature, en permaculture et depuis peu, « on a officiellement été certifié bio », se félicite-t-il. Il propose des paniers à 10 € (pour 2-3 personnes) et 20 €, disponibles chaque vendredi de 14 h à 19 h à la boutique Le cabas (alimentation bio), 8 rue d'Alençon, à Lisieux. En cas d'absence, il est possible de suspendre son abonnement.
Le + : la large plage horaire pour récupérer son panier.
Les Jardins du CEP, par mail à assoc.le.cep@gmail.com ou par téléphone au 06 78 25 63 27.

Le jardin de Vit'actif
L'association de maraîchage emploie vingt salariés dans son jardin de réinsertion de 1,2 hectares au fond de la zone de la Vallée, à Lisieux.
Là aussi, les légumes sont 100 % bio et de saison, vendus en panier (à 8 € ou 13 €) ou en vrac, dans la boutique du jardin. « On récolte les légumes le matin même », sourit Jean-François Marin, responsable du jardin.
Le + : vous pouvez passer du mode panier au mode achat en vrac, au fil de la saison.
Jardin Vit'actif, 8, rue Blaise-Pascal (derrière Renault), à Lisieux. Ouvert les mardis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à



Chaque semaine, des légumes (et quelques fruits) locaux, bio et de saison.

© Ouest-France

12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30.
Tél. 06 76 00 79 94.

Plus que des légumes

Amap
Dans le panier hebdo 100 % bio, au choix : légumes, fromage de chèvre, miel, jus de pomme et cidre, pain, œufs, ponctuellement de la viande... Tous de producteurs locaux. « Il y a une cotisation de 25 € par an, puis on passe une commande à chaque fin de mois pour le suivant », détaille Adrien Mocquet, secrétaire de l'association. La distribution a lieu chaque jeudi, de 17 h 30 à 18 h 30, à l'épicerie solidaire, rue du Moulin à temps, à Lisieux.
Le + : le panier est donc à la carte, et sans obligation de commande cha-

que semaine.
Renseignements, tél. 06 64 31 96 39 ou directement sur place un jeudi, de 17 h 30 à 18 h 30.

La ruche qui dit oui
Des producteurs régionaux s'associent et proposent leurs produits sur le site Internet de la « ruche », sur lequel les abonnés peuvent commander légumes, volaille, fromage, sa-vons bio... qu'ils viennent récupérer à

la gare de Lisieux, chaque jeudi en fin d'après-midi. « On doit s'inscrire sur le site mais c'est gratuit », explique Jacques Marouani, son créateur, et on n'a aucune obligation de commande chaque semaine. »
Le + : jusqu'à la fin du mois, 5 € sont offerts sur une première commande.
Renseignements, sur www.laruchequiditoui.fr ou par tél. 06 52 76 63 76

Virginie ÉNÉE

Panier

Dans mon panier à 10 € du Jardin du Cep cette semaine : une botte de choux kale, une botte de blettes, deux énormes courgettes jaunes ; deux grosses tomates de crimée ; un sachet de tomates cerise ; une salade feuille de chêne, un sachet de haricots verts et trois poires.

Source : Ouest-France, 21/09/2017.

Annexe 5 : Appel à candidature pour le test d'une activité maraîchère sur l'éco-domaine du Londel



APPEL A CANDIDATURE

Le 14/11/2017

TESTEZ VOTRE PROJET DE MARAÎCHAGE AGROECOLOGIQUE

sur **PETITE SURFACE** aux jardins de l'éco-domaine du Londel (Bieville-Beuville – Caen)

L'AIFST crée un espace-test agricole destiné à des personnes qui souhaitent tester leur projet de maraîchage sur petite surface selon **une méthode de production maraîchère « intensive » inspirée par la permaculture.**

L'AIFST met à disposition d'un porteur de projet 3 000 m² environ dont 500 m² sous 3 tunnels avec des équipements sur place : irrigation (aspersion, goutte à goutte), locaux.

L'AIFST propose de vous accompagner, avec comme objectif de cultiver une diversité légumes (et de fruits) en quantité sur un petit espace, en y passant un nombre d'heures raisonnable pour un revenu décent.

Le test d'activité agricole consiste à développer une activité de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée (1 à 3 ans) ; ceci dans un cadre qui réduit la prise de risque.

Le test d'activité met à votre disposition :

- . Un cadre légal d'exercice d'une activité
- . Des moyens de production
- . Un dispositif d'accompagnement au porteur de projet (maraîcher/formateur, technicien, RHIZOME)
- . Un réseau de partenaires locaux

Objectifs :

- . Tester ses capacités et sa motivation en situation réelle
- . Bénéficier d'un appui technique
- . Approfondir des savoir-faire et compétences
- . Développer les débouchés et modes de commercialisation potentiels
- . Mûrir son projet d'installation
- . Créer son réseau professionnel
- . Acquérir une autonomie technique et organisationnelle, ainsi que des compétences entrepreneuriales.

Compétences et expériences requises

- . Formation agricole et/ou expérience poussée en maraîchage biologique indispensable
- . Avoir de l'intérêt pour l'agroécologie et la permaculture
- . Une formation en permaculture (CCP) ou en agroécologie serait un plus.

NB : le candidat devra être passé par le Point Accueil Installation et être inscrit en tant que demandeur d'emploi

Motivations

- . Être profondément motivé(e) pour démontrer que l'agroécologie peut permettre de produire beaucoup et sur peu de surface !
- . Avoir le souhait de rencontrer d'autres personnes : producteurs professionnels, amateurs, salariés en insertion pour travailler avec eux car la diversité des hommes permet aussi de renforcer l'équilibre économique et social d'un projet agricole.
- . Être sensible aux valeurs de l'économie sociale et solidaire et être motivé pour les vivre.

Conditions du test d'activité agricole

Statut : . Stagiaire de la formation professionnelle pour bénéficier d'indemnités de formation mensuelles

. Contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) signé avec la Coopérative d'activité et d'emploi agricole RHIZOME

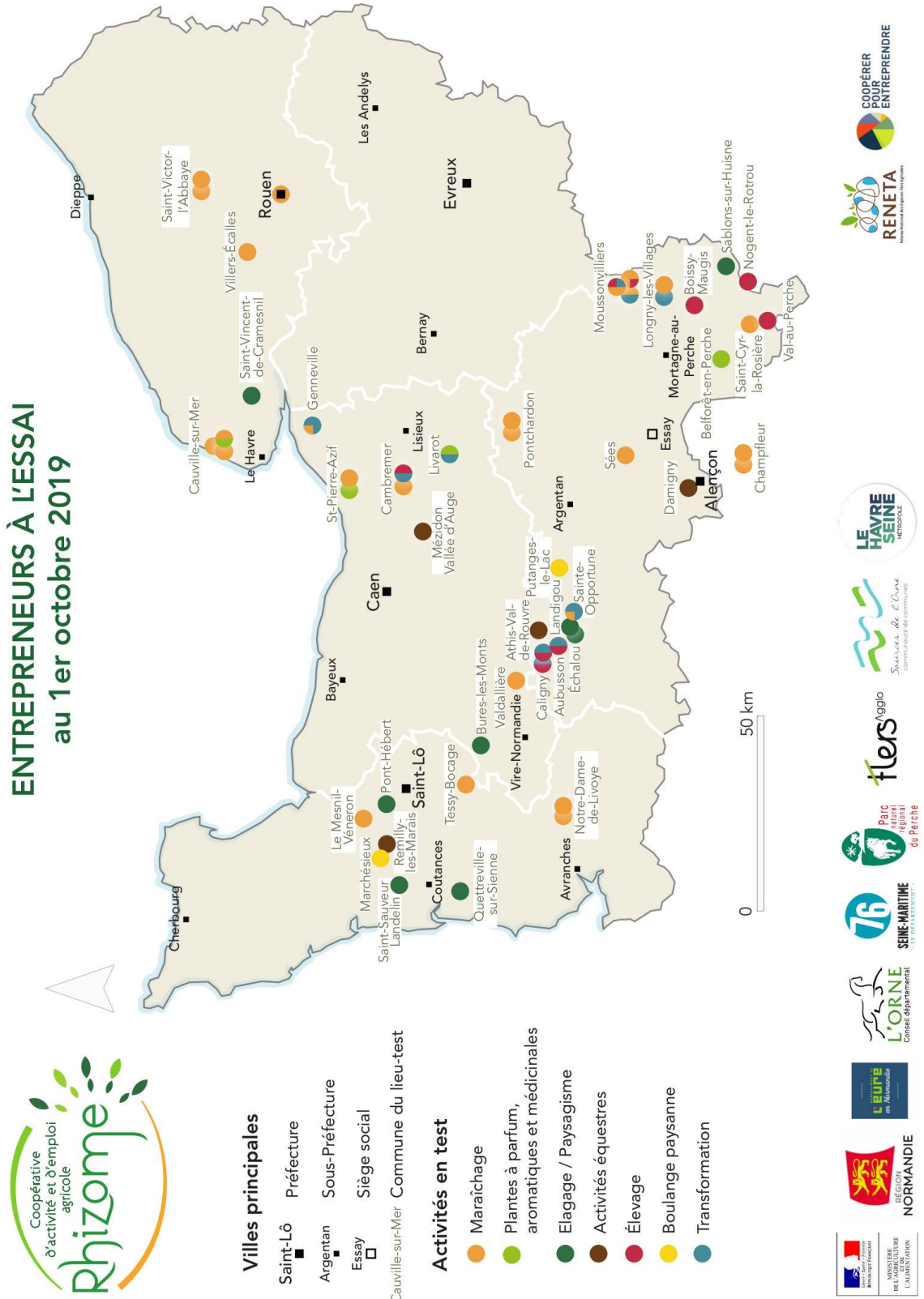
Durée du test : 1 an renouvelable dans certaines conditions jusqu'à 3 ans maximum. A l'issue du test réussi, une installation pérenne est envisageable. (Démarrage du test d'activité : dès que possible début 2018)

Une convention entre vous et l'AIFST pour la mise à disposition de terres et de matériel sera signée.

Candidature

Merci d'envoyer votre lettre de motivation (nom-prénom_LM) et votre CV (nom-prénom_CV) à l'adresse suivante :

rbirot@aifst.fr et fcarette@aifst.fr . Candidatures ouvertes jusqu'au 15/12/2017.



Annexe 7 : Capture d'écran de la vidéo aérienne de l'éco-domaine du Londel (<https://www.youtube.com/watch?v=RCuBFGHXa-I>, consulté le 18/08/2020)



En Sarthe, chaque heure est la meilleure

17:00
Premier cours
de danse*
Pauline, professeur
de danse contemporaine

16:00
Création
à la chocolaterie
Vianney Bellanger, chocolatier
et gérant de la maison Bellanger

15:00
Départ
des 24H du Mans
Bruno Vandestrück, speaker
officiel des 24H du Mans

11:00
Courses
au marché
des Jacobins
Karelle et Ghislain

GRAND CONCOURS.
*Derniers
jours
pour gagner
des week-ends
exceptionnels**

**SARTHE
meUP**

Pour participer, déposez les photos, vidéos ou témoignages de votre heure préférée en Sarthe sur sarthe-me-up.com

*JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT jusqu'au 30 avril 2017. Voir règlement du jeu sur sarthe-me-up.com.

Sarthe Le Département

Annexe 9 : Questionnaire passé lors d'une distribution de paniers de l'AMAP du Domfrontais en octobre 2016 et 2017

Questionnaire AMAP du Domfrontais Automne 2016

UMR CNRS 6590 Espaces et Sociétés

Nous sommes géographes à l'Université de Caen Normandie et membres d'un collectif que nous avons fondé pour la Revisite de l'Observation du Changement Social (Collectif ROCS). Dans ce cadre, nous menons une étude sur la vie associative dans le Domfrontais et vos pratiques nous intéressent. Ce document est confidentiel et le traitement des réponses sera anonyme et à vocation exclusivement scientifique. Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Vous et l'AMAP du Domfrontais...

1. Êtes-vous adhérent-e de l'AMAP du Domfrontais ? (si non, allez directement à la question n° 4)

1. oui 2. non

2. Si oui, date d'adhésion :

3. Pourquoi avez-vous adhéré à l'AMAP du Domfrontais ?

4. Si non, envisagez-vous d'adhérer à l'AMAP du Domfrontais ?

1. oui 2. non

5. Comment avez-vous connu l'AMAP du Domfrontais ?

6. Achetez-vous auparavant votre alimentation via un circuit-court ?

1. oui 2. non

7. Si oui, lequel ?

1. marché 2. vente à la ferme
 3. ruche qui dit oui 4. autre AMAP
 5. commerce en ligne 6. autres (précisez) :

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

8. Vous achetez une partie de votre alimentation en grandes surfaces :

1. une fois par semaine 2. une fois par mois
 3. une fois par an 4. jamais

9. Quels aliments ou quels types d'aliments achetez-vous en grandes surfaces (5 maximum) ?

Vous et d'autres associations...

10. Êtes-vous adhérent-e d'une autre association ?

1. oui 2. non

11. Si oui, laquelle/lesquelles ?

12. Êtes-vous membre du bureau d'une autre association ?

1. oui 2. non

13. Laquelle ou lesquelles ?

14. A quelle(s) fonction(s) ?

Vous êtes...

15. Vous êtes :

1. un homme 2. une femme

16. Quel âge avez-vous ?

1. de 18 à 25 ans 2. de 26 à 34 ans
 3. de 35 à 49 ans 4. de 50 à 64
 5. plus de 65 ans

17. Commune de naissance :

18. Commune de résidence :

19. Êtes-vous ?

1. célibataire
 2. en concubinage ou union libre
 3. marié-e ou pacsé-e
 4. séparé-e
 5. divorcé-e
 6. veuf-ve

20. Vivez-vous en couple ?

1. oui 2. non

21. Avez-vous des enfants ? (si non, allez directement à la question n° 25)

1. non 2. oui

22. Si oui, combien en avez-vous ?

1. 1 2. 2 3. 3 4. 4 5. 5 6. 6 7. 7

23. Combien d'enfants sont encore à votre charge ?

1. 1 2. 2 3. 3 4. 4 5. 5 6. 6 7. 7

24. Si oui, et si vos enfants sont majeurs, quel est le niveau de formation ou l'emploi de chacun-e ?

25. Votre niveau de formation :

1. sans diplôme
 2. Certificat d'études
 3. Brevet des collèges
 4. CAP ou BEP
 5. Bac professionnel
 6. Bac général/technologique
 7. Bac + 2
 8. Bac +3 ou Bac+4
 9. Bac +5 et plus

26. Intitulé de votre/vos formation(s) (précisez le plus possible):

27. Commune-s de formation (plusieurs possibles) :

28. Vous êtes (si vous êtes ni salarié ni indépendant, répondez puis allez directement à la question n° 34):

1. salarié 2. indépendant 3. sans emploi
 4. étudiant 5. retraité

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

29. Si vous avez un emploi, vous êtes (précisez le plus possible):

30. Dans quel secteur d'activité ?

1. agriculture, sylviculture
 2. industrie, production d'énergie
 3. bâtiment, génie civil, transports
 4. commerces
 5. services aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités
 6. services financiers ou immobiliers
 7. services publics non marchands

31. Vous êtes :

1. en CDI 2. en CDD 3. en intérim 4. en stage

32. Vous êtes :

1. à temps plein
 2. à temps partiel (et ce n'est pas assez)
 3. à temps partiel (et c'est bien)

33. Commune où vous travaillez :

34. Si vous êtes retraité-e, quel est le dernier emploi que vous avez occupé ? (précisez le plus possible)

35. Profession de votre père (précisez le plus possible)

36. Profession de votre mère (précisez le plus possible) :

Index des cartes

Carte 1 : Principales coopératives légumières du Grand Ouest français.....	13
Carte 2 : Les principaux légumes cultivés dans le département de la Manche en 2010	41
Carte 3 : Cultures de légumes en Normandie en 2016	50
Carte 4 : Typologie des exploitations agricoles produisant des légumes.....	150
Carte 5 : Le suivi des installations maraîchères post-2010	197
Carte 6 : Aire de l'Indication Géographique Protégée du Poireau de Créances en 2017.....	209
Carte 7 : Cultures du panais en 2016 en Normandie (en hectares)	215
Carte 8 : La coopérative Agrial dans le monde, en 2017	221
Carte 9 : Cultures et filières légumières dans la Plaine de Caen	228
Carte 10 : Fournisseurs et clients des entreprises <i>Herbalou</i> et <i>Le Goût des Champs</i>	232
Carte 11 : Producteurs et collectifs de consommateurs du <i>Collectif percheron</i> en 2017.....	238
Carte 12 : Liste de la Confédération Paysanne pour l'élection des représentants des exploitants agricoles à la Chambre d'Agriculture du Calvados en 2019.....	240
Carte 13 : Clientèle d'un des quatre derniers maraîchers.....	246
Carte 14 : Localisation des primeurs de Caen,.....	247
Carte 15 : Le maraîchage diversifié approvisionnant les circuits courts de la CUA.....	253
Carte 16 : Principales structures des filières légumières de la Manche	267
Carte 17 : Le financement participatif des filières maraîchères normandes	281
Carte 18 : Origine communale et type de stand commercialisant des légumes	298
Carte 19 : Localisation des enquêtes de terrain réalisées pour la thèse.....	352
Carte 20 : Les circuits courts de la marque <i>Bio Val de Saire</i>	372
Carte 21 : Clientèles de La Grande Ferme et de La Crête de Fontenay	399
Carte 23 : L'approvisionnement maraîcher de restaurants gastronomiques bas-normands...	457
Carte 24 : Site et situation du dernier marais caennais	482

Index des documents

Document 1 : Une du quotidien Ouest-France, parution du 15/11/2017	24
Document 2 : Affiche du collectif des précaires de l'ESR de Rouen, publiée le 19/02/2020.	26
Document 3 : Une du quotidien Ouest-France, parution du 20/06/2017	29
Document 4 : Une de L'intransigeant, parution du vendredi 18 décembre 1936	57
Document 5 : Article paru en page locale « Alençon et sa région »	96
Document 6 : Calendrier des productions de la filière légumière de Normandie	180
Document 7 : Publicités de l'AOP Jardins de Normandie	184
Document 8 : Extrait de la une du quotidien <i>Ouest-France</i> paru le 6 novembre 2014	190
Document 9 : Marques du <i>GPLM</i>	206
Document 10 : Logo de <i>La Ferme d'Ailly</i> , utilisé comme image de profil <i>Facebook</i>	226
Document 11 : Capture d'écran d'une vidéo postée sur le profil.....	226
Document 12 : Localisation de la dernière exploitation maraîchère de Condé-sur-Sarthe....	250
Document 13 : Plans de réhabilitation de l'ex coopérative légumière de Lingreville	272
Document 14 : Lingreville, jardin de la Mer et de la Terre.....	342
Document 15 : Les chefs restaurateurs aux Jardins dans la Ville	468
Document 16 : Croquis de la salle de réunion du Londel au 10/02/2016/	491
Documents 17 : Une aménité d'appel	505
Document 18 : Site et situation d'une parcelle étudiée pour la couveuse de la CUA.....	516
Document 19 : Questionnaire pédagogique d'une étudiante en histoire.....	558

Index des figures

Figure 1: Maraîchage, où es-tu ?	45
Figure 2 : Schématisation spatiale d'un bassin de production agricole	102
Figure 3 : Les six profils d'exploitation agricole proches du modèle familial.....	119
Figure 4 : Sous-groupes et profils des exploitations aux allures de firme	120
Figure 5 : Représentation graphique des douze types d'exploitations légumières dans le plan factoriel 1 et 2 de l'ACM	145
Figure 6 : La mise en place d'une infrastructure critique gastronomique à Argentan	471

Index des graphiques

Graphique 1 : Évolution de la valeur des productions maraîchères parisiennes	54
Graphique 2 : Évolution des apports de la banlieue aux Halles de Paris (1910-1950)	54
Graphique 3 : Origine des envois aux mandataires des Halles de Paris en 1950 (en tonnes)..	54
Graphique 4 : Répartition du chiffre d'affaires d'une exploitation maraîchère	63
Graphique 5 : Surfaces sous serre dans le Sénonais entre 1951 et 1970 (en m ²).....	70
Graphique 6 : Recrutements de migrants dans la Province de Huelva 2001-2010	72
Graphique 7 : Les productions du GPLM en 2008 (en tonnes)	123
Graphique 8 : Les parts de chiffre d'affaires issues des circuits courts.....	151
Graphique 9 : Les classes de SAU par types d'exploitations	157
Graphique 10 : Assolement maraîcher du Val de Saïre, en contrat avec <i>Agrial</i>	159
Graphique 11 : Assolement maraîcher du Val de Saïre, en contrat avec le <i>GPLM</i>	160
Graphique 12 : Récoltes du <i>GAEC du Petit Vicel</i> - campagne 2017 (en tonnes)	162
Graphique 13 : Chiffre d'affaires de <i>La Grande Ferme</i> en 2017 (en euros).....	166
Graphique 14 : Chiffre d'affaires de <i>La Crête de Fontenay</i> selon les variétés de pommes et de poires pour la campagne 2017-2018 (en euros)	166
Graphique 15 : Les OTEX par types d'exploitations.....	168
Graphique 16 : Assolement légumier de production en grandes cultures.....	170
Graphique 17 : Coexistence maraîchère et céréalière	172
Graphique 18 : Agrandissement d'une EARL légumière par association	174
Graphique 19 : Assolement d'un GAEC laitier et légumier dans le Créançais	174
Graphique 20 : Les exploitations recensées dans <i>Ouest-France</i> selon l'année d'installation	179
Graphique 21 : Médiatisation des exploitations maraîchères dans le quotidien <i>Ouest-France</i> (nombre total d'article par mois).....	181
Graphique 22 : Saisonnalité des plantes potagères en Normandie.....	181
Graphique 23 : Répartition des types d'exploitation agricole.....	185
Graphique 24 : Dimension moyenne des îlots cultureux emblavés	200
Graphique 25 : Productions de l'AOP Jardins de Normandie en 2015 (en tonnes).....	201
Graphique 26 : Diversification des productions de la Coopérative VDS entre 1970 et 1988	203
Graphique 27 : Prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares dans la Plaine de Caen, entre 1999 et 2000 (Plaines de Caen Nord et Sud agrégées, en € courant/ha).....	240
Graphique 28 : L'essor de la plateforme de financement participatif <i>Miimosa</i>	273
Graphique 29 : Chiffres d'affaires de <i>La Grande Ferme</i> et de <i>La Crête de Fontenay</i> selon les types de clients en 2017	398
Graphique 31 : Niveaux de diplôme des membres de l' <i>AMAP du Domfrontais</i>	450
Graphique 32 : Niveaux de diplôme des participants aux portes ouvertes	453
Graphique 33 : PCS dans le Domfrontais et au sein de l' <i>AMAP du Domfrontais</i>	521
Graphique 34 : PCS des actifs occupés de l'ancien canton de Mortrée en 2012 et des participants à la porte ouverte des légumes du Désert du 24/06/2017.....	528

Graphique 35 : Chiffres d'affaires et effectifs de la <i>SARL</i> puis <i>SA Ryckboer</i>	537
Graphique 36 : Évolution de la production et des effectifs de <i>Créaline</i> à Lessay 2010-2020	552

Index des photographies

Photographies 1 : Serres froides de tomates, rue des Chouers à Lingreville	163
Photographie 2 : Serres de la ferme du Manoir à Montfarville.....	164
Photographie 3 : Culture de courgettes en plein champ, rue des Matelots à Lingreville.....	230
Photographie 4 : Marché d'été de Regnéville-sur-Mer	234
Photographie 5 : La maraîchère avec le restaurateur	279
Photographies 6 : Rond-point à l'entrée sud de Créances,.....	300
Photographie 7 : La confrérie des <i>Mouôgeous d'carottes de Crianches</i> en 2017	301
Photographie 8 : « Retrouvez-nous à la foire à l'oignon de Trun ce week end !! ».....	317
Photographie 9 : Arrachage et préparation de plant de poireaux à Créances.....	424
Photographies 10 : Inauguration de l'éco-domaine du Londel	490
Photographies 11 : Lavage, épluchage et conditionnement du poireau	547
Photographie 12 : Plateau de récolte des salades, le tapis est replié à l'arrière.....	548
Photographie 13 : Ouvriers saisonniers sarclant les choux à Réville.....	549

Index des schémas

Schéma 1 : Flux et services liés aux trois groupements légumiers de la Manche.....	262
Schéma 2 : Filière du Groupement des Producteurs de Légumes de la Manche	269
Schéma 3 : Flux et services liés aux filières maraîchères bas-normandes.....	283
Schéma 4 : Système du bassin légumier du Val de Saire.....	294
Schéma 5 : Système du micro-bassin légumier de la Plaine de Caen	319
Schéma 6 : Système du micro-bassin agricole alternatif percheron,.....	334
Schéma 7 : Système du micro-bassin maraîcher de Lingreville	340
Schéma 8 : L'héritage d'une organisation familiale du travail	369
Schéma 9 : Une organisation du travail inspirée d'une logique de firme	400

Index des tableaux

Tableau 1 : Surfaces en légumes frais dans l'ex Basse-Normandie en 2010.....	42
Tableau 2 : Surfaces en légumes frais dans l'ex Basse-Normandie en 2016.....	46
Tableau 3 : Surfaces en légumes en Normandie et dans l'ex-Basse-Normandie en 2016 (en ha)	47
Tableau 4 : Organisation du complexe agroalimentaire légumier manchot (1970-1990).....	62
Tableau 5 : Variables utilisées pour la typologie des exploitations agricoles.....	146
Tableau 6 : Ventes en centrale d'achat de la dernière.....	153
Tableau 7 : Débouchés commerciaux d'une grande exploitation de Bellengreville.....	171
Tableau 8 : Structuration de la base de données issue de la revue de presse	177
Tableau 9 : Les 10 exploitations maraîchères du Calvados et de l'Orne	185
Tableau 10 : Organisation et internationalisation de la branche légumes d' <i>Agrial</i>	210
Tableau 11 : Chiffre d'affaires de la <i>Coop de Creully</i> 2013-2018 (en M€).....	218
Tableau 12 : Les surfaces en légumes frais dans l'aire urbaine de Caen en 2010 (en ha)	249
Tableau 13 : Cultures de légumes frais dans l'aire urbaine d'Alençon en 2010 (en ha).....	252
Tableau 14 : Débouchés commerciaux des maraîchages approvisionnant la CUA.....	254
Tableau 15 : Les financements participatifs des filières maraîchères en Normandie	276
Tableau 16 : L'utilisation du financement participatif.....	277
Tableau 17 : La mondialisation du maraîchage normand alternatif,.....	290
Tableau 18 : Les bassins légumiers du Cotentin (Créançais et Val de Saire).....	293

Tableau 19 : Les micro-bassins légumiers du Calvados (Luc-sur-Mer et Plaine de Caen) ...	314
Tableau 20 : Micro-bassins de production agricole/maraîchère alternative	338
Tableau 21 : Le déplacement social de la petite bourgeoisie maraîchère renouvelée.....	448
Tableau 22 : Illustrations des activités du secteur primaire dans le <i>Magazine de destination</i> du Comité Départemental du Tourisme de la Manche en 2018	503
Tableau 23 : Les 5 premières OTEX des types d'EA en CC	504
Tableau 24 : Modalités et dispositifs de CCP maraîchers médiatisés	512
Tableau 25 : Le budget 2012-2015 de la politique alimentaire durable de la CUA.....	513
Tableau 26 : Les dix pesticides les plus vendus dans le département de la Manche en 2017	559

Les mondes légumiers et maraîchers en Normandie : hétérogénéité sociale et renouvellement de filières agricoles et alimentaires.

Résumé

Filières emblématiques des littoraux de l'Ouest français et des zones périurbaines, les productions légumière et maraîchère font l'objet d'importantes transformations : intégration agroalimentaire, internationalisation des marchés, régulation phytosanitaire, besoin accru de main d'œuvre salariée, installation hors cadre familial, développement de l'agriculture biologique et des circuits courts et territorialisation alimentaire.

Face aux mutations récentes qui affectent ce secteur productif historiquement diversifié, ce travail de géographie sociale s'appuie sur une typologie d'exploitations agricoles à l'échelle de la Basse-Normandie, issue de l'analyse statistique multivariée du Recensement Agricole, et mise à jour par une revue de presse régionale. L'enquête de terrain complète l'approche méthodologique afin d'articuler l'étude structurelle à l'analyse fonctionnelle des systèmes d'exploitation agricole. Les résultats constituent un préalable à l'analyse des filières à travers la coordination localisée des exploitations maraîchères et légumières sous forme de zones (productions périurbaines) ou (micro)bassins de production agricole (Créançais et Val de Saire, Baie du Mont-Saint-Michel, Lingreville, Plaine de Caen et Perche ornais). Enrichie d'enquêtes de terrain, l'analyse diachronique et systémique de ces systèmes agroalimentaires localisés révèle des trajectoires productives variées entre adaptation, crise, reconversion émergence. Ces dynamiques relèvent des interrelations entre mondes agricoles locaux et mondes ruraux et urbains qui s'inscrivent à différentes échelles, de la région de production localisée à la Région politique, et selon les cadres politiques et économiques nationaux et supranationaux.

La thèse analyse les bassins légumiers ou zones maraîchères comme élément constitutifs de différents types d'espaces sociaux localisés. Les configurations socio-territoriales identifiées définissent des contextes de socialisation aux rapport de classe différents. À partir d'entretiens, d'observations directes et participantes et d'immersions ethnographiques, la thèse éclaire la stratification des mondes légumiers et maraîchers bas-normands, depuis des fractions établies de la bourgeoisie agricole et d'autres en voie d'embourgeoisement, jusqu'à la professionnalisation de pratiques potagères populaires, en passant par les fractions d'une petite bourgeoisie dégradée ou renouvelée. Ces différentes fractions agricoles ne sont pas considérées ou intégrées de la même manière par les politiques publiques locales d'aménagement du territoire et de développement économique. Par ailleurs, le poids plus ou moins important de ces groupes dans l'espace local est le produit de stratégies politiques et économiques de petite échelle. De ce fait, certains bassins constituent les lieux populaires de territoire de firmes agroalimentaires.

Mots-clés : Maraîchage ; Productions légumières ; Bassins de production ; Filières agroalimentaires ; Circuits courts de proximité ; Gouvernance alimentaire ; Stratification agricole ; Typologies quantitatives ; Enquête de terrain.

Vegetable and market gardening worlds in Normandy: social heterogeneity and renewal of agricultural and food chains

Summary

Emblematic sectors of the coasts of western France and peri-urban areas, vegetable production and farming are undergoing some major transformations : agribusiness integration, internationalization of markets, phytosanitary regulation, increased need for hired labor, installation outside the family-owned organisation, development of organic farming and short food supply chain food territorialization.

Faced with the recent changes impacting this historically diversified productive sector, this social geography work is based on a typology of farms at the scale of Lower Normandy, resulting from the multivariate statistical analysis of the Agricultural Census, and complemented by a regional press review. The field survey complements the methodological approach in order to link the structural study to the functional analysis of farming systems. The results constitute a prerequisite for the analysis of the sectors through the localized coordination of market gardening and vegetable farms in the form of zones (peri-urban productions) or (micro) agricultural production basins (Créançais and Val de Saire, Baie du Mont-Saint- Michel, Lingreville, Plaine de Caen and Perche Ormais). Complemented by field surveys, the diachronic and systemic analysis of these localized agrifood systems reveals varied productive trajectories between adaptation, crisis, reconversion and emergence. These dynamics arise from the interrelationships between local agricultural worlds, rural and urban worlds which take place at different scales, from the localized production region to the political region, and according to national and supranational political and economic frameworks.

The thesis analyzes vegetable basins or market production areas as a constituent element of different types of localized social spaces. The socio-territorial configurations identified define contexts of socialization with different class relations. Based on interviews, direct and participatory observations and ethnographic immersions, the thesis sheds light on the stratification of the vegetable and market growing worlds in Lower Normandy, from established fractions of the agricultural bourgeoisie and others in the process of gentrification, up to the professionalization of popular vegetable practices, through the fractions of a degraded or renewed bourgeoisie. These different agricultural fractions are not considered or integrated in the same way by local public policies for land use planning and economic development. Moreover, the greater or lesser weight of these groups in the local space is the product of small-scale political and economic strategies. As a result, certain basins constitute popular places in the territory of agribusiness companies.

Keywords: Market gardening; Vegetable productions; Production basins; Agribusiness food chains; Short food supply chains; Food planning; Agricultural stratification; Quantitative typologies; Field investigation.

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

ÉCOLE DOCTORALE :

ED 556 – Homme Sociétés Risques Territoires

Maison de la Recherche en Sciences Humaines, Esplanade de la Paix, 14032 Caen Cedex 5, France.

DISCIPLINE : Géographie